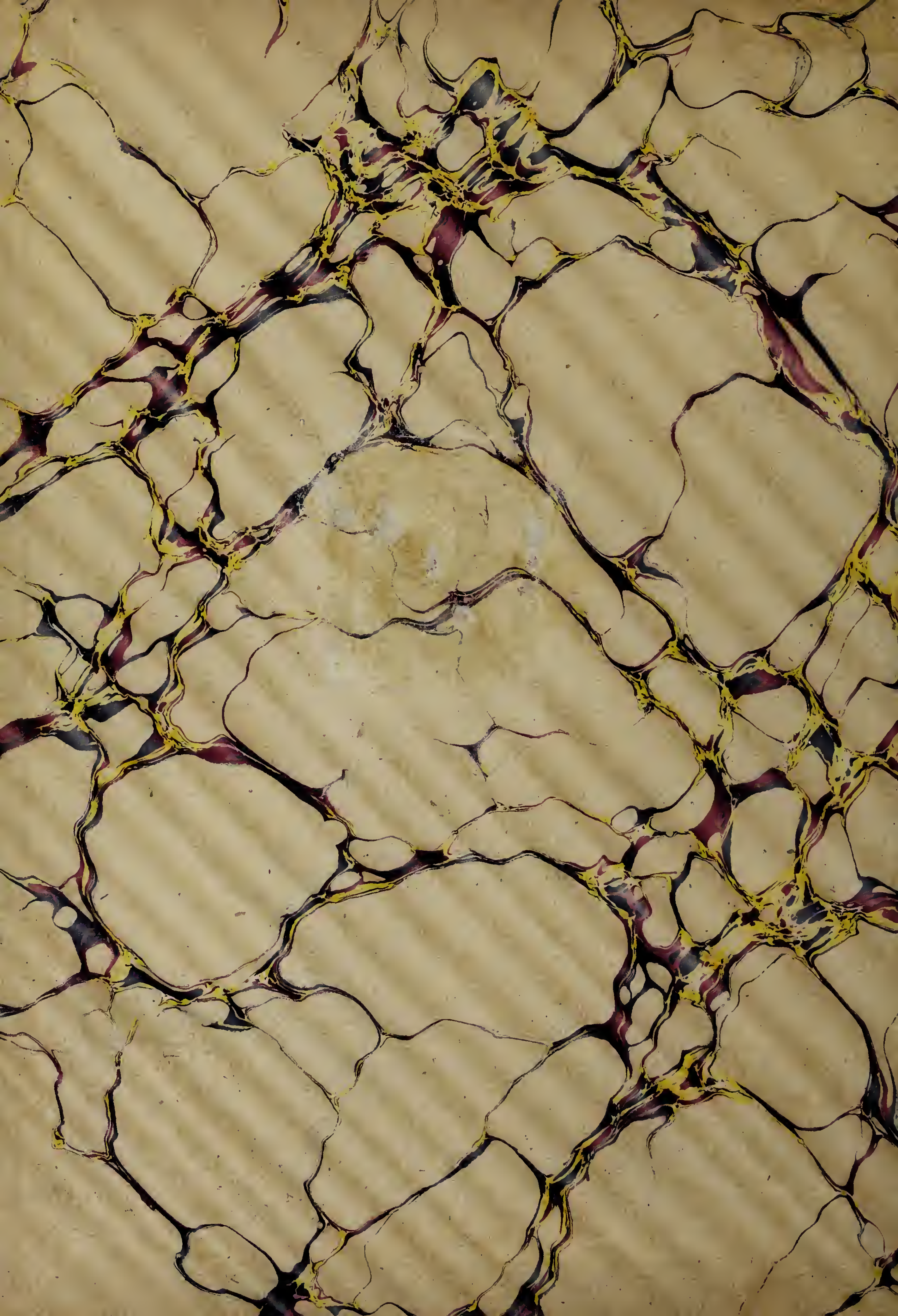
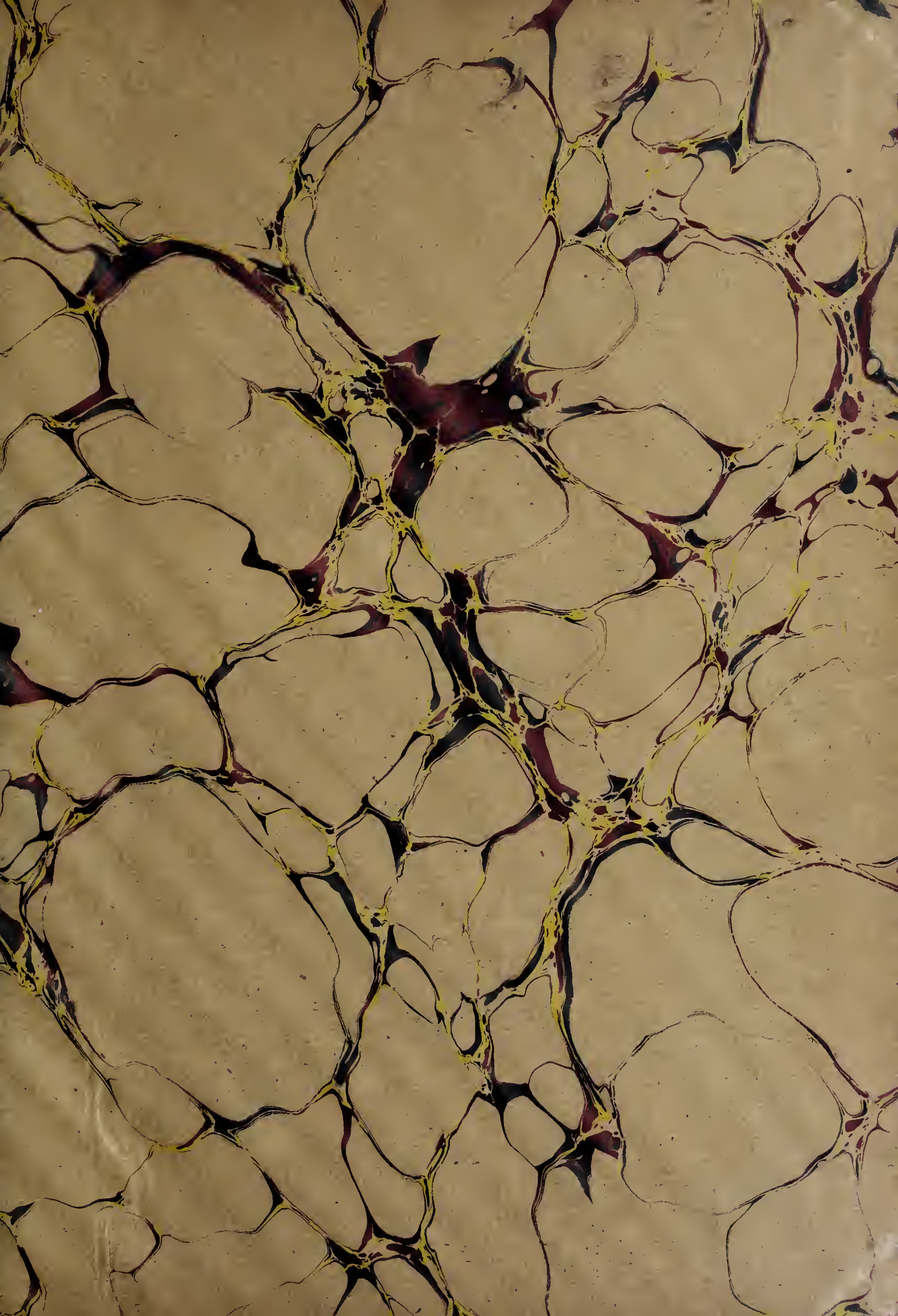










PARIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

TOME II

Sceaux. — Imp. Charaire.





ARCHER PIÉTON (XIIIe SIÈCLE)

D'après une miniature de la Bibliothèque nationale.

F. Roy, éditeur

PARIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

HISTOIRE NATIONALE

DE

PARIS ET DES PARISIENS

DEPUIS LA FONDATION DE LUTÈCE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

H. GOURDON DE GENOUILLAC

OUVRAGE RÉDIGÉ SUR UN PLAN NOUVEAU

AVEC UNE LETTRE DE

M HENRI MARTIN

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Contenant 60 gravures hors texte et 16 belles gravures coloriées

---

TOME DEUXIÈME



PARIS

H. GEFFROY, EDITEUR, 222, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

PARIS A TRAVERS LES SIÈCLES

PAR H. GOURDON DE GENOUILLAC

DEUXIÈME PARTIE

XXIV

François II. — Un président assassiné. — Le chapon accusateur. — Le mal de Naples. — Les bains de sang. — Charles IX. — Les assassinats. — Luttes et violences. — Le quai Saint-Michel. — Paris menacé. — Création des juges consuls. — Les Tuileries.

RANCOIS II était un roi de seize ans. Il fut sacré à Reims le 18 septembre 1559, et prit dans ses mains inexpérimentées les rênes du gouvernement. Or, jamais peut-être, le pays n'avait eu plus besoin d'une direction énergique et résolue : les têtes étaient exaltées, les cœurs aigris, il y avait dans Paris un levain de fermentation et de troubles, et des germes de haine féroce, sanguinaire, empreinte d'une cruauté froide qui ne devait reculer devant aucun excès.

Protestants et catholiques allaient pouvoir se baigner dans le sang à plaisir.

Le premier acte de souveraineté de François II fut de faire reprendre avec activité le procès, d'Anne du Bourg et des autres conseillers du parlement. Nous avons rendu compte du jugement sans nous arrêter au changement de règne survenu pendant son cours, et nous n'y reviendrons que pour mentionner un épisode qui s'y rattache : le président, Minard avait été récusé par l'accusé du Bourg, mais la récusation n'ayant pas été déclarée valable, le président avait continué à siéger; cette obstination devait lui coûter la vie : il fut tué d'un coup de pistolet, en sortant du palais pendant la nuit. Un Écossais nommé Robert Stuart, soupçonné d'avoir commis ce crime, à l'instigation des protestants, fut arrêté et mis à la question.

Lorsqu'on n'était pas sûr de la culpabilité d'un accusé, on employait ce moyen pour être fixé.

On lui appliqua les plus cruelles tortures, on lui fit souffrir les plus atroces tourments, mais il n'avoua rien, et comme on n'avait aucune preuve

contre lui, après l'avoir martyrisé, on se contenta de l'emprisonner à Vincennes, d'où il sortit après une assez longue captivité; il fut alors expulsé de France.

Ce fut à l'occasion de l'assassinat du président Minard que le parlement rendit l'ordonnance dite la Minarde, qui portait que les audiences se termineraient dorénavant avant la nuit. Les calvinistes, faisant allusion à Minard, adressèrent alors cette menace au cardinal de Lorraine :

Garde-toi, cardinal,
Que tu ne sois traité
A la minarde
D'une Stuarde.

Le cardinal de Lorraine était l'ennemi acharné des calvinistes et il arriva tout enflammé chez la reine Catherine de Médicis pour l'informer que, s'étant trouvé dans une assemblée nocturne tenue par des huguenots, chez un avocat de la place Maubert, de braves catholiques (qu'allaient-ils faire-là?) les avaient vus manger un cochon de lait, en guise d'agneau pascal, et qu'ensuite, on avait éteint toutes les lumières pour laisser à chacun la liberté de s'abandonner à toutes les brutalités imaginables.

La reine ordonna une enquête sévère, qui aboutit à réduire à néant ces accusations ridicules; néanmoins, on redoubla de sévérité envers les huguenots : toutes les maisons suspectes furent fouillées, on jeta en prison tous ceux qui avaient été dénoncés, on confisqua les biens de ceux qui s'étaient enfuis; ce fut une persécution complète.

Il y avait dans le faubourg Saint-Germain, rue des Marais, et dans quelques rues avoisinantes une sorte de petit quartier qu'on appelait *le petit Genève ;* un nommé le Vicomte y louait des appartements aux religionnaires qui arrivaient de Genève ou d'Allemagne. Thomas de Bragelonne, lieutenant criminel, résolut de faire disparaître ce foyer d'hérésie et, prenant douze archers avec lui, il se dirigea un vendredi vers la rue des Marais où, entrant dans une maison à l'improviste, il surprit seize calvinistes à table. Parmi eux étaient deux officiers du roi de Navarre qui n'étaient pas disposés à se laisser emprisonner sans mot dire : ils mirent l'épée à la main et, résolus à se défendre énergiquement, tandis que leurs compagnons se sauvaient par les toits, ils tombèrent sur les archers, en blessèrent quelques-uns, et les autres, qui ne s'attendaient pas à cette réception, se hâtèrent de gagner la porte, laissant là M. le lieutenant criminel, qui eût passé un fort vilain quart d'heure, si le maître de la maison ne se fût avisé de lui sauver la vie, comptant bien que ce service signalé, rendu au représentant de l'autorité, lui serait compté pour quelque chose.

Il se trompait.

On ne le rechercha pas à cause du mauvais traitement que ses convives avaient fait subir aux archers, mais on l'accusa — cette fois avec preuve à l'appui — d'avoir fait servir un chapon sur sa table.

Un chapon, le vendredi!

Il n'y avait pas à nier : les archers étaient entrés juste au moment où l'amphitryon se préparait, couteau en main, à dépecer le volatile dont le parfum embaumait.

Un pareil crime ne pouvait demeurer impuni.

On arrêta l'homme, sa femme et ses enfants qui furent conduits en prison, alors que devant eux marchait un sergent porteur du chapon bardé de lard! « pour servir de spectacle au peuple » dit un historien.

Le malheureux calviniste périt de chagrin et de misère dans son cachot.

Quant à la femme et aux enfants, l'histoire est muette sur ce point.

Il était d'usage alors, lorsqu'on passait devant une des petites niches garnies d'un saint qu'on pratiquait au-dessus des portes, ou aux angles des rues, ainsi que nous l'avons dit, qu'on s'agenouillât pour dire un *pater* ou un *ave*, ou tout au moins qu'on se découvrît; les femmes, quand elles ne priaient pas, faisaient le signe de la croix.

Toutefois, cela n'était pas obligatoire; les catholiques, dont le zèle augmentait au fur et à mesure que le nombre des calvinistes croissait, voulurent forcer les gens, non seulement à saluer ou à se prosterner devant ces saintes images, mais encore à contribuer à l'entretien des cierges en mettant quelque menue monnaie dans une boîte, en forme de tronc, disposée à cet effet, sous peine d'être battus, souillés de boue, foulés aux pieds et même arrêtés comme coupables d'hérésie; et comme nombre de gens stationnaient sans cesse devant ces statuettes pour observer ceux qui tenteraient de passer, sans y prendre garde, quiconque se laissait arrêter était sûr d'avoir immédiatement contre lui le témoignage de douze ou quinze personnes pour l'accuser d'hérésie.

On peut dire qu'à cette époque, les rues de Paris offraient le triste spectacle de batailles et de luttes perpétuelles entre catholiques et protestants qui s'exécraient.

Ce n'était pas assez que nombre de gens souffrissent de coups et blessures reçus dans des rixes permanentes, un autre mal désolait la population dans de telles proportions, qu'en août 1559, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu se plaignirent au parlement de l'infection et de l'incommodité que causait dans cet hôpital le nombre considérable de pauvres, malades du *mal de Naples*. Chaque jour on en amenait de nouveaux, et il était devenu indispensable de prendre des précautions sanitaires. La cour, par un arrêt du 18 août, ordonna que le dimanche suivant, le prévôt des marchands, les échevins, les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, le curé de Saint-Eustache et deux

marguilliers de cette paroisse, s'assembleraient, en présence des gens du roi pour aviser au logement aux vivres, au linge et aux médicaments de ces malades.

Le 25 septembre, la chambre des vacations ordonna par provision, à cause de l'urgente nécessité, que tous les vénériens qui se présenteraient au bureau général ou à l'Hôtel-Dieu, seraient placés à l'hôpital de Lourcine, au faubourg Saint-Marcel : c'était alors une maison particulière qui appartenait à un médecin, Pierre Galand; il fut convenu qu'on se saisirait de cet hôpital et de ses revenus, et qu'on établirait des commissaires chargés d'en établir état. L'hôpital fut placé sous l'invocation de saint Martial et de sainte Valère. (Il était situé à l'entrée de la rue de Lourcine, à gauche. Cette rue, placée sur le fief de Lorcinis, était de franchise, c'est-à-dire que les artisans pouvaient y exercer leur métier sans être soumis aux obligations de la maîtrise. On l'appela aussi rue du Clos Ganay et rue des Cordelières, en raison du couvent de cet ordre qui s'y trouvait.)

Le 16 décembre, le parlement renouvela le règlement qu'il avait fait précédemment au sujet des prédicateurs dont on craignait la divergence d'opinion religieuse, mais l'Université et les ordres mendiants protestèrent. Un procès s'ensuivit, l'évêque y intervint; enfin, par arrêt du 20 février 1560, il fut ordonné que le doyen et la faculté de théologie fourniraient à l'évêque les noms et prénoms des docteurs, licenciés et bacheliers en état de prêcher, et porteurs d'un certificat de doctrine catholique et de bonnes mœurs.

Les affaires religieuses donnaient un grand surcroît d'occupation à tous les agents chargés de veiller à la sûreté de Paris, et ils avaient une peine infinie à empêcher les séditions, les vols qui devenaient de plus en plus fréquents et surtout la distribution des placards qui se multipliaient de jour en jour; ils devaient visiter les maisons, dresser l'état de tous ceux qui arrivaient dans la ville, et ils étaient tellement surchargés de besogne, que par son arrêt du 9 juillet 1559, le parlement institua dans tous les quartiers, en qualité de commissaires, des présidents et des conseillers de la cour, y compris le premier président, Gilles Le Maître. Il fut ordonné en même temps aux examinateurs du Châtelet de porter, chacun dans son quartier, à ces commissaires, chaque semaine, les procès-verbaux de leurs visites, sous peine d'être suspendus de leurs fonctions et d'amende.

Les sergents avaient coutume d'être passés en revue chaque année, afin de répondre aux plaintes dirigées contre eux ; ainsi en 1558, la montre qui était faite d'ordinaire «le jour de carême-prenant» avait été « remise et transmuée » au lendemain de la Trinité.

Elle eut lieu en 1559, et les plaintes abondèrent, mais les sergents s'excusèrent, en alléguant la difficulté des temps.

On les accusait surtout de s'approprier tout ce qu'ils pouvaient prendre chez les gens qu'ils étaient chargés d'arrêter, et le 1er août 1560, la cour dut faire une défense spéciale à tous sergents de garder les meubles ou deniers des emprisonnés ou exécutés à mort, vingt-quatre heures après l'emprisonnement ou exécution.

A propos d'exécutions, notons que, suivant édit de 1547, les hauts justiciers ne pouvaient faire aucune « exécution de mort » à Paris : ce droit appartenait exclusivement au prévôt de Paris.

François II avertit le parlement, par une lettre datée du 5 août 1559, qu'une entreprise se tramait contre tout le corps de la cour et l'invita à faire de nouvelles et exactes recherches de tous les étrangers logés à Paris, d'arrêter les suspects, de confisquer leurs armes et de se tenir soigneusement au courant des réunions séditieuses qui pouvaient se tenir secrètement dans les divers quartiers de la ville.

Le parlement se garda bien de négliger l'avis qui lui était donné de main royale, et il prit ses mesures en conséquence : il députa le 6 août Jean Burdelot, Jacques Jacquelot, conseillers, auprès du maréchal de Termes pour le prier de venir à la cour; pareille prière fut faite à l'amiral, par le président Baillet, et on écrivit au maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, pour le presser de se rendre dans la capitale ; en même temps, le chevalier du guet recevait l'ordre d'arrêter le protonotaire Barrault, et le président de Thou alla à l'Hôtel de Ville prévenir les centeniers, cinquanteniers, etc., de visiter toutes les maisons, de savoir quels gens y logeaient, et de faire leur rapport dans les vingt-quatre heures.

Le parlement était sous le coup d'une terreur indicible.

Le premier président avertit le maréchal de Termes que 3 à 4,000 hommes de guerre étaient aux portes de Paris, n'attendant qu'un signal pour se jeter sur le parlement, ce qui surprit fort le maréchal, qui assura qu'il n'y avait pas cent soldats, là où le brave président en voyait 4,000. Malgré tout, il ne put vaincre la peur du premier président, qui donna ordre de tenir les portes de la ville fermées et d'y mettre des gardes.

Il exigea que dans toutes les maisons chacun veillât à sa propre sûreté, et se tînt en état de défense.

On voit d'ici l'effet que devaient produire sur les habitants ces précautions exagérées.

Le roi lui-même comprit que le parlement poussait beaucoup trop loin le soin de sa conservation, et il fut obligé par ses lettres du 28 août, de défendre la fermeture des portes et d'empêcher qu'on n'en renforçât la garde.

Il y eut un certain nombre de gens pendus,

vers la fin de 1559, pour avoir répandu une calomnie contre Catherine de Médicis et son fils. Voici le fait :

Le jeune roi s'étant trouvé malade à Fontainebleau, les médecins l'envoyèrent à Blois pour y respirer l'air natal, mais les gens du pays prétendirent que ce n'était pas de la fièvre quarte, comme le prétendaient les médecins, dont souffrait François, mais bien de la lèpre, et on raconta que plusieurs enfants avaient disparu depuis l'arrivée du roi, que ces enfants avaient été mis à mort pour que le roi pût prendre des bains de sang, remède qui convenait d'autant mieux au royal malade, que sa mère ne l'avait conçu que lorsque, d'après l'ordonnance du premier médecin Fernel, elle s'était décidée après dix ans de stérilité, à ne remplir ses devoirs d'épouse que pendant certaines époques où, d'ordinaire, les femmes s'en abstiennent.

Ce bruit, habilement semé par les calvinistes, trouva vite de l'écho; des bords de la Loire il arriva à Paris, où il fut colporté partout, et le parlement dût sévir contre ses propagateurs; ce fut un prétexte tout trouvé pour arrêter et envoyer à la potence les gens suspects. On ne négligea pas de s'en servir, et plus d'un Parisien bavard alla réfléchir au Châtelet au danger qu'on court lorsqu'on a la langue trop longue.

En raison de la mort du roi Henri II, les trésoriers et suppôts de la basoche s'étaient vus refuser la permission de faire leurs jeux accoutumés; une ordonnance du 8 janvier 1560, leur permit, pour 1560 « de faire jouer des jeux honestes et sans scandale. »

Disons de suite, pour n'avoir plus à y revenir, que cette même permission leur fut aussi accordée pour 1561 et 1562, et que le 31 décembre de cette dernière année 1562, ils furent autorisés par la cour à « passer et repasser par Paris, soit de nuit ou de jour, ayant flambeaux et torches, avec leurs joueurs d'instruments, pour assister aux aubades qu'ils entendent faire faire par la ville, suivant leur coutume ».

Un service fut célébré à Notre-Dame pour la reine douairière d'Écosse, morte quelque temps auparavant; le parlement y assista en robes noires et chaperons à bourrelets; le maître des cérémonies, de Chemault, s'étant avisé de placer le corps municipal aux bas sièges du côté droit, mécontenta ses membres aussi bien que ceux du parlement, le corps de ville parce qu'il avait droit d'être placé aux hauts sièges de gauche à la suite de la cour des monnaies, et le parlement, dont les bas officiers étaient ordinairement placés là où on avait mis le corps de ville.

Ce fut en 1560 que fut percée, sur l'emplacement du mur d'enceinte construit par Philippe-Auguste, la rue de l'Ancienne-Comédie qu'on appela d'abord rue des Fossés; ce ne fut qu'après la construction d'un théâtre sur le terrain occupé précédemment par le Jeu de Paume de l'Étoile que la rue s'appela rue de la Comédie, puis de l'Ancienne-Comédie; cependant des titres des XVIIe et XVIIIe siècle la désignent encore sous le nom de rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés.

Cette année 1560 vit la fin du court règne de François II : ce jeune roi mourut le 5 décembre, d'un flux d'oreilles; le bruit se répandit que c'était son barbier qui lui avait subtilement soufflé dans l'oreille une poudre empoisonnée.

Au reste, Paris était dans un tel état d'agitation et de trouble qu'on ne songea pas même à faire des funérailles au roi défunt : son cadavre fut mené sans suite aucune à Saint-Denis.

Les querelles des protestants et des catholiques divisaient de plus en plus la population.

L'année précédente, un écolier avait, par mégarde, heurté une vieille dévote agenouillée dans l'église Saint-Eustache; celle-ci le traita de luthérien : il n'en fallut pas davantage pour qu'une foule de fanatiques se ruât sur le malheureux écolier qui fut traîné hors l'église et tué.

Le même fait se renouvela à peu près dans l'église des Innocents : deux hommes se prirent de querelle, et l'un aussi appela l'autre luthérien ; grand émoi parmi l'assistance déjà excitée par un sermon du fougueux prédicateur le minime Jean de Han : l'homme fut assommé sur place malgré ses cris désespérés. Deux personnes qui passaient et qui entendirent le tumulte qui avait lieu dans l'église, entrèrent pour porter secours à celui qu'on assassinait; l'une d'elles fut poignardée, l'autre grièvement blessée et la lutte commencée dans l'église s'acheva au dehors.

Voilà où on en était, à cette époque de fanatisme.

Cependant, en 1560, l'édit d'Amboise, dû à l'initiative du chancelier Michel de l'Hospital, désarma pour un instant les persécuteurs, et les protestants purent même espérer un avenir meilleur, en raison de quelques garanties qui leur étaient données : ils furent autorisés à s'assembler, à la condition que leurs réunions ne seraient pas apparentes et qu'il ne s'y trouverait pas plus de vingt personnes.

Mais ce ne fut qu'un éclair de justice, et les fanatiques recommencèrent à maltraiter tous ceux qui avaient le grand tort de ne pas penser comme eux.

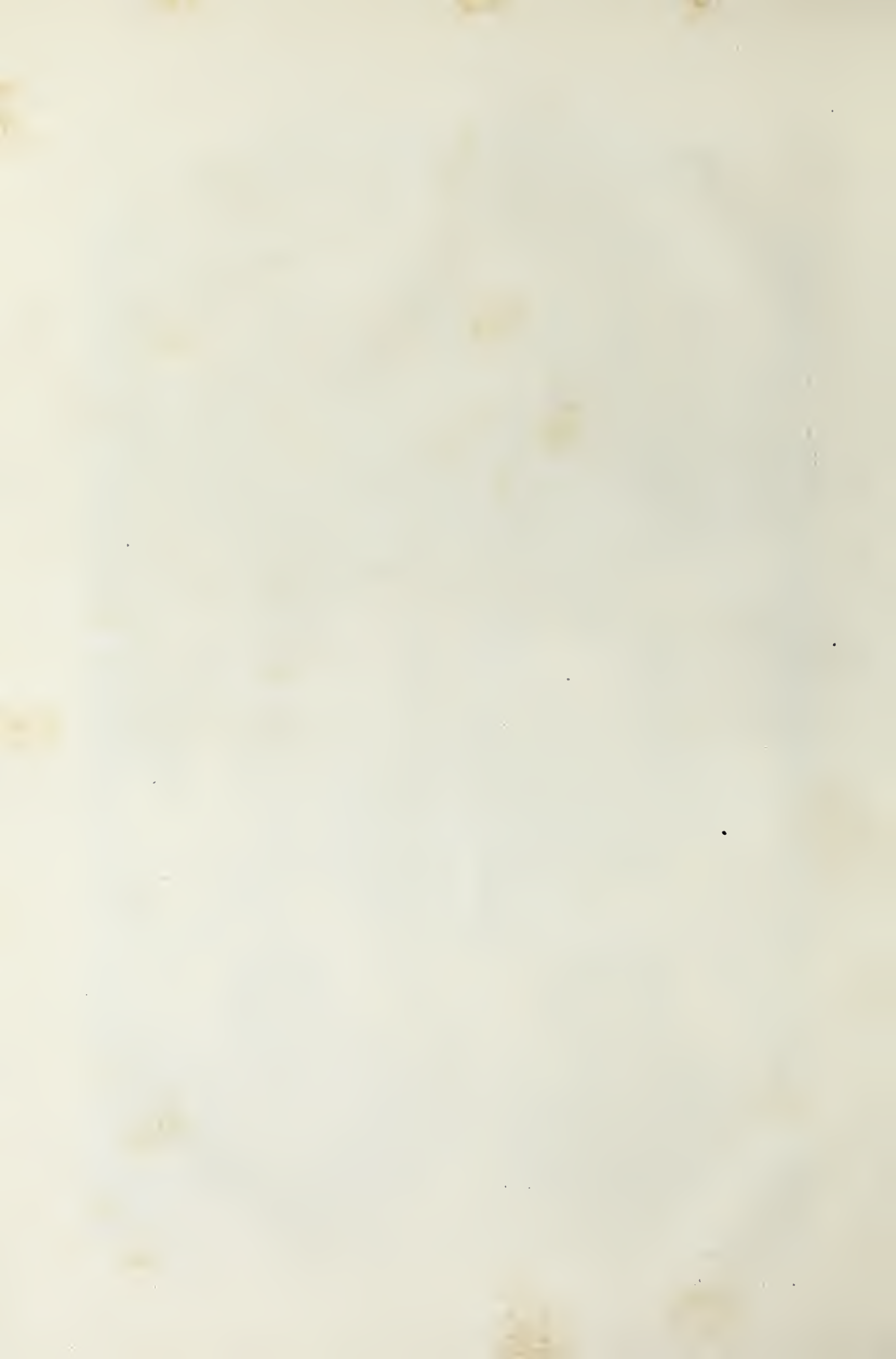
Nous n'en finirions pas, s'il nous fallait retracer ici tous les crimes et les meurtres qui se commirent au nom de la religion.

Un fait, rapporté par M. de la Bédollière, démontre à quel point le peuple de Paris était alors fanatisé :

« Rue du Mûrier, près la rue Saint-Victor, à l'enseigne des *Trois marches du degré*, demeurait Martin L'homme, imprimeur et libraire. Il est arrêté le 23 juin 1560, sous l'inculpation d'avoir imprimé des épîtres, livres et cartels diffamatoires : la cour



F. Roy, éditeur. — 61. Imp. Charaire et Fils.





Devant eux marchait un sergent porteur d'un chapon bardé de lard « pour servir de spectacle au peuple ».
(Page 2, col. 2.)

ordonne qu'il sera pendu et brûlé; que ses biens seront confisqués, que ses livres seront brûlés en sa présence.

« Le 15 juillet, on le mène au supplice sur la place Maubert.

« Robert Dehors, négociant de Rouen, qui venait d'arriver là par hasard et dont le cheval entrait à l'écurie, entend les clameurs d'une populace irritée et, sans connaître la nature du crime imputé au supplicié, il apostrophe la foule en ces termes :

« — Quoi! mes amis, ne vous suffit-il pas qu'il meure? le voulez-vous tourmenter plus que sa sentence le porte?

« Là-dessus, il est appréhendé au corps, et, le 19 juillet, pendu et étranglé à la même place Maubert, pour raison des propos scandaleux et blasphèmes qu'il avait proférés contre l'honneur de Dieu et de la glorieuse vierge Marie, « en induisant le peuple à sédition et à scandale public. »

« L'irritation du peuple contre les huguenots grandit pendant les guerres civiles, au récit des dévastations commises par eux dans les églises, dans les couvents. Lorsqu'après avoir attiré à Paris les chefs du parti, Catherine de Médicis médita leur perte, elle trouva, dans les autorités et dans les habitants de la capitale, un horrible empressement.

« Les protestants auraient dû deviner ce qui se tramait contre eux, aux regards sombres qui leur étaient lancés, aux provocations qui leur étaient adressées dans les rues. »

Aussitôt après la mort de François II, le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André se réunirent pour faire ouvertement la guerre aux huguenots — nom sous lequel on désignait alors tous les protestants, quand on ne les appelait pas bousbots, pousse-crapauds, chasse-crapauds. Le connétable commença par chasser leurs ministres, puis il se rendit à Popincourt, où se tenaient les prêches, et fit brûler en sa présence la chaire du prédicateur et tous les bancs destinés à l'auditoire, ce qui lui fit donner par les huguenots le nom de *capitaine brûle-bancs.*

Le parlement, secondant son zèle, rendit alors une ordonnance défendant la vente de la viande pendant tout le temps du carême.

Le 31 mars 1561, un nouvel arrêt fit défense à tous bouchers, rôtisseurs, vivandiers et autres, de vendre, pendant le carême « aucune chair », sous-peine de la hart, sauf le boucher de l'Hôtel-Dieu qui fut tenu d'avoir un registre sur lequel il devait inscrire la quantité de viande prise pour les malades, le nom et la demeure de ceux qui s'en seraient fait délivrer par permission spéciale; communication devait en être faite à la cour tous les huit jours.

Un prédicateur nommé Fournier, prêchant à Saint-Séverin le jour des Rameaux, ne craignit pas de faire en chaire des allusions visant la reine régente Catherine de Médicis, prétendant que ce n'était pas « l'état d'une femme, de conférer des évêchés et des bénéfices.

« — Peuple, dit-il, regarde si cette bonne reine, mère de Jésus-Christ, en l'élection de saint Mathias au lieu de Judas, s'en voulut mêler. »

Puis il s'en prit à l'amiral et à ses frères; bref, il fulmina contre les puissants du jour, et la reine mère écrivit au parlement d'informer contre lui, ce qui fut fait.

Mais des événements beaucoup plus graves allaient bientôt attirer l'attention publique.

Parmi les maisons qui avoisinaient le Pré-aux-Clercs, il en existait une qu'on désignait sous le nom de maison de Pavanier; elle appartenait au seigneur de Longjumeau, et on savait qu'il s'y tenait des assemblées de huguenots.

Le 24 avril, des écoliers, suivis par des gens de condition, firent le siège de cette maison : on en brisa les portes, on fit une brèche à la muraille, et on brisa les vitres à coups de pierre; on y tua même un gentilhomme qui s'y trouvait.

Or, le seigneur de Longjumeau qui tenait à son immeuble, se défendit vaillamment avec l'aide de ses amis, et il parvint à repousser les assiégeants, après en avoir tué quatre ou cinq.

Plainte fut portée contre lui au parlement; l'avocat du roi du Mesnil y soutint que Longjumeau, en se défendant, avait excédé ses droits, qu'il avait fondu à cheval sur le peuple, que sa maison était indûment garnie d'hommes et d'armes.

Cependant, on n'osa pas sévir contre ce propriétaire retranché dans sa propriété et s'opposant à ce qu'on la démolît, et on se contenta de lui intimer l'ordre de se retirer avec sa famille, soit dans les autres maisons qu'il possédait à Paris, soit à Longjumeau — ce qu'il se hâta de faire; il partit pour Longjumeau, ne trouvant pas le séjour de Paris assez sûr. Mais un avocat nommé Jean Ruzé, qui s'était trouvé dans la maison assiégée, et qui, armé d'une épée, avait blessé plusieurs des assaillants, fut incarcéré à la Conciergerie, mais il fut relâché.

Charles IX, succédant à François II, avait été sacré le 15 mai 1561.

Le 28, une assemblée des trois ordres fut tenue à l'évêché; elle avait pour but d'aider le roi pour le rachat de son domaine; les dettes de l'État, contractées depuis vingt ans, montaient à 43 millions 600,000 francs, et les commissaires, nommés à cet effet, proposèrent de frapper la population d'un nouvel impôt, pour aider au paiement de cette somme.

Mais l'assemblée ne fut pas du tout de cet avis. Elle trouva que le peuple était assez épuisé par la multitude d'impôts de tous genres dont on l'accablait, et qu'il n'était nullement opportun d'en créer de nouveaux.

Le clergé seul était en position de secourir le roi, et ses gros bénéficiers pouvaient, sans s'imposer de trop grandes privations, faire le sacrifice du tiers et même des deux tiers de leurs revenus; l'assemblée pensa donc que c'était au clergé que le roi devait s'adresser; elle ajouta même que le roi ne ferait pas mal de s'aider lui-même, en réformant ses dépenses, en diminuant l'état de ses maisons et en révoquant les dons considérables, excessifs, qui avaient été faits à divers pendant les guerres, — sans même toucher à ceux faits aux princes du sang.

Le roi ne goûta pas beaucoup la sagesse de ce conseil; néanmoins, il se tint pour averti et n'alla pas plus loin.

Un des premiers édits du jeune roi fut celui qui défendit à tous les Parisiens de se traiter mutuellement de papistes et de huguenots, mais le parlement ne jugea pas à propos d'enregistrer cet édit et se contenta de faire connaître qu'il en délibérerait.

Une autre ordonnance royale, datée du 21 octobre 1561, enjoignait à tous les habitants de Paris de porter à l'Hôtel de ville toutes leurs armes à feu, et aux armuriers de déclarer chaque semaine le nombre de celles qu'ils avaient en magasin et les noms de ceux à qui ils en avaient vendu.

« Permis cependant aux habitants pour la sûreté de leurs personnes et de leurs maisons, de garder des corselets, des jacques de maille, des javelines et autres longs bois, et des dagues et épées, à condition que les chefs d'hôtel tiendront ces sortes d'armes sous bonne et sûre garde, avec défense à leurs locataires et domestiques, et à eux-mêmes de les porter. Les épées et les dagues sont permises aux seuls gentilshommes et gens des ordonnances du roi; et pour tous autres, la peine de la hart est décernée contre ceux qui porteront des armes de long bois, et celle du fouet contre ceux qu'on trouvera avec des dagues et des épées, et les maîtres, outre cela, à cinq cents écus d'amende. Défense à tous ouvriers et serviteurs de vaguer par la ville et les faubourgs les jours sur semaine, et s'ils se

promènent les jours de fêtes, ordre à eux de se contenir modestement, sans injurier ou offenser personne; ordre aussi à tous vagabonds et gens sans aveu et sans profession, de vider la ville et les faubourgs dans les vingt-quatre heures après la publication de l'ordonnance, sous peine du fouet et du bannissement, pour la première fois, et, en cas de récidive, d'être pendus et étranglés sans autre forme de procès, à condition cependant qu'où il écherrait peine de mort, ils n'y seraient condamnés que par juges en nombre compétent. »

Cette ordonnance fut enregistrée le 25 octobre avec une addition en faveur des présidents et conseillers de la cour, qui, partant le matin de leurs maisons pour l'exercice de leurs charges, ou marchant le soir pour conduire leurs femmes, ou pour autres affaires, pourraient faire porter des épées à leurs serviteurs, à condition cependant qu'ils ne marcheraient pas sans lumière. Trois jours après, elle fut, ainsi amendée, signifiée aux habitants de Paris.

Il était permis d'espérer qu'en raison de la sévérité déployée contre les gens sans aveu et sans profession « pendus et étranglés sans autre forme de procès » leur nombre diminuerait rapidement : il n'en fut rien, et Paris ne fut jamais plus hanté par les coquins de toute espèce qui s'y donnaient rendez-vous et y commettaient tous les méfaits imaginables, sous le couvert du fanatisme le plus ardent.

C'étaient eux qui, au nom de la religion, pillaient les maisons à leurprofit où après avoir assommé ou poignardé un hugenot, avaient grand soin de vider ses poches.

Les temps de troubles sont toujours favorables à l'éclosion des bandits.

Dans la nuit du 9 au 10 décembre, un gentilhomme, nommé du Plessis, fut envoyé par le jeune roi, avec la compagnie du lieutenant, du prévôt des maréchaux Rouge-Oreille, des gardes du prince de la Roche-sur-Yon et de quelques autres exempts, ce qui formait un effectif de 80 hommes d'armes, à l'église Saint-Barthélemy' pour y enlever un religieux minime qui prêchait l'Avent dans des termes qui déplaisaient au monarque.

Le lendemain, lorsque cette arrestation fut connue dans le peuple, elle y causa une agitation bien naturelle et on craignit un soulèvement. Le parlement envoya crier dans les carrefours, par le chevalier du guet, le lieutenant particulier et les commissaires de quartier, que l'enlèvement avait eu lieu par ordre du roi.

« Ordre du roi » cela disait tout; toutefois les Parisiens trouvaient que cela ne disait pas assez; ils commençaient à se montrer curieux de savoir le pourquoi des choses et se communiquaient cette réflexion toute naturelle que si l'autorité avait cru devoir, pour apaiser les esprits, faire connaître que l'arrestation avait été commandée par le roi lui-même, elle aurait bien dû leur faire savoir en même temps de quel crime le minime était accusé.

Cependant, tout se borna à des murmures et à quelques attroupements dans les environs de l'église.

Le lendemain, une lettre de Charles IX adressée au vicaire et aux marguilliers de Saint-Barthélemy, leur commanda de se pourvoir d'un autre prédicateur dont « la doctrine fût saine et la conduite paisible » ; le prince de la Roche-sur Yon, lieutenant général de Paris, déclara alors que c'était en raison de la témérité de ses discours, que le minime était en prison et que d'ailleurs l'année précédente, il avait déjà été réprimandé à ce sujet; il se plaignit en même temps du peu de retenue de quelques autres prédicateurs, particulièrement ceux de Saint-Eustache, de Saint-Jacques-la-Boucherie et de Saint-Merri.

Tout cela ne justifiait pas aux yeux du peuple l'arrestation arbitraire du religieux, et deux bourgeois de Paris, Claude Mariette et Nicolas Bourgeois, résolurent d'aller trouver le roi à Saint-Germain-en-Laye et de lui présenter requête afin d'obtenir sa mise en liberté; quelques autres personnes de bonne volonté se joignirent à eux ; les députés populaires arrivèrent devant le conseil du roi (le 13 décembre), et le conseil ordonna l'élargissement du minime qui fut ramené honorablement dans la ville et, le lendemain, conduit à Saint-Barthélemy par deux gentilshommes du prince de la Roche-sur-Yon.

Il reprit ses prédications, et tant qu'il prêcha, l'église fut pleine d'auditeurs.

Il existait à cette époque, en dehors de la porte du Temple, un clos planté de cerisiers et qu'à cette occasion on appelait la Cerisaie; les huguenots y tenaient souvent leurs assemblées, mais ils se réunissaient aussi dans une maison du faubourg Saint-Marcel, dans une maison de la rue Mouffetard, proche du presbytère de Saint-Médard. Cette maison appartenait à un nommé Jean Canaye, qui l'avait louée à un marchand luquois appelé Jean de Caule; c'était lui qui l'avait mise à la disposition des huguenots, ainsi que le clos qui y était attenant et qu'on appelait le clos du Patriarche. Maison et jardin tiraient leur nom de Bertrand de Chanac, patriarche de Jérusalem, mort en 1404, qui avait possédé cette vaste propriété cisconscrite par les rues Mouffetard, de l'Epée-de-Bois, Gracieuse et d'Orléans.

Or, le 27 décembre, un pasteur protestant — ci-devant prêtre habitué de la paroisse de Saint-André-des-Arts, nommé Jean Malo, prêchait à l'heure de vêpres dans la propriété où se trouvaient environ 2,000 personnes pour l'entendre; il prétendit que le bruit des cloches qu'on sonnait alors à l'église Saint-Médard le gênait pour prêcher, et il invita deux des assistants qui étaient

auprès de lui d'aller prier le curé et le sacristain de Saint-Médard de vouloir bien cesser la sonnerie, pendant le temps qu'il sermonnerait.

Les deux personnes se chargèrent volontiers de la commission; mal leur en prit.

Elles furent si mal reçues par le curé et le sacristain, qu'elles ne purent s'empêcher de protester, mais alors, curé, sacristain et paroissiens tombèrent sur les malheureux messagers de Malo et les accablèrent tellement de coups que l'un d'eux rendit l'âme sur place. Puis ils fermèrent les portes de l'église et se mirent à sonner les cloches à toute volée.

Jean Malo ne pouvait plus se faire entendre du tout.

Il se dit que ses envoyés avaient manqué d'éloquence et dépêcha cette fois au curé un archer du lieutenant du prévot des maréchaux qui assistait au prêche, par ordre du gouverneur de Paris, afin d'y maintenir l'ordre. On l'appelait Nez d'argent.

Celui-ci fut surpris de trouver les portes de Saint-Médard fermées, et plus surpris encore de se voir assailli après qu'il eut frappé pour se faire ouvrir, par une grêle de pierres qu'on lui jetait du haut du clocher.

En vain, il se recommanda de sa qualité d'officier du roi, rien n'y fit; alors il se replia en bon ordre vers le clos du Patriarche et apprit à Jean Malo l'insuccès de sa démarche et la façon dont il avait été reçu.

Cette insulte fut vivement ressentie par tout l'auditoire, qui résolut de la venger sur l'heure et, quittant immédiatement le clos, les huguenots se précipitèrent sur l'église dont ils enfoncèrent les portes, frappant à tort et à travers sur les paroissiens, hommes, femmes et enfants qui assistaient aux vêpres, renversant les prêtres et les foulant aux pieds, déchirant, brisant les ornements d'église et saccageant l'autel.

Au beau milieu de la bataille, arriva Gabaston, le chevalier du guet, qui fit son entrée dans Saint-Médard à cheval et caracolant au milieu de tous ces gens qui criaient, se battaient, tombaient, roulaient les uns sur les autres.

On juge si le vacarme s'augmenta au lieu de s'apaiser. Les prêtres de Saint-Médard n'ayant plus de pierres arrachèrent de leurs niches les statues des saints et les lancèrent contre leurs adversaires, qui ripostaient de la même façon.

Mais tant que dura la bagarre, les gens qui étaient dans le clocher ne cessaient de sonner les cloches et tout le quartier se demandait quel était ce tocsin qui les assourdissait.

Les huguenots, exaspérés par cette incessante sonnerie, résolurent alors, pour la faire cesser, de mettre le feu au clocher, et ils s'y préparaient, mais avertis du danger, les sonneurs finirent par abandonner les cloches et par déguerpir.

Une cinquantaine de personnes, grièvement blessées, étaient là à moitié agonisantes.

Les huguenots se saisirent de quatorze de ceux parmi les catholiques qui s'étaient le plus signalés contre eux, et les firent conduire au Châtelet par le chevalier du guet, accompagné de 50 hommes d'armes à cheval et de 200 à pied et par le lieutenant du prévôt des maréchaux suivi de ses archers.

Tous ceux qui virent défiler ce cortège, se demandèrent comment les protestants avaient pu parvenir à obliger l'autorité à sévir contre tous ces catholiques, et des murmures s'élevèrent sur son passage.

Le lendemain, les huguenots retournèrent à leur prêche, mais comme ils pensaient bien que les choses n'en resteraient pas là, ils avaient eu la précaution de s'armer. Rien d'anormal ne se produisit : le prêche eut lieu, et à son issue, ils s'en retournèrent chacun chez eux, assez étonnés de n'avoir pas été inquiétés.

Une question d'heure en était la seule cause.

On croyait que l'assemblée se tiendrait dans l'après-midi, elle eut lieu plus tôt, ce fut ce qui empêcha qu'elle fût troublée, mais une heure environ après qu'elle fut terminée, une troupe d'hommes, armés d'épées, de bâtons, d'armes à feu, de barres de fer, se rua au clos du Patriarche, cassa les bancs, brisa la chaire du prédicateur et y mit le feu, ainsi qu'à la maison de Jean de Caule et à quelques autres environnantes, après les avoir pillées, bien entendu.

Les flammes qui s'élevaient menaçaient d'embraser toutes les maisons de la rue Mouffetard.

Des secours furent aussitôt organisés et les magistrats s'empressèrent d'envoyer des gens d'armes pour réprimer cette sédition et éteindre l'incendie.

Le procureur général du parlement, Gilles Bourdin, partit en toute hâte pour Saint-Germain à l'effet de prendre les ordres du roi.

Deux commissaires, Louis Gayant et Antoine Fumée, furent désignés pour faire une enquête sévère sur ces faits regrettables; le premier était notoirement favorable aux catholiques, et le second aux protestants, et pour cette raison on les chargea d'entendre séparément les témoins appartenant aux deux religions.

Un arrêt du parlement intervint qui déclara tous les témoins entendus par Fumée coupables de sédition, et comme tels, ils furent tous jetés en prison.

Ce jugement rendit furieux les protestants et à peine fut-il prononcé, que des placards furent affichés partout contre les présidents, et, les conseillers du parlement.

Plus de 300 hommes s'armèrent et se répandirent par les rues en appelant leurs coreligionnaires aux armes, mais ceux-ci ne se sentaient pas assez nombreux pour lutter contre la masse de



Au mois de novembre 1562, l'avant-garde du prince de Condé culbuta 600 cavaliers à l'entrée du faubourg Saint-Victor. (Page 11, col. 2.)

catholiques qui ne demandaient qu'à tomber sur eux et les écraser.

Ils n'osèrent se montrer, et l'émeute avorta.

Toutefois, le parlement voulut faire un exemple en punissant ceux qui, détenteurs de l'autorité, ne s'en étaient servis que pour attiser le feu; aussi, condamna-t-il le chevalier du guet Gabaston et l'archer du lieutenant du prévot de la maréchaussée qui avait accepté la mission d'aller prier le curé de Saint-Médard de faire taire ses cloches, à être pendus.

Ce supplice parut trop doux à la populace, qui eût préféré les voir brûler vifs; néanmoins, il fallut bien qu'elle s'en contentât, seulement, elle alla arracher les corps des suppliciés des mains du bourreau, et après les avoir ignominieusement traînés par les rues, elle les jeta à la Seine, puis se répandit par la ville en chantant des refrains sanguinaires contre les huguenots.

Le tumulte survenu dans l'église Saint-Médard avait jeté l'alarme dans différentes églises de Paris ; les paroissiens de l'église Saint-Paul demandèrent de l'artillerie pour pouvoir au besoin se défendre contre les agressions des hérétiques. Ceux de Notre-Dame prétendirent être garantis par la présence de la force armée.

C'était à qui afficherait sa grande frayeur d'un parti qui, disait-on, grossissait chaque jour et comptait dans ses rangs de hauts et puissants personnages.

Un édit du mois de janvier 1562 coupa court à toutes ces appréhensions en permettant aux huguenots de tenir leurs assemblées hors des villes et des bourgs, sans en excepter la capitale.

Mais avant de commencer le récit des faits qui se passèrent en 1562, mentionnons la pose de la première pierre du quai Saint-Michel : 4 août 1561. « Aujourd'huy, a esté imposée la première pierre du fondement du quai Sainct-Michel en la présence de M. le prévost des marchands, de Marle, M M. Godefroy et Sanguin eschevins, et les entrepreneurs du bâtiment dudict quay, et ont mes dicts sieurs, magnné ladite première pierre avec la truelle et la chaulz, et ont donné aus d. entrepreneurs trois escus pour le vin et un petit escu pour les peauvres. »

Il paraît, toutefois, que la première pierre fut seule posée, car un arrêt du conseil, en date du 25 avril 1767, ordonna la formation de ce quai.

Revenons à l'année 1562.

Les catholiques furent grandement scandalisés par l'arrêt qui permettait aux huguenots de s'assembler, et ils députèrent quelques notables au parlement, chargés de s'opposer à la vérification de l'édit; le parlement, qui le trouvait préjudiciable à la religion et à l'État, fit alors des remontrances au roi, par l'organe du président de Thou et de Guillaume Viole, conseiller, mais le roi tint bon, et force fut au parlement d'enregistrer l'édit, le 6 mars, tout en faisant ses réserves.

Cet édit, auquel la ville s'était tout d'abord opposé et qu'elle n'accepta qu'avec mauvaise grâce, ne rétablit nullement l'harmonie entre les Parisiens divisés sur le fait de la religion.

On sait qu'en venant de Joinville à Paris, les gens de la suite du duc de Guise s'étaient pris de querelle à Vassy avec les huguenots, en avaient tué une soixantaine et blessé environ 200.

Ce « massacre » (ainsi s'exprimaient les protestants en en parlant) fut le signal d'une levée de boucliers de la part des huguenots, qui s'emparèrent de toutes les villes qui se trouvaient sans défense, et se vengèrent cruellement de l'affaire de Vassy; or, les Parisiens qui se trouvaient désarmés, furent dans des transes mortelles; ils craignaient à tous moments que le prince de Condé, chef des protestants, qui se trouvait alors à Paris, ne prît l'initiative d'un mouvement général.

Ils ne se rassurèrent que lorsqu'ils virent arriver le duc de Guise, qu'ils considéraient comme le plus puissant des catholiques.

Il fut reçu au bruit des acclamations populaires et avec la pompe réservée aux entrées des souverains. Il entra par la porte Saint-Denis; le prévôt des marchands et les échevins allèrent à sa rencontre, et aussitôt qu'il fut dans la ville, le prévôt des marchands, accompagné de l'échevin, Claude Marcel, alla trouver la reine à Melun pour la prier de ramener le roi à Paris et de faire rendre leurs armes aux habitants, afin qu'ils fussent en état de se défendre contre les entreprises du prince de Condé, ce qui leur fut accordé. Une assemblée de ville, tenue le 27 mars, ordonna, qu'on ferait le recensement des hommes en état d'être armés, qu'on s'informerait des armes qu'ils pouvaient avoir, et que ceux qui n'en avaient point seraient tenus de s'en fournir.

Charles IX arriva à Paris dans les premiers jours d'avril, précédé par le connétable de Montmorency, qui, dès qu'il se trouva à Paris, commença par faire arrêter de nouveau l'avocat Ruzé, qui avait tenu des propos malsonnants contre plusieurs seigneurs de la cour, puis il se rendit en personne au prêche appelé le temple de Jérusalem, qui était situé dans le faubourg Saint-Jacques et fit brûler publiquement la chaire du ministre et les bancs de l'auditoire.

Il continua la journée en se portant au prêche de Popincourt, situé en dehors de la porte Saint-Antoine, et y brûla tout, puis enfin, il fit consumer par le feu ce qui restait du prêche du Patriarche à la rue Mouffetard.

Les protestants se demandaient si ces actes s'accordaient bien avec l'édit du mois de janvier, mais ils n'eurent pas le loisir de discuter beaucoup à cette occasion : le roi de Navarre fit publier les 25 et 26 mai, injonction à tous les protestants de sortir de Paris, avec défense, sous peine de mort, à qui que ce fut de les insulter à leur départ ou de leur faire aucun tort, soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens.

Quant à l'édit qui permettait l'érection des prêches hors des villes, une déclaration du roi, en date du 15 avril 1562, en excepta la prévôté et vicomté de Paris.

Un Conseil de la ville fut tenu le 6 mai, et il y fut décidé que dans les maisons où il y avait plus d'armes qu'il n'en fallait pour la défense des gens qui y logeaient, on saisirait le surplus, que dans chaque quartier on élirait un capitaine, mais ces dispositions ne furent pas suivies, et l'année suivante, ordre fut donné de déposer toutes les armes à l'Hôtel de Ville, où elles seraient conservées au nom de ceux à qui elles appartenaient.

Le 18 octobre 1563, le connétable de Montmorency et le gouverneur de Paris allèrent visiter les armes que les bourgeois avaient apportées, en exécution de l'ordonnance ci-dessus.

Le 12 janvier 1564, le roi déclara qu'il entendait que les armes fussent rendues aux bourgeois.

Le 13, la reine-mère alla trouver le roi et obtint de lui que les armes à feu ne seraient pas comprises dans celles qu'on rendrait et qu'on les déposerait à l'arsenal, après en avoir payé la valeur à leurs propriétaires; en même temps, les possesseurs d'armes blanches qui retirèrent les leurs, durent signer l'engagement de ne les employer que pour le service du roi et contre les factieux.

Quelques jours plus tard, le Conseil de la ville se plaignit au roi de ce qu'il paraissait douter de la fidélité des habitants de Paris; le roi jura ses grands dieux qu'il avait une confiance absolue dans les bourgeois de sa bonne ville, mais qu'il approuvait la restriction apportée par Madame sa mère et que tout ce qu'il pouvait faire, c'était d'adoucir les termes de l'ordonnance. Pourvu que les armes fussent en son pouvoir il ne demandait pas mieux que de se montrer plein d'amabilité pour les bons bourgeois, qui reçurent seize copies sur parchemin, de l'ordonnance; chacune d'elles devait être signée par les bourgeois de chaque quartier.

Enfin, le 16 juillet 1564, toutes les armes à feu furent portées de l'Hôtel de Ville à la Bastille, et l'on en fit l'inventaire. Pendant deux années, on le voit, cette question de l'armement et du désarmement passa par des phases diverses.

Le parlement, qui tenait à faire preuve de son zèle pour la défense de la religion catholique, rendit, le 6 juin 1562, toutes Chambres assemblées, un arrêt célèbre portant que les vingt-cinq articles de foi dressés par la Faculté de théologie de Paris, le 10 mars 1542, seraient relus de nouveau pour être ensuite jurés par tous les officiers du parlement; le 9 juin, toutes les Chambres assemblées, lecture en fut faite, et le premier président Gilles Le Maitre, en présence de deux commissaires de l'évêque de Paris, fit sa profession de foi, conformément à ces articles, entre les mains du président de Saint-André, sur le tableau représentant l'image de Jésus-Christ avec le commencement de l'Évangile de saint Jean.

Cent vingt-trois autres présidents, conseillers et gens du roi firent la même profession de foi de la même manière et la signèrent.

Arnaud du Ferrier, Paul de Foix, Jean Hurault, Louis du Faur, Claude et Pierre Violle, Claude Fumée et quelques autres firent défaut.

Défense fut faite de les recevoir désormais à l'exercice de leurs charges, tant qu'ils n'auraient pas prêté le même serment que les autres.

Soixante-sept avocats, les huissiers, les clercs des greffes et deux cent un procureurs signèrent cette formule, ainsi conçue :

« Nous, souscrits, présidens, maistres des requestes, conseillers, advocats, procureurs généraux du roy, greffiers et notaires de la Cour de parlement, croions et confessons en vérité et sincérité de cœur, tous les articles inserez et approuvez par lettres patentes du feu roy François Ier que Dieu absolve, cy dessus escryptes; en la foy desquels articles nous voulons vivre et mourir, et promettons à Dieu et à sa glorieuse mère, à ses anges et à tous ses saints et saintes, en la présence de cette notable compagnie, garder et observer et iceux faire garder et observer de tout nostre pouvoir aux sujets du roy nostre souverain seigneur sans faire ne souffrir estre fait aucune chose au contraire, directement ou indirectement, en quelque manière que ce soit, sur les peines portées par l'arrest donné, les Chambres d'icelles assemblées, le 6 de ce présent mois; et ainsi le jurons et promettons. En tesmoin de quoi nous avons soubz signé de nostre propre main cette présente profession et déclaration, le 9 de ce mois de juin 1562. »

Le dimanche suivant, 14 juin, une procession générale eut lieu, en expiation des crimes et sacrilèges commis dans l'église de Saint-Médard, au mois de décembre précédent.

Dès le matin, le parlement se rendit en habits de cérémonie à Sainte-Geneviève, d'où la procession partit à 9 heures, pour se rendre à Saint-Médard.

Les quatre ordres mendiants marchaient en tête, puis les chapitres, appelés les filles de Notre-Dame, les chanoines de Notre-Dame à droite et les religieux de Sainte-Geneviève à gauche. C'était l'évêque d'Avranches qui portait le saint sacrement, assisté des abbés de Sainte-Geneviève et de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, tous trois en habits pontificaux; d'autres évêques marchaient devant le dais, porté par des ecclésiastiques et escorté par les six plus anciens conseillers du parlement. Les cardinaux de Bourbon, d'Armagnac, de Lorraine et de Guise marchaient derrière le saint sacrement, puis venaient le maréchal de Brissac, créé lieutenant-général du roi à Paris, par lettres du 31 mai, le parlement, le prévôt des marchands, les échevins et les autres officiers de la ville.

Trois jours après, le maréchal de Brissac fit publier l'ordonnance enjoignant, sous peine de la hart, à tous les protestants de sortir de Paris et de ses faubourgs dans les vingt-quatre heures, et à ceux qui étaient seulement soupçonnés de l'être, de comparaître à l'évêché dans le même laps de temps pour y faire leur profession de foi et d'apporter celles qu'ils auraient pu déposer entre les mains des capitaines de leurs dizaines, afin qu'elles fussent vérifiées.

Jusqu'alors, l'Université s'était tenue en dehors de ce mouvement. Pierre de la Ramée, principal du collège de Presles, ayant fait abattre les images de la chapelle de son collège, fut chassé du collège et tous les autres professeurs, principaux et suppôts de l'Université, furent obligés, par arrêt du 9 juillet, à souscrire à la profession de foi jurée par le parlement.

Ceux qui refusèrent de signer furent déchus de leurs charges et offices.

Le prévôt des marchands, les échevins et tous les autres officiers de la ville furent astreints à la même obligation.

Si Paris jouissait de la tranquillité de la rue, catholiques et huguenots se battaient en province, et comme on craignait que la guerre civile éclatât dans la capitale menacée par le prince de Condé, qui était venu camper au monastère de la Saussaie, près Villejuif, on s'occupa en grande hâte de mettre la ville en état de défense, en travaillant aux remparts du côté de l'Université, et on les munit de canons et de troupes.

Au mois de novembre 1562, le prince de Condé, dont l'armée se composait de 8,000 hommes de pied et de 6,000 cavaliers, s'approcha du faubourg Saint-Victor, que son avant-garde attaqua le 28, et où il culbuta 600 cavaliers dont la retraite précipitée jeta la terreur dans toute la ville.

« Les assiégés furent tellement battuz et repoussez, dit un historien de l'époque, et avecques

tel désordre, que sans l'artillerie des remparts, on eût entré pesle-mesle dans la ville. M. de Guise estoit à la porte, disant mille injures à la noblesse et gendarmerie qui fuyoient, disant qu'il leur falloit des quenouilles et non des lances. »

« Ce premier succès, dit à son tour l'historien *des siéges de Paris*, quelque douteux qu'il fut, permit aux assiégeants de prendre toutes leurs dispositions à loisir. Leur infanterie occupa Montrouge et Vaugirard, la cavalerie allemande prit ses quartiers à Arcueil et à Cachan. Ils espéraient en venir sans retard à une bataille décisive, mais l'armée de Paris resta dans ses retranchements. La lutte se bornait à des canonnades presque sans résultat et conduites avec prudence.

« — N'adventurons point, disait l'amiral Coligny, nos canons et nos coulevrines devant une si mauvaise beste qui mord si fort, ils seroient en danger de s'aller promener à Paris. »

Malgré cela, les Parisiens furent si consternés, qu'ils auraient sans doute abandonné leur ville et ouvert les portes, s'il n'y avait pas eu de fortes garnisons dans les faubourgs.

Gilles le Maître, le premier président, vieux et alité, s'imagina, en entendant du bruit, que les religionnaires venaient l'enlever. Il en fut si effrayé qu'il en mourut le 6 décembre 1562, et sa charge, devenue vacante, fut donnée à Christophe de Thou. Il fut inhumé le lendemain en grande pompe en l'église des Cordeliers.

Catherine de Médicis, qui désirait beaucoup gagner un prince, chef du parti huguenot, avait noué des négociations à cet effet, et une entrevue fut fixée dans un moulin du faubourg Saint-Marcel; la reine s'y rendit, accompagnée du duc de Bourbon, du connétable et du maréchal de Montmorency.

Le prince de Condé avait avec lui l'amiral de Coligny, Genlis, Gramont et Jean d'Esternay; le secrétaire d'état Claude de l'Aubespine consigna par écrit les demandes des huguenots, dont la principale était le droit de tenir des assemblées publiques dans la capitale ou au moins dans ses faubourgs.

Cette entrevue n'aboutit à rien qu'à diviser davantage les partis, et les protestants, fatigués de ces lenteurs, préparèrent une attaque pour la nuit du 4 au 5 décembre, mais Genlis fut épouvanté en songeant aux horreurs qu'entraînerait une prise d'assaut de la capitale et il alla faire sa soumission au roi.

Le prince de Condé se décida alors à lever le siège le 10.

Mais avant de quitter la place, les Allemands incendièrent leurs quartiers; Montrouge, Cachan, Arcueil et Antony subirent le même sort.

3000 gascons et 4000 espagnols arrivèrent au secours de Paris.

Le 19 décembre, le prince de Condé, battu par l'armée des royalistes, était fait prisonnier à Dreux, et la nouvelle n'en fut pas plus tôt connue à Paris que la reine ordonna qu'on fit des prières solennelles d'actions de grâces et des feux de joie dans tous les quartiers.

A propos de feu, le 20 janvier 1563, le feu prit à 15 à 20,000 livres de poudre qui se trouvaient à l'arsenal, et la secousse fut si terrible, que le bruit se fit entendre jusqu'à Melun. Quatre des moulins à poudre furent entièrement détruits, et les trois autres furent fort endommagés. « Plus de trente personnes, que l'effort du coup fit sauter en l'air, retombèrent en pièces et morceaux; quantité d'autres furent blessées ou demeurèrent accablées sous les ruines des maisons voisines, la plupart endommagées ou renversées. Les vitres des Célestins et des autres églises des environs furent entièrement brisées. »

Bien qu'on ne pût découvrir comment le feu avait pu être mis à ces poudres, on ne manqua pas d'en accuser les huguenots, et on eut grand peine à retenir nombre de catholiques exaltés qui voulaient se jeter sur eux et les assommer, en les rendant responsables de ce qui était arrivé.

Mais un autre événement passionna les Parisiens.

Le duc de Guise fut tué d'un coup de pistolet par un gentilhomme protestant, du nom de Poltrot de Méré, tandis qu'il assiégeait Orléans.

Le meurtrier fut arrêté et amené à Paris, où il fut condamné à être tenaillé avec des tenailles ardentes et tiré à quatre chevaux; après quoi son corps jeté au feu et la tête exposée au bout d'une pique, à la place de Grève.

Tout cela fut exécuté de point en point le 18 mars, son corps fut brûlé à petit feu et sa tête fut attachée à l'horloge de l'hôtel-de-ville.

Le jour même arriva à Paris le corps du duc de Guise, qui fut déposé provisoirement dans l'église des Chartreux. Le lendemain, il fut porté en grande pompe jusque devant l'église des Jacobins, où se trouva l'évêque de Paris qui le conduisit à Notre-Dame, accompagné de son chapitre et de ceux de plusieurs paroisses et des ordres mendiants.

La ville avait ordonné qu'il serait porté au convoi par cent archers, cent torches allumées, écussonnées aux armes du duc, et vingt-quatre guidons, aussi aux armes de Guise.

Les capitaines et plusieurs bandes d'archers et d'arbalétriers marchaient à cheval, suivis des sergents et de toute la milice de la ville; tous les gentilshommes de la maison de Guise, à cheval, et plus de quatre cents bourgeois en deuil, aussi à cheval, accompagnaient le cortège avec un grand nombre de domestiques vêtus de noir et portant des torches.

A l'entrée de la cathédrale, le prévôt des marchands et les échevins portèrent le dais de velours





BOURGEOIS ET BOURGEOISE DAME DE LA COUR VALET SERGENT D'ARMES

Au fond, la grande Chartreuse de Paris, hôtel Vauvert, d'après Mifliez, Touchard-la-Fosse et Monfaucon. (XIIIe SIÈCLE.)

F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur — 62.

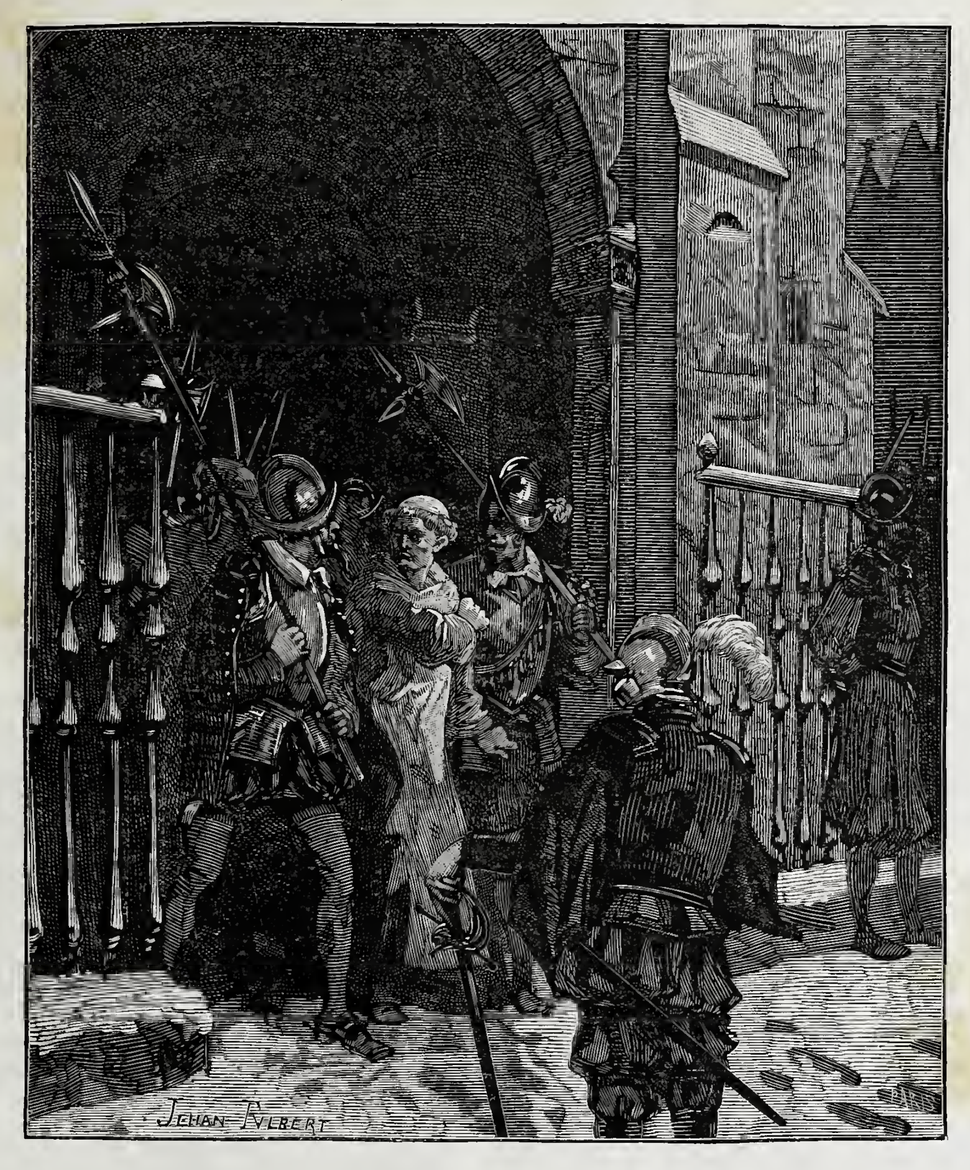
Imp. Charaire et Fils.

Vue de la rue Saint-Antoine et de la colonne de Juillet actuelle, indiquant la position de l'ancienne prison de la Bastille, au fond.

A l'angle de la rue Saint-Antoine, 185, et de l'impasse Guéménée, 2, maison de l'éditeur F. Roy, bâtie sur l'emplacement de l'ancien palais des Tournelles, où est mort Henri II, blessé dans un tournoi par Montgommery.

Temple protestant, ancienne église du couvent des Filles Sainte-Marie de la Visitation. Au coin de la rue Saint-Antoine, 212, et de la rue du Petit-Musc, l'hôtel de Mayenne, occupé par l'école des Frères et une spécialité de blanc.





On arrêta un religieux minime qui prêchait l'Avent dans des termes qui déplaisaient au monarque. (Page 7, col. 1.

noir sur le corps jusque dans le chœur, et le lendemain fut célébré un service solennel, auquel assistèrent le parlement et la ville.

L'oraison funèbre fut prononcée par le jacobin Jacques Le Hongre, et, après la messe, le corps fut transporté à Joinville.

La paix entre les catholiques et les huguenots fut signée à Amboise, le 19 mars; malgré cela, alors que l'on conduisait vingt de ces derniers en prison, la populace de Paris se jeta tout à coup sur ces malheureux et les massacra.

C'était inaugurer singulièrement l'ère de la paix.

Le roi écrivit immédiatement au prévôt des marchands et aux échevins pour leur témoigner son indignation et son mécontentement, et il ordonna aux magistrats d'empêcher qu'on molestât ceux des protestants qui rentreraient à Paris.

Mais cela n'empêcha pas que la plupart fussent en butte aux mauvais traitements et aux vexations de tout genre, et le conseil de la ville fut obligé de demander au parlement le 29 juin, l'autorisation de faire dresser des potences sur les principales places, avec un écriteau portant *pour les séditieux*, et de rendre les capitaines et bourgeois voisins de ces places, responsables des tentatives qu'on pourrait faire pour abattre les potences.

Il fut en outre arrêté qu'on choisirait douze bourgeois avec un capitaine pour former la garde du prévôt des marchands et des échevins.

Ce fut en cette année 1563, que fut ouverte sur

les ruines de l'hôtel Barbette une rue qu'on appela rue du Petit-Paradis, en raison de l'enseigne d'un marchand, puis qu'on désigna ensuite sous le nom de rue des Fusées, parce que l'hôtel dit des Fusées y était situé; elle changea encore de dénomination et s'appela rue du Parc Royal, parce qu'elle conduisait au parc de l'hôtel royal des Tournelles. En 1793, elle devint la rue du Parc National; en 1806, elle reprit son nom de Parc Royal qu'elle porte encore aujourd'hui.

Une importante création date de 1563, celle des juges consuls des marchands (tribunal de commerce). Cette juridiction fut établie en novembre, et l'édit a été enregistré au parlement le 10 janvier 1564.

On raconte que Charles IX assistant un jour sans être vu à l'audience de la grande chambre du Parlement, fut témoin du renvoi hors de cause d'un procès entre deux marchands qui durait depuis dix ans, faute de la part des conseillers d'en pouvoir comprendre les incidents.

Frappé de la nécessité de confier ces sortes d'affaires à des hommes du métier, il consulta le chancelier de l'Hospital qui lui suggéra l'idée d'un tribunal spécial; les premiers juges furent cinq marchands originaires du royaume établis à Paris, l'un en qualité de juge, les autres de consuls; leurs fonctions consistaient à connaître des différends s'élevant entre les marchands et particuliers pour le fait de la marchandise, chacun plaidant pour soi, sans avocat ni procureur. Ils jugeaient en dernier ressort jusqu'à concurrence de 500 livres, et pour les sommes excédantes, leur jugement était soumis à l'appel au parlement. Leur charge élective ne durait qu'un an.

La première élection de ces magistrats se fit le 27 janvier 1564, en l'Hôtel de Ville, où le prévôt des marchands et les échevins avaient fait assembler les cent principaux membres des six corps marchands, auxquels il fit faire serment d'élire cinq d'entre eux « gens d'honneur et de probité ».

Le vote se fit par bulletins : Jean Aubry, ancien échevin, fut élu juge, les consuls furent Nicolas Bourgeois, Henri L'Advocat, Pierre de la Cour et Claude Hervy. Le 1er février, ils furent conduits au parlement par deux échevins et là, en présence de François de Montmorency, gouverneur de Paris, ils prêtèrent serment entre les mains du premier président, Christophe de Thou. Six jours plus tard ils tinrent leur première audience dans l'hôtel abbatial de Saint-Magloire, rue Saint-Denis; quelques années plus tard leur tribunal fut transporté dans un vieil hôtel situé auprès de l'église Saint-Merri où il demeura jusqu'en 1808, époque à laquelle un décret rendu le 16 mars, réunissant la Bourse et le tribunal de commerce, ordonna la construction d'un palais pour les recevoir, sur l'emplacement de l'ancien couvent des filles de Saint-Thomas. La première pierre en fut posée le 24 du même mois, et les travaux dirigés par l'architecte Brongniart, et après sa mort (1813) par l'architecte Labarre, furent achevés en 1827. L'installation du tribunal de commerce et de la Bourse, eut lieu dans le monument que nous aurons à décrire plus amplement quand nous parlerons de la Bourse, le 3 novembre 1826. Il y demeura jusqu'en 1864, époque à laquelle il fut transféré dans un palais spécialement destiné au tribunal de commerce et aux conseils des prud'hommes, et situé en face le palais de justice.

Au XVIe siècle, l'élection était précédée de deux messes solennelles dans l'église Saint-Merri, l'une des morts pour les juges et consuls décédés, et l'autre du saint Esprit.

Un édit royal du 28 janvier 1564, ordonna la vente des terrains libres de Paris qui appartenaient au domaine et qui devaient être couverts de bâtiments. Cet édit comprenait en même temps l'hôtel des Tournelles que la reine Catherine ne voulait à aucun prix conserver, et l'hôtel de Diane de France, dont nous avons parlé et qui devint l'hôtel Lamoignon.

La démolition de ce vaste hôtel des Tournelles effraya le parlement qui hésita avant d'enregistrer l'édit, mais le roi allégua la situation malsaine de cette habitation royale qu'avoisinaient les égouts, et en outre, le danger permanent que lui procurait le voisinage de l'arsenal, dont la terrible et récente explosion pouvait se renouveler. Il ajouta encore dans une lettre de jussion, datée de Fontainebleau, le 13 février, que son dessein était d'employer l'argent qu'on retirerait de la vente de cet hôtel à en rebâtir un autre, en un lieu plus sain et plus sûr, et qu'en ce qui concernait les joutes, tournois, et autres assemblées en armes qui se tenaient dans le parc des Tournelles, la nouvelle clôture de Paris contiendrait des places assez spacieuses pour y faire désormais ces sortes de cérémonies.

Cependant le parlement tenait bon, et se retranchait derrière l'absence du procureur général, pour ne pas vérifier l'édit; enfin, celui-ci étant revenu, il se décida, et l'édit fut publié; la reine-mère ne perdit pas de temps pour en presser l'exécution et, par son ordre, les bâtiments furent abattus, les jardins détruits, les murailles renversées, les fossés comblés, et, afin qu'il ne restât aucun vestige de l'hôtel qui lui rappelait la mort tragique de son mari, elle voulut que la cour intérieure du palais fût convertie en place publique et servît de marché aux chevaux.

Quant à la cour extérieure, elle l'abandonna à des particuliers pour y élever de nouvelles constructions.

Lorsque nous avons parlé de la place royale, nous avons fait l'historique de l'emplacement sur lequel se trouvait l'hôtel des Tournelles.

Ajoutons toute fois que l'impasse Guéménée, si-

tuée dans la rue Saint-Antoine, entre le n° 183 et le n° 185, faisait autrefois partie de l'hôtel des Tournelles; ce fut dans une de ses salles que mourut Henri II; cette impasse fut d'abord désignée sous le nom de *Ha! Ha!* exclamation qui échappe à celui qui entre sans le savoir dans une impasse et ne trouve pas d'issue; elle doit son nom actuel à la famille de Rohan Guéménée. Au n° 2 se trouve la maison de librairie F. Roy, éditeur de *Paris à travers les siècles;* au n° 4 était autrefois le couvent des filles de la Croix, (couvent qui, on le verra plus tard, fut supprimé en 1790 et vendu).

En face l'impasse Guéménée, au coin de la rue Saint-Antoine et de la rue du Petit Musc, existe encore un hôtel bâti à cette époque par du Cerceau; il occupe la place qu'on appelait le séjour royal sous Charles VI. Du Cerceau le construisit pour le duc de Mayenne; il passa ensuite aux mains des familles de Vaudémont et d'Ormesson. Sur un cartouche, placé au-dessus de la porte d'entrée, se trouve l'inscription de ces trois noms. L'école commerciale Saint-Paul, fondée en 1843, occupe de nos jours ce vieil hôtel qui a conservé toute la physionomie monumentale des vastes habitations du XVIe siècle.

Sur une partie de l'emplacement occupé par le palais du Luxembourg, Robert de Harlay de Sanci fit bâtir, vers 1560, une grande maison accompagnée de jardins. Dans un arrêt de la cour des aides, rendu en 1564, cette belle propriété est qualifiée Hôtel bâti de neuf. Le duc de Pinei-Luxembourg en fit peu de temps après l'acquisition, et en 1583 et 1585, il y ajouta plusieurs terrains contigus pour l'agrandissement des jardins.

Ce domaine fut acheté, le 2 avril 1612, par la reine Marie de Médicis, moyennant 90,000 livres, Les bâtiments primitifs furent jetés bas et, sur leur emplacement, la veuve de Henri IV fit élever une habitation toute royale qu'on appela d'abord palais Médicis, puis palais d'Orléans, et enfin palais du Luxembourg. Il sera décrit plus loin.

A peu près en même temps que l'hôtel bâti de neuf, base du futur Luxembourg, se construisait, Catherine de Médicis, pour remplacer l'hôtel des Tournelles, faisait l'acquisition de la maison des Tuileries à Jean Tiercelin et Julie du Trot, sa femme, qui l'avaient reçue en don de Louise de Savoie, mère de François Ier.

Mais, comme selon le plan du palais qu'elle avait conçu « les Tuileries devaient être un palais, le vrai palais des Valois, façade royale, jardins délicieux, cours magnifiques, portiques par séries » il lui fallait un vaste emplacement; elle joignit à la maison des Tuileries plusieurs propriétés voisines qu'elle acheta, et un grand terrain qui appartenait à l'hôpital des Quinze-Vingts. Les jardins furent environnés d'un mur, à l'extrémité duquel on fit commencer les fortifications du côté de la rivière par un bastion dont le roi posa la première pierre le 11 juillet 1566.

Pour ne pas interrompre l'historique de ce palais, terminons d'abord le récit des divers événements qui se passèrent à Paris pendant les années 1564 et 1565.

Au maréchal de Brissac créé lieutenant général du roi à Paris, le 31 mai 1562, avait succédé Christophe des Ursins sieur de la Chapelle, nommé à cette charge le 15 janvier 1563; il eut pour successeur le 19 mars 1564, Charles de Montmorency seigneur de Méru.

Le gouverneur de Paris fut instruit que plusieurs huguenots refuseraient de tendre leurs maisons sur le passage des processions qui devaient être faites le jour de la Fête-Dieu et il en référa au parlement qui délibéra à ce sujet dans sa séance du 26 mai. Il fut ordonné que le commissaire de chaque quartier, accompagné du quartenier, du cinquantenier et de l'un des marguilliers de la paroisse, irait dans chaque maison pour s'informer auprès des locataires s'ils entendaient suivre la coutume établie.

Le commissaire, sans engager aucune discussion avec les dissidents, devait se borner à prendre note de leurs réponses; les marguillers furent chargés de faire tendre au lieu et place de ceux qui s'y refuseraient, dans la crainte que les catholiques à outrance ne leur fissent un mauvais parti. Les fêtes du jour et de l'octave de la Fête-Dieu se passèrent sans bruit.

Au mois de septembre, un service solennel fut célébré à Notre-Dame, en l'honneur de l'empereur Ferdinand, décédé, et l'oraison funèbre fut prononcée par le religieux Jacobin Fourré.

Le roi était absent de Paris.

Au mois de janvier 1565, le cardinal de Lorraine était revenu du Concile de Trente à son abbaye de Saint-Denis, avec une suite nombreuse de gens armés, et il se disposait à entrer à Paris dans le même équipage, mais le gouverneur maréchal de Montmorency alla dans la matinée du 8 au parlement, pour l'en aviser et prendre avec lui des mesures, à l'effet de s'opposer à cette entrée en armes.

Le cardinal, officiellement prévenu, prétendit qu'il était autorisé par la reine à se faire escorter comme il l'entendait et, dès le même jour, il prit le chemin de Paris, partageant toutefois sa troupe en deux parties : l'une commandée par son frère, le duc d'Aumale, devait entrer par une porte, tandis qu'il entrerait par une autre avec la sienne.

Mais il vit tout à coup venir à lui le lieutenant du prévôt avec ses archers à cheval et revêtus de leurs hoquetons, qui le somma au nom du roi de mettre bas les armes.

Le cardinal commanda à ses gens de passer outre, ce qui fut fait, et il arriva ainsi sans s'inquiéter de la défense, jusqu'auprès de l'église des Saints-Innocents.

Alors apparut le maréchal, accompagné d'Antoine de Croy, prince de Porcien, et suivi d'un grand nombre de gentilshommes à cheval.

Celui-ci ordonna l'arrestation immédiate du cardinal et de ceux qui l'escortaient; un de ces derniers voulut résister, il fut tué sur place.

Quant au cardinal, il avait fait le brave, ne supposant pas qu'il y eût danger, mais lorsqu'il vit que les choses tournaient mal, il prit peur et, sautant en bas de son cheval, il se réfugia, lui et un de ses neveux, dans la première boutique qui se trouva devant eux, sans qu'on sût où ils étaient passés. — Ses gens furent tous dispersés; le cardinal se retira le soir sans bruit de la cachette où il s'était blotti et rentra pédestrement à l'hôtel Cluny qu'il habitait; là vint le rejoindre le duc d'Aumale.

Tous deux, d'assez méchante humeur, réfléchirent à l'instabilité de la faveur populaire; peu de temps auparavant les Parisiens ne juraient que par Henri de Guise, leur frère, — et personne n'avait tenté de prêter main-forte au cardinal lorsqu'on avait ordonné de l'arrêter!

Il passèrent une mauvaise nuit, et leur inquiétude redoubla, lorsqu'au matin, le maréchal de Montmorency et ses gens d'armes vinrent dans le quartier, parcourant les rues, se faisant ouvrir les boutiques et les maisons et pénétrant jusqu'à l'hôtel de Cluny.

Le cardinal ne se montra pas, mais il entendit parler sur son compte d'un façon peu satisfaisante, et, sur l'avis qui lui fut donné par le parlement, il se résolut à quitter Paris.

La maison de Guise était en baisse dans l'esprit des Parisiens. On se rappelait un pamphlet virulent qui avait été lancé contre elle en 1560 et dans lequel le cardinal y était fort mal mené: « Tigre enragé, vipère venimeuse, sépulcre d'abomination, spectacle de malheur, y lisait-on, jusques à quand sera-ce que tu abuseras de la jeunesse de notre roi... quand je te dirai qu'un mari est plus continent avec sa femme que tu n'es avec tes propres parentes; si je te dis encore que tu t'es emparé du gouvernement de la France et as dérobé cet honneur aux princes du sang pour mettre la couronne en ta maison, que pourras-tu répondre? Si tu confesses cela, il te faut pendre et étrangler; si tu le nies, je te convaincrai. »

Depuis, nombre d'autres écrits du même genre furent répandus partout. Une chanson satirique qui avait été composée par Lancelot Carles, évêque de Riez sur le colloque de Poissy, fut continuée par Baïf et par Ronsard, à propos de la bagarre de saint Médard.

On chanta beaucoup sous Charles IX.

La milice bourgéoise fut mise en chansons.

> D'ongles de porc sa lance étoit garnie
> Et sa devise étoit : Nous enfuirons
> Viragon, vignette sur vignon.

Puis ce fut au tour de Catherine de Médicis :

> Bourbon, dormez;
> Filez, filez, pauvres François nouveaux;
> La couronne est en quenouille tombée.
> Suivez la vache aux pastis, simples veaux :
> David est royne et roy est Bersabée.

On lui prodiguait les épithètes les plus outrageantes et on l'accusait de se prêter aux actes les plus immoraux.

L'hiver de 1564 fut excessivement froid et on en souffrit beaucoup « la plus grande froidure qui feust en ceste gelée là, fut le jour de la feste des Innocens, auquel jour les mains, les pielz, les aureilles et le membre viril de plusieurs hommes gelèrent... les aureilles leur enflèrent, les mains et pielz leur crevèrent puis pelèrent et leur fut le mal si grand, qu'ils furent plus de six sepmaines ou deux moys sans guarir. »

En 1563, les jésuites ayant été mis en possession d'un legs que leur avait fait l'évêque de Clermont, avaient acheté rue Saint-Jacques une grande maison appelée la cour de Langres et qui appartenait aux sieurs Hennequin et Prévost. Ils y fondirent le collège dit de Clermont, dans lequel ils enseignèrent gratuitement, et bientôt ils l'agrandirent par l'acquisition des anciens collèges de Marmoutiers et du Mans.

Outre le collège de Clermont, les jésuites établirent leur maison professe dans l'hôtel d'Anville, rue Saint-Antoine, qui leur fut donné par le cardinal de Bourbon, et leur noviciat rue du Pot-de-fer, ainsi qu'on le verra plus loin.

En 1566, eut lieu une cérémonie assez singulière : la reine Catherine de Médicis écrivit à la ville de Paris pour lui faire savoir qu'elle était dans l'intention de donner au duc d'Alençon le prénom de François, à la place de celui d'Hercule qu'il avait porté jusqu'alors, et qu'en conséquence, elle avait choisi pour parrain le corps de ville, et la duchesse de Montmorency pour marraine, et qu'elle entendait profiter du moment où le jeune duc était appelé à recevoir le sacrement de confirmation, pour opérer cet échange de nom.

Le corps de ville, représenté par le prévôt des marchands, les échevins, le procureur du roi, le greffier et le receveur de la ville, se rendit donc en habit de gala le jour indiqué, c'est-à-dire le 21 janvier, à Saint-Germain-en-Laye où se fit la cérémonie.

Le lendemain un feu de joie fut allumé en cette occasion sur la place de Grève, et il fut au préalable annoncé en ces termes dans les carrefours, au son des trompettes, par un sergent : « A la mémoire de l'honneur indicible reçu par le corps de cette ville, invité par la majesté de la Reine et assistant le jour d'hier à Saint-Germain-en-Laye, sous le titre très honorable de parrain de très haut et très puissant prince Monseigneur François duc d'Alençon, frère du roy très chrestien nostre très cher souverain et naturel seigneur. »



Le cardinal rentra pédestrement à l'hôtel Cluny. (Page 16, col. 1.)

Le prévôt et les échevins écrivirent à la reine le 24, pour lui rendre grâces de l'honneur qu'elle avait fait à la ville, honneur qui avait comblé de joie les Parisiens, enchantés de pouvoir appeler désormais le duc d'Alençon François.

On se contentait de peu alors!

Nous avons dit que le roi avait posé la première pierre des Tuileries le 11 juillet 1566.

En effet, il se rendit, accompagné du duc de Lorraine, du cardinal de Bourbon, du duc de Nevers et de plusieurs chevaliers de l'ordre et d'autres seigneurs, à l'endroit « où devait être basti le grand boulevard qui termine le jardin des Tuileries ».

Le prévôt des marchands et les échevins l'y attendaient, porteurs d'un certain nombre de médaillesqu'ils avaient fait frapper à cette occasion.

On présenta au roi une truelle d'argent, à l'aide de laquelle il jeta du mortier sous la première pierre, qui portait gravés ces mots : D. Catharina R. K. Mater. Anno Christi MDLXVI. Sur la pierre fut encastrée une boîte de plomb dans laquelle on mit plusieurs médailles, les unes à l'effigie du roi, les autres à celle de la reine-mère.

Pendant ce temps, les trompettes sonnaient, les tambours battaient et les canons tonnaient.

Ce fut l'architecte Philibert Delorme qui fut chargé de la construction du nouveau palais qui, originairement, consista « en un pavillon au centre et deux aux extrémités; ces constructions

étaient composées d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Le pavillon du milieu dans lequel fut pratiqué le grand escalier était couvert d'une coupole. Par sa forme, ses dimensions et les détails de son architecture, cette coupole était beaucoup plus en harmonie avec les corps de bâtiments adjacents que la toiture actuelle. L'ensemble de la façade du côté du jardin, telle qu'elle fut exécutée par Philibert Delorme, se composait du pavillon central, de deux portiques couverts de terrasses et surmontés d'un étage en mansardes, et se terminait par deux corps de bâtiments percés de trois fenêtres à chaque étage et décorés de deux ordres d'architecture. »

Les appartements d'apparat et d'habitation remplissaient le portique et le pavillon qui s'avance vers la Seine; le portique et le pavillon du nord contenaient la chapelle et un logement de suites. Les communs et les écuries étaient situés un peu au delà, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la rue de Rivoli.

Philibert Delorme, chargé de fournir le plan de l'édifice, avait présenté à la reine-mère un projet beaucoup plus vaste que celui qui fut exécuté, et après lui Jean Bullant le compléta, et il eût été sans doute mis à exécution, mais les troubles de la ligue ne permirent pas d'apporter aucun changement aux constructions faites, et ce fut Henri IV qui commanda à l'architecte du Cerceau de commencer, de chaque côté des bâtiments élevés sur le plan de Delorme, et sur le même alignement, deux autres corps de logis avec deux grands pavillons.

Il ordonna, en outre, l'exécution de la galerie du bord de l'eau qui joignait les Tuileries au Louvre. Il existait déjà à cette époque une aile avancée et des constructions en retour, qui fixaient la place de cette galerie. Ce fut alors que l'architecte éleva le pavillon de Flore, en le raccordant avec celui de Bullant par un nouveau corps de bâtiment, et qu'il poussa la galerie jusqu'au pavillon Lesdiguières.

Louis XIII fit, à son tour, continuer, sur les plans de du Cerceau, la longue ligne de façade principale, ligne si longue en effet, que le pavillon circulaire central de Philibert Delorme se trouva devenir d'une exiguïté choquante pour un tel ensemble.

En 1660, Louis XIV chargea les architectes Leveau et d'Orbay, d'opérer divers changements.

On refit d'abord le pavillon central auquel on donna la forme quadrangulaire, et qui fut coiffé du dôme massif que nous voyons aujourd'hui; l'ancien escalier fut supprimé. Le reste de la façade demeura à peu près telle quelle, sauf l'attique qui fut assez avantageusement substitué aux mansardes.

L'aile qui longe la rue de Rivoli a été construite sous le premier empire.

Le pavillon de Flore et la partie de la galerie du bord de l'eau qui s'étend des Tuileries au pavillon de Lesdiguières, ont été entièrement reconstruits de 1863 à 1868, et mis en harmonie avec les nouvelles constructions du Louvre. En 1871, le palais des Tuileries fut incendié par la Commune, mais le pavillon de Flore et les bâtiments neufs qui forment le quai jusqu'au guichet voisin du pont des Saints Pères, demeurèrent presque intacts; les sculptures, statues, groupes et ornements de ces superbes bâtiments ne souffrirent pas.

Ce pavillon a deux faces : l'une vers le quai, l'autre vers le jardin, complètement dégagées, lisons-nous dans *Paris illustré*; la troisième, du côté de la galerie, l'est à sa partie supérieure seulement, et la face qui regarde le corps principal des Tuileries ne le domine que de la hauteur de la toiture. Il y a trois étages sur rez-de-chaussée. Au milieu de chaque face s'élève un large avant-corps, terminé à la naissance du toit par un fronton circulaire que surmonte un groupe allégorique. Au mois d'août 1879, les services de la préfecture de la Seine furent transférés dans ce pavillon, en attendant l'achèvement de la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

La galerie du bord de l'eau comprend vingt-six travées coupées au milieu par un avant-corps sous lequel s'ouvre la porte du sud. Cette porte, l'une des principales des Tuileries, est flanquée de colonnes à tambours rustiques et vermiculés, et précédée de deux lions en bronze. La galerie a deux étages ornés de pilastres accouplés, d'ordre corinthien. Au premier étage, chaque travée est percée alternativement d'une niche à statue et d'une fenêtre ; au deuxième étage, des frontons couronnent les fenêtres de deux en deux travées, et eux-mêmes offrent alternativement la forme circulaire et celle d'un triangle.

Les groupes ou statues sont de MM. Meusnier, Schœneverk, Perrey, Sanson, Crauck, Franceschi, Carpeaux, etc.

A l'extrémité de la galerie opposée au pavillon de Flore s'ouvrent, comme des arches de pont, les trois grandes arcades ou guichets des Saints-Pères, qui donnent accès aux voitures et font face aux guichets de la rue de Rivoli. Un seul étage sans pilastres surmonte les arcades. Sur les piles qui les séparent s'avancent, du côté du quai, deux statues, *la Marine militaire* et *la Marine marchande*; au-dessus du premier étage, sous un fronton, un bas-relief en bronze représentait Napoléon III. Depuis 1870, ce bas-relief a disparu.

Deux pavillons encadrent cette entrée monumentale : le pavillon de la Trémoille, addition datant du second empire, et le pavillon de Lesdiguières, qui reproduit les dispositions principales de l'ancien pavillon de ce nom, en partie reconstruit. Chaque pavillon est percé d'un passage pour les piétons et surmonté d'un élégant campanile; ils sont encadrés par deux pavillons plus

gros et à toiture moins élancée, qui s'élèvent d'un étage au-dessus des galeries et occupent cinq travées.

Du côté de la place du Carrousel et de la cour des Tuileries, un corps de logis, s'avançant sur les constructions faites sous le second empire, renfermait la salle dite des États.

Louis-Philippe avait fait exécuter aux Tuileries par l'architecte Fontaine, des modifications importantes ; un nouveau vestibule avait été créé ; il était orné de colonnes ioniques, regardant du côté du jardin. L'escalier construit sous Louis XIV fut abattu, et l'emplacement formait la salle des gardes. Un escalier nouveau à rampe unique conduisit à la tribune de la chapelle. Enfin, une salle basse et sombre, située dans la partie Est, fut relevée du sol au premier étage et devint la superbe galerie des grandes réceptions, de plain pied avec la salle des Maréchaux et les autres appartements du palais.

Converti provisoirement en hôtel des invalides civils pendant les premiers jours de la Révolution de 1848, ce qui eut pour résultat de le sauver de la destruction, le palais des Tuileries conserva jusqu'à la chute du second Empire, les dispositions intérieures et même la plus grande partie des décorations qui dataient de Louis XIV, Louis XVI et de Napoléon Ier. Sous le vestibule du pavillon central, s'ouvrait un large escalier de pierre. Le rez-de-chaussée ne comprenait qu'une vaste salle à manger donnant sur le Carrousel et les appartements occupaient l'aile droite du palais ; du dôme au pavillon de Flore, l'aile gauche qui fut la salle de la Convention, était à peu près inoccupée. Les décorations de ces appartements étaient sévères, c'étaient des plafonds peints par Le Brun, Coypel, Mignard. Coysevox, Girardon et Lemoyne avaient sculpté les figures des corniches et des cheminées. Au premier étage se trouvaient la salle des Travées, le salon du premier Consul, le salon des Maréchaux, le salon de la Paix ou salon d'Apollon. C'est dans ces deux salons que se donnaient les bals, la salle du trône, décorée d'un plafond de Flamaël, la salle du Conseil, enfin la galerie de Diane qui conduisait au pavillon de Flore. Les appartements de l'impératrice donnant sur le jardin, étaient contigus à ces grandes salles de réception qui, toutes, prenaient jour sur le Carrousel. Ils se composaient d'une chambre à coucher qui avait servi de bibliothèque à Napoléon Ier, les meubles en bois de rose enrichis de bronze, étaient du style Louis XVI. Près de la chambre à coucher se trouvait une chapelle et une salle de bain ; puis venaient trois salons, appelés salon bleu, salon vert et salon rose ; ce dernier, appelé aussi salon des fleurs, avait été entièrement décoré, plafond, panneaux, dessus de portes, par Chapelin. A l'autre extrémité du palais, le pavillon Marsan était une lourde bâtisse sans caractère architectural ; (c'était là que se trouvaient sous la Révolution, les bureaux et les dépendances de la Convention.)

La chapelle, la salle de spectacle et l'ancienne salle du conseil d'État, avaient été construites sous le Consulat par Percier. Elles occupaient l'emplacement de la grande salle des machines, construite par ordre de Louis XIV et qui tenait la façade située entre le pavillon Marsan et le second pavillon à colonnettes légères dû à Philibert Delorme.

Le 23 mai 1871, les Tuileries, du guichet de l'échelle au pavillon Marsan, et de celui-ci au pavillon de Flore, devinrent la proie des flammes ; l'explosion du pavillon central ou de l'Horloge eut lieu à onze heures quarante-sept minutes ; l'horloge venait de frapper les trois quarts, elle continua à sonner jusqu'à minuit.

Le pavillon de Marsan est reconstruit ; l'exécution des huit frontons et des seize bas-reliefs qui doivent en décorer la façade a été confiée à madame Bertaux et à MM. Cavelier et Thomas, tous deux de l'Institut et Bogino, Barrias, Doublemard, Maniglier, Mathurin et Moreau.

Il sera toujours possible de rebâtir en tout ou partie le monument incendié, il n'en est malheureusement pas de même du remplacement des œuvres d'art : il y avait dans le palais des Tuileries d'inappréciables tapisseries des Gobelins, d'admirables plafonds, des peintures et des œuvres d'art dont la perte est irréparable. Mais hélas ! ce ne fut pas la première fois qu'au milieu des excès révolutionnaires, on s'en prit aux monuments, comme s'ils assumaient la responsabilité des actes de ceux qui les habitent ou les ont fait édifier.

Catherine de Médicis en faisant construire le palais des Tuileries tenait beaucoup à ce qu'il fût environné de jardins, mais ce qu'on appelle aujourd'hui le jardin des Tuileries était encore, sous Henri IV, séparé des bâtiments par un sorte de large rue qui longeait la façade, et il contenait un étang, un bois, une volière, une orangerie, des allées, des parterres, un théâtre, un labyrinthe et un Écho.

La volière composée de plusieurs bâtiments était située vers le milieu du quai des Tuileries : l'orangerie était voisine de la rue Saint-Honoré ; auprès était une ménagerie contenant des animaux féroces, l'écho se trouvait à l'extrémité de la grande allée, la muraille qui l'entourait avait près de 4 mètres de hauteur, elle était masquée par des palissades.

Dans le bastion qui touchait à la porte de la Conférence, on avait conservé un grand terrain qui servait de garenne, et qui fut donné le 16 avril 1630, par Louis XIII à un sieur Renard, ancien valet de chambre du commandeur de Souvré, à la condition qu'il le défricherait et le planterait d'arbustes et de fleurs rares.

Renard qui était intelligent, tira parti de cette donation, et indépendamment des fleurs dont il orna son jardin, il ouvrit un cabaret dans un joli pavillon qu'il fit bâtir et dans lequel il réunit de beaux meubles et de riches tapisseries, et sa petite maison devint bientôt le rendez-vous des jeunes seigneurs et des plus jolies dames de la cour.

Il y avait aussi au milieu des parterres des bâtiments qui servaient à loger des artistes, que le roi honorait de sa protection, ainsi que le constate une lettre de Nicolas Poussin, dans laquelle le célèbre artiste dit :

« Je fus conduit le soir, par ordre du roi, dans l'appartement qui m'avoit été destiné. C'est un petit palais, car il faut l'appeler ainsi. Il est situé au milieu du jardin des Tuileries. Il est composé de neuf pièces en trois étages, sans les appartements d'en bas, qui sont séparés. Ils consistent en une cuisine, la loge du portier, une écurie, une serre pour l'hiver et plusieurs petits endroits où l'on peut placer mille choses nécessaires... »

Tel était encore le jardin des Tuileries, à la mort du cardinal Mazarin.

En 1665, Louis XIV décida qu'il serait remanié. La rue et les édifices qui le séparaient du palais disparurent; on démolit un hôtel qu'habitait Mlle de Guise, la volière, et toutes les maisons qui s'étendaient du côté de la rivière jusqu'à la porte de la conférence. Et Lenôtre entreprit de créer un nouveau jardin et les terrasses du bord de l'eau et des Feuillants furent dessinées. Devant le palais, une terrasse ornée de plantes variées, de statues et d'urnes de marbre fut ménagée et des parterres ornés d'ifs et de quinconces furent tracés. Enfin, en face des parterres, et dans l'alignement du milieu du grand avant-corps, fut plantée la magnifique allée de marronniers dont la largeur fut encore augmentée depuis.

A cette époque, au centre d'un bosquet existait une salle de comédie en verdure; on la remplaça sous Louis XV par un mail et une salle de billard.

Lorsque survint la révolution de 1789, les grands tapis de verdure et les larges plates-bandes de fleurs qui séparaient la terrasse des Feuillants du couvert de marronniers furent arrachés. On devait y planter des pommes de terre pour la nourriture du peuple, on n'y planta rien, mais les plates-bandes ne furent pas rétablies.

A cette époque, on voyait un pont tournant d'un dessin ingénieux, qui mettait le jardin en communication avec la place de la Concorde dont il était séparé par un large fossé. Ce pont avait été construit en 1716, par un moine augustin, nommé Nicolas Bourgeois.

On entrait alors dans le jardin par cinq portes (le peuple n'y entrait que le jour de la fête du roi). Ce fut sur l'avis de Robespierre, que furent construits les hémicycles en marbre blanc, appelés carrés d'Atalante, qui terminent les allées de verdure qu'on voit aujourd'hui à l'extrémité des massifs. La reconstruction des bassins remonte aussi à cette époque. Sous l'Empire, l'architecte Fontaine abattit les ifs et les remplaça par des fleurs. La Restauration fit ouvrir la principale entrée sur la rue de Rivoli, en face la rue des Pyramides. Louis-Philippe fit disparaître une partie du parterre situé devant le palais et la remplaça par un jardin réservé.

La république de 1848 ne toucha pas au jardin des Tuileries, seulement elle donna le droit aux promeneurs d'y fumer leur pipe ou leur cigare, ce qui était défendu auparavant.

L'empereur Napoléon III fit détruire, en partie, les bosquets situés à l'extrémité ouest de la terrasse du bord de l'eau, pour y établir en 1853, une orangerie. Vis-à-vis, au milieu des bosquets de la terrasse des Feuillants, fut bâti en 1861, un jeu de paume et Napoléon III fit agrandir pour son usage, le jardin réservé, en mutilant la promenade publique, dont on le sépara par une barrière grillagée et par un fossé gazonné de deux mètres de profondeur.

Une entrée nouvelle fut ouverte en 1859, sur le quai, vis-à-vis le pont de Solférino.

Le jardin des Tuileries doit son principal ornement aux nombreuses statues qui le décorent; il serait trop long d'en faire ici la nomenclature et d'en indiquer l'emplacement. Citons seulement le *Spartacus* de Foyatier, *la Renommée* et le *Mercure*, *Flore et Zéphire*, *l'Hamadryade*, *le Faune flûteur* de Coysevox, *Énée enlevant Anchise*, *Lucrèce et Collatin*, deux superbes groupes de Lepautre, un *Chasseur*, *le Rhône et la Saône* de Coustou, etc.

Le jardin des Tuileries a une superficie de 30 hectares, 702 mètres de longueur et 317 mètres de largeur. Ajoutons que jusqu'à la suppression de la contrainte par corps (1867), il était considéré comme lieu d'asile; depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, il était interdit à tout garde du commerce d'y faire aucune arrestation. De nos jours, du 1er avril jusqu'au 15 octobre, la musique militaire y exécute chaque jour des concerts publics dans un endroit spécial.

Une rue, nommée rue des Tuileries, traverse aujourd'hui le jardin, en longeant les bâtiments et met en communication le quai avec la rue de Rivoli, à la hauteur du Pont-Royal et de la rue des Pyramides.

Cette description nous a mené un peu loin, revenons à l'année 1566.

Notons à cette date un règlement qui fut fait pour l'hôpital du Saint-Esprit, dont nous avons parlé lorsqu'il fut établi sur la place de Grève, en 1362. Ce règlement, enregistré au parlement le 6 septembre, ordonnait que les biens mobiliers appartenant aux enfants élevés à l'hôpital et qui y décéderaient, deviendraient la propriété de l'établissement et qu'une part des héritages qui pourraient leur échoir serait allouée à l'hô-

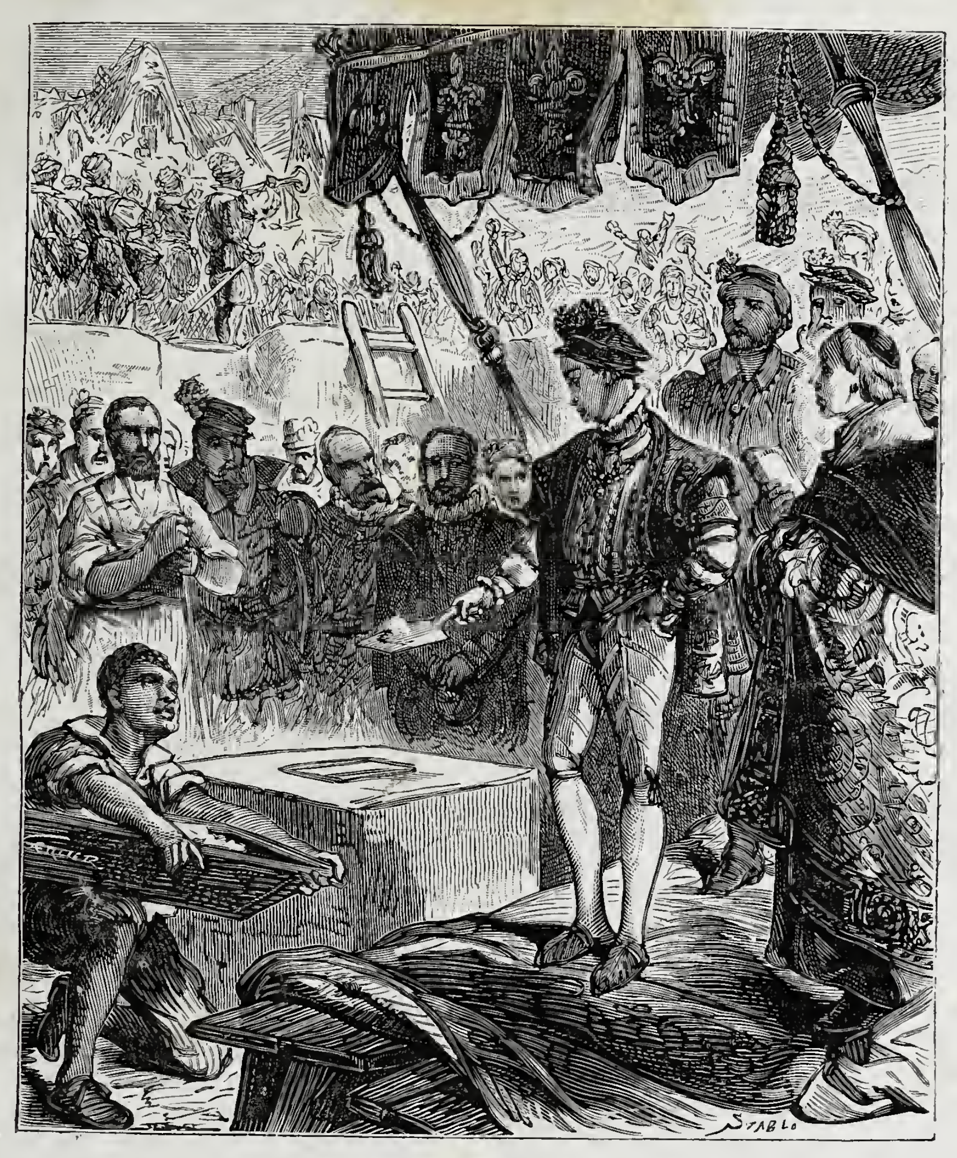


F. Roy, éditeur. — 63.

Imp. Charaire et Fils.

Vue d'ensemble du Louvre et des Tuileries avant l'incendie de 1871.





On présenta au roi une truelle d'argent, à l'aide de laquelle il jeta du mortier sur la première pierre. (Page 17, col. 2.)

pital « en punition de l'abandon où les parens ont laissé ces pauvres orfelins ».

Un jeu nouveau s'était introduit à Paris, et on s'y livrait avec frénésie; c'était la loterie, originaire d'Italie et qu'apportèrent les Italiens de la suite de Catherine de Médicis. En 1539, François Ier avait rendu un édit octroyant à un sieur Jean Laurent, la permission d'établir autant de loteries qu'il voudrait, à charge de payer un droit annuel de 2,000 livres tournois.

Ces loteries furent désignées sous le nom de *blanques*.

Le prix du billet était de six sous six deniers.

L'édit de François Ier était basé sur ce prétexte qu'il fallait « détourner les nobles, bourgeois et marchands, enclins et désirant jeux et esbattements, des jeux dissolus, où aucuns consomment tout leur bien et substances, » mais, en réalité, c'était pour profiter du produit que donnerait ce jeu, qui prit une extension considérable.

Il fut établi une blanque en 1563, dans le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois et le prince de Navarre (depuis Henri IV) y gagna un grand nombre de lots.

Le goût de la loterie inspira en 1566, au comte de Retz, l'idée de proposer au bureau de la ville de Paris, avec l'autorisation du roi, une blanque composée de « terres, fiefs, possessions, pierreries et autres choses de cette nature ». Elle devait être nantie d'un fonds de 4 millions, dont il en serait employé un en prêts, au denier dix, et il offrait à la ville, si elle voulait se charger de

l'opération, de lui abandonner le huitième du produit.

La ville délibéra et résolut de remontrer très humblement au roi qu'elle n'avait jamais prêté son nom, ni voulu intervenir en quelque affaire d'argent que ce fût, si ce n'était pour le service de Sa Majesté et que les rois n'avaient jamais favorisé de tels moyens usuraires qui préjudicieraient grandement à leur crédit et à leur considération.

Le roi et son mandataire n'osèrent pas insister, mais la loterie fit rage et plus tard Henri IV, qui y jouait volontiers, fut obligé de sévir contre les teneurs de blanques, qui ne craignirent pas, en maintes occasions, de forcer le sort à être favorable à leur industrie.

Bientôt, on répandit des prospectus à foison pour annoncer les loteries, on exposa les lots; bref, on mit tout en œuvre pour en propager l'usage et l'habitude, ce qui ne fut pas long.

Sous Louis XIV, on en compta de cinq sortes : loterie de libéralité, loterie de spéculation particulière, loterie d'État, loterie de charité et loterie commerciale.

Nous aurons plus d'une fois à revenir sur l'abus qui fut fait de la loterie en général.

Depuis Philippe le Bel, les duels étaient devenus de plus en plus fréquents, et surtout pendant le commencement du XVIe siècle ils s'étaient généralisés sans obstacle. Ce n'était plus une coutume judiciaire, c'était un droit et un devoir pour tout homme qui, n'étant pas d'église, avait reçu un dommage qui n'était pas pécuniaire, car on trouvait que l'assassinat, même par trahison, devenait matière à réparation par l'épée.

En 1566, Charles IX défendit le duel, sous peine de mort, et renvoya les gens auxquels « une démentie aura été donnée, par devers MM. les connétables et maréchaux de France, pour en décider, ainsi qu'ils verront être de raison, laquelle démentie, si elle est donnée sans juste occasion, demeurera nulle et sera, en ce cas, celui qui l'aura donnée, tenu d'en faire amende honorable à celui qui l'aura reçue. »

L'ordonnance ne dit pas ce qui arrivait lorsque l'agresseur refusait de faire amende honorable.

En 1563, le capitaine des arbalétriers de la ville avait présenté requête au roi pour lui demander que sa compagnie, qui était de soixante hommes, fût portée à cent, et aussi pour obtenir qu'il ne pût être destitué de sa charge que par indignité, bien que l'usage ancien voulait que cette compagnie nommât annuellement son capitaine à l'élection. Comme plusieurs années de suite il n'y avait pas eu d'élections, le capitaine voulait que la volonté royale les supprimât désormais. Une ordonnance du mois de février 1566, éleva en effet à cent le nombre des hommes faisant partie des trois compagnies d'archers, arbalétriers et arquebusiers, et décida que les capitaines en exercice seraient continués pour six ans, et qu'au bout de ces six années ils seraient soumis à l'élection pour un égal laps de temps. Et comme il fut reconnu que les arcs et les arbalètes étaient devenus des armes plus embarrassantes qu'utiles, arbalétriers et archers durent à l'avenir se servir d'arquebuses, tout en conservant leurs anciennes dénominations.

Nous voyons encore, en 1566, une ordonnance datée du 24 janvier, qui prescrit à tous les professeurs qui se présenteraient pour être admis à professer au Collège de France, de se faire examiner publiquement par tous ceux attachés au Collège, et qu'un concours fût ouvert, chaque fois qu'une chaire deviendrait vacante.

Le 9 septembre 1566, les frères Miloirs, trésoriers des Compagnies, reçurent la question extraordinaire et furent pendus à Montfaucon, pour avoir volé une somme de 60,000 écus et fabriqué des faux. L'un des condamnés, l'aîné des deux frères, espérant toujours voir venir sa grâce, s'était rendu de fort mauvais gré au lieu du supplice; arrivé là, et dans l'intention de gagner du temps, il se cramponna aux échelons et refusa de monter, et il fallut que, de guerre lasse, le bourreau le pendit à l'échelon même où il s'était accroché.

En 1567, on ouvrit à Paris une nouvelle voie appelée ruelle Saint-Jacques-du-Haut-Pas et ruelle du Cimetière, parce qu'elle longeait un des côtés de l'église et qu'elle conduisait à un cimetière qui était situé sur l'emplacement occupé depuis par le jardin du séminaire de Saint-Magloire. Plus tard, elle fut nommée rue des Deux-Églises; enfin, en 1851, on lui donna le nom de rue de l'Abbé-de-l'Épée, par suite de son voisinage de l'institution des Sourds-Muets.

Le 5 août 1566, le roi, pour « obvier aux assassinats fréquens et autres violences qui se commettoient dans Paris, » avait permis au prévôt des marchands et aux échevins de lever en chaque quartier de la ville cent hommes, qui seraient munis d'armes offensives et défensives, à l'exception de celles à feu, pour prêter main-forte à la justice et l'aider à s'emparer des coupables.

Le 29 septembre 1567, la permission fut donnée aux habitants de Paris de porter des armes à feu pour leur sûreté personnelle et celle de la capitale menacée par les religionnaires, sous la conduite du prince de Condé.

Disons d'abord que la pacification d'Amboise n'avait rien enlevé à la vivacité de la haine que catholiques et huguenots s'étaient vouée. Au milieu des fêtes et des plaisirs qu'offrait la cour de Catherine de Médicis, on s'épiait, on se surveillait de près, et les partisans de la Réforme avaient été avisés de se tenir sur leurs gardes, car il avait été question, assuraient leurs émissaires, d'un massacre général de tous les partisans de la religion réformée.

Les chefs se réunirent dans la petite ville de Rosoy en Brie au mois de septembre 1567, et là, il fut résolu qu'on tenterait un coup de main pour s'emparer de la personne de Charles IX qui devait tenir un chapitre de l'ordre de Saint-Michel dans le château de Monceaux en Brie. Mais le complot fut éventé, et Charles IX, qui se trouvait dans le voisinage de ce château, se réfugia en toute hâte à Meaux, où il attendit l'armée des Suisses pour regagner la capitale.

Les conjurés ayant reçu de leur côté un renfort de 8000 Allemands, se portèrent sur Lagny, dans l'intention de disputer le passage à l'armée royale; ils eussent pu le faire, mais ils se laissèrent amuser par des offres de conciliation, des conférences, pendant lesquelles le roi et son armée gagnèrent Paris par des chemins détournés.

Charles IX se réfugia en son palais du Louvre, où il était en sûreté.

Mais alors, les conjurés, furieux d'avoir été joués, résolurent de prendre Paris par la famine; ils brûlèrent les moulins situés entre les portes du Temple et Saint-Honoré, s'emparèrent de plusieurs villages, et établirent leur quartier général à Saint-Denis, dont ils pillèrent les ornements d'église de l'abbaye, l'or et l'argent de plusieurs châsses, et une riche bibliothèque remplie d'anciens manuscrits.

Un seul passage existait encore pour faire arriver les bestiaux et les vivres de la Beauce; les Huguenots s'emparèrent du château de Dampierre dans la vallée de Chevreuse, et dès lors, il fut facile au moyen de postes d'observation et de courses d'éclaireurs, d'empêcher que rien ne pût entrer dans Paris.

« La place était trop bien fortifiée et trop bien défendue, dit l'auteur des *Sièges de Paris*, pour être emportée par un coup de main. La garnison comptait 6 000 Suisses, 3 000 chevaux, 18 pièces de canon, 10 000 fantassins de compagnies régulières ou de milice parisienne. On reculait devant l'idée de donner un assaut, probablement infructueux, et sûrement très meurtrier, à une ville où se trouvaient le roi et toute la cour, et où l'on comptait beaucoup de coreligionnaires.

« Les assiégeants bornèrent leurs attaques à des escarmouches près d'Aubervilliers, de la Chapelle, d'Argenteuil, de Buzenval, de Villejuif et de Choisy. Les succès, dans ces diverses rencontres furent incertains ou partagés. Un mois déjà s'était écoulé sans le moindre résultat décisif.

« L'argent manquait pour payer la solde des Allemands auxiliaires. Le fanatisme y suppléa. Les officiers et les soldats français se cotisèrent pour assouvir la cupidité de leurs alliés, toujours prêts à passer au plus offrant et dernier enchérisseur.

« Paris, complètement investi, ne tarda pas à être réduit à la plus extrême nécessité; le connétable de Montmorency, quoiqu'il y fut à la tête d'une armée assez considérable, n'osait risquer une bataille générale dont la perte eût entraîné la reddition de la capitale et la captivité du roi. La population, lasse de cette inaction, ou impatiente d'être délivrée des maux du blocus, se mit à murmurer. Elle se répandit en reproches et en injures contre son brave défenseur, dont elle méconnaissait la sage temporisation. Les moins malveillants accusaient de pusillanimité la prudence du vieux connétable. Le mot trahison circulait de bouche en bouche. On trouvait « merveilleusement dur, dit François de la Noue, qu'on souffrist ceste petite poignée de gens les braver chascung jour par continuelles escarmouches jusques dedans leurs portes, et que c'estoit grand vergogne, de voir une fourmy assiéger un éléphant. »

Pendant ce temps, les habitants de Paris versaient volontairement à la reine mère pour l'aider à résister aux huguenots, une somme de près de 400,000 livres et le clergé de France lui donnait 100,000 écus.

Catherine de Médicis, malgré ce secours important, craignait de se lancer dans une guerre dont les suites pouvaient être désastreuses et elle eut recours à la négociation.

Plusieurs conférences furent tenues avec le prince de Condé, et le chancelier de l'Hospital et quelques autres personnages considérables. Le prince posa nettement les conditions de la paix : exercice entièrement libre de la religon réformée sans distinction de lieux ni de personnes. Charles IX refusa avec la même netteté.

Il ne restait plus qu'à combattre.

Le connétable de Montmorency se résolut à en finir et à livrer bataille.

La veille du jour qu'il avait choisi, il fit attaquer par la cavalerie les lignes ennemies. Dans une de ces rencontres, un enseigne de la compagnie d'Andelot fut tué d'un coup d'arquebuse et ses gens furent mis en déroute, ce qui fut considéré comme de bon augure. Le connétable ayant appris, par le rapport de ses cavaliers, le nombre et les forces de ses adversaires, prit le lendemain congé du roi, lui donna de grandes espérances et fit sortir toute l'armée.

« — Ce jour, dit-il, me justifiera, car le peuple de Paris me verra en vie ou triomphant; ou bien, il pleurera ma mort, lorsque j'aurai défait les ennemis et jeté leur parti dans la consternation. »

Après avoir laissé une réserve à la Chapelle, il fit avancer son infanterie du côté de la Villette et déploya son armée dans la plaine des Vertus (Aubervilliers), à l'aile droite, quatorze pièces de canon (batterie très considérable pour l'époque). protégées par les Suisses et par les arquebusiers français furent braquees contre Aubervilliers. Le connétable se plaça au centre avec un corps nombreux de cavalerie, commandé par son fils François de Montmorency ; et l'aile gauche,

composée d'escadrons, sous les ordres de Jacques de Savoie duc de Nemours, de François de Chavigny, des ducs de Longueville et de Retz, prit position au pied de la butte Montmartre, en s'étendant jusqu'à la Seine au-dessus de Saint-Ouen.

Dans le camp des assiégeants on délibéra si on accepterait le combat en rase campagne, ou si l'on se concentrerait dans la ville de Saint-Denis; malgré la grande infériorité du nombre et le manque d'artillerie, les assiégeants attendirent de pied ferme l'armée de Paris.

Les bourgeois de la capitale richement armés, formaient l'avant-garde du connétable. Les assiégeants ne pouvant rester exposés au feu de l'artillerie royale qui les décimait, se précipitèrent en avant avec une telle furie, qu'ils culbutèrent cette milice et l'obligèrent à se replier sur les Suisses, dont ils gênèrent les mouvements. La cavalerie à son tour, se laissa refouler et mettre en désordre par l'amiral Coligny, qui perça jusqu'au centre de la bataille. Anne de Montmorency, ce vieillard respectable, qui avait blanchi à la guerre, ne voulut point, quoique abandonné des siens, chercher son salut dans la fuite. Renversé de cheval, blessé à la figure, il se vit couché en joue par Robert Stuart, un de ceux qui avaient forcé les prisons de Blois après la conjuration d'Amboise.

— Tu ne me connais donc pas? lui demanda Montmorency.

— C'est parce que je te connais, répondit Stuart, que je vais te tuer.

Et il lui tira un coup de pistolet qui l'atteignit au défaut de la cuirasse.

Montmorency eut encore la force d'asséner à son ennemi un grand coup du pommeau de son épée sur la joue qui lui fit sauter trois dents.

Pendant ce temps, le maréchal de Cossé et le duc d'Aumale ralliaient les troupes et les ramenaient au secours du connétable, agonisant, et son fils, victorieux à l'aile gauche, accourait au centre rétablir le combat.

Les confédérés furent culbutés, et ils ne durent leur salut qu'à l'arrivée de la nuit qui empêcha qu'on les poursuivît.

Le connétable de Montmorency fut rapporté à Paris; il habitait l'hôtel de Mesme, (cet hôtel fut vendu par le domaine de l'État en 1826, en 1828 on construisit sur son emplacement le passage Sainte-Avoie), il expira le surlendemain, 12 novembre. Ce vieillard mourut avec toute la dignité d'un héros chrétien; à ceux qui l'exhortaient à se préparer à la mort, il répondit avec une noble fierté :

— Pensez-vous que j'aie vécu quatre-vingts ans sans avoir appris à mourir en un quart d'heure.

Cette perte jeta la consternation dans la capitale ; et il y eut une tacite suspension d'armes ; comme si c'eût été un deuil général.

Ses obsèques ne furent faites que le 25 et le 26; le 25, le parlement alla jeter de l'eau bénite sur le corps et assista aux vigiles à Notre-Dame, le 26, il se trouva au service et députa deux présidents et vingt conseillers pour conduire le corps jusqu'à Saint-Laurent.

Les huguenots, délogés de Saint-Denis par les troupes royales revenues de Pontoise, essayèrent encore de provoquer les Parisiens au combat. Ils s'avancèrent dans la plaine et brûlèrent quelques moulins à vent à l'entrée des faubourgs. Il y en avait un sur la droite de Clignancourt à peu près à la hauteur du Château-Rouge, qui était construit en pierre et qui se trouvait protégé par une palissade et un fossé. Le capitaine Guerry à la tête d'un petit détachement, était chargé de le défendre.

Les huguenots le sommèrent de se rendre, il refusa ; alors ils se préparèrent à lui livrer assaut sous la conduite du capitaine Beauregard, mais leurs efforts furent inutiles. Le capitaine Guerry fut fait colonel et le moulin s'appela depuis le moulin Guerry.

Les huguenots comprirent qu'ils n'avaient plus rien à tenter contre Paris et s'en allèrent vers la Champagne au-devant de 9,000 reîtres allemands, que leur envoyait comme secours Jean-Casimir, fils de l'électeur Palatin ; puis ils passèrent en Bourgogne où les attendaient des protestants bourguignons; toute cette armée revint alors sur Paris.

Le 30 novembre, le roi avait ordonné que tous les gens qui se présenteraient aux portes de Paris seraient interrogés sur leurs moyens d'existence et le motif qui les y amenait, que toutes les armes qui seraient trouvées cachées à l'entrée ou à la sortie des portes seraient confisquées, que personne ne pourrait sortir de la ville sans passeport, que tous courriers arrivants seraient conduits au roi, que tous gentilhommes et soldats qui voudraient entrer seraient invités à se rendre au camp royal si mieux n'aimaient laisser leurs armes à la porte, que tous chevaux, chariots charrettes transportant des marchandises seraient conduits au logis où rien ne serait ouvert ou déchargé sans être visité au préalable ; les Huguenots qui étaient entrés dans Paris depuis la bataille du 10 novembre, ou qui s'en étaient absentés pendant les troubles, devaient en être chassés immédiatement ; quant aux autres, il leur fut permis d'y rester. Le prévôt des marchands et les échevins furent chargés de faire le recensement de ces derniers.

Ces dispositions furent renouvelées par une ordonnance du 24 décembre, et le 23 janvier 1568, le roi fit publier un réglement général de tout ce qui devait être observé dans Paris par les capitaines et les bourgeois armés, afin qu'il fût maintenu en sûreté.

Malgré toutes ces précautions, la reine mère eut recours aux négociations pour éviter tout



C'est parce que je te connais, répondit Stuart, que je vais te tuer. (Page 24, col. 1.)

danger ; des conférences eurent lieu au couvent des minimes de Vincennes ; elles se continuèrent à Longjumeau ; et, le 23 mars 1568, fut signée une paix que l'on nomma paix boiteuse ou malassise, parce que les plénipotentiaires venus de Paris étaient Armand de Gontaut-Biron, qui boitait, et Henri de Mesmes de Malassise, maître des requêtes.

De tout temps, les Parisiens ont frondé les événements en faisant des mots.

En 1568, on forma un marché public dans la rue de l'Orberie; il était consacré à la vente des herbes et du poisson, et les marchands de ces denrées, qui se tenaient habituellement près du petit Châtelet, reçurent l'ordre par arrêt du conseil du 4 juin de la même année, d'aller s'installer au nouveau marché. A partir de cette époque la rue de l'Orberie ou de l'Herberie prit le nom de rue du Marché-Neuf, ainsi que le quai sur lequel le marché était établi.

Le quai est demeuré, mais la rue a été supprimée pour l'établissement de la caserne de la Cité.

Le 18 juin, la Cour ordonna aux receveurs-aides de payer aux trésoriers de la basoche la somme de 120 livres pour leurs jeux et plantation du mai qu'ils avaient été autorisés à faire l'année précédente. (En 1570, ils furent encore autorisés aux mêmes divertissements, mais il intervint, le 8 mai 1571, un arrêt portant défense tant aux clercs de la basoche qu'à ceux du Châtelet, de faire planter aucun mai dans la ville et injonction aux clercs du Châtelet de faire retirer immédiatement ceux qu'ils y avaient plantés.)

Nous trouvons aussi, en 1568, trace d'une sentence du Châtelet condamnant un mercier à l'amende, pour avoir été trouvé travaillant à un chapeau. Les merciers avaient bien le droit de vendre des chapeaux, mais ils n'avaient pas celui d'y retoucher, selon le goût du client; et encore les vendre ! une autre sentence du Châtelet, rendue le 17 novembre de la même année, défend aux merciers d'étaler plus de six chapeaux de feutre dans leur boutique.

Lorsqu'on considère ce qu'on vend aujourd'hui dans les magasins de nouveautés avec ce qu'un commerçant pouvait vendre à cette époque, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la liberté commerciale a grandement marché.

Il est vrai que la qualité des marchandises multiples qu'on trouve dans ces halles et bazars n'a pas progressé,— au contraire, et si les examinateurs (prud'hommes) qui étaient alors chargés d'inspecter et vérifier la bonne confection des objets mis en vente et la véritable nature de la matière employée, exerçaient ce contrôle de nos jours, que de fois n'auraient-ils pas à mettre fabricant où marchand à l'amende « pour chacune fois qu'il trompera sur la qualité! »

Ajoutons qu'en ces temps passés, quiconque accusait un fournisseur de l'avoir trompé et pouvait en fournir la preuve, touchait le montant du quart de l'amende à laquelle celui-ci était condamné.

La paix de Longjumeau ne fut pas de longue durée.

Il n'y avait pas six mois qu'elle était signée, que déjà les Huguenots se disposaient à reprendre les hostilités. Cette paix ne leur accordait pas assez d'avantages et les mécontenta.

De son coté, la reine mère n'était pas satisfaite du résultat acquis, et elle voyait avec déplaisir son fils conseillé par le chancelier de l'Hospital, qui employait toute l'influence qu'il devait à la noblesse de son caractère, à maintenir la paix.

Michel de l'Hospital fut disgracié, et dut quitter Paris pour se retirer dans la terre de Vignay, qu'il possédait près d'Étampes.

Disons en passant que le chancelier était alors un personnage hors ligne, qu'il était chef du grand Conseil et de tous les corps de justice qu'il présidait à sa volonté.

Il portait la robe ou simarre violette et un mortier comble d'or, ou orné de perles et de galons d'or jusqu'au sommet.

Il marchait précédé de massiers et accompagné de gardes dans les occasions solennelles et jouissait du privilège de mettre dans sa maison des tapis aux armes de la maison de France, semés de fleurs de lis.

Il ne paraissait au parlement qu'avec le roi pour y exposer la volonté du souverain et y recueillir les voix.

Ce fut Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, qui lui succéda.

Quelques ardents catholiques avaient formé une ligue, cherchant toutes les occasions de réprimer et châtier les hérétiques, et ils firent tous leurs efforts pour mettre la reine mère dans leurs intérêts, ils y parvinrent facilement.

Catherine de Médicis prit un parti décisif : elle défendit sous peine de mort l'exercice de la religion réformée, ordonna aux ministres de ce culte de vider le royaume dans la quinzaine et astreignit de nouveau les membres des parlements et des universités à prêter serment au catholicisme.

Un délai de quinze jours était accordé à tous les protestants pourvus de charges ou de fonctions pour se démettre.

Charles IX, lui, songea que le meilleur moyen à employer pour anéantir les hérétiques, était d'ordonner une procession générale de tout le clergé séculier et régulier de Paris

Elle eut lieu le 29 septembre, jour de la Saint-Michel.

M. Victor Fournel, dans son *Tableau du vieux Paris*, en a fait cet excellent récit que nous reproduisons:

« Elle (la procession) partit de la Sainte-Chapelle. Toutes les croix des paroisses marchaient les premières deux à deux ; suivaient les ordres mendiants, les prêtres des églises paroissiales et collégiales, portant les corps saints accompagnés de torches, puis le personnel et tout l'appareil ordinaire de ces cérémonies. La bannière de saint Denis, soutenue par un homme vêtu d'une robe de drap d'or traînant jusqu'à terre, brillait en tête d'un grand nombre de religieux nu-pieds, tous couverts de riches chapes, et chantant des hymnes, comme faisaient chacune des églises, Venaient successivement la châsse de saint Louis, portée par les chevaliers de l'ordre du roi, le chef de saint Denis porté par les religieux de l'abbaye de ce nom; une foule d'autres châsses et d'autres chefs portés par des évêques et par des moines. Après, les Suisses de la garde du roi, les maîtres des cérémonies, les haut bois, les chantres de la chapelle du roi et de la Sainte-Chapelle accompagnés des aumôniers du roi et de la reine, s'avançaient les reliques particulières de la Sainte-Chapelle. »

Nous en passons la longue nomenclature

Toutes les reliques étaient portées par des évêques; la plus précieuse, « le sang miraculeux du Christ, » l'était par l'archevêque de Sens, coiffé de sa mitre.

« Puis les ambassadeurs et derrière eux, sous un riche dais, le saint sacrement entre les mains du cardinal de Lorraine, assisté des cardinaux de Bourbon et de Guise. Cette fois, le roi au lieu de marcher seul et à pied, était monté sur une petite haquenée blanche, et précédé par les hérauts vêtus de leurs cottes d'armes, deux huissiers de la chambre du roi portant des masses, le duc de Longueville tenant la main de justice, le duc d'Alençon le sceptre, et le duc d'Anjou la couronne sur un coussin d'or. Le roi était suivi de sa mère et de sa sœur, avec les princesses et les dames de la cour, du parlement, à droite; des gens des comptes et de la ville, à gauche.

« La procession se rendit dans cet ordre à la basilique, à travers les rues tendues de tapisseries, en passant par le pont au Change et le grand pont Notre-Dame. Qu'on juge de l'effet que devait produire une cérémonie pareille, où figuraient une vingtaine au moins d'évêques et de cardinaux, autant de riches reliquaires, des bannières innombrables, des princes, des ambassadeurs, enfin les plus grands personnages réunis aux

pompes les plus éblouissantes de l'Église et de l'État. »

Toute magnifique qu'elle fût, cette procession laissa les huguenots insensibles.

Un nouveau collège, celui des Grassins, fut fondé rue des Amandiers-Sainte-Geneviève. Pierre Grassin, conseiller au parlement de Paris en fut le créateur et lui consacra un legs de 30,000 livres, puis un second de 60,000, pour le cas où son fils viendrait à décéder sans enfant. Le fils, nommé aussi Pierre, ajouta 1,200 livres à ces donations, mais il mourut la même année, et ce fut Thierri Grassin, son oncle, qui, après avoir d'abord refusé d'exécuter les volontés des défunts dont il était l'exécuteur testamentaire, finit par choisir lui-même une partie des bâtiments de l'ancien hôtel d'Albret et y ouvrit le collège des Grassins, auquel il légua de son côté 2,850 livres de rente et sa bibliothèque.

Ce collège se composait d'un principal, de six grands boursiers étudiant en théologie ayant déjà subi un examen, et de six petits boursiers d'humanités et de philosophie. Une particularité assez singulière imposée par le fondateur, fut que chaque grand boursier avait à surveiller les études de deux élèves de la catégorie suivante.

C'était l'embryon de l'enseignement mutuel.

L'archevêque de Sens avait mission de nommer les boursiers, qu'il devait choisir parmi les pauvres écoliers de son diocèse.

Par lettres patentes de mai 1696, la fondation faite au profit des pauvres écoliers irlandais fut transférée aux Grassins, mais cette disposition ne dura pas, et quatorze ans plus tard, les irlandais passèrent au collège des Lombards.

Le directeur général des monnaies, un Grassin seigneur d'Arci, fit, à l'exemple de ses ancêtres, une donation au collège des Grassins, et en 1780, cet établissement put placer 10,000 livres d'économies sur les états du Languedoc.

C'est à ce collège qu'appartient l'initiative de l'impression du livret de la distribution des prix. Cela se fit de 1747 à 1780; le nom des élèves qui avaient remporté le prix d'honneur, était imprimé en lettres d'or.

Une chaire de grec était à la nomination de l'Université.

Supprimé en 1789, il devint propriété nationale, et les bâtiments furent vendus en trois lots le 8 octobre 1833. Les hospices en possédèrent une partie ; sur les jardins s'est ouverte l'école polytechnique.

Un industriel qui occupait un de ces corps de bâtiment, M. Leullier, fut l'inventeur des premiers essais de bouillon en tablettes.

L'évêque de Paris, Guillaume Viole, était mort le 4 mai 1568, le roi nomma à sa place Pierre de Gondy qui prêta serment de fidélité le 24 janvier 1570 et le dimanche 19 mars de la même année, il fit son entrée solennelle dans l'église Notre-Dame, avec toute la pompe que comportait cette cérémonie que nous avons déjà décrite. Toutefois, les quatre barons qui y assistaient ne le portèrent pas ; les registres de la ville mentionnent pour la première fois, que lorsque Nicolas le Gendre, seigneur de Villeroy, prévôt des merchands, alla complimenter le nouvel évêque, il le traita de Monseigneur, ce qui n'était pas encore en usage.

En exécution d'arrêts précédents, le chapitre de Paris avait fait offre en faveur des enfants trouvés, de deux maisons sur le port Saint-Landry. Un arrêt du 12 juillet 1570, ordonna que les enfants seraient transférés dans les deux maisons qui étaient contiguës, qu'ils y seraient nourris et élevés par les soins de Thibaut Choisi, sous la direction de trois dames veuves : Marie Delacroix, veuve de Philippe Le Jay, Anne Guyon, veuve de Pierre d'Étampes, et Catherine de Moussi, veuve de Denis Guillebon. Pierre Hotman, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, fut nommé receveur des deniers de ce nouvel hôpital.

« Mais le sort de ces infortunés ne fut guère amélioré, disent les auteurs du *Dictionnaire administratif*; les servantes chargées de veiller sur eux, se fatiguaient de leur donner des soins. Tantôt, elles les vendaient à des femmes qui avaient besoin de se faire sucer un lait corrompu, souvent elles en tiraient profit, en les remettant à des nourrices qui voulaient remplacer les enfants qu'elles avaient laissé mourir par leur négligence. Ce trafic infâme ne s'arrêtait pas là; ces femmes vendaient également ces pauvres enfants à des bateleurs, à des mendiants, qui, pour exciter la charité publique, mutilaient les innocentes créatures; enfin, dans les maisons du port Saint-Landry, le prix courant des enfants trouvés était de 20 sols. Le petit nombre de ceux qui survivaient dans cet établissement, garçons ou filles, allaient grossir la multitude des mendiants, des voleurs et des femmes perdues qui infestaient la capitale; en sorte que l'on pouvait dire que la misère et le vice se perpétuaient ainsi par leurs propres œuvres. »

Au reste, les enfants abandonnés étaient nombreux dans la bonne ville de Paris : on en exposait dans les carrefours, à la porte des églises, sur les marches des hôpitaux, « en grand danger d'estre dévorez de pourceaulx ou aultre bestail ».

Il y avait bien à la porte de Notre-Dame un grabat en permanence nommé la crèche, pour recevoir les enfants qu'on ne voulait pas élever, mais les mères, souvent honteuses, préféraient les déposer sous quelque porche, et c'étaient les sœurs hospitalières, qui, ramassant par la ville ces créatures abandonnées, les apportaient à la crèche près de laquelle se trouvaient deux ou trois nourrices et un bassin pour recevoir les aumônes des fidèles.

Mais ce n'était qu'un petit nombre des enfants

abandonnés qu'on recueillait ainsi dans des asiles insuffisants; la plupart mouraient de froid et de faim, avant qu'une main charitable vînt les relever.

Cela dura jusqu'à ce qu'un bienfaiteur de l'humanité, Vincent de Paul, prit les enfants trouvés sous sa protection, et fonda en 1638, pour les y loger, un nouvel établissement près la porte Saint-Victor.

On sait que Charles IX se maria avec Élisabeth d'Autriche en 1570, et bien que les fêtes du mariage eussent été célébrées à Mézières, il y eut de nombreux divertissements à Paris, à cette occasion, pendant l'hiver; la musique et la poésie s'associèrent pour la composition de scènes qui rappelaient les opéras que le poète Antoine de Baïf avait vu représenter à Venise; ce fut lui qui conçut le projet de nationaliser chez nous ce genre, et se mettant à l'œuvre, il composa des drames en vers métriques et avec l'aide de son ami Thibaut Corneille, les accompagna d'une mélopée, puis, les représenta dans sa maison du faubourg Saint-Marceau. Charles IX ayant assisté à une de ces représentations s'en retira charmé, et Baïf et Corneille lui ayant soumis les statuts d'une académie de poésie et de musique qu'ils se proposaient de fonder, par lettres patentes de novembre 1570, le roi les autorisa à ériger cette académie. Les 4 et 15 décembre, Baïf et Corneille présentèrent le tout au parlement avec une requête suppliant la cour de députer quelques présidents et conseillers, lesquels avec le procureur général, « auraient l'œil à ce qu'il ne s'y fît rien de contraire aux intentions du roi ». Guy du Faur et Augustin de Thou furent délégués à cet effet et consentirent à la vérification au parlement, à condition « que dans cette académie, il ne serait rien composé ni chanté contre l'honneur de Dieu et du roi et le bien public ».

Le 6 mars 1571, le roi fut reçu dans Paris avec toute la magnificence accoutumée, et le 29 du même mois, la nouvelle reine y fit son entrée solennelle; quelques jours auparavant, elle avait été couronnée à Saint-Denis.

Les princesses de sa suite chevauchaient sur des haquenées, et des écuyerss qui les accompagnaient soutenaient la queue de leurs robes; ces queues avaient de cinq à sept aunes de longueur (de 6 mètres à 8 mètres 50 centimètres environ). Celle de la jeune reine avait vingt aunes (23 mètres 75 centimètres) de long!

C'est, sans contredit, l'une des plus longues dont il soit fait mention dans l'histoire.

Le présent de la ville au roi consista en cent marcs d'argent; celui à la reine en deux cent trente grandes pièces de vermeil pour un buffet.

Peu de jours après avoir reçu ces cadeaux, le couple royal partit pour le château d'Anet.

A la suite d'une condamnation à la potence, prononcée contre un riche marchand de Paris, Pierre Gastine, qu'on avait pendu pour avoir laissé prêcher chez lui contre les édits du roi, une pyramide en forme de croix avait été élevée sur l'emplacement qu'occupait sa maison dans la rue Saint-Denis, près la place Sainte-Opportune et qu'on avait rasée.

Cette croix portait une plaque de cuivre, sur laquelle était gravée la sentence rendue contre Gastine, son frère et son beau-frère Croquet, qui, considérés comme complices, avaient subi la même peine. Or, plusieurs personnes avaient conseillé au roi, dans un but d'apaisement, de faire démolir ce monument dont la vue exaspérait les protestants.

Charles IX y consentit; toutefois, dans la crainte de mécontenter les catholiques fanatiques, il se ravisa, et ordonna le transfert de la croix dans le cimetière des Innocents, et la suppression de l'inscription qui rappelait le crime de Gastine et de ses parents.

Par ce terme moyen, il espérait tout concilier, ce fut le contraire qui arriva.

Le prévot des marchands, qui avait été chargé d'opérer la translation, avait pris toutes ses précautions pour que le travail s'effectuât la nuit, en secret, mais il ne put empêcher que le bruit s'en répandît dans Paris, et dès l'aube, nombre de gens parcoururent les rues en criant aux armes, et quelques meneurs profitèrent de l'occasion pour tomber à l'improviste sur les maisons des protestants, en enfoncer les portes et les piller.

Ceci se passait le 9 décembre, le 10, les mêmes scènes se reproduisirent.

On en avertit le roi, qui était alors à Amboise, et qui se montra très irrité de ces désordres. Il écrivit au parlement une lettre qui fit l'effet d'un coup de foudre; voici ce qu'elle contenait :

« J'ai entendu vos remonstrances que j'ai accoustumé de trouver bonnes, comme mes prédécesseurs ont toujours fait et que je veux aussi faire, quand je verrai que vous me porterez l'obéissance que me devez. Mais voyant comme vous en avez usé depuis mon avènement à la couronne, et que ne laissez encore que je sois homme de continuer à mépriser mes commandemens, je vous ai voulu faire cet honneur non accoutumé de vous escrire de ma main et commander doresnavant obéir à mes commandemens; ou je vous feroi connoistre que n'eustes jamais roy qui se soit mieux fait obéir que je le ferai. »

On le voit, la lettre était roide!

Les remontrances auxquelles le roi faisait allusion, lui avaient été portées par le chevalier du guet, qui raconta à son retour que lorsqu'il s'était présenté au château d'Amboise, les courtisans lui avaient prédit l'accueil peu favorable que lui réservait le roi. En effet, Charles IX lui dit de vive voix qu'il était très fâché que la croix n'eût pu être ni démolie ni transportée, qu'il ne fallait pas tarder davantage à exécuter ses ordres, et que si





MUSICIEN (tiré du roman de la Rose) — **FOU DANSANT** (tiré de l'édition *Emblemata Moralia.*) (XIVe SIÈCLE.)

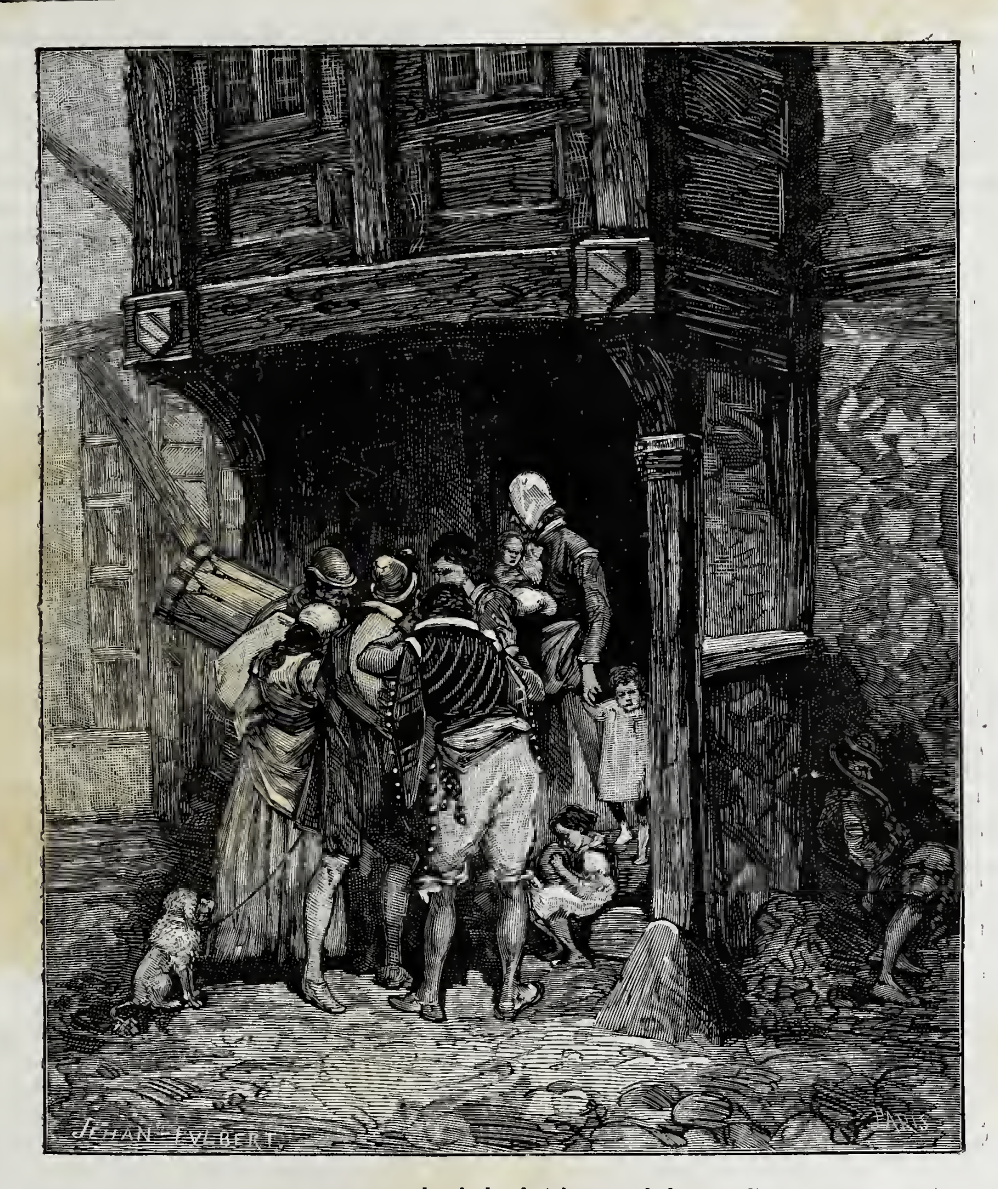
F. Roy, éditeur.

Les maisons habitées par les protestants furent marquées à la craie d'une croix blanche.

F. Roy, éditeur. — 64.

Imp. Charaire et fils.





Les pauvres enfants étaient souvent vendus à des bateleurs et à des mendiants. (Page 27, col, 2.)

quelqu'un s'y opposait, on eût à s'emparer de lui et à le pendre sur l'heure, avec un écriteau attaché à sa personne et portant le mot « séditieux ».

Le parlement comprit que devant la lettre du roi il était difficile de ne pas se soumettre; il s'excusa, ordonna qu'il serait informé contre les prédicateurs qui avaient prêché séditieusement contre le transfert de la croix de Gastine, et envoya le 18 des députés au roi pour l'informer de sa parfaite soumission à ses ordres, en l'assurant qu'il n'y avait aucunement de sa faute dans tout ce qui s'était passé.

Dans la nuit du lendemain 19, la croix fut abattue, et le peuple, pour se venger du roi et du parlement, ne trouva rien de mieux que de mettre le feu à quelques dépendances de la maison de Gastine, qui étaient restées debout.

Le 20, le parlement nomma deux commissaires, Masparault maître des requêtes et Fortin conseiller, pour apaiser la sédition, et le prévôt des marchands et les échevins ordonnèrent aux capitaines de quartiers de leur prêter main-forte.

Le roi, la reine et le duc d'Anjou écrivirent de nouveau au parlement le 21, pour l'inviter à faire cesser les troubles, mais c'était plus facile à commander qu'à faire exécuter; le duc de Montmorency arriva en toute hâte à Paris et des luttes partielles s'engagèrent sur plusieurs points de la ville; cependant, force resta à l'autorité, la plupart des agitateurs furent tués, les autres furent mis en fuite, et la sédition populaire fut dissipée par la punition exemplaire d'un vendeur de fruits, qui fut pendu à l'une des fenêtres d'une maison qu'il venait de piller.

L'émeute n'eut point d'autres suites.

Quant à la croix de Gastine, cause de tout ce bruit, elle fut placée à l'entrée du cimetière des Innocents.

Nous avons vu Catherine de Médicis faire bâtir le palais des Tuileries pour son usage particulier, mais à peine sa nouvelle demeure fut-elle habitable, qu'une terreur vague se saisit d'elle à la pensée de s'y fixer, et ce fut alors qu'elle fit édifier sur l'emplacement de l'hôtel de Béhaigne l'hôtel de la Reine, dont nous avons déjà parlé, et qui, plus tard, prit le nom d'hôtel de Soissons. Nous n'y reviendrons que pour mentionner la construction que Catherine de Médicis fit faire sur les dessins de Bullan, dans l'angle d'une cour latérale de cet hôtel (borné par les rues du Four, des Deux Écus et de Grenelle. Le corps de logis principal avait son entrée sur la rue du Four, qui devait son nom qu'elle portait dès 1285, au four banal que l'évêque de Paris avait au bout de cette rue, du côté de l'église Saint-Eustache. Cet endroit se nommait l'hôtel du Four, contre l'hôtel du grand pannetier de France. Depuis 1862, la rue du Four se nomme rue Vauvilliers. C'était une vaste tour carrée entourée de bâtiments; les jardins longeaient une grande partie de la rue des Deux-Écus et de la rue de Grenelle. La chapelle était située à l'angle des rues de Grenelle et Coquillière). Nous voulons parler de la colonne, dite de Médicis, qui est adossée à la Halle aux farines. Ce monument a été élevé par les ordres de Catherine qui en avait fait un observatoire pour les études astrologiques dont elle était très engouée. Elle a près de 27 mètres de hauteur, sur 3 mètres 50 de diamètre et un peu moins vers le haut.

Elle est complètement isolée du bâtiment, creuse dans l'intérieur, pourvue d'un escalier en vis conduisant à deux mètres au-dessous du couronnement, auquel on arrive par une échelle. On se trouve alors sur une étroite plate-forme, surmontée d'une sphère.

Sur cette colonne, dix huit cannelures sont sculptées; des fleurs de lis, des *Cornes d'Abondance* des miroirs cassés, des *Lacs d'Amour* brisés, et les lettres C. H. entrelacées sont représentés sur ces cannelures creuses et à arêtes rondes.

Lorsqu'en 1763, la Halle aux farines ou au blé fut bâtie sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons, M. de Bachaumont, craignant que la colonne, élevée par Catherine de Médicis, fut démolie, s'en rendit acquéreur, moyennant une somme relativement considérable.

Le bureau de la ville racheta la colonne, des mains de M. de Bachaumont, et la fit reprendre en sous-œuvre, de façon à la consolider.

M. de Viarmes y fit placer un cadran cylindrique marquant les heures et les signes du zodiaque. Ce cadran est l'œuvre de Pingré, chanoine de Sainte-Geneviève.

Aujourd'hui, l'élégante colonne de Catherine de Médicis repose, à sa base, sur une fontaine aux armes de la ville Paris, et dont les eaux sont d'une grande utilité pour les habitants du quartier.

On sait que lorsque Catherine de Médicis fit bâtir son nouvel hôtel, les filles pénitentes qui occupaient l'hôtel d'Orléans (ou de Soissons) furent transférées au monastère de Saint-Magloire, et que les religieux de Saint-Magloire s'installèrent à l'hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas; or, il y avait déjà six ans que l'église de cet hôpital avait été érigée en succursale des paroisses de Saint-Benoît, Saint-Hippolyte et Saint-Médard, mais les nouveaux hôtes du monastère se trouvèrent gênés par la célébration de l'office paroissial, qui se faisait dans la nef de leur église, à l'heure où ils disaient la messe au grand-autel; et comme de leur côté, les paroissiens n'étaient plus chez eux dans l'église des Bénédictins de Saint-Magloire, ils firent bâtir tout à côté de cette église une chapelle qui prit le nom de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, que l'église avait quitté.

Cette chapelle, achevée en 1574, subsista jusqu'en 1630, époque à laquelle elle fut démolie pour faire place à une véritable église, dont la première pierre fut posée le 2 septembre par Gaston de France, frère du roi Louis XIII. Elle fut commencée sur les dessins de l'architecte Gittard, et ne fut achevée qu'en 1684, grâce aux libéralites de la duchesse de Longueville (qui y fut inhumée) et au zèle des ouvriers de la paroisse qui sacrifièrent un jour par semaine pour y travailler, sans salaire, tandis que les carriers fournissaient gratuitement la pierre.

Elle est entièrement construite dans le style dorique. Le portail est flanqué à gauche d'une tour carrée.

On commença en 1688, la chapelle de la Vierge située au fond du chœur. La décoration de cette chapelle est due à M. A. Glaize.

L'intérieur se compose d'une nef et de deux bas côtés. Le bas côté de gauche n'a point de chapelles avant l'abside; celui de droite en renferme deux grandes qui précèdent la sacristie. On y remarque un tableau de Degcorge : *l'ensevelissement du Christ*, quatre attribués à Lesueur : *la Foi l'Espérance*, *la Charité*, et *la Religion*, et une statue de Saint-Jacques, de Foyatier.

L'abbé Cochin (fondateur de l'hôpital de ce nom), Jean Duverger de Hauranne, et l'astronome Casini y furent inhumés.

Un club y fut installé en 1871; les déprédations qui y furent commises à cette époque s'élevèrent à une quarantaine de mille francs.

La reine de Navarre qui était venue à Paris pour assister aux noces de son fils Henri avec Marguerite de France, sœur de Charles IX, mourut le 10 Juin 1572. Le mariage fut reculé; les fiançailles se firent au Louvre le dimanche 17

août. Il y eut un souper, après lequel Marguerite fut menée par le roi, les deux reines et nombre de gens de la cour, à l'évêché où elle coucha. Le lendemain les fiancés furent conduits en grande pompe, par une galerie construite exprès, devant le portail de la cathédrale, oú on avait préparé un haut dais pour la cérémonie.

Marguerite a raconté elle-même ces noces, où elle apparut aux yeux émerveillés de ses admirateurs, habillée à la royale, avec la couronne et le corset d'hermine mouchetée qui se mettait au-devant du corps « toute brillante de pierreries de la couronne, et le grand manteau bleu à quatre aulnes de queue porté par trois princesses ».

Des échafauds dressés, selon la coutume, depuis l'évêché jusqu'à Notre-Dame, étaient tendus et parés de drap d'or; le peuple s'étouffait en bas à regarder passer les mariés et toute la cour. « Nous vinmes à la porte de l'église, où monsieur le cardinal de Bourbon y faisoit l'office ce jour-là, où, nous ayant receu pour dire les paroles accoustumées en tel cas, nous passâmes sur le mesme eschaffaux jusques à la tribune qui sépare la nef d'avec le chœur, où il se trouva deux degrez, l'un pour descendre audit chœur, l'autre pour sortir par la nef, hors l'église. » Donc, ce fut le cardinal de Bourbon qui les maria; puis le roi de Navarre conduisit sa nouvelle épouse au chœur, où elle entendit la messe, pendant qu'il se promenait avec le prince de Condé dans la cour de l'évêché. La messe finie, il retourna à l'église prendre sa femme qu'il mena dîner dans la grande salle de l'évêché. Toute la compagnie se rendit le soir au palais, où un magnifique souper avait été préparé. La soirée et les deux journées qui suivirent se passèrent en festins, en danses, en mascarades, en tournois et en toutes sortes de divertissements, auxquels furent conviés catholiques et huguenots, et l'accord paraissait si bien fait entre eux, qu'ils semblaient être les meilleurs amis du monde.

C'était trop beau, cela ne pouvait pas durer.

Une catastrophe sanglante, un épouvantable massacre allait bientôt montrer à tous que le mariage de Henri le protestant avec Marguerite, sœur du catholique Charles, mariage qui devait être un gage d'alliance et de paix avec les réformés, et que les catholiques regardaient comme l'abomination de la désolation, n'était qu'un leurre destiné à endormir les protestants dans une trompeuse confiance.

Au reste, dans les carrrefours, comme dans les antichambres du Louvre, les catholiques ne se gênaient pas pour prédire, quelques jours avant le mariage, que les noces seraient vermeilles, c'est-à-dire qu'elles seraient ensanglantées; et plus d'un s'adressant aux réformés, qui, à l'exemple de Henri, étaient restés au dehors de l'église pendant la messe, leur avait dit insolemment :

— Vous y entrerez bientôt malgré vous.

Mais les protestants ne relevaient pas ce propos; satisfaits de voir se conclure l'alliance considérable d'un prince de la religion réformée avec une princesse catholique, ils voulaient soigneusement éviter de compromettre les résultats qu'ils espéraient d'un semblable traité de paix, et affectaient de ne pas entendre les dernières récriminations des catholiques, dont il était très facile d'expliquer la mauvaise humeur.

La Saint-Barthélemy allait dissiper toutes les illusions.

Il n'est pas un seul de nos lecteurs qui ignore les détails de cette horrible boucherie, dont le récit a été fait cent et cent fois; cependant, quelque connus que soient ces faits, nous ne pouvons les passer sous silence, et, selon le plan que nous avons suivi jusqu'alors, nous nous occuperons beaucoup moins du côté politique de l'événement que de la part qu'y prit la population parisienne, et des effets qui en résultèrent pour elle.

Disons d'abord que de vagues appréhensions saisirent les Parisiens à propos des noces du roi de Navarre. « Avant quinze jours on verra merveille, » disait-on.

« L'exaspération des catholiques, dit l'historien Michelet, était devenue extrême lorsqu'aux noces du roi de Navarre et de Marguerite de Valois, ils virent arriver dans Paris ces hommes sombres et sévères qu'ils avaient souvent rencontrés sur les champs de bataille, et dont ils regardaient la présence comme leur honte. Ils se comptèrent et commencèrent à jeter des regards sinistres sur leurs ennemis. »

Bernard Abbatia, en sa qualité d'astrologue du roi très chrétien, eût pu facilement prédire qu'on conspirait dans l'ombre.

Il y avait dans l'air ce « je ne sais quoi » qu'il est impossible de définir, mais qui existe aux approches de tout mouvement d'agitation et d'effervescence.

Une sombre catastrophe semblait inévitable et prochaine.

La mort de la reine-mère de Navarre, si prompte et si singulière, ne manquait pas d'être commentée, et tout bas on se disait que Catherine de Médicis pouvait bien y être pour quelque chose.

Un écrivain du temps dit « que cette reine fut menée, sous couleur de caresse, çà et là es maisons des plus factieux, même de Marcel (Claude Marcel, orfèvre, joaillier de la cour. Il fut, en 1557, nommé échevin; par ses assiduités auprès de Catherine de Médicis, il avait obtenu, en 1570, la place de prévôt des marchands; en 1571, celle de receveur général du clergé, et enfin celle d'intendant et contrôleur général des finances) où ayant fait quelques banquets et tasté des confitures d'Italie, au retour, tomba malade au lit, duquel elle ne bougea que lorsque, cinq jours après, elle eust rendu son âme à Dieu. »

Le vendredi 22 août, vers onze heures du

matin, l'amiral Gaspard de Coligny revenait à pied du conseil et lisait une requête en se rendant à son petit hôtel de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois (et qu'on appelait l'hôtel de Ponthieu, il appartenait à messire Antoine Dubourg, chancelier de France, et fut acheté en 1617 par le duc de Montbazon), lorsqu'en passant devant la maison du chanoine Pierre Pite de Villemeur, ancien précepteur du duc de Guise, au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, il reçut presque à bout portant un coup de feu qui lui emporta l'index de la main droite; une autre balle se logea dans son bras gauche.

Sans témoigner la moindre émotion, l'amiral montra la fenêtre d'où partait le coup, et, tout sanglant, rentra chez lui, en disant aux gens qui l'entouraient :

— Avertissez le roi.

Immédiatement, on enfonça la porte de la maison du chanoine, mais on ne trouva personne; l'assassin s'était enfui par les derrières, sur un cheval qui l'attendait sellé et bridé dans l'arrière-cour.

Cet homme était un aventurier de la pire espèce, nommé Maurevert, que les Guises avaient aposté chez le chanoine et qui depuis trois jours attendait le passage de l'amiral, caché derrière un treillis de fenêtre, avec une arquebuse chargée de balles de cuivre.

Aussitôt le coup fait, il s'était hâté de gagner la porte Saint-Antoine où l'attendait un cheval d'Espagne, sur lequel il sauta en abandonnant le sien, et partit au grand galop.

Le roi jouait à la paume avec le duc de Guise et Téligny, gendre de l'amiral, lorsqu'il fut averti de ce qui venait de se passer.

Il pâlit légèrement, jeta sa raquette avec colère et s'écria :

— N'aurai-je donc jamais de repos et verrai-je tous les jours des troubles nouveaux?

Puis, il se rendit tout soucieux dans son cabinet, où vinrent immédiatement le trouver le roi de Navarre et le prince de Condé pour se plaindre de l'attentat qui venait d'avoir lieu; et ils sollicitèrent la permission de quitter Paris, afin de pouvoir se mettre en sûreté.

Charles IX leur jura qu'il ferait si bonne justice qu'ils en seraient satisfaits et les engagea à rester, ce qu'ils firent. Une enquête fut ordonnée et confiée aux soins des présidents de Thou et Prevost de Morsan et au conseiller Viole. Les portes de la ville furent fermées, à l'exception de deux pour l'entrée des vivres; on y posa un corps de garde afin qu'on pût surveiller ceux qui tenteraient de quitter Paris sans permission; le roi permit à tous les seigneurs et gentilshommes protestants de se loger dans le quartier de l'amiral, et voulut qu'un détachement de ses gardes allât le protéger en son logis.

Bientôt, personne ne douta dans Paris que le roi était extrêmement fâché de ce qui était arrivé, et que rien ne serait épargné pour arriver à la punition des coupables.

L'amiral souffrait cruellement de sa blessure; le célèbre chirurgien Ambroise Paré avait été d'avis de couper ce qui restait de l'index, mais cette amputation, assez maladroitement opérée, causa au blessé des souffrances atroces; le pansement achevé, il ordonna qu'on délivrât cent écus d'or au ministre Merlin, pour les distribuer aux pauvres de l'Église de Paris, et manifesta le désir de voir le roi.

Celui-ci se rendit chez lui vers deux heures de l'après-midi, accompagné de sa mère, du duc d'Anjou, des maréchaux et de plusieurs seigneurs.

Le roi, la reine-mère et le duc d'Anjou entrèrent tous trois dans la chambre du blessé.

— La blessure est pour vous, la douleur est pour moi, dit Charles en s'approchant du lit; et après avoir juré plusieurs « nom de Dieu », ainsi qu'il en avait l'habitude, il ajouta :

— J'en tirerai une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effacera de la mémoire des hommes.

Coligny le remercia, et, après avoir protesté de sa fidélité, il amena la conversation sur la guerre de Flandre et se plaignit que les édits en faveur des calvinistes n'étaient point observés.

— Mon père, répondit le roi, reposez-vous sur moi du soin de faire observer mes édits et de vous venger sitôt qu'on aura découvert les coupables.

— Ils ne sont pas bien difficiles à trouver : les indices sont assez clairs.

— Tranquillisez-vous, une plus longue émotion pourrait nuire à votre blessure.

En achevant ces mots, le roi se dirigea du côté de la porte et demanda à voir la balle qui avait été extraite de la blessure, puis il se fit raconter les détails du pansement, et après avoir donné quelques signes d'attendrissement et d'intérêt pour la santé du malade, il sortit, toujours accompagné de sa mère, qui s'était constamment tenue à ses côtés, de façon à ne rien perdre des paroles échangées entre son fils et l'amiral.

Cependant les protestants tinrent une assemblée où Jean de Ferrières, vidame de Chartres, ne craignit pas d'avancer que la tentative de meurtre de l'amiral était le premier acte d'une tragédie qui finirait par l'assassinat de tous les religionnaires; et il proposa aux assistants de sortir à l'instant de la ville, appuyant sa proposition de plusieurs notions peu rassurantes qu'il avait pu recueillir; mais Téligny parla avec tant de chaleur des bonnes intentions du roi, qu'il finit par faire passer la confiance qu'il ressentait dans l'esprit des assistants.

Ce qui n'empêcha pas que le bruit commençait à se répandre dans les rues que c'étaient les Guises qui étaient les instigateurs de l'assassinat;



La nuit se passa à arrêter les détails du plan, qui fut placé sous la direction du duc de Guise. (Page 34, col. 1.)

les quartiers, sous l'impulsion du clergé et des confréries, s'armaient, et le duc d'Anjou se promenait dans un coche à travers la ville, disant partout, sur son passage, que Montmorency allait tomber sur Paris avec un gros corps de cavalerie, ce qui produisait une vive émotion parmi les bourgeois qui s'en prenaient naturellement aux huguenots de tout ce qui se passait.

Le lendemain 23, il y eut une seconde assemblée des protestants dans la chambre de Coligny : de Ferrières renouvela sa proposition en termes formels, mais, encore une fois, Téligny, le roi de Navarre et le prince de Condé s'attachèrent à prouver que les appréhensions de Ferrières n'étaient nullement fondées, et son avis fut de nouveau repoussé.

En même temps, il y avait conseil chez la reine mère; y assistèrent les ducs de Nevers et d'Anjou, les comtes de Tavannes et de Retz, et le chancelier Birague.

Le conciliabule se tint après dîner, dans le jardin des Tuileries.

Ce fut Catherine de Médicis qui prit la parole la première.

— Ceux après lesquels nous avons couru si longtemps, dit-elle, sont maintenant dans le filet : l'amiral est au lit, et ne peut agir, le roi de Navarre et le prince de Condé sont au Louvre, bien gardés et ne sauraient nous échapper. Quand nous nous serons défaits des chefs, nous n'aurons plus rien à craindre du reste. Pour dix huguenots, nous aurons mille catholiques à leur opposer. Les Parisiens sont armés; ils peuvent fournir 60 000 hommes bien équipés, et il ne leur faut pas plus d'une petite heure pour exterminer toute la race huguenote. Si l'on perd une si belle occasion, la France sera bientôt embrasée d'une quatrième guerre civile.

L'avis exposé par la reine fut approuvé par tous. On tomba d'accord pour excepter du massacre le roi de Navarre, beau-frère du roi. Deux ou trois des assistants furent aussi d'avis qu'on pouvait faire grâce au prince de Condé, en raison de son jeune âge; et cette opinion prévalut, à la

condition, toutefois, que ces deux princes reviendraient au catholicisme.

Il ne restait plus qu'à instruire le roi des détails du projet adopté.

Tandis que tout ceci se passait, on vit dans les environs du Louvre des attroupements d'hommes armés, et une certaine agitation se produire; le roi en fut instruit.

— Ce sont les Guises qui soulèvent le peuple, avait-il dit aux protestants alarmés qui s'en inquiétaient; j'y mettrai ordre.

Il était dans ces dispositions lorsque la reine mère, accompagnée de ses conseillers, entra chez lui.

Catherine commença par lui rappeler les menaces des huguenots, et lui affirma que l'amiral de Coligny, tout blessé qu'il était, avait fait partir plusieurs courriers pour la Suisse et l'Allemagne, d'où il espérait tirer 20 000 hommes; que les huguenots s'armaient de toutes parts, que la guerre civile allait infailliblement recommencer, que, d'ailleurs, les catholiques étaient bien résolus d'en finir, et que si le roi ne se mettait à leur tête, ils nommeraient un capitaine général; qu'il ne devait pas songer à rendre le duc de Guise responsable du meurtre de l'amiral, puisqu'elle même et le duc d'Anjou avaient été « de la partie », et qu'au contraire il fallait achever l'œuvre, Coligny étant un ennemi déclaré de l'autorité royale.

Charles IX écoutait tout cela de l'air d'un homme qui ne se rend pas exactement compte de ce qu'on exige de lui; mais lorsque, le poussant à bout, on lui demanda s'il refusait de sévir contre les calvinistes parce qu'il avait peur d'eux, il s'opéra en lui une entière métamorphose, « car s'il avait été auparavant difficile à persuader, ce fut alors à nous de le retenir »; se levant tout à coup, pâle de fureur et de colère, il s'écria :

— Par la mort Dieu ! puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeure pas un seul qui me le puisse reprocher après. Par la mort Dieu ! donnez-y ordre promptement.

Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à l'exécution, et à partir de ce moment le roi se prêta à tout; la nuit presque entière se passa à arrêter les détails du plan, qui fut placé sous la haute direction du duc de Guise; trente-six crocheteurs apportèrent des armes au Louvre; et à ceux qui s'étonnaient de cet amas d'armes, le roi répondit qu'elles étaient destinées à un divertissement qui devait se donner dans le château, où l'on se proposait d'offrir le spectacle d'une forteresse assiégée.

Sous prétexte de donner des gardes aux protestants pour les garantir contre les desseins des Guises, on envoya, dans tous les hôtels meublés où ils étaient logés, des quarteniers chargés d'inscrire les noms et la demeure de chacun d'eux.

On avait d'abord invité le prévôt des marchands à se charger de faire faire cette besogne, mais il demanda à quel usage on destinait ces listes d'habitants.

— Obéissez, ou vous serez pendu, lui répondit-on.

Il était difficile de ne pas tenir compte d'un ordre donné dans ces termes, et il s'engagea à donner le lendemain ce qu'on lui demandait.

Mais le lendemain c'était trop tard, et comme on voyait bien qu'il ne fallait pas compter sur le concours de ce prévôt, on eut recours à l'un de ses prédécesseurs, Claude Marcel, qui fut chargé de le suppléer et de réunir à l'Hôtel de ville les chefs de confréries, les capitaines de quartier et tous les meneurs dont on était sûr, pour leur communiquer le mot d'ordre.

Le signal indiqué fut le premier coup de tocsin qui serait sonné après minuit à l'horloge du Palais de justice; on devait aussitôt placer des flambeaux allumés à toutes les fenêtres, et chaque catholique arborer un mouchoir blanc au bras et une croix blanche au chapeau. Les maisons habitées par les protestants furent marquées à la craie d'une croix, pour les indiquer aux égorgeurs.

Le duc de Guise, chef général du mouvement, plaça autour du Louvre les Suisses et quelques compagnies françaises, avec l'ordre formel de ne laisser sortir aucun des gens du roi de Navarre ni du prince de Condé ; de Cosseins, qui avait le commandement des gardes envoyés par le roi à l'amiral, avait reçu le même ordre; les compagnies bourgeoises s'étaient rendues à l'Hôtel de ville ; les chaînes avaient été tendues dans les rues.

Tout était prêt.

Un ami du roi, le comte de La Rochefoucauld, avait passé la soirée au Louvre : le voyant, vers minuit, prêt à en sortir, il l'invita, le pressa d'y rester, mais le comte voulut absolument rentrer chez lui ; le roi n'osa pas le prévenir que s'il sortait c'en était fait de lui.

— Je vois bien, dit-il, que Dieu a résolu sa mort !

A peu près à la même heure, Catherine congédia sa fille Marguerite, mariée au roi de Navarre : elle lui souhaita le bonsoir et l'invita à rentrer dans ses appartements ; et comme sa sœur, la duchesse de Lorraine, qui savait ce qui allait se passer, remontrait tout bas à sa mère qu'il y avait conscience à envoyer la malheureuse Marguerite dans les appartements de son mari, où le sang allait couler :

— Quoi qu'il advienne, répondit Catherine, il faut qu'elle y aille, de peur de leur faire soupçonner quelque chose.

1200 arquebusiers arrivèrent encore dans les environs du Louvre, tandis que de tous côtés on s'armait en toute hâte. Quelques protestants, voisins du logis de l'amiral, réveillés par le bruit et le mouvement qu'on entendait par les rues, se

levèrent et sortirent de leurs maisons pour en connaître la cause; ils s'avancèrent jusqu'auprès du Louvre et interrogèrent les avant-postes, mais ils furent fort mal reçus: on les injuria, et l'un d'eux ayant élevé la voix pour se plaindre, un soldat gascon le tua d'un coup de pertuisane; les autres furent également massacrés.

Or, les cris de ces malheureux furent entendus, et on prévint Catherine, qui se hâta de passer chez le roi; elle le trouva hésitant, à la pensée de tant de sang qui allait être répandu.

— Il n'est plus possible, lui dit-elle, de contenir l'ardeur des troupes; il arrivera des désordres dont nous aurons à nous repentir, il est temps de donner le signal.

Mais alors, elle réfléchit qu'il serait trop long d'envoyer l'ordre au sonneur du Palais de justice, et elle fit courir immédiatement à Saint-Germain-l'Auxerrois, dont tinta bientôt la cloche, à laquelle répondit un peu plus tard le glas de la Tour de l'horloge.

La tuerie allait commencer.

L'aube se levait, mais les sombres rues du vieux Paris étaient encore plongées dans l'obscurité, que dissipèrent bientôt la lumière des flambeaux posés sur le rebord des fenêtres et la lueur sanglante des torches que brandissaient des gens qui semblaient sortir tout armés de dessous les pavés.

C'était le dimanche 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, apôtre-martyr.

Au premier coup de cloche, le duc de Guise, qui s'était réservé le triste honneur de présider à l'assassinat de l'amiral de Coligny, étendu sans défense sur un lit de douleur, prit avec lui d'Aumale, le bâtard d'Angoulême, et une troupe de soldats, et se rendit avec eux rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois; les gardes du roi et leur capitaine Cosseins, soi-disant envoyés auprès de l'amiral pour le défendre, se joignirent à ses agresseurs.

On arriva à l'hôtel de Ponthieu.

Un des gens du duc de Guise frappa à la porte

— Au nom du roi, dit-il, ouvrez!

Un des gentilshommes de Coligny interrogea du regard le vieillard, qui lui commanda d'aller ouvrir; il descendit et la porte fut ouverte pour donner passage au capitaine Cosseins qui, sans autre explication, poignarda l'homme qui venait de l'introduire dans le logis de l'amiral, et fit entrer dans la cour ses arquebusiers. Tout ce qui se présenta fut alors égorgé ou fusillé.

Aux cris des meurtriers et des victimes, l'amiral et ceux qui étaient avec lui comprennent le sort qui les attend et se mettent en prière, et Coligny demande à l'un des siens, qui entre, quelle est la cause de tout ce tumulte.

— Monseigneur, c'est Dieu qui nous appelle à lui; on a forcé le logis, et il n'y a pas moyen de résister.

L'amiral de Coligny répondit sans s'émouvoir:

— Il y a longtemps que je suis disposé à mourir; vous autres, sauvez-vous s'il est possible, car vous ne sauriez garantir ma vie.

Plusieurs profitèrent du conseil, et quelques-uns parvinrent à gagner les toits et à s'échapper.

Cependant quatre soldats suisses opposaient de la résistance aux assassins et faisaient tous leurs efforts pour les empêcher de monter l'escalier: le capitaine Cosseins s'avança en force et eut bientôt fait tomber cet obstacle dans le sang.

La porte de la chambre dans laquelle était Coligny, vêtu d'une robe de chambre et assis au pied de son lit, fut ouverte.

Un jeune homme, Charles Dianowitz, originaire de Bohême, un Picard, appelé le capitaine Attin, un gentilhomme, nommé Sarlaboux, et quelques autres serviteurs aux gages des Guises, tous couverts de cuirasses, armés d'épées et de poignards, entrèrent.

Dianowitz s'avança, armé d'un énorme épieu, vers Coligny.

— N'es-tu pas l'amiral? lui demanda-t-il.

— C'est moi, répondit le vieillard avec assurance; puis regardant l'arme dont il était menacé:

— Jeune homme, continua-t-il, tu devrais respecter ma vieillesse et mes infirmités, mais tu n'abrèges ma vie que de peu de jours.

Le meurtrier lui enfonce alors son épieu dans le corps, l'en retire et le frappe avec au visage, tandis que ses camarades s'acharnent à leur tour à le frapper, avec d'horribles imprécations.

Pendant que cette scène d'horreur se passait, le duc de Guise était resté avec quelques seigneurs de sa suite dans la cour, et il avait hâte d'apprendre que la besogne était faite.

— As-tu fini, Bohême? s'écria-t-il, en l'interpellant, selon la coutume, par le nom de son pays.

— C'est fait.

— En ce cas, jette-le donc, qu'on le voie.

Et le cadavre bondit sur le sol; la tête était inondée de sang, méconnaissable; cependant le bâtard d'Angoulême lui « torcha » la face et dit:

— Ma foi! c'est bien lui!

Et chacun de prodiguer des coups de pied au cadavre.

Un valet du duc de Nevers, Petrucci, coupa la tête et l'emporta pour en faire présent à Charles IX.

D'autres s'emparèrent du cadavre, le traînèrent à travers les rues de Paris et le transportèrent au gibet de Montfaucon, où on le pendit par les cuisses avec des chaînes de fer.

Le duc de Guise, après cet exploit, remonta à cheval; puis s'adressant à ses hommes:

— Courage, soldats, leur dit-il, nous avons heureusement commencé: allons aux autres, car le roi le commande.

Téligny qui se trouvait dans la chambre de

son beau-père lorsque les catholiques y entrèrent pour l'assassiner, avait cru un moment échapper au danger : jeune et leste, il avait pu grimper sur les toits, mais il fut aperçu par les gardes du duc d'Anjou qui se saisirent de lui et le tuèrent.

On a dit aussi que le chirurgien Ambroise Paré était chez l'amiral au moment du massacre; c'est une erreur. Charles IX, qui avait une grande confiance dans le talent du célèbre chirurgien, ne voulut pas qu'il mourût, bien qu'il fût protestant; «et — dit Brantôme — il l'envoya querir, lui commandant de ne bouger de sa chambre, en disant qu'il n'était pas raisonnable qu'un homme qui pouvait servir à tout un petit monde fût ainsi massacré ».

Au Louvre, la tuerie commença vers cinq heures du matin; les malheureux désignés comme victimes, et qui la veille encore étaient les commensaux du palais, furent abattus comme des moutons, soit dans la cour, soit dans les appartements.

Nancey, capitaine des gardes, vint avec une troupe nombreuse dans les antichambres du roi de Navarre et du prince de Condé, enleva toutes les armes des domestiques, gentilshommes, et de toutes les personnes attachées au service de ces princes, et conduisit tous ces gens à la porte du Louvre où les Suisses les égorgeaient.

Un gentilhomme, tout ensanglanté des coups d'épée ou de hallebarde qu'il avait reçus, poursuivi par des archers, se sauva jusque dans la chambre de la reine de Navarre.

Laissons la reine Margot raconter la scène elle-même :

« Une heure après, comme j'estois plus endormie, voicy un homme frappant des pieds et des mains à la porte, criant : « Navarre ! Navarre ! » Ma nourrice pensant que ce fust le roy mon mary, court vistement à la porte, et lui ouvre. Ce fut un gentilhomme nommé Monsieur de Leran, qui avoit un coup d'espée dans le coude et un coup de hallebarde dans le bras et estoit encore poursuivy de quatre archers, qui entrèrent tous après luy en ma chambre. Luy, se voulant guarantir, se jeta sur mon list; moy, sentant cet homme qui me tenoyt, je me jette à la ruelle, et luy après moy, me tenant toujours au travers du corps.

« Je ne cognoissois point cet homme, et ne sçavois s'il venoit là pour m'offenser ou si les archers en vouloient à luy ou à moy. Nous cryons tous deux et estions aussi effrayez l'un que l'autre. Enfin Dieu voulut que monsieur de Nançay, capitaine des gardes, y vint, qui me trouvant en cet estat là, encore qu'il y eust de la compassion, ne se peust tenir de rire, et se courrouçant fort aux archers de cette indiscrétion, il les fist sortir et me donna la vie à ce pauvre homme qui me tenoit, lequel je feis coucher et panser dans mon cabinet jusques à tant qu'il fust du tout guary. Et changeant de chemise, parce qu'il m'avoit toute couverte de sang, monsieur de Nançay me conta ce qui se passoit et m'asseura que le roy mon mari estoit dans la chambre du roy et qu'il n'auroit point de mal. Me faisant jetter un manteau de nuict sur moy il m'emmena dans la chambre de ma sœur Madame de Lorraine, où j'arrivay, plus morte que vive, où entrant dans l'antichambre de laquelle les portes estoient toutes ouvertes, un gentilhomme nommé Bourse, se sauvant des archers qui le poursuivoient, fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moy. Je tombay de l'aultre costé presque esvanouie entre les bras de monsieur de Nançay, et pensay que ce coup nous eust percez tous deux. Et estant quelque peu remise, j'entray en la petite chambre où couchoit ma sœur. Comme j'estois là, monsieur de Miossans, premier gentilhomme du roy, mon mari, et Armagnac, son premier vallet de chambre, m'y vinrent trouver pour me prier de leur sauver la vie. Je m'allay jetter à genoux devant le roy et la royne mère pour la leur demander ; ce qu'enfin ils m'accordèrent. »

Mais bientôt, sa grande inquiétude fut pour le roi : on vint lui apprendre que Charles IX avait donné l'ordre de lui amener Henri et le prince de Condé et qu'il les avait reçus avec un visage farouche et des yeux ardents de courroux.

Il y avait là amplement matière à inquiétude.

Il était vrai que le roi de Navarre et le prince de Condé avaient été mandés par le roi qui leur avait dit :

— Je ne veux qu'une religion dans mon royaume; la messe ou la mort, choisissez.

L'un et l'autre promirent d'abjurer et eurent la vie sauve.

Tandis qu'on tuait au Louvre, les mêmes scènes de carnage se passaient dans toute la ville; on enfonçait les portes des maisons, on égorgeait les habitants, on jetait leurs corps ensanglantés par les fenêtres. Ce n'était partout que cris de rage, de désespoir et de douleur.

Des bandes de furieux s'en prirent aux magistrats, aux bourgeois, aux artisans accusés d'hérésie, et comme il arrive toujours dans des circonstances semblables, sous prétexte de religion, des haines personnelles s'assouvirent et nombre de gens profitèrent de l'occasion pour se débarrasser de leurs ennemis.

— Saignez! saignez! s'écriait Tavannes en excitant les troupes, la saignée est bonne en août comme en mai.

Nous avons parlé du comte de La Rochefoucauld que le roi avait laissé partir du Louvre à minuit. Il était rentré chez lui, sans obstacle, mais, peu de temps après son arrivée, il vit entrer six hommes masqués; il se mit à rire, croyant à une plaisanterie du roi, qui parfois s'amusait à envoyer ainsi des gens surprendre ses amis au lit et les faire fouetter. Il ne rit pas longtemps : un couteau lui éteignit le rire dans la gorge.

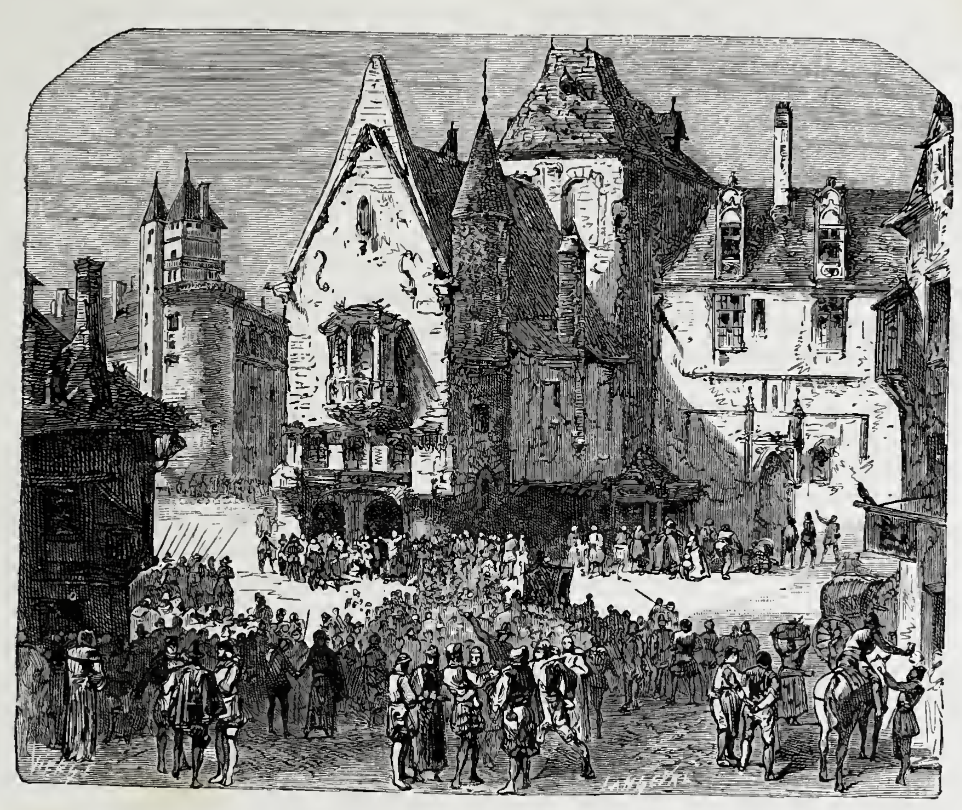


F. Roy, éditeur. — 65.

Imp. Charaire et fils.

Tout le monde courut au cimetière des Innocents voir cette floraison miraculeuse.





On vit dans les environs du Louvre des attroupements d'hommes armés. (Page 34, col. 1.)

Le seigneur de Caumont La Force et ses deux enfants furent pris; le père et le fils aîné, poignardés, tombèrent à terre; l'autre fils, un enfant de douze ans, eut la présence d'esprit de faire le mort et de se renverser au milieu des cadavres qui le couvrirent de sang; il resta toute la journée dans cette horrible position et, le soir venu, il se découvrit à un homme du peuple, un pauvre marqueur du jeu de paume, qui le conduisit secrètement à l'arsenal chez le grand maître de l'artillerie, son parent.

Le marquis de Renel, fuyant en chemise les assassins, se réfugia sur le bord de la Seine; il fut arrêté et tué par Bussi d'Amboise, son cousin.

Ni les liens du sang, ni le souvenir des anciennes relations, rien n'arrête le bras des fanatiques qui tuent sans relâche, sans pitié ni miséricorde.

Il faudrait des volumes entiers pour retracer les actes de sauvagerie qui se commirent.

Un sieur Taverny, lieutenant de la maréchaussée, acculé dans sa maison avec son domestique, résista aux massacreurs pendant huit ou neuf heures. Ayant épuisé toutes ses munitions il lança sur eux de la poix fondue, mais, vaincu par le nombre, il finit par succomber.

Charles Beaumanoir de Lavardin, sauvé par Pierre Loup, procureur au parlement, fut arraché de la maison de ce procureur, par ordre du roi, traîné vers le Louvre et poignardé en route; son corps fut jeté du haut du Pont-aux-Meuniers dans la rivière.

Le gouverneur du prince de Conti, Brion, fut poignardé dans les bras de son élève.

Le célèbre professeur Ramus fut contraint de payer une rançon: il la paya; on l'assassina ensuite, à l'instigation de Jacques Charpentier, son ennemi.

Claude Goudimel, le plus célèbre musicien de son temps, qui avait mis en musique les psaumes de David, traduits par Marot et par de Bèze, fut aussi jeté de dessus le pont dans la Seine, après avoir été frappé de plusieurs coups de poignard.

Les tueurs ne manquaient pas dans la bonne ville de Paris; poussés au meurtre par de hauts personnages qui croyaient fermement faire œuvre pie en versant le sang pour le triomphe de la foi, tous les misérables qui ne rêvaient que batailles, assassinats, pillages, tous les larrons et les gens d'un naturel sanguinaire s'étaient mis de la partie et, une croix blanche au chapeau, ils se plongeaient les mains dans le sang avec une féroce volupté.

Un tireur d'or, Thomas Crucé, se signala par ses exploits meurtriers. « Je me souviens, dit de Thou, avoir vu plusieurs fois ce Crucé, et m'en souviens toujours avec horreur. Cet homme, d'une physionomie vraiment patibulaire, disait,

en se vantant et en montrant son bras nu, que ce bras avait, le jour de la Saint-Barthélemy, égorgé plus de quatre cents hommes. »

Le fameux René, parfumeur de la reine mère, fut aussi un des héros de ces scènes tragiques; il attira chez lui un joaillier, sous prétexte de le sauver, et se fit donner tous ses bijoux, puis il lui coupa la gorge et le jeta à la Seine.

Pezou, boucher et l'un des capitaines de la milice, se vanta d'avoir, dans cette journée, égorgé et jeté à l'eau cent vingt protestants.

« Le comte de Coconas, rapporte Dulaure, se faisait gloire d'avoir, dans les premières journées de la Saint-Barthélemy, acheté du peuple jusqu'à trente protestants pour se donner le plaisir de les faire mourir à son gré; il leur promettait la vie s'ils reniaient leur religion, et après qu'ils l'avaient reniée il les poignardait à petits coups, pour les faire languir et prolonger leur souffrance. »

Ne doit-on pas supposer en lisant le récit de pareils actes, que ceux qui les commettaient ne jouissaient pas de leur entière liberté d'esprit.

Évidemment, le fanatisme est une manifestation de la folie ; les opinions politiques et religieuses poussées à l'excès finissent par oblitérer le sens moral des individus, et tel qui, dans les circonstances ordinaires de la vie, est absolument inoffensif, devient sauvage, cruel et féroce, sous l'exaltation d'une idée religieuse ou politique.

Pendant toute la journée du dimanche, le roi, sa mère et les courtisans se félicitaient du succès de cette sanglante expédition, et disaient en riant et en plaisantant que la guerre était finie, que désormais on vivrait en paix, qu'ils avaient pris le bon parti et que c'était de la sorte qu'il fallait terminer les querelles et les différends et non par des écritures, des négociations et des traités.

Ils étaient pour les moyens énergiques!

« Le roi disoit aussi en riant et en jurant Dieu à sa manière accoutumée, rapporte L'Estoile, et avec des paroles que la pudeur oblige de taire, que sa grosse Margot, sa sœur, épouse du roi de Navarre, en se mariant, avoit pris tous les protestants à la pipée. »

Mais achevons la narration de ces désolants événements.

« La ville, dit l'historien de Thou, n'était plus qu'un spectacle d'horreur et de carnage ; toutes les places et toutes les rues retentissaient du bruit que faisaient ces furieux, en courant de tous côtés pour tuer et piller. On n'entendait de toutes parts que hurlements de gens ou déjà poignardés ou prêts à l'être. On ne voyait que corps morts, jetés par les fenêtres; les chambres et les cours des maisons étaient pleines de cadavres. On les traînait inhumainement dans les carrefours et dans les boues; les rues regorgeaient tellement de sang, qu'il s'en formait des torrents; enfin il y eut une multitude innombrable de personnes massacrées: hommes, femmes, enfants, et beaucoup de femmes grosses. »

Toute la journée du dimanche fut employée à tuer, violer et saccager; les rues étaient couvertes de corps morts, la rivière teinte de sang, ainsi que les portes et entrées du palais du roi.

Les commissaires, capitaines, quarteniers et dizainiers de Paris allaient avec leurs gens, de maison en maison, là où ils pensaient rencontrer des protestants, et les massacraient, animés par les ducs d'Aumale, de Guise et de Nevers qui criaient par les rues :

— Tuez, tuez tout! le roi le commande!

Les charrettes chargées de corps morts étaient menées et déchargées à la Seine.

Un assez grand nombre de protestants logeaient hors des murs, au faubourg Saint-Germain : des bandes d'assassins avaient été envoyées dans ce quartier pour y faire leur besogne, mais elles se dispersèrent en route et se répandirent pour piller de tous côtés. (On évalue à six cents le nombre des maisons qui furent saccagées). Effrayés, les protestants crurent à un mouvement des Guises et descendirent la rivière en face du Louvre; mais, à la vue de ce qui passait, ils se hâtèrent de s'en retourner et s'enfuirent par la porte de Bussy qui fut fermée derrière eux.

Il n'était que temps!

Guise, Aumale et Angoulême se mirent à leur poursuite avec une troupe de cavaliers; mais arrivés à la porte, ils n'en purent d'abord trouver la clef, et les fugitifs eurent la possibilité de gagner Vaugirard et de là s'enfuir dans la direction de la Normandie.

Ils furent poursuivis jusqu'à Montfort-l'Amaury.

Vers midi, à travers la ville baignée de sang, le prévôt des marchands et les échevins se dirigèrent vers le Louvre et vinrent supplier le roi de faire cesser les pilleries, saccagements et meurtres que commettaient ses gens.

A cinq heures de l'après-midi seulement, on publia à son de trompe, de la part du roi, l'ordre à chacun de se retirer, avec défense à qui que ce fût, sous peine de mort, de sortir de sa maison, excepté les gardes du roi et les capitaines de la ville avec leurs archers.

Cet ordre, donné au milieu de la lutte, fut sans résultat.

Cependant on s'arrêta de tuer, mais ce fut par lassitude.

Et le lendemain, le massacre recommença.

On établit des corps de garde aux portes de la ville, dont le roi se fit apporter les clefs, de façon qu'aucun huguenot ne pût s'échapper.

Le lundi matin, Pierre de La Place, président de la cour des aides, après avoir donné 3000 écus au capitaine Michel, l'un des égorgeurs, pour qu'il ne le tuât pas, tenta de se réfugier chez quelque

ami, mais aucun n'osa lui donner asile, et il revint dans sa maison, où il rencontra le prévôt de l'hôtel Senecé, qui lui ordonna de le suivre au Louvre. Sa femme en larmes se jeta aux pieds de ce prévôt, mais La Place la releva, lui défendant d'implorer davantage celui dont il n'avait rien à attendre de bon ; il fit sa prière et arrachant du chapeau de son fils une croix qu'il y avait attachée pour le préserver des meurtriers, il partit avec le prévôt, mais arrivé dans la rue de la Verrerie, cinq ou six assassins qui, depuis plusieurs heures, étaient apostés pour le voir passer, se jetèrent sur lui et le poignardèrent.

Ce n'était que le prélude des meurtres qu'un miracle allait multiplier. Un Cordelier, en passant au cimetière des Innocents, remarqua que la sève d'août y avait fait fleurir une épine blanche : il raconta le fait, tout le monde courut voir cette floraison que le cordelier avait qualifiée de miraculeuse, et qu'il expliqua comme le signe visible de la volonté de Dieu voulant faire refleurir la religion catholique par la destruction des huguenots.

Cette explication ingénieuse obtint l'approbation universelle, et toutes les cloches des couvents, des paroisses et des chapelles, se mirent à sonner. Ce formidable carillon ranima le zèle des catholiques et les massacres de la veille reprirent avec une intensité nouvelle.

On éventra les femmes enceintes pour arracher de leurs flancs les petits huguenots qu'elles portaient, et les jeter en pâture aux pourceaux et aux chiens.

Dans les maisons où il ne restait plus que des enfants, on les empilait dans des hottes et on allait les jeter du haut des ponts dans la rivière.

On vit d'affreux gamins de dix ans étrangler des enfants au berceau, ou leur passer une corde au cou et les traîner par les rues.

« Le roi, dit Brantôme, prit fort grand plaisir à voir passer sous ses fenêtres plus de 4000 corps de gens tués ou noyés qui flottaient à l'aval de la rivière. »

Le meurtre, le pillage, le viol, la dévastation des maisons, continuèrent comme la veille. De Thou raconte que le mardi la tuerie continua; on tuait jusque dans les prisons.

Inutile d'en préciser les détails : ceux que nous avons donnés suffisent ; cette orgie de sang finirait par écœurer le lecteur.

Environ 5000 personnes trouvèrent la mort à Paris pendant ces trois jours.

Les comptes de l'Hôtel de ville portent : « à Aubin Olivier demeurant à Paris, quatre-vingts livres, sçavoir : pour quinze médailles d'argent, quarante-cinq livres ; pour avoir refait le sceau et cachet de ladite ville, cinq livres; pour avoir fait les piles pour les jettons d'argent et de lattons, trente livres ; desquelles médailles qui ont esté faictes pour mémoire du jour saint Barthélemi, en a esté distribué à mesdits sieurs les prevost des marchands, eschevins, procureur, receveur et greffier d'icelle ville. »

Dans les mêmes comptes figurent les frais faits pour enterrer une partie des victimes du massacre ; les chiffres qui y sont portés montrent que le total des morts fut élevé.

« Aux fossoyeurs du cimetière des Saints-Innocents, quinze livres tournois à eux ordonnées par lettres de mandement du neuvième de septembre 1572, pour, avec leurs compagnons fossoyeurs, au nombre de huit, avoir enterré les corps morts qui estoient ès environs du couvent de Nigeon, pour éviter toutes infections en ladite ville et ès environs. Aux fossoyeurs du cimetière des Saints-Innocents, vingt livres à eux ordonnées par le prevost des marchands et eschevins par leur mandement du treize de septembre 1572, pour avoir enterré, depuis huit jours, onze cents corps ès environs de Saint-Cloud, Auteuil et Chalhiau. »

« Une terreur profonde, dit M. A. Challamel, saisit les contemporains, qui se figurèrent entendre un horrible tumulte dans l'air autour du Louvre pendant sept nuits après celle de la Saint-Barthélemy, — un concert de voix criantes, gémissantes et hurlantes, mêlées parmi d'autres voix furieuses, menaçantes et blasphémantes, le tout pareil à ce qu'on avait ouï la nuit des massacres. »

Il faut remarquer, d'ailleurs, que beaucoup de gens crurent apercevoir des prodiges à chaque grand fait de la Réforme : dragons de feu, hommes flamboyants, apparitions de plusieurs soleils et de plusieurs lunes, images allégoriques, bêtes gigantesques, etc. Une gravure de 1572 donne la grandeur « de la comète qui apparut cette année avec figures énigmatiques sur son pronoctique ». Des médailles retracèrent la Saint-Barthélemy. Sur l'une d'elles on voit Charles IX revêtu des habits royaux, la couronne en tête, assis sur son trône, tenant de la main droite une main de justice et de l'autre une épée nue, enlacée d'une palme foulant aux pieds des cadavres. On y lit cette légende : « Charles IX, dompteur des rebelles, 24 août 1572. »

« Il ne faut pas croire, dit un historien moderne, que la religion seule aiguisa les poignards, plusieurs catholiques reconnus pour tels périrent dans le tumulte. Des héritiers tuèrent leurs parents; des gens de lettres, leurs émules de gloire; des amants, leurs rivaux de tendresse; des plaideurs, leurs parties. La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus incroyables des hommes faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusqu'à dix mille écus. Les pillards n'avaient pas honte de venir offrir au roi et à la reine des bijoux pré-

cieux, fruits de leur brigandage, et ils étaient acceptés. »

Charles IX avait voulu d'abord rejeter tout l'odieux de ces cruautés sur la maison de Guise, en l'accusant d'avoir vengé la mort du duc de Guise tué par Poltrot, sur l'amiral de Coligny et ceux de son parti, et dans la soirée du dimanche il avait même écrit dans ces termes à plusieurs gouverneurs de province; mais les Guises refusèrent d'accepter cette grosse responsabilité et la renvoyèrent à qui de droit.

Alors le roi se résolut à la prendre tout entière sur lui, et, dans la journée du mardi, il alla entendre une messe solennelle, à laquelle assistèrent les princes ses frères et nombre de seigneurs de la cour, puis de là il se rendit au parlement afin d'y tenir son lit de justice.

Il y dit hautement que s'il s'était porté à des extrémités violentes envers les protestants, ça n'avait été que pour prévenir les effets de l'horrible conjuration que l'amiral de Coligny avait formée contre toute la maison royale et contre le roi de Navarre lui-même.

Cette audacieuse déclaration eut tout le succès qu'il en attendait; le président Christophe de Thou fit un grand éloge de la prudence du roi, qui avait su prévenir le malheur de voir tomber la couronne sur la tête du prince de Condé et peut-être même sur celle de l'amiral lui-même, qui était assez ambitieux pour avoir osé rêver de s'asseoir sur le trône de France, après en avoir chassé le roi et ruiné la famille royale.

Le discours de ce brave président justifiait pleinement la Saint-Barthélemy.

Une fois lancé dans cette voie, le parlement ne s'arrêta plus.

Gui du Faur de Pibrac, avocat général, se leva, et requit qu'on informât contre l'amiral et ses complices.

Il était difficile à l'amiral, dont le corps sans tête se balançait au gibet de Montfaucon, de repousser l'accusation dirigée contre lui. Le parlement, après information, rendit un arrêt aux termes duquel l'amiral fut déclaré coupable du crime de lèse-majesté, chef de la conjuration tramée contre le roi et l'État. Il fut ordonné que ses biens seraient confisqués, que son corps, ou tout au moins son effigie, serait traîné sur la claie, attaché à une potence en place de Grève et de là au gibet de Montfaucon, que sa mémoire serait condamnée et que son château de Châtillon-sur-Loing serait rasé.

Le capitaine Briquemaut, vieux soldat protestant, et Cavagnes, maître des requêtes, furent aussi condamnés à être pendus comme complices de Coligny, et leurs enfants dégradés de noblesse et déclarés infâmes et roturiers.

Ces arrêts furent rendus le 25 octobre. Avant de parler de l'exécution, reprenons le cours des événements, à partir du mardi 26 août.

Le mercredi 27, Charles IX se rendit avec la reine mère et quelques seigneurs au gibet de Montfaucon, pour voir le plaisant état dans lequel se trouvait le corps de l'amiral. Voici ce que rapporte Brantôme à ce sujet. « Ainsi qu'il commençoit à rendre quelque senteur, le roi l'alla voir. Aucuns qui estoient avec lui bouchoient le nez à cause de la senteur, dont il les en reprit, et leur dit : Je ne le bouche comme vous autres, car l'odeur de son ennemi est très bonne. »

Laissons à Brantôme la responsabilité de cette réminiscence de la phrase d'Aulus Vitellius visitant le champ de bataille de Bédriac.

Le 28, le clergé fit célébrer un jubilé extraordinaire en l'honneur de la victoire remportée par les catholiques sur les huguenots. Le roi et la cour figurèrent en grande pompe dans les processions, stations, etc. Des prières publiques furent ordonnées. Un édit fut publié à la même date pour assurer les protestants que tout ce qui s'était passé avait été fait par ordre du roi, afin de prévenir les mauvais desseins de l'amiral et des autres conjurés, mais non en haine de la religion réformée. Il fut permis aux protestants de vivre désormais en paix, et il fut défendu, sous peine de mort, d'attenter soit à leur vie, soit à leurs biens.

Cette défense venant après les massacres n'était-elle pas dérisoire?

Tous les gens qui connaissaient des huguenots furent tenus de les dénoncer dans l'espace de neuf jours à leurs curés, sous peine, le terme passé, d'être déclarés excommuniés.

Il est juste de reconnaître que peu de gens se conformèrent à cette prescription; l'ardeur des premiers jours s'était assoupie, et, au reste, nombre de catholiques qui n'avaient pas pris part à ces excès les regrettaient du fond du cœur, et déploraient les mesures de rigueur exercées contre des gens qui n'avaient d'autre tort que celui de penser différemment qu'eux sur des questions religieuses.

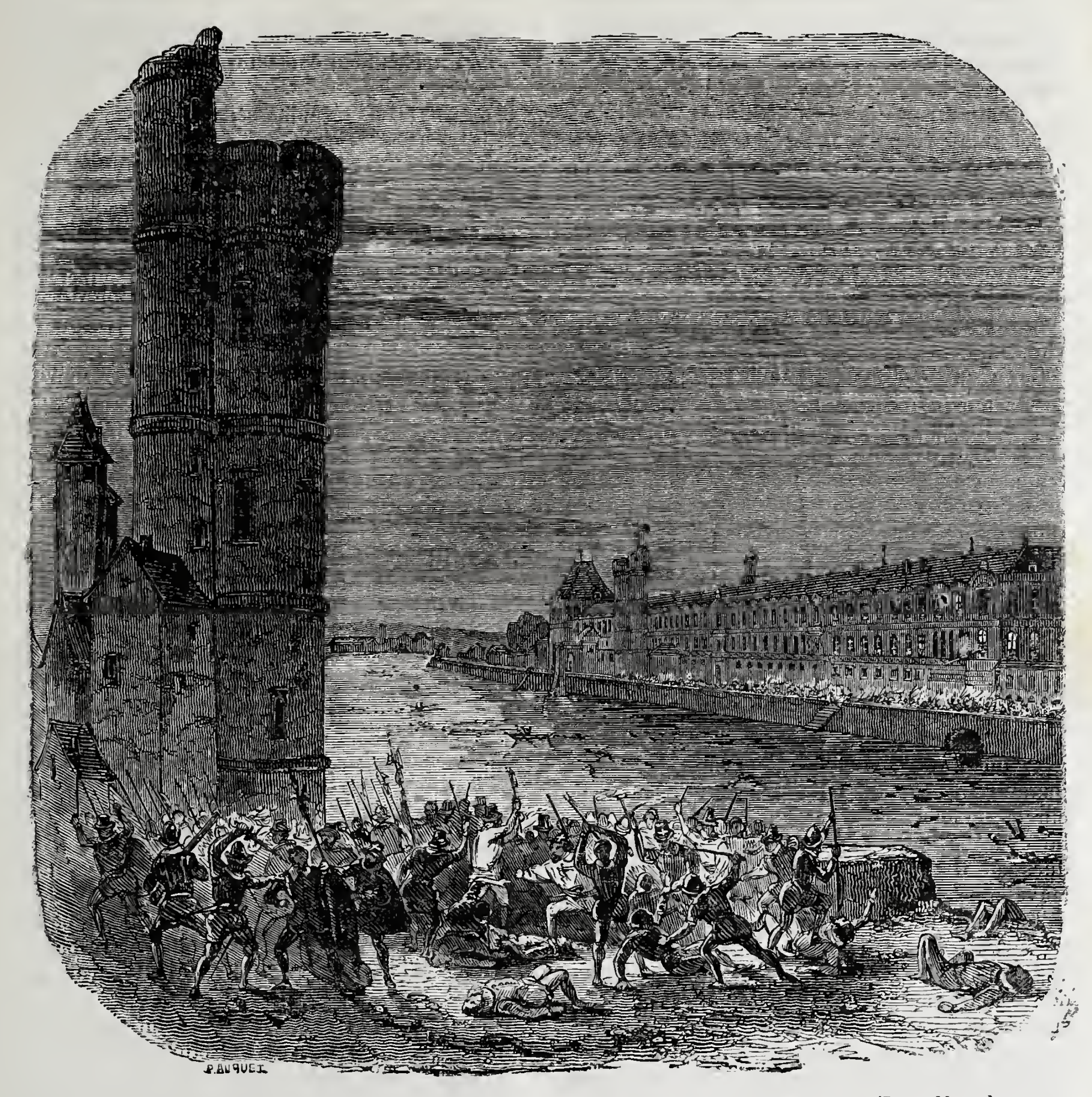
Les plus sensés se disaient tout bas que ce n'était pas par la persécution qu'on tuait des idées, et qu'il y avait place sous le soleil pour toutes les croyances.

On brisa et lacéra les armoiries, les portraits, les tableaux, les peintures rappelant les traits ou le nom de l'amiral de Coligny, mais, par contre, des pamphlets virulents, dont on ne pouvait empêcher la publication et la circulation, accablèrent sous leurs sarcasmes et leurs malédictions ceux qui s'étaient fait si tristement remarquer par leurs violences contre les réformés.

Il est vrai qu'on rencontra des poètes pour glorifier les massacres de la Saint-Barthélemy.

Mais l'indignation trouvait des accents plus vrais et plus heureux que le panégyrique.

Selon l'historien Michelet, les listes nominales de ceux qui périrent pendant la Saint-Barthélemy



« La ville, dit l'historien de Thou, n'était plus qu'un spectacle d'horreur et de carnage. » (Page 38, col. 1.)

contiennent beaucoup plus de marchands, de gens de robe, d'artisans et de bourgeois de Paris que de nobles, contrairement à l'opinion de quelques écrivains de nos jours.

Le roi avait à cœur la conversion du roi de Navarre et celle du prince de Condé; tous deux, en vertu de l'engagement qu'ils avaient pris, firent abjuration entre les mains du cardinal de Bourbon; le prince de Condé effectua la sienne dans l'abbaye de Saint-Germain, à la chapelle de la Vierge, et en même temps épousa la princesse de Clèves.

Venons à l'exécution de l'arrêt condamnant l'amiral de Coligny et ses complices.

Pendu par le peuple le jour de la Saint-Barthélemy, on dut le pendre une seconde fois par effigie. On confectionna pour cela un mannequin en paille le représentant, et on le traîna sur une claie par les rues, jusqu'au gibet de Montfaucon, et afin de le rendre aussi ressemblant que possible, on l'habilla, et on lui mit à la bouche un cure-dent, en souvenir de l'habitude qu'avait l'amiral d'en mâchonner un.

Quant au capitaine Briquemaut et au maître des requêtes Arnaud de Cavagnes, ils furent aussi traînés tous deux sur des claies jusqu'à la place de la Grève, et le peuple les poursuivit et les couvrit de fange et de boue.

Aussitôt qu'ils eurent été pendus, on leur ôta leur chemise et on leur coupa certaine partie de leur corps, « pour les faire en tout compagnons de l'amiral ».

Le roi qui « voulust voir ce plaisir des fenestres de la maison de ville, contraignit le roi de Navarre d'y estre présent.

« Comme il faisoit nuit à l'heure de l'exécution, le roi fit allumer des flambeaux et les fit tenir près de la potence, pour mieux voir mourir les condamnés et contempler mieux leurs visages et contenances. »

Le 12 novembre, le roi se disposant à quitter Paris, déclara qu'il laissait au parlement le soin de la justice, et au prévôt des marchands et aux échevins celui de la police et de la sûreté de la ville.

Ce fut en 1572 qu'on commença à bâtir le quai des Bons-Hommes, qui prit ce nom en raison de sa proximité du couvent des religieux minimes. On le désigna ensuite sous les noms de quai de la Conférence, de quai de Chaillot et aussi de quai de la Savonnerie, en raison d'une manufacture de tapis dits de la Savonnerie qui disparut pour faire place aux magasins de la manutention militaire. Ce fut un décret impérial du 13 janvier 1807 qui lui donna le nom de Billy, en mémoire du général de ce nom tué à la bataille d'Iéna.

Au mois d'août 1573, arrivèrent des ambassadeurs de Pologne au nombre de onze, qui venaient offrir au duc d'Anjou la couronne de Pologne; ils firent leur entrée solennelle à Paris le 19, avec un cortège de plus de deux cent cinquante jeunes gentilshommes de leur nation, suivis de cinquante chariots. Le chef de l'ambassade était l'évêque de Posnanie. François de Bourbon, les ducs de Guise et d'Aumale, les marquis de Mayenne et d'Elbœuf, accompagnés d'une grande suite de noblesse, allèrent avec le corps de ville au-devant d'eux jusque hors la porte Saint-Martin, et adressèrent aux ambassadeurs un compliment de circonstance; mais ceux-ci demeurèrent fort surpris de ne voir, parmi tous ces nobles ou gros bourgeois, personne qui pût converser avec eux, sinon en polonais, du moins en italien ou en latin.

Heureusement que le roi avait fait venir à la cour Antoine d'Allègre, versé dans la langue latine, pour lui servir d'interprète en cette occasion; sans cela, personne n'eût su que dire aux envoyés de Pologne.

Mais, à défaut de discours, la poudre parla; on avait disposé plusieurs pièces de canon et environ mille à douze cents arquebusiers sur le rempart de la porte Saint-Martin, et, lorsque les ambassadeurs entrèrent, ils furent salués par une décharge générale.

Le prévôt et les échevins leur firent les présents ordinaires de la ville, et le 21, ils furent admis au Louvre à l'audience du roi, à qui ils baisèrent la main, et saluèrent les deux reines. Le lendemain, dans l'après-midi, ils montèrent à cheval, à la grande satisfaction des Parisiens qui s'empressèrent pour les voir vêtus de leurs longues robes de drap d'or, caracolant sur des chevaux, dont les harnais étaient constellés d'or, d'argent et de pierreries.

Devant chaque ambassadeur marchaient ses gens en habits de soie et leur cimeterre au côté.

Ils furent conduits dans cet appareil par les seigneurs de la cour au duc d'Anjou, leur nouveau roi, qui leur donna aussi sa main à baiser et se mit en devoir de leur procurer le plus de divertissements possible. « Il les régala et les admit à sa table à l'hôtel d'Anjou, le 9 septembre. »

Le lendemain, le roi de France et le jeune roi de Pologne, les ambassadeurs, les princes, les cours souveraines, les officiers de l'Hôtel de ville et tous les personnages marquants se rendirent à Notre-Dame. Après avoir entendu la messe, le roi de Pologne jura sur les saints évangiles de garder inviolablement les droits et les privilèges de son nouveau royaume, et un festin termina la journée.

Le 13 septembre, eut lieu la lecture publique du décret d'élection du roi dans la grande salle du palais. Voici en quoi consista cette cérémonie.

Les deux rois, les reines, le duc d'Alençon et le roi de Navarre furent placés sous un dais qu'on avait élevé sur une estrade auprès de la table de marbre; ils étaient accompagnés des princes du sang et de quatre cardinaux; au-dessous d'eux étaient les évêques, les ambassadeurs et les conseillers d'État et, encore plus bas, le parlement en robes rouges, et, derrière, le recteur de l'Université et les titulaires de plusieurs autres grandes fonctions.

Lorsque tout le monde fut placé, les trompettes sonnèrent pour annoncer l'arrivée des ambassadeurs que le duc de Guise avait été recevoir aux pieds des degrés.

L'évêque de Posnanie, s'adresssant alors au roi de France, lui fit part de l'élection du duc d'Anjou, son frère, comme roi de Pologne, en le priant de l'agréer, puis il supplia le roi élu de venir au plus tôt prendre possession de ses États, et il lui présenta le décret qui fut lu par un des ambassadeurs, pendant que les deux autres tenaient les deux bouts de l'acte scellé de plus de cent sceaux.

On chanta ensuite un *Te Deum*, pendant lequel le roi de France, et les princes du sang après lui, allèrent embrasser le nouveau roi, puis tous les ambassadeurs vinrent à la file lui baiser la main.

La cérémonie achevée, le décret d'élection fut placé dans une cassette de vermeil, et deux des ambassadeurs la chargèrent sur leurs épaules et la portèrent jusqu'à la Sainte-Chapelle, où elle fut remise aux mains de Huraut de Chiverny, chancelier du nouveau roi; il la plaça sur une jument blanche et la promena triomphalement depuis le palais jusqu'à l'hôtel d'Anjou, tandis que la ville retentissait du bruit de l'artillerie

qui tonnait à l'arsenal, comme marque de réjouissance publique.

Naturellement, il y eut un festin magnifique au Louvre. — Il est probable qu'on fit disparaître les traces de sang qui s'y trouvaient,— et les divertissements durèrent toute la nuit.

Ce n'est pas tout.

Le roi de Pologne s'en alla à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs le lendemain, où il reçut les compliments de l'Université, du prévôt des marchands et des autres corps, puis il se disposa à faire son entrée solennelle dans Paris,— tout comme son frère le roi de France avait fait la sienne en 1571.

Il monta à cheval et traversa, au bruit des acclamations, tout Paris, décoré d'arcs de triomphe, de statues, de peintures et d'inscriptions à sa louange.

Le lendemain, la ville lui fit présent d'un char de vermeil « rempli de figures qui représentaient ses vertus » ; outre ce présent, elle se cotisa pour former 50 000 livres qui lui furent offertes pour ses frais de voyage.

Le pape lui envoya une rose d'or et ses compliments.

Enfin, quand toutes ces fêtes furent passées, que ses préparatifs de voyage furent terminés, il partit de Paris la veille de la Saint-Michel, accompagné de Charles IX, de Catherine, du duc d'Alençon, du roi de Navarre et d'un nombreux cortège de seigneurs et d'officiers de cour et de robe. Charles IX le conduisit à Vitry, et là il tomba malade.

Mais avant son départ, le nouveau roi avait été le héros d'une aventure qui fit grand bruit dans Paris.

Il avait prévenu le prévôt de Paris, Nantouillet, qu'il irait faire collation chez lui en compagnie de Charles IX et du roi de Navarre. Le prévôt se souciait médiocrement de cet honneur dont il se serait fort bien passé, et dont il supporterait la dépense. Comme il eût été difficile de s'y soustraire, il fit tout préparer pour recevoir dignement ses illustres hôtes à l'hôtel Nantouillet, situé sur le quai des Grands-Augustins, à l'angle de la rue de ce nom. (Cet hôtel, qui était très vaste et s'étendait jusqu'à la seconde maison en deçà de la rue Séguier, s'appelait aussi l'hôtel d'Hercule, parce qu'au dedans comme à l'extérieur se trouvaient des peintures représentant les travaux de ce demi-dieu. Il fut d'abord occupé par le comte de Sancerre et par Jean Le Visle. Jean de la Driesche, président en la Chambre des comptes, l'ayant acquis, le fit rebâtir, et peu de temps après le vendit à Louis Hallevin, seigneur de Piennes, chambellan du roi. Charles VII l'acheta moyennant 10 000 livres, par contrat passé le 25 juin 1493 Sous le règne de Louis XII, l'hôtel d'Hercule fut occupé par Guillaume de Poitiers, seigneur de Clérieu. Le chancelier Duprat l'habita ensuite et, enfin, en 1573, il appartenait à Antoine Duprat, petit-fils du chancelier et seigneur de Nantouillet. Sur une partie de l'emplacement de l'hôtel d'Hercule fut bâti l'hôtel de Savoie ou de Nemours. En 1671, cette propriété fut abattue et sur son emplacement on perça la rue de Savoie.)

On fit grande chère chez le prévôt, mais il paraît qu'à l'issue de la collation les coffres de Nantouillet furent fouillés et qu'il lui manqua, outre une cinquantaine de mille livres, une bonne partie de la vaisselle d'argent qui avait figuré sur la table. « Il eût mieux fait le bonhomme, de prendre à femme la Châteauneuf, fille de joie du roi de Pologne, que de l'avoir refusée, il eût mieux fait aussi de vendre sa terre au duc de Guise, que de se laisser ainsi piller à de si puissants voleurs. »

Le lendemain, le premier président du parlement se présenta devant le roi et lui dit que tout Paris était ému par la nouvelle du vol commis chez Nantouillet; qu'on répandait le bruit que Sa Majesté était un des voleurs, mais que plusieurs croyaient qu'elle n'avait agi de la sorte que par pure plaisanterie. Charles IX répondit en jurant qu'il n'en était rien, que ceux qui avaient dit cela en avaient menti. Alors le président répliqua qu'il ferait informer contre les auteurs du vol et qu'ils seraient punis.

— Non, non, dit le roi, ne vous en mettez pas en peine, dites seulement à Nantouillet qu'il aura trop forte partie, s'il en veut demander raison.

L'automne de 1573 amena à Paris une forte inondation et une grande disette; un édit royal du 20 octobre défendit l'exportation des grains et du vin. Cet édit fut enregistré le 18 novembre et l'arrêt de vérification porta qu'on observerait les ordonnances précédentes touchant « la superfluité des habits et des banquets ».

Quelques « malcontents » prétendirent que la ville eut beaucoup mieux fait de soulager les pauvres qui souffraient horriblement de la cherté des vivres, que d'offrir un char de vermeil et 50 000 livres au roi de Pologne, — mais c'était une remarque qu'il était bon de ne pas faire trop haut!

Les cordeliers se plaignirent beaucoup de la disette, et ils eurent recours à un emprunt, mais il ne donna pas les résultats qu'on en espérait, et le parlement, « touché de l'indigence de ces religieux », réduisit leur nombre et augmenta les pensions qui étaient faites aux prêtres-étudiants.

Nous avons dit précédemment que Jacques Canaye, propriétaire de la maison du patriarche, au faubourg Saint-Marcel, l'avait abandonnée aux pauvres, après le scandale de Saint-Médard; cette maison fut vendue par la suite à Michel Charpentier, bourgeois de Paris, qui y établit une teinturerie de draps, la première qui exista à Paris. Le roi, par brevet du 8 février 1574, lui

permit de prendre jusqu'à 1200 livres de rente et au-dessous, de toute personne que bon lui semblerait pour l'aider au développement de son industrie qui acquit depuis une grande réputation.

Ce fut le commencement de l'association des capitaux par le moyen de la commandite.

La maladie qui avait atteint Charles IX à Vitry le rendit languissant ; il devint sombre, farouche, et ceux qui l'approchaient ne doutaient pas qu'il mourût prochainement; aussi le duc d'Alençon son frère, qui désirait être lieutenant du royaume, se fit le chef d'un parti de malcontents dans lequel entrèrent le roi de Navarre et le prince de Condé et qui avait pour but d'empêcher le retour du roi de Pologne en France, si Charles venait à mourir.

Or, il y avait dans ce parti deux hommes qui en étaient l'âme, Joseph de Boniface sieur de la Mole et le comte de Coconas, un Italien : la femme du roi de Navarre, Marguerite, ou la reine Margot comme on l'appelait, était la maîtresse de la Mole, et un jour Charles IX, outré des liaisons que sa sœur entretenait dans le Louvre avec la Mole, voulut faire justice lui-même; il distribua au duc de Guise et à quelques autres des cordes pour étrangler l'amant de sa sœur: mais celui-ci évita l'embuscade. De son côté Coconas était aimé de la duchesse de Nevers; or les malcontents avaient résolu de tirer les princes de la cour et de les soustraire au séjour forcé qu'ils y faisaient, mais la mèche fut éventée, et la Mole et Coconas furent arrêtés, ainsi qu'un alchimiste appelé Grandi, et l'astronome Claude Ruggieri, et on envoya à la Bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorency.

L'instruction ne fut pas longue : on ne voulut pas ébruiter le véritable but du complot qui était de faire arriver le duc d'Alençon au trône, et la Mole et Coconas, les plus compromis, furent accusés d'avoir voulu envoûter le roi (l'envoûtement consistait en pratiques diaboliques opérées sur l'effigie en cire d'une personne, soit en la perçant avec une épingle, ce qui faisait éprouver à la personne les mêmes douleurs que si on la perçait avec un fer, soit en la faisant fondre, ce qui épuisait les forces de l'envoûté qui mourait lorsque la cire était complètement fondue) ; or l'état d'épuisement dans lequel était le roi prêtait merveilleusement à ce prétexte. La Mole fut mis à la torture.

— Pauvre la Mole ! s'écriait-il au milieu de ses horribles souffrances, n'y a-t-il pas moyen d'avoir grâce? le duc (d'Alençon), mon maître, m'ayant obligé cent mille fois, me commanda sur sa vie que je ne dise rien de ce qu'il voulait faire. Je lui dis : « Oui, monsieur, si vous ne faites rien contre le roi. »

Lui et Annibal de Coconas furent condamnés à avoir la tête tranchée.

L'exécution eut lieu le 30 avril 1574.

En allant au supplice, Coconas s'adressant aux courtisans qui assistaient à son départ leur dit :

— Messieurs, vous voyez que les petits sont pris et que les grands demeurent qui ont fait faute.

Après que sa tête eut été séparée de son corps, on l'exposa sur un poteau de la place de Grève ; sa maîtresse Henriette de Clèves, femme de Louis de Gonzague, duc de Nevers, alla elle-même l'enlever de nuit; elle la fit embaumer et la conserva dans l'armoire d'un cabinet qui se trouvait placé derrière son lit dans une grande chambre de l'hôtel de Nesle.

Charles IX mourut le 30 mai suivant.

Les Parisiens n'eurent pas à regretter ce règne que les massacres de la Saint-Barthélemy ont rendu si tristement célèbre.

Voyons quels en furent les principaux caractères. Nous trouvons d'abord une ordonnance des états généraux, aux termes de laquelle les statuts des communautés des arts et métiers devaient être renouvelés. Ce fut en 1574 qu'en conséquence le parlement enregistra des lettres patentes du roi (avril 1573, Fontainebleau) approuvant les statuts des cordonniers et les maintetenant dans la propriété des privilèges, libertés, exemptions et franchises que les rois, ses prédécesseurs, leur avaient accordés.

Ces statuts et ces lettres furent depuis confirmés par Henri IV. En 1614, Louis XIII les confirma de nouveau, et ils furent enregistrés au parlement le 23 juillet de la même année. — Nouvelle confirmation sous Louis XIV ; ils servirent jusqu'en 1699 de règle et de discipline à la communauté, mais à cette date ils furent grandement modifiés par de nouveaux règlements contenus en trois déclarations du roi et dans la teneur de 45 articles nouveaux qui furent ajoutés aux anciens.

La communauté des maîtres cordonniers sueurs de Paris était une des plus anciennes et des plus considérables de toutes celles qui furent érigées en corps de jurande depuis le XIIIe siècle.

La qualité de sueurs qu'on leur donnait, venait de ce qu'ils avaient le droit de mettre les cuirs en suif ou en graisse, tout comme les corroyeurs,

Les patrons de la communauté des maîtres cordonniers sueurs de la ville et des faubourgs de Paris étaient saint Crépin et saint Crépinien. La confrérie était établie dans la cathédrale depuis 1379, où deux fois l'an on célébrait une fête, le 25 octobre pour les maîtres, et huit jours avant la Pentecôte pour les compagnons et garçons cordonniers.

Les cordonniers qui n'étaient pas assez riches pour tenir boutique, avaient le droit d'étaler leurs marchandises à dix-sept des cinquante-quatre piliers de la rue de la Tonnellerie.

On pourrait croire que les cordonniers et les



Bouclier de Henri III.



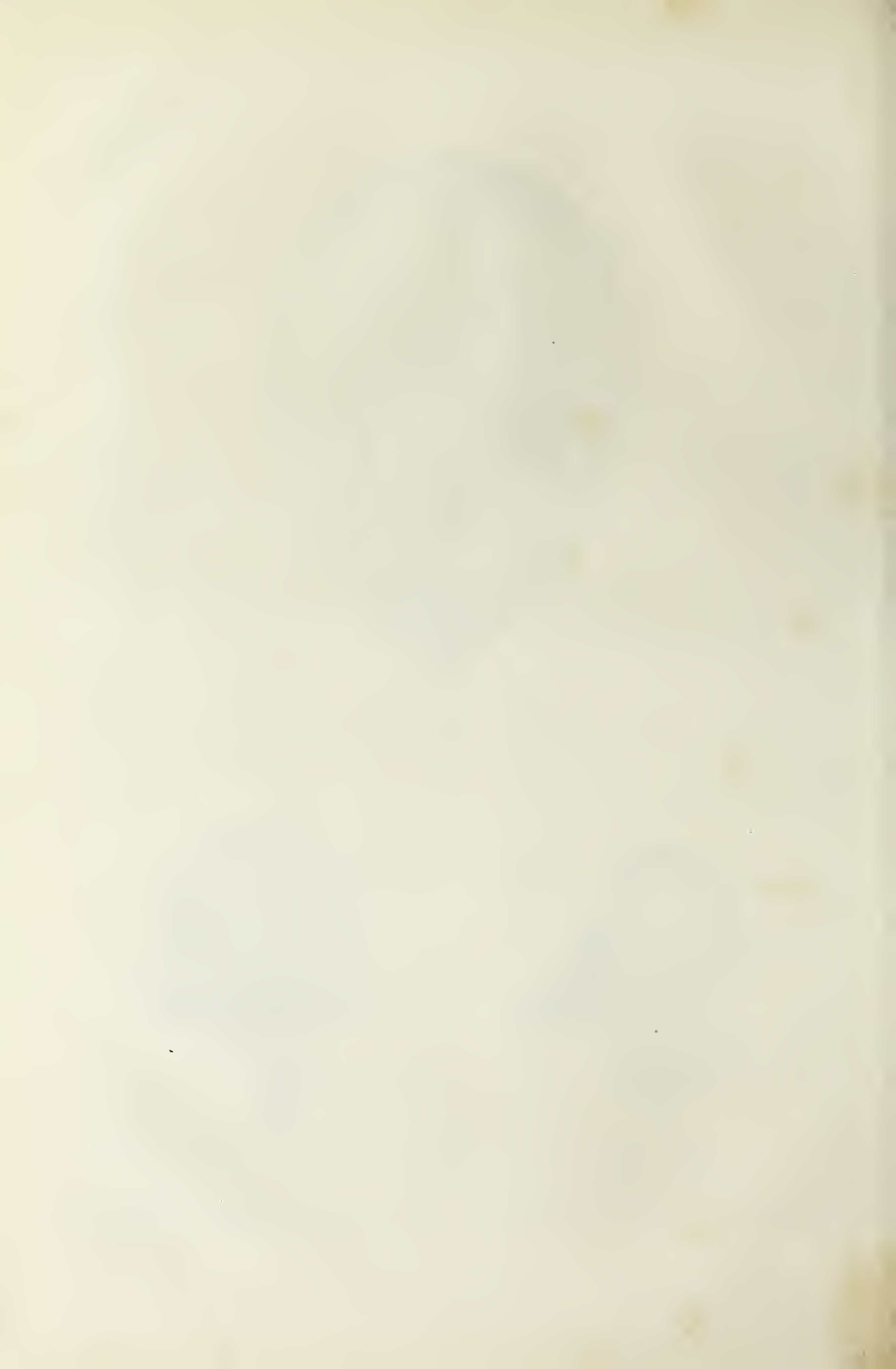
Casque de Henri II.



Casque de Henri III.

F. Roy, éditeur. — 66.

Imp. Charaire et fils.





Pezou, l'un des capitaines de la milice, se vanta d'avoir égorgé et jeté à l'eau cent vingt protestants. (P. 38, col. 1.)

savetiers du XVIe siècle vivaient en bonne intelligence ; point, seuls les cordonniers pouvaient vendre des souliers neufs et les savetiers des vieux. En 1568, les savetiers saisirent trois douzaines de souliers en cuir mélangé, vieux et neuf, chez le cordonnier Théraude ; il fut condamné à l'amende et menacé de la peine du fouet en cas de récidive. En 1569, Antoinette Ollyvet, revendeuse d'habits, ayant suspendu à son étalage une paire de bottines et onze paires de souliers raccommodés, fut poursuivie en justice par les savetiers et condamnés à cinq sous d'amende.

En 1570, Anne Daniel subit une semblable condamnation pour avoir exposé à la halle des pantoufles « à la mode de Belloux ».

Les statuts des drapiers formant le premier des six corps marchands furent aussi renouvelés par Charles IX, en février 1573.

La communauté des fondeurs, dont les statuts dataient de 1281, vit également les siens renouvelés, augmentés et modifiés le 12 janvier 1573.

Celle des maîtres fourbisseurs, monteurs et vendeurs d'épées eut les siens confirmés et renouvelés en mars 1566 ; dans les lettres patentes, ils sont appelés maîtres jurés fourbisseurs et garnisseurs d'épées et bâtons au fait d'armes ; ils avaient droit de vendre épées, lances, dagues, hallebardes, épieux, masses, pertuisanes, haches et tous autres bâtons maniables à la main « servant audit fait d'armes ».

Les statuts des couvreurs furent confirmés aussi en 1566 ; ceux des charpentiers, en octobre 1574. Les statuts et règlements du corps des apothicaires dataient de 1484, ils furent renouvelés en 1571 ; l'apothicaire était d'abord reçu marchand épicier, c'était une sorte de stage qui lui donnait le droit de passer son examen d'apothicaire devant un conseil composé de deux docteurs, deux licenciés en médecine et deux vieux gardes du corps. Pour obtenir son brevet de maître, il payait au roi 40 sols tournois, aux examinateurs 40, et à la confrérie 30.

Les maçons, mortelliers et plâtriers formaient une communauté dont les statuts anciens furent également confirmés par Charles IX : au mois d'octobre 1574, les maîtres jurés maçons, adjoints du maître garde furent établis pour faire les visites des ouvrages de maçonnerie en la ville, prévôté et vicomté de Paris. Ils furent d'abord vingt, mais ce nombre fut augmenté plus tard et ils finirent par être soixante.

Dans l'origine, celui que les statuts nommaient maître du métier, était un simple juré qui veillait sur la police de la communauté ; depuis on l'appela maître et général des œuvres et bâtiments du roi en l'art de maçonnerie, et enfin, au

moment de la suppression des jurandes, il avait le titre de maître général des bâtiments du roi, ponts et chaussées de France : il avait plusieurs adjoints.

Le maître général des bâtiments avait deux juridictions, l'une établie depuis le XIIIe siècle, l'autre dont l'établissement était dû à Louis XV. La première siégeait dans la cour du palais à côté de la Conciergerie, à Versailles.

Trois architectes qui portaient le titre de conseillers du roi, architectes, maîtres généraux des bâtiments de Sa Majesté, ponts et chaussées de France, étaient les juges de la juridiction de Versailles et l'exerçaient d'année en année, l'un après l'autre.

L'appel de leurs sentences relevait du parlement.

Les « chaircuitiers » de Paris vendaient exclusivement la viande de porc cuit. Leurs statuts dataient de 1475, et leur défendaient d'en faire commerce pendant « le saint temps du carême » ; ils remplaçaient alors la vente du porc salé par celle du hareng salé et du poisson de mer.

Ils devaient acheter leur porc aux boucheries. En 1513, ils obtinrent le droit de s'en approvisionner directement aux marchés et de le détailler cuit ou cru, mais alors les bouchers furent aussi autorisés à vendre du porc.

Sous Louis XI, il y avait des saucisseurs et des chaircuitiers.

Il fut créé des languéyeurs, chargés de visiter les porcs par l'inspection de leur langue, puis des tueurs ayant mission de s'assurer du bon état des parties internes de l'animal, et enfin des visiteurs de chair, dont la fonction était d'examiner les chairs coupées par morceaux et prêtes à être livrées aux consommateurs.

A la fin du XVIIIe siècle, on comptait à Paris 132 maîtres « chaircuitiers ».

Jusqu'à Henri III, le commerce du vin était libre, et les taverniers n'avaient besoin que d'une permission du prévôt, et au-dessus de la porte de plusieurs cabarets de Paris on lisait : *Taverne, par la permission du roi*. Une ordonnance du 15 juillet 1563 ordonna aux hôteliers de désarmer les gens qui venaient boire chez eux. Charles IX défendit aussi aux cabaretiers de laisser jouer chez eux aux dés et aux cartes.

Nombre d'autres communautés reçurent des modifications à leur constitution, mais ces changements, peu importants, nous entraîneraient trop loin s'il nous fallait les consigner ici. Contentons-nous de dire que tous ceux qui furent apportés étaient devenus nécessaires par la marche du temps et l'action des événements politiques et religieux.

Charles IX recommanda de renouveler tous les deux ou trois ans, au plus, les gardes des métiers et de les choisir par rang d'ancienneté. Il renouvela les défenses, prescrivit la suppression des banquets et des confréries, la régularité dans les visites, le choix d'objets d'un usage ordinaire pour chefs-d'œuvre et diminua les droits de maîtrise.

L'industrie fit peu de progrès pendant le règne de Charles IX ; cependant nous voyons la pièce d'orfèvrerie offerte par la ville de Paris au roi, lors de son entrée solennelle, rivaliser avec les plus somptueux et les plus remarquables spécimens de l'orfèvrerie ; elle représentait un grand piédestal soutenu par quatre dauphins, sur lequel était un chariot traîné par des lions portant au cou les armoiries de la ville de Paris. Dans ce chariot étaient assis Cybèle, Neptune, Pluton et Junon, tous personnages allégoriques, représentant la reine mère, les frères et la sœur du roi. Lui-même était figuré par un Jupiter élevé sur deux colonnes, l'une d'or, l'autre d'argent ; aux quatre coins du soubassement étaient les figures des quatre rois ses prédécesseurs, et une frise représentant les batailles et victoires livrées et remportées par le roi. « La façon surpassait l'étoffe, dit un auteur du temps, bien que le tout fût fait « de fin or, doré d'or de ducat ».

La question vestimentaire joua aussi un rôle important sous Charles IX ; le luxe des habits s'était prodigieusement accru, et on eut souvent à déplorer les désordres domestiques dont il était la cause.

En vain les tailleurs, qui transgressaient les arrêtés défendant l'emploi de certains ornements, étaient exposé à recevoir le fouet de la main du bourreau ; en vain les prédicateurs tonnaient en chaire contre les femmes dépensières qui sacrifiaient tout au plaisir d'être richement habillées ; en vain des députés aux états généraux signalaient ce luxe de toilette toujours augmentant, rien n'y faisait.

L'ordonnance rendue le 25 août 1561, réglant la façon dont chacun devait s'habiller, dut être renouvelée en janvier 1563, et dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1573, le mal n'avait fait que s'aggraver.

« Le gouvernement, dit l'auteur de l'*Histoire du costume en France*, revint encore à la charge le 23 avril 1573, en gémissant de la manière la plus pitoyable sur son impuissance. Le roi, rappelant toutes les mesures prises jusque-là, se disait « contraint d'avouer avec déplaisir extrême qu'au lieu d'obéissance il ne s'y était vu que mépris. » Il eut beau décréter contre toutes les contraventions à venir l'amende énorme de 1 000 écus d'or, la preuve qu'il ne fit tort à personne se voit par une circulaire qu'il envoya, peu de temps avant sa mort, pour exciter la surveillance de sa police mise de tous côtés en défaut.

« Le génie des inventeurs, sollicité par le goût public, se donna carrière, surtout dans la fabrication des objets d'ornements. La joaillerie se renouvela en revenant au procédé de l'émail,

mais d'un émail qui avait plus d'éclat que celui du moyen âge, parce qu'il était transparent. La passementerie, naturalisée française, trouva des effets qu'elle n'avait point encore obtenus. L'or et l'argent furent tressés en guipures et en dentelles d'une complication inouïe, tissés en crêpes, d'une légèreté sans pareille, récamés sur le brocart en broderies du goût le plus riche. »

Ce fut sous Charles IX qu'on vit les femmes porter sur la poitrine, en guise de médaillons, de petits miroirs très richement encadrés, et les hommes adopter l'usage de la montre.

Bien que les montres, qu'on appelait à l'origine des œufs de Nuremberg (parce qu'elles étaient fabriquées dans cette ville et renfermées dans des boîtes qui avaient la forme d'un œuf), fussent connues à Paris depuis le commencement du XVIe siècle, on les considéra longtemps comme des curiosités que les riches seuls possédaient parmi leurs *bibelots* de prix, et ce ne fut que sous Henri II qu'on commença à en fabriquer de relativement plates. — On les porta alors qu'on eut inventé les poches aux habits (les femmes les portèrent extérieurement), et ce ne fut guère qu'aux environs de 1565.

A cette époque, les chausses des hommes ne devaient pas avoir plus de deux tiers de tour ni être rembourrées de crin ou de coton, mais on passa par-dessus l'ordonnance, et chacun se fit faire des chausses à son gré; de là, les chausses à l'italienne, à la napolitaine, à la flamande, à la martingale, à la marine, à la matelotte, à l'espagnole, à prêtre, etc.

« Les bas qui accompagnaient les chausses, dit M. Quicherat, furent longs ou courts. Longs, ils se nouaient après les chausses par des aiguillettes; aussi furent-ils dits attachés ou d'attache. Courts, ils ne joignaient pas les chausses, mais étaient fixés sous le genou au moyen de jarretières. L'intervalle entre le bord des bas et les chausses était couvert par des genouillères. Ce fut le commencement de ces fameux « canons » si notables dans le costume du XVIIe siècle. »

Le manteau court devint une cape; il y eut des capes à collet droit, à collet rabattu, sans collet (à l'espagnole), à capuchon, etc.

Les laquais s'habillaient d'une mandille, sorte de tunique « qui a les manches non cousues, mais vagues sur les bras, pour lesquelles resserrer sur le poing, se ferment avec boutons ou aiguillettes. »

Les magistrats ne furent plus astreints à porter la robe en dehors de l'exercice de leurs fonctions. Une ordonnance de 1561 détermina la nature des étoffes dans lesquelles ils devaient faire tailler leurs pourpoints et leurs saies. Elle leur défendit d'avoir les fourreaux d'épée recouverts de velours.

Les femmes portèrent des bernes en forme de casaques qui descendaient jusqu'aux talons et recouvraient une cotte ouverte par devant pour laisser voir la vertugade ou jupon de beau drap d'or, d'argent ou de soie pour la partie qu'on voyait, et de gros canevas pour celle qu'on ne voyait pas. Ces jupons ne devaient avoir plus d'une aune (1 m. 19 c.).

Puis vint la mode des robes à traîne entièrement fermées, adoptées surtout pour les femmes qui montaient à cheval, à l'exemple de Catherine de Médicis, « la première qui ait mis la jambe dans l'arçon, d'autant que la grâce y estoit plus belle et apparoissante que sur la planchette. »

« La planchette, ajoute M. Quicherat, était l'appui sur lequel avaient leurs pieds posés, les écuyères chevauchant suivant l'ancienne méméthode, assises sur le flanc gauche du cheval. Pendant longtemps encore, le plus grand nombre des femmes de la noblesse conservèrent cette attitude. On n'usait pas de la planchette quand on se mettait en croupe, autre façon usitée d'aller à cheval. La femme se tenait assise de côté en s'accrochant à la selle derrière son mari, ou un parent, ou même un domestique. »

Les robes à queue se portaient même à cheval.

Au bal on les gardait aussi; la queue était attachée sur la croupe, au moyen d'un gros crochet de métal ou d'un bouton d'ivoire; quelquefois les femmes étaient suffoquées par ces robes qu'il était d'usage de porter, hiver comme été, fourrées d'hermine ou de martre. Mais ne fallait-il pas obéir à la mode ?

Les robes montantes n'étaient pas admises pour les toilettes de cérémonie, qui exigeaient la robe échancrée en carré à l'encolure et d'un dégagement si complet, qu'elles ne tenaient que par les épaulettes; mais alors les épaules, la poitrine et le cou étaient enveloppés d'une collerette qui se terminait par une fraise sous le menton.

Les bras étaient couverts de manches droites, d'une étoffe plus légère, et tailladées ou bouillonnées dans toute leur longueur.

Mais la grande nouveauté c'était le corps piqué, avec le buste, dont par corruption les femmes ont fait le busc, baleine cousue sur le devant du corps et qui était employée aussi bien par les hommes que par les femmes.

Le corps piqué, c'est le corset; cet horrible instrument de torture qui a fait mourir plus de jeunes filles et de jeunes femmes qu'il en a jamais rendu mieux faites.

Montaigne a dit de ce stupide engin de la toilette féminine :

« Pour faire un corps bien espagnolé, quelle gehenne les femmes ne souffrent-elles pas, guindées et sanglées avec de grosses coches sur les costes, jusques à la chair vive ! oui, quelquefois à en mourir. »

Ambroise Paré fit plus; il montra sur la table de dissection de jeunes personnes dont les côtes,

comprimées par le corset, chevauchaient les unes par-dessus les autres.

« Par-dessus le corps piqué fut mis un pourpoint auquel s'attachaient des chausses. Les femmes furent amenées par la mode des jupes écartées à s'approprier cet attribut tout viril. C'est pour désigner les chausses des dames que le mot de caleçon fut créé. »

La femme de condition portait sur la tête un chaperon de velours noir ou un escofion, coiffe de réseau en ruban d'or ou de soie, souvent orné de bijouterie. Elle avait un masque sur le visage, et les bourgeoises le chaperon de drap ; défense leur était faite de se coiffer de soie et de se masquer. Elles se servaient de cercles de fer et de tampons sur lesquels les cheveux étaient tirés pour donner plus de largeur au front. On les appelait des arcelets. Quelques-uns, élevés, soutenaient la passe d'un bonnet.

Le masque de velours noir avait remplacé le touret de nez.

Le chaperon était toujours muni de sa queue. En 1572, on mettait le chapeau par-dessus le chaperon.

Les veuves étaient condamnées à cacher leurs cheveux pendant deux ans. Durant tout ce temps, elles ne sortaient que voilées, et leur voile était en cornette, très court sur les épaules, tandis que les deux bouts de devant descendaient jusque vers les pieds, comme les pans d'une écharpe. Elles avaient une robe montante, une jupe ou large camisole par dessus, et une barbe ou collerette droite et fermée qui leur montait jusqu'à la bouche. L'ordonnance de 1561, qui eut la prétention de régler le luxe pour tous les états de la vie, autorisa les veuves à porter toutes sortes de tissus de laine et de soie, pourvu qu'ils fussent *sans enrichissement*. On entendait par là les broderies et applications; car tout ornement n'était point exclu du costume des veuves. Dans les classes élevées, pour le deuil d'un père ou d'un mari, il fallait avoir des manches dites à la duchesse, manches qui étaient pendantes et garnies de fourrure blanche ou de cygne.

Lorsqu'une veuve ne se remariait pas, elle devait toute sa vie s'habiller en demi-deuil.

Les jeunes mariées du peuple portaient les cheveux flottants sur les épaules avec une couronne de perles ou une ferronnière autour de la tête ; elles étaient habillées de drap avec des bandes de velours noir et de larges manches traînantes doublées de velours.

Les autres femmes invitées à la noce portaient des couronnes et des bouquets de fleurs.

Voici d'ailleurs le tableau original d'une noce de bourgeois parisiens à cette époque :

« Le marchand estoit facile à cognoistre, son habit estoit un petit bonnet de menton fait à la coquarde, un petit saye de drap qui ne passoit pas la brayette, une ceinture d'une grosse lisière, un hault de chausse à prestre, avec une brayette qui passoit le saye de demi-pied, une gibecière pendant au costé; des souliers qui n'avoient de cuir que par le bout, et ainsy vestu, avec la barbe raze, paroissoit un antique en figure.

« Sa femme, grande et maigre, un long nez, n'ayant aucune dent devant, avec un grand chaperon destroussé par derrière jusques à la ceinture, une robe de drap du sceau, bordée d'un petit bord de veloux (velours), une cotte de cramoisi rouge et collets jusques aux mamelles, et des souliers pareils à ceulx de son mari, un demi ceint d'argent, trente-deux clefs pendantes et une bourse où dedans il y avait toujours du pain bénit de la messe de minuit, trois tournois fricassés, une aiguille avec son fil, deux dents qu'elle ou ses ayeules s'estoient fait arracher, la moitié d'une muscade, un clou de girofle et un billet de charlatan pour pendre au col pour guarir la fièvre.

« Si c'estoit un financier, il portoit une calotte à deux oreilles, un bonnet de menton, les chausses à prestres, un manteau à manches, les bras passez, la clef de son coffre à la ceinture, et un trébuchet en sa pochette, si la monnoie du temps estoit de douzains et de pièces de six blancs.

« Sa femme, coiffée sans cheveux, sans chaperon de velours, une robe de demi-ostade à double queue, un cotillon violet de drap, des souliers à boucles, une vertugalle, de longues patenotres blanches, faictes de petites rouelles de raves, avec des grands poignets fourrez qui empeschoient qu'elle ne pouvoit mettre la main au plat.

Et leurs cérémonies !... « L'on voyoit un père avec son vestement cy-dessus, un mouchoir et des gants jaunes à la main, roides comme s'ils avoient esté gelez, un bouquet trouvé (cueilli dans les champs), estoffé de lavande, conduire sa fille au moustier, les flustes et grands cornetz marchant devant l'espousée, vestue comme la pucelle saint Georges, la vue baissée, une escarboucle sur le front qui lui battoit jusques sur le nez, la mère et toutes les autres parentes, suivant avec leurs grandes vertugalles en cloche et leurs poignets fourrés, qui paroissoient comme poules qui traisnent l'aisle. »

Les troubles religieux et politiques avaient, comme bien on le pense, accru la misère publique sur la fin du règne de Charles IX, et les filous et coupeurs de bourses, plus nombreux à Paris qu'ils ne l'avaient jamais été, avaient établi leurs pénates à la cour des Miracles, au Port-au-Foin, et à la Pierre-au-Lait, à côté de Saint-Jacques-la-Boucherie.

« Charles IX voulut un jour sçavoir les dextérités et finesses des coupeurs de bourses et enfants de la Matte en leurs larcins, et pour ce, il commanda au capitaine La Chambre qu'il aymoit, de luy amener, un jour de festin et bal solennel,



Le roi leur fit cadeau du butin qu'ils avaient volé, (Page 49, col. 2.)

dix ou douze enfants de la Matte, des plus fins et meilleurs coupeurs de bourse et tireurs de laine, et que hardyment ils vinssent, sur sa foy et en toute sçeureté, et qu'ils jouassent hardyment et dextrement leur jeu, car il leur permettait tout; et après, qu'ils luy rapportassent tout au butin, comme ils en font le serment, car il le vouloit tout veoir, et puis leur redonneroit.

« Le capitaine La Chambre n'y faillit pas, car il vous en amena dix triés sur le volet, desliés et fins à dorer, qui les présenta au roy, auxquels il trouva bonne façon, et bien habillés et braves comme le bastard de Lupé; et se voulant meltre à table et puis au bal, il leur recommanda de jouer bien leur jeu, et qu'ils luy fissent signe quand ils muguetteroient leur homme ou leur dame; car il avoit recommandé et hommes et et dames, sans espargner aucunes personnes. Le roy à son dîner ne parla guières, ceste fois, aux uns et aux autres, qui ryoit quand il voyoit les autres faire signe qu'ils avoient joué leur farce, ou qu'il les voyoit déniaiser homme ou femme. Ils en firent de même à la presse du bal; et enfin, après le disner et le bal, il voulut tout veoir au bureau du butin, et trouva qu'ils avoient bien gaigné trois mille escus ou en bourses et argent, ou en pierreries, perles et joyaux, jusqu'à aucuns qui perdirent leurs cappes, dont le roy cuida crever de rire, outre tous les larcins, voyant les gallans desvalisés de leurs cappes et s'en aller en pourpoint, comme laquais. Le roy leur rendit à tous le butin avecques commandement et défense qu'il leur fit exprès de ne faire plus ceste vie, autrement qu'il les feroit pendre s'ils s'en mêloient jamais plus, et qu'il s'en prendroit au capitaine La Chambre, et qu'ils l'allassent servir à la guerre.»

N'est-il pas typique, ce bon Charles IX, qui invite ses courtisans à dîner et à danser, ayant eu le soin, au préalable, de mêler dix voleurs à la compagnie, et qui autorise ceux-ci à voler ses invités, qui se croyaient en sûreté chez lui? Il manque de crever de rire quand il s'aperçoit que quelques-uns avaient été dépouillés de leur argent, de leurs bijoux et de leurs pardessus, et il fait généreusement don de tout cela aux voleurs!

Eh bien, et les invités?

Ils ont dû la trouver mauvaise, la plaisanterie royale!

Et Brantôme, à qui nous empruntons le fait, ne fut pas le seul à le connaître ; mais il n'était pas prudent, à cette époque, de se plaindre du roi. D'ailleurs, les courtisans doivent tout approuver de sa part.

Malgré tout, Paris continuait sa marche ascendante, et les étrangers qui y venaient, le trouvaient un séjour fort agréable.

« Paris, dit l'un d'eux, a en abondance tout ce qui peut être désiré. Les marchandises de tout pays y affluent ; les vivres y sont apportés par la Seine de Normandie, d'Auvergne, de Bourgogne, de Champagne et de Picardie. Les bouchers, les marchands de viande, les rôtisseurs, les revendeurs, les pâtissiers, les cabaretiers, les taverniers s'y trouvent en telle quantité, que c'est une vrai confusion : il n'est rue, tant soit peu remarquable, qui n'en ait sa part. Voulez-vous acheter des animaux au marché, ou bien la viande, vous le pouvez en toute heure, en tout lieu. Voulez-vous votre provision toute prête, cuite ou crue, les rôtisseurs et les pâtissiers, en moins d'une heure, vous arrangent un dîner, un souper pour dix, pour vingt, pour cent personnes; le rôtisseur vous donne la viande, le pâtissier ; les pâtés, les tourtes, les entrées, les desserts; le cuisinier vous donne les gelées, les sauces et les ragoûts. »

Paris, incessamment agrandi, pouvait passer pour le type des villes embellies par l'art du XVIe siècle.

Les coches et les voitures publiques commençaient à circuler; ces coches avaient des tabliers de cuir pour portières et des rideaux semblables aux fenêtres. Les voitures publiques transportaient des voyageurs et des marchandises de Paris à Amiens, Rouen et Orléans.

Les rues s'élargissaient. On ne voyait plus de ces hautes et lugubres tours qui attristaient la physionomie de Paris : elles étaient remplacées par des pavillons élégants ; plus de vilains escaliers à vis, de voûtes sombres et de portes basses, mais des escaliers doux, à repos, à montées droites, de grandes portes et de larges fenêtres pour laisser passer ces deux grands dispensateurs de la santé publique, l'air et la lumière.

Les maisons se louaient presque toujours garnies, par jour ou par mois, « car les concierges, qu'on pourrait appeler les fermiers des maisons et des palais, ne pouvaient pas en disposer autrement, craignant toujours que leurs maîtres ne revinssent à la cour ; et alors il fallait dénicher tout de suite, principalement si c'était une maison de grand seigneur.

« La vie intellectuelle, dit l'auteur des *Mémoires du peuple français*, avait plus gagné que perdu aux terribles émotions de la vie publique. A l'intérieur des maisons, tout prouvait que la littérature, les arts, les sciences, le commerce et l'industrie étaient loin d'avoir succombé pendant les longues crises des règnes précédents » : le théâtre nous en fournit la preuve.

Nous avons vu les confrères de la Passion s'installer à l'hôtel de Bourgogne et y faire construire une salle de spectacle ; on sait que le parlement, en leur permettant de s'y établir, leur imposa l'obligation de ne jouer que des sujets profanes mais décents.

Un tel ordre blessa la piété des confrères; ils cédèrent leur théâtre à une troupe de comédiens qui venait de se former à Paris, moyennant une rétribution annuelle. Ils se réservèrent deux loges qui portèrent pendant fort longtemps le nom de loges des maîtres.

Ne pouvant plus puiser dans l'ancien ou le nouveau testament, les comédiens exploitèrent une autre carrière et fouillèrent dans les romans de chevalerie, qui leur offraient une mine féconde.

En 1547, on les voit jouer *Huon de Bordeaux*, cette pièce, commencée depuis quelques mois, fut, on ne sait pourquoi, interdite par une ordonnance du prévôt de Paris. Alors, les comédiens se pourvurent au parlement et lui remontrèrent que si on ne leur permettait pas « le parachèvement de leur jeu » ils seraient dans l'impuissance de payer les créanciers qui les poursuivaient, d'acquitter les contributions extraordinaires auxquelles ils étaient imposés pour les fortifications de la ville. Les raisons qu'ils invoquaient furent, il paraît, trouvées plausibles, car le parlement les autorisa provisoirement à continuer les représentations de *Huon de Bordeaux*, par arrêt du 14 décembre 1548.

Parmi les acteurs qui étaient alors en possession de la faveur publique, était un certain Jean Serre, qui avait acquis de la célébrité sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, par son talent à jouer des farces : il excellait dans les rôles de badin et d'ivrogne.

Clément Marot en parlant de lui a dit :

> ... Quand il entroit en salle,
> Avecque sa chemise sale,
> Le front, la joue et la narine
> Toute couverte de farine
> Et coiffé d'un béguin d'enfant
> Et d'un haut bonnet triomphant
> Garny de plumes de chappons,
> Avec tout cela, je réponds
> Qu'en voyant sa grâce niaise
> On n'estoit pas moins gay ni aise
> Qu'on est aux Champs-Élyséens.

En 1552, Étienne Jodelle fit jouer à l'hôtel de Reims devant le roi Henri II une tragédie en cinq actes et en vers : *Cléopâtre captive*, qui eut un succès prodigieux; le roi en fut si charmé qu'il fit remettre à l'auteur une gratification de 500 écus. On la joua depuis au collège Boncourt « où toutes les fenêtres étaient tapissées d'une infinité de

personnages d'honneur, et la cour si pleine d'écoliers, que les portes du collège en regorgeaient ». Cette représentation fut le signal d'un mouvement dramatique qui devait toujours aller en s'accentuant. Des lettrés traduisirent les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome et avec les traducteurs apparurent les imitateurs de l'antique. Jean de la Perure fit jouer *Médée* en 1553, Jacques Grevin donna *la mort de César* et, en 1558, *la Trésorière*, pour servir aux noces de madame Claude, duchesse de Lorraine. Jean et Jacques de la Taille composèrent *Saül le furieux*, *les Gabéonites*, et, en 1573, *Alexandre*. Encore en 1573, ce fut Robert Garnier qui fit représenter *Hippolyte*, une tragédie à succès, suivie l'année suivante de *Cornélie*.

Quelques sujets furent tirés de l'histoire nationale, tels que *l'Homme justifié par la foi*, d'Henri de Barron (1554), et *le Roi franc arbitre* (1558). En 1574, J.-B. Bellaud écrivit « une bergerie » tragique, sur les guerres civiles.

« Le temps des pièces naïves et rudimentaires, dit M. Augustin Challamel, des sermons dialogués dont s'affolait la multitude, sans que la question d'art s'y mêlât, avait disparu depuis longtemps; il fallait du nouveau, de l'entrain, de la gaieté, de la critique bourgeoise, du gros sel. Rire du prochain, bafouer le mari trompé, applaudir à la femme libertine, quelle jouissance des gens de l'époque!

« Les amateurs ne manquaient pas de spectacles. Il y avait des théâtres universitaires. Certains élèves, sous la direction de leurs maîtres, improvisaient des théâtres dans les divers collèges de Paris. »

Les représentations avaient lieu de deux heures à quatre heures et demie de l'après-midi en hiver; c'était prudent, dans Paris sans lanternes le soir, manquant de carrosses, avec ses rues pleines de boue et d'immondices et la grande quantité de voleurs qui y séjournaient. Les spectateurs payaient cinq sous au parterre et dix sous aux loges. Le théâtre était éclairé par des chandelles placées dans les escaliers et dans la salle, et par des lanternes.

On mangeait et on buvait dans les entr'actes à l'hôtel de Bourgogne.

Les représentations n'avaient pas lieu les dimanches et fêtes, ni pendant la durée du carême.

Le 5 novembre 1574, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne présentèrent une requête au parlement dans laquelle ils se plaignirent de l'animosité dont le curé de Saint-Eustache était animé contre eux et de l'injustice du règlement qui rendait leurs privilèges illusoires et sans effet.

« Il seroit impossible, disaient-ils, étant les jours courts, vaquer à leurs jeux pour les préparatifs desquels ils auroient fait beaucoup de frais, outre la somme de cent écus de rente qu'ils payent à la recette du roi pour le logis et trois cents livres tournois de rente qu'ils baillent aux enfants de la Trinité, tant pour le service divin et autres nécessités pour les pauvres », et ils demandèrent la permission d'ouvrir leur théâtre à trois heures de l'après-midi, comme à l'ordinaire, heure à laquelle les vêpres devaient être dites.

La cour leur accorda ce qu'ils demandaient.

En 1570, un sieur Albert Ganasse établit à Paris un théâtre où, sans être autorisé par le parlement, il joua avec ses compagnons des comédies et même des tragédies. Le procureur général s'en plaignait le 15 septembre 1570 et se récria surtout de ce que ce chef de troupe exigeait quatre, cinq et même six sous par personne, « sommes excessives et non accoutumées », est-il dit dans son réquisitoire, chaque place ne devant coûter que deux sous.

Ganasse obtint du roi des lettres patentes qui autorisaient son spectacle.

Elles furent présentées le 15 octobre suivant au Parlement, qui décida qu'il serait sursis à ces lettres jusqu'à la Saint-Martin.

Le théâtre ferma pendant cet intervalle.

Quelques autres troupes de comédiens-bateleurs essayaient de donner des représentations privées à Paris, mais les comédiens de l'hôtel de Bourgogne qui étaient pourvus de privilèges, les empêchaient de jouer en leur suscitant toutes les difficultés imaginables; généralement, ils étaient obligés de fermer leurs portes peu de temps après les avoir ouvertes.

Au reste, ces petites scènes étaient consacrées aux farces au gros sel; les mots orduriers, les allusions obscènes y foisonnaient; on ne peut se faire idée de la liberté de paroles qui existait alors; l'indécence des termes dont on se servait dans la conversation passait toutes les bornes, et les titres des pièces jouées effaroucheraient les oreilles les moins délicates de notre temps.

Ce fut sous Charles IX que le commencement de l'année fut fixé au 1er janvier. Un édit de 1564 établit cette réforme du calendrier; jusque-là l'année commençait à Pâques.

En 1572, le roi avait fondé un bureau de police dans le but de mieux réprimer les désordres que commettaient journellement dans Paris une armée de vagabonds, de voleurs, de pages et de laquais effrontés, d'artisans paresseux et d'écoliers tapageurs. Ce bureau, composé de l'un des présidents et d'un conseiller au Parlement, d'un maître des requêtes, des lieutenants civil et criminel, et, en leur absence du lieutenant particulier, du prévôt des marchands ou de l'un des échevins et de quatre notables bourgeois et des procureurs du roi au Châtelet et à l'Hôtel de ville, siégeait le mardi et le vendredi à la salle de la Chancellerie du palais.

On y jugeait les contraventions sur les rapports des commissaires au Châtelet, et les juge-

ments étaient exécutoires en dernier ressort, jusqu'à la somme de cent sous.

Mais l'établissement de ce bureau froissa l'amour propre du lieutenant criminel, qui se plaignit au parlement, et le 23 février 1573, une déclaration du roi le supprima et renvoya la police au prévôt de Paris et à son lieutenant, et au prévôt des marchands et aux échevins.

Plus tard (le 21 novembre 1577), un règlement arrêté au conseil, ordonna que l'assemblée de police se tiendrait une fois par semaine par devant le prévôt de Paris ou ses lieutenants; que le prévôt des marchands, les échevins, le procureur du roi à l'hôtel de ville, ou l'un d'eux, s'y trouveraient, et que le détail de la police se ferait dans chaque quartier par deux notables habitants qui pourraient condamner jusqu'à la somme d'un écu et au-dessous. — Tel fut le commencement du tribunal de simple police.

Les avocats pouvaient se présenter au bureau de police. Au reste, une ordonnance de 1364 enjoignait aux avocats et aux procureurs de prêter gratuitement leur ministère aux « povres et misérables personnes ».

A propos des avocats, disons que chaque année, le lendemain de la Quasimodo et le premier jour après vacation des vendanges, ils étaient tenus de renouveler leurs serments. « Après la première messe dite à Saint-Jacques-la-Boucherie, l'huissier du Châtelet sonnera la cloche par l'espace et heure de dire un des sept psaumes, après quoi, l'audience ouverte, les advocats et procureurs viendront pour délivrer leur causes, chacun son tour, et qui ne se sera trouvé à son rang, perdra l'audience s'il n'est dispensé ».

Le nombre des avocats était, sous Charles IX, dix fois plus grand que sous Louis XII; il en était de même de celui des notaires qui, de vingt-cinq à trente, était monté à plus de cent.

Il y avait, sous Louis XII, dans le diocèse de Paris, quarante-neuf huissiers ou sergents; à la mort de Charles IX on en comptait trois cents!

Mais c'était surtout le nombre des sorciers, magiciens, ou faiseurs de maléfices qui était considérable. « Du temps de Charles IX, dit l'Éstoile dans son Journal, cette vermine était parvenue à une telle impunité qu'il y en avait jusqu'à trente mille, comme le confessa leur chef en 1572. »

Dans les registres criminels du parlement, on trouve souvent des arrêts prononcés contre des sorciers: ainsi, à la fin de décembre 1573, Jeanne Collier, veuve Basin, fut pendue comme sorcière; le 16 février 1574, une autre femme, Jeanne d'Avesnes, de Beauvais, subit le même supplice.

Les faiseurs d'almanachs jouissaient alors d'un grand crédit. Ces almanachs ou pronostications contenaient des prophéties auxquelles on croyait aveuglément, bien que la plupart du temps elles ne se vérifiassent pas; mais il suffisait qu'une seule fût rendue vraie par le hasard pour que toutes provoquassent une confiance aveugle.

« L'ignorance portait les Parisiens à tout croire et les disposait à tout admirer. Cette admiration constante pour les choses qui en étaient peu dignes, leur valut le surnom de badauds. Rabelais, avec la brusque franchise de son temps, a dit : « Le peuple de Paris est tant sot, tant badaud et tant inepte de nature, qu'ung basteleur, un porteur de rogatons, un mulet avec ses cymbales, un vielleux au milieu d'un carrefour assemblera plus de gens que ne feroit un bon prédicateur évangélique. »

Pas poli envers les Parisiens, messire Rabelais!

La vérité est que la superstition était très répandue à Paris. Au reste elle venait d'en haut. Catherine de Médicis était superstitieuse à l'excès. Lorsqu'en 1574, elle apprit la mort du duc de Lorraine, elle éprouva une véritable terreur, elle croyait le voir revenir pendant le jour et surtout pendant la nuit; elle le voyait « passer devant elle et monter en paradis ».

René Benoît, le curé de Saint-Eustache, crut devoir publier un traité sur les « maléfices, sortilèges et enchanteries, tant de ligatures et nœuds d'aiguillettes pour empêcher l'action du mariage qu'autres, etc. » On lit dans ce livre :

« Nous sommes à présent tant affligés et inquiétés des sorciers et autres personnages diaboliques et ministres de Satan; le diable avec ses ministres d'impureté, d'erreur, d'hérésie, de magie, d'idolâtrie, de sorcellerie, de superstition et de toute ignorance se remet sur Dieu. »

Mais le plus fameux de ces astrologues était Cosme Ruggieri, Florentin, qui passait aussi pour un habile empoisonneur. La reine mère et plusieurs seigneurs le protégeaient ouvertement; de là, vinrent peut-être des soupçons si multiples qu'à peine une personne de marque mourait-elle, sans qu'on répandait le bruit qu'elle avait été empoisonnée.

Ce personnage acquit, grâce à la faveur dont il jouissait auprès de Catherine de Médicis, une grande influence à la cour.

Impliqué dans le procès de la Mole et de Coconas, il fut mis à la question et condamné aux galères, mais le rusé Florentin savait bien que Catherine ne pouvait se passer de lui; en effet, elle se hâta de le rappeler.

Les filles de mauvaise vie étaient aussi en grande quantité à Paris. Les édits et les ordonnances rendus contre elles avaient toujours été impuissants, et certaines rues que nous avons déjà citées, continuaient à offrir des repaires à la débauche.

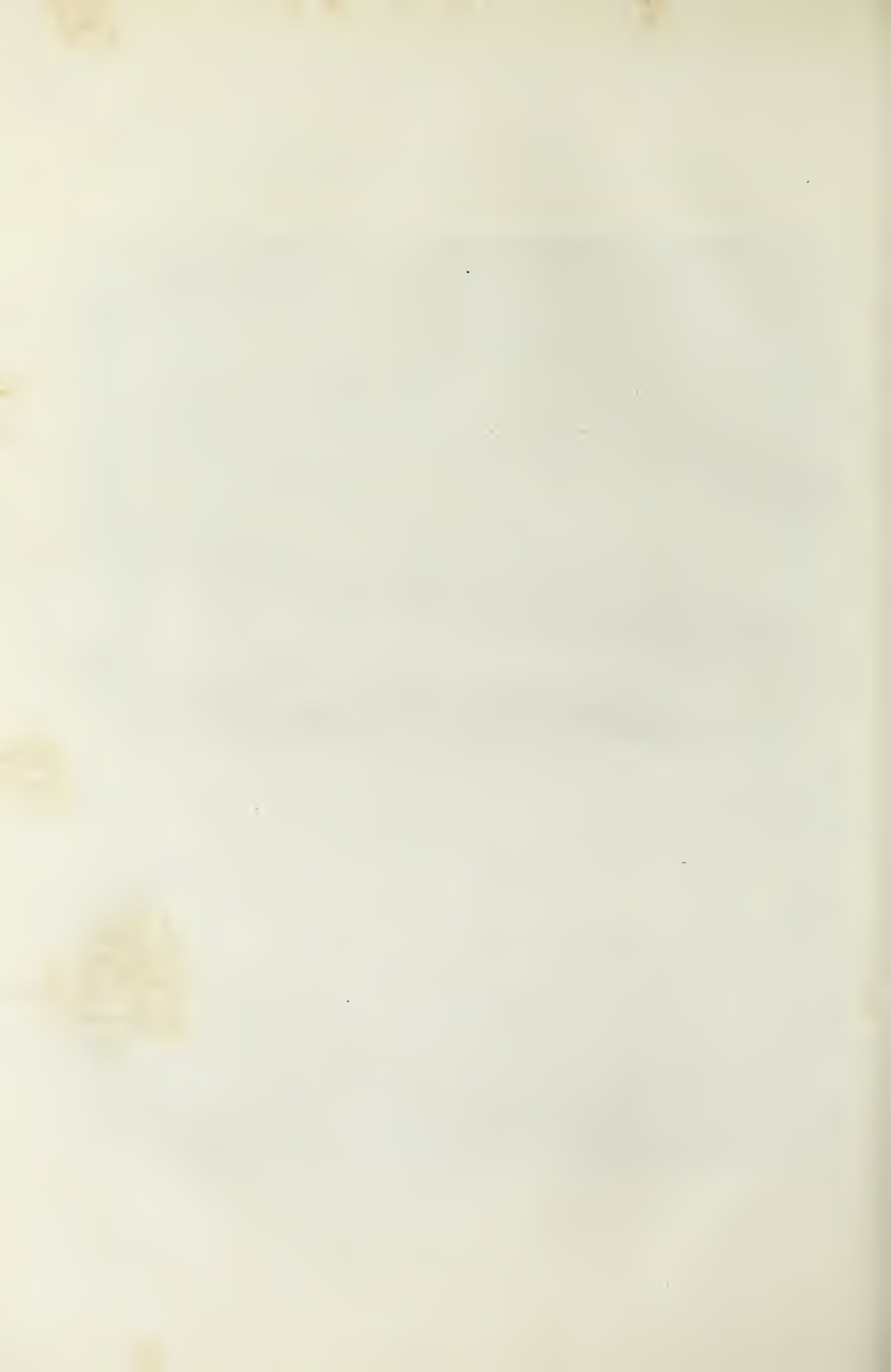
« Il n'y a si petit fripon qui ne veuille se mêler, je ne dis pas de paillarder, en la simple fornication, mais en l'adultère, péché très énorme et si fréquent toutefois, que c'est merveille combien le nombre en est grand et des hommes et femmes



F. Roy, éditeur. — 67

Imp. Charaire et fils.

Bussy tenait hardiment tête aux assaillants.





Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.

mariés qui se mêlent de ce métier. Les femmes néanmoins y sont tantôt les plus hardies. Oserai-je ramentevoir les violences qu'on dit avoir été faites en des cloîtres des nonains? »

On condamnait les bigames, les uns à être fouettés publiquement, d'autres à subir ce supplice joint à celui de la potence. Dans ces deux cas, le patient était exécuté, ayant à ses côtés deux quenouilles.

Les personnes convaincues du crime de bestialité étaient ordinairement condamnées au supplice du feu et l'animal, complice inconscient, subissait la même peine.

Malheureusement, le mauvais exemple que donnait une cour débauchée portait des fruits que les peines les plus sévères ne parvenaient pas à empêcher de se multiplier.

En 1560, les états généraux avaient prononcé une interdiction absolue de la prostitution. Cette interdiction fut aussi impuissante que les précédentes. Un nombre considérable de filles habitaient la rue du Heuleu (rue du Grand-Hurleur, disparue lors du percement de la rue de Turbigo) : elles eurent l'audace d'en appeler au Châtelet, puis au roi, de l'édit de 1560. Le procès dura cinq ans. On en eut raison par un nouvel édit du 24 mars 1565, qui fut publié à cor et à cri aux deux extrémités de la rue.

Le règne de Henri III allait propager des mœurs plus mauvaises encore.

Mais terminons ce chapitre en mentionnant que Charles IX renouvela, en ces termes, l'ordonnance de 1534 rendue contre les blasphémateurs.

« Inhition expresse à toutes les personnes de quelque état, qualité ou condition qu'elles soient, de renier, malgréer, dépiter, blasphémer et faire autres vilains et détestables serments, sur la peine d'être condamnés pour la première fois en amende pécuniaire, double ou triple selon les récidives; pour la cinquième fois à être mis au caveau sujets à toutes les vilainies que chacun voudra leur impropérer; pour la sixième fois, à être menés au pilory, et là, avoir la lèvre coupée d'un fer chaud; pour la septième fois, à avoir la

lèvre de dessous coupée, et là, où il adviendra que derechef, ils commettront lesdits jurements et délits, auront la langue coupée tout juste. »

Ce qu'il y a d'assez curieux à remarquer dans le fait du renouvellement de cette ordonnance, c'est que Charles IX avait la déplorable habitude de jurer comme un charretier.

« Voyez à quelle école le roi a été élevé, dit l'historien de Thou, ce qu'il a appris sous les beaux maîtres qu'il a eus : jurer, se parjurer, blasphémer le nom de Dieu, corrompre les filles et les femmes, déguiser sa foi, sa religion, ses desseins, composant son visage, voilà ce qu'on lui a enseigné de bonne heure comme un jeu. »

Au reste le cardinal de Lorraine avait aussi la mauvaise coutume de jurer, et lorsqu'il mourut en invoquant tous les diables « il n'avait en la bouche que des vilainies et le vilain mot de f..... » (*Journal de Henri III*).

Il réprima aussi l'abus des tonsures. Tout tonsuré fut soustrait à la juridiction laïque et releva de la juridiction cléricale. Il y avait des cabaretiers et des bouchers clercs, et au couronnement de Charles IX, le cardinal Odet de Châtillon figura dans la cérémonie en habit de cardinal, donnant la main à sa femme !

Il fut enfin ordonné aux prêtres mariés pendant les troubles religieux de se séparer de leurs femmes, à peine de bannissement ou de galères perpétuelles. Mais d'un autre côté il fut interdit, en 1563, aux juges ecclésiastiques de s'opposer aux ordonnances du roi.

Lorsque Charles IX mourut, les Parisiens catholiques prétendirent que « ce bon roy estoit mort avant le temps par trop d'amour qu'il portoit à la France, et les Huguenots le comparèrent aux Césars persécuteurs, à Tibère et à Néron. »

O jugement des contemporains !

XXV

Henri III. — L'assassinat de du Guast. — Les capucins. — Les scrofuleux. — Les mignons du roi. — Le Pont-Neuf. — Ordre du Saint-Esprit. — Les processions. — Les Seize. — Les feuillants. — La journée des Barricades. — Assassinat du duc de Guise. — Assassinat de Henri III. — Le siège de Paris. — La famine. — Paris réduit.



Le roi Charles IX étant mort le 30 mai 1574, le lendemain le parlement s'assembla extraordinairement, et députa des présidents et conseillers vers la reine mère, qui était à Vincennes, pour la supplier d'accepter la régence jusqu'au retour de Pologne de son fils Henri.

Les prévôt des marchands et échevins allèrent aussi trouver Catherine pour joindre leurs prières à celles du parlement.

Il n'était par nécessaire de la prier longtemps; elle n'avait garde de refuser. Le mardi 1er juin, elle vint coucher au Louvre dont elle se hâta de faire murer toutes les portes, à l'exception de celle qui faisait face à l'hôtel de Bourbon, et qui était l'entrée principale du palais; et encore y fit-elle mettre double corps de garde avec un fort poste d'archers.

Le mercredi 7 juillet, les 24 crieurs du corps de vin de Paris, vêtus de robes et chaperons de deuil « ayant au devant et derrière les armoiries du roy avec le grand ordre », se réunirent au parquet des huissiers et les grand'Chambre et Tournelle assemblées, ils se retirèrent en la grand chambre au long de la muraille, du côté de la grande salle et sonnèrent tous de la clochette, après quoi l'un d'eux dit :

— Nobles et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de très haut, très puissant, très vertueux et magnanime prince Charles, par la grâce de Dieu, roi de France très chrétien, IXe du nom.

Il s'inclina, répéta ces mots, puis ajouta :

— En son vivant prince belliqueux, victorieux et zélateur de piété et de justice; duquel le corps sera transporté samedi prochain du bois de Vincennes en l'église de Paris et le dimanche, lendemain, à Saint-Denis, pour y être inhumé lundi suivant. Priez Dieu qu'il en ait l'âme.

Et les 24 crieurs de vin sortirent de la chambre pour aller répéter le même cri dans la grande salle du palais, sur le degré de la table de marbre.

Le dimanche, la cour s'en alla à cheval dans l'ordre accoutumé aux obsèques.

On distribua des robes de deuil aux huit plus anciens huissiers, et les autres y allèrent dans leur costume ordinaire.

La cour se rendit jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, où, dès la veille, se trouvaient le corps et l'effigie du feu roi.

Les archers et les arquebusiers de la ville marchèrent deux à deux vêtus de leurs hoquetons, un chaperon de deuil étendu sur leurs épaules et une toque barrée d'un petit crêpe sur la tête, les uns portant une torche à doubles armoiries de la ville, les autres un bâton noir.

Ensuite onze capucins de Picpus avec leur croix de bois rouge large d'un pied, couronnée d'un gros chapeau d'épines, les minimes ; etc.

Marchaient après les élus et les généraux des monnaies, de la justice, des aides et de la chambre des comptes, vêtus de deuil et chaperon étendu, leurs huissiers devant eux, portant la verge et vêtus de deuil, six pages habillés de petites jupes de velours noir, la tête nue, le chaperon de drap avallé, et montés sur des grands chevaux caparaçonnés de velours noir croisé de satin blanc, les archevêques de Bourges et de Narbonne, les évêques de Digne et d'Avranches, de Meaux, etc., au nombre de neuf, chapés de noir, et mitrés, les uns de satin et les autres de damas blanc. Suivaient le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le marquis de Conty, Charles de Bourbon, le prince de Condé, et le duc de Longueville, montés sur des mules.

Le lundi, la cour assista au service à Notre-Dame, où la messe fut dite par l'évêque de Paris, ensuite à la conduite du corps à la Croix penchée, après dîner. L'évêque de Paris monta à cheval suivi des autres évêques et prit le chemin de Saint-Denis.

Le mardi eut lieu l'enterrement, et la cour revint à Paris, ainsi que l'évêque, qui, la mitre en tête, mit son cheval au galop et se hâta de regagner son logis épiscopal.

La relation que nous donnons des obsèques est tirée des registres officiels; mais Brantôme prétend que loin d'aller jusqu'à Saint-Denis, les princes et les seigneurs quittèrent tous le convoi à l'église Saint-Lazare, et qu'il ne resta pour l'accompagner que lui, Brantôme, quatre gentilshomme de la chambre et quelques archers de la garde,

Le 6 septembre suivant, Henri III arrivait à Lyon afin de prendre possession du royaume de France, qu'il préférait de beaucoup à celui de Pologne; et le 14 il y eut naturellement, à l'occasion de cet heureux retour, messe solennelle à Notre-Dame, *Te Deum*, feux de joie devant l'Hôtel de ville et dans toutes les rues.

Toutefois, Henri, qui ne fut sacré à Reims que le 13 février 1575, ne fit son entrée dans sa bonne ville de Paris que le 27 du même mois, après avoir épousé la princesse Louise de Lorraine comtesse de Vaudemont.

Il descendit au Louvre, où il alla saluer la veuve de Charles IX, et de là il alla se loger chez un sieur du Mortier, près le couvent des filles repenties.

Il passa tout le temps du carême à Paris, occupant son temps à visiter toutes les églises les unes après les autres et à y entendre la messe ou le sermon. « Ce qui ne l'empêchait pas, dit un vieil historien, de chercher tous les jours de nouveaux moyens de se faire de l'argent, aux dépens du clergé et du peuple. »

Cependant, la reine mère ne perdait pas son temps. Elle commença par faire juger Montmorency, Cossé et Montgommery, qui étaient retenus prisonniers, accusés « d'avoir causé tout le mal du royaume ».

On n'osa pas condamner les deux premiers à mort, on se contenta de les tenir sous les verrous. Quant à Montgommery il fut supplicié le 26 juin (1574), comme rebelle et complice de la conspiration de l'amiral de Coligny.

Le 14 Juillet suivant, un gentilhomme de la Brie fut décapité aux halles, et son crime était de ceux qu'il est permis d'excuser; il avait trouvé sa femme en flagrant délit d'adultère avec un sieur La Morlière et les avait tués tous deux.

Les règlements obligeaient trois clercs et un chapelain de passer la nuit dans la Sainte-Chapelle, pour veiller à la garde des reliques et du trésor; cependant dans la nuit du 19 au 20 mai 1575, le plus grand morceau de la vraie croix fut volé.

On pense si la disparition d'une si fameuse relique causa une émotion dans Paris ! Le prévôt des marchands et les échevins rendirent une ordonnance portant que quiconque saurait où se trouvait le reliquaire de la vraie croix volé, eût à en donner avis; celui qui l'avait dérobé était invité à le restituer, l'impunité lui était acquise, et de plus, il recevrait une gratification de 500 écus.

Personne ne le rapporta, et le bruit courut dans le public que c'était le roi Henri III qui, d'accord avec la reine mère, l'avait enlevé et mis en gage chez les Vénitiens pour une somme considérable.

Pour consoler le peuple de cette perte, le roi fit faire un autre reliquaire à peu près semblable à celui qui avait été pris, et on enchâssa dedans un second morceau de la vraie Croix, tiré d'un autre reliquaire de la même église.

En 1570, le roi Charles IX avait ordonné la vente des hôtels et des places du grand et du petit Nesles, afin de pouvoir payer et renvoyer les reîtres suisses et autres troupes étrangères. Il y avait là une place destinée aux assemblées et montres des archers de la ville. Ceux-ci demandèrent au roi qu'il fût assigné un autre lieu pour ces sortes d'assemblées. Des lettres patentes du 2 août 1575 leur désignèrent une place spéciale mesurée et arpentée dans le parc des Tournelles.

Bien que nous écrivions l'histoire de Paris et non celle des rois de France, il est cependant indispensable que nous retracions certains événements qui se passèrent à la cour et qui expliquent l'attitude et la conduite des Parisiens pendant les années qui suivirent l'avènement de Henri III au trône de France.

Les massacres de la Saint-Barthélemy n'avaient pas plus ruiné les espérances des Huguenots que la venue d'Henri n'avait apaisé les factions ; et la cour était pleine de religionnaires et de mécon-

tents qui n'attendaient qu'une circonstance favorable pour recommencer la lutte et tirer vengeance des odieuses persécutions dirigées contre les protestants.

Henri de Navarre et le duc d'Alençon étaient retenus au Louvre comme prisonniers, et le premier ne sachant à quoi se divertir, passait son temps à faire voler des cailles dans sa chambre, or, comme cet exercice était assez monotone, il s'amusait ainsi que son beau-frère, à courtiser les dames, ce fut ainsi que tous deux devinrent amoureux d'une certaine dame de Sauves, arrière-petite-fille du fameux surintendant de Semblançay et qui faisait partie de l'escadron de jolies femmes dont Catherine de Médicis avait peuplé le Louvre.

Or, Mme de Sauves avait reçu de Catherine la mission de brouiller les deux beaux-frères; en se faisant aimer des deux, elle était sûre de réussir; les choses en vinrent à un tel point, que les deux rivaux n'eurent bientôt d'autre ressource que de se disputer l'objet de leur passion, l'épée à la main, mais ils en furent empêchés par deux amis communs Souvray et du Guast.

Ce du Guast, l'âme damnée de Henri III, que Marguerite de Navarre traitait de potiron, avertit le roi de Navarre, son mari, que sa femme était la maîtresse de Bussy, un gentilhomme à qui il en voulait. Le Béarnais demeura fort indifférent à cette nouvelle; alors il s'adressa à Henri III; celui-ci essaya d'animer Catherine de Médicis contre sa sœur, mais Catherine ferma l'oreille; alors du Guast résolut de se venger lui-même de Bussy. Comme il commandait le régiment des Sardes, il prit trois cents hommes de son régiment, les divisa en six troupes, dont il donna le commandement à six courtisans intéressés à sa vengeance, et dressa une embuscade, un soir, dans une rue par laquelle devaient passer Bussy et ses amis.

Aussitôt que celui-ci parut, les Sardes tombèrent sur lui et les siens en éteignant leurs torches et leurs flambeaux, et la bataille s'engagea, à la grande frayeur des bourgeois qui, en entendant tout ce tapage, se barricadaient chez eux, en se demandant avec terreur, quels ennemis étaient venus fondre sur la ville endormie.

Bussy tenait hardiment tête aux assaillants, bien qu'il fût blessé au bras droit et qu'il le portât en écharpe ; mais un de ses amis, qui, lui aussi, était blessé et portait également une écharpe, « Colombine », détourna par cette similitude nombre de coups destinés à Bussy, mais le malheureux fut si accablé qu'il en perdit la vie.

Un gentilhomme italien du duc d'Alençon, blessé dès le commencement de la bagarre, courut tout pantelant vers le Louvre et y arriva demi-mourant, en racontant ce qui se passait. Tout le monde s'éveilla.

Le duc d'Alençon, n'écoutant que son bon mouvement, voulut se précipiter au secours de son ami, mais Marguerite se jeta à son cou pour l'en empêcher.

Bussy sortit vivant de cette tentative d'assassinat, et dès le lendemain matin se montra au Louvre, « avec la façon aussi brave et aussi joyeuse, que si cet attentat luy eust esté un tournoi pour plaisir ».

Le duc d'Alençon et le roi de Navarre se rapprochèrent après cette affaire et réunirent leurs efforts pour tenter de se retirer de la cour, — ce qui n'était pas chose facile, en raison de la surveillance dont ils étaient l'objet.

Ce fut le duc d'Alençon qui commença.

Le 15 septembre 1575, le soir venu, un peu avant le souper du roi, il changea de manteau et relevant celui qu'il mit, vers son visage, il sortit du Louvre accompagné d'un homme sûr, et parvint à gagner à pied *incognito* la porte Saint-Honoré, où l'attendait le maître de sa garde-robe (Seymer) avec un coche qu'il avait emprunté à une dame qui n'avait rien à refuser au duc. Il alla de la sorte jusqu'à quelques maisons à un quart de lieue de Paris, où il trouva des chevaux tout préparés.

Le lendemain matin, il était à Dreux, d'où il publiait un manifeste justifiant sa conduite ; on ne s'aperçut de sa disparition que le soir de son départ à 9 heures.

Le roi était furieux.

Rien ne peut exprimer la surprise, la colère et la terreur qu'il ressentit. Il allait, venait, s'emportait; il ordonna aux princes, aux seigneurs, à tous ceux qui l'entouraient de monter à cheval et de lui ramener son frère mort ou vif.

Quelques-uns obéirent, mais d'autres s'abstinrent prudemment.

— Il est dangereux disait le duc de Montpensier, de se mettre entre la chair et l'ongle.

La reine Marguerite en demeura si agitée, qu'elle eut une sorte d'érésipèle accompagné d'une grosse fièvre.

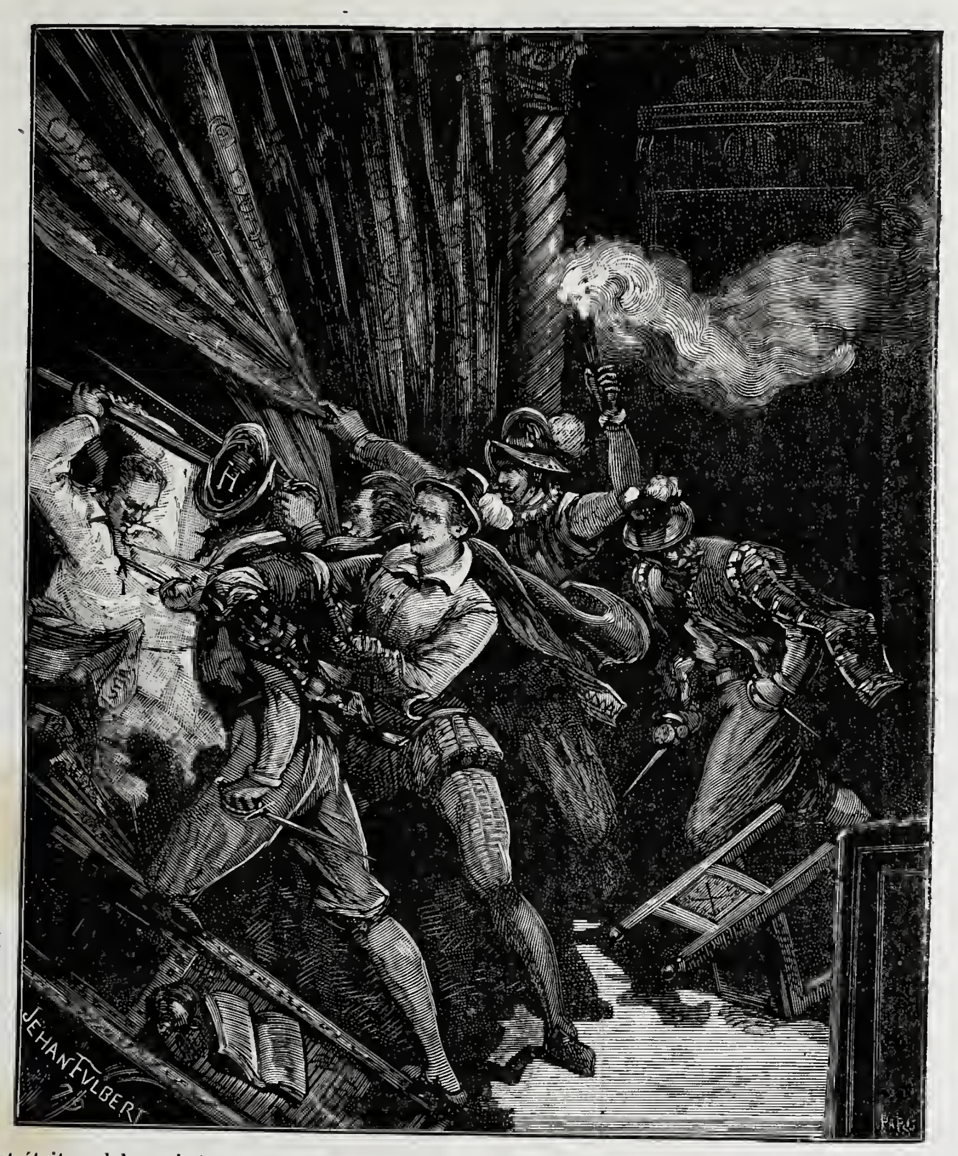
Quant au roi de Navarre, il se promit bien d'imiter son beau-frère et de profiter de la première occasion qui lui serait offerte pour abandonner le Louvre, sa femme, Mme de Sauves et les cailles.

On fut si surpris à la cour de la fuite du duc d'Alençon, et on soupçonnait si peu quels étaient ses forces et ses desseins, qu'on fit fortifier la ville de Saint-Denis pour le cas ou il se déciderait à venir assiéger Paris.

Dès le 20 septembre, le conseil de ville ordonna une levée de 2,000 hommes de pied et de deux cents cavaliers ; le 22, ordre fut donné aux Parisiens de faire transporter dans la capitale les grains et les vins qu'ils pouvaient avoir à la campagne.

Toutes les portes furent soigneusement gardées.

On fit le dénombrement des hommes et des



Du Guast était seul à combattre contre cinq ; il tomba, lardé de coups et baigné dans son sang. (Page 58, col 1.)

armes dans chaque quartier, et la visite des collèges et des monastères.

Le 24, le roi, après avoir été au parlement, alla à l'Hôtel de ville, accompagné des princes et du chancelier et des seigneurs de la cour. On lui avait dressé un haut dais sous lequel, s'étant assis, il parla seul, et exhorta les bourgeois à lever promptement les troupes qu'il leur avait demandées pour leur propre sûreté et témoigna beaucoup de satisfaction de l'obéissance qu'il avait constatée jusqu'alors de leur part.

Pendant la nuit du 28 au 29, une aurore boréale parut à Paris, et les savants écrivirent en vers et en prose que ce phénomène était un signe merveilleux, où on avait vu des nuages se combattre, des armes, des javelots, des dards, qui se brisaient, etc.

Cette apparition glaça d'effroi tous les esprits ; elle était évidemment une preuve de la colère de Dieu contre les crimes des hommes.

Le lundi 28 octobre, un assassinat qui se commit à 10 heures du soir dans Paris fit grand bruit, tant par la situation élevée de la victime, que par celle des assassins. Voici le fait :

Nous avons dit que la reine de Navarre était en mauvaise intelligence avec Béranger du Guast, elle avait à se plaindre de lui et cherchait le moyen de s'en venger ; elle le trouva : un certain Guillaume du Prat, baron de Vitteaux, qui avait eu maille à partir dans sa province avec la justice, était venu chercher un asile à Paris, en compagnie de trois ou quatre aventuriers, gens de sac et de corde, d'une hardiesse éprouvée et qu'il appelait ses lions.

Ils trouvèrent à se loger dans le couvent des Augustins et de Vitteaux y reçut une invitation de venir conférer avec Marguerite de Navarre, ce qu'il ne manqua pas de faire.

Or, sur ces entrefaites, du Guast fut avisé qu'on cherchait à le tuer, mais il était accoutumé à recevoir ces sortes d'avis : il s'était fait tant d'ennemis, que chaque jour il trouvait sous son assiette lorsqu'il se mettait à table, et sous sa toilette quand il se déshabillait, des billets l'avertissant qu'il serait occis à la première occasion. et il en était arrivé à ne plus oser sortir; il demeurait tout le long du jour au Louvre, et après qu'il avait assisté au coucher du roi et posé la garde, il prenait quinze ou vingt soldats des plus déterminés pour l'escorter jusqu'à son logis; les soldats gardaient la maison pendant la nuit et l'escortaient le lendemain matin pour retourner au Louvre.

En un mot cet homme ne faisait pas un pas dans Paris sans être accompagné par une escorte aguerrie, et personne ne s'en étonnait!

Vitteaux et ses lions tournèrent bien autour de lui, mais tenus en respect par cette escorte, ils n'osèrent rien tenter.

Mais enfin, Vitteaux apprit que du Guast, qui était au mieux avec une certaine dame de la cour, avait loué une petite maison dans le faubourg Saint-Germain, pour se rapprocher d'elle.

Tous les soirs après être rentré se coucher — toujours accompagné de ses soldats — dans sa demeure officielle, il se relevait, et, suivi d'un ou deux domestiques de confiance, il sortait par une porte de derrière et courait au faubourg Saint-Germain attendre que sa belle le fît demander.

C'était une précieuse indication : Vitteaux prit ses mesures en conséquence, et dans la nuit du 30 octobre 1575, il fit accrocher des échelles de corde aux fenêtres de la petite maison du faubourg Saint-Germain, dont la veille il avait eu soin de faire à demi briser les gonds et les serrures des portes par des hommes à lui, puis pénétrant brusquement dans la maison avec ses lions, il poignarda les deux domestiques de du Guast et surprit celui-ci couché et lisant dans son lit.

A la vue de ces hommes armés qui venaient l'assaillir, du Guast se jeta dans la ruelle du lit, et, saisissant un épieu qu'il y tenait toujours en réserve, il tenta de se défendre avec; malheureusement, la partie n'était pas égale, ses domestiques étaient morts, il était seul à combattre contre cinq : il fut criblé de blessures, et tomba lardé de coups et baigné dans son sang.

Vitteaux prit alors un rideau de la fenêtre, en couvrit le cadavre, ferma toutes les portes du logis, et toujours suivi de ses hommes, il sortit de la maison, et alla au Pré aux Clercs où se trouvaient des chevaux tout prêts pour mener les meurtriers en Bourgogne.

Ce fut deux ou trois jours plus tard qu'on découvrit cet assassinat, et on ne savait trop, connaissant la grande affection que témoignait Henri III à du Guast, comment lui en apprendre la nouvelle, mais il la reçut avec la plus parfaite indifférence.

Quant à la reine de Navarre, elle ne cacha pas sa satisfaction, et appela la fin de son ennemi un jugement de Dieu !

L'indolence que montra le roi à faire rechercher et punir les auteurs de ce meurtre est sévèrement appréciée par l'historien Varillas, qui en raconte tous les détails.

Le duc d'Alençon écrivit à la même époque au parlement pour expliquer de nouveau les motifs de son départ, mais le parlement présenta la lettre au roi sans l'ouvrir; celui-ci la garda par devers lui, et fut si touché de cette marque de déférence, qu'il se prit d'amitié pour le premier président de Thou à qui il allait rendre visite, et quand le président, occupé par les fonctions de sa charge, ne pouvait le recevoir, il attendait tranquillement, couché sur un lit de camp placé dans la salle d'attente, que le premier président devînt libre.

Les 12 et 13 décembre, la ville de Paris, autorisée par le roi, tint une assemblée dans la grande salle de l'Hôtel de ville, et, après une mûre et longue délibération, rédigea des remontrances où se trouvaient ces passages :

« Quant à l'état de l'Église, la simonie y est si publiquement et si impudemment soufferte, que l'on ne rougit point d'intenter un procès et actions pour l'entretènement des conventions simoniales et illicites.

« Les bénéfices ecclésiastiques sont à présent tenus et possédés par femmes et gentilshommes mariés, lesquels emploient les revenus à leur profit particulier et ne font aucunement célébrer le service divin, frustrant en cela l'intention de l'Église et des fondateurs, et n'exerçant aucune charité envers les pauvres.

« Les évêques et curés ne résident sur leurs bénéfices et évêchés ; ainsi délaissent et abandonnent leur pauvre troupeau à la gueule du loup, sans aucune pasture où instruction.

« Et sont les ecclésiastiques si extrêmement débordés en luxure, avarice et autres vices, que le scandale est en public ».

En même temps, parut un libelle aussi dirigé contre les curés et les moines, dans lequel l'auteur, écrivain catholique, leur reproche de fréquenter les cabarets, les tripots et les maisons malfamées. « Il n'est pas séant, dit-il, à un homme d'église d'avoir ni de porter des mouchoirs frisés et musqués, ni toutes autres telles choses délicieuses. L'habit et les paroles de nos mignards cordeliers et prêcheurs, curés et religieux musqués, représentent plutôt des comédiens et joueurs déguisés que des personnages

graves, simples et modestes, comme leur état le requiert. »

« Le vendredi 3 février 1576, le roy de Navarre, qui, depuis l'évasion de monsieur, avoit fait semblant d'être en mauvais ménage avec luy, et n'affecter aucunement le party des Huguenots, sortit de Paris, sous couleur d'aller à la chasse en la forest de Senlis, où il courut le cerf le samedi, et renvoya un gentilhomme nommé Saint-Martin, que le roy lui avoit donné, luy porter une lettre en poste et partant de Senlis sur le soir, accompagné de Laverdin, Fervacques et le jeune La Vallette, prit le chemin de Vendôme, puis alla à Alençon, et de là se retira au pays du Maine et d'Anjou, où il commença à prendre le party de monsieur et du prince de Condé, reprenant la religion qu'il avoit été contraint d'abjurer et recommençant l'ouverte profession d'icelle par un acte solennel de baptême, tenant la fille d'un médecin au prêche. »

C'est au *Journal de l'Estoile* que nous avons emprunté le récit de cette fugue; mais il est bon d'ajouter qu'elle avait été précédée de plusieurs conciliabules entre le Béarnais, Fervacques et Lavardin; ces deux derniers, mécontents de la cour, s'étaient d'abord promenés avec lui dans un coche fermé des deux côtés, par les rues de Paris, afin d'arrêter les dispositions du départ, puis on s'était réuni à la Culture-Sainte-Catherine, où demeurait Fervacques pour s'entendre sur les derniers détails de l'évasion.

« On s'enferme à dix et on se fait serment de ne se point desdire, par quelque caresse qui se présentast et d'estre ennemis jusques à la mort de quiconque decelleroit l'entreprise. Cela prononcé, le roi de Navarre les baisa tous dix à la joue et eux à lui, à la main droite. »

Le lendemain Fervacques allait tout révéler à Henri III, qui ne voulut rien croire.

Quand le coup fut joué, on mit le prévôt des marchands en campagne, les portes de Paris furent consignées, les écuyers de service envoyés à toute bride sur le route de Senlis. Il était trop tard. Henri III était furieux de ces évasions, et, « jetant feu contre sa sœur, il eust faict dans sa colère exécuter contre sa vie quelque cruauté, s'il n'eust esté retenu de la royne sa mère. » On se borna à lui donner des gardes pour l'empêcher de suivre le roi son mari.

Cependant le monarque finit par se calmer; le prince de Condé s'était mis à la tête de troupes étrangères, le duc d'Alençon avait des partisans, la dissimulation était le parti la plus sage à prendre et Catherine de Médicis fut chargée de négocier.

Le duc d'Alençon devenu duc d'Anjou à la place de son frère, demanda en cette qualité un supplément de pension de 60,000 livres, et la remise de six places fortes comme sûreté de sa personne s'il retournait à la cour.

Catherine accepta tout, mais la difficulté était d'indemniser les gouverneurs des six villes qui, pour céder leurs gouvernements, demandaient de l'argent comptant, et les caisses royales étaient à sec.

Or, à toutes les époques, lorsque les rois eurent besoin d'argent, ils trouvèrent tout naturel de s'adresser aux Parisiens pour en avoir; Henri III suivit la tradition, et leur demanda un emprunt de 200,000 écus.

Les Parisiens refusèrent net, se fondant sur ce qu'ils avaient déjà avancé ces dernières années quatre millions et demi et des mémoires furent rédigés pour démontrer que si cette somme avait été bien employée, elle ne serait pas épuisée, mais qu'elle avait été, pour partie, appliquée « à des usages superflus et infâmes ».

Les mignons du roi n'étaient pas épargnés dans ces mémoires, et il furent si violents, que le roi se décida à y répondre en affirmant, que les Suisses avaient été payés avec les sommes qu'on prétendait avoir été données à ses favoris, qu'il avait cru faire grand honneur aux Parisiens en les conviant à le secourir dans un pressant besoin, mais que, puisqu'ils répondaient si mal à son affection, il trouverait bien de l'argent ailleurs.

C'était justement ce que désiraient les Parisiens.

« Le hasard voulut que deux personnes les plus qualifiées de la cour avoient alors dans leurs coffres les deux cent mille écus dont il étoit question; et la chose étoit d'autant plus rare qu'il ne paroissoit point depuis plus de cent ans qu'il en fût arrivé de semblable. »

Ces deux gentilshommes fortunés étaient le duc de Nevers et le marquis de Piennes.

Ils prêtèrent les 200,000 écus, et les Parisiens furent enchantés d'être dispensés de les fournir.

Catherine put donc s'entendre avec son fils d'Anjou, et un traité de pacification fut signé le 17 avril 1576, et il était si avantageux pour les calvinistes, qu'il ne l'eût pas été davantage si ce parti « eût gagné deux batailles contre la cour de France ». D'après ce traité, l'exercice de la religion réformée fut rendu libre dans toutes les villes et dans tous les lieux, sans en excepter ceux où les rois se trouveraient.

Les charges civiles et militaires furent attribuées aux plus méritants, sans distinction de religion.

Les dîmes furent appliquées à l'entretien des ministres protestants, aussi bien qu'à celui des curés catholiques.

Les tribunaux durent être composés de juges des deux religions, en nombre égal.

Il fut convenu qu'on réhabiliterait la mémoire de l'amiral de Châtillon et celle des autres personnes qualifiées du parti calviniste, qui avaient été massacrées à la Saint-Barthélemy, enfin que l'on reviserait le procès de Montgommery afin de

le réhabiliter aussi du crime pour lequel on lui avait tranché la tête.

Le Parlement ne vérifia ce traité qu'après trois lettres de jussion ; le duc d'Alençon alla prendre possession de son apanage, et l'armée protestante attendit le payement des 700,000 écus qui lui avaient été promis. La Cour n'avait pu, malgré tous ses efforts, en réunir que 200,000. Les Allemands n'étaient pas gens à se contenter d'un à-compte ; les Parisiens ne voulaient pas desserrer les cordons de leur bourse ; on donna au prince Casimir qui commandait l'armée calviniste allemande, les diamants de la Couronne en gage, pour le surplus de la somme.

Tout le clergé et le peuple de Paris furent si indignés de cette paix, qu'ils refusèrent de s'associer aux marques de joie publique qui étaient commandées, et le roi, qui était sorti du palais le 14 mai afin d'assister au *Te Deum* qui devait être chanté à Notre-Dame, fut obligé de s'en retourner comme il était venu.

Aucun des chanoines ni des chantres et chapelains n'avait voulu le chanter.

Cependant le roi tenait à son *Te Deum.*

Il le fit chanter le lendemain par ses musiciens, mais il fut tout seul à l'entendre.

Il n'y eut qu'un unique feu de joie allumé, celui de l'Hôtel de ville.

Pour une réjouissance publique, c'était maigre !

Un parfumeur, nommé Pierre Labruyère et Mathieu Labruyère son fils, conseiller au Châtelet, ennemis déclarés des Huguenots, se firent alors à Paris les apôtres d'une vaste association qui prit le titre de sainte Ligue, ou Ligue chrétienne et royale, et dont tous les membres s'engageaient à sacrifier leurs biens et leur vie, à la défense de la religion catholique envers et contre tous, excepté contre la famille royale et les princes de son alliance.

Cette ligue était l'œuvre de Henri de Lorraine, duc de Guise, qui l'avait fondée en 1568 et qui réunissait déjà toute la noblesse de son gouvernement.

Labruyère père et fils sollicitèrent et obtinrent des signatures dans toutes les classes de la société, et enrôlèrent tous ceux qui voulurent bien entrer dans l'association, aussi bien ceux qui avaient tout à gagner dans les agitations de la rue, que les riches bourgeois qui n'obéissaient qu'au désir de faire triompher leurs idées religieuses.

En même temps, un avocat au Parlement de Paris, Jean David, fut envoyé à Rome, pour obtenir l'approbation du Saint-Siège ; revenu en France, il mourut à Lyon ; mais on trouva dans ses papiers une pièce qui déclarait Hugues Capet usurpateur de la couronne de France et ses successeurs rois illégitimes, maudits de Dieu et réfractaires à la sainte-Église. Elle déclarait en outre Henri III incapable de régner et destiné à être enfermé dans un monastère.

Elle invitait le peuple à n'obéir qu'aux ordres du duc de Guise, chef de la ligue, et rejeton de Charlemagne. — Une généalogie fabriquée pour les besoins de la cause, établissait cette descendance.

A partir de ce moment, il y eut donc en France un prétendant au trône occupé par l'héritier de vingt-cinq rois.

Nous verrons bientôt ce qui résulta de cette situation pour les Parisiens.

En 1576, une troupe de comédiens italiens arriva à Paris, et joua publiquement plusieurs farces, mais les comédiens de l'hôtel de Bourgogne s'en plaignirent au Parlement, et bien que ces Italiens eussent été autorisés par le prévôt de Paris, leur spectacle fut fermé par arrêt du 5 décembre.

Mais l'année suivante, d'autres acteurs Italiens qu'on appelait *Gli Gelosi*, et qu'Henri III avait fait venir de Venise à Blois, vinrent s'installer à Paris, où ils établirent leur théâtre à l'hôtel Bourbon, près du Louvre. L'ouverture en fut faite le dimanche 9 mai 1577. Ils prenaient quatre sous par personne. « Il y avait un tel concours, dit l'Estoile, que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient tous ensemble autant quand ils preschoient. Mais le Parlement leur ordonna de cesser leur jeu parce qu'il n'enseignait que paillardises » (22 juin).

En 1574, un capucin d'Italie, le P. Pierre Deschamps, était venu ouvrir un petit couvent de son ordre sur le chemin de Vincennes, (qui devint depuis la rue de Picpus). Son premier soin fut d'appeler à Paris le P. Pacifique de Venise, en qualité de commissaire général de l'ordre en France, accompagné de douze prêtres et deux frères lais. Ils descendirent tous au couvent de la rue Picpus ; mais la reine Catherine de Médicis les en tira et les installa, sous la conduite du P. Deschamps, au faubourg Saint-Honoré, et Henri III, par lettres patentes du mois de juillet 1576, les prit sous sa protection et sauvegarde spéciales.

Ce couvent était situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la partie de la rue Saint-Honoré qui se trouve à l'ouest de la place Vendôme.

La construction de l'église commencée en 1601 fut achevée en 1610, on y remarquait un bon tableau de La Hire représentant l' « Assomption de la Vierge » ; au-dessus, les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse prosternés devant le trône de l'Agneau, de Dumont, dans le chœur un Christ mourant de Lesueur, dans la nef était le tombeau du père Ange de Joyeuse.

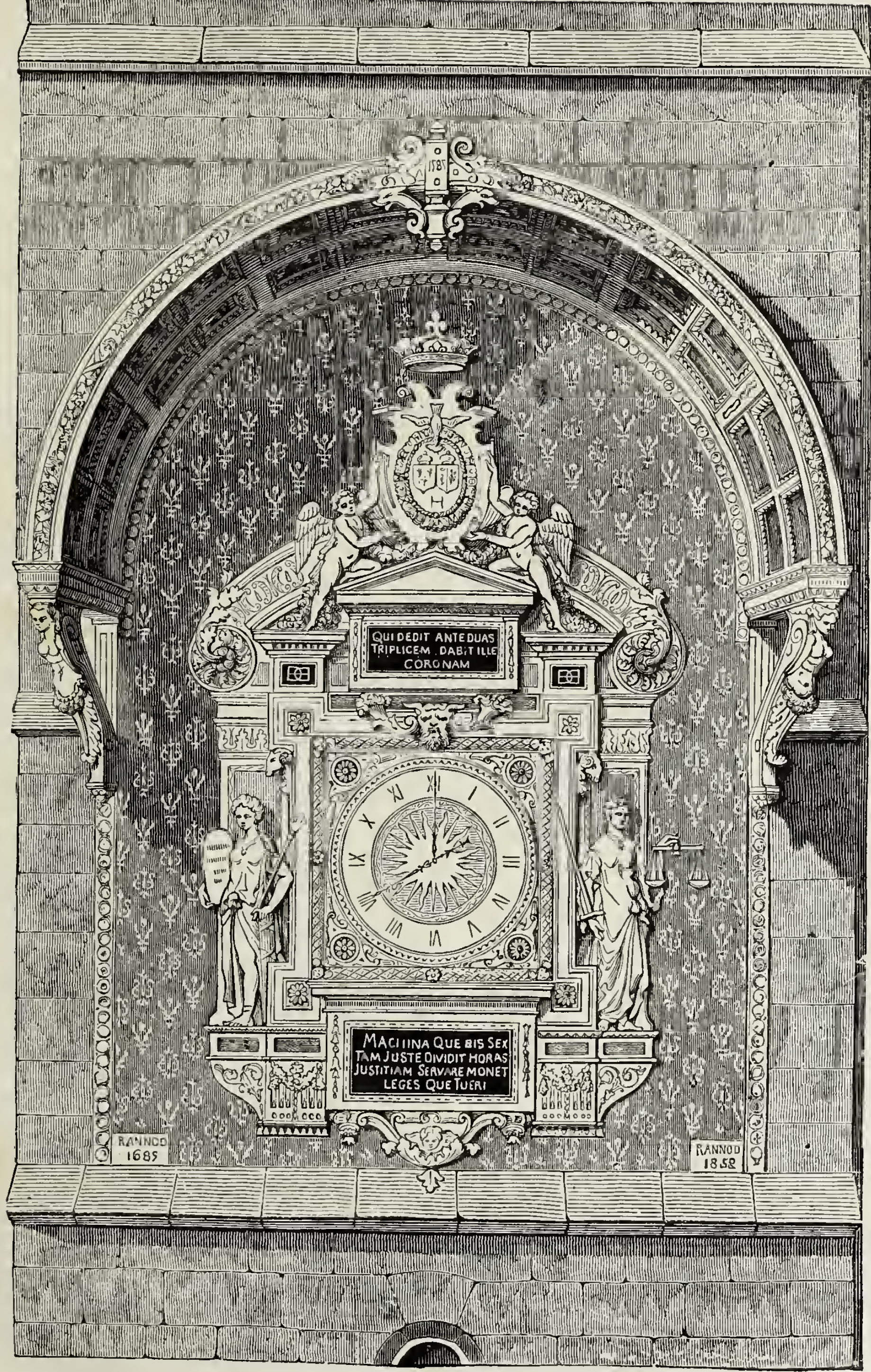
La bibliothèque du couvent était très riche ; on y voyait un modèle en nacre de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, présent de M. de Vergennes aux capucins. (Les capucins, qui étaient frères mineurs de saint François, étaient





MASSIER DU PARLEMENT (XIVe SIÈCLE)

G. Roy, éditeur



F. Roy, éditeur. — 68.
Imp. Charaire et Fils.

Cadran de la tour de l'horloge (palais de Justice), refait sous Henri III.





Louise de Lorraine, femme de Henri III.

ainsi appelés, à cause de la forme pointue de leurs capuchons).

Bientôt le nombre des religieux s'augmenta et atteignait le chiffre de 120.

« Par un décret du 6 juillet 1790, lit-on dans Dulaure, l'Assemblée nationale chargea la municipalité de Paris de faire évacuer les bâtiments des capucins, voisins du lieu des séances de cette assemblée, et par un autre décret du 30 du même mois, elle y établit ses bureaux. Dès que l'on put parcourir les diverses parties de ce couvent, on découvrit dans un lieu secret, à gauche et au fond d'un corridor qui communiquait au cloître, ce qu'on nommait autrefois des oubliettes ou des « *in pace* ».

Nous en avons donné la description en parlant des diverses prisons de Paris.

« Dans un de ces cachots, obscurs, humides, infectés par le voisinage des tuyaux des latrines de la maison, on voyait encore, lorsqu'on était muni de lumière un vieux châlit. »

C'était là que la justice monacale envoyait ceux des capucins qui s'étaient rendus coupables de quelque méfait ou de quelque indiscrétion de nature à nuire à la bonne réputation de l'ordre, et le malheureux qui était condamné à séjourner dans cet *in pace*, était à peu près rayé du nombre des vivants.

Le 1[er] floréal an X, un arrêté des consuls de la République porta que les terrains occupés par les Feuillants, les Capucins et l'Assomption seraient mis en vente ; l'église et le couvent furent démolis, et sur leur emplacement fut ouverte la rue du Mont-Thabor. Jusqu'en 1832, le

prolongement de cette rue formait impasse dans la rue de Castiglione ; cette impasse a été convertie en rue, conformément à une ordonnance royale du 28 mai 1832, et au moyen de la suppression des ruines de l'hôtel de Noailles.

Pendant que les capucins s'établissaient au faubourg Saint-Honoré, en attendant qu'ils ouvrissent d'autres maisons à Meudon, au faubourg Saint-Jacques, au Marais, à la chaussée d'Antin, Nicolas Houel, marchand apothicaire, épicier et bourgeois de Paris, proposa d'établir une maison de charité dans laquelle on élèverait un certain nombre d'enfants orphelins que l'on préparerait à la connaissance et préparation des simples et médicaments, afin qu'ils pussent se consacrer ensuite au service des pauvres honteux malades. A ce sujet, il demanda au roi ce qui restait à vendre de l'hôtel des Tournelles. Le roi renvoya l'affaire par-devant les trésoriers de France et le parlement, qui approuvèrent le dessein de Nicolas Houel et furent d'avis qu'il y avait lieu d'établir cet hôpital aux Enfants-Rouges, près du Temple. Des lettres patentes d'octobre 1576, ordonnèrent qu'il en fût ainsi, et assignèrent pour commencement de fondation, tout ce qui pouvait revenir de la recherche des comptes des hôtels-Dieu, maladreries, léproseries et confréries du royaume et des malversations commises par les gouverneurs et administrateurs de ces maisons. De sorte que si ces gouverneurs et administrateurs étaient honnêtes, tant pis pour les Enfants-Rouges.

Nous aimons à penser qu'ils ne l'étaient pas.

Nicolas Houel ne resta pas longtemps aux Enfants-Rouges ; « il se plaça avec ses pauvres à l'hôpital de Lourcine, qui était en décadence, et dans une autre maison du faubourg Saint-Marcel, appelée les Fossés, où il bâtit une chapelle. Il dépensa plus de deux mille écus pour loger ses pauvres et préparer les choses nécessaires à l'exécution de son pieux dessein.

Le cardinal de Bourbon, par ses lettres du 20 février 1578, accorda des indulgences à ceux qui aideraient à la construction et à l'entretien de cette maison de charité.

A Nicolas Houel, administrateur, succéda Charles Audens, qui ouvrit les portes de l'hôpital aux pauvres gentilshommes et aux soldats estropiés, et un arrêt du Conseil du 6 mai 1596 ordonna qu'ils y seraient nourris, pansés et soignés. L'année suivante Henri IV, par lettres patentes du mois d'octobre, lui donna spécialement cette affectation.

Une croyance profondément enracinée en France était celle qui accordait aux rois de France le pouvoir miraculeux de guérir les écrouelles en les touchant de leurs mains, sur lesquelles on avait préalablement fait une onction avec la sainte ampoule.

C'était le jour de leur sacre, après la cérémonie, que le roi touchait pour la première fois les écrouelles ; on apportait un vase plein d'eau, et le roi, ayant fait ses prières devant l'autel, touchait le mal de la main droite et se lavait dans cette eau ; et les malades en portaient sur eux pendant les neuf jours de jeûne auxquels ils se soumettaient ensuite.

« Le roi te touche, Dieu te guérit, » disait le monarque.

Outre le jour du sacre, toutes les bonnes fêtes de l'année, on donnait rendez-vous aux malades, qui venaient de tous les pays, mais principalement d'Espagne. Aussitôt les malades arrivés, ils étaient visités par les premiers médecins de la cour ; ceux qui étaient reconnus avoir vraiment des écrouelles, étaient gardés, les autres renvoyés. Le jour venu, le grand aumônier préparait le roi à cette dévotion, le faisant confesser, entendre la messe et communier.

On faisait ranger les malades dans le lieu destiné à la cérémonie, tous à genoux et les mains jointes, invoquant l'aide de Dieu par le ministère du roi.

La messe dite, le roi arrivait avec l'aumônier et les seigneurs ; les médecins et les chirurgiens étant derrière les malades, ils prenaient la tête de chacun d'eux et la tenait assujettie, afin que le roi pût la toucher plus commodément.

Le roi, en face du malade, étendait sa main nue, du front au menton, puis d'une oreille à l'autre en disant la phrase sacramentelle : « Le roi te touche Dieu te guérit » ; et ainsi à chacun, en donnant sa bénédiction par le signe de la croix. Le roi était suivi par le grand aumônier qui, à chaque malade touché donnait une aumône : aux étrangers cinq sols et aux Français deux sols ; puis on faisait sortir celui-ci incontinent, de peur d'embarras ou qu'il n'allât prendre encore rang pour avoir une seconde fois l'aumône.

Pendant ce temps, le premier maître d'hôtel tenait une serviette trempée de vin et d'eau afin que le roi pût laver sa main « après tant de sales attouchements, et de là le roi s'en allait dîner, et d'ordinaire dînait mal, dégoûté de l'odeur et de la vue de ces plaies et glandes puantes ».

Cette coutume remontait loin. Un anonyme du XIIe siècle en parle comme d'un privilège conféré par saint Marcou aux rois de France. Cependant l'opinion commune est que ce fut le roi Robert qui, le premier, toucha les scrofuleux.

Quoi qu'il en soit, sous Henri III, le nombre de gens atteints de cette triste maladie était considérable ; une grande quantité d'étrangers venaient à Paris pour se faire toucher, et en attendant le bon plaisir du roi, ils avaient grand'peine à trouver place dans les hôpitaux où on faisait de grandes difficultés pour les recevoir, et ils étaient souvent obligés de coucher à la belle étoile, faute de pouvoir trouver une maison hospitalière qui voulût bien leur donner asile.

Ce fut touché de ces considérations, qu'un sieur Jacques Moion, d'origine espagnole, mais marié et établi depuis vingt ans à Paris, où il était premier maître faiseur d'aiguilles, eut la pensée de fonder un hôpital spécial pour les scrofuleux.

Il s'adressa au roi pour obtenir l'autorisation de bâtir dans l'un des faubourgs un hôpital dont lui et sa femme auraient l'administration et le gouvernement, sans être tenus d'en rendre compte à personne.

Henri, par ses lettres du mois de juillet 1576, enregistrées au parlement le 11 décembre suivant, lui accorda cette autorisation, à condition qu'après sa mort et celle de sa femme, l'administration de l'hôpital qu'ils auraient bâti, appartiendrait au grand aumônier de France.

Jacques Moion et sa femme, munis de ces lettres patentes, dûment enregistrées, voulurent établir leur hôpital à l'hôtel Gaillon, faubourg Saint Honoré; il y avait là deux chapelles, l'une de Sainte-Suzanne, dont on ignore l'époque de la fondation et l'autre dite des Cinq-Plaies, bâtie et fondée sous ce nom, le 9 novembre 1521, par Jean Dinochau, marchand de bétail, et Jeanne de Laval, sa femme.

En 1577, le 13 décembre, Étienne Dinochau fourrier ordinaire du roi, neveu du fondateur, augmenta la fondation de son oncle et joignit à la chapelle de Gaillon un grand jardin qui en était voisin, afin de contribuer à l'érection de cette chapelle des Cinq-Plaies en église succursale sous le titre de Saint-Roch. L'année suivante, l'official de Paris permit aux habitants du faubourg, par sa sentence du 18 août, d'avoir une église succursale de Saint-Germain-l'Auxerrois, où il y aurait un vicaire amovible avec des fonts baptismaux et un cimetière. D'après cette permission, les habitants élurent six marguilliers, auxquels ils donnèrent pouvoir, le 28 août de la même année, d'acquérir une place pour la construction de la nouvelle église.

On fit la visite de la chapelle Gaillon et de ses dépendances, et l'on trouva que le terrain consistait en près de 1200 toises (2338 mètres) entre le heurt de la montagne du Marché-aux-Pourceaux (butte Saint-Roch) et les jardins du grand Gaillon hors la porte Saint-Honoré.

Les marguilliers acquirent cet emplacement avec la chapelle Sainte-Suzanne, qui était en ruine, de Jacques Baille, qui en était alors chapelain, par contrat du 30 octobre, moyennant une rente de vingt-six écus deux tiers, et à la charge qu'en mémoire perpétuelle de la chapelle de Sainte-Suzanne on bâtirait dans la nouvelle église, le plus près qu'il se pourrait du grand autel, un second qui serait appelé l'autel de la chapelle de Sainte-Suzanne, de Gaillon.

Tout cela ne faisait pas l'affaire de Jacques Moion, qui se trouvait empêché de bâtir son hôpital pour les scrofuleux; il appela comme d'abus de la sentence de l'official et le parlement, par arrêt du 11 décembre 1578, défendit aux habitants de passer outre, jusqu'à ce qu'il eût prononcé sur l'appel. Ceux-ci l'emportèrent, et Jacques Moion fut obligé de chercher un autre emplacement pour y bâtir son hôpital.

Il loua une maison au faubourg Saint-Jacques, et le parlement par arrêt du 18 août 1581, ordonna qu'il en serait mis en possession.

Toutefois, il est probable que l'hôpital en resta là, car on ne trouve rien dans les monographies de Paris du temps qui renseigne sur cet établissement, qui eut peut-être un commencement d'exécution, mais ne fonctionna jamais régulièrement.

L'église qui remplaça la chapelle des Cinq-Plaies s'éleva, et cette succursale de Saint-Germain-l'Auxerrois suffit pendant une cinquantaine d'années aux nécessités du quartier, mais l'augmentation des habitants et le nombre de maisons qui s'élevèrent dans cette partie de Paris, ne permirent pas de la laisser plus longtemps dans son état originel, et le 30 juin 1633, Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, l'érigea en église paroissiale sous l'invocation de saint Roch, et y établit premier curé perpétuel Jean Rousse, qui jusqu'alors avait rempli les fonctions de vicaire.

Il y eut, par la suite, des différends entre le curé de Saint-Roch et celui de la Ville-l'Évêque au sujet des bornes de leurs paroisses, qui furent limitées par arrêt du parlement du 26 février 1671; mais une nouvelle église Saint-Roch avait succédé à celle élevée en 1578 et qui était devenue tout à fait insuffisante.

Louis XIV posa, au mois de mars 1653, la première pierre de l'église Saint-Roch, qui existe encore aujourd'hui et dont il sera parlé à cette date.

Ce fut en 1577, que fut ouverte sur l'emplacement du monastère des filles pénitentes une prolongation de la rue des Deux-Écus (qu'on appelait en 1300 la rue des Ecus, puis des Deux-Haches;) c'était Catherine de Médicis qui exigeait ce percement de rue, ainsi que le constate cette lettre qu'elle écrivit le 6 septembre au prévôt des marchands :

« Monsieur le prévost, pour ce que je désire faire fermer la rue qui est près de ma petite maison et au mesme instant faire ouvrir celle que j'ay ordonné estre faicte où estoit la porte de l'hostel des Pénitentes, qui passera entre la rue de Grenelles, j'ai donné charge à Marcel, mon receveur général, de vous aller trouver et vous bailler la présente, que je vous faict à ceste fin, en vous priant de ma part, comme je fais par ycelle, de bailler incontinent la permission nécessaire pour fermer ladicte rue et ouvrir l'austre, et pour que vous entendiez par eun bien au long mon intention la-dessus, je ne vous ferez

la présente plus longue que pour prier Dieu, monsieur le prévost, vous tenir en sa saincte et digne garde. »

Conformément à cet ordre, on supprima la partie de la rue des Vieilles-Étuves comprise entre les rues des Deux-Ecus et d'Orléans, et on prolongea la rue des Deux-Ecus jusqu'à celle de Grenelle.

En la même année, dans le couvent des cordeliers, fut découverte une belle femme déguisée en homme et qui se faisait appeler frère Antoine; elle était au service du frère Jacques Besson, aumônier du duc d'Alençon. Elle fut arrêtée, mise à la question et fouettée dans le préau de la Conciergerie, puis on la chassa du monastère.

Le 7 novembre, apparut une comète, et les astrologues prétendirent qu'elle présageait la mort d'une très grande dame, et il n'en fallut pas davantage pour que Catherine crut que c'était elle qui était désignée; elle fut saisie de frayeur et s'attira une épigramme latine où on lui dit que sa vie étant un tissu de crimes, elle n'avait déjà que trop vécu,

Mais revenons à la Ligue, dont Henri III se déclara le chef, pour n'avoir pas à la combattre et afin de contrarier les projets du duc de Guise.

A la fin de janvier 1577, Nicolas Lhuillier, prévôt des marchands, fut chargé par le roi de faire signer la formule du serment de l'association à tous les habitants de Paris; Mathieu Labruyère était désigné pour l'exécution de cette mesure; ce fut en conséquence qu'il se présenta chez le président du parlement de Thou, mais celui-ci examina l'acte qu'on lui proposait d'approuver, et ne le signa que conditionnellement et après avoir inscrit à côté de sa signature les motifs de ses réserves.

« Le 1[er] février 1577, les quarteniers et les dixainiers de Paris alloient par les maisons des bourgeois porter la Ligue et faire signer les articles d'icelle. Le président de Thou et quelques autres présidents et conseillers la signèrent avec restriction, les autres la rejetèrent tout à plat, la plupart du peuple aussi. »

Néanmoins, les choses restèrent en l'état; le duc de Guise, qui ne s'attendait pas au tour que lui avait joué Henri III, était beaucoup moins disposé à se remuer pour obtenir des adhérents à une association dont le roi était devenu le chef. — On n'entendit plus parler de la Ligue. Toutefois Henri III ayant signé la paix à Poitiers avec le roi de Navarre et le prince de Condé (publiée le 5 octobre à son de trompe dans Paris), les catholiques se montrèrent fort mécontents, surtout le clergé, et l'un de ses membres, le docteur Poncet, curé de Saint-Pierre-des-Arcis, déclama en pleine chaire contre ceux qui avaient conseillé au roi de signer l'édit de pacification; — mais on attendit les événements.

Le roi revenu de Poitiers à Paris ne pensa plus alors qu'à jouir de la tranquillité qu'il espérait et à se livrer aux plaisirs.

Le 10 décembre, il voulut honorer les noces de la fille de l'intendant des finances, Claude Marcel, qui était tout à fait dans les bonnes grâces de la reine Chatherine. Celle-ci lui avait tenu un enfant sur les fonts de baptême, et depuis l'appelait familièrement son compère. On racontait sur lui une anecdote assez plaisante : Alors qu'il n'était que prévôt des marchands, il était allé prier la reine de vouloir bien assister à la cérémonie du feu de la Saint-Jean ; après avoir fait son compliment à Catherine de Médicis, il s'était avancé vers Madame Marguerite de France et lui prenant le menton, il lui avait dit :

« — Vous aussi, vous êtes priée, la belle fille. »

Une autre fois qu'il se trouvait avec Petremolle et Chenaille, intendants des finances comme lui, ce dernier voulant le railler en présence du roi, lui dit qu'il sentait mauvais de la bouche.

« — Je ne sais, répondit Marcel, si j'ai la bouche sale, mais j'ai les mains nettes.

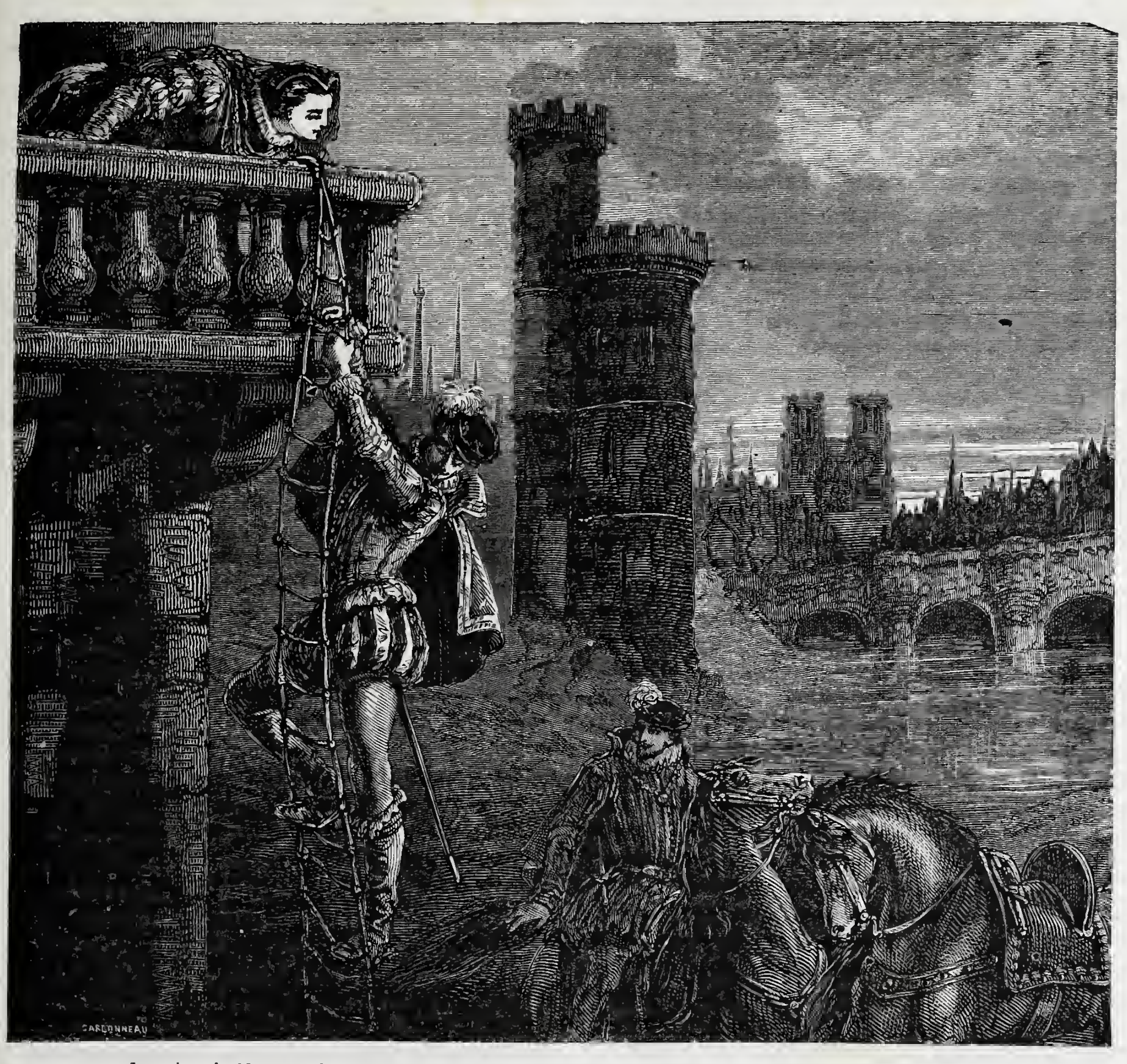
« — Cela s'adresse à vous, dit le roi à Chenaille. »

Tel était le personnage qui jouissait d'une grande liberté de paroles à la cour. Sa fille avait épousé le seigneur de Vicour; les noces furent célébrées à l'hôtel de Guise, où se trouvaient avec le roi les trois reines, le duc d'Anjou et les Guise. Après souper il y eut un bal où le roi, masqué, introduisit lui-même plus de trente princesses ou dames de la cour, vêtues de robes couvertes de pierreries. « Tout s'y passa avec beaucoup de désordre », rapporte un historien.

Le vendredi 10 janvier 1578, le roi étant en sa chambre, où il y avait grande foule de princes et de courtisans, déclara qu'il était résolu à mettre fin aux duels qui ensanglantaient journellement la ville et qu'il allait publier des ordonnances très sévères à ce sujet.

Il fit aussi quelque temps après l'honneur aux bourgeois de Paris de dîner à l'Hôtel de ville, le jeudi gras 6 février, accompagné des trois reines, du duc d'Anjou et d'un grand nombre de seigneurs et de dames de la cour. Le prévôt des marchands et les échevins servirent le roi et les reines pendant le festin, qui fut des plus somptueux.

Le vendredi 14, le duc d'Anjou (duc d'Alençon) quitta encore une fois Paris, avec le secours de sa sœur la reine de Navarre, qui, le soir, le fit descendre, elle-même, par la fenêtre de sa chambre, au moyen d'une corde, dans le fossé du Louvre, d'où il gagna l'abbaye de Sainte-Geneviève. Ses gens pendant ce temps faisaient un trou à la muraille qui donnait sur les fossés de la ville, il y descendit bientôt avec deux ou trois bons compagnons et, montant sur des chevaux qu'on leur tenait prêts, ils gagnèrent en grande diligence la ville d'Angers.



La reine de Navarre fit elle-même descendre par la fenêtre le duc d'Alençon. (Page 64, col. 2.)

Le duc était parti à la suite du désaccord profond qui existait entre lui et les favoris du roi; aux noces de Saint-Luc, l'un d'eux, noces remarquables par des profusions scandaleuses et des dépenses énormes qui juraient fort avec la disette d'argent dont on se plaignait grandement à Paris, le duc d'Anjou avait été ridiculisé, insulté par les mignons et écœuré par tout ce qu'il voyait autour de lui; il partit.

Ce fut en 1576, que le nom de mignon commença à être donné par les Parisiens aux favoris du roi. Ces personnages leur étaient odieux, tant par leurs façons de faire badines et hautaines, que par leurs accoutrements efféminés et les dons considérables qu'ils ne cessaient de recevoir du roi. Ces mignons portaient des cheveux frisés et refrisés, remontant par-dessus leurs petits bonnets de velours comme chez les femmes, et leurs fraises de chemise de toile empesées et longues d'un demi-pied, « de façon qu'à voir leur tête dessus leurs fraises, il semblait que ce fût le chef de saint Jean dans un plat ».

Le roi avait pris l'habitude d'aller régulièrement trois fois par semaine avec eux, pendant le carême, faire collation chez des dames de la cour et de la ville et, entre autres, chez la présidente de Boulencour, où il dansait parfois jusqu'à minuit.

Jadis à la cour, à la veille de l'Épiphanie, le sort désignait une reine de la Fève, et, le lendemain, le roi la menait à la messe; le jour des Rois 1578, Mlle de Pons, marquise de Guercheville, reine de la Fève, fut « par le roi désespérément brave, frisé et godronné, menée du château du Louvre à la messe, en la chapelle de Bourbon, étant le roi suivi de ses jeunes mignons, autant ou plus braves que lui ».

Le roi présenta à l'offrande trois boules de

cire, couvertes, l'une d'une feuille d'or, l'autre d'argent, et la troisième enduite d'encens, en mémoire des présents que les Mages avaient faits à l'enfant Jésus.

Puis il reprit sa place sous le dais, la reine de la Fève se leva et alla aussi à l'offrande.

Enfin après la messe, Henri III et la marquise, somptueusement parés, retournèrent au Louvre au bruit des fanfares.

Si Henri III ne négligeait aucune occasion de se distraire, la reine Margot aussi aimait fort les plaisirs. Étant allée un jour rendre visite à la princesse de la Roche-sur-Yon, qui était malade, celle-ci lui dit :

— Madame, vous voyez en moi un bel exemple que Dieu vous propose. Il faut mourir, madame ; songez-y et retirez-vous, car il faut penser à Dieu et vous ne faites que ramentevoir le monde quand je vous regarde drapée et fardée comme de coutume.

La malade mourut deux jours après ; mais ses paroles n'avaient fait qu'une impression fugace sur l'esprit de Marguerite, qui continua à passer ses jours le plus agréablement possible.

Ils les passaient aussi fort gaiement, les quatre mignons du roi, mais c'eût été eux que la princesse de la Roche-sur-Yon eût dû exhorter à songer à la mort, car quinze jours plus tard ils n'étaient plus.

Un jour, Jacques de Quélus se prit de querelle, dans la cour du Louvre, avec Charles de Balzac d'Entragues ; rendez-vous fut pris pour le lendemain matin 21 avril au marché aux chevaux, près la porte Saint-Antoine.

Quélus avait choisi pour seconds Livarot et Maugiron ; Balzac, Ribérac et Schomberg.

Le duel eut lieu derrière le parc des Tournelles, du côté qui faisait face à la Bastille, à cinq heures du matin.

Quélus, Maugiron et Livarot se battirent contre d'Entragues, Ribérac et Schomberg.

Maugiron et Schomberg, qui n'avaient l'un et l'autre que dix-huit ans, furent tués raides.

Quélus se plaignait fort de ce que d'Entragues avait une dague et que lui n'avait que sa seule épée ; aussi, en tâchant de parer et de détourner les coups que son adversaire lui portait, il avait la main toute découpée de plaies « et lorsqu'ils commencèrent à se battre, Quélus dit à d'Entragues.

« — Tu as une dague et moi je n'en ai point.

« A quoi d'Entragues répliqua :

« — Tu as donc fait une grande sottise de l'avoir oubliée au logis ; ici, sommes-nous pas pour nous battre et non pour pointiller des armes ?

« Il y en a aucuns qui disent que c'estoit quelque espèce de supercherie d'avoir eu l'avantage de la dague, si l'on estoit convenu de n'en point porter, mais la seule épée.

« Il y a à disputer là-dessus : d'Entragues disoit qu'il n'en avoit pas esté parlé ; d'autres disent que par gentillesse chevaleresque il devoit quitter la dague ; c'est à savoir s'il le devoit. »

C'est Brantôme qui s'exprime ainsi.

Toujours est-il que Quélus reçut dix-neuf coups d'épée et de dague.

Ribérac mourut, le lendemain de la rencontre, des blessures qu'il avait reçues. Livarot, ayant reçu un coup terrible sur la tête, resta six semaines au lit, mais enfin il en réchappa.

Quant à Quélus, après avoir langui pendant trente-neuf jours, il expira, le 29 mai 1578, dans les bras du roi, à l'hôtel Boissy (dans une chambre qui depuis servit de chœur aux religieuses de la Visitation de Sainte-Marie).

Il avait vingt-quatre ans !

Le roi n'avait pas quitté son chevet ; il avait promis aux chirurgiens qui le pansaient cent mille francs, s'il revenait à la santé, et à lui cent mille écus, pour lui donner courage à guérir ; ce qui ne l'empêcha pas de passer de vie à trépas.

Il lui ôta des oreilles les pendants qu'il lui avait donnés, le baisa au visage, fit tondre sa tête et serra précieusement ses cheveux ainsi que ceux de Maugiron qu'il aimait aussi tendrement.

Quélus, qui partageait la passion qu'Henri III avait pour lui, ne s'occupa, pendant ses derniers moments, qu'à lui prodiguer de tendres épithètes et on n'entendait sortir de ses lèvres que ces mots :

— Ah ! mon roi, mon roi !

« Sa mort, dit Félibien, ainsi que celle de Maugiron qui expira en blasphémant, fut si odieuse, que le prédicateur Poncet dit tout haut en chaire qu'il falloit jeter leurs corps et ceux de leurs compagnons à la voirie ; ce qui n'empêcha pas que le roi ne les honorât de convois et de sépultures aussi magnifiques que si c'eussent esté des princes. Cette conduite du roi envers ses favoris, qu'on appeloit ses mignons, le rendit peu à peu méprisable. »

En effet, Henri III, désolé d'avoir perdu ses trop intimes amis, leur fit faire des funérailles splendides et déposa leurs cendres dans de superbes mausolées qu'il fit édifier dans l'église Saint-Paul. Ces tombeaux de marbre noir étaient ornés des statues très ressemblantes des favoris, et portaient en lettres d'or des épitaphes louangeuses, surtout celle consacrée à Maugiron, qui était tendrement aimé du roi.

A l'âge de seize ans, il avait perdu un œil d'une blessure reçue au siège d'Issoire, et un sonnet en vers français faisant allusion à cet accident était aussi gravé en lettres d'or sur son tombeau.

Le jour de l'inauguration des mausolées, Arnaud de Sorbin, évêque de Nevers, prononça en grand appareil, à Saint-Paul, l'oraison funèbre des mignons.

Dans les rues de Paris, on chanta :

> Que Dieu reçoive en son giron
> Quélus, Schomberg et Maugiron.

Le peuple était indigné des mœurs dissolues du roi, qui n'avait pas honte de se travestir en femme, d'ouvrir son pourpoint pour montrer sa gorge et de porter un collier de perles avec trois collets de toile. La nuit, il se couvrait les mains de gants et le visage d'une toile préparée, afin de conserver la blancheur de son teint; il teignait en noir ses cheveux roux, se frisait, se fardait le visage, se peignait les sourcils...

Il ne tarda pas à devenir pour tous un objet de risée et de mépris.

Mais continuons le récit des événements.

Au mois de mai 1577, des lettres patentes du roi avaient concédé à Guillaume de Doucel, garde de ses armes, la permission de construire ét bâtir sur la Seine, « au lieu et endroit le plus commode que faire se pourra et moins dommageable au cours des bateaux montants et descendants sur ladite rivière », un moulin sur deux bateaux propres à émoudre et polir les armes.

La cour, ayant égard à ces lettres, permit audit Corcel (le roi l'appelle de Doucel), de bâtir ce moulin « sur deux basteaux sur le lieu du pont Nostre-Dame et à l'endroist d'iceluy du costé de l'escorcherie », à la condition de bien fermer ces bateaux à l'aide de bonnes cordes et de chaînes de fer, ce qui fut exécuté.

Nous avons dit que depuis longtemps les habitants du faubourg Saint-Germain réclamaient instamment l'établissement d'un pont entre l'hôtel de Nesle et le Louvre. Dès 1556, il avait été question de le construire, puis le projet avait été abandonné; il reparut en 1578, et cette fois ce fut le prévôt des marchands lui-même qui démontra l'absolue nécessité d'établir un nouveau pont, ne fût-ce que pour ne pas faire supporter plus longtemps au pont au Change et au pont Notre-Dame, surchargés par le poids des bâtiments qu'ils portaient, la pesanteur des chariots qui les traversaient.

Déjà on avait été obligé de défendre aux charrois et à l'artillerie d'y passer, afin d'éviter des écroulements semblables à celui de 1499.

Henri III écouta la requête du prévôt et l'accueillit favorablement; la construction du pont fut décidée.

« Du mardy VIII Avril. Ce jour après avoir veû par la cour les lettres patentes du roy données à Paris, le 16 mars dernier, par lesquelles le dict seigneur a commis et députe messire Christophle de Thou, chevalier, premier président en icelle, maistres Pomponne de Bellièvre, aussy président en icelle, Anthoine Nicolay, premier président es comptes, Augustin de Thou, Jean de la Guesle et Barnabé Brisson, advocatz et procureurs généraux du dict seigneur, Jean Camus, sieur de Saint-Bonnet, intendant des finances, tous conseillers au conseil privez dudict seigneur, les trésoriers de France et généraux de finances, establis à Paris, M. Pierre Seguier, lieutenant civil en la prévosté de Paris : les prévost des m. et eschevins de cette ville de Paris; Claude Marcel, intendant des finances et les procureurs dudict seigneur au Chastellet et de l'hostel de ville pour pourvoir au bastiment et édification d'un nouveau pont sur la rivière de Seine, pour le soulagement des ponts Nostre-Dame et au Change, les conclusions du procureur général du roy et tout considéré, ladicte cour a ordonné que lesdictes lettres seront registrées ès registres d'icelle. »

Restait à savoir où le pont serait édifié.

Il fut d'abord question de le « planter » vis-à-vis de la rue de l'Arbre-Sec, puis on obliqua un peu et on le projeta, entre l'arche dorée (placée au bas du Petit-Bourbon) et l'hôtel de Nesle. Le duc de Nevers obtint qu'il fût bâti sur la rive gauche à la hauteur de la ruelle du Port-au-Foin (devenue rue de la Monnaie), et sur la rive droite, en face de l'allée servant d'entrée au grand jardin de l'hôtel Saint-Denis.

Le 24 avril 1578, à la faveur des eaux qui commencèrent à être fort basses et continuèrent à l'être jusqu'à la Saint-Martin, on plaça les fondations de la première pile du pont, sous l'ordonnance de Baptiste du Cerceau, jeune, architecte du roi, et le 31 mai 1578, c'est-à-dire le jour même où Henri III avait fait inhumer en si grande pompe les corps de Quélus et de Maugiron, en l'église Saint-Paul, après avoir vu de ses fenêtres passer le convoi, il alla sur le soir poser la première pierre à fleur d'eau du nouveau pont.

La cérémonie s'en fit avec beaucoup de solennité et d'apparat, en présence des deux reines, Catherine de Médicis et Louise de Vaudémont; Henri III était monté avec tout son cortège dans une barque superbement parée et était arrivé au quai des Augustins.

Sous la pierre, on commença par placer des pièces d'argent et de cuivre doré à l'effigie du roi et à celle des deux reines, puis la pierre posée, au premier pilier du côté des Augustins, on présenta au roi une truelle d'argent avec laquelle il prit du mortier dans un plat de même métal et le jeta sous ladite pierre, sur laquelle étaient gravées les armes du roi, de la reine mère et celles de la ville.

Baptiste du Cerceau reçut cinquante écus pour ses honoraires, mais les troubles de la Ligue arrêtèrent les travaux, qui ne furent sérieusement repris qu'en 1602. Germain Pilon, qui avait été chargé de sculpter les masques qui ornaient les consoles du pont, ne put terminer son œuvre; il était mort en 1590. En 1598, Henri IV avait signé des lettres patentes qui ordonnaient le parachèvement du pont et expliquaient son utilité; mais la besogne alla bien lentement.

Deux nouveaux architectes, Guillaume Marchand et François Petit, s'étaient mis à l'œuvre en mai 1599, et avaient, moyennant 1,250 écus par semaine, pu faire terminer la partie du pont qui allait de l'île jusqu'aux Augustins. Pour finir les arches du grand bras, ces architectes demandèrent trois ans de travail et 60,000 écus.

Henri IV accepta ces conditions et emprunta sur sa cassette l'argent nécessaire et se remboursa au moyen d'une taxe sur le vin, qui fut votée dans l'assemblée générale de la ville, du 17 avril 1601.

Le vendredi 20 juin 1603, le pont était terminé et le roi put passer dessus pour aller du quai des Augustins au Louvre.

C'était le premier pont qui ne fût pas surchargé de maisons, et ce qui empêcha d'en construire ce fut la crainte d'intercepter la vue du Louvre. On se contenta d'établir des demi-lunes posées en saillie sur les avant-bacs des piles sur lesquelles devaient être érigés des piédestaux supportant les statues « des plus illustres de nos roys » ; les statues restèrent toujours à l'état de projet et elles furent remplacées par des boutiques formant pavillons, qui furent construites en 1776.

Le Pont-Neuf diffère des ponts modernes par la courbe de ses arcs et par sa construction en dos d'âne. Il est porté sur douze arcades en plein cintre et la partie de l'île de la Cité, qu'il écorne ou plutôt traverse, contient au moins l'espace de deux arcades.

Les arches, auxquelles on n'avait pas touché depuis leur construction primitive, offraient en 1848 l'aspect d'une véritable ruine, bien qu'elles fussent solides. Une réparation complète fut alors résolue et elle fut exécutée de telle sorte que le Pont-Neuf reçut à cette époque une enveloppe neuve. On refit en entier les voûtes, les parements de têtes, les parapets et la corniche, en ayant soin de conserver le caractère architectural et le style primitif. On supprima les boutiques et on les remplaça par des hémicycles munis de bancs de pierre faisant corps avec le parapet.

Puis, on adoucit les pentes et on établit de larges pans pour rendre la circulation plus facile aux abords du pont. Le prix des travaux exécutés monta à 2,127,000 francs (y compris 440,000 francs qui furent donnés aux locataires expropriés des boutiques).

Le pont, ainsi restauré sous la direction des architectes Michel, de La Galisserie et Poirée, a 232 mètres passés de longueur.

Il nous reste à parler de la statue de Henri IV érigée sur le terre-plein en 1614.

En 1604, il avait été décidé qu'une statue équestre en bronze serait élevée à la gloire du roi Henri IV; son premier sculpteur, Franqueville, en fit un modèle et l'envoya à Florence, à Jean de Bologne, son maître, afin qu'il le coulât en bronze. Jean de Bologne mourut sans l'achever et ce fut son élève, Pierre Tacia. qui termina l'œuvre en 1613.

Le 30 avril, le groupe, qui pesait 6,200 kilog., fut embarqué à Livourne, mais le bateau qui le portait fit naufrage, et la statue, retirée à grand'peine du sable, fut transbordée sur un autre navire. Enfin elle arriva au Havre, et, de là, placée sur un bateau plat, elle vint toucher au Pont-Neuf où elle prit place sur le socle qui avait été préparé et dont la pose de la première pierre avait eu lieu le 23 août 1614; toutefois, le piédestal ne fut terminé qu'en 1635; il était anglé de quatre esclaves enchaînés et des bas-reliefs chargés d'inscriptions l'ornaient. Sur les deux faces principales étaient représentées les batailles d'Ivry et d'Arques.

On entoura le monument d'une balustrade pour le préserver des ordures qu'on venait déposer au pied; mais la balustrade était insuffisante pour cela, et en 1662 on la remplaça par une grille, dont un particulier, dit M. Édouard Fournier dans son *Histoire du Pont-Neuf*, le sieur Dupin, aide des cérémonies, fit les frais.

La statue du roi le représentait en costume militaire, la tête ceinte de lauriers, tenant de la main droite un bâton de commandement, et de la gauche les rênes de son cheval, dont les formes étaient accusées de maigreur.

Cette statue fut renversée en 1792 et brisée, les quatre captifs de bronze du piédestal furent épargnés, on les plaça plus tard au musée du Louvre.

Un canon d'alarme remplaça le monarque, puis un café s'installa sur le terre-plein et enfin on y jeta les fondements d'un obélisque; mais, le 3 mai 1814, on réintégra Henri IV à sa place; toutefois, la statue nouvelle, précipitamment modelée en plâtre par M. Roguier, était loin d'avoir le mérite artistique de sa devancière, mais on la décora d'une inscription composée par le comte Beugnot et qui, dans son laconisme, disait bien des choses.

Voici cette inscription :

> Ludovico reduce,
> Henricus redivivus.

Cela signifiait : Louis ramené, c'est Henri qui renait.

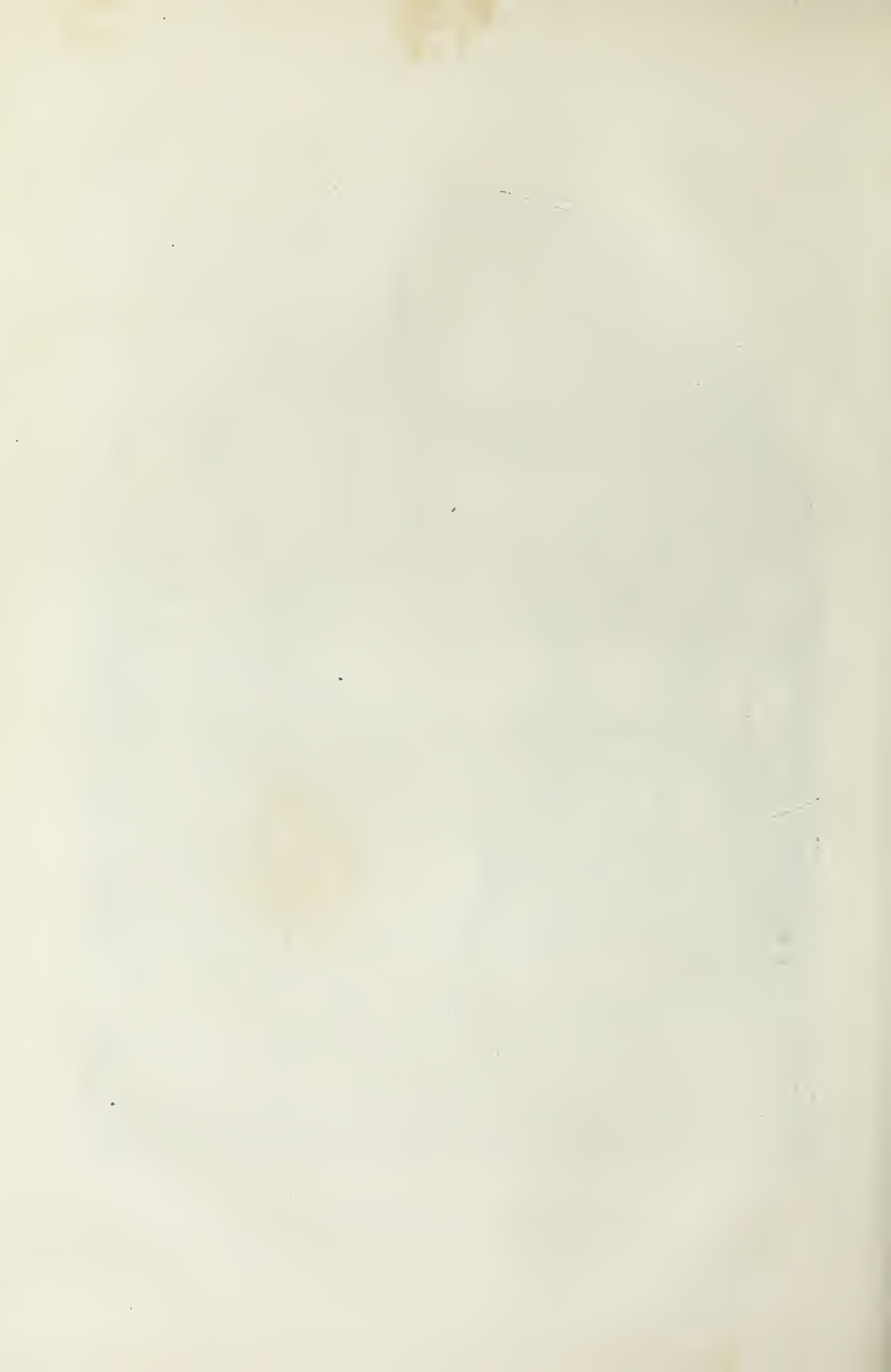
En 1815, une souscription nationale fut ouverte pour le rétablissement d'une statue en bronze; cette fois, ce fut Lemot qui fut chargé de l'exécuter; la figure du roi fut coulée le 23 mars 1817, par M. Honoré Gonon, à la fonderie Saint-Laurent, rue du faubourg Saint-Martin, et, le 6 octobre suivant, la partie inférieure de cette figure qui tenait au cheval fut jetée en bronze avec lui dans la fonderie du Roule.

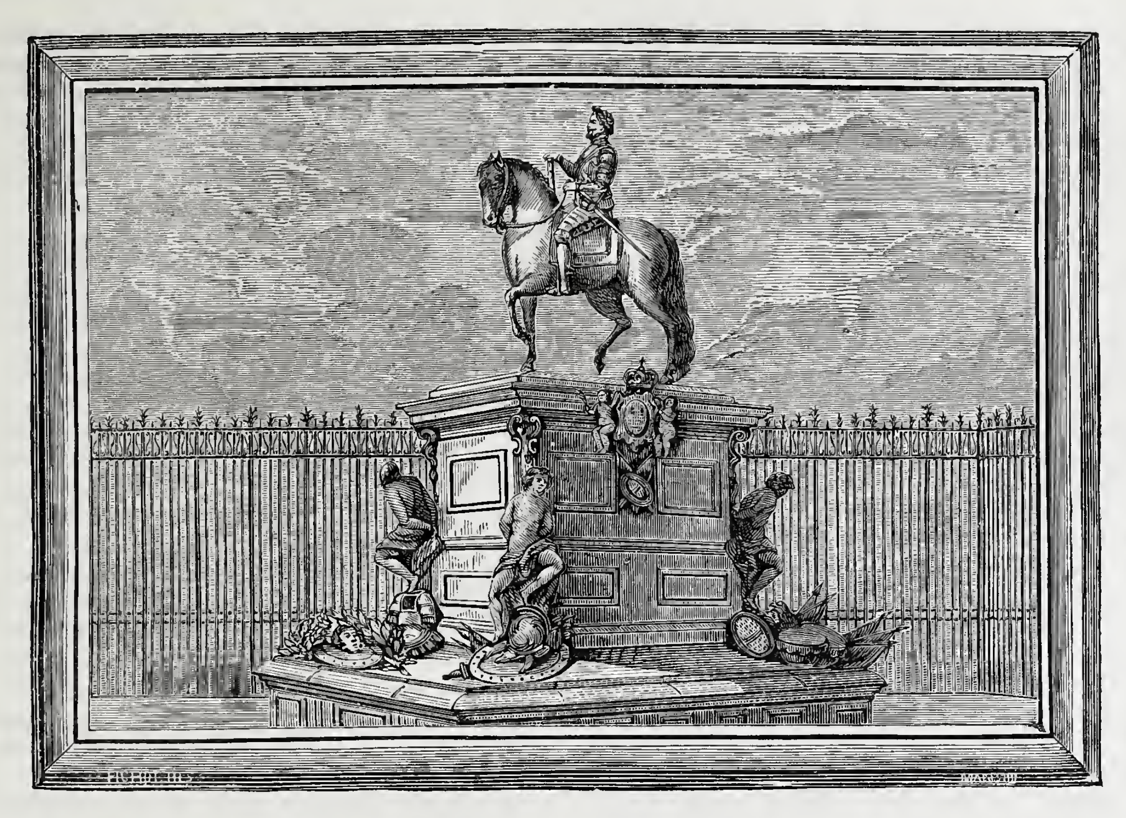
Louis XVIII avait posé la première pierre du



F. Roy, éditeur. — 69.
Imp. Charaire et Fils.

Cérémonie de la création de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III.





La statue de Henri IV, telle qu'elle existait sur le Pont-Neuf en 1635.

piédestal, le 28 octobre 1817; le 25 août 1818, jour de la Saint-Louis, la statue qui était en place depuis le 20 fut découverte aux yeux du public. — Elle y est toujours.

Cette statue a couté 537,860 francs.

Bien que la Samaritaine fît en quelque sorte corps avec le Pont-Neuf, comme ce monument a son histoire particulière, nous en parlerons lors de son établissement, c'est-à-dire en 1603.

L'établissement de la caisse des dépôts et consignations date de 1578; jusqu'à cette époque les consignations étaient reçues par les tabellions, huissiers et sergents, etc., qui trop souvent s'appropriaient les sommes d'argent déposées entre leurs mains; ce fut pour remédier à cet abus que Henri III créa à Paris et dans les autres villes du royaume des receveurs des dépôts et consignations (juin 1578); à Paris, le receveur devait fournir un cautionnement de 20,000 livres, et percevait pour ses honoraires 6 deniers pour livre (deux et demi pour cent) sur chaque somme consignée.

L'organisation primitive de ces caisses fut modifiée par les ordonnances de 1634, 1640, 1689, 1700, 1791, 1793, an XIII, 1816, 1833, la loi de 1837 et les suivantes.

Le 21 juillet 1578, un assassinat fut commis à Paris dans des circonstances toutes particulières, à onze heures du soir, dans la rue Saint-Honoré, qui était alors la grande artère de la capitale; c'était là que les drapiers, les merciers, les bonnetiers étaient venus se bâtir de vastes habitations à pignons historiés, aux façade couvertes de gracieuses figurines, qui semblaient sourire aux passants.

Nous avons parlé du duel des mignons du roi Henri III. Ce prince, outre les quatre dont nous avons cité les noms, avait distingué encore un jeune gentilhomme, Paul Stuart de Caussade de Saint-Mégrin, qui passait ouvertement pour un de ses favoris.

Ce jeune homme, fort de la faveur royale, ne craignit pas de s'attaquer aux Guises, qu'il affectait hautement de mépriser; un jour dans la chambre du roi, devant des seigneurs qui se trouvaient là, il tira son épée, « et bravant de paroles, il en trancha son gant par le mitan, disant qu'ainsi il tailleroit ces petits princes. »

L'histoire rapporte toutefois que s'il était mal avec le duc de Guise, il était au mieux avec la duchesse; or, le cardinal et le duc de Mayenne, frères du duc, ayant eu vent de cette intrigue, chargèrent Bassompierre, leur ami commun, d'instruire le mari.

C'était une commission assez délicate et dont il ne se chargea qu'avec une certaine répugnance; cependant, il alla trouver le duc et lui raconta la chose, en ayant soin toutefois de ne nommer

personne et de ne parler que d'un ami, dont la femme se faisait remarquer par ses galanteries.

Le duc comprit à demi-mot; — il savait de quelle femme il était question : néanmoins, il ne parut pas embarrassé.

« — Apprendre en pareil cas à un ami ce qu'il ignore, dit-il à Bassompierre, c'est prendre une peine inutile et même joindre un nouvel outrage au premier. Pour moi, Dieu m'a donné une épouse aussi sage qu'on peut le souhaiter, et, grâce au ciel, je n'ai pas lieu de me défier de sa vertu ; si cependant elle avait jamais le malheur de se déranger et qu'un homme fût assez hardi pour me le dire, vous voyez ce fer, ajouta-t-il en mettant la main sur la garde de son épée, la vie de cet imprudent me répondrait sur-le-champ de sa folle témérité. »

Bassompierre n'en demanda pas davantage ; il se hâta de saluer le duc et d'aller rendre compte au cardinal et au duc de Mayenne du résultat de sa démarche.

Évidemment le duc ne voulait rien faire contre Saint-Mégrin.

Le cardinal et Mayenne résolurent alors d'agir eux-mêmes.

Ils s'entendirent avec des bravi qui s'engagèrent à tuer Saint-Mégrin. On lui tendit une embuscade à la porte du Louvre et le lundi soir, 21 juillet, comme il sortait du palais et venait de tourner le coin de la rue du Louvre (devenue rue de l'Oratoire) et de la rue Saint-Honoré, une bande d'assassins se jeta sur lui, et il tomba percé de trente-trois coups de poignard et d'épée, dont il mourut le lendemain.

La victime de ce guet-apens était si peu sympathique, que personne ne la plaignit et que le roi n'osa pas faire faire d'enquête ; il se contenta de la faire enterrer à côté de Quélus et de Maugiron dans l'église Saint-Paul, qui fut alors nommée par le peuple « le sérail des mignons ».

La même magnificence fut déployée aux obsèques; une statue de marbre décora le tombeau, « de sorte, dit de Thou, que quand on en vouloit à un favori, le proverbe estoit : « Je le ferai tailler en marbre comme les autres. »

Plus Henri III, par les honneurs funèbres qu'il leur rendait, montrait publiquement d'attachement à ses mignons, moins il faisait preuve de puissance, puisqu'avec tant de sensibilité il ne les vengeait pas, et il s'ensuivait que les gens de sa cour l'avaient en fort médiocre estime ; il le sentit et ce fut pour se faire des amis et ramener à lui quelques grands personnages appartenant au parti huguenot, qu'il résolut de créer à Paris un ordre chevaleresque militaire, destiné à relever un peu celui de Saint-Michel que Louis XI avait fondé à Amboise et qui était tombé dans un tel discrédit que Henri III en avait donné le collier à un homme qui lui avait fait cadeau de deux petits épagneuls.

Il donna à cet ordre le nom du Saint-Esprit, pour consacrer un jour triplement remarquable dans sa vie, le jour de la Pentecôte qui avait vu sa naissance (1551), son élection au trône de Pologne (1573) et son avènement au trône de France (1574), et il voulut que l'institution des nouveaux chevaliers se fît dans l'église des Augustins (à l'imitation du duc Jean de Bourbon, qui, en 1411, avait établi l'ordre du Fer-d'Or et du Fer-d'Argent dans l'église Notre-Dame de Paris. Seize chevaliers et écuyers juraient de se battre à outrance pour l'amour des dames contre gens nobles provoqués dans ce but et même, dans le cas où ils ne trouveraient pas d'adversaires, de se battre entre eux. Tous les dimanches, les chevaliers devaient porter à la jambe gauche un fer d'or et les écuyers un fer d'argent. S'ils y manquaient, ils donnaient quatre sols parisis pour les pauvres. Chaque jour on disait la messe en l'honneur de la Vierge, et chaque chevalier vainqueur devait fonder une messe et un cierge à perpétuité. Si l'un d'eux était tué, les autres lui faisaient dire un service funèbre et dix-sept messes où ils assistaient vêtus de deuil.

Cet ordre bizarre ne dura pas longtemps ; son fondateur, ayant été fait prisonnier par les Anglais, mourut chez eux.

Ce n'était pas pour l'amour des dames que Henri eût armé le bras de ses chevaliers !

Quoi qu'il en soit, l'ordre du Saint-Esprit fut créé. Le nombre des chevaliers fut fixé à cent, y compris les prélats et les quatre grands officiers de l'ordre qui étaient de droit commandeurs, savoir : 1° le chancelier surintendant des finances; 2° le grand prévôt maître des cérémonies; 3° le secrétaire ; 4° le grand trésorier. Les prélats se composaient de quatre cardinaux, quatre archevêques ou évêques et du grand aumônier de France.

Tous les chevaliers devaient être catholiques, avoir atteint l'âge de 35 ans, et faire preuve de noblesse de trois degrés paternels.

Ce fut le 31 décembre 1578 que cette cérémonie eut lieu dans l'église des Augustins; elle commença par les premières vêpres chantées en musique, auxquelles le roi assista avec les prélats et les seigneurs qui devaient être faits chevaliers.

Nombre de gens qui ne pouvaient entrer dans l'église, réservée aux personnages, stationnaient au dehors pour jouir du coup d'œil des nouveaux dignitaires superbement parés de leurs insignes; au reste, rien n'avait été négligé pour les rendre magnifiques.

Ils étaient tous vêtus d'une barrette de velours noir avec des chausses et des pourpoints de toile d'argent, souliers et fourreau d'épée de velours blanc, grand manteau de velours noir bordé alentour de fleurs de lis d'or et de langues de feu entremêlées de même broderie et du chiffre du roi, (la lettre H couronnée) en fil d'argent, le tout

doublé de satin orange et un mantelet d'or au lieu de chaperon par-dessus le grand manteau, lequel était pareillement enrichi de fleur de lis, langues de feu et chiffres.

Sur le côté gauche du manteau, les chevaliers — qui devaient tous être déjà chevaliers de l'ordre de Saint-Michel — portaient une croix de velours jaune orange en forme de croix de Malte, au milieu de laquelle était brodée une colombe; elle était anglée de rais et de fleurs de lis.

Les prélats portaient en outre un collier d'or fait de fleurs de lis, du chiffre du roi et de langues de feu, supportant la croix de l'ordre, d'or, à huit pointes pommetées d'or, émaillée de blanc sur les huit pointes, anglée d'une fleur de lis, au milieu une colombe, les ailes déployées en émail (la croix des chevaliers représentait d'un côté une colombe et de l'autre l'image de saint Michel).

Ce fut le grand aumônier qui donna aux prélats et au roi le manteau et le collier du nouvel ordre, et, à son tour, le roi en gratifia vingt-sept chevaliers.

Puis on sortit de l'église dans l'ordre suivant : l'huissier, le héraut, le prévôt, le grand trésorier et le greffier, et le chancelier seul.

Après vint le roi, souverain grand maître de l'ordre, suivi des cardinaux et des prélats, et enfin des chevaliers.

Tous se rendirent au Louvre, où il y eut festin.

Le lendemain, 1er janvier 1579, le roi et les chevaliers s'assemblèrent de nouveau à l'église des Augustins, entendirent la grand'messe, communièrent et revinrent au Louvre dans le même ordre que la veille ; un nouveau dîner fut offert par Henri III.

A partir de ce jour, les nominations dans l'ordre eurent toutes lieu en chapitre solennel dans le couvent des Augustins jusqu'en 1662, époque à laquelle elles se firent dans le palais du roi. Une des salles de ce couvent était ornée des portraits et des armoiries de tous les chevaliers et commandeurs reçus dans l'ordre.

Le 1er janvier, le jour du sacre, la fête du roi et la fête de la Pentecôte étaient les principales époques des promotions.

Quoique l'ordre du Saint-Esprit n'ait point été aboli à la Révolution de 1830, aucune promotion ne fut faite depuis. Au 1er janvier 1879, on ne comptait plus qu'un seul chevalier français de l'ordre, M. le duc de Nemours et deux étrangers: l'infant Charles-Louis de Bourbon, aïeul du duc de Parme, et l'empereur de Russie.

Le roi Henri III, qui était parti de Paris le 23 janvier 1579, y revint le 14 février, et descendit à la foire Saint-Germain, qu'il fit prolonger de quinze jours.

Des écoliers s'y promenèrent avec de grandes fraises de papier autour du cou pour se moquer du roi et de ses favoris qui portaient des fraises ou collets à godron (le nom de fraise fut donné à cet accessoire de la toilette, à cause de sa ressemblance avec la fraise d'un veau). Ces écoliers parcouraient le champ de foire en criant : « A la fraise on connaît le veau »; mais le roi, ne trouvant pas la plaisanterie de son goût, donna l'ordre d'arrêter les insolents qui se permettaient de crier de la sorte, et ceux qu'on arrêta furent envoyés en prison.

Le duc d'Anjou revint aussi à Paris le 6 mars et sa rentrée réjouit si fort toute la cour, que le lendemain un *Te Deum* d'action de grâces fut chanté à ce propos, à la Sainte-Chapelle du palais.

Il plut tellement pendant le mois de mars de cette année, que la petite rivière de Bièvre déborda. Le 8 avril, elle crût à la hauteur de cinq mètres, et monta jusqu'au grand autel des Cordeliers du faubourg Saint-Marcel; cette crue dura trente heures et causa des pertes considérables.

Une certaine quantité de personnes furent trouvées noyées dans leur lit et une infinité d'animaux, de bestiaux, périrent; des maisons, des moulins s'effondrèrent; on appela cette inondation le déluge de saint Michel. Le dommage fut estimé à plus de 100,000 écus.

Le lendemain et jours suivants, le peuple de Paris courut voir ce désastre avec grande frayeur.

« Le Parlement en corps alla le samedi suivant à l'église Notre-Dame, où fut dite une messe solennelle, « avec prière à Dieu qu'il lui plût apaiser son ire » et à même fin fut, le lundi suivant, fait une procession générale à Paris.

« Du vendredy x avril. Ce jour la cour ayant mandé le grand vicaire de l'évesque de Paris, et oy, a arresté et ordonné que pour appaiser l'ire de Dieu, qui commence punir le peuple par grandes inondations d'eaues mesme de celles advenues l'année précédente et ceste cy au fauxbourg Saint-Marcel, où sont demeurez plusieurs personnes, femmes, enfants, bestial, non seulement audict fauxbourg mais des villages estans sur des petites rivières au-dessous; joinct aussy la considération du tremblement de terre advenu n'aguères en plusieurs villes de ce royaume, que demain elle se levera à dix heures pour aller en robbes noires de ce palais en l'église de Paris avec les prévost des M. et eschevins d'icelle ville, oyr la messe et faire prières à Dieu, à ce qu'il luy plaise avoir pitié du peuple et le preserver de danger. »

Au mois de mai de la même année se tint à Paris le chapitre général des cordeliers ; il s'y trouva 1,200 frères de l'ordre de saint François, qui élurent pour général Scipion de Gonzague. Pour subvenir à la subsistance d'un si grand nombre de religieux étrangers pendant la tenue du chapitre, le roi leur donna 10,000 livres et le duc d'Anjou, 4,000. Les chapitres et les commu-

nautés leur firent aussi des aumônes, et, à leur exemple, la plupart des habitants de Paris.

Le 5 mai, la cour ordonna qu'information serait faite « du mauvais gouvernement, administration et désordre qui sont à présent en l'hospital Saint-Germain des Prez, sur les doléances et plaintes faites par les commissaires du bureau des pauvres. »

Le 25 du même mois, M. Claude Moreau, trésorier de France, vint remontrer à la cour, les gens du roi présents, que le pont au Change était sur le point de tomber et qu'il n'y avait pas en caisse un seul denier disponible pour pouvoir y faire les réparations nécessaires, « et est la généralité de Paris chargée de vingt ponts, qui tombent ; à quoy, par faute de fonds ou deniers pour y employer, est à craindre un grand inconvénient ; qui est la cause il est venu supplier la cour interposer son office à ce qu'il ne luy soit imputé ni à messieurs ses compaignons faute, et supplie la cour lui en donner acte pour luy servir de descharge, sur quoy, la cour a ordonné que sa remonstrance sera enregistrée; et à l'instant a esté enjoinct au procureur général du Roy aller présentement avec ledit trésorier vers le roy le supplier d'y vouloir faire mettre ordre pour le bien du public. » Malheureusement le roi, qui venait de donner 10,000 livres aux cordeliers, n'avait plus d'argent pour la réparation des ponts.

Les tavernes et les cabarets prenaient chaque jour une extension plus considérable à Paris; le temps était loin où les marchands de vin à pot ne pouvaient donner à boire chez eux, mais seulement vendre du vin à emporter. Leurs maisons étaient entourées de grilles et dans leur porte, toujours fermée, était pratiqué un trou pour y passer le pot que l'on voulait faire emplir.

Il ne se perpétua de cet usage que les grilles qu'on voit encore orner la devanture de certaines boutiques de marchands de vin dans les quartiers de l'ancien Paris.

Il est vrai que si les gens ne pouvaient se rendre à la montagne, la montagne se dérangeait volontiers pour aller à eux. Pendant tout le moyen âge, à partir de midi, les crieurs de vin remplissaient de leurs bruyantes voix toutes les rues, criant les diverses qualités et les divers prix du vin, un linge blanc sur le bras et un broc dans la main.

Mais acheter du vin pour le boire chez soi, en famille, ou fréquenter le cabaret, cela n'est pas la même chose, et lorsqu'à la faveur des troubles politiques les Parisiens prirent l'habitude de fréquenter les tavernes, que la tolérance laissa ouvrir, elles pullulèrent bientôt; et en 1579 une ordonnance, datée de Blois, défendit aux individus domiciliés, qui « sont mariés et ont ménage, d'aller boire et manger ès tavernes et cabarets; et aux taverniers et cabaretiers de les y recevoir, à peine d'amende arbitraire pour la première fois, et de prison pour la seconde. »

Mais comme il était fort difficile à un cabaretier d'exiger d'un consommateur, avant de lui verser à boire, qu'il justifiât de son état de célibataire, l'ordonnance demeura lettre morte et les ivrognes continuèrent à s'humecter le gosier, tout en se plaignant souvent de la mauvaise qualité du vin.

De tout temps, les taverniers, cabaretiers, *mastroquets* ou *mannezingues* ont eu une tendance marquée à falsifier le vin qu'ils vendaient, malgré les ordonnances rendues à ce sujet, à commencer par celle du roi Jean, en date du 13 janvier 1350 : « Il est ordonné que nuls marchands de vin ne pourront faire mesler de deux vins ensemble, sous peine de perdre le vin et de l'amender. — Ne pourront non plus rechier en leaue leur refu d'une navée ou de plusieurs de vins et de mettre en un autre fu. »

L'ordonnance de Blois ne faisait d'ailleurs que rappeler et compléter une ordonnance du prévôt de Paris de 1397, rendue en ces termes.

« Estant venu en notre congnoissance que plusieurs gens de métier, personnes vacabondes, gens de petit estat, miongneües et de petite qualité, délaissent à faire leurs besongnes, à gouverner leurs mesnages et gangner leur vie à la peyne de leur corps, pour la grande affectation et inclination qu'ils ont aux jeux de paume, de dez, de cartes, de quilles, ès quels jeux ils s'emploient et occupent ès dits jours ouvrables, en tavernes et autres lieux, y perdent leur chevance et deviennent de jour en jour larrons, robeurs et gens de mauvaise vie; diffendons de souffrir jeux de hazard ès leurs dits cabarets, etc. »

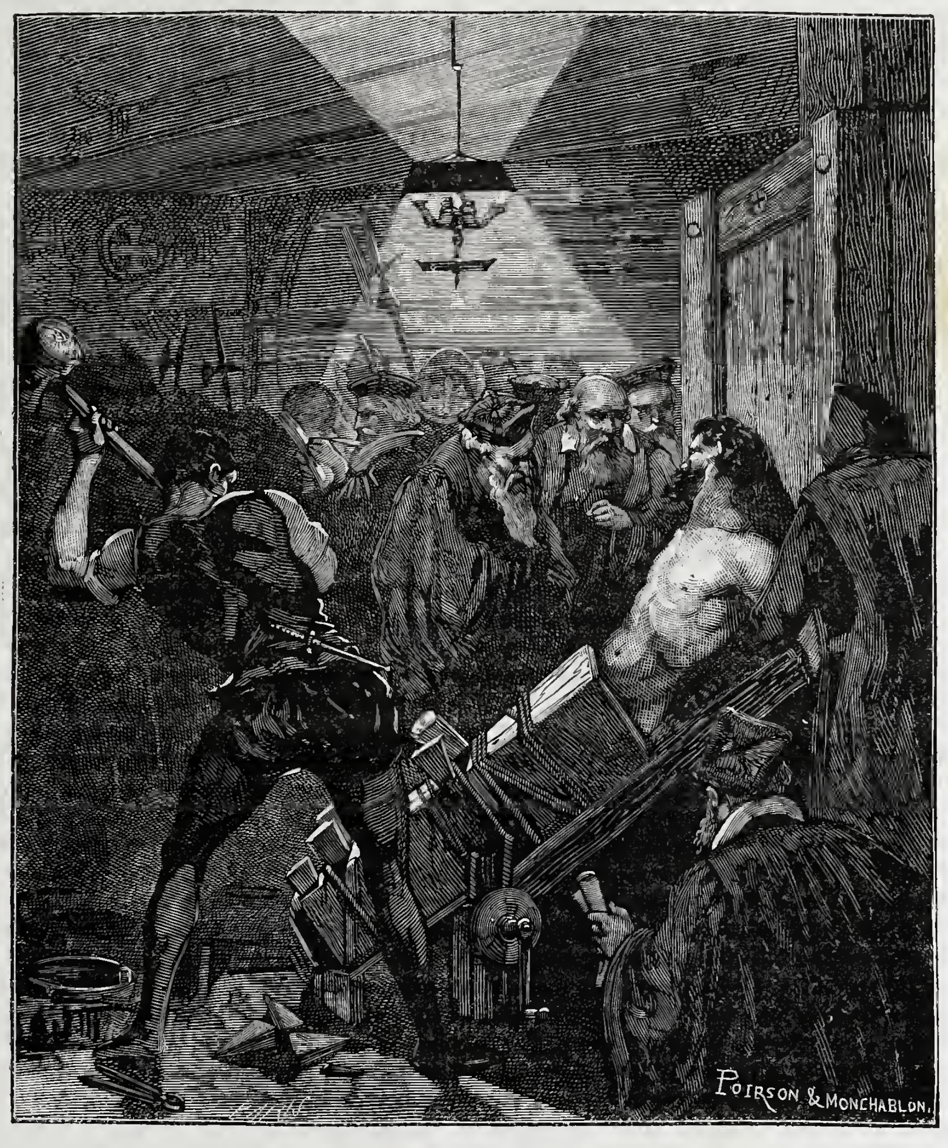
Mais sous François, mais sous Charles IX, les gens de tous états fréquentaient le cabaret. Rabelais ne sortait guère du cabaret de la Pomme de pin; et d'ailleurs il est à remarquer qu'alors qu'Henri III signait l'ordonnance de Blois, il ne se gênait nullement pour aller, en compagnie de ses mignons, courir les cabarets qui entouraient le Pré-aux-Clercs.

A la fin de l'année 1579, fut exécuté François de la Primaudaie dit de la Barrée ; on le décapita aux halles, pour avoir assassiné Jean du Refuge, seigneur de Galardon, et sa tête fut exposée sur un poteau au coin de l'église des Augustins. Il se recommanda, pour éviter la mort, de la protection du duc d'Anjou, mais, quelque sollicitation que ce prince pût faire pour le sauver, le roi demeura inexorable, répétant à plusieurs reprises que ce crime était irrémissible.

« Je suis bien aise, ajouta-t-il, qu'on sache que j'aimais du Refuge, que j'aurais fait plus grand, s'il n'avait fait la sottise d'être huguenot. »

On ne put tirer autre chose de lui, et la Primaudaie eut la tête coupée.

Le duc de Montmorency étant mort pendant les premiers jours de 1580, le roi nomma à sa



Salcède subissait la question extraordinaire, les jambes attachées entre quatre planches de chêne. (Page 78, col. 2.)

place René de Villequier premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Paris. Il fut reçu solennellement en cette qualité à l'hôtel de ville le 19 janvier 1580. Les trois compagnies d'archers furent rangées en haie depuis l'hôtel de ville jusqu'à la rue de la Vannerie. Le prévôt des marchands, les échevins et les autres officiers du bureau, vêtus de leurs robes de livrée, reçurent le nouveau gouverneur à la première porte de l'hôtel de ville, d'où ils le conduisirent par le grand escalier garni de lierre dans la grande salle, sous un haut dais qui lui avait été préparé. Là, s'étant assis, il fit une courte harangue, après quoi il présenta les lettres du roi qui le créaient gouverneur de la ville de Paris et de l'Ile-de-France. On en fit la lecture à haute voix et la cérémonie de l'installation « finit par une collation magnifique dans le même lieu ».

On remarquera qu'au temps passé toutes les cérémonies finissaient toujours par un festin.

Cependant, le roi prenait le plus de divertissements possible ; il ne quittait pas la foire Saint-Germain ; le 3 février, il dîna chez le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Germain-des-Prés; le lendemain, à l'hôtel Saint-Denis, chez le cardinal de Guise; le 5, à l'hôtel de Nesle, chez le duc de Nevers ; le 6, chez le cardinal de Birague ; le 7, à l'hôtel de Chaulnes, etc., etc.

Les cardinaux avaient bonne table et le roi aimait assez à bien vivre.

Ce fut en 1580 que vint à Paris une troupe de comédiens italiens, parmi lesquels se trouvait un

jeune homme fort déluré, intelligent, et qui avait su se faire recevoir par M. de Harlay de Chauvalon, et Ménage prétend que ce fut en raison du patronage que M. de Harlay lui accorda que les compagnons de ce comédien l'appelèrent Harlequino, c'est-à-dire petit Harlay.

Prenons cette étymologie pour ce qu'elle vaut; toujours est-il qu'Harlequino ou plutôt Arlequin devint célèbre et populaire à Paris; il avait ses tréteaux tout à côté du président de Harlay, dont l'hôtel avait façade sur la berge.

Un vieux refrain en fournit la preuve :

> Arlequin tient sa boutique
> Sur les marches du palais;
> Il enseigne la musique
> A tous ses petits valets.

Cette berge, où se trouvait dressée la baraque d'Arlequin en temps ordinaire, était assez isolée; mais, comme on avait résolu d'y bâtir un quai, les comédiens italiens avaient choisi cet emplacement pour avoir le profit de cette amélioration qui devait amener de nombreux passants. Les travaux de ce quai, qui commencèrent en 1580, furent plusieurs fois interrompus et repris, car ils ne furent achevés qu'en 1611; on l'appela quai de l'Horloge, en raison de l'horloge du palais placée sur la tour qui fait face au pont au Change, et construite par Henri de Vic en 1370.

Ce quai fut aussi nommé quai des Morfondus, en raison de sa situation exposée au vent glacial du nord. On le nomme aussi vulgairement quai des Lunettes, en raison du grand nombre d'opticiens qui l'habitent; primitivement, c'étaient les perruquiers qui étaient établis dans les petites boutiques qui le bordaient.

Le quai de l'Horloge était dans l'origine une chaussée fort étroite. En 1738, le prévôt des marchands, Turgot, en fit élargir les deux extrémités, en vertu d'un arrêt du conseil du 26 mars 1737. En 1816, sa largeur fut encore augmentée près du pont au Change, en raison de la démolition des échoppes adossées au Palais de justice. Enfin, lors de la reconstruction de ce pont, en 1858-1859, on l'élargit encore de plusieurs mètres jusqu'à la rue du Harlay, c'est-à-dire sur la moitié de sa longueur environ.

Le quai des Orfèvres date aussi de 1580; jusqu'à cette époque, c'était un terrain en pente qui régnait le long de la rivière. Il ne fut achevé qu'en 1643; son nom lui vint de la grande quantité d'orfèvres qui y étaient établis; il longe le Palais de justice depuis le pont Saint-Michel et la préfecture de police et finit au Pont-Neuf. Les travaux de restauration du palais (dont nous parlons plus loin), après l'incendie de 1871, ont amené la suppression de la rue de Jérusalem, qui donnait sur le quai et en ont sensiblement modifié l'aspect.

Ce fut également en 1580 que furent commencés les travaux d'édification de l'église Saint-Louis, de la rue Sainte-Antoine.

On sait que les jésuites, après avoir ouvert leur collège de la rue Saint-Jacques, cherchaient les moyens de fonder une maison professe; le 12 janvier 1580, le cardinal de Bourbon leur céda un grand hôtel qui lui appartenait dans la rue Saint-Antoine.

Ils le transformèrent sur-le-champ en une petite église qui, dès l'année 1582, avait reçu, ainsi que le couvent, le nom de Saint-Louis. Les bienfaits du roi Louis XIII élevèrent cette maison au plus haut degré de prospérité et, dès 1627, les bâtiments étaient tellement insuffisants, qu'ils furent remplacés par ceux qui existent aujourd'hui et dont Louis XIII fit les frais (église Saint-Paul-Saint-Louis).

On vit reparaître à Paris, pendant l'été de 1580, la coqueluche qui avait été si violente sous Charles VI, et qui atteignit une grande partie de la population : le roi, le duc de Mercœur, son beau-frère, le duc de Guise et plus de 10,000 autres personnes en furent attaqués. En somme, cela n'était qu'une indisposition, mais bientôt la maladie prit un caractère beaucoup plus alarmant et dégénéra en une sorte de peste qui, en peu de temps, fit de grands ravages.

Pour y remédier, le prévôt des marchands, les échevins et quelques conseillers au parlement instituèrent un prévôt de la santé, dont les fonctions consistaient à faire rechercher les gens atteints par la contagion et à les faire transporter à l'Hôtel-Dieu, où ils devaient être placés dans des salles particulières, de façon à préserver les autres malades du mauvais air.

Mais l'Hôtel-Dieu ne tarda pas à devenir insuffisant : chaque jour le nombre des pestiférés — car c'est ainsi qu'on les appelait — augmentait, et il fallut, pour les abriter, dresser en toute hâte des baraquements et des tentes dans le faubourg Montmartre, le faubourg Saint-Marcel, vers Montfaucon, à Vaugirard et dans la plaine de Grenelle, où l'on bâtit un nouvel hôpital, et les habitants de Paris durent contribuer volontairement aux frais nécessités par ces divers établissements.

« Malvedi, professeur royal en mathématiques, habile médecin, se consacra tout entier au service des pestiférés. Malgré son habileté et ses soins, on compte que la contagion fit périr tant dans la ville que dans les faubourgs environ quarante mille personnes, la pluspart du bas peuple. Mais la peur du mal fut en quelque sorte plus grande que le mal mesme; car elle causa un tel effroi dans les esprits, que la ville en fut presque déserte; ce qui exposa les riches au pillage d'une infinité de voleurs, qui couroient toutes les nuits en armes et forçoient les maisons, sans que la vigilance des magistrats fust capable de les réprimer.

« Dans cette désertion presque générale, le premier président Christophle de Thou donna un grand exemple de constance et d'amour à ses concitoiens. Il ne voulut jamais les abandonner, mesme pendant les vacations, qu'il avoit coustume de passer à la campagne.

« Il se promenoit tous les jours en carosse dans les ruës et quelques prières que lui fissent ses parents et ses amis pour l'engager à changer d'air, ils ne purent rien gagner. Il leur disoit d'après Martial, que la mort n'est exilée d'aucun lieu et qu'elle pénétroit aussi bien à Tivoli qu'en Sardaigne.

« Un autre mal, que produisit cette peur si généralement répandue, fut d'empescher les marchands forains et toutes autres personnes d'entrer dans Paris durant six mois ; de sorte que les artisans, au lieu de travailler, passoient le temps à jouer aux quilles dans les ruës, sur les ponts et dans les sales du palais, pendant qu'ils languissoient la pluspart de faim et de misère. »

La contagion s'étendit dans les villages des environs de Paris, mais les craintes qu'on avait pu concevoir de la disette disparurent devant un superbe automne, remarquable par la sérénité du temps et par l'abondance du fruit dont la consommation fut des plus salutaires.

L'année 1580 se termina par l'arrestation de l'entrepreneur du monument funéraire élevé à la mémoire de Henri II, accusé d'avoir soustrait une partie du marbre destiné à l'érection de ce monument. « Le jeudi XV décembre, la cour ordonne que Charles Beulant, maistre maçon, et Charles Donon, controlleur des bastimens, seront ajournés à comparoir en ladicte cour et ordonne l'arrestation dudit Beulant qui sera mené prisonnier en la conciergerie du palais. »

Le roi, toujours prodigue envers ses favoris, fut obligé de chercher ailleurs que dans ses coffres, qui se trouvaient vides, de quoi satisfaire à ses largesses.

Naturellement, il pensa à créer de nouvelles charges et à frapper le peuple de nouveaux impôts ; mais, comme il prévoyait que les présidents et conseillers du parlement ne vérifieraient pas les édits bursaux sans protester, il se décida à aller en personne tenir un lit de justice, le 21 mars et le 4 juillet 1581, et il ordonna tout simplement au cardinal de Birague, son chancelier, de passer outre à la publication, ce à quoi la cour fut obligée de se soumettre.

La majeure partie du produit qu'il retira de ces nouvelles taxes fut, comme de coutume, gaspillée en dons et en divertissements superflus, mais par compensation, cette année, la tenue de la foire Saint-Germain fut interdite; on l'avait d'abord remise au lundi de Quasimodo, mais le 30 mars, un arrêt de la cour la supprima pour l'année 1581, « sans tirer à conséquence ».

Le vendredi 16 juin, le parlement enregistra des lettres patentes du roi en date du 10 mars, faisant don au prévôt des marchands et aux échevins de douze pieds de chêne « avec leurs houppiers et branchages », à prendre dans la forêt de l'Aigle près Compiègne, pour aider à réparer et reconstruire les maisons du Petit-Pont qui s'étaient écroulées.

Il fallut aussi réparer l'église Saint-Gervais; il avait été convenu que les réparations se feraient, mais, le manque de fonds ne le permettant pas, la cour décida, le 7 août, que les paroissiens de ladite église « aulcuns des quels estoient contents de contribuer et autres non, encore qu'ils aient moyen de ce faire, pour la charité refroidie en eux », seraient contraints de se cotiser volontairement ou taxés arbitrairement, pour arriver à faire les réparations nécessaires.

Si l'on manquait d'argent pour réparer les monuments publics, grâce à ce qu'il avait prélevé sur la bourse de ses sujets, le roi put dépenser 1,200,000 écus aux noces du duc de Joyeuse, son mignon, qui se maria à Marguerite, sœur de la reine Louise de Vaudémont; la cérémonie eut lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 24 septembre. Ce fut le roi lui-même qui conduisit la mariée à l'autel. Dix-sept festins furent successivement offerts aux nouveaux époux, soit par le roi, soit par les seigneurs de la cour qui, se modelant sur Henri III, voulurent aussi se signaler par des dépenses de tout genre.

Les deux poètes Ronsard et Baïf, qui composèrent les vers qui furent chantés, reçurent chacun du roi un présent de 2,000 écus, et le duc de Joyeuse dut toucher, comme cadeau royal pour la dot de sa femme, 400,000 écus en deux ans.

Le cardinal de Bourbon ne pouvait rester en arrière en semblable occurrence. Le 10 octobre, il avait fait faire un grand bac, en forme de char de triomphe, dans lequel le roi, les deux reines, les princes et les princesses devaient passer du Louvre au Pré-aux-Clercs. Ce char devait être tiré par d'autres bateaux en forme de veaux marins, tritons, baleines, dauphins, et autres monstres ou poissons de mer, au nombre de vingt-quatre. Dans le corps de ces animaux devaient être placés des musiciens avec leurs instruments, et d'autres devaient être bourrés de pièces d'artifice qui devaient s'enflammer à un moment donné. Malheureusement, tout cela fut mal agencé et ne réussit pas, quoiqu'on ait fait attendre le roi depuis trois heures après-midi jusqu'à sept heures du soir.

Henri III, fâché et ennuyé de tant attendre, monta avec la reine, sa mère, et sa femme dans son coche en disant :

« Partons, je vois bien que toutes ces bêtes sont traînées par d'autres bêtes. »

Le palais abbatial avait été préparé pour la circonstance; non seulement on y servit un repas somptueux, mais le cardinal y avait fait

dresser un jardin artificiel garni de fleurs et de fruits, comme si l'on fût en pleine saison d'été.

A son tour, la reine donna le dimanche suivant au Louvre un magnifique festin suivi d'un ballet qui était « rempli de diverses devises, mascarades, chansons, de musique et autres gentillesses »; on l'appela « le *balet comique de la Royne* »; l'auteur s'appelait Baltasar de Beaujoyeulx; il se qualifiait « valet de chambre du roy et de la royne, sa mère ».

« Le lendemain, se fit un combat de quatorze blancs contre quatorze jaunes, à huit heures du soir, aux flambeaux, dans le jardin du Louvre. Enfin pendant les autres jours, destinez à la joie de ces nopces, c'estoit ou musique, ou mascarade, ou tournoi, ou quelqu'autre divertissement. Mais le plus singulier de tous, fut un ballet de chevaux d'Espagne qui se tournoient et se contournoient à la cadence des trompettes et d'autres instrumens comme auroient fait des danseurs. On les avoit dressez à ce manège pendant cinq ou six mois. »

Après tous ces divertissements, le roi et les reines quittèrent Paris le 18 novembre pour se rendre à Anet.

Le 23 novembre, le parlement autorisa le percement d'une rue dans le jardin de la trésorerie de la Sainte-Chapelle, sur la requête présentée par l'évêque de Meaux, Louis de Brézé, trésorier de la Sainte-Chapelle, qui fut mis en possession du droit de pouvoir y bâtir et « s'y accommoder » ainsi que bon lui semblerait.

Le vendredi 26 janvier 1582, le roi et la reine, accompagnés d'une nombreuse suite, quittèrent de nouveau Paris pour aller en pèlerinage à Chartres, à l'effet d'obtenir du ciel un héritier.

Ce pèlerinage n'ayant pas eu le succès qu'ils en attendaient, ils le recommencèrent le 25 juin.

Sur ces entrefaites, la guerre se déclara au couvent des Cordeliers.

On sait qu'on avait découvert dans le monastère, sous l'habit du frère Antoine, une femme qui fut fouettée dans le préau de la Conciergerie.

Ce scandale et quelques autres déterminèrent le général de l'ordre à venir à Paris tout exprès pour réformer le couvent des Cordeliers; il y arriva dès les premiers jours de juillet, mais il y fut assez mal reçu et ne put obtenir des religieux aucun éclaircissement touchant les faits qui leur étaient reprochés.

Bien plus, sa présence amena une sédition; les uns, qui redoutaient les suites d'une rebellion, étaient d'avis qu'il fallait obéir aux prescriptions du général et faire acte de condescendance et de soumission, mais les autres voulaient lui résister et méconnaître son autorité.

La discussion s'échauffa, personne ne voulut céder et on en vint aux mains; il y eut un tel vacarme dans le monastère, qu'il fallut requérir la force armée et que les archers durent intervenir et se saisir des plus mutins qui furent conduits à la prison de Saint-Germain-des-Prés, et fustigés d'importance.

La tranquillité paraissait rétablie, mais le 5 juillet la discussion recommença, et, cette fois encore, les arguments ne suffisant pas, on eut recours aux coups de poing, et des yeux furent pochés, des mâchoires fracassées, tant et si bien que le parlement, fatigué de l'insubordination de ces moines, envoya au monastère des commissaires qui s'y rendirent et constatèrent que le calme était revenu et que plusieurs cordeliers étaient détenus dans la prison du couvent.

Tout semblait terminé, mais le feu couvait sous la cendre.

Le 3 août, nouveau tumulte; les novices y prirent la plus grande part. Ils dépavèrent les cours, enlevèrent les tuiles des toits pour s'en faire des armes contre ceux du parti du général de l'ordre. Le combat fut opiniâtre, les tuiles volaient dans l'espace et allaient frapper les têtes; les pavés, lancés par des mains jeunes et vigoureuses, menaçaient de briser les membres des moines obèses; mais ce n'est pas tout : à ces projectiles étaient venus se joindre les dagues et les épées, et le sang coulait; le général courut vite au parlement et le supplia humblement, « le genouil en terre », de lui accorder aide et protection contre les cordeliers mutins. La cour ordonna qu'il serait fait droit à sa demande « du samedy 10 aoust ». Ce jour, après avoir « ouy les gens du roy sur le tumulte advenu hier au soir environ neuf heures au couvent des Cordeliers de cette ville, Messieurs les président Brisson, Boutin, Violle, Faye, advocats du roy, et le lieutenant criminel, ont esté chargez eux transporter au couvent desdicts Cordeliers, s'enquérir de l'occasion dudict tumulte, y mettre ordre à leur pouvoir, ouïr tant le général que autres anciens et discretz qu'ils adviseront et faire en sorte que lesdicts tumultes cessent. Et environ les neuf heures revenus, ont dict avoir esté audict convent, parlé au général de l'ordre et plusieurs autres religieux de part et d'autres, trouvé aucuns blessez de coups de pierres, bastons, quelques uns d'espées ou dagues, ont ouy le vicaire des presbtres, le précepteur des novices et les régens; et s'est trouvé le tumulte estre advenu par les novices et la jeunesse des estudians qui excède le nombre des prebstres; et en s'enquérant, ont veû le général s'en aller dans un coche que Monsieur de Nevers luy a envoyé; et est nécessaire que les chefs de ce tumulte vuident le couvent et cependant qu'il soit mis en ordre cejourd'huy et demain, pourvoir à plus grand inconvénient qui se prépare audict convent... »

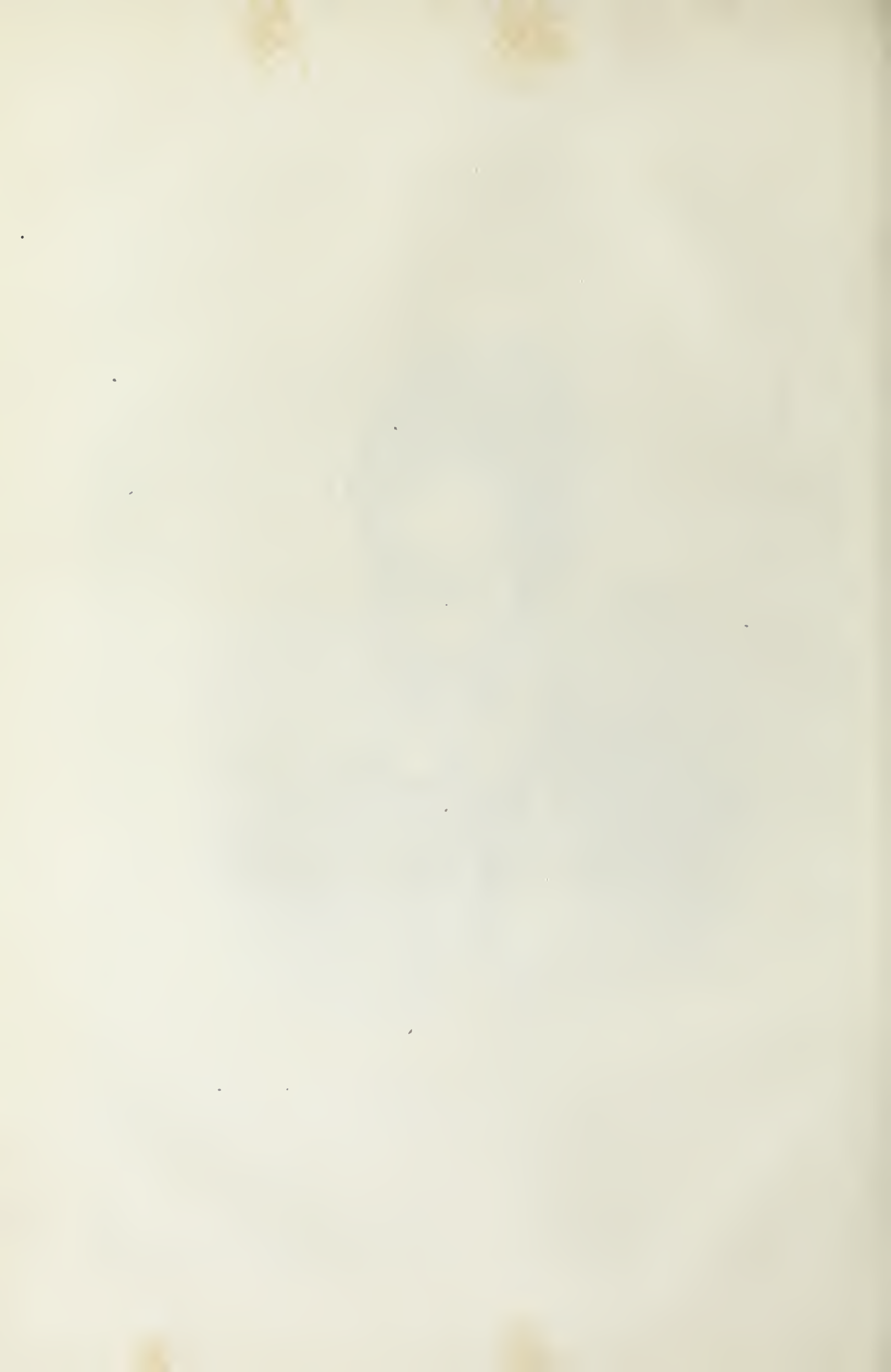
Le mardi 7 août, la grand'chambre et Tournelle assemblées, la cour arrêta et ordonna que le lendemain matin frères Fréperius, Chesse, Besson et Pastier seraient blâmés et qu'il leur serait enjoint de sortir « et porter honneur et



F. Roy, éditeur. — 70.

Imp. Charaire et Fils.

Henri III.





Le roi Henri III, avec ses mignons, passa les folies du carnaval à courir, en masque, les rues de Paris jour et nuit.
(Page 78, col. 2.)

révérence à la justice et se comporter en toute humilité et modestie, selon le devoir de leur profession. »

On voit que le parlement ne se montra pas bien sévère à l'égard de ces perturbateurs ; les blessés en furent quittes pour panser leurs blessures, et tout fut dit.

Le duc d'Alençon, qui avait été proclamé duc de Brabant à Anvers, fut l'objet d'une conspiration de la part des seigneurs espagnols qui avaient résolu de le tuer ; le complot avorta ; un des principaux conspirateurs, Salcède, prétendit qu'il avait pour complices plusieurs grands personnages de la cour de France ; il fut transporté de la ville de Bruges à Vincennes, où il fut interrogé, puis de là transféré à la Bastille et interrogé de nouveau par Jérôme d'Angenoust, conseiller au parlement. Henri III se cacha dans la pièce voisine de celle où l'accusé subissait son interrogatoire et il y entendit des choses qui lui causèrent une frayeur mortelle ; il tremblait à la vue de tous ceux qui l'approchaient et il voyait déjà ses favoris les plus intimes et ses domestiques tout prêts à l'assassiner.

Toutefois, comme les accusations de Salcède n'étaient appuyées par aucune preuve, on le renvoya devant la cour qui, le 25 octobre 1582, rendit un jugement condamnant Salcède coupable du crime de lèse-Majesté, à être tiré à quatre chevaux, et ordonnant que la tête du supplicié serait portée à Anvers et que les quatre quartiers de son corps seraient attachés à des

gibets dressés aux quatre principales portes de Paris ; que ses interrogatoires, lettres et dépositions seraient brûlés, comme remplis de calomnies contre les princes et les plus grands seigneurs de France.

Avant le prononcé de l'arrêt, l'accusé avait été soumis à la question extraordinaire, c'est-à-dire qu'on lui avait serré les jambes entre quatre planches de chêne ; dans ces planches, percées de trous, on avait passé des cordes qui les serraient, et le bourreau lui avait enfoncé des coins de bois à coups de maillet entre lesdites planches, de manière à lui briser les jambes.

Il devait lui en enfoncer huit, mais au cinquième, le bourreau s'arrêta : Salcède déclara que ce qu'il avait dit à Bruges et à Vincennes était la vérité, mais que tout ce qu'il avait avoué dans ses autres interrogatoires était faux et faussement inventé, dans le but de sauver sa vie.

Comme il ne pouvait plus faire usage de ses jambes, on le ramena en le traînant à la prison. Comme on le faisait passer par un couloir obscur, un religieux s'approcha de lui et lui dit à l'oreille quelques paroles ; et, à partir de ce moment, il affirma que tout ce qu'il avait déclaré était absolument faux.

On le mena alors à la place de Grève, le jour même du prononcé de l'arrêt, et on le supplicia en présence du roi et des reines, en l'attachant à quatre vigoureux chevaux. Cependant, le roi, pressé par les sollicitations de la duchesse de Mercœur, qui était parente de Salcède, voulut bien, par faveur spéciale, permettre qu'après que les chevaux auraient fait deux efforts pour démembrer le patient, en tirant chacun de leur côté, on abrégeât ses souffrances en l'étranglant ; ce qui fut fait : les chevaux, fouettés, donnèrent un nouveau coup de collier ; et chacun d'eux tira l'un, une cuisse ; l'autre, un bras du cadavre.

La tête fut proprement coupée pour être expédiée à Anvers.

Et les spectateurs se retirèrent, en appréciant, chacun selon sa manière de penser, l'acte de clémence royale, contraire à la tradition ; car, d'ordinaire, l'écartèlement était précédé de peines qui ne faisaient qu'ajouter à sa barbarie et dont nous donnerons le détail, lors de l'exécution d'un régicide.

Henri III était si amateur de tous les spectacles, même des plus lugubres, qu'il se rendit exprès avec les reines à l'hôtel du prévôt de Paris pour voir passer le convoi du premier président, Christophe de Thou, qui fut inhumé le 14 novembre dans l'église Saint-André-des-Arts. Ce président était mort le 1er novembre, à l'âge de 64 ans, regretté de tous. Ce fut Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, qui fit son oraison funèbre ; il fut remplacé comme président par son gendre, Achille de Harlay.

Sur la fin du même mois de novembre arrivèrent à Paris les députés des treize cantons suisses qui venaient renouveler un traité d'alliance avec la France ; le roi envoya au-devant d'eux le prévôt des marchands, les échevins et les autres officiers de la ville en habits de cérémonie jusqu'au delà de la porte Saint-Antoine, précédés de leurs trois compagnies d'archers, arbalétriers et arquebusiers, ce qui ne s'était pas encore pratiqué en semblable occasion.

Le dimanche 4 décembre, le roi et les députés se rendirent à la cathédrale, où, après la messe, furent lus tous les articles du pacte d'alliance, et jurés de part et d'autre sur les saints évangiles.

« Le roy régala ensuite magnifiquement les députez à l'évesché ; puis après disner, le prévost des marchands et les eschevins firent chanter le *Te Deum* à Saint-Jean-en-Grève ; ce qui fut suivi d'un feu de joie devant l'hostel de ville. Les principaux seigneurs traitèrent à l'envi, les jours suivans, les ambassadeurs suisses, qui s'en retournèrent le 20 du même mois, comblés d'honneurs et de présens. »

Nous avons dit que le calendrier avait été réformé sous le règne de Charles IX ; ce ne fut toutefois qu'à partir du 1er janvier 1583 que cette réforme fut appliquée : le 21 octobre 1582, le roi ordonna dans son conseil que, conformément au rescrit du pape, on retrancherait 10 jours dans le mois de décembre ; de sorte que, le 9 décembre expiré, le 10 fut compté le 20 ; le lendemain, le 21, etc.

Le 9 décembre, dernier jour de l'ancienne façon de compter, le roi se rendit à la Sainte-Chapelle avec Catherine de Médicis, la reine sa femme, la reine de Navarre, les cardinaux de Bourbon et de Guise, et plusieurs évêques et abbés, les duc de Guise, de Mayenne, d'Aumale et d'Elbeuf et un grand nombre de seigneurs et de dames. On alla en procession à Notre-Dame, où l'on porta les châsses de saint Marcel, de sainte Geneviève et plusieurs autres avec les principales reliques de la Sainte-Chapelle. Le parlement et la chambre des comptes marchèrent à cette procession, celui-là à droite, et celle-ci à gauche. L'évêque de Digne célébra la messe ; et le lendemain 10, comme nous l'avons dit, fut compté le 20.

Notons en passant qu'en France, jusqu'au XIIe siècle, on comptait non par jours, mais par nuits, et qu'on appelait nuit l'espace de vingt-quatre heures pris d'un soir à l'autre ; la nuit, à proprement parler, c'est-à-dire l'absence du jour, était divisée en trois chandelles ou en trois portions égales.

Le carnaval de 1583 fournit à Henri III l'occasion de se montrer sous un triste aspect à son peuple, sans respect pour sa dignité : on le vit, entouré de ses mignons, courir sous le masque dans les rues de Paris ; pendant toute la journée et la nuit du mardi gras, la bande royale hanta

les mauvais lieux, et se conduisit de façon à choquer toutes les bienséances « faisant (le roi) dit l'Estoile, lascivetés et vilenies avec ses mignons, frisés, bardachés et fraisés, jusqu'à six heures du matin ».

Le lendemain, les prédicateurs blâmèrent en chaire un tel oubli des plus simples convenances, et le roi se montra très courroucé de la hardiesse de ces ecclésiastiques; il manda auprès de lui l'un d'eux, Guillaume Rose, et lui fit une verte réprimande, en se plaignant qu'il l'avait laissé courir dix ans par les rues le jour et la nuit sans le trouver mauvais, et que pour une dernière fois, un jour de carnaval, il avait osé le décrier en pleine chaire.

Il l'avertit de ne plus y revenir et qu'il eût désormais à se montrer plus sage et plus prudent dans ses sermons.

Le prédicateur, intimidé par cette mercuriale, supplia le roi de le pardonner.

Henri fut satisfait de cette soumission et, pour le lui prouver, il fit don à Guillaume Rose de 400 écus et accompagna le présent de ces mots :

« C'est de quoi acheter du sucre et du miel pour vous aider à passer le carême et adoucir vos trop aigres paroles. »

Une autre bizarre idée traversa bientôt le cerveau de Henri III; il imagina, quelque temps après avoir scandalisé les Parisiens par ses inconvenantes folies de carnaval, de fonder une confrérie à laquelle il donna le titre de congrégation des pénitents de l'Annonciation-Notre-Dame, et il voulut y faire entrer ses mignons, plusieurs de ses gentilshommes et de ses courtisans, les membres les plus importants des cours souveraines et de la haute bourgeoisie de Paris.

Le vendredi de l'Annonciation, on vit sortit de l'église des Augustins une longue procession formée de tous les confrères de la nouvelle association; ils marchaient deux par deux, couverts d'un grand sac de toile de Hollande, serré par une corde, d'où pendait une discipline. Le roi, aussi affublé de la même façon, était mêlé aux pénitents; le cardinal de Guise portait la croix, le duc de Mayenne remplissait les fonctions de maître des cérémonies; Edmond Auger, jésuite, et Peirat, « fugitif de Lyon pour ses crimes », conduisaient le reste. Les chantres, aussi en sac, et divisés en trois bandes, chantaient les litanies en faux-bourdon.

Lorsqu'ils furent arrivés à Notre-Dame, ils entonnèrent le *Salve Regina* en musique.

Une forte pluie, qui survint pendant le défilé de la procession et qui dura tout le reste du jour, ne les empêcha pas d'achever la cérémonie avec leurs sacs mouillés, et quelques-uns des mignons ne craignirent pas au retour de se donner la discipline en pleine rue; mais le peuple, peu sensible à ce beau déploiement de zèle, les accueillit par des railleries et des épigrammes, et un spectateur improvisa le quatrain suivant qui immédiatement courut partout :

> Après avoir pillé la France
> Et tout son peuple dépouillé,
> N'est-ce pas belle pénitence
> De se couvrir d'un sac mouillé?

Le lendemain, le prédicateur Poncet ne manqua pas de tonner contre ces turpitudes, et il appela la confrérie : « confrérie des hypocrites et des athéistes ».

« — J'ai été averti de bon lieu, dit-il, que hier soir vendredy, jour de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces bons pénitens et qu'après avoir mangé le chapon gras, ils eurent pour collation de nuit le petit tendron qu'on leur tenoit tout prest; ah! malheureux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu sous le masque et portez un fouët à vostre ceinture! Ce n'est pas de par Dieu où il le faudroit porter, c'est sur vostre dos et vos espaules et vous en étriller tres bien. Il n'y en a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. »

Ces paroles furent aussitôt reportées au roi qui fit arrêter le prédicateur le jour suivant; il ne voulut pas lui parler, ainsi qu'il l'avait fait à l'égard de Guillaume Rose, parce que, dit-il, « Poncet n'est qu'un vieux fou ».

Il se contenta, pour toute punition, de le faire conduire dans un de ses coches, par le chevalier du guet, à l'abbaye de Melun; le malheureux Poncet avait une peur atroce qu'on se débarrassât de lui en le jetant dans la rivière; il ne fut rassuré que lorsqu'il se trouva dnns les murs de l'abbaye où il ne resta que quelques mois, le roi l'ayant rappelé au mois d'août suivant.

Avant qu'il revînt à Paris, le duc d'Épernon alla le voir et lui dit en riant :

« — Monsieur nostre maistre, on dit que vous faites bien rire les gens à vos sermons. Cela n'est guère beau; un prédicateur comme vous doit prescher pour édifier et non pour faire rire.

— Monsieur, lui répondit Poncet, je ne presche que la parole de Dieu et n'y vient personne pour rire, s'ils ne sont athéistes. Aussi n'en ai je jamais tant fait rire en ma vie que vous en avez fait pleurer. »

« Il n'y avoit pas, dit l'historien Félibien, jusqu'aux pages et aux laquais qui ne se moquassent de la nouvelle confrairie des pénitens comme d'une vraie momerie. »

Mais le roi, qui prenait la chose au sérieux, en fit fouetter plus d'une centaine qui avaient tourné en ridicule la procession dans la salle basse du Louvre; ils s'étaient couvert le visage de mouchoirs troués à l'endroit des yeux pour mieux contrefaire les pénitents.

Au reste, c'était à qui plaisanterait à propos du caprice royal, auquel personne ne pouvait décemment attacher un caractère religieux.

On s'occupa fort à Paris de l'événement que voici : le 14 avril, le seigneur de Mouy rencontra « vers Saint-Honoré, près la croix des Petits-Champs », un sieur Maurevert, qui lui avait assassiné son père à mort en 1569; il le chargea à coups d'épée, après avoir essuyé le feu d'un coup de pistolet que lui tira son adversaire; Maurevert, qui était privé du bras gauche, reculait en parant de son mieux les coups furieux que de Mouy lui portait; il gagna alors la rue Saint-Honoré, déjà blessé trois fois; ce fut alors que de Mouy lui allongea un coup violent de son épée, qui entra par le bas-ventre et ressortit par le sein gauche.

Une dizaine de personnes formaient galerie aux combattants; on jugea qu'il était temps d'intervenir, et un soldat de Maurevert déchargea à bout portant son arquebuse sur de Mouy et le tua raide. M. de Soyecourt, parent de de Mouy, et qui l'accompagnait, eut la cuisse brisée d'un autre coup de feu; il en mourut ainsi que Maurevert, qui trépassa le soir même.

Ce fait, rapporté tout au long dans l'excellent livre de M. le marquis de Belleval, *Nos Pères*, donne une idée des mœurs de l'époque.

Malgré les plaisanteries faites dans son propre palais, Henri III continua à processionner.

Le jeudi saint, il organisa une de ces processions qui dura toute la nuit. Il alla d'église en église avec ses mignons et les confrères de la pénitence, à la clarté d'un nombreux luminaire et au milieu d'un grand chœur de musique.

On continua à railler; cependant, comme les spectacles de la rue, quels qu'ils fussent, avaient toujours le privilège d'exciter la curiosité des Parisiens, on finit par s'habituer aux processions, et peu à peu le nombre des pénitents augmenta.

Bientôt, tout le monde voulut être de la confrérie, et partout, à Paris comme aux environs, ce ne fut que processions blanches, ainsi qu'on les appelait ; il est vrai que les circonstances semblaient devoir les favoriser : des malheurs publics étaient venus de nouveau fondre sur la ville.

La Seine, grossie par les pluies, débordait et on eut pendant un moment la crainte que le pont Saint-Michel fût emporté par les eaux du fleuve.

Puis ce fut encore une maladie contagieuse qui désola Paris et sa grande banlieue.

Le vendredi 6 mai, le parlement ordonna qu'un jour par semaine un des présidents et trois conseillers, dont un d'église, seraient assemblés en la salle Saint-Louis, ainsi que le procureur du roi, le lieutenant civil de la prévôté de Paris, le prévôt des marchands ou l'un des échevins, quelques dignitaires des chapitres et des communautés, des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, et des bourgeois de Paris, pour aviser aux mesures à prendre contre la contagion, dont les ravages commençaient à se faire sentir.

Les décès étaient nombreux, et pendant tout l'été il mourut des gens de la peste ; au commencement de l'automne elle était générale dans tout le royaume.

Ce fut alors que les processions redoublèrent. De nouvelles compagnies de pénitents se formèrent, et il y en avait qui comprenaient huit à neuf cents personnes de tout âge et de tout sexe, qui marchaient pieds nus dans la boue ou dans la poussière, n'ayant pour tout vêtement qu'un sac de toile blanche, tenant les uns des cierges, les autres de petites croix.

Les habitants des villages avoisinant Paris formaient de ces processions sous la conduite de leurs seigneurs ; à cheval et couverts comme les villageois d'un sac de toile blanche, ils venaient à l'église Sainte-Geneviève et dans les autres lieux de dévotion, ce qui fit que toute la journée on voyait circuler dans certaines rues de Paris des gens en sac.

Henri III était enchanté, et voyant que décidément le peuple prenait goût aux confréries de pénitents, il dressa les statuts d'une congrégation royale de pénitents qu'il fit approuver par le pape, et des lettres patentes l'établirent au mois de décembre ; elles furent enregistrées par le parlement le 9 mars suivant ; on y lit que le roi « entend prendre sous sa protection et sauvegarde toutes autres congrégations qui se pourront establir par tout son royaume, à l'instar de celle establie audict Paris. »

Le couvent des Augustins fut désigné pour servir aux réunions des confrères et à leurs pratiques de dévotion ; au mois de septembre 1585, le roi donna aux officiers de cette confrérie les mêmes privilèges dont jouissaient les musiciens de sa chapelle.

Le 7 août, un duel eut lieu derrière les Chartreux « entre le jeune Millaud » et le baron de Viteaux, qui lui avait tué son père en duel, en 1573, et Viteaux succomba.

On voit que les ordonnances sur les duels ne servaient guère à les empêcher.

Le 5 décembre, le parlement rendit un arrêt qui ordonnait à tous les précepteurs, pédagogues, maîtres et régents de Paris, de fournir au recteur de l'Université les noms et surnoms de leurs élèves, afin qu'on puisse savoir d'eux comment ils étaient enseignés, et à quelle religion ils appartenaient.

Cet arrêt fut lu et publié à son de trompe et cri public dans les carrefours.

Deux personnages marquants moururent à Paris dans le cours de l'année 1583 : d'abord le nonce du pape qui décéda à l'hôtel de Sens le 27 août ; il fut le lendemain enterré de nuit dans le chœur de Notre-Dame, sans aucune solennité, conformément à ses dernières volontés ; mais le jeudi suivant, le roi lui fit faire des obsèques magnifiques ; le parlement, la chambre des com-



Henri III envoyait très souvent des courtisans épier les sentinelles. (Page 83, col. 2.)

ptes, les généraux des aides, le prévôt des marchands, les échevins, le duc de Guise, nombre de seigneurs et 80 pauvres en habits de deuil portant chacun une torche y assistèrent; ce fut le docteur Saint-Germain, confesseur du roi, récemment nommé coadjuteur de Paris, qui prononça l'oraison funèbre.

Puis, ce fut le chancelier de France René de Birague qui mourut, le 24 novembre, à la maison priorale de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers. Il demeura trois jours exposé en habits d'évêque et de cardinal, ayant à ses pieds son sac de pénitent, une corde, une discipline et un chapelet. Il fut inhumé le 6 décembre en grande pompe dans sa chapelle, à Sainte-Catherine. Les princes de la maison de Bourbon et de Guise menèrent le deuil, suivis des cours souveraines, du prévôt des marchands, échevins et conseillers de Ville et de l'Université. Tous les confrères pénitents assistèrent à ces funérailles, ainsi que le roi, — toujours dans son sac.

Ce fut l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, qui prononça l'oraison funèbre.

Le 11 janvier 1584, entre quatre et cinq heures du matin, un orage épouvantable éclata sur Paris, « grands et effroyables tonnerres et esclairs avec chaleur outre la saison », lisons-nous sur la marge d'un office de la vierge Marie de 1617 (collection du comte de Villa-Franca, publiée par J. Alès).

Le roi commença l'année par une vie de plaisirs panachée de pratiques de dévotion. Après les folies de carnaval qu'il passa, comme l'année précédente, à courir en masque les rues de Paris jour et nuit ; il fit faire, les deux premiers vendredi de carême, des processions à ses pénitents,

La première alla des Augustins aux Minimes de Nigeon, et la seconde, où marchaient en tête

les minimes et les capucins, visita sept églises de Paris. Le roi y assista en personne, portant à sa ceinture son grand chapelet garni de têtes de mort, dont on se moquait et dont il disait en le montrant :

— Voilà le fouet de mes ligueurs.

La procession dura depuis huit heures du matin qu'elle partit de l'église des Augustins, jusqu'à six heures du soir qu'elle y rentra.

Le vendredi suivant une nouvelle procession alla en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, et à Notre-Dame de Cléry auprès d'Orléans ; elle comprenait le roi et quarante-sept autres pénitents, tous jeunes et dispos, de façon à pouvoir faire le voyage à pied, voyage pendant la durée duquel ils gardèrent constamment leurs sacs.

Le 18 avril, nouveau duel entre les seigneurs de Gerzey et de Monchy, qui s'entre-tuèrent au Pré aux Clercs, « démeslans une légère querelle ».

Le duc d'Alençon mourut le 20 juin à Château-Thierry, et son corps fut apporté à Paris dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Le 24 juin, le roi, en grand manteau violet, et la reine, en grand crêpe de couleur tannée, allèrent lui jeter de l'eau bénite ; le 25, il fut transféré à Notre-Dame. Outre l'assistance ordinaire, on remarqua à cette cérémonie funèbre les enfants de la charité chrétienne, les capettes de Montaigu, et le bailli des pauvres.

Le dais fut porté sur l'effigie par trois échevins et trois conseillers de ville. Les ducs de Montpensier et de Mercœur, le marquis de Conti et le comte de Soissons faisaient le grand deuil. Venait ensuite le parlement en robe noire, puis, la cour des aides, qui marchait à la droite de la chambre des comptes suivie par le corps de ville.

Au moment ou chacun prenait le rang qui lui était assigné par les règles du cérémonial usité, les généraux des monnaies voulurent se placer entre la chambre des comptes et la ville, mais le parlement s'y opposa ; les généraux résistèrent, et un conflit fut sur le point de s'engager ; le parlement fut obligé de menacer ceux-ci de la prison ; voyant alors qu'il leur serait impossible d'occuper la place qu'ils convoitaient, ils se retirèrent.

Ce fut l'évêque de Mende qui prononça l'oraison funèbre, le lendemain 26 ; le même jour, après dîner, le corps fut conduit par l'évêque de Paris à Saint-Lazare, et de là, mené par les gentilshommes de la maison du feu duc d'Anjou à Saint-Denis, où il fut enterré le jour suivant.

« Le roy, toujours curieux de toutes sortes de spectacles, fait remarquer Félibien, ne manqua pas de se trouver à quelques fenestres pour voir passer le convoi, tant le 25 que le 26. »

Le 25 septembre, fut pendue à Montfaucon la sœur Tiennette Petit, de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour avoir donné des coups de couteau à une de ses compagnes et avoir coupé la gorge à une vieille religieuse nommée Jeanne Lenoir.

Elle avait été, aussitôt ces crimes commis, se jeter à la Seine, mais elle en fut retirée et incarcérée dans les prisons du chapitre de Paris, et condamnée par le bailli de ce chapitre à être pendue devant l'Hôtel-Dieu. Un arrêt de la cour confirma la sentence, mais ordonna que l'exécution se ferait à Montfaucon ; elle y fut pendue « avec le couteau ».

La mort du duc d'Alençon, héritier présomptif de la couronne, ranima le zèle des ligueurs, et ils recommencèrent à s'agiter, en prenant pour prétexte que la stérilité du mariage du roi mettait le royaume en danger de tomber aux mains d'un prince hérétique, et en faisant ressortir tout ce qu'il y avait de répréhensible dans la conduite du roi.

Celui-ci, qui s'aperçut de leurs menées, essaya de gagner l'amitié des Parisiens par une ordonnance portant suppression de soixante-dix édits à la charge du peuple ; en même temps, il eut soin, par lettres patentes du 16 novembre, de faire connaître que quiconque entrerait ou induirait les autres à entrer « en ligue et association » serait considéré comme criminel de lèse-majesté, et il accorda jusqu'au 1er décembre 1584 pour qu'on eût le temps de renoncer à faire partie desdites ligues et associations ; passé ce délai, les délinquants devaient être punis avec la dernière rigueur.

Malgré les édits précédemment rendus, le faubourg Saint-Germain continuait à être fort mal entretenu : ce n'était que dépôts d'immondices et ordures, particulièrement du côté de là Croix-Rouge, et le 7 août, la cour ordonna que la reine serait très humblement suppliée de faire autoriser par le roi le prévôt des marchands et les échevins, à prendre à rente jusqu'à 2 000 écus « pour la contribution à l'exécution de l'arrêt concernant le cloaque qui est audict faubourg, du costé de la Croix-Rouge ».

Le roi autorisa ce qu'on lui demandait ; mais il paraît que les choses restèrent dans le même état, car, le 6 septembre, un nouvel arrêt de la cour menaça de saisie de leurs revenus les religieux qui n'avaient pas versé leur quote-part dans la contribution, et d'emprisonnement, les manants et habitants, s'ils tardaient davantage à s'exécuter ; et cet arrêt fut, suivant la coutume, lu et publié à son de trompe et à cri public.

Le samedi 6 octobre de la même année fut aussi rendue une ordonnance contre les comédiens de l'hôtel de Cluny : défense leur fut faite de jouer leurs comédies et de faire aucune assemblée en quelque lieu de la ville et des faubourgs que ce fût, et le concierge de l'hôtel de Cluny fut invité à ne pas les recevoir, sous peine de mille écus d'amende.

Pourquoi cette défense et cette sévérité ? l'ar-

rêt est muet sur ce point ; il se fonde sur les conclusions et remontrances faites à la cour par le procureur général du roi.

L'année se termina par l'enregistrement d'un don fait par le roi aux prêtres de la maison de Saint-Louis, de la coupe de 10 ou 12 arpents de bois de haute futaie, à prendre en la forêt de Montargis, pour être employés « au pur achèvement de leur maison et couverture de leur noble église avec les chapelles et le cloître, et par un procès intenté à Pierre d'Esguain, sieur de Belleville, gentilhomme huguenot du pays Chartrain, agé de soixante-dix ans, accusé d'être l'auteur de satires et libelles composés contre le roi et les principaux membres de son conseil. Le roi voulut le voir, et lui demanda si sa religion lui permettait de médire de son prince, quelque mauvais traitement qu'il en eût reçu.

A quoi le gentilhomme répondit que non.

— Pourquoi donc, lui dit le roi, avez vous écrit contre moi qui suis votre prince et ne vous ai jamais fait de mal?

— Je n'ai rien écrit que sur le bruit public, répondit d'Esguain, c'est la voix de tout un peuple.

Cette réponse fut loin de satisfaire Henri III, qui, tout courroucé, reprit :

— Je sais qu'elle est la voix de mon peuple, c'est qu'on ne fait pas justice de gens comme vous, mais on la fera.

En effet, le parlement condamna d'Esguain à être pendu en grève, puis son corps et ses écrits brûlés.

Ce qui fut exécuté le 1er décembre.

Dans les premiers jours de janvier 1585, le roi, pour se concilier plus de respect dans le public, fit un nouveau règlement touchant les habillements et le service des gens de sa maison, et en même temps il renforça sa garde.

Au mois de février, des députés des états de Flandre arrivèrent à Paris pour offrir à Henri III le gouvernement des Pays-Bas; mais le roi, qui craignait des troubles dans son royaume, les remercia, et après les avoir bien fait traiter, il les renvoya sans vouloir entrer dans leurs différends avec le roi d'Espagne.

Quelques jours plus tard, arriva aussi une ambassade de la reine d'Angleterre. Le comte de Warwick, qui en était le chef, avait une suite de deux cents cavaliers; les ambassadeurs furent logés à l'hôtel d'Anjou près du Louvre et leur suite fut logée dans des maisons bourgeoises.

On les défraya tous aux dépens du roi, à qui la reine envoyait l'ordre de la Jarretière, avec un collier de 100 000 écus.

Il y eut grande cérémonie à cette occasion en l'église des Augustins, cérémonie qui se termina par un repas de gala offert aux ambassadeurs anglais. Le dimanche suivant ils furent de nouveau « régalés » dans la grande salle de l'évêché, et à ce festin furent priées un grand nombre de dames de la noblesse et de la haute bourgeoisie de Paris. Un grand bal termina la fête.

Or, tandis que tout ceci se passait, les ligueurs ne perdaient pas leur temps et agissaient dans l'ombre. Le vieux cardinal de Bourbon s'était laissé faire chef de la sainte ligue des catholiques, et le 31 mars il publia un manifeste qui, répandu à profusion, amena de nombreux partisans aux ligueurs.

Le roi commença à s'inquiéter de ce qui se tramait; il ordonna une visite générale des maisons de Paris, et voulut que tous les quinze jours le rôle des étrangers qui habitaient la ville fût relevé. Dès le 2 avril, il commanda de garder exactement les portes Saint-Honoré, Saint-Martin, Saint-Denis et Saint-Antoine, du côté de la ville, et celles de Saint-Jacques, Saint-Germain et Saint-Marcel, du côté de l'Université. Il voulut que l'on n'élût pour nouveaux capitaines que des conseillers ou maîtres des comptes ou avocats.

C'était une idée assez singulière que de vouloir faire commander des hommes d'armes par des gens de robe; mais n'oublions pas que les hommes d'armes qui formaient la milice n'étaient que de braves bourgeois, et que les avocats ont toujours eu une tendance à jouer au soldat. D'ailleurs, Henri III se défiait des gardes qui veillaient aux portes de Paris, et il envoyait de temps à autre des courtisans pour épier leur contenance, et lui-même alla plusieurs fois en personne s'assurer de la façon dont les garde-portes exécutaient la consigne.

Le duc de Guise, de son côté, armait vigoureusement dans les villes dont il avait le gouvernement, villes auxquelles il adjoignit bientôt Toul et Verdun, dont il s'empara.

Lorsqu'il eut réuni un certain noyau de troupes, il menaça de marcher sur Paris.

Le roi prit peur et chargea sa mère Catherine de négocier avec le duc; on sait que la reine mère était très forte en négociations; elle se hâta de conclure un traité, aux termes duquel le roi donnait six mois aux huguenots pour s'instruire dans la foi catholique; ce délai passé, il fut entendu qu'on ne tolérerait pas d'autre religion que la religion catholique. Mais quand le roi de Navarre eut connaissance de ce traité, il s'unit avec le prince de Condé et le maréchal de Montmorency pour défendre ceux de sa religion.

Ce fut alors que le pape Sixte V s'avisa de lancer une bulle d'excommunication contre lui et le prince de Condé, les privant de leurs États et du droit de succéder à la couronne de France.

Les cartes se brouillaient de plus en plus, et les Parisiens, inquiets, se demandaient avec terreur comment cette nouvelle querelle religieuse finirait. Le roi de Navarre écrivit à la noblesse, au clergé, au tiers état et à la ville de Paris, pour se plaindre d'un tel procédé, et demanda à s'en rapporter aux décisions d'un concile.

De son côté, le parlement refusa d'enregistrer la bulle du pape.

Un bourgeois de Paris nommé Charles Hotman, dit La Rocheblond, précipita les événements.

Il résolut de former une nouvelle ligue catholique essentiellement parisienne, et communiqua ce pieux dessein à quelques docteurs, curés, et prédicateurs. Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, et Mathieu de Lannoy, docteur et chanoine de Soissons, s'y associèrent de grand cœur; chacun d'eux s'enquit de deux personnes sûres pour les seconder, ce furent Louis d'Orléans, avocat; Acarie, maître des comptes (qu'on appela depuis le laquais de la ligue); Caumont, avocat; Compan, marchand; Menagé, avocat; de Crucé, procureur; de Manœuvre trésorier de France, et d'Effiat, gentilhomme d'Auvergne. A ces douze associés se joignirent bientôt Jean Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie; Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France; Georges Michelet, sergent au Châtelet; Jean Guincestre, curé de Saint-Gervais; la Morlière, notaire; Roland Élie, Louchard commissaires; La Chapelle, Bussi-Leclerc, procureurs, et quelques autres, tant ecclésiastiques que laïques.

Ils formèrent un conseil supérieur composé de dix d'entre eux, chargés de conduire le mouvement. Ce conseil se tenait dans la chambre du curé de Saint-Benoît en Sorbonne, et depuis au collège de Fortet, qu'on appela bientôt le berceau de la Ligue; il choisit six de ses plus actifs membres : La Rocheblond, Compan, Crucé, Louchard, la Chapelle et Bussi-Leclerc, auxquels furent distribués les seize quartiers de Paris, pour y observer l'état des esprits et en faire un rapport.

Ce fut l'orgine de la Ligue des Seize, nom sous lequel fut désormais désigné le Conseil.

Cette association ne tarda pas à acquérir une puissance considérable à Paris; outre les personnes de médiocre condition, elle attira à elle des personnages et des gens influents de chaque corporation qui s'engageaient à entraîner dans l'intérêt de l'union le corps dont il faisait partie; ce fut ainsi que La Chapelle se chargea d'agir sur les membres de la chambre des comptes, Rolland sur les généraux des monnaies, Bussi-Leclerc répondit des procureurs, etc., 500 mariniers et garçons de rivière «tous mauvais garçons», furent embauchés par Debart et Michelet.

Toussaint Pocart, potier d'Étain, et un nommé Gilbert, s'occupèrent des bouchers et charcutiers de la ville de Paris, qui fournirent un effectif de 1,500 hommes. Le commissaire Louchard obtint l'adhésion de 600 courtiers de chevaux et marchands.

Toute cette armée, levée au nom des intérêts bourgeois ou de la foi catholique en péril, était prête à marcher au premier signal. A tous ces hommes, on avait fait entendre que les Huguenots voulaient couper la gorge aux catholiques et donner la couronne au roi de Navarre, ce qu'il fallait empêcher à tout prix; on se chargeait, s'ils n'avaient point d'armes, de leur en fournir, et tous avaient promis et juré de se tenir prêt quand l'occasion se présenterait.

Les chefs prêtaient un serment trop long pour être transcrit ici, mais dont voici le commencement :

«Nous jurons et promettons sur les saincts Évangiles, au nom du grand Dieu vivant, que sans nous departir de la deuë et legitime obeïssance que nous devons au roy, tant qu'il se montrera catholique et qu'il n'apparoistra favorisant les heretiques, nous employer doresnavant franchement et volontairement, tant de nos vies que de nos biens, pour conserver la religion chrestienne, catholique, apostolique et romaine, que tant d'ennemis veulent destruire, et pour conserver cette monarchie françoise qu'elle ne tombe en la domination de Henry de Bourbon, prince de Béarn, heretique, relaps et excommuniez, ni de ses semblables et adherans, et l'entretenir en son entier, comme nos predecesseurs la nous ont laissée; résolus de mourir plustost que l'heretique y commande, ni que l'Estat soit desmembrez comme il tâche de jour à autre d'y parvenir. Et pour cet effect, soubz la guide de nostre bon Dieu, et par l'inspiration du Sainct-Esprit, auteur de toute sainctetez, union et concorde, nous nous sommes cejourd'hui associez les uns avec les autres, par les mains des deputez cy assemblez nos forces, nos moyens, nos conseils, avec promesse et protestation mutuelle de ne nous abandonner jamais les uns les autres, ainsi que nous nous joindrons à la deffence mutuelle de la moindre des villes associées, aussitost que de la plus grande, là où elle viendroit à estre en peine pour raison de la presente association, ou que les ennemis de Dieu, de la religion, de l'Estat et du Roy, voudront l'offenser.»

Lorsque les émissaires de la ligue eurent fait un assez bon nombre de partisans, ils envoyèrent des députés au duc de Guise, qui fut enchanté d'apprendre ce qu'on faisait dans la capitale. Lui et les principaux de son parti s'empressèrent de mettre ces députés en relation avec ceux des provinces, et on ne s'occupa plus que des moyens les plus propres à employer pour arriver à l'extirpation de l'hérésie et à la conservation de la foi catholique.

Henri III ne savait rien de ce qui se passait, mais, vivement sollicité de forcer les Huguenots à rendre les villes qu'ils détenaient, il s'y disposa; malheureusement, comme toujours, il manquait d'argent pour faire la guerre. Il résolut d'en demander aux Parisiens.

Le 11 août 1585, il manda au Louvre le prévôt des marchands, le premier et le second président du parlement, le doyen de Notre-Dame et le cardinal de Guise. Il leur déclara que pour sou-

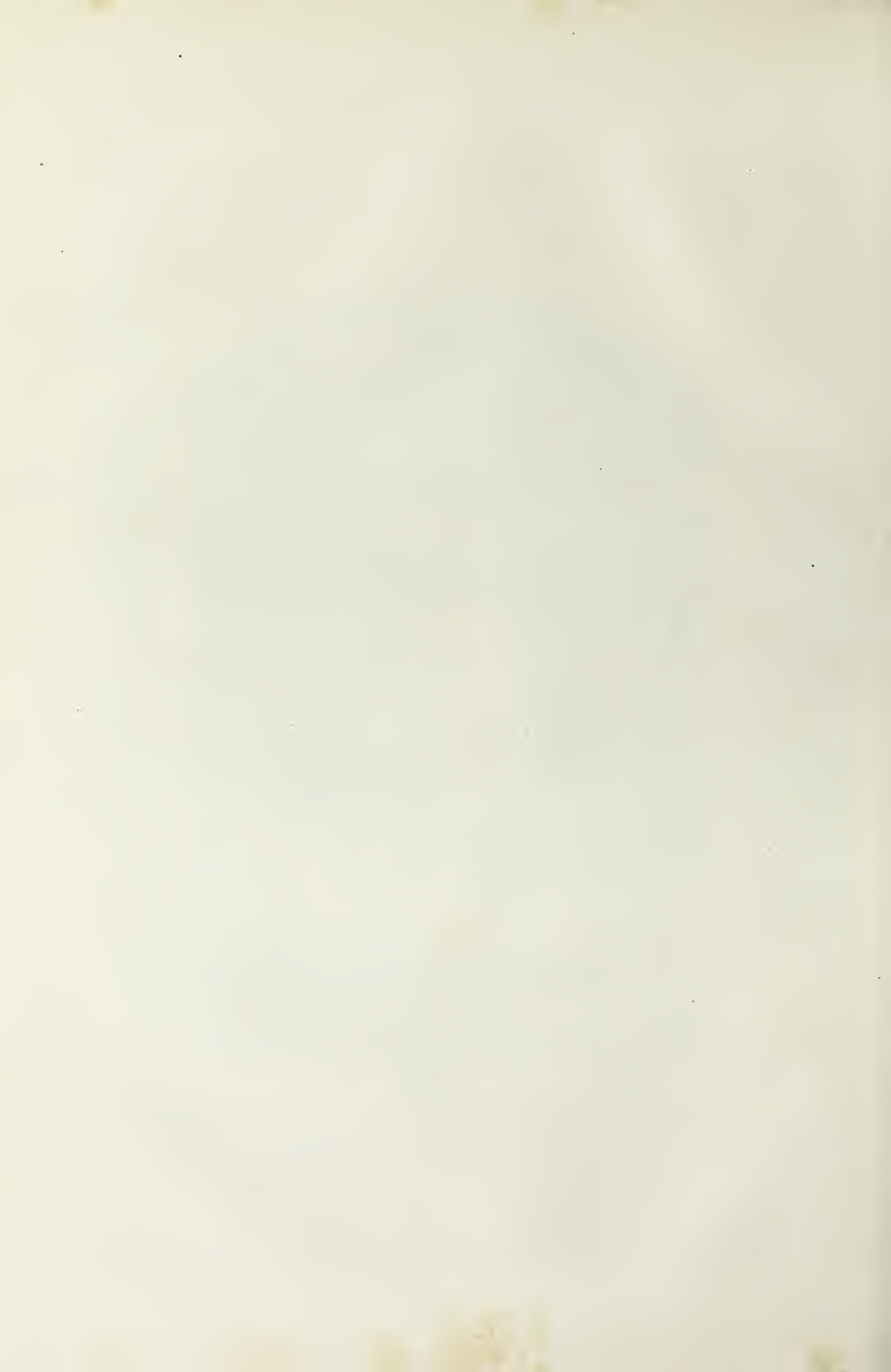


F. Roy, éditeur. — 71.

Imp. Charaire et fils.

Marguerite de Navarre, première femme de Henri IV.

(D'après un tableau de l'époque.)





Un grand bal termina la fête. (Page 83, col. 2.)

tenir la nouvelle guerre avec honneur, il avait besoin de 400,000 écus par mois, qu'ainsi, c'était à eux d'y contribuer d'une manière proportionnée à leur zèle.

Les uns et les autres se regardèrent et, hochant la tête, commencèrent à faire des réflexions sur la rareté de l'argent, la difficulté de s'en procurer ; bref, ils invoquèrent, toutes les raisons de gens qui ne sont pas disposés à desserrer les cordons de la bourse.

Henri III ne s'y trompa pas, mais alors il se mit en colère et s'écria :

— Il valait donc bien mieux me croire, lorsque je m'opposais à la guerre, et j'ai grand'peur qu'en voulant détruire le prêche, nous ne hasardions la messe.

Après quoi il les congédia en leur intimant l'ordre de lui trouver immédiatement des fonds.

Les bourgeois pleins de zèle rêvaient l'anéantissement des huguenots et voulaient qu'on leur fît la guerre à tout prix ; ils se cotisèrent et payèrent pour leur part 200,000 écus, le clergé en donna 120,000 comptant et s'engagea pour 480,000 autres, payables de mois en mois.

Le roi pouvait donc compter sur 800.000 écus, mais il ne jugea pas la somme suffisante et ajourna la nouvelle assemblée au 19 juin de l'année suivante, se réservant de parfaire ce qui lui manquait d'ici-là ; il s'adressa aux évêques de Noyon et de Saint-Brieuc, et en obtint un million 200,000 écus, savoir un million d'or provenant de l'aliénation de 50,000 écus de rente accordés par le pape, et 200,000 autres écus.

L'année 1586 commença par l'exécution capitale d'un mort : un médecin piémontais du nom de Sylva, détenu pour le crime de sodomie, était à table avec quelques prisonniers, lorsqu'il se prit de querelle avec l'un d'eux ; il se saisit d'un couteau et en frappa son adversaire ; les autres détenus se jetèrent aussitôt sur lui pour l'empê-

cher de continuer, et ils voulurent lui arracher l'arme des mains; il déclara qu'il ne rendrait son couteau qu'au sieur de Friaize, gentilhomme beauceron également prisonnier; celui-ci s'avança alors pour le recevoir, mais Sylva, au lieu de le lui donner, se précipita sur lui et l'assassina lâchement.

Jeté dans un cachot, il se suicida pendant la nuit, en s'étouffant avec des boulettes de linge arraché à sa chemise. Son corps, attaché à la queue d'un cheval, fut traîné à Montfaucon et pendu par les pieds au gibet.

Le 8 mars, les seigneurs de la Vauguyon, d'Estissac et de la Bastie, étaient tués tous trois, entre Montrouge et Vaugirard, en combattant contre le baron de Biron, M. de Genissac et le vicomte d'Auchy.

Occupé à chercher de l'argent, le roi ne fit pas de procession par les rues le jour de l'Annonciation du 1586, mais le lendemain il partit des Chartreux, accompagné d'une douzaine de confrères en habits de pénitents — des intimes seulement, — et alla à Notre-Dame de Chartres, d'où il revint à pied en deux jours; il arriva à Paris le 31 mars.

Mais la nuit du jeudi saint, il organisa une superbe procession, traînant avec lui deux cents confrères pénitents, et depuis la veille de Pâques jusqu'au mardi suivant, il resta en retraite aux Capucins.

Le 16 juin, il se rendit au parlement pour faire enregistrer en sa présence 27 édits bursaux. Il y en avait un qui obligeait tous les procureurs à payer cent écus pour pouvoir continuer leurs fonctions.

Les procureurs recevaient plus volontiers l'argent qu'ils ne le versaient; ils furent si scandalisés par l'impôt qui leur était demandé, que tous, de concert, s'abstinrent de paraître pendant un mois au parlement et au Châtelet.

Le roi, qui voulait de l'argent quand même, leur donna un mois pour obéir où pour se démettre de leur charge. Le parlement essaya de concilier les choses: il exhorta les procureurs à continuer leur office, promettant de faire entendre raison au roi; les plus vieux procureurs cédèrent sur cette promesse, mais les plus jeunes, naturellement plus fougueux et plus ardents, ne le leur permirent pas et restèrent en grève, au grand déplaisir des plaideurs. Or, comme les gens de justice se soutiennent généralement entre eux, les procureurs de province firent cause commune avec ceux de Paris, et le cours de la justice ordinaire cessa dans tous les sièges des juridictions du royaume. Il en fut ainsi jusqu'à ce qu'enfin, sur le conseil des plus sages d'entre eux, les procureurs Parisiens allassent se jeter aux pieds du roi, au Louvre, et lui demandassent pardon, en le suppliant d'avoir pitié de leur pauvreté.

Ce fut l'avocat Louis Buisson qui porta la parole pour eux.

Le roi, après une légère réprimande, leur dit de reprendre leurs fonctions et de se comporter en gens de bien, qu'il avait pitié d'eux et qu'il consentait en leur faveur à révoquer son édit; ce qui fut fait le lundi suivant.

La plupart des Parisiens maugréèrent aussi contre les autres édits bursaux, qui les frappaient de nouveaux impôts; mais ils furent moins bien traités que les procureurs et durent les payer, et lorsque les ambassadeurs d'Allemagne envoyés au roi par les princes protestants, arrivèrent à Paris, le 5 août, ceux qui ne s'étaient pas encore exécutés furent mis en demeure de le faire sans retard, afin que le défaut d'argent ne fût pas un prétexte pour accorder la paix aux Huguenots.

Ces ambasseurs furent logés à l'hôtel Ventadour, au faubourg Saint-Germain, et traités aux dépens du roi, à 200 écus par jour. Ils venaient proposer la médiation des États allemands, dans le conflit qui existait entre Henri III et le roi de Navarre et ses alliés. — Le roi leur fit connaître qu'il ne convenait à aucun prince étranger de se mêler de ses affaires, et ils s'en allèrent comme ils étaient venus. Toutefois, comme il fallait se garder que des troupes étrangères n'entrassent en France, le roi pria sa mère — la grande négociatrice — de voir le roi de Navarre et de tâcher d'entrer en arrangement avec lui, ce à quoi celui-ci refusa de consentir.

Une pendaison eut lieu à Paris, en 1586, dans la cour du palais : un avocat de Poitiers, nommé Le Breton, ayant perdu une cause à Poitiers et à Paris, en conçut un vif ressentiment, et résolut de s'en plaindre au roi, qui lui tourna le dos lorsqu'il lui parla; il s'adressa alors au duc de Guise, qui ne lui prêta pas plus d'attention; furieux, il s'en alla alors en Guyenne trouver le duc de Mayenne, qui ne daigna pas lui répondre; en désespoir de cause, il s'adressa au roi de Navarre, qui était alors à la Rochelle : il refusa de l'écouter. Pour un avocat tous ces échecs étaient durs. Il revint à Paris et fit un livre dans lequel il exposa tout ce qu'il eût préféré dire de vive voix. Malheureusement, il ne se contenta pas d'énumérer les torts dont la justice s'était rendue coupable en ne lui donnant pas raison, et il parsema son factum d'allusions désagréables pour le roi et le parlement, et de reproches amers contre l'autorité royale.

« Ce n'étoit cependant pas un fou, Me Le Breton, il étoit homme de lettres, bien vivant et bon catholique, mais entêté comme un ligueur. »

Naturellement, le livre fut saisi, l'auteur et l'imprimeur furent arrêtés et conduits à la Conciergerie.

Le procès fut bientôt fait — la potence n'attendait jamais longtemps. Le Breton fut condamné à être pendu, et son livre brûlé avec lui.

Quant à Jean Ducarroy, le maître imprimeur, et Gilles Martin, l'ouvrier typographe qui avait composé le livre, ils en furent quittes pour être condamnés à être battus de verges au pied de la potence, la corde au cou, et bannis de France pendant neuf années! — On se demande pourquoi l'ouvrier imprimeur, le fabricant d'encre à imprimer, et le fabricant de papiers ne furent pas mis en cause!

Il est vrai que, par contre, le domestique de Le Breton fut banni de la prévôté et vicomté de Paris pendant un an! Le parlement jugea probablement que ce domestique aurait dû demander à son maître communication des épreuves de son livre, afin de voir s'il devait continuer à brosser ses habits ou changer de condition.

Quoi qu'il en soit, l'exécution eut lieu le 22 novembre dans la cour du palais, nous l'avons dit, « à quelques vingt pas des grands degrez ».

« Le Breton endura la mort avec une assurance et une magnanimité admirables, et avec un tel regret de tout le peuple, que, quand on ôta son corps pour le porter à Montfaucon, le peuple y était en grande foule, qui lui baisait les pieds et les mains. Il est enterré en une moinerie de cette ville, où on lui a fait un service comme à un bien grand prince, et il n'y a guère religion ou moinerie à Paris où on ne lui en ait fait, les gens d'église principalement, le tenant digne d'être canonisé. »

Cette exécution eut un double effet. Poncet, le prédicateur qui recommençait sans cesse à prêcher contre le roi, qu'on avait mis en prison, puis relâché, fut tellement impressionné par la façon sévère dont le parlement avait puni un avocat bilieux, qu'il se mit au lit et mourut quelques jours plus tard.

Le 10 janvier 1587, le roi assembla au Louvre plusieurs présidents et conseillers du parlement, le prévôt des marchands, les échevins et les plus notables bourgeois de la ville, et là, en présence des cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Guise, et de Lenoncour, et de plusieurs seigneurs, il leur fit connaître la volonté qu'il avait de déclarer la guerre aux Huguenots jusqu'à ce qu'il fût venu à bout de les réduire; il ajouta qu'il ferait cette guerre en personne, et qu'il sacrifierait volontiers sa vie pour une si juste cause.

Ce discours produisit l'effet attendu; il fut universellement applaudi, et le roi se tournant alors vers le prévôt des marchands et les notables, leur demanda 120.000 livres.

L'enthousiasme se refroidit immédiatement.

Mais comme personne ne savait trop comment exprimer un refus qui pouvait être mal pris, tout le monde garda le silence; ce qui put faire supposer au roi que conformément au dicton : qui ne dit rien consent, il pouvait compter sur ses 120,000 livres. Mais s'il eut cette illusion, elle ne fut pas de longue durée.

Les bourgeois qui avaient assisté à la réunion disaient en retournant chez eux.

— Nous voyons bien qu'à la queue gît le venin.

Paroles qui furent rapportées au roi.

Comprenant qu'il parviendrait difficilement à faire verser la somme, il parut vouloir diminuer la taxe, dont il se chargea de faire la rente aux bourgeois aisés qui devaient fournir le principal, suivant le rôle qui fut envoyé à la ville le 19 ; mais tout cela ne faisait que des mécontents, et le bruit courut que les seigneurs avaient de mauvais desseins contre le roi.

Celui-ci fit doubler sa garde, ordonna de faire lever les pont-levis du Louvre et de faire faire des rondes de nuit dans les rues par les soldats.

Le lendemain, des placards injurieux furent répandus contre le roi, le premier président Achille de Harlay et le prévôt des marchands Hector de Péreuse. Toutefois les choses n'allèrent pas plus loin.

Mais on sentait que chaque jour, à Paris, les sympathies augmentaient pour les Guises et que le parti du roi diminuait; les ligueurs soutenus par le pape, par le roi d'Espagne et par le duc de Savoie, avaient pour eux la plupart des curés et des prédicateurs de Paris; d'un autre côté, les écarts de conduite de Henri III, ses mœurs blâmables, et jusqu'à ses excès de dévotion mal entendue, tout cela ne faisait que le rendre méprisable aux yeux du peuple, et encouragés par l'impunité, par l'aveuglement et l'excessive faiblesse du roi, les chefs de la ligue poursuivirent avec une nouvelle audace l'exécution de leur projet.

Sur ces entrefaites arriva à Paris la nouvelle de l'exécution de la reine Marie Stuart, veuve de François II, à laquelle Elisabeth, reine d'Angleterre venait de faire couper la tête par la main du bourreau.

Henri III ordonna que des obsèques magnifiques lui fussent faites à Notre-Dame de Paris. Il y assista avec la reine, les princes, les cours souveraines et quantité de seigneurs. Les ligueurs ne manquèrent pas de répéter partout que le crime capital pour lequel Marie Stuart avait été condamnée à mort était son attachement à la religion catholique, et la fureur contre les huguenots se réveilla.

Ils s'avisèrent en outre d'exposer, le 24 juin, dans le cimetière de Saint-Séverin, un tableau représentant des supplices infligés en Angleterre contre les catholiques.

La populace y courut en foule, et criait au retour par les rues, qu'il fallait exterminer les hérétiques et « les politiques, leurs fauteurs ». C'est-à-dire les courtisans qui entouraient le roi.

Henri III, en apprenant ce qui se passait, envoya sur-le-champ ordre au parlement de faire enlever le tableau. Ce qui eut lieu, dans la nuit

du 9 juillet, par le conseiller Anroux, marguillier de Saint-Séverin.

Le même jour on vit, pour la première fois, apparaître à Paris une nouvelle colonie de religieux de l'ordre de Cîteaux; on les nommait les feuillants; c'était des moines qui venaient de l'abbaye des Feuillants, près Toulouse. Henri III avait entendu prêcher leur abbé en 1583, et, émerveillé de son éloquence, il l'avait fortement engagé à revenir à Paris avec des religieux, auxquels il bâtirait un monastère.

Cet abbé, Jean de la Barrière, rangea un jour soixante-deux religieux sur deux files, puis se mettant à leur tête, ils vinrent tous à pied à Paris, où ils arrivèrent après vingt-cinq jours de marche. On les logea à Vincennes, où ils restèrent jusqu'au 7 septembre, et ils en sortirent pour venir habiter la maison que le roi leur avait fait préparer dans le faubourg Saint-Honoré, près les Capucins, et dans laquelle il s'était réservé un appartement pour lui et ses favoris. Cette maison subsista jusqu'en 1601, époque à laquelle elle fit place à un monastère avec église, dont Henri IV posa la première pierre.

Les ferments de discordes qui étaient dans l'air en 1587 étaient encore accrus par la famine et les maladies contagieuses qui régnaient à Paris. Le blé était d'une cherté extraordinaire, et on fut contraint d'envoyer 2,000 pauvres à l'hôpital de Grenelle, pour qu'ils y fussent nourris; ils recevaient chacun cinq sous par jour; mais la place était insuffisante pour les contenir, ce qu'on leur donnait ne pouvait les faire vivre, et ils quittèrent l'hôpital pour se répandre par la ville, où ils mendiaient, et souvent menaçaient quiconque refusait de leur donner.

Le peuple souffrait cruellement de cette misère extrême. Pour la faire cesser, on fit, le 9 juillet, une procession générale, où fut portée la châsse de sainte Geneviève avec toutes les cérémonies accoutumées. Cette procession ne remédiant à rien, on en fit une autre, organisée cette fois par le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui, l'année précédente, avait commencé la reconstruction de son abbaye.

Celle-ci eut lieu le 21 du même mois. En tête marchaient les enfants du faubourg, garçons et filles, la plupart vêtus de blanc et tous pieds nus, — c'était l'été heureusement, — chacun tenant dans les mains un cierge. Après venaient les capuçins, les augustins, les cordeliers, les pénitents blancs et le clergé de Saint-Sulpice.

Tout cela précédait les religieux de l'abbaye, qui marchaient les derniers, tenant des reliques et des reliquaires.

Sept châsses étaient portées par des hommes n'ayant que leur chemise pour tout vêtement, et couronnés de fleurs.

La châsse de saint Germain, qui faisait la huitième, aussi portée par un homme en chemise, était précédée de douze autres individus dans le même costume, couronne de fleurs en tête.

Un chœur et de la musique fermaient la marche.

On pense bien que Henri III n'avait pas négligé une si belle occasion d'exhiber son sac.

Il marchait gravement au milieu de ses confrères les pénitents.

Les deux cardinaux de Bourbon et de Vendôme y étaient aussi, mais en habits rouges.

Une affluence énorme suivait la procession en chantant.

Le roi était ravi, et à son dîner il dit à haute voix qu'il était jour de rendre tout l'honneur de cette belle procession à son cousin.

— C'est, ajouta-t-il, un bon homme. Je désirerais que tous les catholiques de mon royaume lui ressemblassent; nous ne serions pas en peine de monter à cheval pour combattre les reîtres.

Il désignait ainsi les troupes venues d'Allemagne au secours des huguenots français, auxquels s'étaient joints des Suisses et des lansquenets de la même religion.

Les membres du conseil craignaient beaucoup d'être découverts et traités avec sévérité; ils pressaient le duc de Guise pour qu'il vînt à Paris achever son œuvre. Le duc promettait sans cesse d'y venir, mais ne bougeait pas; pour calmer l'impatience des ligueurs parisiens, il leur envoya son frère, le duc de Mayenne.

Le duc offrit ses hommages à Henri III, l'assura de sa fidélité et, secrètement, reçut à l'hôtel de Saint-Denis, où il logeait, les principaux membres du conseil, qui lui remontrèrent le danger qu'ils couraient en servant les intérêts de son frère.

Le duc de Mayenne en fut frappé, et conçut le projet de faire lui-même ce que le duc de Guise était si long à exécuter, et il arrêta avec les ligueurs un plan de conspiration dont voici les principales dispositions : Les conjurés devaient pénétrer la nuit dans les hôtels du chancelier, du premier président et de plusieurs autres magistrats, les égorger, puis se rendre maîtres des postes les plus importants de Paris. Ils devaient ensuite assiéger le Louvre, tuer tout ceux qui se présenteraient pour défendre le roi, tendre les chaînes et barricader les rues, afin de massacrer tous ceux qui seraient soupconnés d'être huguenots et les politiques, c'est-à-dire tous ceux qui, sans être protestants, n'avaient pas adhéré à la ligue. Après ces expéditions, ils devaient parcourir les rues en criant : Vive la messe !

Il est rare que, dans une conspiration, il ne se glisse pas quelque délateur. Nicolas Poulain fut celui-là. On avait une confiance absolue en lui, et pendant longtemps, soit par intérêt, soit par devoir, il sut, sans éveiller les soupçons de ses associés, déjouer leurs plans, qu'il révélait au roi dès qu'ils étaient formés. Tout prouve qu'il était



Le duc de Guise arriva inopinément à Paris, le 9 mai, avec huit gentilshommes seulement. (Page 91, col. 2.)

absolument dévoué à Henri III et qu'il ne se joignit aux Seize que pour mieux se tenir au courant de leurs agissements.

Ce fut ainsi qu'il raconta à Henri III ce qui s'était passé à l'hôtel de Saint-Denis; mais le roi n'était pas homme à agir énergiquement; il se contenta de faire savoir au duc de Mayenne qu'il connaissait le complot qu'il avait formé. Celui-ci protesta hardiment de son innocence et se retira fièrement de Paris, non sans avoir averti ses amis qu'il se tiendrait dans les environs, tout prêt à venir à leur secours en cas de danger.

Bientôt, le duc imagina autre chose; informé que le roi devait dîner à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et de là se rendre à la foire Saint-Germain, il conçut le projet de l'enlever; mais celui-ci, averti par Poulain, ne se rendit ni au dîner, ni à la foire, mais il y envoya à sa place le duc d'Épernon, qui y fut insulté et obligé de s'enfuir.

Les ligueurs ne se tinrent pas pour battus; ils formèrent le projet de se saisir du roi dans l'hôtel des Capucins; une autre fois, de le surprendre à son retour de Vincennes, d'où il revenait d'ordinaire accompagné seulement de quelques domestiques; on aurait tué son cocher et les laquais de sa suite, et crié : « Sire ce sont les huguenots qui vous veulent prendre; » le roi eût eu peur, serait sorti de sa voiture; on l'aurait alors empoigné et emprisonné dans une tour du couvent Saint-Antoine.

Certes, tous ces projets faisaient honneur à l'imagination de leurs auteurs, mais il y avait Poulain, qui était toujours des complots et les racontait au roi.

« Lors, dit le *Procès-verbal* de Nicolas Poulain, les ligueurs commencèrent à pratiquer le plus de peuple qu'ils purent, sous le prétexte de la religion, et les prédicateurs se chargèrent en leurs sermons de parler fort et ferme contre le roi, de le dénigrer envers le peuple plus qu'ils n'avoient jamais fait, et ce, pour provoquer le roi à en prendre quelques-uns, afin d'avoir sujet de s'élever contre lui. Ce qui advint enfin, par la séditieuse prédication d'un des leurs à Saint-Séverin, auquel ils firent vomir tant de vilaines injures

contre le roi, que Sa Majesté fut contrainte de l'envoyer quérir pour parler à lui. »

Racontons cette scène,

« Un théologien avait prêché à Saint-Séverin et dit en pleine chaire que le roi était un tyran et fauteur d'hérétiques. Le roi ordonna, le 2 septembre à Rapin, prévôt de l'hôtel, d'aller arrêter ce prédicateur.

Les ligueurs répandirent le bruit de cette arrestation, en ajoutant que Rapin avait l'ordre de jeter le prédicateur à la Seine; il n'en fallut pas d'avantage pour soulever l'indignation publique. Crucé, Bussi-Leclerc, Senault et Choulier, membres du conseil des Seize, se rendirent aussitôt dans la maison d'un des leurs nommé Haste, notaire au carrefour Saint-Séverin. Plusieurs autres des principaux les y rejoignirent avec une quantité de gens armés, bien résolus à empêcher l'enlèvement du prédicateur.

La nouvelle de cette sédition fut immédiatement portée au roi, qui avait auprès de lui le chancelier de Chiverny et Villequier, gouverneur de Paris. Le chancelier était d'avis qu'il fallait au plus vite empêcher le désordre, mais le gouverneur jugea qu'il n'y avait pas lieu de porter attention à ce qui se passait, et il dit en riant au roi : « qu'il alloit boire ses quatre verres de vin, tranquillement comme à son ordinaire » et sortit pour aller dîner. Dans l'après-midi, le tumulte augmenta; le roi envoya un gentilhomme de sa chambre chez le notaire Haste pour le sermonner, mais les factieux le gardèrent en otage. Le prévôt de l'hôtel accourut alors avec ses sergents à cheval et quelques soldats de la garde du roi, qui entourèrent la maison du notaire, mais les ligueurs s'y barricadèrent, tandis que d'autres allèrent en toute hâte sonner le tocsin au clocher de Saint-Benoît pour amasser la populace, qui accourut en armes, en criant qu'on égorgeait les catholiques.

— Aux armes! mes amis; qui est bon catholique, il est heure qu'il se montre; les huguenots veulent tuer les prédicateurs et les catholiques.

La nuit commençait à tomber, on conseilla au roi de ne pas répandre le sang et de rappeler ses gardes; ce qui fut fait. Mais le lendemain matin les séditieux recommencèrent à soulever le peuple, et les prédicateurs à tonner en chaire.

Le roi ne se sentait pas assez fort pour agir; d'un autre côté, les troupes allemandes se disposaient à traverser la Loire. Il quitta Paris le 10 pour aller rejoindre son armée à Étampes.

Les succès qu'il remporta modifièrent un peu les mauvaises dispositions de bon nombre de Parisiens à son égard, et lorsqu'il revint, le 24 décembre, il fut reçu aux cris réitérés de : Vive le roi! et au bruit des détonations d'artillerie.

A la porte Saint Jacques et sur celle de l'hôtel de ville on avait mis cette inscription : « Au roy très chrestien et très victorieux Henri III, roy de France et de Pologne, père de son peuple, pour l'heureux succès de ses victoires contre les reistres, suisses, lansquenets et autres, la ville de Paris très fidelle et très obeïssante lui vouë et donne perpétuelle fidélité. »

Un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame, et le soir il y eut des feux de joie dans tout Paris.

Le 30, le roi manda au Louvre le parlement et la faculté de théologie, et fit aux docteurs une verte réprimande sur la licence effrénée et insolente des prédicateurs, qui se permettaient de prêcher contre lui, et, s'adressant au docteur Boucher, curé de Saint-Benoît, il lui dit qu'il était le plus méchant de tous, puisqu'il avait eu la témérité d'avancer publiquement, contre sa conscience, qu'il avait fait jeter à la rivière dans un sac le théologien Burlat, bien qu'il fût tous les jours avec lui et ses compagnons, « buvant, mangeant et se gaussant ».

— « Vous ne pouvez nier, dit-il, que vous ne soyez notoirement malheureux et damné, premièrement pour avoir, publiquement et dans la chaire de vérité, avancé plusieurs calomnies contre moi qui suis votre légitime souverain; secondement, pour ce que, sortant de chaire, après avoir bien menti et médit, vous allez droit à l'autel dire la messe, sans vous réconcilier ni confesser, contre ce qui est dans l'Evangile et ce que vous enseignez vous même aux autres. Je sçai, ajouta-t-il, votre belle résolution de Sorbonne du 16 de ce mois, à laquelle j'ai prié de ne pas avoir égard pour ce qu'elle avoit esté faite après déjeuner (cette résolution portait qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait); je ne veux pas me venger de ces outrages comme j'en ai la puissance et comme a fait le pape Sixte V, qui a envoyé aux galères certains prédicateurs cordeliers, qui, en leurs prédications, avoient osé médire de lui. Il n'y en a pas un de vous qui n'en mérite autant et même d'avantage, mais je veux bien tout oublier, et vous pardonner, à la charge de n'y retourner plus; que s'il vous advenoit, je prie ma cour du parlement, là présent, d'en faire une justice exemplaire. »

Ces paroles ne firent qu'encourager l'audace des ligueurs, persuadés que le roi les ménageait uniquement par crainte, et les satires, les invectives, les libelles redoublèrent.

La conspiration allait lentement, mais surement au but.

Le roi ordonna, en janvier 1588, à la duchesse de Montpensier de sortir de Paris; elle refusa d'obéir et se vanta de donner bientôt une couronne de moine à frère Henri de Valois.

« Elle portait, dit l'historien de Thou, une paire de ciseaux d'or pendue à sa ceinture et les montrait aux personnes de la cour, en disant qu'elle était destinée à tondre le roi, afin de le reléguer dans un monastère comme indigne de

porter la couronne et de mettre sur le trône un prince qui le méritait mieux. »

La duchesse était sœur des Guises.

Le prince de Condé mourut empoisonné. Les prédicateurs manifestèrent leur joie, en attribuant cette mort à une punition du ciel.

Les Seize tinrent un conseil dans le couvent des jésuites de la rue Saint-Antoine, et on y discuta le projet d'enlever le roi, un soir que, selon sa coutume, il courait pendant le carnaval les rues de Paris sous le masque.

Ce projet fut adopté, mais, comme toujours, Nicolas Poulain, qui assistait au conseil, se hâta d'en instruire le roi, et celui-ci ne sortit point de son Louvre.

Les Seize pressèrent alors, plus que jamais, le duc de Guise de venir à Paris prendre la direction des affaires de la Ligue ; c'était une grave responsabilité qui allait lui incomber; avant de s'en charger, il voulut se rendre un compte exact de l'état des esprits et ordonna à ses agents de se munir d'armes et de rassembler leurs forces dans cinq différents quartiers de la ville, en ayant soin de s'informer du nombre de gens sur lequel on pouvait compter et de le lui faire connaître.

Il fit prendre les devants à plusieurs personnages considérables du parti, tels que Urbain de Laval, le comte de Cossé-Brissac, Maneville, de Mouy frères, Chamois, etc. Ceux-ci, suivis de cinq cents cavaliers sous la conduite du duc d'Aumale, furent répartis à Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervillers et la Villette.

Dans les premiers jours d'avril, une assemblée fut tenue dans la maison de Santeul, devant l'église Saint-Gervais, et La Chapelle prenant la parole, communiqua aux autres membres du conseil un plan réduisant les seize quartiers de Paris en cinq, commandés chacun par un colonel ayant sous ses ordres quatre capitaines. L'effectif des soldats de la ligue se montait à 30,000 hommes.

Les cavaliers, logés hors la ville, devaient entrer à Paris pendant la nuit qui précédait le dimanche de la Quasimodo, et par la porte Saint-Denis, de laquelle ils étaient sûrs.

Le duc d'Épernon, qui avait coutume de faire sa ronde de dix heures du soir à quatre heures du matin, devait être tué par deux de ses gens qu'on avait subornés; ensuite, les ligueurs devaient marcher droit au Louvre, passer les gardes au fil de l'épée et s'emparer du roi.

Nicolas Poulain fit son office ordinaire, en avertissant le roi, qui fit renforcer la garde du Louvre, coucher les quarante-cinq gentilshommes qui formaient sa garde personnelle au château, et fit venir de Lagny 4,000 suisses qui furent logés au faubourg Saint-Denis.

Le complot était encore une fois avorté. Le duc de Guise s'éloigna; mais bientôt, sollicité par ses amis de revenir à Paris, il demanda au roi la permission de venir se justifier auprès de lui des projets qu'on lui prêtait; le roi refusa et lui intima l'ordre de ne pas s'approcher de Paris. Sur ces entrefaites, la duchesse de Montpensier entreprit de nouveau d'enlever le roi. Le 5 mai, elle fit placer une douzaine d'hommes hardis, cuirassés et bien armés, dans une maison située hors la porte Saint-Antoine, et qu'on appelait la Roquette.

Ces hommes embusqués devaient arrêter le roi à son retour de Vincennes, s'emparer de sa personne et l'emmener à Soissons. On eût fait alors courir le bruit que les huguenots avaient pris le roi et on serait tombé à l'improviste sur tout ses partisans.

Nicolas Poulain ne manqua pas de prévenir le roi, qui fit venir de Paris une escorte de cinq ou six cents chevaux, et put encore une fois échapper aux ligueurs.

Ce malheureux Henri III passait son temps à éviter les embûches qu'on lui tendait; mais comme il n'osait en punir les auteurs, sa faiblesse ne faisait que les encourager à recommencer. Il fallait bien s'attendre à un soulèvement prochain.

Le 9 mai, le duc de Guise arriva inopinément à Paris avec huit gentilshommes seulement; ils entrèrent par la porte Saint-Martin.

Aussitôt, les Parisiens quittèrent leurs maisons pour le suivre et en un moment, la foule s'accrut tellement qu'avant d'être au milieu de la ville, il avait déjà plus de 30,000 personnes autour de lui. Le peuple était ivre de joie ; on voyait des gens fléchir le genou devant lui, lui faire toucher leurs chapelets et s'en frotter ensuite les yeux.

De toutes les fenêtres, les femmes jetaient devant lui des rameaux et le couvraient de fleurs.

Quant à lui, il s'avançait lentement, épanoui, radieux, à travers cette foule idolâtre. disant des choses gracieuses à ceux qui l'approchaient de plus près, adressant aux plus éloignés des signes de la main, saluant aux fenêtres, et tout cela, avec une grâce si enchanteresse, qu'un courtisan disait que les huguenots étaient de la ligue quand ils regardaient M. de Guise.

Le duc alla crânement descendre chez la reine mère, à l'hôtel de Soissons, ou plutôt à l'hôtel de la Reine, ainsi qu'on le nommait.

A son aspect, Catherine de Médicis pâlit et fut prise d'un tremblement nerveux, mais elle se remit aussitôt; toutefois, elle ne put s'empêcher de lui témoigner sa surprise de son arrivée.

Il ne craignit pas de lui répondre qu'il avait compté sur elle pour être présenté au roi.

Déjà ce prince avait reçu la nouvelle de l'arrivée du duc ; il était alors avec le colonel d'Ornano.

— M. de Guise vient d'arriver malgré ma défense, lui dit-il; si vous étiez à ma place que feriez-vous ?

— Sire, répondit d'Ornano, il n'y a qu'un mot

à cela : tenez-vous le duc de Guise pour ami ou pour ennemi?

Le roi fit un geste significatif, montrant que Guise n'était nullement son ami.

— Cela étant, reprit le colonel, s'il vous plaît m'honorer de cette charge, sans vous inquiéter davantage, j'apporterai aujourd'hui à vos pieds la tête du duc de Guise, ou je vous le rendrai en tel lieu où il vous plaira, sans que personne ose branler, qu'à sa propre perte.



Reliquaire de Henri III.

Le roi répondit qu'il préférait mettre ordre à tout cela par un autre moyen.

Lorsque la reine mère l'eût fait prévenir qu'elle allait conduire le duc de Guise au Louvre, il entra en fureur.

— Par la mort Dieu ! dit-il, il en mourra!

Catherine, qui, on le sait, adorait les négociations, n'avait pu refuser de se charger de celle-ci; elle monta dans sa chaise et se fit mener au Louvre; le duc de Guise se tenait à la portière, mais à peine le peuple regardait-il la reine mère; il n'avait des yeux que pour le duc. De nouveau, on se rua sur son passage pour baiser ses mains ou le bas de son manteau; une demoiselle retirant son masque s'écria :

— Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes sauvés!

On arriva au Louvre, et Catherine présenta le duc au roi. Celui-ci, en le voyant, devint blême, se mordit les lèvres, et lui dit qu'il trouvait fort étrange qu'il eût entrepris de venir à sa cour, contre sa volonté et son commandement.

Alors le duc prétendit qu'il venait uniquement pour se défendre des calomnies de ses ennemis, et assurer son roi du sincère attachement qu'il avait pour sa personne.

— Oh! bien, dit le roi, les effets me feront juger de vos intentions.

Le duc après cette parole fit une profonde révérence, et se retira ; mais le bruit de son arrivée s'était répandu dans Paris, et lorsqu'il quitta le Louvre, une populace considérable l'acclama et le reconduisit en triomphe à son hôtel.

Le roi n'était pas du tout rassuré ; son confident Poulain lui avait inutilement conseillé de faire arrêter les principaux chefs de la ligue, mais Catherine de Médicis s'y était vivement opposée, et Henri III ne sut que faire doubler la garde du Louvre et ordonner au prévot des marchands de faire vider la ville à tous les étrangers.

Le 12 mai, dès l'aube, entrèrent par la porte Saint-Honoré 4,000 suisses et 2,000 gardes françaises.

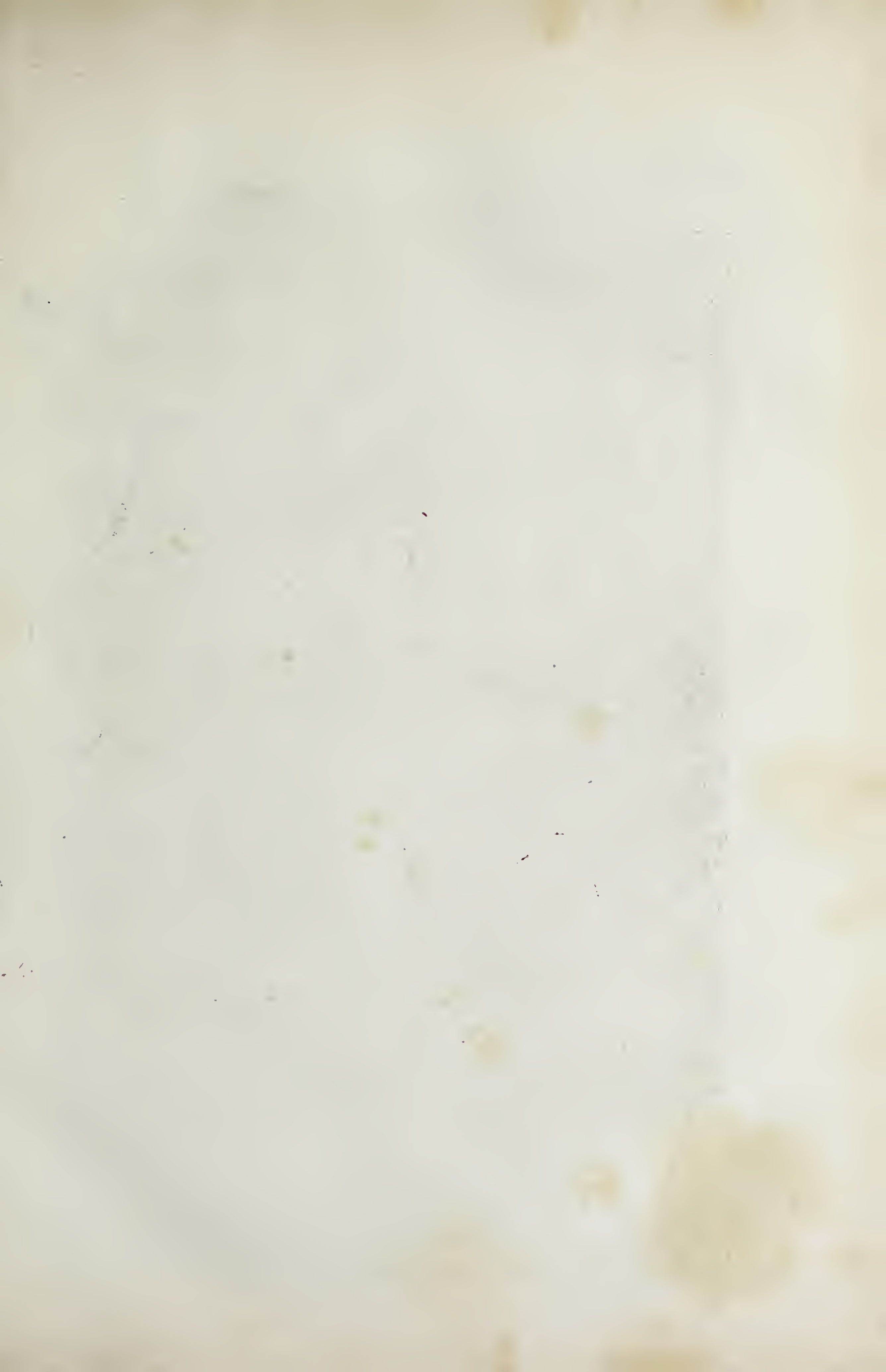
Le drapeau des suisses était d'azur à la croix blanche, cantonnée aux 1er et 4 d'un L couronné d'or et des sceptre et main de Justice en sautoir, noués d'un ruban rouge; aux 2 et 3, d'une mer d'argent, flottant contre un rocher d'or, battu de quatre vents. L'écharpe était blanche et la hampe se terminait par une fleur de lis d'or.

On avait placé la veille plusieurs compagnies de milice bourgeoise dans le cimetière des Innocents; mais dans la nuit, elles étaient passées du côté des ligueurs ; les suisses les remplacèrent, puis on en mit une partie sur la place de Grève et au Marché-Neuf, tandis que le Petit-Pont, le pont Saint-Michel et le pont Notre-Dame étaient occupés par les gardes françaises.

C'était le roi qui était allé en personne, à quatre heures du matin, recevoir ces troupes.

La grande ville, pendant les préparatifs, avait revêtu une physionomie morne et sinistre ; les boutiques étaient fermées partout, et Villequier, gouverneur de Paris, essaya inutilement de les faire rouvrir; elles se refermaient aussitôt après le passage de son cortège. Quelques pourparlers eurent lieu entre la cour et le duc ; on alla jusqu'à offrir à ce dernier le pardon de tous ses amis s'il consentait à sortir de Paris, et comme quelques-uns de ses gens lui conseillaient d'accepter :

— Que celui qui a peur s'en aille, s'écria-t-il!





FAMILLE BOURGEOISE AISÉE

Costumes parisiens, Manuscrit Charles VI, Froissard, nº 2644. (Bibliothèque nationale.)

XIVe SIÈCLE

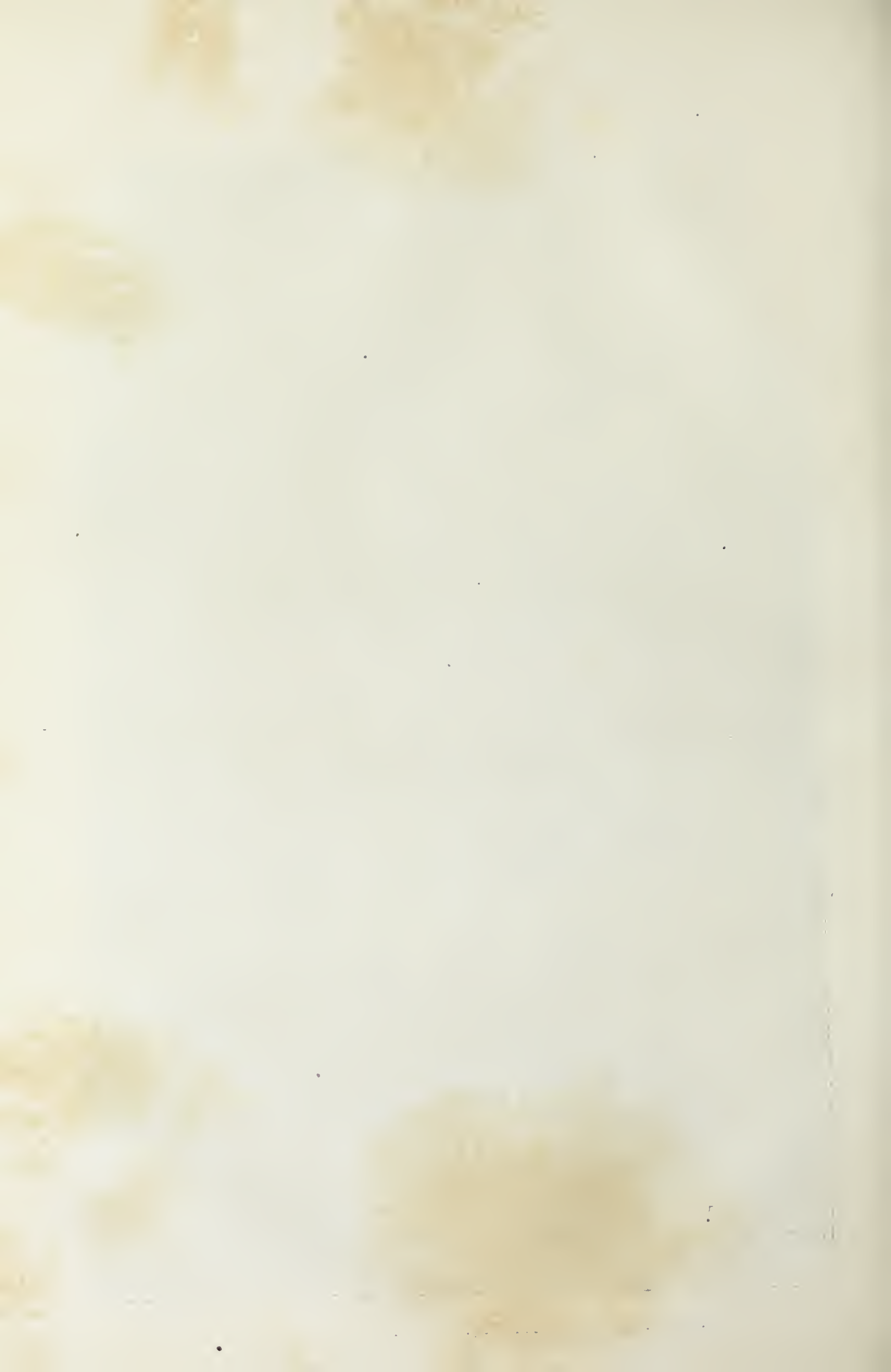
F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur. — 72.

Imp. Charaire et Fils.

Le fils du maréchal de Cossé-Brissac présidait à la confection des barricades.



Cependant, les rassemblements étaient devenus formidables dans la Cité et dans le quartier de l'Université. Aux clameurs farouches des écoliers, répondaient les cris des bateliers des ports et de la populace turbulente de la place Maubert.

Sur les dix heures du matin, un « rodomont de cour » ayant dit sur le pont Saint-Michel qu'il n'y aurait pas une femme de bien qui ne passât par la discrétion d'un suisse, cette parole imprudente courut dans le peuple, et d'effroyables cris de colère y répondirent.



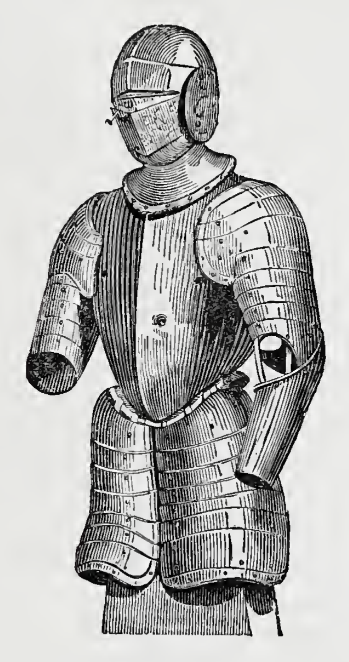
Armure de Henri III.

« Les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues et tendent les chaînes, derrière lesquelles ils roulent des tonneaux qu'ils emplissent de terre et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles et de tout ce qu'ils rencontrent sous la main. De cinquante en cinquante pas, s'élèvent des barricades, chacune gardée par un peloton d'arquebusiers ; chaque maison se change en forteresse, les auvents sont abattus et les fenêtres, où se montrent les femmes, résolues à se défendre comme les hommes, se garnissent de pavés et de projectiles de toute espèce. On sonne le tocsin, les barricades s'avancent, et les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, se laissent investir dans leurs postes respectifs. En moins de quatre heures la grande ville se trouva croisée de mille retranchements solides, derrière lesquels s'abritèrent les séditieux, qui allèrent audacieusement élever leur dernière barricade en face du Louvre.»

Le dessein du roi était de se saisir enfin des principaux chefs de la ligue, et de les livrer au bourreau pour servir d'exemples aux autres; mais il avait compté sans les bourgeois qui, ne sachant ce qui se passait, et voyant les troupes royales menacer le peuple, se mirent naturellement avec lui.

Bientôt, les soldats pressés de tous côtés, tant par les barricades que par les chaînes, ne pouvaient avancer ni reculer, sans danger d'être assommés par une grêle de pierres qu'on leur jetait des maisons.

C'était Charles de Cossé-Brissac, fils du maréchal, qui avait présidé à la confection de la plupart des barricades, un moyen de défense



Armure du duc de Guise.

qu'il avait imaginé, et qui devait désormais servir la cause du peuple dans toutes les tentatives insurrectionnelles.

Un peu avant midi, les habitants du pont Saint-Michel ouvrirent le feu contre une compagnie de gardes françaises qui se hâta de capituler et de gagner le marché neuf.

Le duc de Guise se tenait prudemment dans son hôtel, clos et couvert, maître des derrières de sa maison, occupés par quelques gens de main propres à favoriser sa fuite s'il était nécessaire; mais, lorsqu'il apprit le succès des barricades de Cossé-Brissac, il sortit, donnant ses ordres à des agents qui se hâtaient de les transmettre dans les divers quartiers.

Pendant ce temps, les maréchaux d'Aumont et de Biron tentaient vainement, dans la cité, de faire entendre raison aux bourgeois, qui demandaient avant tout que le roi fît sortir les garnisons. Henri III, lui, se contentait d'envoyer au duc des émissaires pour le conjurer d'apaiser les séditieux.

— Ce sont taureaux échappés, répondit froidement celui-ci, je ne puis les retenir.

Sur les trois heures de l'après-midi, un cri général, cri de tumulte et d'horreur, s'éleva du côté de la rue Saint-Jacques; un coup de mousquet avait été tiré par un soldat dans la rue Neuve-Notre-Dame, et les bourgeois chargèrent aussitôt les suisses.

— Allons! cria l'avocat La Rivière, allons prendre ce b... de roi dans son Louvre!

Les compagnies des gardes françaises, que commandait Crillon, furent ramenées à coup d'arquebuses du carrefour Saint-Séverin jusque sur le Petit-Pont et du pont au Marché-Neuf. Les malheureux soldats, acculés de tous côtés par la populace qui débouchait de l'intérieur de la Cité et des abords du pont Saint-Michel, durent cesser toute résistance sous la grêle de balles, de tuiles et de pavés dont on les assaillait.

— Miséricorde! criaient les gardes françaises.

— Bonne France, bons catholiques, essayaient de faire entendre les Suisses, en montrant leurs chapelets.

Mais il était difficile de discuter au milieu des balles, et une soixantaine de soldats tombèrent frappés à mort.

L'ordre de retraite qui arriva aux troupes royales fit cesser ce massacre, et le peuple, sur les instances des maréchaux, consentit à ouvrir quelques barricades pour les laisser passer; mais les Suisses ayant refusé d'éteindre les mèches de leurs arquebuses, le peuple les chargea avec furie, et ils n'échappèrent à la mort qu'en se jetant à genoux et en criant :

— Vive Guise!

Ils furent alors enfermés dans les boucheries du Marché-Neuf.

Le duc de Guise sortit alors de son hôtel en pourpoint blanc, une baguette à la main, et se dirigea vers la Grève; il fut accueilli par de nouvelles acclamations.

— Vive Guise! A Reims! il faut mener Monsieur à Reims, criait-on sur son passage, pour indiquer qu'il fallait le choisir pour roi.

A sa voix, le peuple s'apaisa, toutes les barricades tombèrent, et les troupes du roi purent alors se retirer, mais nu-têtes, sans tambours, les armes basses et renversées.

La reine Catherine proposa alors de négocier un arrangement.

Guise ne demandait pas mieux; il daigna faire connaître qu'il se contenterait de la lieutenance générale du royaume, de la remise de dix places de sûreté en France, d'un édit qui déclarerait les princes de Bourbon déchus comme hérétiques du droit au trône, de l'exil des principaux personnages de l'entourage du roi, du renvoi des quarante-cinq gentilshommes formant la garde du roi, etc., etc.

A ces propositions exorbitantes, Henri III bondit de colère; mais que faire? Catherine, après s'être lamentée, offrit de retourner le lendemain matin trouver le duc de Guise. Elle y alla; mais elle eut grand'peine à se frayer un chemin à travers les barricades : le peuple faisait des difficultés pour laisser passer sa chaise. Soudain, un bourgeois s'approcha d'elle et lui apprit que 15,000 hommes étaient en marche pour investir le Louvre; elle se hâta d'en faire parvenir l'avis au roi et continua son chemin vers l'hôtel de Guise.

Mais pendant qu'elle discuta avec lui, le tocsin sonna et le tumulte recommença; les écoliers et les moines prenaient les armes, et, au milieu d'eux, les docteurs de la Sorbonne, cuirasse sur la poitrine, les exhortaient à marcher sur le Louvre.

Le roi comprit que tout était perdu, et sortant du palais, une canne à la main, il enfila la porte Neuve (qui était située au bord de la rivière, à peu près au milieu de la galerie actuelle du Louvre), et arriva dans le jardin des Tuileries.

— O ville ingrate! s'écria-t-il en se tournant vers Paris, je t'ai plus aimée que ma propre femme.

Et, suivi de quelques courtisans, il se dirigea vers Chaillot.

Le corps de garde de la place de Nesle, apercevant de loin le roi qui fuyait, lui envoya une salve d'arquebusades, et le peuple, des injures.

Parvenu sur la hauteur de Chaillot, Henri III se retourna encore vers la ville qu'il quittait avec tant de regret, et la maudissant, il jura qu'il n'y rentrerait que par la brèche, et prit la route de Chartres, tandis que sa mère négociait toujours avec le duc de Guise, qui ne céda rien de ses prétentions de la veille.

Au plus fort de la discussion entre Catherine et le duc, arriva le seigneur de Maneville, qui apprit à Guise le départ du roi.

— Me voilà mort, madame, dit le duc à la reine mère; pendant que Votre Majesté m'amuse ici, le roi s'en va pour me perdre.

— J'ignorais cette résolution, se contenta de répondre Catherine.

Et elle reprit tranquillement le chemin de son hôtel.

Le duc était si enivré du succès qu'il venait d'obtenir, qu'il écrivit au gouverneur d'Orléans en ces termes :

« Avertissez nos amis de nous venir trouver en la plus grande diligence qu'ils pourront, avec armes et sans bagage, ce qu'ils pourront faire aisément, car je crois que les chemins sont libres d'ici à vous. J'ai défait les Suisses, taillé en pièces une partie des gardes du roi, et tiens le Louvre investi de si près, que je rendrai bon compte de ce qu'il y a dedans. Cette victoire est si grande qu'il en sera mémoire à jamais. »

Toutefois, lorsqu'il vit que le roi lui échap-

pait, il fut passablement mortifié, et le peuple de Paris dit avec son accent de franchise libre, que les deux Henri avaient bien fait les ânes.

Mais il songea à se rendre maître de la capitale, et fit sonner bien haut qu'il n'avait d'autre vue que le bien public et le service du roi; il ordonna la démolition des barricades qui avaient donné leur nom à la journée de la veille, appelée désormais dans l'histoire *Journée des Barricades*.

Il fit visite aux présidents du Parlement pour les engager à tenir séance le lendemain. Ce qu'ils firent. Puis il s'empara des deux Châtelets, du Temple, de l'arsenal et de la Bastille, dont Bussi-Leclerc fut fait gouverneur; les échevins furent destitués, et il convoqua une assemblée à l'hôtel de ville pour en nommer d'autres; le prévôt des marchands dut céder ses fonctions à la Chapelle-Marteau, un des membres du fameux Conseil des Seize. Toutefois, les nouveaux échevins qui furent élus, Nicolas Rolland, Jean de Compans, François de Cotte-Blanche et Robert Desprez, n'acceptèrent cette charge que sous le bon plaisir du roi, et ils allèrent le 15 juillet trouver la reine mère, en la priant de recevoir leur démission d'un emploi qu'ils avaient été forcés d'accepter. Catherine leur commanda de continuer à demeurer échevins, jusqu'à ce que le roi eût pu se prononcer à cet égard, et elle leur remit le sceau de la ville et la clef du bureau que les officiers précédents avaient déposés entre ses mains. Le 20 du même mois, la reine les fit venir et leur dit que le roi acceptait leur démission; mais que sur le bon rapport qu'on lui avait fait d'eux, il les continuait jusqu'au 15 août, et pour deux autres années à partir de cette époque. Ils prêtèrent serment à cet effet.

En même temps que le duc de Guise changeait les officiers de l'hôtel de ville, il changeait aussi la plupart des colonels, des capitaines et des quarteniers de Paris, et les corps de garde des portes, avec défense expresse de laisser sortir qui que ce fût sans un passeport du prévôt des marchands ou de l'un des échevins.

Rapin, prévôt de l'hôtel, fut chassé de Paris, ainsi que le lieutenant civil Aubry Séguier. Quelques protestants habitaient encore Paris; ils durent, pour échapper à la mort, se conformer aux pratiques extérieures du catholicisme; ceux qui persistèrent à se montrer hugenots, furent victimes de leur zèle religieux. Ce fut ainsi que deux ligueurs, Poccard et Larue, entrèrent le soir dans la maison du maître d'école Mercier, huguenot, le poignardèrent et jetèrent son corps à la Seine; les deux filles d'un procureur au parlement appelé Jacques Foucaud, emprisonnées depuis le mois de janvier, à cause de leur persistance dans leurs opinions religieuses, furent condamnées à être étranglées, puis brûlées.

Ce supplice eut lieu, et l'une de ces deux malheureuses filles fut brûlée vive par la fureur du peuple, qui coupa la corde à laquelle elle était pendue avant qu'elle fût étranglée; elle tomba au milieu du feu allumé sous la potence, et fut grillée.

Toutefois, lorsque le premier moment d'effervescence fut passé, les ligueurs commencèrent à réfléchir sur la gravité de la situation et s'en montrèrent quelque peu inquiets; l'évasion du roi effrayait tout le monde; on se demandait ce qui sortirait de cette situation singulière de Paris placé entre le roi, qui conservait encore de puissants moyens de défense et qui pouvait d'un instant à l'autre les utiliser, et le duc de Guise, qui gouvernait sans titre officiel, sans pouvoir reconnu, et qui lui-même n'était pas sans inquiétude; se repentant d'avoir laissé échapper sa proie, il fit prier Henri III de rentrer à Paris et chargea la reine mère de négocier dans ce but; mais le roi se défiait autant de sa mère que de lui.

Catherine imagina alors de conseiller aux ligueurs d'aller trouver le roi, puisque le roi ne voulait pas venir à Paris. Le parlement se décida aussi à aller le prier de rentrer dans sa bonne ville, et les capucins se mirent de la partie.

Le 17 mai, trente-cinq capucins à la tête desquels marchait le duc de Joyeuse, qui avait endossé le froc et se faisait appeler maintenant frère Ange, partirent de Paris, pieds nus, pour se rendre à Chartres.

Comme on supposait que la vue d'une procession ne pouvait manquer de disposer favorablement l'esprit du roi, qui les affectionnait, on donna à celle-ci une physionomie particulière.

Frère Ange, qui n'était encore que novice, imagina d'imiter Jésus-Christ marchant au Calvaire, il se mit sur la tête une couronne d'épines et sur les épaules une lourde croix.

Mais laissons un témoin oculaire, qui assista à son départ de Paris, en donner la description. « A la tête, paroissoit un homme à grande barbe sale et crasseuse, couvert d'un cilice et par-dessus un large baudrier, d'où pendoit un sabre recourbé; d'une vieille trompette rouillée, il tirait par intervalle des sons aigus et discordants. Après lui marchoient fièrement trois autres hommes, aussi malpropres, ayant chacun en tête une marmite grasse au lieu de casque, portant sur leur cilice des cottes de mailles avec des brassards et des gantelets; ils avoient pour armes de vieilles hallebarbes rouillées; ces trois rodomonts rouloient des yeux hagards et furibonds et se démenoient beaucoup, pour écarter la foule accourue à ce spectacle.

« Après eux venoit frère Ange de Joyeuse; il s'étoit laissé lier et peindre sur le visage des gouttes de sang qui sembloient découler de sa tête couronnée d'épines; il paraissoit ne traîner qu'avec peine une longue croix de carton peint,

et se laissoit tomber par intervalles, poussant des gémissements lamentables.

« A ses côtés marchoient deux jeunes capucins, revêtus d'aubes, représentant, l'un la vierge, l'autre la Madeleine. Ils tournoient dévotement les yeux vers le ciel, faisant couler quelques fausses larmes; et toutes les fois que frère Ange se laissoit tomber, ils se prosternoient devant lui en cadence. Quatre satellites, fort ressemblants aux trois premiers, tenoient la corde dont frère Ange étoit garrotté et le frappoient à coups de fouet qui s'entendoient de très loin.

« Une longue suite de pénitents fermoit cette marche comique. »

Les Parisiens, bien que familiarisés avec les processions grotesques que Henri III avait mises à la mode, étaient stupéfaits en voyant celle-ci, qui ressemblait bien davantage à une mascarade de jours gras qu'à un cortège religieux.

Néanmoins, une foule considérable s'était attroupée sur son passage pour la voir passer, et quelques fanatiques commencèrent à la suivre ; mais ce beau zèle ne dura pas longtemps, et arrivée à la porte de Paris, la procession se trouva réduite à peu près aux capucins et aux pénitents qui la formaient.

Tous les gens sensés haussaient les épaules devant une pareille et inconvenante parodie des choses religieuses, mais on n'osait pas trop exprimer sa pensée pendant ce temps de troubles, et capucins et pénitents purent en toute liberté aller pédestrement de Paris à Chartres; en arrivant dans cette ville, ils apprirent que le roi Henri III assistait aux vêpres dans la cathédrale; ils y entrèrent en chantant le *Miserere.*

Alors, frère Ange mit à nu ses épaules fatiguées et deux capucins lui appliquèrent à tour de bras de grands coups de fouet dans l'espérance de fléchir le roi par ce spectacle, et pour l'attendrir encore davantage, toute la troupe se prosterna devant lui en criant miséricorde.

Crillon témoin de cette comédie, s'écria à haute voix dans l'église, tandis que les capucins fustigeaient frère Ange :

— Fouettez, fouettez tout de bon, c'est un lâche qui a quitté la cour et endossé le froc pour ne pas porter les armes.

Cette scène ridicule fit pleurer quelques assistants, mais en fit rire beaucoup plus encore ; quant au roi, elle ne produisit qu'un fâcheux effet sur lui, et il se plaignit à Joyeuse de l'avoir vu mêlé à une pareille profanation.

Suivant M. de Thou, les capucins qui avaient imaginé cette farce avaient eu soin de fabriquer une croix en carton ; le sang qui coulait sur le front du frère Ange était figuré, et les coups de fouet, sans force, ce qui motiva l'exhortation de Crillon, de fouetter fort.

Un édit de pacification résulta de tout ceci; le roi accorda aux ligueurs tout ce qu'ils demandèrent, oubli de la journée des barricades, sanction de tout ce qui avait été fait par le duc de Guise, exclusion au trône du roi de Navarre.

Les ligueurs obtinrent tout du roi, excepté son retour à Paris. Il avait eu trop peur pendant la journée des barricades et ne voulait à aucun prix s'exposer à en revoir une seconde.

Le reste de l'année se passa en pourparlers, en entrevues, en intrigues de tout espèce, entre la reine mère, les chefs ligueurs, le duc de Guise, les cardinaux, et à Paris, on était toujours bien désireux de voir une solution à toutes ces allées et venues qui n'aboutissaient à rien, sinon qu'à ruiner le commerce et à paralyser le travail et les affaires en général.

Tout à coup se répandit le bruit d'un événement tragique.

Deux courriers, qui arrivèrent le 24 décembre à midi, apportèrent la nouvelle que la veille le roi avait fait assassiner le duc de Guise au château de Blois, où les états s'étaient assemblés, en même temps qu'il avait fait arrêter tous les principaux ligueurs qui s'y trouvaient logés, leurs domestiques, le cardinal de Bourbon, Mme de Nemours, le prince de Joinville, son fils, et dans la ville de Blois, les députés de Paris, tels que le prévôt des marchands La Chapelle-Marteau, le président Neuilly, l'échevin Compan, etc.

La nouvelle de cet attentat produisit une véritable consternation; les deux échevins restés à Paris et les principaux ligueurs s'assemblèrent en conseil, et à son issue, ils commencèrent par se saisir des portes et à placer des corps de garde avant que la mort du duc fût connue ; ils appelèrent ensuite Charles de Lorraine duc d'Aumale, qui s'était retiré aux Chartreux pour y faire ses dévotions à l'occasion de la Noël, et eurent, la nuit suivante, une longue conférence avec lui dans son hôtel.

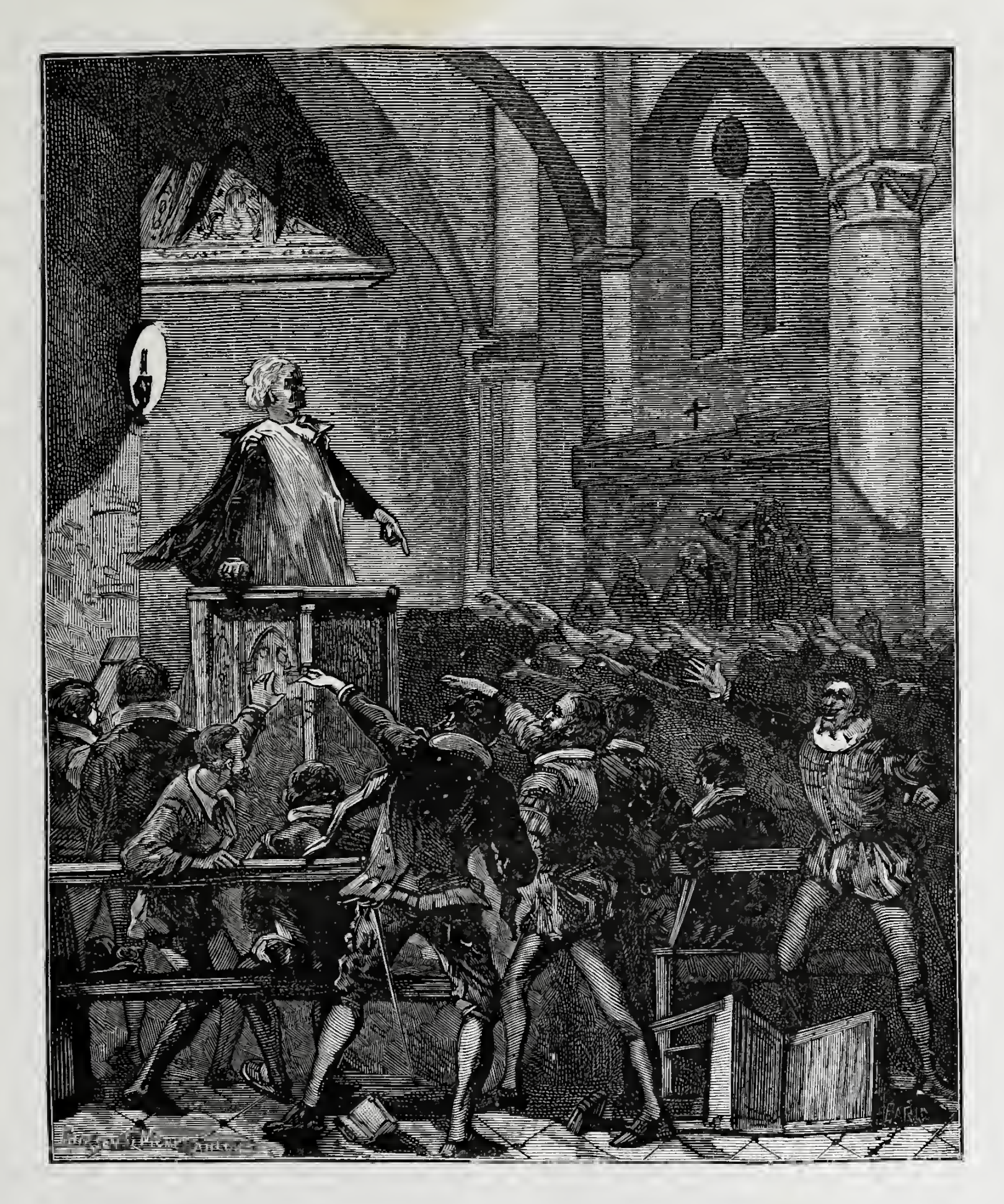
Le jour de Noël se passa à Paris dans le deuil et la tristesse.

Les bourgeois craignaient que le roi tirât vengeance de la journée des Barricades et usât de terribles représailles! Exhortés par les prédicateurs à s'unir plus que jamais pour la défense de la religion et de la liberté, ils se demandaient avec terreur ce qu'on allait exiger d'eux.

Le duc d'Aumale fut nommé gouverneur de Paris ; son premier soin fut de faire emprisonner tous ceux qu'on nommait politiques, c'est-à-dire partisans du roi et qui refusèrent d'acquitter le paiement des fortes contributions dont on les taxa.

La colère du peuple ne connut pas de bornes, excité qu'il était par les diatribes lancées en chaire contre le roi et les courtisans.

Le 1er janvier 1589, Guincestre, curé de Saint-Gervais, exigea, après avoir prêché, que tous ses auditeurs prêtassent serment, en levant la main, d'employer jusqu'à la dernière goutte de leur



Le curé de Saint-Gervais exigea que tous ses auditeurs prêtâssent serment. (Page 97, col. 1.)

sang, jusqu'au dernier denier de leur bourse, pour venger la mort du duc et du cardinal de Guise, massacrés par le tyran dans le château de Blois, à la face des états. Il demanda même un serment particulier au premier président de Harlay qui se trouvait assis au banc d'œuvre en face de lui, et comme celui-ci ne faisait aucun signe d'acquiescement, il l'interpella en lui disant :

— Levez la main, monsieur le Président, levez là bien haut, encore plus haut, afin que le peuple la voie.

Et il fut obligé d'obéir pour ne pas s'exposer à la fureur du peuple, car on le soupçonnait d'être un de ceux qui avaient conseillé au roi de se défaire des princes de Guise.

Ce serment fut exigé par les curés de plusieurs autres paroisses.

Le lendemain, le peuple se porta dans l'église Saint-Paul et y détruisit les tombeaux et figures de marbre que le roi avait fait élever à ses mignons.

On brisait sur tous les édifices publics les armoiries et les portraits de Henri III. On l'exécutait en effigie, en attendant qu'on pût le tuer en personne.

Le conseil des Seize ou de l'Union, car il portait également ce nom, proposa à la Sorbonne la question de savoir si les Français avaient le droit de faire la guerre au roi pour la défense de la religion catholique ; et la Faculté de théologie,

« c'est-à-dire huit ou dix soupiers et marmitons, comme porte-enseigne et trompettes de sédition, déclarèrent tous les sujets du royaume absous du serment de fidélité et obéissance qu'ils avaient juré à Henri de Valois, naguère leur roi, rayèrent son nom des prières de l'église, en composèrent d'autres pour les princes catholiques, et firent entendre qu'on pouvait en conscience prendre les armes contre ce tyran exécrable. »

Le 8 janvier, le curé Guincestre annonça dans son sermon la mort de Catherine de Médicis décédée, le 5, à Blois, et dit qu'elle avait fait beaucoup de bien et de mal, et encore plus de mal que de bien, et il ajouta que comme elle avait souvent favorisé l'hérésie, il ne savait pas si l'on devait prier Dieu pour elle.

« — Je vous dirai pourtant que si vous voulez lui donner, à l'aventure, par charité, un *pater* et un *ave*, il lui servira de ce qu'il pourra. Je laisse cela à votre liberté »

Quant aux Seize, ils dirent hautement que si le corps de la reine mère était apporté à Paris pour être inhumé à Saint-Denis, ils le feraient jeter à la voirie ou dans la rivière.

Le curé de Saint-Nicolas des Champs, François Pigenat, demanda dans son sermon à ses auditeurs s'il ne se trouvait pas parmi eux quelqu'un assez zélé pour venger la mort du duc de Guise, dans le sang du tyran qui l'avait fait massacrer.

Ce n'était partout qu'excitations au régicide, et les plus épouvantables injures ne cessaient d'être prodiguées au roi ou plutôt à Henri de Valois ou au « vilain Hérode », comme on l'appelait maintenant.

Celui-ci eut la malencontreuse idée d'envoyer à Paris une déclaration touchant la punition qu'il avait cru devoir infliger au duc et au cardinal de Guise, comme coupables de conspiration contre lui, et un héraut fut chargé de la porter aux échevins.

Mais il s'en fallut peu que le héraut fut assommé; on le promena par la ville aux huées de la populace, et il fut fort heureux de pouvoir s'échapper et regagner Blois en toute hâte.

Le conseil estima que le parlement était tiède; on résolut d'en avoir raison ; Bussi-Leclerc, qui de maître d'armes était devenu gouverneur de la Bastille, se chargea de sévir contre lui; il commença par se faire accompagner de vingt-cinq à trente hommes bien armés, et dans la matinée du 16 janvier, il se rendit avec cette escorte au palais de justice dont il s'empara des portes ; il entra dans la grand'chambre vers huit heures, le pistolet en main ; il demanda qu'il plût à la cour de s'unir au prévôt des marchands, aux échevins et aux bons bourgeois de Paris pour la défense de la religion de délier les Français du serment de fidélité et d'obéissance envers le roi, et la pria de délibérer au plus vite; mais comme les magistrats tardaient trop à prendre une décision dans le sens indiqué, il s'écria qu'il voyait bien qu'ils ne songeaient qu'à trahir la ville et lut la liste de ceux qui étaient invités à se rendre sur-le-champ à l'hôtel de ville. Le premier président et les présidents Potier et de Thou lui demandèrent alors au nom de quelle autorité il agissait.

Il ne répondit à cette question qu'en intimant de nouveau à ceux qu'il avait nommés, l'ordre de le suivre, s'ils voulaient éviter qu'il leur arrivât malheur.

Alors le premier président de Harlay, le président de Thou et quelques autres nominativement désignés se levèrent pour obéir ; mais aussitôt tous les membres de la cour déclarèrent qu'ils voulaient partager le sort de leurs chefs.

Cinquante ou soixante conseillers descendirent de leurs sièges et vinrent se ranger deux par deux précédés par Bussi-Leclerc, qui les conduisit par le pont au Change dans la direction de la Grève.

Ils défilèrent ainsi en robe et en bonnet, au milieu de la populace qui les invectivait au passage.

Bientôt, une foule énorme de mariniers, de portefaix et de vagabonds, attirés par la nouveauté du spectacle, coururent à la Grève pour recevoir à leur façon les juges arrêtés; mais Bussi-Leclerc craignit que tous ces gens ne fissent un mauvais parti à ses prisonniers, et, évitant de passer sur la place de Grève, il prit des rues détournées et les conduisit droit à la Bastille, où il les fit enfermer.

Dans la journée, on arrêta à leur domicile ceux des membres du parlement qui ne s'étaient pas trouvés au Palais lorsque Bussi-Leclerc s'y était présenté. Quant à ceux dont les noms n'étaient pas portés sur la liste de proscription, on les relâcha, en les exhortant d'aller reprendre leurs sièges.

Un nouveau parlement siégea, et tous les magistrats et officiers de la cour au nombre de 126, jurèrent le 26 janvier sur le crucifix, de poursuivre la vengeance de la mort du duc et du cardinal de Guise contre tous ceux qui en seraient reconnus auteurs ou complices.

Quelques-uns voulurent signer ce serment avec leur sang; entre autres un enragé ligueur, nommé Baston, qui, s'étant maladroitement piqué à la main pour en tirer du sang, demeura estropié des suites.

Le même jour arriva à Paris un ordre du roi commandant au duc d'Aumale de sortir immédiatement de Paris et faisant défense aux cours souveraines et autres de tenir aucune juridiction.

Le héraut qui apporta cet ordre ne fut pas écouté ; on refusa même d'ouvrir le paquet dont il était porteur, et on le mit en prison avec l'intention de le pendre ; mais on se ravisa et on le renvoya purement et simplement d'où il venait,

et un nouveau conseil composé de quarante personnes prises dans les trois ordres du royaume fut nommé pour assister le duc d'Aumale. C'étaient: pour le clergé: l'évêque de Meaux, Brézé; Roze, évêque de Senlis; de Villars, évêque d'Agen; Prévost, curé de Saint-Séverin; Boucher, curé de Saint-Benoît; Aubri, curé de Saint-André des Arts; Pelletier, curé de Saint-Jacques; Pigenat, curé de Saint-Nicolas des Champs; Launoy, chanoine de Soissons; pour la noblesse : le marquis de Canillac, de Meneville, de Saint-Paul, de Rose, de Montberault, de Hautefort, et de Sanzay ; et pour le tiers d'Etat : le président de Neuilly, Cocqueley, Midorge, de Machault, Baston, Marillac, Acarie, de Bray, Beauclerc, de la Bruyère, Anroux, Fontanon, Drouat, Crucé et quelques autres bourgeois.

Ce conseil, qui siégeait à l'hôtel de ville, figurait la représentation nationale, sa première séance se tint, et ses règlements et attributions furent délibérés le 17 février 1589.

Il conféra le titre de lieutenant général de l'état royal et couronne de France au duc de Mayenne, qui vint le 13 mars 1589, prêter serment au parlement.

Le clergé continuait à prêcher ouvertement la résistance au roi, et des Parisiens, qui ne cherchaient qu'à faire acte d'hostilité contre lui, s'en allèrent piller le château de Vincennes qui était une résidence royale; en revenant de faire un si bel exploit, ils s'empressaient de se rendre à la procession et méritaient par là les félicitations des prédicateurs.

Car les processions étaient plus suivies que jamais; le 30 janvier, on rendit les honneurs funèbres à la mémoire du duc et du cardinal de Guise dans la cathédrale ; la maison de ville et les cours y assistèrent, et à l'issue du service, il y eut plusieurs processions « auxquelles il y a eu (dit le *Journal des choses advenues à Paris*) une grande quantité d'enfants, tant fils que filles, hommes que femmes, qui sont tous nuds, en chemise, tellement qu'on ne vit jamais si belle chose ; il y a telles paroisses où il se voit cinq à six cents personnes toutes nues (nu s'entend toujours en chemise).

« Ledit jour (3 février) se firent, comme aux précédens jours, de fort belles processions où il y eut une grande quantité de tous nuds et portant de très belles croix.

« Le 14, jour de carême prenant, et jour où l'on n'avoit accoutumé que de voir des mascarades et folies, furent faites, par les églises de cette ville, grande quantité de processions, qui y alloient en grande dévotion, même de la paroisse de Saint-Nicolas des Champs, où il y avoit plus de mille personnes tant fils que filles, hommes que femmes tous nuds, et même tous les religieux de Saint-Martin des Champs qui y étoient tous nuds pieds, et les prêtres de ladite église de Saint-Nicolas aussi pieds nuds et quelques uns tous nuds, comme étoit le curé nommé maître François Pigenat, duquel on fait plus d'état que d'aucun autre, qui étoit tout nud et n'avoit qu'une guilbe (guimpe) de toile blanche sur lui,

« Le 24, tout le long du jour l'on ne cessa de voir aussi les processions et es quelles il y avoit beaucoup de personnes, tant enfants que femmes et hommes qui étoient tous nuds, lesquelles portoient et représentoient tous les engins et instruments desquels Notre-Seigneur avoit été affligé et entre autres, les enfants des jésuites, joints à ceux qui y vont à la leçon, lesquels étoient tous nuds, et étoient plus de trois cents, deux desquels portoient une grosse croix de bois neuf pesant plus de cinquante, voire soixante livres. »

Pendant plusieurs mois, les Parisiens ne cessèrent de faire chaque jour une ou plusieurs de ces scandaleuses processions et ils y avaient tellement pris goût, qu'ils allaient pendant la nuit faire lever leurs curés et les prêtres de leur paroisse, pour les mener en procession. Elles avaient remplacé les divertissements habituels du carnaval.

Le curé de Saint-Eustache et deux ou trois autres qui essayèrent de réagir contre cet entraînement furent traités de politiques et d'hérétiques et contraints de se lever comme les autres la nuit « pour mener promener cette populace obstinée par les rues, et comme dans ces processions nocturnes tous y marchèrent pêle-mêle, hommes, femmes, filles et garçons, on en vit dans la suite des fruits semblables à ceux que produisent les dissolutions du carnaval. »

La duchesse de Guise, qui était revenue à Paris après le meurtre de son mari, accoucha d'un fils posthume que l'on porta le 7 février à l'église Saint-Jean en Grève pour être baptisé. Il fut tenu sur les fonts par la ville de Paris et par la duchesse d'Aumale et nommé Alexandre Paris. Après la cérémonie du baptême, les prévôt des marchands et échevins qui avaient fait fonctions de parrains, firent servir dans l'hôtel de ville une collation magnifique, et des salves d'artillerie furent tirées. (Ce filleul de la ville de Paris fut chevalier de Malte, et mourut gouverneur de Provence, le 1er juin 1614).

La chasse aux protestants était toujours des plus actives ; au mois de mars, on découvrit dans Paris un ministre protestant nommé Damours, qui fut conduit à la Bastille ; mais il fut mis en liberté quelque temps après par Bussi-Leclerc, qui s'était toujours opposé à ce qu'on le mît à mort, prétendant que tout huguenot qu'il était, il valait mieux que tous ces politiques de présidents et conseillers, qui n'étaient que des hypocrites.

En sa qualité d'ancien procureur, Bussi-Leclerc exécrait tous les gens du parlement.

Le curé Guincestre, qui se signala par sa violence pendant ces temps troublés, commença les prédications du carême en annonçant à ses paroissiens qu'il ne leur prêcherait pas l'Évangile, que tout le monde connaissait, mais qu'il ferait le récit de la vie et des gestes abominables du perfide tyran Henri de Valois et « il vomit contre lui mille et mille calomnies hors de toute vraisemblance en le chargeant d'impiétés, d'infamies et de commerce avec les démons. »

Malgré toutes les incitations à tuer le roi, personne ne paraissait vouloir se charger de le frapper, mais les criminels d'intention ne manquaient pas :

« Furent faites à Paris force images de cire qu'ils tenoient sur l'autel et les piquoient à chacune des quarante messes qu'ils faisoient dire durant les quarante heures en plusieurs paroisses de Paris ; et, à la quarantième, piquoient l'image à l'endroit du cœur, disant à chaque piqûre quelques paroles de magie, pour essayer à faire mourir le roi. Aux processions pareillement, et pour le même effet, ils portoient certains cierges magiques qu'ils appeloient par moquerie cierges bénits, qu'ils faisoient éteindre au lieu où ils alloient, renversant la lumière contre bas, disant je ne sais quelles paroles que des sorciers leur avoient apprises. » (*Journal de Henri III*).

Le duc de Mayenne et le conseil de l'Union ne devaient pas marcher longtemps d'accord, c'était fatal ; le duc commença par l'augmenter de quelques personnes et le nombre des conseillers se trouva être de cinquante-quatre, qui commencèrent par chercher de l'argent pour faire la guerre au roi. Ils savaient que Pierre Molan, trésorier de l'épargne, était riche, deux conseillers au parlement furent chargés de se saisir de sa fortune, et ils lui prirent 300,000 écus.

De son côté, le roi avait, le 14 février, déclaré la ville de Paris, rebelle et déchue de tous ses privilèges avec injonction à tous les magistrats, officiers et fonctionnaires quelconques d'en sortir pour se rendre aux lieux qui leur seraient indiqués. Un nouvel édit du mois de mai la déclara criminelle de lèse-majesté. Tous les biens qui en mouvaient immédiatement furent réunis à la couronne ; cet édit emportait révocation de tous les privilèges et grâces qui avaient été concédés à Paris, mais encore de tous ceux dont jouissaient ses évêques, chapitres, collégiales, monastères, églises, même la Sainte-Chapelle et les hôpitaux.

Les ligueurs se contentèrent de rançonner quelques-uns des membres du parlement qu'ils avaient fait mettre à la Bastille. — Les autres y demeurèrent en attendant qu'on fût fixé sur la somme à laquelle on pouvait les imposer pour leur rendre la liberté.

La situation devenait chaque jour plus tendue ; Mayenne se disposa à aller attaquer le roi à Tours, où avaient été transférés le siège du parlement de Paris, la cour des comptes, celle des aides, en un mot, le gouvernement.

Henri III s'était réconcilié avec le roi de Navarre ; le duc de Mayenne fut obligé de lever le siège de Tours ; le duc d'Aumale était parti de Paris avec 6,000 hommes et quelques pièces d'artillerie ; il fut repoussé avec perte à Senlis ; 2,000 hommes, dont Menneville, gouverneur de Paris, furent tués.

Les Parisiens, que la moindre victoire électrise, se laissent facilement abattre par la défaite. Lorsqu'on vit revenir à Paris des fuyards sans armes ni bagages, ce fut un effroi général. Jean de Montluc de Balagny, nommé gouverneur de Paris à la place de Menneville essaya de rassurer les bourgeois, en leur persuadant que cette retraite, qu'on pouvait plus justement appeler une déroute, était une manœuvre militaire !

Et on publia des dépêches desquelles il résultait que l'armée des Parisiens avait eu tout le succès ; les braves bourgeois qui les lisaient se grattaient l'oreille et se demandaient pourquoi alors les soldats revenaient en si piteux état.

Et pour vaincre leur incrédulité, on usa d'un truc ingénieux : la duchesse de Montpensier avait dans ses coffres quelques pièces de taffetas, on en fit des drapeaux royaux, on les noircit, on les déchira, on les traîna dans la boue, on les présenta au peuple en guise de trophées conquis et on alla les suspendre en grande pompe aux voûtes Notre-Dame.

Les bourgeois reprirent confiance.

Mais ce qui en manquait complètement, de confiance, c'étaient les affaires en général ; les loyers et les arrérages ne se payaient plus : le parlement avait été obligé de rendre un arrêt faisant remise d'un tiers de leur dette aux locataires.

Ils ne riaient pas, les Parisiens, et lorsqu'on leur commanda de travailler aux fortifications, il fallut que les prédicateurs usassent de toute leur éloquence pour enflammer le zèle des travailleurs.

Et auparavant on dut encore organiser une procession générale, dans laquelle on vit porter par des archevêques et des évêques les corps de saint Denis et de ses compagnons, et la châsse de saint Louis, sa tête et celle de saint Denis par des conseillers du parlement en robes rouges.

Henri III, avisé de la consternation des Parisiens, pensa à en profiter pour venir mettre le siège devant Paris, et le roi de Navarre joignant ses efforts aux siens, se mit à la poursuite d'un détachement de ligueurs qui se glissèrent entre Vanves et Montrouge pour rentrer dans Paris par le faubourg Saint-Jacques.

Les deux rois se rallièrent à Dourdan et passèrent la Seine à Poissy.

Bientôt, on apprit dans Paris qu'ils s'avançaient par Saint-Germain, Marly et Bougival.



F. Roy, éditeur. — 73

Imp. Charaire et Fils.

Une procession sous la Ligue. (D'après un tableau de l'époque.)





Assassinat du roi Henri III par Jacques Clément. (Page 101, col. 2.)

Paris était réduit au point de ne pouvoir être sauvé que par un miracle ou par un crime. Le duc de Mayenne, qui s'y tenait enfermé, ne négligeait rien pour la défense ; il avait fait élever des bastions, creuser des fossés, mais tout cela était bien insuffisant contre les efforts des 40,000 hommes dont se composait l'armée royale.

Un crime vint changer cet état de choses.

Le 29 juillet, le duc de Mayenne et quelques autres chefs de la ligue délibéraient sur le parti le plus sage qu'il y eût à prendre, lorsqu'un nommé Bourgoing, prieur des Jacobins de Paris, se présenta devant eux et dit qu'un frère de son couvent nommé Jacques Clément, jeune homme très dévot, avait pris la résolution pour faire cesser la persécution dont Henri III menaçait les bons catholiques, de sacrifier sa vie, en arrachant celle du roi, et que ce frère était venu le supplier de lui trouver le moyen de pouvoir approcher de Henri III.

Cette proposition, qui arrivait si à propos, méritait bien qu'on la discutât longuement ; elle devait plaire de prime abord à des gens qui ne cessaient de prêcher l'assassinat du « tyran ».

Il fallait en profiter, mais surtout avoir soin de l'entourer de toutes les précautions qui devaient la faire réussir.

Pendant la discussion survint Bussi-Leclerc, qui apporta au duc de Mayenne un paquet de lettres qu'un augustin qui venait de dire la messe à la Bastille, avait été chargé de faire tenir secrètement au roi de la part des membres du parlement emprisonnés ; l'augustin avait cru devoir communiquer au préalable ces lettres à Bussi-Leclerc.

C'était un passeport tout trouvé pour Jacques Clément.

On remit le paquet de lettres au prieur Bourgoing, afin qu'il les donnât à Clément ; celui-ci les prit, alla trouver, le mardi 1er août, le roi à Saint-Cloud et les lui présenta ; tandis que Henri III les lisait, il sortit de sa manche un grand couteau et le lui plongea dans le bas-ventre.

Le roi cria, les gardes accoururent et tuèrent l'assassin, mais le lendemain le roi expirait.

La nouvelle de cette mort arriva à Paris immédiatement et fut reçue avec des transports d'allégresse.

Les ligueurs ne se possédaient pas de joie.

La duchesse de Montpensier embrassa avec transport le messager qui l'apporta.

— Ah ! mon ami s'écria-t-elle, mais est-il bien vrai au moins? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il bien mort? Dieu que vous me faites aise ! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su avant de mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire.

Elle voulut que le deuil fût porté en vert, couleur d'espérance (et en même temps celle des princes de la maison de Lorraine), et distribua elle-même des écharpes de cette couleur à tous les ligueurs; le peuple s'empressa de suivre cet exemple, et bientôt, dans les rues de Paris, on ne vit que des gens portant, soit au bras, soit au chapeau, soit à la ceinture, un morceau d'étoffe verte.

La duchesse de Montpensier monta en carrosse avec la duchesse de Nemours, sa mère, et se fit promener dans les divers quartiers de la ville, et toutes deux criaient au peuple :

— Bonne nouvelle, mes amis, bonne nouvelle, le tyran est mort, il n'y a plus de Henri de Valois en France!

Les prédicateurs montèrent en chaire et firent l'éloge de l'assassin comme d'un martyr qui avait généreusement donné sa vie pour délivrer sa patrie d'un tyran. Ils comparèrent son action à celle de Judith qui coupa la tête à Holopherne.

On imprima forces brochures avec privilège du conseil de l'union et l'approbation des docteurs, consacrées à l'apologie du régicide, entre autres le *Martyre de frère Jacques Clément de l'ordre de Saint-Dominique.*

Un événement était encore venu ajouter à la joie enivrante des ligueurs : Jean de Marivaut, vieux capitaine de l'armée royale, avait envoyé un cartel à ceux-ci pour provoquer l'un d'eux en combat singulier; Claude de Marolles accepta le défi pour le lendemain dans la plaine derrière le couvent des Chartreux (sur l'emplacement actuel de l'Observatoire), Marivaut était réputé par sa valeur militaire et une force de corps extraordinaire. Marolles, beaucoup plus jeune, ne s'était encore signalé que dans les tournois et les courses de bague.

Le lendemain, les deux champions furent en présence.

Marolles présenta à son adversaire deux lances pour en choisir une.

— Ce sont des quenouilles de femmes et non des lances de gens d'armes, dit-il, avec mépris.

Et il les refusa, déclarant qu'il se servirait d'une lance qu'il avait gagnée quelques jours auparavant sur un Parisien qu'il avait tué.

Marivaut était assisté de Châtillon, qu'il avait choisi pour parrain, et Marolles de La Châtre; le jeune homme s'était présenté au combat avec une lance aussi légère que celles qui servaient à courir la bague.

Au signal des trompettes, ils s'élancèrent l'un contre l'autre avec tant de violence, que la lance forte et pesante du vieux capitaine faussa la cuirasse de son adversaire et se brisa en éclats. Avec le tronçon qui lui était resté dans les mains, il ne put parer le coup que Marolles lui porta en plein visage, la grille de son casque étant relevée à cause de sa myopie.

Le fer lui entra dans l'œil et s'enfonça jusque derrière la tête. Renversé de cheval par la force du choc, il expira quelques minutes après en s'écriant :

— Ce n'est pas la vie que je regrette, mais la victoire; j'eusse été trop malheureux de survivre au roi mon maître.

Marolles ne voulut conserver d'autres dépouilles que l'épée et le destrier de Marivaut; il rendit son cadavre à Châtillon et revint au bruit des fanfares et des acclamations générales.

La mère de Jacques Clément arriva à Paris (elle était du village de Sorbonne, près Sens, où elle habitait).

Tout le monde la voulut voir et l'admirer; le conseil de l'union lui donna une somme d'argent, en récompense d'avoir mis au monde le libérateur de la ligue.

Quelques jours plus tard, une troupe de gens, hommes et femmes, zélés ligueurs, se rendirent à Saint-Cloud pour recueillir les cendres du martyr, dont le corps avait été écartelé puis brûlé; malheureusement pour eux, le bateau qui les portait chavira au retour et les dix-huit personnes qui le montaient furent noyées et les cendres firent naufrage.

Les premiers transports d'allégresse passés, il fallut songer à donner à Henri III un successeur, et à prendre des mesures pour protéger la ligue.

La ville de Paris dépêcha au pape un exprès (le 7 août) pour lui donner connaissance des événements qui venaient de se passer, et pour lui demander un secours de troupes, sous le commandement d'un légat ou d'un nonce et aussi un peu d'argent pour pouvoir payer les soldats de l'armée catholique.

Le duc de Mayenne, n'osant placer la couronne de France sur sa tête, garda son titre de lieutenant général du royaume, et choisit pour roi le cardinal de Bourbon, prisonnier du roi de Navarre. C'était un moyen assez ingénieux de garder le pouvoir et de l'exercer sous le nom d'un monarque *in partibus.*

Le roi de Navarre proclamé sous le nom de Henri IV par l'armée royale, manquant d'argent et de vivres et ne sachant pas exactement sur qui il pouvait compter parmi les chefs de corps, qui hésitaient à se rallier autour d'un prince hérétique, se décida à lever le siège de Paris, et prétextant la nécessité de soustraire le cadavre du feu roi aux fureurs implacables des Parisiens et de lui rendre les honneurs funèbres, il battit en retraite et se dirigea vers Compiègne, où il fit déposer le corps de Henri III à l'abbaye de Saint-Corneille.

Les Parisiens allaient pouvoir dormir tranquilles.

Mayenne poursuivit le roi de Navarre en Normandie et on était si complètement certain que

le grand chef de la ligue vaincrait le Béarnais, que nombre de gens avaient retenu des fenêtres dans la rue Saint-Antoine pour voir passer le duc conduisant triomphalement Henri de Navarre à la Bastille.

Les messages qu'on recevait du théâtre de la guerre annonçaient chaque jour des victoires, — nous les avons connues, ces dépêches-là, à trois siècles de distance! — Au fur et à mesure que les succès des ligueurs se multipliaient, leurs troupes « se ralliaient en bon ordre », et la duchesse de Montpensier, inventeur brevetée de trophées sur mesure, confectionnait des drapeaux arrachés à l'ennemi.

D'abord, elle exhiba trois drapeaux que les lansquenets et les reîtres allemands avaient enlevés par trahison et feignant de se rendre et qu'on leur avait repris, le peuple ayant mordu à l'hameçon, ce ne fut plus trois, mais quinze étendarts qu'on avait reconquis.

Il en poussait à vue d'œil, et on fût certainement arrivé à tapisser de drapeaux si facilement gagnés toute la nef de Notre-Dame, lorsque le 30 octobre 1589, les Parisiens qui, du haut de leurs murailles regardaient si le roi de Navarre n'arrivait pas chargé de chaînes, furent tout stupéfaits de voir ses troupes dans la plaine.

Les étendards fleurdelisés du vainqueur d'Arques flottaient au milieu des masses d'hommes armés qui s'avançaient en bon ordre vers la ville.

En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, la plus folle terreur succéda à la confiance absolue des jours passés.

On se demanda si ces gouvernants menteurs qui avaient trompé le peuple en lui annonçant de fausses bonnes nouvelles, n'étaient pas des ennemis et des traîtres et quelques notables bourgeois qui avaient prononcé le nom de Henri IV d'une certaine façon, furent emprisonnés, et le président Nicolas de Blancmesnil eût éprouvé le même sort, s'il ne fût parvenu à se sauver en Champagne.

Cependant, le retour de de Rosne, gouverneur de Paris, et du duc de Nemours, qui précédait le duc de Mayenne et amenait avec lui un corps de cavalerie de renfort, parvint à rendre un peu de calme aux Parisiens, qui se préparèrent à repousser l'attaque des troupes royales.

Elle ne devait pas se faire attendre.

Le 1er novembre, avant le jour, par un épais brouillard, les faubourgs Saint-Victor et Saint-Marceau reçurent le choc d'un corps de troupes commandé par le maréchal de Biron, assisté de son fils, de Guitry et d'autres seigneurs, et composé de 4,000 Anglais, de deux régiments français et d'un troisième de Suisses; le maréchal d'Aumont, secondé par Bellegarde, grand écuyer, et par de Rieux, maréchal de camp, attaqua les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Michel avec quatre régiments de soldats français, deux de suisses, conduits par d'Anville, leur colonel général, et quatre compagnies de volontaires. Un troisième corps, composé de dix régiments français, du régiment de Schomberg et d'un autre de suisses, commandé par La Noue et Châtillon, donna contre le faubourg Saint-Germain, depuis la porte de Bussi jusqu'à la tour de Nesle.

Ces trois corps étaient soutenus d'un bon nombre de gentilshommes à pied et de trois autres corps de cavalerie, dont l'un était commandé par le roi en personne, l'autre par le comte de Soissons et le troisième par le comte de Longueville, avec quatre pièces de canon à la suite de chacun.

Les bourgeois, réveillés, en sursaut, coururent aux armes et se précipitèrent vers les remparts, suivis par la multitude qui s'empara de tout ce qu'elle put trouver pour se défendre : pistolets, vieilles arquebuses, épées rouillées, bâtons. Les ligueurs emmenèrent des canons.

Que pouvaient-ils faire contre les forces que nous venons d'énumérer?

« Il y avait alors dans Paris, dit M. Borel d'Hauterive, quatre factions différentes :

« Celle des *politiques*, dont les membres, mettant l'intérêt du pays au-dessus des considérations religieuses, étaient disposés à reconnaître pour roi l'hérétique Béarnais; celle des Lorrains, qui voulaient déférer à l'un des Guises l'autorité souveraine ; celle des Espagnols, que l'or de Philippe II avait attaché à son parti, et celle des *républicains*, « gens trop amoureux de la liberté qui tendaient à établir une république ou du moins un gouvernement dans lequel l'autorité absolue fût restreinte par de bonnes lois. »

Cette dernière ne subsista pas longtemps ; elle fut forcée de se fondre dans le parti espagnol.

Mais pour le moment, toutes les quatre étaient d'accord pour résister contre la force des armes employées par le nouveau roi pour soumettre la ville.

On se battit vaillamment.

Mais en moins d'une heure, l'attaque qui avait eu lieu sur les trois points à la fois fut victorieuse ; sept à huit cents hommes qui les défendaient furent tués, quatorze enseignes et treize canons furent pris.

Les troupes de Châtillon, passant tout au fil de l'épée, entrèrent dans Paris en criant : Saint-Barthélemy ! pour indiquer qu'elles entendaient venger dans cette journée les horreurs commises pendant le massacre de ce jour néfaste.

Le roi entra par le faubourg Saint-Jacques et se logea au Petit-Bourbon, dans une maison appartenant à Jérôme Chapelain ; et comme il était harassé de fatigue, il se fit faire un lit de paille fraîche, sur lequel il se reposa environ trois heures.

Ceux des assiégés qui avaient pu échapper aux vainqueurs s'étaient réfugiés dans l'abbaye de

Saint-Germain des Prés, gardée par cent cinquante arquebusiers que le conseil de l'union y avait envoyés. Vers neuf heures, un trompette vint de la part du roi sommer les religieux de se rendre. Ils étaient en procession autour du cloître et se disposaient à dire la messe pour la solennité de la Toussaint. Cette sommation fit considérablement abréger la cérémonie ; la plupart étaient fort inquiets, et quelques-uns allèrent sur les murailles exhorter les soldats à se bien défendre, mais la généralité se retira dans l'église et dans les cellules. A minuit, ils disaient matines lorsque le trompette revint une seconde fois leur ordonner de se rendre, leur donnant pour tout délai jusqu'au matin, avec menace de mettre tout à feu et à sang et de faire raser le monastère de fond en comble s'ils n'obéissaient pas.

Devant une semblable invitation, le plus sage était de s'incliner: les religieux le comprirent et se rendirent.

Vers dix heures du matin, le roi arriva à l'abbaye et monta au haut du clocher pour voir « à découvert sa maîtresse ». C'est ainsi qu'il s'exprimait, en parlant de la ville de Paris. Un seul religieux l'accompagna. Les soldats qui étaient chargés de la défense de l'abbaye s'étaient retirés. Ceux qu'amena Henri IV mangèrent et burent tout ce qu'ils purent trouver, et la nuit ils délogèrent, en emmenant deux chevaux, pour rejoindre l'armée royale.

Le roi, après avoir contemplé la ville du haut du clocher, fit un tour de cloître, sans entrer dans l'église et se retira; en partant, il dit au maréchal de Biron qu'il avait senti un frisson, en se voyant seul avec le moine qui l'avait accompagné: il se rappelait le couteau de Jacques Clément.

Dans sa marche à travers le faubourg Saint-Jacques, il fut accueilli par des cris si unanimes de « vive le roi » qu'il ne put douter que, sans la pression de ses chefs, toute la population parisienne l'eût accueilli à bras ouverts.

«Le plus grand carnage, dit l'auteur des *Sièges de Paris*, eut lieu au carrefour de la rue de Tournon, où l'on compta plus de trois cents cadavres entassés les uns sur les autres. Châtillon, celui qui avait servi de parrain à Marivaut, se souvenant des massacres de la Saint-Barthélemy, dont son père avait été victime, ne faisait point de quartier. Il frappait d'estoc et de taille sur les fuyards, en criant : « mort aux ligueurs ! » Un Piémontais, nommé Saint-Sevrin, si hideux de figure que d'Aubigné le compare à Zopyre, voulut, à la tête de 300 hommes, arrêter ce carnage. Châtillon, quoique sa troupe fût moins nombreuse, les culbuta et les poursuivit avec tant d'ardeur que vainqueurs et vaincus, assiégeants et assiégés, se trouvaient confondus, et qu'il s'en fallut de bien peu que les troupes royales n'entrassent pêle-mêle dans la ville. Tous les historiens sont d'accord que si l'on eût fait avancer le canon pour rompre les portes de la ville, avant que les Parisiens eussent eu le temps de se fortifier en dedans, la capitale aurait été prise le jour même. Dans la chaleur du combat le brave de La Noue, ayant percé jusqu'au pied de la célèbre tour de Nesle, descendit le long de la Seine, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et se présenta à l'entrée de la ville, mais il reçut l'ordre de rétrograder, car il était sur le point de se voir couper la retraite, et quelques historiens disent même que n'ayant pas pris la précaution de sonder le gué, il avait failli se noyer. »

Cette lutte de quelques heures coûta aux bourgeois de Paris un millier d'hommes tués, 3,000 blessés et un grand nombre de prisonniers, qui se hâtèrent de payer de grosses rançons.

A la première nouvelle de l'attaque des faubourgs, le duc de Mayenne y avait envoyé le duc de Nemours, qui se promena dans Paris avec ses troupes, afin de rassurer les ligueurs par sa présence. Des tables avaient été dressées dans les rues et les soldats de la ligue et du duc fraternisaient ensemble le verre en main.

Le lendemain de l'assaut, l'armée royale resta toute la matinée en bataille dans la plaine de Montrouge; le roi cherchait à combattre en rase campagne plutôt qu'à forcer la ville pour laquelle il craignait les horreurs d'un siège, mais voyant que le duc de Mayenne ne répondait pas à ses offres, il reprit l'offensive et la ville fut à deux doigts de sa ruine par un pétard qui fut attaché à la porte Saint-Germain, lequel, fort heureusement, ne partit pas.

Mayenne, dont la marche eût pu être arrêtée au passage de l'Oise, vint se jeter dans Paris avec tant de précipitation, que l'avant-garde seule put le suivre et que le reste de ses troupes arriva à la débandade. Il avait avec lui, outre son armée de ligueurs, un corps d'auxiliaires italiens et espagnols. Henri IV ne conserva plus l'espoir de voir Paris capituler; il prit le chemin de la Beauce et se retira par la route de Montlhéry et d'Étampes, et alla attendre les ligueurs dans la plaine d'Ivry — on sait la victoire qu'il y remporta.

L'éloignement de l'armée royale rassura pleinement les habitants de Paris ; ils employèrent leur repos à pendre quatre bourgeois dont deux riches marchands, Blanchet et Rafelin, accusés de faire de la propagande en faveur du roi. Henri IV avait fait savoir aux Parisiens, lorsqu'il apprit que ces bourgeois avaient été mis en état d'arrestation, que si on leur faisait le moindre mal, il se vengerait sur Charpentier, l'un des quarante du conseil qu'il avait en son pouvoir, et quelques autres otages.

Les Parisiens ayant passé outre et pendu les bourgeois, Henri IV tint parole, Charpentier et les autres furent accrochés à la potence.



Le clergé continuait à prêcher ouvertement dans les rues la résistance au roi.

Le président Blancmesnil courut aussi grand risque d'être mis à mort; heureusement pour lui il put s'enfuir à Chartres, où le roi le mit à la tête de la chambre qu'il y avait établie.

Sur ces entrefaites, le cardinal Cajetan arriva à Paris en qualité de légat du pape ; la ville fit former seize bataillons de ses milices pour aller au-devant de lui; mais, par crainte d'accident, il fut ordonné qu'il ne serait tiré de salve que lorsque le cardinal serait passé et se trouverait éloigné de deux portées d'arquebuse. Les six corps marchands, à l'exception de celui de la pelleterie , furent invités à assister à la cérémonie, en costume de gala; elle eut lieu le samedi 20 janvier 1590.

Le légat descendit à Saint-Jacques du Haut-Pas, où s'assembla une grande foule de peuple ; mais comme il ne s'y croyait pas en sûreté, il alla à l'évêché, où il soupa et coucha. Le lendemain, avant le jour, il retourna à l'église Saint-Jacques, y dit la messe, et après son dîner fit son entrée solennelle.

Il fut reçu à la porte de la ville avec le dais et les autres honneurs qui lui étaient dus; il était monté sur une mule et environné d'une grande quantité de nobles, de magistrats, et escorté des seize colonels de la ville, à la tête de leurs compagnies.

On le conduisit à l'église Notre-Dame et de là, après le *Te Deum*, dans le palais épiscopal qu'on lui avait préparé magnifiquement pour sa résidence. Quelques jours plus tard, il fit jurer au prévôt des marchands, aux échevins, aux officiers de la ville et aux capitaines des quartiers, qu'ils persévéreraient dans la sainte Union ; qu'ils ne feraient jamais ni paix ni trêve avec le roi de Navarre et qu'ils emploieraient leurs biens et leur vie pour la délivrance de leur roi Charles X.

Ce serment fut prêté solennellement dans l'église des Augustins, le dimanche 11 mars ; on en dressa ensuite une formule que l'on fit jurer aux officiers du Parlement et des autres compagnies et au peuple, par les soins des commissaires de quartier.

De son côté, Henri IV ne demeurait pas inactif; après avoir gagné la bataille d'Ivry, le 14

mars, il pouvait facilement poursuivre le duc de Mayenne et assiéger Paris, mais cette extrémité lui répugnait toujours, et il préféra recevoir le légat Cajetan en négociateur, qui s'était chargé de lui faire des propositions de paix uniquement dans le but de permettre aux Parisiens de gagner du temps afin de pouvoir se fortifier.

En effet, dans l'intérieur de la capitale, on se préparait à une vigoureuse résistance.

Le duc de Nemours, qui y commandait, s'occupa de la pourvoir le plus qu'il put de vivres et de munitions; il fortifia les endroits les plus faibles, répara les brèches des murailles, éleva des terrassements, couvrit la tête des faubourgs de retranchements, et fit abattre les maisons qui se trouvaient près des fossés de la ville.

On déployait une énergie et une activité peu communes. Hommes et femmes, bourgeoises et grandes dames, moines et soldats, tous concouraient avec ardeur aux préparatifs de défense. Bijoux, diamants, vaisselle d'or et d'argent : les riches mirent tout en commun pour venir en aide aux pauvres et pour fournir aux dépenses occasionnées par les travaux à faire. Chaque maison fournissait un homme pour travailler aux fortifications et logeait des soldats.

Pour faire le vide autour de la ville, les Parisiens virent saccager et ruiner leurs maisons des champs sans le moindre murmure; les seigneurs qui étaient dans Paris allaient souvent voir les travailleurs et les encourageaient par leur présence, tandis que les prédicateurs les animaient par leurs exhortations.

Le duc de Nemours avait logé les Suisses dans le Temple et confié aux lansquenets la garde des murailles, depuis la porte neuve jusqu'à l'arsenal, et aux troupes de la ville celle des portes; comme il s'aperçut qu'il disposait de peu d'artillerie, il fit fondre en toute hâte plusieurs pièces qui, avec celles qu'il avait déjà, s'élevèrent à environ soixante-cinq, de divers calibres ; il en garnit les boulevards, les portes et les remparts.

Enfin, pour dernière précaution, il ferma la rivière au-dessus et au-dessous des ponts, par de grosses chaînes, reliées à chaque extrémité à de forts corps de garde.

Il y avait 8,000 soldats étrangers dans la place et 50,000 bourgeois aguerris et armés.

On estimait l'armée royale à 14,000 hommes d'infanterie et 2,500 cavaliers.

C'était peu pour entreprendre le siège de Paris.

Mais le roi comptait bien le prendre plutôt par la famine que par la force.

Il savait que les campagnes environnant la ville n'avaient plus ni blés ni fourrages, que ses troupes interceptaient les voies par lesquelles l'approvisionnement pouvait se faire, qu'il y avait dans Paris 200,000 bouches à nourrir, et que, d'après le recensement, fait il n'y avait que pour un mois de vivres, en rationnant chacun à une livre de pain par jour.

Ce fut afin de resserrer encore l'investissement, que les assiégeants se saisirent des ponts de Saint-Cloud, Saint-Maur-lez-Fossés et de Charenton, dont dix enfants de Paris avaient défendu la tour pendant trois jours entiers ; ils succombèrent et leur capitaine fut pendu.

Enfin, le 6 mai, Henri IV, qui vit bien que les négociations du cardinal n'étaient pas sérieuses, commença définitivement les opérations du siège par l'attaque du faubourg Saint-Laurent, mais La Noue qui la commandait étant tombé de cheval, la cuisse traversée par un coup d'arquebuse, les assaillants se retirèrent en désordre, brûlant derrière eux les moulins de Montmartre et de Belleville.

Si les assiégés les eurent poursuivis, il est probable qu'ils eussent facilement pu s'emparer de leur artillerie et leur couper la retraite, mais ils se contentèrent du mince succès qu'ils avaient obtenu et ne poussèrent pas plus loin la victoire.

Le roi était resté en observation pendant tout le temps du combat aux fenêtres de l'abbaye de Montmartre, avec le duc de Sully, son médecin Alibour et ses deux secrétaires Martin Rusé de Beaulieu et P. Forget de Fresne. (S'il faut s'en rapporter à la chronique scandaleuse de l'époque, le Vert Galant aurait profité de l'occasion pour séduire l'abbesse Claudine de Beauvilliers.)

Le 8, il fit placer sur la butte deux canons, et quatre sur celle de Montfaucon.

La veille, tandis que le bruit des balles sifflait du côté de Vincennes, le prévôt des marchands, les échevins et les principaux bourgeois de la ville s'assemblèrent dans la grande salle de la Sorbonne et déclarèrent unanimement que Henri de Bourbon étant hérétique, fauteur d'hérétiques, relaps et nommément excommunié, ne pouvait être reconnu pour roi, soit que le légitime héritier de la couronne lui cédât ses droits, soit qu'il obtînt son absolution du Saint-Siège, quant à tous ceux qui le soutenaient dans ses prétentions, ils étaient déclarés en état de péché mortel et par contre, ceux qui le combattaient dignes de la palme du martyre.

La résolution des docteurs fut imprimée et distribuée partout.

Quelques jours plus tard, le duc de Nemours reçut la nouvelle de la mort du cardinal de Bourbon, survenue le 9; il l'annonça aux Parisiens et fit faire une procession générale à laquelle assistèrent les ambassadeurs des cours étrangères; après la messe, chantée solennellement, le légat, en habits pontificaux, reçut le serment que prêtèrent, sur les Évangiles, les princes, princesses, prélats, officiers des cours souveraines, le prévôt des marchands, les échevins et les autres officiers de la ville, aux termes duquel ils juraient de consacrer leur vie à la défense de la

religion catholique, apostolique et romaine à Paris et de ne se soumettre jamais à un roi hérétique.

Ce serment écrit fut donné aux dizainiers, qui furent chargés de le porter dans les maisons de leurs quartiers respectifs et de le faire signer à tous les particuliers.

Cette cérémonie fut suivie de la procession la plus grotesque qu'on pût imaginer : le 14, environ treize cents prêtres, religieux et écoliers s'assemblèrent pour former une sorte de montre en armes.

Guillaume Rose, évêque de Senlis, marchait à la tête de cette milice ecclésiastique, en qualité de commandant et de premier capitaine, tenant un crucifix d'une main et une pique de l'autre; à côté de lui se tenait le prieur des Chartreux, armé de la même façon. « Tous deux se regardaient comme de vaillants Macchabées et se glorifiaient de s'entendre appeler de ce nom. »

Ils étaient suivis du prieur des Feuillants avec ses religieux, des quatres ordres mendiants, des Capucins, des Minimes ; entre chaque corps de religieux marchait un rang d'écoliers; les moines et les ecclésiastiques, la robe retroussée, le capuchon renversé et le casque en tête, portaient des cuirasses, corselets ou pétrinals; quelques-uns avaient en main des épées, des arquebuses, des dagues, des poignards ou des mousquets.

« Après eux cheminoit un assez malotru personnage, que l'on disoit estre un avocat fol (Louis d'Orléans), armé de mesme à savoir d'un vieil corps de cuirasse en fer-blanc, une bourguignote d'Auvergne en tête, pannachée et harnachée d'un superbe trophée de plumes de paon, une fourche-fière sur son épaule gauche, le bec tirant contre bas, un cornet de verre pendu à sa ceinture. »

Dom Bernard de Montgaillard, appelé le petit Feuillant, fort connu par ses prédications, s'y distingua entre tous les autres par son agilité : quoique boiteux, il courait de toutes parts pour régler les rangs. Julien Le Pelletier, curé de Saint-Jacques la Boucherie, et Jean Hamilton, Écossais, curé de Saint-Cosme, travestis, comme les autres, en soldats, faisaient l'office de sergents de bandes, et tantôt arrêtaient les processionnistes pour chanter des psaumes, tantôt les exhortaient à bien marcher.

La nouveauté de ce spectacle avait attiré tout Paris dans les rues, et les fenêtres étaient garnies de curieux, qui regardaient défiler cette milice de l'église militante.

« Ainsi, dit un témoin oculaire, je vois cette nouvelle armée passer entre le pont Notre-Dame, et cheminer en gros devers le Petit-Pont, près duquel rencontrant de bonne ou de male fortune le coche où estoit le légat Cajetan; ce qu'ayant recognu, les capitaines et conducteurs d'icelle, comme chose due à leur chef, se délibérèrent de faire une salve et révérence militaire, commandant exprès à tous ceux de leur troupe guerrière tirer chacun d'estoc et de taille, tant du devant que du derrière. De quoi, l'un d'entre eux, ne voulant pas faire plus de bruit que de besongne, tira si promptement qu'il abattit, du mauvais vent, l'un des domestiques dudit sieur légat, qui, de ce même jour, alla en porter des nouvelles en paradis. »

En d'autres termes, la procession se trouva arrêtée sur le pont par le carrosse du légat, et ceux qui la menèrent demandèrent sa bénédiction au représentant du pape; et, pour lui faire honneur, ils tirèrent une salve de mousqueterie, mais quelques uns des tireurs, ignorant que les mousquets fussent chargés à balle, tuèrent un des officiers du légat à ses côtés et blessèrent un des domestiques de l'ambassadeur d'Espagne.

Cet accident obligea le légat à se retirer promptement, dans la crainte de quelque nouveau salut encore plus funeste.

Au reste, si ces soldats pour rire ne blessèrent pas plus de monde, ce ne fut pas leur faute, car « ils faisaient des salves et des escopetteries quand ils passaient devant le logis de quelque *milord-seize*, comme font les gentils soldats devant les portes de leurs maîtresses. »

Le bruit se répandit que l'officier du légat qui avait été tué était son aumônier, et le peuple, loin de le plaindre, criait tout haut que cet homme avait été « fortuné d'être tué dans une si sainte action. »

Tous le reste du mois de mai et le commencement de juin furent employés par les Parisiens à faire de petites sorties; le chevalier d'Aumale (Claude de Lorraine) força les assiégeants à abandonner l'abbaye de Saint-Antoine et à se replier sur Charenton, mais on se demande si ce fut un bien pour l'abbaye, car ses soldats l'occupèrent à leur tour, et y commirent de nombreux vols; ils pillèrent les vases sacrés et les ornements de l'église.

Le 1er juin, Vitry, de son côté, les chassa du faubourg Saint-Marceau, mais tout cela n'avançait pas les affaires des Parisiens; le duc de Nemours prenait part volontiers à ces escarmouches pour animer le zèle des bourgeois, mais de sourdes plaintes se faisaient parfois entendre contre toutes ces lenteurs. Le duc de Nemours fit une assemblée à l'hôtel de ville avec le chevalier d'Aumale, la duchesse de Montpensier et le prévôt, des marchands pour chercher le moyen de venir au secours de la population. Ils convinrent de faire crier à son de trompe, par les carrefours de Paris, que tous ceux qui avaient provision de blé pour plus de deux mois, eussent à faire porter le surplus au marché pour y être vendu, sous peine de confiscation. Cet ordre fut exécuté, et, pendant trois semaines environ, on eut du pain qui se vendait cinq sous la livre, ce

qui alors était considéré comme un prix excessivement élevé. Un sou représentait alors 21 centimes de nos jours.)

Les artisans, qui travaillaient peu — la plupart même étaient sans ouvrage, — avaient grand'peine à vivre; ce fut alors que l'ambassadeur d'Espagne, Bernardin de Mendoça, trouva le moment favorable pour recruter des partisans au roi d'Espagne qui avait ses vues sur la France, et fit jeter dans les rues des poignées de demi-sous, aux armes d'Espagne.

Beaucoup de gens les ramassaient et criaient sur son passage « vive le roi d'Espagne! »

La bourgeoisie, de son côté, était hors d'état de fournir à la paye des soldats, qui manquaient à la fois de pain et d'argent; le conseil, assemblé le 1er juin, décida de faire de l'argent avec l'argenterie des églises, à l'exception des vases sacrés.

La disette commençait à se faire vigoureusement sentir; et, le 4 juin, plusieurs bourgeois, entre autres un sieur Moret, ayant dit qu'il serait utile de faire la paix, furent appréhendés au corps et jetés à la Seine sans autre forme de procès. Un procureur, nommé Renard, et quelques autres, ayant formulé le désir de s'entendre avec les assiégeants, furent pendus ou emprisonnés, et le sieur de Vigny, receveur de la ville, beau-frère du président Brisson, fut chassé de Paris et condamné à payer 12,000 écus pour avoir parlé de composition avec le roi de Navarre.

Le 13 juin, le peuple s'attroupa et demanda à grands cris la paix ou du pain.

Le 15, le parlement fit défense expresse de parler de paix ou de trêve avec le roi, sous peine de mort.

Le 17, un convoi de vivres, escorté par le sieur de Saint-Paul, entra dans Paris; ceux qui avaient de l'argent purent en acheter, mais les autres ne purent les imiter. On imagina alors de faire de la bouillie avec du son d'avoine, et le lendemain, on fit à Notre-Dame de Lorette le vœu d'une lampe et d'un navire d'argent pesant trois cents marcs, pour déterminer la Notre-Dame à faire cesser l'extrême misère qui régnait.

L'ambassadeur d'Espagne vendit sa vaisselle d'or et d'argent et ses meubles les plus précieux et en donna le prix aux pauvres; le légat et les princes firent de même.

Cela n'empêcha pas que le peuple se trouva réduit à ne plus vivre que d'herbes et de racines, ce qui fit mourrir 8,000 personnes en moins de douze jours.

Les magistrats préposés à la police se déterminèrent à faire sortir de Paris une certaine quantité de pauvres et de malades. Ils allèrent à cet effet parlementer par-dessus les murs avec les officiers du roi. Déjà nombre de malheureux s'étaient traînés à demi morts auprès des portes par lesquelles ils espéraient sortir; mais ce fut pour apprendre que le roi s'opposait absolument à ce que personne sortit. « Ce furent alors des cris et des hurlements si horribles, qu'ils se firent entendre jusqu'à l'extrémité des faubourgs. »

L'ambassadeur d'Espagne, passant quelques jours plus tard, accompagné de l'archevêque de Lyon, devant le palais où s'étaient assemblés une multitude de pauvres, leur fit de nouveau jeter des pièces de monnaie, mais au lieu de les ramasser, ils se mirent à lui crier d'un ton lamentable :

— Hélas! monsieur, faites-nous plutôt jeter du pain, car nous mourons de faim!

L'archevêque, surpris de ce qu'il entendait, alla trouver le gouverneur et le mit en demeure de prendre des mesures énergiques pour conjurer le mal.

Jusqu'alors, on avait exposé le saint sacrement sur les autels, ordonné des prières, prononcé des sermons, organisé des processions dans les paroisses, mais tout cela ne donnait pas de pain à ceux qui en manquaient.

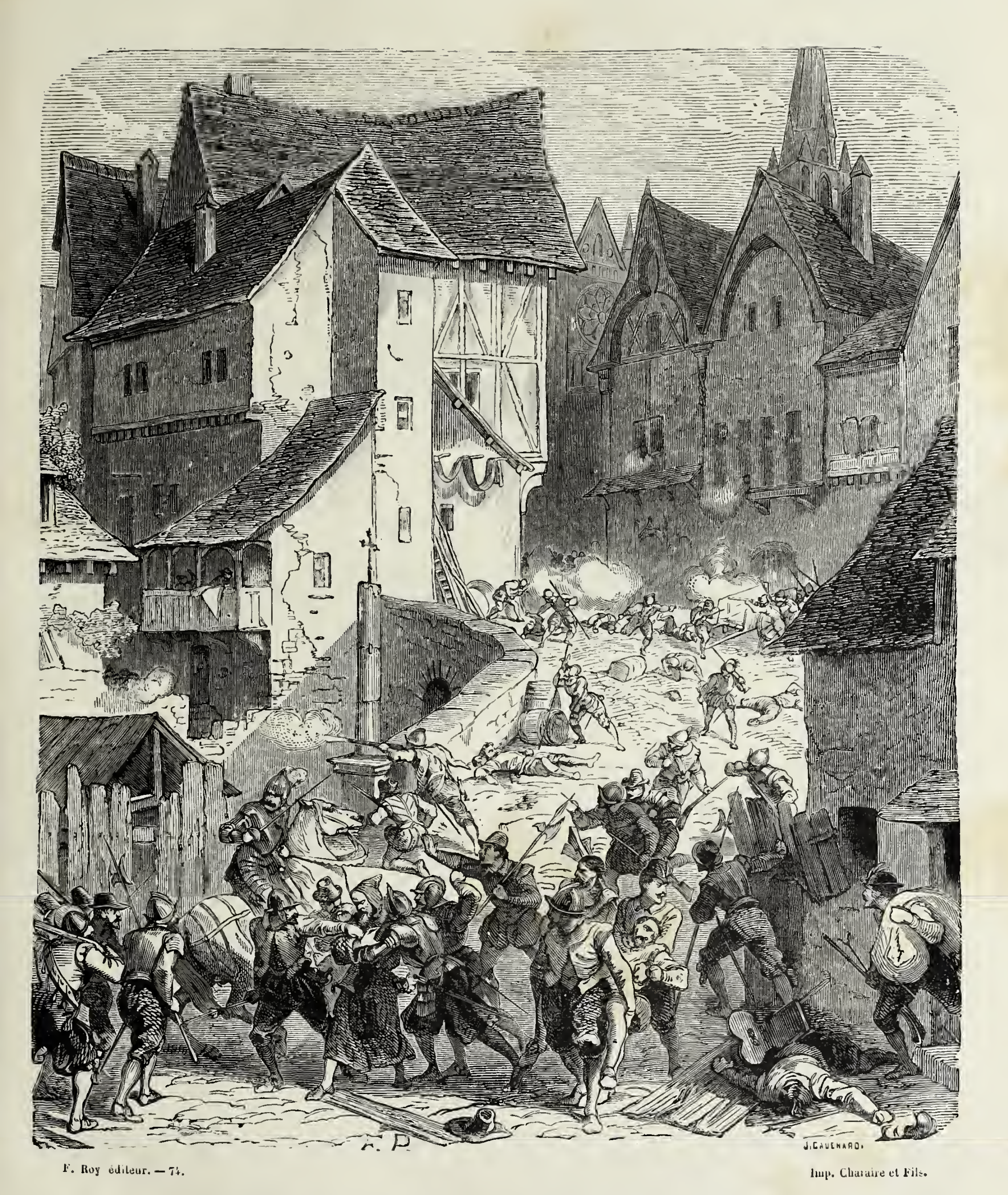
Le 25 juin, une assemblée des curés et des marguilliers eut lieu au palais, et l'un d'eux demanda que les gens d'église fussent chargés de nourrir les pauvres pendant quinze jours; les prélats, convoqués immédiatement par le duc de Nemours, ordonnèrent alors que l'on ferait une visite dans tous les couvents, afin de voir ce qu'ils contenaient de vivres et pouvoir ensuite réglementer la distribution qui devrait être faite par chacun d'eux.

Le recteur du collège des Jésuites, qui était présent, demanda que sa maison en fut exempte mais le prévôt des marchands s'éleva avec force contre cette exemption :

— Monsieur le recteur, lui dit-il, votre prière n'est ni civile ni chrétienne. N'a-t-il pas fallu que tous ceux qui avaient des blés les exposassent en vente pour subvenir à la nécessité publique? Pourquoi seriez-vous exempt de cette visite? Votre vie est-elle de plus grand prix que la nôtre?

Le recteur se tut, et ce qu'il gagna à sa malencontreuse demande fut qu'on commençât les visites par le collège des Jésuites, dans lequel on releva une quantité de blé, de foin et de biscuit suffisante pour une année et une bonne provision de viande salée. On trouva au reste dans toutes les communautés pour un an de vivres, ce qui permit d'en faire vendre et d'en distribuer gratuitement une partie. Les commissaires répartiteurs se firent en outre apporter tous les chiens et les chats des maisons des pauvres. On les fit cuire dans de grandes chaudières avec des herbes et des racines, puis on en distribua le bouillon avec un petit morceau de chair d'une once (la 16e partie d'un demi-kilog.) à chacun des 12,000 pauvres dont on avait fait le recensement.

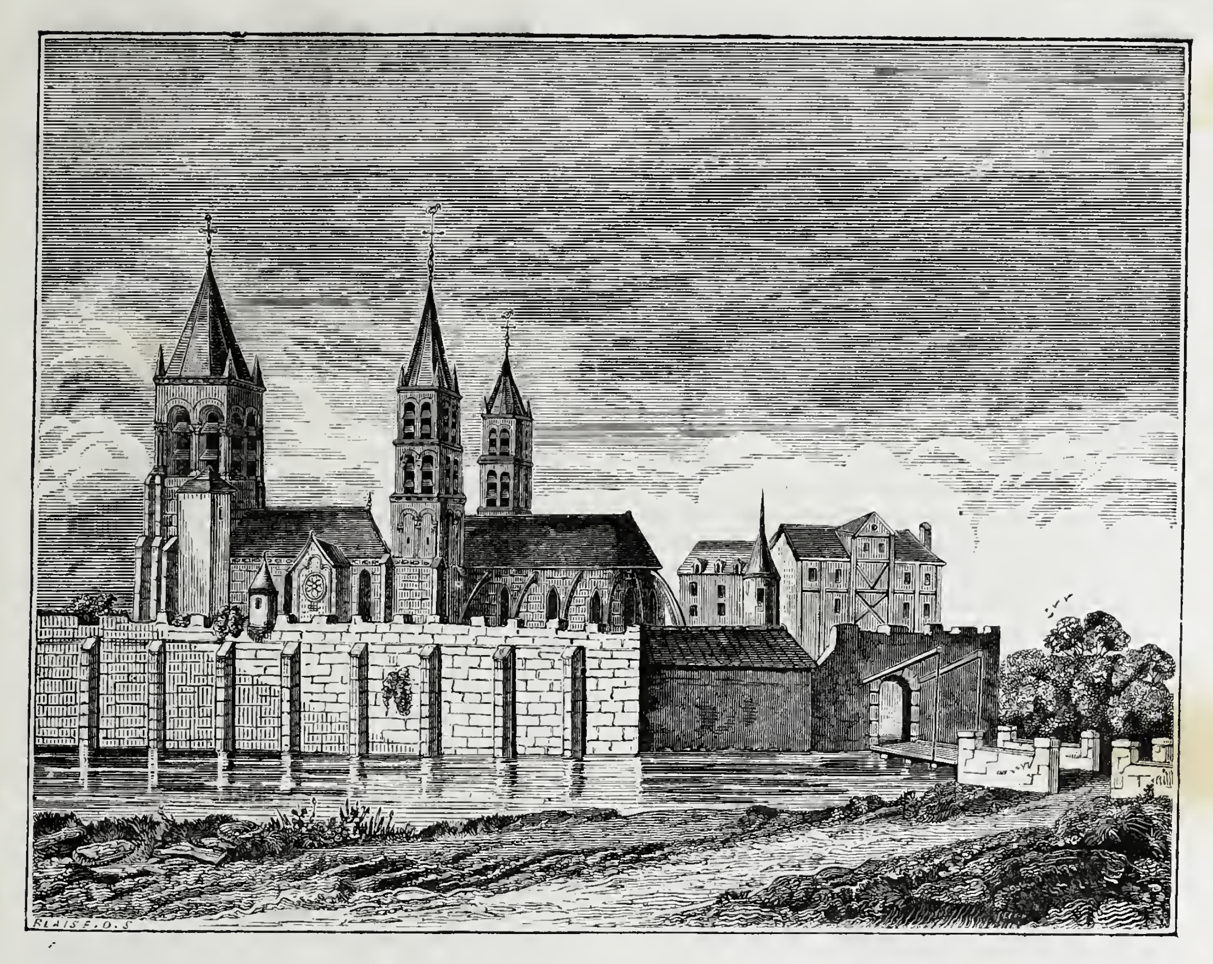
On avait calculé qu'on pourrait subvenir aux besoins pressants de ces 12,000 personnes pendant



F. Roy éditeur. — 74. Imp. Charaire et Fils.

Les jésuites ne furent pas moins belliqueux, ils repoussèrent les assiégeants.





Ancienne abbaye de Saint-Germain des Prés.

quinze jours, et on y arriva à peu près, mais les quinze jours passés la disette ne fit que s'accroître; il n'y avait plus ni légumes, ni herbes, ni racines. La mortalité devint effrayante; on ne voyait par les rues que gens se tordant dans les étreintes cruelles de la faim.

Quelques-uns, désespérés, se jetèrent par-dessus les murailles dans les fossés et allèrent demander grâce au roi, qui, touché par leurs lamentations, consentit à en laisser passer 3,000 dans son camp; mais il s'en glissa un millier en plus, et tous se voyant hors des murs derrière lesquels ils avaient tant souffert, crièrent : « Vive le roi ! »

Les membres du conseil des Seize entretenaient toujours les bourgeois de la prochaine arrivée du duc de Mayenne qui devait leur apporter des secours de toute espèce; mais le temps se passait et ils ne voyaient rien venir.

Le roi, devant l'opiniâtreté des Parisiens, les fit serrer de plus près pour les amener à composition; après s'être rendu maître de Saint-Denis, le 9 juillet, il fit attaquer les faubourgs le 27, et s'en empara.

« Il n'y a personne, dit M. de Sully, qui n'eût jugé que cette ville immense alloit périr par le feu ou par une infinité de mines allumées dans ses entrailles. Il n'y a peut-être jamais eu de spectacle plus capable d'inspirer de l'horreur. D'épais tourbillons de fumée, au travers desquels perçoient par intervalle des étincelles ou de longues traînées de flammes, couvroient toute la surface de cette espèce de monde, qui, par la vicissitude des ombres et de la lumière, paroissoit plongé dans de noires ténèbres ou enseveli dans une mer de feu.

« Le fracas de l'artillerie, le bruit des armes, les cris des combattants ajoutoient à cet objet tout ce qu'on peut imaginer d'effrayant, et l'horreur naturelle de la nuit le redoubloit encore. Cette scène dura deux heures entières et finit par la réduction des faubourgs, sans compter celui de Saint-Antoine, quoique par sa grande étendue on eust esté obligé d'en former l'attaque de très loin. »

La prise des faubourgs réduisit les habitants à d'effroyables nécessités ; on vit des gens se nourrir de suif de chandelle ; les chevaux, les ânes, les mulets, les chiens et les chats furent mangés; puis de pauvres gens, sans aucune ressource,

mordaient dans le cuir, qu'ils essayaient de manger pour tromper la faim.

Chose plus horrible ! une femme qui venait de perdre ses deux petits enfants, eut l'affreux courage d'essayer de se nourrir de leur chair, qu'elle sala; elle en mangea, mais elle mourut quelques jours plus tard, et on trouva après sa mort des restes de ses enfants conservés dans du sel.

Le bruit de cet épouvantable expédient se répandit dans Paris et augmenta encore la consternation.

Des marchands avaient réussi à acheter trois mille peaux de chiens et de chats et les voulutent faire transporter dans leurs magasins, mais le peuple affamé s'en saisit et les dévora.

Dans les tavernes et les cabarets, au lieu de vin on ne vendait plus que de la tisane, on en vendait aussi dans les carrefours ; s'il fallait trouver un peu de pain blanc pour un malade et qu'on parvînt à en découvrir, on le vendait à raison d'un écu la livre.

« J'ai vu — raconte un écrivain du temps — des pauvres manger des chiens morts tout cruds, par les rues, aux autres des trippes que l'on avoit jetées dans les ruisseaux, à d'autres des rats et des souris et surtout des os de la tête des chiens moulus. »

Chaque matin, on trouvait dans les rues cent, cent cinquante et jusqu'à deux cents cadavres de personnes mortes de faim, et en trois mois on compta 13,000 morts de faim; à la famine s'étaient jointes des maladies engendrées par la mauvaise qualité des aliments.

Le roi, voyant qu'il ne pouvait se rendre maître par force de la ville, essaya de la surprendre par les intelligences qu'il y avait établies avec le président Brisson et d'autres personnages importants, tels que Bragelonne, Hennequin, Villeroy, Chauvelin, Seguier, l'abbé de Sainte-Geneviève, etc., qui désiraient vivement que la paix se fît; mais le duc de Nemours eut vent de ce qui se tramait, et il prit des mesures pour s'opposer à toute tentative de reddition.

Cependant, le conseil de l'union décida qu'il y avait lieu de députer l'archevêque de Paris et celui de Lyon auprès du roi pour ouvrir des négociations.

Le 6 août, ils sortirent de la ville et allèrent trouver le roi à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs et le prièrent de leur accorder un sauf-conduit pour se rendre auprès du duc de Mayenne, avec promesse que si dans quatre jours ils ne pouvaient l'amener à traiter de la paix générale, il serait question de Paris seulement.

« — Je ne suis point dissimulé, leur répondit le roi; je dis rondement et sans feintise ce que j'ai sur le cœur; j'aurais tort de vous dire que je ne veux point une paix générale. Je la veux, je la désire. Pour avoir une bataille je donnerais un doigt et pour la paix générale deux. J'aime ma ville de Paris; c'est ma fille aînée, j'en suis jaloux; je lui veux faire plus de bien, plus de grâces et plus de miséricorde qu'elle n'en demande; mais je veux qu'elle m'en sache gré et non au duc de Mayenne, ni au roi d'Espagne. »

Il ajouta qu'il fallait que les Parisiens méritassent le pardon qu'il était disposé à leur accorder, par une prompte soumission; qu'ils n'avaient point à aller consulter le duc de Mayenne et que s'ils attendaient pour capituler qu'ils n'eussent plus qu'un jour de vivres, il en ferait pendre une centaine.

Les députés revinrent la mine longue, et leur retour fut loin de ranimer le courage des assiégés.

Le roi fit dresser treize pièces de canon pour battre la muraille près de la porte Saint-Germain.

Le 8, une troupe de gens, la plupart en armes, se rassembla, demandant hautement la paix ou du pain; un bourgeois, capitaine de quartier, nommé Le Goix, voulut les arrêter : il fut blessé mortellement; le chevalier d'Aumale accourut avec des gentilhommes et capitaines, fit fermer les portes du palais et arrêter ceux qui s'y trouvaient en armes; le lendemain, il en fit pendre deux, pour servir d'exemple aux autres.

Le roi reculait toujours devant la nécessité d'un assaut, bien qu'il eût fait préparer deux mille échelles; il attendait toujours et se décida à envoyer aux archevêques de Paris et de Lyon les passeports qu'ils lui avaient demandés.

Dès le 16 août, la famine était arrivée à son paroxysme; on avait commencé à faire du pain avec de l'ardoise pilée : ce n'était pas mangeable. Quelqu'un eut l'horrible pensée de se servir des os des morts pour en faire de la farine; bientôt cet exemple trouva des imitateurs et on appela ce triste aliment « le pain de madame de Montpensier », en raison de l'éloge qu'elle ne craignit pas d'en faire.

Ceux qui se nourrirent de ce pain moururent.

On en arriva bientôt à craindre qu'on se livrât à l'anthropophagie.

Une femme représenta à madame de Montpensier que si l'on ne remédiait à la misère publique, les mères en arriveraient à tuer les jeunes enfants pour les manger.

— Eh bien, répondit-elle, quand vous en seriez réduite là pour votre religion, pensez-vous que ce fût un si grand cas?

Ce propos fut-il réellement tenu, on répugne à le croire, bien qu'on le trouve mentionné par plusieurs historiens.

Quoi qu'il en soit, le roi eut pitié des malheureux qui luttaient avec tant de persévérance, et il accorda, le 20 août, un passeport pour toutes les femmes et les filles, tous les écoliers et les enfants qui voudraient sortir de Paris. Il ordonna même qu'on laissât partir tous ceux qui le désireraient, mais il s'en trouva peu qui usassent de

cette autorisation ; les Parisiens étaient déterminés à se défendre jusqu'au bout et préféraient mourir que de se rendre.

Il est malheureux qu'un pareil héroïsme se soit manifesté à l'occasion d'une guerre civile et religieuse! Combien il eût été préférable qu'il se produisît en face des ennemis de la patrie !

Les riches eux-mêmes étaient en proie aux plus cruelles privations ; une femme de chambre de la duchesse de Montpensier mourut de faim, et un gentilhomme, cousin du prévôt des marchands, succomba sans pouvoir se procurer un bouillon de chien que le médecin lui avait prescrit; il offrit 3,000 tournois à la princesse de Montpensier pour qu'elle consentît à lui céder un petit griffon qu'elle possédait, mais elle les refusa, disant qu'elle conservait ce chien pour sa propre alimentation.

« Les Allemands, que les personnes aisées entretenoient pour la sûreté de leurs maisons, se mettoient au guet au coin des rues pour arrêter au passage les chiens qu'ils apercevoient, quoique la plupart pleins de gale, et, après les avoir attirés à eux à force de caresses, ils leur jetoient au col un lacet, avec lequel ils les étrangloient, et les mettant en pièces les dévoroient ensuite tout crus à la vue de tout le monde.

« Les six derniers jours du siège, on vit de pauvres gens réduits à manger des chiens morts tout crus dans la rue et, ce qu'on ne peut réciter sans horreur, les lansquenets mourant de faim courir après des enfants et les dévorer à belles dents, comme feroient des loups. On remarque surtout qu'il fut mangé un enfant dans l'hostel de Palaiseau et qu'on en mangea deux à l'hôtel de Saint-Denis. »

Henri IV, en apprenant que le duc de Parme, à la tête de troupes espagnoles qu'il amenait au secours de Paris, était en Picardie, résolut enfin de lever le siège de la ville pour aller combattre le duc, et décampa avec son armée deux heures avant le jour.

« Le 30 août, dit M. d'Hauterive, lorsqu'au point du jour, du haut des murailles, les sentinelles parisiennes n'aperçurent plus d'assiégeants, la nouvelle s'en répandit dans la capitale et y causa un véritable délire. La population se précipita vers les portes et les remparts pour vérifier le fait et pour se procurer quelque nourriture. Beaucoup de malheureux, épuisés par ce dernier effort, expirèrent en route. L'avidité avec laquelle d'autres se jetèrent sur les premiers aliments firent aussi un grand nombre de victimes.

« Le duc de Parme, curieux de voir Paris, s'y rendit *incognito*. Il fut consterné à la vue des faubourgs ruinés, des boutiques vides, des rues presque désertes, sillonnées par quelques spectres hâves et décharnés rendant le dernier soupir à l'heure de la délivrance. »

Le jour même de la levée du siège, le légat, le duc de Nemours et les principaux personnages firent chanter un *Te Deum* à Notre-Dame, en action de grâces de leur délivrance. Le lendemain, on amena une quantité de vivres dans Paris, par la porte Saint-Jacques, et quatre jours plus tard il entrait dans la ville un convoi de mille charrettes chargées de blé du pays chartrain.

Mais les Parisiens n'étaient pas encore au bout de leurs peines.

Le dimanche, vers onze heures du soir, un fort détachement des troupes royales, sous la conduite de Châtillon, se glissa du côté des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marcel, dans le dessein d'escalader les murailles de la ville entre ces deux portes.

On eut beau s'avancer avec les plus grandes précautions, les sentinelles ayant entendu quelque bruit du côté des glacis donnèrent l'alarme; on sonna le tocsin et, de tous côtés, apparurent un grand nombre de soldats et d'habitants sur les murailles.

Après y être restés un certain temps sans entendre aucun mouvement et ne voyant rien paraître, ils prirent le parti de s'en retourner tranquillement chacun chez eux, à l'exception d'une dizaine de pères jésuites armés de hallebardes, qui demeurèrent au pied de la tour papale, avec quelques bourgeois, pour faire le guet.

Vers quatre heures du matin, l'un d'eux crut entendre un bruit inusité dans le fond du fossé : c'étaient les soldats royaux qui, à la faveur d'un brouillard compact, étaient déjà parvenus à placer six ou sept échelles.

Les jésuites de garde crièrent « aux armes ! » mais les soldats, se voyant découverts, se hâtèrent de tenter l'escalade. Avant qu'on fût accouru aux cris des pères, le premier archer qui grimpa à l'échelle fut mal reçu : un jésuite lui donna, de la vieille hallebarde qu'il brandissait, un si violent coup sur la tête qu'il la brisa en deux et que le soldat tomba.

Les autres jésuites ne furent pas moins belliqueux : il repoussèrent les assiégeants à grands coups de pertuisanes; bientôt les bourgeois accoururent à leur aide, et ils jetèrent de la paille allumée dans le fossé pour voir ce qui s'y passait.

Les soldats sonnèrent la retraite, et l'entreprise avorta, parce que, selon de Thou, les échelles s'étaient trouvées trop courtes.

Le roi, voyant que le coup était manqué, ne songea qu'à mettre des garnisons dans les villes qu'il avait aux environs de Paris, de façon à tenir toujours la capitale dans une sorte de blocus, en attendant qu'une occasion se présentât pour qu'il pût s'en rendre maître.

Il fit cependant une nouvelle tentative dans la nuit du 20 janvier 1591 : soixante capitaines dé-

guisés en paysans, conduisant les uns des chevaux, les autres des charrettes chargées de farines, se dirigèrent, vers trois heures du matin, vers la porte Saint-Honoré pour entrer dans Paris; ils étaient suivis par cinq cents cuirassiers et deux cents arquebusiers de Lavardin. Après eux venait le baron de Biron avec un corps de troupes de 1,200 hommes soutenus par les Suisses et deux pièces de canon. Le roi, qui marchait ensuite avec les ducs de Longueville, de Nevers, d'Épernon, et plusieurs autres, s'arrêta à l'entrée du faubourg Saint-Honoré, excepté le duc de Nevers qui resta à cheval, accompagné de soixante hommes.

On s'arrêta dans le faubourg, près les Capucins, et douze des capitaines, se détachant des autres, se présentèrent à la porte avec leurs chevaux chargés de farine.

Dès qu'elle leur eut été ouverte, leur projet était de l'embarrasser en voulant entrer tous à la fois, de façon à produire une sorte de confusion, à la faveur de laquelle ceux qui les suivaient et les amis qu'ils savaient avoir en dedans des murailles se fussent emparés de la porte et eussent livré passage à tous les leurs.

Mais la veille, le bruit s'était répandu dans Paris qu'il était prudent de se tenir sur la défensive et de tout craindre de l'armée royale, ce qui fit que le capitaine de Tremblecour, qui avait la garde de la porte, dit aux soi-disants marchands de farines que la porte était bouclée et qu'ils eussent à descendre le long de la rivière, où ils pourraient trouver des bateaux pour charger leurs farines.

Les pseudo-paysans firent volte-face et allèrent raconter au roi l'insuccès de leur tentative.

Le Béarnais vit bien qu'il s'était encore une fois trompé en croyant prendre les Parisiens par surprise, et il s'en retourna à Senlis. Le peuple de Paris rendit grâces à Dieu d'avoir échappé à ce nouveau danger, en faisant chanter un *Te Deum*; et il fut ordonné que, pour conserver le souvenir de l'événement, on fêterait chaque année la Journée des farines, comme on célébrait déjà la Journée des barricades, celle du pain ou de la paix, celle de la levée du siège et celle de l'escalade.

Ces cinq fêtes furent chômées dans Paris jusqu'à l'avènement de Henri IV au trône.

Deux jours après, on fit une procession générale pour remercier Dieu d'avoir protégé la ville contre les stratagèmes de l'hérétique, et pour célébrer l'élection du pape Grégoire XIV.

Le duc de Mayenne, craignant quelque nouvelle entreprise, envoya à Paris une garnison espagnole que lui avait donnée le duc de Parme; le conseil des Seize lui adressa alors une requête pour le prier de rétablir le conseil de l'union.

Pendant ce temps, le roi assiégeait Chartres; c'était de là que les Parisiens tiraient leur blé : ils firent force processions, prières publiques et vœux pour sa délivrance, et le duc de Mayenne fut instamment prié d'agir contre les *politiques*, et des ordres d'exil furent rendus contre plusieurs officiers du parlement et de la cour des comptes; Brisart, Pastoureau, Clin, Seu, Amelot, Baron, de Mesme, de Bragelonne, Charmois, de Pleurs, la Martinière, etc., furent sacrifiés à la vindicte publique.

Les prédicateurs se remirent à tonner en chaire.

— Mes amis, s'écria le curé de Saint-André des Arts, si jamais ce méchant relaps (Henri IV) et excommunié entre dans Paris, il nous ôtera notre sainte messe, fera de nos églises des étables à chevaux, tuera nos prêtres, et fera de nos ornements des chausses et livrées à ses pages et laquais.

Et il ajouta avec un blasphème :

— Et cela est aussi vrai que le Dieu que je vais manger!

Le même curé, conduisant ensuite sa paroisse en procession à Saint-Jacques la Boucherie, avertit ses paroissiens de bien prier monsieur saint Jacques de vouloir donner de son bourdon contre la tête du Béarnais.

Le 19 avril, Chartres était pris par les troupes royales.

Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, prêcha alors qu'il fallait tuer tous les politiques.

L'évêque de Senlis prétendit qu'une saignée de Saint-Barthélemy était nécessaire; le curé de Saint-André, assura qu'il marcherait le premier pour égorger les politiques, et celui de Saint-Germain-l'Auxerrois dit qu'il fallait se saisir de tous ceux qu'on verrait rire et les traîner à la rivière.

On juge si ces exhortations enflammaient les esprits!

La ville se partageait en plusieurs factions, le désarroi était partout et le travail nul.

Les curés de Saint-Sulpice, de Saint-Eustache, de Saint-Merri et quelques autres prêchaient la paix et blâmaient hautement les excès de leurs confrères.

Les Seize envoyèrent au duc de Mayenne un mémoire impératif pour le forcer à achever de purger le parlement, à faire résider le conseil d'État à Paris, à déboucher les passages de la rivière, à pourvoir aux garnisons de la Bastille et de Vincennes, et à poursuivre le roi de Navarre excommunié.

Mayenne ne répondit pas; alors les Seize imaginèrent de se venger sur la personne du premier président Brisson. Après avoir passé la nuit du jeudi 14 novembre chez le curé de Saint-Jacques la Boucherie, Bussi, Louchart, Le Normand, qui étaient les plus déterminés, suivis de plusieurs autres en armes, se rendirent à la maison du président; ils le rencontrèrent sur le pont Notre-Dame.



Les faux meuniers furent obligés de faire volte-face. (Page 112, col. 1.)

Celui-ci sortait de chez lui pour aller au palais.

Ils lui dirent que le conseil de l'union le demandait à l'hôtel de ville; Brisson se laissa conduire ; ils détournèrent sa mule en passant près du petit Châtelet et le firent entrer dans la prison et le conduisirent à la chambre du conseil.

Il y trouva tout d'abord des hommes couverts d'un « roquet noir sur lequel il y avait une grande croix rouge. » C'étaient l'avocat Nicolas Ameline, Jean Emonnot, procureur au parlement; Barthélemy Anroux, François Morin, dit Cromé, conseillers au grand conseil, et Adrien Cochery.

Sans lui donner le temps de se reconnaître, on lui annonça qu'il allait mourir; l'un lui arracha son chapeau, l'autre le fit mettre à genoux; Cochery qui faisait l'office de greffier lui lut sa sentence qui le condamnait à être pendu pour avoir entretenu commerce avec des hérétiques, ennemis de la religion et du royaume.

— Quels sont mes juges? demanda Brisson étonné. Où sont les témoins? quelles sont les preuves?

Les scélérats se regardent, sourient de sa simplicité et se contentent de lui répondre qu'il n'y a pas de temps à perdre.

Le président demande du moins qu'on lui fasse venir un avocat nommé d'Alençon qui demeurait chez lui : on lui refuse cette grâce.

— Je vous prie donc, dit-il à ses bourreaux, de lui dire que mon livre que j'ai commencé ne soit point brouillé, qui est une tant belle œuvre. (C'était un ouvrage de droit auquel il travaillait depuis quelque temps.)

— Tu sais que tu es un traître; il faut que tu meures, reprit un des quatre ligueurs; pense à ta conscience, car tu n'auras aucun répit.

Brisson comprit qu'il n'y avait plus aucun espoir d'échapper au sort qui l'attendait; il se tourna alors vers un prêtre qu'on avait fait venir et se confessa, mais au moment de mourir il fut pris d'un si grand effroi, qu'on vit sa chemise dégoutter comme si on l'eût trempée dans l'eau.

On le pendit à une échelle arc-boutée contre une poutre.

A peine le président Brisson avait-il rendu

l'âme, qu'on amena dans la pièce Claude Larcher, conseiller de la grand'chambre, et Jean Tardif, conseiller au Châtelet, que le curé de Saint-Cosme, à la tête de ses prêtres et de quelques farouches ligueurs, était allé arrêter lui-même.

Cochery leur lut aussi leur sentence de mort.

Larcher, en apercevant le corps du président qui se balançait à l'échelon, s'écria qu'il n'était pas nécessaire d'en dire davantage et que la vie lui était à charge après l'indigne traitement qu'on avait fait subir à ce grand homme.

Tardif baissa la tête et ne protesta même pas. Il savait que cela eût été inutile.

Tous deux se confessèrent et s'abandonnèrent au bourreau; ils moururent sans plainte ni murmure.

Le lendemain, avant le jour, Cromé, accompagné d'une centaine de personnes, armées les unes de hallebardes, les autres d'arquebuses, conduisit les trois corps à la place de Grève et les fit attacher à une potence nus, en chemise, avec un écriteau sur chacun d'eux indiquant qu'ils étaient traîtres, hérétiques, ennemis de Dieu et des princes catholiques.

Le peuple alla les voir, mais sans donner aucune marque d'approbation.

Les conjurés s'attendaient que la populace applaudirait, et qu'à la faveur de l'impression que produirait ce spectacle, il serait aisé d'exciter une émeute, et il y avait dans cette intention des gens apostés qui rôdaient sur la place de Grève; ils se mêlaient aux pelotons des curieux, causant de l'événement du jour, noircissant par des imputations calomnieuses la mémoire des victimes, et tâchant, par tous les moyens possibles, d'échauffer le zèle des gens qui les écoutaient. Mais ce fut en pure perte.

La prudence rend discret, et les bourgeois, toujours disposés à politiquer selon l'impression du moment, jetaient des coups d'œil défiants sur les soldats espagnols qui se mêlaient en trop grande quantité aux groupes.

Peuple, magistrats, nobles, regagnèrent chacun leur logis, abattus de tristesse, et les ligueurs, au lieu de l'emportement et de la colère dont ils comptaient profiter, ne voyaient autour d'eux que consternation et répulsion.

Le spectacle des cadavres leur devenant plus nuisible qu'avantageux, ils les firent ôter du gibet au bout de deux jours.

Le parlement, terrifié par l'exécution sommaire du premier président et de ses compagnons, s'abstint de siéger jusqu'au 20 du mois; on pria les présidents de retourner au palais, mais l'un d'eux, le président Lemaître, et quelques autres répondirent résolument aux commissaires des Seize qu'ils ne rentreraient au palais que pour faire pendre ceux qui avaient mis à mort le président Brisson.

Ces scènes de meurtre répandirent la consternation dans Paris, et ce qui l'augmenta, ce furent des listes qui coururent et qu'on appela le « papier rouge ».

C'étaient des feuilles de papier sur lesquelles se trouvaient des catégories de noms de gens appartenant au parti politique; chacune était séparée par les initiales P, D, ou C.

Les P signifiaient que tous les gens dont le nom était inscrit devaient être pendus.

Les D indiquaient les noms des gens destinés à mourir par la dague.

Les C ceux qui devaient être chassés de Paris.

Ces tables de proscription jetèrent l'effroi partout; les bourgeois appréhendaient que les factieux ne vinssent les égorger et saccager leurs maisons, comme ils y paraissaient fort disposés, et bientôt, personne n'osa plus sortir de chez soi.

En vain, on réclama l'autorité du gouverneur pour faire cesser ces entreprises contre les particuliers paisibles.

Le gouverneur était désarmé et craignait pour sa propre sûreté.

Ce fut alors que la duchesse de Nemours, surprise des étranges menées des Seize, et sur la pressante invitation du gouverneur et des notables habitants, se détermina à envoyer au duc de Mayenne, son fils, un gentilhomme pour lui donner avis de ce qui se passait et lui remettre une lettre qui l'invitait à venir au plus vite à Paris, pour y rétablir un ordre devenu absolument indispensable.

Le duc arriva immédiatement et alla se loger à l'hôtel de la Reine; puis, dissimulant la colère qu'il éprouvait, il se fit rendre un compte exact de ce qui s'était passé et affecta l'indifférence jusqu'à souper avec quelques-uns des assassins; mais le 4 décembre, il envoya le sieur de Vitry arrêter chez eux Nicolas Ameline, Jean Emonnot et Barthélemy Anroux. Vitry les amena au Louvre, où le bourreau Jean Rozeau, qui se tenait tout prêt, les pendit tous trois à une grosse solive de la salle basse.

Un moment plus tard, Louchart, que le sieur de Congis était allé prendre dans son lit, fut amené à son tour dans la salle, et à la vue de ses trois amis qui se balançaient au clou, il fit une légère grimace. Rozeau lui mit alors la main sur l'épaule.

Il voulut résister, mais ce fut peine perdue : au bout d'un instant il était accroché à côté des autres. On trouva dans la poche d'Emonnot la liste de tous les gens que lui et ses compagnons devaient égorger. A partir de cette exécution, le peuple appela la salle où elle avait eu lieu « la chapelle Saint-Louchart. »

Le duc de Mayenne réservait le même sort à Cromé, Cochery, Choulier et Bussi-Leclerc, mais

les trois premiers, qui ne se sentaient aucun goût pour la potence, filèrent en Flandre; quant à Bussi-Leclerc, il eut la vie sauve, à condition de rendre la Bastille, ce qu'il fit, et il se dépêcha aussi de quitter Paris pour Bruxelles.

Une amnistie fut accordée pour les coupables moins en vue qui avaient participé au meurtre du premier président, mais la plupart de ceux qui en bénificièrent furent pendus à leur tour ou rompus vifs pendant les années 1594 et 1595.

Après que le duc de Mayenne eut ainsi purgé Paris des plus factieux, il le quitta le 11 décembre 1591, pour se rendre à Soissons, après avoir recommandé aux principaux officiers des cours souveraines de veiller sur les démarches des Seize et d'agir vigoureusement contre les partisans des Espagnols.

Le premier soin du parlement fut de désarmer les bourgeois.

L'autorité a toujours vu avec inquiétude des armes aux mains de ces braves bourgeois si faciles à épouser les querelles des meneurs politiques et qui tournent inconsciemment à tous les vents.

Lorsque les bourgeois n'eurent plus de fusils, ils se mirent à processionner : un cierge était moins dangereux à tenir de travers qu'une arquebuse, et le Parlement préférait cela.

Le 20 février 1592, une procession générale eut lieu; la châsse de saint Louis y fut portée par les conseillers de la cour en robes rouges, et celles de saint Denis et de ses compagnons par les évêques de Senlis et de Rennes, l'abbé de Sainte-Geneviève, et l'ambassadeur d'Espagne.

Un mois après, le bruit se répandit qu'une grande victoire venait d'être remportée sur les troupes royales, et immédiatement on fit une seconde procession dans laquelle on promena les châsses de toutes les églises de la ville.

Il est vrai qu'après la procession terminée, et lorsqu'on songea à vérifier l'authenticité de la grande victoire, on s'aperçut qu'il s'agissait seulement d'une escarmouche à Aumale, dans laquelle le roi, s'étant trop avancé, avait été légèrement blessé.

Il n'en fallut pas davantage pour exciter le curé Boucher à monter en chaire et à s'écrier qu'il n'avait qu'un regret, c'était que la blessure ne fût pas mortelle.

Il ne ménageait pas ses ennemis, le brave curé Boucher!

On commençait cependant à parler vaguement de la conversion du roi; les Seize voyaient chaque jour leur parti s'affaiblir et leur influence diminuer; ils tentèrent de faire un coup d'éclat, mais le gouverneur Belin fit échouer leur projet en faisant pendre haut et court Michelet et Dugué, deux voleurs, ardents ligueurs, et Dujardin, un assassin, non moins bon ligueur.

D'ailleurs, le peuple était assez mal disposé contre tous ces agitateurs.

« A la cherté des subsistances il fallait ajouter les charges énormes de la guerre, les exactions des ligueurs qui, encore plus cupides que fanatiques, rançonnaient ou pillaient, sous prétexte de religion, ceux dont ils convoitaient les richesses. On profitait des perquisitions faites dans les plus riches hôtels pour s'emparer de toutes les valeurs qui s'y trouvaient, et qui servaient à faire face aux dépenses journalières. Le parlement voulant soulager la misère du peuple, fit remise des deux tiers des loyers pour les baux antérieurs au 15 avril 1589, de la moitié pour ceux qui avaient été faits du 15 au 1er août de la même année, et d'un tiers pour ceux qui étaient postérieurs à la levée du dernier siège. Défense fut faite de procéder à la vente des meubles des locataires qui ne pouvaient pas payer les loyers ainsi réduits. (Arrêt du 8 janvier 1592.)

« Les communications avec les partisans du roi Henri IV, maître de Saint-Denis, de Chelles, de Melun, de Corbeil, et de Suresnes, étaient défendues sous peine de mort, et l'on était obligé de confier sa correspondance à des bouteilles vides. La population parisienne supportait toutes ces privations, tous ces maux, avec une résignation héroïque; ce qui avait fait dire aux Rouennais, fiers d'avoir forcé, par de vigoureuses sorties, la levée du siège de leur ville « qu'ils aimaient mieux combattre que jeûner, tandis que les Parisiens aimaient mieux jeûner que combattre. »

Les curés ligueurs étaient dans un état d'exaltation extrême; Boucher, Pigelat, Comelet, Pelletier, Cueilly, Hamilton, Feu-Ardent ne décoléraient pas.

Pelletier (curé de Saint-Jacques-la-Boucherie), excommunia en pleine chaire, de son autorité privée, tous ceux qui parlaient de paix et étaient disposés à recevoir « le Béarnais revenant à la messe. »

L'évêque de Senlis était d'avis, lui, qu'il fallait recevoir le Béarnais à l'église, mais comme capucin et non comme roi.

Quant au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, il s'écria qu'il abandonnait aux crocheteurs pour qu'ils les missent à sac et au pillage, les maisons des politiques.

Mais les crocheteurs, qui étaient tout aussi honnêtes gens que d'autres, furent offensés par ces paroles, et le lendemain, sur toutes les portes de l'église, on pouvait lire un placard en forme de lettre ainsi conçu :

« Monsieur de Cueilly,

« Nous trouvons fort étrange que vous vouliez « vous aider de nous pour assassiner et voler tant « de gens de bien et d'honneur. Encore que nous « soyons pauvres gens et simples, nous savons « fort bien que les commandements de Dieu, dont « vous ne parlez pas dans vos sermons, sont au « contraire. Qui vous croirait, ce serait le che- « min de prendre le paradis par escalade, comme

« vos quatre martyrs du Louvre qui font la cuisine
« en enfer, en vous attendant et vos confrères. Ne
« faites donc état de nous en vos assemblées et
« méchantes actions. Nous vous étrennerons au
« premier jour de l'an d'un chaperon vert. Vos
« bons amis en faisant mieux.

« Les Crocheteurs. »

Et chacun de lire le placard en faisant des gorges chaudes.

C'est qu'on n'éprouvait plus qu'un sentiment de mépris pour toutes ces exagérations qui étaient loin de ramener la tranquillité publique, et malgré les emportements des curés et des prédicateurs, le parti des politiques semblait chaque jour prendre le pas sur celui des Seize.

Le roi en fut instruit et prit la résolution de bloquer de nouveau Paris, dans l'espérance que le peuple, fatigué, se soulèverait et forcerait ses chefs à ouvrir les portes.

On recommença de nouveau à craindre la famine et ses horreurs.

Les personnages les plus importants se réunirent à la fin de septembre, au logis de l'abbé de Sainte-Geneviève et convinrent qu'il fallait bien reconnaître que jamais les princes de Bourbon ne renonceraient au désir de s'emparer de Paris, que le roi de Navarre était bien le légitime héritier de la couronne et que, par conséquent, le plus sage était de faire la paix. On désigna quatre maisons en quatre quartiers différents, dans lesquelles on pourrait s'assembler chaque jour pour délibérer à ce sujet. Ce furent la maison d'Aubray, dans la cité, celle de Passart, au quartier du Louvre, celle de Marchand, dans le quartier de la Grève, et celle de Villebichot, au quartier des Halles.

De leur côté, d'autres politiques feignaient de s'entendre avec les Seize contre les hérétiques; mais ceux-ci s'aperçurent qu'on les jouait et se plaignirent au duc de Mayenne.

Sur ces entrefaites, Jean Luillier fut élu prévôt des marchands; il était grand partisan de la paix, et il travailla de toutes ses forces à la reddition de Paris, avec l'échevin l'Anglais, et Foulon, l'abbé de Sainte-Geneviève.

Le pape et les cardinaux pressaient Mayenne de se prononcer s'il voulait se faire nommer roi.

Le duc de Parme était mort à Arras, le 2 décembre 1592.

Sa mort acheva de déconcerter les ligueurs.

Le 5 janvier 1593, le duc donna une déclaration justifiant la ligue et convoqua une assemblée de tous les princes, seigneurs et officiers du royaume, à l'effet de travailler ensemble à la conservation de la religion et de l'État.

Le légat publia une exhortation à tous les catholiques d'élire un roi « très chrétien et très catholique », ce qui était indiquer le roi d'Espagne.

L'assemblée fut fixée au 17 janvier.

Ce jour-là — un dimanche — les députés allèrent en procession à la cathédrale où, après avoir communié, ils entendirent le sermon du docteur Genebrard, archevêque d'Aix, ligueur dévoué au roi d'Espagne. Le mardi 26, le duc de Mayenne fit l'ouverture des états dans la grande salle du Louvre.

Il y prit place comme lieutenant général, sous un dais de drap d'or, ayant à ses côtés, assis sur des chaises de velours cramoisi, garnies de passements d'or, les députés des trois ordres, selon leur rang; le clergé et le tiers état étaient en assez grand nombre, mais la noblesse y était peu représentée. Il y avait cependant les ducs de Guise, d'Aumale, et d'Elbœuf, les sieurs de la Châtre, de Rosne, de Villars, de Belin, d'Urfé et quelques autres gentilshommes.

Aucun prince du sang, officier de la couronne, ni premier président de cour souveraine.

Il y eut quatre discours; le duc de Mayenne, qui prononça le premier, parla si bas que personne ne l'entendit, mais on remarqua que son visage changea souvent de couleur.

Le cardinal de Pellevé parla au nom du clergé, le baron de Senecey pour la noblesse, et Honoré du Laurent, avocat général au Parlement de Provence, pour le tiers état.

Tous paraissaient disposés à l'élection d'un nouveau roi de France.

Le surlendemain, le roi de Navare fit envoyer une déclaration de son conseil proposant aux états généraux de fixer un lieu de conférence pour entrer en arrangement.

Le cardinal de Pellevé fut d'avis qu'il fallait brûler cet écrit plein d'hérésies après avoir fait fouetter le porteur, mais quelques esprits plus lucides insistèrent pour qu'il fût pris en considération, et la conférence fut acceptée pour être tenue au mois de mars, au village de Suresnes.

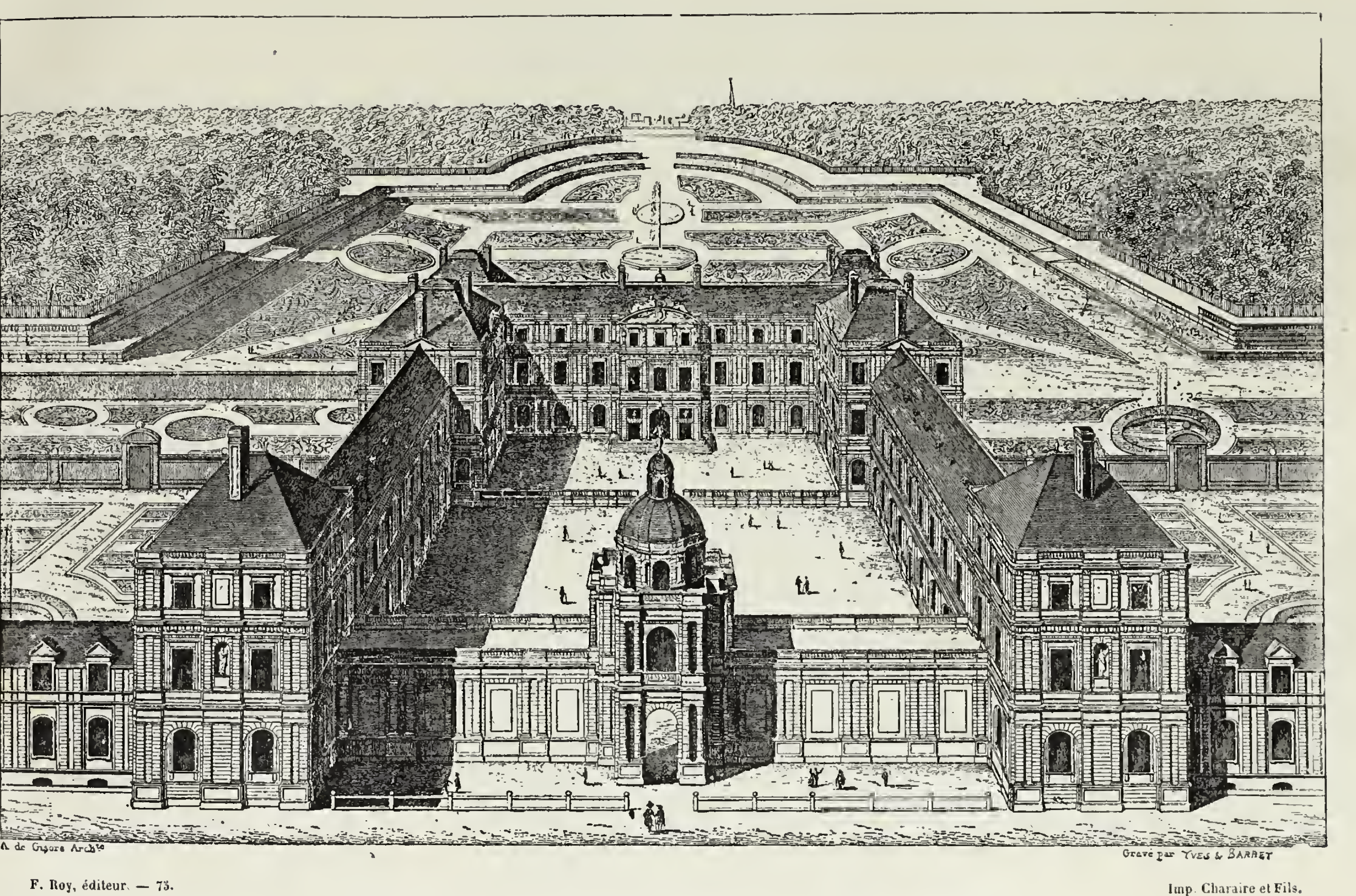
Un manifeste du roi contre l'assemblée des états parut en même temps et fit une certaine impression sur les esprits. Ce manifeste fut condamné par les docteurs en Sorbonne, qui le déclarèrent absurbe, schismatique et hérétique, et un valet de meunier s'étant avisé de dire tout haut à son âne : « allons gros Jean, allons aux états », fut fouetté devant le Châtelet, et on fit ce quatrain :

> Haïe ! mon âne, qu'on te mène
> Aux estats de gros Jean du Mayne,
> Afin que tu sois d'un plein vol
> De Français fait un Espagnol.

Les ligueurs mirent tout en usage pour gagner du temps ; ils attendaient tous les jours l'ambassadeur d'Espagne qui devait remplacer Bernardin de Mendoça.

Il arriva le 9 mars, le soir, aux flambeaux, par la porte Saint-Antoine.

Charles de Lorraine, fils du duc de Mayenne,


A. de Gisors Archte

Gravé par Yves & Barret

F. Roy, éditeur. — 73.

Imp. Charaire et Fils.

Vue du palais et des jardins du Luxembourg, sous Catherine de Médicis.





C'était un ouvrier coutelier qui se cachait, le soir, sous une tombe. (Page 119, col. 1.)

alla au-devant de lui avec le comte de Belin, gouverneur de Paris, et l'amiral de Villars.

Quant au prévôt des marchands, il se contenta de l'attendre avec ses échevins et conseillers de ville chez le trésorier Ribault, où il descendit.

Le nouvel ambassadeur (duc de Feria) commença par offrir de l'argent aux colonels et capitaines de la ville, ainsi qu'au doyen de la cathédrale, mais tous le refusèrent.

Il vint à l'assemblée le 2 avril et présenta ses lettres de créance par lesquelles le roi exhortait les députés à élire au plus tôt un roi catholique, capable d'extirper l'hérésie et de rendre la tranquillité au royaume.

Le cardinal de Pellevé lui répondit en latin, « mais avec tant d'incongruités qu'il en fut appelé l'âne rouge. »

L'arrivée de l'ambassadeur ne fit que brouiller les cartes. Personne ne s'entendit plus.

Néanmoins, la conférence s'ouvrit le 26 avril

Lorsque les députés des états (Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, François Péricart, évêque d'Avranches, Geoffroi de Billy, abbé de Saint-Vincent de Laon, de Villars, gouverneur de Rouen, de Belin, gouverneur de Paris, le président Jeannin, le baron de Talmet, de Montigny, de Montolin, le président Le Maistre, Bernard, avocat, et du Laurent, avocat général), munis de la bénédiction du légat, eurent passé la porte neuve, ils trouvèrent une grande foule de peuple amassée qui se mit à crier :

« — La paix ! Bénis soient ceux qui la procurent, et maudits les autres qui l'empêchent. »

Le premier fruit de cette conférence fut une trêve

de dix jours, publiée le 4 mai, qui fut prolongée plusieurs fois depuis, donnant aux Parisiens la faculté de pouvoir sortir à quatre lieues de Paris sans passe-port.

Une seconde séance eut lieu à la Roquette, faubourg Saint-Antoine, le 5 juin. (Les députés pour le roi étaient Renard de Baune, archevêque de Bourges, de Chavigny, de Bellièvre, de Rambouillet, de Schomberg, de Pontcarré, Emeri de Thou, et Revol.)

Le 11, il s'en tint une autre à la Villette, puis une troisième, le 17; dans celle-ci l'archevêque de Bourges déclara, au nom du roi, qu'il était prêt à offrir une trêve de trois mois, afin d'avoir le temps de se préparer au changement de religion qu'il avait décidé.

Le 18, le roi pria quelques évêques et docteurs de se rendre auprès de lui, le 15 juillet, pour l'instruire.

Ceci fit grand effet sur l'esprit des Parisiens.

Naturellement, les ligueurs, décontenancés par cette attitude nouvelle du roi, firent tous leurs efforts pour en paralyser le résultat, les Espagnols se démenèrent tant qu'ils purent, le parlement discuta, fit des motions, des oppositions, des propositions; tout le monde parla, opina, critiqua, jugea, mais enfin un arrêt solennel du 28 juin décida souverainement que nul prince étranger ne pourait devenir roi de France.

On songea alors à déférer la couronne au duc de Nemours ou au duc de Guise, ce qui allongea considérablement la mine du duc de Mayenne qui espérait toujours qu'on la lui offrirait.

Le légat, les Seize, les prédicateurs jetaient feu et flamme contre le roi de Navarre, mais quand le peuple de Paris vit le curé de Saint-Eustache, René Benoît, le curé de Saint-Merri, Claude Moraine et Chavagnac, curé de Saint-Sulpice, s'en aller trouver le roi à Saint-Denis pour l'instruire dans la religion catholique, il commença à croire que tous ceux qui cherchaient à l'exciter contre Henri IV travaillaient dans un but intéressé, et la populace courut en foule à Saint-Denis, malgré la défense du duc, pour être témoin de l'abjuration du roi.

Une trêve de trois mois suivit ce grand acte; bientôt, elle fut prolongée jusqu'à la fin de l'année et les Parisiens, enchantés de la tournure que prenaient les affaires, se mirent à faire des mots pour manifester leur joyeuse humeur.

Un bourgeois de Paris ayant compté ses poules en trouva seize; il fit tuer la seizième, disant qu'il ne voulait pas de *seize* à son logis.

Un autre, achetant de la chandelle chez un épicier, dit qu'on lui donnât celle qu'on voulait, pourvu que ce ne fut pas de la chandelle des *seize*.

A partir de ce moment, ce fut un feu roulant de quolibets.

Toutefois, l'esprit ne put vaincre la chaire. Les prédicateurs continuèrent à déblatérer dans leurs sermons, mais ils étaient tellement troublés, qu'ils s'avisèrent d'envelopper Henri IV et le duc de Mayenne dans la même réprobation.

Ce que voyant, celui-ci, se fâcha tout rouge et menaça les sermonneurs de les faire jeter à la rivière sans autre forme de procès

Il n'en fallut pas davantage pour les calmer et les rendre désormais pleins de circonspection.

Tandis que les bourgeois s'amusaient fort à confectionner des calembours, le duc de Mayenne, qui n'était pas du tout disposé à céder la place, se mit en devoir, avec les Seize, de rompre toutes les propositions de paix; le légat et le duc de Feria les aidaient puissamment dans cette besogne, et plusieurs notables du parti des politiques furent exilés, et le 30 décembre il fut crié dans les rues de Paris que tous ceux qui étaient du parti opposé à la ligue eussent à vider la ville dans les trois heures, à l'exception des marchands.

Mais ce cri n'effraya personne.

Les bourgeois n'avaient plus peur; ils se sentaient tous braves pour résister à Mayenne.

— Il eût bien mieux valu crier trêve ou paix. dirent-ils.

Et ils restèrent dans Paris, d'où personne n'osa les déloger.

Cependant, le 1er janvier 1594, la trêve n'ayant pas été renouvelée, Paris se trouva encore menacé. La garnison de Saint-Denis était venue chasser les ligueurs de Charenton, et le roi, par sa déclaration du 27 décembre, avait donné un mois aux Parisiens pour rentrer sous son obéissance. Passé ce délai, ils devaient être considérés comme rebelles et criminels de lèse-majesté.

Cela méritait qu'on y songeât!

Le duc de Mayenne retira le gouvernement de Paris au comte de Belin pour le donner au comte Charles de Cossé Brissac.

Le peuple murmura.

Le vendredi 14 janvier, des bourgeois en grand nombre allèrent trouver Martin Langlois, premier échevin, pour appeler son attention sur la misère publique et lui donner avis qu'ils avaient présenté requête au Parlement pour qu'il leur fût permis de s'assembler au palais ou à l'hôtel de ville, et l'un d'eux lui dit :

— Le peuple souffre beaucoup trop, et on se moque de lui.

Le lendemain, les quarteniers, suivis d'autres bourgeois, se rendirent dans la matinée chez le prévôt des marchands à qui ils présentèrent les mêmes observations.

Et comme le prévôt Luillier s'excusait et les prévenait que le duc de Mayenne trouverait mauvais qu'ils s'assemblassent comme ils en avaient dessein :

— C'est-à-dire, observa l'un d'eux, que vous n'êtes pas le prévôt des marchands, mais celui de M. de Mayenne.

— Je vous déclare tout haut que je ne suis point Espagnol, répondit le prévôt et je vous affirme que M. de Mayenne ne l'est pas ; je travaille même à une réconciliation des Seize avec vous.

— Nous sommes gens d'honneur, s'écrièrent les bourgeois, non notés et diffamés comme les Seize, nous ne voulons pas de réconciliation avec les méchants.

Le même jour, défense fut faite, sous peine de mort, de s'assembler au palais ou dans tout autre lieu public plus de six à la fois.

Le 27 janvier, une nouvelle trêve fut accordée pour toute l'Ile-de-France, Paris excepté.

Le curé de Saint-Germain eut l'audace d'appeler le roi archiduc de Genève, et ajouta que s'il y avait de ses paroissiens qui eussent signé une requête en faveur du Béarnais, il rayerait leurs noms du registre des baptêmes.

Tout cela n'empêchait pas que la cause du roi gagnait chaque jour du terrain.

Soudain, le bruit se répandit qu'un esprit revenait dans le cimetière des Saints-Innocents.

Chaque fois, on entendait une voix lamentable qui venait de dessous terre et qui était accompagnée d'un bruit semblable à celui du tonnerre grondant.

C'était la voix de l'esprit appelant son père et sa mère et disant qu'il fallait tuer tous les politiques et ne point recevoir le Béarnais.

Il n'en fallut pas davantage pour que tout Paris courut au cimetière ; on commençait à croire au miracle, la voix était parfaitement distincte; d'où pouvait-elle venir? On le sut bientôt.

C'était un ouvrier coutelier qui se cachait le soir sous une tombe et placait sa tête sous un chaudron pour produire l'effet du tonnerre.

On l'arrêta et il fut un moment question de le pendre, mais on craignit une sédition populaire et on se contenta de le mettre en prison.

Un autre bruit beaucoup plus sérieux arriva à Paris; ce fut celui du sacre du roi, qui avait eu lieu à Chartres, le dimanche 27 février.

Les Seize étaient atterrés par cette nouvelle; ils tinrent à la hâte plusieurs assemblées au jeu de paume de la Tournelle, aux Carmes, au moulin qui était près la porte Neuve et aux Jésuites.

Le duc de Mayenne commença à craindre de ne pas être en sûreté à Paris, et il prit la résolution de le quitter; il prétexta la nécessité d'aller en Picardie joindre l'armée espagnole, et le dimanche 6 mars, après avoir recommandé la garde de la ville au nouveau gouverneur, au prévôt des marchands et aux capitaines de quartier, il sortit à cinq heures du matin avec sa femme et son fils aîné et prit le chemin de Soissons.

Cette retraite précipitée causa une vive surprise et en même temps excita des craintes.

Les Seize firent aussitôt porter des armes aux Cordeliers.

Une troupe de gens armés jusqu'aux dents, commandée par Hamilton, curé de Saint-Cosme se mit à parcourir les rues de la capitale.

Cet Hamilton était un type de prêtre-soldat qui ne manquait pas d'originalité ; il lui arrivait parfois de dire sa messe avec la cuirasse sur le dos et le jour où il se mit à la tête de sa bande, il fut un peu retardé parce qu'une bonne femme lui amena un enfant à baptiser. Comme il avait son casque et sa colichemarde, il eût pu en être embarrassé, mais il ne s'embarrassait pas pour si peu : il conserva ses armes et baptisa l'enfant, casque en tête et colichemarde au côté. Puis il s'élança par les rues, marchant à la chasse des politiques.

Le mercredi suivant, toutes les portes de la ville, hors celles Saint-Jacques et Saint-Antoine, furent condamnées et terrassées à la requête des Seize, les clés de celle de Saint-Antoine furent confiées au moine de Vaux, ligueur émérite, et les autres à Pichonnat, l'âme damnée de la ligue.

Mais le parlement s'opposa à toutes ces mesures, et après délibération, défendit aux Seize, sous peine de mort, de s'assembler.

L'arrêt fut crié le lendemain à son de trompe par tous les carrefours de la ville.

Mais il était à craindre que les minotiers prissent les armes; on entendait par ce nom environ 4000 hommes que les Espagnols entretenaient dans Paris à se promener par les rues au moyen d'un minot de blé et d'une dalle, c'est-à-dire d'un écu de deux livres cinq sous par semaine.

C'était comme on le pense bien, le rebut de la population qui était ainsi embauché aux frais de l'Espagne, et on était sûr de trouver ces gens dans toutes les rixes, les disputes et les manifestations qui se produisaient journellement dans Paris.

Mais les Seize avaient fini par être peu à peu abandonnés de tous et on sentait que chacun désirait secouer le joug de la ligue, personne ne bougea.

Le 14 mars, eut lieu à l'abbaye de Saint-Antoine une entrevue entre François d'Épinay-Saint-Luc, grand maître d'artillerie et le gouverneur de Paris Cossé-Brissac, sous le prétexte d'un règlement d'affaire de famille à terminer entre eux ; ils y traitèrent longuement la question de la reddition de la ville et s'entendirent sur tous les points de détail, puis ils se séparèrent, en affectant d'être au plus mal ensemble, afin que personne ne soupçonnât qu'ils étaient d'accord.

Le jeudi 17, on fit une procession générale, où la châsse de sainte Geneviève fut portée avec toute la solennité ordinaire: le parlement, la ville et les autres corps y assistèrent. Le légat célébra la messe et la foule était si grande dans l'église qu'une femme y fut étouffée.

Le comte de Brissac était convenu d'introduire le roi dans Paris le 22, et il prépara l'exécution

de ce dessein avec le président Le Maistre, les conseillers Molé, Damours et du Vair, le prévôt des marchands Luillier, et les échevins Langlois et Néret. Plusieurs colonels et capitaines devaient leur prêter main forte.

Le 21, dans la soirée, les Seize, informés de ce qui se tramait, vinrent trouver le gouverneur et lui firent part de leurs appréhensions; celui-ci les rassura et prétendit qu'on pouvait se reposer sur lui du soin de garder la ville.

Brissac avait fait depuis quelques jours entrer dans la ville des soldats royaux déguisés qu'on avait apostés en différents endroits; les magistrats, d'accord avec le prévôt des marchands, avaient envoyé des billets à tous les bourgeois dont ils étaient sûrs pour les avertir que le roi entrerait le lendemain entre trois et quatre heures du matin, et qu'ils eussent à se tenir en armes avec l'écharpe blanche, chacun dans les postes qui leur étaient désignés.

Un peu avant l'heure fixée, le comte et le prévôt se saisirent de la porte Neuve qu'ils avaient fait déboucher la veille, sous prétexte de la faire murer.

L'échevin Néret occupa de son côté la porte Saint-Honoré et son collègue Langlois la porte Saint-Denis, avec des corps de garde sur lesquels ils pouvaient compter.

Pendant ce temps, Jean Grossier, capitaine du quartier Saint-Paul, assisté de bourgeois de bonne volonté et de bateliers, baissait la chaîne qui traversait la rivière à l'arsenal pour faciliter l'entrée des soldats des garnisons de Melun et de Corbeil descendus par eau près des Célestins.

Quatre heures étaient sonnées et le roi ne paraissait pas encore, ni personne pour lui.

Langlois, impatient, sortit et rentra plusieurs fois; enfin il aperçut le sieur de Vitry qui s'avançait avec précaution, accompagné de plusieurs seigneurs et de gens d'armes auxquels il livra d'abord la porte Saint-Denis. Il le mena ensuite occuper les remparts, défendus par plusieurs canons en batterie qu'ils tournèrent contre la ville, de façon à pouvoir s'en servir au besoin.

Le roi arriva alors par la porte Neuve dont le pont fut abaissé pour lui livrer passage.

Ses gens, sans attendre que la barrière fut ouverte, passèrent par-dessous à pied et se glissèrent à gauche le long des remparts, vers la porte Saint-Honoré, dont ils se saisirent.

D'autres troupes, sous la conduite du sieur d'O, gagnèrent le quai de l'école de Saint-Germain-l'Auxerrois, où se trouvait un corps de garde de vingt-cinq à trente lansquenets qui opposèrent une certaine résistance; ils furent aussitôt culbutés, une partie fut mise hors de combat et on jeta les autres à la rivière.

Une cinquantaine de mutins essayèrent aussi de barrer le chemin à de Vitry : on en tua deux et on dissipa le reste.

Les capitaines de quartiers, joints aux troupes royales, occupaient déjà ou faisaient occuper par les bourgeois royalistes le Louvre, le Palais de Justice, les deux Châtelets, les principales places, les carrefours et les avenues des ponts.

Le roi, assuré de tous ces points, franchit la porte, suivi d'une grande quantité de nobles et d'environ cinq à six cents hommes d'armes.

Le comte de Brissac se présenta à sa rencontre et lui offrit une riche écharpe en broderie.

Le roi l'embrassa, le créa sur l'heure maréchal de France et lui donna l'écharpe blanche qu'il portait.

Puis, ce fut le tour du prévôt des marchands qui vint lui présenter les clés de la ville.

Le roi tourna par la rue Saint-Honoré, alla au pont Notre-Dame et continua sa marche jusqu'à la cathédrale, si pressé par la foule, qui se massait sur son passage, que les capitaines des gardes avaient la plus grande peine à lui frayer un passage.

Les cris de : « vive le roi ! » ne cessaient pas.

Il descendit devant l'église au bruit des trompettes, des cloches, et des acclamations redoublées; il fut reçu en l'absence de l'évêque, du doyen et du chantre, par le sous-chantre, qui lui présenta la croix à baiser et lui fit une harangue à laquelle Henri IV répondit.

Il entendit ensuite la messe et le *Te Deum* ; après quoi, il remonta à cheval dans le même ordre qu'il était venu et se rendit au Louvre, où il trouva un dîner préparé.

Pendant tout ceci, ses partisans ne restaient pas inactifs : le nouveau maréchal de Brissac, le prévôt, l'échevin Langlois et quelques autres notables, accompagnés de hérauts, de trompettes, et de gens d'armes sillonnaient les rues à grand bruit, annonçant la paix et une amnistie générale et répandaient à profusion des billets contenant ces bonnes nouvelles.

Le peuple, se mêlant aux soldats, leur versait à boire, et on trinquait à la santé de Henri IV.

Cependant deux troupes de ligueurs, l'une, conduite par le curé de Saint-Cosme, sa pertuisane à la main, par Senault, Crucé et plusieurs partisans des Seize, et l'autre sous la conduite des minotiers, tentèrent de soulever le quartier de l'Université; mais le conseiller du Vair, accompagné de soldats, arrêta la bande de Crucé près l'hôtel de Cluny ; il menaça ceux qui la composaient de les envoyer tous au bourreau ; malgré cette menace, la petite troupe alla se joindre à celle des minotiers et toutes deux tentèrent de se rendre maîtres de la porte Saint-Jacques.

Alors, apparurent un héraut avec une douzaine de trompettes, escortés par une foule de gens de toute condition, criant à pleins poumons : « Vive le roi, vive la paix ! »

Les partisans des Seize virent que la partie était bien perdue pour eux, et ils se dispersèrent.



L'assassin répondit qu'il s'appelait Jean Châtel. (Page 124, col. 1.)

La garnison étrangère, cantonnée à la porte Bussy et au Temple, ignorait encore ce qui se passait; le duc de Feria et le colonel des Napolitains firent mine de se défendre, mais le roi leur fit offrir une capitulation honorable qu'ils se hâtèrent d'accepter.

Après dîner, le roi, quittant son corcelet et ses armes, alla vers trois heures à la porte Saint-Denis, où il monta dans la chambre qui s'y trouvait ménagée pour voir sortir la garnison espagnole, qui se montait à près de 4,000 hommes.

L'ambassadeur duc de Feria, don Diego d'Ybarra et le seigneur Taxis, qui l'aperçurent à la fenêtre, lui firent en passant une profonde révérence.

Le roi leur rendit leur salut et leur dit :

— Allez, recommandez-moi bien à votre maître, mais n'y revenez plus!

Tous les soldats « chapeau à la main » s'inclinèrent aussi profondément en passant.

Après la sortie des troupes étrangères et des principaux ligueurs qui, n'osant pas se confier à la clémence du roi, se hâtèrent de quitter la France, ce ne fut à Paris dans la soirée que des vivats réitérés; les bourgeois, aussi bien ceux qui avaient tenu pour la ligue que les royalistes, se félicitèrent dans la pensée commune d'être délivrés des Espagnols et des Seize.

Le sous-chantre qui avait reçu le roi à Notre-Dame étant mort subitement dans la nuit qui suivit, les ligueurs endurcis ne manquèrent pas d'attribuer cette mort à une punition divine.

Quoi qu'il en soit, le lendemain de la reddition de Paris, c'est-à-dire le 23 mars, le prévôt des marchands et les échevins, le procureur de la ville, les conseillers, les quarteniers, cinquanteniers et dizainiers, assistés d'un grand nombre de bourgeois, allèrent trouver le roi le matin au Louvre pour lui rendre grâces de la douceur et de la clémence dont il avait usé, et lui faire le présent ordinaire de confitures, dragées, hypocras et flambeaux de cire blanche.

Le roi n'était pas encore habillé; cependant il reçut tous ces visiteurs et leur dit:

— Hier, j'ai reçu vos cœurs ; aujourd'hui, je reçois vos confitures.

François d'O, seigneur de Fresne, fut rétabli dans son gouvernement de Paris, dont il avait été dépouillé par la ligue.

Tous les autres fonctionnaires furent changés ou rétablis, le corps de ville également replacé, ainsi que le parlement et les autres cours. Le serment fut prêté au nouveau roi et l'édit de la réduction de Paris fut enregistré au parlement; cet édit contenait treize articles; le premier portait qu'il ne se ferait à dix lieues à la ronde aucun exercice de religion que celui de la religion catholique.

Le 29 mars, il y eut une procession générale, de la Sainte-Chapelle à Notre-Dame, et réception des conseillers du parlement au Louvre.

Le roi assista à la procession avec tous les officiers de la couronne et de sa maison, les cours souveraines, le Châtelet, le corps de ville et une foule énorme de peuple; l'évêque d'Angers, qui prêcha après l'Evangile, exhorta le roi à ne plus se souvenir des choses passées, et le peuple à ne plus se départir de l'obéissance qu'il devait au roi. Cette procession qu'on appela « procession du roi », se renouvela depuis tous les ans, le 22 mars, en action de grâces de l'heureuse délivrance de Paris et de sa réduction à l'obéissance de son légitime souverain.

Les Jacobins n'y assistèrent pas; défense leur fut faite de s'y montrer, en raison du crime de l'un des leurs, Jacques Clément.

Le soir, il y eut des feux de joie devant l'hôtel de ville et dans les principales rues.

Le 30 mars, le parlement rendit un arrêt révoquant et annulant tout ce qui avait été fait contre le roi Henri III et ordonna qu'il serait informé à propos de son meurtre, les pouvoirs donnés au duc de Mayenne furent révoqués, les états généraux cassés, et il fut en outre ordonné que toutes les processions et solennités ordonnées pendant les troubles cesseraient, et qu'une seule procession serait faite à perpétuité dans Paris le 22 mars, à laquelle seraient tenus d'assister la cour en robes rouges et les autres corps de l'Etat.

En même temps, cent vingt personnes environ, notoirement connues pour être dévouées à la faction des Seize, furent chassées de Paris.

L'Université fit sa soumission au roi, ainsi que les différents corps, et Henri IV consacra la semaine sainte à rendre le pain béni, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à laver les pieds le jeudi saint aux pauvres, à visiter l'Hôtel-Dieu, les cachots de la Conciergerie, d'où il tira un malheureux condamné à mort, à donner la liberté aux prisonniers pour dettes et pour taille, à toucher six à sept cents malades des écrouelles et à distribuer des aumônes,

Paris était complètement tourné en faveur du nouveau roi, et le jour de la Saint-Jean on fit un feu de joie au milieu de la cour du palais, où l'on brûla les effigies du légat, des Seize et de leurs principaux soutiens.

Le clergé, toutefois, manifestait toujours une sourde opposition. Le 23 mars, le roi passait dans la rue de l'Hirondelle ; un seigneur de sa suite apercevant le curé de Saint-André et celui de Saint-Germain, demanda à celui-ci s'il n'était pas aise d'avoir le roi pour paroissien et s'il ne crierait pas volontiers : « Vive le roi ! » Le curé répondit qu'il aviserait. La haine des prêtres pour le roi, dit le *Journal de Henri IV*, était telle, qu'ils demandaient à ceux qui se présentaient à confesse s'ils étaient contents de la rentrée du roi. Si le pénitent répondait « oui », le prêtre refusait l'absolution.

Aussi Henri IV jugea-t-il bon de prendre ses précautions.

Par son ordonnance, en date du 8 mai, il pourvut à la sûreté de Paris; il fut enjoint à tous colonels, capitaines, lieutenants et enseignes de la ville de dresser le rôle de tous les habitants et de s'informer des armes qu'ils possédaient, avec injonction de les tenir en état. La garde des portes devait commencer à six heures du matin en été et à sept en hiver, et avant d'en baisser les ponts-levis et ouvrir les barrières, un sergent et quelques bourgeois devaient s'assurer qu'il n'y avait rien de suspect au dehors. Personne ne pouvait entrer sans passeport et sans dire ce qu'il venait faire dans la ville. Tous les logeurs devaient envoyer chaque jour, au capitaine de quartier ou au dizainier, les noms de ceux qui demeuraient chez eux. Une fois tous les quinze jours, le prévôt des marchands et les échevins devaient faire une exacte recherche dans tous les quartiers de la ville, afin de savoir quels étaient les nouveaux arrivés, et pendant cette recherche les portes restaient fermées, et défense était faite à qui que ce fut de changer de quartier.

Pendant le long récit que nous avons dû faire des événements de la ligue, nous n'avons relaté aucun fait se rattachant, soit aux embellissements de Paris, soit à aucune fondation d'établissement civil ou religieux, c'est que pendant ces quatre ou cinq années de troubles, on ne s'occupa que de politique, de luttes, de batailles et de dissensions; en effet, nous ne trouvons à noter

que l'institution de deux nouvelles confréries, et encore sont-elles dues aux événements que nous avons racontés; c'est d'abord la confrérie du Cordon et du saint nom de Jésus, établie dans l'église Saint-Gervais, et qui peut être considérée comme une assemblée de ligueurs. Son règlement date de 1590, il portait en substance que tous les confrères devaient jurer de vivre dans la foi catholique, sous l'obéissance du cardinal de Bourbon, (Charles X), et de son lieutenant le duc de Mayenne. Elle dut disparaître lors de l'avènement de Henri IV.

Puis, la confrérie ou congrégation du Chapelet, établie à Paris dans la maison des Jésuites de la rue Saint-Jacques. Chaque confrère était tenu de porter autour de son cou un chapelet et d'en réciter journellement les prières. Les membres de la congrégation se réunissaient tous les dimanches, mais ces réunions cessèrent ou du moins parurent cesser à la même époque.

Les cordeliers firent parler d'eux en 1594; frère Nicolas Cheveil, maître des novices, qui avait à se plaindre de deux bourgeois, Roch Moret et Jacques Huza, les attira dans le couvent, sous un prétexte quelconque et les livra à ses novices pour qu'ils eussent à les châtier d'importance.

Ceux-ci les dépouillèrent de leurs vêtements et les fouettèrent à tour de bras; mais les bourgeois, après avoir jeté les hauts cris, se mirent en devoir, dès qu'ils furent dehors, de porter plainte contre le rancuneux cordelier, qui fut arrêté.

Naturellement, l'évêque de Paris réclama; mais le parlement, sans avoir autrement égard à la réclamation, fit le procès du moine, et le 11 juillet 1594, le condamna à venir dans la chambre de la Tournelle pour y déclarer que, comme mal avisé et au mépris de l'autorité, il avait commis cette violence.

Après cette amende honorable, le moine fut interdit pendant trois ans.

Bien qu'une amnistie eût été accordée pour tous les événements politiques de la ligue, on ne pensa pas que les assassins du premier président Brisson et des deux conseillers pendus avec lui dussent en profiter; des poursuites furent ordonnées contre les auteurs et complices de ce crime.

Par arrêt du parlement, prononcé et exécuté le 27 août, Hugues Danel, sergent à verge au Châtelet de Paris; Jean Rozeau, exécuteur des sentences criminelles (bourreau); Aubin Blondel, prêtre, et Adrien Fromenteau, aussi sergent à verge au Châtelet, furent condamnés, les trois premiers, à être pendus à la place de Grève, et le dernier à assister à leur supplice tête nue et la corde au cou ; après quoi, il fut conduit aux galères.

Le 3 septembre suivant, on condamna à des peines moindres d'autres individus convaincus d'avoir pris part à la perpétration du même crime.

Ce fut le 15 du même mois, que Henri IV, qui venait de réduire plusieurs villes de Picardie, fit son entrée solennelle à Paris. Elle eut lieu le soir, contrairement à l'usage, et aux flambeaux.

Le parlement, en robes rouges, alla l'attendre à Notre-Dame, où fut chanté un *Te Deum*. Il était huit heures lorsqu'il passa sur le pont Notre-Dame, monté sur un cheval gris pommelé, et vêtu d'un habit de velours relevé d'une broderie d'or, avec le chapeau gris, relevé de plumes blanches, qu'il tenait presque continuellement à la main pour saluer les dames qui étaient aux fenêtres.

Madame de Liancourt marchait un peu devant lui, dans une litière magnifique, toute découverte, chargée de tant de perles et de pierreries si reluisantes, qu'elles offusquaient la lueur des flambeaux, « et avait une robe de satin noir, toute houppée de blanc. »

Madame de Liancourt (Gabrielle d'Estrées), était alors la maîtresse en titre du Béarnais.

Il marchait environné d'un cortège de noblesse et suivi d'un corps de cavalerie.

Il fit son entrée par la porte Saint-Jacques.

Le gouverneur de Paris le sieur d'O, mourut le 24 octobre.

Aussitôt la nouvelle de sa mort parvenue au roi, ce prince envoya dire, à l'hôtel de ville, qu'il ne donnerait pas de successeur à M. d'O, et qu'il voulait honorer sa bonne ville de Paris, en se proclamant lui-même son gouverneur; le parlement députa le lendemain plusieurs présidents et parlements pour le féliciter à propos de cette résolution, et le roi nomma pour son lieutenant général Antoine d'Estrées, père de la belle Gabrielle.

Henri IV avait été obligé d'aller une seconde fois en Picardie; il revint à Paris le mardi 27 décembre et entra encore tout botté dans la chambre de la marquise de Liancourt, à l'hôtel de Schomberg, derrière le Louvre.

Il était environ six heures du soir.

Comme il était entouré des comtes de Soissons et de Saint-Paul, et de plusieurs autres seigneurs, un jeune homme se glissa dans la foule des courtisans, sans être aperçu, et porta au roi un coup de couteau, dans le dessein de le frapper à la gorge, mais le roi s'étant, au même moment, baissé pour relever les sieurs de Ragny et de Montigny qui lui embrassaient les genoux, il reçut le coup à la lèvre supérieure, du côté droit, et en eut une dent brisée.

Se sentant blessé, il regarda ceux qui se trouvaient autour de lui, et ayant aperçu Mathurine, une folle qui vivait familièrement dans son entourage :

— Au diable soit la folle! s'écria-t-il, elle m'a blessé.

Elle le nia et courut aussitôt fermer la porte de la chambre, et on vit l'assassin; à ses pieds était le couteau sanglant qu'il avait jeté à terre.

Immédiatement, on s'empara de sa personne et on l'interrogea.

Il répondit qu'il s'appelait Jean Châtel, qu'il avait dix-neuf ans et qu'il était fils d'un drapier de Paris, dont la boutique était située au coin de la rue de la Vieille-Draperie, dans la Cité.

Se voyant pris, il ne fit aucune difficulté d'avouer son crime.

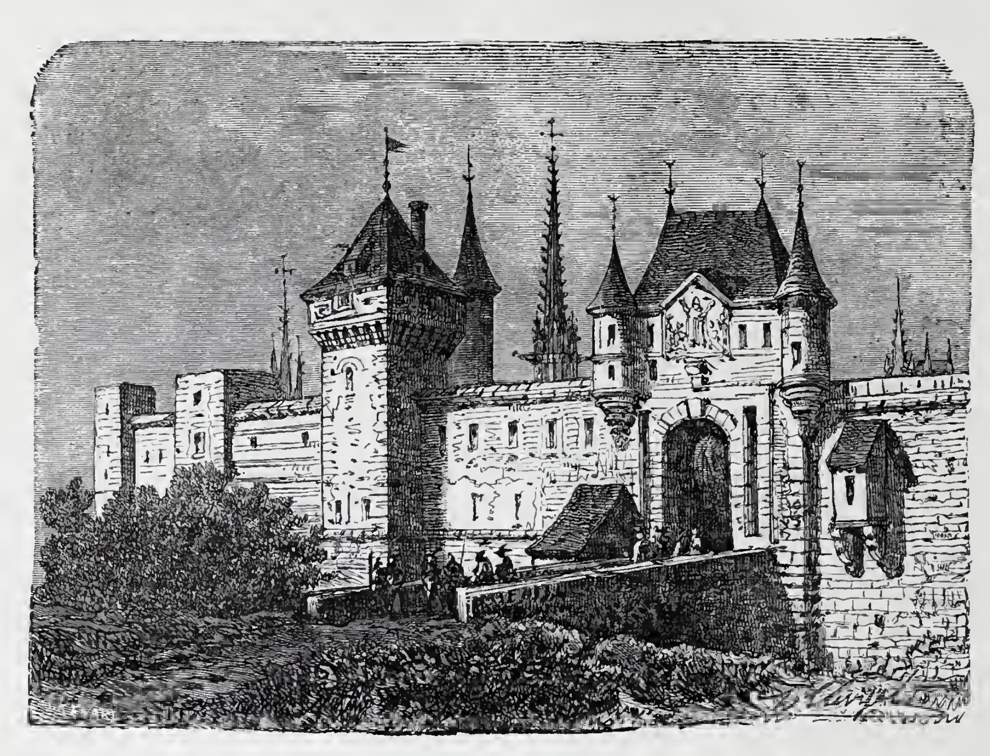
Le roi voulait qu'on laissât aller ce malheureux enfant :

— Il y a, Dieu merci, dit-il, si peu de mal que pour cela nous ne nous mettrons pas au lit de meilleure heure.

Mais les gentilshommes qui entouraient Henri IV ne le permirent pas, et il fut arrêté et conduit au For-l'Evêque sous bonne escorte.

C'était la seconde fois qu'un régicide attentait aux jours du roi; déjà, à Melun, Pierre Barrière avait voulu l'assassiner. Il fallait punir cette nouvelle tentative d'une façon exemplaire.

Châtel avait laissé échapper qu'il était élève des Jésuites.



La porte Saint-Honoré.

— Fallait-il que les Jésuites fussent convaincus par ma bouche! s'écria le roi en entendant cela.

Mais déjà le bruit de la blessure du roi s'était répandu au dehors, et la belle marquise de Liancourt ne fut pas seule à s'émouvoir; toute la ville partagea son émotion; toutefois, lorsqu'on apprit que le roi en était quitte pour une légère égratignure, on se rassura, et les alarmes se changèrent en actions de grâce.

Un *Te Deum* fut chanté le soir même, et ce qui acheva de dissiper toute inquiétude, c'est qu'on vit Henri IV assister en personne, quelques jours plus tard, à une procession générale qui se fit de Notre-Dame à Sainte-Geneviève.

Mais revenons au soir de l'attentat.

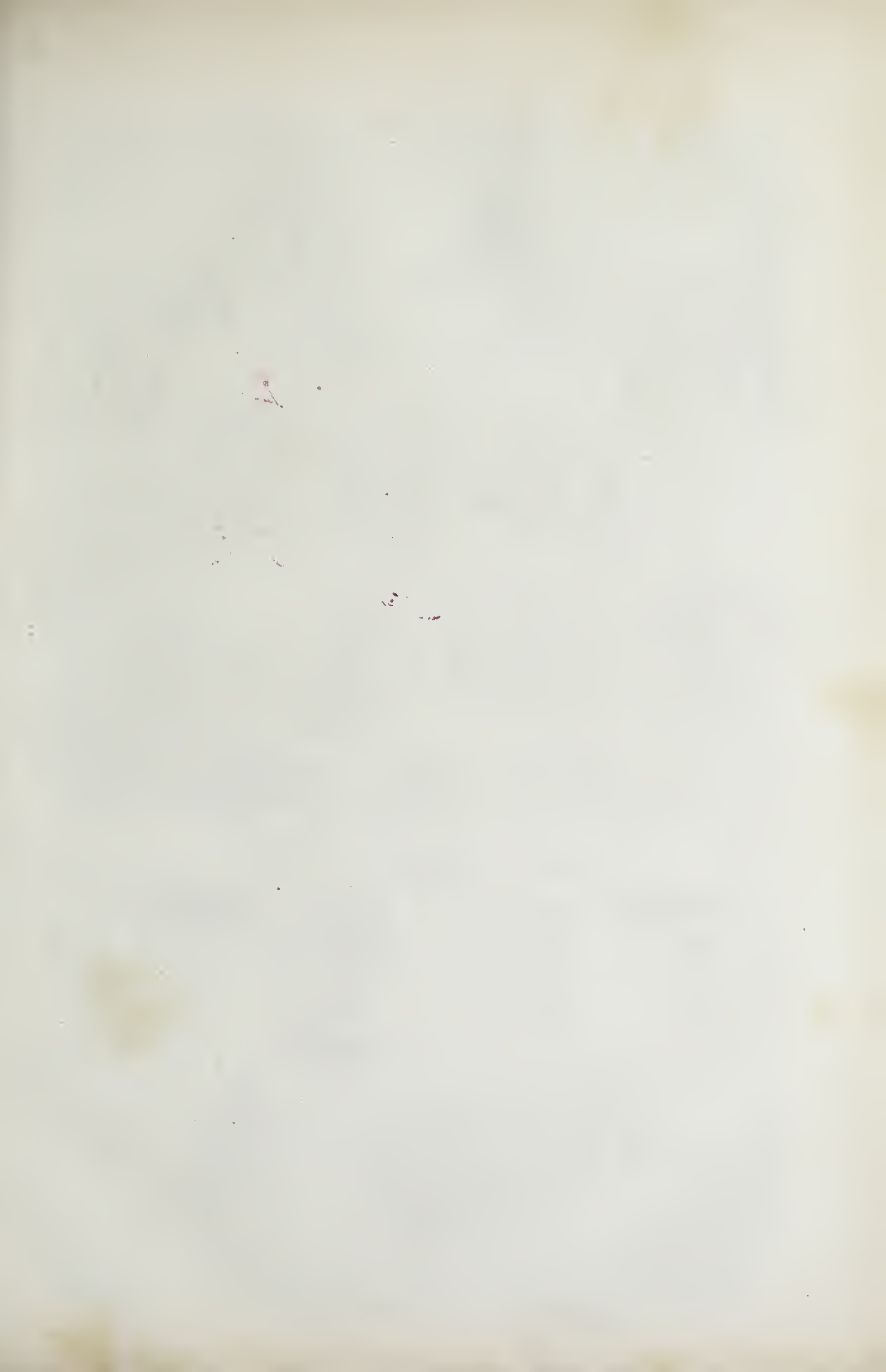
Les Jésuites, fort tranquilles dans leur collège de la rue Saint-Jacques, virent tout à coup apparaître, à leurs regards surpris, une troupe de magistrats qui, demandant à entrer, se saisirent à l'instant des clés et mirent des corps de gardes à toutes les issues.

Guillaume du Vair, maître des requêtes, assisté de deux conseillers de la cour, fit assembler dans une même salle le recteur et tous les autres jésuites du collège. Après leur avoir fait part de l'attentat qui venait d'être commis sur la personne du roi, et du bruit qui s'était répandu que le crime avait été perpétré par leur conseil et, sans doute, par un jésuite déguisé, il se fit apporter la liste de tous ceux qui habitaient dans le collège.

Ils devaient être quarante et un.

Tous se trouvèrent présents, à l'exception de trois malades retenus à l'infimerie.

On ne laissa que le recteur avec les malades, et l'on fit conduire tous les autres sous une forte escorte dans la maison du conseiller Brisard, capitaine du quartier dans lequel se trouvait situé le collège.





MODES DE COIFFURES D'HOMMES AUX XIVe ET XVe SIECLES

N° 20.

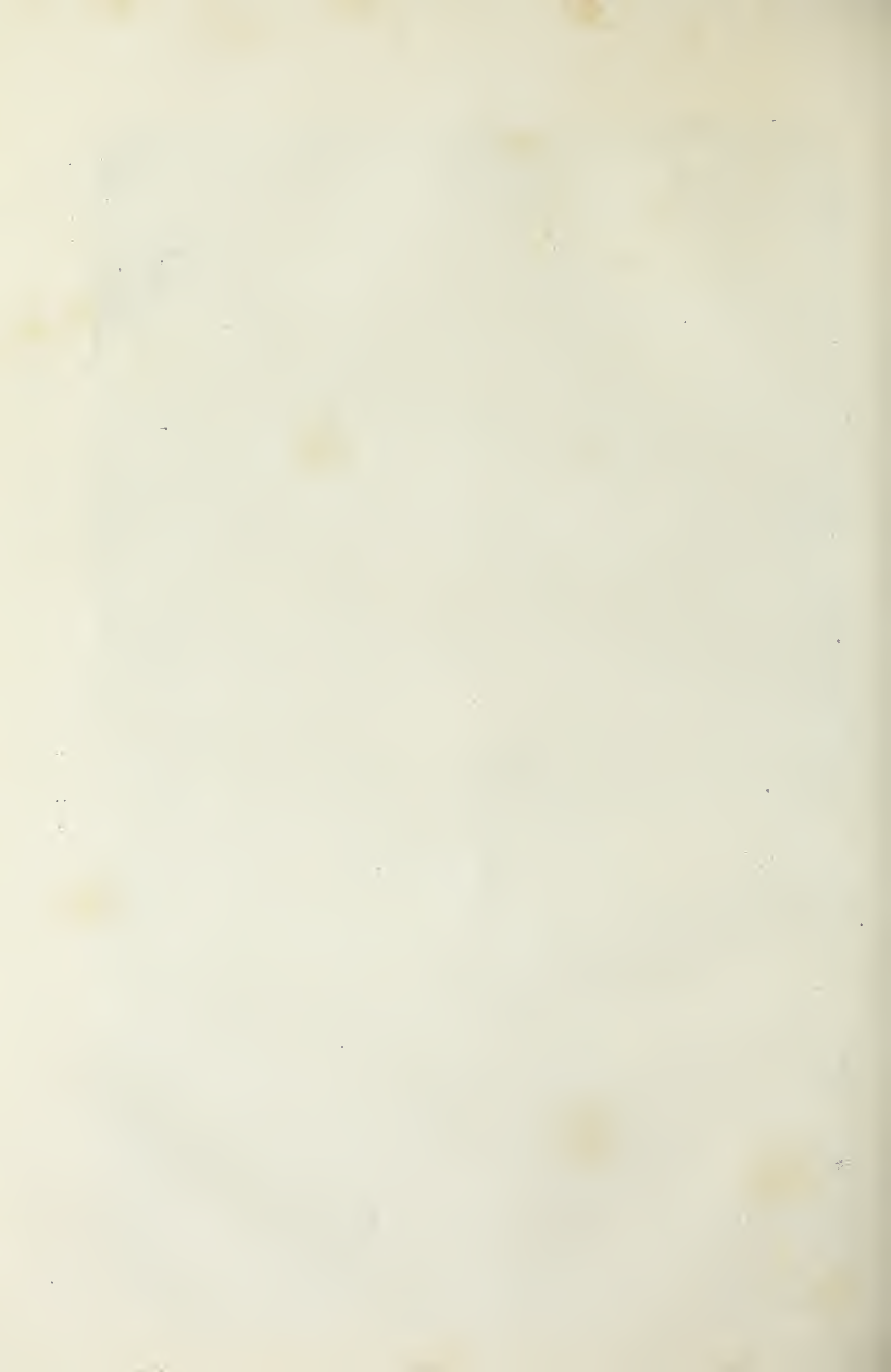
F. Roy, éditeur



F. Roy, éditeur. — 76.

Henri IV se rendant à Notre-Dame.

Imp. Charaire et Fils.



Mais on avait compté sans la colère populaire.

A peine eut-on vu dans la rue cette file de robes noires qu'on semblait mener en prison, qu'on ne douta pas qu'ils fussent tous coupables, et la populace voulut les mettre en pièces; les malheureux jésuites étaient loin d'être rassurés et se recommandaient aux soldats chargés de veiller sur eux.

Grâce à l'énergie que ceux-ci déployèrent, ils purent les sauver des mains de la foule et les garantir des coups, sauf quelques horions sans conséquence.

On les enferma dans une même salle et un piquet de soldats fut chargé d'en défendre la porte.

Pendant ce temps, on apposait les scellés sur toutes les chambres de leur collège ; des gardes furent placés à toutes les portes, de manière à ne laisser entrer ni sortir personne.

Tandis qu'on opérait de la sorte au collège de la rue Saint-Jacques, les jésuites de la maison-professe de Saint-Louis, rue Saint-Antoine, baucoup moins nombreux, étaient simplement réunis et enfermés dans une pièce de leur logis, avec une sentinelle à la porte.

En même temps, le prévôt de l'hôtel commençait l'interrogatoire de l'accusé au For-l'Evêque, où avaient été conduits prisonniers, son père, quelques-uns de ses parents, et le curé de Saint-Pierre-des-Arcis, ligueur obstiné qu'on soupçonnait fort avoir trempé dans l'entreprise.

Le premier soin du prévôt avait été de fouiller Châtel ; il avait trouvé sur lui, entre autres objets de dévotion, un *agnus dei*.

« Enquis qui lui a baillé l'*agnus dei*, la chemise Notre-Dame et tous les chapelets qu'il a autour du cou, et si ce n'étoit pas pour lui persuader d'assassiner le roi, sous l'assurance qu'il seroit invulnérable et qu'on ne pourroit lui faire aucun mal,

« A dit que sa mère lui avait baillé l'*agnus dei* et la chemise Notre-Dame, et quant aux chapelets, les avoir lui-même enfilés.

« Enquis pour quoi il a voulu tuer le roi,

« A dit que pour expier ses péchés il avoit cru qu'il falloit qu'il fist quelqu'acte signalé et utile à la religion catholique, apostolique et romaine, et, y ayant failli, le feroit encore s'il pouvoit.

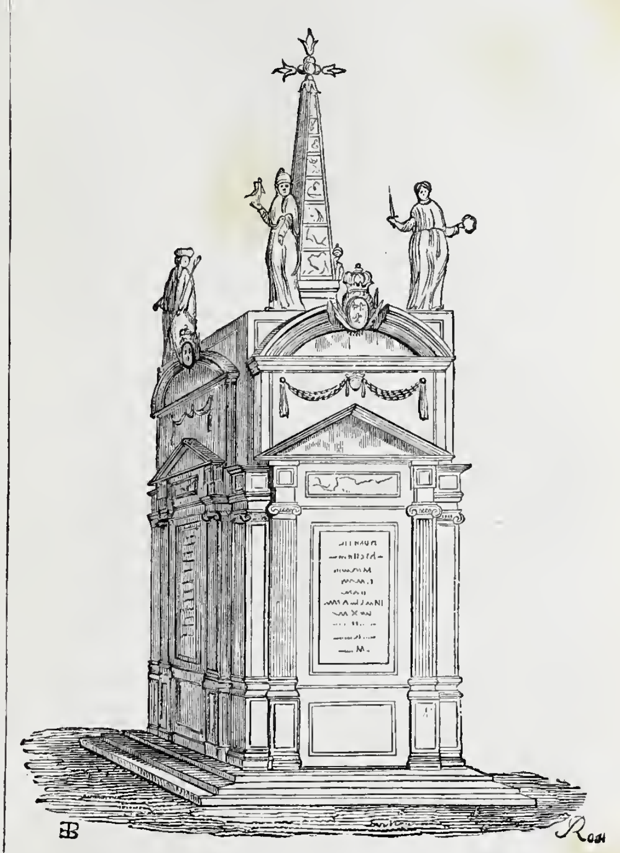
« Enquis de nouveau par qui il a été persuadé de tuer le roi,

« A dit avoir entendu dire en plusieurs lieux qu'il falloit tenir pour maxime véritable qu'il étoit loisible de tuer le roi, dès qu'il n'étoit pas approuvé par le pape et que cette doctrine étoit commune. »

On sait combien, pendant tout le temps de la ligue, de fougueux prédicateurs avaient faussé l'esprit de leurs paroissiens en les excitant contre « les hérétiques » et l'on sait aussi que le roi de Navarre était le plus vilipendé de tous ces hérétiques.

Dans le cours de l'interrogatoire, on apprit que l'assassin avait étudié pendant trois années en philosophie sous le P. Guéret, jésuite, et qu'il l'avait été visiter avec son père quatre ou cinq jours avant de faire son coup. On envoya arrêter le jésuite, qui fut conduit vers minuit au For-l'Evêque pour être confronté avec le meurtrier.

Les autres jésuites ne se trouvant pas chargés par les réponses de Châtel, eurent la liberté de retourner dans leur collège dès le lendemain;



Pyramide élevée sur l'emplacement de la maison de Jean Châtel, en 1595.

toutefois, ils n'étaient pas sans inquétude. On fit une perquisition dans leurs chambres et on y découvrit plusieurs écrits contre l'autorité royale et quelques libelles injurieux à la mémoire de Henri III, et d'autres dirigés contre le roi régnant. Les commissaires chargés de l'enquête saisirent aussi un sermon délictueux et ils emportèrent ces brochures, en donnant l'ordre de garder à vue les pères Guignard et Perrin, qui furent arrêtés quelques heures plus tard et conduits à la Conciergerie. Le recteur Ambroise Georges fut aussi fait prisonnier avec quatre autres jésuites.

Jean Châtel ayant persisté, par devant les présidents et conseillers de la grand'chambre et de la Tournelle assemblés, dans les réponse consignées dans son premier interrogatoire, son procès ne fut pas long.

Le crime avait été commis dans la soirée du 27 décembre.

Le 29 l'arrêt suivant était rendu :

« Veû par la cour, les grand'chambre et Tournelle assemblées, le procès criminel commencé à faire par le prévost de l'hostel du roy, et depuis parachevé d'instruire en icelle à la requeste du procureur général du roy demandeur et accusateur, à l'encontre de Jean Chastel, natif de Paris, escholier ayant faict le cours de ses estudes au collège de Clermont, prisonnier es prison de la Conciergerie du palais, pour raison du très exécrable et très abominable parricide attenté sur la personne du roy, interrogatoires et confessions dudict Jean Chastel, oy et interrogé en la dicte cour, ledict Chastel sur le faict dudict parricide : ouys aussi en icelle Jean Gueret prebstre, soy disant de la congrégation et société du nom de Jésus, demeurant audict collège et cy devant précepteur dudict Jean Chastel, Pierre Chastel et Denyse Hazard, père et mère dudict Jean Chastel : conclusions du procureur général du roy et tout considéré,

« Il sera dict que ladicte cour a déclaré et déclare ledict Jean Chastel atteint et convaincu du crime de lezc-majesté divine et humaine au premier chef, par le très meschant et très détestable parricide attenté sur la personne du Roy. Pour réparation du quel crime a condamné et condamne ledict Jean Chastel à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris, nud en chemise, tenant une torche de cire ardente du poix de deux livres et illec à genoux, dire et déclarer que malheureusement et proditoirement, il a attenté ledict très inhumain et très abominable parricide et blescé le roy d'un couteau en la face ; Et par faulses et damnables instructions il a dict audict procès estre permis de tuer le roy, et que le roy Henry quatrièsme à présent régnant, n'est en l'église, jusques à ce qu'il ait l'approbation du pape : dont il se repent et demande pardon à Dieu, au roy et à justice ; ce faict estre mené et conduit en un tombereau en la place de Grève, illec estre tenaillé aux bras et cuisses, et sa main dextre tenant en icelle le couteau duquel il s'est efforcé commettre le dict parricide, coupée; et après, son corps tiré et desmenché avec quatre chevaux et ses membres et corps jettez au feu et consumez en cendres et les cendres jettées au vent.

« A déclaré et déclare tous et chacuns ses biens acquis et confisquez au roi.

« Avant laquelle exécution, sera ledict Jean Chastel, appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour sçavoir la vérité de ses complices et d'aucuns cas résultants dudict procès.

« A faict et faict inhibitions et deffenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soyent sur peine de crime de leze Majesté, de dire ne proférer en aucun lieu public ni autre, lesdicts propos, les quels ladicte cour a déclaré et déclare scandaleux, séditieux, contraire à la parole de Dieu et condamnez comme hérétiques par les saints décrets.

« Ordonne que les prestres et escholiers du collège de Clermont et tous autres soy disant de la dicte société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemys du roi et de l'estat, vuideront dedans trois jours après la signification du présent arrest, hors de Paris et autres villes et lieux où sont leurs collèges et quinzaine après hors royaume, sur peine où ils y seront trouvez ledict temps passé, d'estre puniz comme criminels et coupables dudict crime de leze-Majesté.

« Seront les biens tant meubles qu'immeubles à eux appartenant, employez en œuvres pitoyables et distribution d'iceux faicte, ainsi que par la cour sera ordonné.

« Outre, faict deffences à tous sujets du roy d'envoyer des escholiers aux collèges de ladicte société qui sont hors du royaume, pour y estre instruits, sur la mesme peine de crime de leze-Majesté.

« Ordonne la cour, que les extraits du présent arrest seront envoyez aux bailliages et sénéchaussées de ce ressort, pour estre exécuté selon sa forme et teneur » etc.

Le soir même du jour où cet arrêt fut rendu, Jean Châtel fut conduit au parvis Notre-Dame, et ensuite à la place de Grève, où il subit aux flambeaux les supplices détaillés audit arrêt.

Quant aux Jésuites, on ne leur signifia la mesure rendue contre eux que le 31 décembre ; le P. du Puy, provincial, répondit à l'huissier que les pères étaient tout prêts à obéir, mais qu'ils suppliaient toutefois la cour de leur donner quelque délai pour mettre ordre à leurs affaires et leur permettre d'emporter ce qui leur appartenait; ils demandèrent en outre l'autorisation de pouvoir remettre à l'évêque de Paris leurs bibliothèques du collège de la rue Saint-Jacques et de la maison de Saint-Louis; ces bibliothèques étaient très riches en ouvrages précieux; celle du collège ne se composait pas moins de 20,000 volumes, chiffre considérable à cette époque.

Mais ce qu'ils prièrent surtout qu'on leur accordât, ce fut une escorte pour les accompagner jusqu'en dehors de Paris; ils craignaient les mauvais traitements de la population.

L'huissier répondit au provincial qu'il ne dépendait pas de lui de faire droit à ces diverses demandes et l'engagea à adresser une requête à la cour, ce qui fut fait, mais il n'y fut pas répondu et la cour consentit seulement à retarder le départ de quelques jours; mais huit jésuites étaient prisonniers, et on s'occupa de leur procès; le père J. Guignard fut le premier jugé; il fut, en raison des livres composés de sa main, contenant approbation de l'assassinat de Henry III, et

qui furent trouvés dans sa chambre, condamné comme coupable de lèse-Majesté, à faire amende honorable, nu, en chemise, la corde au col, devant la principale porte de Notre-Dame, tenant en sa main une torche ardente du poids de deux livres, et de là, conduit à la place de Grève, pour y être pendu, puis son corps brûlé.

L'exécution eut lieu le même soir.

Il fut conduit devant Notre-Dame; là on lui dicta la formule de l'amende honorable dans laquelle il était dit qu'il demandait pardon à Dieu, au roi et à la Justice. Le P. Guignard voulut bien demander pardon à Dieu, mais il refusa d'implorer le pardon du roi, prétendant ne l'avoir pas offensé, depuis l'amnistie accordée à tous ceux qui l'avaient outragé.

Il y eut alors une longue contestation à ce sujet entre lui et Rapin, le lieutenant de robe courte, qui voulait l'obliger quand même à répéter mot à mot la formule.

Il est assez difficile, pour ne pas dire impossible, de forcer quelqu'un à prononcer des paroles qu'il ne veut pas dire.

Rapin était entêté, mais le jésuite ne l'était pas moins.

— Vous le direz ! s'écriait Rapin furieux.

— Je ne le dirai pas ! répondait le père Guignard.

Que faire?

En référer au premier président; ce fut à ce dernier parti que s'arrêta Rapin ; il alla trouver le magistrat et se plaignit de la mauvaise volonté du patient.

— C'est très fâcheux, fit celui-ci, mais je ne vois pas le moyen de l'y contraindre ; passez sur cette formalité et pendez-le sans qu'il demande pardon au roi.

Le père Guignard se laissa pendre, n'ayant pas le moyen de s'y opposer; mais il protesta; et, s'adressant à la foule massée autour de la potence, il déclara qu'il mourait innocent, et exhorta l'assemblée à prier Dieu pour lui, pour le roi et pour les jésuites « qu'on vouloit malignement faire passer pour des assassins des roys ».

Le lendemain, dimanche 8 janvier, les jésuites des deux maisons, obéissant à l'ordre qui leur avait été intimé la veille, sortirent de Paris, au nombre de trente-sept, sur les deux heures de l'après-midi, par la porte Saint-Antoine, où les attendait une foule énorme de gens accourus pour les voir.

On leur donna à chacun huit écus et les vieillards et les malades furent placés sur trois charrettes.

Le procureur était à cheval; un seul huissier les conduisait; le duc de Nevers leur envoya quelques archers pour leur servir d'escorte jusqu'à Saint-Dizier, d'où ils devaient se rendre en Lorraine.

Ceux qui étaient prisonniers furent rendus à la liberté le vendredi suivant et envoyés rejoindre leurs compagnons, à l'exception de deux, le père Alexandre Hay, Écossais, et le père Jean Guéret, régent de Jean Châtel, qui furent bannis à perpétuité, par arrêt du 10 janvier, et ce, après avoir été mis à la question.

Quand tous les pères furent partis, on pilla leurs bibliothèques, on donna leur maison de Saint-Louis aux hiéronymites et leur collège à des particuliers.

Le père de Jean Châtel (Pierre) fut appliqué à la question, condamné à neuf années de bannissement du royaume et à perpétuité de la ville et des faubourgs de Paris, à 2000 écus d'amende, applicables à la nourriture des prisonniers de la Conciergerie. Il fut ordonné, en outre, que sa maison serait rasée et que sur son emplacement, serait construite une pyramide en pierre de taille, portant « escrites les raisons de cette démolition et de cette érection de pilier, et fabriquée des deniers provenans de la vente des matériaux ». Les autres parents du régicide furent absous.

La maison de Châtel était située entre le palais de Justice et l'église des Barnabites (qui fut depuis le dépôt général de la comptabilité); le monument expiatoire qui fut édifié sur son emplacement présentait un grand piédestal quadrangulaire, élevé au-dessus de trois gradins; chacune de ses faces était ornée de deux pilastres ioniques cannelés; entre ces pilastres, on voyait une table de marbre chargée d'inscriptions. Ce piédestal était couronné sur chacune de ses faces par quatre frontons triangulaires, par un attique décoré de guirlandes, et surmonté de quatre autres frontons cintrés et coupés pour faire place aux écus de France et de Navarre.

Au-dessus de l'attique et aux angles, s'élevaient quatre statues allégoriques, représentant les quatre vertus cardinales. Le tout était surmonté par un obélisque chargé de bossage et terminé par une croix fleuronnée.

Ce monument, élevé en janvier 1595, avait sept mètres de hauteur.

Sur une des tables de marbre on lisait l'arrêt rapporté ci-dessus.

Sur la seconde face se trouvait une inscription en latin dont voici la traduction :

« A la gloire immortelle, à la mémoire impérissable du très grand, très vaillant, très clément prince Henri IV, roi très chrétien de France et de Navarre.

« Passant, étranger ou habitant de Paris écoute-moi : sur le lieu où tu me vois élevée en forme de pyramide, fut la maison de Chastel, maison dont le parlement, vengeur du crime, a ordonné la démolition. Je dois mon existence au fils de son propriétaire; fils impie, élevé à l'école impie de ces maîtres pervers qui, hélas, ont usurpé le nom de Jésus. Coupable d'inceste, il osa bientôt porter une main parricide sur un roi qui, na-

guère, avait préservé cette ville de sa ruine totale, et qui, grâce à la protection divine, souvent vainqueur dans les combats, échappa aux coups de cet assassin, dont le fer ne l'atteignit qu'à la bouche. Passant, retire-toi; je ne puis, pour l'honneur de notre ville, t'en apprendre davantage.

Du côté opposé, aussi en latin :

« La pyramide, dont le nom signifie pur feu, décorait jadis les villes des nations antiques. Elle sert ici, non de décoration, mais d'autel expiatoire du crime. Tout se purifie par l'eau ou par le feu, mais le parlement a voulu élever cet insigne monument de sa piété en mémoire de la conservation de la vie du roi, et du péril auquel il a heureusement échappé, afin que l'État et l'amour des sujets n'aient plus à redouter un semblable événement. »

Sur la face, regardant l'orient (toujours en latin) :

« Lorsque Henri très chrétien, roi des Francais et des Navarrais, né pour le bonheur de la France, vainqueur de la tyrannie espagnole et de sa ligue, s'était rendu maître de cette ville et de presque toutes celles du royaume, ses victoires provoquèrent la fureur des habitants de la France, ennemis du nom Français. Jean, fils de Pierre Chastel, un de leurs agents, osa, avec plus d'audace que de succès, attenter à la personne sacrée du roi, en la frappant d'un coup de couteau. C'est pour venger ce crime de leze-majesté que la cour du parlement ordonna la démolition de la maison de Pierre Chastel, où son fils Jean avait communiqué à son père l'attentat ineffaçable qu'il projetait; et que sur le sol de cette maison rasée serait érigé ce monument durable, en mémoire de ce jour où la prospérité publique fut compromise, où les habitants de cette ville furent partagés entre la crainte et l'espérance, par l'horrible attentat que ce scélérat eut la témérité d'entreprendre contre le libérateur du royaume et le fondateur de la paix générale; en mémoire de ce jour où fut préservé ce que la France possédait de plus cher, où cette cour purgea le royaume de cette race d'hommes nouveaux, connus par leurs superstitions et leur perversité et qui avaient inspiré à ce jeune homme un crime aussi horrible.

« Le sénat et le peuple parisien,

« Très dévoués à Sa Majesté, à l'exterminateur de la faction pestiférée de l'Espagne, à l'heureuse conservation des jours du roi, à la punition du parricide.

« Le destin signale envers nous sa double puissance; il donne d'abord, puis il conserve à la France, ce qui peut assurer sa prospérité. »

Sur la face, du côté du pont au Change, on lisait aussi l'inscription ci-dessous traduite :

« A Dieu très bon, très grand.

« En reconnaissance de la conservation des jours de Henri IV, roi très clément, très puissant, sur lequel un ex écrable parricide, imbu des principes très pernicieux de cette secte dont l'hérésie contagieuse couvre ses crimes abominables du voile de la religion, et qui enseigne publiquement à tuer les oints du seigneur, les images vivantes de sa majesté divine, osa porter une main sacrilège; mais le coup de couteau dont il tentait de percer la personne sacrée du roi fut heureusement arrêté par la rencontre de ses dents, et ne le blessa qu'à la lèvre supérieure. La cour du parlement, voulant donner un exemple nécessaire par un supplice terrible et transmettre à la postérité la preuve de la protection divine pour un prince dont le salut fait le salut de la France, a ordonné que ce monstre serait tiré à quatre chevaux, que ses membres détachés seraient consumés par des flammes vengeresses; et que sur la maison où il avait pris naissance, maison démolie jusqu'à ses fondements, s'élèverait ce monument du salut de tous et de la gloire nationale.

« Le 4 janvier, l'an du salut 1595. »

Ce n'est pas tout; au-dessous de la croix, sur le dé de l'obélisque, était encore une autre inscription latine dont voici la traduction :

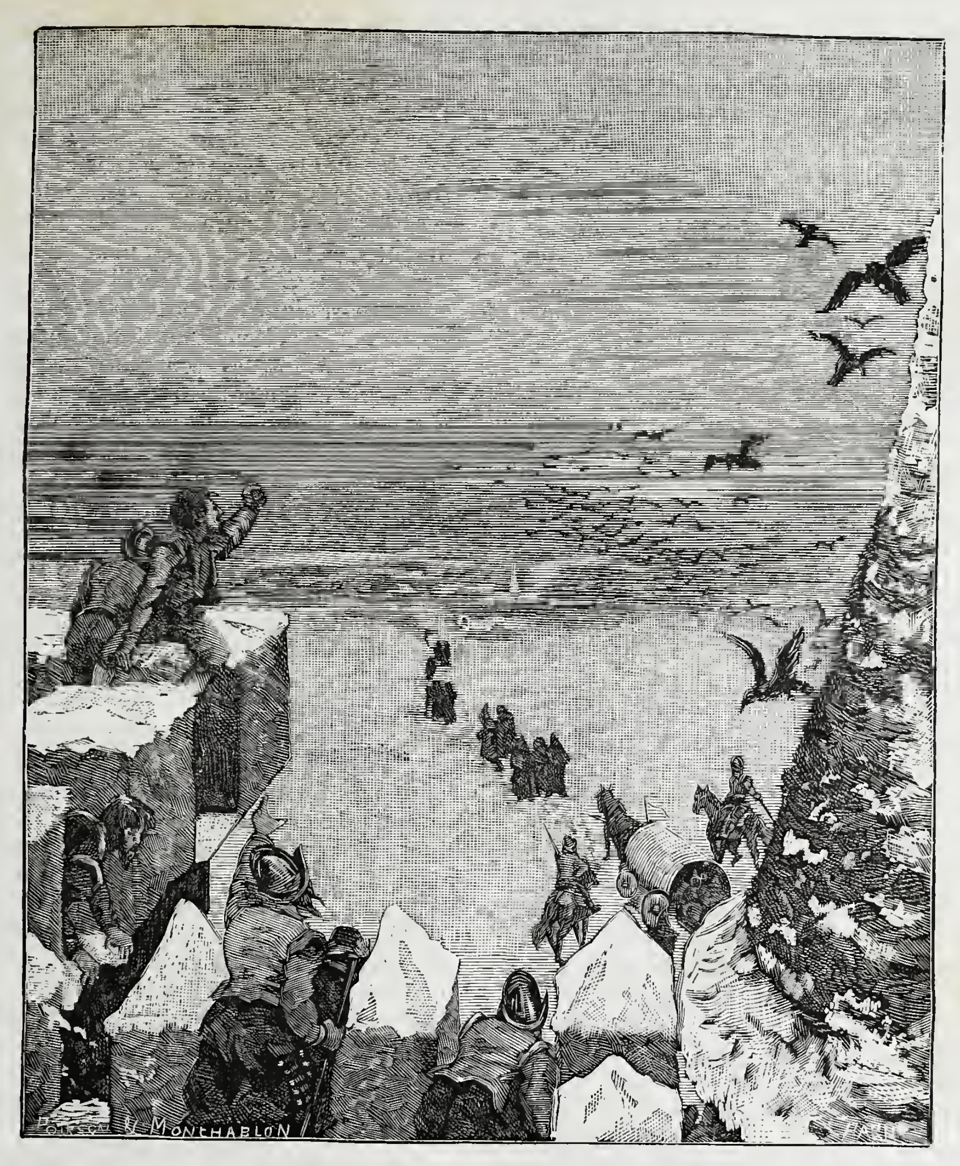
« Par arrêt de la cour du parlement,

« Sur la place où s'élève aujourd'hui cette croix, était jadis une maison habitée par un monstre exécrable. Le parlement a étendu sa punition jusque sur la demeure de ce misérable, afin que le public sache que rien n'est plus sacré que la personne du roi. »

Toutes ces inscriptions ne brillaient pas par le laconisme ; elles avaient le tort d'exprimer toutes à peu près la même chose ; et il est à remarquer aussi que, destinées à être lues par le peuple, afin de lui inspirer l'horreur du crime, elles étaient toutes en latin, qui n'était guère compris que par les prêtres et les gens de justice, mais elles témoignaient du sentiment profond dont l'attentat commis sur la personne du roi avait pénétré ceux qui les avaient rédigées avec plus de bonne intention que de style.

Ajoutons que dix ans plus tard, inscriptions gravées sur le marbre et pyramide, tout avait disparu sous le marteau des démolisseurs.

Au mois de mars 1595, les eaux de la Seine subirent une telle crue que les ponts Saint-Michel, au Change et aux Meuniers, ainsi que le Petit-Pont, se trouvèrent en grand péril. Le lieutenant civil, après en avoir fait la visite avec le maître des œuvres, ordonna aux habitants de ces ponts de déloger au plus vite et d'emporter tous leurs meubles. Ceux-ci ne se hâtèrent pas d'obéir, ce qui obligea le lieutenant civil à venir se plaindre au parlement qui, le mardi 4 mars, ordonna « que commandement sera faict aux habitans des dicts ponts d'en vuider en corps et en biens incontinent, à peine de confiscation. Et néantmoings, y sera commis personnes pour avoir l'œil à ce qu'il n'y soit commis aucune



Le 8 janvier 1595, les jésuites sortirent de Paris. (Page 127, col. 1.)

faulte au démolissement des meu` les qui restent, ainsy que par ledict lieutenant civil sera advisé : ce qui a esté faict entendre au lieutenant civil à l'instant mandé. Oultre, le procureur général du roy a esté chargé faire scavoir à monsieur le cardinal de Gondy, évesque de Paris, que la cour trouve bon qu'il face advertir les curez qu'ilz se mettent en prières aux paroisses, en attendant que demain la cour en délibère. »

Fort heureusement, la crue s'arrêta et les habitants en furent quittes pour la peur.

Le 11, une cérémonie judiciaire avait attiré un grand concours de spectateurs sur la place de Grève ; on exécuta par effigie plusieurs personnes compromises dans l'assassinat du premier président Brisson et des deux conseillers. Bussi-Leclerc, Nicolas Le Normant, François Morin dit Cromé, Oudin Crucé, Jean Mongeot, Louis Parset procureur, Julien Le Pelletier curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, Jean Hamilton, curé de Saint-Cosme, Adrien Cochery, avocat, Jacques Bazin, commissaire, Arnoul Choullier, Michel Soly, Nicolas Tuault, Guillaume Le Roy, Charles du Sur, Claude du Bois, condamnés à être rompus vifs, et Oudard du Rideau, Oudard Rainsart, Thomas Godon, Jean Poteau, Jacques de Lappé, Claude Loyau, Jean Thomassin, Jean Logereau, Jean Regis et frère Bourrin, à être pendus.

Le 22 du même mois eut lieu la procession pour la réduction de Paris ; la cour s'assembla à sept heures pour se rendre à l'église Notre-Dame, et de là aux Augustins « afin que les gens d'église eussent temps de faire le service accoutumé aux églises. »

Le 31, le premier président fit part aux échevins, après la séance du conseil, de l'intention dans laquelle il était de faire venir à Paris le fameux Juste Lipse, savant philologue et humaniste belge, pour instruire la jeunesse de Paris, et qu'on lui donnerait 600 écus d'appointements qui seraient pris sur les rentes ci-devant données aux jésuites. Cette proposition fut adoptée, (Lipse, qui était un savant, détestait la musique, mais adorait les chiens, il en avait trois, Mopse, Mopsule et Saphir; il aimait tant ce dernier qu'il lui adressait des vers latins, lui faisait boire du vin et le nourrissait si bien que le chien devint goutteux); mais Lipse refusa de venir à Paris.

Le mardi, 23 mai, le parlement enregistra des lettres royales du 17, établissant François de Bourbon prince de Conti en qualité de lieutenant général pour le roi à Paris, et le prince y vint prendre place le 30 avec le sieur d'Estrées, lieutenant au gouvernement de l'Ile-de-France.

Le samedi 26 août, sur la remontrance faite à la cour par le procureur général du roi, touchant les insolences qui se commettaient en la ville de Paris et ses faubourgs « par d'aucunes personnes qui, au mépris des ordonnances et arrêts, s'assemblent de nuit et vont à heures indues, les ungs avec instrumens de musique, les autres avec armes, au scandale du public et incommodité des habitants » la cour fit défense à toutes personnes, sans distinction de qualité et de condition, de s'assembler et aller en troupes par les rues, d'y porter « luths, mandolles et autres instrumens de musique et sur quelque prétexte que ce soit aller de nuit, à peine de la hart. » Elle enjoignit en outre aux habitants de se retirer en leur logis aussitôt après neuf heures du soir, « sans que l'heure sonnée il soit loisible à aucun aller ne venir par ladicte ville et fauxbourg, sinon par nécessité urgente, auquel cas seront tenus de porter de la lumière, et ne pourront aller en plus grand nombre de leurs domestiques, à peine de punition corporelle. »

Cette défense fut lue et publiée dans les carrefours.

Il y eut des maladies contagieuses pendant l'automne de 1595, et le 5 octobre, le parlement dut prendre des mesures pour venir en aide aux gens qui s'en trouvaient atteints.

Henri IV attendait impatiemment, de Rome, pour assurer la pacification de son royaume, le décret de son absolution; cette absolution lui fut enfin donnée au mois de septembre, et à Paris, on en fêta la nouvelle. Il y eut une procession générale le 6 décembre et on fit des feux de joie dans les principales rues.

Afin de rendre encore la réconciliation du roi avec l'Eglise plus éclatante, le pape envoya à Paris l'archevêque de Florence, Alexandre de Médicis en qualité de légat.

Le 21 juillet 1596, ce légat fit son entrée solennelle à Paris, de la manière accoutumée, mais un incident assez singulier s'y produisit: le capitaine Marchand, qui était à la tête des archers de la ville, s'étant fait attendre, les officiers de la cour des monnaies profitèrent de son absence pour prendre le pas sur les archers, de façon à se trouver les premiers à complimenter le légat. Le corps de ville adressa de vifs reproches au capitaine, en l'accusant d'être la cause qu'il avait perdu son rang. Au sortir de l'hôtel de ville pour se rendre à Saint-Jacques du Haut-Pas, les gardes des six corps prétendirent devoir marcher, non seulement avant les bourgeois de distinction mandés de chaque quartier, mais même avant, ou tout au moins à côté des quarteniers.

Grande rumeur : le prévôt des marchands intervint et leur fit entendre que les quarteniers étaient officiers de la ville ; que de tout temps ils avaient marché immédiatement après les conseillers, et que la question de préséance ne devait pas même être soulevée.

Les gardes des six corps firent quelques pas en maugréant et recommencèrent la dispute sur le pont Notre-Dame, ce qui arrêta complètement la marche du cortège.

La discussion menaçait d'être longue ; le malheureux prévôt des marchands essayait de faire continuer à marcher, mais comme il n'y parvenait pas, il s'arrachait les cheveux de désespoir ; enfin, comme il fallait à tout prix que l'on se remit en route, il fit des concessions et autorisa les gardes à marcher à côté des bourgeois.

Le légat, ayant reçu les compliments du clergé, du parlement, de l'Université et des autres corps, fut conduit l'après-midi à Notre-Dame, sous un dais porté par les échevins et les gardes des six corps, qui avaient retrouvé toute leur sérénité. Il était accompagné de deux princes et suivi d'une quantité de prélats, du parlement et des autres cours.

Nous avons un peu perdu de vue le duc de Mayenne : après l'absolution donnée au roi par le pape, il se hâta de faire sa paix et rentra à Paris, sans plus s'occuper de la ligue et des ligueurs.

A la même époque, il se présenta un prétendant au trône de France : c'était François la Ramée, il se disait fils du roi Charles IX, et en cette qualité, il se rendit à Reims pour demander à y être sacré; — mal lui en prit : au lieu de lui mettre la couronne en tête, on le condamna à être pendu. Il en appela au parlement de Paris qui confirma la sentence en ajoutant, toutefois, qu'après avoir été accroché à la potence, sur la place de Grève, son corps serait brûlé et ses cendres jetées au vent; ce qui fut exécuté le 8 mars.

Les blés furent très chers pendant l'hiver de 1595, et, pour éviter la disette, le prévôt des marchands et les échevins avaient été obligés d'acheter, par l'intermédiaire des marchands de Rouen, du blé en Hollande et en Islande, mais

ils n'avaient pas d'argent pour le payer ; et le 8 mars, ils obtinrent de la cour l'autorisation de se servir, à titre d'emprunt, des fonds qui se trouvaient aux mains des receveurs de la ville pour le paiement des rentes, à la condition de les rembourser sur le montant des premières ventes de blé qui seraient faites aux particuliers, ce qui eut lieu.

Le 12 du même mois, la cour enregistra des lettres patentes du roi, datées du 14 juin 1594, portant que les livres anciens tant hébreux que grecs, latins, arabes, français, italiens ou autres, formant la bibliothèque de la feue reine Catherine de Médicis, seraient jointes à « sa librairie ».

La maladie contagieuse qui avait commencé à sévir sur Paris, l'année précédente, reparut avec une nouvelle intensité au mois de juin et le mercredi 12, la cour, toutes les chambres assemblées, arrêta que le roi serait très humblement supplié, vu la contagion qui régnait, d'accorder aux présidents, conseillers et autres officiers du parlement, pour le cas où ils viendraient à décéder dans Paris pendant le cours de l'année, que leurs états et offices fussent acquis à leurs veuves et héritiers.

Un président et deux conseillers furent chargés d'aller prier le roi de vouloir bien faire droit à cette demande. Le roi promit d'y avoir égard, mais d'abord, il s'agissait de savoir si véritablement la contagion était si terrible que le prétendaient messieurs de la cour; le lieutenant civil, le substitut du procureur général du roi, le prévôt des marchands et les échevins firent faire une enquête à ce sujet, et les commissaires reconnurent que la maladie courante était une fièvre continue, et que nombre de gens en étaient attaqués, qu'il était nécessaire de recueillir ces malades dans une maison spécialement affectée à leur traitement et qui était située entre la porte Saint-Denis et celle Saint-Martin.

Ils reconnurent aussi que le pain était fort cher et de très petit poids; néanmoins, le lieutenant civil estima qu'il y avait lieu de réduire ce poids d'une once, le prix n'en ayant pas été augmenté, bien que le blé fût très renchéri. Il fut en outre convenu qu'on ferait nettoyer les rues et enlever les boues pour assainir l'air.

Le prévôt des marchands ne se montra pas satisfait de l'enquête ; il soutint qu'il y avait beaucoup plus de malades de la contagion que les commissaires le prétendaient, et avança que les médecins et les chirurgiens n'avaient pas dit la vérité.

Au reste, dès le 17 juillet, la cour décida qu'un conseil se tiendrait deux fois par semaine dans la salle Saint-Louis, pour aviser au moyen d'arrêter le cours de la contagion, et 2,000 écus furent mis à la disposition de la ville pour venir au secours des malades.

Bien plus, le 31 juillet, la cour (la grand'chambre et celle de la Tournelle assemblées) ordonna que le roi serait très humblement prié de lui permettre de ne pas tenir séance, en raison « de la contagion qui pullule en cette ville ». Elle rappela en même temps sa demande de faire passer sur la tête des veuves et des héritiers les états et offices de ceux de ses membres qui décéderaient par suite de la maladie régnante.

On commençait à constater bon nombre de décès dans la bonne ville de Paris.

Le 30 août, le parlement dut prendre de nouvelles mesures sanitaires; la contagion se déclarait au Châtelet; on résolut de n'emprisonner les débiteurs que pour des sommes qui en valussent la peine, de façon à restreindre le nombre des prisonniers.

On leva une taxe sur les habitants de la ville, jusqu'à concurrence de 4000 écus, pour aider les pauvres malades; on fit commandement aux étrangers et aux mendiants de vider la ville, mais ils ne s'empressaient pas d'obéir, et comme de nombreux vagabonds s'assemblaient le soir et que des vols se commettaient journellement, le lieutenant civil imagina de réunir au cimetière des Innocents tous les vagabonds et de les y faire raser pour les reconnaître.

Tout cela ne fit pas disparaître le mal, loin de là : il faisait des progrès sensibles; le 4 octobre, une ordonnance fut rendue pour empêcher les malades « de vaguer dans la ville et de l'infecter » ; on mit deux portiers à l'Hôtel-Dieu, qu'on rendit responsable de ceux qui sortiraient de l'hôpital sans certificat de guérison. « Et pour nettoyer la ville de ceux qui vaguent ayant eu la maladie, faire deffenses à peine du fouet et de la vie, et pour le regard de ceux qui portent des baguettes, les faire visiter et punir. »

Cependant à la fin de novembre, la maladie avait disparu.

Mais après la pestilence vint l'inondation, et, dans la soirée du 22 décembre, vers six heures, un bruit épouvantable vint effrayer les Parisiens. C'était le pont aux Meuniers, voisin du grand Pont, que la violence des eaux venait d'entraîner avec toutes les maisons bâties dessus, et habitées, par les meuniers, propriétaires des moulins, qui étaient établis sur des bateaux attachés aux arches et qui offraient une grande résistance au courant. (On l'appelait aussi parfois le pont aux Colombes, parce qu'on y vendait des pigeons.) Ce pont qui, du côté de la rive droite, prenait sur le quai de la Mégisserie, aboutissait sur le quai de l'Horloge, au-dessous de la tour, vis-à-vis des murs du palais. Il n'avait qu'un passage étroit pour les piétons et servait de décharge au pont au Change et n'était pas ouvert aux voitures.

Cet événement jeta la consternation dans tout le quartier. Aussitôt qu'ils en furent avisés, le lieutenant civil, le procureur du roi au Châtelet et le receveur des domaines accoururent au plus

vite pour organiser des secours, et ce fut à qui rejetterait sur d'autres la responsabilité qui incombait à ceux qui étaient chargés de veiller à son entretien. L'Estoile l'attribua au « mauvais gouvernement et méchante police de Paris. » On envoya bien vite des corps de garde à la porte de Nesle et au pont de Saint-Cloud pour arrêter au passage tout ce que les eaux du fleuve emmèneraient, et on fit avancer des bateaux auprès des ruines, pour aider plusieurs personnes à se tirer du danger.

La chute de ce pont ébranla fortement le pont au Change ; on en fit déloger à la hâte tous les habitants, on déménagea leurs meubles et des corps de troupes établis à chaque bout, eurent pour mission d'empêcher les voleurs d'approcher trop près.

Le lendemain, les gens du roi dirent à la cour du parlement « qu'ils ne savoient d'où procédait cet accident, si ce n'est de ce que les rois ayant donné ledit pont au chapitre de Notre-Dame, le dit chapitre n'a voulu souffrir que ledit pont fût visité par les maîtres des œuvres du roi. »

On compta que la chute du pont fit périr environ cent soixante personnes « la plupart enrichies d'usures et de voleries au carnage de la Saint-Barthélemy et pendant les troubles de la ligue, ce qui ne les fit pas beaucoup regretter. »

Bien qu'il ne fût pas alors considéré d'une grande utilité, Charles Marchand, capitaine des trois corps d'archers de la ville, entreprit de le rebâtir à ses frais, et il obtint à cet effet des lettres patentes (janvier 1598), aux termes desquelles il lui fut permis de bâtir un nouveau pont, à l'alignement de la rue Saint-Denis et l'arche du Grand Châtelet, tirant droit au-devant de la tour de l'Horloge. (Ces lettres furent enregistrées au parlement le 8 août 1608 avec le contrat passé entre le capitaine Marchand et le chapitre de Notre-Dame). Le roi, pour favoriser le projet de Marchand, exempta de tout subside les pieux, les poutres, les solives et autres bois nécessaires à la construction, et il donna l'ordre au prévôt des marchands de fournir au constructeur une place suffisante dans l'arsenal de la ville pour lui servir de magasin et d'atelier.

Les travaux commencèrent en 1599, malgré les difficultés élevées par le maître de la voirie et les anciens propriétaires des maisons du pont détruit.

En 1608, on commença à passer sur le nouveau pont, et en 1609 il était entièrement achevé.

Il formait une rue large de six mètres, bordée de chaque côté par une trentaine de maisons toutes en charpentes et à deux étages. Cette rue était traversée par des tirants qui passaient d'une maison à celle opposée ; toutes avaient le même aspect; elles étaient peintes à l'huile et avaient pour enseigne un oiseau, ce qui lui fit donner le nom de pont aux Oiseaux, bien que les lettres patentes octroyées au capitaine Marchand spécifiassent qu'il serait appelé pont Marchand, du nom de son constructeur, nom sous lequel on ne le désigna jamais; et ceux qui ne le nommaient pas pont aux Oiseaux, l'appelaient le pont aux Marchands, au grand déplaisir du capitaine.

On voyait sur ce pont nombre d'enseignes dont quelques-unes ont été reprises plus tard par des marchands de Paris et existent encore, c'était : *au Merle Blanc, au Coulon, au Rossignolet, au Coq Hardi, au Corbeau, au Coq Héron, au Faucon, au Grand Duc, au Pivert, au Grand Pélican Blanc, à la Chouette Huppée, etc.*

A l'une des extrémités s'élevait la taverne d'un marchand de vins qui prit pour enseigne *A la Descente du Saint-Esprit.* Elle représentait une colombe aux ailes déployées, tête en bas, et sortant d'un nuage grossièrement figuré, absolument comme on le voit encore aujourd'hui à la porte de quelques cabaretiers.

Or, voici d'où venait la cause de cette enseigne :

Le tavernier, avant de l'adopter, avait une fille qui assistait, un dimanche de Pentecôte, à la grand'messe à Notre Dame ; après le *veni creator*, lorsque commença la cérémonie des oiseaux, une colombe effarée vint, tête baissée, se cacher dans la capeline de la jeune fille, comme si elle eut compris qu'elle serait là en sûreté. En effet, celle-ci se garda bien de la repousser, et la croyance populaire étant que ces oiseaux venaient du ciel, on ne manqua pas de regarder la préférence dont la jeune fille avait été l'objet de la part de la colombe, comme un fait miraculeux ; l'oiseau avait été rapporté au logis et choyé, l'événement fut raconté et commenté par les commères de la cité et, dès le lendemain, le tavernier faisait peindre l'enseigne en question au-dessus de la porte de sa boutique. Elle se multiplia bientôt dans les divers quartiers de Paris.

Ce fut en 1597 que fut ouverte, sur un terrain en pâturage qui faisait autrefois partie du parc des Tournelles, la rue du Foin-au-Marais.

Le roi étant de retour à Paris, le 13 février 1597, se donna tout entier aux divertissements du carnaval. Il fit prolonger la foire Saint-Germain et poussa les jeux bien avant dans le carême.

« Le roi s'amusait et s'esbaudissait ; il fit une masquarade de sorciers et alla voir les compagnies de Paris. Il fust sur la présidente Saint-André, sur Zamet, et en tout plain d'autres lieux, aiant toujours la marquise à son costé, qui le démasquoit et le baisoit partout où il entroit; mais le mercredi 12, veille de la mi-carême, pendant qu'on s'amusoit à rire et à baller, arrivèrent les piteuses nouvelles de la surprise de la ville d'Amiens par l'Hespagnol qui avoit foit des verges de nos ballets pour nous fouetter, de laquelle nouvelle Paris, la cour, la danse et toute la feste furent fort troublés. Et mesme le

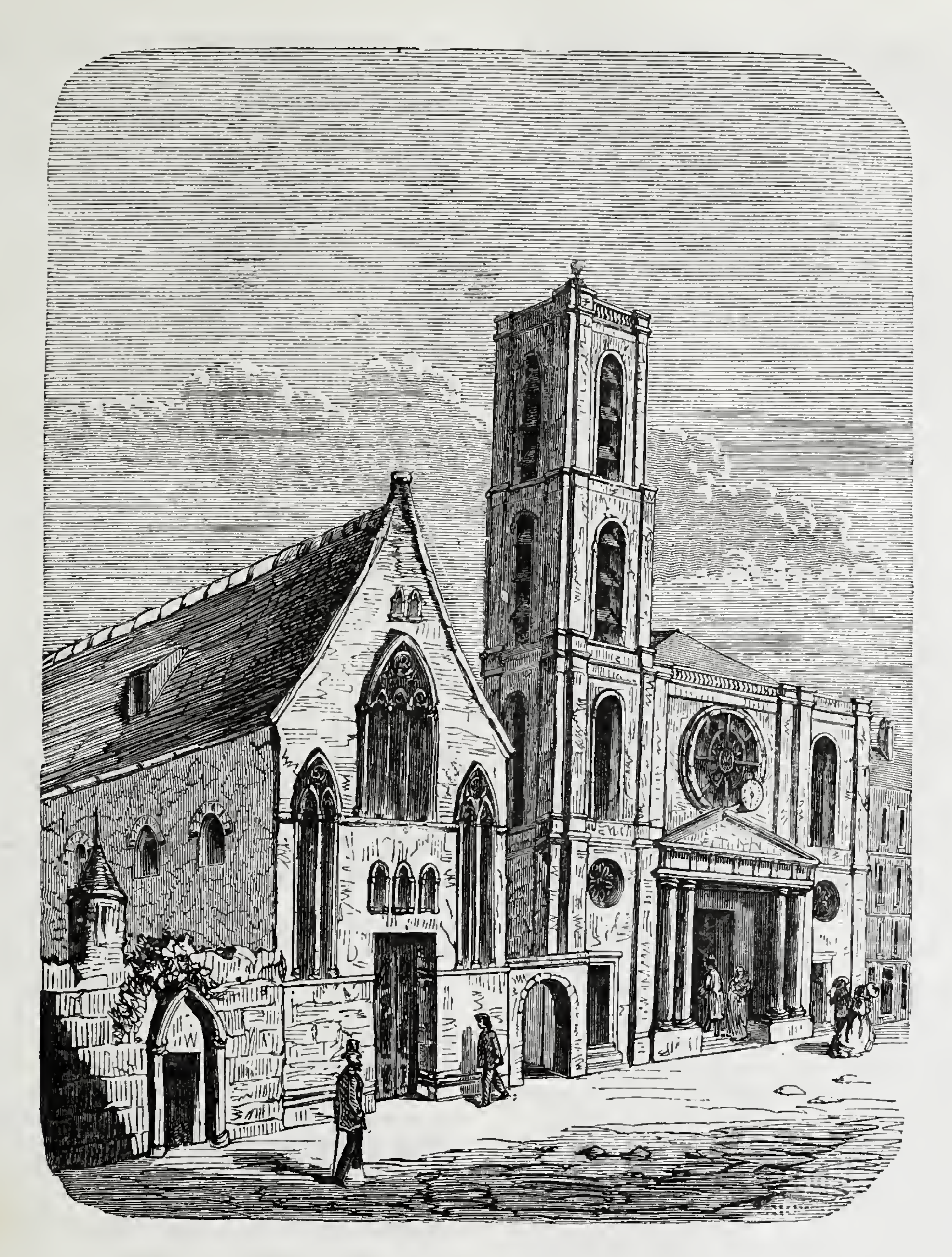


VIEN — HUYOT.

E. Roy, éditeur. — 77. Imp. Charaire et fils.

Portrait de Henri IV, d'après une gravure du temps.





Église Saint-Jacques du Haut-Pas.

roy, duquel la constance et magnimité ne s'esbranle aisément, estant comme estonné de ce coup, et regardant cependant à Dieu comme il faict ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité, dit tout haut ces mots :

« — Ce coup est du ciel ! ces pauvres gens pour avoir refusé une petite garnizon que je leur ai voulu bailler, se sont perdus.

« Puis songeant un peu, il dit :

« — C'est assez faire le roy de France, il est temps de faire le roy de Navarre.

« Et se tournant vers la marquise, qui pleurait, il lui dit :

« — Ma maistresse, il faut quitter nos armes et monter à cheval pour faire une autre guerre.

« Comme il fist le jour mesme, marchant à la tête des siens, et le premier, pour faire paroître que la peur ne logeait point en son âme. »

Aussitôt après son départ, les chambres du parlement furent convoquées, et diverses assemblées furent tenues à l'hôtel de ville.

Les quelques ligueurs endurcis, qui continuaient à se montrer les ennemis du roi, et ce qui restait de la faction espagnole se réunirent et tinrent, de leur côté, quelques conciliabules secrets; mais on eut vent de leurs espérances et ils

furent vigoureusement poursuivis; quelques-uns furent pendus, les autres bannis, ce qui rendit le reste beaucoup plus circonspect.

Le prévot des marchands et les échevins remontrèrent au parlement que les forteresses qui défendaient Paris étaient dans le plus fâcheux état, qu'on avait tout à craindre des armes espagnoles et que manquant d'argent pour les réparer, le plus sage était de les raser.

Le 12 avril, le parlement fut exhorté à « avoir l'œil à ce qui se passait dans la ville » et aux menées de ceux qui étaient « mal affectionnés au service du roi. »

Le même jour, le roi était revenu en poste, et ce retour n'avait fait que redoubler les alarmes des Parisiens qui voyaient déjà Paris devenu ville frontière, par suite de la prise d'Amiens.

Le roi, malade et épuisé d'argent, se trouvait fort embarrassé pour fournir aux frais de la campagne, et il fallut recourir aux moyens ordinaires, c'est-à-dire à la création de nouveaux édits bursaux, que Henri IV fut obligé d'aller lui-même vérifier au parlement.

Enfin, la ville de Paris, après plusieurs délibérations, consentit à la levée de 120,000 livres, destinées à la solde de 3,000 Suisses pendant six mois; mais, tout en s'engageant pour cette somme, elle adressa au roi un mémoire dans lequel elle se plaignit que si les troupes et les officiers de la maison royale étaient mal payés, le pays en proie au soldat, les rentes de l'hôtel de ville mal acquittées, ces désordres venaient de la malversation de ceux qui maniaient les finances; tandis que le peuple languissait et gémissait dans une pauvreté honteuse, eux seuls par la magnificence de leurs demeures et par d'autres dépenses superflues, semblaient insulter à la misère publique, et qu'il était devenu nécessaire d'instituer une chambre royale de justice pour la recherche des officiers des finances.

Ce mémoire fit impression sur l'esprit du roi; la chambre fut établie au mois de mai, mais elle se contenta de sévir contre quelques petits commis infidèles; quant aux gros voleurs, grâce aux appuis qu'ils avaient su se ménager, et surtout à l'argent dont ils disposaient, ils s'en tirèrent fort aisément et, au commencement de juin, la chambre fut supprimée. — C'était à peine si elle avait fonctionné.

L'argent était rare — cela arrivait souvent; dès son arrivée à Paris, le roi en manquait. « En ce mesme temps, raconte l'Estoile, on ramena au roi ses grands chevaux parce qu'il n'y avoit pas de quoi les nourrir; le roi, s'adressant à M. d'O, lui demanda d'où cela venoit.

« — Sire, dit-il, il n'y a point d'argent.

« — Ma condition, répondit le roi, est bien misérable ! on me fera tantost aller tout nud et à pied. »

Puis, se retournant vers un sien valet de chambre, il lui demanda combien il avait de chemises :

« — Une douzaine, Sire, fit-il; encore y en a-t-il de déchirées.

« — Et de mouchoirs, n'est-ce pas huit que j'ai?

« — Il n'y en a pour cette heure que cinq. »

On le voit, Sa Majesté manquait de linge; et en 1596 ses affaires d'intérêt n'étaient pas en beaucoup meilleur état, car dans une lettre qu'il écrivait à Sully, il se plaignait de n'avoir pas un cheval sur lequel il puisse combattre, ni un harnais complet qu'il puisse endosser: « Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude, ma marmite est souvent renversée, et, depuis deux jours, je disne et souppe chez les uns et les autres. mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant plus qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Partant, jugez si je mérite d'estre ainsi traicté et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies. »

Si le roi en était réduit à porter des chemises déchirées, sa maîtresse, la belle Gabrielle, ne manquait de rien, loin de là ; au baptême du fils de Mme de Sourdis qui eut lieu, le 6 novembre 1594 à l'église Saint-Germain l'Auxerrois, elle était marraine (et le roi parrain), et parut vêtue d'une robe de satin noir si chargée de perles et de pierreries qu'elle n'avait pas la force de se tenir debout; elle ne cessa de rire avec le roi son compère, habillé tout en gris « qui la caressait, tantôt d'une façon, tantost de l'autre. » Il était si gai, qu'une dame qui se trouvait là profita de sa bonne humeur pour le « gausser » en termes d'une crudité telle qu'on ne peut les rapporter.

Henri IV n'avait que cinq mouchoirs, avons-nous dit.

« Le samedi 12, rapporte l'*Estoile*, on me fit voir un mouchoir qu'un brodeur de Paris venoit d'achever pour Mme de Liancourt; laquelle le devoit porter le lendemain à un ballet et en avoit arresté le prix avec lui à 1,900 écus qu'elle lui devoit payer comptant. »

Le 9 décembre, un nommé Chapus, imprimeur, nouvellement arrivé de Genève, étant allé au Louvre, avait rencontré sur la porte du palais Mme Gabrielle de Liancourt, magnifiquement parée; ne la connaissant pas et frappé de son élégance, il demanda à un archer qui se trouvait près de lui qui était cette belle dame.

— Mon ami, répondit celui-ci, ce n'est rien qui vaille, c'est la p.... du roi !

Le vendredi 17 mars 1595, il y eut à Paris un grand orage accompagné de coups de tonnerre et d'éclairs; on vit rentrer au Louvre, venant de la chasse, le roi et Gabrielle à cheval, « montée en homme et tout habillée de vert ; » voici quel était son costume : « un capot et une devantière de satin couleur zizolin en broderie d'argent, avec des parrements d'argent mis en bâton rompus,

dessus, des passe-poil de satin vert. Le capot doublé de satin vert gauffré et dessus le rebras des boutonnières en broderie d'argent. Et ladite devantière doublée de taffetas couleur de zizolin, avec le chapeau de taffetas aussi couleur de zizolin garni d'argent, prisé 200 escus. »

La belle Gabrielle affectionnait le vert.

Le mercredi 15 mars 1597, eut lieu le baptême du fils de M. le connétable aux Enfants-Rouges; la marquise y parut habillée de vert; le roi s'amusa à critiquer sa coiffure, qui n'était relevée que de douze diamants, alors que le roi eût souhaité qu'elle en eût quinze.

La fin de mai arrivait, et Henri IV, soit par les nouveaux impôts dont il avait frappé les Parisiens, soit par les créations de nouvelles charges, n'avait pu encore réunir les fonds qui lui étaient nécessaires pour soutenir la guerre; il passait son temps à jouer à la paume, *à la sphère,* où se trouvaient la marquise et d'autres dames de la cour, et il se faisait prêter de l'argent par Mme de Mousseaux (c'était encore un nom de la belle Gabrielle, crée marquise de Mousseaux), « laquelle il caressoit fort et baisoit devant tout le monde. »

Au mois de juin, il fit venir au Louvre les principaux magistrats des cours souveraines et les plus riches bourgeois de Paris, et leur demanda « de grosses sommes d'argent, par manière d'emprunt, en leur assignant de si bons fonds qu'ils ne purent rien lui refuser, quelqu'envie qu'ils en eussent. »

Le mois suivant, le roi put alors « acheter le duché de Beaufort à Mme la marquise de Mousseaux, sa maîtresse, et de marquise la fist duchesse, qui fust le jeudi 10 de ce mois de juillet. Depuis lequel jour on l'appela la duchesse de Beaufort, que les autres appeloient la duchesse d'ordure. »

Mais « ne laissoit pas pour cela Sa Majesté de veiller et de donner ordre à tout ce qui estoit nécessaire au siège d'Amiens pour le mois suivant, lequel estant venu, il donna congé au jeu et à l'amour, et y marcha en personne, faisant office de Roy, de capitaine et de soldat tout ensemble. »

Il se rendit maître de la place le 25 septembre, et cette victoire causa une joie universelle à Paris; on y voyait l'indice d'une paix générale.

A son retour dans la capitale (29 octobre), les Parisiens lui firent une réception magnifique, il refusa toutefois le dais que voulaient lui présenter, selon la coutume, le prévôt des marchands et les échevins, mais en revanche, la milice de Paris, au nombre de 4,000 hommes, accompagnée d'une grande quantité de nobles à cheval, lui servit de cortège depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à Notre-Dame, où fut chanté un *Te Deum* d'actions de grâces pour la prospérité du roi et l'heureux succès de ses armes.

Le 18 février 1598, le roi quitta de nouveau Paris pour se rendre à Angers, où s'acheva la soumission de la Bretagne, qui fut bientôt suivie de l'édit de Nantes et de la paix de Vervins, qui fut signée le 2 mai.

Les nouvelles de ces heureux événements furent, comme on le pense, bien reçues à Paris,

Le 5 juin 1598, le roi arriva à Paris venant de Bretagne; il alla coucher à l'hôtel d'Épernon, où la cour l'alla saluer le lendemain, jour où sa sœur fit prêcher publiquement, dans le Louvre, devant deux à trois mille personnes; il y fut chanté, ce qu'on n'avait pas coutume de faire. Le 12. fut publié à la table de marbre et cour du palais, avec grande solennité et réjouissance publique, le mandement du roi pour la paix entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Des feux de joie furent allumés sur divers points de la ville, et l'horloge du palais carillonna tout le long du jour; le parlement, en robes noires, se rendit à Notre-Dame où un *Te Deum* fut chanté. On fit largesse aux pauvres de dix mille pains qui furent distribués devant l'hôtel de ville, et dix pièces de vin furent défoncées pour donner à boire à tous ceux qui le demandèrent, bien que le temps fût peu altérant; il faisait ce jour-là grand froid à Paris « le temps estant venteux, hereux, pluvieux et plus représentant son hyver que son esté »; il en fut de même jusqu'à la Saint-Jean.

Le 16, Alexandre de Médicis, légat, arriva à Paris dans une litière doublée de satin rouge à côté de laquelle on portait sa croix; il était accompagné de quarante-deux carrosses. Tout le peuple le bénissait comme médiateur de la paix, et il fut conduit à sa maison par plus de trois mille personnes du menu peuple. Au-devant de lui étaient allés MM. de Montpensier, d'Épernon, Chevreuse et autres grands seigneurs.

Le 18, ce fut le duc d'Ascot et les autres ambassadeurs d'Espagne qui firent leur entrée par la porte Saint-Denis, sous la conduite du comte de Saint-Paul (François d'Orléans); le duc d'Ascot logea au Mortier près la Couture-Sainte-Catherine; ce fut là que le greffier Courtin vint lui apporter, de la part du corps de ville, des dragées et des confitures. Le lendemain les ambassadeurs allèrent saluer le roi au Louvre: après les compliments d'usage toute la compagnie alla jouer à la paume dans « le tripot du Louvre », la duchesse de Beaufort, le visage masqué, regardait le roi luttant contre le prince de Joinville, mais le roi lui fit retirer son masque « afin que les Hespagnols la peussent voir tout à leur aise ».

Puis, il y eut chasse au cerf; mais on abrégea le séjour de ces étrangers, en raison de la dépense qu'ils occasionnaient, leur nourriture coûtant 2,000 écus par jour (ils étaient maîtres et valets 700), et le dimanche 21, eut lieu à Notre-Dame la cérémonie dans laquelle le roi devait

jurer la paix en leur présence. L'église entière fut tendue de riches tapisseries. On dressa tout autour du chœur des estrades destinées à contenir un grand nombre de spectateurs.

Le roi s'y rendit à onze heures du matin, accompagné des princes, des principaux personnages de sa cour et d'un cortège de sept à huit cents gentilshommes, tous magnifiquement vêtus. Il prit place au haut du chœur à droite, sous le dais qui lui avait été préparé ; le légat, les prélats, les évêques, étaient auprès de lui, et au-dessous du légat se trouvaient les ambassadeurs.

Une messe solennelle fut chantée.

Lorsqu'elle fut terminée, le roi s'avança jusqu'au milieu du chœur, vis à vis l'autel, sous un dais où vint aussi se placer le légat, ayant le visage tourné vers le roi.

Aussitôt, parurent le chancelier et Villeroy, secrétaire d'État, qui lut les articles de la paix.

La lecture faite, le roi touchant de la main les Évangiles, jura d'observer le traité et de le faire observer inviolablement dans tout son royaume, puis le signa.

Il embrassa ensuite les ambassadeurs espagnols qui lui firent la révérence.

La cérémonie finit par les acclamations de tous les assistants et les voûtes de la vieille basilique retentirent des cris mille fois répétés de : « Vive le roi. »

Henri IV se rendit alors à l'évêché, où un repas était préparé en l'honneur du légat et des ambassadeurs espagnols, avec une magnificence toute royale.

Huit trompettes précédaient chaque service et un concert se fit entendre pendant tout le temps du festin. Le roi but deux fois à la santé du roi d'Espagne, et les ambassadeurs, lui rendant la politesse, burent deux fois à la sienne.

La soirée se passa au Louvre « où les Espagnols, dans le bal qui s'y fit, admirèrent la beauté, l'adresse et la parure des dames de France ». Le lendemain ils partirent.

Le 23, le roi mit de sa main, à l'aide d'une torche que lui présenta le prévôt des marchands, le feu au bûcher de la Saint-Jean. On y brûla la guerre, c'est-à-dire des trompettes, des tambours, des lances, des épées, à la grande joie du populaire, qui fit retentir l'air de ses acclamations.

Une magnifique collation suivit ce feu, qui fut en même temps un feu de joie et un feu d'artifice.

Henri de Gondi fut nommé évêque de Paris, en remplacement de son oncle le cardinal Pierre de Gondi ; son entrée solennelle eut lieu le 1er avril, avec le cérémonial que nous avons déjà décrit.

Le 1er juillet, le parlement fit pendre et étrangler au bout du pont Saint-Michel, une fille condamnée pour avoir jeté dans les lieux d'aisance son enfant nouveau-né.

« Elle se disoit de la religion, fait remarquer l'Estoile, mais c'estoit de celle des p..... ».

Le 9, une autre pendaison eut lieu à la Croix du Trahoir, c'était celle d'un sieur Lestrille, ancien secrétaire du roi, qui avait fabriqué de faux sceaux; il avait été arrêté à Paris le 25 juin, et un moment Henri IV avait eu la velléité de lui laisser la vie, en raison d'un signalé service que la mère de cet homme lui avait rendu en Languedoc, mais il réfléchit que ce serait d'un mauvais exemple et le laissa pendre. On croyait que Lestrille était riche « mais on lui trouva si peu de chose que ses moiens ne suffisoient pas quasi à le faire pendre. Estant à l'échelle il commença à crier *Vanitas* et dit qu'il estoit quaresme, mais que les autres estoient prenans ».

Ce calembour lancé de la potence dénote chez son auteur une certaine dose de philosophie.

Le 29 août, on roua; un gentilhomme accusé de meurtre, s'était échappé des mains du prévôt des maréchaux et se tenait caché dans Paris; malheureusement pour lui, comme il passait (le 26) au Marché-Neuf, il s'y arrêta pour marchander des melons, le laquais de l'homme qu'il avait tué le reconnut, il le fit arrêter, et trois jours plus tard il était roué sur la place de Grève.

Enfin le 2 septembre, un sieur du Bouchet fut pendu à la Croix du Trahoir, pour avoir contrefait le seing de M. de Gisore, secrétaire d'État et un soldat de la garnison de Rochefort, grand ligueur, fut accroché à la potence de la place de grève.

Entre deux condamnations à la potence ou à la roue, messieurs de la cour reçurent, le vendredi 18, la visite de M. le procureur général qui leur présenta un homme ayant une corne de cerf à la tête, elle lui était poussée à l'âge de cinq ans; elle prenait au-dessus du front et se recourbait par derrière, ce qui lui occasionnait une douleur qui le forçait à la couper de temps à autre.

De petite stature, tirant sur le roux, cet homme était au service d'un charbonnier qui se tenait dans les bois du Maine et depuis vingt ans le pauvre homme n'en était pas sorti, n'osant se montrer avec sa corne ; il fut découvert par le maréchal de Lavardin, qui l'envoya au roi. Henri IV s'en amusa beaucoup, il « le voulut faire baiser aux dames de sa cour, et après le donna à un de ses officiers pour en faire son proufit qui l'amena à Paris, où il tira argent de la curiosité de beaucoup de personnes ».

Le pauvre diable conçut tant de chagrin de se voir ainsi en butte à la risée de tous, qu'il en mourut au bout de trois mois. On l'enterra dans le cimetière de la paroisse Saint-Cosme et on plaça sur sa tombe cette épitaphe :

Dans ce petit endroit à part
Gît un très singulier cornard,
Car il l'étoit sans avoir femme.
Passans, priez Dieu pour son âme!



Le batelier fut interrogé par le roi sur ce qu'on disait à Paris de la paix. (Page 138, col. 1.)

Tandis que l'homme à la corne faisait sa visite à messieurs de la cour, on pendait et étranglait à la place de Grève un gantier et sa femme, recéleurs, demeurant près la porte Saint-Victor, et quatre jeunes soldats, leurs complices, qui portaient sur la poitrine et sur le dos un écriteau où il était écrit en grosses lettres : « Voleurs de nuict » ; les deux recéleurs en portaient de semblables indiquant cette qualité.

Avant d'être attachée à la potence, la femme avoua qu'elle était cause de la mort des quatre soldats voleurs. « Et estoit Paris si rempli de ces gens-là, qu'il fut proposé de faire corps de garde et sentinelle la nuit pour la scureté des maisons. »

Il y avait toujours des germes de discussion entre les catholiques et les huguenots ; le 6 octobre, un sieur Coraillon, doyen des sergents de Paris, appela une revendeuse qu'on nommait la grande Jacqueline, chienne de huguenote, et la menaça de la faire traîner à la rivière, avec tous ceux et celles qui lui ressemblaient; ce Coraillon avait tué le jour de la Saint-Barthélemy, le bailli d'Orléans et après qu'il fut mort, il lui avait donné tant de coups de pied dans le ventre, qu'il lui en avait fait « regorger » le sang par le nez et par la bouche.

On l'arrêta, et il fut question de le pendre, mais, en sa qualité de sergent, il avait des amis qui s'intéressèrent à lui et le sauvèrent de la potence, grâce à la préoccupation que chacun avait à Paris de la santé du roi; on y apporta, le 30, la nouvelle que le roi était à toute extrémité : une maladie honteuse s'était développée à ce point de l'envoyer dans l'autre monde. Il était alors à Monceaux : les médecins de Paris les plus experts furent mandés dans la nuit. Immédiatement les gouverneurs des provinces retournèrent dans leurs gouvernements respectifs, et le lendemain matin les portes de Paris demeurèrent fermées jusqu'à dix heures, à la grande inquiétude des bourgeois qui se demandaient ce qui était arrivé.

Le roi revint à la santé et rentra à Paris où on se divertit fort à ses dépens; un batelier lui faisant passer l'eau au port Malaquais, fut interrogé sur ce qu'on disait à Paris de la paix :

— Je ne sais quelle paix, répondit le batelier qui ne le connaissait pas, nous avons plus de mal que devant et payons plus d'impôts que pendant la guerre ; il n'y a pas jusqu'à ce méchant bateau que je mène qui ne paie impôt.

— Et que dit le roi? ne songe-t-il pas à mettre ordre à cela ?

— Le roi est assez bon homme, répondit le batelier, je crois que ça ne vient pas de lui, mais il a une méchante p..... qu'il entretient, qui nous ruine tous. Car, sous ombre des belles robes et affiquets qu'il lui donne chaque jour, le pauvre peuple en pâtit, car c'est lui qui paie tout. Encore ! si elle était à lui seul ! mais on dit qu'il y en a bien d'autres qui y ont part.

On était arrivé à la berge, le roi riant, sortit du bateau sans payer, avec les quelques personnes qui l'accompagnaient, et le lendemain il manda le batelier qui, ayant appris que c'était le roi qu'il avait passé, était plus mort que vif.

Le roi le mit en présence de la duchesse et exigea qu'il répétât ce qu'il avait dit la veille ; il fallut bien qu'il obéît ; la duchesse furieuse demanda instamment qu'il fût pendu, mais le roi s'y refusa.

— Je lui pardonne, dit-il, et je ne veux plus qu'il paie l'impôt de son bâteau, car c'est de là qu'est venue toute la querelle.

Et le batelier fut en effet exempt de l'impôt, mais il eut une telle peur qu'il faillit en mourir.

Un procès criminel bien curieux fit sensation à Paris au mois de novembre. Un homme fut amené des prisons d'Angers à Paris, comme appelant de la sentence du lieutenant criminel d'Angers qui l'avait condamné à être brûlé pour s'être transformé en loup et avoir mangé nombre d'enfants et autres personnes « mesme les bras et les mains à quelques pauvres femmes ».

L'Estoile alla voir ce loup-garou, qui fut mis dans le cachot le plus noir de la Conciergerie; il portait les cheveux si longs qu'ils lui pendaient, dit-il, juzqu'aux talons, la barbe de même et les ongles aussi longs que les mains.

C'était un cas exceptionnel ; on nomma pour rapporteur M. Lecongneus, conseiller en la cour, qui interrogea le malheureux et n'eut pas de peine à reconnaître qu'il avait affaire, non à un loup-garou, mais à un pauvre insensé ; il fit un rapport en conséquence et la cour voulut bien casser la sentence du lieutenant criminel et rendre la liberté à l'accusé.

Le mois suivant, un malheureux tailleur de Saint-Rémi, près Châlons, fut jugé à la Tournelle comme appelant d'une condamnation à mort prononcée contre lui pour avoir prétendu que Jésus-Christ n'avait pas souffert la mort pour racheter les hommes, qu'il était en certain lieu où il faisait bonne chère, et autres propos du même genre ; il confessa en outre avoir mangé quatre enfants « à belles carbonnades » après les avoir assommés avec un maillet. On était disposé à le considérer aussi comme un fou, mais les juges lui ayant demandé s'il croyait au paradis et à l'enfer, il répondit que le paradis était partout où on était à son aise, et l'enfer là où on était mal.

— Comme vous, monsieur le juge, dit-il, qui êtes là assis bien à votre aise, vous êtes véritablement en paradis, et moi qui ai les fers aux pieds, suis bien en enfer.

La réponse était spirituelle, trop spirituelle même, pour un fou ; le pauvre diable vit sa sentence confirmée, et il fut renvoyé à Angers pour y être pendu et étranglé.

En décembre 1598, à l'instigation de plusieurs prédicateurs, il fut réglé par l'évêque de Paris que désormais le saint sacrement serait porté par les rues sous un poêle, avec la même pompe et cérémonie que le jour de la Fête-Dieu, et que les paroissiens seraient avertis par le son de la cloche quand il sortirait, afin de venir l'accompagner et lui rendre les honneurs qui lui étaient dûs. Il fut aussi commandé qu'il se tiendrait quelqu'un à la porte des maisons devant lesquelles il passerait, chargé de tenir une torche ardente à la main pour l'éclairer.

La cour assemblée s'opposa à ce cérémonial et arrêta que l'évêque serait admonesté et mis en demeure de se contenter de faire observer les anciennes traditions et cérémonies de l'Église sans y rien changer, mais l'évêque passa outre l'arrêt et les paroisses de Saint-Séverin, Saint-Étienne, Saint-Benoît et quelques autres, mirent en usage le nouveau règlement.

Or, il en résulta un scandale.

Le valet d'un gentilhomme passant à cheval rue de la Harpe, comme le saint sacrement était porté sous le poêle, n'ayant eu que le temps d'ôter son chapeau, sans être descendu de cheval, fut fort mal mené ; on le mit à terre, on le força à s'agenouiller, et, lui mettant des torches allumées tout près du visage, on le menaça de le lui brûler; il ne s'en tira qu'après avoir reçu force gourmades et horions.

Au reste, les prédications contre les huguenots étaient de plus en plus violentes ; en chaire, on donnait à entendre au peuple de Paris que tant qu'on souffrirait deux religions, les choses n'iraient jamais bien, on allait jusqu'à parler de saignées qu'il était bon de pratiquer en France tous les vingt-cinq ans ; en parlant du roi et de sa tolérance pour les huguenots, on disait que la caque sent toujours le hareng ; bref, on murmurait sourdement d'une nouvelle Saint-Barthélemy.

Le curé de Saint-Benoît demandait qu'on traînât les hérétiques à la voirie et que, malgré tous les édits du monde, il n'en souffrirait pas dans sa paroisse.

Chavagnac, qui prêchait à Saint-André, dit que c'était un dangereux monstre qu'une paillarde en

la cour d'un roi, qu'elle y causait beaucoup de maux, principalement quand on lui soutenait le menton; le prédicateur de Saint-Leu et de Saint-Gilles prétendit, dans son sermon, qu'on avait peu de saint Jean, mais que les Hérode étaient bien multipliés.

Enfin, un capitaine de la milice alla trouver le duc de Mayenne et lui demanda s'il voulait consentir à se déclarer le chef d'une nouvelle ligue ; ce à quoi celui-ci se refusa nettement.

Point de fruits en l'année 1598, peu de vins, toutes choses chères hormis le pain, et beaucoup de maladies, causées par la pluie persistante et par le froid.

La chambre des vacations ordonna, le 8 octobre 1598, que tout ce qui avait appartenu à la confrérie royale des Pénitents (fondée par Henri III et qui avait cessé d'exister), tel que meubles, joyaux, ornements, livres, tableaux, argenterie, qui se trouvaient aux mains de quelques particuliers, seraient vendus au profit de l'Hôtel-Dieu et le prix affecté à la nourriture des pauvres de cet hôpital.

Les créanciers de la reine Catherine de Médicis s'étaient opposés à la fusion de sa bibliothèque avec celle du roi et voulaient qu'elle fût vendue pour les couvrir de ce qui leur était dû; le roi, de son côté, avait formellement ordonné qu'elle fût remise provisoirement entre les mains du président de Thou, mais l'abbé de Bellebranche, qui en avait le dépôt, avait toujours refusé de s'en dessaisir; il mourut dans les premiers jours de l'année 1599, et il fut alors ordonné par la cour que cette bibliothèque serait transférée dans le collège de Clermont, où était déjà celle du roi, mais sans être pour cela confondue avec elle. Gosselin, garde de la librairie du roi, en fut le gardien responsable.

L'insolence des pages et des laquais allait toujours croissant : le 3 janvier 1599, eut lieu aux Augustins la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit, ce qui avait attiré une grande affluence de personnes, et le roi fut obligé d'envoyer ses gardes sur le pont Saint-Michel pour protéger la population contre les entreprises de ces pages et laquais qui volaient les manteaux et les chapeaux des bourgeois ; ils coupaient les bourses aux dames et aux demoiselles; on en vit un qui faisait montre de trois qu'il avait coupées, et un autre qui eut l'audace d'enlever le chapeau à un maître des requêtes qui était auprès du roi. Quelques jours plus tard, un laquais ayant « barbouillé » une jeune fille qui puisait de l'eau rue Saint-Jacques, celle-ci, d'un coup de cruche, tua l'insolent.

Le jeudi 7, le roi manda le parlement au Louvre pour la vérification de l'édit pour les protestants et cela malgré que la veille, le capucin Brulart, prêchant à Saint-André, eût dit que tous les juges qui consentiraient la publication de l'édit seraient damnés et qu'ils répondraient de toutes les âmes qui par suite se convertiraient à l'hérésie.

A propos de capucins, le 10, le prévôt des marchands reçut l'ordre de faire rechercher dans Paris un capucin lorrain qui s'y tenait caché et qui était venu tout exprès de Lorraine pour tuer le roi. On sut bientôt que cet homme nommé Langlet, dit le Poirier, recherché pour attentat à la pudeur, avait quitté le couvent de Saint-Michel dans le diocèse de Toul en disant qu'il était possédé du diable et qu'il fallait qu'il tuât le roi ; il s'était logé à Paris chez un boulanger de ses parents qu'il avait quitté pour se rendre à Notre-Dame de Lorette. On ne put en savoir davantage sur son compte.

Mais le 11 février, il fut arrêté au carrefour du logis du chancelier près la croix du Trahoir ; on l'avait vu sortir du logis de l'Escouvette, rue Saint-Honoré, et on l'avait suivi ; il portait un vêtement couleur de roi (bleu) et un poignard dont il essaya de faire usage lorsqu'il se vit pris, mais on s'en empara et on le mena à l'hôtellerie de l'*Etoile* où était logé le train de M. de Lorraine.

« — Je l'allais voir estant pour lors en ce quartier, et le vis sur un lit sur lequel il s'estoit jetté, et force gens autour de lui qui l'interrogeoient de diverses choses, et entre autres, s'il estoit bien possible qu'il lui fust tombé en l'esprit de tuer le roy, auxquels il respondit qu'il n'estoit pas là pour leur en rendre conte. Là-dessus un gentilhomme l'appela mastin, et lui dist qu'il en mourroit. Il lui répondit résolument que c'estoit tout le moins qu'il craignoit et que ce n'estoit que le passe-temps d'une demi-heure. Au sortir de là, il fut mis entre les mains de Lugoli, et aïant esté fouillé, lui furent trouvés sur lui cent doubles ducats. »

Il fut roué en place de Grève, le 3 avril, en compagnie d'un complice, Charles Ridicoux dit d'Avesne, jacobin.

Le 12, il s'éleva sur le soir, à Paris, le bruit d'une Saint-Barthélemy d'huguenots; de leur côté, les ligueurs firent courir la rumeur que ceux-ci voulaient les assassiner tous ; et deux jours plus tard, le procureur général adressa à la cour une requête pour être autorisé à informer contre un sieur Robert de Hangest, dit le capitaine La Forest, qui avait manifesté l'intention de tuer le roi, et, dans, ce but, avait fait empoisonner la lame d'un poignard, afin d'être sûr que le coup fût mortel.

Le même jour Lugoli, prévôt de l'hôtel, alla arrêter, au couvent des Cordeliers de Paris, un religieux accusé par un tavernier du nom de Macé Roger, d'avoir voulu tuer le roi avec une épée et un pistolet.

Ces projets d'assassinat effrayaient les Parisiens; cependant, en ce qui concerne ce dernier, il fut prouvé qu'il n'était pas sérieux ; il avait été

prêté au cordelier par le tavernier par pure vengeance; et l'affaire en resta là.

Le 6 février, un gentilhomme de la ligue, nommé de Bretteau, fut décapité à la place de Grève, accusé d'un nombre infini de vols, concussions, viols et assassinat d'un vieil huguenot de 83 ans, appelé Courteuvre. Le coupable, à la sollicitation du maréchal de Bois-Dauphin, dont il était lieutenant, avait obtenu sa grâce du roi, mais un de ses gardes ayant exprimé en sa présence combien cette grâce lui ferait tort dans l'opinion publique, il la révoqua, et l'homme fut exécuté, ainsi qu'un de ses soldats qui fut pendu à ses côtés.

Deux autres soldats furent pendus et étranglés à la Grève, le 13 du même mois, comme voleurs, en compagnie de la dame du Barillet qui demeurait au coin de la rue de Heulleu (du grand Hurleur) comme recéleuse ; pour épargner les frais, sans doute, on pendit ces trois personnes ensemble à la même potence.

Le 17, on pendit aussi à la Grève un bandit qui se qualifiait capitaine des voleurs de nuit.

Le 5 mars, un marchand de vins de Paris, nommé Jean Antoine, ayant été trouvé assassiné dans la vallée de Villejuif, on arrêta un sieur Claude Jumeau qui était l'amant de sa femme; tous deux furent exécutés à la place Maubert, le 10; l'homme fut pendu et roué ensuite, puis enterré aux Innocents; quant à la femme (née Marguerite Dauge), elle fut pendue et enterrée à six heures du soir, à Saint-Cosme, avec six torches. Le jugement porte qu'ils furent condamnés « pour avoir commis adultère ensemble bien un an et demi durant, et avoir ensemble participé au malheureux et cruel assassinat de Jean Antoine. »

Le 16, le comte de Schomberg, conseiller d'État mourut « saoul » dans son coche en revenant de Conflans, où il avait bu trop de vin et mangé trop de poisson.

En 1599, on brûlait encore, mais seulement après la pendaison. Ce fut ainsi que le 26 mars, le fils d'un conseiller au présidial de Nîmes fut pendu aux halles de Paris, puis brûlé ensuite, pour crime de fausse monnaie. Le procès n'avait pas été long; arrêté le jeudi, il était pendu le vendredi.

Le 30 mars 1599, Jacques Brossier, tisserand de Romorantin, arriva à Paris avec ses trois filles, et vint se loger près de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

L'une de ces filles, Marthe, se prétendait démoniaque, et elle avait grandement occupé sa province par le spectacle de ses prétendues possessions, pendant les accès desquelles elle faisait des contorsions épouvantables, poussait des cris de fauve et prenait des postures aussi extraordinaires que peu décentes.

Sa réputation l'avait précédée à Paris, car à peine y fut-elle, que les capucins se présentèrent au logis de Brossier et se mirent en devoir de l'exorciser, en présence de nombre de gens, attirés par la curiosité du spectacle.

Les épreuves commencèrent solennellement; elle débuta par vomir des imprécations horribles contre les huguenots, prétendant que le diable lui apportait tous les jours une âme de huguenot pour la cuire dans sa chaudière...

Les capucins furent émerveillés et ne purent avoir raison du diable, mais l'archevêque de Gondi, soupçonnant la supercherie, assembla plusieurs docteurs en théologie et cinq médecins célèbres : Marescot, Hautin, de Helm, Duret et Rioliant, qui tous déclarèrent que Marthe n'était nullement possédée.

Mais celle-ci tenait bon, et le lendemain, il y eut séance dans la chapelle de Sainte-Geneviève; Marthe renouvela ses convulsions et ses sauts de carpe; deux médecins lui enfoncèrent une aiguille entre le pouce et l'index et elle ne donna aucun signe de douleur.

Les capucins qui voulaient quand même exorciser, prirent rendez-vous pour le jour suivant; l'un d'eux ouvrit la séance, en prononçant l'exorcisme, et lorsqu'il en fut aux mots *et homo factus est*, Marthe tira démesurément la langue, exécuta des contorsions inimaginables et courut comme une chèvre depuis l'autel jusqu'à la porte de la chapelle; alors le capucin s'adressant aux assistants qui paraissaient enchantés, leur dit :

— Si quelqu'un doute de la présence du démon dans le corps de cette fille, et ne craigne pas d'exposer sa vie, qu'il essaie de contenir et d'arrêter ce démon.

Le docteur Marescot se leva sur ces paroles et s'avançant vers Marthe, il la prit par la main, la pressa et contint tous ses mouvements.

Le capucin confondu ne savait trop que dire et prétendit que le diable s'était retiré.

— J'ai donc chassé le diable, fit le médecin.

Et il sortit de la chapelle.

Il ne fut pas plus tôt dehors, que Marthe recommença à sauter et à se démener; ses convulsions semblaient redoubler d'intensité, mais Marescot qui avait fait ce qu'on appelle une fausse sortie, rentra inopinément et saisissant la jeune fille, il la força à rester immobile de nouveau. L'exorciste lui commanda alors de se lever, mais elle ne put se dégager de l'étreinte du médecin qui se contenta de dire :

— Ce diable n'a point de pieds et ne saurait se tenir debout.

Tout cela ne faisait pas l'affaire des capucins, mais ils n'étaient pas gens à se décourager pour si peu; ils changèrent de médecins et en appelèrent qui, plus dociles ou plus crédules, firent une déclaration attestant que Marthe Brossier avait le diable au corps.

Mais on s'occupait tant par la ville de cette affaire que le Parlement s'émut et le procureur

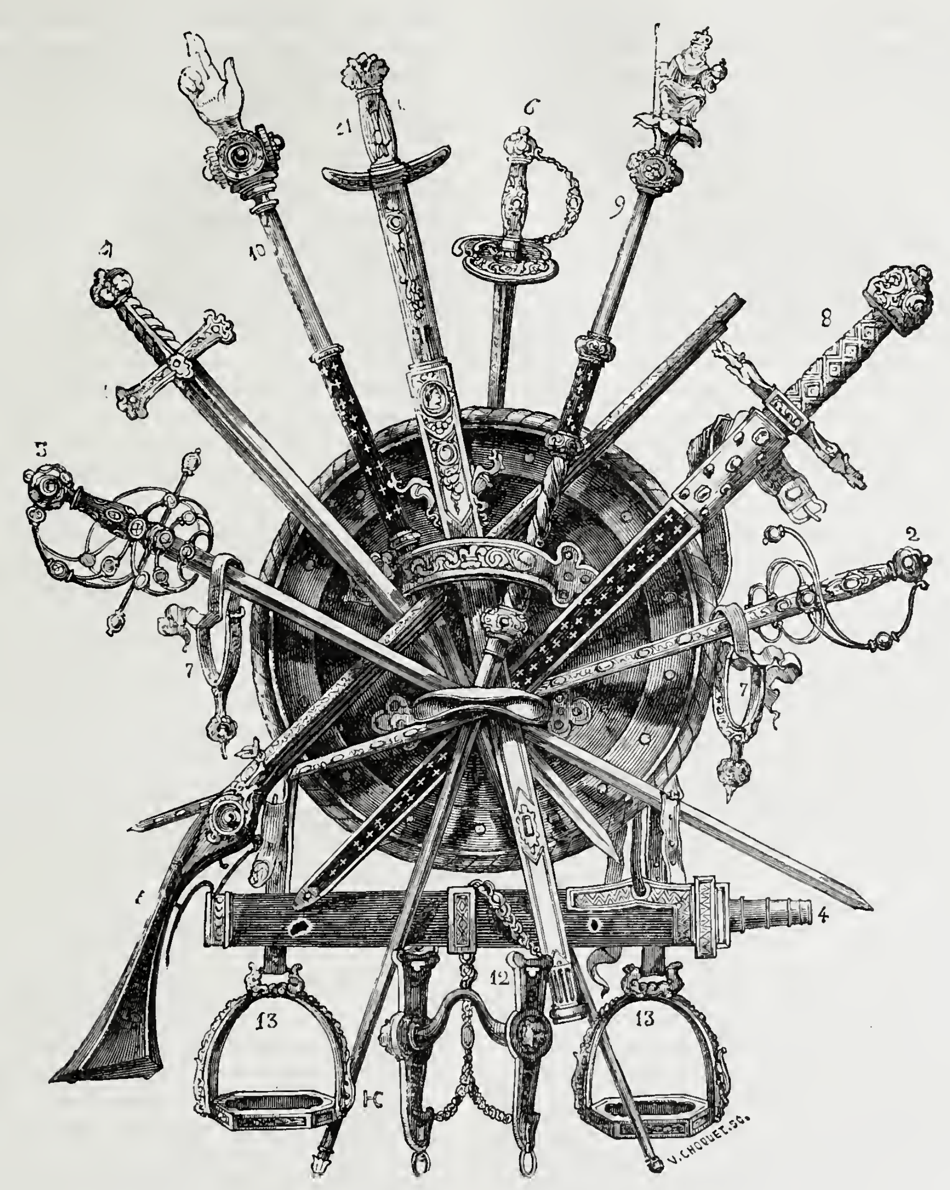


F. Roy, éditeur. — 78.

Légende de Henri IV pendant le siège de Paris en 1590.

Imp. Charaire et fils.





Musée des souverains. — Collection d'armes, de François Ier à Louis XIV.

général du roi remontra à la cour « que depuis quelques jours, il était arrivé une fille qu'on dit être possédée de l'esprit malin, laquelle étant en l'église Sainte-Geneviève, a été vue et visitée par médecins et autres personnes qui sont bien informés de l'imposture, d'où provient beaucoup de scandale. »

Sur son réquisitoire, la cour ordonna que cette fille serait remise au lieutenant criminel, pour que son procès fût instruit.

Grand émoi chez les capucins, et l'évêque de Paris, prenant fait et cause pour eux, courut immédiatement chez le procureur du roi pour lui déclarer que, jusqu'à la veille, il avait considéré la possession de Marthe Brossier comme une imposture, mais que depuis il avait totalement changé d'avis, et, en conséquence, qu'il le priait de vouloir bien demander au parlement de surseoir pendant trois ou quatre jours à l'exécution de son arrêt.

Le procureur du roi, par condescendance pour l'évêque, fit la commission auprès du Parlement, mais la cour refusa d'accorder aucun sursis et déclara que pour bonnes causes et justes considérations, l'exécution ne serait point différée.

Marthe Brossier fut donc emprisonnée et une nouvelle commission fut nommée pour l'examiner à nouveau.

L'examen dura quarante jours et conclut à la négation de toute possession, estimant que ce qui pouvait paraître extraordinaire dans l'état de Marthe, n'était que le résultat de causes toutes

naturelles. Aux termes de ces conclusions, le parlement, par arrêt du 25 juin 1599, ordonna à Nicolas Rapin, lieutenant de robe courte, de conduire Marthe Brossier, ses sœurs et son père à Romorantin, lieu de leur domicile, pour y demeurer, avec défense d'en sortir sans la permission du juge.

L'arrêt fut exécuté.

Mais alors, François de la Rochefoucauld, évêque de Clermont, et son frère Alexandre, abbé de Saint-Martin de Randon, formèrent le projet d'enlever Marthe Brossier; François alla droit à Romorantin et malgré le juge de la ville, il emmena la famille Brossier à Clermont.

Le parlement de Paris ne pouvait laisser cet enlèvement impuni; il assigna les deux la Rochefoucauld à comparaître devant lui le 3 décembre 1599 : ils n'obéirent pas.

Ils furent de nouveau ajournés, par arrêt du 16 février 1600.

L'évêque refusa de se soumettre à cette injonction, et son frère fit de nouveau défaut. Le 19 avril, nouvel arrêt qui les condamna à reconduire tous les Brossier à Romorantin, ordonna que tous les biens temporels et les revenus de l'évêque seraient saisis et envoya des commissaires pour exécuter la saisie.

Les la Rochefoucauld, au lieu de conduire Marthe chez elle, résolurent de la mener, toujours avec ses sœurs et son père, au pape, et partirent à cet effet pour Rome.

En arrivant à Avignon, Alexandre de la Rochefoucauld fut, par arrêt du 3 mai 1600, appréhendé au corps.

L'affaire se corsait, les jésuites réfugiés à Rome commençaient à l'embrouiller; tout le monde à Paris s'en occupait et prenait parti selon sa façon de penser; Henri IV s'inquiéta du bruit qui se faisait autour de la prétendue démoniaque, et il fut obligé, pour le faire cesser, d'avoir recours aux négociations; il dépêcha des courriers à Rome. Enfin, ceux-ci obtinrent du pape et des jésuites qu'ils abandonneraient la cause de Marthe Brossier. Alexandre de la Rochefoucauld fut si chagrin de ce résultat qu'il en mourut; son frère devint cardinal (ce fut lui qui, lorsqu'il lisait son bréviaire dans son carrosse, le faisait arrêter, quand il en arrivait aux *oremus*, craignant que Dieu n'entendit pas sa prière à cause du bruit des roues).

« Marthe Brossier et sa famille furent réduits à vivre d'aumônes.

« Henri IV voulut que les lettres du cardinal d'Ossiat (l'un des négociateurs), qui contenaient les succès de la négociation, fussent lues avec solennité à la cour du parlement et rendues publiques, afin d'effacer les fâcheuses impressions que cette diablerie avait faites sur l'esprit du peuple. »

Henri IV faisait tous ses efforts pour obtenir son divorce afin de pouvoir épouser la belle Gabrielle, mais la mort de celle-ci vint soudainement renverser l'espoir du roi (qui obtint bien le divorce, mais se remaria avec Marie de Médicis) et on ne s'occupa que de cette grosse nouvelle à Paris.

On était à la veille des fêtes de Pâques, la duchesse de Beaufort, qui était grosse de son quatrième enfant, était allée voir le roi à Fontainebleau; elle rentra à Paris le 5 avril, descendit près de l'Arsenal, et sans traverser Paris, se trouva du premier pas dans la maison du richissime Zamet, (Zamet était l'ancien cordonnier d'Henri III, devenu financier, proxénète, bouffon de cour et millionnaire); cette maison des menus plaisirs du roi était située à l'angle de la rue de Lesdiguières, et de la rue de la Cerisaie. Elle existe encore en partie sous le nom d'hôtel Lesdiguières. Elle avait son entrée dans la rue Lesdiguières; les héritiers de Zamet le vendirent à François de Bonne, duc de Lesdiguières et connétable de France. Cet hôtel passa ensuite dans la maison de Villeroy et subit enfin le sort des grandes propriétés, qui furent morcelées lors de la révolution de 1789. Pierre le Grand y logea en 1717. En 1742, ses magnifiques jardins ne contenaient plus qu'un monument funèbre élevé à la mémoire d'une chatte qui avait appartenu à Françoise-Marguerite de Gondi, veuve d'Emmanuel de Créqui, duc de Lesdiguières. On y lisait cette épitaphe :

> Cy gist une chatte jolie;
> Sa maîtresse, qui n'aima rien,
> L'aima jusques à la folie :
> Pourquoi le dire? on le voit bien.

L'hôtel Lesdiguières rappelle en petit l'hôtel Mayenne; il est construit de la même manière en briques et en pierre de taille, mais on l'a badigeonné, et par là, privé de son véritable caractère. Le beau jardin est encombré de masures, le grand escalier à gauche dans la cour à disparu. Au premier, loge un fabricant d'ornements en bronze. Il ne reste rien de son ancienne décoration. Ce fut là que descendit Gabrielle « faible, oppressée, dit l'auteur des *Amours de Henri IV*, les yeux humides, triste de la privation probable de toute compagnie, de toute protection, sa tante absente, la sœur du roi partie avec son mari, la princesse d'Orange allant faire la cène au chateau de Rosny, chez Sully. Et cela, au milieu d'une ville inquiète, d'une populace agitée par les remontrances du parlement, la possession de Marthe Brossier et les controverses qui avaient suivi l'exécution récente de deux moines convaincus d'avoir voulu assasiner le roi. »

Elle se confessa le mercredi 8 avril, et dut communier le jeudi; « elle dîna à merveille dans sa satisfaction d'être quitte de ce devoir. Zamet, empressé, lui servit toutes les friandises qu'il savait lui plaire. De là, on la prit en litière, de peur des secousses en son état nerveux. »

A coté de la litière marchait Montbazon, capitaine des gardes, chargé par le roi de son escorte et de sa sûreté. Derrière, les dames, entre autres Mlle de Guise, suivaient en carrosse.

Elle n'alla qu'à deux pas, dans la rue voisine, à la chapelle du petit Saint-Antoine, renommée pour sa bonne musique, entendre Ténèbres. Le service achevé, elle dit à Mlle de Guise qu'elle allait se mettre au lit et la pria de venir lui tenir compagnie, Là-dessus, elle monta en litière et Mlle de Guise en carrosse. Elle avait éprouvé quelques éblouissements qui l'avaient engagée à rentrer plus tôt qu'elle ne pensait le faire.

Arrivée chez Zamet, elle essaya de se remettre, en faisant quelques tours au jardin et ce fut là après avoir sucé un citron, qu'elle fut subitement prise de malaise et de vertiges et qu'elle tomba comme foudroyée.

On la porta sur son lit sans connaissance et Mlle de Guise en arrivant la trouva fort mal à l'aise, ayant repris toutefois un peu ses sens et se faisant machinalement déshabiller.

Survinrent de nouvelles syncopes plus effrayantes que les premières, et pendant lesquelles, elle se tordait convulsivement, portant la main à son front embrasé. Elle demanda instamment qu'on lui fît quitter la maison de Zamet pour la transporter à l'hôtel de Sourdis, au cloître Saint-Germain, ce qu'on se hâta de faire. (Cette maison était située entre le Louvre, vers la galerie moderne et l'église Saint-Germain l'Auxerrois, précisément en face la grande porte. Henri IV l'avait achetée pour elle, en 1598, de M. Schomberg, quand elle voulut quitter l'hôtel du Bouchage, qu'elle habitait en 1594, et où il avait été frappé par Jean Châtel.)

Aussitôt à l'hôtel Sourdis, on la mit au lit et les crises redoublèrent d'intensité ; entre deux, elle voulut écrire au roi et chargea un gentilhomme, nommé Puypeyroux de l'informer de son état.

Puypeyroux parti, elle eut une nouvelle crise qui ne finit qu'avec sa vie.

Elle mourut dans la matinée du samedi 10 avril, sur les sept heures, en dépit des efforts et des soins du médecin La Rivière, sans parents, sans amis auprès d'elle et même sans secours religieux ; les syncopes avaient été si violentes et si fréquentes « que sa bouche fut tournée jusque sur la nuque du col et est devenue si hydeuse qu'on ne peut la regarder qu'avec peine. »

Mme de Sourdis arrivée peu de temps après, la couvrit d'un manteau de satin blanc, et la fit exposer sur un lit de parade en velours rouge cramoisi, à parements d'or.

« Chacun dit l'Estoile, estoit bien aise de l'y aller voir. Les princesses y furent lui donner de l'eau bénite de bon cœur. »

Le lundi 12, le corps de la duchesse de Beaufort fut porté à l'église Saint-Germain l'Auxerrois, où un service funèbre fut célébré, puis transporté à Saint-Denis, où un second service eut lieu avant qu'il partît pour Maubusson, où on l'inhuma.

Cette mort singulière que rien n'expliqua défraya, comme bien on le pense, toutes les conversations, et nombre de gens ne se gênèrent pas pour prétendre que la belle Gabrielle avait été empoisonnée, et quelques-uns ne craignirent pas de prononcer le nom de Zamet.

Cependant, on doit ajouter que l'autopsie du corps ne releva aucun élément à la charge de l'accusation, et que, devant l'absence de preuve, il fallut bien se taire.

Les Parisiens colportaient volontiers cette phrase de la lettre que La Varenne avait envoyée à Sully pour le prévenir de la mort :

« Jeudi absolu, elle s'en alla ouyr Ténèbres après qu'elle eust bien disné et de fort bon appétit, car son hoste l'avoit traittée de viandes les plus friandes et délicates qu'il sçavoit estre le plus selon son goust, ce que vous remarquerez avec votre prudence, car la mienne n'est pas assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est pas apparu. »

Le 22 mai, une femme de 22 ans fut décapitée à la Grève, puis son corps réduit en cendres pour avoir fait tuer son mari, afin de se livrer plus à son aise à un jeune prêtre qui l'entretenait ; elle était aussi accusée d'avoir fait mourir sa mère.

Le 24 furent pendus à la Croix du Trahoir, deux laquais de M. de Marillac, accusés de viol ; on se décida à la suite de cette exécution, à publier une défense à tout laquais de porter aucune épée ou dague, sous peine de la hart pour eux et d'amende pour leurs maîtres.

Dans ce mois, un prêche avait été établi à Grigny et les prédicateurs de Paris recommencèrent à tonner contre ce prêche, particulièrement le capucin frère Ange (duc de Joyeuse), qui avait imaginé la fameuse procession de la Passion et prêchait alors à Saint-Jacques de la Boucherie.

Une ordonnance de la justice, émanant du commandement du roi, fit placer des potences à la Grève et à la Tournelle, destinées à recevoir le corps de ceux qui outrageraient de fait ou de parole les protestants qui iraient au prêche à Grigny.

Les prédicateurs comprirent et se turent.

Le 5 juin, une entremetteuse nommée Du Moulin fut fouettée et fustigée par les carrefours.

Le 12, trois jeunes hommes, dont deux fils de conseillers de Bordeaux, furent pendus à la place Maubert pour avoir volé un secrétaire du roi, nommé Huant.

Le 16, un service solennel fut célébré à Notre-Dame, en l'honneur du défunt roi d'Espagne

Philippe ; la cour du parlement et les autres corps y assistèrent.

Au mois d'août, le roi était revenu à Paris. Après avoir porté le deuil de la belle Gabrielle en noir pendant huit jours et en violet pendant trois mois, il avait jeté ses vues sur Mlle d'Entragues ; or, le jeudi 5, il était avec elle à l'hôtel de Lyon, et il lui fit présent d'un superbe collier, mais la demoiselle le refusa, et il l'emporta au Louvre : le lendemain, à la place du collier, il lui envoya un cent d'abricots.

Le bruit s'en répandit dans la ville et immédiatement parurent des vers satiriques intitulés : *les Mânes de la duchesse de Beaufort au roy*.

Quelques jours plus tard, le roi alla coucher chez Zamet ; et le prince de Joinville, après avoir assisté à ce coucher, suivait la rue de la Cerisaie, lorsqu'il fut rejoint par le grand écuyer, qui échangea quelques propos avec lui ; « le prince, de ce qu'il avait une épée, tandis que M. Le Grand était sans armes, lui en porta un coup vigoureux au bas des reins » ; il en résulta un quatrain qui faisait allusion à certaines habitudes particulières à M. Le Grand, et qu'on ne saurait reproduire ; à cette époque, il y avait une telle liberté de paroles, que les plus grosses obscénités passaient pour de simples plaisanteries.

Le roi contraignit le prince de Joinville à s'absenter pendant quelque temps.

On parla aussi à Paris du retour probable des jésuites ; ils ne cessaient d'adresser des mémoires au roi pour être autorisés à rentrer, et on disait que le roi et M. de Sully étaient assez disposés à le leur permettre.

Le peuple continuait à tracasser les protestants ; le 5 septembre, quelques-uns de ceux qui revenaient du prêche de Grigny, furent insultés, et une femme leur jeta des pierres. Le fait est raconté par L'Estoile, en ces termes : « Il y eut une g.... qui eust le fouet sous la coustode au petit Chastelet pour avoir rué une pierre. »

On voit que les historiens ne se gênaient pas pour se servir d'expressions libres !

Le 13 octobre, une demoiselle Baptiste, Italienne, fut égorgée la nuit dans sa maison du faubourg Saint-Germain, près la porte Bussy, par sa chambrière ; celle-ci fut arrêtée, et après avoir été tenaillée devant la maison où le crime avait été commis, elle fut pendue au bout du pont Saint-Michel, et son corps réduit en cendres.

Le 6 décembre, le frère du commissaire Colletet fut écartelé sur la place de Grève, pour avoir tué son frère en sa maison.

Le roi avait obtenu la dissolution de son mariage, le mercredi 22 ; homologuée par le parlement, elle fut publiée solennellement et publiquement « à huis ouverts » dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

Enfin, le 29 du même mois, le fils du président Charron fut tué en duel au Pré aux Clercs par un gentilhomme appelé Gouré, qui, blessé de trois grands coups d'épée, tua en tombant son adversaire.

« Le premier jour de cette année 1600 commença un samedi *matin*, tout lequel jour ne fist que venter et pleuvoir; » ainsi s'exprime naïvement un vieil historien qui ajoute : « les cinq autres jours continuèrent en pluies et fust le temps très doux, et y eust pendant iceux , tant en duels qu'en meurtres, sept hommes tués en ceste ville de Paris. »

Le 7 janvier, un des fils de l'avocat Réné Choppin tua son frère aîné dans la maison de son père, par un coup d'épée dont il mourut deux heures après.

Le lundi 17 janvier, le roi alla au palais accompagné du duc de Savoie, à qui il voulait montrer une audience du parlement; or, justement, ce jour-là, il se plaidait une cause intéressante, celle d'un boulanger accusé d'avoir coupé la gorge à un jeune garçon qui logeait chez lui et de l'avoir ensuite brûlé dans son four afin de s'approprier l'argent qu'il possédait.

La présence du roi enflamma le zèle oratoire des avocats et fit affluer la foule au palais; les clercs et les laquais se disputant la place en vinrent aux mains et se battirent avec une telle ardeur, qu'on compta une douzaine de blessés de part et d'autre, et un laquais tué sur place.

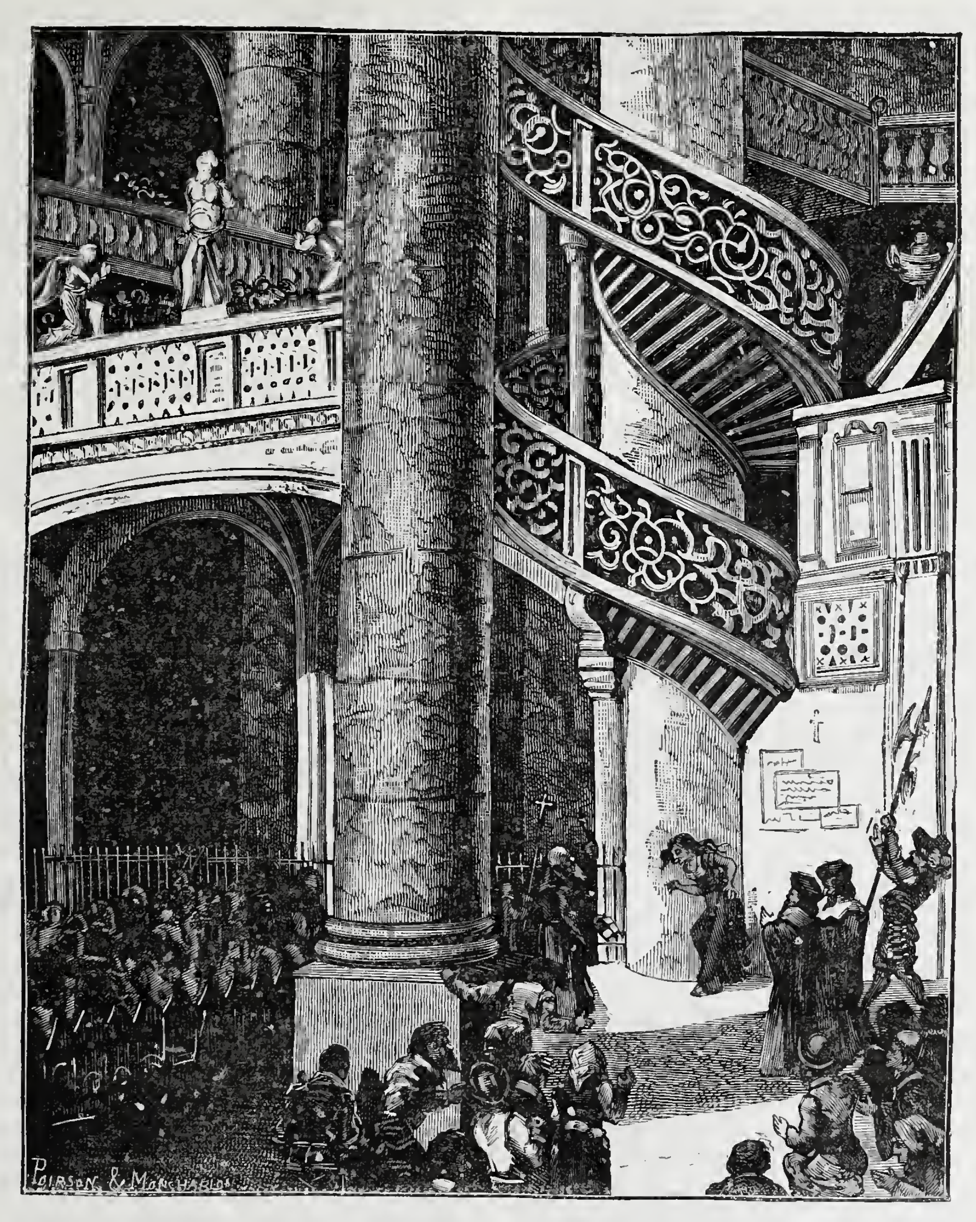
Non seulement on se battait au palais, mais on y volait, et les 19, 20, 21 et 22 du même mois, des bourses furent coupées en pleine audience, à trois pas de messieurs les gens du roi.

Le 23 février, fut pendu à la Grève, Limères, faux monnayeur.

Bien que les courtisans ne se gênassent pas pour pratiquer l'adultère, les gens du peuple qui se permettaient de les imiter, étaient punis très sévèrement; ce fut ainsi qu'une jeune dame nommée la Robichon, incarcérée pour crime d'adultère à la Conciergerie, où elle accoucha, fut condamnée à être pendue et étranglée. Son amant, qui était commis chez son mari, fut aussi condamné à mort; il est vrai que le mari les accusait d'avoir comploté sa mort, mais rien ne le prouva. Quoi qu'il en soit, la Robichon allait être pendue, lorsque Mme de Sourdis voulut bien prier le duc de Savoie de demander sa grâce au roi ; or, le duc la lui demanda dans un excellent moment : le roi jouait à la prime et gagnait, ce qui le portait beaucoup à la clémence ; aussi il fit grâce à la Robichon de la vie, à la condition qu'elle serait mise entre quatre murs pour y faire pénitence et y finir ses jours.

Et encore faut-il remarquer que Robichon, le mari, était un receveur qui était en prison pour avoir malversé !

Bien que depuis Henri III les flagellants fussent passés de mode, on vit encore le 31 mars 1600 un gentilhomme normand, nommé Sainte-Marie-



La folle exécuta des contorsions inimaginables dans la chapelle Sainte-Geneviève. (Page 140, col. 2.)

du-Mont, huguenot converti au catholicisme, donner un témoignage public de sa conversion en se fouettant par toutes les rues et les églises de Paris ; nombre de gens le suivaient en se moquant de lui.

Le 24 avril 1600, fut pendu à la Grève le prévôt de Sens, accusé de vols, meurtres, rapts.

Il paraît que les chiens errants séjournaient autour des gibets, car nous voyons un président à la cour des comptes, Lefèvre d'Ormesson, tué à cause d'eux ; ce président eut la fantaisie, en venant d'Eaux-Bonnes à Paris, lorsqu'il fut arrivé près la porte Saint-Martin, d'aller voir le gibet de Saint-Martin ; il était seul, monté sur sa mule; « les grands chiens de la voirie » se ruèrent sur son mulet; celui-ci rua de telle sorte qu'il jeta son maître à bas; malheureusement, la tête du président donna avec tant de force contre une pierre qui se trouva là, qu'il se fracassa le crâne; une paysanne qui passait par là le reconnut et en avertit les gens de sa maison qui allèrent immédiatement le chercher et l'apportèrent chez lui, où il mourut peu de temps après, sans avoir recouvré la parole.

Le tonnerre gronda souvent au commencement de la belle saison de cette année : la nuit du dimanche de la Trinité, il tomba sur l'église Notre-Dame; le 2 juin, il tonna depuis 9 heures du soir jusqu'à 4 heures du matin, et la foudre tomba sur le clocher de Saint-Germain l'Auxer-

rois; il en brisa la moitié de la pomme et pénétrant dans l'église, il brûla la chemise d'une statue de la Vierge et celle d'un enfant Jésus qu'elle tenait dans ses bras; ce qui démontre qu'à cette époque, l'usage existait encore de mettre des chemises aux statues.

Le 14 juin, une femme nommée Nicole Mignon, dame de la Corne de Cerf, fut pendue à la place de Grève « pour avoir voulu attenter à la personne du Roy ». Après la pendaison, son corps fut brûlé et réduit en cendres.

Plusieurs faussaires furent aussi mis à mort dans le même temps, entre autres un notaire protestant de la Rochelle, qui fut pendu à la croix du Trahoir.

A la fin du mois de juin, le roi partit pour Lyon, pour se marier à Marie de Médicis, nièce du grand duc de Toscane, que Mlle d'Entragues appelait par dérision *la banquière*, ce qui déplaisait fort au roi; lui ayant demandé un jour quand viendrait sa banquière.

— Aussitôt, lui répondit le roi, que j'aurai chassé de ma cour toutes les p......

Mlle d'Entragues ne souffla plus mot, elle craignait d'être chassée.

Le 11 juillet, un jeune gentilhomme nommé Dubois eut la tête tranchée à la Grève pour avoir tué un autre gentilhomme protestant nommé Saint-Hermine, qui était son filleul.

Au mois de septembre, il y eut de grands ouragans à Paris; une nuit le vent fut si violent, qu'il déracina le *mai* planté devant les grands degrés du palais; en tombant, il brisa tous les auvents d'alentour et une boutique fut fortement endommagée.

Henri IV avait formé, dès son entrée à Paris, le dessein de réformer l'Université dont la discipline relâchée se ressentait fort des troubles de la ligue; il nomma des commissaires chargés de travailler à cette réforme, et, le 18 septembre 1600, une assemblée générale des membres de l'Université se tint aux Mathurins, sous la présidence du président de Thou et des conseillers Cocqueley et Molé, qui firent approuver le projet des nouveaux règlements qu'ils avaient rédigés pour remplacer les anciens; le recteur Gigaut témoigna, au nom de tout le corps universitaire, de sa reconnaissance pour ce bienfait, et une commission fut prise dans le sein même de l'Université pour les appliquer, mais les régents n'étaient nullement partisans de cette réforme : ils animèrent les écoliers contre elle et armèrent jusqu'aux valets des collèges contre les réformateurs qui étaient insultés et souvent maltraités, lorsqu'ils passaient dans les rues du quartier de l'Université.

Les tumultes et les violences qui résultèrent de cet état de choses scandalisèrent les pères de famille qui retirèrent leurs fils des collèges. De leur côté, les jésuites, qui faisaient tous leurs efforts pour obtenir de rentrer à Paris, soufflaient un feu de discorde; néanmoins, tout s'apaisa, et les réformateurs, forts de l'appui du roi, continuèrent vaillamment leur tâche.

Au mois de novembre 1600, il y avait à Paris un fou nommé Martingan qui ne se lassait pas de crier : vive le roi! Il courait les rues en faisant constamment entendre son vivat, et comme nombre de gens lui payaient volontiers à boire pour son cri, il était ivre la plupart du temps; le 21 novembre, il lui prit fantaisie de passer l'eau près les Augustins : il se noya, et tout en faisant des efforts pour se tirer de l'eau, chaque fois qu'il parvenait à sortir la tête hors la Seine, c'était pour crier : vive le roi!

Il le cria une dernière fois et disparut.

Lorsqu'on le retrouva il était mort; son corps fut transporté au couvent des Augustins, où il avait jadis été moine.

Le 4 décembre, fut décapité à la Grève un gentilhomme nommé Frémincourt, d'auprès Montdidier, en Picardie, convaincu d'avoir participé au meurtre de sa mère.

Terminons le récit des faits de cette année 1600, en mentionnant la création d'un jardin qui fut tracé sur un terrain vague qui existait entre les anciens murs de Paris et le palais des Tuileries qui fut nommé plus tard le jardin de Mademoiselle (lorsque Mlle de Montespan habitait le jardin des Tuileries), qui fut supprimé en 1655 et devint la place du Carrousel.

On sait que Henri IV avait épousé Marie de Médicis, le 6 octobre 1600, à Florence.

Le mardi 9 janvier 1601, la cour « se leva à 9 heures » et alla en corps à l'église Notre-Dame, où fut chanté un *Te Deum*, en réjouissance du mariage du roi; après quoi, M. de Paris fit une prière publique en faveur du roi, et le soir il y eut feux de joie par les rues et on tira force coups de canon « avec une belle et brave scopeterie. »

Le jeudi 25, un second *Te Deum* fut chanté pour la paix à Notre-Dame, et la cour du parlement s'y trouva de nouveau en corps avec les autres compagnies.

En cette année 1601, la foire Saint-Germain fut différée, en attendant la venue de la reine, et cela, malgré les remontrances adressées au roi par le premier président et le prévôt des marchands qui lui représentèrent que jamais l'ouverture de cette foire n'avait été remise, mais le roi exigea qu'il en fût ainsi, et cela fut.

On s'entretenait beaucoup dans Paris d'un fait singulier : un jeune garçon de dix ans, habitant le faubourg Saint-Germain, près l'abbaye, rendit mère une petite fille de neuf ans. Le bruit qui se fit à l'entour nécessita une vérification qui eut lieu et confirma ce prodige de précocité.

La foire s'ouvrit donc le jeudi 8 février, et le roi s'y rendit vers les quatre heures de l'après-midi; il causa avec les marchands et leur annonça

que la reine les viendrait voir le lendemain et qu'elle les ferait tous riches, attendu qu'elle avait de « l'argent frais ».

« Le vendredi IXe de ce mois, la Reine arriva aux fauxbourgs Saint-Germain des Prés à l'hostel de Gondi qu'on avoit dès long temps préparé pour l'y recevoir. Elle vinst par dessus les rempars des fossés, depuis la porte Saint-Victor jusques en son logis, sans passer par la ville. Elle estoit dans une litière toute seule, avec le petit Cæsar, et avait une robbe de drap d'or. Quatre carrosses suivoient et deux litières; au reste, fort mal accompagnée de noblesse, car elle n'avait point six gentilshommes de suite, et le plus apparent estoit le petit d'Elbène qui parloit à elle à la portière de sa litière. Le lendemain le Roy la mena par la main par toute la foire, où il y eust si grande foule de peuple pour la voir que Leurs Majestés mesmes y furent fort pressées, nonobstant la place que leur faisoit faire de bonne façon leurs archers, des gardes et soldats. Le Roy y marchanda assez mais n'acheta rien. »

Il faut croire que la reine l'imita, car nous lisons dans le *Journal d'Henri IV* : « Comme aussi ne gagnèrent guères les marchands à ceste première veue de la Reine. »

Le 6 mars, jour de carême-prenant, quelques princes et seigneurs, au nombre de vingt-deux, tirèrent la quintaine sur le pont Notre-Dame, en présence du roi, de la reine et de toute la cour. Ils étaient tous masqués et costumés diversement. Ils étaient à cheval et se livrèrent plusieurs combats à la lance et à l'épée.

Les principaux d'entre eux étaient les ducs de Nevers et d'Aiguillon, le prince de Joinville, MM. de Rohan, de Soubise, de Termes, Moret, Marillac, etc.

Ce spectacle avait attiré une telle affluence de curieux qu'il y eut foule compacte, que plusieurs personnes furent blessées, et qu'un homme y mourut étouffé.

Après la quintaine, le roi s'en alla souper chez Gondi, et ensuite la fête fut terminée par un ballet que les princes organisèrent dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés ; on y représenta les quatre saisons de l'année.

Si de nos jours on s'extasie au cirque, en admirant le travail des chevaux dressés en liberté, on jugera de l'effet que dut produire en 1601 l'exhibition d'un cheval anglais de douze ans, bai, appelé Moraco, et appartenant à un Écossais qui fit fortune en le montrant.

Ce cheval allait, comme un chien, chercher tous les objets qu'on jetait à terre, en lui commandant de les rapporter.

Il sautait comme un singe, se tenant tantôt sur deux pieds, tantôt à genoux ayant les pieds de derrière droits.

Ce fut la curiosité de l'année, et voici comment un témoin oculaire raconte ce qu'il lui vit faire le jeudi 22 mars, à l'hôtellerie du *Lion d'Argent*, rue Saint-Jacques.

« Son maistre lui commanda d'aller amasser un gand qu'il avoit jetté en la place et le porter à celui de la compagnie qui avoit des lunettes, ce que le cheval fit tout aussitost, s'adressant, sans se tromper, à un jeune homme qui les avoit devant les yeux.

« Il lui commanda après de porter le mesme gand à ung de la compagnie qui avoit un manteau de peluche, ce qu'il fist.

« Pour témoingnage que ce cheval connoissoit les couleurs par la dextérité de l'art de son maistre qu'on n'a jamais peu descouvrir, il lui dist qu'il portat le gand à une damoiselle de la trouppe qui avoit un manchon de veloux vert, ce qu'il fist sans faillir, encores qu'elle fut tout au bout de la salle, après, lui envoya porter à une autre qui en avoit un violet, et ainsi de plusieurs autres, auquel il ne faillist jamais. »

« Après cela son maîstre lui ayant couvert les yeux d'un manteau, demanda à trois de la compagnie trois pièces d'argent ou d'or. On lui bailla un sol, un quart d'escu et un escu. Ayant mis ces pièces dans un gand, il osta le manteau de devant les yeux de son cheval et lui demanda combien il y avoit de pièces en ce gand-là. Le cheval frappa trois coups de pied en terre. Il lui demanda combien il y en avoit d'or. Il frappa seulement un coup et deux de l'autre pied pour dire qu'il y en avait deux d'argent. Il l'interrogea encore pour savoir combien de francs valoit l'escu. Ledit cheval frappa trois coups de pied en terre, mais pour ce que c'estoit un escu d'or, lequel estoit le poids, il lui demanda combien entre les trois francs il valoit de sols. Le cheval frappa encore quatre coups dénotant les quatre sols, ce que l'escu valoit alors à Paris. Pour un teston, il frappa quatorze coups et pour montrer le demi, leva à demi le pied, pour le quart d'escu frappa quinze coups en terre.

« Son maistre après fist apporter un jeu de cartes, lequel après avoir bien remué, il présenta à un de la compagnie pour tirer une carte. Il tira un cinq de pique noire. Il commanda à son cheval de donner autant de coups en terre qu'il y avoit de points en la carte et si elle estoit de rouge de frapper du pied droit, si noire du pied gauche. Le cheval, incontinent, sans hésiter, frappa cinq coups du pied gauche en terre.

« Il lui dist après qu'il eût à marcher comme pour mener une damoiselle... Alors le cheval fit deux ou trois tours par la salle, allant tout doucement l'amble; cela fait, il lui commanda de marcher comme s'il eut mené un valet. Le cheval commença alors d'aller un trot rude et fascheux. Il lui demanda par après comme il feroit si un écuyer étoit monté sur lui. Il commença lors à faire courbettes, aussi juste qu'un cheval eust sçu faire et à faire bons, passades, et autres tels

sauts qu'on fait faire aux chevaux de manège.

« Puis son maistre le rudoiant par ce (lui disait-il) qu'il ne vouloit rien faire, le menassa de le donner à un chartier qui le feroit travailler et si le battroit tout son saoul. C'est animal montra par ses gestes qu'il ne le vouloit point et se laissa tomber en terre comme s'il eust été bien malade. Il fust longtemps aïant les jambes toutes roides, si qu'on l'eust pris pour mort tant il le contrefoisoit bien. Son maistre qui le fouloit aux pieds, dit qu'il lui pardonneroit pourvue que quelqu'un de la compagnie demandat pardon pour lui. Il y eust un jeune homme rousseau qui estoit au bout de la salle qui le pria de lui pardonner. Le maistre fist alors lever son cheval et lui en joignist d'aller remercier ceste barbe rousse qui avoit obtenu son pardon; ce que le cheval fist incontinent, mettant la teste en son manteau, dont tous furent estonnés, croïans la plupart, que c'estoit par magie.

« Après, il lui dit qu'il le vouloit mettre à la poste afin de lui dégourdir les jambes, puis qu'il ne vouloit rien faire; le cheval, pour monstrer qu'il ne pouvoit y servir leva une jambe en haut et feignant avoir mal, ne marchoit que de trois pieds.

« Il lui commanda d'esternuer trois fois, ce qu'il fist; il lui dist après qu'il eust à rire, ce qu'il fist en montrant les dents et chauvissant des oreilles.

« Aïant donné un gand à un homme de la trouppe, il lui commanda de le lui amener par son manteau, ce que le cheval fist, et encore que l'autre n'y voulust point aller, il l'estreignist si fort avec les dents qu'il l'amena à son maistre, comme il faisoit tous les autres que son maistre lui commandoit, les lui désignant par quelque marque, comme de pennaches de couleur, mesme par des sacs de papier que ce cheval alloit chercher jusque sous leurs manteaux.

« Après une infinité de semblables tours de passe-passe, il lui fist danser les « canaries » avec beaucoup d'art et dextérité. Et pour le dernier, aïant fait un huict en chiffre sur un gand avec une espingle, il l'envoïa chercher à celui qui l'avoit, lequel il trouva incontinent; et lui commandant de frapper autant de coups en terre que le chiffre valoit, il frappa justement huict coups. »

Une semblable merveille ne pouvait manquer de provoquer l'étonnement.

Un magistrat, estimant que les tours de ce cheval ne pouvaient être exécutés qu'avec l'aide de la magie, séquestra le cheval et emprisonna l'homme qui le faisait travailler.

Une enquête fut ordonnée, il en résulta que l'art et l'adresse parvenaient seuls à faire obéir le cheval et il fut mis en liberté avec son maître, qui reçut la permission de le montrer où il voudrait.

Le jeudi 29 mars, un nommé Accacioli de la maison de la duchesse du Maine, fut arrêté pour avoir voulu attenter aux jours du roi, et envoyé à la Bastille.

Le capitaine Pouldrac vint à l'hôtel de ville, le 2 avril, avertir le prévôt des marchands et les échevins qu'on avait pris des alignements pour tirer une muraille depuis l'arsenal jusqu'à la rivière, et qu'il y avait une quarantaine d'ouvriers qui creusaient pour en établir les fondations.

Le prévôt envoya trois échevins, Robineau, Garnier et Desjardins, avec le maître des œuvres de la ville pour s'informer de la vérité touchant ces travaux, et ceux-ci lui rapportèrent que l'on faisait une clôture pour y enfermer le grand boulevard de la fortification du coin de la rivière, et qu'on donnait dix pieds de largeur aux tranchées, ce qui faisait appréhender que le roi eût le dessin de bâtir là une forteresse contre la ville.

Le prévôt alla immédiatement trouver le roi pour lui représenter qu'en faisant enfermer le boulevard dans l'arsenal, on ôtait aux habitants la liberté de s'en servir pour la défense de Paris, ainsi que l'usage des chaînes destinées à fermer la rivière en cas de besoin : celles-ci se trouvant resserrées dans les casemates du boulevard, elles ne seraient plus à la disposition de la ville.

Il ajouta que le boulevard était la promenade la plus agréable et la plus salutaire pour les Parisiens, et ne négligea rien de ce qui pouvait détourner le roi de son projet.

Celui-ci répondit que ce qu'il faisait faire était un ouvrage de plaisir; qu'après toutes les marques d'affection et de bonté qu'il avait données à la ville, elle avait tort de prendre ombrage de sa conduite et que le lendemain, il irait sur les lieux pour examiner les travaux.

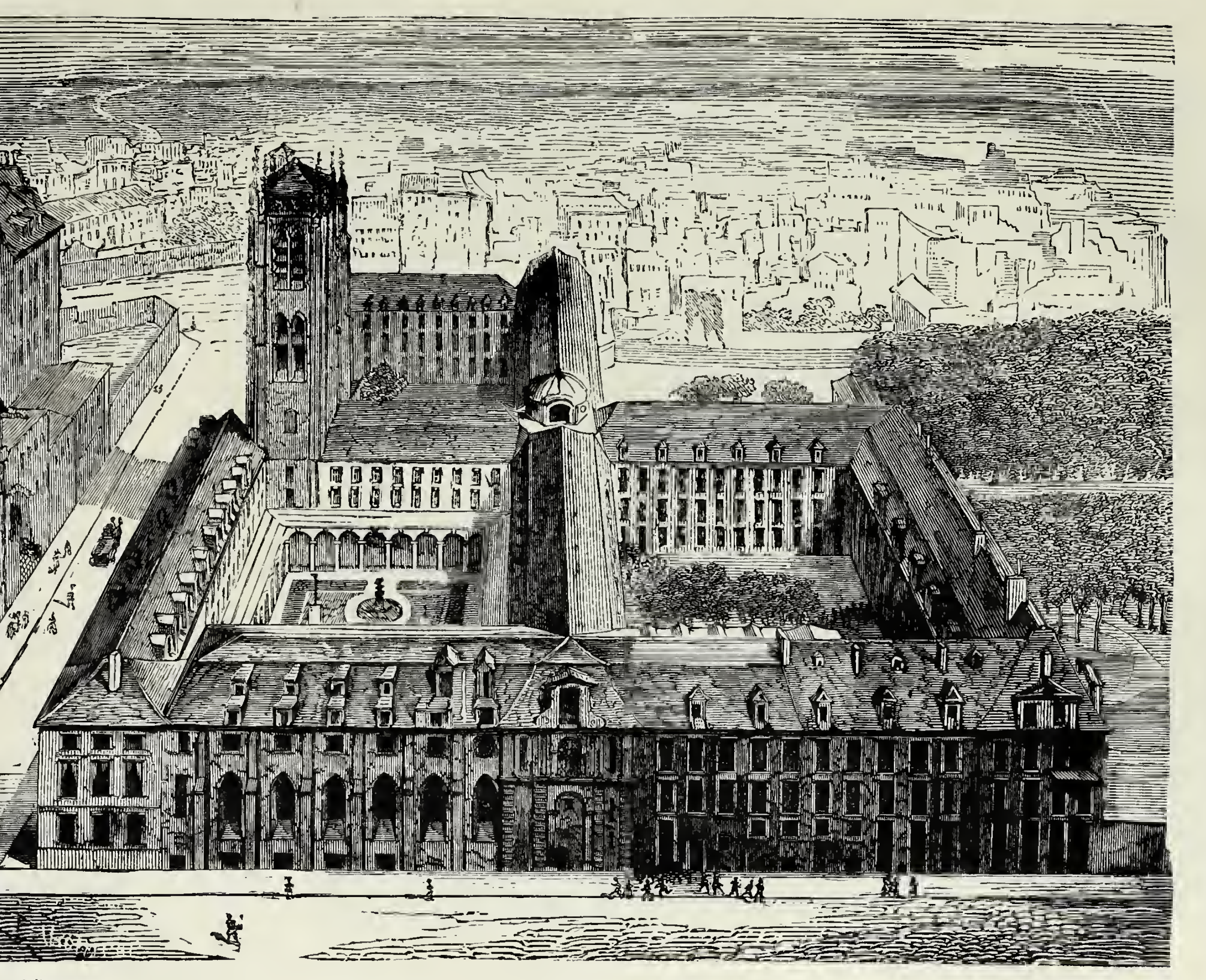
En effet, le lendemain 6 avril, il manda le prévôt des marchands, les deux premiers présidents du parlement et de la chambre des comptes, le procureur général et quelques autres personnes de son conseil et se rendit à l'endroit indiqué.

Sully et le procureur général soutinrent au prévôt qu'au roi seul appartenait la disposition entière des portes, murailles, boulevards et forteresses des villes de son royaume.

Le prévôt répondit que non seulement le roi était le maître des fronts et des ceintures des villes, mais qu'il l'était aussi des cœurs et des affections des habitants et qu'il le suppliait de conserver la ville de Paris dans les privilèges qu'elle contenait de ses ancêtres et de lui-même.

Le roi fit tous ses efforts pour rassurer le prévôt; il lui fit connaître qu'il n'avait nulle intention de renfermer le lieu où l'on posait les sentinelles de la ville, ni celui ou se trouvait la chaîne de la rivière, et qu'il voulait tout simplement faire construire un pavillon pour se rafraîchir au sortir du bain et y trouver un bateau pour le conduire au Louvre.

Il ajouta même « qu'il avait assez travaillé



F. Roy, éditeur. — 79

Imp. Charaire et fils.

Collège Henri IV, avec l'ancienne tour de Clovis.





Les chiens de la voirie de Montfaucon se ruèrent sur le mulet du président. (Page 145, col. 1.)

pour le repos des autres et qu'on ne devait pas trouver mauvais s'il donnait quelque chose à sa satisfaction particulière. »

Le mercredi 11 avril, furent pendus et étranglés à la place de Grève trois larrons de nuit qui avaient commis plusieurs vols dans des maisons de Paris et notamment dans celle de M. de Sainte-Marthe, avocat à la cour. Ils avaient pour recéleuse une femme, qui fut fouettée au pied de l'échelle. Le peuple voulait l'assommer, et se mit à la poursuivre après qu'elle eut subi sa peine; la malheureuse femme se sauva à demi morte dans la maison du lieutenant criminel.

La foule, qui était furieuse de voir sa victime lui échapper, stationna longtemps devant la porte, espérant toujours qu'elle sortirait; mais la femme du lieutenant criminel en eut pitié et la fit évader par une porte de derrière.

Le lendemain, un gentilhomme nommé le baron de Roquetaillade, se croyant insulté par un protestant appelé Vignoles, l'assigna au marché aux pourceaux. Vignoles était, comme on disait alors, à M. de Bouillon, c'est-à-dire gentilhomme de sa maison; empêché de répondre au défi qu'il recevait, son frère, qu'on appelait La Nauve, prit sa place et se rendit sur le terrain à 9 heures du matin, avec une petite épée fort courte. Voyant que Roquetaillade en avait une longue, il lui fit remarquer que les armes n'étaient pas pareilles, mais que s'il voulait « l'accommoder d'un poignard, » il était tout prêt à se battre sur l'heure. Sur la réponse affirmative

de son adversaire, La Nauve jeta un petit écu à un laquais pour qu'il allât lui en acheter un. Aussitôt qu'il l'eut en main, le combat commença. La Nauve reçut une estafilade au visage; mais se ruant avec impétuosité sur son ennemi, il lui planta son épée et son poignard dans le ventre et le laissa mort sur la place.

Il s'en alla ensuite trouver le roi, lui montra l'outrageux défi que Roquetaillade avait envoyé à son frère et lui demanda sa grâce; il l'obtint, le roi « connaissant ledit Roquetaillade pour un fol et un querelleur. »

Le 14, pendaison en grève « d'une jeune g.... aagée d'environ 25 ans » pour avoir tué de ses deux mains, deux de ses enfants.

Le mardi 22 mai, la femme d'un sieur Yvert avocat à Villeneuve-le-Roi, vint à Paris donner avis à M. le chancelier, que son mari avait dessein de tuer le roi; cet homme après avoir dissipé tout ce qu'il possédait et se voyant sans ressources, assura à sa femme que bientôt elle porterait un chapeau de velours, son intention étant de gagner 20,000 écus en tuant le roi, connaissant le moyen de se sauver après avoir fait le coup.

Sa femme avait vainement essayé de lui faire abandonner ce projet; mais l'y voyant résolu, elle en avait averti ses parents qui l'engagèrent à s'en aller à Paris, à l'effet d'y avertir le roi; ce qu'elle fit. Son mari fut arrêté, mais elle le fut avec lui, et tous deux après avoir été interrogés, furent envoyés en prison.

Le mois de mai fut si sec et si froid en cette année-là, que nombre de gens moururent de pleurésies et de morts subites. Le 18, un homme tomba roide mort sur le pont de Notre-Dame. Un vinaigrier mourut en sortant de sa maison; un garçon passementier tomba pour ne plus se relever, en attachant ses aiguillettes; un prêtre de saint Médard mourut en achevant de dire sa messe; bref, la mortalité fut si grande, qu'on compta 5,000 personnes mortes à Paris depuis le jour de Pâques jusqu'à la fin mai. Le curé de Saint-Gervais avait enterré 115 femmes dedepuis Pâques jusqu'au 17.

Ces morts si nombreuses jetaient l'effroi et la consternation dans la capitale, et comme toujours, on s'en prit aux protestants qui n'en pouvaient mais; le 16 il y eut trois écoliers du collège de la Marche qui, par sentence du lieutenant criminel, furent fouettés pour avoir jeté de la boue au visage de protestants, revenant du prêche. Le lendemain fut publiée et attachée à tous les coins des rues une prohibition à toute personne, de quelque qualité qu'elle fût d'outrager « ceux de la Religion » sous peine de punition corporelle.

A la vogue du cheval Moraco, succéda celle d'une danseuse de corde qui émerveilla les Parisiens; elle n'était âgée que de treize ans, et les tours d'adresse qu'elle exécutait à l'hôtel de Bourgogne « ou vivoit Arlequin, étoient choses autant rares et emmerveillables que se puisse voir. »

C'était une Italienne qui dansait sur la corde « à la cadence des violons » avec ou sans balancier, et lorsqu'elle avait terminé ses exercices, deux de ses compagnons, l'un de 25, l'autre de 35 ans, exécutaient aussi sur cette corde les « choses les plus effroyables et incomprehensibles à ceux qui ne les ont veues. »

Ce spectacle fit courir le tout-Paris d'alors; mais bientôt on s'étouffa pour aller voir, en la basse cour du palais, un autre Italien, nommé Hieronismo di Bologna, qui, au moyen de certaines drogues, guérissait toutes les douleurs de dents, de tête, etc.; mais ce qui lui valait une réputation extraordinaire, ce fut une huile qui cicatrisait les blessures; il se donna en public un coup d'épée à travers le corps, se frotta de son huile, et le lendemain il montra que son corps ne conservait aucune trace de la blessure de la veille.

Il y eut cependant quelques incrédules; Hieronismo frappa alors un grand coup; il demanda si parmi les assistants, il se trouverait quelqu'un qui consentît à recevoir un coup d'épée semblable à celui qu'il s'était donné; il répondit sur sa vie de le guérir et de lui bailler six écus.

C'était tentant; un grand laquais bourguignon s'offrit; l'Italien lui fit ôter son pourpoint, puis lui passa son épée à travers le corps; après l'avoir fait bien saigner, il le frotta de son huile, et, le lendemain, le montra sur son théâtre aussi sain que la veille.

Ce fut un étonnement sans pareil.

Il en profita pour vendre des pierres à vertu surnaturelle et des onguents de diverses espèces; au reste, il était modéré dans ses prix, les pierres ne valaient que six blancs (deux sous et demi), et les boîtes et flacons d'onguent, dix et quinze sous.

« Il se brusloit avec des torches ardantes, et en brusloit semblablement d'autres qu'il guerissoit dans deux ou trois jours. Il se lavoit les mains et la face de plomb fondu sans aucun danger ni dommage. Il allegeoit aussi la douleur des gouttes et de plusieurs autres maladies, au grand estonnement des médecins et chirurgiens de Paris, qui ne pouvoient comprendre son secret, encore moins l'apprendre de lui. »

Oui, les médecins s'émurent des prétendues cures de ce charlatan, et ils le firent chasser de la basse cour du palais; mais alors, Hieronismo se retira dans sa maison derrière l'hôtel de Bourgogne, où nombre de malades de toutes conditions allaient le consulter et lui acheter des drogues. Deux gentilshommes amis de l'Estoile, MM. de la Thuilerie et de Ploin, allèrent le trouver et lui achetèrent pour 25 sous un assor-

timent de pierres, d'huile et d'onguents, et la manière de s'en servir imprimée par-dessus le marché.

Avec ça ils étaient sûrs de pouvoir se guérir de tous les maux qui affligent l'espèce humaine. Ce charlatan avait inspiré une telle confiance, que nous lisons dans le *Journal de Henri IV* que « beaucoup de médecins, chirurgiens et apothicaires en achetoient (de ses drogues) par personnes interposées. »

Au reste, on eut beau lui interdire de se montrer en la basse cour du palais, il ne cessa d'y revenir, et on l'y tolérait, n'osant pas le chasser, de crainte d'une sédition ; « vray est que ce fust à l'endroit de la chambre des comptes, où il y accouroit autant de monde que devant. »

Le 31 juillet, on trouva dans une des masures qui existaient entre la porte Bussy et Saint-Germain, un coffre dans lequel étaient la tête et les jambes d'une femme; ces parties de corps étaient celles de la servante d'un avocat du roi à la cour des aydes, Aubert, qui l'avait tuée et dépecée de la sorte, après avoir abusé d'elle.

Le lundi 13 août fut publié un édit portant défenses à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, de porter en leurs habillements aucuns draps ni toile d'or ou d'argent, clinquants ou passements, sous peine de 500 écus d'amende.

Le roi en exempta seulement ses gardes, auxquels il donna la permission d'user ceux qu'ils avaient.

Au mois de septembre, on alla beaucoup voir, rue de la Harpe, près les gros tournois, une enfant de cinq ans d'assez jolie figure, originaire de Frise, qui était née sans bras et avec une seule jambe ; elle se servait de son unique pied comme d'une main.

Paul Content, dans son poème *le Jardin et le Cabinet poétique*, fait l'éloge de cette fille qu'il vit en 1605 ; elle parlait alors cinq langues et « était belle en perfection ».

Le 17 septembre, la reine étant accouchée d'un fils à Fontainebleau, à 11 heures du soir la nouvelle en arriva à Paris apportée par La Varenne, porteur en même temps de l'ordre de réjouissances publiques ordonnées par le chancelier.

Le lendemain, à deux heures après midi, la grosse cloche du palais commença à carillonner; à deux heures et demie, celle de Notre-Dame donna le signal à toutes les églises de Paris, qui sonnaient les leurs; à trois heures, le *Te Deum* fut chanté et les cours souveraines en robes rouges avec toutes les autres compagnies y assistèrent. A la même heure ce *Te Deum* fut chanté par toutes les paroisses, communautés et les monastères de la ville.

Un feu de joie fut ensuite allumé à la Grève, des salves d'artillerie furent tirées et le soir venu, il y eut des feux particuliers allumés dans les divers quartiers de la ville.

Le lendemain, procession générale solennelle, à laquelle assistèrent les membres du parlement, les gens du corps de ville et les autres corps.

Le lundi 15 octobre, la chambre des vacations rendit un arrêt notable contre Claude Culan, servante du prieur de Rumercourt, qui avait été condamnée à être pendue avec un chien, complice du crime de bestialité dont elle était accusée ; le corps de la servante et le cadavre du chien devaient être brûlés ensuite. De plus la servante devait être mise à la question ordinaire et extraordinaire avant l'exécution du jugement.

Celle-ci avait appelé du jugement, qui fut confirmé par la chambre, sauf la question dont elle fut dispensée ; la sentence ordonna en outre que les pièces du procès seraient brûlées avec le corps de Claude Culan.

Nous rapportons cette sentence, parce qu'elle prouve l'usage qui existait alors au palais, de brûler les pièces des procès scandaleux, usage qui explique le résultat négatif des recherches faites souvent dans les archives du palais pour retrouver trace de procès qu'on sait avoir eu lieu et que rien ne constate.

Nous avons dit que les religieux feuillants, arrivés à Paris en 1587, étaient installés par Henri III dans une maison du faubourg Saint-Honoré ; en 1601 le roi Henri IV posa la première pierre d'un monastère avec église, destiné à remplacer leur modeste couvent. Il était placé sous le vocable de Saint-Bernard de la Pénitence et bâti sur l'emplacement actuel de la rue de Castiglione et de la partie de la rue de Rivoli qui longe le jardin des Tuileries.

Il ne fut achevé qu'en 1608, et la dédicace de l'église fut célébrée par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux.

Le grand portail du monastère, une des premières œuvres de François Mansart, ne fut construit qu'en 1673 : ses défauts et ses qualités annonçaient à la fois la jeunesse et le génie naissant de ce grand architecte. Il était décoré d'un grand bas relief qui représentait le roi Henri III recevant Jean de la Barrière et ses religieux.

Un grand nombre de tombeaux remarquables étaient disposés dans les chapelles latérales, entre autres les cénotaphes des familles Le Peletier et de Vendôme, de Beringhem, de Marillac, le tombeau en marbre de Henri de Lorraine comte d'Harcourt, enrichi de superbes ornements de bronze de Renard, la chapelle de la famille de Rostaing (qui avait offert aux feuillants de faire magnifiquement reconstruire le maître-autel de leur église, à la condition que leurs armoiries y seraient placées en soixante endroits différents : ce que les pères refusèrent d'accepter). On y voyait quatre belles colonnes de portor de cinq

pieds de haut et deux autres, qui leur étaient opposées, en brèche (autre marbre noir et blanc rare); les peintures de la seconde chapelle de Vouet, et surtout celles du plafond représentant *saint Michel combattant le démon* et le tableau d'autel de la sainte Famille. Dans le cloître, on admirait des vitraux peints par Sempi et Michu et représentant la vie de frère Jean de la Barrière.

Une *Assomption de la Vierge* qui décorait cette église présentait une assez singulière particularité. Jacques Bunel, qui l'avait peinte, après y avoir fait entrer avec un rare talent les figures des douze apôtres, de grandeur naturelle, sur une toile de quatre pieds de large ne voulut jamais peindre la tête de la Vierge, et on fut obligé de la confier à un autre peintre.

La bibliothèque de ce monastère était fort curieuse : elle renfermait une suite de portraits représentant tous les généraux de la congrégation. Les religieux avaient relégué dans une sorte de galetas appelé l'*Enfer*, les livres hérétiques tombés en leur possession.

La pharmacie était décorée de bas-reliefs sculptés par Sarrazin le jeune, et représentant les guérisons miraculeuses du nouveau testament.

Un passage fut établi entre les Tuileries et les Feuillants par les soins d'Anne d'Autriche, pour faciliter au roi le moyen de venir entendre les offices au monastère.

Lors de la révolution de 1789, l'ordre des Feuillants fut supprimé, et le monastère servit à installer l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative et la Convention. Lorsque cette dernière assemblée fut transférée aux Tuileries, le couvent devint alors le lieu des séances du club des Amis de la Constitution, qui changea bientôt son nom contre celui de club de Feuillants.

L'église et le monastère furent démolis en 1804, et firent place à la rue de Rivoli. Une partie du terrain a conservé le nom de terrasse des Feuillants.

Le lundi gras, 18 février 1602, les ducs d'Aiguillon, de Nevers, le comte d'Auvergne et plusieurs autres princes et seigneurs tirèrent la quintaine dans la rue Saint-Antoine « où il se trouva un si grand concours et affluence de peuple, qu'il y avoit presse à bailler de l'argent pour avoir place en quelque coing d'eschaffaut, et y en eust quatre ou cinq qui eurent les jambes rompues pour mieux se souvenir de quaresme prenant. Toutes les fenestres qui estoient pleines de monde furent louées bien chèrement, et y en avoit telle qu'on louoit dix et douze escus. »

Le roi honora ces jeux de sa présence, et le soir, la reine joua un ballet magnifique au Louvre ; un incident signala cette représentation : le capitaine Longueville, aidé d'un suisse, grimpait sur des ais de bois placés contre la muraille du Louvre ; il se laissa glisser et tomba sur la pointe de la hallebarde du suisse, qui l'embrocha.

Au reste, « plusieurs, curieux de voir ce ballet, se trouvèrent fort incommodés et mal à leur aise ».

Le même jour, le fils du notaire Troy, qui jouait dans un petit jeu de paume de la rue des Cordeliers, reçut une balle à la tempe, qui le tua raide. Cet accident arrivait parfois, les joueurs de paume se servant de balles excessivement dures et mettant à ce jeu une ardeur extrême.

Au mois de mai, un arrêt qui fut rendu au parlement, troubla profondément l'ordre des avocats. Cet arrêt portait injonction aux avocats d'écrire et signer à la fin de leurs mémoires le montant de la somme qu'ils avaient reçue pour leurs honoraires, de façon que la cour pût toujours apprécier s'ils n'avaient pas demandé plus qu'il ne leur était dû.

Une semblable disposition blessa profondément les avocats, qui déclarèrent qu'ils abandonneraient plutôt le barreau que de s'y soumettre.

Le parlement tint bon, et ordonna que les avocats qui ne voudraient plus plaider en feraient la déclaration au greffe, après quoi il leur serait défendu d'exercer leur profession sous peine de faux.

A leur tour, les avocats s'assemblèrent au nombre de trois cent sept en la chambre des consultations, et ils résolurent, tout d'une voix, de renoncer publiquement à leurs fonctions. Ils traversèrent ensuite deux à deux la grande salle du palais pour se rendre au greffe, où ils quittèrent leurs chaperons, en déclarant hautement qu'ils ne pouvaient obéir au premier arrêt, mais qu'ils satisferaient au second.

Cette résistance des avocats produisit une vive sensation dans Paris ; les audiences cessèrent au palais, au grand mécontentement des plaideurs, qui voyaient leurs procès indéfiniment suspendus.

Le roi, informé de ce qui se passait, confirma l'arrêt rendu par la cour, et enjoignit aux avocats de s'y conformer ; mais en même temps, il les rétablit dans leurs fonctions, avec pouvoir de les exercer comme auparavant, de sorte que, peu à peu, chacun d'eux reprit le chemin du palais sans qu'il fût de nouveau question du règlement, qui ne fut pas appliqué.

La déclaration du roi en date du 25 mai fut vérifiée au parlement le 3 juin, mais elle n'empêcha pas que plusieurs avocats renoncèrent au barreau, en se considérant blessés dans leur dignité.

Un grand procès politique qui eut lieu au mois de juin, détourna complètement l'opinion publique — celui du maréchal de Biron.

Il fut accusé d'entretenir des intelligences secrètes, contre le roi et l'Etat, avec l'Espagne et la Savoie, et Henri IV le fit venir à Fontainebleau



Le roi Henri IV et la reine se promenaient, au milieu de la foule, à la foire Saint-Germain. (Page 147. col. 1.)

pour essayer de le confesser, mais il n'en put rien tirer, et le fit arrêter et conduire à Paris, où il arriva le samedi 15 juin. Un bateau l'amena jusqu'à la porte de l'Arsenal, d'où on le conduisit par les jardins à la Bastille.

Le roi arriva le même jour à Paris, et fit commencer son procès le lundi suivant.

Le premier président Achille de Harlay, Nicolas Potier, de Blancmesnil, président à mortier, Étienne Fleury et Philibert de Thurin, les deux plus anciens conseillers de la grand'chambre, députés de la cour, se transportèrent à la Bastille pour l'interroger.

Le samedi 6 juillet, les pairs de France furent convoqués pour le jeudi suivant, à l'effet d'instruire le procès, mais aucun ne se rendit à la convocation, en alléguant des prétextes différents.

Deux jours plus tard arriva à Paris un sieur Lafin, confident du maréchal, et qui avait conspiré avec lui; mais il l'avait trahi en racontant au roi les faits et gestes du maréchal : ce qui lui avait valu sa grâce.

Néanmoins, Lafin, qui avait tout à craindre du ressentiment du maréchal et de ses amis, ne marcha dans Paris qu'avec une escorte de quinze à vingt hommes à cheval, armés de pistolets et l'épée à la main, que le roi lui avait donnée.

Confronté avec le maréchal, il déclara tout ce qu'il savait des menées de celui-ci avec l'Espagne et la Savoie; d'autres témoins furent entendus, et le mardi 23 juillet, le parlement, toutes chambres assemblées, instruisit l'affaire et assigna le maréchal à comparaître devant lui.

Il y fut amené, le samedi 27, par Montigny,

gouverneur de Paris, qui était allé le prendre à cinq heures du matin et l'avait fait entrer dans un bateau fermé et couvert; le gouverneur et le capitaine des gardes Vitry, se placèrent à ses côtés, tandis qu'un certain nombre de soldats les escortaient, les uns à pied en suivant les quais, les autres dans deux bateaux, un de chaque côté de celui où se trouvait le maréchal.

Il fut ainsi escorté jusqu'à l'île du Palais, où il entra par la porte de la Tournelle. De là, on le conduisit à la chambre dorée, où il trouva cent douze juges, de toutes les chambres, assemblés pour le juger.

On le dispensa de la sellette, et il eut un tabouret un peu plus haut pour s'asseoir.

Il fut interrogé et reconduit à dix heures à la Bastille, avec les mêmes mesures de précaution que celles observées pour sa venue.

Le lundi 29 juillet, le chancelier retourna au palais, où le parlement alla aux voix. Tous les juges, au nombre de cent vingt-sept, conclurent unanimement à la peine de mort, conformément aux conclusions des gens du roi.

En conséquence, le chancelier prononça l'arrêt qui condamna le maréchal à être décapité en Grève, « comme atteint et convaincu d'avoir attenté à la personne du roi et entrepris contre son État. »

Cet arrêt aussitôt rendu, la nouvelle s'en répandit dans Paris, et dès le lendemain une foule compacte envahit la place de Grève pour assister à l'exécution; des fenêtres donnant sur la place furent louées jusqu'à dix écus, et l'hôtel de ville était si plein, qu'on ne pouvait s'y mouvoir.

Le maréchal de Biron comprit un peu tardivement qu'il eût mieux fait de tout avouer au roi, lorsque celui-ci l'en pressait à Fontainebleau, et il se décida à faire l'aveu de sa faute, qu'il accompagna d'une demande en grâce qui ne brillait pas par le respect de sa dignité.

Cette longue requête, véritable monument de platitude et de basse flatterie, ne fit aucun effet sur l'esprit du roi, qui était décidé à user de sévérité; la seule faveur qu'il accorda au maréchal, à la prière de ses parents, fut de permettre qu'il fût décapité à la Bastille, au lieu de l'être en place de Grève, comme un vulgaire malfaiteur.

Le 31 juillet, le chancelier et le premier président, accompagnés des lieutenants civil et criminel du Châtelet, du prévôt des marchands, des échevins et de quelques autres officiers, suivis d'archers et de soldats, se transportèrent à la Bastille pour donner connaissance au condamné de son arrêt de mort.

Mais aux premiers mots qu'il entendit, il entra dans une fureur épouvantable.

Un des magistrats lui demanda sa couronne ducale; il répondit qu'on devait bien savoir qu'il n'en avait pas.

Puis ce fut son manteau; il dit qu'il n'en avait pas d'autre que celui qu'il avait sur ses épaules, et le laissa tomber.

Et quand on lui demanda encore son épée et son bâton de maréchal, il refusa de les rendre, prétendant qu'il n'en avait pas, et qu'il ne savait pas ce qu'on voulait lui dire.

Bref, il y mit toute la mauvaise volonté imaginable, espérant sans doute gagner du temps et arriver à faire fléchir la rigueur du roi.

Mais il se trompait.

Le chancelier se retira en le laissant aux mains du docteur en théologie Garnier, et de Magnan, curé de Saint-Nicolas des Champs, qui eurent grand'peine à le calmer; cependant il se confessa, et marcha volontairement au supplice, sans être lié, et sous la seule conduite de six huissiers du parlement et du greffier Voisin.

Il s'arrêta au premier degré de l'échafaud et, s'étant mis à genoux, fit sa prière.

Il franchit ensuite les autres échelons, et sans vouloir que le bourreau le touchât, il retira son pourpoint, qu'il fit passer par-dessus sa tête, et fit en même temps tomber son chapeau, qu'il avait gardé jusqu'alors.

Il se mit lui-même un bandeau sur les yeux, et par un second, il releva ses cheveux qu'il ne voulait pas qu'on lui coupât.

Ces divers actes, qui dénotaient une certaine fermeté de caractère, étaient accompagnés de mouvements d'impatience et d'irrésolution.

On sentait qu'il se passait en lui un combat atroce entre le désir de mourir en homme de cœur, et la peur de la mort.

Enfin, il se mit à genoux, et avant que personne l'eût pu prévoir, le bourreau, par un coup aussi prompt qu'habile, lui fit sauter la tête.

Le soir même le corps et la tête du maréchal, réunis dans un drap, étaient enterrés dans l'église Saint-Paul.

« Ainsi finit Charles de Gontaut de Biron, duc, pair et maréchal de France, que sa fierté et son ambition démesurées précipitèrent dans l'abîme des plus grands malheurs. »

Après la douleur, la joie ; ceux-là qui avaient plaint de tout leur cœur la triste fin du maréchal, « dont le désastre fournit d'entretien aux compagnies (réunions, sociétés,) pendant tous le mois d'août, se mêlèrent aux réjouissances qui se firent à la réception des quarante-deux députés suisses qui arrivèrent à Paris le 14 octobre, pour conclure un renouvellement d'alliance avec la France.

Le roi les fit « régaler » à Charenton chez le sieur Cenamy; le duc de Montbazon et le gouverneur de Paris, qui étaient allés au-devant d'eux, les rencontrèrent à une lieue de la ville, et le prévôt des marchands, les échevins, le procureur de la ville, le greffier, les conseillers, quarteniers, dizainiers, et un grand nombre de bourgeois notables, avec les trois compagnies

des archers de la ville, allèrent les attendre à cinquante pas de la porte Saint-Antoine.

Après les compliments ordinaires, les députés furent conduits en grande cérémonie, chacun entre deux officiers de ville ou deux gentilshommes, jusqu'au logis de la chasse, rue Saint-Martin, qui était préparé pour les recevoir.

Le lendemain, après un grand dîner que le chancelier leur donna chez lui, le duc d'Aiguillon, suivi de cinquante jeunes gentilshommes, les mena au Louvre, où ils furent reçus par le roi; le dimanche 20 octobre, on les conduisit en douze carrosses à l'évêché.

Le roi se rendit à la cathédrale à onze heures, accompagné des princes et des seigneurs de la cour, et prit place sur le trône surmonté d'un dais qu'on lui avait préparé. Le prévôt des marchands et les autres officiers de la ville se placèrent vis-à-vis du trône, tandis que les princes du sang étaient sur des bancs couverts de tapis semés de fleurs de lis d'or, posés à deux mètres de l'estrade où se trouvait le trône; derrière, et plus bas, il y avait un autre banc pour les évêques.

Sur une estrade étaient la reine, les princesses de Condé et de Montpensier, Mme de Nemours, la comtesse d'Auvergne, la chancelière et quelques autres dames. Au-devant se trouvaient les filles de la reine.

Deux longs bancs étaient destinés aux ambassadeurs des cantons suisses.

La nef de l'église, occupée par tous les seigneurs, était ornée de la tapisserie de Saint-Merri, de la vie et de la passion de Notre-Seigneur; le chœur était tapissé à trois rangs, en haut du triomphe de Scipion; plus bas, des douze mois de l'année et enfin de l'histoire de la sainte Vierge.

Les princes de Condé et de Conti allèrent chercher les ambassadeurs à l'évêché et les amenèrent aux places qui leur étaient destinées.

Après la messe, pendant laquelle les députés protestants se retirèrent au jubé, le prélat officiant apporta le livre des évangiles, et le sieur Vaguer, secrétaire d'État du canton de Soleure, présenta sur un coussin de velours cramoisi les doubles du traité d'alliance, l'un en français, l'autre en allemand, scellés des sceaux du roi et de ceux des cantons et de leurs alliés.

Les députés firent une profonde révérence au roi, puis les discours commencèrent; ils exprimaient les sentiments d'amitié qui existaient entre les deux nations.

Après qu'ils furent terminés, chaque député posant la main sur les saints évangiles, jura d'observer le traité; le roi jura ensuite et la cérémonie finit par un *Te Deum*, après quoi les ambassadeurs furent reconduits à l'évêché, où un grand repas était préparé.

Le prince de Condé prit sa place au bout de la table, les autres princes et seigneurs s'assirent à sa droite, et à sa gauche, les quarante-deux ambassadeurs et quelques gentilshommes français.

Le roi dînait dans une salle à part.

Il y avait environ deux heures et demi que les députés étaient à table mangeant ferme et buvant sec, lorsque le roi entra dans la pièce où ils se trouvaient; il commanda que personne ne bougeât de sa place, et sans s'asseoir, se tenant au bout de la table, il se fit apporter du vin et but à la santé de ses « bons confrères, amis et alliés ».

Les députés lui firent immédiatement raison en buvant à la sienne.

Henri IV ordonna aux cardinaux de Joyeuse et de Gondi de l'imiter, en portant une santé aux députés suisses, et il se retira au Louvre.

Le soir il y eut feu de joie sur la place de Grève, et trois décharges d'artillerie furent tirées à l'arsenal.

Le lendemain, les ambassadeurs furent traités magnifiquement à l'hôtel de ville par le prévôt des marchands et les échevins, et les jours suivants par divers seigneurs.

Le vendredi, ils eurent leur audience de congé dans la grande galerie du Louvre, où le roi, « après les avoir comblés de caresses, leur fit présent à chacun d'une chaîne avec une médaille d'or et donna ordre qu'ils fussent reconduits indemnes de tous frais jusqu'à la frontière ».

La reine Marie de Médicis ayant été témoin, à Florence, du zèle que les *frati ignoranti*, c'est ainsi qu'on désignait les frères de la Charité, en Italie, déployaient pour le soulagement des malades, appela cinq de ces religieux à Paris, et les établit, en 1602, dans une maison qu'elle avait louée rue de la Petite-Seine (tracée sur la place même d'un canal creusé autrefois pour l'usage de l'abbaye Saint-Germain des Prés, qu'on venait de combler, cette rue devint en 1664 la rue des Petits-Augustins et en 1852, la rue Bonaparte; par arrêté préfectoral du 16 août 1879, la partie de la rue Bonaparte allant de la rue Vaugirard à la rue d'Assas, a pris le nom de rue du Luxembourg). Les lettres patentes autorisant cet établissement sont du mois de mars 1602, et les frères nommés religieux de la Charité; ces lettres, enregistrées au parlement le 14 avril 1609, furent confirmées par Louis XIII au mois d'août 1628, et par Louis XIV en décembre 1643 et en 1665.

Ils ne demeurèrent pas longtemps dans leur maison : la reine Marguerite, première femme divorcée de Henri IV, avait besoin de l'emplacement occupé par l'hôpital de la Charité pour agrandir le couvent des Augustins déchaussés, qu'elle faisait édifier à côté de son palais, et elle fit proposer un échange de terrain, échange qui eut lieu le 4 septembre 1606, et sur la nouvelle place qui leur était cédée, les religieux trouvèrent un bâtiment dans lequel ils s'installèrent provisoirement, et la chapelle Saint-Pierre, ou

Saint-Père, qu'ils démolirent pour la remplacer par une église, dont la reine Marguerite posa la première pierre en 1613, et qui fut dédiée au mois de juillet 1621 à l'apôtre saint Pierre. Cette église ne fut complètement achevée qu'en 1733, par la construction d'un portail, élevé sur les dessins de l'architecte de Cotte (après avoir servi de clinique au médecin Corvisart, elle est occupée actuellement et depuis 1851 par l'Académie de médecine qui y tient ses séances).

A côté de leur église, les frères de la Charité, dont le nombre s'éleva bientôt à soixante, aidés par de généreux donateurs, firent construire de vastes salles qui, avant 1789, étaient au nombre de six, et qui contenaient 200 lits, dans lesquels le malade était couché seul, « immense amélioration, dit M. Charles Leguay, dans sa *Notice sur l'hôpital de la Charité*, à cette époque où l'on voyait, comme à l'Hôtel-Dieu, par exemple, douze malades couchés dans un même lit.» (Voici comment s'explique ce fait monstrueux de douze malades pour un lit, qui se produisit notamment en 1692 et 1693. On plaçait d'abord quatre malades dans le lit, puis quatre autres étaient juchés au moyen d'une échelle, sur l'impériale de ce même lit, auquel on avait adapté, en outre, un tiroir qu'on tirait la nuit et qui recevait les quatre derniers).

L'hôpital de la Charité était placé originairement sous la protection du roi, et en signe de cette protection, les serviteurs laïques portaient la livrée royale.

Vers 1780, les frais de traitement des malades s'élevait annuellement à 124,408 livres ; l'hôpital était grevé de 45,053 livres de rente : ce qui élevait sa dépense totale à 169,461 livres; son revenu s'élevait à 179,780 livres, y compris une douzaine de mille livres, fermages de biens fonciers, que les religieux de la Charité possédaient à la campagne.

Après 1789, l'hôpital de la Charité devint l'hôpital de l'Unité, titre qu'il conserva jusqu'en 1802, bien qu'en février 1801, il fut passé sous la direction de l'administration des hôpitaux et hospices civils de Paris (devenue l'assistance publique).

Les bâtiments furent agrandis en 1637. Antoine, architecte de la Monnaie, y ajouta une aile vers la fin XVIIIe siècle. Il renferme deux cliniques médicales et une clinique chirurgicale. De nouveaux agrandissements eurent lieu vers 1860 du côté de la rue des Saint-Pères. Déjà en 1843 l'entrée avait été transférée de la rue des Saints-Pères à la rue Jacob. L'hôpital offre, sur cette rue, une façade de 160 mètres, coupée par quatre pavillons. Le rez-de-chaussée et l'entresol du bâtiment sont occupés par des boutiques louées à des commerçants et les deux étages par les salles des malades. La salle des internes de garde fut décorée en 1859 de dessins et de peintures par MM. Baron, Hamon, Doré, Français, Fauvel, etc.

Lorsque nous tracerons le tableau du Paris actuel, nous donnerons la situation et l'organisation de cet hôpital.

Le 27 septembre 1602, Gui Eder de Beaumanoir de Lavardin, baron de Fontenelles et cousin germain du maréchal de Lavardin, fut rompu vif sur la place de Grève avec plusieurs de ses complices pour avoir conspiré contre le roi.

En 1603, un gentilhomme convaincu de plusieurs vols, assassinats, « et de plusieurs autres actes étranges pour son âge », fut aussi le 28 avril, exécuté en place de Grève pour avoir tué un de ses créanciers qui venait lui demander de l'argent.

Deux jours plus tard, c'est-à-dire le 30 avril, un autre noble voleur, La Grange-Santerre, subit aussi, au même lieu, le dernier supplice. M. de Vitry avait demandé sa grâce à Henri IV qui refusa de la lui donner.

— Prouvez-moi, avait-il dit, qu'il n'a jamais volé sur les grands chemins et je vous l'accorde.

Malheureusement, La Grange-Santerre, bien que l'Estoile le qualifia de gentilhomme de haut lieu, n'était qu'un voleur de profession, profession que, du reste, il exerçait héréditairement, puisque son grand-père avait été exécuté « pour voleries », son père était en prison pour le même crime, et que le vendredi 2 mai suivant, ses deux frères furent décapités, toujours en place de Grève, avec un nommé La Rivière et un autre qui fut pendu, tous « grands voleurs et principalement La Rivière, qui étoit un gentilhomme du pays de Gastinois, qui se faisoit appeler le baron du Plat, vrai athéiste et scélérat jusqu'au bout. Il y en eut aussi un de la même faction condamné aux galères. »

Cette année là l'office du bourreau ne fut pas une sinécure.

Un autre gentilhomme — c'était une épidémie — fut encore exécuté sur la place de Grève, mais il ne s'y prêta pas volontiers. Un Cordelier étant monté sur l'échafaud pour le confesser, il l'empoigna par la nuque et le jeta en bas; puis, quand le bourreau l'engagea poliment à se placer les jambes écartées et les bras étendus sur la croix de Saint-André, pour qu'il pût lui briser proprement les bras, les avant-bras, les cuisses et la poitrine, à coup de barre de fer; il se jeta sur lui et faillit l'étrangler en le mordant au cou comme eût pu le faire un dogue.

On eut toutes les peines du monde à se rendre maître de ce forcené, et le bourreau était encore de très mauvaise humeur, lorsqu'il prit le corps de l'homme, dont chaque membre était rompu, pour le placer sur la roue de carrosse supportée par un poteau; aussi ce fut tout en grommelant qu'il lui ramena les jambes et les bras brisés derrière le dos et lui tourna la face vers le ciel.





PAYSANS, LABOUREUR, MUSICIEN AU XVe SIÈCLE

D'après Froissart et du Rusticon (Bibliothèque Nationale, n° 8320).

No 22.

F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur. — 80.

Imp. Charaire et Fils.

Le Pont-Neuf sous Henri IV. (Vue prise du Louvre.)





La Samaritaine, vue du côté de l'eau.

La ville était pleine de ces gentilshommes plus ou moins authentiques, qui vivaient d'expédients et surtout à l'aide de la bourse d'autrui, que, par une vieille habitude d'ostentation, nombre de gens continuaient encore à porter pendue à la ceinture.

Les filous s'exerçaient à la couper avec adresse, et ils s'y prenaient rarement à deux fois pour s'emparer de celles qui leur paraissaient lourdes.

Il y en avait qui se contentaient d'arracher les manteaux de dessus les épaules de ceux qui les portaient; on les appelait des « tire-laine ».

Le 24 janvier 1604, un de ces tireurs de laine fut pendu au bout du pont Saint-Michel, ce qui n'empêcha nullement ses honorables confrères de continuer leur métier.

On comptait à Paris environ sept à huit mille de ces bandits, ne vivant que du produit des vols et des meurtres qu'ils commettaient et qui avaient pour la plupart des accointances avec les agents chargés de les arrêter, et qui préféraient s'entendre avec eux pour leur laisser toute liberté de mal faire, au préjudice des honnêtes bourgeois, qui n'osaient pas sortir de chez eux où ils pensaient être en sûreté.

Et ils se trompaient parfois, car des voleurs qu'on nommait des barbets, entraient en plein jour dans les maisons, sous prétexte d'affaires, puis mettant le poignard sur la gorge des maîtres, ils les contraignaient à leur livrer ce qu'ils possédaient en or, en argent, ou en bijoux; ils s'attaquaient même à des magistrats, et plusieurs d'entre eux furent ainsi dépouillés. L'Estoile qui rapporte ces faits s'écrie : « Chose étrange de dire que dans une ville de Paris se commettent avec impunité des voleries et brigandages, tout ainsi que dans une pleine forêt.

« En outre, ajoute Dulaure, les pages, les laquais, les écoliers, tous armés et privilégiés, se battaient souvent entre eux, insultaient, maltraitaient et quelquefois tuaient les passants. »

Et comme Henri IV se plaignait au prévôt des marchands François Myron de cet état de choses.

« — Sire, lui répondit le prévôt, Paris renferme, il est vrai, deux sortes de populaires bien dissemblables et d'esprit et de cœur. Le vrai populaire, c'est-à-dire qui est élevé à Paris, est le plus laborieux du monde, voire le plus intelligent. Mais l'autre, sire, est le rebut de la France. Sire,

il est temps que cela finisse : la ville de Paris ne doit plus estre l'hôtellerie des ribaudes et des bandits de vos provinces. Que des lois énergiques rejettent cette écume hors de la ville, afin que le flot parisien reprenne sa transparence et sa pureté! »

Ce n'est pas tout, aux famines et aux maladies contagieuses se joignirent les chiens enragés. En 1602, 1603, 1604, 1605 et 1606, nombre de chiens hydrophobes mordirent des habitants de Paris et causèrent leur mort.

On croit que ces chiens avaient été mordus eux-mêmes par des loups qui infestaient les bois aux environs de Paris. L'audace de ces animaux était telle, que le 12 août 1595, on avait vu un loup s'introduire dans Paris par la rivière et dévorer un enfant sur la place de Grève.

Le roi, toujours sollicité de permettre la rentrée des jésuites à Paris, estima qu'il serait préférable pour lui de les avoir pour amis que pour ennemis, et il se décida à leur ouvrir les portes de France après neuf années de bannissement. Un édit fut rendu en leur faveur à la fin de 1603, et Henri IV obligea le parlement à le vérifier ; ce qui fut fait le 2 janvier 1604.

Toutefois, ils ne furent rétablis dans leur maison professe que par lettres patentes du 27 janvier 1606, enregistrées au parlement le 20 août suivant. Par autres lettres du 12 octobre 1609, il leur fut permis de faire leçon publique de théologie dans le collège de Clermont et obtinrent enfin de professer toute espèce de sciences le 20 août 1610. Ces lettres patentes furent confirmées par arrêt du 15 février 1618.

Ce fut aussi en 1603 qu'on vit s'établir à Paris les religieux récollets ; ce fut le nonce du pape qui les introduisit en France, et Henri de Gondi, évêque de Paris, les avait autorisés à s'installer à Paris dès le 4 avril 1601. Mais ils eurent beaucoup de difficultés à trouver un local, et ce ne fut que le 14 décembre 1603, que Jacques Cotard, marchand tapissier et Anne Gosselin sa femme, leur fit don d'une maison leur appartenant dans le faubourg Saint-Martin. Cette donation fut sanctionnée par lettres patentes du roi du 6 janvier 1604, avec autorisation de recevoir tout ce qu'on voudrait bien leur donner pour la construction et l'agrandissement de leur maison, car le premier soin des ordres religieux était de prendre pied d'abord et à agrandir ensuite leur établissement. Les récollets suivirent l'usage. A peine installés, ils sollicitèrent de nouveaux dons et firent construire une petite chapelle que Léonor d'Estrappes, archevêque d'Auch, consacra l'année suivante mais grâce aux libéralités de Marie de Médécis, qui se déclara leur protectrice, elle fut bientôt métamorphosée en une église spacieuse dont le même prélat fit la dédicace sous le titre de l'Annonciation de la sainte Vierge, le 30 août 1614.

Leur cloître, les dortoirs, étaient tout d'abord peu spacieux, mais Henri IV leur acheta en 1605 un champ avoisinant leurs bâtiments qu'ils transformèrent en un beau jardin ; l'année suivante ils obtinrent du prévôt des marchands et des échevins une concession d'eau, et bientôt, les dons du surintendant des finances Bullion, de Pierre Séguier, chancelier de France, et de quelques autres riches bienfaiteurs, leur permirent de faire édifier des bâtiments vastes et solides.

Ce monastère fut supprimé en 1790. En 1802 on établit dans le local l'hospice des incurables hommes, qui occupaient, en commun avec les femmes, la maison de la rue de Sèvres. Lorsque, sous le second empire, cette maison hospitalière fut transférée à la caserne Popincourt, puis delà à Ivry, l'ancienne communauté des Récollets devint l'hôpital militaire Saint-Martin.

Une ruelle qui longeait le couvent, et qui, en 1734, ne comptait encore que cinq maisons, est devenue une rue, allant du faubourg Saint-Martin au quai Valmy, et qui prit le nom de rue des Récollets.

L'ordre des Carmélites réformé par sainte Thérèse vint établir un monastère à Paris, vers la même époque, sous la protection de la duchesse d'Orléans-Longueville, qui obtint du roi toutes les permissions nécessaires, et dota les religieuses de 2400 livres de rente. Elle jeta les yeux, pour installer ces religieuses, sur le prieuré de Notre-Dame des Champs au faubourg Saint-Jacques, et elle s'adressa au cardinal de Joyeuse pour en obtenir la propriété ; ce qui lui fut d'abord refusé. Mais, sur ses instances réitérées, le cardinal finit par céder, et, sans perdre de temps, elle fit aussitôt exécuter les travaux d'appropriation nécessaires, tandis qu'elle envoyait en Espagne trois ambassadeurs et trois dames chargés de ramener les six religieuses carmélites qu'elle se proposait d'installer dans le couvent.

Tout ce monde partit du couvent d'Avila le 29 août 1604, et arriva à Paris le 24 août 1605. Aussitôt que la duchesse fut informée de l'approche des religieuses, elle monta dans son carrosse avec la dame de Beauté et se rendit au-devant d'elles. Elles les fit placer en voiture et les amena triomphalement à Saint-Denis ; le lendemain elles allèrent à Montmartre, où elles furent présentées par la duchesse à l'abbesse, et dans l'après-midi toute la compagnie se dirigea vers le prieuré de Notre-Dame des Champs.

« Le mercredi 24 août 1605, jour de la Saint-Barthélemy, fut faite à Paris une nouvelle et solennelle procession des sœurs carmélites, qui, ce jour-là, prenoient possession de leur maison. Le peuple y accourut en grande foule, comme pour gagner les pardons ; elles marchoient en moult bel et bon ordre, étant conduites par le docteur Duval, qui leur servoit de bedeau, ayant

le bâton à la main et qui avoit du tout la ressemblance du loup garou. Mais comme le malheur voulut, ce beau et saint mystère fut troublé et interrompu par deux violons qui commencèrent à sonner une bergamasque; ce qui écarta ces pauvres oyes et les fit retirer à grands pas, tout effarouchées, avec le loup-garou leur conducteur, dans leur église, où étant parvenues comme en un lieu de franchise et de seureté. commencèrent à chanter le *Te Deum laudamus.* »

Les lettres patentes du roi Henri IV, autorisant l'établissement à Paris du premier monastère des carmélites, avaient été données en 1602, et vérifiées au parlement le 1[er] octobre de la même année; mais il y fut ajouté par le parlement la condition que les carmélites ne pourraient pas demander l'aumône.

En 1603, le pape Clément VIII ordonna que les carmélites qui devaient s'établir à Paris, seraient assujéties à la visite et juridiction spirituelle du commissaire général des carmes déchaussés, lorsque cette variété de carmes serait représentée à Paris. En attendant, c'étaient les chartreux qui devaient surveiller les carmélites. Mais ils s'y refusèrent, et le 17 avril 1614, le pape Paul V en chargea le P. de Bérulle et ses successeurs généraux de l'oratoire. En 1619, à la suite d'une sorte de révolution de couvent, les carmélites ne voulurent pas obéir aux prescriptions de cette bulle, et furent soumises à l'autorité de trois prêtres séculiers nommés par le nonce et agréés par le roi.

L'église des carmélites était ornée de fort belles peintures, entre autres, celles de la voûte, dues à Ph. de Champagne, et douze tableaux placés à droite et à gauche de l'église, qui étaient six de Champagne, et six de Stella, La Hire et Lebrun. On y remarquait les colonnes de marbre à la grille du sanctuaire, et le crucifix de bronze qui était au milieu, et passait pour un des plus beaux ouvrages de Sarrazin. L'autel était exhaussé; au-dessous se trouvait une crypte. Cet autel était décoré de quatre colonnes de marbre de Dinan avec chapiteaux et bases de bronze doré. C'était là aussi que se trouvaient *la Salutation angélique* peint par le Guide, le fameux tableau de *la Madeleine*, chef-d'œuvre de Lebrun, le tombeau et la statue du cardinal de Bérulle, par Sarrazin (ce tombeau fut transféré au musée des monuments français lors de la Révolution; il en fut tiré en 1817, et placé dans la chapelle de la rue d'Enfer nouvellement reconstruite).

La communauté fut supprimée en 1790. Les bâtiments et terrains devinrent propriété nationale et furent vendus le 8 thermidor an V, à la charge par l'acquéreur de fournir le terrain nécessaire au percement de plusieurs rues entre autres d'une voie publique (rue du Val-de-Grâce), destinée à mettre en communication la rue d'Enfer avec la rue Saint-Jacques. Cette rue ne débouchait pas encore en 1811 dans la rue Saint-Jacques, les dépendances du couvent en étant séparées par une propriété particulière qu'on expropria le 14 août 1811. La partie de la rue du Val-de-Grâce comprise entre les rues de l'Est (supprimée par le boulevard Sébastopol) et la rue d'Enfer, fut percée sur les terrains dépendant des Chartreux. Elle est aujourd'hui appelée rue Denfert.

En 1808, les carmélites reparurent et allèrent s'installer provisoirement dans l'ancien couvent des Carmes, place Maubert. Ce couvent ayant été démoli en 1812, elles se réfugièrent dans la partie des bâtiments de leur couvent qui n'était pas encore démolie, et, en 1817, elles s'y firent construire une chapelle.

En 1617, les carmélites avaient été autorisées à former un second établissement de leur ordre dans la rue Chapon, mais elles ne furent pas plus tôt installées dans la maison qu'on leur avait donnée qu'elle s'y trouvèrent trop à l'étroit et toujours, grâces aux libéralités de la duchesse de Longueville et à celles du duc son fils, elles se firent construire un couvent qui occupait une partie de terrain compris entre la rue Chapon et la rue Montmorency, et de la rue Chapon à l'angle de la rue Transnonnain, puis une église qui fut dédiée en 1625. Elle fut ornée d'un bon tableau de Simon Vouet : *La Nativité*, et de dix-neuf autres, représentant la vie de Jésus-Christ, peints par Verdier et Chéron, qui décoraient le chœur.

Cet établissement fut confirmé par lettres patentes données à Versailles au mois d'avril 1688. Devenus propriété nationale en 1790, les bâtiments furent vendus le 23 prairial an IV.

De nos jours, les carmélites sont établies rue Denfert, avenue de Saxe, et avenue de Messine.

En même temps que Henri IV permettait de fonder à Paris un monastère de carmélites, il signait des lettres patentes vérifiées au parlement le 12 octobre 1602 autorisant un couvent de capucines, à la prière de Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, exécutrice du testament de la reine Louise de Vaudémont, veuve de Henri III, qui avait laissé 20,000 écus pour cette fondation.

Elle commença par acheter l'hôtel de Retz, appelé l'hôtel du Perron, situé au faubourg Saint-Honoré en face les Capucins (auxquels, par bref de 1603, les capucines étaient soumises). Cet hôtel fut bientôt converti en un monastère, dont la duchesse posa la première pierre le 29 juin 1604; deux ans plus tard, c'est-à-dire le 18 juin 1606, l'église en fut dédiée par l'évêque de Digne. Leur maison se trouva en état de les recevoir vers la fin de juillet 1606. En attendant, la duchesse les avait installées, au nombre de douze, dans une maison qu'elle possédait à la Roquette, faubourg

Saint-Antoine. Lorsque tout fut terminé, Mme de Mercœur les fit venir en son hôtel, qui était près de celui qu'elle leur avait donné, et les capucins, au nombre de quatre-vingt, les y allèrent prendre pour les conduire à leur église, où les attendait le cardinal Pierre de Gondi, assisté de l'évêque de Paris, son neveu.

Après quelques prières, le cardinal posa sur la tête de chaque capucine une couronne d'épines, puis la duchesse présenta à chacune des princesses qui assistaient à la cérémonie, une religieuse à conduire au nouveau monastère.

Les capucins continuèrent à marcher en procession, les religieuses les suivaient, et après elles, marchait le cardinal de Gondi accompagné du provincial et du père Ange de Joyeuse, gardien de Saint-Honoré. Après une messe célébrée solennellement par le cardinal, les religieuses furent introduites dans leur cloître et le même jour fut apporté de Lorraine le cœur du duc de Mercœur, qui fut déposé dans la nouvelle église, où le corps de la reine Louise fut aussi transféré.

Ajoutons que la règle de cette communauté était d'une rigueur excessive; les religieuses marchaient toujours nu-pieds, ne mangeaient jamais de viande, etc.

Les capucines demeurèrent dans le couvent du faubourg Saint-Honoré jusqu'en 1688, époque à laquelle elles en sortirent pour aller en habiter un que Louis XIV leur fit construire.

Les longs troubles de la Ligue n'avaient guère été favorables aux embellissements de Paris, loin de là; aussi, lorsque le calme eut succédé aux tempêtes de la rue, il se fit un grand mouvement d'affaires, de constructions, de création d'établissements industriels, qui montra combien Paris avait d'activité et de vitalité.

D'importants travaux d'édilité changèrent la physionomie de certains quartiers de la ville; Henri IV fit élargir plusieurs rues; il en fit paver d'autres; il ordonna la construction de fontaines, de quais, d'abreuvoirs, d'égouts; il fit construire la porte des Tournelles, rouvrir celle du Temple, achever la façade de l'hôtel de ville, rebâtir des parties de l'Hôtel-Dieu, travailler aux galeries du Louvre, ouvrir la rue Dauphine, établir la Samaritaine, achever le Pont-Neuf, la place Royale, etc.

Nous avons à parler de plusieurs de ces travaux dont les plus considérables ont été déjà décrits. Commençons par la Samaritaine, dont la création remonte 1604.

Les eaux fournies par les aqueducs des Prés-Saint-Gervais et de Belleville ne pouvant suffire à l'alimentation des fontaines de Paris, la ville chercha un moyen de procurer de l'eau aux palais du Louvre et des Tuileries, qui n'en recevaient que par la fontaine de la Croix-du-Trahoir; or, venait d'arriver en ce moment à Paris un Flamand, nommé Jean Lintlaër, qui proposa au roi une machine de son invention, destinée à élever les eaux de la Seine à une hauteur suffisante pour que de là, elles pussent être conduites à volonté à l'aide d'un réservoir fixe.

Henri IV adopta le projet; les travaux commencèrent, et déjà, le pilotis était en partie élevé, lorsque le prévôt des marchands, se fondant sur l'empêchement grave que cette construction allait apporter à la navigation, s'avisa d'y mettre opposition.

Le roi, informé de cet arrêt, écrivit à Sully :

« Mon ami, sur ce que j'ai entendu que le prévôt des marchands et échevins de ma bonne ville de Paris font quelque résistance à Lintlaër, Flamand, de poser le moulin servant à son artifice en la deuxième arche du costé du Louvre; sur ce qu'ils prétendent que cela empêcheroit la navigation, je vous prie de les envoyer quérir et leur parler de ma part, leur remontrant en cela ce qui est de mes droits, car, à ce que j'entends, ils les veulent usurper, attendu que ledit pont est fait de mes deniers et non des leurs. »

Henri IV n'avait pas l'habitude de chercher des circonlocutions pour traduire sa pensée; il disait nettement ce qu'il voulait dire. Le prévôt des marchands fut obligé de laisser reprendre les travaux qu'il avait fait interrompre, et trois ans plus tard, en 1608, la Samaritaine était achevée et Malherbe écrivait à Peiresc : « L'eau de la pompe du Pont-Neuf est aux Tuileries ! »

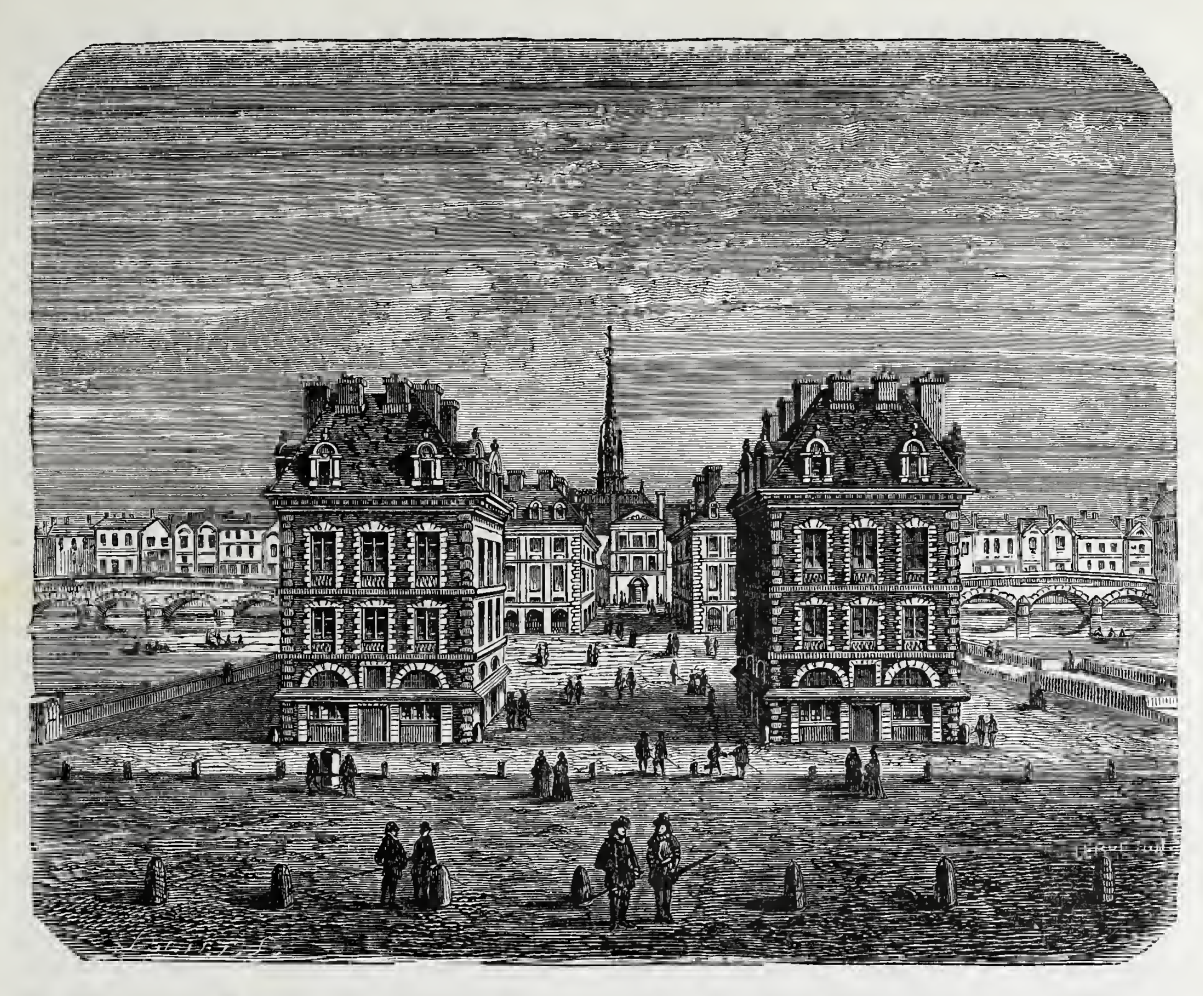
Cette pompe devint bientôt un objet de curiosité pour les Parisiens.

Le bâtiment se composait de trois étages, dont le second se trouvait au niveau du pont, cinq croisées s'ouvraient sur les faces latérales. Quant à la façade regardant le Pont-Neuf elle était très ornée. Au-dessous d'une horloge sonnant les heures, et dont la sonnerie était régulièrement accompagnée des sons d'un joyeux carillon qui exécutait les airs les plus variés et les plus gais, on voyait un groupe en plomb doré, représentant Jésus-Christ et la Samaritaine auprès du puits de Jacob. De là le nom de l'édifice.

Le puits était figuré par un bassin également doré, dans lequel tombait une nappe d'eau jaillissant d'une vaste coquille. Au-dessous on lisait cette inscription tirée de l'Écriture sainte :

Fons hortorum
Puteus aquarum viventium.

André Duchesne a donné la description du monument, de son carillon et de son horloge astronomique : « Au-dessus, dit il, est une industrieuse horloge, qui non seulement montre et marque les heures devant midy et celles qui suivent aprez en descendant, mais encore qui sert à cognoistre quel chemin le soleil et la lune font sur notre horizon, représenté selon la diversité de leurs cours par une pomme d'ébène, voire qui représente les mois et les douze signes du zodia-



Maisons de la place Dauphine, sous Henri IV, existant encore actuellement.

que, compris dedans six espaces en descendant. Plus, quand l'heure est prête à sonner, il y a derrière l'horloge, certain nombre de clochettes, lesquelles représentent tantôt une chanson, tantôt une autre, qui s'entend de trez loing et est fort récréative. »

Duchesne n'a pas connu un petit clocheteur placé au-dessus de l'horloge et qui frappait les heures à l'aide de son marteau; on l'appelait par corruption le «crocheteur». Les badauds d'alors s'émerveillaient à le voir ainsi clocheter, et passaient des heures entières à le regarder, puis à le revoir à l'heure suivante. Il était devenu tellement à la mode, que des libelles parurent sous son nom on en fit une sorte de Pasquin satirique, et l'autorité le fit retirer. Pendant une année il n'y eut plus de petit bonhomme frappeur; mais en 1612, il fut rétabli, avec cette différence que le premier avait des ailes et que le second n'en avait pas; en revanche, il tenait à la main une bouteille.

Le carillon était mis en jeu par des cylindres qui marchaient au moyen de roues hydrauliques. Louis XIV le dota d'une nouvelle sonnerie dont les clochettes avaient été fondues par Drouard et Minville, les mêmes qui firent en 1686, le carillon de Notre-Dame de Versailles.

Lintlaër logeait dans la Samaritaine, dont il fut nommé gouverneur, et il eut l'idée d'augmenter les dépendances de son habitation, en pratiquant des chambres dans l'intérieur des piles du Pont-Neuf.

« Il réussit, nous apprend M. Édouard Fournier dans son *Histoire du Pont-Neuf*, pour la pile la plus voisine de la Samaritaine. Il s'y accommoda un réduit en cas d'incendie; crainte au moins singulière, avouons-le, pour un bâtiment servant de pompe! Son fils étendit le projet après lui. Il s'ouvrit un chemin souterrain dans le massif de la pile la plus proche de la pompe, ce qui fut assez facile, les éperons de chacune n'étant pas pleins par le haut. Il ne s'en tint pas là. Par un étroit corridor creusé à coups de pic en pleine pierre, il fila le long des reins de la première et de la seconde arcade. Il eut ainsi deux chambres où il se proposa de faire descendre les jets de sa pompe. »

Sauval raconte que Lintlaër avait placé ingénieusement quelques miroirs dans la chambre qui regardait le Pont-au-Change, de sorte qu'il voyait à son aise tout ce qui se passait sur la rivière et sur les quais de l'Ile-du-Palais et de la Mégisserie.

En 1715, la machine fut renouvelée; plus tard, en 1772, le bâtiment proprement dit subit d'importantes réparations; le groupe de figures fut redoré; mais depuis 1715, le carillon tant aimé du populaire était devenu muet, comme nous l'apprend une pièce de vers du poète d'Assoucy intitulée : *Complainte de la Samaritaine sur la perte de son Jacquemart et les débris de la musique de ses cloches*.

Toutefois il reparut, et restauré à plusieurs reprises, le joyeux carillon ne cessa, jusqu'à la fin du dernier siècle, d'égayer les plaideurs qui passaient sur le pont pour se rendre au Palais.

En 1813, les nouveaux procédés imaginés pour l'alimentation d'eau des Tuileries et du Louvre rendirent la Samaritaine superflue. La vétusté du bâtiment et l'inutilité de la pompe, qui ne fournissait qu'un très mince filet d'eau, déterminèrent leur démolition.

Sur l'emplacement de l'ancienne pompe de la Samaritaine se tient aujourd'hui un établissement de bains chauds appelé *Bains de la Samaritaine*.

Jusqu'en 1604, il était d'usage que le jour du mardi gras on dressât sur le Pont-au-Change des tables sur lesquelles les amateurs venaient jouer aux dés. Cette coutume cessa en mars 1604, et l'Estoile dit à ce sujet que « ceux dudit pont étant interrogés sur cette suspension des jeux, répondirent malignement qu'ils voulaient être sages désormais et bons ménagers, puisque le roi leur en montrait l'exemple ».

Or, Henri IV était très joueur et surtout jouait gros jeu.

En même temps que le roi faisait faire la place Royale — nous avons relaté l'édit qu'il rendit à ce sujet, — il ordonnait la construction de la rue du Pas-de-la-Mule, ou tout au moins, la première partie comprise entre la place et la rue des Tournelles. Le nom de Petite-Rue-Royale lui fut donné, car ce fut seulement en 1673, que le reste de la rue fut ouvert; et comme l'administration ne donna pas de dénomination spéciale à ce prolongement, le peuple baptisa la rue à sa façon. Les travaux de terrassement s'étant prolongés outre mesure, il en résultait pour les piétons de grandes difficultés à marcher au milieu des fondrières et des gravois qui obstruaient la voie, passablement escarpée. On prétendit que pour pouvoir s'y conduire sans courir le risque de se casser le cou, il fallait imiter la patience, l'adresse et le pas de la mule, et ce fut ainsi que de ce dicton, vint le nom de la rue.

En 1605, ce fut la rue des Lyonnais qu'on ouvrit entre la rue de Lourcine et la rue des Charbonniers; mais à cette époque, elle s'appelait rue du Laonnais, et peu à peu, sans qu'on sût pourquoi ni comment, ce nom se changea en celui des Lyonnais.

De gros procès surgirent dans le monde de la cour à peu près à la même époque, et firent grand bruit à Paris; mais d'abord rappelons en deux mots que le brave Henri IV, dont le cœur ne chômait jamais, avait remplacé la belle Gabrielle par Henriette de Balzac d'Entragues, duchesse de Verneuil, et qu'il avait eu l'imprudence de lui signer, le 1er octobre 1599, une promesse de mariage si elle lui donnait un fils.

Il s'était marié dans l'intervalle, et le fils était venu — juste un mois après la naissance de Louis XIII.

Or, cette promesse de mariage devint le moteur d'une conspiration qui avait pour but de faire renvoyer Marie de Médicis à Florence et de proclamer Dauphin de France l'enfant d'Henriette.

Ce beau plan échoua par l'indiscrétion de quelques conjurés, parmi lesquels on comptait d'illustres personnages, tels que d'Épernon, Bellegarde, Bouillon, etc. Mais comme il répugnait à Henri IV de faire le procès à de tels gens, on se contenta de sévir contre un sieur Chevillard, qu'on trouva détenteur d'un traité avec l'Espagne et qu'on fourra à la Bastille, et contre un secrétaire de M. de Villeroy, nommé Nicolas L'Hoste, qui avait, disait-on, livré le chiffre des correspondances secrètes de son maître au roi d'Espagne, ainsi que la copie de certaines délibérations prises dans le conseil; averti qu'on allait le mettre en état d'arrestation, il s'y déroba en se jetant dans la Marne, où il se noya. Son corps fut tiré de l'eau et amené au Châtelet de Paris, où il fut exposé pendant deux jours; ensuite on l'embauma et on le porta au cimetière des Saints-Innocents.

Pendant ce temps, on réunissait les preuves nécessaires pour entamer le procès. Lorsque tout fut prêt, on nomma un curateur à son cadavre et on l'assigna sous la prévention de crime de lèse-majesté.

Le 15 mai 1604, fut rendu un arrêt qui ordonna que le corps de L'Hoste serait extrait du cimetière, posé sur une claie, et traîné jusqu'à la place de Grève pour y être tiré à quatre chevaux et les quatre quartiers mis sur quatre roues aux quatre principales avenues de la ville de Paris : ce qui fut exécuté.

La promesse de mariage, objet de tant de menées, fut rendue au roi le 6 juillet 1604.

Mais tout ne s'arrêta pas là ; un nouveau complot se forma. Cette fois il s'agissait d'attirer le roi chez Mme de Verneuil, de le tuer, d'enlever le bâtard qu'il avait eu d'elle et de le proclamer Dauphin; c'était la marquise qui était l'âme damnée du projet, pour l'exécution duquel elle s'em-

pressa d'attacher à son parti MM. de Bouillon, de la Trémouille, et une foule de gentilshommes gasçons et huguenots; mais c'était son frère, le comte d'Auvergne, qui avait manigancé toute cette affaire.

Cette fois encore une correspondance interceptée par Loménie démasqua les conspirateurs. Le comte d'Auvergne fut envoyé à la Bastille, la marquise fut mise aux arrêts dans son hôtel du faubourg Saint-Germain sous la garde du chevalier du guet, et le prévôt des maréchaux opéra la saisie de tous les papiers du père de la marquise.

Tout Paris s'intéressa à cette affaire, et l'opinion générale était qu'il fallait sévir rigoureusement contre ces agitateurs incorrigibles.

Quant aux accusés, à l'exception du vieux d'Entragues, qui avait l'attitude suppliante, les autres semblaient se préoccuper fort peu du sort qui les attendait.

La femme du comte d'Auvergne, autorisée par le roi à visiter son mari à la Bastille, s'enquit affectueusement de ce qu'il pouvait désirer.

— Une bonne provision de fromage et de moutarde, lui répondit-il, et ne vous inquiétez pas du reste.

— Je n'ai à demander au roi que trois choses disait de son côté la marquise : un pardon pour mon père, une corde pour mon frère, et justice pour moi.

Le procès s'instruisait; et le parlement, pour montrer son zèle, y mettait toute la diligence possible; mais le parlement, le roi et la reine avaient chacun des vues différentes :

Le parlement voulait qu'on imprimât, par la sévérité du châtiment, de la frayeur dans l'esprit de ceux qui seraient tentés à l'avenir de conspirer;

Le roi ne pouvait se résoudre à punir une maîtresse pour laquelle il avait encore un reste de tendresse;

Et la reine voulait, au contraire, que la punition frappât spécialement l'indigne rivale que le roi lui avait donnée, et qu'elle fût un exemple terrible pour les femmes galantes.

Les accusés subirent plusieurs interrogatoires.

Le comte d'Auvergne rejeta tout sur sa sœur, espérant bien que le roi n'oserait pas la laisser condamner; le vieux marquis, au contraire, par un retour subit de fermeté, prit tout à son compte, disant qu'il aimait mieux sacrifier les trois ou quatre années qui lui restaient peut-être à vivre (il avait 73 ans), que de mettre sa fille en danger de perdre la tête sur un échafaud.

Enfin, les preuves s'étaient trouvées suffisantes, l'arrêt allait être rendu, lorsque le roi ordonna qu'on en sursît le prononcé, ayant accordé des lettres d'abolition au comte d'Auvergne.

Mais alors le parlement fit des remontrances au roi, le mercredi 29 décembre 1604, sous la présidence du premier président de Harlay, et ce fut l'avocat Louis Servin qui fut chargé de les lui adresser, toutes chambres assemblées.

L'objet de ces remontrances était de représenter au roi que sa clémence pouvait lui être funeste, les coupables en faveur de qui il voulait l'exercer en étant indignes.

Le roi répondit; il expliqua pourquoi et comment il avait été amené à donner au comte des lettres d'abolition, à la condition qu'il viendrait lui confesser toute la vérité; or comme il n'était pas venu, il avait par là manqué à sa parole, et lui, le roi, se croyant relevé de la sienne, permettait au parlement de faire son devoir.

Enfin, le 1er février 1605, le parlement rendit l'arrêt suivant :

« Vu par la cour, les grand'chambres de Tournelle et de l'État assemblées, le procès criminel fait par les commissaires par elles députés à la requête du procureur général du roi, à l'encontre de messire Henri Charles de Valois, comte d'Auvergne; M. François de Balzac, chevalier des ordres du roi, sieur d'Entragues; dame héritière de Balzac, marquise de Verneuil, et Thomas Morgan, gentilhomme anglais, prisonniers, ledit de Valois au château de la Bastille, lesdits d'Entragues et Morgan en la Conciergerie du Palais et ladite marquise en la garde du chevalier du guet, accusés de conspiration contre le roi et son État, etc...

« Le tout considéré. Il sera dit que ladite cour a déclaré et déclare lesdits de Valois, de Balzac et Morgan atteints et convaincus du crime de lèse-majesté au premier chef, pour réparations duquel les a privés et prive de tous états et dignités et les a condamnés et condamne d'avoir les têtes tranchées sur l'échafaud, qui, pour ce, sera dressé en place de Grève, a déclaré et déclare tous et chacun leurs biens acquis et confisqués au roi, et ceux qu'ils tiennent immédiatement dudit seigneur réunis au domaine de la couronne, sur lesquels sera préalablement pris la somme de 20,000 livres, moitié sur les biens dudit de Valois, l'autre, dudit de Balzac et sur ceux dudit de Morgan 500 livres d'amende, es quelles les a condamnés et condamne, appliquables au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie du Palais et nécessités de ladite cour. Et pour le regard de ladite marquise, ordonne qu'il sera plus amplement informé contre elle; cependant sera menée et conduite sous bonne et sûre garde à l'abbaye de Beaumont-lez-Tours pour y demeurer, lui faisant inhibitions et défense de communiquer avec autres que les religieuses de ladite abbaye, ni en sortir, sous peine d'être atteinte et convaincue du crime à elle inspiré. »

Le jour même du prononcé de l'arrêt, la marquise et sa mère vinrent se jeter aux pieds du roi, qui les releva en pleurant comme elles. Dès l'après-dîner, le conseil fut convoqué et tenu. La peine de mort fut commuée en la prison perpé-

tuelle. Le comte d'Auvergne resta douze ans à la Bastille.

Le vieux d'Entragues recouvra sa liberté peu de temps après, ainsi que Morgan.

Quant à la marquise, le 16 septembre 1605, le roi lui accordait des lettres d'abolition la déclarant innocente, et elle revenait tranquillement dans les bras d'Henri IV, à qui elle disait qu'il était bien heureux qu'il fût roi, car « sans cela on ne le pourroit souffrir, vu qu'il puoit comme une charogne ».

« Elle disoit vray, ajoute Tallemant des Réaux, il avoit les pieds et le gousset fin. »

Une fois de plus nous devons prévenir le lecteur qu'on ne saurait se faire une idée de la crudité des expressions dont on se servait alors, aussi bien à la cour que dans la bourgeoisie et le peuple, et nous sommes continuellement dans l'obligation de remplacer par des équivalents certains mots orduriers que les lèvres royales prononçaient sans y prendre garde.

On sait que les livres de la bibliothèque royale avaient été transportés dans le collège de Clermont, devenu vacant par l'expulsion des jésuites; mais lorsque ceux-ci furent autorisés à rentrer à Paris, il fallut leur rendre leur collège, et la bibliothèque du roi fut transférée au couvent des cordeliers, et les vastes constructions affectées au monastère se prêtèrent fort bien à cette destination. La maison des cordeliers, située, on le sait, où se trouve aujourd'hui l'école de médecine, convenait parfaitement à ce dépôt, en permettant aux savants de venir consulter le trésor littéraire qui n'était pas cependant aussi considérable qu'on pourrait le croire. Si la Renaissance avait favorisé l'essor de l'imprimerie, Francois 1er préférait de beaucoup les manuscrits aux imprimés, et il avait fait acheter et copier tous ceux que purent découvrir ses ambassadeurs à Rome et à Venise.

Toutefois, l'arrêté qui exigeait de tout imprimeur le dépôt de chaque ouvrage qui sortait de ses presses avait augmenté le fonds des livres; mais celui d'Henri II de 1566, qui avait ajouté à cette obligation celle de remettre gratuitement au roi un exemplaire, non pas ordinaire, mais tiré sur vélin et relié, avait eu pour résultat de provoquer l'éludation de la première prescription.

Peu à peu, l'ordonnance de Henri II était tombée en désuétude : ce qui explique que le chiffre des livres portés aux cordeliers ne dépassait guère 8000.

Mais à partir de ce moment, leur nombre s'accrut sensiblement, et il était bien augmenté lorsque sous Louis XIII la bibliothèque déménagea encore une fois pour aller occuper une maison de la rue de La Harpe, en face du collège de Narbonne, près de l'église Saint-Côme. Ce fut de là que Colbert la prit pour l'installer, comme on le verra, dans le local définitif qu'elle occupe de nos jours.

En 1604, il se trouvait à Paris une troupe de comédiens espagnols qui donnaient des représentations à la foire Saint-Germain; le public suivait avec intérêt ces représentations; mais elles se trouvèrent soudainement interrompues par le crime de deux de ces comédiens, qui tuèrent à coups de poignard une belle et jeune femme leur camarade, afin de lui voler les bijoux précieux qu'elle possédait; ils jetèrent son corps dans la Seine; on le repêcha à la Grenouillère, ayant une pierre au cou. Les deux assassins furent pendus, et le reste de la troupe renvoyé de Paris.

L'année 1605 se présenta sous de favorables auspices; malgré les grandes dépenses faites dans l'année précédente, il resta dans les caisses royales une somme considérable qui fut déposée dans le trésor de la Bastille. Henri IV en profita pour augmenter les étrennes qu'il distribuait ordinairement; il donna 30,000 francs à la reine, des bourses de jetons d'argent aux filles d'honneur, 1500 livres aux femmes de chambre de la reine et autant aux nourrices des enfants de France.

Il y avait aussi une bourse de jetons d'or pour la gouvernante des enfants de France; mais la reine se chargea de la lui remettre et la garda pour elle.

Deux grands sacs de douzains tout neufs (pièces de cuivre de la valeur de douze deniers, un sou) chacun de cent écus, pour être distribués aux pauvres invalides.

La nouvelle maîtresse du roi, la comtesse de Moret, n'était pas oubliée dans la distribution; elle y figurait pour une somme de 9 000 fr.

Henri IV, qui voulait vivre en bonne intelligence avec toutes ses femmes, se rappela la reine Marguerite de Valois, qui était restée absente de Paris depuis plus de vingt ans, et l'engagea à revenir s'y fixer; ce qu'elle fit au mois d'août 1605. Elle se logea d'abord à l'hôtel de Sens; mais, à peine arrivée, il lui survint une aventure désagréable. Elle avait alors des bontés pour un de ses pages appelé Dat de Saint-Julien, dont un autre amoureux, Vermond, était jaloux. Un matin, comme la reine revenait de l'église des Célestins, où elle était allée entendre dire la messe, Saint-Julien, qui se tenait à la tête de son carrosse, tomba frappé d'un coup de pistolet tiré par Vermond. Marguerite jura qu'elle tirerait vengeance de ce crime, et qu'elle ne mangerait ni ne boirait avant d'en avoir eu satisfaction.

Deux jours après, Vermond avait la tête tranchée au carrefour de l'hôtel de Sens, en présence de Marguerite; le soir, elle quittait l'hôtel.

Elle avait, d'ailleurs, mal choisi son temps pour venir habiter Paris : une maladie contagieuse y régnait, et deux ou trois des officiers de sa maison ayant été emportés par le fléau, elle émigra à Issy; le mauvais air disparu, elle

F. Roy, éditeur. — 81.

Imp. Charaire et Fils.

Vue de la Samaritaine sous Henri IV.





Henri IV était grand joueur d'échecs et jouait gros jeu. (Page 162, col. 1.)

rentra à Paris et s'occupa alors d'y fonder un nouvel établissement religieux. Elle fit venir d'Avignon le père Mathieu de Sainte-Françoise, vicaire général des augustins déchaussés, avec quelques religieux de son ordre réformé, et les logea dans son hôtel du faubourg Saint-Germain (dont les jardins s'étendaient jusque vis-à-vis la Charité), avec l'intention de faire de cette maison un monastère pour vingt religieux (six prêtres et quatorze frères). Elle désirait que ce couvent fût appelé « l'autel de Jacob », et que dans l'église, qui porterait le nom de la Trinité, les vingt religieux célébrassent l'office divin et chantassent continuellement, en se relevant d'heure en heure, des cantiques sur des airs composés spécialement. Le pape approuva la fondation, Henri IV avait signé les lettres patentes nécessaires, et les religieux furent dotés de 6000 livres de rente. Ils prirent le nom d'augustins déchaussés, et restèrent dans la communauté jusqu'en 1612, époque à laquelle la reine Marguerite, mécontente d'eux et de leur façon de chanter, les renvoya et mit à leur place des augustins chaussés, auxquels elle fit don, par acte du 12 avril 1613, de tout ce qu'elle avait donné aux autres, avec promesse de leur bâtir une église, et de leur assurer de nouvelles rentes.

Louis XIII et le pape se prêtèrent volontiers à cette nouvelle combinaison qu'ils approuvèrent; mais la reine étant morte le 17 mars 1615, les choses en restèrent là jusqu'en 1617, ou nous verrons l'église s'élever par les soins d'Anne d'Autriche.

En 1610, Marguerite de Valois posa aussi la première pierre du nouveau portail de l'église Saint-Étienne du Mont, dont nous avons donné l'historique complet. A la foire Saint-Germain, qui se tint en 1605, et où le roi alla presque chaque jour se promener; il se commit des meurtres et des excès infinis « procédants des débauches de la foire, dans laquelle, les pages, laquais, écoliers et soldats des gardes firent des insolences non accoutumées, se battant dedans et dehors, comme en petites batailles rangées, sans qu'on y pût ou voulût donner autrement

ordre : un laquais coupa les deux oreilles à un écolier et les lui mit dans sa pochette, pour quoi les écoliers mutinés, se ruant sur tous les laquais qu'ils rencontraient, en tuèrent et blessèrent beaucoup. Un soldat des gardes ayant été attaqué desdits laquais au sortir de la foire et atterré par eux de coups de bâton sur les fossés de Saint-Germain, s'étant enfin relevé, en tua deux et les jeta tout morts dans les fossés, puis s'en alla et se sauva. »

Malgré tous ces désordres, la foire fut prolongée jusqu'à carême prenant.

Si on demeure justement surpris de la conduite des pages et des laquais, il faut, pour s'en rendre compte, considérer que l'espèce d'impunité dont ils jouissaient venait des immunités accordées à leurs maîtres, dont les hôtels étaient impénétrables aux gens de justice.

Tel maître, tel valet, a-t-on dit, et c'était la vérité ; plus le maître était titré, riche, puissant, plus les gens attachés à sa personne étaient insolents et se croyaient tout permis, sachant bien que nul n'oserait s'attaquer aux gens d'un grand personnage, dans la crainte que celui-ci ne se considérât comme directement offensé ; aussi les braves bourgeois molestés ou battus par ces drôles préféraient-ils endurer l'avanie et se taire, que de s'adresser au parlement, impuissant à réprimer des excès qu'il déplorait, mais contre lesquels il restait désarmé.

Le 19 décembre 1605, comme le roi revenait de la chasse, un homme l'assaillit sur le Pont-Neuf, en lui reprochant de détenir injustement ses biens et la plupart de son royaume, et c'était afin de le punir de cette prétendue spoliation qu'il s'était aposté sur son passage, un poignard nu caché sous ses vêtements. Tout en parlant il avait saisi Henri IV par son manteau et le secouait d'importance ; les gens de la suite s'emparèrent de lui immédiatement: il éclata alors de rire.

— Au moins, dit-il, lui ai-je fait une belle peur !

On reconnut alors qu'on avait affaire non pas à un meurtrier mais à un fou ; toutefois on l'envoya en prison, d'où il allait sortir pour être accroché au gibet, lorsque le roi lui accorda sa grâce.

— Il en faisoit conscience, parce qu'il avoit bien recognu que c'estoit un vrai fol, et qu'il falloit encore donner celle-là à la saison qui en estoit fertile, un homme avec un beau manteau de peluche s'estant encore jetté le dimanche auparavant de dessus le Pont-Neuf et s'estant noyé. »

Depuis trois ou quatre ans toute une colonie d'Irlandais, mendiants et bandits, s'était établie sur le tablier volant du Pont-Neuf en construction, et le soir venu, ils se répandaient dans les environs pour attaquer les passants attardés. « Ils emplissoient et infectoient Paris, faisant des voleries et égorgeant quelques passants sur le Pont-Neuf. »

Le samedi 2 mai 1606, on chargea tous ces malandrins dans des bateaux conduits par des archers, et on les renvoya par delà de la mer d'où ils étaient venus ; « belle décharge pour la ville de Paris, de longtemps attendue, mais différée à perpétuité, comme sont ordinairement les bonnes reigles et polices concernant le bon et le salut du peuple. »

Il était au reste devenu urgent de nettoyer les abords du Pont-Neuf, fréquentés par la meilleure société d'alors, qui s'amusait parfois comme eussent pu le faire de simples écoliers, témoin le combat à coups de pelotes de neige qui avait eu lieu trois mois auparavant et dont parle L'Estoile.

« En février 1606, M. de Vendosme estoit sur le Pont-Neuf, qui se battoit à coups de plottes de neige et y eust un gentilhomme blessé au visage d'une où il y avoit une pierre dedans. »

Protégée par Henri IV, une société dont Nicolas Carrel était le chef, se chargea d'ouvrir une nouvelle rue mettant la rive gauche de la Seine en communication avec le Pont-Neuf, et « seroit d'un grand ornement pour la ville et d'une grande commodité pour le public. » Cette compagnie acheta, en 1606, l'hôtel Saint-Denis, qui commençait à tomber en vétusté (au reste tout ce qui avoisinait à cette époque la porte et la tour de Nesle était fort dégradé par le temps : ce qui rendait l'aspect du faubourg Saint-Germain, de ce côté-là, très désagréable, et son abord des plus incommodes. M. de Nevers faisait alors bâtir l'hôtel qui devait porter plus tard le nom d'hôtel Guénégaud, mais on n'en était encore qu'aux fondations, et le duc manquait d'argent pour l'achever), une ruelle qui touchait à l'hôtel de Nevers et la maison de Chappes, moyennant 76,500 livres.

On prit un coin du jardin des augustins, (58^{m}, 50 en longueur sur 10^{m}, 75 de largeur) et ce fut une grosse affaire à régler; les religieux avaient la prétention de vendre leur terrain fort cher; il fallut nommer des experts, et ceux-ci accordèrent aux augustins 30,000 livres, et encore on ajouta aux conditions du marché « que les matériaux provenant des démolitions resteroient aux augustins ; que les murs de clôture, des deux côtés de ladite rue, seraient élevés de trois toises aux dépens de Sa Majesté, et qu'il seroit fait deux voûtes, sous ladite rue, pour communiquer aisément avec les maisons desdits religieux, qui sont auprès de l'hôtel de Nevers, toujours aux frais de Sa Majesté. » Quand tout leur fut accordé, les augustins réfléchirent que s'ils pouvaient palper les 30,000 livres, et conserver leur jardin, ce serait tout bénéfice pour eux, et ils se décidèrent à aller trouver le roi pour tâcher de l'apitoyer sur leur sort, et de lui remontrer tout le tort que leur faisait le percement de la rue projetée.

— Un si beau jardin! et d'un si bon rapport, dit en soupirant l'un d'eux.

— Ventre-saint-gris! mes pères, répondit Henri IV en colère, les maisons que vous bâtirez sur la nouvelle rue vaudront mieux que le produit de vos choux.

Les augustins baissèrent la tête et se retirèrent; néanmoins, le traité avec eux ne fut signé que le 6 février 1607. Il avait fallu qu'on leur laissât le temps de réfléchir.

La rue fut ouverte immédiatement sur une largeur de 9m, 74.

Ce ne fut que le 24 septembre de la même année, qu'un arrêt du conseil lui donna le nom de rue Dauphine, en l'honneur du dauphin (Louis XIII). La rue conserva ce nom jusqu'à la révolution de 1789; le 27 octobre 1792, le conseil général de la Commune la débaptisa par un arrêt qui lui imposa le nom de rue Thionville.

Un arrêté préfectoral du 27 avril 1814, signé Bonaparte, lui rendit son nom primitif, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

Henri IV eut aussi l'idée de faire une place du terrain vague qui se trouvait à l'extrémité de l'île Gourdaine, c'est-à-dire l'île du Palais; c'était là que jadis avaient été brûlés les templiers, et que tout récemment avait eu lieu un duel funeste entre deux gentilshommes, Villemot et de Fontaines, qui s'étaient pris de querelle au jeu de paume, à l'occasion d'un coup de raquette discuté.

Rendez-vous fut pris pour le lendemain sur le terre-plein.

Le valet de Fontaines, qui s'était mis sur les traces de son maître, vit le combat et le raconta à Vulson de la Colombière, qui s'en est fait l'historien.

Villemot arriva le premier sur le terrain, bien que Henri IV, instruit de l'affaire, eût donné des ordres pour qu'il fût gardé à vue, mais il avait trouvé moyen de tromper la surveillance de l'exempt chargé de veiller sur sa personne.

Donc, il était sur le pré lorsqu'il vit arriver de Fontaines à cheval; celui-ci le salua courtoisement, le chapeau à la main, en lui disant :

— Bonjour, monsieur; si matin!

Villemot salua à son tour, mais ne répondit pas, ou du moins le valet qui l'épiait ne put entendre ses paroles.

Tous deux mirent pied à terre.

« Ils ne tirèrent que trois coups d'épée dont ils tombèrent tous deux morts à terre, Fontaines à la renverse, et Villemot sur les dents. On trouva que leurs coups avoient tous porté et presque en pareil endroit; ceux de Villemot à la gorge, au téton et au costé de Fontaines, et ceux de Fontaines aux mêmes parties de Villemot, excepté que l'un les avoit du costé gauche et l'austre du costé droit, parce que Villemot s'estoit mis du pied gauche. Le roy fut extrêmement fasché de cet accident, et dit qu'il avoit perdu deux hommes qui eussent pu rompre une bataille.»

Le roi se transporta en personne sur ce terrain qu'il voulait convertir en place publique, et en donna le plan. Bientôt les lettres patentes suivantes furent signées :

« L'an mil six cent sept, Henry, par la grâce de Dieu, etc.

« Veu le contract cy attaché soub le contr'seel de nostre chancellerie, fait et passé entre les sieurs de Bellièvre, chevalier, chancelier de France et de Sully pair de France, et Isaac Arnaud, nostre conseiller, pour nous et en nostre nom... d'une part, et nostre amé et féal conseiller en nos conseils et premier président en nostre cour de parlement, messire Achille de Harlay, d'autre part; pour raison de toutes et chacunes les places contenues entre les deux rivières de l'Isle du palais de cette ville de Paris à nous appartenant; commençant depuis le bas du jardin du baillage, jusques au Pont-Neuf et le long des deux quais qui environnent lad. isle de part et d'autre; touttes lesd. places contenant ensemble 3,120 toises 1/2 pour en jouir par led. premier président, ses hoirs et ayans causes aux charges et conditions exprimées aud. contract d'adjudication du 10 mars 1607 par MM. les commissaires du roi; avons y celui loué, gréé et ratifié; louons, gréons et ratifions par ces présentes, voulons et nous plaît qu'il soit exécuté selon sa forme et teneur et en ce fesant que mon dit sieur premier président, ses hoirs, successeurs et ayans causes jouissent perpétuellement et à toujours desd. places en plaine propriété avec pouvoir d'en disposer comme de choses à lui appartenantes en payant à la recette de notre domaine au jour de la Saint-Jean-Baptiste d'un sol par chacune toise cy dessus de cens, et rente foncière annuelle et perpétuelle, iceulz cens et rente portant lods et vente, et en outre à la charge par led. premier président de faire bâtir lesd. places cy-dessus suivant le plan et devis qui en a esté dressé, le tout, conformement aud. contract. Données à Paris, le 28 mai, l'an de grâce 1607 et de nostre règne le 18e. *Signé :* HENRY. Registrées en la cour de Parlement, le 15 novembre 1607. »

Suivant les plans annexés à ces lettres, les constructions de la place furent exécutées en pierres et briques et de même symétrie, avec pilastres et arcades trapues en pierres de taille à refends. L'arrêt du conseil denommant la rue Dauphine attribua le même nom à la place qui, en 1792, devint aussi place de Thionville et reprit son nom primitif en 1814. Une fontaine fut élevée au centre de cette voie publique en 1802, nous en parlerons. En 1606, fut aussi tracée, sur l'emplacement de l'ancien palais des Tournelles, une rue qui fut d'abord appelée rue Henri IV, (commençant à la place Royale et finissant aux rues du Val-Sainte-Catherine et Saint-Louis,

devenue rue de Turenne). Une enseigne lui fit donner, en 1636, le nom de rue de l'Écharpe-Blanche, la qualification blanche a disparu: on l'appela la rue de l'Écharpe; elle existe toujours, seulement, elle a pris le nom de rue des Francs-Bourgeois, elle en est la continuation.

Malgré tout ce que faisait le roi pour se faire bien voir des Parisiens, ceux qui appartenaient à la religion réformée murmuraient contre lui; aux termes de l'édit de Nantes de 1598, ils avaient le libre exercice de leur religion, mais à la condition qu'ils célébreraient leur culte à cinq lieues de Paris.

Ils avaient fait bâtir un temple à Ablon, qui n'en est distant que de quatre lieues, et s'y rendaient chaque dimanche, mais bientôt les protestants se plaignirent de ne pouvoir aller de Paris à Ablon et en revenir le même jour, surtout en hiver, et encore moins y porter leurs enfants pour les faire baptiser sans péril.

Henri IV, qui tenait essentiellement à les ménager, leur permit alors de transférer l'exercice de leur religion à Saint-Maurice; ils y achetèrent une maison et se mirent en devoir de la convertir en temple; mais Jean le Bossu, secrétaire du roi, haut justicier de Charenton, informé de ce qui se passait, vint le 2 août au bureau de l'hôtel de ville, trouver le prévôt des marchands et les échevins, pour les prier de s'opposer avec lui à une entreprise qui ne pouvait se faire sans l'agrément du haut justicier; ceux-ci lui donnèrent acte de son opposition; mais ce fut tout, — le prêche eut lieu pour la première fois le dimanche 27 août, et environ trois mille personnes s'y rendirent.

Mais il fallut envoyer des archers et un exempt des gardes sur le parcours, les catholiques se promettant bien d'empêcher les protestants de s'y rendre tranquilement. En effet, à leur départ comme à leur retour, ceux-ci furent insultés, frappés par la populace, à la tête de laquelle se trouvaient des écoliers, apostés aux environs de la porte Saint-Antoine.

Chaque dimanche, les mêmes scènes se renouvelaient.

« Pendant ce mois (octobre), les rumeurs populaires, insolences, injures et outrages aboutissant à sédition, furent grandes à Paris contre ceux qui alloient et venoient au presche à Charenton, si, qu'il ne se passoit dimanche ni fête qu'il n'y eût quelque nouveau remuement ou folie, pour à quoi donner ordre ; du commandement même de sa Majesté, fut advisé de dresser à la porte Saint-Antoine une potence pour y attacher le premier, tant d'une religion que de l'autre. qui seroit si osé d'attenter aucune chose contre le repos public; sur quoi s'émeut une grosse querelle entre les lieutenants civil et criminel, sur la potence qu'on y devrait dresser à sçavoir auquel des deux il appartenoit de la faire planter; mais comme ils entroient là-dessus en grand argus et contestations, le chevalier du guet les appointa fort judicieusement et plaisamment, leur disant pour les mettre hors d'intérêt qu'il falloit en planter deux, qu'il y en auroit une pour l'un et l'autre pour l'autre. »

La vue de la potence ne produisit pas tout l'effet qu'on en avait espéré; le départ pour Charenton et le retour continuèrent à devenir le prétexte de scènes tapageuses, et nous les verrons sous le règne suivant prendre le caractère d'une véritable sédition.

Les rapports entre catholiques et protestants devenaient de plus en plus tendus; ces derniers avaient deux cimetières à Paris, l'un appelé Saint-Père, derrière l'église Saint-Sulpice, et l'autre le cimetière de l'hôpital de la Trinité, où fut enterré, en 1604, Claude Arnaud, secrétaire du roi. Les protestants s'y rendaient fréquemment pour y prier; des catholiques s'y rendirent et brisèrent tous les ornements du tombeau; on fut obligé pour le préserver d'une entière destruction, de le revêtir entièrement de plâtre.

Au reste, Paris semblait être alors dans une période bien agitée, et le *Journal de Henri IV* nous en offre un tableau lamentable. Nous y lisons au mois de janvier 1606 « force meurtres, assassinats, voleries, excès, paillardises, et toutes sortes de vices et impiétés régnèrent en cette saison extraordinairement. Insolences des laquais à Paris jusqu'aux meurtres, dont il y eut de pendus; faux-monnoyeurs pris et découverts ; deux assassins qui avoient voulu assassiner le baron d'Aubeterre, roués tout vifs en Grève, un soldat des gardes pendu pour avoir tué son hôte afin de lui voler dix francs qu'il avoit; un marchand venant à la foire, tué d'un coup de couteau, qu'on lui laissa dans la gorge, trouvé en cet état le long des tranchées du faubourg Saint-Germain, sans parler de dix-neuf autres qu'on trouve avoir été tués et assassinés en ce seul mois par les rues de Paris, dont on n'a pu encore découvrir les meurtriers.

« Pauvre commencement d'année, nous menaçant de pire fin, » ajoute l'historien.

En effet, lorsqu'il présente la récapitulation des événements de l'année entière, le chapitre des désordres et des crimes tient la plus large place.

« Adultères, puteries, empoisonnements, voleries, meurtres, assassinats et duels si fréquens à Paris, à la cour et partout, qu'on n'osoit parler d'autre chose, même au palais, où l'injustice qui y règne rend effacés la beauté et le lustre de cet ancien sénat. »

Il est vrai que si de 1606 nous tournons le feuillet pour arriver à 1607, le tableau ne change guère: « débauches et folies, ballets, paillardises, duels et autres vices et impiétés, étoient en ce temps plus en règne que jamais. »



Cour et hôpital Saint-Louis, sous Henri IV.

Le naïf chroniqueur voit décidément les choses en noir.

Reprenons notre narration :

Nous avons dit plus haut qu'une maladie contagieuse avait éclaté dans Paris en 1605, en 1606 elle reparut; la fréquence des épidémies pestilentielles éveilla l'attention des magistrats chargés de veiller à la santé publique, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu exposèrent au premier président Achille de Harlay, que la population de la ville augmentant, le seul hôpital existant, l'Hôtel-Dieu, était devenu tout à fait insuffisant, et qu'il était indispensable de remédier à cet état de choses.

Il y avait surtout un grand abus qu'il fallait faire au plus tôt disparaître : c'était l'agglomération des gens atteints de maladies diverses. En vain on avait placé tous ceux qu'on appelait les pestiférés dans la grande salle dite du Légat, que le chancelier Antoine du Prat, cardinal et légat en France, avait fait bâtir en 1535; mais on n'avait pu empêcher la contagion, de sorte que les malheureux qui se trouvaient en traitement à l'Hôtel-Dieu, pour des affections relativement sans

gravité, avaient toutes chances d'y gagner la maladie régnante et d'en mourir.

On fut d'avis qu'il y avait lieu de fonder au moins un nouvel hôpital.

On visita l'ancienne maison hospitalière fondée par la veuve de saint Louis au faubourg Saint-Marcel, la Charité-Chrétienne ; mais elle était trop petite et trop éloignée du centre de Paris, et on s'arrêta au projet de construire un grand et vaste hôpital. Le roi, par un édit de mars 1609, attribua à l'Hôtel-Dieu dix sous sur chaque minot de sel qui se vendrait dans tous les greniers à sel de Paris pendant quinze années, et cinq sous à perpétuité après l'expiration de ces quinze ans, à la charge par l'administration de faire bâtir un hôpital hors la ville, entre la porte du Temple et celle Saint-Martin ; de payer les gages de tous les employés et de fournir tous les meubles et ustensiles nécessaires tant à cet hôpital, lorsqu'il serait construit, qu'à celui de Saint-Marcel, que le roi donna et incorpora à l'Hôtel-Dieu pour le même usage.

En conséquence de cet édit, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, par délibération du 20 juin 1607, conclurent un marché pour la construction du nouvel hôpital sur les plans et devis qui leur avaient été présentés.

On commença, selon l'usage d'alors, par bâtir la chapelle, dont la première pierre fut posée le 13 juillet de la même année, sur le dessin de l'architecte Châtillon. Les travaux furent exécutés sous la direction de Claude Vellefaux et durèrent quatre années.

La dépense de la construction, de l'ameublement de cet hôpital, ainsi que celle de la mise en état de la maison de la Charité-Chrétienne du faubourg Saint-Marcel, coûtèrent 795,000 livres, suivant les comptes de l'Hôtel-Dieu, de 1607 à 1612.

Au-dessus de la porte de l'hôpital Saint-Louis, fut placée une table de marbre noir contenant une inscription rappelant que cet édifice était dû à la libéralité et aux soins du roi Henri IV.

Lorsqu'il fut édifié, il parut tellement parfait comme type d'architecture hospitalière, que les architectes les plus célèbres de l'époque le citèrent comme un modèle.

Sa disposition est des plus simples et des plus logiques : quatre grands corps de bâtiments décorés d'avant-corps aux angles et au centre, entourent une vaste cour carrée et renfermant des salles de malades. Ces bâtiments, destinés dans l'origine au traitement des pestiférés, étaient entourés de doubles cours, de jardins et d'enceintes de murailles qui interceptaient toute communication avec la ville ; autour du premier mur d'enceinte s'appuyaient, construits symétriquement, les logements des employés, des religieuses et des domestiques attachés au service des malades.

Dans une seconde enceinte se trouvaient les cuisines, la boulangerie et divers autres services ; dans la crainte de la contagion, les personnes employées à ces services généraux ne pouvaient pénétrer dans la première clôture pour y porter les aliments et les provisions. Elles ne communiquaient avec les habitants de l'intérieur qu'au moyen d'un vaste tour placé dans un pavillon construit à cet effet.

Les bâtiments n'ont qu'un étage sur le rez-de-chaussée ; les salles sont voûtées et très élevées.

En temps d'épidémie l'Hôtel-Dieu lui envoyait des religieuses et des chirurgiens et des domestiques. Quand il ne régnait aucune maladie contagieuse, on y envoyait quelquefois des convalescents. A la requête du parlement de Paris, l'hôpital fut aussi parfois ouvert aux mendiants qui, dans les années de grande disette, encombraient la capitale. En 1709, on y fit quelques augmentations pour pouvoir y loger un grand nombre de scorbutiques.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'hôpital Saint-Louis fut affecté au traitement des maladies, qui, sans être épidémiques, sont cependant contagieuses, telles que la teigne, la gale, les scrofules, etc.

En 1787, il ne contenait que 300 lits.

Au moment de la Révolution, il fut appelé l'hôpital du Nord ; il reprit depuis son ancienne dénomination, qu'il a conservée jusqu'à nos jours.

Pendant le siècle dernier, les appareils de balnéation de l'hôpital étaient des plus défectueux ; aujourd'hui, le bâtiment des bains internes rassemble tous les éléments de la balnéation la plus perfectionnée ; on y trouve les appareils hydrothérapeutiques les plus variés ; une salle de douches médicinales, un cabinet de douches à vapeur, une étuve pour les bains de vapeur, une salle de fumigation ; des appareils hydrofères ; enfin tous les genres de thérapeutique par les eaux pures et minérales y sont appliqués. Le service des bains internes permet de donner de 1,200 à 1,500 bains par jour.

En 1816, un service de bains externes y a été ouvert pour les indigents des quartiers populeux où se trouve situé l'établissement ; il sont donnés sur la production de cartes délivrées par le bureau de bienfaisance et sur l'ordonnance des médecins de l'hôpital.

Dans le pavillon qui servait primitivement d'entrée d'honneur et qu'on appelle pavillon Gabrielle, on a disposé des chambres particulières pour les malades payants.

L'hôpital Saint-Louis, dont la principale entrée est située rue Bichat, compte 810 lits ; le personnel administratif comporte un directeur, un économe, deux aumôniers, vingt-quatre sœurs, cinq employés, cent quarante sous-employés et garçons de service. Le personnel médical comprend six médecins, deux chirurgiens, un pharmacien,

vingt élèves internes, et trente-sept élèves externes.

Par arrêt du parlement du 6 août 1609, l'argenterie de la confrérie des Changeurs, dont le service se faisait à l'église Saint-Leufroy, fut donné à l'hôpital Saint-Louis. Il est bon d'ajouter qu'à cette époque, la confrérie se réduisait à un seul changeur.

Les bâtiments de l'hôpital du faubourg Saint-Marcel furent terminés en 1608; on le nomma hôpital Sainte-Anne.

Cette maison a servi longtemps de lieu de convalescence pour les malades de l'Hôtel-Dieu. Son emplacement la fit choisir en 1787, pour un des quatre hôpitaux destinés à remplacer l'Hôtel-Dieu. Plusieurs dispositions étaient déjà faites pour sa reconstruction, mais la révolution en arrêta l'exécution.

Cet établissement, qui porta le nom de maison de santé, ne servit plus aux malades; les bâtiments assez vastes et son enclos entouré de hautes murailles, sont devenus ceux d'une ferme appartenant à l'Hôtel-Dieu, et qui se transforma en succursale de Bicêtre, en 1833. Environ 170 aliénés paisibles et convalescents y furent occupés à des travaux agricoles.

En 1863, M. le baron Hausmann, préfet de la Seine, frappé des avantages que la ferme Sainte-Anne pouvait offrir à l'établissement d'une vaste maison servant à la fois de refuge aux aliénés indigents et de centre d'instruction pratique pour les maladies mentales, y fonda l'asile clinique désigné encore aujourd'hui sous le nom d'hospice Sainte-Anne, et qui est situé au centre des quatre rues Broussais, Cabanis, de la Santé et d'Alesia. Nous le décrirons en temps et lieu.

Ce n'était pas assez de bâtir des hôpitaux pour les pestiférés, il fallait surtout empêcher le retour de ces contagions qui décimaient si souvent Paris et l'une des causes de la pestilence était surtout l'existence du ruisseau fangeux de Ménilmontant, dont nous avons déjà parlé et qui, charriant constamment une quantité considérable d'immondices, empoisonnait l'air.

On a vu déjà qu'au XIVe siècle on avait supprimé le déversoir du Pont-Perrin, et qu'en 1605 le prévôt des marchands, François Miron, avait fait exécuter à ses frais un travail fort important et des plus utiles pour la santé publique; il avait fait voûter toutes les parties du ruisseau qui passaient à ciel ouvert entre la rue Saint-Martin et la rue Saint-Denis et qu'on traversait sur un ponceau (petit pont) qu'on voit désigné sur les registres capitulaires de Notre-Dame sous le nom de « Ponceau Saint-Denis emprès les Nonnains » (les Filles-Dieu).

Sur cette voûte fut tracée une rue qui prit le nom de rue du Ponceau.

Au reste, ce fut près de l'égout du Ponceau que la peste de 1606 fit le plus de ravages. « J'ay ouy dire à l'un de nos devanciers, dit le médecin Ellain, qui écrivait à Paris en 1606, que les massons qui batyssoient en une maison qu'il y avoit près le Ponceau, moururent tous de la peste pour avoir tiré de quelques crevasses qui estoyent en une chambre, de la filace ou des estoupes qui estoyent infectées de plus de sept ans, car il y avoit autant que la peste avoit été à Paris. »

Du côté de la rue Saint-Sauveur, l'égout était resté à découvert : ce qui explique la note d'Ellain, et celle-ci de l'Estoile : « neuf maisons de la paroisse Saint-Sauveur furent frappées à la fois, lesquelles furent toutes vuidées en vingt-quatre heures de la ditte maladie. »

François Miron, à qui Paris est redevable de plusieurs embellissements, fit aussi établir, en 1605, la première fontaine de l'île de la Cité ; elle était alimentée par les eaux de l'aqueduc des prés Saint-Gervais.

« Cette fontaine, rapporte Dulaure , fut alors construite sur l'emplacement de la maison du père de Jean Chastel, assassin de Henri IV, et fut substituée à la pyramide élevée pour éterniser la mémoire odieuse du crime, de l'assassin et des jésuites ses instigateurs, pyramide que, par un sentiment de crainte, Henri IV venait de faire démolir.» Sur cette fontaine on lisait ce distique, relatif à l'événement :

Hic, ubi, restabant sacri monumenta furoris
Eluit infandum Mironis unda scelus.

C'est-à-dire : « Là s'élevait un monument consacré à éterniser les fureurs du fanatisme; Miron l'a remplacé par une fontaine dont les eaux pourront servir à effacer les souillures d'un attentat exécrable. »

Cette fontaine, élevée en 1605, fut, peu d'années après, transférée dans la cour méridionale du palais de justice. Elle est connue sous le nom de fontaine Sainte-Anne; ce nom lui fut donné ainsi qu'à une rue du voisinage (rue Sainte-Anne en la Cité, elle commençait à la cour de la Sainte-Chapelle, aboutissait au quai des Orfèvres; elle fut supprimée lors de l'agrandissement du palais de justice en 1840) en mémoire de la reine Anne d'Autriche.

Un industriel du nom de Pierre Dupont, avait donné à Henri IV l'idée d'établir près de Paris une manufacture de tapis dans le genre oriental.

Cet établissement fut installé, vers 1605, dans une vaste maison qui avait d'abord servi de fabrique de savon et située sur le bord de la Seine, non loin de Passy, sur l'emplacement actuel du quai de Billy, et Pierre Dupont fut le premier directeur de cette manufacture, qu'on appela la Savonnerie.

Déjà en 1597, des tapissiers de haute lisse avaient été logés par Henri IV dans la maison professe des jésuites de la rue Saint-Antoine, vacante depuis leur expulsion : « Laurent, excellent

tapissier, dit Sauval, fut nommé directeur de cette nouvelle fabrique, et Dubourg lui fut ensuite associé.» (On sait que Dubourg était l'auteur des belles tapisseries de Saint-Merri exécutées en 1594 et dont nous avons parlé).

Après le rappel des jésuites, l'établissement fut transféré dans les galeries du Louvre; Pierre Dupont fut autorisé à y établir une fabrique de tapis du Levant.

Le roi ne se borna pas à la création de ces divers ateliers; il fit venir de Flandre environ 200 ouvriers tapissiers et les installa d'abord dans quelques bâtiments encore debout du palais des Tournelles, d'où ils émigrèrent ensuite pour aller au faubourg Saint-Germain dans la rue de la Varenne (de Varennes).

Mais si le roi, à l'exemple de François Ier et de Henri II, aimait beaucoup les belles tapisseries et ne demandait pas mieux que d'en encourager la fabrication par de grandes libéralités, son ministre Sully se faisait tirer l'oreille pour débourser des fonds à leur profit, et il fut obligé de lui écrire, le 15 mars 1607, la lettre suivante, pour le mettre en demeure de payer ce qui était dû à ses tapissiers.

« Mon amy, vous avez assez de fois veu les poursuites que les tapissiers flamans ont faites, pour estre satisfaits de ce qui leur avoit esté promis pour leur établissement en ce royaume: de quoy ayant, par une dernière fois, traité en la présence de vous et de M. le garde des sceaux, je me résolus enfin de leur faire bailler cent mille livres; mais ils sont toujours sur leurs premières plaintes s'ils n'en sont pas payez. C'est pourquoy je vous fais ce mot pour vous dire que j'ai un extrême désir de les conserver, et pour que cela despend du tout du payement de ladite somme, vous les en ferez incontinent dresser, en sorte qu'ils n'ayent plus de sujet de retourner à moy. Car autrement, je considère bien qu'ils ne pourroient pas subsister, et que, par leur ruisne, je perdrois tout ce que j'ay fait jusques à maintenant pour les attirer ici et les y conserver; faictes-les donc payer, puisque c'est ma volonté, et sur ce, Dieu vous ait, mon amy, en sa sainte et digne garde ! »

Simon Lourdet succéda en 1626 à Pierre Dupont à la direction de l'établissement de la Savonnerie, et tous deux obtinrent de si beaux résultats, qu'ils furent anoblis l'un et l'autre.

Piganiol de la Force cite parmi les productions de cette manufacture, un tapis de pied qui devait couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, et qui consistait en quatre-vingt douze pièces.

Elle rivalisa bientôt avec celle des Gobelins.

Lors de la création des maisons destinées à enfermer les pauvres, on plaça à la Savonnerie un certain nombre d'enfants indigents, auxquels on apprit l'état de tapissier; mais quelque temps après la fondation de l'hôpital général, des différends s'élevèrent entre les chefs de l'administration des pauvres qui voulaient s'immiscer dans le gouvernement de la Savonnerie et le directeur de la fabrique. L'intervention du ministre Colbert devint nécessaire, et en 1663, ce ministre dut donner à la Savonnerie une organisation nouvelle.

Vers la fin du règne de Louis XIV, cet établissement déchut de son ancienne renommée; mais en 1713, il reprit toute son activité par les soins du duc d'Antin, surintendant, qui en fit réparer les bâtiments.

La chapelle avait été élevée en 1615 par Marie de Médicis sous l'invocation de saint Nicolas. On lisait sur la porte cette inscription :

« La très Auguste Marie de Médicis, mère du roi Louis XIII, pour avoir par sa charitable munificence des couronnes au ciel comme en la terre par ses mérites, a établi ce lieu de charité, pour y être reçus, alimentés, entretenus et instruits, les enfants tirés des hôpitaux des pauvres enfermés, le tout à la gloire de Dieu, l'an de grâce 1615. »

En 1728, la Savonnerie fut réunie à la manufacture des Gobelins.

Une partie des anciens bâtiments fut remplacée par des constructions nouvelles destinées aux magasins et à l'administration des subsistances militaires.

Pressé par le besoin d'argent destiné à payer les troupes qu'il commandait lui-même au siège d'Amiens, le roi avait établi une chambre de justice contre les officiers qui avaient manié les finances et s'étaient induement enrichis. Une seconde chambre fut de nouveau créée, formée de magistrats des cours souveraines, par un édit du mois de janvier 1607. Un grand nombre de financiers, tels que trésoriers de l'épargne, de l'extraordinaire des guerres et de la maison du roi, maîtres de la chambre aux deniers, receveurs de l'écurie et autres, présentèrent requête au parlement pour être reçus opposants à l'enregistrement et à l'exécution de cet édit, mais le parlement passa outre.

On emprisonna bon nombre d'officiers de finance, on en condamna quelques-uns, leurs biens furent saisis et vendus et les autres obtinrent une amnistie générale pour leurs malversations.

Le lundi 17 septembre 1607, eurent lieu les funérailles du chancelier de France de Bellièvre; le 12, le prévôt des marchands et les échevins avaient reçu l'invitation suivante de la part du roi.

« Très chers et bien amez, ayant pleu à Dieu, d'appeler à luy nostre très cher et féal sieur de Bellièvre, chancelier de France, et désirant singulièrement honorer la mémoire d'un personnage de telle qualité, tant pour les recommandables services qu'il a faits à cette couronne de France, que



F. Roy, éditeur. — 82

Imp. Charaire et fils.

Porte d'entrée de l'hôpital Saint-Louis, bâtie sous Henri IV.





Chapelle de l'hôpital Saint-Louis.

pour le rang qu'il tenoit, estant l'un des principaux officiers d'icelle, nous voulons et vous mandons que vous ayez à comparoir et vous trouver es obsèques et funérailles, pour y marcher en corps et rendre par vostre présence l'assemblée qui se fera plus solemnelle et autentique, si n'y faites faute, car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 12 jour de septembre 1607. Signé : HENRY. »

A leur tour le prévost et les échevins avaient écrit aux conseillers :

« Monsieur, plaise vous trouver à cheval et en housse, lundy prochain, neuf heures du matin en l'hostel de la diteville, pour nous accompagner à aller en l'enterrement de feu monseigneur de Bellièvre, chancelier de France, vous priant n'y vouloir faillir, fait au bureau de la ville le samedy 15 jour de septembre 1607.

« Les prévost des marchands et échevins de la ville de Paris tous vostres. »

Nous avons pensé qu'il était curieux de mettre sous les yeux du lecteur un échantillon des lettres de part officielles de l'époque, nous continuons par celle adressée aux quarteniers.

« M..... quartenier. Trouvez-vous avec deux notables bourgeois de vostre quartier à cheval et en housse, lundy prochain neuf heures du matin en l'hostel de la ville, pour nous accompagner à aller à l'enterrement de feu Monseigneur de Bellievre, chancelier de France. Si n'y faites faute. Fait au bureau de la ville, le samedy 15 jour de septembre 1607. »

Enfin, lettre des mêmes au capitaine Marchand :

« Capitaine Marchand, trouvez-vous avec tous ceux de vos membres, garnis de vos hoquetons et hallebardes, lundy prochain, huit heures du matin, en l'hostel de la diteville, pour nous accompagner à aller à l'enterrement de feu Monseigneur de Bellievre, chancelier de France. Si, n'y faites faute.

« Fait au bureau de la ville, le samedi 15 jour de septembre 1607. »

Voici maintenant la copie exacte du procès verbal des obsèques :

« Le samedy 15 jour de septembre 1607, seroient venus au bureau de la Ville où estoient messieurs les prévost des marchands et eschevins, plusieurs officiers et serviteurs domestiques de feu messire Pomponne de Bellièvre, chancelier de France, tous habillez en deuil, lesquels auroient présenté auxdits sieurs de la ville les lettres du roy ci-devant transcriptes et iceux priez du convoi et enterrement dudit feu sieur chan-

celier, qui se feroit le lundy ensuivant 17 desdits mois et an en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois sa paroisse ; ce qu'ils auroient promis faire.

« Et aussitost seroient venus audit bureau 23 crieurs de corps et de vin de ladite ville vestus de deuil qui auroient réitéré ladite prière et fait dedans le grand bureau d'icelle la proclamation accoutumée.

« Suivant laquelle prière et semonce auroient esté ordonnez mandement à messieurs les conseillers et aux quarteniers, assistez de deux notables bourgeois de leurs quartiers, pour eux trouver à cheval et en housse ledit jour de Lundy neuf heures du matin en l'hostel de la ville, pour accompagner iceux sieurs de la ville audit convoi et enterrement, comme aussi mandement auroit été envoyé au capitaine Marchand pour se trouver audit jour et heure avec les 300 archers, harquebusiers, et arbalestriers de ladite ville, garnis de leur hoquetons et hallebardes pour assister lesdits sieurs de la ville audit convoy et enterrement et porter par douze desdits trois nombre de la ville, trente six torches de cire jaune de deux livres chacune, aux armoiries de la ville, lesquelles armoiries estoient bordées de noir comme celles des enterrements qui furent ordonnés par icelle ville.

« Et ledit jour de Lundi 17 dudit mois de septembre, sur les neuf heures du matin, mesdits sieurs les prévost des marchands et eschevins, procureur du roy et greffier de la ville, vestus de leurs habits noirs, conseillers, quarteniers et bourgeois mandez, seroient partis dudit hostel de ville à cheval, pour aller à la maison dudit feu sieur le chancelier, sise rue de Bétisy, marchant devant eux les trois cents archers de la ville vestus de leurs hoquetons et hallebardes, desquels il y en avoit 36, douze de chaque nombre, qui portoient, chacun une torche aux armoiries de ladite ville, et après lesdits archers marchoient les sergents de ladite ville vestus de leurs robes mi-parties garnies de leurs navires d'orfaverie, et en cet ordre sont arrivez en ladite maison d'iceluy feu sieur chancelier ; où, après avoir baillé de l'eau bénite sur le corps, prindrent leur departement en une grande gallerie chez monsieur de Chasteauneuf, d'autant que le logis n'estoit capable de recevoir toute l'assemblée.

« Et quelque temps après la compagnie estant assemblée, auroit été commencé à marcher et aller depuis icelle maison jusques en ladite église Saint-Germain l'Auxerrois et pris leur chemin le long de la ruë de Saint-Honoré jusques à la Croix du Tiroir et dudit lieu en ladite église en l'ordre qui ensuit : (Suit la nomenclature assez longue des ordres religieux, pauvres, gens d'église, corps constitués, personnages, qui assistèrent à la cérémonie et formèrent cortège.)

« Le 20 mars 1608, les 23 jurés crieurs de corps et de vins vinrent de nouveau au grand bureau de la ville faire le cri et proclamation suivants :

« Priez Dieu pour l'âme du très hault, très puissant et très illustre prince Henry de Bourbon, duc de Montpensier de saint-Fargeau, et de Chastellerault, dauphin d'Auvergne souverain de Dombes, prince de la Roche-sur-Yon et du Luets, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy de ses pays et duché de Normandie ; pour l'âme duquel se feront le service et prières en l'église de Paris, où, cejourd'huy après midi, furent dites vespres et vigiles des morts pour estre demain à dix heures du matin fait son service solemnel. »

Le mercredi 19 avaient été expédiés les mandements semblables à ceux que nous venons de rapporter aux conseillers, quarteniers et au capitaine Marchand, et le vendredi 21 eurent lieu les funérailles à Notre-Dame.

Le duc de Montpensier était mort le 10 mars ; son effigie avait été exposée au naturel, les mains jointes, un bonnet de satin cramoisi sur la tête, sur la quelle était posée la couronne ducale ; et elle était vêtue d'une tunique aussi de satin cramoisi, d'un grand manteau de velours violet semé de fleur de lis d'or, fourré d'hermine, ayant une traîne de plus de trois mètres.

Elle avait aux pieds des sandales cramoisi, et elle était posée sur un magnifique lit de parade avec dais ; autour de ce lit était une barrière avec des sièges et des bancs pour les maréchaux de France et les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui, les uns après les autres, venaient monter une sorte de garde aux côtés de cette effigie.

D'autres bancs plus simples, étaient réservés aux gentilshommes du défunt et aux capucins qui priaient jour et nuit pour son âme.

Pendant trois jours, cette effigie resta exposée aux regards de tous ceux qui voulurent venir la contempler, et pendant ces trois jours on dressa sur la cheminée surmontée d'un dais, le couvert du duc aux heures des repas, qui étaient servis, tout comme s'il eût été vivant, par ses officiers de bouche. Le peuple de Paris s'entretint beaucoup de cette exposition et nombre de gens voulurent le voir; mais on remarqua que ni les Cours souveraines, ni messieurs du corps de ville n'y allèrent.

L'hiver fut rigoureux. Cinq paysans, chargés de provisions pour les halles, furent gelés, dans la nuit du 20 janvier 1608, à l'entrée de la rue Tireboudin (Marie-Stuart). Le froid avait été si vif cette nuit-là, que le roi s'en était ressenti au Louvre. Il s'était réveillé, la barbe toute gelée dans le lit que partageait la reine.

« Le 24 mars 1608, on traîna à la voirie, la face contre terre, lisons-nous dans *le Gibet de Montfaucon*, le cadavre de Francesco Fava, médecin italien. C'était un maître fourbe que le si-

gnor Fava. Très intelligent, plus instruit que la moyenne des individus de cette époque, notre intrigant personnage avait pu prendre différentes qualités et jouer divers rôles qui le mirent à même de s'enrichir rapidement, trop rapidement peut-être. Il était venu à Paris pour y vendre une fort jolie collection de diamants qu'il avait emportée, en souvenir de la cordiale hospitalité du signor Ange Bossa, et cherchait à s'en débarrasser, lorsqu'il fut arrêté. Il soutint d'abord que les diamants lui appartenaient, qu'il les avait achetés et qu'il ne pouvait répondre de leur origine; mais se voyant serré de toutes parts, il avoua tout, se jeta à genoux et cria miséricorde; on l'envoya au For l'Évêque. Là, il essaya plusieurs fois de se tuer; il s'ouvrit les veines, s'empoisonna; mais, sauvé malgré lui, il tenta de fuir; cette tentative n'eut pas plus de succès que les autres; alors il demanda à sa femme une sorte de pâte italienne qu'il aimait beaucoup, mit dedans une très grande quantité d'arsenic (on ne sut jamais comment il se l'était procuré) et attendit tranquillement la mort. Quand sa femme et son fils furent partis « il demanda un prestre. Un qui estoit prisonnier se présenta, mais il le refusa et en voulut un autre. Pendant que l'on cherchoit, le poison, qui estoit violent, commence son opération, presse Fava et le travaille extrêmement, alors il se fict oster du lict où il estoit couché, et mettre sur une paillasse, où il dit qu'il voulait mourir et y mourut misérablement peu de temps après, sans que le geolier ni les prisonniers sceussent la cause de sa mort et eussent le temps et le moyen d'y remédier. »

« Le lundi matin 24 mars, le corps est ouvert, le poison trouvé dans l'estomac. Curateur créé au cadavre, information de la mort, la femme ouye, le procez faict et parfaict au cadavre, sentence du mesme jour par laquelle François Fava, accusé et déclaré deuëment atteint et convaincu d'avoir mal pris, desrobbé et vollé à Ange Bossa, par faulsetez et supposition de nom, qualitez escritures et cachets, neuf mille trois cents cinquante-six ducats douze gros, monnoye de Venise, tant en diamants, perles et chaisnes d'or qu'en deniers comptans, en espèces de sequins d'or ensemble, d'avoir attenté à sa propre personne, estant en prison, par incision de ses veines et finalement le procez estant sur le bureau, s'estre fait mourir par poison; et pour réparation de ces crimes, ordonné que son corps sera traîné la face contre terre à la voirie par l'exécuteur de la haute justice, et là pendre par les pieds à une potence qui, pour cest effect, y sera mise et dressée ».

De voleur à fripon il n'y a qu'un pas.

Les académies de jeux se multiplièrent à Paris d'une façon d'autant plus inquiétante, que parmi ceux qui les fréquentaient, bon nombre n'étaient pas d'une honnêteté absolue.

« On voyoit dans les académies des fils d'advocats, de jeunes financiers et mesme des marchands, jouer des pistoles, comme leurs pères auroient joué des sous du temps de Francois Ier. On remarque entre autres le fils d'un médecin qui y perdit jusqu'à 60000 écus. » Il fallait que ceux qui tenaient ces jeux y trouvassent un gain considérable, pour qu'une seule maison destinée à cet usage fût louée 1400 livres pour les quinze jours que devait durer la foire Saint-Germain.

Il y avait, disait on, dans ces maisons, certains cabinets particuliers qui se louaient plusieurs pistoles l'heure, ce qui procurait aux propriétaires des bénéfices importants, car il paraît qu'ils étaient souvent loués.

En vain, le parlement rendit des arrêts pour proscrire les jeux de hasard, il ne put y parvenir, et un an après la mort de Henri IV, on comptait à Paris quarante-sept brelans qui payaient au lieutenant civil une redevance d'une pistole par jour.

Un autre abus, contre lequel le parlement était aussi bien impuissant, était le duel. Une ordonnance de 1602 avait été rendue par le roi qui l'interdisait absolument, et avait chargé le connétable, les maréchaux de France et les gouverneurs des provinces de faire comparaître les parties devant eux et «d'ordonner, par jugement souverain sur la réparation de l'injure, ce qu'en leurs loyauté et conscience ils jugeroient être raisonnable », et il menaça les contrevenants de son indignation. Mais en 1605, le galant Béarnais, jaloux de Bassompierre, qui *flirtait* avec Mlle d'Entragues, s'en ouvrit au duc de Guise, qui lui proposa de le débarrasser de son rival en se battant avec lui.

Henri IV, qui ne pouvait se battre en personne, donna procuration au duc de Guise, et le combat eut lieu dans la salle des Suisses.

Bassompierre reçut dans le ventre un furieux coup de lance et ne se tira d'affaire que par miracle.

— Tous mes boyaux, dit-il, sortirent de mon ventre et tombèrent sur mes chausses.

Il eut été difficile après cela à Henri IV d'être bien sévère envers ceux qui se montraient friands de la lame.

De 1598 à 1608, c'est-à-dire dans l'espace de dix années, le duel coûta la vie à 8000 gentilshommes, et Henri IV signa, pendant la durée de son règne, 7000 lettres de grâce.

Enfin, il se résolut, au mois de juin 1609, à rendre un nouvel édit contre les duellistes, qui fut enregistré au parlement, le 26 du même mois, et il fut suivi d'une ordonnance aux termes de laquelle il était défendu à toute personne de porter de petits pistolets. Cette ordonnance fut vérifiée et publiée au parlement, le 15 septembre de la même année,

Une autre ordonnance qui mérite d'être signa-

lée, est celle qui fut rendue pour réglementer l'enlèvement des boues de Paris; c'est la première faite sur cette matière; elle date aussi de 1609. Un capitaine, nommé La Fleur, avait fait nettoyer les rues pendant dix-huit mois sans rien exiger, mais comme il était bien naturel qu'il se fît rétribuer pour le service qu'il rendait ainsi à la population, il imagina de taxer chacun à sa guise et de vouloir en exiger le paiement de force. Or, les bourgeois, qui n'avaient eu que des louanges à son endroit quand il faisait enlever les boues des rues à ses frais, ne se montrèrent nullement disposés à payer trois écus qu'il leur demandait, alors qu'auparavant ils n'en versaient qu'un au lieutenant civil.

Plainte fut portée au roi, qui exigea que le lieutenant civil se saisirait de la recette et rendrait à chacun tout ce qu'il avait pu payer au delà d'un écu; ce qui fut exécuté.

De même qu'on avait dénommé une voie publique rue Dauphine, en l'honneur du dauphin, on donna, en 1607, à l'une des rues qui passèrent sur l'emplacement de l'ancien collège de Saint-Denis, le nom de rue d'Anjou-Dauphine, en l'honneur de Jean-Baptiste-Gaston duc d'Anjou, second fils du roi. Cette rue a récemment changé son nom et s'appelle aujourd'hui rue de Nesle.

En mai 1608, Henri IV, voulant récompenser les services du marquis de Sourdis, donna à sa veuve la propriété d'une impasse située dans la rue de l'Arbre-Sec, et qu'on nommait le cul-de-sac Courbâton. Louis XIII confirma cette donation le 31 mai 1621, et Louis XIV, en octobre 1657; mais un arrêt du conseil, du 3 juillet 1781, ordonna que le cul-de-sac serait réuni au domaine royal. Il a été supprimé depuis une trentaine d'années.

Nous avons un peu délaissé le théâtre; il est temps d'y revenir, d'autant plus que nous trouvons sur les registres du parlement, à la date du 19 juillet 1608, un arrêt concernant le prince des Sots.

Or ce prince des Sots était Nicolas Joubert, seigneur d'Engoulevent, chef de la Sottise. Il eut à soutenir un procès contre les anciens confrères de la Passion, et son avocat en le défendant s'exprima ainsi, en parlant de lui :

« Il est né et nourri au pays des grosses bêtes, et n'étudia jamais qu'en la philosophie des cyniques; c'est une tête creuse, éventée, vide de sens comme une cane, un cerveau démonté qui n'a ni ressort, ni roue entière dans la tête. »

Or, ce singulier prince, ainsi accommodé, était le directeur des comédiens les *Enfants sans souci*, auxquels les confrères de la Passion avaient loué leur théâtre de l'*Hôtel de Bourgogne;* et à la suite de ce procès, on saisit sa loge et la contrainte par corps fut prononcée contre lui.

Le prévôt de Paris, juge de l'affaire, donna main-levée de cette saisie, et fit défense à ses créanciers d'attenter à sa personne, en sa qualité de prince des Sots; mais l'arrêt portait que si, dans un acte quelconque, il ne prenait pas cette qualité, il serait susceptible d'être saisi et pris par corps « sauf audit Joubert, sieur d'Engoulevent, d'avoir recours contre le prince des Sots, c'est-à-dire contre lui-même. »

Cet arrêt ridicule et grotesque fut annulé par un autre, rendu par le parlement le 16 février 1606, et beaucoup plus digne : il condamnait le prince des Sots à payer, dans le délai de six mois, la somme pour laquelle il était poursuivi, sans qu'il pût y être contraint par corps, et lui donna main-levée de sa loge.

Venons à l'arrêt de 1608 : Joubert s'était engagé envers les confrères de la Passion ou maîtres de l'*Hôtel de Bourgogne*, à faire chaque année une entrée triomphale à Paris, avec cette condition, qu'en cessant de faire cette cérémonie, il perdrait son titre de prince des Sots et les prérogatives qui s'y trouvaient attachées. Il négligea de remplir cet engagement, et les maîtres de l'hôtel (qui étaient alors Valérien Lecomte et Jacques Resneau) le poursuivirent en justice.

Joubert se défendit, en disant que les autorités publiques l'avaient duement dispensé de cette cérémonie. Le parlement, après de longs débats, rendit alors, le 19 juillet, cet arrêt : « Nicolas Joubert est maintenu et gardé dans la possession et jouissance de sa principauté des Sots et des droits appartenant à icelle, même du droit d'entrée par la grande porte du dit *Hôtel de Bourgogne* et préséance aux assemblées qui s'y feront, et ailleurs par lesdits maîtres et administrateurs, et en jouissance et disposition de sa loge; décharge ledit Joubert de faire son entrée en cette ville de Paris, jusque par la cour autrement en ait été ordonné. »

On jouait alors à l'*Hôtel de Bourgogne* la comédie du *Purgatoire et du Paradis*, la farce joyeuse de *Toanon*, le *Mystère de Saint-Sébastien*, et la tragédie commençait à y régner en maîtresse, car on voit un auteur parisien, Alexandre Hardi, s'engager envers les comédiens à leur fournir six tragédies par an, et qui en composa plus de cinq cents.

Dulaure nous donne un échantillon d'une pièce qui fit alors courir tout Paris, et que le roi Henri IV, la reine et les principaux personnages de la cour, allèrent voir :

« Un Parisien et sa femme se querellent; la femme reproche au mari de fréquenter continuellement les cabarets, tandis que chaque jour des huissiers venaient saisir ses meubles pour payer sa taille au roi; qui ruinait leur ménage en s'emparant de leurs biens. Le mari se défendait en disant que c'était une raison pour faire bonne chère, puisque tout le bien qu'il pouvait amasser ne serait pas pour lui, mais pour ce beau roi.



Couronnement de Marie de Médicis, d'après le tableau de Rubens.

« — Je ne buvois que du vin à trois sous, disait-il, mais j'en boirai à six.

« La femme, peu touchée de ces raisons, crie et tempête. Pendant ce vacarme, arrive un conseiller de la cour des aides, un commissaire, un sergent, qui viennent demander les contributions. Les époux ne peuvent rien lui donner : on va saisir leur mobilier.

« Alors le mari leur fait cette demande :

« — Qui êtes-vous?

« Les nouveaux venus répondent :

« — Nous sommes gens de justice.

« — Comment, gens de justice ! » réplique le mari avec indignation.

Et prenant pour texte cette réponse, il fait un long exposé des principes de la justice, les met en opposition avec la conduite actuelle des Juges, et termine par dire :

« — Non, vous n'êtes point la justice ! »

Pendant ce débat, la femme voyant qu'on va saisir ses habits et son linge, s'assied sur un coffre qui les contient. Le commissaire, au nom du roi, lui commande de se lever. Elle obéit. On ouvre ce coffre ; alors, au grand étonnement des spectateurs, on en voit sortir trois diables qui s'emparent du conseiller, du commissaire et des sergents et les emportent.

Ce dénouement plaisait fort aux spectateurs, mais les magistrats le trouvaient moins de leur goût, et les membres de la cour des aides se prétendirent insultés dans cette farce ; ils firent emprisonner les comédiens qui en appelèrent au roi.

Henri IV les fit relâcher, traita les magistrats de sots, ajoutant que lui-même n'avait pas été épargné plus qu'eux dans la pièce, mais qu'il pardonnait de bon cœur aux comédiens, qui l'avaient fait rire aux larmes.

Il était d'usage à cette époque que les représentations fussent précédées d'une parade ou prologue n'ayant nullement trait à la pièce qu'on allait jouer et, généralement, c'était un tissu de plaisanteries salées, dont il n'est pas possible de citer le moindre fragment, en raison des mots orduriers qui y foisonnent.

Les confrères de la Passion, en possession d'un privilège exclusif, ne permettaient pas à d'autres comédiens de leur faire concurrence, et lorsqu'en 1595, une troupe vint s'établir à la foire Saint-Germain, les premiers se plaignirent au lieutenant civil, qui obligea les nouveaux venus, par une sentence du 5 février 1596, à payer une redevance de deux écus aux confrères de la Passion.

En 1600, des comédiens italiens obtinrent la permission d'ouvrir un théâtre à l'*Hôtel d Argent*, rue de la Poterie ; ils y restèrent deux ans et furent remplacés par des comédiens de l'*Hôtel de Bourgogne* qui avaient quitté leurs camarades pour venir s'installer dans la nouvelle salle de l'*Hôtel d'Argent.*

En 1609, à l'occasion de quelques désordres

survenus à la porte de ce spectacle, et de tapage qui s'était produit à l'*Hôtel de Bourgogne*, le lieutenant civil rendit une ordonnance dont voici les principales dispositions :

« Sur la plainte faite par le procureur du Roi, que les comédiens de l'*Hôtel de Bourgogne* et de l'*Hôtel d'Argent* finissent leurs comédies à heures indues et incommodes pour la saison de l'hyver et que, sans permission, ils exigent du peuple sommes excessives : étant nécessaire d'y pourvoir et de leur faire taxe modérée, nous avons fait et faisons très expresses défenses auxdits comédiens, depuis le jour de la Saint-Martin jusqu'au quinzième février, de jouer passé quatre heures et demie au plus tard ; auxquels pour cet effet, enjoignons de commencer précisément, avec telles personnes qu'il y aura, à deux heures après midi et finir à ladite heure de quatre et demie et que la porte soit ouverte à une heure précise. » (On voit que les représentations diurnes du dimanche, en vogue de nos jours, ne sont que la répétition de ce qui ce faisait autrefois ; — il n'y a rien de nouveau sous le soleil.)

« Défendons aux comédiens de prendre plus grande somme des habitants et autres personnes que de cinq sols au parterre et de dix sols aux loges et galeries ; et en cas qu'ils aient quelques actes à représenter où il conviendra plus de frais, il y sera par nous pourvu sur leur requête. »

« Paris, dit M. le président Hénault, qui écrivait en 1745, étoit alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui ; il n'y avoit point de lanternes, il y avoit beaucoup de boues, très peu de carrosses et quantité de voleurs. » On peut ajouter qu'il était plus aisé à un comédien de s'entretenir dans ce temps-là avec vingt sols, qu'à présent avec six francs.

Le mauvais entretien des rues et leur peu de sûreté, aussitôt le soir venu, expliquent suffisamment la nécessité de ne permettre l'ouverture des théâtres que pendant la journée ; le soir, les spectateurs eussent couru le risque de se casser le cou en route et d'être dévalisés avant de rentrer chez eux.

Nous verrons les comédiens de l'*Hôtel d'Argent* abandonner, au commencement du règne de Louis XIII, la rue de la Poterie pour aller s'installer dans un jeu de paume de la rue Vieille-du-Temple et fonder ce qu'on appela le théâtre du Marais. Dans une satire publiée en octobre 1603, l'auteur pense qu'il existe assez de comédiens à la cour, sans que le roi ait besoin d'en payer d'autres.

Le 16 octobre 1608, Henri IV écrivit au fils du duc de Sully pour lui ordonner de faire payer aux comédiens italiens la somme de six cents livres qui leur était due des mois passés et de les faire partir sur-le-champ à Fontainebleau, où le roi veut qu'ils jouent en sa présence.

— Quand mon cousin le duc de Sully sera de retour, dit-il, je lui ordonnerai de leur faire payer le reste.

On voit que ces comédiens étaient à la solde du roi et que, par conséquent, ils se trouvaient à l'abri des revendications des confrères de la Passion.

Depuis le commencement du règne de Henri IV, les habitudes de luxe et de dépenses se propagèrent dans toutes les classes de la société ; il en résulta nécessairement que nombre de gens se trouvèrent au-dessous de leurs affaires et que plusieurs « partisans et financiers, pour sauver leurs biens saisis ou engagés, se mirent en faillite ; la fréquence de ces arrangements éveilla la sollicitude de Sully qui s'en plaignit au roi, et un édit de juin 1609, déclara qu'il serait procédé contre les banqueroutiers et « débiteurs faisans faillite et cession de leurs biens en fraude de leurs créanciers » et qu'ils seraient punis de mort « comme voleurs et affronteurs publics ».

Henri IV, sur le point de faire la guerre, s'occupa du sacre de sa femme Marie de Médicis ; il eut lieu à Saint-Denis le 13 mai 1610, et le dimanche suivant, la reine devait faire son entrée solennelle dans sa bonne ville de Paris.

La nuit qui suivit le sacre, le roi la passa fiévreuse, sans sommeil. Le lendemain vendredi 14 il éprouva une sorte de sentiment de tristesse dont ses gens furent frappés ; il envoya de bon matin à l'arsenal son confident La Varenne dire au duc de Sully qu'il le verrait le lendemain à cinq heures du matin, et lui ordonna de l'attendre avec « sa robe de nuict, ses bottines, ses pantoufles et son bonnet de nuict ».

Il alla à la messe aux Feuillants, puis rentra au Louvre.

Après son dîner (déjeuner), il se jeta sur son lit pour dormir, puis il eut la pensée d'aller à l'arsenal, mais la réflexion le conduisit chez la reine et il lui dit qu'il craignait de voir Sully, parce qu'ils avaient à causer d'affaires et qu'il redoutait que cela amenât une fâcherie entre eux.

Puis soudain, il quitta la reine, rentra chez lui et demanda son carrosse afin d'aller voir où en étaient les préparatifs de l'entrée qui se devait faire le surlendemain ; il monta dans la voiture, accompagné des ducs d'Épernon et de Montbazon, du maréchal de Lavardin, du marquis de La Force, de Roquelaure, de Liancourt et du marquis de Mirebeau.

En ce moment, survint Vitry, capitaine des gardes, qui lui proposa une escorte :

— Je n'ai besoin ni de vous ni de vos gardes, répondit le roi, il y a quarante ans que je suis presque toujours moi-même mon capitaine des gardes, je ne veux personne autour de ma voiture.

Le cocher demanda alors où il devait aller.

— Mettez-moi hors de céans, se contenta de dire Henri.

En passant devant l'hôtel de Longueville, le cocher renouvela sa question.

— A la Croix du Trahoir, lui fut-il répondu.

Arrivé là, le roi jeta un coup d'œil dans la rue et dit :

— Au cimetière des Innocents.

Et le carrosse se remit en route.

Le roi commanda alors à l'une des personnes qui l'accompagnaient de faire lever tous les mantelets de la voiture. (Il n'y avait pas alors de glaces aux portières, les voitures étaient fermées par des mantelets de cuir).

Les gens du peuple poussèrent quelques acclamations sur son passage; il n'y répondit point et regarda à peine les décorations dont on ornait les rues et les places publiques pour la cérémonie du surlendemain; il paraissait absorbé dans une sorte de rêverie.

On arriva à la rue de la Ferronnerie, rendue très étroite par des échoppes placées à ses deux extrémités.

Soudain, le carrosse s'arrêta en raison d'un embarras formé par deux voitures, l'une chargée de tonneaux de vins et l'autre de foin; les valets de pied descendirent du carrosse et passèrent par une des galeries du charnier.

Le roi se pencha pour dire quelques mots au duc d'Épernon; ce fut alors qu'un homme s'avança, mit le pied sur un des rais de la roue de derrière, du côté où était le roi, et s'appuyant d'une main sur la portière, de l'autre il frappa Henri IV d'un coup de couteau.

Ce premier coup glissa entre la deuxième et la troisième côte et n'était pas mortel.

— Je suis blessé ! s'écria le roi.

Mais au même instant, il reçut un second coup qui le tua net.

L'assassin frappa une troisième fois, mais le couteau ne porta que dans la manche du pourpoint du duc de Montbazon, qui étendit le bras pour le parer.

Nul de ceux qui étaient avec le roi ne le vit frapper « et si ce monstre d'enfer eût jeté son couteau, on n'auroit su à qui s'en prendre, mais il s'est tenu là pour se faire voir et pour se glorifier du plus grand des assassinats ».

Tous descendirent du carrosse pour empêcher que le peuple qui s'attroupait ne mît en pièces le régicide; trois des seigneurs restèrent debout à la portière pour secourir le roi, et l'un d'eux, voyant que le sang lui sortait par la bouche, s'écria :

— Le roi est mort !

A cette parole terrible, il se fit un effroyable tumulte, les gens qui étaient dans la rue se jetaient tout effarés dans les boutiques, dans les maisons, comme s'ils eussent craints d'être tués à leur tour par des ennemis invisibles.

On eût dit que la ville était prise d'assaut.

Le duc d'Epernon pour calmer l'effervescence se hâta de crier que le roi n'était que blessé et demanda du vin, mais alors chacun voulut le voir; en un clin d'œil, la voiture fut entourée et on eut toutes les peines du monde à écarter le peuple; on y parvint enfin, en disant qu'il fallait faire place, afin de pouvoir ramener promptement le blessé au Louvre pour qu'il fût pansé.

Saint-Michel, un des gentilshommes ordinaires du roi, qui avait suivi le carrosse, avait pendant ce temps tiré son épée et s'était précipité sur l'assassin; il lui arracha son couteau, il voulait le tuer sur place, mais d'Epernon l'en empêcha; l'homme fut remis en mains sûres et quelques instants plus tard, le cadavre de Henri IV reposait sur son lit.

De Vic, le premier médecin; Milon, le grand écuyer; Bassompierre, le duc de Guise, étaient à l'entour, consternés, éperdus.

L'assassin avait été conduit à l'hôtel de Retz où il fut gardé à vue par les archers; on le fouilla; on trouva sur lui ce distique qu'il avoua avoir composé :

> Ne souffre pas qu'on fasse en ta présence,
> Au nom de Dieu, aucune irrévérence.

et qui était écrit sur un papier où étaient représentées les armes de France ayant pour supports deux lions qui portaient l'un une clé, l'autre une épée.

Il avait aussi sur lui un cœur de coton qu'il tenait de M. Guillebaut, chanoine d'Angoulême, qui le lui avait donné pour le guérir de la fièvre.

Le président Jeannin et le conseiller Bullion l'interrogèrent et commencèrent par lui dire que le roi n'était que blessé.

— Je sais qu'il est mort, répondit-il, vu l'endroit où je l'ai frappé et la profondeur de la plaie, mais je n'ai point de regret de mourir, puisque mon entreprise a réussi.

On lui demanda ce qui l'avait poussé au crime.

— Les sermons que j'ai ouï, auxquels j'ai appris les causes pour lesquelles il est permis de tuer un roi.

Et il se mit à discuter alors les droits du régicide, avec une grande lucidité d'esprit.

On le laissa tranquille pour ce jour-là, et juge et conseiller se retirèrent.

Au Louvre on discutait la conduite à tenir; la reine était d'avis qu'on cachât la mort au peuple. Les ducs de Guise et d'Epernon reçurent l'ordre de monter à cheval et de prendre l'allure de promeneurs, en disant partout que la blessure du roi était des plus légères.

Le lieutenant civil et le prévôt des marchands furent invités à faire fermer les portes de la ville et à en garder eux-mêmes les clés, en ayant soin de se faire suivre par les archers, de façon à prévenir toute émotion populaire.

Malgré toutes ces précautions, le bruit de la mort ne tarda pas à se répandre partout. Ce fut

une consternation générale et l'inquiétude était à son comble.

« On vit des hommes comme frappés de la foudre, tomber évanouis au milieu des rues; plusieurs personnes moururent subitement. »

On n'envisageait plus qu'un avenir orageux et on se reportait aux maux qu'on avait soufferts à Paris pendant la Ligue.

Bientôt, l'affliction du peuple prit un caractère alarmant; à la consternation succéda la colère, puis le désespoir. « On voyait des femmes échevelées pousser des cris aigus, des hommes égarés par une douleur impérieuse parler de vengeance, désigner des complices imaginaires et jurer de les immoler. Le tumulte devint si effrayant, que la reine donna des ordres pour le réprimer; elle fit monter à cheval le duc d'Epernon et quelques autres seigneurs de la cour, à la tête de tout ce qu'on put rassembler de noblesse. Cette troupe parcourut tous les quartiers de Paris; elle harangua le peuple et parvint à le calmer. »

On accusait les jésuites, les cours étrangères, mille bruits circulaient.

Le premier président assembla toutes les chambres, et la cour donna dans la soirée, à la requête du procureur général, un arrêt par lequel la reine était déclarée régente du royaume en attendant la majorité du jeune roi, à qui les princes, les officiers de la couronne et tous les gouverneurs de province présents à Paris, prêtèrent serment de fidélité.

Plusieurs de ces derniers reçurent l'ordre de repartir aussitôt pour leurs gouvernements respectifs.

On fit tenir les portes Saint-Jacques et Saint-Martin ouvertes par deux échevins, afin de laisser passer ceux qui étaient munis d'un passeport signé par le prévôt des marchands, lequel passa la nuit à l'hôtel de ville afin de donner les ordres nécessaires.

Le lendemain matin, à dix heures, le jeune roi, monté sur une jument blanche, alla tenir son lit de justice aux Augustins, où s'assemblait depuis quelques jours le parlement, le palais étant embarrassé par les préparatifs de l'entrée solennelle, devenus inutiles par suite du malheureux événement survenu.

Le roi vêtu de violet, était accompagné des princes, des ducs et pairs, des officiers de la couronne et d'un grand cortège de gentilshommes, tous à pied.

La reine, toute voilée de crêpe noir, était dans son carrosse, avec les princesses et les duchesses de sa suite.

Lorsque tout le monde eut prit place, la reine fit à l'assemblée un discours fort court, souvent interrompu par les larmes et les sanglots; son fils parla ensuite, puis le chancelier, qui déclara solennellement la reine régente pendant la minorité de son fils.

Après cette proclamation, le roi et la reine-mère allèrent à Notre-Dame; les cris de « vive le roi » se firent entendre, les boutiques, qui étaient demeurées fermées, se rouvrirent, les gardes furent renvoyés dans les faubourgs et toute la ville reprit sa physionomie ordinaire.

Revenons à Ravaillac, à qui l'on appliqua la question, à la Conciergerie, où il fut écroué le lendemain de son arrestation. Voici l'écrou relevé sur le registre de la Conciergerie : François Ravaillac, praticien natif d'Angoulême, amené prisonnier par messire J. de Bellangreville, seigneur de Neuvy, prevost de l'hôtel du roy, grand prevost de ferme par le commandement du roy, pour l'inhumain parricide par luy commis sur la personne du roy Henri IV (en marge est l'ordre du supplice). L'historien Germain Brice prétend qu'au milieu des tortures, il avoua des choses si étranges, que les juges surpris et effrayés, jurèrent entre eux sur les saints Evangiles, de n'en jamais rien découvrir, à cause des suites terribles qui en pourraient arriver; ils brûlèrent même les dépositions et tout le procès verbal au milieu de la chambre. Cette narration qui devait être adoptée sans contrôle par quelques écrivains peu soucieux de chercher la vérité, est absolument fausse. Interrogé le 17 au palais par MM. le premier président de Harlay, le président Potier, Jean Courtin et Prosper Boivin, conseillers en la cour, l'assassin déclara s'appeler François Ravaillac, être âgé de trente-deux ans, né à Trouves près Angoulême, et soutint qu'il n'avait pas de complices.

Le 18, il fut interrogé de nouveau et dit avoir demandé un jour à un cordelier si, lorsqu'on avait des visions de choses étranges, comme de vouloir tuer un roi, on devait s'en confesser.

Confronté avec le P. d'Aubigny, jésuite, celui-ci affirma ne pas le connaître; puis Ravaillac fut accusé de sorcellerie. Mais laissons de côté toute cette partie peu intéressante de la procédure, et arrivons aux faits importants.

Ravaillac était une sorte d'illuminé. Tour à tour valet de chambre, maître d'école, feuillant, il était sans cesse hanté par des visions, et à plusieurs reprises, il tenta de s'approcher du roi pour le tuer, parce qu'il soupçonnait celui-ci de vouloir faire la guerre au pape; toutefois, il était retourné à Angoulême et il revint à Paris le jour de Pâques 1610, avec l'intention bien arrêtée de commettre le crime qu'il rêvait; il logea faubourg Saint-Jacques, à l'*hôtel des Cinq-Croix*. Il voulut ensuite demeurer à une hôtellerie proche les Quinze-Vingts : il n'y trouva pas de place, mais il y vit un couteau qu'il vola et qui devait lui servir pour tuer le roi. (Ce couteau figure dans la collection d'armes du musée d'artillerie). Il trouva enfin un gîte aux *Trois-Pigeons*, faubourg Saint-Honoré, en face l'église Saint-Roch. Là, il ajourna encore son dessein et brisa la pointe de son cou-

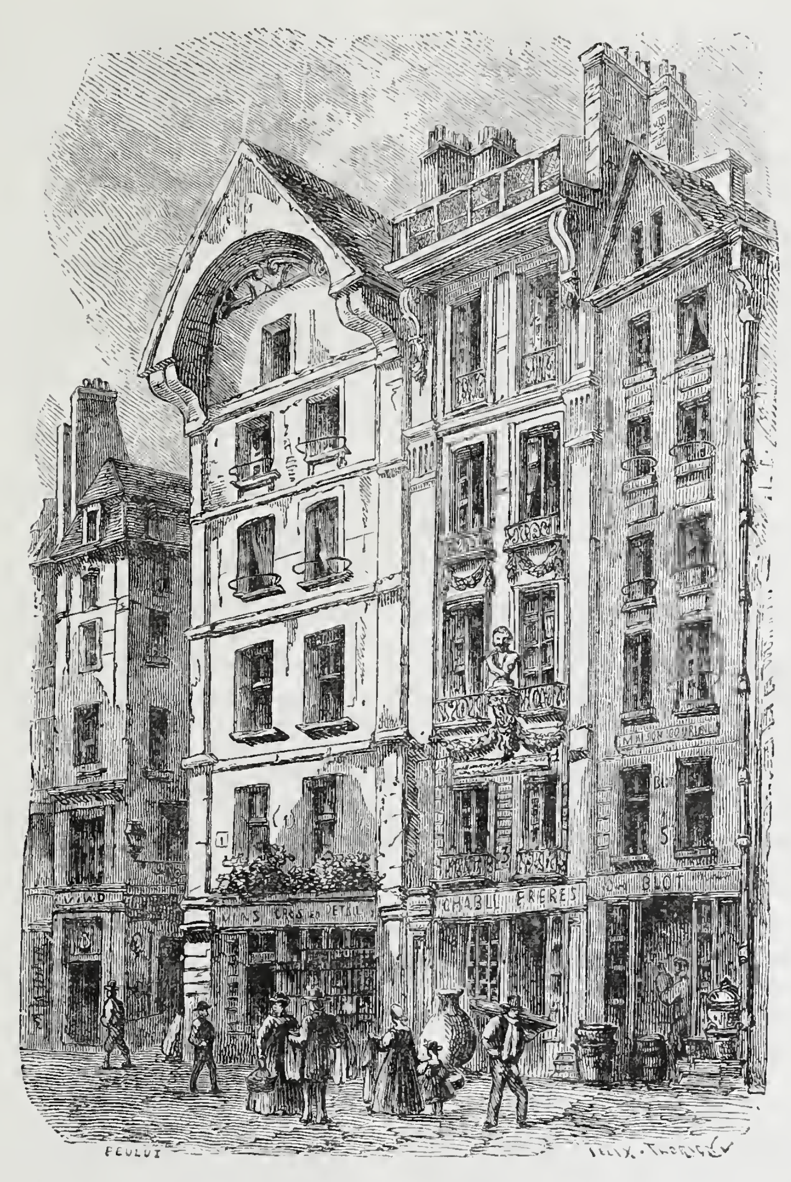


F. Roy éditeur. — 83.

Imp. Charaire et Fils.

Assassinat de Henri IV, arrestation de l'assassin.





Maison de la rue de la Ferronnerie devant laquelle a été assassiné Henri IV.

teau après avoir repris la route de son pays, mais il n'alla pas plus loin qu'Etampes, la tentation le reprit, il revint à Paris, refit la pointe de son couteau en l'usant sur une pierre, puis le 14 mai il alla entendre la messe à l'église Saint-Benoît, dîna dans son auberge avec son hôte et un marchand appelé Colletet; puis il se rendit au Louvre, dans l'intention de tuer le roi entre les deux portes, c'est-à-dire lorsqu'il sortirait pour monter dans son carrosse, mais il ne put s'en approcher alors, et quand il le vit entrer dans la voiture et s'y installer, il la suivit en guettant l'instant favorable il le trouva dans la rue de la Ferronnerie et ne le laissa pas échapper.

En raison de ce qui précède, le parlement rendit le 27 mai l'arrêt suivant :

« La cour, etc., tout considéré : dit a été que la cour a déclaré et déclare ledit Ravaillac atteint et convaincu du crime de lèze majesté divine et humaine au premier chef, pour le très méchant, très abominable et très détestable parricide commis en la personne du feu roi Henri IV, de très bonne et très louable mémoire; pour réparation duquel l'a condamné et condamne à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris, où il sera mené et conduit dans un tombereau; là, nu en chemise, tenant une torche ardente du poids de deux livres, dire et déclarer que malheureusement et proditoirement, il a commis le très méchant, très abominable et très détestable parricide, et tué ledit seigneur roi de deux coups de couteau dans le corps, dont il se

repent et en demande pardon à Dieu, au roi et à justice. De là, conduit à la place de Grève et sur un échafaud qui y sera dressé, tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gras de jambes, sa main droite y tenant le couteau duquel il a commis ledit parricide, arse et brûlé du feu de soufre et sur les endroits où il sera tenaillé, jetté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la cire et soufre fondus ensemble. Ce fait, son corps tiré et démembré à quatre chevaux, ses membres et corps consumés au feu, réduits en cendres, jettés au vent; a déclaré et déclare tous ses biens confisqués au roi, ordonne que la maison où il aura été né sera démolie; celui à qui elle appartient, préalablement indemnisé, sans que sur le fonds puisse être fait à l'avenir aucun bâtiment, et que dans la quinzaine après la publication du présent arrêt à son de trompe et cri public en la ville d'Angoulesme, son père et sa mère vuideront le royaume avec défense d'y revenir jamais à peine d'être pendus et étranglés sans aucune forme ni figure de procès. Défendons à ses frères et sœurs oncles et autres, de porter ci-après le nom de Ravaillac, et leur enjoignons de le changer sur les mêmes peines; et au substitut du procureur général du roi de faire publier et exécuter le présent arrêt, à peine de s'en prendre à lui; et avant l'exécution d'icelui Ravaillac, ordonne qu'il sera derechef appliqué à la question pour la révélation de ses complices. »

Après sa condamnation, Ravaillac fut mis à la torture des brodequins; on lui plaça les jambes entre quatre planches de chêne percées de trous et on les serra fortement avec des cordes, puis le bourreau enfonça ensuite un coin de bois.

Ravaillac pâlit légèrement, mais supporta la douleur.

Au second coin, il jeta un cri.

Au troisième il se pâma; on le relâcha, on lui donna du vin pour ranimer ses forces et on le coucha sur un lit jusqu'à midi, après quoi on le mena à la chapelle, où il dîna; ensuite on le tira de la chapelle pour le conduire à la Conciergerie, accompagné par une multitude de peuple qui le poursuivit de ses invectives et de ses imprécations.

Le même jour il fut extrait de la Conciergerie et mené au lieu du supplice, assailli par les prisonniers de malédictions et de menaces, mais lorsqu'il fut dans la rue, ce fut bien pis : les archers et les officiers de justice présents, eurent toutes les peines du monde à empêcher la populace de le mettre en pièces. « Traître, chien, » l'appelait-on, et il fallut que les archers employassent la force et les armes pour le conserver au milieu d'eux sur le tombereau qui le conduisait.

Trois fois on répéta le cri : « Or, écoutez de par le roi », lorsqu'on lui lut son arrêt de mort.

Mais, lorsqu'on en fut arrivé aux mots : « tué le roi de deux coups de couteau », il ne fut plus possible de continuer la lecture : des cris confus s'élevèrent, et ce fut au milieu d'un tumulte inexprimable qu'on le conduisit devant l'église Notre-Dame, où il fit amende honorable.

On le mena à la place de Grève, bondée de spectateurs. Là, il pria le roi, la reine et tout le monde de lui pardonner.

Le greffier l'exhorta de nouveau à révéler le nom de ses complices, mais il se tut. Alors, on commença par lui brûler le bras, tandis que les deux docteurs en Sorbonne qui l'assistaient, Filesac et Gamaches, essayaient de réciter le *Salve Regina*, mais la foule fit bientôt cesser leurs prières, en criant qu'il ne fallait pas prier pour le méchant damné.

Ravaillac jeta alors un long regard sur cette multitude acharnée contre lui et s'écria :

— Je croyais délivrer le peuple en tuant le roi, je croyais que le peuple m'en aurait obligation, je vois que je m'étais trompé!

Il se tourna vers le docteur Filesac et lui demanda l'absolution, mais celui-ci la lui refusa parce qu'il avait persisté à taire les noms de ceux qui l'avaient engagé à tuer le roi.

— Donnez-la moi, reprit Ravaillac, à condition qu'au cas que ce que je vous ai protesté n'avoir point de complices soit vrai.

— Je le veux, répondit le confesseur, à cette condition qu'au cas qu'il ne soit pas ainsi, votre âme, au sortir de cette vie, s'en ira droit à tous les diables.

— Je l'accepte et la reçois, fit Ravaillac.

On attacha alors le malheureux à quatre chevaux pour être écartelé. Les chevaux tirèrent une demi-heure, et le peuple les aidait à accomplir cette sinistre besogne.

Un gentilhomme s'apercevant que l'un des chevaux était fourbu et tirait mal, mit le sien à sa place.

Après une grande heure de ce supplice, Ravaillac rendit l'âme sans être démembré.

L'exécuteur fut obligé de fendre le corps par quartiers et le peuple se jetant avec sauvagerie sur ses membres pantelants, les traîna par les rues en les déchirant par morceaux. Quelques paysans des environs de Paris ayant trouvé moyen d'en avoir des lambeaux, les traînèrent jusqu'à leurs villages pour les y brûler.

« Ainsi mourut le meurtrier de Henri IV. Il était de taille assez haute, fort et gros, ayant les cheveux et la barbe de la couleur de roux noir, comme on dit avoir été celle de Judas; on l'a aussi depuis appelée couleur à la Ravaillac. »

Nous n'avons pas voulu interrompre la narration du procès de ce meurtrier, avant de revenir aux premiers jours qui suivirent la mort du roi et de parler de ses obsèques. Terminons ce long chapitre par un rapide aperçu sur les usages et coutumes des Parisiens depuis l'avènement d'Henri III, jusqu'à celui de Louis XIII.

Pendant les quinze dernières années, la tranquillité dont ils jouirent leur parut d'autant plus précieuse que le règne précédent avait été très tourmenté et qu'ils furent heureux de pouvoir oublier les agitations de la ligue en travaillant, commerçant et s'amusant, selon leurs goût et leurs aspirations.

Le luxe se développa considérablement pendant cette période; les grands seigneurs se montraient enclins à une grande prodigalité, et on put voir sur la table du surintendant François d'O, des tourtes assaisonnées au musc et à l'ambre qui coûtaient vingt-cinq écus la pièce.

Ce fut le dernier surintendant. Henri IV remplaça la surintendance par un conseil de finances composé de huit membres, mais il ne gagna pas grand'chose à cette innovation, car lui-même écrivit:

« Je me suis donné huit mangeurs au lieu d'un seul que j'avais auparavant. Ces coquins, avec cette prodigieuse quantité d'intendants qui se sont fourrés avec eux par compère et commère, mangent le cochon ensemble et ont consommé plus de cent mille écus. »

Il se hâta alors de rétablir la surintendance et la confia à Sully; cette fois il eut la main heureuse: les huit coquins étaient remplacés par un honnête homme, et lorsqu'une des maîtresses de Henri IV déclarait devant ce sage ministre que le roi était bien libre de faire des présents à ses parents et à ses « amantes » celui-ci lui répondit:

« — Tout cela serait bon, madame, si Sa Majesté prenait l'argent en sa bourse, mais de lever cela sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle raison estant ceux qui nourrissent le roi et nous tous et se contentent bien d'un seul maître sans avoir tant de cousins, de parents et de maîtresses à entretenir.»

Il ne mâchait pas la vérité, ce bon Sully.

Sous Henri IV, l'industrie parisienne progressa sensiblement : dans les galeries du Louvre, travaillaient des tapissiers, les meilleurs sculpteurs, horlogers, parfumeurs, couteliers, graveurs en pierres précieuses, forgeurs d'épées d'acier, les plus adroits doreurs, damasquineurs, faiseurs d'instruments de mathématiques, orfèvres, et tous ces artisans privilégiés étaient en outre protégés par le roi qui s'intéressait à leurs travaux.

Les ouvrières en dentelle commencèrent aussi à se faire remarquer par leurs délicates productions; au reste, les dentelières avaient pour émules les plus grandes dames de la cour. Catherine de Médicis avait mis à la mode la confection de la blonde; elle passait pour une incomparable ouvrière, et souvent elle réunissait autour d'elle ses filles, Claude, Élisabeth et Marguerite, ainsi que leurs cousines de Guise, et passait son temps après dîner à faire des ouvrages en blonde.

Les manufactures de soie que Henri IV voulait établir à la Place-Royale ne furent cependant pas du goût de Sully, encore moins de celui du prévôt des marchands, François Miron, qui résista courageusement, jusqu'à déplaire au roi. Les courtisans disaient déjà :

— Miron ira ce soir coucher à la Bastille!

Mais Henri IV, se calmant tout à coup, se tourna vers le magistrat et lui dit :

— Compère Miron, vous avez bien fait de me dire que j'avais tort; les rois s'appuient sur des chênes, non sur des roseaux!

Ces manufactures ne furent donc pas bâties, et, au lieu de constructions de chétive apparence et fort déplacées, s'élevèrent de splendides hôtels habités par les premières familles de France et à notre époque par l'élite de la bourgeoisie parisienne.

Certes, on ne peut nier que la condition des Parisiens se fût améliorée depuis le moyen âge, et cependant, le croirait-on? ils n'étaient pas libres de manger chez eux à leur guise, et des ordonnances fixaient encore la composition des repas, et on en était encore tenu de se conformer à l'édit du chancelier de L'Hôpital (1563), qui réglait « qu'en quelques noces banquets, festins ou tables privées que ce soit, n'y ait plus de trois services, à savoir, les entrées de table, puis la chair du poisson et finalement l'issue. »

Cet édit ne permettait que six plats à chaque service et défendait de les doubler « comme par exemple ne pourront servir deux chapons, deux lapins, deux perdrix, mais seulement un de chaque espèce. Quant aux poulets et pigeonneaux se pourront servir jusqu'à trois; allouettes une douzaine; grives, bécassines et autres tels oiseaux jusqu'à quatre et ainsi d'espèces semblables. »

On pense si l'application de pareils édits devait être difficile! Jusque sous Louis XIII, la dépense qu'on pouvait faire chez le traiteur fut fixée : C'étaient les commissaires de police qui étaient chargés d'y tenir la main et pour cela ils avaient le droit de pénétrer dans les maisons à l'heure des repas et de compter les allouettes sur le plat.

On condamnait à 40 livres d'amende les convives qui n'avaient pas dénoncé les infractions dont ils avaient été les témoins et les complices.

Or, il s'en suivait qu'après avoir bien dîné chez un ami qui, vous connaissant gros mangeur, avait fait servir deux perdrix sur la table, afin que vous puissiez en manger tout à votre aise, on allait pour le remercier le déclarer au commissaire, dans la crainte de se voir condamné à payer quarante livres d'amende!

L'ordonnance prévoyait le cas où on invitait un officier de justice à dîner. Si le service était trop copieux, il devait se lever de table (cela devait être fort désagréable pour lui lorsqu'il n'en était encore qu'au potage), et poursuivre son hôte!

Mais aussi, disons-le, quelle ressource pour les

avares! Impossible de servir deux perdrix : la loi le défend! »

Quoi qu'il en soit, on se riait des édits, et une fois la porte fermée, on mangeait et festoyait si bien, que l'usage de réglementer les repas finit par disparaître avec Richelieu.

Les Parisiens aimaient beaucoup à « faire carousse » c'est-à-dire bonne chère, en buvant et se réjouissant, et les « boute-tout-cuire » (bons vivants) étaient recherchés et fêtés.

L'usage voulait alors qu'on restât couvert à table.

On mangeait beaucoup de viande et de pâtisseries; les pâtés surtout étaient en grand honneur.

L'Estoile; parlant d'un repas à trois services qu'il fit en 1596, dit que les confitures sèches et massepains y étaient si peu épargnés, que les dames et les demoiselles étaient obligées de s'en débarrasser, en les donnant aux pages et aux laquais qui les servaient,

Pour la première fois, en 1600, on fit usage de tables volantes « se départant en deux et s'en allant ou se levant par sous terre. »

Ce fut sous Henri IV que les bourgeois commencèrent à manger aux repas de cérémonie des dindons. (Le premier qui parut sur une table fut servi aux noces de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche). On les appelait des Jésuites, parce qu'on prétendait que c'étaient ces pères qui les avaient importés d'Espagne en France.

« A la cour de Henri III, lisons-nous dans les *Mémoires du peuple français*, les épices étaient mangées après chaque mets pour ainsi dire; les huîtres, longtemps peu estimées, reprirent faveur sous Henri IV : ce prince qui dînait à 11 heures du matin, les aimait passionnément. Pour les pauvres, l'aliment accoutumé c'était depuis longtemps la viande de porc. (Il l'est encore). Mais les petits marchands et les ouvriers gagnant bien leur vie, s'arrangeaient pour manger, les jours gras, du mouton, du chevreuil, de la perdrix, aussi bien que les riches. (Ce qui laisse à penser que le gibier était plus commun que de nos jours). Les jours maigres, ils se permettaient le saumon, la morue, les harengs, que l'on apportait des pays septentrionaux. L'ancien usage de chapeler le pain se conservait... les vins d'Orléans et de Beaugency avaient autant de réputation que ceux de Bourgogne et de Champagne. »

Il ont bien dégénéré depuis!

La glace à rafraîchir commença à être en usage sous Henri III, qui la mêlait à ses boissons et liqueurs. Les princes, les gentilshommes et plus tard les bourgeois l'imitèrent.

A propos de liqueur, il y en avait une qui se buvait partout: c'était le populo; elle se faisait avec de l'eau-de-vie, de l'eau, du sucre, du musc, de l'ambre, de l'anis et de la canelle; mais l'eau-de-vie de Montpellier était encore la préférée.

Le 26 janvier 1580, le cardinal de Biragues, au retour du baptême d'un de ses neveux, qu'il tint sur les fonts à Sainte-Catherine du Val des Écoliers, offrit une collation au roi, à la reine et aux seigneurs et dames de la cour, dans la grande galerie de son logis, magnifiquement tapissée et parée « en laquelle il y eust deux longues tables, couvertes d'onze à douze cents pièces de vaisselle de faïenze pleines de confitures sèches et dragées de toutes sortes, accommodées en chasteaux, pyramides, plateformes et autres façons magnifiques. La pluspart de laquelle vaisselle fut rompue et mise en pièces par les pages et laquais de la cour. Toute la vaisselle estoit excellemment belle. »

Si la vaisselle était belle, les domestiques étaient bien maladroits, puisqu'ils cassèrent tout.

Les convives les y aidèrent probablement bien un peu.

Ils mangeaient bien et buvaient sec à la cour de Henri III: au mariage du marquis de Vaudémont avec M[lle] de Luxembourg (19 juin 1575) « la reine-mère mangea tant qu'elle cuida crever et fust malade au double de son desvoiement. On disoit que c'estoit d'avoir mangé trop de culs d'artichaux et de crestes et rongnons de coqs dont elle estoit fort friande. »

Quant au cardinal de Guise « on appeloit ce bon prélat le cardinal des bouteilles, pour ce qu'il les aimoit fort et ne se mesloit guères d'autres affaires que de celles de la cuisine, où il se connoissoit fort bien et il les entendoit mieux que celles de la religion et de l'Estat. »

Les gentilshommes ne craignaient pas parfois de se « saouler ». C'était l'expression consacrée. Le 21 juillet 1596, le duc de Mayenne, au retour d'un voyage de vingt-cinq lieues, « se revencha sur les bouteilles; il beust si bien avec messieurs d'Esparnon, Chamberg et Sanssi qu'il les fallut remporter tous saouls ».

Le luxe de la table coûtait déjà cher à cette époque :

Au baptême du fils de M. le connétable (Henri II duc de Montmorency), dont nous avons parlé (5 mars 1597), « lequel le roy tinst et le légat baptisa, le festin, magnifique, fust fait à l'hostel de Montmorency, pour lequel tous les cuisiniers de Paris estoient empêchés il y avoit plus de huit jours. Il y avoit deux esturgeons de cent escus. Tous les poissons estoient fort dextrement desguisés en viande de chair, qui estoient monstres marins pour la pluspart, qu'on avoit fait venir exprès de tous les costés. Du fruict il y en avoit pour trois cent cinquante escus et des poires de bon-chrestien tant qu'on en peut recouvrir à un escu la poire ».

Dans un pamphlet dirigé contre les mignons du roi, il est relaté comme une chose merveilleuse qu'ils ne touchaient jamais la viande avec



Les chevaux du roi, faute d'avoir été abreuvés, l'entraînèrent dans l'eau, au pont de Neuilly. (Pag 188, col. 2.)

les mains, mais avec des fourchettes « quelque difficile que ce fût » et qu'ils aimaient mieux que ce petit instrument fourchu touchât à leur bouche plutôt que leurs doigts.

Ceci montre bien que l'usage des fourchettes était encore peu répandu à Paris. Quant au menu peuple, aux artisans, ils ne s'en servirent que sous Henri IV et encore bon nombre préféraient manger avec les doigts.

Ce fut aussi sous Henri III que l'usage des sièges à dossier commença à devenir général dans les bonnes maisons bourgeoises où on s'était contenté jusqu'alors de bancs.

Quant à la coutume d'empeser et plisser la nappe et les serviettes, elle ne se généralisa pas et resta à la cour où Henri III l'avait inventée, de même qu'il exigeait qu'une balustrade entourât sa table, afin que ses favoris ne pussent pas l'approcher quand il mangeait.

Henri IV fit de bons repas chez Zamet; c'était là que les gens de cour étaient reçus comme ils méritaient l'être; le 8 juin 1593, Zamet donna à souper à messieurs de Mayenne et de Guise et quelques autres seigneurs et dames de la cour; il y avait deux tables : à la première étaient les dames avec le comte de Brienne et le duc de Mayenne, « lequel il fallut rapporter, tant il avait bu ». Le souper coûta deux cents écus.

Le 31 janvier 1596, Pierre L'Estoile dressa un état des « maisons des riches qui regorgeoient de banquets et de superfluités ».

Le 31 janvier 1609 « la reine fist à Paris son ballet magnifique dès longtemps pourpensé par elle et destiné, mais différé jusqu'à ce jour. Et ne fust qu'en deux logis, à l'arsenal et chez la royne Marguerite, où leurs Majestés trouvèrent la collation magnifique et somptueuse que ladicte dame leur avoit fait apprester, qu'on disoit lui revenir à quatre mille escus.

« Entre les singularités de laquelle il y avoit trois plats d'argent, accommodés exprès à cet effet, en l'un desquels il y avoit un grenadier et l'autre un oranger et en l'autre un citronnier si dextrement et artificieusement représentés et déguisés, qu'il n'y avoit personne qui ne les prist pour naturels. »

Mais assez sur le chapitre de la table. Venons aux modes; et d'abord disons que sous Henri III la mode fut pour les dames de Paris de porter un petit chien, nain sur le bras. C'est le roi qui avait amené cette mode; il avait une passion pour les chiens, et lorsqu'on le voyait sortir du Louvre dans un carrosse (il fut le premier roi qui s'en servit), le peuple disait: Voila Sa Majesté qui va aux merceries du palais pour ses bijoux. (Il est bon de dire que les plus belles boutiques de joaillerie étaient alors au « palais », en la cité).

— Non, répliquaient d'autres, le roi va en ville chercher des petits chiens. »

Il aimait aussi les boucles d'oreille; les courtisans 'en portèrent et, à leur imitation, quelques bourgeois.

Mais il faudrait un volume tout entier pour consigner toutes les extravagances de la mode vestimentale de cette époque; les mignons du roi avaient trente habillements différents, de façon à en pouvoir changer chaque jour! ils étaient fraisés, frisés, couverts de colliers de perles, de boucles d'oreille, de bagues, de bourets de velours, de bichons (cheveux roulés au-dessus des tempes), de pierreries, de broderies, parfumés d'eaux cordiales, de civette, de musc, d'ambre gris. Ce dernier parfum était tellement en vogue qu'il n'était pas un mariage où les nouveaux mariés avant d'entrer dans la chambre nuptiale n'eussent pris chacun un clystère d'ambre gris.

Mais c'est trop s'occuper de ces vilains personnages; passons aux autres. La mode voulait qu'on portât un petit manteau très court, laissant voir un ventre énorme qu'on ballonnait à l'aide de coton; tous les hommes ressemblaient à des polichinelles.

La fraise ou collerette à tuyaux fut la folie de ce règne. Henri III en exhiba un jour une formée de quinze lés de linon et large d'un tiers d'aune. C'était lui-même qui avait confectionné l'empois à la farine de riz qui la faisait tenir droite.

Et ce fut lui qui rendit deux édits somptuaires, en 1577 et en 1583!

Ce dernier édit fut exécuté avec une rigueur telle, que plus de trente dames nobles ou bourgeoises de Paris furent décrétées d'arrestation pour y avoir contrevenu; ce fut le prévôt du palais qui fut chargé de les envoyer coucher au For-l'Evêque, malgré leurs supplications et leurs protestations; en vain les maris offrirent de payer l'amende, point; le prévôt avait des ordres précis, les belles délinquantes allèrent en prison.

Mais nous n'avons pas terminé avec la toilette des hommes; — nous ne citons, bien entendu, que les choses les plus saillantes.

Jusqu'en 1580, les élégants portèrent des chausses collantes qu'on nomma des culots, puis vinrent les chausses sans braguette, ayant à peu près la forme de la culotte courte, agrémentées à l'aiguille et garnies de petites coques ou taillades à la ceinture.

« La mode d'appareiller la couleur des bas à celle des chausses, dit l'*Histoire du costume en France*, fut remplacée par l'usage contraire, de sorte qu'on porta les hauts d'une couleur et les bas d'une autre. La bigarrure admise en cet endroit ne tarda pas d'envahir tout le costume. On vit des gentilshommes habillés de huit ou dix couleurs, comme l'avaient été les laquais du temps passé. »

Venons à la coiffure :

« L'un, dit un auteur du temps, avoit un chapeau fait en pain de sucre ou en obélisque, à la hauteur d'une bonne couldée, n'ayant pas à grand'peine deux doigts de rebras, et l'autre un large sombrère (chapeau espagnol) tout aplaty en cul d'assiette avec un rabat plus que sesquipédal (de plus d'un pied et demi). Qui pourroit comporter, ajoute-t-il plus loin, de voir en moins de quinze ans varier de plus de deux cents sortes de chapeaux et de ceintures à porter l'épée, et suit le reste à l'équivalent. »

Le règne de Henri IV fut un retour marqué aux modes du temps d'Henri II. « Il faut un pourpoint de quatre ou cinq taffetas l'un sur l'autre, des chausses où, tant frise qu'écarlate, il entre huit aunes d'étoffe pour le moins, et un bourrelet ou lodier autour des reins; puis des souliers à crics et à pont-levis avec crevés jusqu'à la semelle, et en hiver des bottes, la chair en dehors, le talon très haut, avec des pantoufles très haussées, le surpied de l'éperon très large, ainsi que les courroies de dessous; puis des découpures sur le pied de la botte inventées par Pompignan pour faire paraître et laisser voir un bas de soie incarnadin. » On portait aussi de grosses bouffettes de rubans sur le soulier et au genou.

Les longues bottes en cuir de Russie, remarque M. Quicherat (on disait cuir de Roussy), ou en cuir mou tourné à l'envers, commencèrent en 1608, à être de mise dans les salons, même pour le bal. Ce fut, à ce que nous apprend d'Aubigné, un compliment de Henri IV à l'un de ses écuyers qui fit monter cette chaussure de l'écurie dans les appartements du Louvre. Toutefois, les Anglais avaient déjà donné l'exemple, ils étaient tous bottés dès 1606, même les gens de robe. La mode, en cette circonstance, nous paraîtrait avoir cédé plutôt à la pression de l'industrie. Le roi avait envoyé un tanneur habile, nommé Roze, étudier la préparation des cuirs dans les pays danubiens. Or, cet homme rapporta de Hongrie le secret qui donna naissance à l'industrie des Hongroyeurs, et c'est avec le cuir des hongroyeurs que se firent surtout les nouvelles bottes.

« Les gamaches ou longues guêtres boutonnées, que l'on mettait par-dessus les bas : il y en eut de velours, richement brodées d'or et d'argent.

« Des jarretières longues d'une aune, en taffetas ou en satin, nouées sous le genou et dont es bouts, garnis de dentelle d'or, pendaient sur les côtés.

« L'écharpe de satin passée en bandoulière sur le pourpoint. Elle finit par être une chose si indispensable, qu'elle entra même dans la toilette des dames. Celles de la noblesse la portaient en tout temps, celles de la bourgeoisie seulement avec l'habit de campagne.

« Le pendant d'épée, large bride ornée de broderies, qui s'accommodait avec le ceinturon pour faire tenir l'épée horizontalement sur le haut de la cuisse.

« Enfin les gants à poignets montant jusqu'au coude, dont les plus beaux étaient de satin vert ou de velours incarnat, avec de longues franges sur les bords. »

Sous Henri IV, la barbe n'eut réellement pas de forme particulière; il y en avait de façonnées en toupet, en éventail, en feuilles d'artichaut, en queue d'hirondelle, mais aucune ne valait la barbe grise du Béarnais, si ce n'est celle de Sully qui la portait carrée, à l'imitation de son maître, et jamais il n'en modifia la coupe; aussi, sous Louis XIII, les courtisans ricanaient en le voyant ainsi accommodé) et le duc, piqué de l'affront fait à sa barbe, dit un jour au roi : « Sire, quand votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de me consulter sur quelque affaire importante, son premier soin était de chasser les bouffons et les sauteurs de la cour! »

« Dans la belle société, dit à son tour M. A Challamel, on préféra les pourpoints busqués aux bosses d'estomac si ridicules sous Henri III; les fraises, réduites d'abord, furent peu à peu remplacées par des cabats ou collets rabattus. Les hauts de chausses reprirent leur bouffissure, descendirent jusqu'aux genoux et s'appelèrent grègues, ou ils se relevèrent jusqu'au milieu de la cuisse et péchèrent encore par trop de garnitures.

« Le chapeau, sorte de calotte en feutre, à grands bords rabattus, couvert de panaches, s'appela chapeau français ou à la Henri IV, quoiqu'il nous vînt de l'Espagne. Les élégants l'abandonnèrent en 1600, pour le feutre à basse forme et à larges bords. Il s'en vendait de fort beaux chez Costar, chapelier sur le pont Notre-Dame, à l'enseigne de l'*Ane rayé;* les chapeaux n'étaient pas encore très communs. Ils coiffaient les seigneurs de la cour, mais les bourgeois avaient toujours le chaperon. »

Selon leurs préceptes sévères, les protestants s'habillaient très simplement d'un pourpoint noir, court de buste, sans baleines, à manches étroites, et trousses de moyenne largeur descendant jusqu'au genou.

Les bourgeois étaient vêtus du manteau et de la manteline à manches fendues, un collet rabattu, uni ou brodé de points coupés, et un chapeau.

Le costume des femmes demanderait une bien longue description; bornons-nous à signaler d'abord la pièce principale, le vertugadin (vertugardien); c'était un composé de cerceaux de fer, de bois ou de baleine qui faisaient ressembler les femmes à des cloches. (Les crinolines rappelaient assez le vertugadin). Le corsage de la robe se boutonnait par devant et se terminait carrément; parfois le corsage, très en pointe, était entr'ouvert et laissait voir la chemisette brodée. La jupe, fermée sur le devant et plus courte que la cotte (cotillon), dont on voyait le bas, était relevée par le vertugadin figurant un tambour qui serrait outrageusement la taille. Les femmes coquettes cultivaient et apprenaient vite l'art de remuer les hanches en marchant, pour faire que le tambour de leur jupe inclinât tantôt en avant, tantôt sur les côtés.

Les manches étaient ballonnées par une enflure à l'épaule qui allait en s'amoindrissant jusqu'au poignet.

Une fraise immense, relevée contre la nuque, et plus tard un grand col en dentelle soutenu par des fils d'archal, furent le complément indispensable de la toilette.

Les cheveux, relevés sur les tempes; un léger bonnet ou un escoffion, ou enfin un chaperon; aux pieds, des escarpins, auxquels succédèrent des mules de Venise qui terminaient le costume.

Les femmes de la noblesse portaient un masque de velours; les bourgeoises, une pièce de satin noir percée de deux trous pour les yeux.

Des gants, un manchon, des chaînes d'or, dont l'une supportait l'éventail qui avait succédé à l'éventoir en plumes, étalées au bout d'un manche, c'étaient les accessoires.

Voilà à peu près le costume des femmes sous Henri III et Henri IV, sauf bien entendu les mille changements partiels inventés par la mode du jour; ainsi par exemple, chaque jupe était de couleur différente, avec bariolage ou combinaison de plusieurs couleurs sur une même étoffe; il y avait des rayés, des tracés, des figurés, des flambeaux, etc.

Les dentelles de Venise et de Florence étaient très recherchées par les élégantes, et Henri IV, effrayé de voir les sommes considérables que la coquetterie française jetait à l'étranger, les prohiba; mais Sully, voyant que les ordonnances ne remédiaient à rien, usa d'un stratagème qui lui réussit; il inséra, à la fin de l'ordonnance royale cette phrase : « Défendons de porter ni or ni perles ni diamants ni dentelles d'Italie sur les chapeaux et habits, excepté cependant aux filles de joie et aux filous. »

Le lendemain les femmes qui avaient souci de leur réputation s'empressèrent de se conformer à l'ordonnance, mais comme la coquette-

rie féminine n'est jamais prise au dépourvu, à défaut des riches ornements extérieurs qui étaient défendus, les femmes imaginèrent de concentrer toutes les recherches de l'élégance, là où personne n'avait le droit de contrôle. Ce luxe d'un nouveau genre qui consistait en parfums, en rubans, en faveurs, en non-pareilles, etc., donna lieu au dicton : « obtenir les faveurs d'une femme. »

Les femmes du peuple durent se contenter de deux jupes et du corps qui, souvent, était remplacé par une hongreline ou camisole à grandes basques, et un tablier. C'était à peu près le costume des sœurs de charité.

Le grand luxe des femmes du peuple, c'était le demi-ceint d'argent, c'est-à-dire une large tresse de soie décorée sur la moitié de son pourtour de plaques d'orfévrerie ciselées ou émaillées. De simples chambrières ne reculaient pas à mettre 30 ou 40 écus à leur demi-ceint, sans préjudice de la chaîne aussi d'argent qui servait à suspendre au flanc tout l'équipement d'une bonne ménagère, clés, ciseaux, couteau, bourse, etc.

Les petites bourgeoises, envieuses des femmes nobles, les appelaient « dames à gorge nue, » et celles-ci affectaient de désigner les premières sous le nom de grisettes, à cause de leurs chaussures grises, et le nom resta pour désigner plus tard les jeunes ouvrières.

Au reste, à la fin du XVI[e] siècle, les divers états des gens étaient indiqués par la couleur de leurs vêtements : les ménétriers devaient être habillés de bleu ou de vert, les bateleurs étaient tenus d'avoir un bas d'une couleur, un bas d'une autre, les bourgeois étaient en noir, les nobles en rouge, et le peuple en blanc, (Parfois les seigneurs se mettaient aussi en blanc ; mais alors ils portaient du velours blanc et des bottes de même couleur.)

Les ecclésiastiques avaient adopté l'usage d'une cale sous leur bonnet ; c'était une précaution contre le froid des églises, mais quelques-uns en profitèrent pour ne pas se faire tonsurer, et le concile de Milan défendit les cales à pattes et ne permit que des calots aux vieillards et aux infirmes. Les calots ne tardèrent pas à devenir des calottes que tous les prêtres portèrent.

Henri IV rendit un grand service aux Parisiens en faisant des postes une institution populaire et en appelant tous les citoyens à jouir de ses bienfaits.

Nous avons dit que c'était Louis XI qui avait créé la poste et un contrôleur des chevaucheurs de l'écurie du roi : Charles VIII et Louis XII confirmèrent ces dispositions, et rien ne fut changé ni innové dans le service des postes sous les règnes de François I[er], Henri II et François II ; Charles IX renouvela en 1561 la défense aux courriers de suivre d'autres lignes que les lignes de poste, et ce fut tout. Henri III, par lettres du 28 novembre 1581, donna des lettres patentes confirmant le contrôleur général Jean Dumas dans toutes les prérogatives de sa charge, et Henri IV donna cette charge à M. de Lavaranne, par lettres patentes du 8 mars 1595.

Au mois de mai 1597, il rendit un édit établissant les chevaux de relais ; en août 1602, il unit et incorpora les nouveaux relais aux charges des maîtres de poste, auxquels il donna le droit exclusif de tenir les chevaux de louage, et en 1608 (janvier) il changea le titre de contrôleur général des Postes en celui de général des Postes.

Jusqu'à cette époque, les postes étaient un établissement purement domestique pour la maison du roi et pour tous les intérêts privés ou politiques qui pouvaient s'y rattacher.

L'édit de 1602, sans lui ôter aucun de ses premiers avantages, en fit une institution populaire, en appelant tous les citoyens à jouir de ses bienfaits, — mais malgré tout, il se passa encore du temps entre la création de ces relais de louage et celle du service de la poste aux lettres.

Nous avons dit que Henri III avait été le premier roi qui se servît d'un carrosse ; en effet, le cheval et la mule suffisaient alors à ceux qui ne marchaient pas à pied ; et même après l'invention des carrosses, beaucoup de gens ne cessèrent pas de s'en servir. Le lieutenant civil, le lieutenant criminel, le procureur du roi continuèrent pendant longtemps à se montrer dans les cérémonies publiques montés sur des mules.

La mule était la monture des gens paisibles, des magistrats, etc.

Les femmes elles-même n'adoptèrent pas l'usage du carrosse sans hésitation et ne renoncèrent pas du premier jour à leurs haquenées, tant s'en faut.

« J'ai appris de la vieille M[me] Pilou, dit Sauval, qu'il n'y a point eu de carrosses à Paris avant la fin de la ligue. La première personne qui en eut était une femme de sa connoissance et sa voisine, fille d'un riche apothicaire de la rue Saint-Antoine nommé Favereau. De dire comment étoit fait son carrosse, c'est ce que la même dame ne m'a pas dit ; elle se souvenoit seulement qu'il étoit suspendu avec des cordes ou des courroies, qu'on y montoit avec un échelle de fer, et qu'enfin, il ne ressembloit presque point à ceux d'à présent.

« Que tant qu'il parut nouveau, les enfants et le petit peuple couroient après et souvent avec des huées.

« Pour aller par la ville elle y faisoit atteler deux chevaux, et quatre lorsqu'elle alloit à la campagne ; et même il n'y en avoit pas davantage au carrosse de Henri le Grand quand il alla à Saint-Germain avec la reine et que ses chevaux faute d'avoir été abreuvés, l'entraînèrent dans l'eau au pont de Neuilly ; ce qui l'obligea, en suite d'un tel accident, quand il sortoit de la ville,





MARCHAND DE VERRES ET CRISTAUX : *VOIRRE JOLIS!...*

(*Cris de Paris*, Bibl. Carnavalet) (XVe SIÈCLE.)

F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur. — 84.

Imp. Charaire et fils.

Supplice de Ravaillac sur la place de Grève.



Abbaye et hôtel Cluny, dont on voit encore les restes aujourd'hui, rue Du Sommerard.

d'en faire mettre six avec un postillon sur un des premiers, afin de les retenir en pareille ou semblable rencontre. En quoi aussitôt, il fut imité par les grands seigneurs ».

Ce ne fut qu'en 1645 qu'il y eut des carrosses publics à Paris.

Du temps de Henri IV, ou plutôt à sa mort, on comptait 345 équipages particuliers désignés tous sous le nom de carrosses.

Ce fut aussi sous Henri IV que l'usage du tabac commença à se répandre. Nous le verrons bientôt obtenir une telle vogue, qu'on fut obligé d'excommunier les priseurs et de confisquer leurs « tabaquières ».

XXVII

Louis XIII. — Couvents et communautés. — Les corporations. — Les enseignes. — Le Luxembourg. — Les états généraux. — Le cordonnier Picard. — Le maréchal et la maréchale d'Ancre. — Les hôtels. — Le palais de justice. — L'Imprimerie royale. — Le prêche de Charenton. — L'île Saint-Louis. — La nouvelle enceinte. — Les voleurs de manteaux. — Les fontaines. — Le ballet du roi. — Port-Royal. — L'assemblée des notables. — L'Hôtel-Dieu.



A cérémonie des funérailles du roi Henri IV n'eut lieu que le 29 juin 1610, bien qu'il eût été assassiné le 14 mai; le corps était gardé au Louvre où se faisaient des prières continuelles de jour et de nuit pour le repos de son âme.

Son cœur fut donné aux jésuites pour être porté dans l'église de leur collège de la Flèche.

Le samedi 3 juin, le prévôt des marchands et les échevins résolurent, en attendant les obsèques, de faire dire un service « en l'église de Monsieur saint Jean en Grève » pour l'âme du feu roi, et en conséquence, ils s'entendirent avec Gas-

pard Melon, juré crieur de corps et de vins de Paris, pour qu'il fît tendre le grand portail de l'hôtel de ville et l'église Saint-Jean de serge et de velours par lés alternés; ils firent faire les armoiries de la ville et celles du roi, commandèrent à Dupont, épicier, des torches et des cierges, prièrent l'archevêque d'Embrun de dire la messe et le docteur Filesac, curé de Saint-Jean, de dire l'oraison funèbre, et invitèrent le gouverneur de la ville, M. de Liancourt, à y assister.

Le 6 juin, à huit heures du matin, le capitaine Marchand, ses lieutenants et 50 archers, les sergents de la ville, le greffier, le gouverneur, le prévôt, les échevins, le procureur-receveur, le président de Boullencourt et les conseillers de ville, suivis de 16 quarteniers, des anciens prévôts et échevins et d'une grande quantité de bourgeois, se rendirent à l'église, et le service fut célébré.

« Y avoit en ladite église si grande quantité de peuple que l'on n'y pouvoit entrer ».

Le 5 juin, le roi avait accordé la somme de 2,400 livres au prévôt, aux quatre échevins et au procureur-receveur, pour les indemniser de leurs frais de deuil et, de plus, à chacun, huit aunes de serge noire pour se faire faire des robes et des chaperons.

Le 15, on commanda les préparatifs des funérailles, dans lesquels entraient 2,000 armoiries qui furent payées à raison de 42 sous la douzaine, au peintre François Henry, peintre ordinaire de la ville.

Le 19, Jacques de Creil et cinq autres quarteniers furent requis d'inviter tous les bourgeois et habitants des rues, par lesquelles le convoi devait passer, de faire tendre un lé de serge ou de drap noir au-devant de leurs maisons au-dessus du premier étage et, en outre, de tenir prêtes des torches de cire jaune, ou au moins une, pour la tenir allumée à leur porte; ils reçurent aussi des armoiries pour les attacher aux torches, serges ou draps, et chaque maison dut être nettoyée, de façon qu'il n'y eut ni boue ni ordures au-devant.

Le 22, grand conseil pour régler tous les détails de la cérémonie.

Le 25, le roi ayant été dîner à l'hôtel de Longueville y prit son grand manteau de deuil violet et, suivi des princes et des cardinaux, alla au Louvre jeter de l'eau bénite au corps.

Enfin, le 29, les rues furent tendues de noir depuis le Louvre jusqu'à Notre-Dame, et à deux heures on fit la levée du corps, et le cortège se mit en marche.

Nous n'en donnerons pas le détail; la nomenclature de tous ceux qui le composaient serait beaucoup trop longue; disons seulement que les pauvres, les ordres mendiants, les paroisses, les religieux, les collégiales, les corps constitués, les officiers, les prélats, les cardinaux, etc., y tinrent le rang qui leur avait été assigné.

Le deuil était conduit par le prince de Conti, le comte de Soissons, le duc de Guise et les princes de Joinville et d'Elbeuf.

Lorsque le convoi arriva à l'église cathédrale toute tendue de noir aux armes de France et de Navarre, l'effigie et le corps furent placés sous la chapelle ardente.

On chanta les vêpres des morts, après lesquelles toutes les compagnies se retirèrent pour revenir le lendemain matin assister à la continuation du service.

La dernière grand'messe fut célébrée pontificalement par l'évêque de Paris; il y eut offrande et ensuite oraison funèbre par Cospean, évêque d'Aire.

L'après-dîner, ceux qui avaient assisté la veille au convoi, accompagnèrent le corps jusqu'à Saint-Lazare; le clergé n'alla pas plus loin et rentra dans Paris, mais tous les autres qui étaient à pied et devaient conduire le corps à Saint-Denis, montèrent à cheval ou en carrosse et se rendirent à la croix penchée.

La reine Marie de Médicis, deux jours après les obsèques de son défunt mari, fit célébrer un autre service à Notre-Dame, où elle assista, accompagnée des princes et des princesses.

Ces derniers devoirs rendus à la mémoire du feu roi, on tourna ses regards vers les affaires courantes.

Le commencement du règne de Louis XIII parut assez tranquille, surtout lorsque les princes de Condé et de Soissons, qui s'étaient retirés mécontents de la cour, y furent revenus.

Le dimanche 8 août, les gens qui passaient sur le Pont-Neuf regardaient curieusement « un hermitte enfroqué jusques au bout du nez, portant un chapelet au col avec des reliques et sur l'estomach la figure d'un mort »; il avait au derrière de son habit une ouverture en forme de fenêtre par où il se frappait avec un fouet armé de chaînettes, qu'il tenait à la main; il prêchait la foule qui s'assemblait autour de lui en criant :

— Mon Dieu! pardonne au peuple ses péchés.

Et il parlait de Sodome et de Gomorrhe en homme connaissant à fond son sujet.

Cette sorte de Jonas était un flagellant passablement en retard; il disparut dans une des rues de la Cité, et on ne le revit plus.

Le Pont-Neuf était déjà devenu le lieu de promenade à la mode, ce qui n'empêchait pas qu'on pendît à ses extrémités.

« Le 11 de ce mois (octobre 1610), fust pendu dit l'Estoile, au bout du Pont-Neuf, un de ces tire-manteau sur la brune, pauvre garson qui n'avoit que le c.. et les dents. Je ne dis pas que ce ne soit bien fait de purger la ville de tels matois, brigandeaux et tire-laine, de peur d'y ouvrir la porte au meurtre et au brigandage; mais, de

laisser aller impunis les gros larrons, espargner les assassins comme on fait tous les jours, et ne point punir les séditieux qui doivent avoir pour partage le corbeau et la fourche, je dis que c'est faire la justice en guise d'araignée : tuer beaucoup de mouches, mais non pas les gros bourdons, car quand nos juges font justice aujourd'huy, ils ne la font guère que d'hommes bas et vils. »

Bien que les badauds eussent adopté le Pont-Neuf pour y venir causer des nouvelles du jour, on n'y était pas toujours en sûreté, car le dimanche 2 mai précédent, un pauvre tailleur, père de cinq enfants, qui était allé prendre l'air avec sa femme, comme le beau monde, fut tué ainsi qu'elle, par l'éclat d'un mousquet tiré dans les rangs des *Enfants de Paris* qui passaient là pour faire leur montre.

Louis XIII fut sacré à Reims le 17 octobre et sa mère le ramena incontinent à Paris, sans vouloir permettre qu'on fît aucune cérémonie pour son entrée, à cause de son deuil; les Parisiens maugréèrent; bien que ce fût toujours eux qui payassent les frais des fêtes officielles, ils n'aimaient pas en être privés; aussi, malgré tout, le gouverneur, le prévôt des marchands et les échevins, sur la nouvelle de l'arrivée du roi, le 30 octobre, s'empressèrent d'aller au-devant de lui avec leur milice ordinaire jusqu'à la porte Saint-Antoine, où ils le reçurent au bruit des acclamations du peuple et de quatre-vingt-neuf pièces de canon que le duc de Sully avait fait ranger exprès sur les remparts.

Sully connaissait trop les Parisiens pour songer à les priver des détonations d'artillerie qu'ils aimaient tant à entendre.

Mais ce qui les contraria plus que la suppression de l'entrée solennelle, ce fut celle de la foire Saint-Germain.

Hélas! oui, toujours sous prétexte de deuil, Marie de Médicis décida qu'on ne tiendrait pas cette année la foire Saint-Germain.

Ah! cette fois il y eut bien des mécontents! d'autant plus que de mauvaises maladies coururent Paris, maladies auxquelles les médecins ne connaissaient rien — cela arrivait tout aussi bien alors qu'aujourd'hui, — et ce fut un crocheteur qui, ayant indiqué un remède de sa composition au président de Jambeville qui le prit et se guérit, devint du jour au lendemain l'idole des Parisiens,

Il traitait les maladies par le moyen de certaines herbes; tout le monde courut chez lui, à pied ou en carrosse, et bientôt on ne parla partout que du crocheteur-médecin qui ne tarda pas à faire fortune.

Le 13 mars 1611, Louis XIII posa la première pierre de l'église du couvent de Picpus, pour les religieux pénitents réformés du tiers ordre de Saint-François. Il n'y avait en 1600, à Picpus, qu'une petite chapelle et ses dépendances dont Jeanne de Saulx, veuve de René de Rochechouart comte de Mortemart, fit don à la congrégation. Ce fut pour remplacer cette petite chapelle, que Louis XIII leur fit bâtir une église, et, par lettres patentes du 3 juillet 1621, prit le titre de fondateur du couvent.

La réforme de Picpus s'étendit bientôt dans toute la France, mais le couvent du faubourg Saint-Antoine était le chef de l'ordre.

Les bâtiments de ce monastère étaient vastes et bien construits; on remarquait dans le réfectoire un chef-d'œuvre de Lebrun représentant le *Serpent d'airain dans le Désert*. La bibliothèque était très riche. Le cardinal Duperron l'enrichit d'une partie des livres composant sa bibliothèque de Bagnolet.

Les religieux de Picpus se levaient toutes les nuits à minuit pour dire matines, se donnaient la discipline trois fois par semaine; le vendredi saint ils jeûnaient au pain et à l'eau et mangeaient à terre. Leur habillement consistait en une robe de drap brun et un capuchon rond auquel était attaché une espèce de scapulaire se terminant en pointe, dont les extrémités, par devant et par derrière, descendaient jusque sous la ceinture, formée d'une corde de crin noir ou de poil de chèvre. Leur manteau, de même couleur et de même drap que la robe, descendait jusqu'à mi-jambe.

Ils avaient les pieds nus et portaient des sandales de bois.

Il ne leur était pas permis de porter de linge, si ce n'est en cas de maladie; leurs chemises étaient de serge et ils couchaient sur des paillasses sans matelas.

Prêtres et pères lais avaient le même costume et portaient la barbe longue.

La maison des pères fut considérée comme établissement de fondation royale.

Les ambassadeurs des puissances catholiques y logeaient; on leur préparait un appartement, où ils recevaient les princes du sang et les hauts dignitaires de l'État. Un prince de la maison de Lorraine, ou un maréchal de France, venait les chercher pour les conduire dans un des carrosses du roi à leur hôtel, situé dans la rue de Tournon.

Supprimée en 1790, la maison de Picpus devint propriété nationale. Les bâtiments et terrains qui contenaient une superficie de 8,510 mètres furent vendus le 8 thermidor an IV.

Les religieux de Picpus, sous le nom de pères de Nazareth, eurent un second établissement qui leur servait d'hospice et qu'ils firent construire en 1613, rue Neuve-Saint-Laurent (devenue plus tard la partie de la rue du Vertbois comprise entre la rue Volta et la rue du Temple, et diminuée par le percement de la rue Turbigo qui la prit en écharpe auprès de la rue du Temple), auprès du couvent des filles de Sainte-Élisabeth, qui fut établi en

même temps; les pères le gardèrent jusqu'en 1630, époque à laquelle les filles de Sainte-Élisabeth quittant leur monastère, les pères de Nazareth s'y installèrent, et se firent construire une église qui fut achevée en 1632, par la générosité d'une personne inconnue, qui leur avait fait parvenir une somme de 5,000 livres. Dans une des chapelles était le caveau funéraire de la famille Séguier, ornée d'une *Annonciation*, de Lebrun, et d'une autre peinture de Jouvenet.

Supprimé aussi en 1790, le couvent devint propriété nationale et fut vendu le 21 nivôse an VII.

Enfin, une troisième maison fut encore fondée par les religieux de Picpus, à Belleville, en 1638, sous le nom de couvent de Notre-Dame de la Miséricorde.

Nous venons de parler des religieuses de Sainte-Élisabeth; leur établissement à Paris fut dû, comme celui des religieux de Picpus, au P. Vincent Mussart. En 1613, plusieurs particuliers leur firent don de maisons et d'argent, afin qu'elles pussent se fixer à Paris. Le 31 octobre Gabriel Besson et Marie Mussart, leur donnèrent une rente de six cents livres qu'elles échangèrent pour la moitié d'une maison située rue Neuve-Saint-Laurent, qui leur fut cédée le même jour par Jeanne de la Grange, en même temps qu'elle leur fit don de l'autre moitié. Le 27 novembre, Jeanne Gaudion donna une rente de 200 livres; le 29, Catherine du Bois leur en fit don d'une de 290 livres, puis c'est Agnès Mazier, Marie Bréan, Antoinette Clameau, Marie Mauclerc, Françoise Moinée, Jacques Boucher et sa femme, F. Hénault, etc., qui donnent, donnent à ces filles, venues à Paris sans un sou vaillant et bientôt assez riches pour se bâtir un couvent rue Neuve-Saint-Laurent. Alors le père Mussart, voyant que les choses allaient si bien, écrivit en Bourgogne pour qu'on lui envoyât deux autres religieuses; les dons affluaient toujours, et bientôt, la reine Marie de Médicis fut priée de vouloir bien poser la première pierre (1628) de l'église Sainte-Elisabeth, — ainsi que nous le verrons plus loin, — et d'un monastère dont elles prirent possession deux ans plus tard, assez riches pour rendre aux religieux de Picpus leur premier local devenu insuffisant pour elles. Ce n'est pas tout; elles achetèrent des immeubles rue du Temple, rue des Fontaines. En 1635, d'autres religieuses, aussi du tiers ordre de Saint-François, vinrent trouver celles de Sainte-Élisabeth et partager leur bonne fortune; à peine arrivées à Paris, Anne Petau, veuve de Réné Regnault, conseiller au parlement, leur donna 45,000 livres pour leur nourriture et leur entretien.

Le couvent, supprimé en 1790, devint propriété nationale. L'État, sur une partie de son emplacement, fit ouvrir la rue Sainte-Elisabeth. L'église, dont nous donnerons la description, servit pendant la Révolution de magasin à farine et fut plus tard rendue au culte.

Une seconde variété de carmes réformés vint aussi s'établir à Paris en 1611. Le pape Paul V, qui affectionnait grandement ces religieux, avait écrit à Henri IV pour l'engager à bien recevoir deux carmes déchaussés qu'il lui adressait; la lettre était adressée au cardinal de Joyeuse, chargé de la remettre au roi, en présentant les deux carmes.

Or, tandis que ceux-ci étaient en route pour Paris, ils apprirent la fin tragique de Henri IV, et se demandèrent s'ils devaient continuer leur chemin; mais ils réfléchirent qu'après tout, la recommandation papale devait être toute-puissante, aussi bien auprès du successeur de Henri qu'auprès de lui, et ils arrivèrent au mois de juin 1610.

Ce fut le nonce Robert Ubaldin qui les reçut et leur procura un logement aux Mathurins, près l'hôtel de Cluny, où il demeurait; presqu'aussitôt après leur arrivée ils s'installèrent au collège de Cluny, et bientôt le cardinal de Joyeuse les présenta au roi et à la reine mère, et obtint des lettres patentes qui leur furent octroyées au mois de mars 1611, et le jour de la Pentecôte, les nouveaux carmes s'établirent dans une maison qui leur fut donnée dans la rue de Vaugirard par le maître des comptes, Nicolas Vivian, qui avait acheté cette maison, avec un jardin clos de murs, de Robert Barrat maître d'hôtel du roi et de sa femme, Françoise Fromage; elle avait précédemment servi de salle de prêche aux huguenots, mais le nonce la purifia en la bénissant et y célébra la messe.

Les carmes devaient se trouver là bien à leur aise, mais ils ne tardèrent pas à suivre l'exemple de tous les autres membres des ordres religieux; ils ne furent pas plutôt installés qu'ils trouvèrent la chapelle trop petite et s'occupèrent d'en avoir une plus grande, ce à quoi ils arrivèrent facilement, grâce aux libéralités de Jean du Tillet, greffier du parlement, qui leur procura les fonds nécessaires.

Deux ans plus tard, la grande chapelle était déjà jugée insuffisante, et ils s'occupèrent de se faire bâtir un superbe monastère avec une église dans le terrain attenant à la maison qui leur avait été donnée.

Leur protecteur, Nicolas Vivian, posa la première pierre du dortoir et des autres bâtiments réguliers le 7 février 1613 et, le 20 juillet suivant, la reine Marie de Médicis posa celle de leur église, qui ne fut achevée qu'en 1620, bénite le 19 mars par Charles de Lorraine, évêque de Verdun et dédiée solennellement le 4 décembre 1625, sous l'invocation de saint Joseph, par Eléonor d'Étampes de Valençay, évêque de Chartres.

L'église Saint-Joseph des carmes est surmontée



Les princes du sang rendaient la justice devant leur hôtel. (Page 200, col. 1.)

d'un petit dôme, le premier qui ait été construit à Paris; une tour carrée s'élève à l'extrémité de la nef; elle passait autrefois pour une des plus richement décorées de Paris. « On y voit dans la chapelle, à gauche de la croisée, une statue de la *Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux*, d'Antoine Raggi dit le Lombard; cette statue, venue de Rome, est considérée comme un chef-d'œuvre; la disposition de la niche dans laquelle elle est placée et les colonnes qui l'entourent sont du cavalier Bernin; on y remarque aussi un tableau représentant l'*Apparition de Notre-Seigneur à sainte Thérèse*, de Corneille, les peintures du dôme représentant *le Prophète Élie enlevé au ciel*, et enfin dans la chapelle de Saint-Jacques, les peintures du plafond et du lambris de Van Mole ».

Ajoutons que les fresques de la coupole le *Prophète Elie*, sont de Bartholet Flamaël, peintre liégeois et qu'on doit aussi citer le bas-relief en marbre du maître-autel représentant la *Cène*, les épitaphes des cardinaux de Bausset et de la Luzerne, et le monument funéraire qui renferme le cœur de Mgr Affre.

Un péristyle de construction nouvelle donnant sur la rue de Vaugirard, et une tour carrée précèdent cette église, sous laquelle existe une crypte dans laquelle ont été transférés les ossements des prêtres massacrés aux Carmes en 1792.

Le couvent des Carmes déchaussés devint un des plus importants (le nom de déchaussés fut donné à ces religieux parce qu'ils ne portaient, été comme hiver, que des sandales aux pieds), et par des acquisitions successives, les Carmes for-

mèrent de vastes jardins qu'ils cultivaient avec le plus grand soin. Ils possédaient également autour de leur cloître un grand emplacement sur lequel ils firent bâtir plusieurs beaux hôtels qui donnaient dans les rues du Regard et Cassette. Saint-Foix prétend que ces propriétés leur rapportaient, au XVIIIe siècle, 100,000 livres de revenus.

« Il faut leur rendre cette justice, ajoute-t-il, les richesses ne les enorgueillissent pas; ils continuent toujours d'envoyer des frères quêter dans les maisons. »

Aux deux pères Denis et de Vaillac qui étaient venus en 1610, s'étaient joints de nombreux collègues.

Au reste, il est juste de reconnaître que parmi les nombreux moines de tous ordres qui pullulaient à Paris, les Carmes déchaussés avaient la meilleure réputation. Ils étaient instruits et généralement intelligents. Grâce à leur savoir faire, leur fortune devint considérable, et ils travaillèrent constamment à l'augmenter, en alliant les produits du commerce et de l'industrie à ceux des pratiques de la dévotion.

On leur vit faire plusieurs commerces lucratifs.

C'était dans ce couvent que se fabriquait le blanc des Carmes, composition inventée par les religieux et qui leur procurait de si beaux bénéfices qu'ils ne s'en tinrent pas là, et produisirent un peu plus tard la fameuse Eau de Mélisse, liqueur de santé qui obtint un succès prodigieux et dont la fabrication, passée aujourd'hui dans les mains d'un industriel, jouit encore de la vogue qui l'accueillit à son début.

Les Carmes déchaussés furent supprimés en 1790, et en 1791 on fit du couvent une maison d'arrêt destinée aux prêtres insermentés, dont plusieurs s'y rendirent volontairement pour être déportés conformément aux lois.

Ce fut là que commencèrent les massacres de septembre 1792, dont il sera parlé.

Les bâtiments qui composaient l'ancienne maison religieuse furent vendus par l'Etat le 21 thermidor an V.

Le couvent fut racheté en partie vers 1808 par une société de dames pieuses.

Depuis 1820 il fut occupé par des religieuses carmélites, sous la direction de Mme de Soyecourt.

L'école des hautes études ecclésiastiques fondée par Mgr Affre, rue de Vaugirard, 74, est établie dans les bâtiments de l'ancien couvent.

Les frères prêcheurs occupent aussi une partie de ces bâtiments.

Nous trouvons encore, en 1611, l'établissement à Paris des Minimes; déjà ces religieux occupaient depuis quelques années la chapelle Sainte-Suzanne, rue Saint-Honoré, près les capucins, mais ce n'était qu'à titre purement provisoire; Olivier Chaillou, chanoine de Notre-Dame, dans le dessein de se retirer parmi eux, vendit ses biens et leur prix servit à acheter une portion des jardins de l'ancien palais des Tournelles pour y construire un couvent près la Place-Royale, suivant autorisation du roi, en date du 19 juillet 1610.

Un si beau zèle devait avoir des imitateurs; la reine mère se déclara fondatrice de cette nouvelle maison religieuse et fit payer de ses deniers royaux le prix du fonds qui avait été acheté. Bientôt, les marquis de la Viéville et de Sourdis, les conseillers d'Etat d'Eaubonne et d'Ormesson acquirent le titre de bienfaiteurs de l'ordre, par des dons importants qu'ils lui firent; enfin, la reine fit poser la première pierre de l'église, en son nom, par l'évêque de Grenoble, le 18 septembre 1611.

Cette église, qui ne fut achevée que plusieurs années plus tard, ne fut consacrée solennellement que le 29 août 1679, sous le titre de Saint-François de Paule, par François Le Boutheillier de Chavigny, évêque de Troyes. Cet édifice était remarquable. Son portail avait été élevé par François Mansard. Il était composé de deux ordres d'architecture dorique et composite. Dans le tympan du fronton on voyait un bas-relief représentant Sixte IV au milieu de ses cardinaux. Ce fut le dernier ouvrage de ce grand architecte.

Quelques personnages de marque furent inhumés dans cette église dans laquelle on remarquait plusieurs peintures estimées, entre autres, le tableau d'autel de la première chapelle, qu'on regardait comme le chef-d'œuvre de Vouet; il représentait *Saint François de Paule*, fondateur de l'ordre des Minimes, *ressuscitant un mort*, un tableau de la *Trinité*, de la Hire; on admirait aussi le médaillon de M. Colbert de Villacerf de Coustou l'aîné, le tombeau du duc de la Vieuville, de Desjardins. Nicolas Coypel avait peint dans la sacristie un magnifique *Saint François de Paule marchant sur la mer*.

Il y avait dans la bibliothèque du cloître un tableau assez singulier; il représentait tous les portraits des princes sous le règne de Louis XIII et par le moyen d'un verre, tous se réunissaient et, ne formaient plus que celui du roi.

Au-dessus du cloître, se voyaient deux grandes galeries qui régnaient sur toute la longueur. Le P. Niceron y avait représenté saint Jean l'Evangéliste assis sur un aigle et écrivant son Apocalypse, et la Madeleine de la sainte Beaume en contemplation. « Ces deux morceaux formaient un prestige de la perspective de l'optique : en effet, ils font une illusion singulière, car les façades des deux murs de cette galerie représentent des paysages et des hameaux d'un goût assez médiocre et qui n'ont aucune ressemblance avec la Madeleine et saint Jean; mais en les regardant d'un point de vue pris dans une porte, à l'entrée des galeries, on voit la figure de la Madeleine couchée dans un désert, et celle de saint Jean avec son aigle; ces deux morceaux sont

l'ouvrage d'un très habile opticien et surprennent agréablement les curieux. »

Le couvent des Minimes de la Place-Royale fut supprimé en 1790; ses bâtiments devinrent propriété nationale et furent vendus les 16 pluviôse, 11 et 13 thermidor an VI. Ils furent rachetés par l'Etat, qui résolut d'y établir le Collège Charlemagne. Ce projet n'eut pas de suite. Plus tard, ils furent affectés à une caserne acquise moyennant 241,700 francs par la ville de Paris, le 30 octobre 1823. L'église qui demeura propriété particulière fut démolie. Sur son emplacement on prolongea en 1805, la rue de la Chaussée-des-Minimes ouverte, en 1607, sur des terrains appartenant aux seigneurs de Vitry. Elle s'appelait originairement rue du Parc-Royal (ne pas confondre avec la rue de ce nom qui existe encore), puis on lui donna la dénomination de Chaussée des Minimes, parce qu'elle conduisait au couvent, et aujourd'hui on la désigne sous le nom de rue de Béarn. (Une autre rue, la rue des Minimes, fut aussi ouverte en 1607, sur une partie de l'emplacement occupé par le couvent.)

Sur la fin de juin 1611, il y eut une querelle qui se vida, l'épée à la main, sur le Pont-Neuf, entre le baron d'Arquy, gentilhomme du duc d'Aiguillon et le sieur de Montescot; celui-ci fut blessé au visage, mais cela ne l'empêcha pas de porter à son adversaire un furieux coup d'épée qui l'étendit raide mort. Quelques passants voulurent arrêter Montescot, mais un de ses amis, le chevalier de Balagny, qui arriva au même moment, lui donna son cheval et sa bourse, ce qui lui permit de s'enfuir au plus vite.

Balagny fut vivement tancé pour ce fait par le duc d'Aiguillon, qui prit fait et cause pour la victime; néanmoins l'affaire s'arrangea; le corps du baron d'Arquy fut, par sentence du prévôt de Paris, mené dans un tombereau, depuis le Châtelet jusqu'au bout du Pont-Neuf où le duel avait eu lieu; là, on lut la sentence, et le corps fut conduit au gibet de Montfaucon. Quelque temps après, Montescot fut décapité en effigie; il avait eu soin de se retirer en Angleterre, où il demeura prudemment.

Les commencements du règne de Louis XIII étaient décidément favorables aux fondations d'établissements religieux; plusieurs ecclésiastiques conçurent le dessein de former des congrégations séculières « pour tâcher de rendre peu à peu au clergé de France son premier lustre ». La première de ces congrégations fut celle de l'Oratoire, qui prit naissance à Paris au mois de novembre 1611.

Pierre de Bérulle (fils du conseiller Claude de Bérulle et de Louise Séguier), un simple prêtre, en fut l'instigateur. Il s'associa cinq autres ecclésiastiques : Jean Bance, François Bourgoin, Paul Metezeau, Antoine Birard et Guillaume Gibien, presque tous docteurs en théologie de la Faculté de Paris; et avec leur aide, il loua, au faubourg Saint-Jacques, une maison qu'on appelait l'hôtel du Petit-Bourbon (qui fut abattu plus tard pour la construction du Val-de-Grâce).

La reine-mère qui était toujours disposée à favoriser les entreprises de ce genre, non seulement la fit autoriser par lettres patentes du roi, de décembre 1611, mais voyant deux ans plus tard les résultats de la congrégation, elle sollicita et obtint pour elle l'approbation du saint-siège.

Le pape Paul V, par bulle du 10 mai 1613, approuva l'institution, sous le nom de Congrégation de l'Oratoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ en France.

Le père de Bérulle réunit alors un certain nombre de jeunes clercs, qu'il prépara soit à l'épiscopat, soit à faire des missions ou à fonder des séminaires et des collèges pour l'instruction de la jeunesse des provinces.

Parmi les ordres religieux qui ont laissé une large trace dans l'histoire de l'Église, celui des oratoriens mérite une mention particulière. Il n'exigeait aucun vœu, et ses membres, appliqués à remplir avec toute la perfection possible les devoirs de la vie sacerdotale, se dévouaient à toutes les fonctions qui appartiennent en propre à l'état de prêtre.

L'évêque de Paris, Henri de Gondi, approuva fort cette fondation, qui ne tarda pas à acquérir une importance extrême.

« Partout où s'établissaient les oratoriens, l'instruction publique leur était confiée. Grâce à leur zèle, les lettres refleurirent, et les sciences mêmes se réveillèrent. Leurs collèges devinrent célèbres. Parmi les grands écrivains, les poètes, les savants, et même les hommes d'État qui illustrèrent les XVIIe et XVIIIe siècles, une notable partie avait été élevée par les oratoriens. »

Toutefois, la prospérité trop rapide de l'Oratoire lui suscita de puissants et implacables ennemis, et faillit, dès le début, causer sa ruine. Contre la corporation rivale, se liguèrent la Sorbonne et les jésuites. Dès l'an 1613, Robert, syndic de la Sorbonne, souleva contre elle une violente tempête et proposa d'exclure du doctorat tous les oratoriens. De leur côté, les jésuites ne cessèrent de les dénoncer à l'autorité pontificale pour « violation de leurs propres règles et prédications hasardées ».

Le crédit du père Bérulle sauva l'ordre d'une ruine imminente.

Quatre ans après l'établissement des prêtres de l'Oratoire au faubourg Saint-Jacques, le chef-lieu de l'ordre fut transféré à l'hôtel du Bouchage (bâti par le duc de Joyeuse, et qui avait appartenu à Gabrielle d'Estrées). Les oratoriens achetèrent 80,000 livres cet hôtel, dont l'entrée était sur la rue du Coq et qui tenait d'un côté au Louvre, de l'autre à la rue Saint-Honoré.

Leur premier soin fut d'y annexer une église;



Hôpital de la Pitié sous Louis XIII.

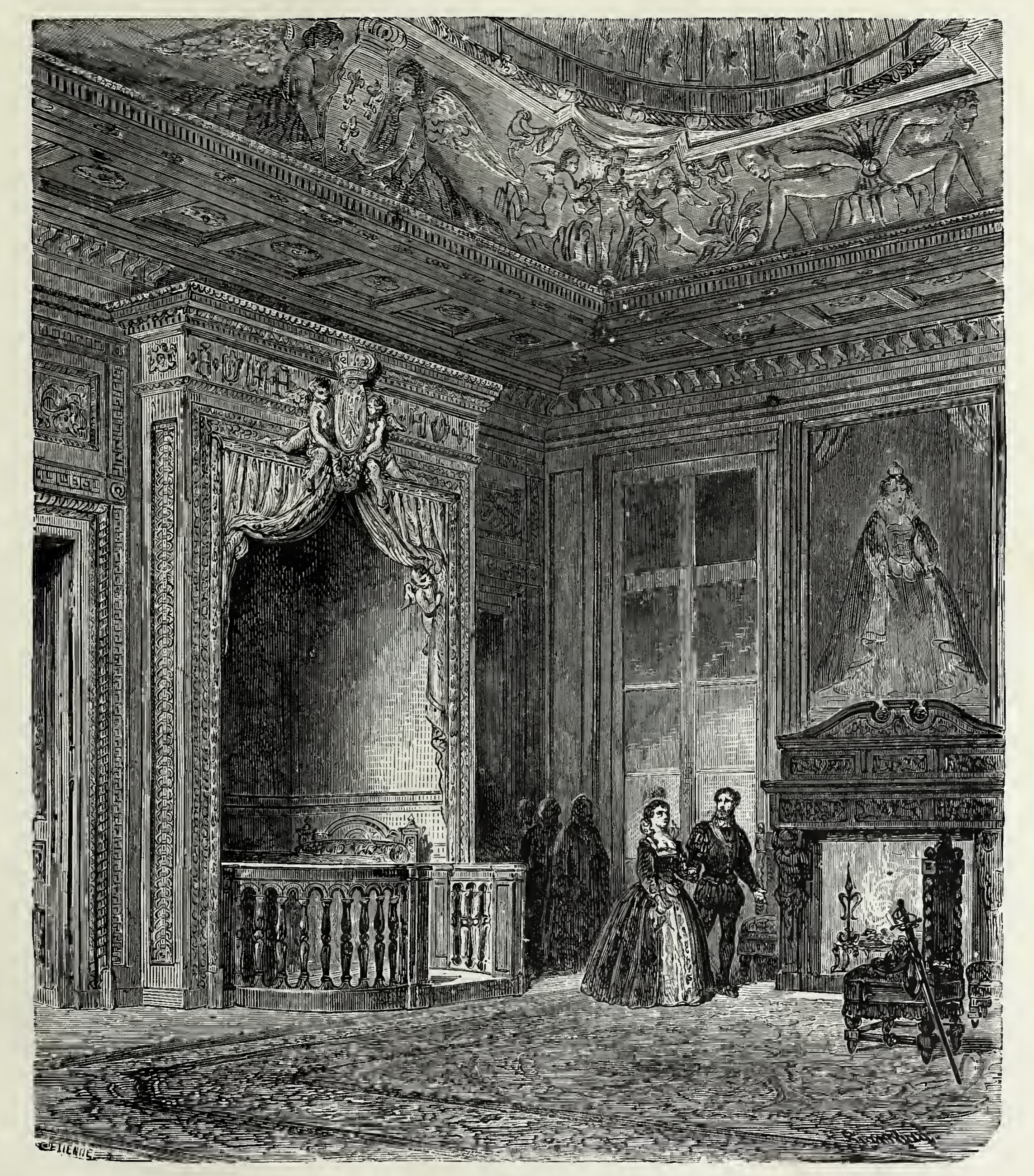
cependant, en raison des luttes ardentes qu'ils eurent à soutenir contre leurs ennemis, ils ne purent donner suite immédiatement à leur projet, et la première pierre de l'église de l'Oratoire ne fut posée que le 22 septembre 1621. Elle fut déclarée chapelle royale par lettres de Louis XIII, d'avril 1627.

Trois architectes, Metezeau, Lemercier et Caquier, dirigèrent les travaux qui ne furent terminés qu'en 1631. Le portail primitif n'existe plus; il fut rebâti en 1774 et se compose d'un ordre dorique et d'un ordre corinthien.

Ce qu'on remarque surtout dans la construction du monument, dont le dessin appartient à Lemercier, c'est la parfaite harmonie des proportions; on loua aussi la décoration du maître-autel représentant une *Résurrection* et *Deux anges en adoration*, le tout environné de quatre colonnes de marbre et d'un baldaquin, en forme de rayons, richement doré. Un superbe tombeau du cardinal de Bérulle, par François Anguier, y fut placé. Le chœur et les chapelles furent ornés de plusieurs bons tableaux.

Tous les ans, le 25 août (la Saint-Louis), il était célébré à l'Oratoire une grand'messe en musique, suivie d'un panégyrique de saint Louis.

La congrégation des oratoriens, qui était alors composée de quatre-vingts maisons, soit séminaires, soit collèges, fut supprimée en 1792. La Convention, par décret de décembre de la même



F. Roy, éditeur. — 85.

Imp. Charaire et fils.

Chambre de Henri IV.



année, fit de l'église un magasin pour les effets militaires; elle avait servi déjà pendant quelque temps aux assemblées du district et de la section du quartier.

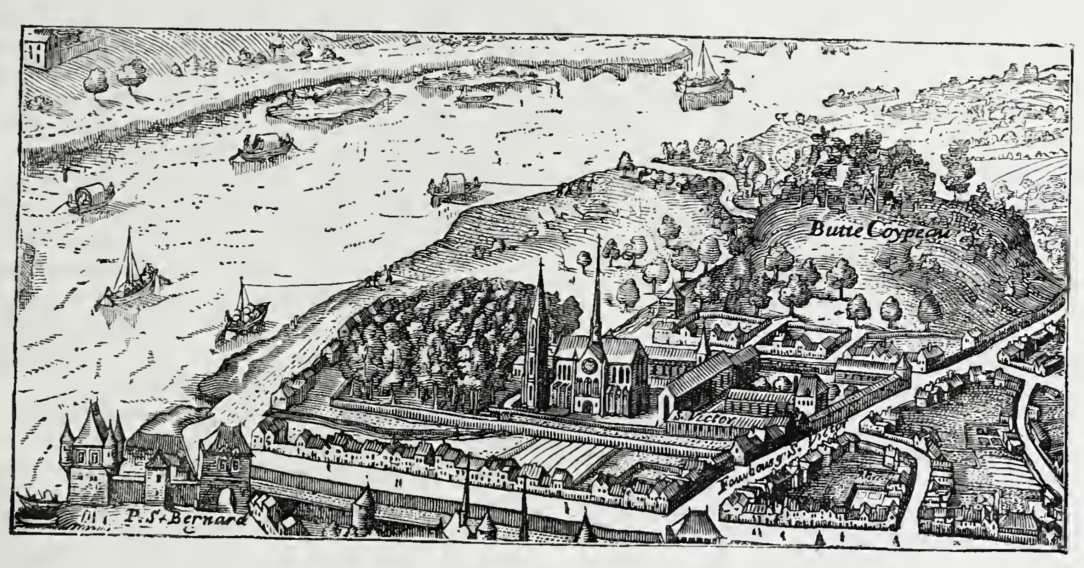
Une décision impériale du 3 février 1811 désigna l'église de l'oratoire pour recevoir le consistoire protestant à titre provisoire.

Devenu définitivement, en 1844, temple calviniste, l'Oratoire (c'est ainsi qu'on le désigne), fut restauré complètement lors du prolongement de la rue de Rivoli et du dégagement des abords du Louvre.

Il forme aujourd'hui un monument isolé, dont le chevet n'est séparé d'une portion des arcades de la nouvelle rue de Rivoli que par une grille.

Encore une communauté religieuse. Celle des Ursulines.

Madeleine Luillier, fille de Jean Luillier, président de la chambre des comptes, et de Rénée Nicolaï, étant devenue veuve de Claude Le Roux, sieur de Sainte-Beuve, conseiller au parlement de Paris, se consacra à la pratique des bonnes œuvres, et, sur la réputation des ursulines de Provence, elle en fit venir deux à Paris : Françoise de Bermond et Lucrèce de Montez, qu'elle avait



Vue de l'ancienne butte Copeau, devenue la rue Lacépède en 1583.

logées en 1608, à l'hôtel Saint-André, au faubourg Saint-Jacques.

Cette dame, enchantée de la façon de vivre de ces deux ursulines, qui s'étaient adonnées à l'éducation de jeunes filles « de condition », s'occupa alors d'établir une communauté. Les pensionnaires devinrent des religieuses cloîtrées et firent désormais, outre les trois vœux ordinaires de religion, celui de se vouer à l'instruction. La fondatrice donna dans ce but deux mille livres de rentes perpétuelles pour l'entretien de douze religieuses et obtint des lettres patentes du roi, en décembre 1611. Le pape Paul V confirma l'institution et l'hôtel Saint-André fut métamorphosé en monastère des Ursulines.

La première chapelle du couvent fut, suivant l'usage, déclarée insuffisante et, le 22 juin 1620, Anne d'Autriche posa la première pierre d'une église qui fut achevée en 1627 et bénie le 14 mars de la même année, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris.

Cette communauté fut supprimée en 1790, les bâtiments devinrent propriété nationale et furent vendus en sept lots le 11 ventôse an VI.

Une partie de la rue d'Ulm, le prolongement de l'impasse des Ursulines, supprimée, et la rue des Ursulines, furent ouverts sur l'emplacement du couvent.

Tandis que ces diverses fondations religieuses s'effectuaient, les dominicains tinrent un chapitre général de leur ordre pendant les fêtes de la Pentecôte de 1611.

Quatre cents religieux de tous pays y assistèrent.

Après l'ouverture du chapitre, fait par une procession solennelle de leur grand couvent de la rue Saint-Jacques à la cathédrale, il y eut, le vendredi 27 mai et jours suivants, des conférences publiques de théologie dans leur école de Saint-Thomas, qui attirèrent beaucoup de monde. Les jacobins y disputaient contre les docteurs en Sorbonne.

Mais certaines propositions firent scandale, entre autres celle-ci : « Le pape ne peut errer ni dans la foi, ni dans les mœurs, et, en nul cas, le concile n'est au-dessus du pape. »

Claude Bertin, bachelier en droit, attaqua cette proposition, et conclut qu'elle était hérétique.

Il n'en fallut pas d'avantage pour mettre le feu aux poudres; le nonce du pape, présent à la séance, se montra offensé de cette qualification d'hérésie.

Le président, dans un dessein de conciliation, essaya de prétendre que la proposition était problématique; le nonce s'entêta et demanda qu'on la réfutât; le président répliqua; à son tour le président Hacqueville se leva et appuya l'accusation d'hérésie; le prévôt des marchands s'écria qu'il fallait déchirer la thèse contenant la proposition. Les autres magistrats éclatèrent aussi en murmures.

Tout le monde parla, discuta, de façon que personne ne s'entendit plus. Les Jacobins devaient continuer la conférence au dimanche de la Trinité; mais elle fut remise au mardi suivant, à la condition qu'on n'y parlerait pas de l'infaillibilité du pape.

Pendant la tenue de ce chapitre, on parla beaucoup de la réforme, et le père Michaelis, qui en était le promoteur, faisait tous ses efforts pour la faire adopter aux Jacobins; mais ceux-ci firent la sourde oreille, et finalement la refusèrent.

Désespérant de les amener à de meilleurs sentiments, Michaelis supplia le roi et la reine de lui permettre de bâtir un nouveau couvent de frères prêcheurs de sa réforme; or, comme le souverain et sa mère estimaient que Paris n'aurait jamais trop de moines, ils se hâtèrent de l'autoriser, et des lettres patentes, datées de septembre 1611, permirent à Michaelis de fonder sa maison; l'évêque de Paris ne se contenta pas de se montrer favorable au projet; il l'appuya par un don de 50,000 livres, destinées à bâtir le couvent et l'église dans un enclos de dix arpents qui existait rue Saint-Honoré.

Jean du Tillet de la Buissière et plusieurs autres personnages riches versèrent des fonds; les deux reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche se montrèrent très libérales envers ce couvent, qui devint le berceau de la réforme des *Jacobins de la province de Saint-Louis*.

« Ce qui frappe le plus dans leur église, lisons-nous dans l'*Almanach parisien* de 1785, c'est le tombeau de Pierre Mignard, dont le célèbre pinceau a fait tant d'honneur à l'école française; ouvrage admirable de Le Moine. Le buste de la comtesse de Feuquières, sa fille, est du même. Les autres figures qui servent d'ornements ont pareillement leur beauté. Le tombeau du maréchal de Créqui, du dessin de Le Brun; la figure de ce seigneur est de Coysevox; celle de la *Valeur* est de Coustou. La bibliothèque de ce couvent est estimée ainsi que le cabinet d'histoire naturelle dans lequel on voit six tableaux de Rigaud représentant Louis XIV et plusieurs princes de la famille royale et celui du cardinal de Fleury. »

La communauté fut supprimée en 1790; l'église, devenue propriété nationale, fut louée moyennant 1,200 francs par an, le 1er avril 1791, à la Société des amis de la constitution, qu'on appela les Jacobins. Cette société y tint ses séances jusqu'au 21 brumaire an III.

Quant aux bâtiments du couvent, ils furent vendus le 5 mai 1792, moyennant 4,715,000 francs.

« Parmi les clauses insérées dans le contrat, lit-on dans le *Dictionnaire des rues de Paris*, figurait l'obligation de livrer le terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue de 30 pieds de largeur pour communiquer de la rue Saint-Honoré à la rue Neuve-des-Petits-Champs. L'acquéreur, ne s'étant pas libéré, fut déchu de son acquisition. »

Le 28 floréal an III, la Convention décréta que sur l'emplacement des ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré, serait établi un marché public qui porterait le nom de Marché du 9 Thermidor. — C'est ce marché qui est devenu le marché Saint-Honoré ou des Jacobins. Nous y reviendrons.

Tandis que tous ces nouveaux établissements religieux s'élevaient, une compagnie, ayant à sa tête un sieur Cosnier, proposa au conseil du roi de rendre les fossés de la ville navigables, en y faisant passer au moins cinq pieds d'eau, à partir de l'arsenal jusqu'à la porte Saint-Denis, et de là jusqu'au-dessous des Tuileries, en enfermant les faubourgs Montmartre et Saint-Honoré.

Il devait être construit des culées, piles et ponts dormants pour l'échappée des bateaux, aux portes Saint-Antoine, du Temple, Saint-Martin et Saint-Denis.

Deux arcades à travers et au-dessous des fossés, devaient porter loin de la ville les immondices des égouts; six ports ou quais, pour la décharge des marchandises, devaient être établis aux mêmes portes, plus à celles Montmartre et Saint-Honoré, avec murailles et pavés et des abreuvoirs pour les chevaux; un mur d'enceinte devait régner le long de ces fossés, depuis la porte Saint-Denis jusqu'au-dessous des Tuileries.

Le compagnie, qui s'engageait en outre à refaire à neuf les portes Montmartre, Saint-Honoré et la porte Neuve, et à combler les fossés qui joignaient le jardin des Tuileries depuis la galerie du Louvre jusqu'à la porte Saint-Honoré, demandait quatre ans pour opérer ces travaux; une certaine partie du projet fut mise à exécution; quant au canal navigable on n'osa l'entreprendre, dans la crainte que « l'ouverture des terres, imbibées de toutes les immondices de la ville, ne causât dans l'air une corruption pernicieuse. »

L'année 1611 vit entrer Concini dans l'exercice de la charge de premier gentilhomme de la chambre; cette place, qui était tenue préalablement par Bellegarde, donnait au titulaire le droit de demeurer au Louvre; or, Concini, marquis d'Ancre, étant déjà au Louvre en raison de

la situation qu'y occupait sa femme, Bellegarde, supposait qu'on l'y laisserait logé, mais Concini ne l'entendait pas ainsi, et il fit demander la clé de son appartement à son prédécesseur; celui-ci éluda d'abord de répondre et finit par la refuser net; les deux hommes qui ne s'aimaient point, se dirent alors des injures et sortirent du Louvre pour se battre; mais les choses s'arrangèrent. grâce à la médiation du comte de Soissons, qui eut, lui, un démêlé avec le duc de Guise qui faillit amener une sédition.

Trois jours après le mariage du duc avec la douairière de Montpensier, le prince de Conti allant au Louvre dans son carrosse rencontra, près la croix du Trahoir le comte de Soissons, son frère, dans le sien. Or, comme la rue, assez étroite, se trouvait encore moins large que de coutume, par suite d'un encombrement, il fallait que l'une des deux voitures reculât.

C'était grave, au point de vue de l'étiquette! Qui reculerait du prince ou du comte? Évidemment, la hiérarchie nobiliaire voulait que ce fût le comte, mais l'écuyer de celui-ci, qui avait mauvaise tête, se mit à apostropher le cocher du prince en lui ordonnant de retourner sur ses pas.

Grande colère du prince; en vain, le comte essaya de lui faire comprendre que toute la faute incombait à son écuyer, il ne voulut rien entendre, ct prenant fièrement le pas dans la rue il passa devant son frère et lui cria :

— A demain, pourpoint bas!

La régente, avertie de ce qui était arrivé, pria le prince de Condé de s'entremettre pour arranger l'affaire et elle envoya dire au duc de Guise, dont le prince de Conti avait épousé la sœur, dc disposer son beau-frère à recevoir les excuses de Soissons.

Le duc de Guise sortit de l'hôtel de Montpensier, accompagné de cent cinquante gentilshommes à cheval, pour aller trouver son beau-frère, et, les bourgeois, ébahis, se demandaient d'où provenait ce déploiement de forces, que le duc prit soin de faire passer en grande pompe près de l'hôtel de Soissons.

Mais alors ce fut le comte de Soissons qui devint furieux :

— Guise, s'écria-t-il a une suite de cent cinquante cavaliers armés et prêts à se battre, ce n'est pas sans raison qu'il affecte de passer près ma maison avec une telle escorte : il veut braver les princes du sang!

Et à son tour, il assembla autour de lui tous les gens qu'il savait être de ses amis pour s'en former une troupe.

Le bruit se répandit aussitôt dans Paris que Guise et Soissons allaient en venir aux mains; de tous côtés, seigneurs et gentilshommes en armes, accoururent à l'hôtel de Soissons, les petits enfants de l'amiral de Coligny, les ducs de Sully, de Rohan, le maréchal de Bouillon et les seigneurs les plus considérables du parti protestant, oubliant la Saint-Barthélemy, accoururent se ranger sous la bannière de Guise.

La régente et les ministres instruits de l'affaire, conçurent des inquiétudes sérieuses.

On ordonna aux bourgeois des quartiers voisins du Louvre de prendre les armes,

On disposa les chaînes des rues pour qu'elles pussent être tendues au premier signal.

Les bourgeois, les artisans, allaient, venaient se demandant ce qui se passait; déjà, les boutiques se fermaient et les gens tranquilles commençaient à se barricader chez eux. Le maréchal de Brissac fut envoyé en toute hâte au comte de Soissons pour l'empêcher de sortir de son hôtel; le marquis de Vitry, capitaine des gardes, eut l'ordre de demeurer auprès du duc de Guise et de ses frères.

Enfin on parlementa et le comte de Soissons obtint la permission de venir parler à la reine; le conseil était assemblé; on décida que le duc de Guise avait eu tort et on demanda au comte s'il se contenterait des excuses qu'on était tout disposé à faire au nom de Guise; mais loin de se montrer satisfait, il récusa quatre membres du conseil et menaça la régente de quitter immédiatement Paris, si le duc de Guise ne venait pas en personne lui faire des excuses.

Grande perplexité dans la villc; on redoutait les conséquences de ce conflit qui prenait des proportions inquiétantes; enfin Soissons consentit à ce que le duc de Mayenne allât faire des excuses à la reine de ce que le duc de Guisc avait marché dans les rues de Paris avec un si grand nombre de gens à cheval. Les choses s'arrangèrent ainsi et les bourgeois déposant leurs armes, en furent quittes pour la peur.

Cette habitude qu'avaient prisc les seigneurs de la cour de se promener accompagnés de leurs gentilshommes ne fit, au reste, que s'étendre; quelques jours plus tard le duc d'Épernon alla au Louvre suivi de sept à huit cents gentilshommes; une autre fois il s'y rendit à pied rangeant sa troupe en ordre de bataille, de façon que les premières personnes de sa suite étaient à la porte du Louvre, avant même que les dernières fussent sorties de son hôtel.

Disons aussi qu'à cette époque, il y avait des barrières devant les hôtels des princes du sang et des principaux personnages de l'État.

Les princes avaient une entière juridiction sur leurs domestiques, et les officiers de la couronne l'avaient aussi sur tous ceux qui étaient placés sous leur dépendance, par leurs charges, cmplois ou métiers. S'il arrivait quelque tumulte dans le peuple ou s'il avait quelque plainte immédiate à porter, il s'assemblait devant l'hôtel de celui qui avait droit de les juger.

Le prince ou le grand officier descendait à sa

porte où il y avait une barrière pour ne point être assailli par le peuple, et sur laquelle il s'appuyait pour entendre les plaintes et griefs, et rendre justice à qui elle était due.

Le doyen des maréchaux de France avait droit de barrière, ainsi que le chancelier et le garde des sceaux.

Ces barrières ne pouvaient être démolies, il fallait qu'elles pourrissent sur place. C'est pourquoi, nombre d'hôtels qui n'appartenaient plus à ceux qui étaient en possession du droit d'en avoir, se trouvaient protégés par une barrière.

Nous avons déjà parlé des loteries ou blanques introduites en France sous François Ier. En 1610, Abraham de la Garde et quelques personnes qui lui étaient asssociées, obtinrent de Henri IV la permission d'ouvrir une blanque au bout du Pont-Neuf; toutefois, le procureur général du parlement s'opposa à l'exécution, mais le parlement par son arrêt du 10 juin 1611, autorisa la blanque, mais en même temps on interdit les brelans.

Louis XIII, dès le commencement de son règne déclara une guerre acharnée au jeu et aux joueurs, et les termes énergiques de sa déclaration du 30 mai 1611, montrent combien il tenait à extirper chez les Parisiens l'habitude du jeu que toutes les lois et ordonnances passées n'avaient pu vaincre.

Après avoir flétri le jeu, le roi dit dans cette déclaration :

« Nous l'avons, à notre grand regret, trouvé si commun à notre avènement à la couronne, que nous avons vu en peu de temps plusieurs de nos officiers et sujets de différentes qualitez, après avoir es dits brelans ou jeux de cartes et de déz dissipé ce que l'industrie de leurs pères leur avoit avec un long travail honorablement acquis, esté contraints d'emprunter de grandes et notables sommes de deniers et icelles encore perdues et consommées, faire banqueroute à leurs créanciers, à la ruine de plusieurs bonnes familles. Pour à quoy remédier, scavoir faisons que nous, touchez d'un bon et saint désir, et ne voulant omettre aucune chose qui dépende de notre autorité, nous avons, de l'avis et prudent conseil de la reine régente notre très honorée dame et mère, des princes de nostre sang et autres princes et officiers de nostre couronne, et autres seigneurs de notre conseil estant près de nous... »

Suivent les nouvelles défenses de tenir brelans, de donner à jouer, sous peine de saisie de l'argent, des bijoux, de la maison de jeu, etc., etc.

On joua toujours.

Une autre ordonnance de 1612 (20 décembre), porte très expresses défenses de s'assembler pour jouer aux cartes et aux dés, aux propriétaires des maisons de souffrir les joueurs à peine de 1000 livres d'amende pour la première fois, « restitution des choses perdues » ; à tous orfèvres, lapidaires, joailliers, tapissiers, courtiers et autres qui prêtent de l'argent d'en fournir pour jouer, à peine de confiscation. Le premier président se rendit à cette occasion, accompagné de quelques conseillers, auprès de la reine mère pour la prier d'empêcher surtout les courtisans de donner l'exemple du jeu. Celle-ci promit de faire tout ce qui dépendrait d'elle pour modérer les excès des joueurs.

On se contenta de ne pas jouer gros jeu devant elle.

Ce fut tout ce qu'elle obtint.

Le roi Louis XIII n'aimait pas les jeux de hasard, mais il affectionnait les échecs : il y jouait même en carrosse. Les pièces, garnies à leurs pieds d'aiguilles, se fichaient dans un échiquier rembourré de manière qu'elles ne pussent pas tomber.

A son imitation, tous les gens de la cour se mirent à jouer aux échecs, quelques gens de robe les imitèrent, mais le peuple continua à préférer à ce « noble jeu » les cartes et les dés.

Un arrêt du parlement du 13 juin 1614, condamna Pierre Gurton et Marie Riobé, sa femme, à 240 livres parisis d'amende, pour avoir donné à jouer chez eux des jeux défendus.

Ces pénalités furent insuffisantes, on en édicta de beaucoup plus sévères en 1629.

Si quelques-uns s'enrichissaient par le jeu, nombre de gens avaient grand'peine à gagner seulement de quoi vivre, car les pauvres et les mendiants étaient plus nombreux que jamais, et dans l'impossibilité où l'on se trouvait de les empêcher de demander l'aumône, souvent avec des menaces qui troublaient la tranquillité publique, on prit le parti de les enfermer, et les magistrats achetèrent successivement, en 1612, une maison appelée le Jeu de Paume de la Trinité et plusieurs propriétés contiguës qu'on démolit pour édifier les bâtiments d'un hôpital qu'on appelle la Pitié, et qui occupe un vaste emplacement rue Copeau. (Ce nom lui vint d'un moulin qui était sur la petite rivière de Bièvre et qu'on nommait au XIIe siècle moulin de Cupels, dont on fit Coupols, puis Coupeaulz, Coippeaulz et enfin Copeau. La rue Copeau est devenue en 1853, la rue Lacépède). La chapelle était sous l'invocation de Notre-Dame de la Pitié. On y remarque une *Descente de croix*, de Volterre, derrière le maître-autel, et un autre tableau de Louis de Boulogne, représentant des enfants à genoux devant une sainte.

Cet établissement hospitalier fut d'abord affecté aux vieillards pauvres, de préférence, mais en 1657, l'hôpital général, dit de la Salpêtrière, ayant été ouvert à tous les mendiants, la Pitié en devint une dépendance. On y plaça les enfants des mendiants et les orphelins. Les filles, auxquelles on apprenait à lire, à écrire et à tricoter, occupaient une partie spéciale des bâtiments.

Les garçons, qui recevaient l'éducation primaire



La tribu sauvage brésilienne fut conduite à l'église pour entendre chanter le *Te Deum*. (Page 202, col. 1.)

étaient logés dans un corps de bâtiment appelé « la petite Pitié ».

Enfin, on y enferma les enfants trouvés et des orphelins auxquels on apprenait un état. La plupart étaient occupés à la fabrication des draps pour les vêtements des hôpitaux et pour les troupes.

Pendant la Révolution, ces enfants furent appelés les Élèves de la patrie.

En 1809, ils furent transférés au faubourg Saint-Antoine, dans l'ancien hôpital des Enfants trouvés (devenu l'hôpital Sainte-Eugénie). L'hôpital de la Pitié devint alors une annexe de l'Hôtel-Dieu, puis un hôpital général.

Des travaux importants y furent exécutés en 1868.

Nous aurons à signaler son état actuel.

On a vu que les jésuites étaient revenus s'établir à Paris; ils ne tardèrent pas à s'y créer une nouvelle maison : un brevet du roi du 17 mars 1610 leur permit d'ouvrir un noviciat, et, en 1612, Mme Luillier, veuve de Sainte-Beuve, leur fit don de l'hôtel Mézières (situé rue de ce nom) où ils vinrent s'installer. François Sublet des Noyers y fit élever à ses frais une église, dont la première pierre fut posée le 10 avril 1630, par Henri de Bourbon, abbé de Saint-Germain des Prés. Cet édifice construit sous la direction de frère Martel Ange, fut achevé en 1642 et consacré sous l'invocation de saint François-Xavier. On y remarquait l'architecture du portail, dont l'ordonnance était d'un grand goût dans sa simplicité; les ornements de sculpture, particulièrement ceux de la frise représentant des calices, des ciboires et

autres pièces consacrées à la célébration des saints mystères, le maître-autel avec ses colonnes corinthiennes de marbre vert, de Mansart, les statues de saint Ignace et de saint François-Xavier, de Coustou le jeune, le tableau d'autel représentant *saint François-Xavier ressuscitant une fille* (il était considéré comme un chef-d'œuvre de Poussin), les deux tableaux des deux chapelles : *Jésus-Christ dans le temple*, de Stella, et la *Vierge*, de Vouet.

Les bâtiments et terrains du noviciat des jésuites, étant devenus propriété nationale, furent vendus en quatre lots le 21 fructidor an V.

Par arrêt du conseil du 3 mai, les officiers, qui tenaient leurs provisions de la ville et non du roi, furent déclarés exempts du droit de confirmation au nouvel avènement du roi à la couronne.

Le commencement du règne de Louis XIII fut, selon l'expression de D. Félibien « un temps de fécondité monastique ». Les princesses Catherine d'Orléans, de Longueville et Marguerite d'Estouteville, sa sœur, demandèrent à Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, des religieuses de son monastère pour fonder le prieuré de Notre-Dame-de-Grâce-de-la-Ville-l'Évêque, au faubourg Saint-Honoré, après en avoir obtenu l'autorisation du roi, au mois d'août 1611. La mère, Marguerite d'Arbouze, depuis abbesse et réformatrice du Val-de-Grâce, aidée de huit ou dix autres religieuses, commença cet établissement le 12 avril 1613, sous la direction de l'abbesse de Montmartre. Les princesses leur avaient donné un enclos de treize arpents, sur lesquels étaient deux maisons qu'elles habitèrent jusqu'à la révolution de 1789.

On les appelait les Bénédictines de la Ville-l'Évêque, et leur couvent le Petit-Montmartre.

L'église, bâtie au XVIIIe siècle, contenait quelques tableaux de valeur, entre autres une *Annonciation* attribuée à Lesueur, quatre autres de Troy et Philippe de Champagne, représentant des sujets tirés de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et qui étaient placés dans le chœur; une *Adoration des mages* et *Jésus dans le désert*, de Boulongne, et une *Adoration des bergers*, par Pierre.

Supprimé en 1790, le prieuré de Notre-Dame-de-Grâce devint propriété nationale. Les bâtiments furent vendus le 18 floréal an VI. Sur leur emplacement fut bâtie l'église de la Madeleine et ouverte une partie de la rue de la Madeleine.

Le même jour qu'on commençait l'établissement des bénédictines, c'est-à-dire le 12 avril, arriva à Paris un particulier du nom de Razilly, accompagné d'un capucin et de six Topinamboux (tribu sauvage brésilienne), et pour les recevoir, cent vingt capucins sortirent de leur couvent et allèrent les prendre au delà du faubourg Saint-Honoré pour les conduire à leur église, où un *Te Deum* fut chanté.

« La foule estoit si grande à ce spectacle que les princesses et dames de qualité qui y estoient en grand nombre furent contraintes de se retirer au couvent des capucins où les sauvages furent logez. Ils estoient vestus d'habits de plumages à leur mode et avoient en main leur *maraca*, qui est un instrument fait d'un fruit creusé, au son duquel ils dansoient.

« Quelques jours après le sieur de Razilly et le père Claude (le capucin) furent introduits avec les six Topinamboux devant le roy et la reine sa mère, qui les receurent avec beaucoup de bonté. Le 24 juin, feste de saint Jean-Baptiste, trois de ces Topinamboux furent baptisez solemnellement par l'évesque de Paris, en présence du roy et de la reine, qui leur servirent de parrain et de marraine. On les avoit revestus de longues robes de taffetas blanc, ouvertes devant et derrière avec des boutons jusqu'à la ceinture pour leur appliquer les saintes huiles. L'église des capucins estoit richement parée pour cette cérémonie qui fut accompagnée d'une mélodie merveilleuse de voix et d'instruments de la musique du roy.

« Les trois autres de ces sauvages qui estoient morts pendant qu'on faisoit les préparatifs de cette solennité, avoient reçu le baptesme avant que de mourir comme ils l'avoient demandé. »

Le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche avait été résolu en 1612 ; une fête magnifique fut donnée à la Place-Royale, à l'occasion des fiançailles. Elle dura trois jours : les 5, 6 et 7 avril, et reprit le 19.

Tous les historiens ont parlé de cette brillante fête qui défraya toutes les chroniques d'alors.

L'organisation en fut confiée au duc de Guise, au duc de Nevers et au comte de Bassompierre à qui l'on pouvait se fier pour accomplir dignement ces sortes de magnificences.

Il s'agissait d'offrir à la noblesse un carrousel dont ces trois seigneurs seraient les tenants, avec cette condition que les hommes ne jouteraient pas contre les hommes, laissant du reste à tout gentilhomme le droit d'être magnifique en ses armes, chevaux et vêtements.

Le prince de Joinville et le comte de la Châtaignerie se joignirent aux trois organisateurs, et tous cinq prirent, pour la circonstance, le titre de chevaliers de la gloire et se désignèrent sous les noms de Alcindor, Léontide, Alphée, Lysandre et Argant.

La Place-Royale, nous l'avons dit, fut choisie pour le lieu du carrousel; au centre s'éleva le palais de la Félicité, et tout autour furent dressés des échafauds qui montaient jusqu'au premier étage; quatre furent réservés pour le roi et ses sœurs, pour la reine mère, pour la princesse Marguerite et pour les juges du camp, qui étaient le connétable et quatre maréchaux de France.

Les chevaliers de la gloire se placèrent, l'arme

au poing, à l'entrée du palais de la Félicité, défiant quiconque voudrait y pénétrer de force.

Tout seigneur, jeune ou vieux, riche ou pauvre, qui pouvait acheter un pourpoint brodé en or ou l'avoir à crédit, se fit un honneur de répondre à l'appel fait à toute la noblesse.

Mais laissons la parole à Jules Janin qui a, en si bons termes, raconté les détails de cette réjouissance publique :

« Quelle foule avide et brillante et parée! A toute les fenêtres des maisons, sur les entablements des combles, au pavillon du roi, au pavillon de la reine, partout, sans compter ce peuple entassé sur le pavé derrière les gardes.

« Ce grand spectacle ne dura pas moins de deux jours, tant était grand le nombre de gentilshommes qui voulaient avoir l'honneur d'y jouer leurs rôles. Les cinq tenants, Alcindor, Léontide, Alphée, Lysandre, Argant, firent leur entrée, suivis ou précédés d'une armée véritable de cinq cents hommes, les archers, les trompettes, les hommes d'armes, les musiciens, les hallebardiers, les esclaves, les pages, les Mores, les Turcs, les allusions. — Venaient ensuite, tirés par deux cents chevaux, un rocher chargé de musique, et le Pinde tout entier, du haut duquel plusieurs divinités chantaient des vers. L'Olympe, une fois passé, arrivaient les chevaliers du soleil, conduits par le prince de Conti. Aristée, puis, les chevaliers du Lys, guidés par le duc de Vendôme; les deux Amadis, représentés par le comte d'Ayen et le baron d'Uxelles; Henri de Montmorency, le fils du connétable, marchait seul et s'appelait Persée. Pauvre et noble jeune homme, qui lui eût dit qu'il mourrait de la main du bourreau! Le duc de Retz commandait aux chevaliers de la Fidélité; le duc de Longueville s'appelait le chevalier du Phénix; on avait aussi annoncé les quatre Vents, mais il ne s'en trouva que trois à l'appel, le Vent du Nord, le chevalier de Balagny s'étant fait tuer l'avant-veille dans un duel. Comme aussi les nymphes de Diane étaient représentées par quatre beaux cavaliers qui, plus tard, devinrent tous les quatre maréchaux de France ; ajoutez des chevaliers de l'Univers et neuf Romains choisis dans les grands hommes de Plutarque. Figurez-vous les plus grands noms de France engagés dans ce vaste tournoi, jeunes gens pleins d'ardeur, intrépides soldats, galants seigneurs recherchés dans toutes les ruelles : c'était à qui dans cette foule illustre déploierait le plus de magnificence, d'invention et de bonne humeur.

« Chaque troupe voulait avoir son miracle, son pacte, sa métamorphose. Benserade n'était pas encore de ce monde, mais Ovide présidait à toutes ces inventions. O! juste ciel! dans cette Place-Royale, déserte aujourd'hui, silencieuse, dont le bourgeois du Marais (le plus calme des bourgeois) foule d'un pas timide les dalles sonores, cent mille personnes se tenaient dans l'attitude du recueillement et de l'admiration. Les figurants des diverses troupes étaient au nombre de deux mille et mille chevaux et vingt grandes machines et des éléphants, des rhinocéros, des ours, un monstre marin. Quarante-sept jouteurs, y compris les trois Vents, les nymphes et les Romains s'étaient réunis avec les cinq tenants pour lutter à qui briserait le mieux une lance contre un poteau (on se souvenait de Henri II, tué pour ainsi dire à la même place). Les mieux faisant de ces journées, gagnaient les prix et quelques-uns de ces prix valaient quatre cents pistoles.

« Le second jour de cette fête héroïque, le palais de la Félicité tira un feu d'artifice au bruit de deux cents pièces de canon. Le troisième jour était destiné à la course de la bague. Le soir venu, la cavalcade tout entière se mit à parcourir la ville à la lueur de mille lanternes qui mirent à peine le feu à deux maisons. »

Nous avons dit plus haut que la reine Marie de Médicis avait acheté le vieil hôtel du Luxembourg, la ferme de l'Hôtel-Dieu et plusieurs autres maisons de divers particuliers avec clos et jardin, dans le dessein d'y faire bâtir une habitation luxueuse qui serait appelée le palais Médicis. En 1613, elle commença par faire planter les arbres du parc et fit travailler aux canaux qui devaient conduire l'eau destinée à alimenter les fontaines, qui devaient y être construites et plusieurs autres, nécessaires aux besoins des habitants.

L'idée d'amener à Paris les eaux de la source de Rungis par la construction d'un aqueduc à Arcueil, destiné à remplacer l'ancien qui tombait en ruines, remontait à l'année précédente; elle était due à Hugues Cosnier, qui s'engagea à le faire en trois années; il devait amener trente pouces d'eau au faubourg Saint-Germain, savoir dix-huit pour le palais et douze pour le public, moyennant la somme de 718,000 livres et 100,000 livres devaient lui être comptées la quatrième année.

Le cahier dés charges fut publié, et l'entreprise proposée au rabais les 11 et 13 septembre; le prévôt des marchands et les échevins demandèrent l'intendance et la direction de l'ouvrage, afin que l'entrepreneur fût tenu de suivre les devis déposés à l'hôtel de ville.

Un grand regard devait être établi près la fausse porte du faubourg Saint-Jacques jusqu'aux fossés de la ville.

Jean Coing, maître maçon à Paris, soumissionna les travaux pour la somme de 460,000 livres, et ils lui furent adjugés le 18 octobre 1612.

Le 11 juillet 1613, le gouverneur de Paris, M. de Liancourt, vint à l'hôtel de ville avertir le prévôt et les échevins que le roi désirait voir les sources de Rungis; ils allèrent le lendemain au Louvre prier le roi de faire ce voyage, ce qui eut lieu, et le 17 la première pierre fut posée

La même année, on termina le regard en

pierres (qui se voit encore au-dessous de la rue de l'Ermitage, à Belleville, et qui conduisait l'eau dans plusieurs quartiers de Paris).

Une inscription fut placée pour perpétuer le souvenir de cet achèvement, la voici :

« L'an 1613, sous le patronage de MM. Gaston de Grieu, sieur de Saint-Aubin, conseiller du roy en sa cour de parlement, prévost; Nicolas Poussepin, sieur de Belair, conseiller du roi au Chastelet; Jean Fontaine, maistre des œuvres et bastimens du roy; Robert des Prez, sieur de Clamar, advocat au parlement; Claude Mirault de la Fossée, conseiller du roy, auditeur en la chambre des Comptes, eschevins, ce grand regard a été parachevé, lequel fut commencé du temps de messire Estienne de Neuilly, lors prévost, Jean Poussepin, Denys Memyneau, Antoine Huost et Jean de Laisnez, eschevins, 1583.

« Sur un des écussons qui décorent la façade du monument, on distingue, lisons-nous, dans *Paris-Nouveau*, malgré les ravages du temps, saint Martin coupant son manteau, pour en donner la moitié à un mendiant.

« Avant qu'on les eût utilisées de la sorte, ces eaux étaient vagabondes et, tant par la rue des Rigoles que par celles des Cascades, elles se déversaient dans une mare, sorte d'aquarium naturel, d'où s'échappait le ruisseau de Ménilmontant. Ce ruisseau, qu'a dû singulièrement diminuer l'alimentation des fontaines, descendait cristallin et rapide jusqu'aux murailles de Paris, filait dans les fossés du Temple, stagnait quelque peu dans les marais Saint-Martin, puis reprenait son cours jusqu'à la Seine.

« Ce qui reste aujourd'hui de ce filet amaigri, se perd dans les égoûts. Belleville devenue cité populeuse, voulut revendiquer la propriété de ses eaux; mais le conseil d'État, après délibération, l'a déboutée de sa demande; de sorte qu'aujourd'hui même, cette commune n'a qu'une ou deux pauvres fontaines haletantes et qu'elle a été obligée d'établir un système de conduits jusqu'à Charenton, pour en faire venir les eaux qui se trouvent dans un grand nombre de maisons bourgeoises. »

François Godefroi, sieur de la Tour, légua, par son testament du 27 avril 1613, aux capucins de la rue Saint-Honoré une grande maison située au faubourg Saint-Jacques, afin d'y fonder un second établissement. Des lettres patentes du mois d'octobre suivant autorisèrent ce nouveau couvent. La grange de la maison de Godefroi servit de chapelle, jusqu'à ce que le cardinal Pierre de Gondi, évêque de Paris, eût fourni les sommes nécessaires à la construction d'un édifice plus convenable.

C'était dans ce monastère qu'était établi le noviciat de l'ordre

Le 7 juillet 1779, les capucins demandèrent à être transférés dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, ce qui leur fut accordé, et, en 1782, des lettres patentes prescrivirent la vente des bâtiments du faubourg Saint-Jacques.

En 1785, un édit royal ordonna la fondation d'un hôpital pour le traitement des vénériens et, en 1792, ces malades furent transférés dans les bâtiments de l'ancien couvent des Capucins, qui devint l'hôpital du Midi.

Depuis la fin du règne de Henri IV, les corps de marchands et communautés de métiers avaient été l'objet de nombreuses modifications dans leur organisation et dans leurs statuts.

Dès 1608, les bonnetiers, qu'on appelait aussi aulmuciers, mitoniers, parcequ'ils vendaient des aulmuces ou bonnets de voyage et des mitons ou mitaines, reçurent des statuts particuliers, ainsi que les maîtres vidangeurs appelés maîtres fifi et maîtres des basses œuvres; ce ne fut que par arrêt du conseil, du 11 septembre 1696, qu'ils furent qualifiés de « maîtres vuidangeurs ».

L'année suivante 1609 ça avait été les maréchaux qui reçurent adjonction de 28 statuts nouveaux; on les nommait alors des fèvres-maréchaux. C'étaient des artisans qui travaillaient le fer, ferraient les chevaux et les traitaient lorsqu'ils étaient malades. Le maître ne pouvait avoir plus d'un apprenti (sans compter ses enfants); il avait un poinçon pour marquer ses ouvrages, et l'apprenti était tenu de fournir un chef-d'œuvre pour acquérir la maîtrise. Il ne pouvait s'établir à Paris avant l'âge de 24 ans.

La communauté des maîtres paumiers, raquettiers, faiseurs d'estœufs, pelottes et balles, fut aussi érigée en 1610.

Lorsque Louis XIII parvint au trône, il se préoccupa de la situation des gens de métier, et s'empressa de réglementer plusieurs corps d'état.

Ce fut ainsi qu'en 1611, il confirma les statuts de la corporation des épiciers, utiles commerçants s'il en fût; pour être reçu dans ce corps, il fallait être Français ou naturalisé et faire trois ans d'apprentissage et trois ans de compagnonnage.

La réception de l'épicier était fort simple: on ne l'obligeait à présenter aucun chef-d'œuvre; quittancé, muni d'un certificat attestant son titre de compagnon, il était admis et conduit chez le procureur du roi, par les gardes du corps, à l'effet de prêter serment entre ses mains.

Louis XIII supprima la juridiction particulière dont étaient investis les boulangers, dont le grand panetier de France était le chef et le protecteur, et qui, jusqu'alors, connaissait de la police et de toutes les affaires concernant la discipline et les statuts de toutes les autres communautés.

Elle était composée d'un lieutenant-général, d'un procureur du roi, d'un greffier et de plusieurs huissiers.

Par suite de cette suppression (août 1611), la communauté des boulangers de Paris rentra dans le droit commun et fut soumise à la juridiction du prévôt de Paris et du lieutenant général de police.



F. Roy, éditeur. — 86.

Imp. Charaire et fils.

Ancienne porte Saint-Bernard sous Louis XIII.





La foule avide et brillante se pressait à la Place-Royale. (Page 203, col. 1.)

Aux termes des règlements de la corporation, les compagnons boulangers devaient être continuellement en chemise, en caleçon, sans haut-de-chausses, et en bonnet; dans un costume tel, en un mot, qu'ils fussent toujours en état de travailler et jamais de sortir, hors les dimanches et les jours de chômage réglés par les statuts. Leurs frais de toilette devaient être bien peu élevés!

« Et leur sont faites défenses d'eux assembler, monopoler, porter épées, dagues et autres bâtons offensibles; de ne porter aussi manteaux, chapeaux et haut-de-chausses, sinon ès jours de dimanche et autres fêtes, auxquels jours seulement leur est permis porter chapeaux, chausses et manteaux de drap gris ou blanc et non autres couleurs, le tout sur peine de prison et de punition corporelle, confiscation desdits manteaux, chausses et chapeaux.

Le XVIIe siècle doit faire époque dans l'histoire de la boulangerie parisienne : les perfectionnements apportés dans la fabrication, la coutume introduite de vendre à Paris la farine sans le son aux boulangers, le célèbre procès du pain mollet et la défense d'employer la levure de bière, enfin le nombre des marchés augmenté, tels sont les principaux points de repère de cette histoire.

« Au commencement de ce siècle ajoute, le *Magasin pittoresque* qui nous fournit ces détails, la vogue qui s'était précédemment attachée à des pains que faisait si bien le boulanger du chapitre de Notre-Dame et qu'on appelait pain de chapitre, passa au pain préféré de la reine Marie de Médicis; le pain à la reine était salé et préparé à la levure de bière. On eut ensuite des pains à la Montauron, pétris au lait comme les pains à la Ségovie. Le pain de Gentilly se faisait au beurre. Notons encore le pain mollet, le pain cornu, le pain blême, et le pain à la citrouille, dont le monopole appartenait aux boulangers de petit pain. »

Terminons par les dispositions générales de

l'ordonnance du 30 mars 1635 qui stipulent que : les marchands de blés ne pourraient faire leurs achats qu'à dix lieues au delà de Paris, que les boulangers de petit pain et les pâtissiers n'achèteront pas de blé avant onze heures en été, et midi en hiver, ni les boulangers de gros pain avant deux heures, pour que les bourgeois puissent d'abord se fournir.

« Les boulangers marqueront les pains de leur marque particulière.

« Ils tiendront dans leur boutique des poids et des balances, à peine d'être déchus de la maîtrise, et de plus grande s'il y échet.

« Est enjoint à tous les boulangers de gros pain, tant de cette ville que forains amenant leurs pains aux marchés, de les vendre par eux, leurs femmes, enfants ou serviteurs, sans les faire vendre par regrattiers et personnes interposées.

« Ne pourront iceux boulangers garder ny serrer ès maisons prochaines, ny mesme emporter ce qui leur restera de pain, qu'ils seront tenus de vendre dans les trois à quatre heures de relevée; autrement seront mis au rabais et n'y pourront hausser le prix du matin à la relevée du même jour, mais plutôt le diminuer. »

On craignait beaucoup à cette époque que le blé fut altéré avant de servir à la fabrication du pain : en 1666 on déclara la levure de bière préjudicable à la santé, et elle fut interdite dans la boulangerie.

Une ordonnance de 1697 défendit aux laboureurs de fumer leurs terres avec des matières fécales, avant que ces matières n'eussent reposé un temps considérable dans une des fosses publiques.

Plusieurs autres ordonnances furent rendues pour assurer la bonne fabrication du pain qu'on mangeait à Paris.

Des boulangers si nous passons aux pâtissiers, la transition sera facile.

L'abus de solenniser les fêtes des patrons et les autres fêtes par un commerce de pâtisserie, empêchaient les pâtissiers d'observer le repos du dimanche, et, se fondant sur ce qu'il y a telle pâtisserie qui n'est bonne à manger que chaude, les pâtissiers non seulement travaillaient le dimanche, mais encore ils allaient faire cuire leurs pâtisseries jusqu'aux portes et le long des murs des églises.

Charles IX, indigné d'un tel scandale, avait donné de nouveaux statuts aux pâtissiers qui les obligeaient à célébrer toutes les grandes fêtes de l'année et la Saint-Michel qui était leur patron.

« Item, ne pourront dorénavant les maistres pâtissiers faire ouvrage de pâtisserie aux festes solemnelles commandées par l'Eglise, comme Pâques, Pentecoste, la Feste-Dieu, Nostre-Dame de la mi-aoust, le jour de Saint-Michel, la Toussaints, Noël et Nostre-Dame de la Chandeleur, et ce, sur peine d'amende.

« Item, qui s'entremettent d'aller faire goffres (gaufres) aux pardons des Eglises, ne pourront icelles faire qu'ils ne soient distants l'un de l'autre de deux toises et plus, pour éviter aux périls et inconvénients qui en pourroient advenir, à peine de confiscation et d'amende arbitraire. »

Les pâtissiers s'inclinèrent, mais il y avait l'observation d'une de ces fêtes qui les gênait beaucoup : c'était celle de la Chandeleur « parce que cette feste arrive toujours au commencement du carnaval et dans le temps des plus fréquents régals où la pâtisserie est nécessaire. »

Ils profitèrent de la minorité de Louis XIII, qui aimait les gâteaux, pour obtenir des lettres patentes d'octobre 1612, portant permission aux pâtissiers de travailler le jour de la Chandeleur, et, par une compensation qu'ils offrirent eux-mêmes, ils s'engagèrent à observer en échange la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge.

Malheureusement, Louis XIV, qui aimait moins la pâtisserie que son prédécesseur, en renouvelant les statuts de la communauté des pâtissiers, en 1653, rétablit l'observance de la fête de la Chandeleur, et ce jour-là les pâtissiers durent s'abstenir de chauffer le four, et passer leur journée à l'église ou à la promenade.

Quant à l'observation du dimanche, l'auteur du *Traité de la Police* estime que s'ils travaillent ce jour-là, les pâtissiers « violent le précepte et doivent estre punis. »

Au XVIIe siècle, les oublies (qu'on appelle aujourd'hui des plaisirs) étaient fabriquées à la fin de la journée par les garçons pâtissiers, dont elles étaient le bénéfice; le soir venu, ils les plaçaient dans des petites corbeilles et les allaient crier par la ville, en les vendant à la huitaine; c'est ce qu'on appelait une main d'oublies; deux mains coûtaient un sou.

Les oubliers chantaient pour annoncer leur marchandise, et, leur corbeille au dos, une grosse lanterne à la main, ils couraient les rues en régalant les oreilles des bourgeois de couplets, tantôt grivois, tantôt satiriques, qui les mirent en telle réputation, que bientôt on préféra leurs chansons à leur pâtisserie, et qu'on les fit entrer dans les maisons pour égayer la fin des soupers.

Il en résulta qu'à toute heure de nuit on entendait les oubliers, et que ce vagabondage nocturne eut de fâcheuses conséquences.

« Les sociétés qui faisaient entrer les oubliers pendant les repas pour entendre leurs chansons n'étaient pas toutes très honnêtes. Les garçons pâtissiers prirent goût à la corruption dont ils étaient les témoins. Ils négligèrent leurs oublies, qui n'étaient plus qu'un prétexte, et assaisonnèrent leurs chansons d'un sel grossier qui leur valait de bonnes aubaines. Puis dans les rues, quelques-uns firent société avec des gens dangereux; la facilité avec laquelle ils s'introduisaient

dans les maisons les rendait utiles aux malfaiteurs de toute espèce; ils en devinrent des complices très actifs. Tout en chantant pour récréer « les belles dames et les beaux messieurs » ils examinaient attentivement les dispositions intérieures des appartements, et, suivant l'expression encore usitée aujourd'hui, ils vendaient des vols. Une fois sur la pente du crime, plusieurs glissèrent jusqu'au dernier degré et furent condamnés, pendus et roués pour assassinat. Quelques-uns assommaient les passants avec leurs lanternes. Enfin, une ordonnance de police, en date du 9 septembre 1722, fit défense expresse aux marchands pâtissiers, leurs compagnons ou autres, de crier dans Paris et de colporter des oublies, à peine de prison et 500 livres d'amende.

« Un des moindres motifs de l'ordonnance était que ces pâtisseries étaient ordinairement défectueuses et indignes d'entrer dans le corps humain. (Mag. pitt. 1845.) »

Les statuts des rubaniers de Paris, qui avaient été érigés en communauté sous Charles VI, furent confirmés en 1611.

En 1524, des règlements nouveaux leur avaient été donnés par Louis XII, puis enfin des statuts les reconnaissant comme ouvriers de la petite navette avaient été formulés en 1585, et confirmés en 1594. Ils furent tous modifiés en 1611, et les rubaniers qui purent se désigner sous le nom de frangiers, parce qu'ils joignirent au droit de faire les franges des objets d'église celui de confectionner les garnitures de carrosse, les gardèrent jusqu'à la Révolution.

L'apprentissage était de quatre années et le compagnonnage de même durée.

La communauté des rubaniers de Paris avait quatre jurés.

Au mois de septembre 1611, les cinquante-cinq « porteurs de grains et farines ès halles et école Saint-Germain, marchez et places de la bonne ville de Paris, » reçurent du roi des lettres patentes qui confirmèrent leurs droits, privilèges et salaires et ordonnèrent qu'ils seraient reçus par le procureur du roi du Châtelet.

Le privilège de fournir « les jalles et planches nécessaires pour y verser et déposer les grains, de porter, décharger, remuer et emplir le minot, tant de blé, farine, qu'autres grains et icelui lever et remettre dans le sac des acheteurs, leur furent concédés à la charge de faire dire et célébré par chacune semaine, en l'église de Monsieur Saint-Eustache trois messes en l'honneur de Dieu et de la sacrée Vierge Marie et mémoire de saint Louis » (qui leur avait octroyé plusieurs beaux privilèges et franchises).

Mais les porteurs de grains de la Grève ne vivaient pas en bonne intelligence avec ceux des halles et des ports de l'École Saint-Germain et autres ports et places; il y eut discussion, coups de poings et de bâtons, et, le 22 décembre 1612, intervint un arrêt du parlement qui régla les fonctions des porteurs de grains du port de l'École et ceux de la Grève et qui leur défendit de se pourvoir ailleurs pour faire juger leurs différends et leurs querelles qu'au Châtelet de Paris.

Les statuts des selliers, lormiers, carrossiers de la ville, faubourgs et banlieue de Paris, furent donnés par lettres patentes du roi Henri III, en février 1577; ils furent confirmés par d'autres lettres du roi Henri IV, du mois de novembre 1595 et de nouvelles modifications y furent apportées en 1613.

Mais les grands changements apportés dans le métier de la carrosserie, pendant le règne de Louis XIII et le commencement de celui de Louis XIV, obligèrent les maîtres de cette corporation à dresser de nouveaux statuts qui furent réglés en 55 articles, par lettres patentes de juin 1650.

Les carrossiers ne se montrèrent pas encore satisfaits et ils firent de nouveau réformer ces statuts, qui furent réduits à 48 articles, vus et approuvés par le lieutenant de police et procureur du Châtelet, le 6 juin 1678, et autorisés par lettres patentes du mois de septembre de la même année, enregistrés au parlement le 20 janvier 1679.

La corporation, ainsi définitivement établie, était placée sous le patronage de saint Éloi.

Disons, à propos des carrosses, que le roi tolérait difficilement leur usage, et il voulait que les hommes mariés seuls en eussent; il ne trouvait pas bon que Fontenay-Mareuil en eut un, et il était tout disposé à lui défendre de s'en servir; lorsqu'il apprit qu'il allait se marier, il lui laissa alors la liberté d'aller en voiture.

Arnaut le Péteux fut le premier garçon de la ville qui en eût eu un.

Mais ils devinrent bientôt d'un usage si général que M. de Chevreuse fit faire quinze carrosses pour voir celui qui serait le plus doux.

En 1647, il y avait à Paris des carrosses ou coches de voyage pour quarante-trois villes de France; ces coches contenaient huit voyageurs et étaient attelés de six chevaux vigoureux, conduits par deux cochers montés en postillon.

Dans la confirmation des privilèges de la corporation accordée en 1615 aux maîtres-feseurs de cartes, il est établi comme loi que les maîtres cartiers seront dorénavant tenus de mettre leur nom, surnoms, enseignes et devises, au valet de trèfle de chaque jeu de cartes; prescription qui, d'ailleurs, ne paraît faire que consacrer un ancien usage. Aujourd'hui encore, le valet de trèfle porte l'estampille de la régie.

Les marbriers furent aussi l'objet de l'attention du roi; des lettres patentes de 1609 les avaient érigés en communauté jurée, avec la qualité de maîtres marbriers, maîtres scieurs et polisseurs de marbre, mais les jurés sculpteurs et peintres de

Paris, de qui ils avaient toujours dépendu, y ayant formé opposition, au nom de leur communauté, il intervint une sentence du Châtelet, le 10 novembre 1610, par laquelle il fut défendu aux marbriers de prendre le titre de maîtres; deux arrêts du parlement, l'un du 16 avril 1611, l'autre du 14 janvier 1612 et enfin un arrêt du conseil du roi, du 20 mars suivant, les déclarèrent unis définitivement à la communauté des sculpeurs.

En outre, il fut ordonné, par arrêt du mois de septembre 1613, pour entretenir l'union qui devait exister entre les peintres et les sculpteurs, que des quatre jurés de la communauté, deux seraient peintres et deux seraient sculpteurs, et qu'aucun chef-d'œuvre ne serait donné ni fait qu'en présence des uns et des autres.

34 nouveaux articles furent dressés en 1619, pour être ajoutés aux anciens statuts qui furent confirmés par lettres patentes de Louis XIII, au mois d'avril 1622.

En 1599, Henri IV avait autorisé l'établissement de la communauté des maîtres queux, cuisiniers, porte-chapes et traiteurs de Paris, ayant droit de fournir des repas complets, soit en ville, soit chez eux et de tenir salles et maisons propres à faire noces et festins.

Au mois de novembre 1612, Louis XIII ajouta quelques légères modifications de détail à ces statuts et les confirma.

Bien que les estailliers, pierriers de pierres naturelles appelés lapidaires fussent en possession de statuts remontant à 1290, par une ordonnance d'Henri II, ils étaient soumis au droit de visite des orfèvres; ils obtinrent sous Henri III d'être érigés en corps de jurande, mais ce ne fut que sous Louis XIII, en 1613, qu'ils furent mis dans l'entière jouissance des droits de maîtrise et déclarés indépendants des orfèvres.

Dans la même année (août), les barbiers de Paris, dont nous avons déjà parlé, parvinrent à se faire délivrer des lettres patentes d'union avec les chirurgiens de Saint-Côme et à obtenir le titre de barbiers-chirurgiens, mais elles n'eurent pas d'effet et furent frappées d'opposition. Ce ne fut qu'en octobre 1655, que cette union eut lieu.

Nous avons aussi entretenu le lecteur de l'importante communauté des merciers; en janvier 1613, Louis XIII lui donna de nouveaux statuts et divisa ce corps si étendu en vingt classes différentes : telles que celles de marchands de soie en botte, marchands grossiers, marchands de draps en étoffes d'or, d'argent et de soie, quincailliers, etc.

Pour être reçu dans le corps de la mercerie, il fallait être Français, avoir fait un apprentissage de trois ans et avoir passé trois autres années chez les marchands en qualité de garçon.

Notons que ce fut aussi en 1613 que la communauté des potiers d'étain reçut ses derniers statuts, qui qualifiaient ces artisans de maîtres potiers d'étain et tailleurs d'armes sur étain (c'est-à-dire graveurs héraldiques), Chaque maître était tenu d'avoir deux poinçons pour marquer son travail; l'un contenait la première lettre de son nom de baptême et son nom de famille en entier; l'autre, les deux premières lettres de chaque nom, qui devaient être empreintes sur des tables d'essai que gardait le procureur du roi et sur celles de la communauté, pour y avoir recours en cas de fraude. Il leur était défendu d'enjoliver leurs produits avec de l'or ou de l'argent, à moins que ces travaux ne fussent destinés à parer les églises. L'apprentissage était de six ans et le compagnonnage de trois ans. Le brevet coûtait 36 livres et la maîtrise 500, avec chef-d'œuvre.

Il était défendu aux potiers d'étain de vendre, ni avoir dans leurs boutiques aucuns ouvrages, s'ils n'avaient été faits à Paris ou par un maître de Paris.

La communauté avait quatre jurés et gardes.

Les potiers d'étain donnèrent leur nom à la rue des Piliers-des-Halles ou des Petits-Piliers lorsqu'ils vinrent s'y établir.

Nous avons déjà parlé des crieurs de vin, qui, jadis, précédés comme pour le ban du roi, de leur chef, portant le hanap doré, allaient par la ville annoncer la grande nouvelle de l'arrivée d'une naulée de vins de pays étrangers; ils s'étaient rendus si nécessaires aux Parisiens qu'encore dans le temps où on avait plus de moyens de publicité, on se servait de leur ministère.

Charles VI en avait réduit le nombre à 24. Sous Louis XIII; la confrérie était de trente individus qui criaient les vins pendant la matinée; mais ce n'était plus le tavernier qui leur fournissait le hanap; ils avaient quatre sous pour crier les vins étrangers, dont l'arrivée était encore annoncée comme une circonstance extraordinaire.

Toutefois, cette corporation était visiblement dégénérée, car les crieurs faisaient toute sorte de métiers, et on fut obligé de leur défendre d'être fossoyeurs et valets d'étuves.

Le 15 mars 1611, furent enregistrées au Châtelet, dans le dixième volume des Bannières, des lettres patentes du roi, signées au mois de décembre 1610, et portant confirmation des statuts des maîtres rôtisseurs, afin d'empêcher les poulailliers, taverniers et cabaretiers de vendre aucun gibier, volailles ni autres viandes rôties, à peine de 500 livres d'amende et de confiscation desdites marchandises, et défense fut faite à ces derniers d'empiéter en aucune façon sur le privilège accordé aux rôtisseurs.

Les rôtisseurs eussent dû se contenter de la jouissance de ce privilège, mais ils étaient ambitieux : il ne leur suffit pas d'empêcher les autres de vendre des oies rôties et des quartiers de bœu- cuits à point, ils voulurent fournir des dîners comf plets et, à force de sollicitations, ils finirent par



L'enseigne : « au borgne qui prend » et...« qui rend ». (Page 210, col, 2.)

obtenir, le 29 juillet 1628, un arrêt qui leur permettait de pouvoir vendre chez eux « trois plats de viande bouillie et trois plats de fricassées pour la commodité du public ».

Toutefois, ces victuailles devaient être consommées sur place, et défense leur était faite de les transporter ailleurs.

Le commerce des œufs, du beurre et du fromage fut aussi l'objet de nombreuses ordonnances royales et d'édits, et, en juillet 1612, des lettres patentes du roi réglementèrent, d'une façon qu'on eut pu croire définitive, tout ce qui se rapportait à ce trafic; mais le 1er septembre 1689, et le 22 février 1691, de très longs et très minutieux règlements vinrent de nouveau établir les droits et devoirs des marchands.

Des lettres patentes du 30 avril 1613 réglementèrent aussi le commerce des chevaux, en ordonnant qu'aussitôt l'arrivée dans Paris des chevaux venant des provinces ou de l'étranger, les marchands seraient tenus, à peine de confiscation desdits chevaux et de 600 livres d'amende, d'avertir, également et en même temps, le grand écuyer de France et le premier écuyer du roi, ou les personnes par eux préposées de l'arrivée des coureurs et des chevaux de selle, afin qu'ils pussent être choisis « par le premier des deux qui s'y trouvera au commencement, s'ils s'y trouvent ensemble ».

Quant aux chevaux de carrosse, les marchands n'étaient tenus d'avertir de leur arrivée que le premier écuyer du roi. Il était aussi défendu aux

marchands, sous les mêmes peines, d'exposer lesdits chevaux en vente que trois jours après avoir rempli la formalité de l'avertissement.

Ces lettres patentes furent confirmées par une ordonnance du 28 mars 1724.

L'érection des écrivains-jurés-experts-vérificateurs d'écritures contestées en justice, en corps de communauté, est du règne de Charles IX. Un faussaire que la justice fit punir pour avoir contrefait la signature de ce prince, donna lieu à cette érection, sous la protection du chancelier de l'Hôpital, suivant lettres patentes de novembre 1570. Charles IX, par d'autres lettres datées de 1595, exempta les maîtres experts-jurés-écrivains de commission et charges de ville. Le roi Louis XIII confirma l'érection en avril 1615.

En 1727, Louis XV érigea cette communauté en académie; toutefois, elle ne fonctionna qu'à partir de 1762; elle avait le titre d'Académie royale d'écriture : elle se composait d'un directeur et d'un secrétaire, d'un chancelier, d'un garde des archives perpétuel, de quatre professeurs et de quatre adjoints.

Elle accordait des « lettres d'amateurs » aux étrangers et aux gens de lettres.

Suivant les règlements de cette académie, qui dura jusqu'à la révolution de 1789, chaque professeur recevait une médaille d'argent à la fin de son professorat, avec des lettres patentes signées de l'un de ses officiers en charge et scellées de son sceau qui était : *d'azur à une main posée en face tenant une plume en action d'écrire et acompagnée de deux billettes en chef et d'une en pointe, le tout d'argent.*

Au fur et à mesure que les différents métiers se formaient en corporations, ils adoptaient un saint pour patron, et en reproduisaient l'image sur une bannière qui était portée dans toutes les cérémonies.

On a vu déjà les orfèvres se mettre sous la protection de saint Éloi. La plupart des artisans travaillant les métaux avaient adopté ce saint.

Les meuliers, carriers, plâtriers et couvreurs prirent pour patron saint Blaise.

Les potiers de terre et tuiliers, les jardiniers et courtilliers, saint Fiacre,

Les charpentiers, menuisiers, lambrisseurs, huchiers, bahutiers et autres artisans travaillant le bois, avaient sur leur bannière saint Joseph.

Les vitriers, lanterniers, souffletiers, patenôtriers, verriers, boisseliers, vanniers, nattiers, tonneliers, saint Marc et son lion.

Les barbiers, perruquiers, coiffeurs, chirurgiens, saint Côme.

Les cervoisiers et brasseurs, saint Amand.

Les meuniers, boulangers, pâtissiers et les artisans travaillant avec une pelle, saint Honoré.

Les chandeliers et les ciriers, saint Nicolas.

Les pelletiers, fourreurs, gantiers, mégissiers, maroquiniers, tanneurs et corroyeurs, saint Jean-Baptiste.

Les fabricants d'étoffes de soie, rubaniers, passementiers, Notre-Dame sainte Marie la Riche.

Les cardeurs, peigneurs, fileurs, retordeurs, tisserands en laine, foulons, tondeurs, friseurs et presseurs de draps, Notre-Dame sainte Marie.

Les tisserands et toiliers, sainte Arregonde.

Les aumussiers, dominotiers, bonnetiers, chaussetiers, feutriers et chapeliers, saint Sever.

Les cordonniers, bottiers, et patiniers, saint Crépin et saint Crépinien.

Les teinturiers et lavandiers, saint Maurice.

Les tailleurs, couturiers, brayers, pourpointiers et tous les autres artisans travaillant de l'aiguille, sainte Luce.

Les brodeurs, sainte Claire.

Les luthiers, sainte Cécile.

Les tapissiers (fabricants de tapis), saint François.

Les cordiers, saint Paul.

Les papetiers, imprimeurs, relieurs, libraires, imagiers, saint Jean-Porte-Latine.

Les bouchers, tripiers n'avaient pas de patron. Ils avaient pris le Saint-Sacrement qui était figuré sur leur bannière.

En même temps que les travailleurs se mettaient sous la protection d'un saint quelconque, les boutiquiers s'ingéniaient à trouver des enseignes qui fussent de nature à attirer l'attention.

Les cabarets surtout se distinguaient par les leurs. C'était : la *Pomme de Pin*, les *Trois Quilliers*, les *Trois Entonnoirs*, la *Grosse Tête*, le *Grand-Saint-Martin*, l'*Hôtel de l'Escu*, du *Petit-Saint-Antoine*. Au XVIIe siècle on ne se contentait pas, comme de nos jours, d'écrire l'enseigne au-dessus de la boutique, on la peignait ou on la représentait soit en en pierre, soit en bois, de manière qu'elle frappât les yeux. Ce fut ainsi que dans la rue Montmartre, il y avait un cabaretier qui avait fait sculpter une fort belle tête de Christ au-dessus de sa porte, avec ces mots : *A la Tête-Dieu*, mais le curé de Saint-Eustache lui commanda d'enlever cette figure : il refusa d'obéir, et il fallut qu'un arrêt du parlement intervînt et le condamnât à la retirer.

Un autre cabaretier, pour se venger d'un collecteur d'impôts qui n'avait qu'un œil, le fit peindre sur son enseigne, dans l'attitude d'un voleur avec cette inscription : *Au Borgne qui prend.* Le collecteur, blessé, alla trouver le cabaretier et le menaça d'un procès, mais celui-ci tint bon, et comme l'autre craignait le mauvais effet de cette méchante enseigne, qui pouvait nuire à sa réputation, il s'arrangea avec son ennemi : il lui restitua certains droits qu'il avait indument perçus, et le facétieux cabaretier, après s'être engagé à changer son enseigne, se contenda d'ôter le *p;* de manière qu'il resta : *au Borgne qui rend.*

L'imprimeur Thielman Kerveo, qui demeurait rue Saint-Jacques, avait pour enseigne une licorne;

son confrère, Simon Vostre, rue Neuve-Notre-Dame, un Saint-Jean-Baptiste.

Mais les enseignes à double sens, à jeux de mots étaient les plus appréciées, telles que : *au Bon Coing; à la Roupie* (une roue et une pie); *au Puissant Vin* (un puits ordinaire); *à la Bonne Femme* (une femme sans tête); *au Grand-Passe-Partout* (un louis d'or); *au Cygne de la Croix* (un cygne tenant une croix.)

Ces sortes de rébus faisaient la joie des bons bourgeois d'alors.

Au reste, l'enseigne dont le choix était facultatif fut d'abord exigée pour les aubergistes; une ordonnance de Henri III, de mars 1577, ordonna à ceux qui tenaient auberge de placer une enseigne au lieu le plus apparent de leur maison, «à cette fin que personne n'en prétende cause d'ignorance, même les illettrés ».

Or, comme les illettrés formaient la grande majorité de la population, on fit peindre sur la muraille ce qu'on voulait exprimer, et de là vint l'usage de dire d'un mauvais tableau, d'un portrait mal réussi, qu'ils étaient bons à faire une enseigne.

Sous Louis XIV, l'enseigne devint purement facultative : une ordonnance de police, de 1693, permit aux hôteliers de mettre, pour la commodité publique, telles enseignes que bon leur semblerait, avec une inscription contenant les qualités portées par leurs lettres de permission.

Mais la faculté laissée aux gens de composer leur enseigne à leur guise ne tarda pas à dégénérer en abus, et il fallut bientôt, pour aller et venir dans la ville sans crainte d'être écrasé par la chute de quelqu'une de ces enseignes, dont un grand nombre était d'un volume colossal, rendre des ordonnances qui en réglementèrent les dimensions et la disposition : le 17 septembre 1761, le lieutenant de police Gabriel de Sartine en fit publier une qui enjoignait à toutes personnes se servant d'enseignes de les faire appliquer en forme de tableaux contre le mur des boutiques ou maisons, et de telle sorte qu'elles n'eussent pas quatre pouces de saillie.

Cette ordonnance fut assez mal exécutée, et longtemps encore, on vit les enseignes des boutiques des marchands de Paris se balancer à de longues potences en fer ou en bois, et quand le vent s'engouffrait la nuit dans les rues, on entendait le grincement du fer contre fer de ces grandes enseignes qui, parfois mal assujetties, étaient décrochées par la bise et envoyées sur le pavé ou sur la tête d'un passant.

Des artistes de talent ne dédaignèrent pas de mettre parfois leur pinceau au service de riches marchands qui demandaient une enseigne propre à piquer la curiosité des Parisiens, et à achalander leur maison; ce fut ainsi que Watteau fit, pour une marchande de modes du pont Notre-Dame, un tableau qui fut gravé plus tard, et que, à la descente du Pont-Neuf, les passants s'arrêtaient devant la fameuse enseigne du *Petit-Dunkerque*, qui passait à juste titre pour un tableau de valeur.

De nombreuses ordonnances suivirent celle de 1761, et de nos jours, aucune enseigne ou lanterne formant saillie sur la voie publique ne peut être apposée sans permission, et elle donne lieu à la redevance d'un droit fiscal.

Ajoutons que les marchands n'étaient pas seuls à se servir d'enseignes, et que des particuliers en prenaient volontiers, tels que Cottier, le médecin de Louis XI, qui se fit faire une maison avec cette enseigne : *à l'Abri-Cotier*.

Un abus qui s'était glissé dans le commerce parisien attira l'attention du roi, qui, par des lettres patentes (30 juin 1618), y porta remède.

Voici ce dont il s'agissait :

Nombre de marchands s'étaient fait accorder privilège de marchand à la suite de la cour, par suite de la création, remontant à François Ier qui, ayant eu plusieurs grandes guerres à soutenir, avait attaché des fournisseurs de tous genres à sa cour, afin qu'ils la suivissent partout où elle irait, en les exemptant de tous subsides et impositions.

C'était le prévôt de l'hôtel qui nommait ces marchands.

Beaucoup briguèrent cet honneur, mais « presque pas un de ceux qui avoient esté pourvus de ces commissions ne suivoient la cour; ils ne s'y faisoient admettre que pour jouir seulement des privilèges et des exemptions dans la ville de Paris, ce qui diminuoit considérablement les aides et les autres droits du roy. »

Les lettres de 1618 annulèrent toutes les nominations faites.

Un autre ordonnance, du 13 janvier 1625, régularisa la situation et désormais, seuls, les fournisseurs qui suivirent la cour, eurent le droit de bénéficier du privilège.

Jamais la cour n'avait été plus magnifique qu'elle le fut sous la minorité de Louis XIII, mais les grands seigneurs seuls ne se permirent pas des dépenses au-dessus de leur état, et les bourgeois de Paris se distinguèrent par un luxe qui prit de telles proportions que, sur les conseils de la reine régente, le roi rendit, au mois de mars 1613, un édit dont les dispositions méritent d'être rapportées, en raison des minutieux détails qu'elles contiennent.

« Il est enjoint à tous gens d'église de continuer à l'avenir à se vestir d'habits modestes et convenables à leur profession, et à tous autres de s'abstenir de toutes les superfluités auxquelles ils se sont laissé emporter par le passé, sur les peines portées par les ordonnances des roys.

Il « fait défense à toutes personnes, de quelque sexe et qualité qu'elles soient, de porter des habits sur lesquels il y ait aucun or ou argent fin ou faux, de quelque manière que ce soit, à peine de quinze cens livres d'amende applicables, le

tiers au roy, le tiers aux pauvres enfermez de Paris et le tiers au dénonciateur.

Il « défend tous ouvrages de broderie d'or, d'argent ou de soie, sur quelque sorte d'habits que ce soit; comme aussi l'usage de tous passemens de Milan ou façon de Milan, à peine de mille livres d'amende.

« Fait défense à tous ouvriers de dorer à l'avenir ou faire dorer aucuns carrosses, à peine de mille livres d'amende.

« Défend de faire à l'avenir aucunes dorures dans les maisons, soit sur plomb, fer, bois, pierre, plastre ou sur quelque chose que ce soit, à peine de pareille amende.

« Fait défenses à tous seigneurs, gentilshommes et autres, de quelque qualité qu'ils soient, de faire porter à l'avenir aucun habit de soye à leurs pages ou laquais. Veut, Sa Majesté, qu'ils ne soient que d'étoffe de laine, avec un bord de passement sur les coustures, bords et extrémitez seulement.

Il « fait aussi défense à tous ouvriers de la suite de la cour et autres de faire ou faire faire aucuns habits et autres choses défendues par le présent édit, à peine de trois cens livres d'amende pour la première fois, pour la seconde de six cens livres et pour la troisième de punition corporelle.

« Ordonne que ce règlement soit observé, à commencer de Pâques prochain, etc. »

La réforme des étoffes et des ornements d'or et d'argent n'eut d'autre résultat que de faire naître la mode des points coupés, des broderies et des dentelles de fil.

Les dépenses qu'elle nécessita n'était pas moindre que les autres. C'était de Venise ou de Gênes que ces dentelles venaient à Paris, et l'argent de France passait en Italie.

Ce fut la raison qui fut invoquée pour provoquer une autre ordonnance du mois de janvier 1629, et plusieurs qui suivirent et dont nous parlerons.

Ce fut aussi en 1613, le 30 janvier, que les comédiens de l'*hôtel de Bourgogne* firent confirmer de nouveau leurs privilèges et furent autorisés, suivant l'ancienne formule, à jouer tous mystères, jeux honnêtes et récréatifs, sans offenser personne, en la salle de la Passion, dite l'*hôtel de Bourgogne*. Nous aurons beaucoup à dire sur ces célèbres bouffons qui s'illustrèrent sur cette scène, berceau de la Comédie-Française et sur celle du Marais, où le public courait après s'être un instant à amusé entendre sur le Pont-Neuf l'opérateur Barry, dont le prénom fort rare alors, Melchisédech, avait le privilège de frapper d'étonnement ceux qui l'entendaient prononcer.

Barry, habillé d'une soutane de satin noir, avec des boutons d'or et d'un manteau traînant de la même étoffe, était une des illustrations de la rue; il portait une longue barbe et les cheveux courts, et s'intitulait pompeusement médecin chimique et prétendait guérir toutes les maladies, par les drogues qu'il débitait.

Il avait devant lui, dans un panier, des vipères, des aspics, des crapauds, avec lesquels il jouait familièrement pour convaincre les spectateurs, rangés en foule pour mieux le considérer et mieux ouïr chacune de ses paroles, qu'au moyen de l'antidote qu'il avait composé, il dédaignait les morsures des animaux les plus venimeux.

Sa bonne mine, son air hautain et l'accoutrement singulier du Marocain qui lui servait de valet, tout cela lui attirait nombre de curieux qui, de plus en plus, prenaient l'habitude de venir chaque jour flâner sur le Pont-Neuf, qui commençait à devenir le rendez-vous des filous, des charlatans, des opérateurs, des farceurs et des arracheurs de dents.

Toutefois, les vieux Parisiens, les bourgeois du temps de Henri III, tenaient encore pour le Pont-au-Change et soutenaient que Bruscambille et Jean Farine étaient des bouffons sans égaux, et riaient à se tordre lorsque Bruscambille, sur ses tréteaux du haut desquels il pérorait en plein air, à la lumière du soleil, avec ce ton gausseur et narquois du pitre :

— Auparavant, disait-il, que le soleil ait pris ses pantoufles et qu'il ait tiré le rideau de la voûte ensoleillée, je vous veux entretenir selon ma coutume.

Et toutes les oreilles de se dresser pour mieux entendre :

— Ça, continuait-il, il n'y a rien de parfait de tout point; tel aura le visage bien fait qui aura le corps mal fait, les jambes droites et les cuisses déhanchées, le ventre plat, le dos voûté; bref, nous ne pouvons être sans quelque imperfection et bienheureux ceux qui sont imparfaits en quelques parties de leur corps, car il n'y a rien de si dommageable que la beauté et qui engendre plus de dissensions, querelles, meurtres et violences. La laideur conserve les femmes en leur pudicité et les filles en leur virginité...

« L'on inventera dix mille fards, parfums et autres niaiseries pour rajeunir l'âge et premier portrait naturel avec faux cheveux, blanc d'Espagne, pommade, targon, eau distillée, amande broyée, huile, lessive et autres drôleries trop longues à réciter. Elles se tondent, elles s'arrachent les cheveux, artificiellement elles se frottent, se lavent, se décrottent, se gantent pour paroistre belles, et puis de ces folies qu'en advient-il ordinairement? orgueil, outrecuidance. Mais les laides sont humbles, discrètes, courtoises et serviables à leurs maris... Il vaut donc mieux aux hommes de s'allier aux laides et aux femmes se joindre aux hommes laids et difformes. »

Mais ne nous arrêtons pas plus longtemps au compère de Jean Farine, empirique en vogue; nous les retrouverons l'un et l'autre un peu plus tard à cet *hôtel de Bourgogne*, « asile, dit M. Victor Fournel, de tous les farceurs et triacleurs les plus experts, et où, de temps à autre, se venait déchar-



F. Roy, éditeur. — 87.

Imp. Charaire et fils.

Façade du palais du Luxembourg sous Louis XIII.



ger le chariot vagabond de Thespis avec ses charlatans encore tout barbouillés de lie », et continuons notre course à travers les années.

Nous aurons d'ailleurs de nombreuses occasions de revenir au Pont-Neuf, « où plusieurs marchands tiennent leurs boutiques et vendent leurs marchandises, comme vendeurs d'allumettes, arracheurs de dents, crieurs de poudre pour faire mourir les rats et les souris, vendeurs d'herbes et autres marchands de semblable ou plus grande qualité, mesme à messieurs les couppeurs de bourse... »

Il paraît que si on permettait à tous les « courtisans, parasites et voleurs », d'élire domicile sur ce pont ou d'y aller, « non seulement bottez, mais piedz nuds, si bon leur semble », c'était « à la charge toutes fois qu'une partie d'iceux ne passeront l'heure de six du soir pour promener sur le Pont Neuf et autres lieux, et d'advancer les six autres heures du matin, sur peine d'estre rencontrés par les courriers du guet, et d'estre menez sans forme de procez regarder attentivement le cadran de l'hostel de ville, pour remarquer l'heure de leur entrée en l'autre monde. »

L'année 1613 fut signalée par des événements de cour qui eurent leur contre-coup dans le public.



Le chevalier de Guise obligea le baron de Luz à sortir de son carrosse, et le tua raide. (Page 213, col. 1.)

On sait que la reine Marie de Médicis avait donné toute sa confiance à l'italien Concini, marquis d'Ancre (qui devait devenir bientôt maréchal de France). Or, les Guise étant les ennemis irréconciliables de Concini, le baron deLuz, lieutenant général du roi en Bourgogne, très dévoué aux Guise, s'en sépara subitement pour se ranger parmi les amis de Concini; on le soupçonnait de servir ce dernier, surtout dans l'intention de nuire au grand écuyer de Bellegarde, allié aux Guise.

Le baron de Luz commit l'imprudence de se vanter d'avoir assisté à l'assassinat du duc de Guise, à Blois; à partir de ce moment, le chevalier de Guise conçut le projet de le tuer; et, le rencontrant le 5 janvier dans la rue Saint-Honoré, il l'obligea à mettre l'épée à la main et le tua raide du second coup qu'il lui porta.

La reine se montra extrêmement irritée de ce meurtre, dissimulé sous l'apparence d'un duel; elle était à dîner lorsqu'elle l'apprit; elle jeta sa serviette sur la table et se retira, les larmes aux yeux, dans son cabinet; elle fit appeler ses ministres, et il fut résolu qu'on poursuivrait le meurtrier.

On envoya un exprès à l'hôtel de Guise pour commander à la noblesse qui s'y était assemblée de se retirer au plus tôt et pour défendre au duc de paraître au Louvre.

Quelques gentilshommes refusèrent d'obéir, entre autres le comte de la Rochefoucault, maître de la garde-robe du roi, qui déclara hautement qu'il ne sortirait pas. La reine, blessée, lui commanda de quitter immédiatement Paris.

Mais le parti des Guise était puissant : la reine ne tarda pas à regretter d'avoir montré une certaine énergie, et s'adressant à Bassompierre qui lui était dévoué, elle le chargea de lui ramener le duc de Guise à tout prix :

— Offre-lui cent mille écus que je lui ferai

compter, lui dit-elle, la lieutenance générale de la Provence pour son frère le chevalier, et la réserve de l'abbaye de Saint-Germain pour la princesse de Conti, sa sœur (c'est-à-dire le revenu de la riche abbaye de Saint-Germain-des-Prés).

La réconciliation se fit aux conditions indiquées.

Mais un mois plus tard, le fils du baron de Luz crut qu'il y allait de son honneur de venger la mort de son père; il envoya au chevalier de Guise par un gentilhomme, nommé du Riol, un cartel ainsi conçu :

« Monseigneur, vous devez être le plus fidèle témoin de ma juste douleur. Pardonnez-moi donc, je vous en supplie très humblement, si je vous demande par ce billet que je puisse me voir l'épée à la main avec vous pour tirer raison de la mort de mon père. La bonne opinion que j'ai de votre bravoure, me fait espérer que vous ne vous excuserez pas sur votre qualité, de m'accorder une chose que l'honneur exige de vous. Ce gentilhomme vous conduira à l'endroit où je suis avec un bon cheval. J'ai deux épées, dont vous choisirez celle qu'il vous plaira. Si vous ne voulez pas y venir, j'irai partout où vous me commanderez. »

Le chevalier de Guise était encore au lit, lorsqu'il reçut ce message; il s'habilla promptement. et prenant le chevalier de Grignan pour second, tous trois se rendirent proche la porte Saint-Antoine. Le jeune baron les attendait.

Ils se battirent tous quatre à cheval, à l'épée.

Guise fut blessé à la première passe, mais à la troisième il perça de part en part le malheureux Luz qui tomba de cheval pour ne plus se relever.

Grignan avait déjà reçu deux coups d'épée de du Riol. En voyant Luz expirant, le chevalier et son second se hâtèrent de prendre le large.

Marie de Médicis, cette fois, ne menaça pas le chevalier de le faire poursuivre ; elle se contenta de faire prendre de ses nouvelles.

C'était l'abrogation de toutes les ordonnances sur les duels.

Ils refleurirent plus que jamais ; on se battit à Paris par plaisir.

On eut une entrée solennelle en 1614.

Le roi, après avoir pacifié les provinces de Poitou et de Bretagne, revint à Paris au mois de septembre, et la ville voulut le recevoir avec une grande magnificence. Il s'agissait d'organiser cette réception d'une façon exceptionnelle ; et le 6 septembre, le prévôt des marchands et les échevins écrivirent aux divers colonels pour les prier d'assembler les capitaines, lieutenants et enseignes de leur compagnie colonelle « pour choisir et élire jusqu'au nombre de trente hommes de chacune compagnie de vostredite colonelle qui sera en nombre de vostredite colonelle 450 hommes (ce qui supposait quinze compagnies en chaque régiment), soit chefs d'hostels, leurs enfants, pensionnaires, commis, clercs et serviteurs les plus capables à eux présenter devant le roy, avec les armes que vous et vosdits capitaines leur ordonnerez, en telle sorte qu'il y ait la moitié de picquiers et corcelets, l'autre moitié de mousquetaires et arquebusiers, ayans tous bandoullières, et faire en sorte qu'ils soient tous bien vestus et armez, afin que le roy en ait contentement et la ville honneur. »

Le mardi 9, grand conseil sous la présidence du prévôt et des échevins et tous les colonels de la milice citoyenne; on y arrêta qu'on enverrait au-devant du roi un nombre de bourgeois armés tirés de toutes les compagnies colonelles, et que dans le cas où les bourgeois manqueraient de piques et de corcelets, on leur en fournirait « gracieusement », tirés de l'arsenal.

Les bourgeois étaient enchantés de se présenter sous les armes devant le roi ; cependant, il faut croire que quelques-uns préféraient rester chez eux, car une lettre pressante fut envoyée à tous les colonels (qui appartenaient pour la plupart au parlement), pour les prier d'enjoindre aux bourgeois de leurs compagnies qui avaient été choisis, qu'il leur était défendu de se faire remplacer et que ceux qui manqueraient à l'appel seraient passibles d'une amende de 60 livres, « qu'ils payeront sans déport, par vente prompte de leurs biens sur-le-champ, nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire et en oultre, sera mis des personnes à leurs places par les capitaines, à leurs despens. »

Quant aux capitaines, lieutenants et enseignes qui eussent été tentés de fausser compagnie ils avaient à payer une amende de 300 livres, et de la prison.

Il était difficile de ne pas se rendre à une invitation faite en des termes aussi pressants.

Tout le monde fut exact.

Et le 14 septembre (dimanche), toutes les compagnies arrivèrent au Pré-aux-Clercs « en fort bel ordre et équipages ».

On remarqua même qu'on avait commandé 4200 hommes et qu'il s'en trouva 6000. « En quoy se peut reconnoistre l'affection des bourgeois de Paris au service du roy. »

Cette convocation au Pré-aux-Clercs était une simple revue — une répétition de la cérémonie, — car le roi et la reine écrivirent le même jour aux prévôt et échevins pour leur annoncer qu'ils se proposaient de dîner le mardi 16 à Bourg-la-Reine, et qu'ils arriveraient dans leur bonne ville de Paris à trois heures après-midi pour descendre à Notre-Dame.

Il fut donc défendu aux « bourgeois-soldats, sous peine de mort, de tirer après qu'ils seraient hors la ville et à toutes personnes de faire passer des carrosses depuis l'entrée du pont Notre-Dame jusques au bout du faubourg Saint-Jacques depuis l'heure de onze heures jusqu'à sept, à peine de confiscation des chevaux et carrosses ».

Le mardi, le prévôt, les échevins, les conseillers, quarteniers, etc., « tous honorablement vêtus » partirent vers midi de l'hôtel de ville « à cheval et en housse », et allèrent trouver le gouverneur de Paris au Petit-Bourbon, et l'emmenèrent avec plusieurs gentilshommes jusqu'à moitié chemin de Bourg-la-Reine où ils mirent pied à terre.

Ils n'attendirent pas longtemps.

Au bout d'un moment, le roi arriva en carrosse avec un cortège de princes et de seigneurs.

Les gens de la ville s'agenouillèrent, et le prévôt lui adressa sa harangue qui se terminait ainsi :

« Nous adresserons à jamais nos vœux à Dieu pour la santé de Votre Majesté et prospérité de ses affaires et chanterons éternellement vive le roy, vive le roy, vive le roy. »

Le roi répondit quelques mots et commanda à messieurs de la ville de se lever, « ce qu'ils firent avec un million de remerciements ; mesme mes dits sieurs baisèrent l'un après l'autre, la main de Sa Majesté, en toute humilité et révérence ».

Louis XIII monta alors à cheval et se dirigea vers les compagnies de milice bourgeoise, leur fit compliment de leur belle tenue et se dirigea vers le faubourg Saint-Jacques, à la fausse porte duquel « estoient les armes dudit seigneur, celles de la royne et, au-dessous, celles de mondit sieur le gouverneur et de la dite ville, toutes entourées de lierre et de clinquant. »

Le peuple faisait retentir l'air des plus bruyantes acclamations.

Soudain, le roi s'arrêta devant la porte Saint-Jacques pour considérer un grand tableau que la ville y avait fait placer et représentant le roi et la reine mère assis sur le bord d'un grand navire, au haut duquel était une couronne posée sur les mâts. Au-dessus du roi, qui était du côté droit, était une balance soutenue d'un filet d'or.

Cela voulait dire que Louis XIII et Henri IV avaient toujours rendu bonne justice au peuple. Des couronnes de lauriers placées sous la balance représentaient les victoires remportées par le roi par sa seule présence. A gauche était la reine mère avec une colombe au-dessus de la tête, tenant en son bec deux branches de laurier.

Aussitôt que Louis XIII se fut arrêté, une musique vocale et instrumentale se fit entendre ; elle célébrait en vers, moitié grecs, moitié français, la grandeur du roi et l'honneur que la ville recevait de sa visite.

L'ode était imprimée sur parchemin; le prévôt en distribua des exemplaires aux personnages du cortège.

Le roi reprit son chemin, précédé par une troupe de musiciens qui soufflaient dans des hautbois et des cornets à bouquin.

Et le peuple écoutait avec ravissement cette jolie musique, qu'il accompagnait de ses vivats.

Il en fut ainsi jusqu'à Notre-Dame, où se trouvaient les membres des cours souveraines, en robes rouges et où l'on chanta un *Te Deum*, puis le roi et la reine furent conduits au Louvre par les gentilshommes, tandis que messieurs du corps de ville rentraient chez eux ; et comme il se faisait tard, les Parisiens eurent l'aimable attention d'allumer devant chaque maison un flambeau ou une torche, pour éclairer les gens du cortège royal et municipal.

Le lendemain, messieurs du corps de ville allèrent, à onze heures du matin, au Louvre « en habits noirs, faire la révérence à leursdites Majestés. »

Une autre grande solennité allait encore procurer aux Parisiens le spectacle de la rue :

Le 2 octobre 1614, le « très chrétien Louis XIIIe du nom roy de France et de Navarre » entrant dans la quatorzième année de son âge, fut déclaré majeur en sa cour du parlement de Paris.

Tous les grands personnages du royaume assistèrent à la cérémonie ; après les harangues faites dans la grand'chambre du parlement, tout le monde se mit à genoux devant le roi et, au sortir du dîner, on tira force coups de canons et boîtes d'artillerie.

Le soir, il y eut des feux de joie à la Grève et dans tous les quartiers de Paris, ce qui excita une allégresse générale. Les rues étaient pleines de monde et dans les tavernes et les cabarets on « humait le piot » en s'entretenant de la richesse des costumes des seigneurs, de la mine insolente des laquais et de l'incident de la veille, incident qu'il est bon de faire connaître au lecteur.

Donc, la veille, les maréchaux et fourriers du roi avaient marqué dix-huit maisons du pont Notre-Dame pour être mises à la disposition des seigneurs et des princesses qui voulaient jouir de la vue du cortège, sans être mêlés aux manants de la rue ; mais le prévôt des marchands et les échevins étaient allés se plaindre au roi et à la reine sa mère, leur remontrant que ce n'était pas la coutume d'en agir de la sorte ; que de tout temps ça avait été le prévôt et les échevins qui avaient disposé des maisons du pont, soit pour eux, soit pour les autres personnes du corps de ville, et ils les avaient suppliés de vouloir bien les maintenir en possession de ce privilège.

Le roi et la reine mère avaient répondu que leur intention n'était nullement de les en priver et, sur-le-champ, ils avaient envoyé quérir les maréchaux et fourriers auxquels ils avaient commandé d'aller démarquer tout ce qu'ils avaient marqué sur le pont.

A propos de pont, ce fut le 11 du même mois, que Louis XIII et sa mère se rendirent sur le quai vers les quatre heures de l'après-midi, pour poser la première pierre d'un pont que l'on avait décidé de bâtir sur la Seine, « depuis la rue des Nonnains-d'Hyères jusqu'à la Tournelle. »

Ce fut encore une journée de fête pour les Parisiens.

Dès trois heures, le prévôt des marchands, les échevins. le procureur du roi et le greffier de la ville sortirent cérémonieusement de l'hôtel de ville pour aller attendre Leurs Majestés sur la berge du fleuve.

Marchaient devant eux, à pied, soixante archers avec hoquetons et hallebardes; les sergents de la ville en robes mi-partie avec le navire sur l'épaule.

Prévôt, échevins et greffier étaient aussi en robes mi-partie, le procureur en robe écarlate.

Peu de temps après qu'ils furent arrivés sur le quai des Ormes, ils virent venir le roi et la reine mère, suivis des princes, des seigneurs et des dames de la cour que messieurs de la ville saluèrent très humblement, et le prévôt fit sa petite harangue touchant l'utilité du nouveau pont.

Louis XIII et Marie de Médicis prirent alors la truelle d'argent et posèrent la première pierre contenant cinq médailles d'or et d'argent; puis, avec un petit marteau d'argent, ils frappèrent sur cette pierre assise, et la foule qui couvrait le quai, qui garnissait toutes les fenêtres des maisons, se mit à crier: «Vive le roi» ! tandis que de l'arsenal, des détonations d'artillerie faisaient un bruit épouvantable.

Au retour, la reine et ses dames entrèrent à l'hôtel de ville, où il y eut collation de confitures et de dragées. Quant au roi, il s'excusa, prétextant qu'il était un peu tard, et il rentra au Louvre.

La construction de ce pont se rattachait à un ensemble de travaux destinés à changer totalement la physionomie de l'île Notre-Dame (que Louis XIII avait achetée au chapitre de Notre-Dame) et dont il chargea le maître des ponts de France, Christophe Marie, de l'exécution.

L'île Notre-Dame se trouvait divisée en deux parties par un fossé, qui servait aux fortifications de Paris, et Henri IV avait formé le projet d'y faire bâtir des maisons et d'en former un quartier. Ce fut ce projet que Louis XIII réalisa.

Christophe Marie, chargé, par acte du 19 avril, de l'entreprise, prit l'engagement « de joindre les deux îles en remplissant le canal qui les divisait, de les revêtir, dans l'espace de dix ans, de quais en pierre de taille, d'y ouvrir des rues, larges de quatre toises, d'y construire des ponts qui communiqueraient à la ville, à condition qu'il y établirait un jeu de paume, une maison de bains, et que pendant soixante ans, lui et ses héritiers, percevraient sur chaque maison 12 deniers de cens avec droits de lods et ventes. Après ce terme, ce droit seigneurial devait revenir au roi. »

L'ingénieur Marie associa à l'entreprise les sieurs Regrattier et Poulletier. Ils commencèrent la série des travaux par l'érection du pont dont nous venons de parler, et qui prit le nom de Pont-Marie. Il ne fut entièrement terminé qu'en 1635.

Ce pont est composé de cinq arches en plein cintre; il était autrefois chargé de maisons; elles furent démolies en 1786.

Un acte de 1371, rapporté par Sauval, indique qu'il existait à cette époque un pont dit Pont-de-Furts, de l'île Notre-Dame, qui se trouvait placé à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le pont des Tournelles.

« Le pont de Furts, de l'île Notre-Dame et Saint-Bernard, fut planchié en septembre 1370; en 1369, on y avait fait une tournelle carrée qui fut étoupée l'année suivante. »

En admettant l'existence de ce pont, il est probable qu'elle ne fut pas de longue durée et qu'une forte crue de la Seine l'emporta un jour sans en laisser trace, car on ne voit figurer, sur les cartes des XV[e] et XVI[e] siècles aucun pont à cette place, si ce n'est celui qui fut établi sur la ligne du Pont-Marie, d'après les engagements pris en 1614 par l'ingénieur Christophe Marie, et qui était construit en bois. Ce pont figure, sur le plan de 1620, sous le nom de pont de la Tournelle.

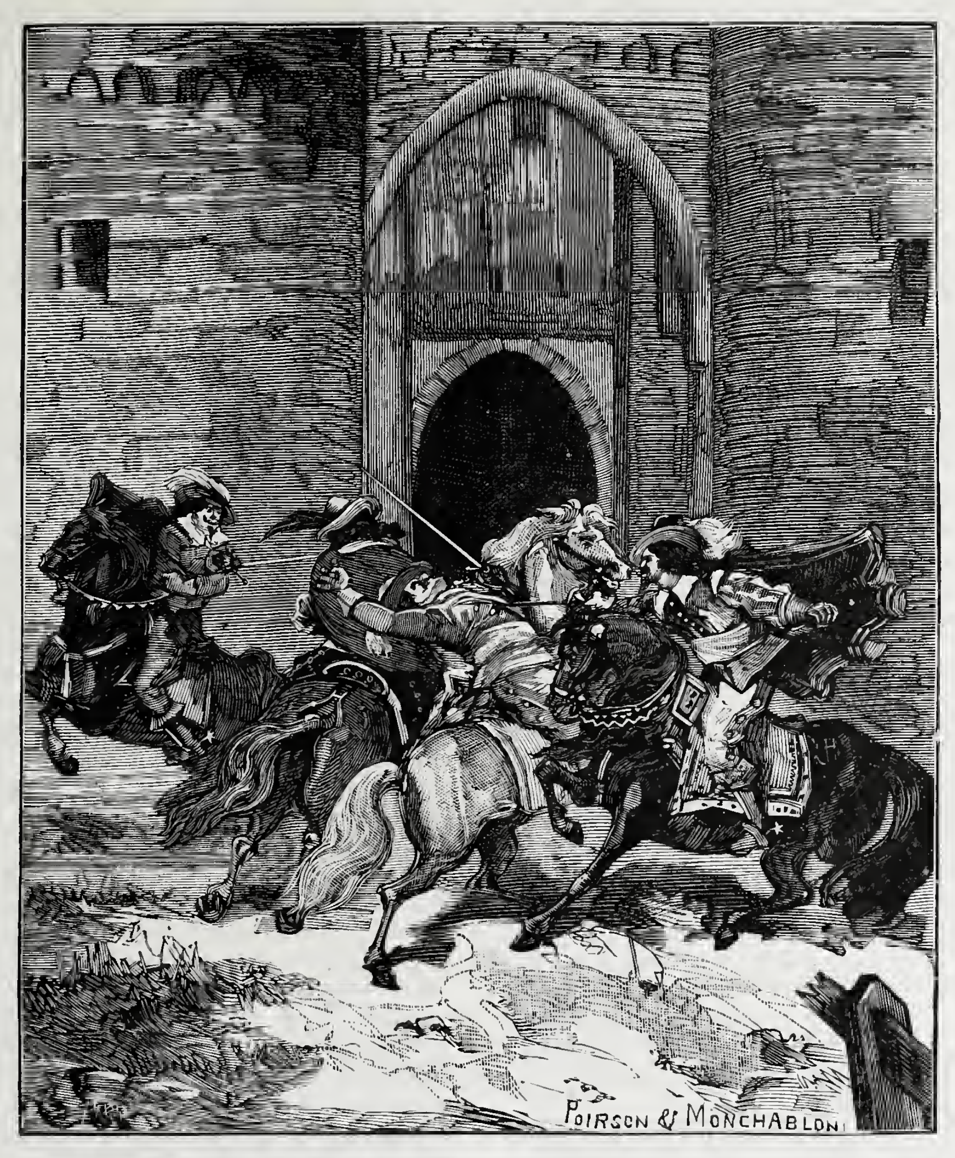
En 1637, il fut emporté par une débâcle de glaces et rebâti en bois.

En même temps qu'on établissait les ponts, on construisit des quais, Ce fut ainsi que fut commencé en 1614, le quai d'Anjou; mais le chapitre Notre-Dame s'avisa de se mettre en travers le plan adopté par Louis XIII et forma opposition aux travaux entrepris dans l'île Notre-Dame et ses abords; ils furent interrompus.

Cependant, en 1618, un arrêt du Conseil décida que le marché passé avec Christophe Marie devait être exécuté, et que toutefois, pour dédommager le chapitre du droit de propriété qu'il revendiquait, il lui serait payé 1 200 livres de rentes sur le domaine de la ville; que les droits de censive, lods et ventes après les soixante années de jouissance par le sieur Marie et ses héritiers, reviendraient à ce chapitre; de plus, que le terrain situé à l'est de l'église Notre-Dame, autrefois nommé la Motte-aux-Papelards, serait revêtu d'un mur de pierres de taille. Ces difficultés aplanies, les travaux reprirent, et on se remit à tracer des plans, à transporter des matériaux et à élever des maisons dans l'île et sur les quais, lorsque tout à coup les entrepreneurs s'arrêtèrent, et cédèrent leur marché au sieur Lagrange, secrétaire du roi.

Le 16 septembre 1623, la Ville dût passer un nouveau contrat avec celui-ci, aux termes duquel il s'engageait à continuer les ouvrages commencés, et de plus, à construire un pont en bois pour communiquer de l'île Notre-Dame à celle de la Cité.

Nous verrons ce qu'il advint de ces nouvelles dispositions.



Ils se battirent tous quatre à cheval, près la porte Saint-Antoine. (Page 214, col. 1.)

Revenons à la principale construction de l'époque, au palais du Luxembourg, que Jacques de Brosse édifia sur le modèle du palais Pitti, de Florence; majestueuse demeure, de belles proportions, visibles encore sous les adjonctions un peu massives que ce palais subit postérieurement.

L'historien Malingre, qui écrivait en 1640, nous a laissé sur cette superbe habitation princière une description dont nous allons donner quelques extraits, mais au paravant disons que, sur la partie principale de l'emplacement, occupé aujourd'hui par le palais, Robert de Harlay de Sanci avait fait bâtir, vers le milieu du XVIe siècle, une grande maison, qu'un arrêt de la cour des aides de 1564 qualifie « hôtel bâti de neuf »; le duc de Pinei-Luxembourg en fit l'acquisition et ajouta à la propriété, en 1583 et 1585, plusieurs terrains contigus pour l'agrandissement des jardins.

Marie de Médicis changea toutes ces dispositions, et voici comment son architecte métamorphosa l'hôtel bâti de neuf, suivant Malingre, en face la rue de Tournon. (C'était anciennement la ruelle Saint-Sulpice, puis la ruelle du Champ-de-la-Foire. Elle fut convertie en rue en 1541. Ce fut à cette époque qu'elle prit le nom de rue de Tournon; mais elle n'était pas encore entièrement bâtie en 1580. On y remarquait l'hôtel du maréchal d'Ancre, que Louis XIII habita aussi à son retour de Savoie. Plus tard, cet hôtel fut affecté au logement des ambassadeurs qui venaient à Paris. Le duc de Nivernais en devint ensuite propriétaire, en échange de l'hôtel de Pontchartrain. Devenu propriété nationale en 1790, cet

hôtel devint la demeure du conseiller d'État chargé du contentieux des domaines nationaux; en 1814, ce fut la duchesse douairière d'Orléans qui l'habita. Il fut vendu le 10 août 1819 par le domaine de l'État à la ville de Paris, moyennant 250,100 fr. C'est depuis 1830, une caserne affectée à la garde municipale, devenue garde de Paris.)

« Le palais consiste en quatre grands pavillons; aux quatre coings, en trois grands corps d'hostel : celui de main droite, où est le département de la royne est composé d'une belle grande gallerie haute, ayant deux cheminées aux deux bouts, fort belles pour l'invention, façons et dorures; les fenestres regardent sur le Petit-Luxembourg d'un costé et de l'autre sur la grande cour. Aux deux costé de cette belle gallerie, sont quantité de tableaux de l'invention du fameux peintre Rubens d'Anvers, dans lesquels est représentée toute la vie de la royne depuis sa naissance.

« Avant d'entrer dans cette gallerie est la chapelle de la royne avec ses lambris dorez. De ce même costé et département, est la chambre de la royne, belle, grande et carrée, enrichie d'une cheminée admirable pour son ouvrage et dorure, garnie de deux gros chenets d'argent. En cette chambre se voit la place du lit enfermé de balustres, dont les pilliers sont d'argent.

« De cette chambre, on entre au cabinet, le plus riche qui se puisse voir. Les vitres de fin cristal, et au lieu de plomb pour les lier, la liaison est toute d'argent.

« Le département de main gauche est composé de deux grands pavillons entre lesquels est une belle et longue gallerie de mesme façon et ouvrage que celle du costé droict, en laquelle en divers tableaux se doit voir la vie du roi Louis XIII, ses victoires et triomphes; mais ce costé là n'est pas encore parachevé.

« La face d'en haut dudict hostel qui regarde le jardin et la grande cour, est composée de quatre grandes salles, deux en haut et deux en bas.

« Au milieu de ce corps de logis se trouvait le grand escalier d'honneur aboutissant à un dôme orné de colonnes de bronze et de marbre et statues précieuses.

« L'entrée dudict hostel qui regarde la rue de Tournon est composée d'une haute allée qui va depuis le pavillon jusques au donjon du portail du costé droict, et une autre pareille au costé gauche, laquelle allée est toute embellie de ballustres des deux costé. Ce donjon, fait en rond et enrichi de belles colonnes et statues de marbre et la ceinture toute dorée, comme toutes les autres ceintures des trois corps d'hostel et le haut d'iceux tout dorés. »

Cet édifice reçut les suffrages des architectes les plus en renom, et le cavalier Bernin convenait qu'il n'y avait nulle part de palais mieux bâti et plus régulier. Malingre, cite les superbes tableaux de Rubens (la plus grande partie de cette admirable collection est aujourd'hui au Louvre). Ajoutons que Poussin et Philippe de Champagne contribuèrent aussi par leurs peintures à l'embellissement du palais, qui reçut d'importantes réparations de 1733 à 1736.

L'architecte Chalgrin construisit, vers 1804, au-dessus de rez-de-chaussée, une galerie où furent établies plus tard les petites archives de la chambre des pairs. Il remplaça en même temps, par des fenêtres, les arcades à jour qu'on y voyait auparavant. Le même architecte termina la galerie de l'Est qui contient aujourd'hui le musée de peinture. Sur l'emplacement du grand escalier, il construisit, du côté de la cour, le vestibule qui fait face à la porte d'entrée. Il laissa aussi subsister, telle que de Brosse l'avait bâtie, la façade du fond avec les deux gros pavillons avancés dans les angles; mais, afin de permettre aux voitures d'arriver jusqu'au vestibule, il supprima une petite terrasse à fleur des deux pavillons et qui les réunissait l'un à l'autre, en s'élevant seulement à la hauteur du rez-de-chaussée. Cette terrasse était bordée d'une balustrade en marbre ornée de statues; on y montait par un perron circulaire. Enfin, on doit à Chalgrin les deux avant-corps à colonnes situés au milieu des galeries latérales de l'Est et de l'Ouest, et l'escalier d'honneur de cette dernière galerie.

Ces détails nous sont fournis par l'auteur de *Paris illustré*, qui ajoute :

« Au premier étage du principal corps de bâtiment, Chalgrin avait établi en même temps une salle des séances, destinée à contenir quatre-vingts sénateurs. Cette salle, et la plupart des autres appartements du palais s'étant trouvés insuffisants sous Louis-Philippe, M. de Gisors, l'architecte, fut chargé, en 1835, d'agrandir le Luxembourg. Le projet auquel on s'arrêta définitivement, vers le milieu de 1836, comprenait le prolongement des galeries de l'est et de l'ouest, vers le sud, par l'addition d'un second arrière-corps et d'un troisième pavillon, et la construction, dans le jardin, d'un corps de bâtiment adossé à l'ancienne façade de ce côté et ne faisant qu'un avec elle. Ce corps de bâtiment forme, au rez-de-chausée, une vaste galerie éclairée par des fenêtres en arcades et qui sert d'annexe à l'Orangerie. Au premier étage sur le jardin, se trouve une bibliothèque. La nouvelle salle des séances occupe, au premier étage, tout l'espace compris entre cette bibliothèque et l'ancienne galerie des petites archives. La façade actuelle, du côté du jardin, se compose, comme les pavillons d'angles, de deux étages superposés. Le petit avant-corps qui en occupe le milieu est décoré, dans sa partie supérieure, de statues, de bas-reliefs et de frontons circulaires. Un petit dôme le couronne.

« Les travaux, commencés à la fin de l'année

1836, interrompus en 1839, repris et suspendus de nouveau en 1840, ont été repris la même année d'une manière définitive et terminés en 1844, Ces nouvelles constructions ont nécessairement alourdi l'aspect général du palais; et quoique l'architecte se soit imposé l'obligation de copier fidèlement l'œuvre de de Brosse, il est difficile de ne pas regretter cette addition qui a défiguré un chef-d'œuvre.

« Dans la situation actuelle du palais, la façade du nord, du côté de la rue de Tournon, a 89 mètres 30 centimètres de longueur et 21 mètres de hauteur. La façade du sud mesure en longueur 89 mètres 84 centimètres. Sa plus grande élévation est de 21 mètres 70 centimètres. Les façades latérales ont chacune 129 mètres 10 centimètres de longueur. »

Voilà pour ce qui regarde le monument.

Si l'on est curieux d'en connaître la distribution intérieure, comme aussi son ornementation, il faut d'abord se rendre compte des phases diverses de l'histoire du palais.

Que d'attributions successives et différentes!

Marie de Médicis le fit bâtir, mais avant de raconter en quelles mains il passa, achevons *grosso modo* sa description en disant un mot du jardin :

A l'origine le, ou plutôt les jardins du Luxembourg, n'étaient pas aussi vastes qu'ils le sont devenus; mais, dessinés par Jacques de Brosse, leur magnificence répondait à la belle ordonnance des bâtiments. Ils s'étendaient du boulevard Saint-Michel jusqu'à la rue de Madame, mais au sud ils étaient bornés par le mur du couvent des Chartreux, à peu près à l'endroit où maintenant la balustrade clôt le parterre méridional.

Pendant la révolution de 1789, les jardins reçurent de vastes accroissements au midi, aux dépens du monastère des Chartreux et de l'enclos considérable qui en dépendait et dont la majeure partie fut réunie au Luxembourg ; ce fut sur ces nouveaux terrains qu'en 1795, la Convention fit planter la magnifique avenue dite de l'Observatoire ; l'établissement de cette promenade nécessita des remblais considérables ; aussi ne fut-elle achevée et plantée qu'en 1811. Quelque temps après, elle créa aussi sur une partie du terrain des Chartreux, la pépinière qui fut supprimée en 1867.

En 1801, on renouvela les arbres de la partie orientale du jardin et on modifia l'aspect du parterre, bordé jadis de deux terrasses munies de bassins, de distance en distance. En 1840, on détruisit les bâtiments dépendant du couvent des Filles du Calvaire, et sur leur emplacement on créa des parterres donnant sur la rue de Vaugirard.

La partie est du jardin fut aussi très bouleversée par l'ouverture de la rue de Médicis et on la transforma en une sorte de parc anglais, au milieu duquel s'élève la fontaine dite de Médicis qu'on y a déplacée ; elle était au fond de l'allée des platanes, et comme il était question de la transporter dans une autre partie du jardin, de nombreuses pétitions furent adressées au Sénat contre ce déplacement qu'on considérait comme très regrettable et, on se contenta de la démolir pour la reconstruire à quelques mètres de distance.

Cette fontaine se compose de trois niches en cul-de-four que séparent des colonnes doriques, dont les fûts sont coupés dans la moitié de leur hauteur par des tambours. La niche centrale renferme la statue de Polyphème, un genou sur un rocher, et prêt à écraser Galatée et Acis, par Ottin. Les niches de droite et de gauche ont été, en mai 1866, décorées de deux statues : *Pan* et *Diane*, du même artiste. De chaque côté du fronton demi-circulaire il a représenté un fleuve épanchant ses ondes au milieu des herbes et des joncs sur lesquels il est couché. En avant de la fontaine, s'étend un long bassin peuplé de carpes et de poissons rouges.

Sur la face de la fontaine, regardant la rue de Médicis, est encastrée la fontaine de Léda qui était autrefois à l'angle des rues du Regard et de Vaugirard. Cette fontaine, déplacée pour l'ouverture de la rue de Rennes, et donnée au Sénat par le préfet de la Seine, est ornée d'un bas-relief représentant la *métamorphose de Jupiter en Cygne.*

En 1862, le jardin botanique de la faculté de médecine, dont le sol était beaucoup plus bas que celui de la grande allée, fut exhausé ; on le sépara par une belle grille du boulevard Saint-Michel ; à côté de ce jardin, on bâtit deux serres pour les camélias et une habitation pour le jardinier.

Enfin, dans le courant de 1867, le jardin du Luxembourg fut soumis à un remaniement considérable; la rue de l'Abbé de L'Épée, prolongée jusqu'à sa rencontre avec la rue de l'Ouest, devint sa limite vers le sud; la pépinière fut comblée, des rues nouvelles s'ouvrirent sur les terrains livrés à la spéculation ; l'allée des platanes fut retranchée du jardin; l'avenue de l'Observatoire fut convertie en squares ornés de parterres, les allées latérales de cette avenue furent rendues accessibles aux voitures. La partie de la pépinière comprise dans la nouvelle enceinte du jardin fut transformée en un jardin anglais, et de nouvelles plantations furent effectuées dans des espaces jusqu'alors fermés au public.

Nous n'écrivons pas un guide de l'étranger dans Paris et nous n'avons donc pas à consigner ici la nomenclature de tous les groupes et les statues qui décorent le jardin; cependant, nous ne pouvons passer sous silence les principales. Sous Louis-Philippe, plusieurs statues menaçaient ruine, et on eut l'idée, pour les remplacer, de commander à des artistes bien connus, une série de statues des femmes illustres de la France.

On n'eut que l'embarras du choix : le nombre

des femmes qui se sont distinguées par leurs mérites, leurs vertus ou leurs belles actions, est assez grand en France pour qu'il soit facile d'en former une légion, mais on se heurta aux difficultés qu'offrent aux statuaires les exigences du costume moderne et on dut se borner à peu près à des statues de saintes et de reines, et ce fut ainsi qu'à l'exception de la *Jeanne d'Arc* de Rude, de *Clémence Isaure*, d'Auguste Préault, on vit bientôt se dresser sur leurs piédestaux les statues de *sainte Clotilde*, par Klagmann, *sainte Bathilde*, par Tharasse, *sainte Geneviève*, puis *Anne de Bretagne*, par Debay, *Anne d'Autriche*, par Ramus, *Blanche de Castille*, par Dumont, *Marguerite de Valois*, par Lescorné, etc., etc.

Sous le second empire, on plaça dans l'un des parterres du centre une statue de M. Lemaire : *Archidamas s'apprêtant à lancer le disque*, et deux copies, l'une du *Gladiateur Borghèse*, l'autre de la *Diane à la biche*, décorent les autres parterres.

Parmi les œuvres anciennes, il faut citer une statue de *David vainqueur de Goliath* et une nymphe surmontant deux colonnes en griotte d'Italie ; ces deux statues, œuvres de la Renaissance italienne, sont remarquables par leur caractère d'élégance.

N'oublions pas de mentionner aussi la statue en marbre de *Velléda*, de Maindron, qui a été transportée près du massif de verdure qui sépare le jardin de l'Ecole des mines.

Nous avons dit que le palais du Luxembourg avait subi bien des affectations diverses : de Marie de Médécis, il passa à Gaston d'Orléans en 1630 ; après lui, ses deux filles Mlle de Montpensier et Mlle de Guise, le possédèrent successivement ; cette dernière le donna au roi Louis XIV. Le duc d'Orléans, régent, en fit don à sa fille, la duchesse de Berry ; en 1720, cette princesse en fit murer toutes les portes, à l'exception de la principale.

Puis, ce fut la duchesse de Brunswick qui l'habita, ensuite la reine douairière d'Espagne, le comte de Provence, Monsieur, frère du roi, qui le reçut de Louis XVI, en 1779 en apanage.

Lorsque la Révolution arriva, le Luxembourg devint une prison, et plusieurs de ceux qui y furent enfermés en sortirent pour monter sur l'échafaud.

Après le 9 thermidor, la prison fut évacuée, et le palais, restauré, reprit son caractère de splendeur primitive.

Le Directoire s'y installa en 1795 (la demeure des cinq directeurs était au Petit-Luxembourg, dont nous parlerons plus loin, car il ne fut bâti qu'en 1629).

Au 18 brumaire, le palais du Directoire devint le palais du Consulat et, le 3 nivose an VIII, il fut affecté au sénat conservateur, dont il prit le nom ; le palais du Sénat fut son titre jusqu'en 1814.

Au retour de Louis XVIII, ce fut le palais de la chambre des pairs.

Sous la république de 1848, M. Louis Blanc présida au Luxembourg les séances de la commission du gouvernement pour les travailleurs.

Sous le second empire, le palais fut de nouveau affecté aux réunions du Sénat.

Après l'incendie de l'hôtel de ville, en 1871, les bureaux de la préfecture de la Seine furent installés au palais du Luxembourg.

Après le vote du retour des Chambres à Paris, en 1879, il fut décidé que le Sénat siégerait de nouveau au Luxembourg.

Les appartements du Luxembourg qui méritent une mention particulière au point de vue de leur décoration intérieure, sont ceux qu'on appelait avant la révolution de 1871, la salle du trône ou grande galerie des fêtes, qui occupait l'emplacement de l'ancienne salle des conférences de la salle du conseil, et qui porta aussi le nom de salle du trône sous Louis-Philippe ; elle avait été ornée par l'architecte de Gisors avec une profusion d'or et d'argent qui la faisait ressembler à une pièce d'orfèvrerie. Le trône était adossé au mur, au milieu de la galerie, dans une travée dont la coupole représente *l'Apothéose de Napoléon Ier*. Une belle composition de M. Ad. Brune, *la Paix et la Guerre*, décore cette salle, ainsi que des peintures de M. Balze, et différentes autres représentant diverses scènes du premier et du second empire. Chacune des extrémités de cette salle se termine par un hémicycle long de 13 mètres, décoré par M. Lehman ; le sujet du premier est *la France sous les Mérovingiens et les Carlovingiens ;* celui du second est *la France sous les Capétiens*, *les Valois et les Bourbons*.

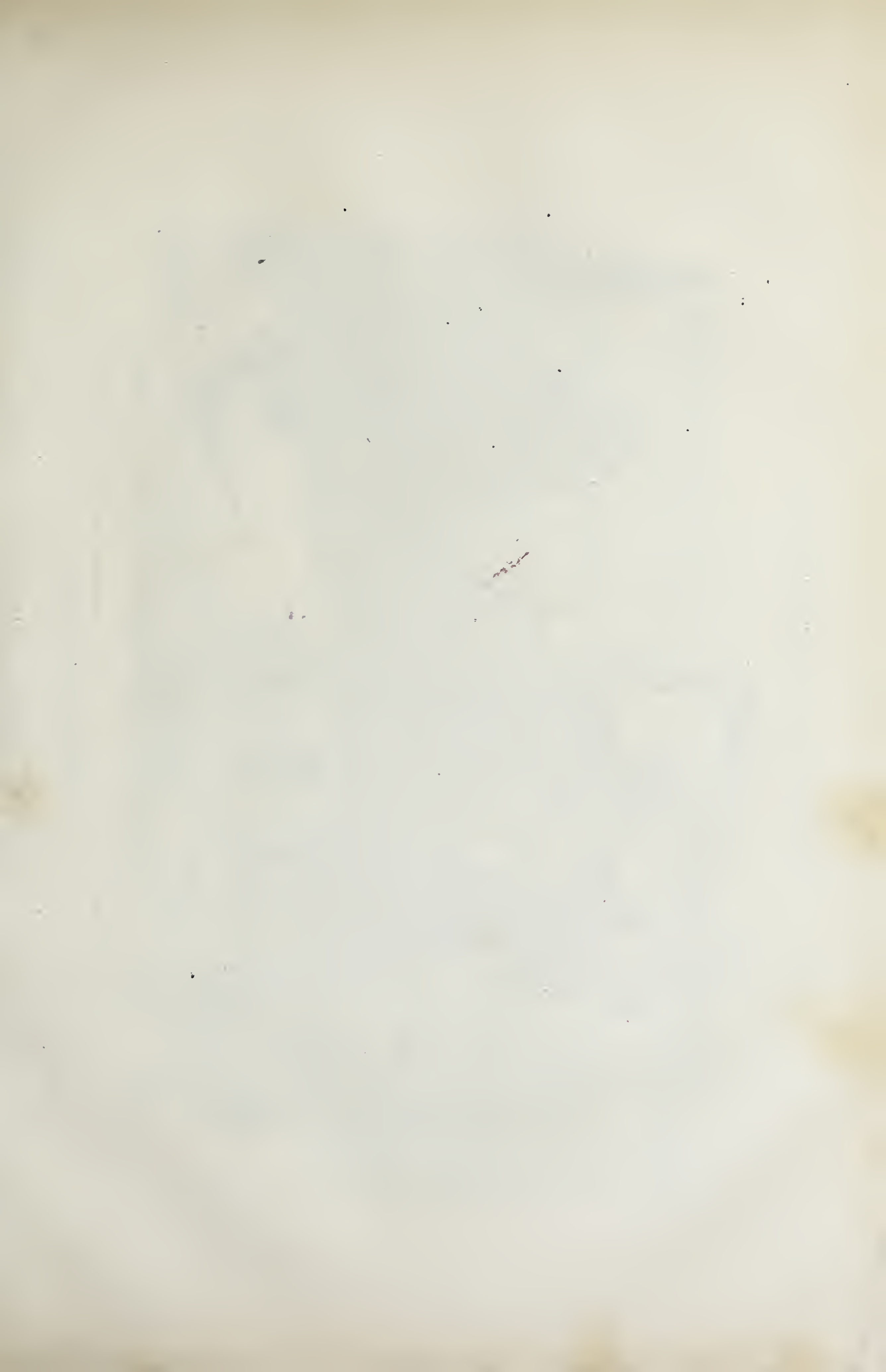
Une galerie, dite des bustes, et qui doit son nom aux bustes des anciens pairs et sénateurs, sépare la salle du trône de la salle des séances, formée de deux hémicycles opposés, au centre desquels s'élève la tribune ; la statue de saint Louis, par M. Dumont, et celle de Charlemagne, par M. Etex, sont placées de chaque côté du grand hémicycle.

Cette salle, gravement endommagée par un incendie, au mois d'octobre 1859, fut depuis complètement restaurée.

A l'extrémité de la salle du trône s'ouvrait le salon particulier de l'empereur, avec des peintures de MM. Brisset, Vinchon, Couderc et Robert Fleury ; il communiquait à la salle des gardes qui a conservé des boiseries du temps de Marie de Médicis et où l'on voit un Christ, peint par Philippe de Champagne.

A côté de cette salle, se trouve un escalier qui aboutit au rez-de-chaussée, près de la chapelle.

Cette chapelle, refaite et terminée en 1844, est décorée de peintures modernes, de MM. Gigoux, Vauchelet, Abel de Pujol, Adam. On remarque dans la grande niche, au-dessous du buffet d'orgues, un groupe d'anges en marbre, sculpté par M. Jaley, et sur les frontons de l'orgue deux en-



CHARPENTIERS, COMPAGNONS DU DEVOIR. (Didot, Corporations et métiers. Abbaye Saint-Germain-des-Prés.)

MENDIANTE (*Roman de la Rose*).

XV[e] SIÈCLE

F. Roy, éditeur.



A. de Gisors Archte

F. Roy, éditeur. — 88.

Gravé par Yves & Barret

Imp. Charaire et Fils.

Palais et jardin du Luxembourg sous Louis XIII.

(D'après une ancienne gravure).





Les magistrats du parlement crurent qu'ils allaient être tous occis. (Page 223, col. 1.)

fants couchés, sculpture sur bois de M. Klagmann.

A la chapelle est attenante la salle dite de réunion, renfermant des tableaux de Philippe de Champagne : *le Christ en Croix, la Vierge au pied de la Croix* et *la Cène*.

Auprès, se trouve une curieuse pièce désignée à tort par les ciceroni sous le nom de chambre à coucher de Marie de Médicis; cette pièce est contiguë à la salle du livre d'or, qui faisait originairement partie des locaux affectés aux services généraux du palais, et qui fut disposée, sous la Restauration, pour recevoir les titres de la pairie, alors héréditaire; elle est ornée de peintures et de boiseries très remarquables. Jean d'Udine passe pour avoir peint les arabesques sur fond d'or qui ornent les boiseries; le plafond, est attribué à Van Hoeck; c'est une grande peinture allégorique, représentant *Marie de Médicis rétablissant en France la paix et l'unité du gouvernement.*

Enfin, la bibliothèque, qu'un large couloir circulaire sépare de la salle des séances, est remarquable par les peintures de la coupole, représentant les limbes décrits par le Dante dans son *Enfer;* cette peinture, de M. Eugène Delacroix, est une de ses plus belles œuvres. Le plafond, divisé en dix compartiments, est orné de belles peintures de MM. Riesener et Roqueplan ; MM. Foyatier et Nanteuil sont les auteurs des statues de Pasquier et de Montesquieu.

Le musée du Luxembourg sera l'objet d'une description spéciale qui trouvera naturellement sa place dans le chapitre consacré à Paris actuel.

Terminons ce long article sur le palais du Luxembourg, en disant que l'installation des bureaux de la préfecture de la Seine, dans les diverses parties des bâtiments, en a sensiblement modifié l'aspect, mais comme on pensait bien que cette installation n'était que provisoire, elle s'opéra sans qu'il fût besoin de faire subir des changements sérieux aux constructions.

Des cloisons de bois, un baraquement intérieur, suffirent pour approprier l'ancien palais en bureaux, et on a eu peu de chose à faire pour rendre au Sénat sa demeure primitive. Autour du bureau du président se dressent toujours les belles statues en marbre de d'Aguesseau, L'Hôpital, Colbert, Molé, Malesherbes et Portalis, et, dans le grand axe de l'hémicycle, celles de saint Louis et de Charlemagne. L'architecte a reçu l'ordre de faire disparaître de ces décorations de la salle les aigles en carton qui figurent encore au plafond.

On sait que cette salle se trouve dans des conditions d'acoustique exceptionnellement favorables.

L'installation de la bibliothèque n'a pas été modifiée. Elle contient actuellement 6,000 médailles et 120,000 volumes, recueils, journaux et ouvrages divers.

Les autres dépendances du Sénat sont la galerie des Portes, la salle du Trône, le cabinet du président, les bureaux et la buvette.

En 1614, on décapita par effigie un sieur Montescot, au bout du Pont-Neuf. La chronique se tait sur la nature de son crime.

La tenue des états généraux à Paris, fixée au 28 octobre 1614 eut toutes les proportions d'un grand événement; les députés des provinces arrivaient de tous côtés, et dès le 13 octobre, le roi ordonna à tous ceux qui étaient arrivés à Paris de s'assembler pour les préliminaires : le clergé aux Augustins, la noblesse aux Cordeliers et le tiers état à l'hôtel de ville.

Mais aussitôt après leur première conférence, Louis XIII leur permit de s'assembler tous aux Augustins dans trois salles différentes.

Les présidents des trois ordres étaient le cardinal de Joyeuse, le baron de Senecey et Robert Miron, prévôt des marchands.

Les députés de la prévôté, ville et vicomté de Paris, furent l'évêque Henri de Gondi, Louis Dreux, grand archidiacre; Charles Faye, conseiller de la cour et chanoine de Notre-Dame, Denis Colona, vicaire de Saint-Victor; Adam Oger, prieur des Chartreux; Antoine Fayet, curé de Saint-Paul et Rolland Hébert, curé de Saint-Côme; Henri de Vaudetar, baron de Persan, Robert Miron, président aux requêtes, prévôt; Henri de Mesmes, lieutenant civil; Israel Desneux et Pierre Clapisson, échevins; Pierre Sainctot et Jean Perrot, conseillers de la ville, et Nicolas Paris, bourgeois de Paris.

On compta 140 ecclésiastiques députés du clergé, 132 gentilshommes pour la noblesse et 182 députés du tiers état.

Le dimanche 19, on publia dans toutes les églises un jeûne de commandement pour les mercredi, vendredi et samedi suivants, et le dimanche 26 il y eut procession, des Augustins à Notre-Dame, où le roi et la reine mère assistèrent avec toute la cour et les députés.

L'ouverture des états se fit le lendemain dans la grande salle de l'hôtel du Petit-Bourbon; le roi prit la parole et déclara qu'il avait convoqué les états généraux pour recevoir leurs plaintes et y faire droit; le chancelier fit un long discours sur la situation politique; puis un orateur de chacun des trois ordres fit une harangue, avec cette différence, toutefois, que l'archevêque de Lyon, Marquemont, parla au nom du clergé au milieu de la salle, debout, et appuyé sur un accoudoir dressé exprès, le baron de Saint-Pierre, au nom de la noblesse, simplement debout, et le président Miron au nom du tiers État, à genoux au milieu de la salle.

Ces diverses attitudes marquaient suffisamment la différence qui existait entre le rang de chacun des trois ordres.

Le jour de la Toussaint tous les députés s'assemblèrent de nouveau aux Augustins, où ils assistèrent à une messe solennelle et communièrent; puis à l'issue de la messe ils délibérèrent, mais ne s'entendirent pas. « Comme les trois ordres, bien loin d'agir en tout cela de concert sembloient au contraire n'avoir en veue que de se croiser les uns les autres, ce peu d'intelligence fit que tout le temps se passa en vaines contestations surtout entre le clergé et le tiers état, de sorte que la France ne retira aucune utilité de cette assemblée. »

Un duel entre deux soldats du régiment des gardes avait failli la faire dissoudre.

Ces soldats s'étaient battus sur un terrain dépendant de la juridiction de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; l'un d'eux fut tué sur place, l'autre arrêté.

On transporta le mort et le vivant dans la prison de l'abbaye, et le bailli commença à instruire le procès contre tous deux, mais le duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie française, n'entendait pas que des soldats fussent jugés par des moines, et il envoya le prévôt du régiment des gardes auprès du bailli, pour lui demander la remise du prisonnier et celle du cadavre.

Naturellement, le bailli refusa et soutint que l'affaire était de sa compétence.

Il y avait là conflit, et peut-être d'Épernon eût-il dû se plaindre au roi, et obtenir de lui un ordre enjoignant au bailli d'obéir, mais d'Épernon n'aimait pas les moines et, de plus, il était d'humeur peu commode.

Il envoya purement et simplement deux com-

pagnies du régiment des gardes, avec ordre d'enlever de force le prisonnier et le tué.

Les gardes enfoncèrent les portes de la prison abbatiale, emmenèrent leur camarade et transportèrent le corps du mort dans un endroit qui leur avait été désigné par le duc.

Le bailli tout bouillant de colère alla se plaindre au parlement.

Les magistrats, partageant son indignation, décrétèrent prise de corps contre le lieutenant qui avait commandé les soldats, et lancèrent un ajournement personnel contre le duc pour le 19 novembre.

Cette fois, ce fut le duc qui fut colère, et il ne trouva rien de mieux que de se présenter au jour dit devant la cour, accompagné de cinq à six cents gentilshommes et suivi d'un nombre considérable de cadets, tous bottés et éperonnés.

A cette vue, le parlement eut une frayeur abominable; les magistrats crurent qu'ils allaient être tous occis et ils se hâtèrent de quitter leurs sièges; mais les cadets mis en gaîté par l'effroi de tous ces juges, imaginèrent de se placer de chaque côté de la porte de sortie, et avançant leurs éperons ils les embarrassèrent si bien dans les robes de messieurs de la justice, que plusieurs d'entre eux se laissèrent choir sur le nez.

Quant au duc d'Epernon, il riait comme un bossu.

Mais les magistrats se relevant, jurèrent de venger les accrocs faits à leurs robes et à leur dignité, et ils décidèrent que le parlement cesserait de tenir ses séances jusqu'à ce que le duc eût fait à la cour une réparation publique et solennelle.

Le roi et la reine mère instruits du fait, se trouvèrent fort embarrassés pour arranger les choses. On craignait de mécontenter le parlement en ne lui rendant pas la justice qui lui était due, d'un autre côté on n'osait contraindre d'Epernon à faire amende honorable; les affaires allaient mal, et on avait absolument besoin de ses services pour résister au prince de Condé qui menaçait de tout bouleverser dans le royaume.

Les députés du tiers état qui siégeaient à l'assemblée des états généraux ne cachaient pas la mauvaise impression que leur faisait éprouver l'hésitation du roi.

Bref, il fallait en finir.

On imagina un expédient : ce fut que le roi enverrait au parlement une lettre de cachet pour ordonner la surséance des informations sur ce qui s'était passé à la prison de Saint-Germain-des-Prés et au palais, que le duc d'Épernon irait se disculper au parlement, où il prendrait sa place de duc et pair, que le prisonnier serait réintégré dans la prison d'où il avait été tiré, et enfin que le roi « témoignerait être content de ce que le parlement avait interrompu ses séances jusqu'à ce que l'injure faite à l'autorité souveraine eût été réparée. »

Tout cela était bel et bien, mais le duc d'Épernon refusa de se servir des mots « excuses et satisfactions » qu'on voulait lui faire dire; toutefois il se présenta le 24 novembre à la grande chambre et « fit un discours à la manière des Gascons, court et mauvais », plus plein d'ironie et de vanité, que de raison et de solidité.

Le premier président Verdun s'en contenta, toutefois, en ayant soin de dire que la cour recevait ses excuses et ses satisfactions, et oubliait ce qui s'était passé.

D'Épernon n'en demandait pas davantage. Tout le monde fut satisfait. Quand nous disons tout le monde, c'est une façon de parler, car les Parisiens n'étaient nullement satisfaits de l'état des affaires publiques.

« Dès les premiers jours (de la tenue des états généraux), lisons-nous dans l'*Histoire de France*, de MM. Bordier et Charton, les plaintes éclatèrent, traduites de toutes parts en libelles sanglants et désespérés. Le parlement, qui semblait décidé à jouer un role actif, convoqua, le 28 mars, quatre jours après la déclaration royale, une assemblée des pairs et des princes « pour aviser au soulagement du peuple », et, le 22 mai, lut tout au long, devant le roi, de vives remontrances, où il reprenait hardiment les propositions abandonnées des états. Un arrêt du conseil cassa la décision du parlement, qui refusa d'enregistrer l'arrêt; mais, il prévit la portée de la lutte, justifia ses intentions, et sans céder, s'arrêta à temps, juste au point où devait plus tard éclater la Fronde.

« Dès lors pourtant de nouveaux troubles devinrent inévitables. Dans l'incroyable abandon des finances, l'armée sans solde, le peuple pillé et sans protection, le roi et ses conseils sans amour et sans respect, toute chance restait libre aux fantaisies remuantes des grands. »

Le 8 janvier 1615, le parlement rendit un arrêt portant que les vagabonds, les gens sans aveu, les voleurs de nuit videraient la ville et les faubourgs dans les vingt-quatre heures.

Ce n'était pas la première fois que semblable arrêt était rendu; c'était chose facile ; ce qui l'était moins, c'était de le mettre à exécution.

Celui-ci alla rejoindre les autres, et voleurs de jour et de nuit continuèrent à peupler les rues de Paris qui n'étaient guère plus sûres au XVIIe siècle qu'au XVIe.

Attroupements, vols, filouteries, assassinats, violences de toute nature, il n'y avait pas de jour qu'il ne se commît quelque méfait et, malgré les nombreux édits spéciaux, les écoliers, les pages et les laquais ne cessaient de grossir l'armée des malfaiteurs , dont les excès rendaient la vie véritablement malheureuse aux bons bourgeois qui soupiraient sans cesse après l'ordre et la tranquillité, sans pouvoir parvenir à les conquérir.

Il est vrai que lorsque par hasard ils en jouis-

saient quelque peu, ils étaient les premiers à conspirer contre !

La clôture de la tenue des états se fit en grande cérémonie, à l'hôtel du Petit-Bourbon, le 23 février 1615; l'évêque de Luçon y présenta au roi les cahiers du clergé et fit la harangue ; le baron de Senecey fit de même pour la noblesse, et le prévôt des marchands pour le tiers état.

Depuis si longtemps que nous avons parlé des juifs, on a pu croire que, grâce aux progrès qui peu à peu s'étaient fait dans les mœurs, on avait cessé de les persécuter et qu'on en avait fini avec ces mesures de proscription si souvent prises contre eux.

Il n'en est rien.

Louis XIII, informé que nombre de juifs s'étaient établis en France et particulièrement à Paris, imagina, le 23 avril, de signer une déclaration par laquelle il était enjoint à tous les juifs de sortir « du royaume, pays, terres et seigneuries de l'obéissance du roi, dans un mois, à peine de la vie et de la confiscation de leurs biens. »

Cette déclaration fut contresignée sur le repli, de Loménie, et scellée sur double queue en cire jaune du grand scel.

Le parlement les enregistra le 18 mai suivant, et bientôt les juifs, qui se croyaient à l'abri de toute inquiétude, durent en grande hâte vendre à vil prix ce qu'ils possédaient à Paris et s'empresser de le quitter pour éviter, sinon le bûcher, tout au moins la potence.

En même temps que les juifs partirent, de nouveaux bénédictins arrivèrent.

Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, fit venir à Paris six religieux bénédictins qui avaient quitté l'Angleterre à la suite du schisme de Henri VIII, et les établit dans les bâtiments du collège Montaigu, mais ils restèrent peu de temps dans cette demeure et en changèrent pour aller habiter le faubourg Saint-Jacques ; par suite d'un caprice de leur bienfaitrice, à peine les eût-elle vus installés dans leur nouvelle maison, qu'elle voulut de rechef les contraindre à déménager, mais les bénédictins refusèrent de se soumettre à cette nouvelle exigence, ce qui eut pour résultat de leur faire perdre la protection de Marie de Lorraine.

Ces religieux n'eurent pas un sort plus stable ; toujours livrés à la merci de leurs protecteurs, ils furent encore condamnés à de nouveaux déplacements.

« Le chef de la congrégation des bénédictines, anglaises, dit Dulaure, vint à leur secours; il les logea dans une maison de la rue de Vaugirard, puis il les transféra rue d'Enfer, dans une autre maison qu'ils occupèrent en 1632 où, avant eux, avaient demeuré des religieuses feuillantines. Enfin le père Gifford, devenu archevêque de Reims, leur acheta en 1640 trois maisons situées rue Saint-Jacques, où ils purent se fixer d'une manière définitive. Ils commencèrent par y bâtir une chapelle et par s'y procurer les logements les plus nécessaires. En 1674, le prieur de cette communauté, le père Joseph Shirburne, eut le moyen de procurer à ces religieux des logements plus commodes ; il fit démolir les anciens bâtiments et élever à leur place un édifice régulier et somptueux, ainsi qu'une église analogue qui fut entièrement construite en 1677. »

Cette église contenait le corps de Jacques II d'Angleterre, et celui de Marie Stuart, qui y furent inhumés. Le tombeau du roi ne portait que cette simple inscription : « Ci-gist Jacques II, roi de la Grande-Bretagne ».

Le couvent des bénédictins anglais, supprimé en 1790, devint propriété nationale et fut vendu le 13 fructidor an VII. Un arrêté des consuls du 3 pluviose an X prononça la déchéance de l'acquéreur, et les bénédictins anglais rentrèrent en possession de leur ancien établissement, en vertu d'un autre arrêté des consuls du 3 messidor an XI.

En 1612, Philippe Hurault, évêque de Chartres, abbé de Royaumont, s'était fait construire un magnifique hôtel, rue du Jour, tout auprès l'église Saint-Eustache ; c'était une fort belle demeure qui porte aujourd'hui le n° 4 de la rue et qu'on reconnaît à sa grande porte. En 1615, cet hôtel passa aux mains de François de Montmorency-Bouteville, qui y établit une salle d'armes où se réunissaient ce qu'on appelait alors les raffinés d'honneur.

M. Ad. de Balathier a, dans *les Rues de Paris,* laissé une très curieuse description de cet hôtel de Royaumont ; nous en détachons ces quelques lignes qui peignent bien l'époque :

« Son hôtel de la rue du Jour était l'état-major de la bande. Là, se traitaient les plus subtiles et les plus délicates questions du point d'honneur, là le duel avait ses juristes, l'escrime ses académiciens. On y discutait l'art sublime de s'entr'égorger par principe; on discutait sur le mérite d'un coupé ou d'un dégagé; on plaidait le pour et le contre de la botte la plus nouvelle ; prime, seconde, tierce, quarte, quinte, parade, riposte, voilà le jargon qu'on y parlait; et afin que la théorie s'y fortifiât de la pratique, la courtoisie du maître avait pris soin de transformer en salle d'armes le rez-de-chaussée de la maison.

Noble ou vilain, tout spadassin, tout matamore, tout bretailleur de profession jouissait librement de ses entrées; c'était la terre promise des vauriens, des ivrognes, des tapageurs, des vagabonds; de la bohème de Paris, vrai pays de cocagne où, du matin au soir, elle trouvait gratis et à discrétion de quoi boire et ferrailler, car l'hospitalité de Bouteville pourvoyait à ces frais, à ce double besoin; des épées mouchetées tapissaient les murailles, des tonneaux toujours pleins provoquaient les buveurs, et le tireur haletant pouvait,



Le dégel qui survint au mois de janvier 1616 amena la chute du pont Saint-Michel. (Page 227, col. 2.)

séance tenante, retremper dans le vin sa vigueur épuisée, au risque de l'y noyer tout à fait.

« Chacun courait à volonté du gobelet à la flamberge, de la flamberge au gobelet. Ce n'étaient que santés, ce n'étaient que défis; ce n'étaient, au sein de cet enfer, de ce *tapis-franc* d'un autre âge, que cris, horions, blasphèmes, refrains de cabaret, cliquetis de verres et d'aciers; puis quelquefois l'ivresse et la colère aidant, certains champions finissaient par prendre le jeu au sérieux, la joute dégénérait en bataille, on démouchetait le fer, on affutait la pointe, on s'attaquait avec fureur et bientôt, à la grande joie de la galerie, l'un ou l'autre des combattants, trop souvent même l'un et l'autre, après avoir laissé leur raison au fond des bouteilles, laissaient leur vie au bout d'un fleuret.

« Le couvre-feu sonné, la valetaille faisait évacuer la place; ceux des habitués (c'était le petit nombre) qui gardaient tant bien que mal l'équilibre gagnaient le pont clopin clopant; les autres, on vous les balayait pêle-mêle sur le pavé, sans s'inquiéter le moins du monde de savoir s'ils n'étaient que morts ivres ou s'ils étaient morts tout de bon. »

Un grand cabinet littéraire occupait en partie l'hôtel de Royaumont, au moment de la révolution de 1789; aujourd'hui il est en partie habité par des commerçants, et la rue du Jour ne laisse guère deviner aujourd'hui ce qu'elle fut autrefois. (Au XIIIe siècle on la nommait rue Raoul-Roissolle, du nom d'un propriétaire de plusieurs maisons. On sait que ce fut là que Charles V avait fait construire en 1370 un manège, des écuries et autres bâtiments dont l'ensemble formait ce qu'on appelait le séjour du roi, et qui était beaucoup moins important que le prétendent plusieurs historiens; il fut vendu par Louis XI au conseiller Morin moyennant 16 livres, 13 sols 4 deniers de rente. De la rue du Séjour on fit par corruption la rue du Jour).

La reine Marguerite de Valois mourut le 27 mars, dans son hôtel du faubourg Saint-Germain, près la porte de Nesles, à l'âge de 62 ans.

La première femme de Henri IV laissa peu de regrets et cela devait être : épouse infidèle, veuve

dissolue, elle se déconsidéra par des dérèglements trop nombreux pour être excusés. Les historiens les plus disposés à l'indulgence envers une reine répudiée, n'ont pu passer sous silence ses fautes et ses désordres.

« Ses malheurs n'excitèrent aucune sympathie, dit l'un d'eux, parce qu'ils furent pour la plupart mérités ou parce qu'elle se les attira. Les reines malheureuses qui ont su mettre de leur côté la vertu et le bon droit, ont laissé une mémoire respectée. Marguerite a vécu dans le désordre, elle est morte dans le chagrin et le mépris, oubliée dans ses dernières années, malgré les qualités et même la supériorité de son esprit; sa mémoire est déconsidérée comme l'a été sa vie. »

Il est certain que les Parisiens ne la pleurèrent guère.

Toutefois, trois jours après sa mort, le roi, sur le conseil de la reine mère, fit don au prévôt des marchands, aux quatre échevins, au procureur du roi, au greffier et au receveur de la ville de Paris d'une somme de 1600 livres, c'est-à-dire 200 livres à chacun en « considération des frais et despens qu'il leur convient faire en l'achapt des robbes et habits dont il leur convient se vestir pour porter le deuil de la feüe royne Marguerite que Dieu absolve ».

Vêtus de ces habits, les membres du corps de ville allèrent, par ordre du roi, jeter de l'eau bénite sur le corps le 11 avril suivant. « La salle ou estoit la dite deffunte estoit parée de fort belle et excellente tapisserie d'or et d'argent. Ladite deffunte estoit sur son lit de parade, richement orné à la royale, un dais d'or et d'argent sur sa teste, force luminaire à l'entour d'elle; le fonds du lit où elle estoit, de velours noir et une croix de, satin blanc. Aux deux costez, estoient Mesdames les princesses de Conty, de Vendosme et autres dames vestues de deuil et plusieurs des gentilshommes d'icelle deffunte aussi vestus de deuil, le chaperon en teste. Et se sont mesdits sieurs de la ville approchez, marchant le premier ledit greffier de la ville seul, et estant près le corps ledit greffier s'est mis un peu à côté pour faire place à Messieurs le P. des M. et E. Après avoir par toute la compagnie fait des humbles révérences mondit sieur le P. des M. s'est mis à genoulx aux pieds de la deffunte et après sa prière lui a jetté de l'eau béniste. Après les quatre échevins, puis le procureur du Roy, ledit greffier et ledit recepveur. Après luy lesdits quarteniers. Ce fait, s'en sont retournez audit hostel de ville en pareil ordre qu'ils en estoient partis. »

Le lendemain, le cœur de la reine fut porté aux Petits-Augustins et son corps à Saint-Denis.

Le 15 juin, le prévôt des marchands et les échevins, accompagnés du greffier de la ville, allèrent au Louvre prier le roi et la reine mère de vouloir bien faire l'honneur à la ville d'allumer le feu la veille de la Saint Jean. Le roi répondit qu'il irait volontiers; quant à la reine elle s'excusa et pria qu'on invita à sa place Madame, sœur du roi, qui promit de venir à la cérémonie.

Cela engagea la ville de faire cette fois les choses plus grandement; il fut convenu qu'outre le feu de joie ordinaire qui serait préparé par le sieur Domino, on s'entendrait avec l'artificier Morel pour dresser un feu d'artifice vis-à-vis l'hôtel de ville.

Le roi arriva à la Grève le 23, vers les six heures du soir, accompagné des ducs de Guise et de Vendôme et de plusieurs autres princes et seigneurs, du gouverneur de la ville, des cent suisses et des gardes du corps. Il fut conduit dans la grande salle de l'hôtel de ville où il s'arrêta quelque temps à voir danser, puis il alla se reposer dans la chambre du greffier. A sept heures, le prévôt des marchands lui présenta une écharpe formée d'œillets blancs et la lui mit sur l'épaule. Le gouverneur, le prévot, les échevins et le greffier en prirent chacun une autre de roses et de giroflées rouges.

Ensuite on alla, en cérémonie, faire le tour des deux feux.

Les cent suisses ouvrirent la marche; après eux les gardes du corps, ensuite les trompettes et les tambours, les hautbois et les cornets à bouquin, le porte manteau du roi, deux aumôniers du roi en surplis, le greffier de la ville, seul vêtu d'une robe mi-partie, les quatre échevins marchant deux par deux, aussi en robe de livrée, le gouverneur et le prévôt des marchands habillés de même, puis le roi seul, sans manteau, avec son épée et son écharpe d'œillets blancs suivi des ducs de Guise et de Vendôme; après eux, le maréchal de Souvray, gouverneur du roi, et le sieur de Vitry, capitaine de ses gardes.

Le roi, ainsi accompagné, fit deux fois le tour du feu de Domino, qui était le plus près de la rivière, et une fois celui de Morel.

Après quoi, le prévôt des marchands, prenant des mains du contrôleur du bois de la ville une torche de cire blanche allumée, la présenta au roi qui s'en servit pour mettre le feu à un petit tas de bois dressé auprès de la croix.

Cela fait, aux cris de : « Vive le roi », poussés par la multitude qui couvrait la place et ses abords, la même compagnie reconduisit le roi au petit bureau de l'hôtel de ville, d'où, à l'aide d'une fusée, il mit le feu à l'artifice.

Les deux feux colorèrent bientôt de leurs vives lueurs les environs de la place. et des trépignements de joie les saluèrent.

« Ensuite, le roy prit la collation dont rien ne lui plût davantage qu'un rocher artificiel de confitures et de sucreries, où il y avoit des oiseaux vivants et des fontaines qui poussoient l'eau et le vin ; et avec cela un navire construit de pareils matériaux. Le roy agréa l'invention et fit porter l'un et l'autre au Louvre. Les deux dames ses

sœurs, avec les demoiselles de Soissons, de Montpensier et de Vendosme collationnèrent à part dans un autre appartement. »

Les bourgeois se divertirent un peu à l'occasion d'une rixe qui eut lieu dans la rue Saint-Honoré entre deux gentilshommes.

Le prince de Condé, comme tous les grands seigneurs d'alors, en avait deux à son service : Marcillac et Rochefort, mais un jour, Marcillac quitta Condé pour entrer dans la maison royale, et le prince, pensant que Marcillac lui nuisait dans l'esprit du roi, ordonna à tous ses domestiques de le maltraiter chaque fois qu'ils le trouveraient sur leur chemin.

Rochefort se chargea de commencer l'attaque, et il se promena dans les rues de Paris, suivi de cinq hommes à cheval et de cinq valets de pied, dans l'espoir de le rencontrer. Cet espoir ne fut pas déçu : il aperçut Marcillac dans la rue Saint-Honoré, le 5 février, et il donna l'ordre à son escorte de tomber à coups d'épée et de bâton sur le malheureux gentilhomme qui fut laissé sur place à demi mort.

Le roi, furieux, manda le procureur du parlement et lui ordonna de poursuivre Rochefort « comme lâche assassin »

Mais le prince de Condé, de son côté, alla trouver la reine mère et lui déclara qu'il approuvait ce qu'avait fait son gentilhomme et que c'était par son ordre qu'il avait agi.

Grand émoi partout et notamment au parlement qui, après longue délibération, se décida à décréter Rochefort d'accusation. Le prince de Condé feignit alors d'obéir à la justice en ouvrant les portes de son hôtel aux huissiers chargés d'y arrêter Rochefort. Cette simple marque de condescendance satisfit la reine qui se hâta de signer des lettres d'abolition en faveur du coupable, et Marcillac en fut quitte pour faire soigner ses blessures.

Nous avons cru devoir rapporter cet incident pour montrer l'importance qu'avaient les princes à la cour, et combien ils en abusaient, au mépris de l'autorité royale, impuissante à sévir contre eux.

Déjà, le président Miron s'était, aux états généraux, fortement élevé contre les excès de la noblesse ; il se plaignit du mépris que les gentilshommes montraient pour la justice, des violences qu'ils commettaient, de leur passion démesurée pour le jeu et de leurs dépenses excessives ; il demanda l'entière abolition des duels, la défense des jeux exagérés et la punition des blasphèmes et « des jurements exécrables dont ils croyaient faire un ornement de leurs discours ordinaires » et la protection du roi en faveur du peuple.

Les abus et les désordres du barreau ne furent pas représentés moins vivement.

Mais son sage discours fut absolument sans effet.

Au reste, un orage se formait au parlement : il y était grandement question de remontrances à faire au roi, touchant certaines réformes devenues nécessaires.

Or, Louis XIII se disposait à partir pour la Guyenne, afin de conclure son mariage avec l'infante Anne d'Autriche,

Le jour de son départ fut fixé au 6 août.

Dans la matinée, il fit demander le président Le Jay. Celui-ci s'habilla pour se rendre à l'invitation du roi, mais quand il sortit de son appartement, deux exempts des gardes accompagnés de quinze gardes du corps, le firent monter dans un carrosse à six chevaux.

On abattit aussitôt les portières et, au lieu de le conduire au Louvre, on le mena à la suite du du roi qui sortait de Paris.

Sa femme courut aussitôt porter plainte au parlement et la cour ordonna qu'un magistrat irait au Louvre pour demander la liberté du président, mais il était trop tard, le président Le Jay était dirigé sur le château d'Amboise où il fut enfermé.

Les Parisiens s'émurent beaucoup de cette arrestation d'un magistrat, opérée dans de semblables conditions et que rien ne justifiait.

Quelques gens faciles à effrayer, semèrent le bruit que le roi voulait aussi faire enlever de la sorte plusieurs personnes des plus qualifiées de Paris, et les appréhensions s'accrurent tellement, qu'on en vint à craindre une sédition, et les magistrats durent défendre de sonner les cloches pour la fête de la Toussaint.

Rien de fâcheux cependant ne se produisit, et le roi revint de Bordeaux à Fontainebleau avec sa jeune femme au mois de novembre, par un froid tel, qu'un grand nombre de gens de sa suite périt en route, plus de 1000 hommes de son régiment des gardes, qui se montait à 3000, furent gelés et moururent.

Jamais on n'avait vu pareil hiver.

Le dégel qui survint au mois de janvier amena par la débâcle des glaces, la chute d'une partie du Pont Saint-Michel, dans la nuit du 29 au 30. Le pont au Change en reçut une telle secousse, que plusieurs maisons du côté du pont Notre-Dame furent renversées dans l'eau.

Les eaux entrainèrent les meubles des maisons de ces ponts jusqu'aux environs de la ville de Saint-Denis ; on lit dans les registres manuscrits du parlement : « Le 10 février 1616, le procureur général remonstra qu'il a eu avis que près Saint-Denis et autres environs de cette ville, sur les bords de la rivière, se trouvoient plusieurs meubles précieux et autres, tombés en icelle par la ruine naguerre advenue des maisons sur les ponts Saint-Michel et aux Changeurs. Les quels meubles ayant été demandés par ceux aux quels ils appartenoient, la délivrance en a été retardée sous prétexte des droits d'épave, bris et nau-

frages prétendus par ceux qui les ont trouvés, au grand préjudice et dommage tant des particuliers que du public ; requiert qu'ils leur soient rendus promptement sans aucun droit d'épaves bris et naufrages. »

La cour rendit un arrêt conforme au réquisitoire, mais elle n'abolit pas le droit d'épave, qui subsista jusqu'à la Révolution.

L'autre moitié du pont Saint-Michel tomba au mois de juillet suivant, et on s'occupa alors de le rebâtir plus solidement : — au lieu de le construire en bois on le fit en pierre. Deux maisons s'écroulèrent aussi au faubourg Saint-Marceau.

Le 21 mars, fut célébré à Paris un service funèbre en l'honneur du cardinal de Gondi, évêque de la ville.

Voici la teneur de la « semonce » qui fut adressée au prévôt des marchands et aux échevins par les vingt-trois jurés crieurs de corps et de vins qui vinrent le samedi à l'hôtel de ville avec leurs clochettes et assistés des gentilshommes et des domestiques du défunt.

« Nobles et dévotes personnes. Priez Dieu pour pour l'âme de illustrissime et révérendissime sieur Monseigneur Pierre cardinal de Gondi, cy-devant évesque de Paris, et l'un des prélats et commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, pour l'âme duquel se feront les services et prières en l'église de Paris ; au quel lieu demain après midy se diront vespres et vigiles des morts, pour y estre lundy prochain à dix heures du matin fait son service solemnel. Priez Dieu qu'il en ait l'âme ! »

Le lundi 21, le service eut lieu à Notre-Dame avec tout le cérémonial accoutumé.

Tandis que Louis XIII et sa femme achevaient leur lune de miel à Fontainebleau, la reine mère donna avis de son retour direct à Paris pour le 11 mai. — Le roi et la jeune reine devaient n'y revenir que le 16. Le 23 avril, le prévôt des marchands et les échevins « désireux de faire connoître à Leurs Majestés le contentement que Paris recevoit par leur présence » organisèrent une réception digne d'elles.

Le gouverneur de Paris, le prévôt, les échevins et les colonels de la milice s'occupèrent d'abord de désigner le nombre de bourgeois qui devaient prendre les armes, les uns avec la rondache et la bourguignotte, les autres vêtus d'armures ou de corcelets avec hallebarde en main. Ceux-ci en mousquetaires et arquebusiers ayant tous la bandoulière, et tous bien vêtus.

Défense fut faite « de porter balles ou papier et de tirer dedans ou hors la ville, sans exprès commandement, à peine de la vie. »

« Défense aux troupes de se faire suivre par des garçons et de faire porter vivres ni bouteilles. »

On fit faire un fort beau tableau « où Leur Majestés étaient peintes d'un costé avec belle devise et lesdits sieurs P. des M. et E., procureur du roy, greffier et receveur de l'autre, pour estre le dit tableau mis au-dessus de la porte Saint-Jacques. »

Le 11 mai, à deux heures, les archers de la ville, les sergents, portant un navire d'orfèvrerie sur l'épaule, le greffier, le prévôt, les échevins, le procureur et le receveur, sur l'avis qu'ils avaient reçu que la reine mère descendrait à l'abbaye de Saint-Victor pour rendre grâce à Dieu de son heureux voyage, allèrent l'attendre accompagnés d'environ 1000 bourgeois sous les armes auprès des Cordelières de Saint-Marcel, où elle arriva vers quatre heures.

Le prévôt des marchands lui adressa sa harangue, puis le corps de ville la conduisit à l'église Saint-Victor et de là au palais du Luxembourg, dont elle voulait voir les bâtiments, puis enfin au Louvre.

Des bourgeois en armes faisaient la haie sur son passage.

Le lendemain, messieurs de la ville allèrent lui faire la révérence et donnèrent ensuite les ordres nécessaires pour parachever les préparatifs commencés pour l'entrée des nouveaux époux. A la pointe du jour, le 16 mai, les tambours et les trompettes annoncèrent leur arrivée.

Chaque compagnie en armes s'achemina aussitôt vers Montrouge et toutes furent rangées le long du grand chemin.

On pensait que les seize quartiers de la ville fourniraient 8000 hommes; il s'en trouva plus de 12,000.

Le duc d'Anjou sortit de Paris et alla à Bourg-la-Reine, au-devant du couple royal, et Félibien estime que le nombre de Parisiens qui sortirent de Paris dans le même dessein, put se monter à 50,000.

A cinq heures du soir, le roi à cheval, et la reine en litière, arrivèrent à la porte Saint-Jacques où les attendait le corps de ville pour les conduire à Notre-Dame, au milieu d'une foule considérable de peuple qui faisait retentir toutes les rues des cris de : Vive le roi, vive la reine !

On se rappelait la magnificence déployée l'année précédente à la cérémonie du feu de la saint Jean : prévôt et échevins allèrent encore cette fois au Louvre supplier le roi de faire de nouveau l'honneur à la ville d'assister au feu. Le roi répondit qu'il y avait été l'an dernier et qu'il s'en abstiendrait, mais qu'il prierait la reine sa femme d'y aller, ce qui eut lieu ; le 23 juin à 6 heures du soir, la reine s'y rendit, accompagnée du cardinal de Guise, des ducs de Nevers et de Montbazon et de plusieurs autres princesses et seigneurs. Le corps de ville orné d'écharpes de fleurs et le bouquet en main, alluma le feu, puis fit tirer un feu d'artifice, ce dont la reine se montra très satisfaite ainsi que de la collation qui termina cette petite fête ; néanmoins, comme le bruit des détonations lui était particulièrement

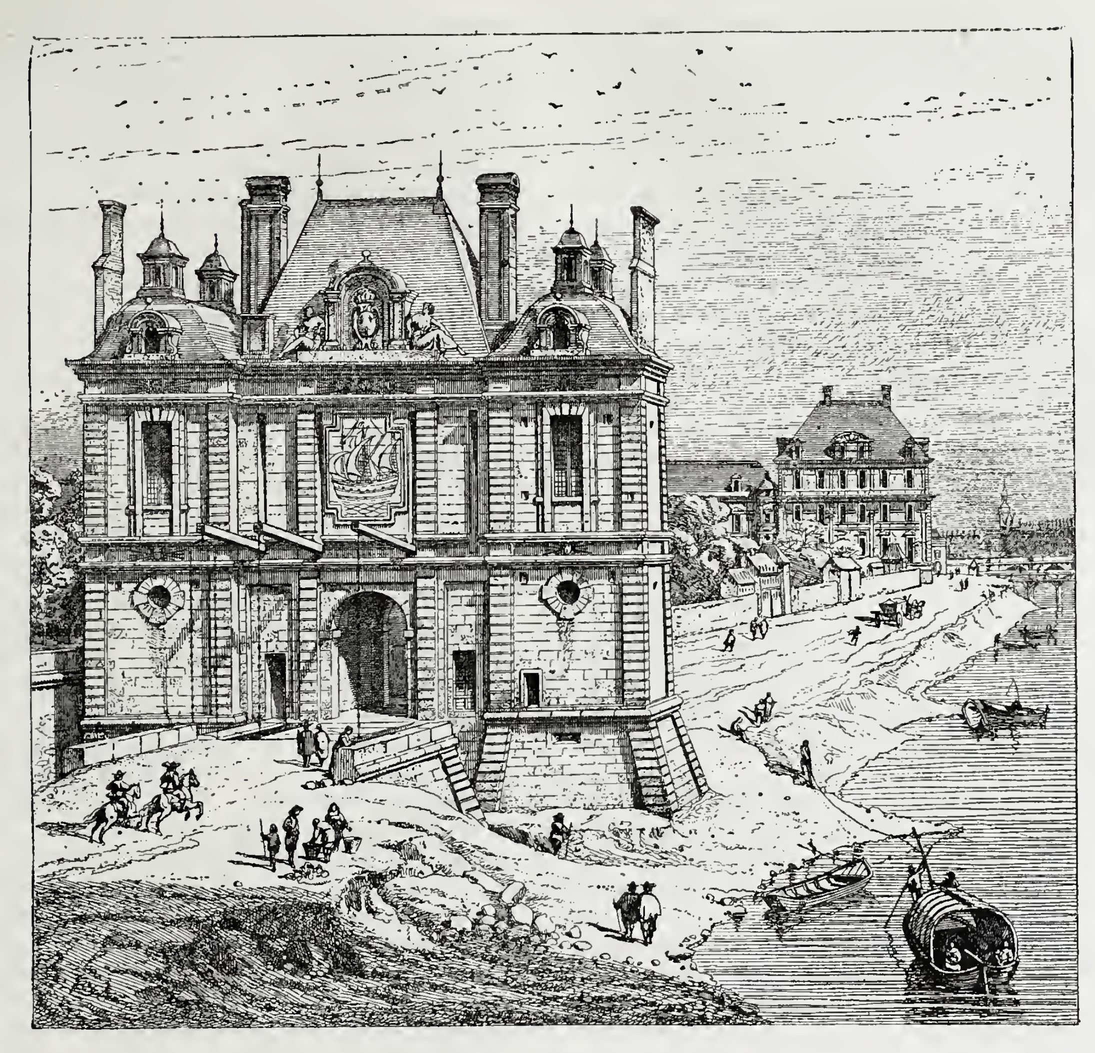


F. Roy, éditeur. — 89

Imp. Charaire et Fils.

Trois coups de pistolet furent tirés à bout portant sur le malheureux Coucini qui tomba mort.





Porte de la Conférence, en 1700.

désagréable, elle pria que les boîtes et l'artillerie ne fussent tirées qu'après son départ.

C'est en 1616, qu'eut lieu la création du Cours la Reine, ce fut Marie de Médicis qui le fit tracer et planter : quatre rangées d'arbres bordèrent la Seine, des Tuileries au côteau de Chaillot. C'était alors un vaste terrain presque désert, couvert de vergers et de prairies et souvent envahi par les eaux de la Seine lors des crues du fleuve.

Cette promenade fermée aux extrémités par des grilles et sur les côtés par des fossés, était réservée à la Reine et prit le nom de Cours la Reine.

« C'est là, dit M. Frédéric de Courcy, que les d'Epernon, les Concini, les ducs de Guise et de Nevers venaient étaler autour de la régente les costumes brillants qui remplaçaient le vêtement noir, dont l'économie de Sully et la sévérité des mœurs des calvinistes avaient amené la mode sous le règne précédent; c'est là que venaient cavalcader les justaucorps de satin, les haut-de-chausses écarlates, ouverts à la ceinture, les petits manteaux de velours, les longs cheveux en boucles, les moustaches bien cirées, les amples feutres ombragés de plumes de coq, les fraises tuyautées dites à confusion, les riches aiguillettes, les grandes épées de duel, les larges bottes découpées et les longs éperons d'or résonnant aux talons, car tel était alors l'accoutrement d'un gentilhomme, d'un raffiné, d'un beau dangereux. C'est là que passaient et repassaient à pied ou en litières, les robes de soie brochées d'or et d'argent, les larges collerettes empesées, les roses de rubans appelées assassines, les belles épaules découvertes et les jolies minois voilés d'un masque noir; c'est là qu'au milieu de sa cour, Marie de Médicis apparaissait traînée dans un coche à forme ronde; c'est là que le comte de Bassompière fit rouler le premier carrosse fermé avec des glaces, que l'on eût vu à Paris jusqu'alors.

« L'entrée du Cours la Reine était interdite aux habits de tiretaine, aux bas de laine noire et aux chaperons de drap.

Le peuple n'entrait pas au cours la reine — il se promenait sur le Pont-Neuf.

C'était la promenade aristocratique de l'époque ; elle n'est plus guère aujourd'hui qu'une route, mais pendant tout le XVIIe et le XVIIIe siècle elle eut une grande vogue.

« A chaque bout, lisons-nous dans le *Dictionnaire historique* de 1779, il y a un portail d'architecture fermé par des portes de fer en balustres (le portail du côté des Tuileries n'existait plus).

« Les arbres de ce Cours qui n'avoient pas encore cent ans, ayant paru néanmoins trop vieux, on les fit arracher et le 27 novembre de l'an 1723, le duc d'Antin, pour lors surintendant des bâtiments du roi, les fit replanter en sa présence. Il fit la cérémonie de planter lui-même le premier de ces arbres et attendit que tous les autres le fussent, ce qui fut exécuté en trois heures.

« Au bas de ce cours et de l'autre côté du fossé qui le borde, est une espèce de barraque où est établi un limonadier-pâtissier qui fournit tous les rafraîchissements que l'on peut désirer soit en vin, bière, limonade, etc., et toutes sortes de gâteaux et pâtisseries l'on trouve aussi en cet endroit des chaises pour se reposer et respirer le frais.

« Ce cours est séparé de la chaussée ou grand chemin qui conduit à Versailles par des fossés secs et revêtus de pierres de taille. Comme cette chaussée est entre les fossés et la rivière, qu'elle est sans parapet et que ce chemin est très fréquenté, au mois de janvier 1729, on a fait mettre des lanternes depuis l'endroit où étoit la porte de la conférence jusqu'au bout du cours, qui est près de Chaillot.

« Entre ce cours et la Savonnerie, il y avoit autrefois un terrain qu'on nommoit le pré de la Savonnerie et dans lequel, sous le règne de Louis XIV, on élevoit des maronniers d'Inde et des arbustes de différentes espèces, pour en fournir aux jardins des maisons royales.

« En 1719, on y jeta les fondements d'un grand édifice, auquel on travailla avec tant de vivacité qu'en très peu de temps, il fut à demi construit, mais en 1723, il fut tellement détruit qu'il n'en reste plus que la moindre partie. On a dit que cet édifice avoit été élevé pour être l'hôtel de la Monnoie, mais on n'a jamais bien su à quel usage il étoit destiné ; ce qu'il y a de constant, c'est qu'il entroit dans le projet chimérique et fatal du système de Law. »

N'est-il pas assez singulier de voir ce palais de finance ébauché à la place où devait à peu près s'élever plus tard le palais de l'Industrie.

En 1616, un certain baron de Beauveau, accusé de fabrication de fausse monnaie, fut arrêté et emprisonné au Châtelet; son procès suivait son cours, lorsque de Vitry, capitaine des gardes et l'exempt Malleville accompagnés d'un grand nombre de gens armés et munis de pétards, se présentèrent pendant la nuit au Châtelet et demandèrent qu'on leur en ouvrît les portes; sur le refus qui leur fut fait, ils rossèrent les archers qui les gardaient et les mirent en fuite, puis, ils brisèrent les portes de la prison, en tirèrent le baron de Beauveau et allèrent ensuite dans la maison du lieutenant de robe-courte qu'ils insultèrent et violentèrent.

Le parlement informé de ces excès, ordonna le 14 juin, que de Vitry, Malleville et ceux qui les accompagnaient dans leur expédition nocturne, seraient appréhendés au corps et conduits à la Conciergerie.

Mais il n'en fut rien, les courtisans se rangèrent du côté des agresseurs, le roi les approuva, et tout fut dit.

La justice ne pouvait rien contre la volonté royale.

Cependant, on murmurait hautement et Louis XIII se décida à rendre la liberté au président Le Jay, il fit enregistrer au parlement l'édit de pacification accordé aux princes et aux religionnaires et de nouvelles ordonnances pour abolir toute mémoire des troubles passés.

Cela n'empêcha pas Concini de se signaler par un haut fait qui le rendit odieux au populaire.

Il passait en carrosse la veille de Pâques à la porte Bussy pour se rendre à sa maison du faubourg. Cette porte était gardée par un piquet de garde bourgeoise ; la sentinelle était un cordonnier nommé Picard, elle croisa sa pique devant les chevaux du carrosse et exigea le laissez-passer qui était demandé à tous ceux qui sortaient de Paris.

Concini, sans s'occuper davantage du manant qui osait lui barrer le passage, donna ordre au cocher de fouetter les chevaux et de passer outre.

— Monseigneur, s'écria alors Picard, on ne passe pas, c'est la consigne.

Et appelant à son aide les bourgeois de garde avec lui, le carrosse fut aussitôt entouré de piques et de mousquets.

— C'est Concini, reprit alors le cordonnier, je le reconnais, s'il veut user de violence et méconnaître la consigne, faites feu, ce sera un traître de moins.

Ces paroles audacieuses avaient produit grand effet parmi les assistants.

— Bravo, Picard, bravo disait le populaire qui commençait à s'assembler.

— Puisque monseigneur n'a pas de laissez-passer, continua Picard, je serai obligé de requérir pour lui livrer passage l'autorisation du commissaire du quartier.

En un clin d'œil, la garde entoura le carrosse et force fut au marquis d'attendre la venue du commissaire qui se confondit en excuses et donna l'ordre de laisser passer la voiture.

Concini n'était pas homme à oublier le mauvais tour que lui avait joué le cordonnier et quelques semaines plus tard, huit ou dix gaillards armés de bâtons, se postèrent auprès de sa boutique et dès qu'ils l'en virent sortir, ils se jetèrent sur lui et l'assommèrent à demi.

Le cordonnier avait l'épiderme solide, et il jura de se venger; d'abord il obtint que deux des hommes qui l'avaient battu et qui étaient au service de Concini fussent pendus devant sa porte, puis il fit faire le procès à un gentilhomme qu'il avait reconnu pour être de la suite de Concini et qui faisait aussi partie du groupe de ses agresseurs. (Il est bon de dire que Concini ne marchait jamais qu'accompagné d'un certain nombre de gentilshommes pauvres qu'il avait attachés à sa personne moyennant mille francs d'appointements par an et qu'il appelait avec mépris ses *coïons di mille franchi.*) Le parlement qui détestait Concini, allait condamner le gentilhomme, mais Concini, qui craignait le scandale, s'empressa de traiter avec Picard et obtint son désistement, moyennant une somme d'argent qu'il lui compta.

Le procès fut éteint, mais la haine entre Concini maréchal d'Ancre et Picard le cordonnier ne fit que s'accroître.

Le maréchal avait négocié la réconciliation du prince de Condé avec la reine mère; celui-ci entra à Paris le 20 juin, il alla descendre au Louvre saluer leurs majestés qui lui firent mille caresses.

Le peuple de Paris était dans l'enchantement, il escorta le prince et l'acclama sur son passage, le maréchal d'Ancre grillait du désir de se rendre à l'hôtel du prince, mais il avait peur d'être assommé en route; il écrivit à Bassompierre de venir au-devant de lui avec un certain nombre de cavaliers, jusqu'à la porte Saint-Antoine.

Concini entra donc dans Paris escorté d'environ cent cavaliers, et passant avec fierté devant l'hôtel de Mayenne, il se rendit à l'hôtel de Condé; mais il était obligé pour y arriver, de passer devant la boutique de Picard son ennemi.

Celui-ci le guettait et tenta de soulever le quartier contre lui, mais il n'y réussit pas.

La réconciliation du prince et de Marie de Médicis ne dura pas longtemps; le 1er septembre, la reine mère informée qu'il tenait des assemblées nocturnes à Saint-Martin des Champs et au faubourg Saint-Germain, où se tramaient de noirs desseins contre l'autorité royale, résolut de le faire arrêter en plein Louvre par le sieur de Thémines. Il fut mené dans une chambre haute au-dessous de la grande salle du Louvre et conduit ensuite à Vincennes.

Sa mère, la princesse de Condé, irritée, sortit aussitôt de son hôtel et alla traverser en carrosse le pont Notre-Dame, en excitant le peuple à prendre les armes.

— Le maréchal d'Ancre, s'écriait-elle, fait tuer le premier prince du sang dans le Louvre.

Le peuple resta sourd à ces exhortations.

Mais le cordonnier Picard qui était devenu un homme d'importance, depuis qu'il avait traité de la vie d'un gentilhomme avec un maréchal de France, et fait pendre deux valets qui l'avaient bâtonné, se mit de la partie et, comme les marchands commençaient à fermer leurs boutiques dans la crainte du tumulte, il emmena la populace qui s'attroupait au faubourg Saint-Germain et lui désigna l hôtel du maréchal d'Ancre (rue de Tournon) afin de le piller, ainsi que la maison voisine, où demeurait son secrétaire Corbinelli.

Les portes de l'hôtel furent enfoncées et il y eut environ 200,000 écus de meubles pillés et brisés, en l'absence du maréchal qui avait quitté Paris.

Le gouverneur de Paris tenta en vain de s'opposer à ces excès, mais les pillards, échauffés par la boisson, les cris, le tapage, ne voulurent rien entendre, et continuèrent leur œuvre de destruction et de vol.

Le maréchal d'Ancre revint à Paris de fort méchante humeur, et pour montrer qu'il était toujours tout-puissant, il obtint du roi le changement de plusieurs ministres et fit arrêter nombre de personnes et pour intimider les autres, il ordonna qu'on plantât des potences sur les principales places publiques de Paris.

Ces diverses mesures n'étaient pas faites pour lui conquérir beaucoup de sympathies, et le cordonnier Picard ne se gênait pas pour annoncer que bientôt, le maréchal d'Ancre tomberait sous le coup de la fureur populaire.

Il ne se trompait pas.

Au mois de mars 1617, le roi se disposait à quitter Paris pour aller en personne assiéger Soissons, mais le parlement, les cours souveraines, et le corps de ville, le supplièrent de ne pas quitter sa capitale, en la laissant aux mains du maréchal d'Ancre, dont on craignait la domination excessive.

Deux exécutions qu'il venait d'ordonner avaient achevé de le faire exécrer par les Parisiens. Le 27 février précédent, il avait fait couper le cou, aux flambeaux dans le Louvre, à un gentilhomme écossais appelé Stuart, et le 2 mars il avait fait décapiter à la croix du Trahoir un gentilhomme normand du nom d'Hurtevent.

Concini commença à s'effrayer de l'orage qui grondait sur sa tête, il pressa plusieurs fois sa femme de s'en retourner avec lui en Italie, mais la maréchale refusa péremptoirement et d'Ancre demeura à son poste.

Les murmures et les clameurs s'élevèrent bientôt de partout; en vain, le maréchal expliquait sa conduite, protestait de son dévouement au roi, on l'accusa de tout, et particulièrement de disposer à son gré des grandes places et des hauts emplois.

La reine Marie de Médicis, vaincue, engagea elle-même la Galigaï (c'est ainsi, on le sait, qu'on désignait la maréchale) à partir, et celle-ci commença à faire ses malles; Concini qui était alors en Normandie, fut enchanté de cette résolution et revint en toute hâte à Paris pour arranger ses affaires et s'en aller ensuite avec sa femme.

On persuada au roi qu'il revenait pour exécuter de méchants desseins ; sa perte fut dès lors résolue.

Le lundi 24 avril, le maréchal vint au Louvre vers dix heures du matin, accompagné de ses gentilshommes.

On lui ouvrit la grande porte, qu'on eut soin de refermer derrière lui; un homme qui était au-dessus, tourna trois fois son chapeau en l'air.

C'était le signal que Vitry, capitaine des gardes, avait ordonné pour lui faire entendre que Concini était entré au Louvre.

Vitry sortit froidement de la salle des suisses, le manteau sur ses épaules et son bâton à la main, du Hallier son frère, Persan et quelques autres personnes apostées à divers endroits, se joignirent à lui comme par hasard, et tous allèrent au-devant de Concini qu'ils saluèrent et à qui ils présentèrent la main.

Vitry marcha droit vers lui et lui mit la main sur le bras droit.

— Je vous arrête au nom du roi, dit il, d'un ton fier et résolu.

— Moi ! fit le maréchal étonné.

— Oui, vous, reprit Vitry en lui serrant le bras.

Et il fit signe en même temps à du Hallier à de Persan et aux autres assassins.

Aussitôt, trois coups de pistolet furent tirés à bout portant.

Et le malheureux Concini tomba mort sur les genoux, à demi renversé sur le parapet du pont qui existait alors au Louvre et conduisait aux appartements de la reine-mère.

Une fois qu'il fut à terre, quelques braves s'amusèrent à lui percer le corps de coups d'épée.

Vitry le poussa du pied, et lorsqu'on l'eut dépouillé de ce qu'il portait de plus précieux, on le jeta dans la petite salle des portiers,

Au bruit des coups de pistolet tirés dans le Louvre dont les portes étaient fermées, plusieurs personnes s'imaginèrent qu'on avait tué le roi.

Des gens qui cherchaient à s'enfuir ou à courir promptement vers le Louvre, tombèrent en se renversant les uns sur les autres. Les magistrats, mêlés dans la presse, perdirent leurs bonnets carrés et leurs chaperons et allaient tout éperdus de côté et d'autre.

« On ne vid jamais pareille confusion qui dura jusqu'à ce qu'on eust appris que le roi étoit en bonne santé. »

Alors, un cri universel de : « Vive le roi ! » s'éleva et marqua le sentiment de joie qu'on éprouvait de la mort du maréchal.

Louis XIII mit la tête à la fenêtre et reçut les compliments de tous ceux qui avaient participé à l'assassinat.

Le gouverneur de Paris monta à cheval et parcourut les rues afin de rassurer le peuple.

Le sieur d'Ornano alla porter au parlement la nouvelle de la mort du maréchal :

« Ce fut une joie générale par toutes les sales du palais; un chacun applaudit à ce qui s'estoit fait comme à une vangeance publique, les uns crraient : « Nous avons maintenant un roy », et les autres : « Voilà la paix faite ».

On émit au conseil du roi la proposition de faire le procès au cadavre du maréchal, qu'on accuserait du crime de lèse-majesté, afin de justifier son meurtre.

On y renonça, en constatant que le maréchal avait été tué par ordre du roi, « ce qui couvrait tous les défauts de formalité ».

En même temps qu'on assassinait Concini, on se présenta chez sa femme pour l'arrêter, elle venait de cacher ses diamants dans la paillasse de son lit, mais les gens envoyés par le capitaine des gardes, fouillèrent partout, découvrirent les pierreries et non seulement ils s'en emparèrent, mais encore ils dépouillèrent la Galigaï de ses effets et même de ses bas.

On la conduisit dans la chambre du Louvre, où le prince de Condé avait été enfermé.

Elle essuya avec un grand courage les outrages des soldats insolents et les insultes de ceux qui, la veille, se prosternaient devant elle.

— On a tué mon mari, dit-elle à ses gardes, n'est-ce pas assez? que le roi me permette de sortir de France.

Elle quitta la chambre où on l'avait provisoirement tenue prisonnière, mais ce fut pour aller à la Bastille.

Si on maltraitait la femme d'un maréchal de France, la reine mère elle-même n'était pas épargnée, des officiers entrèrent dans son appartement et cherchèrent sous son lit et sous ses meubles.

— Que faites-vous donc? demanda une dame d'honneur de Marie de Médicis, toute surprise de cette recherche.

— Nous avons ordre de voir, répondit un des officiers, s'il n'y a point ici quelque baril de poudre pour faire sauter le roi qui couche au-dessus de cet appartement.

Le soir, tandis qu'on faisait les feux de joie dans les divers quartiers de Paris pour célébrer l'assassinat du maréchal, le corps de ce malheureux fut secrètement enterré à Saint-Germain l'Auxerrois, au bas de l'église, sous les orgues, après qu'on l'eut enseveli dans un drap acheté cinquante sous.

Quant à ses habits, chacun se les était partagés; l'un avait pris le diamant qu'il portait au doigt et un autre son épée; ce qu'on n'osa pas lui retirer



Louis XIII s'amusait à imiter les artifices des eaux de Saint-Germain. (Page 226, col. 2.)

tout d'abord, ce fut une chaîne d'or qui soutenait un petit reliquaire, dans lequel se trouvait un morceau de toile blanche.

— C'est un charme, un sortilège crièrent quelques-uns.

Mais il se trouva un esprit fort qui ne croyait pas aux sortilèges et qui, s'emparant de la chaîne, la mit dans sa poche.

Le corps portait les traces de deux cautères, cette remarque courut bientôt la ville.

Au moment où il fut placé dans la fosse creusée dans l'église, un prêtre de la paroisse voulut entonner un psaume, quelqu'un lui mit à l'instant la main sur la bouche.

— Ce scélérat, dit-il, ne mérite pas qu'on prie Dieu pour lui.

Puis baissant la voix, il ajouta :

— Si vous avez envie de prier Dieu pour l'âme de ce misérable, faites-le tout bas.

Le prêtre alors comprit pourquoi on lui avait fermé la bouche, on voulait que l'enterrement fût tenu secret, mais malgré les précautions prises pour le lui cacher, le peuple en eut bientôt connaissance.

Le lendemain, 25 avril, « jour de saint Marc, sur les dix heures du matin, quelques enfants et femmes, dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois, commencent à se dire les uns aux autres estant sur le lieu où on l'avoit enterré :

« — Voilà où ce tyran a esté mis en terre, est-il raisonnable, luy qui a fait tant de mal, qu'il soit en terre sainte et dans une église ? Non, non, il le faut oster ; il le faut jetter à la voirie.

« Et ainsi, avec de semblables paroles, s'esmou-

vant les uns les autres, ils commencèrent avec de méchants bastons, à desceller la tombe sous laquelle était le corps, les femmes y apportèrent des ciseaux et des couteaux, ensuite, des hommes plus forts, commencèrent à y mettre la main.

« En moins d'une demi-heure, voilà deux ou trois cents personnes assemblées ; ils lèvent la tombe, ostent ce corps d'où il estoit, luy attachent des cordes au col, commencent à le traîner hors de l'église et de là par les rues, avec des cris et hurlements horribles ; les uns, disant qu'il le falloit jetter à la rivière, d'autres, qu'il le falloit brusler, d'autres qu'il le falloit mettre au gibet ; ainsi chacun faisoit à qui pis pis. De cette sorte, ils se trouvent au bout du Pont-Neuf, où il y avait deux ou trois potences dressées ; ils s'advisent de pendre le corps par les pieds à une des potences, où il fut environ une demi-heure et plus.

« Cependant, le peuple croissait en nombre... ils ostent le corps de cette potence, le traînent par toutes les rues, le mettent en pièces. Cette grosse troupe qui estoit de plus de cinq ou six cents personnes se sépare. Chacun emporte avec soi un quartier ou morceau, continuant à aller ainsi en tous les endroits où la plupart font allumer des feux où l'on brusle avec ignominie les pièces de ce corps ; d'autres les veulent faire manger aux chiens ! »

L'horreur de ces détails est encore dépassée par certaines relations ; M. Ed. Fournier cite une lettre *inédite* de M. de Gouvernet à sa femme, en date du lendemain 26 avril, dans laquelle se trouve ce passage : « Après l'avoir laissé pendu quelques heures, ils l'ont traîné par la ville... en chemin, ils mordoient dans ce corps et en ont mangé et fait manger. »

En toute chose il faut se défier de l'exagération. — Que ces exaltés aient jetés un de ses os aux chiens, c'est déjà très suffisant pour provoquer la réprobation, sans qu'il soit besoin de les métamorphoser en cannibales.

Cependant des auteurs du temps s'accordent pour constater ce fait monstrueux et en parlant de cette triste expédition, l'auteur de l'*Histoire de la Cordonnerie* qui consacre un chapitre à l'*histoire du Cordonnier Picard*, le termine ainsi :

« L'homme qui guidait la foule et avait crié au Pont-Neuf l était Jean Picard le cordonnier.

« Alors il y eut quelques minutes de silence.

« Picard prit le cadavre, mit aux pieds la corde qui se trouvait au cou et le pendit la tête en bas ; puis s'armant d'un couteau de boucher, il ouvrit la poitrine, en tira le cœur, le fit griller sur un réchaud et quand il fut cuit à point, il en mangea la première tranche et jeta le reste à la multitude en disant : Voilà comment Jean Picard, le cordonnier de la place Bussi, sait venger une injure et relever sa dignité tombée. »

Nous persistons, malgré tout, à penser que cette version appartient plutôt au domaine du roman qu'à celui de l'histoire.

Le même jour, les domestiques du maréchal d'Ancre reçurent l'ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, sous peine de mort ; les ministres qu'il avait fait nommer furent congédiés et remplacés par d'autres, la reine mère partit le 4 mars pour Blois, et on ne s'occupa plus que du procès de la maréchale d'Ancre, tandis que dans les rues, des misérables vendaient à l'once, dans de petits cornets de papier, des cendres du maréchal.

La Galigaï était encore au Louvre, lorsqu'elle entendit s'élever une clameur inusitée ; elle s'informa de la cause à ses gardes :

— C'est votre mari qu'on pend, lui répondit-on.

— On le traite comme il le mérite, reprit-elle, c'était un méchant homme, un orgueilleux et un arrogant.

Le procès marcha vite. Le premier interrogatoire qu'elle subit au Louvre fut fait par le président Aubry et par le maître des requêtes le Bailleul ; il porta sur l'origine de ses diamants et de ses autres biens ; elle répondit qu'elle en avait remis entre les mains du roi pour 1,200,000 écus ; plus tard elle prétendit n'en posséder que pour 200,000 écus et 20,000 de vaisselle d'argent.

Elle était si dénuée de tout, lorsqu'on la transféra du Louvre à la Bastille, que la femme de Persan, capitaine de place, lui fit don de deux chemises. Elle ne resta pas longtemps à la Bastille, on l'en tira pour la mener à la Conciergerie.

— Je suis perdue, dit-elle en y entrant.

Elle ne se trompait pas.

Elle fut accusée d'avoir fait venir en France un médecin juif, appelé Montalto, et d'avoir sacrifié avec lui un coq dans une église.

D'avoir consulté des magiciens sur la santé et sur la durée de la vie du roi.

D'avoir entretenu des intelligences contraires au bien de l'État, fait fondre des canons, amassé des armes, envahi des places, dérobé les deniers publics, etc. ; enfin, d'avoir fait assassiner un sergent-major d'Amiens, nommé Prouville, par un soldat italien que Concini avait fait évader ensuite.

Mais la base du procès, c'était surtout l'accusation de sorcellerie.

Léonora fut ferme devant ses juges ; elle répondit aux questions qui lui furent adressées hautement, fièrement, et même avec un certain air de dédain et d'ironie, lorsqu'on l'accusa de manger de la chair de porc, de ne point entendre la messe le samedi, d'avoir fait venir des religieux lorrains et milanais, avec lesquels elle se serait enfermée dans des églises, pour se livrer à des pratiques superstitieuses.

Le jugement fut prononcé le 8 juillet.

Elle voulut s'envelopper la tête de ses coiffes pour ne pas l'entendre, mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation.

L'arrêt déclara Éléonore Galigaï coupable de lèse-majesté divine et humaine.

Il y était porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête serait séparée de son corps sur un échafaud dressé en place de Grève, que l'un et l'autre seraient brûlés et les cendres jetées au vent.

Elle fut traînée au supplice dans un tombereau, comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux qui gardait le silence et semblait avoir oublié sa haine.

Lorsqu'elle fut montée sur l'échafaud, elle protesta de son innocence, la vue des flammes qui embrasaient le bûcher où son corps allait être consumé ne la déconcerta pas ; elle mourut sans bravade et sans frayeur, et les parisiens furieux, qui avaient traité le corps du maréchal d'Ancre avec tant de barbarie et d'inhumanité, versèrent des larmes à la mort de sa veuve.

On sait que peu de temps avant la mort de Marguerite de Valois, étaient à Paris des relirieux appelés petits-augustins, augustins de Bourges, guillemites, ou augustins de l'Institut de Saint-Guillaume. — On avait le choix entre ces diverses appellations. Toutefois le nom de petits-augustins fut celui sous lequel on les désigna à Paris, parcequ'ils étaient vêtus d'habits plus étroits et plus courts que ceux des augustins de l'ancienne observance, qu'on appelait les grands-augustins.

Cette princesse les avait fait venir pour remplacer les augustins déchaussés qu'elle avait établis rue Jacob et leur avait promis de leur faire bâtir un vaste couvent et une église, ce que sa mort l'empêcha de faire.

La jeune reine Anne d'Autriche, continua l'œuvre, le 15 mai 1617, suivie de toute la cour, elle posa la première pierre de l'église qui fut bénite sous le nom de Saint-Nicolas de Tolentin et qui n'offrait rien de bien remarquable, si ce n'est au-dessus du maître autel, et dans une niche cintrée, une statue, *l'Agonisant*, dont on estimait beaucoup l'expression de la tête. C'était la première église dont la voûte fut en forme de dôme.

Le cloître ne fut édifié qu'un 1619, et la première pierre en fut posée par Henri d'Amboise marquis de Bussy, le 27 juillet; les bâtiments en étaient vastes et bien aménagés, ce couvent fut supprimé en 1790 ; mais on s'occupa quelques temps après de la conservation des monuments et il fut désigné pour recevoir les tableaux et les monuments de sculpture qu'on put sauver du vandalisme ; il devint le 15 fructidor an III le musée des Monuments français.

En février 1618, le roi s'étant fait représenter dans son conseil les remontrances des états touchant le rétablissement des jésuites en ce qui concernait le droit de tenir collège à Paris et les arrêts donnés en leur faveur depuis leur rappel en France, ordonna que les pères pussent à l'avenir « faire leçons publiques de toutes sciences dans leur collège de Clermont, à la simple condition de se soumettre aux lois et aux règles de l'Université ».

Une ordonnance de 1560 avait aboli les maisons de prostitution, mais cette ordonnance ne fut pas exécutée et nombre de bourgeois continuaient à louer des logements à des femmes de mauvaise vie pour y exercer leur triste métier,

Un nouvel édit fut rendu en 1619, il portait que défenses expresses étaient faites « à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de loger et retirer en leurs maisons aucunes personnes de mauvaise vie, sur peine de perte des loyers qui seront aumonez aux pauvres enfermez, mesme leurs maisons estre louées à la diligence du procureur du roy, pendant le temps de trois années et les deniers en provenans, être baillez et délivrez auxdits pauvres enfermez. »

En même temps, le lieutenant civil ordonnait « à tous vagabonds, filles desbauchées. de vuider la ville et faulxbourgs de Paris, dans vingt quatre heures après la publication de la présente ordonnance, sur peine d'estre emprisonnez et leur procès estre fait et parfait ».

L'auteur de *l'Histoire de la Prostitution* ajoute : les bourgeois et habitants de Paris étaient requis de prêter main forte au premier huissier ou sergent du Chatelet et autres officiers de justice chargés de l'exécution de l'ordonnance ; de se saisir de contrevenants et de les mener au logis du commissaire de leur quartier, sous peine de cent livres parisis d'amende. »

La débauche était grande à cette époque et certains écrivains ne craignaient pas de la développer en composant des poésies licencieuses et des livres dont l'obscénité pervertissait la jeunesse en offrant de dangereux aliments aux passions sensuelles.

« En 1617, dit Pierre Dufour, le libraire Antoine Estoc avait mis au jour un vol. in-12 intitulé : *Recueil des plus excéllans vers satyriques de ce temps trouvez dans les cabinets des sieurs Sigognes, Regnier, Motin, qu'autres plus signalés poètes de ce siècle.* Ce recueil, dans lequel la licence de la pensée le dispute à celle de l'expression, obtint un prodigieux succés parmi les libertins. La police, qui n'eut pas l'idée de s'opposer à la vente de cette première édition, ne s'opposa pas davantage à la réimpression. Ce fut Billaine, un des libraires les plus recommandables de Paris, qui réimprima le recueil très augmenté, en 1618 ». (Il fut de nouveau réimprimé en 1620).

Jusqu'alors, la publication de ces sortes de livres n'avait pas été incriminée, mais un libraire ayant mis en vente un livre de vers obscènes intitulé le *Parnasse des poètes satyriques*, le prévôt de Paris fit saisir le volume chez le libraire qui fut emprisonné, et un mandat d'amener fut lancé contre Théophile, Berthelot, Colletet et Fénicle accusés d'avoir composé ces vers.

Un procès eut lieu et le 19 août 1623, un arrêt fut rendu par la cour la grand-chambre et la Tournelle assemblées, contre eux « auteurs des sonnets de vers contenans les impietez, blasphèsmes et abominations mentionnées au livre très pernicieux intitulé le *Parnasse satyrique*. »

Théophile et Berthelot « a estre menez et conduits des prisons de la Conciergerie en un tombereau, au-devant la principale porte de l'église Notre-Dame de ceste ville de Paris, et illee à genoux, teste et pieds nus, en chemise, la corde au cou, tenans chacun en leurs mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, dire et déclarer que très meschamment et abominablement ils ont composé, fait imprimer et exposer en vente le livre intitulé *le Parnasse satyrique*, contenant blasphèmes, sacrilèges et abominations y mentionnées contre l'honneur de Dieu, son église et honnesteté publique, dont ils se repentent et en demandent pardon à Dieu, au roy et à justice : Ce fait, menez en la place de Grève de ceste ville, et là, le dit Théophile bruslé vif, son corpsréduit en cendres, icelles jetées au vent et les dits livres aussy bruslez, et Berthelot pendu et estranglé à une potence, qui pour ce faire y sera dressée, si pris peuvent estre en leurs personnes (il est bon de dire que Fenicle seul avait été arrêté et que ses coaccusés avaient pu se soustraire par la fuite au sort qui les attendait) : sinon, le dit Théophile, par figure et représentation, et Berthelot, en effigie à un tableau attaché à la dite potence ; tous et chacun leurs biens déclarez acquis et confisquez à qui il appartiendra sur lesquels et autres non sujets à confiscation, sera préallablement pris la somme de 4 mil livres d'amende applicables à œuvres pies, ainsi que la cour advisera ».

Quatre libraires Estoc, Sommaville, Billaine et Quenel, furent aussi inquiétés pour le même délit ; ils durent être « pris au corps et amenez prisonniers ès prisons de la Conciergerie du palais, pour estre ouys et interrogez sur aucuns faits résultans du dit procès, et où ils ne pourront être appréhendez seront adjournez à trois briefs jours, à son de trompe et cry public, à comparoir en icelle, leurs biens saisis et commissaires y establis jusqu'à ce qu'ils ayent obéi. »

Cet arrêt peut être considéré comme le premiers acte de répression et de châtiment contre les délits de presse à l'égard des mœurs.

Il fut exécuté le jour même où il avait été prononcé.

« On fit un fantosme, rapporte Malingre, à peu près vestu comme le dit Théophile, que l'on mit dans un tombereau ; on le mena devant l'église Notre-Dame faire amende honorable, puis il fut brulé en Grève.

Quant à Théophile, pendant qu'on le brûlait ainsi en effigie, il était caché à Saint-Quentin dans le château du baron de Panat ; il craignit de n'y pas être en sureté et résolut de quitter la France ; il se déguisa et parvint à s'approcher de la frontière, mais son signalement avait été donné aux prévôts des maréchaux ; il fut reconnu sur la route du Catelet et ramené à Saint-Quentin ; de cette ville où il demeura au secret pendant plusieurs jours, il fut dirigé sur Paris, les fers aux pieds et aux mains et écrouée à la Conciergerie.

On l'enferma dans le cachot où avait été mis Ravaillac ; il y passa dix-huit mois.

Enfin, le parlement se décida à réviser le procès.

Fenicle avait obtenu d'être relâché, Berthelot et Colletet étaient à l'abri, c'était sur Théophile que tout le poids de la prévention retombait.

Grâces à de puissantes protections, il obtint enfin d'être déchargé des plus graves accusations qui pesaient sur lui et il fut seulement banni de la capitale.

Mais sa captivité avait tellement altéré sa santé, qu'il mourut quelque temps après (25 septembre 1626).

Au mois d'août 1617, fut rendue une déclaration qui ordonnait le dépôt à la bibliothèque du roi de deux exemplaires de tous les ouvrages qui seraient désormais imprimés. Les considérants de cette déclaration méritent d'être rapportés :

« Le soing qu'ont eu nos prédécesseurs roys de rendre leur règne florissant en toutes sortes de science et bonnes lettres paroist en la bibliothèque qu'ils nous ont laissée de plusieurs livres anciens escrits à la main en diverses langues et professions qui sont originaux, auxquels on peut avoir recours selon les doubles et difficultés qui se présentent ; ce qu'estant reconnu pour l'un des principaux ornements de l'Université fondée en la ville capitale de nostre royaume et très utile à toutes personnes qui font profession des lettres, nous désirons non seulement le conserver et l'entretenir, mais aussi l'augmenter, adjoutant en nostredicte bibliothèque quantité de bons livres imprimés, pour y estre gardés avec pareil soin que les manuscrits, afin que les meilleures éditions qui par successions de temps par divers accidens deviennent rares, se puissent promptement recouvrir et servir au public ».

L'année même où fut rendue cette ordonnance, mourut le président de Thou et le titre de maitre de la librairie échut à son fils François de Thou.

C'était Nicolas Rigault qui était garde de la bibliothèque du roi depuis 1615.

Vers 1620, la bibliothèque s'enrichit de la collection des manuscrits de Philippe Hurault évêque de Chartres, qui se composait de 418 volumes dont 150 en langue grecque. Nicolas Rigault et Pierre Dupuy qui en firent l'estimation en 1622, en évaluèrent le prix à 12,000 livres,

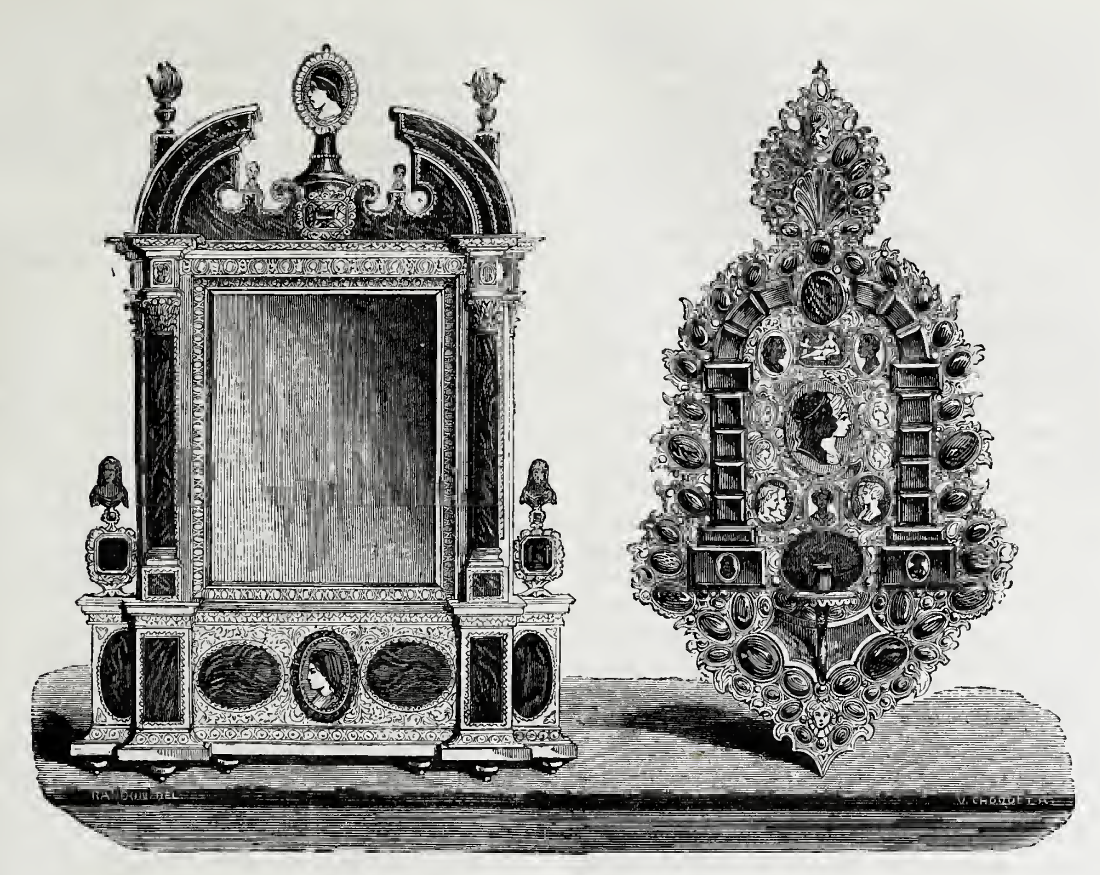


F. Roy, éditeur. — 90. Imp. Charaire et fils.

Séance des états généraux, le 28 octobre 1614.

(D'après une ancienne gravure).





Miroir et bougeoir de Marie de Médicis.

ce fut aussi en 1622, que la bibliothèque changea encore une fois de local; les cordeliers, qui tenaient à en débarrasser leur cloître, offrirent au roi de la faire transporter rue de la Harpe au dessus de l'église Saint-Côme, dans une maison qui leur appartenait et qu'ils lui louèrent.

La bibliothèque du roi n'était pas publique, car on lit dans les *adresses* de la ville de Paris en 1691 « les curieux par faveur peuvent avoir quelqu'entrée dans la bibliothèque du roy rue Vivienne ». En 1693, Louvois eut le dessein de la rendre publique deux fois par semaine, mais ce ne fut qu'un essai qui ne dura pas, l'entrée en fut de nouveau sévèrement interdite et ce ne fut qu'en 1735, que la bibliothèque devint publique.

Sous Louis XIII il n'y avait à la bibliothèque que des livres; le département des médailles et celui des Estampes ne furent créés que sous Louis XIV.

« François Ier, dit M. Alfred Franklin dans son *Précis de l'histoire de la Bibliothèque du roi*, est le premier de nos rois qui ait eu l'idée de réunir des médailles; il en fit déposer près de deux cents au gardemeuble où elles étaient conservées, dit le P. Dumolinet, dans un coffret de vermeil « fait en manière de livre » : d'autres étaient enchassées dans des coupes, dans des salières, dans des aiguières, dans des plats d'argent ciselé. Henri II ajouta à ce premier fond une assez belle collection provenant des grands ducs de Toscane, et que Catherine de Médicis, sa femme, avait apportée d'Italie. On réunit cette collection à celle de François Ier et toutes deux furent placées à la bibliothèque du roi, alors installée dans le chateau de Fontainebleau.

« Charles IX enrichit ce cabinet par l'achat de celui qu'avait formé à Lyon le célèbre bibliophile Grolier; en même temps, il enleva toutes les médailles de Fontainebleau, les fit transporter au Louvre dans un local spécial et créa une place de « Maistre des cabinets, médailles et antiquités de Sa Majesté ». Antoine Rascas de Bagarris, gentilhomme provençal en fut, croit-on, pourvu d'abord; Henri IV lui acheta les médailles qu'il avait rassemblées et l'autorisa à acquérir tout ce qui lui serait présenté dans ce genre. »

En 1657, Gaston d'Orléans légua au roi le riche cabinet de médailles qu'il possédait à Blois, et en 1667, la collection fut transportée rue Vivienne dans les bâtiments où se trouvait alors installée la Bibliothèque.

Le cabinet des Estampes fut formé en 1667.

Nous avons parlé de l'hopital des Haudriettes fondé par Étienne Haudry et sa femme sous le règne de saint Louis. Les religieuses qui s'y

étaient retirées en formèrent le siège d'une communauté régulière et furent assujéties aux lois et observances des autres maisons religieuses.

En 1618, elle demandèrent une réforme qui leur fut accordée et elles s'engagèrent à en observer les prescriptions par des vœux solennels qu'elles prononcèrent le 27 novembre 1620, et trouvant leur maison de la rue de la Mortellerie, peu commode, malsaine et exposée aux fréquentes inondations de la Seine, elles louèrent un hôtel rue Saint-Honoré qui appartenait au cardinal de la Rochefoucault et s'y installèrent le 6 septembre 1622.

Le cardinal commit le conseiller Berger et Hinseling correcteur des comptes, à l'effet d'y conduire les Haudriettes, et ces commissaires, assistés de quelques dames de haut rang, transférèrent quinze de ces religieuses au nouveau couvent qui fut appelé monastère de l'Assomption.

La sentence qui autorisa cette translation supprima en même temps l'hôpital d'Etienne Haudry et en attribua les revenus à l'Assomption.

Les filles de l'Assomption n'avaient alors qu'une petite chapelle.

Bientôt, elles augmentèrent ce local en achetant plusieurs maisons voisines et firent bâtir une église qui existe encore, sur les dessins d'Erard peintre du roi. Les travaux commencés en 1670 furent terminés en six années et l'église fut bénite le 14 août 1676 par Poncet, archevêque de Bourges.

Nous parlerons à sa date de l'édification de cette église.

La première pierre de l'hôtel de Rambouillet rue Saint Thomas du Louvre (rue qui commençait à la place du Palais-Royal et se prolongeait jusqu'à la Seine et qui fut supprimée en 1852 lors de l'achèvement du Louvre), fut posée en juin 1618.

Originairement cet hôtel existait sous le nom d'hôtel d'O, de Noirmoutiers et de Pisani, mais la fille du marquis de Pisani se maria en 1600 à Charles d'Angennes de Rambouillet et lui apporta l'hôtel en dot.

Celui-ci le fit démolir et rebâtir; il occupa alors l'emplacement d'une partie de la rue de Chartres, sa façade intérieure domina le jardin des Quinze-vingts et celui de l'hôtel de Longueville et avait vue sur le jardin de Mademoiselle (place du Carrousel).

Il prit alors le nom d'hôtel de Rambouillet et devint quelques années plus tard le rendez-vous des gens de lettres et des grands seigneurs qui en firent une académie des beaux-esprits.

Deux des pierres de fondation furent données au musée de Cluny par MM. de la Reiberette et Saunier; sur l'une d'elle on lit : fait par hault et puissant seigneur maitre Charles d'Angennes marquis de Rambouillet et de Pisany, vidame du Mans, baron du Chandulor et de Tallemont, conseiller du roy en son conseil d'Estat et maître de la garde-robbe de Sa Majesté. Ce 26 juin 1618.

Le grand salon de réception était au rez-de-chaussée; il était tapissé de velours bleu, orné de bordures brochées en or; il était éclairé du côté du jardin par de grandes fenêtres qui s'ouvraient dans toute la hauteur de l'appartement.

Outre le grand salon, il y en avait plusieurs autres à la suite qu'on ouvrait selon le nombre des visiteurs.

C'était une innovation.

« C'est la marquise de Rambouillet, dit Segrais, qui a introduit la mode des appartemens à plusieurs pièces de plain-pied, de sorte que l'on entrait chez elle par une enfilade de salles, d'antichambres, de chambres et de cabinets ».

On prétend que la reine Marie de Médicis voulut que de Brosse tint compte des innovations de la marquise dans la distribution du palais qu'elle fit construire sur l'emplacement de l'hôtel du Luxembourg.

Sauval a laissé une description très détaillée de l'hôtel de Rambouillet dont il vante l'architecture, la distribution et l'ornementation.

« Sa cour, dit-il, ses ailes, ses pavillons et son corps de logis ne sont à la vérité que d'une médiocre grandeur, mais ils sont proportionnés et ordonnés avec tant d'art, qu'ils imposent à la vue et paraissent beaucoup plus grands qu'ils ne sont en effet. C'est une maison de briques rehaussée d'embrasures, d'amortissements, de chaînes, de corniches, de frises, d'architraves et de pilastres de pierre.

« De l'entrée et de tous les endroits de la cour on découvre le jardin qui, occupant presque tout le côté gauche, règne le long des appartements et rend l'abord de cet hôtel non moins gai que surprenant : de la cour on passe à gauche dans une basse-cour assortie de toutes les commodités et même de toutes les superfluités qui conviennent à une grande maison ; le corps de logis est accompagné de quatre beaux appartements dont le plus considérable peut entrer en parallèle avec les plus commodes et les plus superbes du royaume. On y monte par un escalier consistant en une seule rampe large, douce, arrondie en portion de cercle, attachée à une salle claire, grande, qui se décharge dans une longue suite de chambres et d'antichambres dont les portes en correspondance, forment une belle perspective. »

Cet hôtel passa au duc de Montausier par son mariage avec Julie d'Angennes, puis aux ducs d'Uzès.

En 1784, il fut détruit, et l'on construisit sur son emplacement une salle de danse dite Wauxhall ou panthéon d'hiver, qui devint en 1790, le club des monarchiens et en 1792 le théâtre du Vaudeville, détruit par un incendie en 1836.

Nous avons dit que l'hôtel Rambouillet était voisin de l'hôtel Longueville.

Cet hôtel qui avait été bâti par Villeroy, ministre de Henri III, passa ensuite à Marguerite de Valois, puis au marquis de la Vieuville et à la duchesse de Chevreuse.

Il fut vendu en 1749 aux fermiers généraux qui y établirent le magasin général des tabacs. Puis, sous le directoire, on le transforma en maison de jeu et en bal public, qui prit le nom de bal de Longueville, tout cela disparut lorsqu'on régularisa la place du Carrousel et ses abords, en 1852, pour l'achèvement du Louvre.

L'hôtel de Rambouillet et celui de Longueville tombèrent.

Mais le souvenir de l'hôtel de Rambouillet est impérissable et la société qui s'y réunissait exerça une trop grande influence dans l'histoire des lettres pour ne pas au moins lui consacrer quelques lignes.

« Ce fut vers 1617 ou 1618 et très certainement avant 1620, dit M. Victor Cousin, qu'on doit placer les commencements de la célèbre société de Rambouillet. Née avant 1620, elle jette le plus grand éclat pendant trente années. »

Cet hôtel fut une transition naturelle du monde de l'aristocratie à celui de la bourgeoisie instruite et lettrée. Car, si des personnes du plus haut rang et jusqu'à des princes et des princesses du sang royal fréquentaient la maison de Mme de Rambouillet, la spirituelle marquise considérait encore plus le mérite que la naissance ; elle ne demandait point de quartiers de noblesse à ceux qui recherchaient sa société, et on était parfaitement reçu chez elle, dès qu'on y apportait de l'esprit et du talent, accompagnés de bonnes manières.

Les illustrations les plus diverses s'y mêlaient et y vivaient fort bien ensemble.

Tout le monde gagnait à ce commerce, la noblesse s'y polissait, y prenait le goût et le respect des choses de l'esprit et les gens de lettres sentaient s'élever leur intelligence avec leurs mœurs.

C'est là, qu'auprès de Mme de Rambouillet, venaient se grouper toutes les illustrations littéraires de l'époque. Malherbe dans sa vieillesse et Corneille dans sa jeunesse, Chapelain, Conrart, le fondateur de l'Académie française, Gombauld, des Yveteaux, Godeau, Balzac, Voiture.

La cour y était représentée par le cardinal de la Valette, le marquis de Brancas, le comte de Guiche, le maréchal de Bassompierre et tous les élégants raffinés de l'époque.

Et les femmes, quel essaim de beautés spirituelles! l'héroïne de la fronde, la duchesse de Longueville, Mmes de Sablé, de Clermont, des Loges, Mlles de Scudéry, Chalais, Paulet, etc., etc.

Que de noms célèbres et illustres il nous faudrait citer !

Ce fut de 1618 à 1620 que l'hôtel de Toulouse fut bâti sur les dessins de François Mansart pour Raymond Phelypeaux, sieur d'Herbault de la Vrillière et du Verger, rue Neuve-des-Petits-Champs, rue des Bons-Enfants et rue Baillif. Il portait originairement le nom d'hôtel de la Vrillière et coûta à bâtir 450,000 livres; en 1713, le comte de Toulouse l'acheta et lui donna son nom.

Voici la description de ce qu'il était au milieu du XVIIIe siècle.

« Ce palais se présente avec la plus grande noblesse. Il a en face la rue de la Vrillière, la place des Victoires et la rue des Fossés-Montmartre jusqu'à la rue Montmartre et même jusqu'à l'entrée de la rue Neuve-Saint-Eustache, lesquelles forment une avenue de plus de cent cinquante toises de longueur.

« La grande porte est un chef d'œuvre de Mansard ; deux figures assises sur l'entablement (Mars et Pallas) sont de Biard fils.

« Un grand corps de logis en face et deux ailes en retour composent l'hôtel ; l'avant-corps du bâtiment de face est décoré de pilastres et d'autres ornements. Dans le fronton sont les armes du prince. L'ordre dorique règne dans l'architecture des deux ailes sous chacune desquelles est au rez-de-chaussée de la cour un portique.

« La galerie a 20 toises de longueur sur 19 pieds 4 pouces de large. Mansard se trouvant gêné par la rencontre de la rue Neuve-des-Bons-Enfants, remédia à cet inconvénient en imaginant une trompe qui avance en saillie sur cette rue, et par ce moyen, il gagna la largeur qui lui manquait. Cette trompe fut exécutée par maître Philippe le Grand. Tous les ornements de sculpture sont de Vassé et d'un fini merveilleux.

« Un grand vestibule annonce le grand escalier qui est dans l'intérieur de l'aile gauche. Au dessus des portes de l'antichambre sont deux Bacchanales de Nicolo.

« On voit dans la salle des amiraux, 61 portraits d'amiraux et surintendants de la navigation ; la salle des rois est ornée des portraits de tous les rois de France. »

Ce magnifique hôtel était orné de tableaux de maîtres en quantité considérable. Des Poussin, Holbein, Léonard de Vinci, Bourdon, Le Guide, Ph. de Champagne, Mignard, le Mutien, le Dominiquin, Veronèse, le Guerchin, etc., décoraient les diverses pièces.

Dans un grand cabinet on admirait la magnifique tapisserie de soie rehaussée d'or et d'argent, de Behagle, faite sur les dessins de Berain, par ordre de Mme de Montespan.

L'hôtel contenait une chapelle peinte par Vouet.

L'hôtel de Toulouse fut acheté en 1713 par le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV, qui y fit exécuter de grands embellissements.

Puis on le trouve habité successivement par le duc de Penthièvre et la princesse de Lamballe ; Florian y demeura aussi.

Devenu en 1793 propriété nationale, on y éta-

blit l'imprimerie nationale, et enfin, en 1811, il fut acheté par la banque de France, qui était installée non loin de là, à l'hôtel Massiac, place des Victoires.

L'hôtel des fermes du roi (rue de Grenelle-Saint-Honoré) fut aussi reconstruit à peu près à la même époque par le duc de Bellegarde. Cet hôtel appartenait originairement au président Baillet, sa femme Isabelle Gaillard, le vendit en 1573 à Françoise d'Orléans, veuve du prince de Condé; son fils, Charles de Soissons, le revendit en 1605 à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, dont la veuve, Henriette de Joyeuse, remariée au duc de Guise, le vendit en 1612 à Roger de Saint-Larri, duc de Bellegarde, grand écuyer de France. Ce dernier propriétaire chargea Du Cerceau de le rebâtir selon la mode du jour, le principal corps de logis et les deux ailes furent édifiés en briques liées avec des chaînes de pierres. On y remarquait un escalier exécuté par Toussaint Vergier.

Du duc de Bellegarde, l'hôtel des fermes passa en 1634 au chancelier Séguier « cet hôtel devint le temple des muses, l'asyle des savans et le berceau de l'Académie française. » (L'Académie siégea dans l'hôtel Séguier jusqu'en 1673).

Les fermiers généraux en firent l'acquisition à la fin du XVII[e] siècle (1699) pour y tenir leurs assemblées et y installer leurs bureaux; ils établirent ceux de la douane sur l'emplacement du jardin et ils y avaient joint une grande maison vis à vis, qui a servi pour l'entrepôt et le magasinage des tabacs, transférés depuis à l'hôtel de Longueville.

L'hôtel des fermes avait une seconde entrée rue du Bouloi.

« Là s'engouffre dit Mercier, l'argent arraché avec violence de toutes les parties du royaume, pour qu'après ce long et pénible travail, il rentre altéré dans les coffres du roi. »

En 1792, l'hôtel des fermes devint propriété nationale et fut convertie en maison de détention, ensuite on en fit un théâtre, et enfin on le morcela en propriétés particulières.

Ce fut aussi dans le même temps qu'on rebâtit l'hôtel d'Epernon, rue Plâtrière.

Cet hôtel était, vers la fin du XV[e] siècle, une grande maison portant pour enseigne l'image de saint Jacques; elle appartenait à un procureur de la ville, nommé Jacques Rebours. Elle fut achetée par Jean-Louis de Nogaret de Lavalette duc d'Épernon, qui la fit rebâtir; on la désigna alors sous le nom d'hôtel d'Épernon.

Bernard de Nogaret son fils, le vendit ensuite à un riche financier, Barthélemy Herwart, qui, à son tour, en abattit la plus grande partie et le fit reconstruire sur des proportions beaucoup plus considérables.

Pierre Mignard fut chargé de le décorer, et il y peignit dans le grand escalier une fresque représentant l'apothéose de Psyché, dans le salon, les principales aventures de Niobé; la coupole montrait le Dieu dans toute sa gloire occupé à instruire les muses attentives. Cette fresque était citée comme le chef-d'œuvre de l'artiste. Boullogne peignit pour la Chapelle la *Prédication de Saint-Jean-Baptiste*.

Anne Herwart, conseiller au parlement, fils de Barthélemy, hérita de cet hôtel, en 1676. En 1707, il passa aux mains de J.-B. Fleuriau d'Armenonville, intendant des finances. Il y fit executer de grands embellissements et son fils, le comte de Morville y fit faire aussi d'importants travaux.

Ce fut de lui que le roi acheta l'immeuble en 1787, pour y établir l'administration des postes, qui était alors installée rue des Poulies, à l'hôtel d'Alençon.

La destination nouvelle des bâtiments occasionna des remaniements qui furent exécutés par l'architecte Destouches, la plupart des peintures de Mignard, furent détruites, il n'en subsista que la fresque, l'*Apothéose de Psyché*, mais alors on représenta sur la porte carrée de l'hôtel une fleur de lis accostée de deux ailes d'oiseau, allégorie à la vitesse de la poste.

L'installation du service des postes ne devait pas embellir beaucoup l'habitation, tant s'en faut; « l'hôtel actuel, dit M. Maxime du Camp, est un bouge, une superposition de cabanons reliés par des échelles; quand une fois on l'a parcouru, en détail, il est difficile de comprendre qu'un service quelconque puisse s'y faire, et l'on voit avec stupéfaction qu'il faut, à force d'intelligence et de bonne volonté, suppléer à tout ce qui lui manque. »

Au reste, ce n'est pas d'hier qu'on se plaint de l'insuffisance du local affecté au service des postes; en 1810, Napoléon 1[er], avait fait bâtir un vaste hôtel au coin des rue de Rivoli et de Castiglione, qu'il destinait aux postes et qui devint depuis le ministère des finances (incendié en 1871).

Sous le second empire on projeta de transporter l'hôtel des postes sur le quai de la Mégisserie, au coin de la place du Châtelet, mais on se ravisa et ce fut un théâtre qui fut élevé au lieu et place d'un hôtel des postes.

Enfin, en septembre 1879, le *Journal Officiel* annonça que la commission du conseil municipal, chargée de s'entendre avec le gouvernement, sur le projet de reconstruction de l'hôtel des postes, avait accepté les conditions de l'État, c'est à dire la reconstruction de l'hôtel, l'élargissement de la rue Jean-Jacques-Rousseau et le prolongement des rues aux Ours et du Louvre.

L'Etat avancera 7 millions à la ville, dont la part contributive sera de 18 millions.

Les travaux devront être terminés dans quatre ans.

Il était vraiment temps qu'une résolution définitive fut prise à ce sujet si important. Il n'y avait



La rivière ne tarda pas à offrir l'aspect d'un fleuve de feu. (Page 243, col. 2.)

qu'un cri pour se plaindre de voir un service comme celui de la poste, organisé matériellement d'une façon si défectueuse, si insuffisante et si misérable.

Nous avons dit que l'hôtel d'Èpernon ou des Postes, était situé rue Plâtrière, c'est qu'en effet cette rue était alors ainsi nommée, en raison d'une plâtrière qu'on y trouvait établie dès le commencement du XIIIe siècle. Elle était habitée en 1283, des titres en font foi. Ce ne fut que le 4 mai 1791, qu'elle reçut le nom qu'elle porte aujourd'hui, en l'honneur de Jean-Jacques-Rousseau, qui avait demeuré au nº 2 de cette rue, dans un petit appartement au quatrième étage.

Un arrêt du parlement du 30 décembre 1615, confirma au prévôt de Paris, la prévention sur les officiers des seigneurs hauts justiciers dans la ville et les faubourgs de Paris, et fit défense à tous leurs juges de décréter contre les sujets du roi, ni de les condamner à l'amende pour s'être pourvus au Châtelet.

Cet arrêt a une extrême importance, parce qu'il affranchit les bourgeois de la domination des seigneurs qui possédaient le droit de haute justice.

Il y avait assez souvent des conflits entre les diverses juridictions établies. Ce fut ainsi que se produisit une rébellion au pont au Change, le 22 juin 1617, des bateaux s'en allèrent à l'aval, par la force du vent, et menaçèrent de renverser le pont en venant frapper contre les piles : le prévôt des marchands et les échevins commirent un sergent de la ville pour faire remonter les bateaux, mais les habitants du pont contestèrent ce droit,

prétendant que le prévôt et les échevins n'étaient pas compétents pour une action commise sur la rivière. Ceux-ci décrétèrent de prise de corps trois changeurs qui s'étaient particulièrement mutinés et un grand procès eut lieu, passionnant les bateliers et tous les marchands de l'eau. Le parlement rendit un arrêt, le 23 juin 1618, qui déclara le prévôt des marchands et les échevins incompétents, et fit mettre en liberté le changeur Philippe Benoît, à la vive satisfaction de tous les habitants du pont.

Le 14 décembre 1618, une sentence de condamnation à mort fut rendue contre les sieurs Dreux et Potin, pour avoir volé plusieurs robinets des fontaines de la ville. Ce fut le prévôt des marchands et les échevins qui prononcèrent cette sentence ; les officiers du Châtelet en appelèrent à la cour, se fondant sur l'incompétence du prévôt et des échevins. La cour cassa la sentence et les accusés furent renvoyés par devant le prévôt de Paris et son lieutenant, qui firent pendre les deux voleurs.

Mais au moins ceux-ci eurent la satisfaction d'être pendus régulièrement.

Louis XIII, par une ordonnace du 10 novembre 1617, défendit à tous ses sujets et à tous autres qui étaient dans ses états, de jurer et blasphèmer le saint nom de Dieu, de la sainte Vierge et des saints, à peine pour la première fois de cinquante livres d'amende, pour la seconde huit jours de prison et cent livres d'amende, pour la troisième de deux cents livres d'amende et un mois de prison au pain et à l'eau ; et en cas de récidive, « ordonne qu'ils seront punis corporellement suivant l'énormité des paroles qu'ils auront proférées; veut que le tiers des amendes soit adjugé au dénonciateur; un tiers à la fabrique de la paroisse du roy et l'autre tiers au roy. »

Il parait que cela n'empêcha pas les Parisiens de jurer, car le 7 août 1631, une nouvelle ordonnance fut rendue par le même roi et elle ajoutait que les condamnés tiendraient prison jusqu'à l'entier payement des amendes et que s'ils n'avaient pas le moyen de les payer, il seraient punis corporellement.

En 1618, Henri de Gondi, évêque de Paris, supprima les Bénédictins qui occupaient la maison de Saint-Jacques du Haut-Pas et fonda à la place de ce couvent un séminaire dirigé par les prêtres de l'Oratoire. Ce fut le premier établissement de ce genre à Paris; par suite, il prit une grande extension et se maintint jusqu'en 1792, époque à laquelle il fut supprimé.

Ce fut dans les bâtiments qui avaient servi à son installation, que fut établie l'institution des sourds-muets.

Il y eut en 1618, une comète dont la vue réjouit les Parisiens pendant tout un mois.

La foire Saint-Germain se tint et fut assez brillante. Mais elle fut signalée par un duel qui eut lieu entre deux gentilshommes, Roucelai et Rouillac.

En ce temps-là, raconte Bassompierre, le roi s'amusait à peindre, à chanter, à imiter les artifices des eaux de Saint-Germain, par de petits canaux de plume, à faire de petites inventions de chasse, à jouer du tambour.

« Un jour, dit-il, je le loüois de ce qu'il étoit fort propre à tout ce qu'il vouloit entreprendre, et que n'ayant jamais été montré à battre du tambour, il y réüssissait mieux que les autres. Il me dit : il faut que je me remette à jouer du cor-de-chasse ; ce que je fais fort bien et veux être tout un jour à sonner. Je lui dis : sire, je ne conseille pas à votre Majesté d'en jouer trop souvent, car, outre que cela fait venir des hargnes, il nuit encore grandement au poulmon, et même, j'ai ouï dire qui le feu roi Charles, à force de jouer du cor, se rompit une veine dans le poulmon qui lui causa la mort. — Vous vous trompez, me répliqua-t-il, le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais, c'est qu'il se mit mal avec la reine, sa mère, à Monceaux et qu'il la quitta et s'en vint à Meaux; mais si, par la persuasion du maréchal de Retz, qui le fit retourner à Monceaux, auprès de la reine, sa mère, il n'y fût pas revenu, il ne fût pas mort si tôt. »

Dans la nuit du 5 au 6 mars, le feu prit à la charpente de la grande salle du palais de Justice et comme il faisait grand vent, tout le lambris qui était en bois sec et vernis s'embrasa en peu de temps.

Un soldat qui était en sentinelle donna l'alarme le premier ; mais déjà les flammes sortaient de toutes part. Les solives et les poutres qui soutenaient le comble tombèrent par morceaux embrasés sur les boutiques des marchands, sur les bancs des procureurs et sur la chapelle, remplie alors de cierges et de torches qui s'enflammèrent à l'instant.

Les marchands accourus en toute hâte ne purent presque rien sauver de leurs marchandises.

On parvint cependant à mettre en sûreté les registres de quelques greffes qui n'étaient pas dans la grande salle.

Un vent du sud qui soufflait fortement consuma en moins d'une demi-heure les requêtes de l'hôtel, les greffes du Trésor, la première chambre des enquêtes et le parquet des huissiers. Le feu se communiqua à une tourelle contiguë à la Conciergerie et on entendit bientôt les clameurs des prisonniers qui, saisis de frayeur, criaient que la fumée les étouffaient et qu'ils allaient être brûlés vivants.

Quelques-uns profitèrent du moment où le geôlier leur ouvrait la porte afin de les faire transférer ailleurs pour se sauver à la faveur du tumulte, mais la plupart furent conduits au Châtelet et dans les diverses autres prisons de la ville.

Le vent redoubla d'intensité et porta des ardoises jusque vers l'église Saint-Eustache.

Lorsque le reste du comble de la grand' chambre vint à tomber, un brandon enflammé poussé par la brise, alla mettre le feu à un nid d'oiseau qui se trouvait au haut de la tour de l'horloge, qui eût couru grand risque, si on n'eût immédiatement pris le parti d'abattre la couverture pour préserver le reste.

Le premier président, le procureur général, le lieutenant civil et le prévôt des marchands, avaient pris la direction des secours et, grâce aux sages mesures de précautions qu'ils prirent, on pût conserver la grand-chambre, la cour des aides, la galerie aux merciers et les principales salles l'avoisinant, mais la fameuse table de marbre noir fut brisée en morceaux et les statues des rois de France qui étaient élevées contre les murailles furent mises en miettes.

« Les grands piliers bâtis de pierre dure demeurèrent brisés en menus morceaux en façon d'écailles ni plus ni moins que chaux mouillée; cette longue et épaisse tranche de marbre noir fort luisant, avec les pieds de même, fut presque réduite en cendres; ces belles et hautes statues de rois affichées aux parois, selon l'ordre qu'ils avaient régné, toutes mutilées et tronquées. Il ne restait que le pavé marqueté, encore si bouillant qu'on n'osait toucher, ni marcher dessus à pied, sans se brûler pendant qu'on portait dehors les immondices du feu. »

Le lendemain, le parlement rendit un arrêt pour obliger tous ceux qui avaient pris ou trouvé des sacs de procès, pièces, titres, registres, ou autres papiers, de les remettre entre les mains de Jean du Tillet, greffier de la cour, avec défense aux apothicaires, merciers, papetiers, épiciers et autres, de les acheter, sous peine de punition exemplaire.

L'arrêt fut publié à son de trompe par la ville et lu au prône des paroisses, ce qui n'empêcha pas le poète Théophile de railler l'événement en faisant circuler ce quatrain de sa composition :

Certes, ce fut un triste jeu
Quand, à Paris, dame Justice,
Pour avoir mangé trop d'épice,
Se mit le Palais tout en feu.

Il faut savoir pour comprendre la finesse de ce quolibet, qu'au palais, l'usage voulait que le plaideur qui avait gagné son procès, offrît au conseiller rapporteur des boîtes de confitures et de dragées, comme don purement gracieux et qu'on désignait sous le nom d'épices.

Plus tard, il fut ordonné que les épices qui se donneraient pour avoir visité les procès viendraient en taxe. Les juges recevaient ainsi des sommes considérables qui influaient trop souvent sur leurs décisions et on eut de bonnes raisons pour les accuser plus d'une fois d'avoir mangé trop d'épices.

La révolution de 1789 abolit l'usage des épices : la loi du 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire, déclara que les juges seraient salariés par l'État et rendraient gratuitement la justice.

Peu s'en fallut qu'un accident arrivé sur la Seine le 27 juin, ne causât dans la ville un second incendie, encore plus dommageable que le premier : Un jeune homme fils d'un marchand de Paris, étant passé le soir dans l'île Notre-Dame avec certaine quantité de fusées, s'amusa à en tirer quelques-unes qu'il jetait en l'air: une d'elles alla tomber sur un bateau de foin amarré sur la berge et y mit le feu.

Aussitôt qu'on s'en aperçut, on se hâta de courir pour le détacher d'autres bateaux, mais la flamme se communiquant à deux autres, puis ceux-ci mettant le feu à quatre, la rivière ne tarda pas à offrir l'aspect d'un fleuve de feu.

L'embrasement de ces sept bateaux causa une panique générale, non seulement sur la rivière du côté du port au Foin, où le feu avait pris, mais encore sur tous les ponts, jusqu'au Pont-Neuf.

On prit néanmoins le parti de faire passer le plus rapidement possible les bateaux enflammés sous le pont Notre-Dame, le pont au Change, le pont aux Marchands et le Pont-Neuf.

Quatre furent conduits avec beaucoup d'habileté et passèrent sans causer aucun dommage aux maisons des ponts; ils allèrent, en suivant le fil de l'eau, achever de se consumer auprès de Saint-Cloud.

Mais il en restait trois, dont l'un, s'était arrêté contre une pile du pont Notre-Dame et deux au pont au Change.

Les habitants de ces deux ponts, se croyant déjà perdus, faisaient retentir l'air de leurs cris de détresse; cependant, à force d'efforts, on vint à bout de percer deux des trois bateaux et de les enfoncer sous l'eau, le troisième pût être dégagé et alla tout brûlant, se réduire en cendres vis-à-vis Chaillot.

Cet accident fit défendre de tirer désormais, sous peine de mort, aucun pétard ou fusée sur la voie publique.

Quant au jeune homme qui avait inconsciemment causé ce désastre, il fut condamné par contumace à trois ans de bannissement, à une forte amende et à dix mille livres de dommages-intérêts envers les propriétaires des bateaux.

La sentence fut attachée à un poteau sur le port au Foin « pour intimider ceux qui seroient tentés de contrevenir à la nouvelle ordonnance ».

Le roi avait fait demander au pape l'autorisation de faire désormais célébrer la Saint-Louis comme la fête nationale du royaume et un bref du 5 juillet 1618, lui accorda cette demande.

En conséquence, le 25 août suivant, Paris fut en fête.

Dès le matin, on tendit des tapisseries dans toutes les rues par où devait passer la procession

de la Sainte-Chapelle avec toutes les reliques que saint Louis avait autrefois données à cette église.

Le roi y était attendu, mais il alla le matin et dans l'après-midi faire ses dévotions à l'église de la maison professe des Jésuites.

Le soir, ce ne fut que feux de joie par toutes les rues avec des illuminations aux fenêtres. Il y eut un feu d'artifice sur la Seine vis à vis du Louvre, dû à l'artificier Morel et heureusement tiré au bruit du canon et des boîtes.

Un autre artificier nommé Jumeau, en prépara un second pour le 27 septembre, jour anniversaire de la naissance du roi Louis XIII. Mais il fut différé jusqu'à l'arrivée du prince Maurice, cardinal de Savoie, qu'on attendait pour la conclusion du mariage de la sœur du roi, Christine, avec le prince de Piémont.

Le prince cardinal arriva à Paris au commencement de novembre et il fut traité avec tous les honneurs dus à son rang.

On le logea à l'hôtel de Picquigny. Après sa première audience dans laquelle il obtint tout ce qu'il désira, on lui offrit le spectacle du feu d'artifice qu'on tenait en réserve à son intention depuis le mois de septembre, mais comme de pareils divertissements n'étaient pas communs, le roi voulut en faire profiter l'ambassadeur du grand turc qui se trouvait alors de passage à Paris et il fut placé avec sa suite dans les chambres de l'hôtel de Nesle.

Le roi, la reine, le cardinal de Savoie et toute la cour étaient aux fenêtres et aux galeries du Louvre; les quais et le Pont-Neuf étaient couverts par une masse compacte de peuple.

Le feu d'artifice était placé sur trois bateaux, on commença à le tirer vers huit heures et ce fut de tous côtés des acclamations sans nombre.

Jamais on avait vu chose plus merveilleuse.

Le cardinal de Retz (Henri de Gondi) qui avait contribué en sa qualité d'évêque de Paris à l'établissement de la congrégation de l'Oratoire, l'introduisit dans l'abbaye de Saint-Magloire transféré à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, il en fit un séminaire qu'il donna aux pères de l'Oratoire : des lettres patentes de juillet 1618 confirmèrent cette fondation, et ces pères furent chargés d'instruire et d'entretenir douze boursiers qui étaient à la nomination de l'archevêque de Paris.

Les travaux de réparation des bâtiments du palais de Justice incendiés, commencèrent aussitôt qu'on eut déblayé le sol couvert par les détritus de tous genres que l'incendie y avait déposés, et ce fut l'architecte de Brosse qui fut chargé de la direction des travaux. La grande salle fut reconstruite sur ses dessins et terminée en 1622.

Disons d'abord ce qu'était l'ancienne : c'était au moyen âge la principale salle du palais. C'était là que s'accomplissaient les grandes solennités de la monarchie, ainsi qu'on l'a vu dans le cours de cette histoire.

« Une double voûte en ogive, lisons-nous, dans *Notre-Dame de Paris*, lambrissée en sculptures de bois, peinte d'azur, fleurdelisée en or, un pavé alternatif de marbre blanc et noir, sept piliers dans la longueur de la salle soutenant au milieu de sa largeur les retombées de la double voûte ; autour des quatre premiers piliers des boutiques de marchands; autour des trois derniers, des bancs de bois de chêne, usés et polis par les haut de chausses des plaideurs et la robe des procureurs. A l'entour de la salle, le long de la haute muraille, entre les portes, entre les croisées, entre les piliers, l'interminable rangée des statues de tous les rois de France depuis Pharamond; puis, aux longues fenêtres en ogives, des vitraux de mille couleurs, aux larges issues de la salle, de riches portes finement sculptées et le tout, voûte, piliers, murailles, chambranles, lambris, portes, statues, recouverts du haut en bas d'une splendide enluminure bleue et or. »

Cette salle devait sa reconstruction à saint Louis, qui avait construit également la salle des cuisines placée immédiatement au-dessous.

« Au-dessous de cette salle est un étage inférieur aussi étendu qu'elle, mais que des murs de refend divisent en plusieurs pièces. L'architecture de cet étage inférieur est sarrasine; les voûtes sont en ogives avec des nervures qui en dessinent les arêtes. On y trouve une salle très vaste, bâtie dans le même style et plus élevée que les pièces contiguës. Aux quatre angles sont quatre cheminées de grandes dimensions et remarquables par leur construction. Cette salle est nommée les cuisines de Saint-Louis. On voit dans ces cuisines un escalier par lequel on montait à la salle supérieure, sans doute pour y transporter les mets lorsque les rois y donnaient des festins. Près de ces cuisines, un autre escalier descendait jusqu'à la rivière. Le sol est d'environ dix pieds plus bas que celui du quai de l'Horloge. Lorsqu'on construisit ce quai, on proportionna la hauteur de son sol à celle du Pont au Change où il aboutit, et par cet exhaussement, les cuisines de Saint-Louis se trouvèrent presqu'enterrées. L'humidité y fit des progrès funestes à la solidité de cet édifice à demi-souterrain. Les eaux d'un aqueduc dégradé agissaient sur les fondements de plusieurs piliers; les voûtes en souffrirent, le pavé de la grande salle qu'elles supportent s'affaissa.

On fut obligé de reprendre ces voûtes et ces pilier en sous œuvre en 1818.

L'étage intérieur dont il est question se composait encore du côté de la Conciergerie, de huit cachots et de quatre grandes chambres établies au-dessus, et servant également de prisons.

Mais revenons à la reconstruction de la salle des Pas-Perdus, confiée à Jacques de Brosse.

Le roi avait ordonné la vente des places vagues



F. Roy, editeur. — 91.

Imp. Charaire et Fils.

Grille du Palais de Justice avant 1871.





Anciennes arcades de Philippe le Bel au palais de Justice.

qui se trouvaient au long des fossés de Saint-Germain des Prés, et leur prix de vente avait été affecté aux frais de cette construction.

Il n'existait point en France de salle plus vaste; sa longueur était de deux cent vingt-deux pieds, et sa largeur de quatre-vingt-quatre. Son intérieur était, par un rang de piliers et d'arcades, divisé en deux nefs égales. Ces piliers et ces arcades contribuaient à supporter les deux voûtes à plein cintre et en pierres de taille qui la couvraient.

L'architecte y employa l'ordre dorique qui donnait à cet édifice un caractère de sévérité et de grandeur bien en harmonie avec sa destination.

Quelques irrégularités de détail n'altéraient en rien l'ensemble imposant et majestueux de cette construction.

On la nommait la salle des procureurs, ou la grand'salle; mais depuis le commencement de ce siècle on ne la désignait que sous le nom de salle des Pas-Perdus.

« Elle sert, dit Dulaure, de rendez-vous et de promenoir aux plaideurs et à tous les habitués du palais; on y voit diverses entrées des tribunaux de Paris, dont les noms sont inscrits au-dessus de chaque porte.

« Elle est éclairé par de grandes ouvertures cintrées et vitrées qui se trouvent aux extrémités de chaque nef et par des œils de bœuf pratiqués sur les flancs des deux voûtes. »

Ajoutons que cette salle des Pas-Perdus était comme une espèce de halle encombrée de boutiques de marchands aux larges enseignes historiées et toutes bariolées de couleurs criardes.

Le pilier du milieu se nommait le pilier de la

Chicane; c'était le seul qui ne fût pas entouré de boutiques; on avait appliqué sur ses quatre faces de grands bancs où les procureurs et les avocats donnaient leurs consultations à des clients improvisés et à des plaideurs par occasion.

« Ces clients attardés arrivaient là tout haletants et criant : au secours! vite un procureur, vite un avocat et des mieux stylés. En un instant sur ces sièges de la chicane, on charpentait une procédure des plus fallacieuses, on dressait le plan d'attaque d'un procès avec une merveilleuse habileté. »

Un nouvel incendie survenu en 1776 (le 10 janvier) nécessita la reconstruction de presque tout l'édifice. C'est alors que fut élevée la façade sur la cour du palais avec son bel escalier et ses deux avant corps, (antérieurement, on entrait au palais, aux jours solennels, par une galerie qui communiquait avec le palier de l'escalier de la Sainte-Chapelle).

Les travaux furent confiés aux architectes Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine. En 1787, on déblaya les abords du palais, en abattant un certain nombre d'échoppes et de maisons parasites qui s'appuyaient sur la façade; en même temps, on ferma la cour d'honneur par la belle grille qui subsiste encore, et qui a été redorée en 1878.

L'incendie de 1776 laissa intacte la salle des Pas-Perdus, au milieu de laquelle en 1821, on érigea contre l'arcade du centre, vis-à-vis l'entrée de la grand'chambre, un monument à la mémoire de Malesherbes, par Bosio. Le défenseur de Louis XVI, est représenté debout en robe de magistrat, ayant à ses côtés la France et la fidélité.

Sous le règne de Louis-Philippe, de grands travaux d'appropriation et d'agrandissement furent exécutés au palais de Justice, et l'on peut dire que ces travaux se continuèrent pendant toute la durée du second empire, car les constructions nouvelles ne furent achevées qu'en 1868; l'incendie de 1871, en consumant une partie du palais de Justice a permis de le reconstruire avec de notables changements; nous donnerons plus loin la description de ce qu'on peut appeler le nouveau palais de Justice; bornons-nous pour le moment à donner un aperçu de ce qu'il était avant 1871.

Nous suivrons la méthode du *guide Cicérone*.

Plaçons-nous devant la grille d'honneur; à chaque extrémité de cette grille sont deux pavillons d'ordre dorique supportant un fronton triangulaire. Entre les deux pavillons, s'étend la cour du palais. Au fond se développe un bel escalier conduisant à une galerie, et sur lequel donne l'avant corps du bâtiment principal, composé de quatre colonnes doriques supportant un entablement à balustrade orné de quatre statues, *la France* et *l'Abondance,* par Berruyer, *la Justice* et *la Prudence*, par le Conte. Au-dessus, s'élève un dôme quadrangulaire dont la base est ornée de sculptures dues à Pajou. Le corps de bâtiment qui touche au pavillon de gauche et qui termine la façade du palais sur la rue de la Barillerie, fait un retour d'équerre sur la rue de la Sainte-Chapelle; il n'offre rien de remarquable comme construction.

Du côté droit, les bâtiments se prolongent jusqu'à la tour de l'Horloge qui fait angle sur le quai. Cette tour carrée est un reste de l'ancien palais, berceau de la monarchie française; elle attire les regards par ses proportions élégantes et par son énorme cadran de style renaissance. Charles V, avait fait poser à cette même place une horloge qui faisait l'admiration des Parisiens; au XVIIe siècle elle existait encore, mais un peu comme le couteau de Jeannot, tantôt on avait refait le cadran, tantôt le mouvement. En 1585, une nouvelle réparation avait eu lieu, l'historien Rabel lui a consacré ce passage :

« L'an 1585, sur la fin du mois de novembre, fut achevé l'ouvrage du quadran du palais, lequel avec la décoration, est estimé le plus haut de toute la France. Le conducteur d'icelle ouvrage fut Germain Pilon, maître statuaire et l'un des premiers en son art, lequel a rendu des ouvrages sy parfaicts en notre ville de Paris et autres lieux de France, que la mémoire en sera perpetuelle.

« Du haut d'iceluy quadran y a premièrement le pourtraict d'une colombe signifiant le Saint-Esprit, sous laquelle est une couronne de laurier qui est dessus et deux autres couronnes qui sont sur les écus de France et de Pologne; le tout enclos d'un collier de l'ordre du Saint-Esprit.

« Et au-dessus est écrit : *Qui dedit ante duas triplicem dabit ille coronam* (celui qui lui a déjà donné deux couronnes, lui en donnera une troisième).

« En l'un des côtés du quadran est représentée la Piété tenant un livre ouvert auquel est écrit : *Sacra Dei celebrare pius*, *regale time jus* (observateur pieux de la loi de Dieu, respecte le droit royal).

« Et de l'autre côté la Justice tenant une balance; au bas du dit quadran est écrit: *Machina quæ bis sextam juste dividit horas*, *justitiam servare monet legesque tueri* (La machine qui divise si exactement les douze heures du jour, nous avertit d'observer la justice et d'obéir aux lois).

« Ces inscriptions sont de Jean Passerat, professeur royal en éloquence. »

Le fond du tableau abrité par une sorte de porche en bois sculpté, représente le manteau royal parsemé de fleurs de lis d'or.

Ce cadran avait fini par être complètement détruit; il fut reproduit exactement dans les premières années du second empire par M. Toussaint, qui a modelé les figures qui le décorent.

La lanterne de la tour de l'Horloge contenait une cloche appelée Toscin, qu'on ne mettait en branle que pour annoncer le mariage ou la mort

des rois et de leurs fils. En 1813, on reprit en sous-œuvre la fondation de la tour de l'Horloge, dans laquelle on construisit un corps de garde fortifié pour soixante-cinq hommes.

En tournant le quai à gauche se voient les tours de la Conciergerie, entre lesquelles est une porte cintrée qui conduit dans la Conciergerie.

Elles descendaient jadis jusqu'à la Seine; elles furent refaites sous le règne de Louis-Philippe jusqu'au deuxième cordon; leur dernière partie provient d'un exhaussement qui devint nécessaire lorsque Louis IX construisit la grand'chambre pour accompagner et flanquer le pignon de la couverture à deux versants. Cet exhaussement formé d'un bon appareil est encore après six siècles dans toute sa fraîcheur.

Elles ont été restaurées après l'incendie de 1871, mais elles étaient encore plus disgrâciées par la vétusté qu'elles ne le furent par le feu.

L'une se nomme la tour d'Argent ou de Montgommery, c'est la première; l'autre la tour Bon-Bée, et enfin la troisième, la tour de César à l'autre extrémité, fut démolie en 1778 et rebâtie sous le second empire.

Percées autrefois d'ouvertures irrégulières et discordantes, elles présentent aujourd'hui des fenêtres symétriques et de même proportion.

La rue de Harlay, qui va d'un quai à l'autre, marque du côté de l'est toutes les constructions de la Conciergerie et du Palais; une arcade située au milieu de cette rue, dans l'axe de la place Dauphine donne entrée dans la cour de Harlay, entourée de maisons qui servaient autrefois d'habitation aux chanoines de la Sainte-Chapelle et aux officiers subalternes du parlement.

Les bureaux de la préfecture de police s'étendent (nous parlons avant 1871) jusque sur cette cour à droite; en face un grand et large escalier mal éclairé conduit au petit parquet, à la salle des légalisations et à l'ancienne galerie des merciers.

Sortant de la cour de Harlay et suivant le quai des orfèvres, on arrive à la rue de Jérusalem et à la cour de la Sainte-Chapelle (on voyait encore dans cette cour, vers 1860, des arcades remontant à l'époque de la restauration du palais, en 1313, et qu'on appelait les arcades de Philippe le Bel) où se trouvent le bâtiment de la cour des comptes devenu l'hôtel du préfet de police, et un corps de logis dépendant de l'ancien hôtel des premiers présidents du parlement; à droite se trouve la Sainte-Chapelle, à gauche le corps de bâtiment contenant les chambres de police correctionnelles du tribunal de la Seine et les cabinets des juges d'instruction.

Les chambres civiles du tribunal de la Seine et la salle des audiences solennelles de la cour de cassation ouvrent sur la salle des Pas-Perdus.

Le local où siège la cour souveraine depuis le règne de Napoléon est celui même qu'occupait autrefois la grand'chambre du parlement.

Les lits de justice se tenaient dans cette salle.

La salle des séances de la cour de cassation est disposée à peu près de la même manière; elle fut décorée en 1810 par M. Peyre. On y voit les statues du chancelier de L'Hôpital et de d'Aguesseau, par Deseine.

La cour impériale est installée dans l'ancienne salle de la cour des aides. On y arrive par un escalier décoré d'une statue de la loi dans le style du XVIII[e] siècle avec cette inscription : *In legibus salus.*

« Pour s'y rendre, en sortant de la salle des Pas-Perdus, dit l'auteur de *Paris illustré*, il faut suivre ce couloir que nous avons pris en sortant de la Sainte-Chapelle. L'escalier de la cour impériale s'ouvre dans ce couloir, sur la droite en face de la cour d'honneur et de la place du Palais.

« Si au lieu de prendre ce couloir nous avions enfilé la galerie obscure qui se présente à droite au sortir de la salle des Pas-Perdus, nous aurions trouvé sur la gauche la salle de la cour d'assises à laquelle on monte par un escalier à double rampe. Cette salle occupe la place de la chancellerie du palais. Un peu plus loin, dans la même galerie et du même côté, est l'escalier qui débouche dans la cour de Harlay. Plus loin encore, sur la droite, est une galerie très ornée et fermée au public, qui mène au parquet de la cour de cassation. Le long et triste couloir que nous parcourons ainsi était, il y a fort peu d'années, garni de boutiques. C'étaient des costumiers, des cartonniers, des papetiers, des établissements de bouillon de la compagnie hollandaise. Tout cela a disparu; l'ancienne galerie des merciers est déserte, mais on a peine à concevoir, en la voyant, qu'elle ait pu être un lieu de plaisir il y a deux siècles et que la mode l'ait prise un instant sous son patronage. »

Tel était au commencement de 1871 le palais de justice de Paris qui était ouvert au public toute la journée, ainsi que les archives judiciaires disposées dans les combles du palais.

On visitait avec intérêt ces longues galeries encombrées de curieuses archives et les gardiens ne manquaient jamais de montrer aux visiteurs une salle où siégea le tribunal révolutionnaire et un panier contenant parmi quelques objets lugubres, la veste de serge rouge que portait Damiens le jour de son supplice

Nous verrons bientôt comment sur les ruines de ce palais on contruisait le nouveau palais de justice.

Nous venons de citer, en parlant du palais de Justice, un corps de bâtiment qui faisait jadis partie de l'hôtel des premiers présidents du parlement.

Composé de maçonneries en moellons avec revêtement en placage de briques et encadrement de pierres en bossage, ce bâtiment datait de

1610 ou 1611 et fut édifié, par M. de Harlay qui, on le sait, avait reçu de Henri IV, à titre de don, tout le terrain qui s'étendait depuis les murs d'enceinte du palais jusqu'à la ligne du Pont-Neuf.

L'hôtel de la présidence avait une double façade donnant sur le jardin ; les médaillons placés entre les croisées présentaient une série de portraits exécutés par une main habile et dont l'ensemble reproduisait exactement le tableau des hautes juridictions ayant siège au palais ; la connétablie représentée par Duguesclin et le duc de Bourbon, la cour des maréchaux par Blain de Montluc, etc.

Peints à l'huile sur un enduit de mortier de chaux et de sable, ces médaillons étaient d'un travail très fini; des tablettes de marbre noir placées au-dessous portaient les noms et les titres des personnages.

Trois de ces tablettes, celles de Duguesclin, du duc de Bourbon et du maréchal de Montluc existaient encore en 1855.

En 1671, un arrêt du conseil consacra en faveur de M. de Lamoignon, l'aliénation du jardin du bailliage, c'est-à-dire de tout le terrain compris entre le palais et la rue de Harlay.

Lamoignon fit achever la galerie commencée à la suite de l'aile méridionale de l'hôtel et poussa la construction jusqu'à la rencontre des maisons bordant la rue de Harlay, laissant un double espace, l'un au sud pour le nouveau jardin, l'autre au nord pour la place appelée depuis cour Neuve et cour de Harlay. Une porte fut ouverte sur la rue de Harlay dans l'axe de la place Dauphine et on éleva un bâtiment séparant la cour Neuve et la cour Lamoignon, tandis qu'aux deux extrémités de ce bâtiment, on pratiquait deux escaliers. Il fit aussi construire le corps de logis faisant face à la porte d'entrée; là se trouvait une grande salle, dans laquelle le président donnait à dîner aux membres du parlement le jour de Saint-Martin, et qui conserva le nom de salle Saint-Martin alors que la partie du bâtiment où elle était située fut affectée au dépôt. Tout le monde a entendu parler de la salle Saint-Martin.

En 1792, l'hôtel de la présidence devint la demeure des maires de Paris qui y établirent successivement la commission administrative de police et le bureau central du canton de Paris.

Cette dernière administration l'occupait encore lorsque la préfecture de police, instituée par décret du 28 pluviôse an VIII, fut installée dans l'hôtel.

Des deux corps de logis qui restaient, l'un devait se rattacher à l'édifice élevé en 1740 sur les dessins de Gabriel et qui forma la résidence du préfet de police, l'autre venait aboutir par son extrémité au quai des Orfèvres.

L'incendie de 1871 a supprimé tout cela; nous aurons à décrire plus loin la nouvelle préfecture de police.

Le 7 février 1619, on eut à Paris la venue du prince de Piémont qui arriva en compagnie de son frère le prince Thomas, pour épouser la princesse Christine de France : ils furent parfaitement reçus, et le mariage eut lieu le 10; « on le régala après cela de toutes sortes de divertissements. »

Lorsque le cardinal de Savoie était arrivé l'année précédente à Paris, il avait amené avec lui l'évêque de Genève, François de Sales, qui avait fondé l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie dans la ville d'Annecy; quelques personnes pieuses lui demandèrent d'établir une maison de cet ordre à Paris; il y consentit bien volontiers et manda « à la vénérable mère Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, » de le venir trouver et d'amener avec elle le plus de religieuses possible.

Celle-ci s'empressa de se rendre à cette invitation (le 6 avril 1619,) mais elle n'était accompagnée que de trois religieuses; on leur loua une maison au faubourg Saint-Michel; des lettres patentes de Louis XIII autorisèrent cette fondation d'un nouveau monastère, et dès l'année suivante, elles purent acheter dans la rue de la Cerisaie l'hôtel du Petit-Bourbon.

En 1628, la mère Hélène-Angélique Lhuilier, supérieure de l'ordre, acheta l'hôtel de Cossé, rue Saint-Antoine, dont le jardin communiquait au couvent, et toute la communauté s'y transporta sans avoir besoin de mettre le pied dans la rue.

Peu de temps après, le commandeur de Sillery, qui s'était pris de belle passion pour l'ordre de la Visitation, fournit les fonds pour lui élever une église, dont la première pierre fut posée le 31 octobre 1632; cette église fut construite sur le modèle de Notre Dame de la Rotonde à Rome et sur les dessins de François Mansard.

Achevée en 1634, on lui donna le nom de Notre-Dame des Anges.

Dans la nef fut élevé le tombeau de Nicolas Fouquet.

Deux colonnes corinthiennes ornent le portail; le dôme est supporté par quatre arches décorées de pilastres corinthiens.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Devenu propriété de l'État, il fut vendu à divers particuliers, à l'exception de l'église. Sur une partie des terrains, on bâtit la rue Castex, en 1805 (Cette rue fut ainsi nommée en mémoire du colonel de ce nom, tué à la bataille d'Austerlitz.)

Quant à l'église, un arrêté des consuls du 12 frimaire an XI, la concéda à la ville de Paris, pour être affectée à l'exercice du culte réformé. Le service s'y fait en français le dimanche.

Les dames de la Visitation, qu'on nommait aussi Visitandines, reconnaissaient comme fondatrice de leur communauté la mère de Chantal: leur nombre augmenta considérablement, et deux autres maisons du même ordre furent établies à



Le prince de Condé ne lâchait pas la serviette, le comte de Soissons la tirait de son côté. (Page 251, col. 2.)

Paris; une fut bâtie dans le faubourg Saint-Jacques en 1623, et une autre dans la rue Montorgueil par les soins de Geneviève Derval Pourtel, veuve du comte d'Enfreville-Ciséi, qui donna, le 6 septembre 1657, aux religieuses de la Visitation la propriété qu'elle y possédait.

Celles-ci s'y installèrent, mais, comme toujours, s'y trouvèrent trop à l'étroit pour y demeurer, et en 1673, elles se transportèrent rue du Bac, où elles firent construire une chapelle et les bâtiments nécessaires.

En 1775, elles élevèrent une nouvelle église, dont la reine posa la première pierre, le 30 octobre de la même année; ce fut l'architecte Hélin qui conduisit les travaux.

Supprimés en 1790, église et couvent furent vendus le 5 thermidor an VI, et sur leur emplacement fut ouvert le passage qui, prenant naissance à la rue du Bac, se termine par un retour d'équerre à la rue de Grenelle-Saint-Germain, la partie donnant rue du Bac se nommait passage de la Visitation. Par arrêté du 16 août 1879, il se nomme aujourd'hui passage Paul-Louis-Courier, et celle sur la rue de Grenelle, rue des Dames-de-la-Visitation. Le même arrêté lui a donné le nom de rue de Saint-Simon.

Le couvent de la rue Saint-Jacques établi dans la maison dite de Saint-André, avait aussi son église particulière; en 1780, elle en fut entièrement séparée; elle formait une petite rotonde à l'instar de celle de la rue Saint-Antoine; sur l'autel, on voyait un tableau de Lebrun, représentant saint François de Sales, et à droite une *Visitation*, par Suvée.

Cette église et les bâtiments furent, après la révolution de 1789, occupés par les religieuses de Saint-Michel.

De nos jours, le monastère de la Visitation est situé rue Denfert et rue de Vaugirard.

Ce fut aussi en 1619, que fut fondé, rue du Champ-de-l'Alouette, un couvent de religieuses bénédictines anglaises; leur église portait le titre de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance.

Cet établissement fut confirmé en 1681 et supprimé en 1790, où il devint propriété nationale. (La rue du Champ-de-l'Alouette commençait rue de Croulebarbe et finissait rue de Lourcine; elle existe toujours, seulement elle s'appelle aujourd'hui rue Corvisart.)

La reine Marie de Médicis, qui avait été exilée par son fils à Blois, s'en échappa, et cette évasion causa une certaine rumeur à Paris; les bourgeois, amis du repos et de la paix, désiraient fort que le roi se réconciliât avec sa mère, qui s'était retirée à Loches, d'où elle lui écrivit.

Le roi demeura quelque temps sans répondre à sa mère, qui souhaitait beaucoup voir le duc de Luynes éloigné des affaires.

Au maréchal d'Ancre, qui n'était ni plus mauvais ministre, ni plus méchant homme qu'un autre, avait succédé le duc de Luynes, qui ne valait pas mieux.

Le peuple l'accusait de ne chercher qu'à s'enrichir et c'était un peu la vérité.

« L'administration resta dans le désordre où elle était auparavant; les intérêts de la France à l'extérieur ne furent pas mieux surveillés; une ridicule assemblée de notables, des poursuites contre les créatures de Concini, l'abolition temporaire de la paulette, des ordonnances contre les duels et le luxe, voilà tout ce qui marqua le nouveau ministère. Les mécontents recommencèrent, on s'irrita de voir le gouvernement aux mains d'un jeune homme de basse noblesse et de nul talent; on s'indigna de la captivité où était tenue la reine mère.» (*Hist. des Français*, Lavallée.)

Ils étaient nombreux les mécontents à Paris.

Or, dans les premiers conseils tenus depuis l'évasion de Marie de Médicis, il avait été question de lever cent mille hommes de troupe, et de marcher sur Angoulême où se trouvait alors la reine mère; on pense si cette mesure de précaution jeta de l'inquiétude parmi la population.

Il y eut, en effet, un commencement d'exécution; les troupes du roi et celles de la reine mère en vinrent aux mains, mais ces dernières furent battues à Pont-de-Cé, et la paix ne fut faite qu'en 1620; la reine mère revint au commencement de l'automne à Paris.

Le samedi 23 avril 1619, la cour ayant été informée que le Petit-Pont menaçait ruine, ordonna que le prévôt et les échevins se pourvoiraient auprès du roi pour aviser à la dépense nécessaire aux réparations à faire, et en attendant, il fut ordonné que le lieutenant civil ferait poser des poteaux et des barrières aux rues aboutissant audit pont, afin d'empêcher le passage des carrosses et charrettes et que « pour faciliter le chemin sur le quai de l'Isle, les trésoriers de France y feront paver ».

Le 27 juin, Henri d'Amboise posa la première pierre du cloître et des autres bâtiments de la communauté des Augustins. Ce couvent fut supprimé en 1790, et l'on installa dans son bâtiment le musée des monuments français (Ecole des beaux-arts).

Au mois de juillet, une maladie contagieuse se déclara dans Paris.

Le mercredi 17, les députés des enquêtes se rendirent à la grand'chambre pour supplier ses présidents de tenir la main à ce que des précautions fussent prises à l'effet d'empêcher les progrès du mal.

Le vendredi 19, la cour, « ouy le procureur général du roy, a arresté tenir police générale ce jour de relevée en la salle Saint-Louis, pour adviser à ce qui est de la santé de la ville, et luy chargé d'advertir la compagnie pour députer et envoyer aux enquestes ».

Le 29, la cour, toutes les chambres assemblées, arrêta de supplier le roi de faire cette grâce à ladite cour, « de dispenser les officiers d'icelle de la reigle de 40 jours pour résigner leurs estats, pendant que sa ville de Paris, sera affligée de la contagion. »

La peur de la maladie se répandait aux environs de Paris, et les habitants ainsi que les autorités chassaient violemment les Parisiens qui y venaient; plainte fut portée, et le lundi 11 septembre, la cour fit « inhibitions et deffenses, tant aux gouverneurs, capitaines, maires, eschevins et autres officiers qui sont es villes, bourgs et villages sur les grands chemins et advenues es environs de cette ville de Paris, que du ressort, qu'à tous habitans des d.lieux, d'empescher ceux qui sortiront de Paris, d'y passer et loger à peine du crime de lèze-majesté. » Tout cela n'éloignait pas le fléau.

Le 27 septembre, le parlement rendit un arrêt portant que toutes les personnes atteintes de la contagion, « logées en chambres locantes seront promptement enlevées pour estre conduites aux hospitaux destinez à les recevoir : qu'à l'instant leurs maisons et boutiques seront fermées avec des cadenats, barres de fer ou ais de menuiserie, ainsi qu'il sera jugé à propos par les commissaires des quartiers; qu'il sera pourvu à la nourriture de ceux ou celles qui resteront dans ces maisons et fait deffense d'empêcher cette fermeture et l'enlèvement des malades ».

La peste revenant sans cesse, la police chercha des préservatifs contre ses ravages, et il fut prescrit de ne sortir qu'en tenant à la main un citron piqué de clous de girofle, une racine d'angélique,

de la rue, quelque autre herbe forte, ou une éponge imbibée d'un vinaigre composé ; de ne sortir jamais de chez soi sans avoir pris un demi verre de vin, etc.

En outre, des préservatifs généraux furent aussi recommandés, savoir :

« Beaucoup prier Dieu qu'il nous envoie de ses trésors, des vents salutaires contre l'air corrompu et pourrissant.

« Bien nettoyer les rues, y faire tous les soirs des feux et y employer s'il se peut, le bois de genèvre. Jetter de l'eau le matin dans les ruisseaux et les laver, de crainte que les ordures n'y croupissent.

« Porter les ordures puantes dans les voiries les plus éloignées de la ville autant que faire se pourra.

« Faire cesser dans la ville et aux environs, tous les ouvrages où l'on ouvre et remue beaucoup les terres.

« Empêcher la vuidange des retraits, sans une grande nécessité.

« Eloigner de la ville les porcs, les lapins, les pigeons ; tuer les chiens qui vaguent par les rues.

« Faire cesser les grandes assemblées et les foules non nécessaires du palais, de l'université, des spectacles, des mendiants ; renvoyer les escoliers chez leurs parents, les estudians des religieux chacun en son couvent, mettre au large les pauvres des hospitaux.

« Tenir l'intérieur des maisons fort net.

« Admonester le peuple de ne pas demeurer oisif dans les rues ny aux portes des maisons après le soleil couché.

« Conseiller de modérer le travail du corps, celuy de l'esprit, de ne se point échauffer, lasser, ni passionner, n'endurer ny faim ny soif et de garder la continence ; ne point manger de fruits cruds, de salades crues ny de lait en aucune façon, peu de persil, de raves, d'oignons ny de pâtisseries, bien tremper son vin. »

Le fléau cessa et l'on put se féliciter des précautions prises.

Le parlement rendit, le 10 juillet 1619, une ordonnance de police contre les femmes de mauvaise vie et ceux qui les souffrent loger en leurs maisons. « Il est fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de loger ny retirer en leurs maisons aucunes personnes de mauvaise vie, sur peine de perte des loyers qui seront aumonez aux pauvres enfermez, mesme leurs maisons estre louées à la diligence du procureur du roy pendant le temps de trois années et les deniers en provenans estre baillez et délivrez auxdits pauvres enfermez, et outre, enjoignons à tous vagabonds, filles débauchées, de vuider la ville et fauxbourgs de Paris dans vingt-quatre heures après la publication de la présente ordonnance, sur peine d'estre emprisonnez, etc. »

Le premier jour de l'année 1620 commença par la cérémonie des chevaliers de l'ordre et le lendemain fut consacré à la mémoire des chevaliers trépassés.

Il y eut cinquante-cinq nominations ; le duc d'Anjou, frère unique du roi était le premier et plusieurs autres, tels que le comte de Soissons, prince du sang, les ducs de Guise, de Mayenne, de Chevreuse, de Montmorency, de Vendôme, etc., appartenaient à la première noblesse du royaume, mais certaine créations furent vivement critiquées ; on prétendit que parmi les nouveaux chevaliers, il se trouvait nombre de roturiers et de gens qui n'avaient jamais vu l'ennemi, et les Parisiens étaient furieux de voir que trois Luynes avaient reçu le cordon bleu.

Il s'en fallut peu, au reste, que la guerre civile éclatât à propos d'une question d'étiquette. Le prince de Condé avait voulu, à l'heure du dîner, présenter la serviette au roi, le comte de Soissons s'en saisit, prétendant que c'était à lui que cet honneur appartenait, en raison de sa qualité de grand maître de la maison du roi.

Le prince de Condé tenait bon et ne lâchait pas la serviette, le comte la tirait de son côté ; pendant ce temps, le roi, qui ne pouvait s'essuyer les mains, trancha le différend en appelant le duc d'Anjou et le priant de lui donner cette fameuse serviette objet de la contestation. Il fallut céder devant l'autorité royale ; mais les deux gentilshommes échangèrent des paroles hautaines et menaçantes, et lorsqu'ils sortirent du Louvre ils trouvèrent nombre de seigneurs qui leur offrirent leurs services pour venger l'affront que chacun des deux prétendait avoir reçu de l'autre.

La cour se partagea en deux camps.

Guise et les amis de Luynes se déclarèrent pour Condé ; Mayenne, Longueville et leurs amis soutinrent le comte de Soissons.

Et comme tous ces personnages commandaient à des subalternes, on vit tout à coup une véritable armée prête à se livrer bataille. La cour et la ville ne parlaient que de cela ; enfin, on négocia longuement, on parlementa et les choses finirent par s'arranger.

« La foire Saint-Germain vint ensuite, puis le carême prenant, où il y eut force ballets et assemblées entre autres trois, savoir : chez Larochefoucault, chez Chanvallon, où il y eut une fort belle comédie de personnes particulières qui ne faisaient point profession de comédiens. Il y en eut aussi chez Faydeau où d'Andelot se fâcha contre le maître du logis.

« On passa bien le temps tout le carême et le printemps tant aux Tuileries, où les galants se trouvèrent avec les dames, qu'aux assemblées que toutes les princesses furent à ce invitées par la reine au milieu du carême. »

Puis ce fut le feu de la Saint-Jean ; la ville supplia le roi d'y assister ; ce à quoi il voulut

bien consentir: il y alla avec la reine. Celle-ci arriva le 23 juin, à quatre heures, à l'hôtel de ville, suivie du comte de Soissons qui conduisait Madame sœur du roi et plusieurs princes et princesses.

Après s'être un peu reposée, elle dansa un branle où elle fut menée par le comte de Soissons.

Le roi fit son entrée à 5 heures avec le duc d'Anjou, le cardinal de Guise, le prince de Joinville, les ducs de Luynes et de Montbazon, le gouverneur de Paris et quantité d'autres seigneurs.

Jamais la fête n'avait été si belle.

La ville, qui recevait tant de beau monde, s'était mise en frais, et on offrit une collation, non seulement au roi et à la reine, mais à tous ceux qui les avaient accompagnés, et il faut croire qu'ils avaient tous grand faim, car «tout fut dissipé en un instant avec un grand bruit de tables renversées, de vaisselles de faïence cassées et brisées, et le roi prit un plaisir singulier à tout ce fracas ».

Après la collation, on présenta au roi une écharpe composée d'œillets et de giroflées qu'il se mit au travers du corps, une couronne de pareilles fleurs qu'il se passa au bras et un énorme bouquet qu'il tint à la main.

Le gouverneur, le prévôt, les échevins et les greffiers s'ornèrent pareillement de roses et de giroflées rouges.

De nos jours, en les voyant ainsi fleuris, un gavroche n'eut pas manqué de s'écrier « que c'est comme un bouquet de fleurs! »

Le feu fut mis par la main royale; le feu d'artifice fut tiré et la cour ne se retira qu'à dix heures du soir, après s'être très divertie.

Nous sommes encore obligé de faire une halte pour noter les nombreux établissements religieux qui furent fondés en cette année de grâce 1620.

Ce fut d'abord celui des filles de la Madeleine, dans la rue des Fontaines près le Temple. Au mois d'avril 1618, un marchand de vins, bourgeois de Paris, Robert de Montry, ayant eu l'occasion de rencontrer deux filles de mauvaises mœurs qui regrettaient fort la triste nécessité de se livrer à la vie dissolue qu'elles menaient, et témoignaient hautement du désir d'en changer, les logea dans sa maison et pourvut à leurs besoins. Il trouva bientôt quelques personnes qui l'aidèrent dans cette œuvre charitable. Dupont, curé de Saint-Nicolas des Champs, le P. Athanase Molé, capucin, et M. de Fresne, officier des gardes du corps du roi, se joignirent à lui et s'occupèrent de chercher des filles disposées à revenir au bien.

Quand il y en eut plusieurs, de Montry, qui ne pouvait les garder toutes chez lui, les plaça dans une maison qu'il loua au faubourg Saint-Honoré, sous la surveillance d'une femme de confiance nommée Mme Chaillou, mais elles ne demeurèrent pas là longtemps, Robert de Montry leur céda une maison qu'il possédait dans le faubourg Saint-Germain, auprès de la Croix-Rouge.

Lorsqu'elles eurent atteint le nombre de vingt, les bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain des Prés leur permirent d'avoir une chapelle chez elles, où l'on y dit la messe pour la première fois le 25 août 1618.

De Montry qui cherchait toujours des protecteurs pour son œuvre, parvint à y intéresser la marquise de Meignelay, sœur du cardinal de Gondi, qui, le 16 juillet 1620, fit l'acquisition d'une maison destinée à recevoir les filles repenties, et leur laissa par testament la somme de 101,600 livres.

Le roi instruit de tout ceci, accorda à son tour une rente annuelle et perpétuelle de 3,000 livres à l'établissement, et s'occupa de pourvoir à la direction morale de ces filles qui ne demandaient qu'à s'amender; le 20 juillet 1629, cinq religieuses de la Visitation de Saint-Antoine furent chargées d'administrer la maison, qui devint une communauté religieuse et fut, en cette qualité, autorisée par bulle du 15 décembre 1631.

Elle se composa pendant toute la durée du XVIIIe siècle d'une soixantaine de filles formant trois classes, la première se composait de volontaires qu'on nommait les repenties; elles portaient un habit gris et formaient ce qu'on appelait la Congrégation; la seconde, de femmes qu'on envoyait dans la maison pour y faire pénitence et qui conservaient l'habit séculier, et enfin la troisième, de filles qui étaient jugées dignes de prononcer les vœux religieux et portaient le costume des sœurs de Saint-Augustin.

La maison était gouvernée par quatre religieuses tirées d'un des monastères de la Visitation. Une église y fut jointe; elle fut bâtie en 1680; et fut dédiée sous l'invocation de la Vierge, par l'évêque de Digne, le 1er septembre 1685.

Comme le couvent de la Madeleine était dans la censive du prieuré de Saint-Martin des Champs, il lui payait tous les ans, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, un cens annuel, de plus cent sous à chaque mutation de prieur, « qu'elles ont choisi pour leur homme vivant et mourant. »

Cette communauté fut supprimée en 1790; les bâtiments devinrent propriété nationale et furent convertis, en 1793, en prison publique qu'on appela *les Madelonnettes*.

En 1795, on y enferma les femmes prévenues de crimes ou délits, et cette destination lui fut conservée jusqu'en 1831. Les jeunes détenus leur succédèrent; puis on y plaça indistinctement des détenus de toute catégorie jusqu'à ce qu'en 1868, elle fut supprimée et remplacée par la prison de la Santé, bâtie sur l'ancien enclos de la Char-





CHEVALIER TOURNOYANT, VALETS.

(Tirés du manuscrit du roi René d'après Gringonneur et Jacquemin.)

XV SIÈCLE

F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur. — 92.

Imp. Charaire et fils.

Tour de l'horloge du palais de justice.

Voir le cadran gravure et livraison 68, 2e volume).





Pont Saint-Michel sous Louis XIII, d'après une gravure du temps.

bonnerie, entre le boulevard Arago, la rue de la Santé et la rue Humbold.

La rue Turbigo passe sur l'emplacement jadis occupé par les Madelonnettes.

Nous avons déjà parlé des Augustins déchaussés, que Marguerite de Valois avait installés dans son hôtel du faubourg Saint-Germain et qui les avait renvoyés pour les remplacer par des moines chaussés; les premiers, qui croyaient vivre heureux et tranquilles dans la belle habitation qu'on leur avait donnée, avaient été fort mécontents d'être obligés de se caser ailleurs; cela se comprend, et ils s'en étaient allés par la ville chercher un gîte et pendant plusieurs années ils errèrent de côté et d'autres assez embarrassés de savoir où ils se fixeraient.

D'autres moines se joignirent à eux, et les plus éloquents du groupe s'adressèrent à l'archevêque de Paris et obtinrent de lui la permission de fonder un couvent dans une maison d'un sieur Charpentier, commissaire des guerres, qui était située hors la porte Montmartre. En 1623, ils achetèrent cette maison 2,700 livres.

Ce fut le germe de la communauté, qui prospéra, car peu de temps après, ils achetèrent une seconde petite maison séparée de la première, ce qui était assez incommode; aussi, n'y demeurèrent ils pas longtemps; ils se plaignaient aussi beaucoup du voisinage des égouts de la ville et des marais, dont l'odeur les empestait.

Par ces diverses considérations, ils achetèrent au mois de septembre 1628, un arpent et demi de terrain dans un lieu appelé les Burelles, près le pal Mail, et qui dépendait du fief de la Grange-Batelière. L'année n'était pas écoulée que de nouvelles acquisitions de terrain leur donnèrent un emplacement de six arpents et quarante perches, environ 200 ares (tout cela avait coûté 12,918 livres 2 sous 6 deniers. Sous Louis XIII la livre valait 3 fr 83 c).

Ce fut alors que ces petits pères (ainsi qu'on les appelait parce qu'on prétend que Henri IV ayant aperçu dans son antichambre deux augustins déchaussés de petite taille, alors qu'ils habitaient le couvent de la rue Jacob, demanda quels étaient ces petits pères; les religieux courtisans prirent au bond l'appellation et furent les premiers à se nommer les petits pères. Cependant, cette tradition est contestée, et l'historien Hurtaut prétend qu'on les appela ainsi en raison de la petitesse et de la pauvreté de leur demeure de la rue Montmartre) supplièrent le roi Louis XIII de vouloir bien se déclarer le fondateur du couvent qu'ils avaient dessein de se faire construire.

Louis XIII leur accorda toute sa protection, et

le 9 décembre 1629, le monarque posa la première pierre de leur église et voulut qu'elle portât le titre de Notre-Dame des Victoires, en reconnaissance de l'aide que la sainte Vierge lui avait donnée pour vaincre les protestants, lors du siège de la Rochelle.

Cette église ne tarda pas à devenir insuffisante. Elle fut remplacée en 1656 par celle qui existe de nos jours et dont nous parlerons plus loin.

Le couvent des Petits-Pères était vaste et riche; il s'étendait jusqu'à la place de la Bourse.

Ce furent ces religieux qui firent bâtir, pour les louer, la plupart des maisons qui existent entre les rues Notre-Dame-des-Victoires et la Banque.

En 1790, église et monastère furent supprimés. A cette époque, on comptait dans le couvent cinquante religieux et dix servants. Ses revenus montaient à 51,116 livres et ses dépenses allaient tout au plus à 30,000.

Les biens fonds et le mobiliers représentaient un capital de 2,994,695 livres 13 sous 4 deniers.

Ce fut aussi en 1620 que fut fondé le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, dans la rue Saint-Victor, pour l'instruction de dix jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique et qui avaient d'abord été installés par Adrien Bourgoin, un prêtre érudit, au collège de Reims, puis au collège du Mans et à ceux du Cardinal Le Moine et de Montaigu.

Cette petite communauté eut couru grand risque de se promener ainsi de collège en collège, si un pieux personnage, Compain, fils d'un secrétaire du roi, ne lui avait fait don d'une maison qui lui appartenait dans le voisinage de Saint-Nicolas du Chardonnet. Une fois établis dans cette maison, les prêtres en rêvèrent une plus grande et prirent possessions d'un ancien collège de la rue Saint-Victor, où ils restèrent jusqu'en 1632, tout en conservant l'immeuble qu'ils tenaient de la générosité de Compain et dans lequel ils revinrent alors qu'ils purent le métamorphoser en une belle et spacieuse habitation, grâce à la libéralité de Armand de Bourbon prince de Conti, qui leur donna 40,000 livres.

Ces « messieurs du séminaire » firent bâtir, en 1730, une seconde maison dans la même rue, sous le nom de petit séminaire. Elle était destinée aux jeunes gens qui commençaient leurs études ecclésiastiques.

Cet établissement fut supprimé en 1792, devint propriété particulière et fut rétabli en 1815.

Le père Joseph Leclerc, capucin, fit venir à Paris, le 14 octobre 1620, du couvent de Notre-Dame-du-Calvaire de Poitiers, six religieuses qu'il logea, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, dans une maison que Mme de Lauzon, veuve d'un conseiller au parlement de Paris leur avait fait préparer; cette dame promit en outre pour aider à l'établissement d'un couvent de filles du Calvaire, d'y contribuer pour une somme de 18,000 livres en argent et 1,200 livres de rentes.

La reine Marie de Médicis, qui avait une grande affection pour toutes les religieuses, ne se contenta pas de bien accueillir celles-ci; elle voulut qu'elles fussent logées tout auprès de son palais du Luxembourg, et à cet effet, elle leur donna cinq arpents de terre et mille livres de rentes.

Les religieuses s'empressèrent de se faire construire leur couvent; mais on s'aperçut bientôt que les bâtiments qu'elles élevaient masquaient la vue du palais, et Marie de Médicis se rendant à l'évidence, les pria de chercher quelque terrain dans le voisinage sur lequel elles pussent bâtir sans la gêner. Avec l'aide des 18,000 livres que leur avait données Mme de Lauzon, elles purent acheter, le 19 mars 1622, l'hôtel des *Trois Rois*, qu'elles firent jeter à bas, et sur son emplacement s'éleva bientôt un couvent selon leur goût. Les travaux se firent avec une telle diligence, que le 28 du mois de juillet suivant, elles purent s'y installer, sous la conduite de Mme de Lauzon, qui leur en fit les honneurs, après l'avoir meublé de tout ce qui leur était nécessaire.

Ce couvent eut été incomplet, s'il n'eût été accompagné d'une église; ce fut la reine qui se chargea du soin de leur en faire bâtir une, et la première pierre en fut posée en son absence par Marie de Bragelongne, femme de Claude Boutillier, chancelier, au mois de mai 1625.

Le 3 juillet 1630, Marie de Médicis accorda en plus aux religieuses, un demi pouce d'eau des fontaines de son palais.

L'église fut achevée au commencement de 1631, et la première messe y fut célébrée par l'évêque de Laon le jeudi saint. La reine fit aussi rebâtir à neuf le chœur du monastère, la tribune, le cloître, l'appartement du prédicateur, les parloirs, et une chapelle dans l'intérieur qu'on nomma la chapelle de la Reine.

Sur la porte de l'église était sculptée une Notre-Dame-de-Pitié d'une fort bonne exécution; Philippe de Champagne avait peint, pour orner l'autel, quatre tableaux.

Supprimé en 1790, ce monastère devint propriété nationale; une très petite partie en fut vendue; en 1790 et 1791, l'église fut transformée en magasin, le reste des bâtiments fut affecté à une caserne.

En 1836, on perça sur une partie du cloître une nouvelle entrée au jardin du Luxembourg.

Les principaux bâtiments du cloître et l'église font aujourd'hui partie du petit Luxembourg; le cloître servit, sous le second empire, de jardin d'hiver; il fut orné d'un jet d'eau.

L'église, précédée d'une petite cour sur la rue de Vaugirard, a été restaurée à la même époque, par M. de Gisors.

En 1834, une prison avait été élevée en avant

de cette église pour y renfermer les prisonniers jugés par la cour des Pairs; cette prison fut démolie en 1848 à la demande de Barbès, qui y avait été enfermé.

Après les établissements religieux, venons aux travaux d'édilité qui furent faits en cette même année 1620; nous voyons d'abord le percement d'une rue ouverte sur les coutures Saint-Gervais qui faisaient autrefois partie du clos Saint-Ladre et de la Courtille-Barbette; cette rue fut nommée rue des Coutures-Saint-Gervais, et en même temps, une autre rue, désignée sous le nom de rue des Morins, parce qu'elle conduisait à des chantiers qui appartenaient à une famille Morin, fut aussi ouverte entre la rue des Coutures-Saint-Gervais et la rue Neuve-Saint-François. Elle fut appelée plus tard la rue Saint-Gervais, et forme aujourd'hui le prolongement de la rue Thorigny.

Enfin ce fut aussi en 1620, le 2 février, que le roi rendit l'ordonnance qui constitua le premier privilège des imprimeurs royaux; il fit installer au Louvre un atelier de typographie appelé imprimerie royale, et y établit les imprimeurs Nurel et Mettayer, chargés seuls d'imprimer les édits, ordonnances, règlements, réclamations, etc. La même ordonnance admettait les imprimeurs du roi au nombre des officiers commensaux de sa maison, prérogative qui était héréditaire.

L'administration de l'imprimerie royale fut placée sous l'autorité de Sublet-Desnoyers, surintendant et ordonnateur général des manufactures et bâtiments royaux. Sébastien Cramoisy, imprimeur du roi, en fut nommé directeur, Tanneguy Lefebvre, inspecteur des impressions, et Trichet de Fresne, correcteur.

Une somme importante fut consacrée au service de ce nouvel établissement royal, qui eut dès lors officiellement pour objet la publication de tous les actes du conseil, les impressions de la maison du roi et, en même temps, la propagation des principaux monuments de la religion et des lettres.

Des publications importantes et remarquables par leur exécution sortirent depuis lors de cette imprimerie, à la direction de laquelle Mabre-Cramoisy, petit-fils de Sébastien, fut appelé en 1669; sa veuve lui succéda de 1687 à 1691. Vint ensuite Jean Anisson, démissionnaire en 1707, Claude Rigaud, son beau-frère, le remplaça. En 1725, son neveu Louis Laurent Anisson fut directeur et ses descendants après lui; en 1793, c'était encore un Anisson qui la dirigeait: il fut guillotiné.

Les caractères grecs ou romains qui servirent à la typographie royale jusqu'en 1691 provenaient des Estienne et des Garamond, célèbres imprimeurs de François Ier. En 1692, Louis XIV ordonna qu'une typographie spéciale serait gravée pour le service de son imprimerie. Vingt et un corps de caractères formèrent cette typographie.

Le duc d'Orléans, devenu régent, donna à l'imprimerie royale une nouvelle importance. Ce fut sur son initiative qu'elle s'enrichit d'un corps complet de caractères chinois, et ce fut lui qui, en 1722, ordonna de graver des caractères hebraïques.

En 1725, la fonderie royale établie à l'Estrapade, à l'entrée de la rue des Postes et dirigée par la veuve Grandjean, fut transférée au Louvre et adjointe à l'imprimerie royale.

« Quelques années auparavant étaient venus se joindre aux richesses typographiques de l'établissement, les poinçons et matrices de caractères orientaux, syriaques et samaritains, offerts et déposés en 1692, par l'abbé le Jay à la bibliothèque du roi. En 1771, le graveur Luce dédia au roi une série complète de caractères romains et italiques, composée de quinze corps. Il y joignit une importante collection de vignettes et d'ornements formée d'éléments mobiles. Le tout fut acquis en 1773, par Louis XV, au profit de l'imprimerie royale, moyennant 100,000 livres. Les vignettes seules servirent jusqu'en 1820, époque où elles furent remplacées par de plus modernes. »

En 1771, une seconde imprimerie destinée au service des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, avait été établie à Versailles; elle fut réunie à l'imprimerie du Louvre en 1775.

En 1789, l'imprimerie royale se trouva trop à l'étroit au Louvre et deux succursales furent ouvertes, l'une rue Mignon, l'autre, Cul-de-sac Matignon.

En 1792, elle reçut le nom d'Imprimerie Nationale

Sous la Convention, ce fut l'Imprimerie de la République.

En 1793, elle fut transférée à l'hôtel Beaujon, puis à l'hôtel de Toulouse (devenu l'hôtel de la Banque de France).

En 1808, l'imprimerie de la république, devenue imprimerie impériale, fut transférée dans l'ancien palais du cardinal de Rohan, rue Vieille-du-Temple (bâti en 1712 par le cardinal de Rohan sur des terrains dépendant de l'hôtel de Soubise), où elle est encore. La superficie actuelle de l'établissement est de plus de 10,000 mètres; nous en donnerons la description.

La reine Anne d'Autriche qui était loin de trouver en Louis XIII, l'époux qu'elle avait rêvé, s'adonnait complètement aux pratiques religieuses, et elle avait conçu la pensée de fonder un beau monastère, dans lequel elle pût venir de temps à autre se retirer, espérant trouver au pied de la croix, la tranquillité d'esprit qu'elle était loin d'éprouver au Louvre.

Ce fut ce qui l'engagea à acheter le 7 mai 1621, au nom de l'abbaye du Val de Grâce, une grande place avec quelques bâtiments qu'on nommait le fief de Valois, ou le Petit-Bourbon. « Ces

lieux avaient été auparavant occupés par M. de Bérulle et par la congrégation des prêtres de l'Oratoire, qu'il venait d'instituer).

Ce fief qui avait appartenu au connétable de Bourbon, avait été donné par Louis de Savoie qui se l'était fait adjuger après la mort de ce prince, à son médecin Jean Chapelain, et ce fut des descendants de ce médecin, que Anne d'Autriche le fit acheter moyennant 36,000 livres, et le 20 septembre de la même année, elle y logea des religieuses de la réforme de saint Benoît, et en forma une communauté qui prit le nom du Val de Grâce de Notre-Dame de la Crèche.

A peine les religieuses furent-elles installées, qu'elles se plaignirent de l'exiguité du local, et la reine se décida à faire construire un bâtiment contigu, dont elle posa la première pierre le 1er juillet 1624.

Des lettres patentes du roi (mars 1621) qui permettaient le transfert à Paris des religieuses de l'abbaye du Val de Grâce, portaient que Louis XIII se démettait de son droit de nomination sur l'abbaye et ordonnait que les abbesses devaient être électives.

Ce fut Marguerite d'Arbouze qui dirigea la communauté, dont la prospérité ne fit que s'accroître.

A la mort de Louis XIII, la reine devenue régente et par ce fait maîtresse des finances, put réaliser le vœu qu'elle avait formé d'élever un temple magnifique à Dieu pour le remercier de lui avoir donné un dauphin après 22 ans de stérilité, et ce fut alors qu'elle transforma le couvent du Val de Grâce en la superbe abbaye qui fut édifiée en 1645.

Toutes ces fondations de couvents et de monastères étaient peu du goût des protestants, qui s'étonnaient de ce qu'on dépensât tant d'argent pour créer des établissements catholiques, et ils ne se gênaient pas dans les assemblées qu'ils tenaient pour exprimer leur sentiment à cet égard ; de leur côté les catholiques les regardaient d'un assez mauvais œil.

Il y avait des germes belliqueux dans l'air.

Bientôt on apprit que les huguenots de la Rochelle s'étaient soulevés, et cette nouvelle ne fit que tendre davantage les relations entre les deux partis ennemis.

Il fallait à tout prix vaincre les révoltés de la Rochelle ; le roi disposa tout pour les soumettre ; il mit 40,000 hommes de pied en campagne et 6000 cavaliers ; mais l'argent lui faisait défaut, et il dut aliéner 400,000 livres de rente sur les gabelles et grenier à sel dépendant de la ferme générale des gabelles de France.

Une nouvelle guerre de religion à l'horizon, c'était assez pour jeter l'inquiétude dans les esprits ; on ne savait jamais comment ces sortes de luttes fratricides se terminaient, et nombre de gens commencèrent à se montrer préoccupés.

Quant au roi, ce n'était pas seulement à la question religieuse qu'il devait songer, il avait encore à craindre la désunion qui menaçait de diviser la cour.

Il y avait alors deux grands personnages de l'Etat qui faisaient tous leurs efforts pour arriver à faire rétablir la charge de connétable éteinte avec Henri de Montmorency. C'était le maréchal de Lesdiguières et le favori du roi, le duc de Luynes.

Chacun des deux espérait que ce serait à son profit que ce rétablissement se ferait et, naturellement, chacun aussi avait ses partisans et ses détracteurs, et cette nomination d'un connétable était la grosse affaire du moment ; mais un incident imprévu vint tout à coup faire oublier, pour un instant, la rivalité des deux aspirants à la connétablie.

Le cardinal de Guise et Gonzague, duc de Nevers, plaidaient avec une extrême chaleur l'un contre l'autre au grand conseil, à propos d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Cluny, sur lequel le Cardinal avait des prétentions, et que Gonzague voulait qu'on donnât à son fils.

Deux simples avocats n'eussent pas mis plus d'ardeur à se disputer que n'en apportaient ces deux grands seigneurs dans la discussion, et elle prit un caractère tellement agressif, que défense leur fut faite, au nom du roi, de se trouver ensemble devant les juges lorsqu'ils auraient à faire valoir leurs droits respectifs.

C'était à craindre qu'ils se jetassent l'un sur l'autre.

Guise était rancunier ; il avait à cœur certaine expression blessante dont le duc s'était servi en parlant de lui, et il ne cherchait que l'occasion d'en tirer satisfaction. Ayant appris qu'il était chez le rapporteur du procès, le cardinal s'y rendit en habit court, en bottes, et une épée sous le bras, cachée par son manteau.

Le duc de Chevreuse, son frère, l'accompagnait, et ils étaient suivis d'un grand nombre de gentilshommes amis, de pages et de laquais.

Gonzague n'avait avec lui que quelques avocats et procureurs et un petit nombre de domestiques qui l'attendaient, en devisant entre eux, dans la cour.

Soudain, le cardinal et son frère firent irruption dans la salle où l'honnête rapporteur tâchait, en écoutant le plaideur, de démêler la vérité ; les genstilshommes, les pages, les laquais, tout le monde entra en même temps dans un tumulte indescriptible.

Le rapporteur, ébahi, crut que sa dernière heure était arrivée ; Guise s'adressant brusquement au duc de Nevers, lui dit :

— Monsieur, vous m'avez offensé dans une de vos productions, je saurai bien vous en faire repentir.

Et en même temps que ces paroles sortaient



Le pauvre duc, qui n'avait pas même une épée au côté, se frotta la joue. (Page 257, col. 1.)

de ses lèvres, un superbe soufflet tombait sur la joue du duc.

Cette façon de discuter pouvait paraître assez singulière chez un cardinal.

Le pauvre duc, qui n'avait pas même une épée au côté, se frotta la joue de la main gauche et de la droite esquissa un coup de poing qui fut arrêté en chemin par le duc de Chevreuse et ses amis.

Le duc de Nevers essayait en vain de se défendre contre tous les gens qui l'entouraient et ne lui permettaient de faire aucun mouvement.

Tout à coup, il se sentit percé d'un coup d'épée à la main.

Il appela à son secours.

Son écuyer qui l'entendit, accourut en toute hâte, suivi de quelques domestiques et se frayant un passage avec son épée, il arriva près de son maître et lui présentant son arme, le pria de s'en servir.

Le duc la repoussa.

— Monsieur, dit-il au cardinal, il faut que vous renonciez à votre dignité et que vous me fassiez raison.

— Je ne suis plus cardinal, répondit fièrement Guise, j'ai déjà quitté le chapeau; je vais de ce pas à la campagne et nous pourrons nous y rencontrer.

Mais tandis que les deux hommes échangeaient ces quelques mots, les autres se battaient; les domestiques du cardinal giflaient ceux du duc et deux de ces derniers furent grièvement blessés; le duc de Chevreuse jouait de l'épée et blessa le

conseiller d'État Marescot, qui accompagnait le duc de Nevers,

Dès que celui-ci fut rentré à son hôtel, il envoya un gentilhomme au roi pour lui demander la permission de tirer raison par toutes les voies d'honneur, de l'outrage qu'il avait reçu « quoiqu'une action si lâche et si noire, ajouta-t-il, me dispense légitimement de suivre les règles ordinaires. »

Le cardinal et son frère s'étaient tranquillement retirés à Chailli.

Le duc de Gonzague et le duc de Mayenne son beau-frère, leur envoyèrent un cartel dans les formes, par le duc de Roannez et le marquis de Nesles.

Les deux frères, au lieu d'y répondre, s'en allèrent à Fontenay.

Nouveau cartel. Nouveau refus d'y avoir égard. Le cardinal avait bonne envie de se battre, mais pour cela il fallait renoncer au chapeau et à quelques bons bénéfices dont il était titulaire et toute sa famille ne voulait pas entendre parler de duel.

Cependant, le duc de Nevers n'était pas disposé à conserver la claque qu'il avait reçue et sa joue le démangeait fort.

Mais que faire?

Du Hallier, capitaine des gardes, reçut l'ordre d'aller chercher les deux frères à Fontenay et de les amener avec une bonne escorte à l'hôtel de Guise à Paris.

Le cardinal fit alors un bruit d'enfer; il voulait se battre à tout prix contre n'importe qui, mais son autre frère, le duc de Guise, supplia le roi de le faire enfermer à la Bastille, ce qui fut fait; de la Bastille on le transféra à Vincennes. Pendant ce temps, on essaya de négocier, mais les ducs de Nevers et de Mayenne justement irrités de ce que le roi les empêchait de tirer raison des Guises, s'en allèrent à Mézières, place forte dont le duc de Nevers était gouverneur.

Cette retraite amusa beaucoup les Parisiens. Mais à la cour on ne riait pas, on craignait que Nevers et Mayenne n'allassent à la Rochelle fortifier de leur nom et de leur influence, le parti des rebelles.

Le roi écrivit alors au pape pour prévenir le scandale qu'allait produire la mise à la Bastille d'un cardinal.

Cette affaire faillit devenir considérable; on délibéra gravement à Rome pour savoir si le roi ne devait pas demander l'absolution pour s'être permis de faire arrêter le duc de Guise.

Enfin tout s'arrangea : le duc fut rendu à la liberté. Nevers conserva le soufflet qu'il avait reçu; les domestiques blessés guérirent, et l'affaire s'assoupit; elle se termina même brusquement : le cardinal mourut l'été suivant, en demandant pardon au duc de Nevers. Quant au duc de Chevreuse, on lui fit signer une déclaration constatant que s'il avait tiré son épée; c'était uniquement pour prévenir quelque accident, et le conseiller Marescot voulut bien s'en contenter.

Ajoutons que le 2 avril 1621, le duc de Luynes fut fait connétable de France; la cérémonie de la promotion se fit avec toute la pompe imaginable, en présence des princes et de tous les grands seigneurs de la cour. Après que Luynes eut prêté serment, le roi lui donna une riche épée de diamants et ce fut le duc d'Anjou qui la lui mît au côté.

Lesdiguières assista à la cérémonie; ce témoignage public de l'assentiment qu'il donnait à la nomination de son concurrent fut favorablement accueilli, et le roi, ne craignant plus de dissension, s'occupa de faire enregistrer lui-même l'édit qui lui donnait le moyen d'avoir des fonds pour faire la guerre.

Il alla en personne au parlement, et profita de la circonstance pour faire vérifier en même temps deux autres petits édits bursaux, qui passèrent à l'ombre du premier.

Cela fait, il partit pour Fontainebleau laissant sa bonne ville de Paris à la garde du comte de Soissons qui y commandait.

Pendant la campagne, le duc de Mayenne fut tué d'un coup d'arquebuse au siège de Montauban le 17 septembre; la nouvelle en fut apportée à Paris le 21, et elle causa une grande affliction, surtout dans le peuple, qui l'aimait; on sait qu'il avait été longtemps l'idole des ligueurs.

On entendit dans les rues nombre de gens dire qu'il fallait venger sa mort sur les huguenots.

Le duc de Montbazon qui était alors gouverneur de la capitale, appréhendant quelque agitation populaire, fit escorter les protestants qui se rendirent au prêche de Charenton le dimanche 26.

Les lieutenants civil et criminel, le chevalier du guet et leurs archers fortifiaient cette escorte, à la tête de la quelle marchait le duc de Montbazon accompagné de ses gardes.

Il y avait un certain nombre de gens massés à la porte Saint-Antoine.

Néanmoins, ils laissèrent passer le cortège et demeurèrent silencieux.

Le prêche du matin se fit sans bruit.

Mais au retour, les religionnaires arrivés au Bas-Fécamp (rue de la Vallée-de-Fécamp) furent assaillis par une bande de vagabonds, de voleurs et de gens armés à la diable, qui se ruèrent sur eux, attaquant de préférence ceux qui étaient en carrosse ou à cheval.

Les protestants qui étaient à pied se réunirent alors aux archers de l'escorte et, pourvus d'armes, ils opposèrent une vigoureuse résistance aux agresseurs.

L'attaque redoubla bientôt et il y eut des tués et des blessés des deux côtés; cependant, voyant qu'ils ne parviendraient pas à avoir raison des

gens d'armes qui protégeaient les protestants, les assaillants se replièrent vers la porte Saint-Antoine, tout en insultant et pillant les gens qui se trouvaient sur leur chemin ; ils rencontrèrent et attaquèrent plusieurs particuliers qui n'étaient pas protestants, leur enlevèrent leurs manteaux et, sous le prétexte de s'assurer s'ils avaient des chapelets et s'ils étaient catholiques, ils leur volèrent leurs bourses.

Les huguenots qui fuyaient vers Paris rencontrèrent la populace à l'entrée de la porte Saint-Antoine, tant dehors que dans la ville, qui se jeta sur eux avec furie, sans se préoccuper ni du gouverneur ni des magistrats qui l'accompagnaient.

Il fallut livrer un nouveau combat.

« Le ministre protestant arriva à la porte Saint-Antoine et dit à ces furieux :

« — Ah! messieurs! faut-il massacrer des hommes? le roi l'a-t-il commandé?

« Alors ce grand nombre de pages, de laquais, étudiants, crocheteurs et autres personnes et gens sans raison, ayant les armes à la main, répondirent au ministre : — C'est la mort du duc de Mayenne qui est venue jusqu'ici... se sont débandés ouvertement sur lui et lui ont coupé, à coups d'épée, le nez, les lèvres et les oreilles. Est survenu le sieur de Montbazon gouverneur de Paris, qui a dit au peuple : — Tout beau, messieurs, vous offensez le roi; et alors se sont de rechef mis sur ceux de la religion qui s'étaient sauvés de Charenton à Paris et en ont tué plusieurs et porté les oreilles du ministre par les rues de Paris au bout d'une épée, sans que le gouverneur de Paris y pût porter du bien. »

Quant à ceux des séditieux qui s'étaient battus dans la vallée de Fécamp, et n'étaient pas revenus sur Paris, ils avaient couru à Charenton, où, ayant forcé la première porte de la cour du temple, pillé les boutiques de quelques libraires, la maison du concierge et la salle du Consistoire, ils avaient terminé leurs exploits en mettant le feu au prêche. Après quoi, les uns passèrent la Seine au Port-à-l'Anglais, pour rentrer dans Paris du coté de l'université et les autres arborant un étendard blanc, revinrent à Paris par la porte Saint-Antoine en criant : Vive le Roi!

Les violences faites aux protestants, jointes à l'incendie de leur prêche, jetèrent l'alarme dans plusieurs quartiers de Paris.

La populace s'écriait hautement qu'il fallait tuer tous les huguenots, ce qui obligea le prévôt des marchands d'ordonner, dès le même soir, à tous les capitaines de la ville, de faire des corps de garde chacun dans leurs quartiers, afin de tenir les séditieux en respect.

Grâces à ces mesures de précaution, la nuit se passa tranquillement.

« Ce mouvement, dit Dulaure, était, concerté d'avance par des ennemis secrets, puisque les magistrats avaient eu connaissance du projet et avaient tenté d'en prévenir l'exécution; il n'était donc point l'effet d'un concours fortuit de circonstances, comme on a voulu le faire croire et l'espèce de brigands qui y figuraient annonce assez que l'argent, et non les opinions religieuses était leur principal moteur. »

Il est certain que les mouvements séditieux, quels qu'ils soient, sont toujours dirigés, mais il ne faut pas oublier que les idées obstinées des vieux ligueurs germaient encore dans bien des têtes et que d'un autre côté, les opinions religieuses avaient à cette époque assez de force pour soulever toute la population.

Quant aux bandits et aux voleurs qui se trouvaient mêlés aux agitateurs, c'est l'appoint naturel de toutes les commotions de la rue, et à toutes les époques on les a vus soutenir et déshonorer par leur appui, souvent spontané, tous les soulèvements.

« Le plan d'attaque, continue Dulaure, était assez habilement concerté. Les protestants assaillis à la vallée de Fécamp retournant à Paris après le combat, devaient se trouver environnés d'ennemis. D'abord, arrêtés à la porte Saint-Antoine, ils avaient à combatrre une nombreuse troupe de brigands qui les y attendaient. Pendant que le combat se serait engagé, l'autre partie de brigands, qui dévastaient le temple de Charenton, devaient revenir sur ses pas et les attaquer par derrière; de sorte qu'aucun de ces malheureux n'aurait échappé à la mort, sans l'assistance de la force publique. »

Quoi qu'il en soit, le lendemain, le parlement rendit un arrêt qui ordonnait d'informer immédiatement contre les meurtres et l'incendie de la veille et portait défense, sous peine de mort, de tenir aucune assemblée.

Cela n'empêcha pas les excès commis de se renouveler; des bandes se portèrent de nouveau à Charenton et pillèrent et s'accagèrent deux maisons voisines du temple et appartenant à des protestants, tandis que d'autres, attroupés au faubourg Saint-Marcel, tombèrent sur des gens inoffensifs qu'on savait huguenots et en massacrèrent trois.

Quelques protestants du quartier, pour éviter le sort qui leur était réservé par ces furieux, s'étaient réfugiés dans les bâtiments des Gobelins (où devait bientôt s'élever la célèbre manufacture); ceux qui en voulaient à leur vie les y poursuivirent et s'efforçèrent d'en briser les portes. M. de Montbazon averti de leur dessein criminel s'y transporta avec des forces, chercha par des discours à dissiper l'attroupement et se retira.

Il parlait bien M. le gouverneur de Paris, mais il agissait peu.

Aussi les séditieux, dès qu'il fut parti, se remi-

rent-ils à la besogne; ils se portèrent dans la rue des Postes et pillèrent deux autres maisons appartenant à des protestants.

Les magistrats et les archers arrivèrent assez à temps pour mettre la main sur quatre de ces coquins chargés des hardes qu'ils venaient d'enlever.

Deux d'entre eux furent le lendemain pendus en place de grève. On leur attacha sur la poitrine des écriteaux portant ces mots : « séditieux », « faiseur d'émotion ».

Les deux autres furent le même jour flétris, fouettés la corde au cou, et bannis pour neuf ans.

Grâces à ces deux exemples, la tranquillité se rétablit et les protestants purent reprendre le chemin de Charenton où, à la place du temple incendié, on en fit construire un nouveau, plus vaste et plus magnifique, et, en 1623, le conseiller d'état Galand fut délégué par le roi pour présider au synode qui s'y tint.

Un mois après cet événement, c'est-à-dire dans la nuit du 22 au 23 octobre, le feu prit au pont Marchand, d'où il se communiqua bientôt au pont au Change, où se vendaient les chiens et les chats; l'incendie fut si prompt, qu'en moins de trois heures, les deux ponts bâtis l'un et l'autre sur des piles en bois, s'effondrèrent avec les maisons qui étaient dessus.

L'embrasement consuma aussi quelques autres maisons, tant du côté de la rue de la Pelleterie, que du côté du grand Châtelet. (Cette rue bordait autrefois la Seine depuis le pont Notre-Dame jusqu'au pont au Change; les Juifs l'habitaient au XIIe siècle. Après leur expulsion, dix-huit propriétés qui leur appartenaient furent cédées en 1183, par Philippe Auguste, moyennant 73 livres de cens aux pelletiers qui vinrent y exercer leur industrie. En 1786, on construisit un quai où fut établi le Marché aux fleurs, et la rue de la Pelleterie se trouva commencer à la rue de la Cité pour finir rue de la Barillerie, qui fit place au boulevard Sébastopol. Lorsqu'en 1862, on construisit le nouveau tribunal de commerce, la rue de la Pelleterie fut supprimée.)

Nombre de gens prétendirent que c'étaient les huguenots qui avaient mis le feu pour prendre leur revanche de l'incendie de leur temple brûlé.

Le lendemain de l'événement, le parlement rendit un arrêt portant perquisition des incendaires, avec ordre aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de retirer les pauvres familles échappées au désastre dans l'hôpital Saint-Louis, afin d'y être nourries pendant six mois, tandis qu'on emploierait ce temps à faire la recherche des objets submergés et des quêtes dans les paroisses.

L'incendie des ponts causa une vive impression dans Paris; le bruit courut qu'on devait mettre le feu à Notre-Dame, au Temple, à la maison des Jésuites, et à nombre d'autres maisons de la ville; ce qui effraya tellement, que beaucoup de bourgeois se hâtèrent de faire boucher les soupiraux de leurs caves qui donnaient sur les rues.

Ce fut en 1621 qu'un second couvent d'Ursulines fut établi rue Sainte-Avoie. En 1283, un chèvecier de Saint-Merri, nommé Jean Suivant et une veuve appelée Constance de Saint-Jacques, avaient fait bâtir à frais communs dans cette rue (qu'on appelait alors la Grande-Rue-du-Temple, et qui de nos jours a repris le nom de rue du Temple, dont elle est la continuation jusqu'à la rue de Rivoli) une communauté de pauvres femmes âgées au moins de 50 ans et veuves. Cette maison était, ainsi que la chapelle Sainte-Avoie, qui en dépendait, habitée par des Béguines, lorsque les Ursulines y furent introduites, par suite d'un accord avec le curé ou chèvecier de Saint-Merri représentant le patron fondateur de la communauté, passé le 10 décembre 1621 et approuvé par l'archevêque de Paris, le 31 janvier 1622; c'était Madeleine Lhuillier, fondatrice du premier couvent d'Ursulines à Paris, qui avait négocié cette affaire. Des lettres patentes du roi en date de février 1623, vérifiées au parlement dans le même mois, l'approuvèrent; par ces lettres, les Ursulines reçurent le pouvoir de posséder les biens et revenus, tant de l'ancienne fondation que de la nouvelle, qui était de mille livres de rente données par Mme Lhuillier, veuve de Sainte-Beuve au nom de Mme Feydeau, sa mère.

Ce couvent fut supprimé en 1790, et une synagogue fut établie en 1802 sur son emplacement.

Ce fut encore dans la même année 1621, que des religieuses carmélites établies à Paris en 1619 furent autorisées à acheter l'hôtel de Châlons et à s'y installer : ce qu'elles firent.

Le 1er septembre 1621, sur la remontrance du procureur général qu'il serait utile pour prévenir les meurtres et les assasinats qui se commettaient journellement dans Paris et ses faubourgs, d'établir des barrières à chacun des quartiers de la ville pour la retraite « des treize-vingt sergents à verge du Chastelet de Paris et d'autant, que depuis la réduction de cette dicte ville en l'obéissance du roy, les quartiers estans augmentez et la ville beaucoup plus peuplée, il seroit aussy nécessaire de faire de nouvelles barrières et distribuer en icelles quantité desdicts sergents à verge, pour tenir main forte à l'exécution des mandemens de justice et empescher les crimes et rébellions ». La Cour accueillit favorablement ces explications, et sans plus tarder, ordonna qu'outre les barrières déjà existantes, il en serait construit et dressé cinq autres, savoir : une au principal carrefour des marais du Temple, une au carrefour Saint-Martin-des-Champs, une à la pointe Saint-Eustache, une au faubourg Saint-Germain-des-Prés et une au bout du Pont-

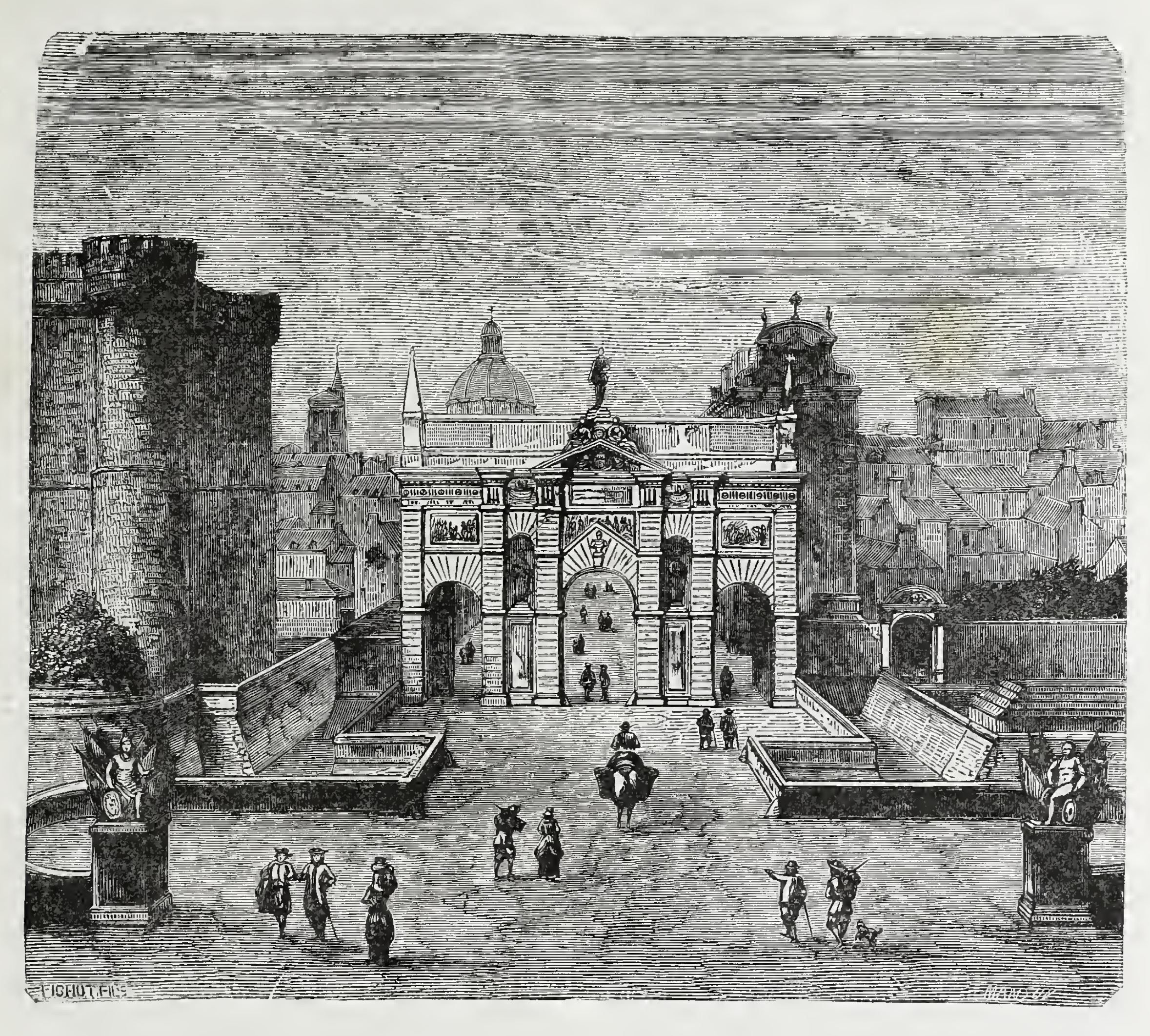


F. Roy, éditeur. – 93.

Imp. Charaire et Fils.

La maréchale d'Ancre conduite au supplice.





La porte Saint-Antoine sous Louis XIII.

Neuf. Vingt sergents à verge durent occuper chaque barrière et les garnir d'armes pour y avoir recours en cas de nécessité.

Il fut enjoint à ces sergents de porter journellement leur épée, afin d'être toujours prêts à sévir contre les malfaiteurs, et ce à peine de 50 livres d'amende.

Le 11 septembre, le parlement rendit un arrêt ordonnant que les tueries de bestiaux pour les boucheries de la montagne Sainte-Geneviève, seraient rétablies au faubourg Saint-Marcel.

Le 30 décembre, la Cour ordonna que les recteur, doyen, suppôts de l'Université et les principaux et boursiers de tous les collèges, seraient assignés par devant les conseillers en la Cour, pour qu'il leur fût donné connaissance de la défense faite aux principaux et boursiers, de louer aucune chambre dans lesdits collèges à des personnes mariées ou à des femmes, ainsi que plusieurs d'entre eux le faisaient, notamment à des femmes de mauvaises mœurs ; dont la présence dans les collèges était un véritable scandale.

Ordre leur fut intimé de donner immédiatement congé à celles qui pourraient y demeurer et cela « à peine de déchéance et privation de leurs principautez et bourses et d'amende arbitraire. »

On sait que le roi était parti pour la Guyenne et le Béarn, afin de faire la guerre aux rebelles; le 9 janvier 1622, le prévôt des marchands et les échevins reçurent une lettre de cachet de lui, les invitant à avoir à s'entendre avec le duc de Montbazon, gouverneur de Paris, à l'effet de fêter son retour.

Le roi ne voulait pas qu'on fît « despense ni grande cérémonie », mais enfin il tenait à être reçu avec quelque enthousiasme, et il avait sagement pensé que le meilleur moyen d'être convenablement fêté, était de commander lui-même

tous les apprêts de la fête spontanée qu'il désirait qu'on lui offrît.

Le prévôt et les échevins s'assemblèrent donc à l'hôtel de ville, le 16 janvier, et, d'accord avec le gouverneur et les autres autorités, réglèrent tous les détails de la cérémonie.

Il fut arrêté qu'on convoquerait 6,000 hommes de garde bourgeoise, qu'on louerait aux quincailliers des corcelets pour ceux des bourgeois, soldats qui en manquaient; que les membres du corps de ville iraient à la rencontre du roi en habits décents, que depuis la porte Saint-Jacques jusqu'au Louvre, les habitants des maisons seraient tenus de mettre à chacune des fenêtres de leurs logements une lanterne en papier *bleu rouge et blanc*, comme aussi un flambeau ou une torche à la porte de chaque maison et que les dits flambeaux et torches seraient allumés, ainsi que les chandelles qui seraient placées dans les lanternes.

Que les rues seraient nettoyées par des boueurs, que les fermiers de l'entrée du vin seraient tenus de faire enlever les barrières de charpenterie qui existaient depuis le faubourg Saint-Jacques jusqu'à la porte et de faire remplir et paver les trous.

Tout semblait donc parfaitement entendu; mais le 24 janvier, le prévôt et les échevins reçurent cette nouvelle missive royale :

« Très chers et bien amez,

« Estant nécessaire que les ruës par où nous devons passer, arrivant en nostre bonne ville de Paris soient sablonnées, pour éviter les inconvéniens que la chute de quelques chevaux en ce temps rude pourroit apporter, nous vous faisons la présente, par laquelle nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à y pourvoir promptement... »

Grand émoi à l'hôtel de ville. On se hâta de convoquer les marchands de sablon, mais aucun n'en avait en quantité suffisante pour sablonner les rues. On s'assembla de rechef et on convint d'écrire au roi pour le prévenir de l'impossibilité dans laquelle on se trouvait de satisfaire son désir, mais en même temps, on lui fit connaître qu'ordre avait été donné aux bourgeois de casser la glace devant leurs maisons, d'y faire nettoyer au balai, d'y faire enlever les immondices et de faire jeter du fumier devant les maisons le jour de l'entrée royale.

Il paraît que le fumier était plus abondant à Paris que le sablon.

Mais Louis XIII s'en contenterait-il? telle était la grande question à résoudre, et dans le cas de la négative par quoi remplacerait-on le fumier!

La réponse du roi ne se fit pas attendre.

Le 27, il écrivit d'Étampes une lettre dans laquelle, reconnaissant que le temps était au dégel, il prévenait qu'il se contenterait que les rues fussent nettoyées et les glaces qui pouvaient rester à fondre aux égouts des maisons, cassées. Il ne parlait pas du fumier.

Le prévôt et les échevins étaient enchantés; aussi s'empressèrent-ils de faire parer et orner la porte Saint-Jacques, qui fut décorée d'un grand tableau représentant le roi, et de commander aux trente violons et hautbois de la ville de se trouver le lendemain, vendredi 28, à la porte Saint-Jacques, à l'effet d'y charmer les oreilles royales à l'aide de leurs instruments (cornets et hautbois).

Enfin tout étant prêt, les compagnies de gens de pied partirent dès le matin pour se rendre sous la conduite de leurs capitaines, au champ de bataille qui avait été préparé près la Croix de Montrouge, et à une heure de l'après-midi, toute la troupe de la ville étant assemblée sur la place de Grève, le prévôt, les échevins et autres officiers municipaux allèrent chercher le gouverneur, pour, avec toute les troupes se porter au-devant du roi, qui fit son entrée dans sa bonne ville au bruit des acclamations, et s'en alla à Notre-Dame rendre grâces à Dieu de l'heureux succès de son voyage, et entendre un *Te Deum*... après quoi il rentra au Louvre.

Le 15 janvier 1622, dans une modeste maison de la rue Saint-Honoré, au coin de celle des Vieilles-Étuves, par une nuit d'orage, un tapissier était au chevet du lit de sa femme en proie aux douleurs de l'enfantement. Un fils vint terminer les souffrances de la pauvre mère, et cet enfant étonna le monde par les productions de son génie. Cet homme, le fils d'un tapissier, c'était Molière, Molière que la plupart des biographes ont fait à tort naître en 1620, sous les pilliers des halles, rue de la Tonnellerie, et nous avons dit (1er vol. page 455) qu'en l'an VIII on avait placé une plaque commémorative sur cette maison, ce qui accrédita l'erreur aujourd'hui reconnue.

Le lundi, 28 février 1622, les cordeliers firent encore parler d'eux, il présentèrent requête à la cour, pour lui exposer que le frère Benignus de Gennes, leur général, avait de son autorité privée, déposé le maître des mœurs des enfants religieux de leur couvent, fait emprisonner deux frères et chasser deux autres, et que, la nuit précédente, il avait fait enlever dans un carrosse le frère Gardien et le père Petit, docteur en théologie. Le parlement assigna les parties à comparaître le lendemain et ordonna la réintégration des cordeliers emprisonnés ou enlevés, et le 11 mars, il ordonna que le frère de Gennes obtiendrait du roi la permission d'exercer la charge de général, et que jusqu'à ce qu'il l'eût obtenue, il ne pourrait en faire les fonctions, et que tous les frères évacueraient le couvent. Et il fallut pour assurer l'exécution de l'arrêt, que le procureur général se transportât en personne au Couvent de l'*Ave Maria*.

Les pauvres étaient toujours en si grand nombre dans la ville que les hospices créés pour les recevoir étaient devenus insuffisants, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu furent autorisés le 16 mars à acheter une maison au faubourg Saint-Marcel pour enfermer tous ceux qu'on ne savait où loger; ils payèrent pour cela 6400 livres tournois.

Le 20 du même mois, le roi quitta Paris pour aller passer les fêtes de Pâques à Blois et de là en Poitou et en Guyenne, pour appaiser les nouveaux troubles suscités par les protestants.

Le P. Athanase Molé, appuyé par son frère Mathieu Molé, depuis premier président au parlement, entreprit de fonder à Paris, en 1622, un troisième couvent de capucins et acheta l'emplacement d'un jeu de paume sur la culture du Temple (rue de Perche). L'église ne fut achevée que par la protection de M. d'Argenson ; quelques tableaux représentant des sujets tirés de la vie de la sainte Vierge, peints par Robert, avaient une certaine valeur ainsi que deux autres de La Hire, dont l'un, placé sur le grand autel représentait *l'Adoration des bergers*.

Ce couvent, supprimé en 1790, devint propriété nationale et fut vendu en quatre lots le 19 nivose an VI; l'église fut rachetée par la ville de Paris, les 24 octobre et 7 décembre 1811, au prix de 61,322 francs et fut érigée en seconde succursale de la paroisse Saint-Merri, sous le vocable de Saint-François-d'Assise.

Au mois de mars 1622, quelques religieux barnabites arrivèrent à Paris et, protégés par Louis XIII, s'y établirent. L'évêque Henri de Gondi était tout disposé à encourager la fondation d'un couvent de cet ordre dans la capitale, mais le clergé s'y opposait vivement.

L'évêque lutta avec persistance et finit par triompher.

En 1629, les barnabites vinrent donc se loger rue d'Enfer; mais bientôt, trouvant le local incommode, ils se transportèrent au Marais, où ils ne furent guère mieux.

Aussi en 1631, l'archevêque, désireux de les installer d'une façon définitive, songea à les établir dans le prieuré de Saint-Eloi.

Le curé de Saint-Eustache et les autres curés des paroisses de la cité, essayèrent en vain de s'opposer à cette destination du prieuré. L'archevêque tint bon et les barnabites vinrent en prendre possession.

Le logis ne méritait guère d'être si chaudement disputé ; il consistait en une vieille église à demi tombée en ruines, dont il fallut faire exhausser le sol qui se trouvait en contrebas de dix-huit marches, et en vieux bâtiments depuis longtemps abandonnés.

Ce ne fut qu'en 1704, que fut terminée la façade de l'église, refaite sur les dessins de Restaud; elle ne contenait rien de remarquable.

Les barnabites se consacraient à la prédication, à l'éducation, aux missions, à la direction des séminaires, à la confession, etc.

Ils portaient une soutane, un manteau long noir et des souliers.

Supprimés par la révolution de 1789, l'ordre ne cessa cependant jamais d'exister.

Il fut d'ailleurs rétabli en 1857, et il ouvrit une maison à Paris rue de Valois-du-Roule, 48.

Seulement, au nom de barnabites, ces religieux substituèrent celui de Clercs réguliers de Saint-Paul.

L'église et la communauté furent supprimées en 1790 et devinrent propriété nationale. Les bâtiments du couvent, furent en 1814, convertis en dépôt de la comptabilité générale du royaume et démolis vers 1838, lors du percement de la rue Constantine. Le passage des Barnabites qu'on avait ouvert sur une partie de l'emplacement, est aussi disparu.

Un arrêt du parlement de Paris, rendu en 1622, décida que la qualité de gentilhomme ne dispensait pas celui qui faisait cession de ses biens, de porter le bonnet vert; la loi permettait dans le cas où un créancier rencontrait son débiteur cessionnaire, sans avoir ce bonnet sur la tête, de le faire arrêter. La peine du bonnet était imposée, moins pour noter ceux qui devaient le porter d'infamie, que pour avertir les gens de ne pas leur faire crédit.

Un couvent de Feuillantines fut fondé pendant le cours de cette année à Paris. Anne Gobelin, veuve du sieur d'Estourmel de Plainville, voulant attirer des feuillantines à Paris, pria Anne d'Autriche de demander aux pères Feuillants de Pignerol de lui envoyer des religieuses de cet ordre ; celles-ci partirent du monastère de Toulouse le 30 juillet et arrivèrent à Paris ; elles descendirent aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, d'où elles furent conduites en grande pompe, par trente religieux feuillants, à la maison qui leur était destinée dans une impasse de la même rue et qui prit leur nom. Mme d'Estourmel leur fit don de 27,000 livres et d'une rente de 2,000 livres. Leur église ne fut bâtie qu'en 1719 et avec le produit d'une loterie autorisée par arrêt du conseil du 29 mars 1713. Elle n'avait rien de remarquable.

Supprimé en 1790, le couvent devint propriété nationale. Une partie du jardin fut vendue le 2 fructidor an IV. Les bâtiments furent cédés sous le directoire, en échange de l'hôtel de Castries.

En 1859, l'impasse des Feuillantines devint une rue conduisant de la rue Saint-Jacques à la rue d'Ulm.

L'évêque de Paris, Henri de Gondi, cardinal de Retz, qui accompagnait le roi dans sa campagne, mourut d'une fièvre maligne au camp devant Béziers, le 13 août; son corps fut apporté à Paris et inhumé avec beaucoup de solennité dans la

chapelle de sa famille, le 7 octobre 1622. Il y eut à ce propos encore une altercation à Notre-Dame pour une question d'étiquette : avant qu'on commençât le service, le chantre de Notre-Dame prétendit se placer au-dessus des membres de la cour des comptes ; ceux-ci ne voulurent pas le lui permettre ; une discussion s'éleva, et le chantre, furieux, s'en alla laissant là le chant.

Henri de Gondi fut le dernier évêque de Paris ; le roi Louis XIII sollicita le pape Grégoire XV d'ériger Paris en archevêché, et le pape y consentit par bulle datée du 20 octobre de la même année.

Jean François de Gondi, doyen de Notre-Dame et coadjuteur du cardinal de Retz, son frère, devint ainsi le premier archevêque de Paris et fut sacré en ladite qualité le dimanche 19 février 1623, dans son église, par François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis.

Encore un nouveau couvent : celui des Annonciades célestes ou filles bleues, que la marquise de Verneuil fit venir de Nancy et qu'elle établit à Paris au nombre de neuf, nombre qui ne fut pas longtemps sans s'augmenter considérablement. Ces premières religieuses furent provisoirement logées dans une maison particulière, jusqu'à ce que le roi eût reconnu la communauté par lettres patentes : ce qui eut lieu au mois de septembre 1622. Elles allèrent alors s'installer rue Culture-Sainte-Catherine, dans une maison qu'elles achetèrent à Charles Tiercelin, marquis de Saveuse, et à Francois de Montmorency, et qu'on appelait l'hôtel Damville : cet hôtel leur coûta 96,000 livres. L'ancienne maîtresse de Henri IV les dota de 2000 livres de rente. Le roi leur accorda de nouvelles lettres patentes au mois de janvier 1629, aux termes desquelles aucun couvent d'Annonciades ne pouvait être établi en France sans l'autorisation de celui de Paris. La comtesse de Hameaux rivalisa de libéralité avec la marquise de Verneuil et fit bâtir une église dans laquelle on allait admirer le tableau du principal autel, peint par Poussin et représentant une Annonciation.

Ces religieuses suivaient la règle de Saint-Augustin et vivaient dans une retraite absolue, puisqu'il ne leur était permis de voir leurs plus proches parents qu'une fois par an.

Elles portaient un habit blanc, un manteau et un scapulaire bleus, d'où leur vint leur nom de filles bleues.

Le couvent fut supprimé en 1790 et devint propriété nationale ; il fut vendu le 29 fructidor an IV.

Un gentilhomme italien fameux, Scipion Sardini, riche et traitant sous le règne de Henri III, voulut créer une maison de retraite pour les vieillards pauvres et infirmes, et en 1622 il fit à cet effet bâtir sur la place Scipion (située rue de la Barre ou Scipion et qui occupe le terrain de l'ancien cimetière Sainte-Catherine ; cette rue s'appela d'abord rue de la Barre, à cause d'une barrière qui la fermait du côté de la rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel ; elle prit son nom de Scipion de l'hôtel construit par Sardini) un hôtel qui, en 1636, fut donné à l'hôpital général, qui y fit établir sa boulangerie, sa boucherie, etc.

Cet édifice solidement bâti, est devenu la boulangerie générale de tous les hôpitaux et hospices de Paris.

Un autre hôpital fut fondé la même année rue Censier (appelée d'abord rue Sans-Chef — c'était une impasse, — puis par corruption, Sencée, Sentier et enfin Censier). Antoine Séguier, président au parlement, dans le dessein de sauver de la misère des orphelines, acheta le 21 mars une maison appelée le petit séjour d'Orléans, et qui avait fait partie de l'ancien hôtel que les ducs d'Orléans possédaient là jadis. Le roi, par lettres patentes du mois de janvier 1623, autorisa cet établissement pour les jeunes filles orphelines nées à Paris, de légitime mariage et âgées de six à sept ans, afin « d'y être élevées dans les bonnes mœurs et instruites des ouvrages auxquels elles se trouveraient propres, pour être, après cela, mises en apprentissage ou dans des maisons d'honneur ou de bonne réputation, ou enfin, mariées convenablement. »

Pour favoriser cet hôpital, le roi Louis XIV, par lettres patentes d'avril 1657, ordonna que les compagnons « de toutes sortes d'arts et de métiers, qui, après avoir fait leur apprentissage à Paris, épouseraient des filles orphelines de l'hôpital de Notre-Dame de la Miséricorde (ce fut le nom qu'on lui donna) seraient reçus maîtres, sans autres lettres que l'extrait de la célébration de leur mariage, et sans avoir besoin de faire des chefs-d'œuvre et sans payer aucun droit de banquets, de confrérie ou autres. »

Cette maison fut supprimée lors de la Révolution.

Paris s'engoua cette année-là d'un carme espagnol appelé Dominique, qui était arrivé de Bavière précédé d'une réputation de saint à miracles ; on l'appelait le bienheureux père, et quand il passait dans les rues, c'était à qui ferait en sorte de lui couper un morceau de sa robe pour s'en faire une relique, et on lui avait fait de tels emprunts, que c'était à peine si, par derrière, elle lui descendait au molet.

Le roi et toute la cour partageaient l'engouement général ; Louis XIII assiégeant la ville de Montauban, avait fait venir le carme et lui avait demandé conseil pour prendre la ville :

— Faites tirer 400 coups de canon, répondit Dominique, et les habitants intimidés se rendront certainement.

Le roi fit tirer les 400 coups, mais les ennemis ne se rendirent pas ; toutefois il en resta un dic-



On vit un jour le comte de Rochefort, avec son ami de Rieux, se glisser jusque sur le cou du cheval de bronze de Henri IV.
(Page 272, col. 1.)

ton populaire et à Paris, quiconque faisait beaucoup de bruit et de tapage était dit : faire les quatre cents coups.

L'année 1623 commença par une dispute qui s'éleva à l'occasion de la rentrée du roi qui revint victorieux de son expédition de Guyenne. Il fit son entrée triomphale le 10 janvier, par la porte Saint-Antoine. Le champ de bataille des milices de la ville fut marqué entre Charenton et la Râpée, et pour faciliter leur passage, on dressa un pont de bateaux au bout du boulevard et à l'endroit où se trouvait le fossé de la Bastille. Le roi dîna à Charenton, dans la maison du premier président. Le gouverneur de Paris, le prévot des marchands, les échevins et les autres officiers de la ville s'y rendirent pour présenter leurs hommages au roi, et ce fut au moment de se mettre en route pour Paris, que la contestation commença. Les quatre maréchaux de France, MM. de Saint Géran, de Vitry, de Créquy et de Bassompierre, prétendaient marcher immédiatement devant le roi, et la ville soutenait qu'elle était en possession de cet honneur.

Pendant deux heures on discuta, on invoqua les privilèges de chacun et les traditions; Le comte de Schomberg et les secrétaires d'Etat de Pisieux et de la Ville-aux-Clercs furent les plus ardents; le roi impatienté, finit par intervenir et décida qu'il n'y aurait personne entre lui et les officiers de ville à son entrée.

Cette décision mécontenta fort les quatre maréchaux qui, immédiatement, montèrent à cheval et s'en retournèrent chacun chez soi.

Le prévôt, au contraire, très flatté, en profita pour placer une belle harangue qu'il avait à débiter, le roi l'écouta avec résignation, et puis montant en carrosse, il se fit conduire au champ de bataille (ou de manœuvre) où se trouvaient rangées les troupes bourgeoises; là, il mit pied à terre et les passa en revue, et remontant à cheval, il fit son entrée dans la ville.

Malheureusement, la longue dispute des maréchaux et des officiers de la ville avait duré si longtemps, que la nuit était venue et que Louis XIII put à peine voir les belles inscriptions faites à sa louange sur son parcours, et les autres

décorations qui avaient été disposées pour le recevoir.

Il fut conduit à Notre-Dame, où l'attendait l'archevêque à la tête de son clergé qui commençait à trouver le temps long et, le *Te Deum* chanté, il monta en carrosse, et se rendit au Louvre, accompagné du gouverneur de Paris et de deux échevins.

Le 18, ce fut la reine mère qui entra à Paris, mais plus modestement, et alla loger au palais du Louvre.

Françoise de la Croix conçut en 1623 le projet très louable de fonder une maison hospitalière pour les femmes ou filles malades qui, nées dans une condition honnête, ne pouvaient se procurer, faute d'argent, les secours nécessaires à leur guérison. Une riche bourgeoise, une dame Dorsay voulut être de moitié dans l'accomplissement de cette bonne œuvre, et loua à cet effet une vaste maison dans la rue du Foin au Marais. M. Faure, maître d'hôtel ordinaire du roi, y plaça douze lits, et devint par ses libéralités le protecteur de cette communauté, qui s'appela l'hôpital de la Charité, malgré les réclamations des religieux de l'ordre de ce nom, qui s'y opposèrent; l'affaire fut envoyée devant le parlement, et plusieurs arrêts contradictoires furent rendus; l'établissement fut autorisé par lettres patentes de Louis XIII du mois de janvier 1625. Toutefois, ce ne fut qu'en 1629 que les religieuses purent faire leurs vœux et s'installer dans leur maison.

Au commencement de l'année 1775, le nombre des lits de cet hôpital s'élevait à 23.

Il fut supprimé en 1792, et remplacé par une filature de coton établie en faveur des indigents.

Les religieuses hospitalières avaient acheté une autre maison dans le quartier de la Roquette, où elles établirent un second hôpital et bâtirent une église dédiée à saint Joseph. Les deux hôpitaux étaient soumis à la juridiction de l'archevêque de Paris, et ne formaient qu'un seul établissement; mais en 1690, le nombre des religieuses s'élevait à 80, et Louis XIV sépara les deux hôpitaux, en les rendant entièrement indépendants l'un de l'autre. Les lettres furent enregistrées au parlement le 12 juin 1691.

La maison de la Roquette avait avant la révolution de 1789, dix-neuf lits pour les femmes vieilles et infirmes; supprimée en 1792, elle fut, comme celle de la rue du Foin, occupée par une filature de coton.

Tout près de la maison de Scipion, au coin de la rue des Fossés-Saint-Marcel et de la rue Fer-à-Moulin, se trouvait l'hôtel Clamart, appartenant aux seigneurs de Dormans; au XVIIe siècle, on fit du jardin de l'hôtel de Clamart un cimetière à l'usage exclusif des trépassés de l'hôtel-Dieu : on y apportait les cadavres en temps d'épidémie dans un chariot qui en contenait cinquante, et qui faisait quatre fois le voyage par jour; néanmoins, les familles avaient le droit de réclamer les morts de l'hôpital, pour les enterrer aux Innocents.

En 1780, le cimetière de Clamart fut en partie traversé par le prolongement de la rue des Morts, qui prit le nom de rue de la Muette et le conserva jusqu'en 1806, où elle se fondit avec la rue du Fer à Moulin. En 1833, l'administration des hôpitaux fit construire un amphithéâtre d'anatomie sur l'emplacement de l'hôtel Clamart.

En 1624, un riche partisan, Galet, joueur effréné, à la suite de gains considérables, acheta à Huaut de Montmagny deux maisons situées sur la place Royale, et que l'architecte du Cerceau métamorphosa en deux jolis hôtels reliés par un jardin. L'hôtel Galet fut acheté par Sully; il est construit sur la rue Saint-Antoine : les inscriptions qu'on lisait sur la façade sont effacées. Le portail dont Sauval disait : « il est étouffé par deux pavillons fort gros qui mangent la face du logis » a changé d'aspect : aujourd'hui, une galerie à deux fenêtres joint les pavillons. Un riche salon existe encore au premier étage du bâtiment, entre la cour et le jardin, avec ses anciens lambris au chiffre de Sully; dans une autre pièce, on voit un fort beau pavé en mosaïque.

L'hôtel Sully appartint ensuite à la famille du Vigean, après aux Turgot de Saint-Clair, puis aux Boisgelin; et c'est sous ce dernier nom que beaucoup de personnes le désignent.

Ce fut aussi en 1624, que fut démoli le jeu de paume de la rue Geoffroy-Lasnier, pour agrandir l'hôtel de Châlons-Luxembourg, dont on admira bientôt la magnifique porte, un véritable chef-d'œuvre de sculpture. Il avait appartenu à M. de La Chaise, qui le vendit, le 17 juin 1608, au conseiller Antoine Lefèvre de La Boderie; puis, en 1623, il fut acquis par Perrochel, maître d'hôtel du roi, qui le fit agrandir l'année suivante. Perrochel n'habita pas cet hôtel, qu'il loua à la famille de Châlons; en 1659, la fille de Perrochel, mariée à M. de Neufbourg, le vendit à Mme Eeon de Luxembourg du Masset; c'est depuis lors qu'on l'appela l'hôtel Châlons-Luxembourg.

Cette année 1624 fut grandement occupée par des travaux de construction, et d'édilité.

Nous avons déjà parlé, à propos de la construction du Pont-Marie, du traité qui avait été consenti en 1614 avec l'entrepreneur général des ponts de France, Christophe Marie, traité aux termes duquel il s'était engagé à joindre les deux îles Notre-Dame et aux Vaches, en comblant le canal qui les séparait, en les entourant de quais revêtus de pierres de taille, en y bâtissant des maisons, en y faisant percer des rues et en construisant un pont.

Nous avons dit aussi qu'après s'être associé avec le Regrattier, trésorier des cent suisses du roi, il avait cédé son contrat, en 1623, à Jean de La Grange, secrétaire du roi.

Celui-ci s'engagea à continuer les travaux commencés par Marie, et de plus, à faire construire un pont de bois pour passer de l'île au quartier Saint-Landry, et un pont de pierres en arcades du côté de la Tournelle, à achever le Pont-Marie, et à tout terminer en six années.

On lui permit en même temps d'élever des maisons de même symétrie sur les deux ponts de pierres, d'établir douze étaux de boucherie, et de placer sur la Seine des bateaux à lessive.

Les travaux commencèrent sur plusieurs points à la fois. Mais Jean de La Grange avait aussi contracté des engagements envers les premiers entrepreneurs : il ne put les remplir, et ceux-ci reprirent pour leur compte le traité de 1623 et, pour assurer cette fois, le bon achèvement des travaux entrepris, le conseil nomma les sieurs Almeras, maître des comptes, et de Laistre, bourgeois de Paris, pour tenir la main à l'exécution du contrat.

Le chapitre de Notre-Dame essaya bien plusieurs fois de mettre des bâtons dans les roues, en arguant de certains droits et privilèges qu'il tenait des anciens rois; mais Louis XIII, voulant lever tous les obstacles, traita avec le Chapitre en 1642, en lui achetant la place choisie vers le port Saint-Landry pour la culée du pont de bois avec le fonds de l'église Notre-Dame et la jouissance des lods et ventes de ces maisons pour une durée de soixante années à compter de 1614. Par ces nouvelles conditions, il fut convenu que le canal de la Seine entre l'île et le cloître ne serait pas comblé, et que le roi ferait revêtir, dans l'année, le terrain de pierres de taille comme les quais.

Or, pendant que l'on bâtissait l'île Notre-Dame, Louis XIII permit au sieur Marsilly de bâtir le quai Malaquais. Avant la construction de ce quai, le bord de la Seine se nommait le port Malaquest, et une partie de l''espace que forme le quai s'appelait l'escorcherie ou la sablonnière. Des titres qui proviennent des archives de l'abbaye de Saint-Germain des Prés (nous apprend le Dictionnaire de MM. Lazare) indiquent plusieurs baux de terrains, faits en 1540, à la charge de bâtir le long de la rivière. On appela alors cette berge quai de la reine Marguerite, parce que l'hôtel de la première femme d'Henri IV était situé à l'angle de rue de Seine. Ce quai, redevenu quai Malaquais sous Louis XIII, ne fut pavé que sous Louis XIV.

L'hôtel de la reine Marguerite fut vendu, et sur son emplacement, on bâtit la rue de Bourbon (rue de Lille), la rue de Verneuil, et celle des Petits-Augustins.

Puis, nous voyons se construire, en 1623, le quai d'Anjou, achevé en 1647 (la partie orientale fut d'abord appelée quai d'Anjou, et la partie occidentale quai d'Alençon, en 1780, c'est tout au long le quai d'Anjou; en 1792, on l'appela le quai de l'Union, et il redevint enfin le quai d'Anjou, en 1805).

Le quai de Béthune, terminé en 1646, appelé d'abord quai du Dauphin et des Balcons, puis quai de Béthune; en 1792, quai de la Liberté, et enfin quai de Béthune, depuis 1806.

Le quai Bourbon, terminé en 1646; en 1792, quai de la République; puis quai d'Alençon; puis, de nouveau, quai Bourbon, le 27 avril 1814.

La rue de Bretonvilliers, achevée en 1643; elle doit son nom à le Ragois de Bretonvilliers, président de la chambre des comptes, qui y fit bâtir un hôtel par du Cerceau, hôtel qui existe encore.

La rue de la Femme-sans-Tête : son nom lui vint d'une enseigne représentant une femme sans tête et tenant un verre de vin à la main; au-dessous était écrit « tout en est bon ». Depuis quelques années, elle a pris le nom de la rue le Regrattier, dont elle est le prolongement, et qui fut aussi commencée en 1614, continuée en 1623, et terminée en 1646.

La rue Saint-Louis-en-l'Isle, terminée en 1646. Dans la partie comprise entre le quai de Béthune et la rue des Deux-Ponts, on l'appela d'abord rue Palatine; le reste se nommait rue Carelle. En 1654, on la nomma rue Marie, et quelques années plus tard rue Saint-Louis, en 1793; elle prit le nom de rue de la Fraternité; en 1806, on l'appela rue de la Reine-de-Castille; le 27 avril 1814, elle reprit son nom de Saint-Louis.

Un maître couvreur appelé Nicolas construisit en 1616, dans cette rue, une petite chapelle. Vers 1622, la population, qui se portait dans les maisons nouvellement édifiées, rendit cette chapelle insuffisante; au reste, on n'y officiait que les dimanches et fêtes; l'archevêque Jean François de Gondi la fit agrandir et l'érigea en paroisse : le procès-verbal qu'il fit dresser à cette occasion, le 3 avril 1623, porte qu'elle était large de six ou sept toises sur dix ou douze de longueur, vitrée, couverte en ardoises, et ornée d'un tableau représentant Saint-Louis et Sainte-Cécile.

Le 14 juillet 1623, eut lieu la cérémonie de l'érection, sous le titre de Notre-Dame-de l'Isle, qui fut changé en celui de Saint-Louis-en-l'Isle, lorsque cette église fut rebâtie en 1664.

Le quai d'Orléans, achevé en 1646; en 1792 on l'appela quai de l'Égalité; en 1806 il reprit sa première désignation.

En 1624, on bâtit aussi tout un quartier, qu'on appela la Ville neuve, et qui prit une rapide importance; on releva le nom de l'ancienne chapelle de Bonnes-Nouvelles, en construisant sur son emplacement une église sous l'invocation de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, en mémoire de l'Annonciation de la Vierge. Une sentence de l'archevêque de Paris l'érigea en cure, le 22 juillet 1673. Elle fut supprimée en 1790, devint propriété nationale, fut vendue le 21 floréal an V, et fut démolie peu de temps après.

La ville de Paris racheta plus tard l'emplacement qu'elle occupait, et en 1823, une nouvelle église fut construite sous la direction de M. Godde architecte.

La rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle fut faite en 1630; — la rue Beauregard prit son nom aussi à peu près à cette époque : elle était auparavant désignée sous le nom de Montagne-du-Moulin, à cause d'un moulin qui y existait.

L'entreprise des Marais du Temple qu'on avait commencé à peupler de maisons sous Henri IV, fut reprise, et bientôt de nombreuses rues s'ouvrirent au quartier du Marais. C'est la rue de Beauce, tracée en 1626 sur la culture du Temple, et achevée en 1630.

La rue de Beaujolais, ouverte à la même époque; après 1792, elle s'appela rue des Alpes, et reprit son nom de Beaujolais le 5 Vendémiaire an IX. On la nomme maintenant rue de Picardie.

Le rue de Bretagne, qui date aussi de 1626.

La rue de Berry; elle allait des rues d'Anjou et de Poitou à la rue de Bretagne; elle a pris sous le second empire le nom de rue Charlot, qu'elle prolonge, et qui, elle aussi, fut ouverte en 1626 sur la culture du Temple; on l'appelait alors rue d'Angoumois; Claude Charlot, un paysan devenu riche financier, ayant fait construire plusieurs maisons dans cette rue, le peuple lui donna le nom de rue Charlot, qu'elle conserva ; ce ne fut qu'en 1694, que cette rue qui s'arrêtait au coin de la rue de Vendôme, fut prolongée jusqu'au boulevard ; cette nouvelle partie de la rue s'appelait administrativement rue Bosc, du nom du prévôt des marchands ; mais le populaire continua à dénommer ce bout de rue, rue Charlot : ce nom-là lui plaisait, il avait une allure plébéienne qui lui allait, et la ville finit par consacrer le baptême populaire ; la rue s'appela Charlot jusqu'au bout.



Façade de l'hôtel Sully existant encore, rue Saint-Antoine, 143.

La rue du Forez — toujours en 1626 — sur la culture du Temple : quelle jolie culture, que celle de cet ordre si puissant jadis!

La rue de la Marche, même époque; elle est aujourd'hui la continuation de la rue de Saintonge : elle allait de la rue de Poitou à la rue de Bretagne; la rue de Saintonge, qui date aussi de 1626, n'allait alors que de la rue de Bretagne au boulevard; aujourd'hui, elle descend jusqu'à la rue du Perche, autre rue de la même date.

La rue de Périgueux, la rue de Limoges et la rue Neuve-Saint-François qui, maintenant, forment une seule rue appelée rue de Belleyme, sont, les deux premières, de 1626, la troisième de 1620. La rue de Périgueux commençait à la rue de Bretagne et finissait à la rue de Normandie; en 1697, il fut ordonné qu'elle irait jusqu'à la rue Boucherat (rue supprimée depuis une trentaine d'années), et qu'elle porterait dans cette partie le nom de rue le Tourneur, échevin sous la prévôté de Claude Bosc; il faut croire que les Parisiens ne tenaient pas plus au nom de l'échevin qu'à celui du prévôt, car ils refusèrent obstinément de s'en servir pour désigner la nouvelle rue, qui garda tout au long le nom de Périgueux.

La rue de Limoges la continuait, et arrivait à la rue Vieille-du-Temple, où elle prenait le nom de rue Neuve-Saint-François, en l'honneur de François Lefèvre de Mormans, président des trésoriers de France, qui en donna l'alignement le 4 juillet 1620.

Nous le répétons, ces trois rues, qui formaient un croissant, n'en font plus qu'une.

La rue d'Anjou, dont Henri IV avait indiqué en 1608 le plan, et qui fut, comme les autres, bâtie en 1626 et achevée en 1643.

La rue d'Orléans au Marais dans les mêmes conditions; elle allait de la rue des Quatre-Fils à la rue de Poitou; c'est aujourd'hui le commencement de la rue Charlot.

La rue de l'Oseille, bâtie à la même date, et

F. Roy, éditeur. — 94.

Imp. Charaire et Fils

Vue de l'ancien hôtel de Bretonvilliers, dont on voit encore les restes actuellement.

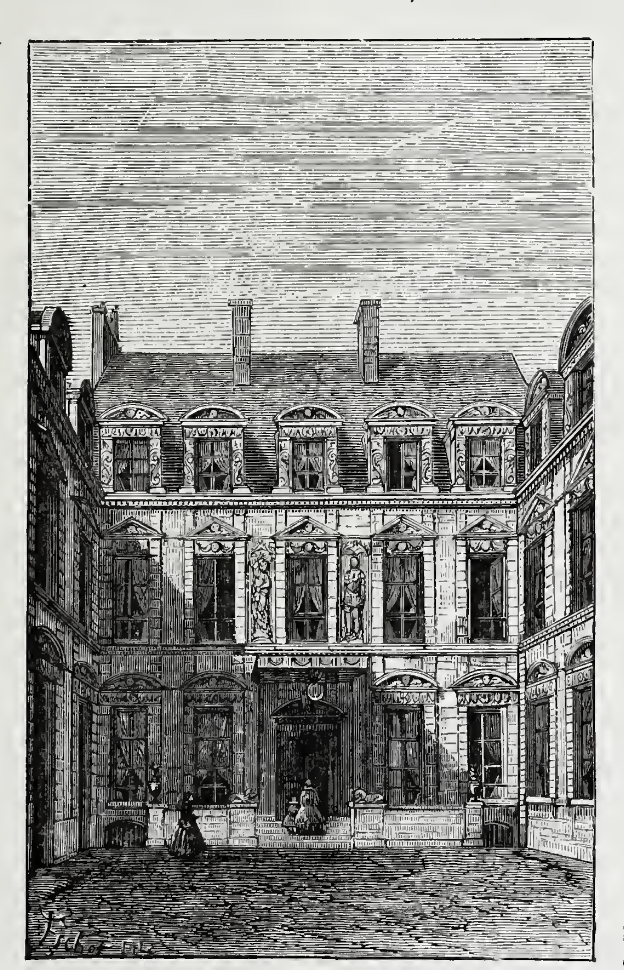


qui dut son nom aux jardins potagers sur lesquels elle a été percée.

La rue des Oiseaux, aussi de 1626; elle allait de la rue des Enfants-Rouges à la rue de Beauce et devait son nom à une enseigne ; on la trouve aussi indiquée autrefois sous le nom de petite rue Charlot. Elle est disparue depuis une trentaine d'années.

La rue de l'Échaudé, même époque, formait un triangle avec les rues de Poitou et Vieille-du-Temple. Elle ne figure plus sur les cartes du Paris actuel, depuis 1860.

Ce n'est pas tout ; après ces diverses rues, dont les huit principales, portant les noms de provinces françaises, devaient originairement aboutir à une grande place qui se fût appelée place de France et qui dévièrent un peu de leur tracé primitif, il en fut encore ouvert d'autres dans le quartier Sainte-Avoie ; le premier président Lejay ayant obtenu du roi de faire percer une nouvelle porte dans la cour du palais, fit bâtir, en 1630, la rue Sainte-Anne : « Louis, par la grâce de Dieu, ayant, par brevet du 25 juin 1624, permis à nostre ami et féal conseiller en nos conseils et président en nostre parlement de Paris, le sieur Lejay, de faire pour la commodité publique, démolir et abattre en l'enclos de nostre palais deux maisons prosche la fontaine d'icelluy, occupées par Mes Antoine Mareschal et Nicolas Formé, chanoines de la Sainte Chapelle et faire ouverture d'une grande porte et un passage de rue pour servir d'entrée et sortie audit palais, en faisant par lui toutes les dépenses à ce nécessaires... avons dit et déclaré... voulons et nous plaît qu'ouverture soit faite en la cour et mur de nostre dit palais pour un passage dans la rue Neuve-Saint-Louis, qui sera de la largeur de trois toises, et que, pour cet effet, les deux maisons affectées aux prébendes dont jouissent lesdits sieurs Mareschal et Formé, seront desmolies et abbattues, et qu'au lieu d'icelles sera basty un grand pavillon en forme de corps de logis sur la largeur desdites deux maisons du costé de la cour du palais, au milieu duquel il y aura une voulte et arcade pour servir de passage et closture audit palais, etc. »



Cour de l'hôtel Sully, rue Saint-Antoine.

Cette rue, qui fut ouverte en 1631, portait le nom de Sainte-Anne, pour faire honneur, selon Sauval, à la reine Anne d'Autriche.

Une partie de cette voie publique fut supprimée vers 1840 ; depuis, le reste a disparu.

« Après tant de bastimens élevez en divers quartiers de Paris, dit Félibien, il ne restoit guère de vuides au dedans de la ville. Mais au-dehors, entre les fauxbourgs de Montmartre et de Saint-Honoré, il y avoit un grand espace inhabité, que Charles IX avoit projetté dez l'an 1562, d'enfermer dans la nouvelle enceinte de Paris, qu'il fit commencer l'année suivante.

« En 1626, Boyer, secrétaire du roy, proposa un dessein beaucoup plus vaste que celui de Charles IX, c'estoit de faire une clôture qui commenceroit au bord de la Seine, à l'alignement de la gorge du bastion qui joint la porte de la Conférence, et finiroit encore à la Seine, vis-à-vis du boulevard de l'Arsenal. On y seroit entré par huit portes flanquées de vingt et un bastions et de remparts plantés d'arbres. Au dedans, il y auroit eu quatre marchez de poissons et autant de boucheries de vingt étaux chacune et le tout devoit estre achevé en cinq ans. »

Mais la ville s'opposa à l'enregistrement du contrat, et ce projet ne fut pas mis à exécution.

En 1631, Barbier, intendant des finances, fit une autre proposition qui consistait à clore de murs les faubourgs, depuis la porte Saint-Denis jusqu'au bastion de la porte de la Conférence.

Il y eut un traité passé, signé par le roi, enregistré à l'audience de France, et ce fut en vertu,

de ce traité, que la porte Neuve-de-Saint-Honoré fut commencée par Pidou, commis de Barbier.

Cependant le contrat fut rompu en 1632.

L'année suivante, Barbier réduisit encore son projet, en le bornant à la clôture qui fut faite depuis la porte Saint-Denis jusqu'à celle Saint-Honoré. Ces travaux furent faits, en suivant les fossés jaunes, par Charles Froger, secrétaire de la chambre du roi, et en observant les alignements figurant sur le plan de Charles IX. Deux portes nouvelles furent bâties, l'une au commencement du faubourg Montmartre, l'autre « entre ce faubourg et celui de Saint-Honoré; que celle-ci s'appelleroit la porte de Richelieu; que du portier de l'une et l'autre, Froger aurait la nomination pour la première fois seulement; qu'il abbateroit les portes, les murs, et les remparts, et combleroit les fossez depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la Porte-Neuve; que toutes les maisons basties sur les lieux par où passeroit la clôture, seroient démolies par ceux à qui elles appartenoient, un mois après le commandement qui leur en seroit fait, à peine d'estre abattues à leurs frais; enfin, que l'entreprise serait achevée en deux ans.

« Pour dédommager l'entrepreneur de ses frais, il lui fut fait don de toutes les places des portes, remparts, fossez, contrescarpes et autres qu'il y avoit depuis la grande galerie du Louvre jusqu'aux portes Neuves, y compris les matériaux et décombres de tous les édifices, le marché aux chevaux, les terres du domaine et du public qu'il devait comprendre dans la nouvelle enceinte, à la réserve toutefois de celles qui devoient entrer dans l'enclos du Palais-Cardinal. Il lui fut encore permis de faire bâtir ou de vendre ces places pour les couvrir de ruës et de maisons, à condition que celles qui se trouveroient dans la censive du roy seroient déchargées de lods et ventes et autres redevances pour la première fois.

« Enfin, il fut arresté que chaque nouveau logis seroit chargé seulement de quatre deniers de cens.

« On lui accorda encore qu'il pourroit transporter ailleurs les moulins de la butte Saint-Roch, en cas qu'on l'aplanist, et de plus d'ériger des halles de boucherie et de poissonnerie aux endroits les plus commodes de la closture, avec une halle au bled dans le faubourg Saint-Germain, pourveu que l'abbé y consentist.

« Que sans payer de lods et ventes, il achetteroit les terres situées dans le faubourg Saint-Honoré et dans celui de Montmartre, sur le pied du quarantième denier de leur revenu, que vingt ans il jouiroit du droit de passage du pont des Tuilleries etc., »

Ce contrat fut passé en 1633 (le 23 novembre) au conseil d'État tenu par le roi.

« En suite Hotman, Chevry, d'Hemery, de Chenailles et Syrou, commissaires pour l'exécution de ce contract, eurent ordre de terminer tous les différens et les instances qui surviendroient à son occasion, sans avoir égard à l'arrest de la cour, avec deffense à tous autres juges d'en prendre connoissance. »

Cela n'empêcha pas les Filles-Dieu d'intenter un procès au châtelet, aux requêtes du palais, au parlement, et au conseil privé, à l'occasion de quelques bouts de terrain qu'elles prétendaient leur appartenir dans cette clôture.

Ce fut en creusant les fondations de la nouvelle enceinte, que des manœuvres trouvèrent une épée à poignée d'or, enrichie de pierres précieuses, dont la ville fit présent au roi.

En vertu du traité dont nous venons de parler, l'ancienne porte Saint-Honoré, qui était auprès des Quinze-Vingts, fut démolie, et une boucherie fut bâtie à sa place.

On bâtit une nouvelle porte de Montmartre, « à plus de deux cents toises au delà ».

On éleva, entre ces deux portes, la porte de Richelieu, qui fut démolie soixante ans environ après sa construction.

Enfin, dans la nouvelle enceinte, allant de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Denis, on perça et construisit :

La rue de Cléry (son nom lui vint de l'hôtel de Cléry, dont les dépendances aboutissaient alors aux fossés de la ville; la partie qui va de la rue Poissonnière à la porte Saint-Denis s'est appelée quelque temps rue Mouffetard. Elle fut livrée à la circulation en août 1634);

La rue du Mail (ouverte en août 1634), percée sur l'emplacement d'un mail qui s'étendait de la porte Montmartre à la porte Saint-Honoré;

La rue neuve-Saint-Eustache (ouverte en août 1634), bâtie sur l'emplacement des fossés de l'ancienne enceinte de Paris, construite sous Charles V et Charles VI. Elle s'appela d'abord rue Saint-Côme ou rue du Milieu-des-Fossés. En 1641, elle prit le nom de rue Neuve-Saint-Eustache, de l'église du Petit-Saint-Eustache dont elle était voisine, et qu'on appela depuis la chapelle Saint-Joseph. C'est, depuis 1860, la rue d'Aboukir, qui a également remplacé, en n'en faisant qu'une des deux, la rue des Fossés-Montmartre, qui date de la même époque, et qui s'appela originairement rue des Fossés;

La rue de Richelieu, bâtie en 1629, pour la partie située entre la rue Saint-Honoré et la rue Feydeau, sur l'emplacement de l'ancien mur d'enceinte. On l'appela d'abord rue Royale, puis rue Richelieu; à côté de la rue Feydeau, s'élevait la porte Sainte-Anne qui fut démolie en 1701. Le 18 octobre 1704, le roi ordonna que la rue de Richelieu serait continuée jusqu'aux remparts. En 1793, on lui donna le nom de rue de la Loi. En 1806, elle reprit son nom de rue Richelieu.

La rue Notre-Dame des Victoires; (elle fut presque complètement construite en 1636). Avant

l'arrêt de 1633, c'était un chemin qu'on appelait le chemin Herbu; elle doit son nom à l'église qu'on était en train de bâtir aux burelles près du mail, sous le vocable de Notre-Dame des Victoires;

La rue Sainte-Anne (percée en 1633); elle ne s'appelait la rue Sainte-Anne (en l'honneur de la reine Anne d'Autriche), que dans la partie comprise entre les rues de l'Anglade et du clos Georgeau, (percée en 1620); elle portait aussi dans la même partie le nom de rue des Moulins, en raison de deux moulins qui se trouvaient dans la rue du clos Georgeau. De la rue Neuve-des-Petits-Champs à la rue Neuve-Saint-Augustin, on l'appelait rue de Lyonne, en raison de sa proximité avec l'hôtel de Lyonne (appartenant à M. de Lyonne secrétaire d'État). Le 20 septembre 1792, la république l'appela rue Helvétius dans toute sa longueur. En 1814, elle reprit naturellement son nom de Sainte-Anne;

La rue Neuve-des-Petits-Champs (ouverte en août 1634) sur des marais et jardins potagers, ce qui lui fit donner le nom de Petits-Champs et la qualification de neuve, pour la distinguer de la rue des Petits-Champs (qu'on appela plus tard rue Croix-des-Petits-Champs à cause d'une croix placée à la seconde maison).

Et nombre d'autres rues, enfermées entre les principales artères que nous venons de citer.

La construction de la nouvelle porte Saint-Honoré changea aussi beaucoup la physionomie de la rue de ce nom : la première porte qui fut élevée dans son parcours était où se trouve aujourd'hui le temple de l'Oratoire, une seconde fut reculée à peu près jusqu'à l'avenue de l'Opéra, et enfin cette troisième se trouvait en face la rue Royale.

Aussi la rue prit-elle des noms différents, dans chacune de ses parties.

De 1300 à 1313, de la rue de la Lingerie à la rue du Pont-Neuf actuelle, elle s'appelle rue de la Chaussetterie; un peu plus tard, de la rue du Pont-Neuf à celle de l'Arbre-Sec, elle se nomme rue du Chasteau-Fétu; de la rue de l'Arbre-Sec à un coin de la place du Théâtre-Français et de l'avenue de l'Opéra (jadis rue du Rempart), elle se nomme rue de la Croix-du-Trahoir; en 1450, ces différents tronçons ne forment plus que la chaussée Saint-Honoré, puis on l'appelle rue Saint-Honoré; mais depuis l'avenue de l'Opéra jusqu'à la rue Royale, le chemin s'appelle successivement rue Neuve-Saint-Louis, rue Hors-la-Porte-Saint-Honoré, grand'rue Saint-Louis, et enfin, rue Saint-Honoré.

Mais en voilà assez, à propos d'édilité; revenons un peu à l'année 1624, où nous nous sommes arrêté pour pousser une pointe à travers les nouveaux quartiers de Paris en construction.

Et que de monde nous avons vu dans toutes ces rues pleines de bruit, de mouvement et de vie : grands et petits se promènent en s'entretenant des nouvelles de la guerre on de la paix; en se rencontrant, les femmes se font des révérences profondes, et les hommmes s'embrassent à s'étouffer. On se baise les mains; les baise-mains sont fort à la mode.

Le jour de cours, toute la belle société est au Cours-la-Reine, à cheval, ou dans des carrosses pourvus de glaces.

Bourgeois, écoliers et quelques gens de qualité qui daignent se mêler à le foule, vont voir jouer aux boules dans le pré aux Clercs qui commence à se couvrir de maisons.

On se promène sur les nouveaux ponts.

Dans ces promenades, la foule était variée. «Là, un galant qui regarde sous le nez une « cale » ou paysanne, ainsi appelée à cause de sa coiffure ; « ici des soldats, qui ne peuvent sortir de leur quartier sans hausse-col ou bandoulière; l'hiver à cinq heures ils devaient être rentrés, l'été, à huit. »

Puis des ecclésiastiques qui s'amusent comme de bons bourgeois, à regarder les spectacles populaires, les bagatelles de la rue; mais ils se cachent : celui-ci sous un uniforme de soldat ou un habit de courtisan, celui-là en faisant disparaître sa tonsure ou en portant la barbe à la mode.

Et que de carrosses partout! Depuis 1620 on ne les compte plus : « lourdes, branlantes machines, très haut perchées, mal suspendues, en bâtons de bois sculpté, avec des panneaux revêtus de drap »; dans l'intérieur, huit personnes pouvaient se tenir à l'aise.

Aussi marchaient-elles lentement, ces bonnes et larges voitures d'alors, et c'était ce qu'il fallait pour pouvoir admirer, quand on les voyait passer, la finesse des draps, la beauté de l'attelage et l'habillement du cocher et des laquais.

Mais ce qui pullulait le plus dans les rues de Paris, c'étaient les filous.

On distinguait alors deux espèces principales de voleurs, les coupe-bourses et les tire-laine.

Les premiers coupaient avec une grande dextérité les cordons de la bourse que les bourgeois et leurs femmes s'obstinaient de porter pendue à leur ceinture, de façon si apparente qu'en voyant celles dont les flancs étaient suffisamment arrondis, les voleurs ne pouvaient résister à la tentation de les cueillir.

C'était surtout sur le Pont-Neuf que se donnaient rendez-vous tous ces coquins.

Rendez-vous des charlatans,
Des filous, des passe-volans,
Pont-Neuf, ordinaire théâtre
Des vendeurs d'onguent et d'emplâtre,
Séjour des arracheurs de dents,
Des fripiers, libraires, pédans,
Des chanteurs de chansons nouvelles,
D'entremetteurs de demoiselles,
De coupe-bourses, d'argotiers,
De maîtres de sales métiers,
D'opérateurs et de chimique,
De fins joueurs de gobelets,
De ceux qui rendent des poulets....,

Un écrivain d'alors raconte que, tandis qu'un bon bourgeois écoute les cris des charlatans et des marchands de chansons, en dodelinant la tête, un adroit voleur lui enlève son manteau de dessus les épaules.

> La! hé! mon manteau! ha, filou!
> Au voleur! au tireur de laine!

Un garçon nouveau débarqué s'entretient sur le pont avec un voleur, sans se douter de l'honorable profession de son interlocuteur; celui-ci lui fait beaucoup de politesses, et l'avertit du danger qu'il court :

— Ce pont est rempli de filous, lui dit-il.

Et en lui donnant ce bon avis, il lui enlève sa montre et s'enfuit, laissant l'autre crier : Au voleur !

Il est bon d'ajouter qu'on avait parfois la consolation d'être volé par des personnes de qualité et par d'excellents gentilshommes.

On vit un jour le comte de Rochefort, avec son ami de Rieux, se glisser jusque sur le cou du cheval de bronze qui supportait Henri IV, pour assister aux prouesses que Gaston d'Orléans et ses gentilshommes accomplissaient sur le Pont-Neuf.

« Je ne cherchais qu'à passer mon temps, dit-il, et le hasard ayant voulu que je fisse coterie avec le comte d'Harcourt, cadet du duc d'Elbeuf d'aujourd'hui, je me trouvai un jour engagé dans une débauche où, après avoir bu jusqu'à l'excès, on proposa d'aller voler sur le Pont-Neuf.

« C'étoient des plaisirs que le duc d'Orléans avoit mis à la mode en ce temps-là; ainsi, j'eus beau dire avec quelques autres que je n'y voulois point aller, les plus forts l'emportèrent, et il me fallut suivre malgré moi.

« Le chevalier de Rieux, cadet du marquis de Sourdéac, qui avoit été de mon sentiment, ne fut pas plustôt arrivé sur le Pont-Neuf, qu'il me dit que, pour ne point faire comme les autres, il nous falloit monter sur le cheval de bronze, et que nous verrions de là tout à notre aise ce qui se passeroit. Aussitôt dit, aussitôt fait; nous grimpons du côté de la tête, et, nous servant des rênes pour mettre pied, nous fîmes si bien que nous nous assîmes tous deux sur le cou.

« Les autres étoient cependant à guetter les passants et prirent quatre ou cinq manteaux; mais quelqu'un qui avoit été volé ayant été se plaindre, les archers vinrent, et nos gens, ne trouvant pas la partie égale, s'enfuirent d'une grande vitesse. Nous en voulûmes faire autant; mais les rênes ayant cassé sous le chevalier de Rieux, il tomba sur le pavé, pendant que je demeurais perché comme un oiseau de proie.

« Les archers n'eurent que faire de lanterne sourde pour nous découvrir : le chevalier de Rieux, qui s'étoit blessé, se plaignoit de toute sa force, et étant accourus au bruit, ils m'aidèrent à descendre malgré moi, et nous menèrent au Châtelet. »

Rochefort et de Rieux faillirent payer cher cette escapade; on les retint prisonniers pendant quelques mois, et peu s'en fallut qu'on les envoyât à la potence.

Souvent aussi, le soir venu, aux filous succédaient les voleurs à main armée et les meurtriers.

Le 15 février 1623, Cyprien Perrot, conseiller au parlement, se plaignit à la cour des « assassinats et volleries » qui se font, dit-il, tant de jour que de nuit dans cette ville.

Un arrêt survint qui prescrivit des mesures contre les coupables; mais cela n'arrêta nullement le cours des méfaits, et le 24 janvier 1625, il fallut encore édicter des peines sévères qu'on ne put mettre à exécution.

« Vous verrez aux Halles, dit un auteur du temps, plusieurs gueux qui ne s'amusent qu'à piller et dérober les uns les autres, tant les acheteurs que les vendeurs; à leur couper leur bourse, à fouiller dans leurs hottes et paniers; les autres, pour mieux avoir leur proie, chanteront des chansons déshonnêtes, sales, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, sans épargner ni dimanches ni fêtes, choses déplorables en une ville de Paris! Dans les Halles et autres marchés ordinaires, on voit des femmes qui vendent des vivres : si vous en offrez moins qu'elles désirent, fussiez-vous la personne la plus renommée de France, là, vous serez blasonnée de toutes les injures, imprécations, malédictions, taxes d'honneur, et le tout avec blasphèmes et juremens. »

Le même auteur, parlant des marchands de Paris à cette époque, en fait un tableau assez peu flatteur. « Ils se damnent pour un liard, dit-il, gagnent sur leurs marchandises le double de ce qu'elles leur ont coûté, en vendent de mauvaises en blasphémant et jurant Dieu et diable qu'elles sont excellentes. »

XVIIe ou XIXe siècle, — le marchand a peu changé!

Il a plus de motifs pour exhaler son indignation quand il parle des raffinés d'honneur qu'on rencontrait dans les promenades publiques :

« Un clin d'œil, un salut fait par acquit, une froideur, un manteau qui touchoit le leur, suffisoit pour qu'ils appelassent au combat et s'exposassent à tuer celui dont ils se prétendaient offensés, ou à être tués par lui. Quelquefois ces raffinés d'honneur appeloient en duel un homme qu'ils ne connoissoient pas et qu'ils prenoient pour un autre, et quoique l'erreur fût reconnue, ils ne laissoient pas que de se battre et de s'entretuer comme des ennemis. »

Décidément les mœurs de notre époque valent mieux que celles-là !

Bien que nous n'écrivions pas une histoire de France, il est impossible de ne pas ouvrir une



Les femmes de la halle vous blasonnaient de toutes leurs injures. (Page 272, col. 2.)

courte parenthèse pour dire que ce fut en 1624, que le cardinal de Richelieu devint ministre d'Etat. Nous ne ferons pas une fois de plus le portrait de l'homme qui joua un si grand rôle à Paris pendant une grande partie du règne de Louis XIII; nous nous contenterons de rappeler qu'on a répété en parlant de lui ce qu'on avait dit bien avant d'un Grec fameux : « En formant Armand-Jean du Plessis, la nature prit plaisir à nous montrer dans une même personne ce qu'elle peut produire de plus excellent et de plus vicieux. »

Richelieu fut prudent, subtil, hardi, courageux, habile dans l'art de dissimuler et heureux dans ses entreprises.

Son ambition fut plus démesurée que celle du connétable de Luynes : il voulait la puissance absolue et complète, et plusieurs fois il l'exerça.

Mais voyons-le à l'œuvre.

Son premier soin fut d'exciter la haine des Parisiens contre le surintendant des finances, la Vieuville.

Au reste, les financiers commençaient à être fort mal vus à Paris, et certains écrits adressés au roi portaient : « Vous devez, sire, faire rendre gorge à ces sangsues gonflées du sang de votre peuple; il n'y a point de financier qui ne vive en grand seigneur et qui ne soit meublé en prince. Pour s'exempter de la potence, les gens de ce métier s'allient aux plus illustres maisons du royaume, etc. »

Le roi envoya des gens chez la Vieuville, ab-

sent de Paris; on fouilla tout chez lui, on chercha jusque dans les coffres où se trouvait le linge de ses enfants encore au berceau, et on ne trouva rien.

Ce qui n'empêcha pas que le bruit se répandit partout qu'il avait 600,000 écus d'argent cachés dans sa maison.

N'ayant pu rien découvrir, on se contenta de le mettre en prison.

Deux raisons portaient Richelieu à conseiller au roi d'ordonner que les financiers fussent recherchés, le désir de perdre la Vieuville, et la nécessité de trouver de l'argent pour l'exécution des projets qu'il méditait.

Nous verrons bientôt comment la chambre de justice servit ses desseins.

Cette chambre fut instituée à Paris par lettres patentes d'octobre, mais Richelieu eut l'adresse de ne pas en paraître le promoteur, ce fut Marillac, chargé de la direction des finances, qui se fit le grand justicier de tous ceux qui les avaient maniées avant lui.

Il poursuivit, et surtout menaça de poursuivre si vigoureusement les financiers, que les plus irréprochables furent effrayés; quant à ceux qui avaient quelques peccadilles sur la conscience, ils se hâtèrent de prendre la fuite.

Un seul fut pendu.

Quant à ceux qui avaient pris le large, on les supplicia en effigie.

Mais ils avaient laissé des parents; on invita ceux-ci à implorer la clémence du roi, et le ministre donna à entendre que, moyennant une somme d'argent, ils pourraient obtenir le pardon des coupables.

Les financiers se concertèrent et offrirent une rançon de 7,000,000 de livres.

On l'accepta, et les fugitifs purent revenir.

Les prédécesseurs de Louis XIII avaient souvent employé ce moyen-là envers les juifs, et il avait toujours réussi.

Après les gens d'argent, les philosophes. Villon, qu'on appelait communément le philosophe soldat, et un certain de Claves, chimiste, ayant combattu les idées d'Aristote sur le nombre des éléments et sur la matière et la forme des substances corporelles, un de leurs disciples appelé Bitaut, s'avisa de soutenir à ce propos une thèse publique, et fit afficher sur les murs de Paris un avis portant qu'il ferait une conférence, dans la salle de l'hôtel de la reine Marguerite, au faubourg Saint-Germain.

Déjà, a cette époque, un conférencier piquait la curiosité publique : plus de mille personnes se rendirent à l'endroit indiqué pour entendre réfuter Aristote; mais soudain un exempt, accompagné de deux archers, se présenta et défendit, au nom de M. le premier président, d'ouvrir la séance.

Le public, fort mécontent, cassa les portes et fit voler en éclats quelques carreaux, mais il dut se résigner à se retirer. Villon, Claves et Bitaut furent obligés de quitter Paris dans les vingt-quatre heures.

Nous avons parlé de la construction de l'aqueduc amenant à Paris l'eau des sources de Rungis; en 1624, Louis XIII posa sur la place de Grève la première pierre d'une fontaine, dont les eaux étaient alimentées par celle qui provenait de cet aqueduc, en passant par le pont Notre-Dame.

Outre le grand bassin qui recevait de l'eau, il y avait au haut une nymphe qui tenait quatre cornes d'abondance servant de tuyaux, et qui répandait l'eau aux quatre coins.

Cette fontaine fit la joie du quartier; toutefois, on l'abattit en 1638, et on la remplaça par une autre, beaucoup plus simple, sans vasque, avec quatre tuyaux « élevés au-dessus de la portée d'homme. »

Cette dernière fut à son tour démolie en 1674, et transportée place Maubert.

Les eaux de Rungis furent, après être parvenues en quantité plus que suffisante au Luxembourg, réparties, pour l'excédant, dans les quartiers Saint-Jacques, Saint-Victor, et dans la rue des Cordeliers.

Les principales fontaines publiques ou particulières qui furent établies ou alimentées alors par ces eaux furent :

La fontaine des Carmélites, située à la porte d'entrée de ce couvent, rue du Faubourg-Saint-Jacques.

La fontaine de la rue Mouffetard ou des Carmes; elle fut démolie en 1674, et reconstruite un peu plus loin du couvent. Il était alors d'usage de décorer les fontaines d'inscriptions latines; le poète Santeul fut spécialement chargé de composer des distiques à cet effet. Voici celui qu'il fit pour la fontaine des Carmes :

> Qui tot venales populo locus exibes escas
> Hic præbet faciles ne suis urat aquas,

qu'en vers français on peut traduire ainsi :

> Pour vous sauver de la faim dévorante,
> Si dans ces lieux on vous vend des secours,
> Peuples, chez moi, contre la soif brûlante,
> Sans intérêt vous en trouvez toujours.

La fontaine Censier, dans la rue de ce nom.

La fontaine Saint-Magloire, rue du faubourg Saint-Jacques.

La fontaine du Pot-de-Fer, dans le quartier Saint-Marcel, au coin de la rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel et de la rue Mouffetard; elle fut reconstruite en 1671.

La fontaine Saint-Michel, à l'extrémité méridionale de la rue de la Harpe. Lorsqu'en 1684,

on abattit la porte Saint-Michel, on y bâtit une niche sous un arc assez élevé, ornée de deux colonnes doriques. De cette niche dont Bullet fut l'architecte, sortait une fontaine au-dessus de laquelle se trouvait un marbre de Dinan. Cette fontaine fut remplacée, en 1860, par une autre dont il sera parlé plus loin.

La fontaine Sainte-Geneviève, située au haut de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

La fontaine de Saint-Côme, rue des Cordeliers, près l'église Saint-Côme.

La fontaine Saint-Benoît, à l'entrée de la place Cambrai, du côté de la rue Saint-Jacques et vis-à-vis l'église Saint-Benoît, dont elle portait le nom, elle avait été construite, en 1622, par les soins de Nicolas de Bailleul, prévôt des marchands.

La fontaine Saint-Séverin, située à l'angle des rues Saint-Séverin et Saint-Jacques.

La fontaine de la Croix du Trahoir, rue de l'Arbre-Sec; cette fontaine dont nous avons parlé, servit de réservoir aux eaux amenées par l'aqueduc, et qui passaient sous le pavé du Pont-Neuf, pour être ensuite distribuées en plusieurs endroits de la ville.

Enfin, la fontaine du collège de Navarre, rue Sainte-Geneviève; ce fut le 24 du mois de mai 1625, que le proviseur de ce collège, le sieur Fournier, vint au bureau de la ville prier le prévôt des marchands, les échevins, le greffier, le procureur et le receveur, de mettre la première pierre à cette fontaine qu'on voulait construire dans le collège. Il fit sa demande au nom du grand maitre de l'Université et des principaux.

Les officiers de la ville l'ayant favorablement accueillie, ils indiquèrent le 27 du même mois pour la cérémonie. Ils se rendirent en carrosse au collège, au jour dit, et ayant été reçus à l'entrée par le grand maître, le proviseur et les principaux, ils furent conduits aux fondations, où Augustin Guillain, maître des œuvres de la ville, offrit au prévôt des marchands une truelle d'argent et du mortier pour sceller la première pierre.

Ensuite, Guillain présenta successivement à l'un et à l'autre le marteau d'argent avec lequel ils frappèrent dessus.

Après la cérémonie on servit la collation et les écoliers du collège « honorèrent M. le prévôt et les échevins de leurs *vivats* ».

Le 7 du même mois, les gens du corps de ville s'étaient assemblés pour entendre la lecture d'une lettre du roi qui leur donnait avis de l'entrée que devait faire le cardinal Barberin, légat du pape.

C'était encore une cérémonie qu'il s'agissait de célébrer dignement; malheureusement une contestation s'éleva entre les six anciens corps de marchands et celui des marchands de vin.

Tronchot, l'un des grands gardes des six corps, voulut empêcher que le sieur Perrier, échevin qui faisait partie du corps des marchands de vin, siégeât au bureau. Celui-ci demanda alors que son collègue, l'échevin Marces, qui était orfèvre, et les sieurs Parfait, Langlois et Delacour, conseillers de la ville qui étaient du corps des merciers et drapiers, se retirassent aussi. Ce débat prit les proportions d'une véritable dispute.

Après qu'on eut, de part et d'autre, soutenu *mordicus* ses prétentions et cité des textes à l'appui, on convint de s'en rapporter à la justice, et en attendant, il fut décidé que les maîtres et gardes de la marchandise de vin, assisteraient à l'entrée du légat, en robes de marchands, telles que les portaient au consulat le prévôt et les échevins, mais qu'ils ne porteraient pas le dais, et marcheraient après les six corps.

Grande discussion alors, à propos de l'ordre dans lequel ces six corps devaient marcher, chacun prétendant que le sien devait avoir la priorité sur les autres.

Enfin, il fut dit que cette fois et désormais, conformément à un arrêt du conseil du 29 avril 1610, qui avait réglementé la matière, les drapiers auraient le premier rang, les maîtres et gardes de l'apothicairerie et de l'épicerie, le second, ensuite les merciers, les pelletiers, les orfèvres et les bonnetiers.

Mais le 15 du même mois, la querelle recommença; cette fois les six corps élevaient la prétention de marcher avant les quarteniers, ou du moins de se tenir à côté d'eux et avant les bourgeois convoqués pour faire partie du cortège.

L'entrée avait été fixée au 17; mais il était dit que ce spectacle officiel, si attrayant pour les Parisiens, ne serait qu'un prétexte à différends.

Le légat se mit à son tour à élever des prétentions tout à fait imprévues.

Il demanda d'abord que le roi vînt à sa rencontre jusqu'à Berny ou à Bourg-la-Reine, ce à quoi le roi ne se montra nullement disposé.

Il exigea en outre que l'archevêque de Tours, et les autres prélats qui allaient au-devant de lui jusqu'à Orléans, en costume épiscopal, c'est-à-dire avec le rochet et le camail, eussent des mantelets sur les épaules.

Les évêques refusèrent, le mantelet ne devant être porté que lors de sa réception à Paris : le prélat insista; il tenait à ses mantelets, les évêques n'en voulaient pas; il fallut batailler. Le temps se passait, et comme on ne pouvait parvenir à s'entendre, on dut retarder l'entrée de deux jours, au grand mécontentement des Parisiens, auxquels on avait promis le plaisir de voir défiler un beau cortège, et qui le demandaient à cor et à cri.

Le légat croyait qu'on accéderait à ses désirs;

mais on finit par lui faire entendre que, s'il refusait d'accepter le cérémonial réglé à l'avance pour son entrée, il s'exposait à se trouver dans la triste nécessité d'entrer sans tambour ni trompette : il finit par se décider à recevoir les évêques sans manteau et à se passer de la présence du roi.

Le 19, il franchit donc la porte de Paris.

Le prévôt des marchands lui fit son compliment à Saint-Jacques du Haut-Pas, appelé alors le prieuré de Saint-Magloire; mais ni lui ni les autres officiers de la ville ne plièrent le genou en sa présence.

Il y avait du froid de part et d'autre

Le légat ôta son bonnet pour saluer la compagnie, et le remit aussitôt sur sa tête; puis il entendit la harangue assis et y répondit en latin, ce qui gênait un peu messieurs de la ville, dont la plupart ne comprenaient pas un mot de ce qu'ils entendaient et se contentaient de s'incliner de temps à autre comme pour approuver, mais n'osant pas trop, dans la crainte de ne pas opiner aux bons endroits.

Les officiers de la ville, ayant dit *amen* après le dernier mot du discours, entrèrent dans l'église Saint-Jacques, afin de laisser aux autres corps constitués le moyen de placer aussi leurs discours.

Ce fut le parlement qui commença; ses membres étaient en robes noires : le premier président Verdun, le second président Hacqueville, les maîtres des requêtes, les conseillers et les gens du roi étaient tous familiarisés avec la langue latine, et ils parlèrent latin.

Seulement, aussitôt qu'ils eurent débité leur harangue, ils s'en retournèrent chacun chez soi, sans attendre le légat pour le conduire à Notre-Dame.

Leur exemple fut suivi par toutes les autres compagnies, de façon que le corps de ville allait demeurer seul pour l'escorter.

Le légat ne disait rien, mais il jetait par ci, par là un regard sur ceux qui s'en allaient, et trouvait que la cérémonie manquait un peu d'enthousiasme.

Le peuple lui-même, massé autour de l'église, ne se prodiguait pas en exclamations de joie et de plaisir.

Néanmoins, il fit contre fortune bon cœur, et attendit patiemment la fin.

Le premier président de la cour des comptes, M. de Nicolaï, fit aussi son discours en latin, le premier président de la cour des aides harangua en français, la cour des monnaies et le châtelet en latin.

Ça commençait à être long.

Enfin parurent à cheval vingt-sept archevêques et évêques français. Ils chevauchaient fièrement deux à deux, venant du monastère des carmélites, et étaient vêtus, par-dessus leurs robes violettes, d'un rochet de toile fine passementé dans le bas, par-dessus, le fameux mantelet de tabis de même couleur que la robe, et sur le mantelet, un camail de même étoffe et de même couleur.

Ils portaient des chapeaux noirs, doublés de taffetas vert, avec des cordons de soie de même couleur.

A cette vue, la populace témoigna par ses cris sa satisfaction.

En s'approchant du légat, les prélats prirent leurs bonnets carrés noirs, descendirent de cheval, et l'un d'eux, l'archevêque de Tours, porta la parole pour complimenter le légat qui se tenait debout tête nue.

Les prélats, remontant alors à cheval, mirent leurs bonnets dans leurs poches, et reprirent leurs chapeaux.

Mais aussitôt, arriva Monsieur, frère du roi, accompagné de plusieurs princes, ducs et chevaliers de l'ordre, à qui le roi avait commandé de conduire le légat à Notre-Dame.

On se mit en route :

Les processions de la ville marchèrent avec leurs chapes, les quatre ordres mendiants et les autres religieux, puis le corps de ville.

A la porte Saint-Jacques, le légat entra sous le dais, avec Monsieur frère du roi à sa gauche. Ce dais était en satin blanc au lieu de damas, et enrichi de crépines d'or et des armes du légat et celles de la ville en broderie.

Il fut porté avec assez d'ordre, par les maîtres et gardes des six corps, jusqu'au carrefour qui existait entre le marché neuf et la rue Notre-Dame ; là, comme les orfèvres le quittaient pour le laisser aux bonnetiers, les valets de pied de Monsieur, avec une multitude de soldats, d'écoliers et d'autres gens, se jetèrent sur le légat qu'ils poussèrent de dessus sa mule blanche à terre.

Tandis que le malheureux légat se démenait, en faisant des efforts inutiles pour se relever, les aimables valets de pied de Monsieur, aidés des assistants, dépecèrent le dais et l'emportèrent par morceaux.

Le vacarme fut si grand, que le cheval de Monsieur se cabra, et que le prince faillit aller retrouver le légat sur le sol.

Soudain, un homme du peuple souleva le prince, le prit dans ses bras, et le porta dans une boutique.

Enfin, le légat avait pu se remettre sur ses jambes; le premier usage qu'il en fit, fut de courir tout d'une traite jusqu'à Notre-Dame, où il arriva haletant.

L'archevêque de Paris, qui l'attendait à la porte de la cathédrale pour le haranguer, s'avança gravement vers lui, un peu étonné de le voir arriver dans un tel état.

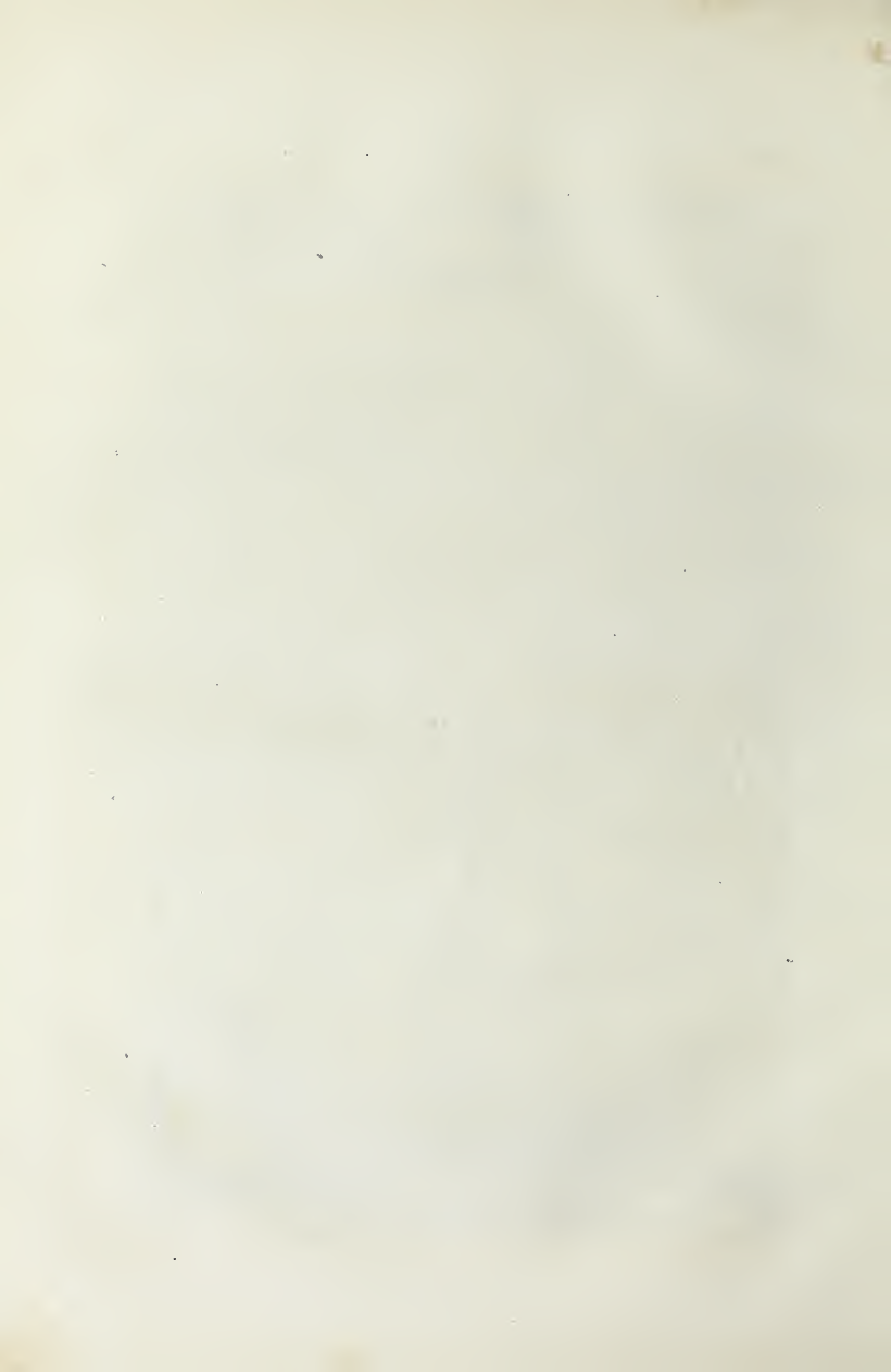
Mais supposant que c'était peut-être l'étiquette

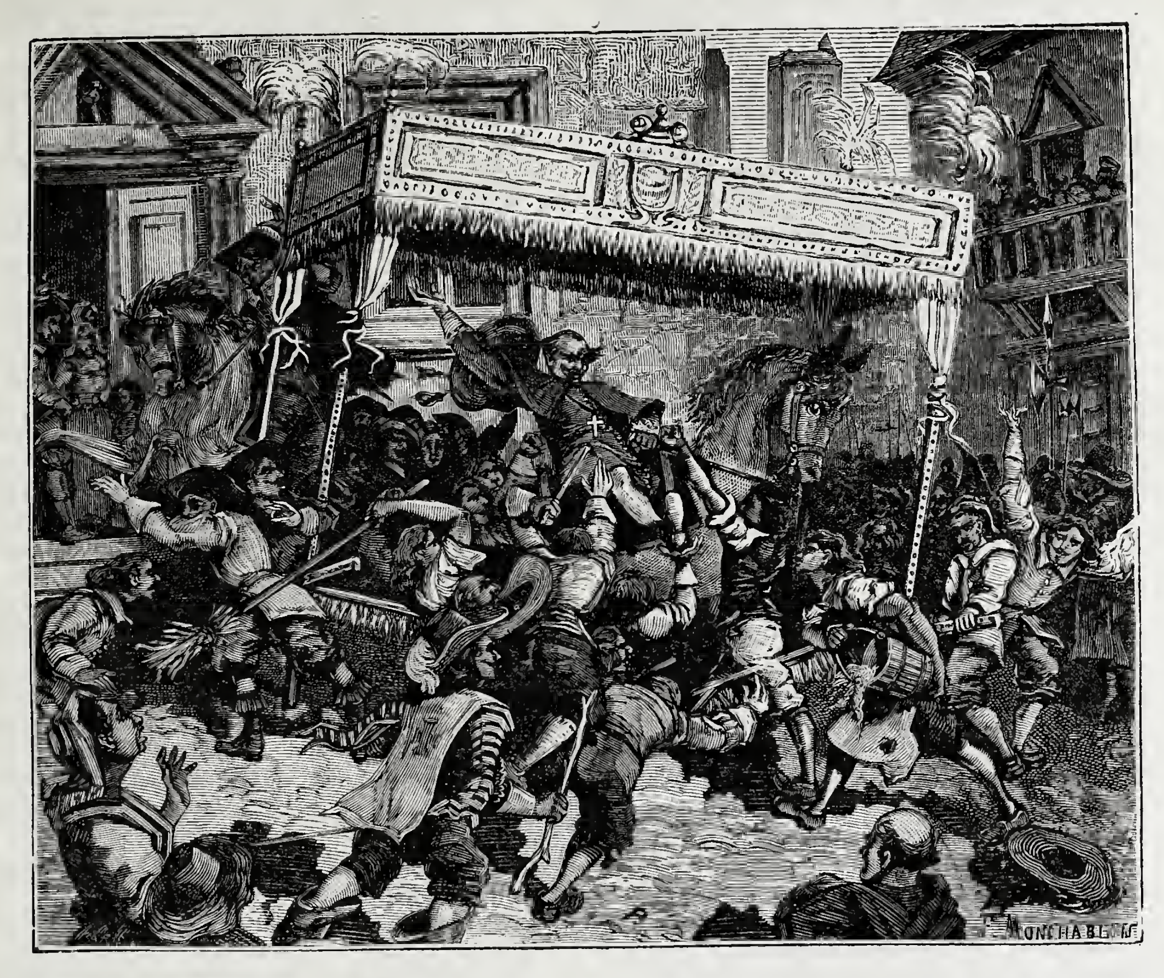
F. Roy, éditeur. — 95.

Imp. Charaire et Fils.

Jardin des Tuileries en 1652.

(D'après le plan de Gomboust.)





Une multitude de soldats et d'écoliers se jetèrent sur le légat qu'ils poussèrent de dessus sa mule blanche à terre. (Page 276, col. 2.)

qui le voulait ainsi, il allait commencer son discours.

Le légat, qui eût préféré une chaise et un réconfortant qu'un discours, se sauva de plus belle, et alla se réfugier sous le dais qui avait été préparé pour lui devant le grand autel.

L'archevêque se demandait ce que tout cela signifiait, et il eut presqu'aussi peur que le légat, lorsqu'il vit accourir à toutes jambes les seigneurs qui s'étaient mis à la poursuite du légat, et Monsieur qui le cherchait de tous côtés.

Le pauvre Barberin était tout tremblant sous son dais.

Cependant, il se rassura un peu, lorsqu'il vit arriver les évêques qui, prenant de nouveau le soin d'ôter leurs chapeaux, se coiffèrent de leurs bonnets noirs pour entrer dans l'église.

On chanta un *Te Deum* suivi d'un motet ; après quoi le légat fut obligé de monter à l'autel, de dire une oraison et de donner la bénédiction au peuple, ce qu'il fit d'assez bonne grâce.

Il croyait en être quitte ainsi ; mais l'archevêque, qui avait composé une belle harangue et avait été jusqu'alors empêché de la prononcer, se tourna vers lui et le complimenta en latin.

Enfin Monsieur s'approcha de lui et le conduisit à l'archevêché, jusque dans la chambre qui lui était destinée ; à son tour, conformément à l'usage, le légat reconduisit Monsieur jusque dans la cour, après quoi il put enfin prendre le repos qu'il avait si bien gagné.

Le lendemain, le corps de ville vint lui apporter son présent, consistant en quatre douzaines de bouteilles d'excellent vin et quatre douzaines de boîtes de confitures.

Quant aux singuliers incidents qui avaient signalé la cérémonie de la veille, et à la conduite plus qu'étrange qu'avaient tenue les valets de Monsieur, il n'en fut nullement question, et les historiens qui ont soin de mentionner tout ce que nous venons de rapporter, restent absolument muets sur les suites de cette aventure.

Il est cependant bien extraordinaire que de pareilles violences aient été commises à l'égard

d'un personnage tel que le légat du pape, sans qu'on se soit préoccupé de savoir ce qui avait pu les motiver.

N'oublions pas de mentionner en 1625, le mariage de la princesse Henriette-Marie de France, troisième sœur du roi, avec le prince de Galles, union qui fut célébrée comme un gage d'alliance entre la France et l'Angleterre.

Ce mariage était décidé, lorsque Jacques Ier, roi d'Angleterre, père du fiancé, vint à mourir, le 25 avril 1625.

Cette mort n'apporta aucun changement aux dispositions prises, et le prince de Galles, devenu roi sous le nom de Charles Ier, envoya aussitôt sa procuration au duc de Chevreuse pour fiancer et épouser en son nom Henriette de France.

Les fiançailles se firent au Louvre le 2 mai, et le mariage le 11 ; ce fut le cardinal de la Rochefoucault, grand aumônier de France qui le célebra, dans l'église Notre-Dame, nonobstant les prétentions de l'archevêque de Paris.

Des festins, des jeux, des ballets, des feux d'artifice et d'autres réjouissances publiques signalèrent ce mariage, et les Parisiens passèrent plusieurs jours en divertissements.

Mais ce ne fut pas la vue du Carrousel donné à cette occasion, qui frappa le plus les Parisiens. Certes ce fut un très beau spectacle et lorsqu'on vit s'avancer à l'appel des trompettes quatorze chevaliers blancs, prêts à lutter contre quatorze chevaliers jaunes qui combattaient de pied ferme et à l'estoc, on fut très satisfait, et on le fut bien plus encore, quand on vit se succéder d'autres combattants, rouges et verts, qui s'escrimèrent à cheval, à la lance et au tronçon de la lance.

Les vainqueurs furent couronnés par la nouvelle reine d'Angleterre, et reçurent de ses royales mains chacun une épée à poignée de vermeil avec son baudrier de buffle brodé d'or.

Le spectacle se termina par un ballet de chevaux d'Espagne et de coursiers de Naples, qui dansèrent au son de la trompette, avec une précision qui souleva une admiration générale.

Ces chevaux étaient les élèves de l'italien Lanzoni et celui-ci reçut une pension de cent pistoles pour le plaisir que ses chevaux avaient procuré à tous.

Mais, nous le répétons, tout cela ne fut rien en comparaison de l'effet que produisit sur la cour et la ville la magnificence du beau, de l'élégant Buckingham, favori de Charles Ier, qui était arrivé à Paris sur l'ordre de son maître, deux jours après le mariage, pour ramener la nouvelle reine en Angleterre.

La pompe qu'il déploya dans cette occasion fut sans bornes. Sa suite comprenait huit nobles titrés, six gentilshommes non titrés, vingt-quatre chevaliers ayant chacun six pages et six laquais. Au service personnel du duc étaient attachés vingt yeomen, servis par soixante et dix grooms, trente femmes, deux chefs de cuisine, vingt-cinq aides cuisiniers, quatorze suivantes, cinquante ouvriers et manœuvres, vingt-quatre valets de pied, six piqueurs, dix-huit postillons et vingt valets d'écurie.

En somme, Buckingham comptait huit cents personnes à sa suite!

Lorsque Louis XIII et le cardinal, qui ne l'attendaient pas et redoutaient ses intrigues auprès des calvinistes puissants, le virent arriver dans cet équipage, ils en demeurèrent tout ébahis, et le roi se demanda s'il ne lui faudrait pas quitter le Louvre pour faire place à ce fastueux personnage.

Buckingham avait trois costumes, dont le plus riche, en velours glacé et brodé de diamants, ne valait pas moins de deux millions!

La nouvelle reine d'Angleterre partit de Paris le 2 Juin.

Le curé de Saint-Paul, Antoine Fayet, fit bâtir dans la rue Saint-Bernard, en 1625, une chapelle dédiée à Sainte-Marguerite, dans l'intention de la faire servir de sépulture aux membres de sa famille.

Les habitants de ce quartier s'adressèrent, peu de temps après son édification, à l'archevêque, pour obtenir de lui qu'il érigeât cette chapelle en succursale de l'église Saint-Paul, mais les marguilliers de cette paroisse formèrent opposition à cette demande.

Un arrêt du 26 juillet 1629, ordonna qu'elle demeurerait simple chapelle.

Les paroissiens insistèrent et présentèrent une nouvelle requête.

Un second arrêt, du 6 août 1631, annula le premier, et déclara que la chapelle serait érigée en succursale.

Mais ce n'est pas tout d'obtenir un arrêt favorable, il faut encore arriver à l'exécution : les familiers de l'église Saint-Paul mirent tout en œuvre pour empêcher l'érection, et ce ne fut qu'en 1634, que, toutes les difficultés étant aplanies, on put enfin construire une église à côté de la chapelle bâtie par Antoine Fayet.

En 1712, le cardinal de Noailles archevêque de Paris, par son décret du 1er décembre, sépara tout le faubourg Saint-Antoine de la paroisse de Saint-Paul, et érigea l'église de Sainte Marguerite en cure, en réservant à la famille Fayet le droit de nomination, non à la cure, mais à la chapelle ancienne qui fit partie de l'église, ce qui fut confirmé par lettres patentes de février 1713.

Malgré les accroissements successifs de Sainte-Marguerite, elle se trouvait encore trop petite pour 40,000 paroissiens que contenait la paroisse, et en 1765, après avoir pris une partie du cimetière contigu, on construisit, sur les dessins de M. Louis architecte, une chapelle remarquable par son style funéraire; elle fut éclairée par une seule voûte, et remplie d'inscriptions; on l'appelle

la chapelle des Ames du Purgatoire; ses grisailles rappellent un peu un portique de tragédie. Elle est décorée par deux excellentes peintures de Brunetti : *Adam et Eve chassés du Paradis* et *la Mort du Patriarche.*

Sur un médaillon ménagé entre les arcades qui forment l'entrée, on voit sculpté le portrait de Vaucanson, qui fut inhumé dans cette église en 1782.

On y remarque aussi un tombeau placé derrière le maître autel. Au-dessus du sarcophage en marbre vert, s'élève une croix au pied de laquelle la vierge gémit près du corps inanimé du Christ. Ces figures et celles des anges qui les accompagnent, ont été sculptées en marbre blanc et en demi-relief par Robert Le Lorrain et Nourrisson, d'après les dessins de Girardon, leur maître pour l'église de Saint-Landry. Elles sont à Sainte-Marguerite depuis 1817.

D'autres œuvres de peinture et de sculpture fort estimées sont admirées dans cette église, particulièrement, le groupe de sainte Elisabeth, donné par la ville de Paris en 1844, et des tableaux de Gal oche, de Suzée, de Restout, de Vafflard, etc.,

Le tombeau d'Antoine Fayet existe aussi dans cette église qui, en 1793, devint le temple de la liberté et de l'égalité.

Le 14 mai 1871, un club y fut formé, c'était celui des *Prolétaires*, qui tenait aussi ses séances dans l'église Saint-Ambroise.

Le presbytère fut incendié ; mais bien que le 25 mai, des barils de pétrole et d'autres matières incendiaires eussent été descendus dans les caves de l'église, elle échappa à toute dégradation.

Un certain Jacques Baloufeau, dit de Saint-Agnel, soi-disant baron de Saint-Jean-d'Angély, après avoir commis plusieurs friponneries, parvint par ses relations à se procurer l'entrée du Louvre et à parler au roi, auquel il raconta que quarante gentilshommes français, qui touchaient des pensions du roi d'Espagne, faisaient connaître à celui-ci les secrets de l'Etat, et qu'un Génois, résidant à Bruxelles, conspirait contre sa vie.

L'accusation portait sur des personnages à l'abri du soupçon pour la plupart, et Louis XIII se contenta de faire mettre Baloufeau à la Bastille.

Les lieutenants civil et criminel instruisirent son procès, et on découvrit que ses prétendues révélations étaient des calomnies, et qu'en outre, il s'était marié quatre fois. Ce double bigame fut condamné à être pendu; ce qui fut exécuté en place de Grève.

Avant de mourir, il confessa qu'il avait par ses fourberies tiré de l'argent de plusieurs princes et qu'il laissait quatre femmes veuves.

On remarquera que les exécutions capitales se faisaient maintenant à la Grève.

C'est que depuis 1618 ou 1619 on ne pendait plus guère à Montfaucon; le voisinage de l'hôpital Saint-Louis commandait cette mesure pour cause de salubrité. En 1619, le 15 janvier, un placet avait été présenté au roi par Michel Ménard, avocat au parlement, « tendant à ce qu'il plût à Sa Majesté lui accorder et faire don de neuf arpents de terre, ou plus grande quantité s'il s'y en trouve, ès environs du lieu vulgairement appelé Montfaulcon, les terres où sont bâties les fourches patibulaires, lesquelles terres ont de temps immémorial servi à la voirie de ladite ville pour y jeter les immondices, et à présent, à cause de l'hôpital Saint-Louis, ladite voirie a été transportée plus loing, ensemble la restitution des fruits provenus desdites terres que quelques particuliers se seroient emparés sans permission de Sa Majesté; pour lesdites terres jouir par ledit Ménard, ses hoirs et ayant cause à perpétuité, en propriété et en disposer comme bon lui semblera, mesme lui permettre de faire fouiller lesdites terres pour en tirer les pierres à plastre et autres, si aucunes y a, à condition de laisser ung quartier de terre, si besoing est, pour enterrer les suppliciés par justice, comme il avoit accoutumé d'être fait cy-devant, et de ne démolir aucune chose de ce qui est édifié audit lieu pour marque de ladite justice, et à la charge, etc. »

Fut-il donné suite à cette demande? on l'ignore; mais le 3 décembre 1627, le chapitre de Notre-Dame permit à Jean Berthault, conseiller du roi, de faire tirer du plâtre d'une pièce de terre située près de Montfaucon; il lui fut toutefois recommandé de ne pas endommager la butte sur laquelle se trouvait le gibet.

Pendant le carnaval de 1626, le roi voulut donner à la ville de Paris le plaisir d'un ballet nouveau qu'il devait d'abord danser au Louvre. Le 4 février, M. de Bailleul, chevalier, sieur de Vattetot-sur-la-Mer et de Soisy-sur-Seine, lieutenant civil et prévôt des marchands de la ville, vint informer messieurs les échevins siégeant au bureau que le roi lui avait fait part de son intention de venir danser son ballet à l'hôtel de ville, et qu'on eût à donner des ordres pour que les préparatifs nécessaires fussent faits, et à mander toutes les plus belles dames et de condition relevée pour y assister. Le prévôt avait répondu au roi que ce serait le plus grand honneur que la ville pût recevoir, et son premier soin avait été de s'en occuper en prévenant les échevins qui, eux aussi, s'empressèrent de prendre les mesures qu'il fallait.

Toutefois, comme il était bon de s'assurer au préalable que le roi ne changerait pas d'avis, avant de rien entreprendre, il fut convenu qu'on questionnerait adroitement Sa Majesté à ce propos, et le dimanche 8, le prévôt des marchands, en habit neuf et rasé de frais, s'en alla au Louvre avec le sieur Clément, greffier de la ville.

Le roi fut le premier à parler de son ballet, en recommandant surtout d'y convier « les belles dames et les bourgeoises de la ville ».

Le prévôt s'en retourna enchanté, et répandit la nouvelle « par toute la ville qui s'en réjouit. »

Le lundi 9, lui et les échevins envoyèrent chercher les maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie qui furent chargés de tout disposer; puis on fit venir l'épicier de la ville, et on lui commanda une grande quantité de chandelles « pour mettre dans les chandeliers et croisées qui seront aux planchers des grandes salles, chambres, galleries et bureaux dudit hôtel de ville et sur les tables »; et on le chargea de préparer une grande quantité de confitures pour les collations « du roy, des princes, masques et autres compagnies.

« Ont aussi envoyé quérir le menuisier de la ville pour travailler de son mestier à ce qui sera nécessaire, faire tous lesdits chandeliers et croisées de bois, avoir des plaques pour attacher dans toutes les chambres, montées et galleries, pour dans icelles mettre les petits flambeaux blancs.

« Ont pareillement mandé le maistre de l'artillerie de la ville, auquel ils ont commandé de tenir prest l'artillerie, canons et bouettes de la ville pour les tirer lorsque Sa Majesté viendra danser le ballet. »

Et, le mardi 17, vint à lh'ôtel de ville un des gentilshommes de M. le duc de Nemours pour s'entendre au sujet des machines qu'il fallait faire exécuter pour le ballet. Le sieur Franchine, qui avait été délégué pour tout diriger, désigna un sculpteur, nommé Bourdin, qui demeurait dans l'hôtel de Nevers, pour qu'il eût à confectionner un grand éléphant, un chameau, deux mulets, quatre perroquets et plusieurs autres pièces, pour le prix de 900 livres, sans compter la peinture, dont fut chargé le peintre de la ville. Puis ce fut le tapissier à qui on commanda de tenir prête une grande quantité de tapisseries pour tapisser la salle où Sa Majesté prendrait sa collation, et toutes les autres pièces.

« Ont aussi envoyé quérir vingt violons et joueurs d'instruments, avec lesquels ils ont fait marché pour sonner des violons et faire danser les compagnies de la ville en attendant les masques.

« Ont pareillement envoyé quérir les cuisiniers de la ville pour préparer les collations nécessaires ».

Le samedi 21, le prévôt des marchands et le greffier retournèrent au Louvre pour demander au roi qu'il voulût bien fixer le jour où il viendrait danser son ballet. Le roi fixa la nuit du Carême prenant; ce qui obligea les organisateurs de la fête d'appeler la veuve Coiffier, cuisinière, et de lui faire préparer des festins de poisson, au lieu de chair.

On ne s'entretenait que de cette soirée qui devait faire époque dans les annales municipales.

Le dimanche 22, messieurs de la ville se rendirent auprès du duc de Montbazon, gouverneur de Paris, pour le prier d'honorer cette solennité de sa présence; ce à quoi il consentit volontiers. Il consentit même à aller ce jour-là, en compagnie de M. du Hallier, capitaine des gardes du roi, dîner à l'hôtel de ville, à l'effet de tout inspecter ensuite.

Le lundi 23, les machines furent apportées.

Le même jour, invitation fut envoyée aux plus belles dames de Paris, pour le lendemain, ainsi qu'à messieurs les conseillers de la ville et les quarteniers,

Enfin le mardi gras 24, à six heures du matin, le sieur de La Coste, enseigne des gardes du corps du roi, suivi de deux exempts et de nombre d'archers, s'emparèrent de toutes les clés et prirent possession des portes.

A onze heures, le capitaine des gardes, suivi d'un bon nombre d'archers, et un peu plus tard, M. de Montbazon, arrivèrent pour dîner avec le prévôt, les échevins, le greffier et le receveur.

A trois heures de l'après-midi, une compagnie de gardes françaises et une de Suisses parurent à la Grève tambour battant.

A quatre heures, « les compagnies commencèrent à venir et furent placées l'une après l'autre dans la grande salle par les sieurs du Hallier et de la Coste, suivis des archers. »

A sept heures on soupa.

Puis entrèrent les seigneurs et les dames qui furent placés sur des estrades, et alors on put voir toutes « les belles dames pleines de perles et de diamants et parées à l'avantage. »

Mais le compte rendu de cette fête gagnera infiniment à être reproduit selon la narration qui en fut faite sur les registres officiels; contentons-nous de copier :

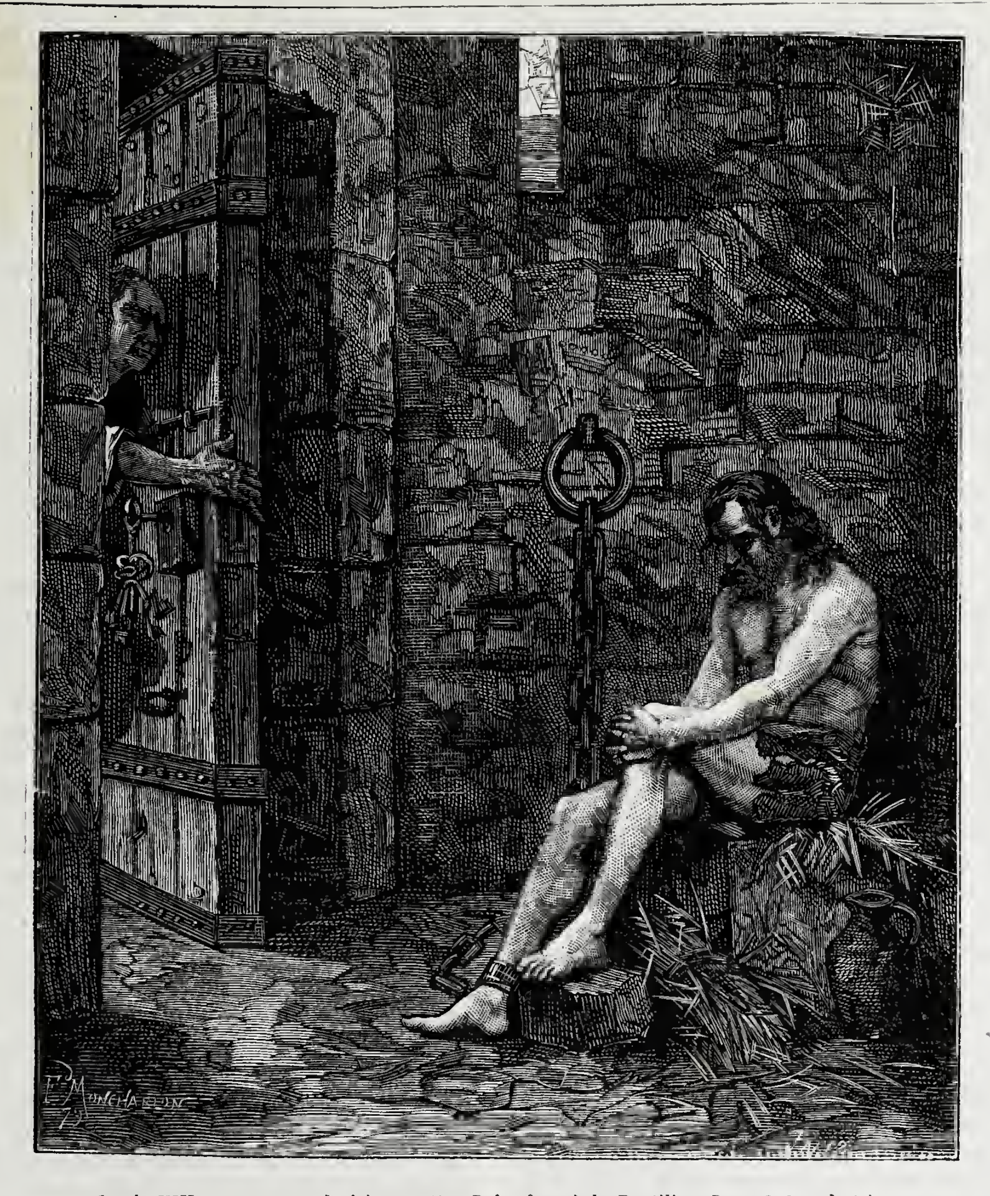
« Sur les onze heures du soir, y est venue madame la première présidente qui a esté receue par mesdits sieurs de la ville et placée à la première place.

« Sur la minuit, l'on a dressé la collation des confitures pour le roy dans la petite salle, du costé de l'église Saint-Jean, où a esté aussi dressé le buffet d'argent de la ville, gardé par quatre archers, à laquelle collation a été mise plus de 600 bouettes de confitures fines.

« Plus, a été dressé trois grandes tables pour y mettre le festin de poisson, lequel toutesfois, l'on n'a pas fait cuire que quand l'on a veu comme arrivoient les masques.

« Toute la nuit, les 20 violons ont sonné et joué de leurs violons dans ladite grande salle pour entretenir la compagnie, sans que l'on ait dansé, d'autant que les dames ne vouloient quitter leurs places.

« Messieurs de la ville ont eu soin de faire



Louis XIII se contenta de faire mettre Baloufeau à la Bastille. (Page 279, col. 1.)

changer et renouveller les flambeaux blancs à mesure qu'il estoient brulez, y ayant dans la dite salle trente-deux croisées de chandeliers, dedans lesquels il y avoit 128 flambeaux qui ont esté renouvellez et changez deux fois pendant toute la nuit, et ainsi de même aux autres salles, chambres et bureaux.

« Sur les quatre heures du matin les masques ont commencé à venir. Mesdits sieurs les prevost des marchands, eschevins et greffier se sont vestus de leurs robbes de drap mi-parties, fors ledit sieur prévost qui avoit la robbe de satin mi-partie et sont allez au-devant du roy, marchant devant eux les dix sergens de la ville aussi vestus de leurs robbes mi-parties et tenans chacun deux flambeaux blancs allumez en leurs mains. Et auroient lesdits sieurs de la ville rencontré le roy sur les montées; auquel mondit sieur le prevost des marchands a fait un petit compliment sur sa bienvenue et de l'honneur que la ville recevoit cejourd'huy par sa présence; laquelle Majesté s'est excusée de ce qu'elle venoit si tard, que ce n'estoit pas de sa faulte, ains des ouvriers qui n'avoient pas achevé assez tost les préparatifs. La quelle majesté a esté conduite par lesdits sieurs gouverneur, prévost des marchands, eschevins et greffier dans le cabinet dudit sieur greffier qui avoit esté préparé pour Sa Majesté où elle a pris sa chemise et ses habits de masque. Monsieur, frère unique du roy, a esté conduit dans la chambre dudit greffier; proche ledit cabinet où estoit le roy. Monsieur le comte de Soissons prince du

sang a esté conduit dans le petit bureau qui luy estoit préparé. Messieurs les autres princes et seigneurs qui estoient du grand ballet dans les autres chambres. Les masques dans le grand bureau. Les masques des musiques et violons, dans la chambre de la première gallerie, en toutes lesquelles il y avoit du feu, pain, vin et viandes.

« Lesdits sieur P. des M., et E., greffier, ainsi vestus de leurs robbes mi-parties ont toujours suivi Sa Majesté jusques à ce qu'il (*sic*) ait été prest de danser son ballet.

« Ledit sieur du Hallier, ainsi qu'il avoit été projetté, a fait oster les violons de la ville qui estoient sur les eschaffaux et en leur place, y a fait mettre les violons du roy qui sonnoient au ballet.

« Et environ les cinq heures du matin, Sa Majesté et tous les autres masques sont allez dans la grande salle pour danser le ballet. Et lors les violons ont commencé à sonner. Et pendant que les premiers masques faisoient leurs entrées, Sa Majesté, Monsieur et les autres princes se sont mis dans la loge de charpenterie faite exprès à l'entrée de la salle et que le ballet appeloit *la ville de Clamart*, proprement une taverne pour les voir danser. Après quelques entrées faites, le roy est venu masqué qui a pareillement dansé avec d'autres. Les machines ont aussi fait leur effet. Et après, le grand ballet a dansé, qui estoit composé du roy et de douze autres princes et seigneurs et entr'autres, de Monsieur, frère du roy, de monsieur le comte de Soissons, de monsieur le grand prieur, de monsieur le duc de Longueville, de monsieur le duc d'Elbeuf, de monsieur le comte d'Harcourt, de monsieur le comte de La Roche-Guyon, de monsieur de Liancourt, de monsieur de Baradas, de monsieur le comte de Cramail, et de monsieur le chevalier de Souvray, tous vestus très richement.

« Après tout ledit ballet dansé, qui a duré au moins trois heures, les violons ont commencé à jouer un branle, et s'est Sa Majesté et les autres masques démasquez, et ont tous les dessus nommez pris chacun une femme pour danser audit branle; à sçavoir Sa Majesté a pris madame la première présidente; Monsieur frère du roy, madame de Bailleul femme dudit sieur P. des M., monsieur le comte après et ainsi lesdits princes et seigneurs.

« Ledit branle fini, Sa Majesté a esté conduite par mesdits sieurs de la ville dans la salle où estoit préparé le festin et la collation; lequel festin qui estoit de très beau poisson, a esté admiré par le roy, lequel estant tout debout a mangé un fort long temps des viandes dudit festin, estant accompagné desdits princes et seigneurs cy-dessus nommez qui ont semblablement fort mangé desdites viandes, mesdits sieurs de la ville avec ledit greffier estant toujours proche de Sa Majesté lors dudit festin. Et ayant Sa Majesté demandé à boire, tenant le verre à la main, auroit dit tout haut, adressant la parole audit sieur prévost des marchands, qu'il alloit boire à luy et à toute la ville, et, se tournant vers lesdits sieurs eschevins, auroit aussi bû à eux semblablement, et particulièrement, s'adressant audit greffier lui auroit fait la faveur de boire à luy. Et après que Sa Majesté a eu bu, auroit commandé que l'on baillast du vin auxdits sieurs prévost des marchands, eschevins et audit sieur Clément, et qu'il vouloit qu'ils bussent aussi à luy, ce qu'ils ont fait aussi avec une joye non pareille. Et à l'instant, Sa Majesté s'est approchée de la table aux confitures qui estoit couverte de deux grandes nappes blanches; les quelles nappes ayant esté levées, Sa Majesté se reculant en arrière, admirant le grand nombre de confitures exquises qui y estoit, auroit dit tout haut :

« — Que voilà qui est beau!

« Et en même temps, Sa Majesté auroit choisi elle-même trois bouettes des dites confitures. Et tout aussitost tous lesdits princes et seigneurs et autres personnes, se sont jettez sur ladite collation qui a été prise, ravie et dissipée et la moitié renversée à terre, à quoy le roy auroit pris un singulier plaisir. Ce fait Sa Majesté auroit dits auxdits sieurs de la ville et au greffier qu'il estoit très content d'eux et qu'il les en remercioit, et qu'il n'avoit jamais veu un plus bel ordre, ni avoit jamais mangé de plus grand appétit qu'il avoit fait. Et tout vestu en masque, comme il estoit lors qu'il avoit dansé son grand ballet, s'en seroit allé, et a esté conduit par mesdits sieurs de la ville et ledit greffier, qui avoient toujours leurs robbes mi-parties, jusque sur le perron dudit hôtel de ville; où estant environ neuf heures du matin, l'artillerie, canon et bouettes de la ville commencèrent à tirer, à quoy Sa Majesté prit un fort grand plaisir, et se tint fort longtemps sur ledit perron, estant veu de tout le peuple qui estoit dans la Grève, la quelle Grève estoit toute pleine de monde qui crioit *vive le roy*, avec grande acclamation de joye. Et le roy remerciant de reche lesdits sieurs de la ville, est entré dans son carrosse pour aller en son Louvre, marchant devant lui les Suisses de la garde, le tambour sonnant.

« Et est à noter que par les ruës par où le roy a passé pour venir du Louvre audit hostel de ville, il y avoit des lanternes de papier de diverses couleurs à chacune fenestre et boutique de toutes les maisons, suivant les mandements envoyez par ladite ville aux quarteniers à cette fin; comme aussi tout en estoit plein audit hôtel de ville, tant dedans que dehors, ce qu'il faisoit fort bon voir. »

Nous n'avons rien voulu retrancher à ce récit tout naïf; il donne bien une idée des mœurs de l'époque.

Le lendemain 26, le prévôt des marchands, les échevins et le greffier de l'hôtel de ville allèrent

au Louvre pour remercier le roi de l'honneur qu'il avait fait à la ville, et le roi leur répondit qu'il était très content d'eux et les complimenta.

L'année suivante, Louis XIII dansa pour la seconde fois un ballet, qui fut suivi d'un feu d'artifice tiré sur la place de Grève par Denis Cavesme, artificier de la ville.

Nous avons souvent, dans le commencement de cette histoire, parlé de l'abbaye de Sainte-Geneviève; avec le temps, cette abbaye avait fini par tomber, comme la plupart des autres communautés religieuses, dans un état de relâchement causé par les troubles religieux qui s'étaient produits à diverses époques. Le dernier abbé de cette maison était mort en 1619 et n'avait pas été remplacé, malgré tous les efforts qu'avaient faits les religieux pour faire élire Philibert Brichanteau, frère de l'abbé décédé.

Louis XIII donna l'abbaye au cardinal de la Rochefoucauld, qui s'engagea à y remettre le bon ordre, et pour commencer, il introduisit douze chanoines réguliers de la réforme de saint Vincent de Senlis, et choisit l'un d'eux, le P. Ch. Favre pour son coadjuteur. Il associa plusieurs autres abbayes à celle de Sainte-Geneviève, qui devint chef d'une nouvelle congrégation dont il voulut que le supérieur général, élu pour trois ans, fût en même temps abbé de Sainte-Geneviève. Des lettres patentes du roi, de novembre 1626, confirmèrent ces dispositions.

Au reste, les établissements religieux recommencèrent à pulluler.

Voici d'abord les pères de la Doctrine chrétienne qui, en 1617, avaient obtenu des lettres patentes qui les avaient autorisés à s'établir dans toute la France.

L'archevêque J.-F. de Gondi les reçut à Paris en 1626, et bientôt, ils s'installèrent dans une vieille et spacieuse maison, située rue des Fossés-Saint-Victor, qu'on appelait l'hôtel de Verberie, et qu'ils achetèrent le 16 décembre 1627 de Julien Joly, qui le possédait.

En 1633, l'édifice était trop mesquin pour eux; ils le firent jeter bas et élevèrent sur ses ruines un magnifique établissement qui fut nommé la maison de Saint-Charles, et où résidait le général.

Cette congrégation avait pour objet de former des séminaires pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce et d'enseigner les enfants.

Les membres, qu'on appelait doctrinaires, et qui portaient le costume ecclésiastique, n'étaient à l'origine astreints à d'autres vœux que celui d'obéissance; mais, en 1614, son général, le père Vigier, la fit ériger en ordre religieux.

Jusqu'à la Révolution de 1789, les pères de la Doctrine chrétienne eurent toujours un général particulier qui devait être Français, et la congrégation formait trois provinces, Avignon, Paris et Toulouse. Ces provinces étaient composées de trente-huit maisons, dont vingt-six collèges.

La maison de la rue des Fossés-Saint-Victor avait une église dédiée à saint Charles Borromée; elle était simple, mais bien bâtie. On y admirait un tableau du maître autel de Vouet, représentant saint Charles offrant sa vie à Dieu pour le salut des pestiférés.

La bibliothèque léguée par Jean Miron, docteur du collège de Navarre, était importante; elle était ouverte au public les mardi et vendredi.

Une seconde maison de l'ordre fut aussi fondée, sous le titre de Notre-Dame de la Doctrine chrétienne, au bout de la rue de Bercy, près de ce qu'on appelait alors la Grange aux Merciers, au faubourg Saint-Antoine; mais les pères ne s'étant pas trouvés assez à l'aise dans cette maison, transportèrent l'établissement rue du Faubourg-Saint-Antoine; ces pères étaient spécialement chargés de faire des catéchismes aux enfants et des instructions familières pour les adultes.

Enfin, le 22 novembre 1644, Anne d'Autriche établit des pères de la Doctrine chrétienne à l'hôpital Saint-Julien des Ménétriers. Les ménétriers voulurent s'y opposer, mais un arrêt du Conseil du 20 décembre de la même année maintint les pères de la doctrine dans la possession de Saint-Julien.

Par une autre sentence de l'officialité du 19 juin 1649, la chapelle et les lieux en dépendant furent unis à la congrégation des Doctrinaires, et le grand aumônier, par ses lettres du 20 juillet 1653, consentit que l'hôpital, qui avait alors 400 livres de rentes, fut uni à la même congrégation.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait rapporter ici les nombreux démêlés qui s'élevèrent entre les ménétriers, les maîtres à danser et les pères de la Doctrine, à propos de ces unions.

On protesta, on plaida, on transigea, puis on ne s'entendit plus, et cela dura des années; tantôt les pères furent maintenus dans le droit de se servir de la chapelle et les ménétriers dans celui de jouir du revenu de la chambre destinée à leurs concerts et répétitions; tantôt ils furent tenus de faire les grosses et menues réparations des immeubles, mais les ménétriers eurent le droit de se faire enterrer eux, leurs femmes et leurs enfants dans la chapelle, sans rien payer aux pères; alors ceux-ci n'étaient pas satisfaits; mais les maîtres à danser étaient furieux : les pères avaient mis la main sur tous les bâtiments qu'ils transformaient en chapelles ou en couvents. Il y eut une lutte très vive, dans laquelle les pères furent obligés de reconnaître les ménétriers pour maîtres et propriétaires de l'église et chapelle Saint-Julien et de tout ce qui en dépendait; mais ils se promirent bien de se rattraper plus tard: ce qu'ils firent. Ils commencèrent par regagner la sacristie et la maison du chapelain.

Enfin, après des procédures sans nombre et des arrêts de toute nature, un jugement définitif du 7 mars 1718 rendit aux maîtres à danser leur droit de patronage de Saint-Julien des Ménétriers; mais alors, les procédures recommencèrent sur d'autres points restés en litige, et on plaiderait encore si la Révolution de 1789 n'était venue supprimer les pères de la doctrine chrétienne le 5 avril 1792.

La maison de Saint-Charles fut vendue le 19 messsidor an IV.

Quant à l'hôpital Saint-Julien-des-Ménétriers, nous avons dit qu'il avait été démoli.

Ce fut le 17 avril 1625, que Vincent de Paul qui, sur les instances de la comtesse de Joigny, songeait à fonder l'œuvre des missions, fut, sur sa demande, nommé principal du collège des Bons-Enfants. Le comte et la comtesse de Joigny lui donnèrent 40,000 livres pour commencer son institution, et Vincent de Paul se retira alors dans ce collège, qu'il ne faut pas confondre avec celui du même nom fondé par Etienne Belot en 1208, près l'endroit où fut plus tard le Palais-Royal. Le collège où vint Vincent de Paul était établi dans la rue Saint-Victor : fondé vers le XIIe siècle, il était presque abandonné, il en fit un séminaire pour y former de jeunes ecclésiastiques destinés à être envoyés en mission pour catéchiser.

La congrégation fut approuvée par l'archevêque de Paris, le 24 avril 1626; elle ne se composait alors que de quatre personnes, auxquelles quatre autres se joignirent peu de temps après.

Toutefois, ce changement de collège en séminaire ne fut légalement autorisé qu'en 1707. Lorsque le 21 novembre 1763 tous les collèges sans exercice furent réunis à l'Université, la maison des Bons-Enfants, qu'on appelait alors le séminaire de Saint-Firmin, ne fut pas exceptée de la mesure générale ; mais des lettres royales du 22 avril 1773 ordonnèrent que la principalité, la chapellenie et les terrains de ce collège resteraient attachés à la congrégation de la mission, en réunissant toutefois les autres biens et les bourses du collège à celui de Louis-le-Grand.

Le séminaire de la mission fut supprimé en 1790; les bâtiments furent vendus, savoir : l'église et bâtiments du collège Saint-Firmin, le 17 thermidor an IV; la maison dite le collège des Bons-Enfants, jardin et dépendances, le 29 avril 1808.

Ce fut dans ces derniers bâtiments que fut placée l'institution des jeunes aveugles.

Au reste, depuis 1632, les prêtres de la mission avaient cessé de l'habiter, et ils s'étaient installés dans le prieuré de Saint-Lazare, au faubourg Saint-Denis, qui appartenait aux chanoines réguliers de Saint-Victor, auxquels ils l'achetèrent. Nous les retrouverons dans cette demeure.

Il existait depuis les commencements de la ville de Paris un oratoire placé, suivant l'usage, au milieu du cimetière Saint-Eustache. Le chancelier Séguier désirait posséder cet emplacement, et l'acheta aux marguilliers.

Par ses lettres du 24 août 1625, l'archevêque de Paris approuva cette aliénation, à la condition que l'acquéreur fournirait à la paroisse Saint-Eustache un emplacement convenable dans ce qu'on appelait alors le faubourg Montmartre, pour y établir un autre cimetière et une autre chapelle.

Toutefois, ce ne fut que le 14 juillet 1640 que cette chapelle fut construite à l'endroit où se trouve aujourd'hui le marché Saint-Joseph. Nous y reviendrons.

Il existait près de Chevreuse un ancien monastère de religieuses, fondé en 1204, et qu'on nommait l'abbaye de Porrois, puis par corruption de Port du Roi, et enfin de Port-Royal; elle fut réformée en 1609 par Jacqueline-Marie-Angélique Arnaud qui en était abbesse (elle avait été coadjutrice à huit ans). Donc, sous l'abbatiat de la mère Arnaud, on trouva que cette abbaye était insalubre (il faut reconnaître qu'on avait mis du temps à s'en apercevoir), et les religieuses, sachant combien couvents et monastères de femmes étaient bien vus à Paris, sous le règne de Louis le Juste, s'arrangèrent de façon à quitter la province pour venir s'installer à Paris, rue de la Bourbe, en 1625 (cette rue commençait rue du Faubourg-Saint-Jacques et finissait rue d'Enfer; en 1844 on lui donna le nom de rue de Port-Royal; elle a été supprimée pour faire place au boulevard de Port-Royal), dans un emplacement acquis par l'abbesse, composé de bâtiments et de jardins, et qu'on nommait la maison de Clagny.

Après que les religieuses se furent définitivement établies en ce lieu, elles songèrent à se faire bâtir une église, et on commença en 1638 à la construire sur les dessins de Lepautre. Elle fut achevée en 1648. « L'architecte, dit Dulaure, voulut en faire un chef-d'œuvre; s'il n'atteignit pas entièrement son but, il en approcha beaucoup. »

Dans le chœur des religieuses, était une Cène peinte par Champagne, un des meilleurs tableaux de cet artiste, qui, pour dédommager les curieux privés de le voir, en fit lui-même la copie; elle figurait sur le grand autel. A la demande de Mme Arnaud, le pape permit que dans ce monastère, fût établie l'adoration perpétuelle du saint sacrement.

On conservait dans l'église une épine de la sainte couronne et une urne d'albâtre qui passait pour avoir servi aux noces de Cana.

L'abbaye de Port-Royal fut célèbre, ainsi que son abbesse, Mme Arnaud, qui demanda, en 1627, que les abbesses fussent triennales; en 1630, elle se démit de son titre, et malgré les immenses services qu'elle avait rendus à sa communauté,





BEAULS A B C! BELLES HEURES!

MARCHAND D'ABÉCÉDAIRES ET DE LIVRES DE PRIÈRES;
LIBRAIRE AMBULANT

(Bibl. Carnavalet, nº 24.)

XVᵉ SIÈCLE

F. Roy, éditeur.

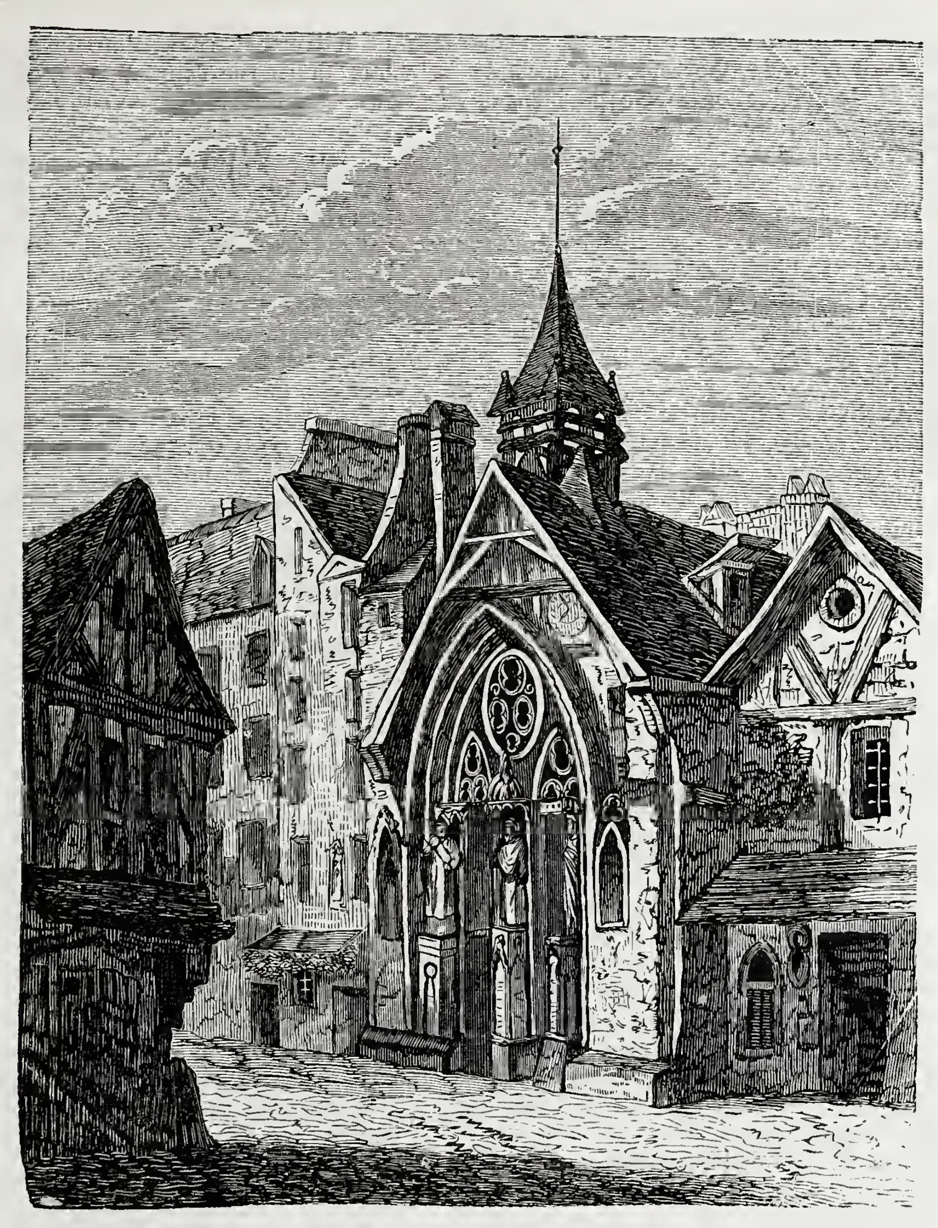


F. Roy, éditeur. — 96.

Imp. Charaire et fils.

Ancienne église Saint-Julien-le-Pauvre.





Église Saint-Julien des Ménétriers, en 1600. (Page 283, col. 2.)

elle se rangea, avec un louable et rare désintéressement, sous les ordres d'une de ses compagnes.

Le couvent de la rue de la Bourbe s'appela Port-Royal de Paris; l'ancienne abbaye, située près de Chevreuse, et dans laquelle quelques religieuses avaient continué à demeurer, fut désignée sous le nom de Port-Royal des Champs.

La maison de Paris jouit tout d'abord d'une grande prospérité. Une foule de personnes de qualité lui prodiguèrent leurs libéralités ; quelques dames de haute naissance lui firent des dons considérables : on peut citer Anne Hérault de Chiverny, marquise d'Aumont, la princesse de Guéménée, Mme de la Guette de Champigny, Mme de Sévigné, etc., etc.

M. Lemaître et les frères Séricourt de Sacy léguèrent toute leur fortune à Port-Royal.

L'abbaye, qui était sous la direction des Bernardins, passa, en 1627, sous la surveillance directe de l'archevêque de Paris; mais le célèbre abbé de Saint-Cyran (Duvergier de Hauranne), et avec lui l'esprit janséniste, ne tardèrent pas à diriger la communauté.

Une réforme sévère fut introduite dans la maison; toutes les religieuses qui refusèrent de l'adopter en furent exclues.

Nous aurons l'occasion de mentionner les événements qui amenèrent l'hostilité des jésuites et des jansénistes, et firent de l'abbaye du Port-Royal un théâtre de violences et de batailles.

En 1669, l'abbaye de Paris fut reconnue indépendante de celle de Chevreuse, et déclarée à perpétuité de nomination royale; les biens de la communauté furent partagés, et, en 1707, un procès scandaleux s'éleva à propos de ce partage.

L'abbaye de Port-Royal subsista jusqu'en 1790, la Révolution la convertit en prison sous le nom de Port-Libre; elle fut transformée en hôpital en 1795, et la Maternité, maison d'accouchement, y fut placée en 1814.

L'évêque de Langres, Sébastien Zamet, persuadé « que pour réparer les fréquents outrages faits à la divine Eucharistie par les hérétiques sacramentaires, il scroit avantageux qu'il se formast un ordre particulier dans l'Église, dont l'unique occupation fust d'adorer continuellement nuit et jour le saint sacrement de l'autel, » projeta de fonder un tel ordre.

En conséquence, il songea à réunir des religieux qui fussent absolument cloîtrés et ne parlassent à personne que par une fenêtre grillée, mais il ne parvint pas à les trouver et se rabattit alors sur un monastère de femmes.

Il communiqua ce projet à la mère Angélique Arnaud, et celle-ci s'empressa d'instituer l'adoration perpétuelle à Port-Royal.

Mais l'évêque désirait qu'il existât un couvent spécial, et ce fut Mme de Longueville qui, priée de s'en déclarer fondatrice, signa la requête présentée au pape pour obtenir l'autorisation nécessaire, autorisation qui fut accordée; une dame Bardeau donna 30,000 livres pour commencer l'établissement, et on acheta une maison aux environs du Louvre, dans laquelle des filles du Saint-Sacrement furent installées. Elles étaient vêtues de serge blanche avec de grands manteaux à traîne; un scapulaire rouge était leur marque particulière.

Ce fut la mère Angélique Arnaud, qui fut la première supérieure de ce couvent; la mère Geneviève qui lui succéda mit la communauté sous la seule autorité de l'archevêque de Paris, et peu d'années après, elle fut supprimée.

Anne de Caumont, femme de François d'Orléans, comte de Saint-Pol et duc de Fronsac, ayant obtenu du légat Barberin — dont l'entrée à Paris avait été si incidentée, la permission d'établir un nouveau couvent à Paris, qui n'en manquait cependant pas, fit venir de Toulouse sept religieuses qui y arrivèrent le 27 novembre 1626. Elles furent installées dans une maison, sise rue Neuve-Sainte-Geneviève, et qu'on appelait l'hotel du Bel-Air. (La rue Neuve-Sainte-Geneviève avait été ouverte sur le clos Sainte-Geneviève : elle commençait rue de la Contrescarpe et de la Vieille-Estrapade (place de Fourcy), et finissait rue des Postes. On la désignait sous le qualificatif de neuve pour la distinguer de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, qui s'appelait primitivement rue Sainte-Geneviève, c'est aujourd'hui la rue Tournefort). Elles y demeurèrent jusqu'en 1632, et quittèrent cet hôtel pour aller habiter dans la rue Vieille-du-Temple, mais elles n'y furent pas plus tôt, qu'elles prétendirent que la maison n'était pas bien distribuée pour une communauté religieuse; et comme elles avaient acquis de bonnes sommes, provenant des libéralités de personnes pieuses, elles se firent construire un monastère selon leur goût, à l'extrémité de la rue Neuve-Saint-Augustin (dans la partie appelée depuis rue des Filles-Saint-Thomas).

Elles prirent possession de leur nouvelle maison, le 7 mars 1642, jour de saint Thomas, et ce fut sous ce nom qu'elles se désignèrent désormais.

Le portail extérieur du monastère faisait vis-à-vis à la rue Vivienne, et n'avait rien de remarquable, pas plus que l'église, qui ne fut achevée qu'en 1715, et n'offrait de curieux que le tombeau de la comtesse de Saint-Pol.

Supprimé en 1790, ce couvent devint propriété nationale. Une partie de son emplacement fut cédé à l'État, par la ville de Paris, pour y construire le palais de la Bourse et du tribunal de commerce.

Sur la fin de l'année 1626, le roi tint une assemblée de notables, composée des princes, des cardinaux, de plusieurs archevêque et évêques, des conseillers et secrétaires d'État, des intendants des finances, de plusieurs gentilshommes représentant la noblesse, des présidents et procureurs généraux du parlement, du prévôt des marchands et des officiers des cours des aides.

Pour implorer la protection du ciel sur l'assemblée, on commença par célébrer une messe solennelle à Notre-Dame, le 30 novembre; le roi y assista avec Gaston de France, duc d'Orléans, son frère, et tous les notables, excepté les cardinaux.

Ce fut l'archevêque de Paris qui officia, et l'évêque de Nantes qui prêcha.

L'ouverture s'en fit avec une grande solennité, le 2 décembre, dans une des salles des Tuileries, dite la salle haute.

Le roi s'y assit sous un dais de velours violet, ayant la reine mère à sa gauche et le duc d'Orléans à sa droite; tous trois en deuil, en raison de la mort du duc de Mantoue.

Lorsque chacun eut pris la place qu'il devait occuper, le roi ouvrit la séance en déclarant qu'il avait assemblé les notables pour remédier aux désordres de l'État; qu'il voulait rendre à la France sa splendeur passée, et que son garde des sceaux ferait, d'ailleurs, connaître plus amplement sa volonté.

Le garde des sceaux, Marillac, se leva alors et fit une longue harangue, dans laquelle, après avoir fait l'historique de toutes les assemblées précédentes, il essaya de persuader ses auditeurs

des bonnes intentions du roi, toutes à la gloire de Dieu, au bien de l'Etat et au soulagement du peuple.

Le cardinal de Richelieu prit ensuite la parole, qu'il maniait avec habileté; et, non moins longtemps que Marillac, il s'étendit sur les promesses d'un programme qui devait amener, pour tous, le bonheur universel. Sa harangue est restée célèbre.

Après de si belles promesses, on dut en rester là; l'assemblée s'ajourna, et il fut dit que le roi enverrait ses propositions.

Or, comme Louis XIII n'était pas disposé à revenir aux séances suivantes, il nomma le duc d'Orléans pour présider celles qui seraient tenues; le cardinal de la Valette et le maréchal de la Force furent nommés vice-présidents, et le maréchal de Bassompierre leur fut adjoint ultérieurement.

La seconde séance se tint, le 7 décembre, dans le même local.

On y parla beaucoup pour ne pas dire grand chose; d'autres séances furent indiquées; et tout le mois se passa en réunions, dans lesquelles on ne s'occupa guère que des affaires courantes.

Enfin, le 11 janvier suivant, le cardinal de Richelieu proposa treize articles de la part du roi, qui, tous, étaient assez insignifiants et furent adoptés presque sans discusion. On y parla d'élever un mausolée à la mémoire de Henri IV et le président de Hacqueville se fit remarquer par sa générosité : il offrit d'y employer tout son bien si l'argent manquait.

Toutefois le projet en resta là, et il n'en fut plus question.

Enfin le roi congédia l'assemblée le 24 février et, par une déclaration du 1er Mars 1628, il s'engagea à réunir tous ses sujets à la religion catholique, par toutes les voies de douceur, d'amour, de patience, et de bons exemples; il promit en même temps de maintenir tous ceux de la prétendue religion réformée dans toute la liberté accordée par les édits précédents, de rétablir les bonnes mœurs, d'avantager la noblesse de plusieurs grâces, de faire fleurir la justice et de diminuer les charges publiques.

C'était surtout ce dernier point des promesses royales, qui avait chance d'être favorablement accueilli par les Parisiens, qui trouvaient que, malgré touts les assurances que Concini, que Luynes et que bien d'autres avant eux leur avaient données, loin de diminuer, les impôts augmentaient toujours, et que chaque jour, qu'on fût en paix ou en guerre, les charges étaient plus lourdes à supporter.

Enfin! lorsqu'un roi, ou un premier ministre, promet solennellement de s'occuper du bien public, il ne s'agit plus que d'attendre la réalisation de cette promesse.

C'est ce qu'on fit.

Et cependant, dans cette assemblée de notables, le surintendant des finances avait présenté un sombre tableau de l'administration financière. Des trésoriers de l'épargne, plus de cent receveurs généraux, plus de cent vingt fermiers et un nombre égal de traitants, n'avaient pas rendu de comptes depuis cinq ans!

D'après un mémoire de 1626, qui parut à propos de la création de la chambre de justice, on prouva que par suite des fraudes de tout genre « un écu qui vient au roi en coûte plus de dix au peuple ».

Il était bien urgent que le ministre prît des mesures efficaces pour faire cesser cet état de choses!

En attendant, la première mesure qu'il prit fut de garantir sa personne contre les entreprises des mal intentionnés; dans le courant de l'année 1626, on avait deux fois tenté de le tuer : il voulut se mettre à couvert contre de semblables tentatives, et le roi, l'autorisant à s'entourer de gardes, lui donna cent arquebusiers. Six années après deux cents mousquetaires à pied augmentèrent l'escorte, à laquelle fut encore adjointe plus tard une compagnie de gendarmes et une autre de chevau-légers.

Lorsque le cardinal se promenait à Paris, sans escorte, dans son carrosse, des agents secrets l'accompagnaient. les mantelets de la voiture étaient cuirassés et il y avait du fer dans les cuirs du devant et du derrière.

On a vu que, depuis sa fondation, l'Hôtel-Dieu n'avait cessé d'être agrandi, et de se trouver toujours trop étroit pour le nombre des malades qui s'y faisaient admettre.

Après que la salle Sainte-Marthe ou du légat eut été construite en 1532, on manqua encore de place, et en 1602, Henri IV fit ouvrir une nouvelle salle, dite salle Saint-Charles; elle fut achevée en 1606, par les libéralités de Pompone de Bellièvre, premier président du parlement.

Sur la porte de cette salle, fut placée une grande tablette de marbre, sur laquelle on lisait cette inscription, gravée en lettres d'or, composée par Olivier Patru :

« Qui que tu sois qui entres dans ce saint lieu, tu n'y verras presque partout que des fruits de la charité du grand Pompone. Le brocart d'or et d'argent, les meubles précieux qui parèrent autrefois sa chambre, par une heureuse métamorphose, servent maintenant aux nécessités des malades. Cet homme divin, qui fut l'ornement et les délices de son siècle, dans le combat même de la mort a pensé au soulagement des affligés. Le sang de Bellièvre s'est montré dans toutes les actions de sa vie : la gloire de ses ambassades n'est que trop connue. Il fut premier président et petit-fils de deux chanceliers. Son âme, encore plus grande que sa naissance et que sa fortune, fut un abîme de sagesse. La France ne porta jamais un

enfant plus digne d'elle. Toute la terre dira ses vertus; mais cette salle parlera éternellement de sa piété et de l'amour qu'il eut pour les pauvres. »

Certes, Pompone de Bellièvre méritait qu'on fît son éloge, mais il faut convenir que les louanges hyperboliques que lui prodigua Patru, dépassent tout ce qu'on peut imaginer d'exagéré et de ridicule.

En même temps qu'on terminait cette salle, on en commença une autre, la salle Saint-Thomas, et on construisit les piliers du pont Saint-Charles, qui donnait entrée dans la salle de ce nom ; ce pont, qui était couvert d'une galerie vitrée, fut démoli en 1854.

Malgré tous ces agrandissements successifs, l'Hôtel-Dieu occupait encore un espace si resserré, qu'en 1625, on fut obligé de construire une grande salle sur une voûte d'une hardiesse remarquable, sous laquelle coulait le petit bras de la Seine.

La même année, les administrateurs demandèrent au roi et à la ville la permission de faire construire un pont de pierre commençant au coin du jardin de l'archevêché et conduisant à la rue de la Bûcherie. On acheta trois maisons dans cette rue, qui se trouvaient sur l'emplacement du pont projeté ; on les jeta bas, et le pont fut terminé en 1634.

Les habitants et les propriétaires, tant des maisons de la place Maubert que des rues voisines, ayant demandé qu'il leur fût permis de passer sur ce pont, le roi ordonna que les gens qui y passeraient paieraient un double (deux deniers), et les gens à cheval deux liards ; ces derniers ne purent pas profiter de ce passage, car une barrière ou tourniquet qu'on établit à chaque bout du pont n'en permettait l'entrée qu'aux gens à pied.

Au XVIII[e] siècle, les deniers n'ayant plus cours, le droit de péage fut fixé à un liard, mais le pont conserva le nom de Pont-au-Double.

Ce pont fut reconstruit en béton en 1835, avec une seule arche au lieu de deux.

Au delà du Pont-au-Double, le quai de Montebello était autrefois pavé en bois (plus tard on le macadamisa), afin de ménager la faiblesse des malades.

En 1655, fut réunie à l'Hôtel-Dieu, pour lui servir de chapelle spéciale, la petite église de Saint-Julien le Pauvre, dont nous avons parlé, et qui se trouvait enclavée dans ses dépendances de la rive gauche. On sait que c'est là que se logeait Grégoire de Tours, lorsqu'il venait à Paris. Au commencement du XII[e] siècle, les biens de l'église Saint-Julien étaient possédés par Étienne de Vitry et Hugues de Munteler, qui les cédèrent à l'abbaye de Longpont. Cette église, rebâtie alors, paraît avoir été érigée en prieuré à cette époque. L'église Saint-Julien était aussi le lieu de rassemblement des confréries de Notre-Dame des Vertus, des couvreurs, des marchands papetiers et des fondeurs. L'on y faisait le catéchisme aux Savoyards, en exécution d'une fondation spéciale de l'abbé de Pontbriand.

Le traité passé entre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et les religieux de Longpont ne fut toutefois rendu exécutoire que par lettres patentes de 1697.

L'église fut alors desservie par un chapelain, que la paroisse Saint-Séverin avait seule droit de nommer ; (elle est située rue Saint-Julien).

Le portail et la tour furent démolis en 1675, pour être remplacés par une façade d'ordre dorique, surmontée d'un fronton triangulaire. A l'intérieur, l'édifice se compose de trois petites nefs terminées par trois absides. Depuis la démolition du portail, la nef principale ne compte plus que quatre travées, dénaturées en partie par des restaurations maladroites.

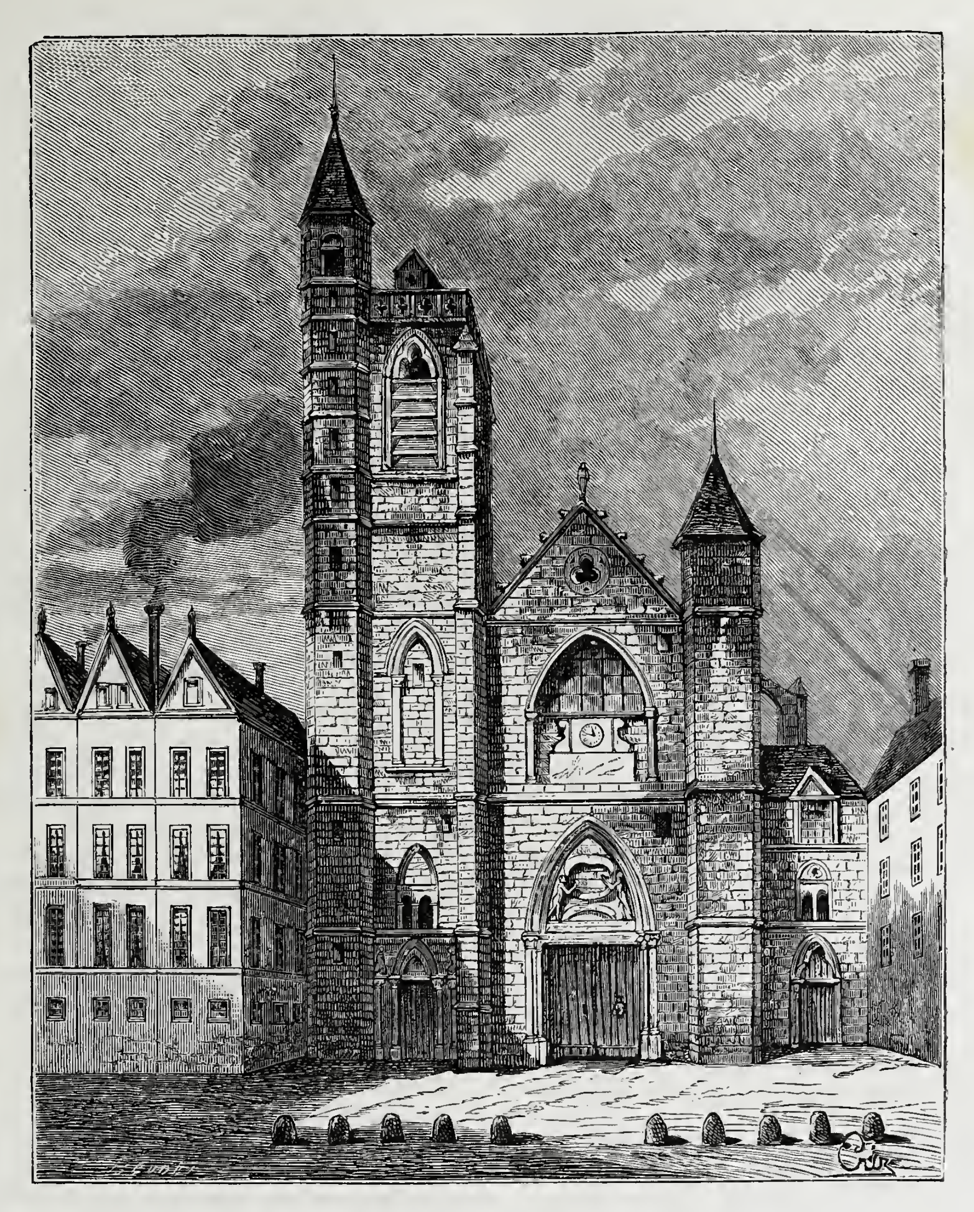
Saint-Julien le Pauvre renferme quelques tableaux assez remarquables : *Le Christ recommandant aux Juifs de rendre à César ce qui est à César*, une *Résurrection*, une *Flagellation*, etc.

On y voit aussi un Calvaire du XIV[e] siècle, bas-relief en pierre, enchâssé dans la boiserie de l'autel ; un autre bas-relief de la même époque représentant Oudart de Mocreux, le Changeur et sa femme, dont les libéralités avaient permis d'ériger à l'Hôtel-Dieu la petite chapelle de Saint-Christophe, le bas-relief funéraire d'Henri Rousseau, avocat au Parlement, quelques chapiteaux de l'ancien portail, une statue de saint Landry, en pierre, une Vierge en marbre, une soi-disant statue de Charlemagne, etc.

L'église Saint-Julien, après avoir servi de marché aux laines, fut réconciliée par Monseigneur de Quélen, archevêque de Paris, le 20 octobre 1826. Depuis, elle n'a pas cessé d'être la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Louis XIV voulut aussi favoriser les développements de l'Hôtel-Dieu et en novembre 1684, il signa les lettres suivantes :

Louis, etc., ayant reconnu par nous-même, il y a quelques années, que l'Hôtel-Dieu de notre bonne ville de Paris n'avait point assez d'étendue pour contenir commodément le grand nombre des pauvres malades qu'on y amène tous les jours, lesquels y sont reçus et traités jusques à leur entière convalescence, de quelque pays, nation et religion qu'ils soient, par le bon ordre et l'économie qu'entretiennent dans cette maison les personnes qui en règlent l'administration ; nous aurions dès lors pensé à chercher les moyens de procurer l'augmentation des bâtiments dudit Hôtel-Dieu, et ayant jugé que rien n'était plus avantageux pour exécuter cette charitable entreprise, que de faire don audit Hôtel-Dieu du Petit-Châtelet de notre dite ville de Paris. A ces causes, désirant, à l'imitation des rois nos prédécesseurs,



Église Saint-Paul, anciennement dans la rue Saint-Paul, près l'hôtel Saint-Paul.

donner audit Hôtel-Dieu des marques de notre protection et munificence royale, en confirmant notre brevet du 18 septembre de la même année, ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, nous avons par ces présentes, signées de notre main, accordé et fait don audit Hôtel-Dieu du Petit-Châtelet de notredite ville, appartenances et dépendances, pour y être construits tels bâtiments que les administrateurs d'icelui aviseront pour la commodité des pauvres malades; voulons et nous plaît que ledit Hôtel-Dieu jouisse pleinement, paisiblement et perpétuellement dudit Petit-Châtelet, etc. Donné à Versailles, au mois de novembre, l'an de grâce 1684.

En 1714, on prolongea les salles principales, on construisit de nouveaux bâtiments, et, pour subvenir à la dépense, le roi rendit une ordonnance en 1716 pour la perception d'un neuvième par augmentation sur l'entrée aux spectacles.

Mais vingt-trois ans plus tard, ces constructions furent en partie détruites par l'incendie qui éclata dans la nuit du 1er au 2 août 1737.

Néanmoins, le dommage fut réparé l'année suivante, mais un second incendie, qui survint le 29 décembre 1772, vint encore obliger de reconstruire en partie l'Hôtel-Dieu.

En 1786, parut un mémoire sur l'urgente translation de l'hôpital ou, tout au moins, sur sa division en plusieurs autres. On proposa la construction de quatre hôpitaux qui seraient situés

hors les barrières de Paris et remplaceraient l'Hôtel-Dieu.

Ce projet rencontra une vive opposition chez les administrateurs de l'hôpital, qui répondirent au mémoire par un autre.

Louis XVI ordonna à l'Académie des sciences de faire un rapport sur la question.

Voici quelles en furent les conclusions :

« Nous avons d'abord comparé l'Hôtel-Dieu et celui de la Charité, relativement à leur mortalité : l'Hôtel-Dieu, en cinquante-deux ans, sur un million cent huit mille sept cent quarante et un malades, en a perdu deux cent quarante-quatre mille sept cent vingt, en raison de un sur quatre et demi. La Charité, qui n'a qu'un mort sur sept et demi, n'en a perdu que cent soixante-huit mille sept cents, d'où résulte le tableau effrayant que l'Hôtel-Dieu, en cinquante-deux années, a enlevé à la France quatre-vingt-dix-neuf mille quarante-quatre citoyens qui lui auraient été conservés si l'Hôtel-Dieu avait eu un emplacement aussi étendu que celui de la Charité. La perte de ces cinquante-deux années répond à mille neuf cent six morts par an, et c'est environ la dixième partie de la perte totale et annuelle de Paris. La conservation de cet hôpital, ou du moins de l'emplacement qu'il occupe, produit donc le même effet qu'une sorte de peste qui désolerait constamment la capitale. »

D'après les termes de ce rapport, Louis XVI ordonna la construction des quatre hôpitaux proposés, et invita tous les Parisiens à concourir avec lui par des dons et des souscriptions à cette œuvre humanitaire; malheureusement la Révolution arrêta l'élan, et les choses en restèrent là.

De leur côté, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, qui tenaient à sa conservation, se hâtèrent de faire construire quelques nouveaux bâtiments pour l'agrandir.

A cette époque, il y avait place pour 1219 lits; avec les agrandissements en cours d'exécution, on arrivait à en installer 1996.

Au commencement de la Révolution, l'Hôtel-Dieu changea de nom.

« Séance du duodi de la 3e décade de brumaire an II. — Le Procureur de la Commune requiert que l'on change dans les hôpitaux les noms des salles des malades, et que l'Hôtel-Dieu soit appelé *Maison de l'Humanité.* »

On se préoccupa aussi de la question de mortalité, et on répartit les malades dans les divers hôpitaux de la ville.

Le 1er vendémiaire an XII, le ministre de l'intérieur posa la première pierre du portique à fronton grec et à colonnes doriques, servant d'entrée principale à l'hôpital. La reconnaissance publique plaça sous ce péristyle la statue en marbre du baron Monthyon, sculptée par Bosio, qui avait légué une somme de 3 millions aux hospices de Paris, et celle de Saint-Vincent de Paul.

On voyait ensuite un grand vestibule sur lequel ouvraient les bureaux, les salles de garde, les amphithéâtres, deux grandes salles de chirurgie.

En 1835, l'Hôtel-Dieu formait encore une réunion confuse de bâtiments irréguliers. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, cette agglomération incohérente fut éclaircie et à peu près régularisée par des démolitions et des réédifications considérables. L'Hôtel-Dieu ne se composa plus guère que de trois principaux corps de bâtiments, dont l'un s'étendait le long de la rive gauche du petit bras de la Seine, depuis le Petit-Pont jusqu'au niveau environ de l'emplacement qu'occupait le palais archiépiscopal ; le second, sur la rive droite du même bras, communiquant l'un à l'autre par le pont Saint-Charles, entièrement compris dans l'enceinte et remplacé en 1855 par un pont de bois, vitré en galerie, et à l'extrémité orientale par le Pont au Double, démoli en 1835, dont une moitié de la largeur était occupée par les bâtiments. Le pont nouveau fut entièrement dégagé et indépendant de l'hôpital, dont l'entrée était jadis de ce côté.

Le grand escalier était décoré des portraits des médecins et chirurgiens les plus célèbres de l'hôpital. Plusieurs tables d'inscriptions rappelaient les diverses ordonnances relatives aux dotations de cet établissement, depuis celle de Philippe-Auguste jusqu'à celle de Louis XVI.

Une autre inscription reproduisait en entier l'ode célèbre que le poète Gilbert composa à l'Hôtel-Dieu :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour... et je meurs.
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive
Nul ne viendra verser des pleurs.

Au-dessous on lisait :

« Gilbert, 8 jours avant sa mort, 22 ans. »

Sur la rive droite de la Seine, un passage souterrain établissait aussi une communication entre le bâtiment principal et celui qui lui faisait face, de l'autre côté de la rue Neuve-Notre-Dame. Cette annexe, où se trouvait le bureau central d'admission dans les hôpitaux, renfermait 300 lits.

La nature de ces communications, l'éloignement des divers bâtiments où se trouvaient situés les services généraux, le nombre et l'élévation des étages, firent songer, sous le second empire, à la reconstruction totale de l'Hôtel-Dieu.

Elle fut enfin décidée, et les travaux commencèrent en 1868.

Nous décrirons plus loin le nouvel Hôtel-Dieu qui remplace le vieil hôpital; mais terminons l'histoire de l'ancien, en jetant un coup d'œil sur ce qu'étaient son administration et son service de santé.

Un arrêt du parlement du 3 février 1654 porta de huit à douze le nombre des bourgeois commis au gouvernement de l'Hôtel-Dieu, en considéra-

tion de l'accroissement de cette maison hospitalière, de l'augmentation de ses revenus et de la création de nouveaux hôpitaux placés sous sa dépendance.

Des lettres patentes, de janvier 1690, nommèrent chefs de l'administration de l'Hôtel-Dieu l'archevêque de Paris, les premiers présidents du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides; le procureur général au parlement, le lieutenant général de police et le prévôt des marchands. Sous la direction de ces chefs se trouvaient seize administrateurs qui se partageaient la surveillance des diverses parties du service et de la gestion des biens. Ces administrateurs, choisis dans les rangs élevés de la bourgeoisie, présentaient au plus haut degré toutes les garanties d'honnêteté et de capacité administrative.

Au-dessous des administrateurs venaient le receveur général, le greffier et les commis et officiers, tels que le panetier, le dépensier, etc.

Quant au service de santé, c'était certainement le plus négligé (dans un hôpital!) : les malades ne recevaient guère que les soins dus à l'initiative des religieuses, qui possédaient plutôt toutes les qualités nécessaires pour faire d'excellentes infirmières que les connaissances médicales.

L'institution d'un médecin appelé à visiter les malades ne date que de 1536.

En 1619, les gouverneurs sentirent la nécessité de placer à l'Hôtel-Dieu un médecin logé dans la maison, et exclusivement chargé du soin des malades de l'hôpital.

Moreau, médecin de l'Hôtel-Dieu, fut autorisé, en 1629, à s'adjoindre un de ses confrères, qui eut le titre de médecin expectant, mais auquel il ne fut pas accordé de traitement. Le 10 décembre 1638, il fut décidé qu'il y aurait à l'Hôtel-Dieu trois médecins ordinaires, touchant chacun 600 livres par an.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le nombre des médecins varia, mais ne fut jamais au-dessous de cinq. En 1787, le nombre des médecins ordinaires était de onze; il y avait alors deux médecins expectants. Les médecins de l'Hôtel-Dieu furent autorisés, en 1677, à se faire accompagner dans leurs visites par trois ou quatre étudiants du dehors.

L'institution des cahiers de visite, servant à l'inscription des prescriptions des médecins, date du milieu du XVIIIe siècle.

Le service chirurgical ne fut réglementé qu'en 1539. Bientôt on adjoignit au chirurgien résidant deux garçons chirurgiens qui, en temps de peste, étaient nourris et logés à l'Hôtel-Dieu.

Dès la fin du XVIe siècle, pour être nommé premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu, il fallait subir un examen. (En 1606, le chirurgien fut révoqué et chassé parce qu'il avait refusé de panser les malades atteints de la peste.) On trouve en 1625 trace d'un concours pour la place de second chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Avant d'être admis dans l'hôpital, les malades étaient visités, puis un des chapelains inscrivait sur un registre leurs noms, pays et demeure; ces indications étaient répétées sur une bande de parchemin qu'on leur attachait au bras.

La police des salles était confiée à un inspecteur, ayant sous ses ordres un certain nombre de gardes et de portiers; mais l'entrée de l'hôpital était complètement libre pendant la durée du jour, et tout le monde pouvait entrer pour voir les malades.

Quant au régime alimentaire, il était complètement à la discrétion des religieuses; chacune des cheftaines était maîtresse dans sa salle et distribuait sans aucun contrôle, non seulement la nourriture qu'elle croyait devoir donner aux malades, mais encore des confitures, des fruits, des gâteaux, et cet usage subsista jusqu'à la Révolution de 1789, bien que les statuts de 1635, rédigés par des commissaires nommés pour apporter une réforme dans l'hôpital, réglementassent la nourriture.

La viande de mouton en fut d'abord la base principale, et on devait trouver les portions de cinquante malades dans un mouton de moyenne grosseur. Cependant on donnait du bœuf « ou autre chair » à ceux qui le préféraient. Les jours maigres, la viande était remplacée par du poisson et des œufs.

En 1661, le mouton fut remplacé par le bœuf, à raison d'une livre par jour et par tête pour chaque malade.

On juge si cette alimentation, que nombre de pauvres malades considéraient comme un bienfait et à laquelle ils se hâtaient de faire honneur, était pernicieuse pour le plus grand nombre.

Que la maladie exigeât ou non la diète, on servait au malade sa livre de viande, et plus d'un, après l'avoir absorbée, en mourait.

Lors de la Révolution, une réforme sensible commença à s'opérer; mais ce ne fut véritablement qu'en 1802, dès le début de l'administration du conseil général des hospices, que cet hôpital reçut une organisation nouvelle.

Il fut affecté exclusivement au traitement des maladies aiguës, et on cessa d'y admettre des aliénés, des enfants, des infirmes et même des pauvres et des vagabonds sans asile, qui trouvaient là un abri et des vivres.

Avant sa démolition, l'Hôtel-Dieu contenait 828 lits ainsi divisés : 472 lits de médecine, 251 lits de chirurgie, 47 lits d'accouchement et 58 berceaux.

Le personnel administratif comprenait : 1 directeur, 1 économe comptable, 5 employés subalternes, 5 sous-employés, 2 aumôniers, 24 sœurs et 128 serviteurs.

Le personnel médical comportait 8 médecins,

3 chirurgiens, 2 chefs de clinique, 1 pharmacien, 16 élèves internes en médecine ou en chirurgie, 11 élèves internes en pharmacie, 46 élèves externes, 49 élèves stagiaires et un nombre illimité d'étudiants bénévoles.

Les salles étaient ouvertes au public les dimanches et les jeudis, de une heure à trois heures, et en dehors des jours d'entrée, l'hôpital n'était ouvert aux visiteurs qu'en vertu de l'autorisation spéciale du directeur.

Le compte de l'Hôtel-Dieu, en l'année 1791, donna pour la recette 1,421,651 livres, 3 sous, 6 deniers, et pour la dépense, 1,295,112 livres, 12 sous, 11 deniers.

XXVIII

Le duel de Bouteville. — Saint-Paul-Saint-Louis. — Les bureaux de placement. — Le collège Louis-le-Grand. — Les théâtres. — Le Palais-Royal. — La journée des Dupes. — Les couvents. — Les incurables. — Le Jardin des Plantes. — Les modes. — L'Académie française. — Les enfants trouvés.



La manie des duels ne faisait qu'augmenter; il y en eut une si grande quantité, se terminant par la mort de l'un et même souvent des deux combattants, qu'en 1626, un édit inspiré par le cardinal de Richelieu eut pour objet de graduer les peines selon les degrés de criminalité.

Il ne fut pas plus tôt rendu qu'on l'enfreignit : François de Montmorency, comte de Bouteville, était un enragé duelliste, un bretteur endurci; il avait fait parler de lui dès 1621, époque où il avait tué le comte de Thorigny; en 1624, le jour de Pâques, il s'était mis dans la tête d'empêcher Pontgibaud, cadet de la maison de Lude, de communier, et il ne trouva rien de mieux que de l'appeler sur le terrain et de le tuer.

Puis il se battit contre le marquis Desportes et enfin contre Lafrette en 1627, au mois de janvier : un des seconds demeura sur la place; il fut alors contraint à sortir du royaume pour éviter la peine qu'il avait encourue.

Le marquis de Beuvron s'étant promis de venger la mort de Thorigny, s'en alla à Bruxelles, à l'effet de provoquer Bouteville. L'archiduchesse Isabelle entreprit de les réconcilier, ce qu'ils firent en apparence, et demanda l'abolition de la sentence rendue contre Bouteville; mais Louis XIII la refusa.

— Puisqu'on m'a refusé une abolition, s'écria Bouteville, je me battrai dans Paris, sur la place Royale, en plein jour.

Il tint parole, d'autant plus que Beuvron brûlait d'aller sur le terrain.

Le lundi 10 mai 1627, Bouteville, avec ses deux seconds, des Chapelles et La Berthe, se trouva à la place Royale, entre deux et trois heures de l'après-midi. Le marquis de Beuvron se présenta au rendez-vous avec ses deux seconds, Bussi d'Amboise et Buquet.

Le marquis de Bussi fut tué sur place par des Chapelles, et La Berthe reçut un coup dangereux qui le mit hors de combat.

Il était audacieux de braver de la sorte l'édit royal. Bouteville et des Chapelles prirent la fuite et se dirigèrent vers la Lorraine; mais le grand prévôt se mit à leur poursuite, les atteignit près de Vitry-en-Perthois et les fit ramener sous bonne escorte à Paris.

Un ordre du roi les envoya à la Bastille.

La justice informa; le parlement condamna Bouteville et des Chapelles à la peine de mort. Beuvron, Buquet et La Berthe, qui avaient pu se cacher et éviter d'être pris, furent exécutés en effigie.

Le duc d'Orléans, le prince et la princesse de Condé, les ducs de Montmorency, d'Angoulême et de Ventadour implorèrent le roi; il fut inexorable : Bouteville avait été proscrit pour vingt-deux rencontres; il eût été difficile de plaider pour lui l'entraînement ou l'irréflexion d'un premier mouvement.

Le 22 juin 1627 eut lieu sur la place de Grève son exécution et celle de des Chapelles. Celui-ci, frappé le premier, n'avait pas voulu qu'on lui bandât les yeux.

— Prions pour lui, dit son ami en lui baisant la main tiède encore.

Les deux corps sanglants furent enveloppés dans un drap de velours noir et transportés à l'hôtel d'Angoulême.

Le lendemain, sur la même place, on allumait

. Roy, éditeur. — 97.

Imp. Charaire et fils.

Ancien Hôtel-Dieu, façade méridionale; assises de l'ancien pont Saint-Charles.

Voir la façade, gravure de la livraison 43, page 341, 1er volume).





Église Saint-Paul, rue Saint-Antoine, appelée anciennement église des Jésuites.

le feu de la Saint-Jean, et le peuple faisait retentir l'air du bruit de ses cris de joie.

Le 25, ce fut la cérémonie des obsèques de la duchesse d'Orléans, morte à la suite de couches le 5 du même mois. Le corps avait d'abord été exposé dans la grande salle des Tuileries; ce fut de là qu'on le transporta à Saint-Denis, où le 30 eut lieu le service funèbre.

Trois jours après le roi tomba malade : il était allé tenir son lit de justice au parlement pour y faire passer plusieurs édits; il s'y trouva mal, et en sortant, il dit à Bassompierre qui l'aidait à descendre :

— J'ai la fièvre, je n'ai fait que trembler sur mon lit de justice.

— C'est pourtant un endroit, sire, lui répondit Bassompierre, où vous faites trembler les autres.

Malgré cet accident, le roi, qui était résolu a faire un voyage dans le Poitou, quitta Paris et alla jusqu'à Villeroy où il se trouva retenu par la fièvre.

La maladie s'aggrava : on eut des craintes sérieuses, et des prières publiques furent ordonnées à Paris pour le rétablissement de la santé de Louis XIII qui, au bout de quelques jours, s'étant trouvé mieux, revint dans sa capitale, d'où il par-

tit peu de temps après pour se rendre à l'armée qui assiégeait La Rochelle.

L'année 1627 vit se fonder deux nouveaux couvents de femmes à Paris. Le premier fut celui des filles de la Croix, religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, qui le 7 mars s'établirent dans une maison rue Plâtrière (qui allait de la rue Coquillière à la rue Montmartre, c'est aujourd'hui la rue Jean-Jacques-Rousseau); elles se transportèrent ensuite rue Matignon, puis, le 21 juin 1639, elles achetèrent une maison rue de Charonne, où elles firent construire un monastère qu'elles vinrent habiter au mois d'août 1641.

Ce fut Mademoiselle Charlotte-Marie Coiffier d'Effiat qui fournit les fonds nécessaires aux religieuses pour édifier le monastère et l'église qui y était attenante. On voyait dans cette église un tableau de Jouvenet représentant *l'Élévation de la Croix* qui avait une certaine valeur.

Mademoiselle d'Effiat y fut enterrée, ainsi que le fameux Cyrano de Bergerac, un écrivain plus célèbre par ses duels que par ses écrits. Le regardait-on en passant? il prenait cela pour une impertinence et en demandait raison... ne le regardait-on pas? on était alors coupable d'indifférence, et il appelait son homme sur le pré. Joli caractère!

Le couvent des filles de la Croix, supprimé en 1790, devint propriété nationale; mais le 17 mars 1817, les religieuses y rentrèrent. Les sœurs dominicaines qui habitent cette maison sont vouées à l'enseignement

Le second monastère était celui des filles de l'Immaculée-Conception ou Récollettes; il était situé rue du Bac, à l'angle de la rue de la Planche. Ces religieuses vinrent de Verdun sur l'invitation de la présidente de Lamoignon : leur établissement fut autorisé par l'abbé de Saint-Germain, le 8 septembre 1627; mais « elles firent si mal leurs affaires dans cette grande ville, dit un historien du temps, que, dix ans après, elles furent obligées de retourner à Verdun; en partant elles cédèrent leurs droits à d'autres Récollettes de Sainte-Claire venues de Tulle. Nous verrons celles-ci s'établir à Paris en 1640.

Nous avons vu précédemment que les Jésuites avaient établi leur maison professe dans l'hôtel d'Anville, rue Saint-Antoine, et que la petite église qu'ils y bâtirent était devenue insuffisante.

Louis XIII posa, le 7 mars, 1627 la première pierre d'une nouvelle maison-église dont la direction des travaux fut confiée au P. François Derand, jésuite lorrain, bien que, dans l'origine, on dût s'en tenir au projet d'un autre jésuite, le père Martel Ange, qui s'était proposé de construire l'édifice sur le plan de la belle église du *Gesu* de Rome.

La construction se fit grâce aux libéralités du roi, qui, pour rendre l'entrée de l'église plus facile, donna, en 1629, la place qui se trouvait vis-à-vis, où avait été élevée en 1579 la fontaine de Birague (et qui se nommait auparavant le cimetière des Anglais). Cette fontaine avait été refaite en 1627; elle fut encore rebâtie en 1707, sous la forme d'une tour pentagonale : elle était alimentée par la pompe que l'on construisit la même année auprès du pont Notre-Dame, et qui distribuait l'eau dans tout le faubourg Saint-Antoine.

Le portail de l'église fut élevé en 1634, et le monument fut achevé en 1641.

Le cardinal de Richelieu qui, après le roi, avait contribué plus que personne aux frais que son achèvement avait nécessités, en fit l'ouverture la même année, le jour de l'Ascension, par une messe solennelle à laquelle le roi assista avec toute sa cour.

Louis XIII fit plus encore : par lettres patentes du mois de décembre suivant, il se déclara le fondateur de la nouvelle maison professe des Jésuites, et lui accorda toutes les prérogatives des églises et maisons religieuses de fondation royale.

L'église ne fut dédiée solennellement que longtemps après, par François Faure, évêque d'Amiens, qui en fit la cérémonie le 2 juillet 1676.

Mais venons à sa description :

L'édifice est en forme de croix romaine, avec dôme sur pendentifs au centre de la croisée. Il est précédé d'un portail composé de trois ordres superposés, deux corinthiens et un composite, huit colonnes aux deux premiers ordres et quatre au troisième. Des niches garnies de statues, des guirlandes, des emblêmes de l'ordre de Jésus, des vases flamboyants, des corniches denticulées, des enroulements et toute espèce d'autres accessoires complètent la décoration de cette composition, bizarre qui se termine par un fronton triangulaire surmonté d'une croix.

Dans l'ordonnance de la façade, il est facile de reconnaître les efforts faits, par les architectes français, pour adapter aux églises de France la décoration qui avait prévalu dans les églises italiennes de la fin du XVIe siècle.

Le style de cette école ne brille ni par la simplicité, ni par la correction, ni par la logique; mais il ne manque ni de richesse ni de séduction, c'est du mauvais goût magnifique.

L'intérieur a les mêmes qualités que l'extérieur; le chœur et les croisées étalent surtout une splendeur et une magnificence d'ornementation qui prête peu au recueillement; au-dessus des piliers de la grande nef règne une galerie à balustres carrés, d'un modèle riche, mais lourd.

La nef, d'une assez grande hauteur, est accompagnée de deux bas-côtés.

La coupole ne manque pas d'élégance.

Au dire de Piganiol de La Force, il y avait peu

d'églises dans le monde chrétien, qui fussent aussi riches en orfèvrerie et en ornementation.

L'autel, restauré en 1861, a été reconstruit avec des marbres concédés par le gouvernement, et qui formaient le superflu des marbres achetés pour le tombeau de Napoléon aux Invalides.

C'est aussi sous le second empire que les niches de l'extérieur ont reçu les statues de saint Louis par M. Lequesne; de sainte Catherine par Auguste Préault, et de sainte Aure, par M. Etex.

Sous l'église, se trouve le caveau sépulcral des pères jésuites; le prédicateur Bourdaloue, le savant Daniel Huet, évêque d'Avranches, y sont inhumés.

Deux inscriptions, sur marbre noir, appliquées en 1843 et 1844 contre les deux derniers piliers de la nef, indiquent l'endroit de leur sépulture. De plus, indépendamment de deux chapelles qui appartiennent à des familles particulières, se trouvent les corps des Jésuites, décédés dans la maison professe, depuis sa fondation jusqu'à la suppression de l'ordre.

Enfin, dans un caveau séparé, sont réunis les corps d'un certain nombre de personnages enterrés primitivement dans l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers et transférés là, lors de la démolition de cette église.

« Saint-Paul, lisons-nous dans le *Guide* de M. A. Joanne, possédait aussi de somptueux monuments entr'autres ceux du grand Condé et de son père Henri de Bourbon. Le cœur de Louis XIII y était déposé, sous une riche boîte sculptée par Sarazin. Une seconde boîte sculptée, par Coustou le jeune, renfermait le cœur de Louis XIV. Ces monuments ont disparu, comme le tabernacle d'argent et de vermeil qui ornait le maître autel. Les seules œuvres d'art qui méritent aujourd'hui l'attention du visiteur, sont : un tableau attribué à Philippe de Champaigne, et qui représente l'abbaye de Longchamps, et une toile moderne d'Eugène Delacroix, *le Christ au Jardin des Oliviers*. »

On peut citer aussi : *les quatre Évangélistes*, peinture à la cire, par M. Decaisne, dans le chœur; une *Sainte Isabelle*, dont la tête est attribuée à Philippe de Champaigne; *le Serpent d'airain*, par Smith; et plusieurs autres compositions de certaine valeur.

La sacristie contient les portraits de plusieurs curés de la paroisse, et un *Christ* en croix, qui provient de l'ancienne chapelle de la Bastille.

Les deux belles coquilles qui servent de bénitiers ont été données par Victor Hugo, à l'occasion du baptême de son premier enfant.

Le titre de Saint-Paul-Saint-Louis ne fut donné à cette église, que lorsque l'église Saint-Paul eut été démolie; le culte de ce saint fut alors transporté dans l'église Saint-Louis.

En 1871, le club du comité de vigilance du IVe arrondissement tint pendant cinq jours, à partir du 17 mai, ses séances dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis.

Le 22, elle fut occupée par une troupe de fédérés. L'édifice souffrit pendant les derniers jours de la lutte : la statue de saint Joseph reçut un coup de baïonnette, celle de saint Vincent-de-Paul fut décapitée ; le dôme était devenu un point de mire pour les batteries du Père-La-Chaise et de la Butte-Verte; les trois colonnes du portail d'ordre Corinthien ont été fortement endommagées; la toiture reçut plusieurs obus. La réparation de ces différents dégâts, occasionna une dépense d'environ 40,000 francs.

Nous trouvons, à la date du 27 décembre de cette année 1627, des lettres patentes par lesquelles il fut défendu d'imprimer ou faire imprimer aucuns livres, sans la permission du roi, scellée du grand sceau, et enjoignant aux imprimeurs de mettre leur nom et celui de l'auteur, et le lieu de sa demeure, sur l'un des feuillets.

Le roi qui était parti pour le siège de la Rochelle, revint à Paris le 24 février 1628, afin d'apaiser quelques troubles suscités par les Huguenots du côté de la Loire. Le corps de ville députa le prévôt des marchands pour aller lui rendre les devoirs accoutumés, ce que fit aussi le parlement en corps. Après avoir mis ordre aux affaires qui l'avaient rappelé à Paris, il en repartit le 3 avril pour retourner à son camp.

Peu de temps après son départ, un sieur de Mézières-Lenormand, conseiller au grand conseil, imagina d'assassiner sa femme sur la route de Paris à Orléans, et le grand conseil du roi, qui siégeait alors à Poitiers, péniblement affecté de voir un de ses membres commettre un tel crime, n'hésita pas à le condamner, par arrêt du 23 août, à avoir le poing coupé et la tête tranchée; son office fut déclaré vacant et supprimé, et il fut condamné en outre à plusieurs amendes et à la confiscation de ses biens.

Mais déjà, le lieutenant criminel du Châtelet de Paris avait pris l'initiative des poursuites, et dès le 26 mai, il avait obtenu une sentence de mort contre le coupable.

Or, Lenormand trouva que d'un côté ses collègues s'étaient montrés bien sévères envers lu , que de l'autre s'il était préférable de subir la condamnation prononcée par le Châtelet, puisqu'elle ne lui prenait que la tête et lui conservait le poing, il serait bien plus préférable encore de garder l'un et l'autre, et il essaya de profiter du conflit qui s'était élevé entre les deux juridictions pour se sauver, mais il n'y parvint pas; le grand conseil qui le tenait commença d'abord par faire exécuter son jugement, puis soutint ensuite une instance contre la juridiction du Châtelet qui s'était à tort mêlée de ce qui ne la regardait pas. Ce procès dura jusqu'à 1635, où, le 8 mars, intervint un arrêt par lequel le roi en son conseil cassa, révoqua et annula la procédure et la sen-

tence rendue par le lieutenant criminel, et lui fit défense d'informer à l'avenir contre aucun officier dudit grand conseil.

En 1628, un jardinier fouillant la terre pour déraciner un arbre à l'entrée de la rue Vivienne, (qui tirait son nom de la famille Vivien, dont était René Vivien, seigneur du fief de la Grange-Batelière, qui, en 1554, fit bâtir les premières maisons de cette rue. Au milieu du XVIIe siècle, la rue Vivien aboutissait à la rue Feydeau; mais elle fut raccourcie lors de l'agrandissement de la communauté des filles Saint-Thomas, et ce ne fut qu'après la démolition du couvent, qu'elle alla de nouveau jusqu'à la rue Feydeau, et à partir de 1809, de la rue Feydeau au boulevard), fit la découverte de neuf cuirasses de femmes. Cette découverte excita le zèle des savants qui les étudièrent minutieusement, et après les avoir bien examinées, conclurent à l'unanimité qu'ils ne savaient à quelle nation ni à quel siècle elles avaient pu appartenir.

A peu près dans le même temps, on découvrit encore, en creusant les fondations d'une maison dans la même rue, une épée de bronze que Montfaucon fit graver dans son recueil d'antiquités.

Ce fut en 1628, que fut ouvert à Paris un bureau d'enregistrement et de signalement des domestiques.

Plus tard, des ordonnances obligèrent non seulement ceux qui arrivaient à Paris, de se faire enregistrer et signaler au bureau établi pour eux, cour de Lamoignon, mais encore tous particuliers arrivant à Paris pour y travailler, de s'y faire enregistrer ainsi que les domestiques sortant des maisons bourgeoises; ils étaient tenus de faire connaître d'où ils sortaient et le domicile qu'ils allaient occuper; note en était prise sur un registre spécial.

Cet établissement subsista jusqu'en 1690. Depuis cette époque, jusqu'à 1750, il fut continué, mais sans être officiel, et à titre de bureau de renseignement, par une femme appelée Mme Royer.

En 1751, un ancien militaire le rétablit et le fit accréditer par les différents ordres de l'État, en ayant soin de prévenir la police lorsque des domestiques qui avaient commis quelques méfaits venaient s'y faire inscrire. Il dénonçait tous ceux qui étaient accusés ou convaincus de vols, mais en même temps, il défendait ceux qui étaient faussement accusés.

Les domestiques payaient dix sols pour s'y faire inscrire, et les maîtres 30 sols. Si dans les dix ou douze jours ceux-ci n'étaient pas satisfaits, ils avaient droit, sans frais, à demander d'autres serviteurs.

Telle fut l'origine des bureaux de placement.

Une fondation utile eut lieu dans le même temps; Angélique Faure, veuve de Claude Bullion, conçut le très louable projet de procurer un asile aux convalescents qui, sortis des hôpitaux avant d'avoir complètement recouvré la santé, se trouvaient privés de ce qui pouvait leur être nécessaire, et conséquemment exposés à des rechutes.

Elle obtint en 1628 des lettres patentes qui l'autorisèrent à fonder cette maison de refuge, et elle acheta, par l'intermédiaire d'un ecclésiastique appelé André Gervaise, une maison située dans la rue du Bac, et appartenant à M. Camus, évêque de Belley, qui la vendit bien volontiers lorsqu'il sut sa destination.

Ce Camus, surnommé Pont-Cassé, fit une guerre acharnée contre les moines mendiants, dont la fainéantise et les mauvaises mœurs avaient excité son indignation. Il les poursuivait partout, en les comparant à des cruches qui s'abaissent pour se remplir.

« Jésus-Christ, disait-il, avec cinq pains et trois poissons, ne nourrit que 3,000 personnes, et qu'une fois en sa vie; saint François, avec quelques aunes de bure, nourrit tous les jours, par un miracle perpétuel, 40,000 fainéants. »

Un jour, prêchant sur la prise d'habit d'une jeune novice, il commença ainsi son sermon :

« Mes frères, je recommande à vos charités une jeune demoiselle qui n'a pas assez de bien pour faire vœu de pauvreté. »

Il recommandait de sonner les cloches, non pour éloigner les orages, mais pour chasser le diable :

« Car il hait, disait-il, l'harmonie, la musique et tout son qui est bon et agréable. »

L'hospice des convalescents s'établit donc dans sa maison, et ne contint tout d'abord que huit personnes; mais ce nombre s'augmenta, et en 1775, il comptait 21 lits.

Le 6 août 1650, M. Gervaise avait obtenu la permission d'y faire construire une chapelle, qui reçut le titre de Notre-Dame des Convalescents. Au reste, dès 1655, les religieuses de la Charité avaient pris la direction de cette maison, qui fut supprimée en 1792 et vendue par la direction des hospices en 1812. La façade fut reconstruite vers 1825. C'est aujourd'hui une maison particulière.

Pendant que le roi était au siège de la Rochelle, les P. Louis le Mairat, Jacques Saillant, Pierre Royer, Louis l'Alleman et J.-B. Machault, vinrent, le 1er août 1628, au bureau de l'hôtel de ville, prier que la municipalité leur fît l'honneur de poser la première pierre des bâtiments nouveaux, qu'ils avaient dessein de substituer aux anciens du collège de Clermont qui tombaient en vétusté, bien qu'ils ne remontassent qu'au siècle précédent.

Le prévôt des marchands accepta l'invitation et fixa la cérémonie au 8; toutefois, il ajouta que le corps de ville s'y rendrait sans archers (ne



Gautier Garguille, Gros Guillaume et Turlupin étaient chargés de mettre les gens en belle humeur. (Page 302, col. 2.)

marchant jamais de la sorte sans lettres du roi.) La ville fit frapper des médailles commémoratives et fit aussi graver en lettres d'or, sur une table de marbre noir, une inscription contenant les noms du prévôt, des échevins, du procureur du roi, du greffier et du receveur de la ville, avec la date du mois et de l'année; et le jour indiqué, les officiers nommés dans l'inscription se rendirent en carrosse au collège et posèrent la première pierre; par-dessus, ils placèrent la table de marbre; sur cette table, quatre médailles d'argent, et ils couvrirent le tout d'une troisième pierre.

La cérémonie faite, ils passèrent dans la grande cour qui se trouvait derrière les bâtiments existants. Là, un théâtre avait été préparé pour une déclamation qu'y firent, à la louange de la ville, en vers français et latins, quelques-uns des écoliers, vêtus en mariniers, avec des avirons à la main.

Une collation fut servie ensuite.

Le 11 du même mois, le recteur, les doyens des facultés, les procureurs des Nations et « quelques autres « suppôts » de l'Université, se présentèrent à leur tour au bureau de la ville pour exposer l'appréhension où ils étaient que les Jésuites ne voulussent se prévaloir de la cérémonie du 8, pour persuader au public que le collège de Clermont était fondé et patronné par la ville de Paris, — comme ils le disaient déjà partout.

Il fut pris note de cette observation, et les jésuites furent invités à s'abstenir de s'écarter de la vérité en parlant de leur collège.

Les bâtiments, plus vastes qu'élégants, s'élevèrent sur les dessins d'Augustin Guillain, architecte de la ville.

En 1682, il furent augmentés par suite de l'acquisition que les Jésuites firent d'une ruelle les avoisinant et des collèges de Marmoutiers et du Mans.

Ce fut à la même époque, que le roi Louis XIV, qui assistait à la représentation d'une pièce jouée par les élèves des Jésuites, répondit à un seigneur qui l'entretenait du succès de cette représentation et du talent de ses interprètes :

— Faut-il s'en étonner? C'est mon collège.

Le recteur, attentif aux paroles du roi, ne laissa

pas tomber celles-ci; aussitôt après le départ du monarque, il fit enlever l'ancienne inscription qui surmontait la porte, et pendant toute la nuit, des ouvriers furent employés à graver sur une table de marbre noir, ces mots en grandes lettres d'or : *Collegium Ludovici Magni* (collège Louis-le-Grand).

Le lendemain, les passants purent lire cette inscription nouvelle, et depuis lors jusqu'en 1792, le collège s'appela collège Louis-le-Grand.

En 1792, organisé sous une forme nouvelle, il reçut le nom de collège de l'Égalité; en 1800, on l'appela le Prytanée; en 1802, ce fut le Lycée impérial. En 1814, il reprit son titre de collège Louis-le-Grand; en 1848, on le nomma le lycée Descartes, et enfin en 1849, le lycée Louis-le-Grand.

Molière, Crébillon, Voltaire, Gresset, Favart, Robespierre, Camille Desmoulins, Élie de Beaumont, Eugène Delacroix, Dupuytren, Victor Hugo, Jules Janin, Littré, Rigault de Genouilly, Villemain, etc., furent élèves du collège Louis-le-Grand.

Ce fut aussi en 1628, que fut ouvert, dans la rue de Bretagne, le marché des Enfants-Rouges; dans les lettres patentes du roi, on lit que ce marché serait construit sur une place contenant « 263 toises ou environ, tenant d'un côté, à la maison de M. Charlot, rue de Bretagne, et de l'autre, à la grande rue de Berri. »

On l'appela d'abord le petit marché du Marais; son nom de marché des Enfants-Rouges lui fut donné plus tard, à raison de sa proximité avec l'hôpital de ce nom.

Il fut aussi désigné sous le nom de marché de Beauce, la rue de Beauce le longeant.

Ce fut le 14 avril 1628, nous l'avons dit, que la reine Marie de Médicis posa la première pierre de l'église Sainte-Élisabeth, dans la rue du Temple, pour les religieuses du tiers ordre de Saint-François. Elle fut achevée en 1630 et dédiée le 14 juillet 1646, par le coadjuteur Jean-François-Paul de Gondi, sous les titre et invocation de Notre-Dame-de-Pitié et de Sainte-Élisabeth-de-Hongrie.

Le portail de cette église est orné de pilastres doriques et ioniques. Une sculpture qui représente *la Vierge recevant le cadavre du Christ*, par M. Pollet, décore le tympan au-dessus de la porte principale; à droite et à gauche, des niches renferment les statues de saint Louis et de sainte Eugénie, par M. Calmets.

Le couvent des filles de Sainte-Élisabeth, ayant été supprimé en 1790, l'église servit longtemps de magasin de farine.

Après la Révolution, elle fut rouverte et devint la seconde succursale de la paroisse Saint-Nicolas des Champs; mais les travaux de restauration qu'on y opéra n'effacèrent qu'imparfaitement la trace des dégâts commis.

De 1831 à 1835, la ville de Paris dépensa 1719 fr. 25 c., pour l'agrandir et l'embellir.

L'intérieur fut orné d'une galerie autour du Chœur et d'une chapelle de la Vierge. Il a la forme d'une croix n'ayant qu'un seul bras, celui de gauche occupé par la chapelle de Saint-Élisabeth. A droite, en entrant, se trouve la chapelle des Fonts-Baptismaux, décorée d'une peinture de M. Pérignon, *le Baptême de Jésus-Christ*. Les autres travées à la suite sont enrichies de peintures de MM. Bezard, Gosse et Roger. Les fonts consistent en une belle coupe de marbre blanc, portant la date de 1654; à gauche, dans la chapelle des catéchismes, on remarque trois tableaux de MM. Roger, Lafon et Hesse.

Dans la coupole du chœur, on cite *l'Apothéose de Sainte-Élisabeth*, par M. Alaux, et dans le pourtour du sanctuaire quatre compositions importantes de MM. Jourdy, Bezard, Bohn et Roger.

Les boiseries qui le décorent sont de la fin du XVIe siècle, c'est une suite de bas-reliefs représentant des scènes de l'ancien et du nouveau Testament.

Derrière le maître-autel, on remarque aussi un tableau qui fut donné à l'église, en 1849, par madame Pauline de Paw (qui devait être plus tard empoisonnée, par la Pommeraye).

Citons enfin les vitraux qui sont un spécimen des premiers essais qui furent faits de nos jours (1826) pour remettre en honneur la peinture sur verre.

Les bénitiers en bronze méritent d'être signalés, ainsi que l'orgue de Suret.

Le 1er mai 1871, un club fut établi dans l'église Sainte-Élisabeth, mais aucune déprédation n'y fut commise; les réparations de l'orgue, qui seul souffrit, absorbèrent en grande partie les fonds votés par le Conseil municipal : il avait eu deux ou trois tuyaux troués par un éclat d'obus et le soufflet transpercé de part en part; on dut aussi redaller la partie gauche de l'église et remplacer les confessionnaux de droite.

Une congrégation dite de Notre-Dame de l'Annonciade fut transférée de Troyes à Paris, en 1628, et établie dans la rue Cassette, par les soins de Marie d'Abra de Raconis; mais elle disparut peu de temps après son installation.

Autre couvent de femmes : en 1628, il se détacha du couvent des cordelières établies au faubourg Saint-Marcel, une certaine quantité de religieuses qui, aidées par les libéralités de Catherine d'Abra de Raconis, sœur de la précédente, purent fonder une communauté dans une maison qu'elles achetèrent au Cloître-Saint-Marcel; mais elles ne tardèrent pas à s'y trouver à l'étroit, et, en 1632, elles allèrent habiter une maison située rue des Francs-Bourgeois, au Marais, où elles s'établirent sous le titre de religieuses de Sainte-Claire et de la Nativité. Elles ne restèrent pas encore là longtemps, et le

16 mai 1687, elles achetèrent l'hôtel de Beauvais (rue de Grenelle-Saint-Germain), et s'y fixèrent tout à l'aise; c'était une vaste construction dans laquelle la Communauté fit tous les aménagements qu'elle voulut : la salle de bal qui était d'une grande dimension devint une chapelle; mais par un décret du 4 juin 1749, l'archevêque de Paris supprima le couvent.

L'hôtel et le jardin furent vendus, et sur leur emplacement des particuliers firent bâtir des hôtels et des maisons.

Le roi venait de prendre la Rochelle.

Le 30 octobre 1628, un courrier arriva à Paris, apportant à la reine mère la nouvelle de la reddition de la place, nouvelle qui se répandit bientôt partout et produisit une satisfaction générale; la reine envoya le courrier au président Sanguin, sieur de Livry, prévôt des marchands, et aussitôt on alluma des feux de joie dans toutes les rues, et les cris de vive le roi se firent entendre de tous côtés.

Le 2 novembre, au milieu de l'ivresse générale, un cordonnier nommé Lucian du Cerf, qui avait servi sous le sobriquet de La Fortune, se présenta au palais de la reine mère, et s'adressant au lieutenant de ses gardes, insista pour être admis à parler à la reine, afin de lui révéler un complot formé contre la vie du roi et celle des deux reines.

On déféra à sa demande, et il expliqua alors que c'était un sieur de Beaumont, demeurant à Cerf-Fontaine, près Saint-Quentin, qui avait conçu ce projet, et l'avait chargé de le mettre à exécution en venant à Paris, afin d'empoisonner le roi, sa femme et sa mère.

Lucian montra comme preuve la fiole que de Beaumont lui avait remise et qui contenait le poison.

On vérifia le fait : le prétendu poison était de l'eau claire; on fit une enquête et on découvrit que La Fortune avait tramé cette fable, uniquement pour se venger du sieur de Beaumont, qui lui avait donné un coup de pied, et dans l'espérance de se procurer quelqu'argent.

Il fut condamné a être pendu et fut exécuté en place de Grève.

Le 4 novembre, un *Te Deum* fut chanté avec beaucoup de solennité à Notre-Dame : les deux reines s'y trouvèrent avec les cours souveraines et le corps de ville; mais comme il arrivait parfois en semblable occasion, il s'éleva encore une vive discussion qui faillit dégénérer en voies de fait, à propos d'une question d'étiquette. On avait cru que, comme à l'ordinaire, les présidents du parlement se placeraient aux premières chaises en entrant du côté de la nef, et les autres membres en remontant vers le siège archiépiscopal, et déjà quatre conseillers d'état s'étaient emparés des quatre dernières chaises du côté de l'autel; au-dessous et vis-à-vis s'étaient placés six chanoines et l'hôtel de ville, mais le parlement étant entré dans le chœur, ne jugea pas à propos de suivre l'ordre accoutumé; ceux qui étaient à la tête voulurent occuper les chaises les plus proches du siège épiscopal : les conseillers d'état refusèrent de les quitter.

Le parlement était resté debout au milieu du chœur, et là, comme s'il eût été en plein palais de justice, il se mit gravement à délibérer et à rendre un arrêt, qui ordonnait aux conseillers d'état de sortir des places qu'ils avaient prises.

Ceux-ci prétendirent que l'arrêt était vicié de forme, et refusèrent tout net de l'exécuter.

Grand émoi parmi messieurs de la cour.

Pendant ce temps, le *Te Deum* avait commencé, et la reine mère, désireuse de savoir ce que signifiait la présence de tous ces magistrats dans le chœur, parlant, gesticulant, faisant de grands gestes, envoya un de ses gardes s'informer de quoi il s'agissait, et lorsqu'elle le sut, elle termina la dispute en ordonnant aux conseillers de sortir.

Mais alors, le prévôt des marchands et les échevins firent sortir également les chanoines, pour donner leurs sièges à la chambre des comptes.

Bref, toute la durée de la cérémonie se passa en changements de places, et le peuple qui avait pu se faufiler dans l'église, qui était pleine, se demandait ce que pouvaient faire tous ces gens qui paraissaient plutôt exécuter des marches et des contre-marches, que d'écouter l'action de grâce rendue à Dieu pour la victoire du roi.

« Et estant lesdites dames roines sorties et messieurs des cours souveraines, mesdicts sieurs de la ville s'en sont retournez à l'hostel de ville en mesme ordre qu'ils en estoient venus. Et passant autravers de la Grève qui estoit toute pleine de peuple pour veoir les feux, ledict peuple par infinies fois ont crié à haulte voix *vive le roy*. Et estant descendus de cheval et montez audict hostel de ville, et ledict sieur de S. Simon (le chevalier de Saint-Simon était celui qui avait été envoyé de la Rochelle par le roi, porteur de lettres missives, pour le prévôt des marchands et les échevins) estant arrivé à l'hostel de ville, mes dicts sieurs de la ville ont faict allumer sans aulcune cérémonie les deux feux, sçavoir celui d'artifice le premier, qui a esté trouvé très excellent, et après, celuy de bois avec l'artillerie et bouettes qui ont tiré avec aussi cent mil réjouïssances et acclamations de joye par le peuple qui crioit incessamment : Vive le roy ! »

Après les feux le souper, et après souper « mesdicts sieurs de la ville ont reconduict le dict sieur de S. Simon jusques en bas. »

Le dimanche 5 novembre, les échevins, le procureur du roi et le greffier se rendirent à l'hôtel du petit Bourbon, où était logé le chevalier de Saint-Simon, et lui présentèrent de la part de la ville une chaîne et une médaille d'or frappée d'un côté

à l'effigie du roi et de l'autre aux armes de la ville, le tout d'une valeur de 1,800 livres (5,526 fr.), en le priant d'accepter ce présent en récompense de la bonne nouvelle qu'il avait apportée. Saint-Simon l'accepta bien volontiers et promit de faire connaître au roi « les grands présens, bonne chère et réception qui luy a esté faicte par la d. ville. »

On s'occupa ensuite de l'entrée triomphale du roi, que nous ne décrirons pas, pour épargner au lecteur des redites ; elle fut magnifique : tous les Parisiens s'y associèrent, et le samedi 23 décembre, depuis le faubourg Saint-Jacques, jusqu'au Louvre, en passant par Notre-Dame, ce ne fut dans les rues de Paris qu'une multitude de peuple se bousculant, se pressant, pour mieux voir le vainqueur de la Rochelle.

Les bâtiments et la chapelle de la Sorbonne tombaient en ruines, lorsque le cardinal de Richelieu se chargea de les faire reconstruire sur un plan beaucoup plus vaste et plus riche : les bâtiments du collège furent commencés en 1629, et l'église, le 15 mai 1635 ; ce fut l'architecte Jacques Lemercier qui en fit le plan.

Toutes les parties de l'édifice sont dans des proportions si justes, que tout y paraît fait l'un pour l'autre. Le dôme peu élevé est accompagné de quatre campaniles et de statues avec des bandes de plomb doré. L'amortissement en lanterne est entouré d'une balustrade en fer, au haut de laquelle est une croix dorée, ce qui fait le couronnement de tout l'édifice.

Le portail de l'église, disposé avantageusement au fond de la place, est de deux ordres : le premier est corinthien avec des colonnes engagées, et le second est composite, mais formé seulement par des pilastres qui répondent aux colonnes. Dans les espaces entre deux, en haut et en bas, il y a quatre niches où sont placées des statues de marbre dues à Guillain ; au-dessus de la porte est une inscription rappelant que l'édifice a été construit par le cardinal de Richelieu.

L'intérieur est de médiocre grandeur; l'ordre de pilastres qui règne tout autour est couronné par une grande corniche d'une excellente proportion. On a placé dans des niches, l'une sur l'autre, entre ces pilastres, les douze apôtres et des anges de grandeur naturelle. Ces figures sont de Berthelot et Guillain.

Le dôme est décoré intérieurement de quelques ornements de peinture et des quatre Pères de l'Église, peints à fresque par Philippe de Champaigne.

Un des plus beaux morceaux de cette église est le tombeau du cardinal de Richelieu, dû au ciseau de François Girardon; il passe pour le chef-d'œuvre de cet habile sculpteur.

Le ministre y est représenté à demi couché et revêtu de la pourpre, sur une sorte de tombeau antique, presque couvert de deux riches tapis qui pendent de chaque côté, et sur lesquels sont gravées des inscriptions latines. La Religion, qui est derrière le cardinal, le soutient; elle tient le livre qu'il composa pour sa défense, et près d'elle sont deux génies qui supportent ses armes. A l'extrémité opposée est une femme éplorée, qui représente la science, et qui, par son attitude, laisse voir combien elle regrette d'avoir perdu son plus ferme appui.

Ce tombeau est placé au milieu du chœur. Derrière se trouve une grande toile, qui a été exécutée par M. Hesse, et représente *Robert de Sorbon présentant à saint Louis de jeunes élèves en théologie.*

Pendant la Révolution, la tête de Richelieu, dont le corps reposait sous ce tombeau, fut volée. Elle fut sciée en deux : la face a été restituée sous le second empire.

On voit aussi dans la nef les statues du *Christ à la Colonne*, par Ramey fils, et de saint Louis de Gonzague ; puis, dans les bas côtés du chœur, les cénotaphes du duc de Richelieu, par Ramey fils, et de Napoléon, par Burc.

Pendant la Révolution de 1789, on voulut établir dans l'église de la Sorbonne, un amphithéâtre pour les séances de l'école normale. Ce projet resta sans exécution : le bâtiment fut endommagé, puis abandonné. L'église restaurée fut rendue au culte le 10 juillet 1825.

Les bâtiments du collège se composèrent de trois grands corps de logis, flanqués dans les encoignures par quatre gros pavillons, et qui environnent une grande cour rectangulaire assez triste, bordée au sud par l'église. Un superbe portique s'élève au fond et occupe une des faces latérales de l'église; il est formé de dix colonnes, dont six sont sur la face, et les quatre autres au retour sur les côtés. Ces colonnes d'ordre corinthien, sont élevées sur un grand perron de quinze degrés et forment un porche, dont l'entrée est couronnée par un fronton. La porte de l'église se trouve sous ce portique. Les bâtiments qui règnent autour de la grande cour furent décorés avec simplicité. Trente-sept docteurs de la maison et société de Sorbonne avaient droit d'y être logés.

Au XVIIIe siècle, la bibliothèque de la Sorbonne passait pour une des plus considérables, et on y montrait avec un légitime orgueil la fameuse bible en deux volumes in-folios de l'année 1462, ainsi que le Tite-Live sur vélin, aussi en deux volumes in-folios, traduit du temps de Charles V. — Nous en parlerons en décrivant l'état actuel des bibliothèques de Paris.

La Révolution a fait entrer la Sorbonne dans le domaine de l'Etat. En constituant sa nouvelle Université, Napoléon établit à la Sorbonne le chef-lieu de l'académie de Paris, et au collège du Plessis, le siège des trois facultés des lettres, des sciences et de théologie; dans les premières années



F. Roy, éditeur. — 98. Imp. Charaire et fils.

Marie de Médicis.



de la Restauration, elles furent installées à la Sorbonne.

Aujourd'hui, le mot Sorbonne, quand il ne désigne pas simplement l'édifiee, s'applique à l'ensemble des facultés qui constituent dans l'enseignement classique, l'instruction supérieur.

En 1852, le ministre Fortoul, fit avee la ville de Paris, un traité pour l'agrandissement de la Sorbonne et la construction d'une nouvelle façade sur la rue des Écoles, mais ce projet fut abandonné et le traité ne fut pas exécuté.

Les salles d'examen des diverses facultés et leurs amphithéâtres n'ont rien de remarquable. On peut toutefois signaler le cabinet de physique, qui renferme une belle collection d'instruments et le grand amphithéâtre situé au premier étage, décoré de peintures assez médiocres et pouvant contenir de 1,500 à 2,000 auditeurs. C'est là qu'à lieu chaque année la distribution des prix du concours général.

En 1868, un laboratoire de chimie générale et des laboratoires d'enseignement, ont été organisés à la Sorbonne.

L'entrée de tous les cours et les examens sont gratuits.

Des cours d'enseignement secondaire y furent établis pour les filles, en 1867.



Collège de la Sorbonne.

Dès 1612, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne avaient présenté requête à Louis XIII, pour être affranchi du droit qu'ils payaient aux confrères de la Passion, et demander l'abolition de cette confrérie. Le 7 novembre 1629, intervint un arrêt du eonseil conforme à leurs conclusions.

Les acteurs les plus célèbres de ce théâtre à cette époque, étaient Robert Guérin dit Lafleur ou Gros Guillaume, Henri Legrand dit Belleville ou Turlupin, Hugues Guérin dit Fléchelle, ou Gautier Garguille et Deslauriers dit Bruscambille ou Boniface. Les trois premiers, on le sait, avaient d'abord joué au théâtre du Marais. Un mémoire particulier dit même qu'il commencèrent par avoir un théâtre portatif et qu'ils avaient choisi pour emplacement la porte Saint-Jacques, à l'entrée du fossé qu'on appelait l'Estrapade.

Dans leur requête, les comédiens s'appuyaient sur des considérations morales assez bizarres; elle déclarait la confrérie préjudiciable aux mœurs et aux biens des familles, attendu que, « pour arriver aux maîtrises de cette confrérie il faut faire tant de dépenses, de buvettes et de festins, que tous ou la plupart demeurent incommodés le reste de leur vie ».

L'arrêt de 1629, eût dû rendre les comédiens requérants seuls propriétaires de l'hôtel de Bourgogne, mais il n'en fut rien; il n'était pas définitif. Les confrères de la Passion allèrent en appel; on plaida, on replaida, et la solution du procès n'eut lieu qu'en 1677. Louis XIV mit les plaideurs d'accord, en confisquant les biens de la confrérie au profit de l'hôpital général.

« La troupe royale, dit M. Eugène Despois, resta en possession de son caractère en quelque sorte officiel, sous Louis XIII et Louis XIV; nous la voyons sous le premier, en 1634, se recruter en s'adjoignant six comédiens de la troupe rivale du Marais, qui reçoivent du roi l'ordre de passer à l'hotel de Bourgogne. » Au reste, les comédiens du Marais aspiraient tous à entrer à l'hôtel de Bourgogne, ce théâtre qui subsista pendant 73 ans (jusqu'à la mort de Molière) eut des locaux différents et des troupes diverses. En 1600, il était à l'hôtel d'Argent, au eoin de la rue de la Poterie. En 1632, on voit une troupe portant aussi le titre de théâtre du Marais établie rue Michel-le-Comte, dans le jeu de paume de la Fontaine. Mais

les habitants des rues Michel-le-Comte et Grenier-Saint-Lazare se plaignirent et adressèrent une requête au parlement pour lui représenter que la rue Michel-le-Comte, composée de vingt-quatre maisons à portes cochères et habitées par des personnes de qualité et des officiers des cours souveraines qui devaient le service de leurs charges, n'avaient pas la liberté d'aller et de venir, à cause de l'embarras de carrosses et de chevaux qu'attirait dans cette rue et dans les environs la comédie, « et sont tous les supplians, leurs familles et domestiques empeschez de sortir, non pas mesme d'une maison à l'autre, contraincts le plus souvent d'attendre la nuict bien tard pour rentrer dans leurs maisons, avec grand danger de leurs personnes, pour l'insolence des lacquais et des filous coustumiers à chercher tels prétextes et occasions pour exercer plus impunément leurs voleries, qui y sont à présent fort fréquentes à ladicte rue, et plusieurs personnes battues et excédées, avec perte de leurs manteaux et chappeaux estans les supplians, tous les jours de comédie, en péril de veoir voller et piller leurs maisons ».

Faisant droit à cette requête, les suppliants reçurent audience pour le premier jour après la Quasimodo, et en attendant, défense fut faite aux comédiens par la cour, le 22 mars 1633, de continuer, leurs représentations au jeu de paume de la Fontaine, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné.

La défense ne fut pas levée et les comédiens du Marais allèrent difinitivement s'établir, en 1635, dans un jeu de paume de la rue Vieille-du-Temple, à peu près à égale distance de la rue de la Perle, et de la rue Culture-Saint-Gervais, (côté droit de la rue Vieille-du-Temple, en montant.)

Ce fut au théâtre du Marais qu'en 1629, Pierre Corneille — le grand Corneille — débuta comme auteur dramatique en y faisant jouer *Mélite ou les fausses Lettres*, comédie en cinq actes et en vers, que le directeur-acteur Mondory, à qui Corneille l'avait donnée pour être jouée à Rouen, son pays natal, monta à Paris, pressentant le talent de l'auteur.

« Les trois premières représentations de cette pièce furent assez froides, dit M. F. Victor-Hugo; le public parut d'abord déconcerté de ne plus revoir les personnages grotesques auxquels l'avaient habitué les parades en vogues ; mais bientôt, il se laissa séduire et entraîner par la nouveauté du spectacle. Bref, la curiosité grandit si bien que pour le satisfaire, la troupe Mondory dut se diviser et deux compagnies qui jouèrent l'une à l'hôtel de Bourgogne, l'autre au théâtre du Marais. Les recettes restèrent considérables et le vieux Hardy, malgré le dépit que lui causait le succès d'un nouveau venu, empochait chaque jour sa part en s'écriant : Bonne farce ! »

Il est vrai que les parades, c'est-à-dire la farce entremêlée de lazzis grossiers, de coq-à-l'âne, de calembours et de coups de pieds au derrière, était depuis longtemps en grande vogue, et quand Tabarin, avec son épée de bois et sa barbe en trident, adressait quelque plaisanterie salée à son maître le grave Mondor, sur son théâtre de la place Dauphine, les spectateurs riaient à ventre déboutonné, et estimaient que nul n'était plus plaisant à entendre que l'illustre farceur, qui, à lui seul, valait les plus fameux histrions, rien qu'à la façon dont il se servait de son chapeau de feutre gris.

« Le chappeau de Tabarin, assisté de celuy qui le porte, a plus fait rire de peuple en un jour que les comédiens n'en sçauroient faire pleurer, avec leurs feintes et regrets doulonreux en six, quelque comédie, tragicomédie, pastourelle ou autre subjet qu'ils puissent jouer dans l'hostel de Bourgogne ou d'autres lieux semblables. »

Mais Tabarin allait prendre sa retraite ; en 1630, il abandonnait la place Dauphine, où pendant dix années, il avait tenu la foule captive, et quittait Paris pour vivre en seigneur châtelain dans ses terres — où il mourut lâchement assassiné à la chasse, en 1634.

« Ah ! les belles et joyeuses soirées que ménageait Tabarin aux habitués de sa verve comique ! Pages, clercs, écoliers, laquais, crocheteurs, filous, petits boutiquiers en goguette, soldats du roi affamés de plaisirs gratuits, toute la sequelle du Cheval de Bronze et de la Samaritaine, tous les chevaliers d'industrie, les badauds, les nouvellistes, les filles de bonne volonté, bohémiens, archers, cavaliers, chambrières, porteurs d'eau, ramoneurs, gentilshommes, chanteurs ambulants, pâtissiers, crieurs des rues, toute cette population bigarrée que la pointe de la Belle fixait quelques années plus tard (1646), dans sa vue du Pont-Neuf, tout cela se pressait, se haussait, grimpait sur les bornes, se bousculait pour mieux voir et mieux entendre. » (Fournel).

C'était sans doute pour rendre la transition moins sensible au public entre les parades de Tabarin, du baron de Grattelard où « il signor Hiéronymo » et les comédies en vers, que le directeur de l'hôtel de Bourgogne avait imaginé de faire faire une parade à la porte du théâtre avant la représentation.

Gautier Garguille, Gros Guillaume, Turlupin, étaient chargés de mettre les gens en belle humeur en se livrant devant eux à toutes les bouffonneries qui leur passaient par l'esprit, et plus d'un, après avoir bien ri à la porte, se déterminait facilement à franchir le seuil du théâtre.

Malheureusement, un jour Gros Guillaume s'avisa sur ses tréteaux de contrefaire le tic nerveux d'un magistrat qui avait condamné à l'amende un de ses camarades. Le magistrat, qui n'aimait pas la plaisanterie, fit arrêter les trois bouffons qui osaient ainsi se moquer de la justice.

Gautier Garguille et Turlupin glissèrent entre les mains des exempts et se sauvèrent ; mais Gros Guillaume, qui avait un ventre de financier, ne put les imiter et fut jeté en prison.

Le pauvre diable prit une telle peur qu'il mourut de saisissement.

Les deux autres furent si attristés par cette mort, ils en éprouvèrent un tel chagrin, qu'ils moururent dans la semaine.

Tous trois furent enterrés dans l'église Saint-Sauveur.

Le fait est-il bien véridique? nous n'oserions l'affirmer. Ce qui est certain, c'est qu'on trouve sur le registre de l'église Saint-Sauveur, à la date du 10 décembre 1633, le décès de Gautier, inscrit sous son nom de Fléchelle, et qu'en 1634, Turlupin et Gros Guillaume ne faisaient plus partie de la troupe et étaient remplacés par Guillot Gorju.

Ajoutons, tandis que nous nous occupons du théâtre, que depuis 1617, le théâtre de l'hôtel de Bourgogne avait mis en usage les affiches; elles étaient rouges et ne donnaient que l'indication du titre de la pièce. Ce fut seulement en 1625, que les poètes permirent qu'on mît leurs noms sur les affiches des comédiens. Cependant, celle qui annonça le *Pyrame* de Théophile, joué en 1617, portait le nom de l'auteur.

Nous avons déjà parlé de désordres qui se produisaient au couvent des Grands-Augustins ; en 1629, il y en eut encore. Le cardinal de Bérulle avait été chargé de réformer les religieux, il s'y prit d'une façon un peu vive ; les Augustins résistèrent et se plaignirent au parlement; mais le roi ne voulut point que le parlement se mêlât de cette affaire, et le 9 janvier il lui dit :

« — Il me déplait fort que vous délibériez sur l'affaire des Augustins ; ce sont de mauvais moines qui vivent licencieusement; j'approuve tout ce fait le cardinal de Bérulle. »

Cela coupa court à l'esprit d'opposition qui animait les religieux, ils se turent et se soumirent.

Le 9 mai, le prévôt des marchands et les échevins reçurent une lettre de cachet de la reine mère qui leur donnait avis que le roi avait envoyé de Valence l'ordre de publier la paix qu'il venait de conclure avec les Anglais.

Le lendemain, les lieutenants civil, criminel et particulier, et le procureur du roi, en robes rouges montés sur leurs mules, accompagnés de quatre conseillers du Châtelet, à cheval et en housse, suivis de quelques commissaires et audienciers à cheval, se rendirent à l'hôtel de ville, entre midi et une heure, pour y dîner; les sergents à pied qui les précédaient voulurent aussi entrer, mais la porte leur fut refusée. A trois heures, les officiers du Châtelet et le corps de ville descendirent à la grève, et là fut faite en leur présence la première publication de la paix par des hérauts d'armes du roi, puis ils se dirigèrent vers les autres quartiers de la ville, pour faire la même publication, et l'ordre de la marche fut ainsi réglé : vingt archers de chacune des trois compagnies de la ville, conduits par leurs capitaines, 4 maîtres des sergents à cheval, 4 audienciers du Châtelet, aussi à cheval, 4 sergents de ville à cheval, 10 trompettes du roi, 2 hérauts d'armes, le bâton fleur de lisé à la main, le greffier de la ville et celui du Châtelet, le lieutenant civil et le président à la cinquième des enquêtes, le prévôt des marchands ; à droite suivaient les autres lieutenants, les 4 conseillers du Châtelet et le procureur du roi ; à gauche les échevins, le procureur du roi de la ville et le receveur de la ville. Les commissaires du Châtelet marchaient à la suite des conseillers du même siège.

En cet ordre, on alla de la Grève à la croix du Trahoir, aux Halles, devant Saint-Jacques-l'Hôpital, au cimetière Saint-Jean, à la place Royale, à la place Maubert, et au bout du faubourg Saint-Michel où on se sépara, et la ville donna douze archers au lieutenant civil pour le reconduire à sa maison, rue des Bernardins.

On a vu que vers la fin du règne de Henri IV, le petit Pré aux Clercs, cette promenade si chère aux écoliers, était entièrement couvert de maisons et de jardins, le grand Pré aux Clercs ne devait pas tarder à éprouver le même sort. Le 7 septembre 1629, l'université, qui en était propriétaire, demanda au parlement la permission de vendre à cens et à rentes, certaines places dudit Pré, depuis la rue des Saints-Pères, jusqu'à la rue du Bac, et trois arpents au delà, jusqu'au pont Barbier. Ces ventes furent autorisées et en 1640, les rues de Bourbon (de Lille) et de Verneuil, furent ouvertes sur le grand Pré aux Clercs.

Le 11 octobre 1629, le roi se disposait à aller chasser à Fontainebleau, lorsqu'autour de lui, un bruit de voix disait :

— Voilà un homme que l'on vient de tuer d'un coup de pistolet, proche la chambre de madame la princesse de Conti.

Le roi ordonna aussitôt au prévôt de l'hôtel et au chevalier du guet qui se trouvaient près de lui, de s'informer de ce qui s'était passé.

Ils trouvèrent, gisant sur le sol, un homme ensanglanté qui leur dit qu'un inconnu, armé, dont le dessein était d'attenter aux jours du roi, lui ayant fait part de son projet, il avait aussitôt tenté de l'arrêter ; mais que le misérable lui avait tiré un coup de pistolet, à bout portant, et s'était enfui.

On fit aussitôt des recherches dans la direction indiquée, mais on ne trouva personne, l'homme fut minutieusement interrogé, et on ne tarda pas à acquérir la preuve qu'on était en face d'un fourbe qui s'était blessé légèrement lui-même, pour donner créance à la fable qu'il avait inventée dans l'espérance de se faire compter quelque argent.

Convaincu de fausseté, il fut condamné à périr sur la roue, ce qui fut exécuté.

Ce ne fut pas la seule fois qu'on eut affaire à un imposteur; il se trouva un médecin appelé Duval, qui, tirant l'horoscope du roi, déclara nettement que « Louis diroit adieu au monde, avant que le soleil eût parcouru le signe de l'Écrevisse en 1630.»

Duval passait pour un grand astrologue, et il se trouvait d'accord avec Fabioni, un autre fameux astrologue italien, qui avait prédit à Marie de Médicis que le roi mourrait bientôt; aussi cette princesse faisait-elle tous ses efforts pour marier son second fils.

Elle avait averti Richelieu de cette prédiction, mais le cardinal, aussi crédule que Marie de Médicis sur ce point, était sans crainte; un troisième astrologue, qu'il prétendait beaucoup plus habile que les deux autres, et qu'on nommait Campanilla, lui avait assuré que le duc d'Orléans « ne goûterait jamais de l'empire, » et cela suffisait pleinement à Son Éminence pour lui ôter toute inquiétude.

Mais, comme il était dangereux que Duval confiât à d'autres personnes une prédiction erronée, il donna des ordres pour le faire arrêter; il fit saisir ses papiers, et on trouva chez lui, la fameuse prédiction écrite de sa main.

Le parlement fut saisi de l'affaire, et le médecin astrologue fut condamné aux galères, « en conséquence des anciennes lois romaines qui défendaient de rechercher combien le prince doit vivre. »

Condamner un homme aux galères, au XVIIe siècle, pour avoir contrevenu à la loi romaine, c'était raide; mais Richelieu était l'homme des expédients, et le parlement secondait volontiers ses vues.

Richelieu, logé au Petit-Luxembourg, auprès de Marie de Médicis, sa première protectrice, rêvait une demeure princière, un palais digne d'un ministre qui avait toute la puissance du roi, et ce fut pour réaliser ce rêve qu'il acheta en 1624, tout un groupe d'hôtels placés à quelques pas du Louvre, l'hôtel Rambouillet (il ne faut pas confondre cet hôtel qui fut vendu à Richelieu 30,000 écus, avec l'hôtel de Rambouillet-Pisani où trônait la belle Julie d'Angenne), l'hôtel d'Armagnac, l'hôtel de Mercœur, et les fit raser; puis sur ce vaste emplacement, il fit élever comme par enchantement, la magnifique demeure qu'on appela d'abord le Palais-Cardinal, et qui devint le Palais-Royal.

Les travaux commencèrent en 1629, sous la direction de l'architecte Lemercier. A cette époque, l'enceinte de Charles VI subsistait encore; l'hôtel de Richelieu en formait intérieurement, dans le principe, une partie de la limite extrême. Mais, peu à peu il s'agrandit, et Richelieu ayant fait abattre le vieux mur d'enceinte, il en résulta que vers 1636, époque où furent terminés momentanément les travaux, l'ensemble de l'hôtel offrait un aspect vaste et grandiose, mais dépourvu de symétrie, conséquence inévitable des adjonctions consécutives qui y furent faites.

Lorsque le cardinal eut fait prendre sur les terrains qu'il avait achetés les emplacements nécessaires pour les bâtiments, les cours et le jardin, il fit distribuer le surplus en quarante-cinq places propres à construire des pavillons ou maisons autour du jardin, « chaque place avoit sept toises de longueur et sept de profondeur. Le cardinal s'en réserva trois pour servir d'issues au jardin, l'une à l'extrémité sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, les deux autres à droite et à gauche, sur les rues des Bons-Enfants et de Richelieu. Comme il étoit peu digne d'un grand ministre, de faire bâtir tant de maisons, il donna les quarante-deux places à rentes à Louis Barbier, par contrat du 17 mars 1636. Cette rente est de 250 livres pour chaque place, et est stipulée rachetable au denier 24. En 1641, le cardinal racheta sept autres places de Louis Barbier, et les trente-cinq qui restoient furent couvertes de maisons à peu près telles qu'on les voit aujourd'hui avec vue et entrée sur le jardin du Palais. »

Le Palais-Cardinal se composa, à l'origine, de plusieurs bâtiments séparés par des cours. L'aile droite contenait une salle de théâtre, l'aile gauche une galerie dont Philippe de Champaigne avait peint la voûte qui représentait les principales actions de la vie du ministre, cette galerie fut détruite pendant le séjour que la reine régente fit au Palais-Royal, afin d'y pratiquer un appartement pour Philippe de France, frère de Louis XIV.

Des statues en garnissaient les deux côtés, les motifs d'ornementation, mosaïque sur fond d'or, branches de laurier et de chêne entrelacées, offraient partout le chiffre du fondateur.

L'aile gauche de la seconde cour contenait la galerie des hommes illustres, série de portraits peints par Champaigne, Vouet, Jules d'Egmont et Paerson, et ornés de distiques latins.

« Ce grand et magnifique morceau, lisons-nous dans Hurtaut, avoit été décoré avec bien de la dépense et bien du soin; mais dans les derniers temps, il avoit été si négligé, qu'en 1727, on fut obligé de le détruire, et on a fait des appartements en sa place. Cette galerie étoit de l'invention du cardinal de Richelieu, qui fit lui-même le choix des héros qui y étoient peints, et qui ordonna qu'on les plaçât dans l'ordre où nous les avons vus. Ces portraits étaient au nombre de 25, et chacun était accompagné de deux bustes de marbre blanc. »

Cette seconde cour, la plus grande, n'était entourée de bâtiments que de trois côtés; le quatrième donnait sur le jardin, par une suite d'arcades, soutenant une galerie découverte qui permettait de circuler d'une aile à l'autre. Cette galerie fut supprimée en 1775.



Au moment où Catherine de Médicis plaidait sa cause, le cardinal entra. (Page 308, col. 1.)

L'ornementation architecturale se composait d'un ordre dorique, entremêlée de proues, ancres et autres attributs de marine en relief. (Richelieu était grand maître et surintendant de la marine).

Les appartements étaient très vastes. Le grand escalier, construit sur les dessins de Desargues, était dans un coin de cette seconde cour.

Les frais de construction de ce palais s'élevèrent à 666,618 livres. L'hôtel de Sillery acquis pour la somme de 150,000 livres, permit de faire devant le palais une place que Richelieu ne vit pas, car elle ne fut achevée qu'après sa mort. De là il fit percer la rue à laquelle il donna son nom, et qui le conduisait en droite ligne à sa ferme de la Grange-Batelière.

On se souvient que Corneille a dit :

Non, l'univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du Palais-Cardinal ;
Toute une ville entière, avec pompe bâtie,
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie,
Et nous fait présumer, à ses superbes toits,
Que tous ses habitants sont des dieux ou des rois.

En 1639, le cardinal de Richelieu, par ostentation ou par reconnaissance des grâces et des faveurs extraordinaires qu'il avait reçues du roi, lui céda par donation entre-vifs, son palais, plusieurs meubles et bijoux d'un grand prix et le roi fit expédier en ces termes, un pouvoir à Claude Bouthillier, surintendant des finances, pour accepter cette donation :

« Sa Majesté ayant très agréable la très humble supplication qui lui a été faite par M. le Cardinal de Richelieu, d'accepter la donation de la propriété de l'Hôtel de Richelieu au profit de Sa Majesté et de ses successeurs rois de france, et sans pouvoir être aliéné de la couronne, pour quelque cause et occasion que ce soit, ensemble sa chapelle de diamant, son grand buffet d'argent ciselé, et son grand diamant, à la réserve de l'usufruit de ces choses, la vie durant du sieur cardinal, et à la réserve de la capitainerie et conciergerie dudit hôtel pour ses successeurs ducs de Richelieu, même la propriété des rentes de bail d'héritages constituées sur les places et maisons qui seront construites au dehors, et autour du jardin dudit hôtel. Sa dite Majesté a commandé au sieur Bouthillier, conseiller en son conseil d'État et surintendant de ses finances, d'accepter, au nom de Sadite Majesté, la donation auxdites clauses et condition, etc. »

« A Fontainebleau, le 1er Juin 1639.

« *Signé :* LOUIS. »

Le cardinal rappela cette donation et la confirma en tant que de besoin, dans son testament fait à Narbonne au mois de mai 1642.

Louis XIII ne profita pas longtemps de ce don, il mourut en mai 1643; mais le 7 octobre de la même année, Anne d'Autriche, reine et régente, le jeune Louis XIV et le duc d'Anjou ses fils, quittèrent le Louvre pour venir prendre possession du Palais-Cardinal et y établir leur demeure.

Ce fut alors que le marquis de Fourille, grand maréchal des logis de la maison du roi, représenta à la régente qu'il n'était pas convenable que le roi demeurât dans une maison portant le nom d'un de ses sujets. La reine fit alors retirer l'inscription placée sur le palais, et on commença à s'habituer à lui donner le nom de Palais-Royal, bien qu'à la prière de la duchesse d'Aiguillon, Anne d'Autriche eût fait replacer l'inscription jusqu'au jour où Louis XIV céda le Palais-Royal à son frère Philippe d'Orléans.

Louis XIV habita la chambre du cardinal; son appartement était situé entre la galerie des hommes illustres et celle qui régnait le long de l'aile de l'avant cour où Champaigne avait peint les principales actions de la vie de Richelieu.

L'appartement d'Anne d'Autriche était plus vaste et plus élégant; la régente fit construire un oratoire, une salle de bain et une galerie. La salle de bain était ornée de fleurs, de chiffres, dessinés sur un fond d'or. Louis avait peint les fleurs et B lin les paysages; l'oratoire était orné de tableaux ou Philippe de Champaigne, Vouet, Bourdon, Stella, Lahire, Corneille, Dorigny et Paerson avaient retracé la vie et les attributs de la Vierge.

La galerie se trouvait placée à l'endroit le plus retiré. Vouet l'avait couronnée d'un plafond doré, le parquet était une marqueterie travaillée par Macé.

Bientôt on ajouta un appartement pour le duc d'Anjou; pour le construire, on abattit la galerie que Champaigne avait consacré à la gloire du cardinal.

Ce fut en février 1692, que Louis XIV signa les lettres patentes qui portaient don à *Monsieur* son frère unique et à ses enfants mâles du Palais-Royal par augmentation d'apanage.

« L'affection singulière que nous avons pour notre cher et très aimé frère unique Philippe fils de France duc d'Orléans, de Chartres, de Valois et de Nemours, nous portant à lui en donner des marques continuelles, nous avons résolu de lui accorder et délaisser, sous le titre et nature d'apanage, la maison et hôtel du Palais-Cardinal et ses dépendances, situés en notre bonne ville de Paris, rue Saint-Honoré, donnés au feu roy notre très honoré seigneur et père, par feu notre cousin le cardinal duc de Richelieu, afin que notredit frère et sa postérité masculine puissent y avoir un logement qui réponde à la grandeur de leur naissance, etc. »

Quelque temps après le mariage de Monsieur avec Henriette-Anne d'Angleterre, le Palais-Royal fut agrandi. Louis XIV avait acheté plusieurs terrains sur la rue Richelieu, ainsi que l'hôtel de Brion et ce fut sur leur emplacement, que Jules Hardouin Mansard éleva une galerie décorée par Coypel et qu'on appela la galerie d'Enée; il y représenta en quatorze tableaux, les principaux épisodes de l'*Enéide*.

Cette galerie, qui « faisait l'admiration des connaisseurs, est éclairée du côté des jardins par onze fenêtres cintrées et vitrées de belles glaces. Elle est revêtue d'une architecture en pilastres d'ordre composite, au-dessus du quel règne une corniche, avec des consoles couplées dans la frise, accompagnées de trophées et d'autres ornements si artistement dorés, qu'ils paraissent de métal au lieu de bois, différents tableaux placés dans le lambris opposé aux croisées, et dans la voûte, qui est formée en berceau, représentent les principaux événements de l'histoire d'Enée. »

Le régent changea la physionomie du Palais-Royal.

La salle de spectacle avait été incendiée en 1763; il en exigea la reconstruction aux frais de la ville; ce fut l'architecte Moreau qui fut chargé par le prévôt des marchands de diriger les travaux. De son côté, le prince fit bâtir par Constant d'Ivry les parties du corps principal de l'édifice, qui avaient été endommagées, ainsi que le vestibule, le grand escalier et presque tous les appartements.

Il fit changer tout le grand corps de logis d'en-

trée avec les deux ailes; il en fit bâtir un autre sur un nouveau dessin; il élargit de beaucoup la première cour, fit construire le corps de logis du milieu avec une façade ornée de colonnes et d'une balustrade qui règne tout au tour.

Cette façade est composée de neuf grandes croisées ornées de glaces, y compris les trois qui sont sur le corps avancé du milieu; les deux ailes de cette nouvelle cour ont chacune sept croisées de face dans les mêmes proportions de la façade; le tout, n'a qu'un étage comme les autres parties du palais. Ce corps avancé est terminé par un fronton dans le tympan du quel sont les armes d'Orléans soutenues par des anges, sculptées par M. Pajou.

« Ce corps de bâtiment présente une autre façade du côté de la seconde cour, dans le même goût que la première, c'est-à-dire ornée de colonnes et d'une balustrade sur le corps avancé du milieu; mais comme il est plus exhaussé, on a placé sur l'entablement trois belles statues symboliques. »

A son tour, le duc de Chartres, fils du régent Philippe II, forma le projet d'agrandir sa demeure, et le 13 août 1784, le roi Louis XVI signa des lettres patentes qui l'autorisaient à accenser les terrains et bâtiments du Palais-Royal, parallèles aux rues des Bons-Enfants, Neuve-des-Petits-Champs et de Richelieu, et ce, attendu :

« Qu'il (le duc de Chartres) a pensé que le jardin serait plus agréable et plus commode s'il était environné, le long des trois côtés parallèles aux rues des Bons-Enfants, Neuve-des-Petits-Champs et de Richelieu, de galeries couvertes pratiquées dans des maisons uniformes ornées de pilastres et autres décorations d'architecture analogues à la façade qu'il a commencé d'élever sur le même jardin, parallèlement à la rue Saint Honoré, pour perfectionner, agrandir et améliorer ledit palais suivant les plans géométriques et d'élévation de Louis, architecte, etc. »

Les trois galeries s'élevèrent, mais les nouveaux bâtiments n'étaient pas complètement achevés, lorsque la révolution de 1789 éclata.

Le 9 janvier 1792, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dit Philippe-Egalité, signa un concordat par lequel il s'engageait à faire vendre au profit de ses créanciers, ceux de ses biens dont l'aliénation serait jugée nécessaire pour effectuer le remboursement de leurs créances.

Le Palais-Royal fut alors réuni au domaine national.

Napoléon le donna au Tribunat pour en faire le lieu de ses séances.

Après la dissolution du Tribunat, le Palais-Royal fut réuni au domaine extraordinaire de la couronne; au rez-de-chaussée on plaça la Bourse et le tribunal de Commerce jusqu'en 1814.

Lucien Bonaparte l'habita pendant les Cent jours.

Lors de la Restauration, le duc d'Orléans le racheta, l'architecte Fontaine fut chargé de le réparer; une terrasse fut substituée, par lui, aux grands appartements projetés au-dessus des galeries marchandes; la cour de Nemours fut créée, puis, en 1829, la galerie d'Orléans.

Envahi et saccagé lors de la révolution de 1848, le Palais-Royal, devenu Palais-National, rentra dans le domaine de l'État.

On y installa le club des Droits de l'homme, la garde mobile, le comptoir d'escompte et des expositions de peinture.

Lors de l'établissement du second Empire, le Palais-Royal devint la demeure du prince Jérôme Napoléon et plus tard, celle de son fils, le prince Napoléon, qui fit faire quelques travaux de restauration. On plaça des aigles là où se trouvaient des fleurs de lis, qui furent grattées.

Le 4 septembre 1870 arriva, et, aux aigles, succéda la devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Le 23 mai 1871, au moment où les troupes de l'armée de Versailles entraient dans Paris, des incendiaires mettaient le feu au Palais-Royal, que des secours intelligents préservèrent d'une ruine totale; aujourd'hui, les parties atteintes par le feu sont réparées, et le Palais-Royal est occupé par le conseil d'État et la cour des comptes. Un crédit d'un million, voté par l'Assemblée nationale, dans sa séance du 6 avril 1873, a suffi pour tout remettre en état.

En 1630, les religieux feuillants, qui étaient établis rue Saint-Honoré, achetèrent un emplacement assez spacieux dans la rue d'Enfer, afin d'y faire construire un couvent, dont la première pierre fut posée le 1er juin 1633. Cette maison fut instituée pour servir de noviciat aux feuillants, mais elle cessa bientôt d'avoir cette destination spéciale.

Jusqu'en 1659, ces religieux se contentèrent là d'une modeste chapelle, mais grâce à de nombreuses libéralités, ils purent, à cette époque, en faire édifier une autre qui fut commencée le 18 juillet et achevée quelques mois plus tard.

On la nomma l'église des Saints-Anges-Gardiens.

Supprimé en 1790, le couvent qui contenait en superficie 2015 mètres, devint propriété nationale et fut vendu le 21 thermidor an IV.

Le roi, depuis son retour d'Italie, était à Paris où il essayait de faire revenir son frère Gaston d'Orléans, qui s'était retiré fort mécontent en Lorraine; n'ayant pu y réussir, il repartit pour l'Italie vers le milieu de février 1630. En route, le duc d'Orléans le joignit et se réconcilia avec lui, ce qui lui valut d'être investi du commandement de Paris et de l'Ile-de-France, pendant l'absence du souverain.

Les lettres patentes confirmant cette nomination sont du 8 mai.

La maladie attaqua Louis XIII pendant la cam-

pagne, et il revint à Paris au commencement de novembre, où la reine Marie de Médicis recommença ses instances pour faire disgrâcier et chasser son ennemi, le cardinal de Richelieu. Pour vaincre les dernières irrésolutions de son fils, elle l'attira au palais du Luxembourg, le matin du 11 novembre, et afin de n'être pas troublée dans son œuvre, et dans cette entrevue décisive, elle feignit d'avoir, ce jour-là, pris médecine, ce qui lui fournissait un prétexte suffisant pour défendre l'entrée de sa chambre à qui que ce fut.

Mais, au moment où elle plaidait chaleureusement sa cause, le cardinal entra, après avoir gagné une femme de chambre.

Cette entrée fut un véritable coup de théâtre et une explosion la suivit.

Accablé d'invectives, Richelieu offrit alors au roi sa démission, en ajoutant qu'il ne voulait pas être une cause de trouble et de désunion entre la mère et le fils; le roi y consentit et donna son consentement à la nomination du garde des sceaux, de Marillac, au poste de premier ministre.

Paris avait à peine appris ces événements, qu'ils eurent une solution inattendue.

Le roi s'était retiré à Versailles; Richelieu alla prendre congé de lui; l'entretien se termina par la rentrée en faveur du cardinal et la disgrâce des deux frères de Marillac; tous deux furent jetés en prison.

Cette journée s'appela la journée des Dupes.

Michel, le garde des sceaux, mourut quelque temps après; Louis fut conduit à Sainte-Menehould, puis transféré à Rueil et condamné à la peine capitale « à cause des malversations et concussions, par lui commises, dans sa charge de général d'armée. »

Le maréchal ne pouvait rien comprendre à la rigueur qu'on déployait contre lui.

— Eh quoi! s'écria-t-il, il ne s'agit dans mon procès que de foin, de paille, de pierre, de chaux!

Il s'agissait, surtout pour Richelieu, de se défaire d'un ennemi.

Le procès dura quinze mois.

Le dimanche 9 mai 1632, les prévôt des marchands et échevins de Paris reçurent cette lettre de la part du roi :

« Très chers et bien amez. La chambre par nous establie à Rueil, ayant donné jugement de mort à l'encontre du mareschal de Marillac, lequel doibt estre exécuté en la place de Grève, de nostre bonne ville de Paris, nous avons estimé n'y avoir de lieu plus commode pour prononcer son arrest, que l'hostel commung de nostredicte ville, ni personne qui mieux le peut faire exécuter que le sieur Testu, chevalier du guet; auquel ayant aussi ordonné de recevoir ledict de Marillac du lieutenant de nos gardes qui en est chargé et luy de demeurer jusques à l'exécution, etc. »

En conséquence de cette lettre, le lendemain, dixième jour dudit mois de mai, à sept heures du matin, le prévôt des marchands et les échevins, procureur du roi, greffier et receveur de la ville, se réunirent à l'hôtel de ville, où vint Testu, le chevalier du guet, assisté de toute sa compagnie de gens de pied armés ; on lui remit les clés des portes et des avenues de l'hôtel de ville et on lui désigna la chambre dans laquelle devait être enfermé M. de Marillac.

A neuf heures, arrivèrent à la Grève trois compagnies des gardes du roi, tant françaises que suisses, qui se postèrent à toutes les avenues de la place.

A dix heures, on amena de Rueil à l'hôtel de ville le condamné, qui fit le trajet dans une voiture, escortée par la compagnie du roi, à cheval et par deux compagnies des gardes; le tout était conduit par le sieur du Ruaux, lieutenant des gardes du corps du roi, qui fit monter Marillac dans la chambre qui lui était destinée, et dans laquelle on avait placé un crucifix et une croix d'argent. Il lui dit alors qu'il avait été chargé par le roi de le conduire à l'hôtel de ville et qu'il remettait sa personne à la charge du chevalier du guet.

Celui-ci s'adressant aussi au condamné, l'invita à se mettre en état d'entendre le prononcé de son arrêt. Marillac, ôtant alors son chapeau, se mit à genoux devant la croix et entendit la lecture de son arrêt de mort, que lui fit le greffier Billotte; au même instant, l'exécuteur des hautes œuvres lui lia les mains et le laissa en compagnie de deux docteurs de Sorbonne, du Puys et Lecler, et de deux pères feuillants, dont un, le P. Asseline, le confessa. Ces quatre personnes demeurèrent avec lui jusqu'à sa mort.

A quatre heures de l'après-midi, l'exécuteur lui coupa les cheveux, puis le mena au supplice, conduit par le chevalier du guet et ses gens jusque sur le perron de l'hôtel de ville, où on lui lut pour la seconde fois son arrêt.

L'échafaud avait été dressé proche et vis-à-vis la grande porte de l'hôtel de ville.

Marillac y monta et s'y mit à genoux ; les quatre hommes d'église y montèrent avec lui et chantèrent le *Salve Regina*, puis ils descendirent.

L'exécuteur banda alors les yeux au condamné et lui trancha la tête, qui fut mise avec le corps dans un carrosse, et le tout fut conduit chez la sœur de Marillac, qui demeurait rue Chapon; elle se chargea de l'inhumation, qui eut lieu en l'église des Feuillants.

L'empressement, pour assister à ce supplice, fut si considérable, que *la Gazette* constate « que telle fenêtre fut louée huit pistoles. »

Cette année 1630, le feu prit à la Sainte-Chapelle du Palais; nous l'avons dit en faisant la description du monument.

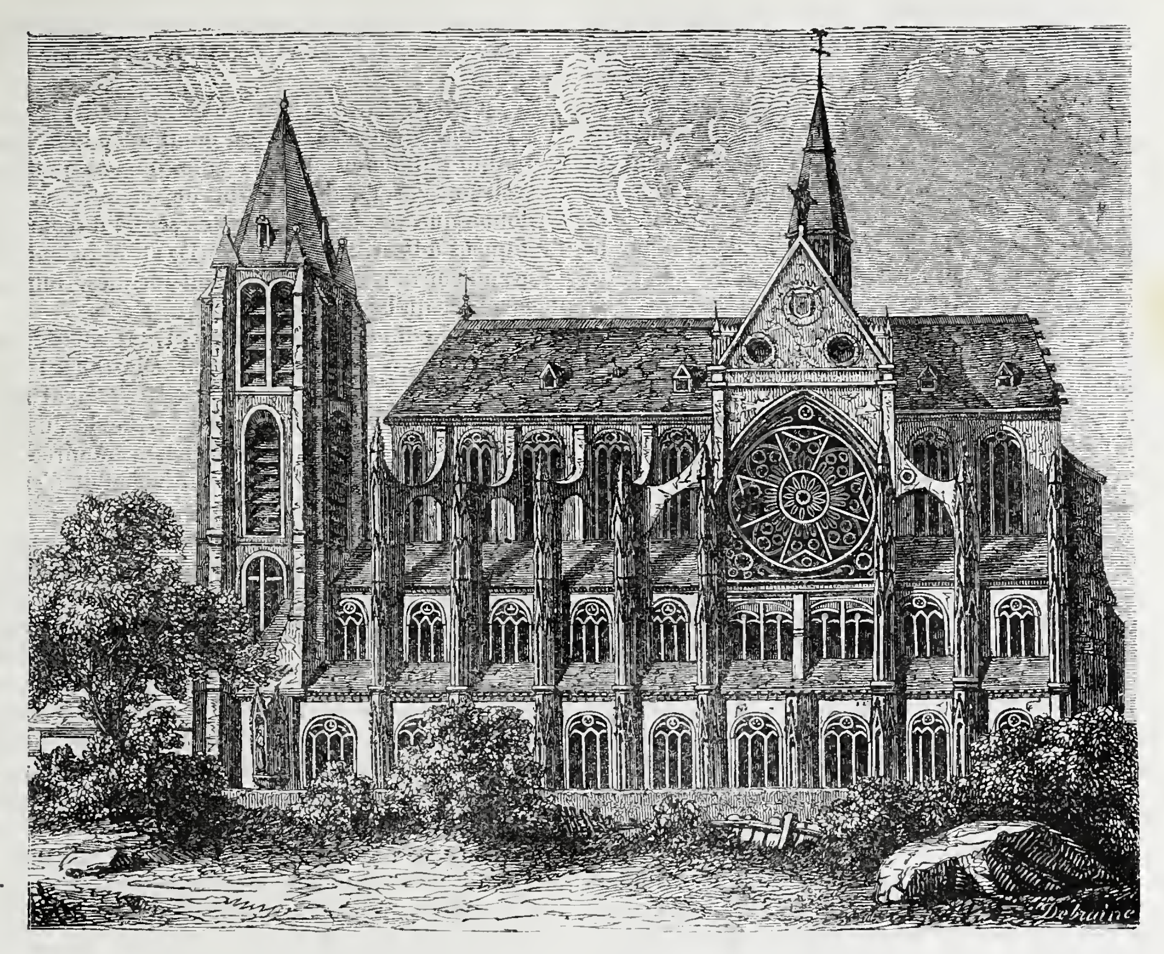


F. Roy, éditeur. — 99

Imp. Charaire et fils.

Ancien pont Saint-Michel, avant sa reconstruction actuelle.





Ancienne abbaye Saint-Victor, rue des Fossés-Saint-Victor, en 1633.

Il y eut aussi une grande disette de blés et il fut fait défense, sous peine de mort, d'en exporter et d'en accaparer. Le commerce en fut déclaré libre pour tous les particuliers à qui il fut permis de les faire voiturer à Paris, sans congé des gouverneurs et capitaines des provinces.

Et comme il arrivait toujours dans les années de disette, la multitude des vagabonds augmenta tellement à Paris, qu'il fallut prendre des mesures pour en purger la ville

L'Hôtel-Dieu souffrait beaucoup de la cherté du pain, elle envahit bientôt toutes les denrées, et le 3 février 1631, un arrêt du parlement ordonna qu'il fût fait une levée volontaire sur les habitants de la ville et des faubourgs; c'est-à-dire qu'à la prière des marguilliers des paroisses, les dames et les demoiselles « de qualité » se transportèrent dans toutes les maisons pour « cueillir » et recevoir les deniers, draps et autre linge qu'on voulut bien leur donner, pour être mis à la disposition du receveur général de l'Hôtel-Dieu et les administrateurs des autres hôpitaux.

Comme cela ne manquait jamais d'arriver, la mauvaise nourriture amena bientôt une maladie contagieuse, et l'hôpital Saint-Louis se trouva encombré de malades.

Il fallut ouvrir celui de la Santé au faubourg Saint-Marcel, et on ordonna de nouvelles levées pour les pauvres et les malades.

L'archevêque de Paris fut prié de faire exhorter le peuple à donner par les curés et les prédicateurs. On chargea les chirurgiens jurés de nommer quelques-uns d'entre eux pour desservir les deux hopitaux de Saint-Louis et du faubourg Saint-Marcel, et le lieutenant civil reçut l'ordre d'en nommer spécialement deux pour être mis à la disposition des malades qui préféreraient être soignés chez eux que de se faire admettre à l'hôpital.

Au mois d'octobre 1631, on comptait 2,400 personnes atteintes de la contagion qu'on soignait dans les hôpitaux de Paris ; et il fut permis aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, pour faire face aux dépenses que cette accroissement de malades entraînait, de contracter un emprunt de 20,000 livres.

Nous trouvons en 1630, la construction dans

l'île Saint-Louis d'une rue qui fut appelée rue Guillaume, du nom d'un des derniers entrepreneurs de l'île Notre-Dame. Dans ces dernières années, elle est devenue la rue Budé.

Une autre rue, dans le quartier du Luxembourg fut aussi ouverte sur l'emplacement de l'hôtel de Roussillon. On lui donna le nom de Guisarde, pour rappeler l'hôtel du Petit-Bourbon qui, du temps de la ligue, était habité par la duchesse de Montpensier. De 1793 à 1806, cette rue porta le nom de rue des Sans-Culottes. Elle a repris depuis, son nom primitif.

Aussi, sur une partie du même emplacement, fut ouverte la rue Princesse, qui ne fut entièrement bordée de constructions qu'en 1646. De 1793 à 1806, on la nomma rue de la Justice, mais en 1806, elle reprit son appellation primitive.

Dans le quartier Bonne-Nouvelle, ce fut la rue de la Lune, qui fut aussi percée en 1630, ainsi que la rue Notre-Dame de Recouvrances qui, originairement, s'appela Petite-Rue-Poissonnière, en raison de sa proximité avec la rue Poissonnière (qui en 1290, était un chemin appelé Vallée aux Voleurs. Ce chemin faisait partie du clos des Halliers, autrement dit, les masures Saint-Magloire; ce fut ensuite le chemin ou la rue des Poissonniers, parce que les marchands de marée la suivaient pour porter leurs poissons aux halles. Elle se trouvait hors de l'enceinte de Paris achevée en 1383. Elle ne fut entièrement bordée de maisons qu'en 1633). La rue de la Lune prit ce dernier nom de l'enseigne d'un marchand qui l'habitait.

Dès 1630, la partie de la rue Richelieu comprise entre les rues Saint-Honoré et Feydeau, était presque bordée de maisons. On lui donna d'abord le nom de rue Royale, puis celui de Richelieu, parce que c'était, nous l'avons dit, le cardinal qui l'avait fait ouvrir pour servir de communication à son palais (à côté de la rue Feydeau, s'élevait la porte Sainte-Anne, qui fut démolie en 1701).

Par arrêt du conseil du 18 octobre 1704, le roi ordonna que la rue de Richelieu serait continuée jusqu'au rempart (boulevard). Cette voie publique reçut, le 30 octobre 1793, le nom de rue de la Loi; en 1806, elle reprit son nom de rue de Richelieu.

L'édilité parisienne fit aussi en 1631 construire la ruelle Sourdis dans la rue d'Orléans, et qui devait son nom à l'hôtel de Sourdis ayant appartenu à la marquise de Sourdis, tante de Gabrielle d'Estrées. Elle appartenait avant la Révolution de 1789, à la famille de Cambis; les bâtiments furent reconstruits en 1840, ils servirent depuis aux ateliers d'un fabricant de bronze. Cette ruelle n'existe plus.

Des lettres patentes royales de 1632 permirent à Nicolas Radulphi, père général des dominicains, de faire bâtir au faubourg Saint-Germain, un noviciat et un séminaire pour son ordre.

Le parlement, qui commençait à s'effrayer de l'accroissement exagéré du nombre de monastères qui pullulaient dans la ville, opposa quelque résistance à l'établissement de celui-ci, et ordonna que les lettres patentes seraient communiquées à l'archevêque de Paris, et au prieur du grand couvent de la rue Saint-Jacques, afin de savoir ce qu'ils en pensaient.

Mais les dominicains n'avaient pas attendu le résultat de cette enquête pour s'installer; dès le 15 août 1631, quatre des leurs s'étaient établis dans une maison du Chemin de la Justice (jadis appelé Chemin aux Vaches), entourée de jardins et dont la contenance totale était d'environ 9,000 mètres.

Une petite chapelle fut élevée, le nonce du pape officia à la première messe qui y fut dite, et comme le cardinal de Richelieu protégeait ces religieux auxquels il donna une rente de 2,000 livres à prendre sur la ville, personne ne s'avisa de protester contre leur installation, quelque peu arbitraire et le parlement enregistra les lettres; bientôt les dominicains obtinrent de l'abbé de Saint-Germain des Prés de faire sceller aux deux extrémités du chemin où se trouvait leur couvent deux tables de marbre, sur lesquelles on grava en gros caractères, l'inscription suivante: « Rue Saint-Dominique, jadis des Vaches. »

Les moines se contentèrent pendant quelques années de leurs bâtiments modestes et d'une simple chapelle, mais bientôt, enrichis par des dons considérables, en 1682, ils élevèrent un corps de logis du côté de la rue de l'Université, en 1735 et en 1740, ils en firent construire trois autres qui étaient devenus nécessaires pour loger le grand nombre de religieux qui étaient venus se joindre aux quatre premiers.

En 1682, fut posée la première pierre de leur église (Saint-Thomas-d'Aquin); nous en parlerons à cette date.

Le couvent des jacobins de l'ordre de Saint-Dominique fut supprimé en 1790, devint propriété nationale, et les bâtiments furent occupés par le musée d'artillerie.

Le 25 mai 1631, parut à Paris, le premier numéro du premier journal qui exista. Ce fut un médecin, Théophraste Renaudot, qui fut le créateur du journalisme en France. Jusqu'alors on ne connaissait que les *Petites Affiches*, dont la création remonte à 1612, et qui furent aussi fondées par Renaudot, directeur d'un « bureau d'adresses et de rencontres. » Les *Petites Affiches* cessèrent de paraître en 1653; elles furent reprises en 1744, par M. Boudet, libraire imprimeur, qui les publia jusqu'en 1751, où elles passèrent aux mains de M. de Courmond, fermier général, puis à celles de l'abbé Aubert.

On sait que cette publication existe encore aujourd'hui.

Sous Henri IV, il se publiait aussi à Paris, le *Mercure François*, mais c'était un recueil purement littéraire. Le véritable premier journal politique fut *la Gazette* de Renaudot. Le premier numéro, que nous avons sous les yeux, porte en tête le mot *Gazette* écrit en grosses lettres ; il est sans date, sans indication d'adresse et sans numéro d'ordre, ainsi que les quatre qui suivirent; seulement, ces diverses feuilles se distinguent par les lettres de l'alphabet placées au bas de la première page. Cependant, à partir de la feuille F, c'est-à-dire du sixième numéro, on trouve à la fin du journal la date de la publication et l'adresse du bureau de rédaction en italiques : *du bureau d'adresse, au Grand Coq, rue la Calandre, sortant du marché neuf près le palais, à Paris;* la date, *4 juillet* 1631, et: *avec privilège*. *La Gazette*, paraissait tous les jours en une demi feuille, petite in-4° de quatre pages sur une seule colonne. A la marge, en regard de chaque alinéa, se trouvait le nom du pays d'où venait la nouvelle que contenait l'alinéa. A partir du 28 novembre, la feuille fut dédoublée, et aux nouvelles des contrées éloignées qu'il donnait en commençant, il ajouta une espèce de supplément au journal sous le titre de : *Nouvelles ordinaires de divers endroits;* gazette et nouvelles embrassent tout : politique, événements, réflexions, faits divers; tout y est.

« Les envieux et les détracteurs ne firent pas défaut au novateur, dit le docteur Félix Roubaud, dans ses *Études historiques sur le* XVIIe *siècle*. Les attaques les plus malveillantes et les injures les plus grossières l'assaillirent avec tant d'acharnement, qu'il se vit dans la nécessité, tout en dédaignant les secondes, de répondre aux premières. Il le faisait une fois par mois dans un supplément, qui, en même temps, complétait et résumait les nouvelles du mois. »

Ces numéros supplémentaires et mensuels il les appelait : relations des nouvelles du monde reçues dans tout le mois. Quelques auteurs mal renseignés, les ont confondus avec les *extraordinaires* qui étaient publiés sans régularité, et qui parurent pour la première fois en 1634.

Renaudot réunit en un volume les exemplaires de son journal sous le titre : *Recueil des Gazettes de l'année* 1631, *dédié au roi*.

Il mourut en 1653. *La Gazette* passa à son fils Isaac, premier médecin du Dauphin. En 1679, à la mort de celui-ci, elle fut la propriété d'Eusèbe Renaudot, mort en 1729 ; puis elle devint l'organe officieux du gouvernement, et à partir du 1er janvier 1762, elle prit le titre définitif de *Gazette de France;* elle parut alors deux fois par semaine.

En 1787, le gouvernement en donna le privilège à M. Panckoucke.

Au 1er mai 1792, son privilège fut aboli et *la Gazette* entra dans le régime commun de la libre concurrence où elle est encore. Après le 10 août, elle prit le titre de *Gazette nationale de France* et devint quotidienne. Sous l'Empire elle reprit son titre primitif, qu'elle a conservé depuis.

Il y eut en 1631, une grande animation dans Paris à propos d'une mortification que le parlement eut à subir; la cour ayant refusé de vérifier une déclaration du roi, les voix s'étant trouvées partagées, le roi, qui se trouvait à Fontainebleau, se hâta de revenir à Paris et ordonna que, le 13 mai, le parlement se rendrait en corps au Louvre, et que le greffier apporterait le registre où sa délibération constatant le refus était consignée. Le peuple accourut en foule au triste spectacle de ses magistrats se rendant deux à deux, le bonnet carré en tête, recevoir la plus sensible injure qui pût être faite au premier tribunal de France.

Les membres du parlement furent conduits dans la grande galerie du Louvre. Le roi y parut sur un trône élevé, autour duquel se rangèrent le comte de Soissons, les cardinaux de la Valette et de Richelieu, les ducs de Nemours, d'Angoulême, de Longueville, de Montmorency, de Chevreuse, et les maréchaux de Créqui, de Schomberg, de Saint-Luc et d'Effiat.

On obligea les magistrats à s'agenouiller en présence du roi, qui, se levant, prit le registre qu'on lui présenta, en déchira la page qui contenait l'arrêt de partage des voix, et ordonna qu'on insérât à sa place l'arrêt du conseil du 25 avril, que le parlement n'avait pas cru devoir enregistrer.

En outre, les conseillers Gayant, Barillon et Laisné furent suspendus de l'exercice de leur charge et envoyés en province.

L'avocat général Talon, supplia alors très humblement le roi, de la part du parlement, de modérer la rigueur de la peine prononcée contre trois magistrats qui se distinguaient par leur honnêteté et leurs vertus, et il ajouta qu'il pouvait désormais compter sur l'obéissance de tous les membres du parlement.

« — Ne me parlez pas de l'obéissance de vos gens, répondit brusquement le roi; si je voulais former quelqu'un à cette vertu, je l'enverrais dans une compagnie de mes gardes et non pas au parlement. Donnez-moi une demi-douzaine de ces jeunes conseillers qui ont parlé si haut, je les mettrai parmi mes mousquetaires, et je vous réponds qu'ils y apprendront plus tôt à être obéissants, que dans une chambre des enquêtes.

La cour des aides résolut de montrer plus de fermeté que le parlement.

Richelieu, que le peuple haïssait, en raison de la multiplicité des impôts dont il l'accablait, présenta à cette cour un nouvel édit fiscal, par l'entremise du comte de Soissons, qui fit avertir les

magistrats qu'il irait à une heure désignée par lui, leur apporter à leur chambre l'édit dont le cardinal sollicitait la vérification.

A l'heure dite, ils sortirent tous de la chambre, et lorsque le comte de Soissons s'y présenta, il ne trouva personne.

Le cardinal alla immédiatement se plaindre au roi de ce qu'il considérait comme un acte de mépris de son autorité, et tous les membres de la cour des aides furent interdits de l'exercice de leur charge.

On nomma des maîtres des requêtes et des conseillers au grand conseil pour les remplacer.

Alors messieurs de la cour réfléchirent qu'ils avaient peut-être été un peu loin, et peu à peu le beau feu d'indépendance dont ils avaient fait montre s'éteignit ; chacun alla de son côté faire sa soumission au ministre, et tout rentra dans l'ordre ; le roi leva l'interdiction.

Les Parisiens se vengèrent de la faiblesse des magistrats, en aiguisant des quatrains contre eux ; c'était tout ce qu'ils pouvaient faire.

Richelieu en était arrivé à ses fins ; la reine mère fut éloignée de la cour, ainsi que Gaston, frère du roi.

En vain, Marie de Médicis écrivit aux magistrats du parlement de Paris, et leur envoya une requête pour demander justice contre Richelieu ; en vain, elle s'adressa au prévôt des marchands et aux échevins de la ville de Paris pour tâcher de soulever le peuple en sa faveur : personne ne bougea, et Richelieu demeura maître absolu du pouvoir.

Aussi, le voyons-nous fait duc et pair, et, le 27 avril 1632, obtenir du roi des lettres patentes, l'autorisant à faire construire une barrière « devant son hostel de la rue Saint-Honoré ».

Le 13 août 1631, il fit tenir au roi un lit de justice au parlement, et le 5 septembre, il se rendit à la séance, accompagné des princes et des seigneurs les plus qualifiés, et affectant une modestie qui jurait avec tous ses actes, il ne voulut pas entrer par la grande porte du palais où le peuple l'attendait en foule, ni être loué, selon la coutume, par celui qui présenta les lettres patentes ; mais, en sa qualité de nouveau pair, il prit le pas sur tous les autres, et à partir de ce moment exigea qu'on l'appela le cardinal duc.

Il créa une chambre de justice et proposa à plusieurs membres du parlement d'en faire partie, mais ceux-ci qui savaient que cette chambre n'était instituée que dans le but de poursuivre et condamner les ennemis du cardinal, déclinèrent cet honneur.

En effet, le duc de Roannez, le marquis de la Vieuville, la comtesse du Fargis furent condamnés par elle à être décapités en effigie, et les biens du comte de Moret et de sa mère, ceux des ducs de Roannez, d'Elbeuf, de Bellegarde, des marquis de Boissy, de la Vieuville, de Sourdéac, du président le Coigneux, furent confisqués et réunis au domaine du roi.

Le parlement essaya d'arrêter le cours de ces procédures violentes et, le 18 novembre, il crut devoir faire des remontrances au roi et défendre à la chambre de justice, de continuer à se réunir en séance à l'arsenal. L'arrêt fut solennellement rendu le 12 décembre.

C'était jouer gros jeu.

Le roi, informé, donna immédiatement ordre aux présidents de Bellièvre et Séguier, aux conseillers qui avaient signé l'arrêt, aux plus anciens présidents des chambres des enquêtes, et au plus ancien conseiller de chaque chambre, de se rendre dans la quinzaine à la cour qui se trouvait à Metz ; ils obéirent et furent tancés d'importance ; ils revinrent à Paris bien décidés à ne plus se permettre à l'avenir de résister aux volontés du cardinal duc.

Le 18 juin 1631, le procureur général du roi s'était plaint au parlement des assemblées illicites, des voies de fait, des violences, meurtres et assassinats qui se commettaient hors des murs de Paris, entre les portes du Temple et Saint-Antoine ; le 17 novembre suivant, le parlement ayant mandé les officiers du Châtelet, leur ordonna de chasser les vagabonds de la ville et d'empêcher les voleries.

C'était plus facile à ordonner qu'à exécuter.

Le lendemain, le parlement manda les mêmes officiers, leur reprocha leur négligence envers les vagabonds, en ajoutant que cette négligence était la cause des vols qui se commettaient à Paris, où il n'y avait de sûreté, ni le soir, ni le matin.

La cour ordonna que le chevalier du guet serait tenu de faire tous les jours, ses rapports à huit heures du matin, en la chambre criminelle du Châtelet.

Cela n'empêcha pas que, le 17 mars 1632, le parlement fut obligé de renouveler ses ordonnances contre les mendiants valides et contre les personnes armées et « malveillantes qui volent et tuent les voyageurs dans les rues et sur les grands chemins. »

Le 16 juillet, le 30 août, nouvelles mesures, nouvelles ordonnances.

« Défense à tous pages et laquais, de s'assembler à la porte Saint-Antoine ni ailleurs, de molester aucune personnes, ni de commettre insolences, de porter pistolets, bâtons, ni épées. Enjoint aux maîtres de les retenir près d'eux, en leur devoir, et leur défend de faire porter leur épée, à peine de trois cents livres d'amende, et d'en répondre civilement. »

Les maîtres et les laquais continuèrent à se livrer à leurs désordres, sans se préoccuper d'avantage des ordonnances ; car nous voyons, le 19 janvier 1633, un page condamné à mort par le Châtelet. Aussitôt, les pages et les laquais se réunirent pour soustraire le condamné à la justice.



Louis XIII prit le registre et en déchira la page qui contenait l'arrêt du partage des voix.

Le lieutenant criminel, voyant cette réunion menaçante, fit retarder l'exécution; elle n'eut lieu que pendant la nuit; ce qui attira à ce magistrat de vifs reproches de la part du parlement, qui, avec raison, blâma sa faiblesse et sa condescendance.

Nous avons dit plus haut que les prêtres de la Mission, établis dans l'ancien collège des Bons-Enfants, par Vincent de Paul, l'avaient quitté pour le prieuré de Saint-Lazare, que les chanoines réguliers de Saint-Victor leur avaient cédé, le 7 janvier 1632. L'archevêque de Paris avait fait l'union du prieuré, de la léproserie et de l'administration de Saint-Lazare à la congrégation de la Mission, le 31 décembre 1631, ce qui fut confirme par lettres patentes du roi de janvier 1633.

Cette maison de Saint-Lazare, par sa vaste étendue, le grand nombre de prêtres et de séminaristes qui l'habitaient, et la résidence que le général y fit, devint le chef-lieu de la congrégation de la Mission.

Vincent de Paul ne borna pas ses soins à l'établissement de cette congrégation : son zèle pour le soulagement corporel des pauvres est connu; il établit les filles de la Charité, et contribua à l'établissement de celles de la Croix; ce fut lui qui institua encore le service des infirmières de l'Hôtel-Dieu. Les criminels des galères fixèrent aussi son attention. Émus de leur sort misérable, il se consacra à l'adoucissement de leurs souffrances et à leur moralisation. Il est surtout célèbre par l'admirable dévouement qu'il montra

pour les pauvres enfants abandonnés ; son existence tout entière fut consacrée au soulagement de toutes les souffrances et à l'amour de ses semblables.

Grâce au zèle qu'il montra dans la direction de son institution, elle prit un développement rapide et les Lazaristes se répandirent partout.

Selon les dispositions du règlement constitutif de l'institution, les pères de la Mission étaient chargés d'offrir une retraite aux lépreux de la ville de Paris et de ses faubourgs, et de tenir renfermés les jeunes gens dont la mauvaise conduite nécessitait cette détention, à la demande des parents.

Sous Louis XV, la maison de Saint-Lazare eut encore une autre destination : on y enferma les prêtres soumis à des peines corporelles, et bientôt, on y emprisonna des séculiers, en vertu d'ordres supérieurs spéciaux.

On remarquait dans le couvent la bibliothèque, tenue avec grand soin, contenant un grand nombre d'ouvrages estimés.

Dans l'église, tout rappelait le souvenir de saint Vincent de Paul ; la nef était décorée d'un tableau représentant son apothéose. Le frère André de Troy avait peint pour le chœur d'autres tableaux consacrés à des traits importants de sa vie : prêchant la mission dans les campagnes, assistant Louis XIII à l'agonie, président une conférence ecclésiastique, jugeant au conseil de conscience. On remarquait en outre dans le chœur des compositions de frère André de Restout, de Baptiste, de Galloche, qui montraient le saint au milieu des galériens donnant des instructions aux pauvres, présentant à Dieu les prêtres de sa congrégation, exhortant les dames à secourir les enfants trouvés, etc.

Sur le premier pilier de gauche de l'église, était une inscription latine énumérant les principales conditions auxquelles la léproserie avait été concédée aux prêtres de la Mission.

Le corps de saint Vincent de Paul déposé dans une châsse d'argent, était placé sur l'autel de la chapelle de Saint-Lazare. Cette église fut démolie en 1823.

La congrégation des pères de la Mission ou des Lazaristes, supprimée en 1790, fut rétablie en 1810 ; mais aujourd'hui leur maison mère est située dans la rue de Sèvres ; quant à l'ancien prieuré de Saint-Lazare transformé en prison, ses dépendances furent morcelées et vendues en détail à des particuliers. Pendant longtemps une vaste étendue de ce terrain formait ce qu'on appelait le clos Saint-Lazare.

Ce fut sur une partie de cet emplacement que fut élevé en 1846 l'hôpital de la Riboisière.

Depuis le consulat, les bâtiments du prieuré sont affectés à renfermer les femmes prévenues et accusées de crimes ou délits, les condamnées à moins d'une année, et les filles publiques.

La vaste et sombre prison, aux murs décrépits, à l'aspect sinistre, se compose de cinq grands corps de bâtiments entourant trois cours intérieures plantées d'arbres. Un chemin de ronde isole toute la maison. Les bâtiments ont quatre étages, ils sont suffisamment aérés et peuvent renfermer 1200 personnes. Nous aurons à décrire plus loin l'organisation de cette maison.

Le père Hyacinthe était, à cette époque, un capucin des plus zélés pour exciter les protestants à revenir au catholicisme, et personne n'était plus heureux que lui, lorsqu'il avait ramené une brebis au bercail ; mais malgré toute sa bonne volonté, il ne pouvait pas en convertir autant qu'il l'eût désiré, et ce fut pour cela qu'il forma une société de bons catholiques pour l'aider dans la mission qu'il s'était imposée. Sa communauté s'installa, en 1632, dans une maison de la rue de Seine-Saint-Victor. (Cette rue commençait quai Saint-Bernard et finissait rue du jardin du roi ; primitivement on la nommait rue au Chemin-devers-la-Seine ; en 1552, elle prit le nom de rue Derrière-les-Murs-de-Saint-Victor, ensuite rue du Ponceau, parce qu'il existait au milieu un petit pont sur la Bièvre, lorsqu'elle traversait l'enclos Saint-Victor. Enfin, comme elle conduisait à la Seine, elle en prit le nom. En 1838 on lui donna le nom de rue Cuvier, qu'elle porte encore.) L'archevêque de Paris approuva en mai 1634, l'œuvre des nouveaux convertis sous le titre de congrégation de la Propagation de la Foi. Le roi, par lettres patentes de 1635, et le pape, par bulle de 1636, l'autorisèrent.

Cet établissement religieux existait encore en 1775 ; on perd sa trace depuis.

Nous l'avons dit, ce règne de Louis XIII fut l'âge d'or des couvents. La baronne de Plancy fit venir en 1632 de Charleville à Paris cinq chanoinesses du Saint-Sépulcre, et les logea dans sa maison jusqu'à ce qu'elle eût trouvé une demeure plus commode. Mais malgré la protection que le roi et la reine n'avaient cessé d'accorder aux établissements religieux, ces chanoinesses rencontrèrent une grande opposition à leur installation, et l'archevêque s'était très nettement prononcé contre. Cependant un riche « partisan » nommé Barbier ayant obtenu du roi l'autorisation d'établir une communauté dans une grande maison qu'il possédait à Paris en un lieu appelé Belle-Chasse, il en disposa en faveur des chanoinesses du Saint-Sépulcre avec l'agrément de l'abbé de Saint-Germain des Prés, seigneur du faubourg Saint-Germain.

Le 21 novembre 1636, elles vinrent en procession prendre possession du monastère où la croix du Saint-Sépulcre fut plantée, et la première messe dite solennellement par l'official de l'abbaye. Mais à peine ce couvent était-il établi, que le désordre s'y manifesta ; on lit dans un registre manuscrit du Parlement, que le 31 juillet 1642 et

les jours précédents, un sieur de Meigneux, accompagné de plusieurs personnes, s'étaient rendus dans le monastère des filles de Belle-Chasse et y avaient commis des excès blâmables. Le parlement fit défense au sieur Meigneux « d'aller audit monastère et d'y mener... ni autrement, à peine de la vie; enjoint à la prieure de faire fermer la porte du couvent et d'empêcher qu'il soit usé d'aucune violence en contravention audit arrêt; de garder soigneusement la dame de Nérestran étant en ladite maison, ni de permettre qu'elle en sorte. »

Ce couvent fut supprimé en 1790; une partie des bâtiments et terrains (2259 mètres) fut vendue par le domaine, le 13 thermidor an VI, 15 brumaire, 29 prairial an XI, et 3 prairial an XIII. Sur cet emplacement fut ouverte la rue de Belle-Chasse, dans la partie comprise entre le quai d'Orsay et la rue de Grenelle.

Vers 1838, l'Institut polymatique fondé par M. Lambon, occupait un coin du jardin de l'ancien couvent.

A côté et les jardins se touchant, existait aussi en 1644 le couvent des religieuses du Verbe-Incarné, qui, supprimé en 1671, devint la propriété de l'hôpital général; l'hôpital le vendit en 1672 aux religieuses de l'abbaye de Pentemont, s'y installèrent, et, en 1755, y firent construire une église dont l'entrée est sur la rue de Grenelle-Saint-Germain. Nous en reparlerons.

On communiquait encore à cette époque du Pré aux Clers aux Tuileries par un bac qui traversait la Seine et qui avait été établi en 1550, (il donna son nom au chemin qui s'en allait à la rue de Sèvres qui fut appelé chemin du Bac et devint la rue du Bac).

En 1632, le sieur Barbier, qui possédait un clos à l'ouest de ce chemin, construisit sur la rivière un pont en bois qui fut nommé pont Barbier, bien qu'il lui ait donné le nom de pont Sainte-Anne, en l'honneur de la reine ; on l'appela aussi pont des Tuileries, parce qu'il aboutissait au palais des Tuileries. Enfin, on le nomma encore pont Rouge, parce qu'on le peignit de cette couleur.

Il rendait service aux piétons; il se composait de dix arches. Au milieu de sa longueur était placée une pompe aussi en bois pour l'élévation de l'eau, mais cette pompe fut brûlée par l'imprudence d'un laquais qui jeta un flambeau allumé sur un bateau de foin qu'on y avait amarré.

Ce pont, qui fut plusieurs fois endommagé, brisé et réparé, subsista jusqu'en 1684 ; mais le 20 février de cette année, il fut emporté par la violence des eaux, et ce fut alors que Louis XIV donna des ordres pour qu'on le remplaçât par un pont de pierre qu'on appela Pont-Royal.

Nous trouvons trace, en 1632, de la construction de la cour de la Juiverie, qui dut son nom aux Juifs qui vinrent l'habiter.

On travaillait aussi beaucoup à la construction des maisons de la Chaussée-Saint-Antoine, qui allait de la Bastille à l'Abbaye, et qu'on appela depuis la rue du Faubourg-Saint-Antoine. En 1635 on comptait 150 maisons achevées de bâtir.

Le père Joseph, le fameux capucin confident et *alter ego* de Richelieu, ne pensant pas que le couvent des filles du Calvaire de la rue de Vaugirard fût suffisant pour Paris, conçut le projet de fonder une seconde maison de cet ordre, et choisit à cet effet une grande propriété qu'on appelait l'hôtel d'Ardoise. Cette demeure était située vers l'extrémité de la rue Vieille-du-Temple; la permissiou de construire un nouveau monastère avait été accordée par lettres patentes du mois de septembre 1633; la congrégation acheta immédiatement l'hôtel d'Ardoise moyennant 37,000 livres données par le roi, le duc de Richelieu et la duchesse d'Aiguillon sa nièce.

La première pierre de l'église fut posée en 1635, et douze religieuses tirées du couvent de la rue de Vaugirard, vinrent habiter cette nouvelle demeure le 10 avril 1637. Elle devait s'appeler maison de la Crucifixion, pour la distinguer de l'autre; cependant l'église fut consacrée en 1650 sous le titre de la Transfiguration.

Supprimé en 1790, ce couvent devint propriété nationale et fut vendu le 8 vendémiaire an V, Deux rues furent percées en 1804 sur son emplacement, l'une appelée la rue Neuve-Ménilmontant qui se nomme aujourd'hui rue Commines, et la rue des Filles-du-Calvaire.

En 1670, un arrêt du conseil rendu le 7 juin avait prescrit la formation d'un boulevard des Filles-du-Calvaire qui passait au long des bâtiments du cloître; ce boulevard fut exécuté et bordé de constructions en peu de temps.

Jean Baïf, poète et musicien, avait, on le sait, fondé une académie de musique dans sa maison de la rue des Fossés-Saint-Victor. C'était une vaste propriété qui devint un monastère ; en 1633, des chanoinesses réformées de l'ordre de Saint-Augustin vinrent en France et obtinrent la permission de s'établir à Paris; elles commencèrent par se loger au faubourg Saint-Antoine, puis elles achetèrent la maison de Baïf et y ouvrirent le couvent de Notre-Dame de Sion; on les appelait les religieuses anglaises.

Ce couvent (qui contenait 12,978 mètres 60 centimètre de superficie) fut supprimé en 1790, et vendu; mais en 1815 les religieuses le rachetèrent en grande partie et s'y installèrent à nouveau.

« Les monastères ne cessoient de se multiplier dans Paris, dit Félibien, malgré les remontrances du parlement faites au roy, dès l'an 1615, contre le grand nombre de ces nouveaux establissements. Le roy avoit deffendu depuis, qu'il se formast aucune communauté régulière, sans lettres patentes. Les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, de l'ordre de Saint-Dominique, voulant

s'introduire à Paris, obéirent à l'ordre présent et obtinrent des lettres patentes, au mois de décembre 1629; elles se placèrent dans une maison du faubourg Saint-Marcel, près de la rue des Postes. En 1634, elles achetèrent une grande maison dans la rue d'Orléans, au quartier du Marais; où elles ont fait depuis, construire une église et un assez grand monastère. On les appelle les filles de Saint-Thomas d'Aquin; il y a un autre monastère du même nom, rue Vivienne (nous en avons parlé) et une autre maison de filles Saint-Thomas, au faubourg Saint-Germain, ruë de Sève, vis-à-vis de l'hospital des Petites-Maisons, mais c'est de saint Thomas de Villeneuve que cette maison porte le nom.

« En 1634, les religieuses de la congrégation de Nostre-Dame de Laon, ayant dessein de fonder à Paris un monastère de leur ordre, obtinrent du roy Louis XIII, au mois de septembre, des lettres patentes en vertu desquelles elles s'établirent en la ruë du Chasse-Midy (Cherche-Midi), sous le nom de religieuses de Saint-Joseph, du consentement de l'abbé de Saint-Germain des Prés. » Ces filles avaient acheté du sieur Barbier l'emplacement nécessaire à la construction du monastère qu'elles firent bâtir, mais elles se trouvèrent gênées d'argent et furent poursuivies par leurs créanciers. Un arrêt du 3 mars 1663, ordonna la vente de leur maison, qui fut adjugée moyennant 55,100 livres à un s[r] prince; elles s'adressèrent alors à Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malnoue, et s'engagèrent à embrasser la règle de Saint-Benoist, l'abbesse paya cette somme de 55,100 livres, et la céda alors aux religieuses qui devinrent, en 1669, bénédictines de Notre-Dame de la Consolation.

Ce couvent fut supprimé en 1790.

« Mais de tous ces établissements nouveaux, ajoute l'historien que nous venons de citer, nul ne parut plus nécessaire ni plus utile au public que celui de l'hospital des Incurables, situé au faubourg Saint-Germain, au-dessous de la ruë du Bac. Le dessein en avoit esté d'abord formé par François Joulet, prestre sieur de Chastillon, qui avoit fait part de ses veues au cardinal de la Rochefoucault, et consacré ses biens à cette œuvre. Il mourut avant que d'en avoir veu l'accomplissement. En attendant qu'il réussist, Marguerite Rouillé, femme de Jacques le Bref, conseiller au Châtelet, résolut de fonder un semblable établissement à Chaillot; et pour cet effet, par acte du 1[er] octobre 1632, elle fit don à l'Hostel-Dieu des maisons, vignes et jardins qu'elle avait dans ce lieu, avec six cent vingt-deux livres de rente, à condition qu'on bastiroit à Chaillot un hospital pour les pauvres incurables, qui porteroit le nom de Sainte-Marguerite. »

Ce fut cette fondation qui fut transportée à l'hospice des Incurables de la rue de Sèvres, lorsque le cardinal de la Rochefoucault l'eut établi, et que, par acte du 4 novembre 1634, il lui eut fait don de 2,866 livres de rente, et une somme en argent de 7,600 livres. En même temps, les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, cédèrent deux arpens de terre à prendre derrière l'hôpital des Petites-Maisons. Ils se chargèrent de la construction du nouvel hospice et de son administration. Plusieurs autres libéralités importantes du cardinal et d'autres personnes, permirent d'y fonder un certain nombre de lits, et ce fut encore le cardinal de La Rochefoucault qui, par contrat du 8 août 1636, donna 38,047 livres pour bâtir une chapelle qui fut consacrée le 11 mars 1640, sous le titre de l'Annonciation de la sainte Vierge.

L'hospice possédait alors dix-huit lits pour les hommes et autant pour les femmes; il prit bientôt une si grande extension, qu'avant la révolution on y comptait 360 lits.

En 1802, les incurables hommes furent transférés au faubourg Saint-Martin, dans la maison autrefois occupée par les religieux récollets. Depuis cette époque, l'hospice de la rue de Sèvres demeura spécialement affecté aux femmes.

Sous le second empire, il fut l'objet de réparations importantes, d'additions et de changements divers. Le portail de l'église fut complètement restauré, les ornements en furent refouillés, et le pignon reconstruit. On replaça au faite un gracieux campanile en serrurerie; la porte fut remise à neuf; à l'intérieur on fit aussi quelques travaux d'embellissements.

Mais en 1869, les incurables-femmes furent transférées à Ivry où furent aussi envoyés les incurables hommes, de sorte qu'aujourd'hui comme à sa création, l'hospice réunit les deux sexes.

Dès 1626, le roi Louis XIII avait permis par lettres patentes, qu'il fût créé un jardin botanique dans un des faubourgs de Paris, et en avait donné la surintendance à son premier médecin, Hérouard.

Toutefois, la mort d'Hérouard fit abandonner ce projet qui ne fut repris qu'en 1633, par Bouvard premier médecin du roi, et Guy de la Brosse, médecin ordinaire. De nouvelles lettres pour l'organisation définitive de l'établissement furent données par le roi, et Bouvard fit l'acquisition du terrain de la butte des Copeaux ou Coupeaux, qui contenait environ 14 arpents. (Cette butte, qui avait servi de voirie aux bouchers, appartenait dans l'origine à l'abbaye de Sainte-Geneviève, et fut ensuite la propriété de divers particuliers; elle avait été insensiblement formée par l'amas des gravois et immondices qu'on y avait transportés depuis nombre d'années). 10 arpents de terrains bordant la rue Saint-Victor furent ajoutés à ceux-ci, et bientôt le Jardin des Plantes se forma.

La Brosse fut nommé intendant en 1641. Il fit réparer et disposer pour leur nouvel usage, les bâtiments existants, dessina un parterre de 87 mètres 70 centimètres de longueur sur 68^{m},20 c.





COSTUMES DE CHASSE

Miniature du manuscrit n° 7231 bis (Bibliothèque nationale.)

XVe SIÈCLE

F. Roy, éditeur.



Imp. Charaire et fils.

F. Roy, éditeur. — 100

Ancienne chapelle Saint-Vincent-de-Paul.





Le Jardin des Plantes, créé par Richelieu, en 1626.

de largeur, et y planta toutes les plantes qu'il pût se procurer et dont la plupart lui furent données par Jean Robin, *arboriste* du roi.

Un édit de 1635 fixa la destination du nouveau jardin en ces termes : « Nous voulons que dans un cabinet de ladite maison, il soit gardé un échantillon de toutes les drogues tant simples que composées, ensemble, toutes les choses rares en la nature qui s'y rencontrent, duquel cabinet ledit La Brosse aura la clef et régie pour en faire l'ouverture aux jours de démonstration.

Tel fut le commencement du Muséum.

Malheureusement, la faculté vit d'un œil jaloux, la fondation de Bouvard et de Guy de la Brosse, et forma opposition à l'enregistrement de l'édit. On lutta, et force resta au roi et à ses protégés, et Guy de la Brosse parvint à former la première collection du muséum d'histoire naturelle.

Il conçut ensuite et réalisa le projet de faire du Jardin royal une sorte d'école d'application ; des salles furent consacrées par lui à des cours de botanique, de chimie, d'histoire naturelle et même d'astronomie ; il dressa ensuite un catalogue des richesses qu'il était parvenu à réunir, et qui comprenait déjà 2,360 échantillons de plantes de tous genres.

Des conseillers médecins enseignaient là la matière médicale, la pharmacie et la botanique médicale ; mais en 1650, le cours de démonstration de l'intérieur des plantes ayant été remplacé par un cours d'anatomie, l'enseignement comprit la botanique proprement dite, la chimie et l'anatomie.

Le 20 décembre 1639, l'archevêque avait permis de bâtir une chapelle jouissant de tous les privilèges affectés aux fondations royales.

Le jardin fut rendu public à partir de 1650, et on écrivit sur la porte principale, « Jardin royal des herbes médicinales. » Cette inscription y resta jusqu'au moment ou Buffon agrandit le monument.

Après la mort de la Brosse, le jardin périclita pendant plusieurs années, mais Colbert devenu ministre, s'y intéressa et réunit la surintendance du jardin à celle des bâtiments du roi, dont il était titulaire. Louis XIV par ses règlements

du 25 juillet 1691, et du 7 janvier 1699, attribua l'intendance du jardin à Fagon, neveu de la Brosse et son premier médecin. Celui-ci nomma en cette qualité les démonstrateurs, et entreprit à ses frais des recherches importantes dans divers provinces, et obtint du ministre pour le jardin, l'achat de peintures exécutées par le peintre Robert, pour Gaston d'Orléans, et représentant les fleurs rares du château de Blois.

Il créa la chaire de botanique et l'occupa avec succès. Celle d'anatomie ayant été donnée à J. Duvernay, Fagon céda la sienne à Tournefort, qui, en 1700, fit un voyage dans le Levant et en rapporta de véritables trésors pour le jardin.

En 1708, il fut créé deux serres chaudes.

Peu de temps après, Tournefort mourut (28 novembre 1708), et fut remplacé par Sébastien Vaillant, qui créa l'herbier du muséum.

Antoine de Jussieu poursuivit dignement la tâche de ses prédécesseurs, et ayant parcouru l'Espagne et le Portugal, il en rapporta toute une collection de plantes rares, et son frère Bernard dota le jardin du fameux cèdre du Liban, qu'il apporta dans son chapeau, si l'on en croit la tradition.

En 1732, du Fay, nommé administrateur, offrit au muséum une superbe collection de pierres précieuses, et tâcha de réparer le désordre qui s'était introduit dans l'organisation intérieure de l'établissement, puis il mourut, en désignant Buffon pour son successeur.

Tout le monde connaît le nom de ce savant qui fit du jardin du roi l'établissement le plus considérable du monde entier en son genre.

Il commença par ajouter deux salles de collections, aux dépens de son appartement; bientôt il le céda tout entier et alla habiter rue des Fossés-Saint-Victor, après avoir placé Daubenton à la tête du cabinet d'histoire naturelle. Daubenton fut un précieux auxiliaire pour Buffon, qui créait le laboratoire de chimie et le grand amphithéâtre, chargeait Thouin de tracer le plan du jardin botanique et obtenait de l'État une somme de 36,000 livres à l'aide de laquelle il put étendre le jardin jusqu'à la rue Saint-Victor, par l'acquisition de l'hôtel Magny.

Un échange de terrains avec l'ancienne abbaye acheva de donner au jardin son extension définitive, dont la rue nommée depuis rue de Buffon fixa la limite extrême.

Les collections s'accroissaient chaque jour. Il en venait de tous les coins du globe, de la Chine, de la Pologne, de la Russie, etc.

Buffon put assister à son propre triomphe et contempler sa statue élevée à l'entrée du cabinet fondé par ses soins.

Il mourut en 1788, et fut remplacé par la Billarderie, qui émigra en 1792, et eut pour successeur Bernardin de Saint-Pierre, qui fit construire la serre qui a conservé son nom.

Le 10 juin 1793, la convention rendit un décret qui fixa l'organisation nouvelle de l'établissement sous le nom de « Muséum d'histoire naturelle », et institua des chaires pour chacun des cours qui furent portés à douze : Minéralogie, chimie générale, arts chimiques, botanique sur place, botanique à la campagne, culture, anatomie humaine, anatomie des animaux, géologie, iconographie naturelle, et deux cours de zoologie.

En novembre de la même année, M. Geoffroy Saint-Hilaire, commença la ménagerie en y installant un groupe d'animaux provenant de ménageries particulières saisies par la police, et l'année suivante, sur la proposition de Bernardin de Saint-Pierre, la ménagerie installée à Versailles, et celle du château du Raincy, furent transférées au Jardin des Plantes.

Le 7 septembre 1794, une bibliothèque formée de livres confisqués dans les couvents, fut ouverte au public; on acheva le laboratoire de chimie et les trois pavillons de l'amphithéâtre, et le 25 janvier 1795, on y faisait l'ouverture de l'école normale.

Depuis cette époque, les précieuses collections du Muséum ne cessèrent de s'augmenter; M. Geoffroy Saint-Hilaire en rapporta une d'Égypte qui était d'un prix inestimable; en 1796, ce fut la collection des insectes de Barbarie due à M. Desfontaines; en 1797, celle des oiseaux de M. Levaillant; en 1798, celle de M. Brocheton; en 1800, la ménagerie Pembroch; en 1804, Napoléon donna la collection Gazzola; en 1805, c'est l'herbier de M. de Humboldt. De 1808 à 1810, le bâtiment des galeries fut de nouveau agrandi et mis en l'état où il se trouve de nos jours.

L'invasion des alliés en 1814 respecta le Jardin des Plantes et ses trésors scientifiques, grâce à l'intervention de M. de Humboldt.

En 1819, l'État mis 20,000 francs à la disposition d'élèves voyageurs, désireux de chercher à l'étranger des collections nouvelles pour le muséum.

De nouveaux aménagements furent créés vers la même époque; les parcs furent multipliés, la longue galerie maçonnée et garnie de barres de fer fut reconstruite pour les animaux féroces, on refit la volière et la faisanderie.

En 1830, la Chambre vota 2,400,000 francs, pour l'édification de nouvelles galeries et de nouvelles serres. La grande galerie en bordure sur la rue de Buffon fut terminée en 1836.

Le Jardin des Plantes couvre aujourd'hui une surface de 90 arpents.

En 1873, l'assemblée nationale a voté 200,000 f. destinés à la construction de laboratoires de chimie et de zoologie ainsi qu'à l'achèvement de la ménagerie des reptiles.

Nous donnerons plus loin l'état actuel du Jardin des Plantes.

En attendant, disons que la nouvelle galerie

zoologique dont la construction fut commencée en 1877, est presqu'entièrement achevée, au moins quant à l'édification du côté du Jardin. Elle a deux étages et se développe sur une superficie de 50 ares. La salle centrale destinée aux éléphants, dromadaires, etc., mesure 30 ares. Des vitrines sont destinées aux autres collections. Une nouvelle serre sera construite derrière la galerie comme annexes à celle qui se trouve au pied du labyrinthe.

Un arrêt important fut rendu par le parlement le 8 janvier 1633, en faveur des bourgeois de la ville de Paris; par cet arrêt, la cour fit, conformément aux conclusions du procureur du roi, « inhibition et deffences aux officiers du Chastelet, de décréter prise de corps contre les bourgeois de ceste ville, sinon en matière importante, à peine de répondre en leurs noms, des despenz dommages et intérêts des parties et sera le présent arrest leu et publié au siège du Chastelet, l'audience tenant, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance ».

Nous trouvons aussi trace dans la même année d'une loi somptuaire destinée à mettre un frein aux envahissements du luxe qui, en s'accroissant, amenait une trop grande dispersion des matières d'or et d'argent qu'on trouvait partout, excepté dans le trésor royal, où elles faisaient complètement défaut.

Elle fut rendue sous forme d'édit, le 18 novembre 1633, et fit défense à tous les sujets du roi « de porter sur leurs chemises, coulets, manchettes, coiffes et sur autre linge aucune découpure et broderie de fil d'or et d'argent, passements, dentelles, points coupés, manufacturés tant dedans que dehors le royaume.

La cour du parlement ne trouva probablement pas que cet édit fut suffisant, car on en trouve un second, daté de mai 1634, qui prohibe, pour les habillements, l'emploi de toute espèce de drap d'or où d'argent fin ou faux, et toutes broderies ou ces matières sont employées. Il porte que les plus riches vêtements seront de velours, satin, taffetas, sans autre ornements que deux bandes de broderies de soie, et défend de vêtir les pages, laquais et cochers autrement qu'en étoffe de laine, avec des galons sur les coutures et à tous carrossiers de faire vendre ou débiter des carrosses ou litières brodés d'or ou d'argent ou de soie et d'en dorer les bois.

Il faut dire qu'une grande révolution s'était introduite dans le costume.

Le Paris de la Ligue avait amené un si grand retranchement du luxe dans les parures « qu'il semble, dit un écrivain du temps, que la bombance soit maintenant du tout bannie et chassée ».

A cette époque, si une demoiselle s'avisait de porter non pas seulement une fraise à confusion, mais un simple rabat un peu trop long, les autres demoiselles se jetaient sur elle et lui arrachaient son collet, ou lui déchiraient sa robe. (Les mœurs féminines ont beaucoup gagné depuis, il faut en convenir.)

On ne voyait plus dans Paris que du drap au lieu de soie et de la soie au lieu d'or.

La mode fut moins puritaine sous Henri IV.

Les dames poudrèrent leurs cheveux, vrais ou faux, de poudre parfumée, et les femmes du peuple, pour les imiter de loin, couvrirent leur chevelure de poussière de chêne pourri ; aussi, étaient elles toutes rousses.

Ce fut le moment du grand triomphe de la dentelle.

Puis, vint l'usage de s'habiller en couleur.

On fit alors des robes vin, turquoise, orangé, feuille-morte, isabelle, zizolin, couleur du roi, mimine, triste-amie, ventre-de-biche, ventre-denonnain, amaranthe, nacarade, pensée, fleur-de-seigle, gris de lin, gris d'été, pastel, céladon, astrée, face grattée, couleur de rat, fleur de pêcher, fleur mourante, vert naissant, vert gai, vert brun, vert de mer, vert de pré, vert-de-gris, merde-d'oie, jaune paille, jaune doré, couleur de Judas, aurore, serin, écarlate, sang-de-bœuf, eau, ormus, argentin, singe-mourant, ardoise, gris de ramier, gris perle, bleu mourant, bleu de la fève, gris argenté, couleur de sel à dos, de veuve réjouie, de temps perdu, flammette de soufre, de la faveur, couleur de pain bis, de constipé, singe envenimé, ris de guenon, trépassé revenu, espagnol malade, espagnol mourant, couleur de baise-moi-ma-mignonne, couleur de péché mortel, de cristallin, de bœuf enfumé, de jambon commun, de souci, de désirs amoureux, de râcleur de cheminée, etc.

Les hommes s'habillaient d'habits à fleurs et à ramages.

Bassompierre se fit faire pour le baptême de Louis XIII, un habillement de drap d'or à ramages, brodé d'un si grand nombre de perles, qu'il y en avait au moins cinquante livres pesant, — C'est lui qui le dit et il était légèrement hâbleur, mons Bassompierre ne l'oublions pas; il raconte dans ses mémoires que cet habit lui coûta 8 000 écus pour les perles, 6 000 écus pour l'étoffe et la façon, ce qui fait 14 000 écus.

En 1620, les pourpoints furent ouverts devant, derrière, sur le côté, sur les épaules et sur les manches, balafrés à la suisse, avec boutons ou sans boutons, garnis de freluches à queue, c'est-à-dire de petites houppes de soie plantées sur les passements, découpés, passementés, avec brandebourgs et passe-poils.

On portait des bas de soie lorsqu'on n'était pas botté, les bas d'estame, c'est-à-dire de tricot de laine, étaient à l'usage des tonsurés, des cuistres et des bélitres ou gens de rien.

Lorsqu'il faisait froid, on avait les jambes gelées, et pour éviter le froid on portait plusieurs paires de bas l'une sur l'autre, Malherbe en porta jusqu'à onze paires.

« La passementerie milanaise, dit M. Quicherat, était défendue depuis 1620. On imagina alors d'étaler la dentelle, et le point coupé sur toutes les parties de l'habillement, ce fut un effronté défi que la mode jeta à l'autorité. « Les galantins se couvrirent de dentelles, les belles dont ils étaient les serviteurs n'eurent garde de rester en arrière. Telle femme de robin portait des rabats de cent pistoles et des chemises toutes bandées de point coupé depuis le haut jusqu'en bas. Les économistes se plaignirent de ce débordement dans une assemblée de notables tenue en 1629; le gouvernement accueillit leurs doléances. »

Delà les deux édits que nous venons de citer.

On se soumit à peu près, et Richelieu toléra les broderies et les galons de soie, pourvu qu'ils n'excédassent pas la largeur du doigt et qu'ils fussent employés comme bordure ; quant au point coupé, on put en porter, pourvu qu'il fût fabriqué en France.

Les femmes firent tomber leurs hautes coiffures et portèrent les cheveux rabattus, séparés en trois parties, dont deux, appelées les bouffons, étaient massées en petites frisures sur les tempes et sur les oreilles, la troisième était rejetée en torsade derrière la tête ; un rang pris à la racine était coupé court et couché à plat sur le front, c'est ce qu'on nommait les garcettes; ce fut Anne d'Autriche qui les mit à la mode.

Les femmes du peuple et les servantes portaient une coiffe avec une sorte de drapeau qui pendait derrière et qu'on appelait la bavolette.

D'après l'*Histoire du costume en France*, rien de plus gracieux que l'habillement des femmes à cette époque, où le buste se montra sans être déformé par la robe qui était devenue une espèce de manteau ajusté, ou redingote largement ouverte dont le retour sur le devant, n'excédait pas trois doigts. « Très étoffée par derrière, elle formait de gros tuyaux sous la taille qui était haut placée dans le dos et faisait chute des deux côtés, vers les hanches. Elle traînait par le bas. De larges manches fendues dans toute leur longueur, se fermaient au milieu du bras par un nœud de rubans et étaient contenues en bas par des manchettes. »

Les hommes portaient un habit de tabit (gros taffetas moiré et cylindré) de couleur voyante, et toute leur magnificence consistait dans le luxe de la dentelle. Outre les larges dentelles qui garnissaient leur col en retombant sur les épaules, les manchettes et les bas de bottes, ils en portaient d'étroites sur toutes les coutures de l'habit.

On juge si l'édit qui les proscrivait fut mal reçu par ces amateurs renforcés! L'un d'eux, M. de Pardaillan, désireux de contenter son goût et ne voulant pas enfreindre la loi en se montrant en public couvert de dentelles, lorsqu'il allait en visite, fermait les rideaux de son carrosse un peu avant d'arriver au logis de la personne chez laquelle il se rendait, et se chargeait de dentelles; puis, la visite terminée, il les retirait de la même façon.

« Les taillades étaient pratiquées en long sur la poitrine au nombre de deux ou de quatre. Il y en avait d'autres aux manches, qui, d'ailleurs, étaient fendues de haut en bas comme celles des femmes.

« Le pourpoint s'abaissait en pointe par devant. Il était garni de longues basques découpées que dépassaient les aiguillettes d'attache du haut de chausses. La taille était accusée par un ceinturon; le baudrier, porté en écharpe, supportait une longue rapière. »

Avec cela des culottes flottantes, d'égale largeur partout, toujours ouvertes des deux côtés au-dessus des jarretières.

Sous Henri IV on portait la barbe. — Un jour, en 1628, Louis XIII qui ne savait jamais à quoi s'occuper, après avoir fabriqué un étui et piqué menu un fricandeau, s'amusa à faire la barbe à tous ses officiers, de façon à ne leur laisser qu'un petit bouquet de poil au menton.

Cette fantaisie donna naissance à ce couplet.

Hélas! ma pauvre barbe,
Qu'est-ce qui t'a faite ainsi?
C'est le grand roy Louis,
Treisième du nom,
Qui toute a esbarbé sa maison.

Naturellement cette mode prévalut, et tout le monde porta la barbe à la royale.

La mode fut aussi pour les hommes de se parfumer; cela dissimulait l'odeur de la pipe, dont l'usage commençait à se répandre à la cour.

Après la défense du clinquant dans le costume, la mode changea; le pourpoint devint une sorte de veste ajustée et boutonnée dans le haut, laissant par le bas voir un bouillon de la chemise, le haut de chausses devint plus étroit et les canons (jambes) descendirent jusqu'aux mollets, oú arrivaient les bottes.

Les personnages de la comédie italienne avaient fait connaître à Paris le pantalon; il s'introduisit dans les costumes de fantaisie qu'on faisait faire pour les ballets, et Richelieu dansa une sarabande devant Anne d'Autriche, vêtu d'un pantalon de velours vert, avec des sonnettes d'argent aux jarretières.

Quelques élégants essayèrent de propager l'usage du pantalon dans le costume de ville, mais ils n'y réussirent pas, — son temps était loin encore.

Hommes et femmes portaient des mouches (petits morceaux de taffetas noir qu'on s'appliquait sur la figure).

Poser une mouche était chose qui ne s'exécutait pas à la légère; on réfléchissait mûrement afin de savoir là où elle ferait le plus d'effet; il y avait neuf manières de les placer; la passion-



Réunion de littérateurs, qui fut l'origine de l'Académie française. (Page 324, col. 2.)

née qui se mettait au coin de l'œil; la majestueuse, presqu'au milieu du front; l'enjouée, sur la joue près la bouche; la galante, au milieu de la joue; la baiseuse, tout au coin de la bouche; la gaillarde, sur le nez; la coquette sur les lèvres; la discrète, au-dessous de la lèvre inférieure vers le menton et enfin la voleuse, sur un bouton.

Naturellement, les prédicateurs tonnèrent contre les modes nouvelles et le révérend père Archange Ripaut, gardien des capucins de Saint-Jacques de Paris, prit la plume et écrivit *l'Abomination des abominations des fausses dévotions de ce temps.* Il y fulmine contre les femmes mondaines qui vont se promener dans des chars brillants de dorure et sous prétexte de prendre l'air, se rendent au Cours-la-Reine pour s'y faire voir « pour satisfaire leur curiosité et vanité, voir toutes les gentillesses des autres et faire parade des leurs. Elles se rangent et filent par ordre pour y mieux étaler leur marchandise, car c'est là où se rendent les plus gentils chalands et les galants les plus ajustés. Elles ne viennent là que pour beste vendre ou au moins pour en donner la vue et l'envie avec l'assignation réservée à ceux qui leur plaisent davantage. Elles ajoutent des signals impudiques, qui sont autant d'enseignes d'incontinence qui marquent le degré et le point d'affection que les dames ont pour leurs serviteurs et les hommes pour leurs maîtresses.

« Si vous me demandez, quels sont ces signals d'impureté, je réponds que ce sont plusieurs nœuds de rubans de soye de la couleur dont ils conviennent, qui ont chacun leur nom, leur lieu et leur signification; l'un s'appelle le mignon et se place

sur le cœur, l'autre au-dessus, proche le mignon, et se nomme le favori; sur le haut de la tête et se dit le galant; avec le petit dizain de perles de musc et de diamants sur le sein et c'est l'assassin des dames, dont elles se parent et se vantent disant : C'est là mon assassin, sans oublier le nœud pendant à l'éventail, qu'on nomme le badin et le petit livret de prières dit le bijoux. Je me suis laissé dire, qu'il y en a qui, pour toute dévotion, n'ont dedans que des figures et des discours déshonnêtes.

« Mais ce n'est pas tout; car elles ont des cheveux sur le front, à double étage, dont je tais le nom par modestie, comme aussi celui du peigne qui les dresse et arrange sur le front, noms qui sont horribles. Les cheveux frisés sur les tempes ont noms les cavaliers, les moustaches pendantes et les cheveux bavolant le long du visage s'appellent les garçons, les mouches sur le visage, sur le sein et même sur la mamelle, aux plus libertines, portent parfois le nom d'assassin quand elles sont plus que les autres en forme longue comme pour couvrir une plaie, mais particulièrement, sur le visage des hommes auquels ils donnent toujours le nom d'assassin et mettent le galant à la moustache. »

Toutes ces jolies choses ont trait aux courtisans, aux nobles, aux riches bourgeois, mais au fur et à mesure que la brillante société parisienne se faisait remarquer par son luxe, par ses belles manières, son langage fleuri, les petits marchands, les artisans, le populaire, devenaient de plus en plus misérables sous le faix des charges publiques qui les écrasait et les basses classes devenaient plus grossières, à mesure que les hautes se poliçaient par le frottement de la bonne bourgeoisie avec la noblesse.

La serge, la bure, les vêtements d'étoffe commune, les gros bas de laine, formaient l'accoutrement du peuple, dont la misère s'accentuait et qui s'engourdissait dans la pratique d'une vie de labeur incessant et de continuelles privations.

Le 3 février 1631, le peuple de Paris, manquant de pain, se souleva contre un financier appelé Jean de Bryais. Sa maison fut saccagée, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'il échappa à la mort qui l'attendait, si on était parvenu à se saisir de sa personne.

En 1634, les vols et les meurtres étaient plus nombreux que jamais dans les rues de Paris. Nous avons relaté les ordonnance de l'année précédente.

Le 14 février 1634, une ordonnance rendue contre les assassins et les voleurs portait : « Il est défendu aux laquais et serviteurs, auxquels leurs maîtres donnent argent pour leur dépense, d'entrer dans les cabarets avec aucunes armes pour y boire et manger et d'y séjourner plus d'une demi-heure à dîner et autant à souper et incontinent après se retirer chez leurs maîtres et de ne point se trouver dans lesdits cabarets après sept heures du soir et à ladite heure les cabarets doivent être fermés en hiver. »

Était-il possible que de semblables prescriptions fussent observées!

Au reste, on ne tarda pas à en reconnaître l'inutilité.

Le 27 mars, la grand'chambre, les chambres de la Tournelle et de l'Édit assemblées, la cour rendit un nouvel arrêt ordonnant que les lieutenants civil, criminel et de robe courte, le substitut du procureur général, le chevalier du guet et le commissaire du Châtelet, seraient convoqués pour le jeudi suivant au Châtelet et que le même jour les prévots des marchands, échevins, conseillers de ville, colonels, capitaines, quarteniers, cinquanteniers, dixeniers et autres notables bourgeois de la ville de Paris, se réuniraient à l'hôtel de ville pour délibérer les uns et les autres sur les mesures à prendre pour empêcher les assassinats et les crimes qui désolaient la ville et inspiraient aux Parisiens une véritable terreur.

« Après le rapport du lieutenant civil, le commissaire Thibeuf, doyen des commissaires, attribue aux soldats et aux domestiques les actes qui se commettent, dit que ceux qui protègent les femmes de mauvaise vie sont soldats des gardes, valets de chambre, laquais sans condition, et que Sa Majesté permette d'emprisonner lesdits soldats, les trouvant es mauvais lieux, et enfin que le chevalier du guet n'ayant assez d'archers, on doit lui bailler des bourgeois pour l'assister. »

C'étaient les soldats aux gardes qui se faisaient les souteneurs de filles; il est facile de comprendre combien, lorsqu'ils étaient avinés, ces soldats devenaient dangereux pour la tranquillité publique.

Les Parisiens ont eu toujours un engouement pour quelqu'un ou pour quelque chose ; en 1634, les bourgeois et les badauds s'attachaient aux pas d'un personnage qui faisait sensation, soit qu'il se montrât au Cours-la-Reine dans son costume exotique, soit qu'il se promenât à la place Royale, où il saluait gravement la belle Marion Delorme.

Pour le voir passer, les marchands sortaient de leurs boutiques et les femmes de leur logis.

Ce personnage s'appelait, ou prétendait s'appeler — car on ne sut jamais s'il était ou non un imposteur, — Zaga Christ et se prétendait fils d'Hasse Yakoub, roi d'Abyssinie.

Il était d'un noir d'ébène et, à cette époque, un nègre était un objet de curiosité.

Celui-ci, qui ne manquait ni de grâce ni de noblesse, disait avoir quitté son pays à la suite d'une révolution et être allé à Jérusalem, où il avait embrassé le catholicisme.

De Jérusalem il s'était rendu à Rome et s'était lié dans cette ville avec le duc de Créqui, ambassadeur de France, qui l'envoya à Paris.

Le roi et le cardinal de Richelieu l'accueillirent en souverain détrôné, et bientôt il vit s'ouvrir devant lui toutes les portes des palais et des maisons des plus grands personnages; malheureusement pour lui, il avait les passions vives et ne tarda pas à s'adonner à tous les excès de la débauche.

Bientôt il enleva la femme d'un conseiller au parlement, qui préféra le magnifique turban de soie de l'Éthiopien au bonnet de son mari.

Mais celui-ci porta plainte.

La police décréta le prince d'accusation et voulut l'emprisonner, mais il trouva de l'argent pour donner caution; il était d'ailleurs logé à Rucil, dans la propre maison du cardinal, et l'impunité lui paraissait acquise; néanmoins, à la suite d'une enquête qui fut ordonnée sur son compte, on apprit tant de choses qui étaient loin d'être en sa faveur, qu'il finit, pour échapper au sort qui lui était réservé, par s'empoisonner. Paris s'en consola en répétant cette épitaphe burlesque :

Ci gît du roi d'Éthiopie
L'original... ou la copie.
Le fut-il?... Ne le fut-il pas ?
La mort a fini les débats.

Le pape ayant accordé en 1634 un jubilé, on ordonna à Paris une procession générale de l'église cathédrale à celle des Grands-Augustins; elle eut lieu le 5 juin. Comme les paroisses devaient se rendre de bonne heure à Notre-Dame, il arriva que trois de ces paroisses s'empressant de passer toutes à la fois par le pont de bois, qui traversait de l'île Notre-Dame à la Cité, firent une si grande foule, qu'il y eut deux balustrades du pont, du côté de la Grève, qui se rompirent et le pont entier faillit s'écrouler avec tous ceux qui étaient dessus.

Nombre de gens saisis de fraycur et croyant que le pont s'effondrait se jetèrent à l'eau, d'autres y tombèrent par suite de la rupture des balustrades, d'autres enfin, furent étouffés ou écrasés par la foule.

Une vingtaine de personnes trouvèrent la mort dans cet accident et une quarantaine furent plus ou moins grièvement blessées.

Le lieutenant civil, averti, dépêcha en toute hâte des chirurgiens pour panser les blessés et des archers pour empêcher le désordre.

Mais la procession s'en ressentit et ce fut un tohu-bohu général.

En 1634, un couvent de filles fut fondé par le père Hyacinthe, qui avait déjà établi celui des Nouveaux-Convertis pour les hommes; il voulut que les femmes récemment converties au catholicisme eussent aussi leur monastère, qui fut placé dans la rue des Fossoyeurs (autrefois rue du Pied-de-Biche, puis rue du Fer-à-Cheval, rue des Fossoyeurs, et sous l'empire rue Servandoni, en mémoire de l'architecte qui construisit le grand portail de Saint-Sulpice). En 1647, ce couvent fut transporté rue Pavée-au-Marais, puis rue Saint-Avoye (aujourd'hui continuation de la rue du Temple). Mais alors les religieuses qu'on appelait les nouvelles catholiques, furent des filles de la Pénitence qui prirent à leur tour le nom de Nouvelles-Catholiques en entrant dans la demeure de leurs devancières.

Ce fut en 1635, qu'une dame, Anne Petau, veuve de René Regnault, conseiller au parlement, fit venir de Toulouse treize religieuses de la Conception, auxquelles elle donna 40,000 livres et qu'elle établit au mois de septembre dans une maison située rue Saint-Honoré, en face l'Assomption, et qui appartenait à François-Théodore de Nesmond, président au parlement, qui en fit la cession à la condition que ces religieuses recevraient sa fille dans leur ordre. Malgré ces donations, les filles de la Conception étaient passablement gênées, lorsqu'en 1713, M. d'Argenson détermina le roi à établir une loterie à leur bénéfice (29 mars). Cette loterie se montait à 1 million 80,000 livres, sur lesquelles les religieuses touchèrent 15 pour cent, c'est-à-dire 162,000 livres, ce qui les tira d'embarras.

L'église ne contenait de remarquable que deux tableaux représentant l'un *la Conception*, peint par Boullongne aîné (il était placé sur le grand autel); l'autre, *saint Germain donnant une médaille à sainte Geneviève*, de Boullongne jeune. Il décorait une des chapelles.

Ce couvent fut supprimé en 1790. On bâtit des maisons sur son emplacement et on y ouvrit le 19 septembre 1807 les rues Duphot et Richepance.

Au mois de décembre 1635, le roi accorda des lettres patentes à quelques religieuses de l'ordre de Cîteaux, qui étaient venues de Grenoble à Paris pour s'y établir. Elles se logèrent d'abord dans la rue du Pot-de-Fer (qui commençait à la rue du Vieux-Colombier et finissait rue de Vaugirard ; elle devint en 1852 la continuation de la rue Bonaparte), dans une maison qu'elles achetèrent à François Robert de Montry, et ce monastère porta le nom de Sainte-Cécile ; mais cet établissement ayant nécessité d'assez fortes dépenses, elles furent, en 1656, obligées d'abandonner la maison à leurs créanciers et de se refugier dans une autre moins importante, qu'elles louèrent dans la rue du Bac ; mais bientôt elles reçurent des dons nombreux, entre autres 9,000 livres de la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu; 200 livres de rente de Pierre Sauger, secrétaire du roi ; 10,000 livres de Mme de Bidière, etc., etc. Aussi, en 1658, elles se trouvèrent en état d'acheter trois maisons dans la rue de Vaugirard et y firent bâtir le monastère qu'elles habitèrent jusqu'à la Révolution.

Le 20 février 1659, elles firent vœu de se consacrer au culte du précieux sang de Jésus-Christ,

et à partir de cette époque, elles portèrent le titre de Filles du Précieux-Sang ; de nouvelles lettres patentes les confirmèrent au mois de février 1666.

Au XVIIIe siècle elles étaient au nombre de 30 religieuses de chœur et de 9 sœurs converses.

Le couvent fut supprimé en 1790 et sur son placement s'élevèrent des maisons particulières.

Ce fut aussi en 1635, que fut fondée l'Académie française.

Il y avait déjà cinq ou six ans que neuf personnes, liées ensemble par l'amitié et un goût commun pour la littérature, se réunissaient au domicile de l'une d'elles pour s'entretenir du mouvement des lettres ; c'était Antoine Godeau, Jean Ogier de Gombaud, Louis Giry, Jean Chapelain, Philippe Habert, son frère Germain Habert, Valentin Conrart, Jacques de Serizay et Claude de Malleville.

V. Conrart, qui était secrétaire du roi, habitait rue Saint-Denis, et était grandement logé. C'était chez lui que les réunions se tenaient une fois par semaine, et si l'un des habitués avait écrit quelque ouvrage, il le lisait à ses compagnons, afin d'avoir leur opinion.

Ces conférences étaient ordinairement suivies d'une collation ou d'une promenade.

Le cardinal de Richelieu ayant eu connaissance de ces assemblées littéraires par Bois-Robert, qui y assistait parfois, résolut de donner une existence légale à cette réunion de beaux esprits et d'en élargir le cercle. Il entrait dans la pensée de ce profond politique de développer la grandeur de la France, non seulement par la puissance de ses armes, mais aussi par l'influence de sa langue et de sa littérature.

Il chargea donc Bois-Robert d'offrir sa protection aux membres du petit cénacle.

La proposition du cardinal fut discutée dans une assemblée solennelle.

Plusieurs membres voulaient qu'on la refusât, mais c'était jouer gros jeu, et Chapelain prit la parole :

« — A la vérité, messieurs, dit-il, nous nous serions bien passés de l'éclat qu'on veut donner à nos conférences, mais, dans l'état actuel des choses, voyons si nous sommes libres de suivre le parti qui nous paraît le plus agréable. Nous avons affaire à un homme qui ne veut pas médiocrement ce qu'il a arrêté ; il n'est pas, vous le savez, habitué à la résistance et ne la souffre pas impunément. Il regardera comme une injure le mépris que vous feriez de sa protection, et chacun de nous pourrait en ressentir les terribles effets. D'après les lois du royaume, toutes les assemblées qui s'organisent en dehors de l'autorité du souverain, peuvent être défendues. Il sera fort aisé à monseigneur le cardinal, si l'envie lui en prend, de rompre notre société, que chacun de nous, en particulier, désire être éternelle. »

Ces raisons firent une profonde impression sur les amis de Chapelain, et, à l'unanimité, on décida que M. de Bois-Robert serait prié de remercier très humblement monsieur le cardinal de l'honneur qu'il leur faisait et de l'assurer qu'encore ils n'eussent jamais eu une si haute pensée, et qu'ils fussent fort surpris du dessein de Son Éminence, ils étaient très résolus de suivre ses volontés.

Ils avaient agi avec prudence, et ils avaient bien fait.

Bois-Robert, enchanté de la commission, se hâta d'aller trouver le cardinal et de lui faire part de la disposition dans laquelle se trouvaient Conrart et ceux qu'il recevait habituellement.

Richelieu fit un rapport en conséquence, il l'adressa au roi, qui fit expédier des lettres patentes autorisant la formation d'une Académie dont Richelieu serait le chef et le fondateur.

C'est un document assez curieux pour être placé *in extenso* sous les yeux de nos lecteurs. Il arrive souvent en parlant de l'Académie, qu'on se méprend sur ses tendances, et le rôle qui lui est assigné par ses lettres de fondation : la publication de ces lettres permettra à ceux qui prendront la peine de les lire, d'être fixés sur ce point.

« Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre ; à tous présens et advenir, salut. Aussitost que Dieu nous eut appellez à la conduite de cet estat, nous eusmes pour but, non seulement de remédier aux désordres que les guerres civiles dont il a esté si longtems affligé, y avoient introduits, mais aussi de l'enrichir de tous les ornemens convenables à la plus illustre et à la plus ancienne de toutes les monarchies qui soient aujourd'huy dans le monde. Et quoyque nous ayons travaillé sans cesse à l'exécution de ce dessein, il nous a été impossible jusqu'ici d'en voir l'entier accomplissement. Les mouvemens excitez si souvent dans la pluspart de nos provinces, et l'assistance que nous avons esté obligez de donner à plusieurs de nos alliez nous ont divertis de toute autre pensée que celle de la guerre, et nous ont empesché de jouir du repos que nous procurions aux autres. Mais comme toutes nos intentions ont esté justes, elle ont eu aussi des succès heureux. Ceux de nos voisins qui estoient oppressez par leurs ennemis, vivent maintenant en assurance sous nostre protection ; la tranquillité publique fait oublier à tous nos sujets toutes les misères passées et la confusion a cédé enfin au bon ordre, que nous avons fait revivre parmi eux en rétablissant le commerce, en faisant observer la discipline militaire dans nos armées, en réglant nos finances et en réformant le luxe. Chacun sait la part que nostre très cher et très amé cousin le cardinal duc de Richelieu a eüe en toutes ces choses et nous croirions faire tort à la fidélité qu'il nous a fait paroître

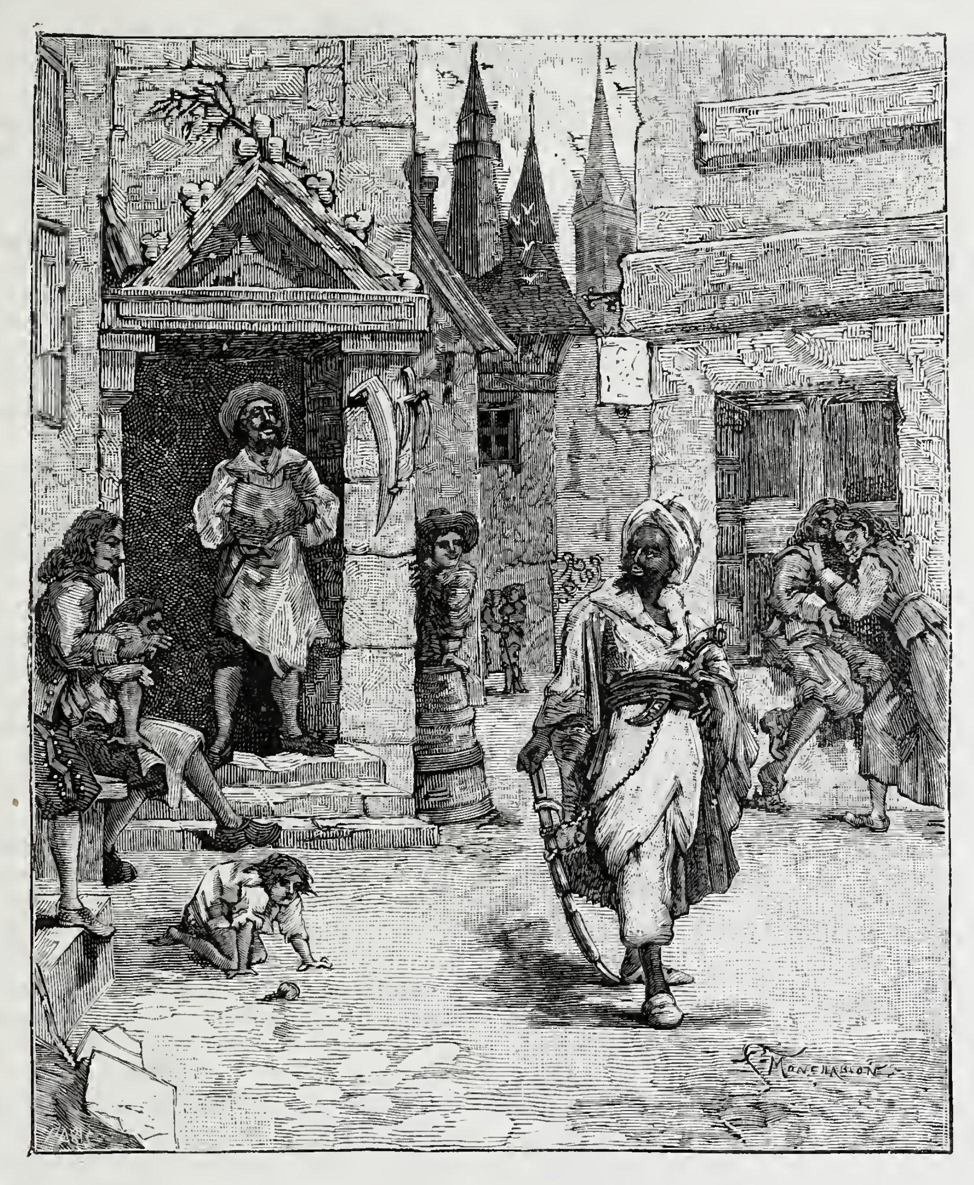


F. Roy, éditeur. — 101.

Imp. Charaire et fils.

Fondation de l'Académie par Richelieu, en 1635.





Pour voir passer Zaga-Christ, les marchands sortaient de leurs boutiques et les femmes de leurs logis. (Page 322, col. 2.)

en toutes nos affaires depuis que nous l'avons choisi pour nostre principal ministre, si en ce qui nous reste à faire pour la gloire et pour l'embellissement de la France, nous ne suivions ses avis, et ne commettions à ses soins la disposition et la direction des choses qui s'y trouveront nécessaires. C'est pourquoy, luy ayant fait connoistre nostre intention, il nous a représenté qu'une des plus glorieuses marques de la félicité d'un estat, estoit que les sciences et les arts y fleurissent et que les lettres y fussent en honneur aussi bien que les armes, puisqu'elles sont un des principaux instruments de la vertu. Qu'après avoir fait tant d'exploits mémorables, nous n'avions plus qu'à adjouster les choses agréables aux nécessaires et l'ornement à l'utilité et qu'il jugeoit que nous ne pouvions mieux commencer que par le plus noble de tous les arts qui est l'éloquence, que la langue françoise qui, jusqu'à présent, n'a que trop ressenti la négligence de ceux qui l'eussent pu rendre la plus parfaite des modernes, est plus capable que jamais de le devenir, vu le nombre des personnes qui ont une connoissance particulière des avantages qu'elle possède et de ceux qui s'y peuvent encore adjouster; que pour en establir des règles certaines, il avoit ordonné une assemblée dont les propositions l'avoient satisfait, si bien que pour les exécuter et pour rendre le langage françois non-seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences, il ne seroit besoin que de continuer ces conférences, ce qui se pourroit faire avec beaucoup de fruit, s'il nous plaisoit de les autoriser, de permettre qu'il fust fait des

réglemens et des statuts pour la police qui doit y être gardée, et de gratifier ceux dont elles seront composées de quelques témoignages honorables de nostre bienveillance.

A CES CAUSES,

Ayant égard à l'utilité que nos sujets peuvent recevoir desdites conférences, et inclinant à la prière de nostre dit cousin, nous avons, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, permis, approuvé et autorisé, permettons approuvons et autorisons par ces présentes signées de nostre main lesdites assemblées et conférences; voulons qu'elle se continuent désormais en nostre bonne ville de Paris sous le nom de l'Académie françoise; que nostredit cousin s'en puisse dire et nommer le chef et le protecteur; que le nombre en soit limité à quarante personnes ; qu'il en autorise les officiers, les statuts et les règlemens, sans qu'il soit besoin d'autres lettres de nous que les présentes par lesquelles nous confirmons dez maintenant comme pour lors, tout ce qu'il fera pour ce regard. Voulons aussi que ladite Académie ait un sceau avec telle marque et inscription qu'il plaira à nostredit cousin, pour seller tous les actes qui émaneront d'elle. Et d'autant que le travail de ceux dont elle sera composée, doit estre grandement utile au public, et qu'il faudra qu'ils y employent une partie de leur loisir, nostre dit cousin nous ayant représenté que plusieurs d'entre eux ne se pourroient trouver que fort peu souvent aux assemblées de ladite Académie, si nous ne les exemptions de quelques unes des charges onéreuses, dont ils pourroient estre chargez comme nos autres sujets, et si nous ne leur donnions le moyen d'éviter la peine d'aller solliciter sur les lieux les procès qu'ils pourroient avoir dans les provinces éloignées de nostre bonne ville de Paris où les dites assemblées se doivent faire, nous avons, à la prière de nostredit cousin, exempté et exemptons par ces mêmes présentes de toutes tutelles et curatelles et de tous guers et gardes lesdits de l'Académie françoise jusqu'audit nombre de quarante, à présent et à l'avenir, et leur avons accordé et accordons le droit de *committimus* (c'est-à-dire privilège de plaider devant la cour des requêtes du palais du parlement ou devant tout autre tribunal spécial) de toutes leurs causes personnelles, possessoires et hypotéquaires, tant en demandant qu'en deffendant, par devant nos amez et féaux conseillers, les maistres dez requestes ordinaires de nostre hostel ou les gens tenans les requestes de notre palais à Paris, à leur choix et option, tout ainsi qu'en jouissent les officiers, domestiques et commensaux de nostre maison. Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers, les gens tenans nostre cour de parlement à Paris, maistres des requestes ordinaires de nostre hostel et à tous autres nos justiciers qu'il appartiendra, qu'ils fassent lire et registrer ces présentes et jouir de toutes les choses qui y sont contenues et de ce qui sera fait et ordonné par nostredit cousin le cardinal de Richelieu, en conséquence et en vertu d'icelles, tous ceux qui ont déjà esté nommez par luy ou qui le seront cy-après jusques au nombre de quarante, et ceux qui leur succéderont à l'avenir pour tenir ladite Académie françoise ; faisant cesser tous troubles et empeschemens qui leur pourroient estre donnés. Et pour ce qu'on pourra avoir à faire des présentes en divers lieux, nous voulons qu'à la copie collationnée par l'un de nos amez et féaux conseillers et secrétaires d'état, foy soit adjoutée comme en l'original; mandons, etc.

« Donné à Paris au mois de janvier, l'an de grâce 1635, signé : Louis.

Ces lettres signées, il ne restait plus qu'à les faire enregistrer par le parlement; mais la chose n'alla pas toute seule; le parlement voyait avec défiance cet établissement nouveau, et ajourna sa décision; les académiciens, soutenus par Richelieu, purent enfin triompher de la résistance qu'ils rencontraient; et le 10 juillet 1637, l'édit fut enregistré avec cette clause toutefois : « Que l'Académie ne pourroit connoître que de la langue françoise, et des livres qu'elle auroit faits ou qu'on exposeroit à son jugement. »

L'Académie déjà formée continua à s'assembler chez Conrart, et commença ses travaux par la critique du *Cid*, qu'elle entreprit sur l'ordre exprès de Richelieu. Après la mort du cardinal, le chancelier Séguier assembla les académiciens chez lui. Louis XIV, qui prit aussi le titre de protecteur de l'Académie, la logea en 1673 au Louvre.

Comme son principal but était l'épuration de la langue française, elle composa un dictionnaire qui parut pour la première fois en 1694, une seconde édition parut en 1718. La sixième date de 1835.

Le 8 août 1793, la Convention supprima l'Académie française par un décret. En 1795, elle fut incorporée dans l'Institut national sous le nom de classe de la langue et de la littérature françaises.

Le 1er mai 1806, elle fut transférée, ainsi que les autres classes de l'Institut, au collège Mazarin, ou elle est encore.

La Restauration lui rendit l'organisation qu'elle avait dans l'origine.

Le palais de l'Institut fut construit en 1665; nous en reparlerons à cette date.

« Le peuple de Paris, dit le vieil historien le Vassor, crut d'abord que l'Académie française était une troupe de monopoleurs et de maltôtiers, qui s'assemblaient pour chercher les moyens de lever extraordinairement de l'argent, et mettre de nouveaux impôts. »

La crainte de voir décréter de nouveaux im-

pôts n'était pas fondée, et à l'aide de ceux qui existaient, l'édilité s'occupa de faire nettoyer et paver « la ville, faubourg et banlieue de Paris». Anne de Beaulieu, sieur de Saint-Germain, fut commis par le roi, le 3 avril 1636, à l'effet de contrôler les travaux des entrepreneurs de ce nettoyage, et de faire une visite générale dans les divers quartiers de Paris, afin d'en constater l'état.

Le rapport qu'il fit en donne une triste idée, il commença par le quartier Saint-Antoine, depuis le carrefour de la rue Geoffroy-Lasnier, jusqu'à la porte Sainte-Antoine, et trouva les rues « pleines de boue et d'immondices, et en outre devant diverses maisons, plusieurs tas d'ordures, comme vuidanges de caves, gravois, fumier, cendres et maschefers » .

La rue de Jouy, fut trouvée « orde, sale et pleine de boues et d'immondices », ainsi que les rues du Figuier, Percée, Saint-Paul, des Lions, des Tournelles, Neuve-Saint-Gilles, et vingt autres.

En face le Jeu de Paume de la rue des Marais-du-Temple, se trouvait un égout bouché par l'amas des immondices; la voûte de cet égout était rompue en plusieurs endroits, et la terre, les cailloux, les moellons, emplissaient tellement l'excavation causée par l'effondrement de l'égout, qu'il était impossible de circuler.

Rue de Berri, où se trouvait le petit marché des Marais, l'infection était grande, les bouchers, rôtisseurs, fruitiers, jetaient toutes les ordures devant la porte de leurs boutiques, et comme personne ne les enlevait, il y avait un tapis d'immondices qui menacait d'obstruer les portes.

Un « placier balayeur » était chargé chaque semaine de nettoyer la place; mais il se contentait de balayer à la surface, sans jamais entamer le dépôt qui augmentait sans cesse.

Le quartier de la Grève était plus sale encore; les égouts bouchés, des ordures partout, en telles quantités que « ces immondices sont grandements préjudiciables à la santé de plusieurs bourgeois qui ont leurs maisons ez environs desditz égoutz ».

Depuis l'église Saint-Nicolas des Champs jusqu'à la rue Grenier-Saint-Ladre, la rue Saint-Martin « estoit remplie d'immondices, boües et eaux croupies et arrestées»; le pavage était défoncé « et pour y remédier, il faudroit relever et rehausser tout le pavé ».

Le quartier Saint-Eustache était un cloaque. Là aussi les égouts étaient bouchés, « ce qui fait que lesdites eaues croupissent et regonflent jusques proche de l'église Saint-Eustache et rendent une telle vapeur puante par le moyen des carrosses charrettes et chevaulx qui passent au dedans des dites eaux, qui est capable d'empester tout le quartier, et le même regonflement et croupissement d'eaue se fait par dedans la rue du Bout du Monde, (rue du Cadran, puis rue Saint-Sauveur), jusques à ladite rue Montorgueil; et est à remarquer que la puanteur des d. eaues est beaucoup plus puante et infecte en cest endroit que en d'autres, à cause des bouchers et charcuitiers qui ont leurs tueries sur ledit esgout (l'égoût de la rue Montmartre), et que le sang et tripailles et autres matières proviennent tant desdites tueries que nettoyement des maisons.

Rue de la Cordonnerie, où se trouvait le marché aux poirées, « les jardiniers et herbières font leurs descharges ordinaires de leurs immundices et mauvaises herbes empuanties en ce lieu, qui peut causer de grandes incommoditez au quartier ».

L'enquêteur s'adressa au sieur Formé pour lui faire enlever ces « herbes empuanties ». Celui-ci le voulut bien, « à la condition qu'elles n'empliraient pas plus de trois tombereaux ».

Le faubourg Saint-Honoré, la Cité, le faubourg Saint-Germain, rivalisaient de malpropreté; dans ce dernier quartier, les rues avaient des appellations aussi malpropres que leur sol; on y voyait encore la rue du Gros-Pet, « qui n'est nullement nette », et d'autres dont il n'est pas possible d'écrire les noms. (Le commissaire-enquêteur lui-même, en parlant de la rue des Deux-Portes qui se trouvait derrière les jardins de l'hôtel de Nevers: s'exprime ainsi « rue des Deux-Portes, autrement appelée par le vulgaire la rue de ... »

La rue de Seine exhalait « une grande puanteur en danger de faire naistre quelques maladies contagieuses dont tous les voisins dudit esgout (aussi rompu et bouché) nous ont fait leurs plaintes et leurs supplications d'y faire mettre ordre en bref, sinon qu'ils seront contraintz de quitter ladite rue en danger; outre qu'ils voyent souvent plusieurs carrosses et harnois tumber dedans (l'égout) qui accroissent la rupture dudit esgout. »

Mais c'était surtout le quartier de la place Maubert qui méritait le prix de saleté. Partout ce n'était que « pailles pourries, plumes, tripailles et autres vilainies et puantes ordures » provenant des rôtisseurs, bouchers, teinturiers et bougraniers (apprêteurs de toiles dites bougrans).

Dans la rue Saint-Victor, il se faisait un si grand amas de boues et d'immondices de toutes sortes « liquéfiées avec les dites eaues qui regonflent de tous costé, qu'il empesche et rend difficile le passaige ordinaire des allans et venans en ceste ville de Paris » et les mauvaises odeurs qui s'en échappaient pouvaient « causer quelques maladies contagieuses ».

Le pont de la Bièvre était en fort mauvais état; l'arcade en était rompue, ce qui faisait verser dans la rivière les carrosses et les charrettes qui s'y aventuraient.

Au reste, le rapport mentionne partout la rupture ou tout au moins le bouchage des égouts;

aucun ne fonctionnait : celui du faubourg Saint-Denis était brisé, « cc qui cause que plusieurs personnes allans et venans se blessent en passant, outre que ledit esgout rend une grande puanteur qui incommode les habitants ».

Quant au pavage, il était généralement à faire ou à refaire.

Après avoir constaté l'état de malpropreté qui régnait dans la ville et les faubourgs, le rapporteur proposa les moyens à employer pour tenir nets et pavés la ville, ses faubourgs et sa banlieuc.

Nous rcmarquons dans ce rapport qu'il avait divisé Paris en vingt quartiers, bien que cette division ne fût devenue officielle que par la déclaration du roi du 12 décembre 1702 et que Paris comptait alors cinq cent quinze rues, vingt-quatre égouts et neuf voiries.

Il demanda et obtint l'établissement de neuf nouvelles voiries, le balayage des rucs de trois jours l'un, et deux cents pauvres valides pour l'effectuer et mettre les immondices en tas qui devaient être enlevées par cinquante tombereaux.

Chaque bouche d'égout fut pourvue d'une grille fermant à clef, de façon à empêcher que ccs égouts servissent de retraite et de lieux d'embuscade aux voleurs de nuit, et aussi afin que les grosses ordures ne pussent y entrer.

Le commissaire général fut obligé de visiter chaque semaine un quartier, et de voir si le nettoyage s'en faisait régulièrement.

Nouvelles défenses expresses furent faites de jcter la vidange, « les tripailles, les boyaulx, le sang des bestiaux, les rognures de morue », sur la voie publique.

Un ordre de pavage fut signé le 1er juillet; on prit enfin toutes les mesures nécessaires pour nettoyer et assainir Paris dont la malpropreté repoussante amenait si souvent des maladies pestilentielles, et il est fort possible que ce fut à propos du remuement de toutes les immondices accumulées depuis si longtemps sur tant de points de la capitale, qu'au mois de septembre; de cette même année 1636, une sorte de peste éclata; les prisonniers de la Conciergerie en furent les premiers atteints, le 15 septembre; on les transféra à la maison de Scipion et jusqu'à la mi-novembre la contagion exerça ses ravages; elle cessa alors, mais pour reparaître en 1638.

Le 1er mars 1636, la cour enregistra des lettres patentes du roi, données le 22 février et portant création de douze étaux de boucherie à établir dans l'île du Palais; à frais communs, le dame de la Bechercllc ct le sieur d'Astranour de Jussas durcnt faire construire à cet effet un bâtiment sur la place Dauphine, sous lequel seraient établis ces douze étaux et autour dudit bâtiment six échoppcs de rôtisseurs en blanc.

Le 20 mai, sept à huit faux-monnayeurs furent arrêtés dans la rue Champ-Fleuri (en 1801, rue de la Bibliothèque, supprimée en 1856), rue qui depuis des siècles servait de repaire aux femmes de mauvaise vie, par deux commissaires de police qui, escortés d'une douzaine de sergents, les conduisaient en prison. Arrivés dans la rue du Four-Saint-Honoré (rue Vauvilliers), la duchesse de Soissons y passait. Alors ses pages et ses laquais attaquèrent les commissaires et les sergents et furent bientôt secondés dans leur attaque par d'autres pages qui accoururent de l'hôtel de Soissons. Il s'engagea alors un combat; un commissaire fut roué de coups et un des sergents mortellement blessé d'un coup d'épéc, ainsi qu'un soldat qui l'accompagnait.

Un maître d'armes, qui avait pris fait et cause pour les représentants de l'autorité, fut lardé de quarante coups d'épée.

Le cas était grave, on dressa procès-verbal, on informa et le grand prévôt fut saisi de l'affaire qui se termina par la condamnation à la potence de quelques laquais.

Mais ces actes de violence et d'insubordination devenaient trop fréquents; d'un autre côté, il semblait que les gens sans aveu se moquaient des ordonnances rendues, tant le nombre dcs vols et des agressions nocturnes augmentait, ct un nouvel édit, plus sévère que les autres, fut encore rendu :

Le lundi 7 août, sur la remontrance, faite par le procureur général du roi, des assassinats, violences et vols « qui se commettent de nuit et de jour en cette ville et fauxbourgs, mesme du nombre des vagabondz et soldats qui y sont, entr'autres de ceux qu'on nomme filloux, joueurs de cartes, dcz et mérelles, qui, contrefaisant les estrangers, attirent et mènent plusieurs personnes aux hostelleries, cabarets, tavernes et autres lieux qui leur sont affidez, en leur ostant avec port d'armes et autres violences et excedz, l'or et l'argent qu'ilz ont sur eux », etc. La cour « a ordonné et ordonne que tous soldats, vagabonds et autres portans espée, mendians vallides, joueurs de cartes, dez et mérelles, soy disans filloux vuideront la ville, prévosté et vicomté de Paris dans vingt-quatre heures après la publication du présent arrest; et à faute de ce faire, permis au lieutenant criminel de robbe courte et prévost de l'Isle de se saisir d'eux, les emprisonner pour estre conduits aux gallères sans aultre forme ny figure de procez, avec deffense à tous hosteliers, taverniers, cabaretiers et autres locataires de les recevoir et loger en leurs maisons, à peine d'amende arbitraire et de punition corporelle s'il y eschet et de restitution en leurs noms de ce qui aura esté vollé et pippé en leurs dites maisons. Comme aussy cnjoinct la cour à toutes personnes qui sont bannics de cette ville et fauxbourgs, prévosté et vicomté de Paris de garder leur ban, et vuider lesdits lieux dans vingt-quatre heures après la publication du présent arrest, à peine



Le 20 mai furent arrêtés dans la rue Champfleuri huit faux-monayeurs. (Page 328, col. 1.)

d'être pendus et estranglez, sans aultre forme ny figure de procez, etc. »

Pendus et étranglés sans autre forme de procès, il y avait dans cette menace matière à réflexion; et on eût pu croire que les filoux se fussent empressés de s'éloigner; il n'en fut rien. Les gens visés par l'édit se contentèrent de s'abstenir de jouer publiquement pendant quelque temps; mais l'année n'était pas écoulée, que les choses avaient repris leur cours habituel.

Il fallut renouveler l'ordonnance le 12 janvier 1637, et on y ajouta commandement aux bourgeois d'avoir des armes dans leurs boutiques « pour estre prests à donner main-forte aux lieutenants civil et criminel et autres officiers de justice qui voudroient faire capture de ces voleurs ».

« L'usage du tabac, rapporte Félibien, devenu commun, ouvrit aux vagabonds, aux soldats sans occupation et aux filoux, de nouveaux moïens d'exercer leurs voleries. »

On ne s'attendait guère à voir le tabac en cette affaire!

Il paraît que les filoux en question menaient leurs victimes dans les endroits où on s'assemblait « pour prendre du tabac » et que là ils les dépouillaient.

Il fut défendu à qui que ce fût, excepté aux épiciers, de vendre du tabac, ou de permettre qu'on s'assemblât dans sa maison pour en user, à peine de cinq cents livres d'amende et de punition corporelle si le cas l'exigeait.

C'était payer cher le plaisir d'offrir une prise ou une pipe à ses convives!

Mais, « quoi qu'en dise Aristote », le tabac a triomphé de la guerre qu'on lui faisait. A propos de guerre, la France en était venue aux mains avec les Espagnols, et la perte de quelques places en Picardie avait jeté l'alarme à Paris. Le duc de Lorraine et le comte de Werth, après s'être emparés de Corbie et de Roye, avaient franchi la Somme et n'étaient plus qu'à une vingtaine de lieues de la Seine.

Aussitôt les habitants de l'Ile-de-France, croyant avoir déjà les ennemis à leurs trousses, abandonnèrent leurs villages pour se mettre en sûreté dans la capitale; les religieux et les religieuses firent de même, et pendant tout le mois d'août 1636, on ne vit entrer dans Paris que charrettes et chariots chargés de gens qui s'y réfugiaient avec leurs meubles.

Le roi, pour mettre Paris à couvert d'un coup de main, fit couper tous les ponts de la rivière de l'Oise et ordonna de nouvelles levées de troupes.

Les portes de Paris furent gardées depuis le 13 août jusqu'au 27 septembre. Le roi déclara la reine gouvernante de Paris pendant son absence, par lettres du 1er septembre. Déjà, par d'autres lettres du 16 août, il y avait établi pour lieutenant général Timoléon d'Épinay, seigneur de Saint-Luc, maréchal de France.

Par diverses ordonnances rendues dans le même temps, il fut fait injonction à tout gentilhomme ou soldat sans condition, de s'enrôler dans les vingt-quatre heures chez le maréchal de la Force, et aux maîtres, de faire enrôler leurs laquais capables de porter les armes.

Tous les gens qui avaient carrosse furent obligés de fournir un cheval avec un laquais ou cocher; les propriétaires et principaux locataires de chaque maison furent mis en demeure de fournir un homme avec un baudrier et une épée; les maîtres de poste durent donner un cheval et un postillon.

Il fut défendu à tout artisan de retenir dans sa maison plus d'un serviteur, soit compagnon, soit apprenti.

Le travail des ateliers cessa, celui des bâtiments fut interrompu.

Les maîtres d'hôtel du roi et gentilshommes servants qui n'étaient pas de quartier, eurent l'ordre de se rendre à l'armée de Picardie, montés et armés, aussi bien les privilégiés, que ceux exempts de la taille.

Grâce à ces mesures énergiques et promptement prises, en moins de quinze jours, le roi se trouva avoir une armée des plus nombreuses.

Les bourgeois fournirent volontairement l'argent nécessaire pour l'entretien de ces nouvelles troupes; à quoi contribuèrent aussi tous les chapitres, collèges, communautés, fabriques et monastères rentés.

L'élan fut général. Un certain Boismaillé, qui prétendait avoir trouvé la pierre philosophale, promit, en fabriquant de l'or, de fournir deux cent mille écus par semaine. Louis XIII et son ministre le firent travailler en conséquence; malheureusement, ses essais demeurèrent infructueux et à la sollicitation des capucins, il fut enfermé à Vincennes.

On songea en même temps à fortifier la ville et à la munir de provisions.

Le tiers des habitants des bourgs et des villages d'alentour eurent commandement de se rendre aux endroits désignés pour travailler aux fortifications de Paris.

Les greniers des communautés, et même les galeries du Louvre, furent alors ouverts à tous ceux qui voulurent y apporter des blés.

Toutes ces précautions prises, le roi partit pour la Picardie et reprit successivement les places qu'on avait perdues.

Le 17 novembre, un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté à cette occasion à Notre-Dame et le 21, le roi étant de retour, alla faire le lendemain ses prières à la cathédrale, où il avait offert le 9 octobre précédent une grande lampe d'argent ciselé du poids de 320 marcs, afin d'accomplir un vœu qu'il avait fait quelque temps auparavant.

En 1636, les religieuses annonciades de Saint-Nicolas de Lorraine arrivèrent à Paris et se logèrent dans la rue du Bac le 1er septembre. Deux ans plus tard, elles allèrent s'installer dans un monastère que la reine leur donna et qui était situé rue de Vaugirard; il prit le nom de couvent du Saint-Sacrement et de Saint-Nicolas de Lorraine; malheureusement, ces religieuses firent des dettes qui les obligèrent à l'abandonner à leurs créanciers; des religieuses de l'Assomption s'en rendirent adjudicataires en 1656 et s'y établirent. On l'appela alors le monastère de la Mère Petit, du nom d'Isabelle Petit de Sainte-Ursule, qui était à la tête de la communauté. On l'appela aussi monastère de la Présentation de Notre-Dame et monastère de Notre-Dame de Grâce; mais ces nouvelles religieuses eurent le même sort que celles qui les avaient précédées; elles furent contraintes d'abandonner aussi la maison à leurs créanciers.

En 1637, d'autres religieuses annonciades de l'ordre de Saint-François, instituées à Bourges par la reine Jeanne, vinrent encore s'établir à Paris dans une maison de la rue des Saints-Pères. Le duc d'Orléans leur donna 2,000 livres de rente à prendre sur les biens de *Mademoiselle* qui désirait être considérée comme fondatrice de leur maison.

Elles allèrent peu de temps après habiter rue de Sèvres, dans un monastère qu'elles firent bâtir sous le titre de maison des Annonciades des Dix Vertus de Notre-Dame. Elle y furent introduites le 20 octobre 1640, par le grand vicaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en présence de mademoiselle d'Orléans, fondatrice, et de la prin-

cesse de Condé. La bénédiction eut lieu le lendemain. En 1654, cette communauté fut dissoute ainsi que celle des Annonciades de Saint-Nicolas de Lorraine. Ce fut l'abbesse et les religieuses de Notre Dame aux Bois, du diocèse Noyon, qui fuyant la guerre qu'on redoutait en 1636, vinrent à Paris et achetèrent le monastère 50,000 écus et s'y établirent en 1719, après y avoir fait bâtir une église dont la première pierre fut posée le 8 juin 1718, par la duchesse d'Orléans et qui fut dédiée le 24 octobre 1720, par l'évêque de Toul.

Nous parlerons plus tard de l'église et de cette maison qu'on désigna sous le nom d'Abbaye aux Bois.

Enfin, d'autres religieuses annonciades, venues de Saint-Mandé, achetèrent une grande maison et un jardin rue de Popincourt où elles s'installèrent le 13 août 1636. Elles avaient une chapelle dédiée à Sainte-Marthe, mais dans la suite, elles firent bâtir une église qui fut achevée en 1659.

En 1780, leur communauté fut dissoute; en 1781, on traça deux rues sur l'emplacement des bâtiments, l'une devint la rue Saint-Ambroise, l'autre appelée rue de Beauharnais, fut supprimée le 9 octobre 1818.

L'église qui était demeurée debout, fut déclarée propriété nationale en 1790 et vendue le 2 prairial an V; elle devint en 1802, la seconde succursale de la paroisse Sainte-Marguerite.

Elle fut rachetée par la ville de Paris le 31 août 1811, moyennant 67,500 francs; elle fut restaurée et considérablement agrandie sur les plans de M. Godde architecte. Elle fut bénite le 15 novembre 1818.

Cette église fut complètement reconstruite en 1863, sur les plans et sous la direction de M. Ballu. On la nomme aujourd'hui l'église Saint-Ambroise; nous aurons à en donner la description détaillée.

Nous avons vu s'établir en 1629 les Hospitalières de la Charité de Notre-Dame, en 1636, ces religieuses achetèrent le (30 janvier) une maison de campagne appelée la Roquette au quartier Popincourt, pour y mettre leurs convalescents; un décret de l'archevêque, du 12 octobre 1690, sépara la maison de la Roquette de celle de la chaussée des Minimes. Les religieuses de la Roquette étaient désignées sous le nom d'Hospitalières de Saint-Joseph.

Au moment de la Révolution, cette maison contenait dix-neuf lits pour des femmes vieilles et infirmes. Elle fut supprimée en 1792.

Les bâtiments furent vendus en huit lots, les 16 septembre 1817 et 8 avril 1823. Sur son emplacement ont été prolongées les rues de la Roquette et Saint-Maur.

La crainte de la guerre avait amené de Rethel à Paris en 1636, les religieuses bénédictines de Notre Dame de Liesse, qui s'y réfugièrent et s'y établirent dans la rue du Vieux-Colombier. La comtesse de Soissons leur donna 2,000 livres de rente, et la duchesse de Longueville leur en donna 500; le roi leur accorda des lettres patentes en octobre 1638, et de nouvelles le 3 janvier 1639. En 1645, elles prirent possession d'une propriété connue sous le nom de Jardin d'Olivet et située dans la rue de Sèvres. En 1663, elles y firent bâtir une chapelle; ce couvent fut supprimé en 1778, et sur son emplacement fut construit l'hôpital Necker.

Les religieuses de Fervaques vinrent aussi au moment de la guerre, de Noyon à Paris, pour y chercher un asile; elles se logèrent dans une maison du faubourg Saint-Germain, mais elles n'eurent pas le droit de mettre une croix à leur porte, ni de se servir de cloches.

En 1643, l'abbé de Clairvaux leur permit d'avoir un monastère comme tous les autres; l'abbé de Saint-Germain autorisa son établissement, puis on n'en entendit plus parler.

Dulaure mentionne, en 1636, la fondation, rue Vieille-du-Temple, d'une académie royale pour la jeunesse, due à l'initiative de Richelieu qui, prétend-il, donna 22,000 livres pour cet établissement. Vingt gentilshommes devaient y être nourris chacun pendant deux années et de plus, instruits dans les exercices militaires, les mathématiques, l'histoire, etc. « Cette académie, dit-il, se composait en outre de jeunes gentilshommes payant pensions. »

Nous n'avons trouvé nulle part trace de cette institution.

Mais ce que nous trouvons consigné partout, et ce que nous nous garderons bien d'omettre, c'est la première représentation du *Cid*, le chef-d'œuvre du grand Corneille.

La langue espagnole était depuis de longues années de mode à Paris, parmi les courtisans qui affectaient de parler cette langue, comme auparavant ils s'ingéniaient à parler l'italien.

De Châlons, secrétaire de Marie de Médicis, retiré à Rouen, avait indiqué le sujet du *Cid* à Corneille qui se hâta de l'accepter et la pièce faite, la cour fut la première à organiser en faveur de la nouvelle tragi-comédie un succès hors ligne.

On la joua trois fois au Louvre, avant que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne la représentassent sur leur théâtre, où elle fut très goûtée.

Richelieu lui-même, bien que furieux de voir Corneille traiter un sujet espagnol et faire l'apologie du duel dans sa pièce, dissimula son ressentiment et fit bonne mine au poète.

Il fit jouer deux fois la pièce dans ses appartements et, sur la demande de la reine, donna des titres d'anoblissement à Corneille.

Mais, l'année suivante, il était tout prêt à sévir contre lui, et ce fut la duchesse d'Aiguillon qui le sauva, tout au moins d'un ordre d'exil.

Bientôt les courtisans d'antichambre s'acharnèrent contre la pièce et son auteur; Scudéri,

Claveret, Bois-Robert, les déchirèrent à belles dents et ce dernier écrivit une parodie du *Cid* qui fut jouée au palais Cardinal par des laquais et des marmitons, et lorsque don Diègue dit à son fils :

Rodrigue, as-tu du cœur?

l'un d'eux, qui représentait Rodrigue répondait :

Je n'ai que du carreau.

Et tous les familiers de l'Éminence, de rire aux larmes.

Mais les bourgeois qui fréquentaient l'hôtel de Bourgogne, et qui ne connaissaient pas toutes ces intrigues de cour, applaudirent de bon cœur aux plus beaux endroits de la pièce et comme tout le monde parlait du *Cid*, les comédiens s'empressèrent de jouer des pièces inspirées par celle-ci. Ce fut ainsi qu'en 1637, ils donnèrent *la Vraie Suite du Cid*, tragi-comédie, de M. Desfontaines et *la Suite et le Mariage du Cid*, tragi-comédie, par M. Chevreau; enfin nous trouvons encore mentionnée en 1637, une tragi-comédie de Chillac ayant pour titre : *l'Ombre du comte de Gormas et la Mort du Cid.*

En 1637, les religieux de Saint-Germain des Prés vendirent avec la permission du roi un jardin clos de murs, de la contenance de trois arpents et situé dans le voisinage de leur abbaye ; ils en tirèrent 50,000 livres et sur son emplacement, les acquéreurs firent bâtir une rue qu'on appela rue de l'Égout, en raison d'un égout qui y passait. En 1740, cet égout ayant été couvert, la rue prit le nom de rue des Fossés-Saint-Germain ; en 1741, on aliéna l'hôtel de Bourbon et on ouvrit une porte de l'abbaye, en perçant les nouveaux murs-clôture, et la rue s'appela alors rue Saint-Benoit.

Dans la même année, le curé de Saint-Etienne du Mont voulant retirer du libertinage plusieurs jeunes filles, acheta dans la rue des Poules (cette rue commençait rue de la Vieille-Estrapade et finissait rue du Puits-qui-Parle (rue Amyot); on la nomma d'abord au XVIe siècle rue du Châtaignier, en 1605 elle devint rue des Poules et aussi rue du Mûrier ; aujourd'hui, c'est la rue Laromiguière) une maison pour les loger; ce fut la communauté de Sainte-Théodore. L'archevêque de Harlay ayant voulu leur donner un nouveau directeur, ces filles le refusèrent et quittèrent la maison.

On les remplaça par d'autres qui formèrent la communauté de Saint-Aure et furent placées dans un autre local de la rue Neuve-Sainte-Geneviève (rue Tournefort).

En 1707, ces religieuses firent bâtir une église. L'église et le couvent furent supprimés en 1790, devinrent propriété nationale et furent vendus le 15 thermidor an IV.

En 1637, on projeta de former une place en face de la Sorbonne et de percer une rue dont l'ouverture en procurerait la vue du côté de la rue de La Harpe. « On acheta en conséquence, lisons-nous dans le dictionnaire de MM. Lazare, du collège de Cluny, quelques maisons qui furent abattues, plus 233 mètres de terrain dépendant du collège des Trésoriers et l'on aligna en 1639, la rue qu'on avait projetée. »

On l'appela rue Neuve-de-Richelieu ; en 1793 elle prit le nom de rue Chalier, en 1806 elle redevint rue Neuve-de-Richelieu. Elle fut supprimée en 1859.

Ajoutons qu'en 1637, l'hiver fut très rigoureux, qu'il gela très fort et qu'un amas de glaces entraîna le pont de la Tournelle qui avait été construit en bois sur la ligne du pont Marie d'après les engagements pris en 1614 par Christophe Marie et qu'on le rebâtit quelques temps après, encore en bois; il menaça ruine en 1648 et fut emporté par la violence des eaux en 1651.

« L'année 1638, dit Bassompierre dans son journal, commença un bon augure pour la France; la reine se crut grosse par divers signes apparens. Elle ne l'avait point été depuis vingt-deux ans de mariage. Cela causa une extrême joie au roi et donna aux François une grande espérance de bonheur. »

Les Parisiens pleins d'enthousiasme, reçurent cette nouvelle avec des transports d'allégresse.

Quant à Louis XIII, les succès remportés sur ses ennemis aussi bien que cet espoir de paternité, il attribua tout à l'intercession de la sainte Vierge et voulut se mettre, lui et ses États, sous sa protection particulière ; pour cela, il fit expédier le 10 février, des lettres patentes par lesquelles il enjoignait à tous les archevêques et évêques de son royaume de faire faire commémoration de cette déclaration aux grand'messes qui se diraient à perpétuité dans l'église cathédrale et les autres, le jour de l'Assomption et il ordonna que le même jour, après vêpres, il fût fait une procession solennelle à la quelle assisteraient les cours souveraines et les principaux officiers ; enfin, il fit vœu de faire construire de nouveau le grand autel de l'église de Notre-Dame (vœu qui ne fut accompli que par le roi Louis XIV).

Bien que l'espoir d'être père eût été pour quelque chose dans la résolution du roi, il faut cependant reconnaître qu'il nourrissait ce projet depuis l'année précédente, car, dans une lettre du 21 novembre 1637, l'ambassadeur de Suède parla de l'intention du roi de se consacrer à la Vierge.

Le 15 janvier de cette année 1638, le conseil rendit un arrêt à la requête du prévôt des marchands et des échevins, aux termes duquel, le roi voulant que Paris et ses faubourgs aient une étendue certaine et limitée, il fut ordonné qu'un plan en serait dressé et que des bornes seraient plantées aux limites par les trésoriers de France; il fut en outre défendu à toutes personnes de faire construire au delà de ces bornes, sans lettres patentes expresses scellées du grand sceau.



F Roy, éditeur. — 102.

Louis XIII.

Imp. Charaire et fils.



Il fut aussi fait défense par le même arrêt, de bâtir aucunes maisons, boutiques ou échoppes sur les quais et sur les ponts, aussi bien que sur les places publiques destinées à la décoration de la ville.

Le parlement de Paris reçut deux nouvelles atteintes à sa liberté.

Au mois de mars, plusieurs quartiers des arrérages des onze millions de rentes constituées sur les gabelles de France n'ayant pas été payés, les rentiers firent des instances auprès du conseil pour demander ce payement et ne ménagèrent pas les expressions destinées à peindre leur mauvaise humeur. En sortant de la maison du chancelier, quelques-uns d'entre eux rencontrèrent l'intendant des finances Cornuël.

Il fut hué, poursuivi, et la populace s'en mêlant, il n'eut que le temps de se réfugier dans la maison du surintendant, devant laquelle, heureusement pour lui, il passait.

Trois des rentiers qui avaient été signalés pour leur violence de paroles furent arrêtés et jetés à la



L'alchimiste avait promis de faire de l'or. (Page 330, col. 2.)

Bastille; les autres se réunirent et présentèrent une requête au parlement.

Il fut convenu que les chambres s'assembleraient pour en délibérer; mais à peine entraient-elles en séance, que le premier président, Le Jai, donna connaissance d'une lettre de cachet, portant défense au parlement de connaître de cette affaire.

Les plaignants étaient outrés, mais ils n'osèrent se plaindre.

Le lendemain, Gayant et Champrond, présidents aux enquêtes, reçurent ordre du roi, leur commandant de se retirer chez eux. Barillon, autre président, fut relégué à Tours; Salo, Sevin, Thibeuf et Bouville, conseillers, eurent l'ordre d'aller, le premier à Tours, le second à Amboise et les deux autres à Caen.

Ils obéirent, et dès qu'ils furent arrivés dans ces villes, on leur communiqua un nouvel ordre qui leur commandait de s'y constituer prisonniers.

Le mois suivant, le roi interdit la troisième chambre des enquêtes « parce qu'elle maltraitoit Colombet qui s'étoit fourré contre leur gré dans leur compagnie ».

Et Messieurs du parlement courbaient la tête devant la volonté royale.

En 1638, fut fondé à Belleville, un couvent de pénitents du tiers ordre de Saint-François, par un particulier nommé Jean Bordier.

Il fut autorisé en 1650 par J. François de Gondi, archevêque de Paris; les religieux portaient une robe brune avec capuce isolé de la robe, une corde noire serrée aux reins et des sandales de bois.

Un certain de Lasse, du pays de Cahors, qui était accusé du crime de fausse monnaie, eut la

tête tranchée le 13 août 1638 « au bout et place du Pont-Neuf, du costé du quay de l'Escole Saint-Germain », il avait vingt-quatre ans et était ancien page de Monsieur ; on le prit chez La Galiotte, comédienne de l'hôtel de Bourgogne.

On sollicita le roi de lui accorder sa grâce, mais il refusa absolument, disant « qu'il ne donnoit pas grâce aux faux-monnoyeurs, et qu'il ne vouloit pas qu'on dît que la maison de Monsieur, son frère, fût le réceptacle des faux-monnoyeurs, voleurs et méchants ».

Le surlendemain, 15 août, il se produisit un grand scandale dans l'église Notre-Dame « causé par ceux-là mêmes qui devoient l'empêcher et le châtier si d'autres l'avoient ému ».

Voici le fait :

Dans les processions où les compagnies souveraines prenaient place, il était d'usage que le parlement prît la droite, et la chambre des comptes la gauche, de manière que les deux présidents de ces chambres marchassent de front. De même lorsqu'elles se trouvaient, à l'occasion de quelque cérémonie, dans une église, l'étiquette exigeait que les membres du parlement se plaçassent dans les sièges des chanoines à la droite, et ceux de la chambre des comptes à la gauche. Quant à l'entrée dans le chœur, elle était à volonté ; mais à la sortie, chacune des cours devait rigoureusement prendre le rang indiqué.

Or, ce jour-là, — fête de l'Assomption, l'église était pleine : le premier président de la chambre des comptes prétendit, à la sortie du chœur, passer immédiatement après celui du parlement ; mais les présidents à mortier, ne voulant laisser marcher que le seul gouverneur de Paris entre leur premier président et eux, arrêtèrent net le président de la chambre des comptes.

Surpris par cette agression, le président fit un mouvement, et aussitôt tous les magistrats de sa chambre se ruèrent sur les présidents à mortier : en un clin d'œil les bonnets et les mortiers volent en l'air, les robes sont déchirées, les coups de pied succèdent aux coups de poing, la mêlée devient générale, de telle façon que le gouverneur de Paris fut obligé de tirer son épée ; les archers en firent autant ; les gentilshommes à leur tour dégaînèrent.

Bientôt, la vaste nef de Notre-Dame ressembla à un champ de bataille : les hommes criaient, les femmes s'évanouissaient.

Enfin les archers parvinrent à faire cesser la confusion ; les magistrats des deux cours sortirent, la perruque de travers, les regards chargés de colère, et en échangeant encore quelques bourrades à la porte.

Aussitôt après les coups, on eut recours au papier ; on fit des informations de part et d'autre ; mais le roi, averti de ce scandale, arrêta toute procédure et décida qu'il jugerait l'affaire lui-même, et les choses en restèrent là.

Ce fut en 1638, que Vincent de Paul, un saint homme, qui fut en même temps un grand citoyen, fonda, avec l'assistance de quelques dames pieuses que son zèle enflamma, une maison pour y recueillir les enfants abandonnés, dont nous avons déjà retracé la triste situation.

Cette maison était située rue Saint-Victor ; Vincent de Paul résolut d'y recueillir le plus d'enfants qu'il pourrait, et de leur faire donner tous les soins maternels qui leur étaient nécessaires ; il fut surtout aidé dans cette tâche par Louise de Marillac, nièce du garde des sceaux, victime de la haine du cardinal.

Malheureusement, à son début, l'institution ne pouvait compter que sur environ 1,400 francs par an ; c'était une bien petite somme pour une si grosse tâche, car les malheureux orphelins affluaient, ainsi que le constate le registre de la maison qui était tenu par une des dames bienfaitrices de l'œuvre, que Vincent de Paul appelait ses avocates.

« 22 janvier 1640, M. Vincent est arrivé vers les onze heures du soir ; il nous a apporté deux enfants ; l'un peut avoir dix jours, l'autre est plus âgé. Ils pleuraient les pauvres petits !

« 25 janvier. Les rues sont remplies de neige, nous attendons M. Vincent ; il n'est point venu ce soir.

« 26 janvier. Le pauvre M. Vincent est transi de froid. Il nous arrive avec un enfant, mais il est déjà sevré, celui-là ; cela fait pitié de le voir ! il a des cheveux blonds, une marque à son bras. Mon Dieu ! mon Dieu ! qu'il faut avoir le cœur dur pour abandonner ainsi une pauvre petite créature !

« 7 février. L'air est bien vif. M. Vincent est venu visiter notre communauté. Ce saint homme est toujours à pied. La supérieure lui a offert de se reposer ; il a couru bien vite à ses petits enfants. C'est merveille d'entendre ses douces paroles, ses belles consolations ! Ces petites créatures l'écoutent comme leur père ! Oh ! qu'il le mérite bien, ce bon M. Vincent ! j'ai vu aujourd'hui ses larmes couler. Un de nos petits est mort. C'est un ange, s'est-il écrié, mais il est bien dur de ne plus le voir ! »

Bientôt le nombre des enfants recueillis fut si considérable, que les dames de charité qui desservaient la maison furent forcées d'en abandonner une partie ; un moment elles se virent même à la veille de renoncer à une entreprise qui, disaient-elles, dépassait leurs forces.

Profondément affligé de cette disposition, Vincent de Paul s'adressa à leur cœur :

— Or sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnées ; voyez maintenant si vous voulez les abandonner aussi. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leur juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais

prendre les voix et les suffrages : il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un charitable soin; et, au contraire, ils périront infailliblement, si vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet pas d'en douter.

A cette voix émue, entrecoupée de soupirs et de sanglots, l'assemblée ne répondit que par des larmes; il fut convenu qu'on continuerait ce qu'on avait si bien commencé, à quelque prix que ce fût.

Le roi vint d'ailleurs au secours de cette utile fondation : il accorda, en 1648, le château de Bicêtre pour loger les enfants trouvés; mais on reconnut bientôt que l'air y était trop vif et les enfants furent ramenés à Paris, dans une grande maison du faubourg Saint-Denis, près Saint-Lazare. Des nourrices de la campagne venaient chercher les nouveaux-nés pour les allaiter, et les ramenaient à l'hospice quand ils étaient sevrés. On leur apprenait un métier, afin de les mettre à même de gagner leur vie.

L'établissement fondé par saint Vincent de Paul pour les enfants trouvés ne reçut une existence légale qu'en 1670; au mois de juin, un édit l'organisa, le réunit à l'hôpital général et lui assigna des revenus considérables en biens-fonds, en rentes et en taxes sur les propriétaires et sur les seigneurs de Paris et des environs. Une des dispositions de cet édit mérite d'être rapportée : « Comme il n'y a point de devoir plus naturel et plus conforme à la piété chrétienne que d'avoir soin des pauvres enfants exposés, que leur faiblesse et leur infortune rendent également dignes de compassion, les rois nos prédécesseurs ont pourvu à l'établissement de certaines maisons et hôpitaux où ils puissent être reçus, pour y être élevés avec piété... Considérant combien leur conservation était avantageuse, puisque les uns pouvaient devenir soldats et servir dans nos troupes, les autres ouvriers et habitants des colonies, que nous établissons pour le bien du commerce de notre royaume, nous leur aurions donné, par nos lettres patentes de juin 1644, 8000 livres pour chacun an... A ces causes et autres bonnes considérations, etc., ordonnons l'hôpital des Enfants-Trouvés l'un des hôpitaux de notre bonne ville de Paris. »

En 1672 et en 1688, l'administration de l'hôpital général acquit, rue Neuve-Notre-Dame, devant l'Hôtel-Dieu, des maisons sur l'emplacement desquelles s'éleva l'hospice dit des Enfants-Trouvés de la rue Notre-Dame.

Une grande maison, sise rue de Charenton, reçut une affectation semblable.

D'après Sauval, l'hospice de la rue Neuve-Notre-Dame, qu'on appelait parfois de l'ancien nom maison de la couche (comme on appelait celle qui, du temps de François Ier, existait auprès du palais épiscopal, au bas de la ruelle descendant vers la rivière), « était destiné à servir d'entrepôt et d'hospice aux enfants exposés, qu'on ne pouvait transporter en la maison du faubourg Saint-Denis sans quelque danger; l'hôpital de la rue de Charenton était destiné aux enfants trouvés qui revenaient d'entre les mains des nourrices, pour y être élevés jusqu'à un certain âge, qu'ils sont mis à l'hôpital général ».

A la fin de 1670, le nombre des enfants déposés à l'hospice s'élevait à 312; en 1680, il était de 800; à la fin du siècle, il se montait à plus de 1600; en 1740, on en compta 3150; en 1770, c'était 7000! Plus du tiers de ces enfants était envoyé de la province.

Le ministre Necker provoqua un arrêt du conseil, le 19 janvier 1779, par lequel le roi défendait ces transports qui faisaient périr neuf enfants sur dix, soit pendant la route, soit peu de jours après leur arrivée.

La révolution de 1789 changea complètement la législation et la réglementation relatives aux enfants trouvés.

En 1794, les enfants trouvés, qu'on appela les enfants de la Patrie, furent transférés au Val-de-Grâce, puis, bientôt après, réunis à la Maternité, mais placés dans les bâtiments du noviciat de la congrégation de l'Oratoire, construits, en 1650, rue d'Enfer, où ils formèrent, à partir de 1814, une maison distincte sous le titre d'Hospice de l'Allaitement; mais l'usage lui conserva le nom d'Hospice des Enfants-Trouvés.

En 1836, les enfants trouvés et les orphelins ont été réunis dans cette maison, qui reçut de notables accroissements et améliorations.

Jusqu'alors, le dépôt des enfants abandonnés se faisait au moyen d'un tour ou boîte mobile qui, sur l'appel d'une sonnette tirée de l'extérieur, s'ouvrait en dehors, recevait l'enfant, puis tournait à l'intérieur, sans que, dans cette opération, la personne qui déposait l'enfant pût être vue; en 1837, l'administration exigea la surveillance du tour, qui fut fermé pendant le jour, et les enfants ne furent plus reçus qu'après l'accomplissement de certaines formalités; mais il restait ouvert pendant la nuit, et les enfants y étaient encore déposés. En 1840, il reçut 550 enfants. Cette surveillance des tours les rendit inutiles : la mère qui y déposait son enfant étant obligée de donner son nom, de faire connaître ses moyens d'existence, préférait l'exposer dans un lieu abandonné. Le tour fut définitivement aboli.

En 1861, il fut procédé à une enquête au sujet du rétablissement du tour.

Nous verrons ce qu'elle produisit, lorsque nous parlerons de l'hospice des Enfants-Assistés, quand nous serons arrivés à l'époque présente.

« Le cinquième septembre 1638, jour de dimanche, à onze heures du matin, naquit M. le Dauphin (Louis XIV), après avoir tenu la reine en travail près de cinq heures. »

Le roi était alors atteint d'une fièvre intermittente, mais il fut si content d'avoir enfin un fils que sa maladie se dissipa bientôt.

L'accouchement avait eu lieu au château de Saint-Germain-en-Laye; la nouvelle en fut immédiatement apportée à Paris et annoncée dans tous les quartiers de la ville, au bruit de quarante pièces de canon de la Bastille et de trois cents boîtes d'artillerie de l'Arsenal.

Le même soir, il y eut des feux de joie devant l'hôtel de ville et dans toutes les rues, avec illuminations aux fenêtres, par ordre du gouverneur et du prévôt des marchands.

Le lendemain, on tira un feu d'artifice à la place de Grève.

« Tout Paris ne pouvant assez exprimer sa joie de la naissance d'un prince, qui estoit comme le gage assuré de sa prospérité future, continua ses divertissements pendant trois jours entiers. »

Le 6 septembre, un *Te Deum* fut chanté à dix heures du matin, à Notre-Dame, en présence des cours souveraines, du gouverneur de Paris, du prévôt des marchands et des échevins; cette fois, les membres du parlement et ceux de la chambre des comptes se placèrent d'accord, chacun à sa place, et ne furent pas obligés d'en venir aux mains.

Le 7, l'archevêque J. François de Gondi fit faire une procession générale, à laquelle il prit part à la tête de son clergé, accompagné du gouverneur et du corps de ville, pendant que le parlement et les autres cours se rendaient à Saint-Germain pour présenter leurs compliments au roi et à la reine.

Le 8, Henri de Bourbon, abbé de Saint-Germain des Prés, fit faire à son tour une procession dans le faubourg Saint-Germain, dont les rues furent tendues de riches tapisseries; le soir, il y eut des feux de joie et toutes sortes de réjouissances.

On festina dans tous les quartiers; les ambassadeurs des cours étrangères présents à Paris se joignirent à ces démonstrations de joie en illuminant leurs maisons et en donnant des repas « de la dernière magnificence ».

Quelques jours plus tard, le roi signa la grâce d'un grand nombre de prisonniers, et ceux-ci ne furent pas les derniers à manifester bruyamment la joie qu'ils éprouvaient de la naissance du Dauphin qui leur rendait la liberté.

Le 3 novembre, la reine, relevée de ses couches, arriva à Paris et alla à Notre-Dame remercier Dieu de son heureuse délivrance.

Le 11 février 1639, une demoiselle Marie Delpech, dite de L'Étang, vint à Paris pour y fonder une maison pour les orphelines; elle se logea rue du Vieux-Colombier, dans une maison occupée par quelques religieuses de Charleville; le nombre d'élèves que reçut l'institution, qui fut appelée couvent des Filles de la Providence ou de Saint-Joseph, fut bientôt assez important pour qu'elle se trouvât obligée de la transférer dans une maison plus vaste de la rue du Pot-de-Fer.

Celle-ci devint bientôt insuffisante, et le 3 février 1640, Mlle de L'Étang acquit, rue Saint-Dominique, une grande maison qu'elle agrandit encore par l'acquisition de sept quartiers de terrain qui l'avoisinaient, et dans laquelle elle et ses compagnes furent installées, le 16 juin 1641, par le prieur de Saint-Germain des Prés. Le roi lui accorda des lettres patentes, l'autorisant à enseigner aux orphelines les ouvrages convenables à leur sexe, jusqu'à ce qu'elles fussent en état de se marier ou d'embrasser une profession quelconque.

Supprimée en 1790, cette maison devint propriété nationale. Une partie fut vendue le 8 novembre 1806 à Madame Mère; depuis, la totalité des anciens bâtiments des Filles de Saint-Joseph est occupée par les bureaux du ministère de la guerre.

Le mardi 27 septembre 1639 (et non novembre 1659, comme une faute d'impression l'indique à la page 269 du 1er vol.), eut lieu l'inauguration de la statue que Richelieu fit élever au roi à la place Royale, et dont nous avons parlé plus haut. La cérémonie se fit en présence du duc de Montbazon, gouverneur de Paris, assisté des échevins et des autres officiers de la ville, accompagnés de trois cents archers à cheval, du chevalier du guet et de toute sa compagnie.

« Après trois caracoles autour de la place et leur décharge de mousqueterie, l'air retentit des cris redoublez de : Vive le roy ! L'évesque de Chartres, qui estoit présent à cette cérémonie pour le cardinal de Richelieu, revint sur le champ à la place de Grève, avec le duc de Montbazon. On tira le canon et les boestes de la ville en leur présence, à quoi le comte de Mont-Martin et le sieur du Tremblay respondirent par les canonnades de l'Arsenal et de la Bastille. »

La même année, un fabricant de cartes à jouer, M. Gilbert de L'Anglade, acheta un terrain dans la rue des Moulins, et fit construire des maisons qui formèrent une rue qui porta son nom. Cependant, en 1645, on la voit désignée sous le nom de chemin Gilbert, puis, en 1663, sous celui de rue d'Anglas; elle reprit toutefois son nom originaire. Elle disparut lors du percement de l'avenue de l'Opéra.

On traça aussi en 1639, la rue Villedo, qui prit ce nom en 1655, en l'honneur de Michel Villedo, maître des œuvres de maçonnerie des bâtiments du roi.

Richelieu, après avoir fait élever une statue au roi, résolut de perdre un homme qui était devenu son ennemi, le duc de La Valette, qu'il accusa de trahison et de lâcheté pendant la guerre, et de félonie, parce qu'étant duc et pair, colonel général de l'infanterie et gouverneur de Guienne, il était sorti du royaume sans la permission du roi.



Son portrait fut pendu en place de Grève dans les formes ordinaires. (Page 337, col. 2.)

Richelieu ordonna que les informations faites contre la Valette fussent communiquées au procureur général du parlement de Paris, afin qu'il rendit un décret de prise de corps contre le duc ; le premier président, et tous les présidents à mortier, et le doyen des conseillers furent mandés à Saint-Germain pour y juger le duc, conjointement avec Richelieu, le chancelier Séguier, et les conseillers d'État. Il représentèrent au roi, par la bouche du premier président Le Jay, qu'ils ne pouvaient opiner hors du parlement et ils le supplièrent de leur renvoyer l'affaire.

« — Vous faites les difficiles et les tuteurs des rois, leur répondit Louis XIII. Je suis le maître ; c'est une erreur grossière de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les ducs et pairs de mon royaume où il me plaît. Enfin le duc de La Valette ne mérite pas d'être jugé autrement. »

Devant cette façon toute particulière d'interpréter les lois existantes, les gens du parlement courbèrent une fois de plus la tête et partirent pour Saint-Germain.

La Valette fut condamné à mort; mais, comme il était absent, on l'exécuta en effigie, à Paris; le 8 juin, le lieutenant criminel et le chevalier du guet firent écrouer le tableau le représentant à la Bastille. De là, il fut transporté par le bourreau à la place de Grève et attaché à une potence dans les formes ordinaires.

Pour subvenir aux frais de la guerre, Richelieu leva, en 1640, 70 millions, et seize nouveaux maîtres des requêtes créés durent en fournir deux ;

comme le prix des anciennes charges diminuait au fur et à mesure que le nombre des magistrats augmentait, les maîtres des requêtes intriguèrent dans le parlement de Paris, à qui les édits créant sans cesse de nouvelles charges étaient odieux, afin d'empêcher l'enregistrement de ce dernier.

Ils y parvinrent, et la cour refusa l'enregistrement.

Mais alors, la persécution recommença ; deux conseillers, Scaron et Laisné, reçurent des lettres de cachet qui les éloignaient de Paris, et Gaulmin, ancien maître des requêtes, fut envoyé à la Bastille.

Les Parisiens étaient fort mécontents de ces mesures de rigueur appliquées à leurs magistrats ; mais la nouvelle des succès remportés par les armes françaises en Italie, apaisa les cris du peuple contre les nouveaux impôts ; après la victoire de Cassel et la prise de Turin, on chanta des *Te Deum*, et la naissance du duc d'Anjou, second fils de France, vint augmenter la satisfaction publique.

On ne pensa plus à la saignée faite à la bourse de chacun, et le 22 septembre, après de nouvelles actions de grâces rendues à Notre-Dame et une grande procession à laquelle assistèrent l'archevêque, tout le clergé, les cours souveraines, les officiers de la ville et la plupart des bourgeois, ce ne fut dans tout Paris qu'illuminations, feux de joie et autres réjouissances publiques.

Les plaintes et les imprécations dirigées contre le premier ministre se changèrent inopinément en louanges et en applaudissements, et les travaux d'édilité reprirent avec une nouvelle activité; on ouvrit la rue du Pont, presqu'en face le pont Barbier, et qu'on nomma peu de temps après la rue de Beaune. Le 7 septembre, la cour enregistra des lettres patentes du roi, données par lui le 22 mai 1639 à Georges Baudouin son « escuyer de cuisine à bouche », lui octroyant la faveur de transporter et d'établir le marché aux porcs « en la place du bout du fauxbourg Saint-Victor, proche la croix de Clamart », à la condition qu'il ne puisse nuire ni incommoder le jardin royal des plantes médicinales, situé dans le même faubourg.

« Ça n'avait pas été sans peine que l'écuyer de cuisine avait pu obtenir cet enregistrement. Les « jurez chaircuitiers » de Paris y avaient formé opposition et demandé qu'en cas de translation du marché, qui était alors à la butte des Moulins, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la rue Sainte-Anne (c'est ce qu'on appelait la « place au sang » ; il y avait là un tel réceptacle d'immondices accumulées, que lorsqu'on perça l'avenue de l'Opéra, l'enlèvement de ces gadoues noires et méphitiques provoqua une telle infection qu'on s'en inquiéta au Conseil municipal (séance du 15 février 1877), et qu'il fut demandé que des mesures fussent prises pour la faire cesser), on le transportât entre les faubourgs Saint-Honoré et Montmartre, « sur les terres non bâties et enclos ».

Aux charcutiers se joignirent les marchands forains, vendeurs de porcs d'Auvergne, du Limousin et du Périgord, et des boulangers et cabaretiers des faubourgs Montmartre, Saint-Denis et Saint-Martin, qui, eux aussi, vendaient des cochons et étaient partisans de l'établissement du marché dans leur voisinage.

L'archevêque de Paris se mêla de l'affaire et forma aussi opposition.

Heureusement que maître Georges Baudouin était chaudement appuyé par le roi, qui tint bon, et la cour débouta tous les opposants, et ordonna le transfert au faubourg Saint-Victor, au lieu dit la Folie-Eschalard.

La place fut limitée à quatre arpents, et Baudouin la fit « enclorre et fermer de murailles de cinq à six pieds de hauteur du rez-de-chaussée, et sur icelle fit bâtir six ou sept loges ou haults-vents (auvents), pour mettre à couvert ceux qui avoient affaire audit marché ».

L'année suivante, c'est-à-dire au mois d'avril 1641, le roi voulut accorder à son valet de chambre, qui était en même temps son apothicaire, François Baraujon, la même faveur qu'à son écuyer de cuisine, et il lui donna des lettres patentes l'autorisant à établir un marché aux chevaux et autres bestiaux à pied fourché, sur une place « semée de sainfoin » qui se trouvait à côté de celle occupée par le marché aux porcs. Le marché se tenait le mercredi. Des lettres patentes de 1659 confirmèrent cet établissement. En 1760, on fit bâtir à l'une de ses extrémités un pavillon destiné à y loger un commissaire de police.

Le roi voulant que ce marché ne pût être déplacé, ordonna au lieutenant général de police d'en faire l'acquisition des sieur et dame Guillote, qui en étaient devenus propriétaires, et le contrat fut signé le 7 septembre 1787.

Le marché aux chevaux avait d'abord été établi, en 1564, sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles ; plus tard, il fut transporté sur le versant de la butte Saint-Roch, près du boulevard des Capucines, son nouvel emplacement qu'on nommait alors la Folies-Eschalard fut à peu près celui qu'il occupa jusqu'en 1868.

Il se composait d'une allée principale et de deux contre-allées formées par quatre rangées d'arbres. Des poteaux, plantés de distance en distance, servaient à attacher un nombre plus ou moins considérable de chevaux.

Les premiers travaux d'amélioration datent de 1817, et pendant leur exécution, le marché fut transféré au boulevard de l'Hôpital.

En 1824, on ménagea un terrain pour y faire l'essai des chevaux de trait; enfin en 1830, on déblaya un second terrain pour y élever des constructions. Ce marché fut concédé à la ville de Paris par décret du 30 janvier 1811. Il fut affermé moyennant un loyer annuel de 17,753 fr., suivant adjudication du 24 mars 1832, à partir du 1er avril,

pour neuf années; ce bail fut renouvelé depuis.

Voici comment M. Victor Borie décrit ce marché, tel qu'il existait en 1867 :

« Ce marché est situé entre le boulevard de l'Hôpital et la rue du Marché-aux-Chevaux. La principale entrée se trouve du côté du boulevard. Une première cour est réservée aux voitures qui sont vendues à la criée; puis, auprès du pavillon du commissaire priseur se trouve l'espace destiné à recevoir les chevaux qui doivent être vendus aux enchères. Le marché, qui s'étend vers la rue du Cendrier, est planté de deux allées parallèles de grands arbres, afin d'abriter les chevaux et de les soustraire, autant que possible, aux attaques des mouches.

« Au milieu des allées règne une palissade en bois divisée en stalles, chaque stalle pouvant contenir de quatre à six chevaux. Chaque compartiment est exclusivement destiné à recevoir les chevaux d'un des marchands qui viennent habituellement au marché. Cependant si le marchand ne remplit pas sa stalle, le premier propriétaire venu peut y attacher son cheval.

« Un hémicycle formé de deux sentiers en arc de cercle, qui s'élèvent de chaque côté, afin de former une montée et une descente, sert à l'essai des chevaux de trait. La ville de Paris fournit les charrettes et les harnais nécessaires. Les charrettes d'essai sont traînées à vide, mais les acheteurs, leurs amis, les gamins dont ce marché fourmille, s'attellent gaiement derrière la charrette et parviennent quelquefois à paralyser les efforts du malheureux coursier.

« Les chevaux entiers sont, par une sage mesure de prudence, séparés des juments. On observe même dans l'aménagement des animaux une sorte de classification hiérarchique. Les meilleurs chevaux se trouvent dans les stalles les plus rapprochées de l'entrée du marché; à l'autre extrémité on relègue les pauvres bêtes maigres, efflanquées, flétries par les habitués du marché du nom générique de « rossaille. »

Le marché le plus important de la semaine s'y tenait le samedi; le dimanche se tenait le marché aux chiens.

Lors du percement du nouveau boulevard Saint-Marcel, en 1868, le marché aux chevaux fut détruit et placé provisoirement près du marché aux fourrages, sur le boulevard d'Enfer, où il se tint le mercredi et le samedi.

Pendant le siège de 1870-71, il fut décidé que les lundis, mardis et mercredis aurait lieu, de 8 heures à 11, la vente des chevaux destinés à la boucherie.

En 1878, le marché aux chevaux fut définitivement transféré sur l'emplacement des anciennes carrières d'Amérique, place du Danube, derrière le parc des buttes Chaumont et presqu'à côté de la nouvelle mairie du 19e arrondissement.

Nous en parlerons lorsque nous serons arrivé à la date de l'inauguration qui eut lieu le 1er octobre 1878. Quant au marché aux porcs, il se tient à la Villette.

Alors qu'en 1640, on établissait ce marché au faubourg Saint-Victor, on perçait en même temps une rue (entre la rue Poliveau et le marché) qu'on appela rue Maquignogne. Quelques années après, on lui donna le nom de rue du Marché-aux-Chevaux; la prolongation de cette rue jusqu'au boulevard de l'Hôpital se fit plus tard et s'appela le chemin de Gentilly; en 1737, on l'appela rue du Gros-Caillou. En 1806, elles furent réunies en une seule rue qui prit le nom de rue du Marché-aux-Chevaux; elle est de nouveau fractionnée en deux rues : la partie comprise entre le boulevard Saint-Marcel et le boulevard de l'Hôpital se nomme rue Duméril, et le reste forme la prolongation de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire.

Dans la même année, on ouvrit encore la rue Saint-Claude au Marais, sur le clos Margot, qui appartenait aux Célestins. Elle dut son nom à une statue de saint Claude qu'on voyait dans le voisinage.

La rue Neuve-des-Bons-Enfants, ouverte sur un terrain que Richelieu avait acheté en 1634, et qu'il céda en 1638 au sieur Barbier : on la qualifia *Neuve* pour la distinguer de la rue des Bons-Enfants qui existait déjà. C'est aujourd'hui la rue Radziwill.

La rue Neuve-Saint-Gilles, percée sur l'emplacement du palais des Tournelles, et qui dut son nom à une statue de ce saint. On la nomme maintenant rue Saint-Gilles.

La rue de Lille, sur l'emplacement du grand Pré-aux-Clercs : elle reçut le nom de Bourbon, en l'honneur d'Henri de Bourbon, abbé de Saint-Germain des Prés; en 1792, on lui donna le nom de rue de Lille, en l'honneur de la résistance que les Lillois venaient d'opposer à l'armée autrichienne.

La rue Neuve-Saint-Pierre, sur une partie de l'emplacement de l'hôtel des Tournelles : on la nomma d'abord rue Neuve, puis rue Neuve-Saint-Pierre, puis rue Neuve-des-Minimes. En 1655, le roi permit à MM. de Turenne et de Guénégaud, de supprimer cette rue vis-à-vis de leurs maisons et d'en comprendre l'emplacement dans leurs jardins, ce qui diminua la rue qui reprit alors son ancienne dénomination de rue Neuve-Saint-Pierre, qu'elle tenait d'une statue placée à l'une de ses extrémités.

La rue Ventadour, qui s'appela d'abord rue Saint-Victor, puis rue de Lionne et enfin rue Ventadour, du nom de la gouvernante du roi Louis XV.

La rue de Verneuil, sur le grand Pré-aux-Clercs; son nom lui vient d'Henri de Bourbon, duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain-des-Prés.

Enfin en 1640, on donna à la partie de la rue de Varennes comprise entre la rue de la Chaise

et la rue du Bac, le nom de rue de la Planche, en l'honneur de Raphaël de la Planche, trésorier général des bâtiments du roi, qui avait établi en 1607, au coin de la rue de la Chaise, une manufacture de tapisseries de haute lisse en or, argent et soie.

Le 19 mars, des officiers de la justice conduisaient à la place de Grève deux criminels condamnés à être pendus; mais lorsqu'ils y arrivèrent ils trouvèrent la potence arrachée; il fallut



Collier des Enfants trouvés.

la replanter et tandis que les deux pauvres diables attendaient que l'instrument de leur supplice fût rétabli, on s'informa et on apprit que c'étaient des pages et des laquais, ces éternels fauteurs de désordres, qui avaient fait le coup. Le parlement ordonna qu'il serait informé; déjà il avait, outre les ordonnances que nous avons rapportées, rendu un arrêt le 17 décembre 1638, qui défendait aux pages et laquais de suivre leurs maîtres dans la grande salle et galerie des Merciers du palais, attendu que lorsqu'ils y allaient ce n'était que pour se livrer à « tels excès de désordres que le respect dû à la justice y était violé ». Cet arrêt leur enjoignit « d'attendre leurs maîtres dans la cour et de s'y comporter modestement, à peine de punition corporelle. »

L'archevêque de Paris, à la sollicitation du sieur Tubeuf, surintendant des finances de la reine, fit venir de Reims six religieuses pour commencer l'établissement de chanoinesses de Saint-Augustin — de Notre-Dame-de-la-Victoire — de Lépante, dont la capitale avait été jusqu'alors privée, et le roi se hâta d'accorder des lettres patentes à ce nouveau couvent, qui fut établi dans la rue Picpus, le 2 octobre 1640.

Ce couvent fut supprimé en 1790 et est devenu propriété particulière.

Le 11 août 1640, le prieur de Saint-Germain des Prés, installa dans l'ancien monastère des récollettes de Sainte-Clair, de la rue du Bac, d'autres récollettes venues de Tulle et permirent aux récolletes de la province de Saint-Denis de les diriger : celles-ci devaient, en reconnaissance de cette faveur, donner tous les ans un écu d'or au curé de Saint-Sulpice.

En 1658, les récollets présentèrent une requête au prieur pour qu'il les autorisât à faire bâtir un couvent joignant celui des récollettes, de manière que les sept ou huit religieux chargés de la direction des récollettes pussent y demeurer. Cette demande fut accueillie et les pères s'installèrent rue de la Planche, dans un bâtiment mitoyen avec celui des religieuses.

Marie-Thérèse d'Autriche, qui avait projeté d'établir à Paris un couvent de religieuses, sous le nom de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, jeta les yeux sur les récollettes de Sainte-Clair, et elle obtint une bulle du 18 août 1663, qui permit à ces religieuses de prendre l'habit, l'institut, la règle et la dénomination susdite.

Louis XIV voulut que cet établissement eût le titre de fondation royale; il lui donna en mars 1664, des lettres patentes en conséquence et fournit une somme considérable pour augmenter la demeure des récollets.

De leur côté, les religieuses firent bâtir une église en 1693; elle fut achevée en 1703 : un bon tableau de Lafosse, placé sur l'autel, représentait l'Immaculée-Conception.

Mais le voisinage trop rapproché des récollets et des récollettes fut une source de désordres et de querelles, et le conseil du roi, au mois de mars 1708, rendit un arrêt qui ordonnait la séparation et condamnait les religieux à porter leurs pénates ailleurs.

Au-dessus de la porte du couvent de la rue du Bac, était une inscription portant : Le monastère royal *de l'Immaculée-Conception*, *établi par la reine* Marie-Thérèse d'Autriche.

Supprimé en 1790, ce couvent devint propriété nationale et fut vendu les 21 pluviôse, 25 germinal an VI et 23 nivôse an VIII.

Enfin, le 14 juillet 1640, le chancelier Séguier posa la première pierre de la chapelle Saint-



F. Roy, éditeur. — 103.
Imp. Charaire et fils.

Enfants trouvés; le tour extérieur et intérieur.

D'après une ancienne gravure).



Joseph dans la rue Montmartre (au coin de la rue Saint-Joseph) qu'il fit construire à ses frais (ce fut là que furent enterrés Molière et la Fontaine), conformément à l'engagement qu'il avait pris en achetant le cimetière Saint-Eustache.

La chapelle fut bénie par le curé de Saint-Eustache, et le cimetière de ce nom (qui était auparavant rue du Bouloi) fut transféré à côté de la chapelle qui, supprimée en 1790, devint propriété nationale et fut vendue le 18 floréal an V, ainsi que le cimetière et la petite maiso n duchapelain. Les tombeaux de Molière et de la Fontaine furent transférés au musée des monuments français, puis, en 1818, au cimetière du Père-La-Chaise.

Une ordonnance de police, du 13 frimaire an XIV, établit un marché pour la vente des comestibles sur l'emplacement « de la ci-devant église Saint-Joseph et des terrains et bâtiments en dépendant, situés rue Montmartre, entre celles de Saint-Joseph et du Croissant ».

Ce marché fut restauré en 1843.

Ajoutons, en passant, que la rue Saint-Joseph se nomma d'abord rue du Temps-Perdu, ainsi



Salles de jeux des Enfants trouvés.

que le constate un acte de 1595; ce ne fut qu'en 1646, qu'elle prit le nom de rue Saint-Joseph.

Le 21 février 1641, Louis XIII alla, au milieu de nombreux vivats poussés sur son passage, entendre la messe à la Sainte Chapelle et tenir ensuite un lit de justice au palais.

En 1641, Jean-Jacques Olier fonda une communauté religieuse, dite de Saint-Sulpice (qu'il ne faut pas confondre avec le séminaire de ce nom). Elle fut d'abord composée de cinq prêtres; mais le nombre de ses membres ne tarda pas à s'augmenter. Ils avaient pour mission spéciale de fonder des séminaires.

En 1668, les sulpiciens furent établis au Mont-Valérien par l'archevêque de Paris.

Richelieu, qui ne se contentait pas d'être duc, d'être cardinal et d'être encore ministre, tenait essentiellement à ajouter à tous ces titres celui d'auteur dramatique; mais comme ses pièces valaient moins que sa politique, il fit ce que font les riches auteurs qui ne trouvent pas de directeurs ayant assez confiance dans leurs œuvres pour les monter, — il fit faire un théâtre pour jouer les siennes.

Il avait commis, pour faire concurrence à Corneille, une tragi-comédie ayant pour titre *Mirame,* et il résolut d'en offrir la primeur à tout ce que Paris comptait alors de célébrités et d'illustrations.

La petite salle de spectacle qu'il avait fait construire dans son palais ne contenait que 600 places. Il fallait que plus de personnes pussent jouir de l'audition d'une pièce que le cardinal n'hésitait pas à considérer comme un chef-d'œuvre; il

se décida a « en faire construire une autre et ouvrit un concours entre les plus fameux architectes de Paris, ce fut Mercier qui triompha de ses concurrents.

« La scène, dit M. Ludovic Celler, était à un bout et à l'autre extrémité, il y avait vingt-sept degrés de pierre, disposés en amphithéâtre à pente douce, terminé par un large et théâtral portique à trois arcades. Deux balcons dorés (un seul rang de chaque côté) rejoignaient en outre le portique à la scène. Le plafond était peint par Lemaire en perspective, avec une colonnade corinthienne soutenant une voûte « enrichie de rozons » Cette décoration devait être lourde. La couverture de cette salle fit longtemps l'admiration des architectes; elle se composait « d'une mansarde en plomb posée sur une fort légère charpente et particulièrement sur 8 poutres de chêne chacune de deux pieds en carré, sur 10 toises de long. » — Pareille force, pareille longueur de bois de chêne ne s'étaient jamais vues... quand on avait parlé de poutres devant avoir de telles dimentions, les charpentiers s'étaient mis à rire; cependant on les trouva; on abattit, dans les forêts royales de l'Allier, aux environs de Moulins, huit chênes de 20 toises de hauteur; on les tailla sur place et chaque solive coûta 8,000 livres de transport.

« Qu'importait ce détail au cardinal! l'or ne manquait pas dans ses coffres!

« Tout se prépara donc pour donner un vif éclat à la représentation de *Mirame* qui eut lieu le 14 janvier 1641.

« C'était à qui obtiendrait une place, on se promettait d'y admirer les machines nouvelles qui faisaient lever le soleil et la lune et paraître dans l'éloignement la mer chargée de vaisseaux, mais la chose n'était pas facile; on n'y entrait que muni de billets, et ces billets n'avaient été donnés qu'à ceux désignés spécialement par le cardinal. »

Les costumes des acteurs étaient ceux de 1640: les femmes « avec le corsage décolleté orné de de dentelles à manches larges et très serré à la taille; sur la tête, une plume qui retombe en arrière. Les hommes ont les jambes apparentes jusqu'aux genoux; des jarretières de rubans, des brodequins à bouffettes; ils ont la petite jupe ronde attachée à la taille, la veste courte; entre la jupe et la veste, la chemise bouffe avec un flot de rubans, les manches bouillonnent ornées de guipures; la grande collerette, les cheveux longs, la toque à plume, complètent le costume. Quelques-uns ajoutent la cuirasse barrée d'une écharpe pour soutenir l'épée et changent la toque pour un large chapeau. »

Le cardinal assista à la soirée et put se convaincre que *Mirame* fit ce qu'on appelle aujourd'hui « un four complet ».

Mais, dans sa vanité d'auteur, il en rejeta la faute d'abord sur les comédiens « qui étaient tous ivres et ne savaient pas leurs rôles », puis sur le mauvais goût des spectateurs.

« — Les Français, dit-il, n'auront jamais de goût pour les belles choses; ils n'ont point été charmés de *Mirame!* »

Quelques semaines plus tard, les Parisiens, groupés autour du Palais-Cardinal, regardaient les lumières qui éclairaient toutes les fenêtres du palais, et les magnifiques équipages qui amenaient les grands seigneurs en habits de gala et les plus belles dames de la Cour superbement parées. On y célébrait les noces de Claire-Clémence de Maillé, nièce de Richelieu, avec le duc d'Enghien, qui fut depuis le grand Condé.

Le cardinal réunissant l'élite de l'aristocratie parisienne, donnait une fête dont un invité nous a laissé le récit que nous transcrivons :

« On joua une pièce de Desmarets, dans une salle, sur le théâtre de laquelle on voyoit de fort délicieux jardins ornez de grottes, de statues, de fontaines, et de grands parterres en terrain sur la mer avec des agitations qui sembloient naturelles aux vagues de ce vaste élément et deux grandes flottes, dont l'une paroissoit éloignée de deux lieues, qui passèrent toutes deux à la vue des spectateurs, la nuit sembla arriver ensuite par l'obscurcissement imperceptible tant du jardin que de la mer et du ciel qui se trouva éclairé par la lune. A cette nuit succéda le jour qui vint aussi insensiblement avec l'aurore et le soleil qui fit son tour d'une si agréable tromperie, qu'elle duroit trop aux yeux et au jugement d'un chacun.

« Après la comédie circonscrite par la voix de la poésie dans les bornes de ce jour naturel, les nuages d'une toile abaissée cachèrent entièrement le théâtre. Alors trente deux pages vinrent apporter une collation magnifique à la reine et à toutes les dames, et peu à près, sortit de dessous cette toile un pont doré conduit par deux paons qui fut roulé depuis le théâtre jusque sur le bord de l'eschaffaut de la reine, et aussitôt la toile se leva, et au lieu de tout ce qui avoit été vu sur le théâtre, y parut une grande salle en perspective dorée et enrichie des plus magnifiques ornemens, éclairée de seize chandeliers de cristal, au fond de laquelle estoit un throsne pour la reine, des sièges pour les princesses, et aux deux côtés de la salle des formes pour les dames; tout ce meuble, de gris de lin et argent.

« La reine passa sur ce pont pour aller s'asseoir sur son throsne, conduite par Monsieur; comme les princesses, les dames et les demoiselles de la Cour par les princes et seigneurs, lesquelles ne furent pas plutôt placées, que la reine dansa dans cette belle salle un grand branle, avec les princes, les princesses, les seigneurs et les dames.

« Tout le reste de l'assemblée regardait à son aise ce bal si bien ordonné; où toutes les beautés

de la cour ne brilloient pas moins de leur propre éclat, que de celui des riches pierreries dont elles étoient ornées et faisoient admirer leur adresse et leur grâce. Après le grand branle, la reine se mit en son throsne et vit danser longtemps grand nombre d'autres dames des plus belles et des plus adroites de la cour.

« Enfin, si j'ai de la peine à me retirer de cette narration, dit l'auteur contemporain, jugez combien il fut difficile aux spectateurs d'une si belle action, de sortir d'un lieu où ils se croyaient avoir esté enchantez par les yeux et par les oreilles ; lequel ravissement ne fut pas pour les seuls Français : les généraux Jean de Vert, Enkenfort, et don Pedro de Leon, prisonniers de guerre en eurent leur part, ayant été conduits du bois de Vincennes. »

L'idée de tirer les prisonniers du donjon de Vincennes pour les faire assister à cette fête était, on doit en convenir, une touchante attention.

Les bons bourgeois, qui n'avaient pu voir de si belles choses s'en consolèrent en fréquentant plus que jamais le théâtre du Marais et celui de l'hôtel de Bourgogne.

Car, grâce à Richelieu, les jeux de la scène devenaient le divertissement favori de la cour et de la ville ; aussi Corneille put-il dire :

> ... A présent le théâtre
> Est en un point si beau, que chacun l'idolâtre,
> Et ce que notre temps voyait avec mépris
> Est aujourd'hui l'amour de tous les bons esprits,
> L'entretien de Paris, le souhait des provinces,
> Le divertissement le plus doux de nos princes,
> Les délices du peuple et le plaisir des grands.

Le 24 avril 1641, la cour enregistra des lettres patentes du 16 du même mois, faisant très expresses inhibitions et défenses à tous comédiens de « représenter aucunes actions malhonnestes, ny user d'aucunes parolles lascives ou à double entente qui puissent blesser l'honnesteté publicque, à peine d'estre déclarez infâmes et procédé contre eux par telles voyes que ses juges adviseront selon la qualité de l'action ; et en cas que les dicts comédiens ne contreviennent aux édits souverains reiglant tellement les actions du théâtre, qu'elles soient du tout exemptes d'impureté, veut et ordonne que leur exercice ne puisse leur estre imputé à blasme, ni préjudicier à leur réputation dans le commerce publicq ».

En 1641, il fut aussi question de transférer le marché aux volailles, qui se tenait à la vallée de misère, à la place Dauphine, c'était un sieur Robert Nourry, qui avait pris l'initiative de ce déplacement. L'année suivante, au 15 avril, la cour rendit un arrêt qui fit défense au lieutenant civil de laisser opérer le transfert, et, pour faciliter la tenue du marché existant, ordonna qu'il serait planté des poteaux, de quatre pieds en quatre pieds, depuis la maison qui faisait le coin de la vallée de Misère « jusqu'en la maison où demeure Nicolas Loire » : ces pieux étaient posés pour empêcher le passage des carosses et des charrettes, car le marché se tenait alors en plein air.

Après la Révolution, le marché émigra sur l'autre côté de la Seine. Un décret impérial, du 25 septembre 1807, prescrivit la construction d'un marché pour la vente en gros et en détail de la volaille et du gibier, sur une partie de l'emplacement de l'ancien couvent des Grands-Augustins ; la première pierre de ce marché, qu'on appela toujours le marché de la Vallée, fut posée le 17 septembre 1809 ; il consistait en trois nefs, celle sur le quai était destinée à la vente au détail et les deux autres à la vente en gros. Il existait en outre des bâtiments contigus donnant sur la rue des Grands-Augustins, et qui contenaient des bureaux, une caisse et un logement pour le commissaire et l'inspecteur général des halles et marchés.

Des travaux d'agrandissement furent exécutés dans ce marché, en 1813, sous la direction de M. Happe architecte.

En 1867, il fut supprimé ; le marché aux Volailles fut transféré dans un pavillon des halles centrales, et des maisons particulières furent construites sur l'emplacement de l'ancienne Vallée.

Au mois de septembre, il y eut encore grande affluence sur la place de Grève, pour voir trancher en effigie la tête au duc de Guise, condamné à mort pour avoir porté les armes contre le roi ; heureusement pour lui il était à Bruxelles, ce qui, lui épargna d'être décapité effectivement.

Les murs de clôture de l'abbaye de Saint-Germain des Prés furent construits, en 1641, par les soins du prieur D. Benoît Brachet qui, en même temps, augmenta de moitié l'étendue du jardin. Le recteur de l'Université, — antagoniste perpétuel de l'abbaye — quelques anciens religieux et les habitants de la rue du Colombier, y formèrent opposition, mais ils en furent déboutés par arrêt du parlement du 20 mars 1641. Les frais de construction furent couverts au moyen de l'aliénation du fossé, ou vivier, qui existait le long de la rue du Colombier (cette rue devait son nom au colombier que les religieux avaient fait bâtir au xve siècle : en 1836, elle fut réunie à la rue Jacob, dont elle formait la suite, et qui avait été ainsi appelée, du nom de l'autel de Jacob que Marguerite de Valois avait fait vœu de bâtir).

La même année le roi, par lettres patentes du 14 août, permit à la princesse Marie de Gonzague, duchesse de Nevers, de vendre le terrain formant les dépendances de son hôtel, à l'effet d'y bâtir des maisons et des rues : Henri de Guénégaud, ministre et secrétaire d'État, l'acheta et y ouvrit la rue Guénégaud.

On a vu que le règne de Louis XIII fut l'âge d'or des couvents. Mme Garibal, femme d'un conseiller au parlement de Toulouse qui abandonna sa femme pour se faire Chartreux, se fit

de son côté religieuse, et fonda les filles de Saint-Thomas et celles de Sainte-Croix, qui furent d'abord établies près de l'église Saint-Eustache, ensuite transférées auprès du Louvre, et enfin rue de Charonne, où Mme Garibal, appelée la mère Marguerite, entra avec ses religieuses, le 16 janvier 1641. Mais il y eut encore d'autres filles de la Croix ; entre autres, celles qui vinrent s'établir, à peu près dans le même temps, rue de Vaugirard : une dame de Villeneuve acheta pour elles, des sieurs Villebousin, une portion de l'hôtel des Tournelles, située dans ce qui est aujourd'hui l'impasse Guéménée, n° 4, moyennant 50,000 livres, et la duchesse d'Aiguillon leur donna 30,851 livres. Ces religieuses s'occupaient de l'instruction des jeunes filles. Leur couvent fut supprimé en 1790, et fut vendu comme propriété nationale le 14 pluviôse an V. En 1664, un autre monastère de filles de la Congrégation de la Croix fut aussi établi dans la paroisse Saint-Gervais.

Si cette multiplication de maisons religieuses avait duré, Paris serait devenu un vaste monastère !

Le roi et la reine, qu'on n'avait pas vus à Paris depuis près d'une année, arrivèrent dans leur bonne ville le 2 janvier; le lendemain ils allèrent entendre la messe à Notre-Dame, où il y eut une grande foule de peuple. Puis le roi s'en fut visiter son imprimerie du Louvre. (C'était le roi qui l'avait fait établir, à l'instigation de Richelieu : elle lui coûta en sept ans 360,000 livres), et la nouvelle monnaie qu'on frappait (la monnaie n'était séparée de l'imprimerie que par un vestibule). Puis il repartit pour Narbonne, laissant le prince de Condé veiller en son absence à la sûreté de Paris, en qualité de lieutenant général.

Il fut fondé en 1642, un second hôpital pour les convalescents, rue du Bac : ce fut la femme du surintendant des finances Bullion, qui, voulant garder l'anonyme, fit effectuer la fondation par André Gervaise, chanoine de l'église de Reims, à qui elle donna les fonds nécessaires.

Il contenait douze lits pour des convalescents sortant de l'hôpital : ils y passaient huit jours, pendant lesquels on leur donnait tout ce qui leur était nécessaire ; puis on les congédiait. En 1775, il possédait 21 lits. Une chapelle y fut bâtie, le 6 août 1650, sous le titre de Notre-Dame des Convalescents. Cet hôpital fut donné aux religieux de la Charité, et supprimé en 1792.

Une autre création utile de la même année fut celle du quai de Gesvres, qui commençait au pont Notre-Dame pour finir au pont au Change.

Ce fut en considération des « signalez et recommandables services » que le marquis de Gesvres avait rendus au roi « dès sa tendre jeunesse » que celui-ci lui fit don de tout l'emplacement qui existait « entre les ponts Nostre-Dame et aux Eschangeurs, du costé de l'Escorcherie, sur la largeur qui se rencontrera depuis la culée dudit pont Nostre-Dame jusques à la poincte de la première pille d'iceluy ; pour en quelle place y faire construire à ses frais et despens un quay porté sur arcades et pilliers posés d'alignement » (février 1642).

Le marquis de Gesvres profita sans retard de cette donation : il fit construire le quai dont la partie supérieure, praticable seulement pour les piétons, reçut des maisons entre lesquelles on ménagea une galerie couverte que bordaient des magasins de modes, de librairie et de bijouterie. Les voûtes servaient d'abattoirs et d'ateliers aux bouchers et aux tanneurs qui étaient groupés en grand nombre autour de Saint-Jacques-la-Boucherie. Il y fit ouvrir une rue parallèle : on leur donna la dénomination de quai et de rue de Gesvres.

En 1769, des lettres patentes du 22 avril, ordonnèrent la démolition des maisons du quai et de la rue de Gesvres du côté de la rivière.

Cependant, on ne tint pas la main à l'exécution de cette ordonnance, qui demeura à l'état de lettre morte. Mais au mois de septembre 1786, on songea à élargir définitivement le quai ; et la rue de Gesvres, dont on démolit l'un des côtés, se confondit avec lui : toutefois, on plaça des bornes qui déterminaient les anciennes limites. Ces bornes furent supprimées en 1832.

En 1835, on dépensa 28,000 francs pour paver le quai et adoucir sa pente.

Par suite du remaniement de la place du Châtelet et de ses alentours, le vieux quai n'existant plus, on en fit un autre complètement neuf, de la base au faîte, et qui porta le même nom.

Un autre quai, qui date de la même année, est le quai de Voltaire. En 1642, le cardinal Mazarin avait fait venir d'Italie des clercs réguliers de l'ordre des théatins, qu'il établit dans une maison qu'il leur acheta sur le quai Malaquais (26 mai) moyennant 54,000 livres ; l'abbé de Saint-Germain des Prés permit cet établissement, qui ne fut toutefois réellement autorisé qu'en 1648, après que Placide, Roussel prieur de l'abbaye, en eut fait la visite et béni la chapelle, en présence du jeune roi, du duc d'Anjou et de toute la cour.

Ce fut Louis XIV qui plaça de sa main la croix sur le portail de la maison, en déclarant qu'il voulait qu'elle fût appelée Sainte-Anne-la-Royale.

Lors de la disgrâce de Mazarin, les théatins se montrèrent prêts à quitter Paris avec lui ; aussi, lorsqu'il y revint, il n'oublia pas cette marque de reconnaissance, et il leur légua 300,000 livres pour faire construire une église dont l'emplacement seul leur coûta 72,000 livres (contrat du 9 avril 1662). Ils firent venir d'Italie dom Guarino Guarini, architecte renommé, qui commença l'édifice, dont le prince de Conti posa la première pierre au nom du roi, le 28 novembre 1662. Mais les travaux furent suspendus, faute de fonds suffisants, et ils ne reprirent qu'en 1714, sous la direction de l'architecte Liévain, au moyen d'une loterie.

Le portail fut érigé, en 1747, par les libéralités



Richelieu, malade, revint à Paris avec une fièvre qui le minait sourdement. (Page 345, col. 2.)

du Dauphin et le concours de l'architecte Desmaisons.

Le cœur du cardinal fut conservé dans cette église.

Il était défendu aux théatins de quêter par la ville ; cependant ils ne vivaient que des charités que leur faisaient les riches personnages dont ils avaient su se faire des protecteurs.

Ce couvent fut supprimé en 1790 ; devenus propriété nationale, les bâtiments en furent vendus le 19 frimaire an VI. En 1800, l'église fut transformée en salle de spectacle dans laquelle on ne donna que des bals et des fêtes. En octobre 1815, on y établit le café des Muses. Ces bâtiments furent enfin démolis, et reconstruits comme maisons particulières.

Revenons au quai. Dès l'arrivée des théatins, la partie de ce quai, depuis la rue des Saints-Pères jusqu'à la rue du Bac, cessa de porter le nom de Malaquais et prit le nom de quai des Théatins. Il fut reconstruit, en 1669, tel qu'il existe de nos jours, et le 4 mai 1791, on lui donna le nom de quai Voltaire.

Le 4 décembre 1642, une grosse nouvelle se répandit tout à coup dans Paris : le cardinal premier ministre venait de passer de vie à trépas.

Richelieu qui avait été assez gravement malade à Narbonne, revint à Paris avec une fièvre qui le minait sourdement et des ulcères, indices d'un sang appauvri et corrompu, se déclarèrent; pendant plusieurs mois il languit, et enfin mourut en recommandant au roi de choisir pour son successeur un autre prince de l'église : le cardinal Mazarin.

« — Voilà un grand politique mort, dit le roi en apprenant la fin de son premier ministre.»

Ce fut là toute son oraison funèbre.

Quant au peuple, il se réjouit de se voir délivré de l'homme dont il ne comprenait pas le fond de la pensée politique, mais dont il redoutait les coups d'autorité, et dont la multitude d'édits bursaux rendus par sa volonté, avait fait monter la totalité des impositions à 80 millions, dont 45 étaient employés en rentes, gages et taxations diverses.

Richelieu fut inhumé dans l'église de la Sor-

bonne qu'il avait fait bâtir, et le roi lui fit faire un service solennel le 19 et le 20 janvier 1643. Sur son ordre, M. de Sainctot, maître des cérémonies de France, fut chargé de tout régler à cet effet, et le cérémonial qui y fut observé est fort curieux.

Le service fut commandé à Notre-Dame : aussi le 17, M. de Sainctot se rendit à la Sainte-Chapelle où l'attendait le roi d'armes, M. Breton fils, accompagné de ses trois hérauts, Bourgogne, Valois et Bretagne, bottés, éperonnés, l'épée au côté et vêtus de grandes robes, celle du roi d'armes à petite queue, et leurs cottes d'armes par dessus ; ils étaient coiffés d'une toque de velours ras et tenaient un caducée à la main.

Là se trouvèrent aussi 23 crieurs, ayant leurs robes longues armoriées devant et derrière aux armes du cardinal, leurs clochettes en main.

Le maître des cérémonies était aussi en habit long, sa robe ayant une traîne de deux aunes, botté, éperonné, l'épée au côté, bonnet carré en tête, chaperon avalé derrière et un bâton de commandement en main. La queue de sa robe était portée par un homme vêtu de deuil et suivi de six autres et de six laquais.

Ils sortirent de la Sainte-Chapelle et se dirigèrent vers le parquet des huisiers et de là, vers celui des gens du roi.

Alors Sainctot prit la parole et dit qu'il venait de la part du roi, inviter le parlement à se trouver au service du cardinal, et pria les gens du roi de faire avertir messieurs de la cour : l'avocat général Talon et le procureur général Méliand sortirent pour se rendre auprès des magistrats.

Au même instant, arriva le commis au greffe Boileau, qui demanda au maître des cérémonies comment il prétendait entrer devant la cour.

Sainctot répondit qu'il voulait entrer accompagné de ses hérauts, de sa suite et des vingt-trois crieurs qui l'accompagnaient.

Il paraît que Boileau ne trouva pas cette entrée régulière, car il s'en alla consulter la cour et revint au bout de quelques instants, dire à Sainctot que la cour, après en avoir délibéré, avait résolu de l'admettre seul et que, seulement après qu'il aurait montré la lettre du roi l'accréditant, on laisserait entrer ses hérauts et sa suite.

Cette réponse parut fort inconvenante au maître des cérémonies.

« — Allez dire à la cour, répliqua-t-il, que j'entrerai comme je l'ai dit et non autrement ; je m'étonne de ce qu'on m'ait fait attendre si longtemps : on me fait une difficulté sans exemple, la cour n'a qu'à consulter ses registres, elle verra ce qui s'est passé le 26 octobre 1637. Je le répète, je m'en retournerai, plutôt que d'entrer autrement. »

Le commis greffier était fort irrésolu ; ne pouvant prendre sur lui de trancher la question, il retourna vers la cour qui délibéra de nouveau, maintint son arrêt et députa vers Sainctot des gens du roi pour le prier d'entrer seul.

Mais Sainctot était têtu : il fit un bruit d'enfer, menaça de dresser procès-verbal et de rendre compte au roi de la façon peu civile dont il avait été accueilli par messieurs du parlement, venant de sa part.

La cour réfléchit, et après une dernière délibération, Boileau fut encore une fois dépêché auprès de Sainctot pour l'informer qu'il était dans son droit et qu'il entrerait comme il l'entendrait.

« — A la bonne heure ! dit le maître des cérémonies. »

Alors, il donna ordre au roi d'armes et aux hérauts d'ouvrir la marche.

Ceux-ci en entrant saluèrent, et se rangèrent près de la porte.

Apparut alors plein de gravité, M. de Sainctot, qui, laissant par déférence traîner la queue de sa robe, salua la cour de trois révérences, l'une aux présidents, les deux autres aux conseillers de la grand'chambre.

Puis il fit son invitation et présenta sa lettre de cachet.

Le premier président répondit quelques mots de politesse et promit que la compagnie se trouverait à Notre-Dame.

Alors Sainctot cria a un héraut d'armes de faire la proclamation.

On ouvrit toutes les portes de la grand'chambre et le populaire qui se pressait aux abords du palais entra en foule.

Les 23 crieurs « mis en peloton » s'approchèrent près le barreau, et, après avoir fait sonner trois fois leurs clochettes, l'un d'eux s'avança et dit à haute voix :

« — Nobles et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de très haut, très puissant et très vertueux illustrissime et éminentissime seigneur monseigneur Jean-Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, duc et pair, grand maître et surintendant de la navigation et commerce de France, l'un des prélats et commandeur des ordres du roi, chef du conseil et premier ministre d'État du roi, pour l'âme duquel se feront les services et prières en l'église de Paris, auquel lieu, lundi prochain seront dites vêpres, pour y être le mardi suivant, à dix heures du matin, célébré son service solennel. Priez Dieu qu'il en ait l'âme. »

Après cette proclamation, M. Sainctot se leva et, saluant de nouveau la cour, il se retira dans le même ordre qu'il était entré ; puis il alla à la chambre des comptes, à la cour des aides, au corps de ville et à l'Université, faire la même proclamation.

A la Ville, il y eut encore un accroc ; le prévôt et les échevins voulurent le recevoir dans le petit bureau ; mais il refusa et exigea qu'on le reçût dans le grand, ce qu'il obtint.

Après toutes ces démarches, le maître des céré-

monies dîna; puis le repas terminé, il recommença sa tournée et alla chez l'archevêque, qui fit aussi quelques difficultés avant de permettre qu'on se vêtît de deuil chez lui, prétendant que sa maison n'était pas un lieu public; cependant, le lendemain, il se ravisa et envoya dire à Sainctot qu'il la mettait à sa disposition.

Après quoi, le maître des cérémonies alla trouver le chapitre de Notre-Dame et régla tous les détails de la cérémonie dont nous ne ferons pas le récit pour ne pas répéter ce que nous avons déjà raconté à l'occasion de plusieurs services de ce genre. Nous noterons seulement que le corps universitaire, blessé de ce qu'on n'avait mis que quatre chaises à sa disposition, alors qu'il avait droit à huit, quitta l'église et refusa d'assister à la cérémonie et que le cardinal Mazarin assista au service sur un fauteuil de velours violet.

Tout en s'émerveillant devant la magnificence du char funèbre, traîné par six chevaux, couvert d'un poêle de velours noir croisé de satin blanc, aux armes du défunt, escorté par une foule de pages qui portaient en main des cierges, de cire blanche, les Parisiens manifestèrent peu de tristesse. Ils ne comprenaient pas qu'on regrettât Richelieu : le sang de ses victimes criait vengeance devant tous. On se rappelait les quarante-sept condamnations capitales prononcées sous « son règne » dont deux furent commuées, dix-neuf exécutées en effigie et vingt-six suivies d'exécution.

« Le lendemain, dit M. A. Challamel, par une lettre datée de Paris, le monarque affaibli déclara aux parlements et aux gouverneurs des provinces « qu'il estoit résolu de conserver et d'entretenir tous les establissements ordonnés durant le ministère de Richelieu, en sorte qu'il n'y auroit aucun changement» qu'il n'était pas moins assuré de Mazarin que si ce successeur du défunt « fust né parmi ses subjects. »

Cinq jours plus tard, il fit enregistrer par le parlement docile, un pardon flétrissant accordé à son frère Gaston : puis il mit en musique en pensant à son ministre, le rondeau de Miron :

Il a passé, il a plié bagage, etc.

Et il s'en retourna vite à son château de Saint-Germain, après avoir recueilli l'héritage de Richelieu : Palais-Cardinal, hôtel, argenterie, diamants et 1,500,000 livres en numéraire.

Le roi ne survécut pas longtemps au cardinal de Richelieu.

Depuis cette mort, il tomba dans une espèce de langueur, raconte Pontis dans ses Mémoires, qui le réduisit enfin à un état digne de compassion, Le pauvre prince devint si maigre et si défait, qu'ayant pitié de lui-même, il découvrait parfois ses bras tout décharnés et les montrait aux courtisans qui le venaient voir.

Un jour, il les montra à Pontis qui vit « avec une angoisse mortelle» que ce n'était qu'un squelette, avec la peau sur les os couverte de grandes taches. Il lui fit voir ensuite sa poitrine si décharnée qu'on en comptait facilement tous les os : «ne pouvant retenir mes soupirs ni mes larmes je me retirai. On le servoit fort mal durant sa maladie, à peine prenoit-il jamais un bouillon qui fût chaud. J'avois une peine extrême de voir un roi au milieu d'un si grand nombre d'officiers, beaucoup plus mal servi que le moindre bourgeois de Paris. »

Il mourut le 14 mai 1643, au château de Saint-Germain.

Lorque la nouvelle en arriva à Paris, nombre de gens s'écrièrent qu'il avait été empoisonné par le cardinal.

Son corps fut transporté directement à Saint-Denis, sans passer par Paris.

Le 27 juin, la reine fit faire un service à Notre-Dame.

Le jeune dauphin avait fait son entrée comme roi de France, sous le nom de Louis XIV, le 15 mai, c'est à dire, le lendemain même de la mort de son père.

Mais avant de raconter l'histoire de Paris et des Parisiens sous ce long règne, jetons un coup d'œil sur les faits qui n'ont pu être classés chronologiquement sous celui de Louis XIII :

D'abord, au mois de février 1615, les privilèges et exemptions des arbalétriers, archers et arquebusiers de la ville de Paris avaient été confirmés et étendus : ils furent exempts du logement des gens de guerre, du payement de tailles, subsides, guets, sentinelles, gabelles, pavage, aides et cent autres impôts qui pesaient sur le peuple.

Puis ce fut l'année suivante (décembre 1616), le prévôt des marchands, les échevins, les colonels, capitaines, lieutenants et enseignes de la ville de Paris, qui furent aussi déclarés exempts du logement des gens de guerre et eurent en conséquence, la permission de faire mettre sur leurs portes les armes du roi « bastons et panonceaux royaux pour marque de leur exemption. »

La charge de conseiller de ville fut érigée en office et ne se trouva plus, de la sorte, soumise au vote des citoyens qui, jusqu'alors, avaient nommé les conseillers.

En février 1618, ce furent les quarteniers qui virent aussi confirmer tous les privilèges dont ils jouissaient, mais les Parisiens n'eurent plus le droit de les nommer; ces fonctions furent érigées en offices.

Un ancien usage conférait au prévôt et aux échevins le droit de pourvoir aux offices de la ville qui devenaient vacants et ils voulaient bien les accorder sur la résignation de ceux qui en étaient pourvus, mais à la condition que ceux-ci vinssent en personne, ou se fissent transporter à l'ôhtel de ville, pour demander verbalement cette résignation.

C'étaient souvent des mourants et des malades, et on exigeait d'eux des sommes arbitraires.

Louis XIII abolit cet usage et permit aux officiers de la ville de résigner leurs offices par-devant notaire, en payant un droit fixe au prévôt des marchands et aux échevins.

Eustache Grandmont et Jean-Antoine d'Anthonneuil obtinrent, pour dix ans, par lettres du roi du 1er août 1634, le privilège de fabriquer à Paris des glaces et des miroirs. Nous avons vu Raphaël de la Planche obtenir un privilège pour une manufacture de tapisseries, façon de Flandre : Marc de Somans et Alexandre, son fils, obtinrent le même privilège, et une seconde manufacture fut fondée.

Au reste, les statuts des tapissiers de Paris furent complètement renouvelés par lettres patentes du roi, de juillet 1636; cette communauté était fort ancienne, mais elle était partagée en deux : l'une sous le nom de maîtres marchands tapissiers de haute lisse sarajinois et rentraîture, l'autre, sous celui de courtepointiers, neustrez et coustiers. La jonction en fut ordonnée par arrêt du parlement, du 11 novembre 1621.

L'apprentissage fut fixé à six ans, après lesquels l'apprenti, devenu compagnon, servait trois ans, faisait son chef-d'œuvre et devenait maître.

La communauté des maîtres charrons-carrossiers de la ville et faubourgs de Paris ne remontait qu'à Louis XII, ce fut ce prince qui leur donna leurs premiers règlements, en les érigeant en corps de jurande, le 15 octobre 1498, mais l'usage des carrosses ayant pris des proportions considérables, les statuts des charrons-carrossiers durent être renouvelés et très modifiés par suite des améliorations notables apportées à la fabrication des voitures. Ces nouveaux statuts furent donnés par Louis XII ; en octobre 1623.

Ils portaient quatre ans d'apprentissage et quatre ans de compagnonnage.

Les tonneliers reçurent aussi de nouveaux statuts au mois de janvier 1637.

Un arrêt de la cour des monnaies du 5 otobre 1638, érigea la communauté des distillateurs en corps de jurande : les statuts comportaient vingt-cinq articles ; deux jurés, dont l'un était élu chaque année, étaient chargés de les faire exécuter, conjointement avec deux des plus anciens bacheliers.

Les maîtres étaient qualifiés « sous le bon plaisir du roi, maîtres de l'art et métier de distillateurs d'eaux-fortes, eaux-de-vie et autres eaux esprits et essences circonstances et dépendances, dans la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris ».

L'apprentissage était de quatre ans et le compagnonnage de deux.

Le chef-d'œuvre devait se faire en présence des jurés et d'un conseiller de la cour des monnaies.

L'aspirant ne devait pas se borner à bien distiller, il devait encore justifier qu'il savait lire et écrire et qu'il était âgé de vingt-quatre ans.

On voit que le premier venu ne pouvait pas être distillateur.

Au reste, le nombre des distillateurs était fixé à douze ; mais le roi et la cour des monnaies, sous le bon plaisir du roi, pouvaient donner des permissions à des artisans de travailler aux distilleries.

Les statuts des tisserands furent aussi révisés par Louis XIII, en mai 1640. Ceux qui composaient la communauté étaient appelés maîtres tisserands en toile, canevas et linge, et nul ne pouvait y être admis, s'il n'avait fait apprentissage, pendant quatre ans sous un maître de Paris.

Une des particularités singulières des statuts de cette communauté, est celle-ci : « Les maîtres qui n'ont point atteint l'âge de cinquante ans ne peuvent avoir que deux apprentifs à la fois, mais ceux qui ont passé cet âge, en peuvent avoir trois en même temps. »

Enfin, en 1642, les taillandiers firent réviser et confirmer les statuts de la communauté : ils se qualifiaient taillandiers travaillant en œuvres blanches, grossiers, vrilliers, tailleurs de limes et ouvriers en fer blanc et noir. L'apprentissage était de cinq ans ; le chef-d'œuvre était donné aux aspirants à la maîtrise par les quatre jurés qui gouvernaient la communauté et huit bacheliers.

En 1618, Louis XIII ordonna à tous les imprimeurs, libraires et relieurs de tenir leurs ateliers ou boutiques en l'Université, au-dessus de Saint-Yves ou au dedans du palais. Toutefois, cette ordonnance ne fut pas exécutée bien sévèrement. Par une autre ordonnance de 1686, le quartier de l'Université fut encore assigné aux imprimeurs et libraires.

Nous avons noté les grands travaux exécutés pendant cette période à Paris: rues, palais, églises, couvents, quais, marchés. Tout cela changea la physionomie de la ville, dont l'enceinte s'élargit par l'extension des faubourgs Montmartre et Saint-Honoré. L'établissement de nouveaux ponts rendit plus faciles les relations des habitants des deux rives. Enfin, les accroissements de la capitale, défendue par de nouvelles fortifications qui, formées de bastions, de courtines, plantées d'arbres et de fossés, suivaient à peu près la ligne des boulevards actuels, nécessitèrent une abondante distribution d'eau dans les anciens et nouveaux quartiers du Marais, de l'Ile Saint-Louis, etc., et un nouvel aqueduc vint alimenter nombre de fontaines.

Paris présenta alors un aspect très pittoresque. Les vieux édifices conservaient encore le caractère sombre et sévère des constructions du moyen âge, tandis que les nouveaux offraient, dans tout son épanouissement, le style italien.

Les quartiers neufs, habités par la noblesse et





O TABAS !

RAMONEUR DE CHEMINÉE, XVe SIÈCLE. (Bibliothèque Carnavalet.)

PAYSAN OU VILAIN. (Tiré d'un calendrier du XVIe SIÈCLE.)

MENDIANT. (Tiré d'un manuscrit du commencement du XVIe SIÈCLE, Bibliothèque nationale, nº 7310.)

F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur. — 104

Imp. Charaire et fils.

Représentation au théâtre de Richelieu, en 1641.





Tombeau de Richelieu dans l'église de la Sorbonne. (Page 346, col. 1.)

la magistrature, présentaient de larges rues, de vastes hôtels ; les autres, ceux du commerce, de l'industrie, de l'étude, étaient encore sillonnés de ruelles étroites, de culs-de-sac fangeux : et, dans les voies sombres et tortueuses de la vieille ville, bravaches, gentilshommes de sac et de corde, crocs, escrocs et ruffians, fanfarons, filous et vagabonds hantaient, nuit et jour, en compagnie des pages et des laquais, les tavernes et les brelans, soutenaient et protégeaient les mauvais lieux, battaient le pavé, et vivaient dans Paris comme en pays conquis, au grand effroi des bourgeois, et à la honte du guet, incapable de s'opposer aux excès qu'ils commettaient à l'envi.

Mais on remarque surtout un mouvement d'émancipation de la classe moyenne par l'intelligence, Richelieu aimait les gens d'esprit et les lettrés, et de nombreux écrivains recevaient des pensions, variant de 400 à 1,200 livres, « payées, exactement dès les premiers jours de l'année et sans déchet. »

C'était l'époque de la création de la littérature classique, développant les grandes pensées et produisant des œuvres qui n'ont cessé d'être étudiées et admirées.

Que de noms se pressent sous la plume : Corneille, Rotrou, Mézeray, Voiture, Benserade, Balzac, Malherbe, Racan, Scudéri, Saint-Évremond, etc., etc. Mais citons seulement parmi les Parisiens, M.-J. Bignon, grand maître de la bibliothèque du roi, J.-P. Camus, l'évêque de Bellay, le poète Colletet, V. Conrart, d'Assoucy, J. Desmarest, de Saint-Sorlin, l'un des familiers de Richelieu, Hugues Guérin le chansonnier, Fr. de Lamothe, le Vayer, surnommé le Plutarque français, G. Naudé, le fameux bibliographe, et enfin l'immortel Poquelin de Molière, né à Paris, rue Saint-Honoré, au coin de la rue des Vieilles-Étuves (aujourd'hui disparue), le 15 janvier 1622.

Et dans les arts : les peintres Simon Vouet, Eustache Lesueur, Jacques Blanchard, Louis Boul-

longue, Laurent de La Hire, Louis Testelin, le sculpteur Simon Guillain, les architectes François Mansart et Jacques Lemercier.

L'Académie ne se tenait pas seulement chez Conrart ou au Louvre : nous avons parlé de l'hôtel Rambouillet, où se réunissaient les beaux esprits ; mais le cabaret était souvent le rendez-vous des gens de lettres, qui étaient l'âme de la confrérie des bouteilles.

Car ce que nous appelons aujourd'hui la bohème florissait au XVIIe siècle : Th. de Viau, Saint-Amand, Cyrano de Bergerac et autres ne sortaient guère du cabaret; mais ils n'étaient pas les seuls, et si Saint-Amand, Voiture et Tallemant des Réaux étaient les hôtes habituels du cabaret de la *Fosse-aux-Lions*, tenu par le Coiffier dans la rue du Pas-de-la-Mule, François Colletet et ses amis se réunissaient à la *Croix-de-Fer*, rue Saint-Denis ou à la *Pomme-de-Pin* déjà citée (ce cabaret était situé dans la Cité, contre le pont Notre-Dame : son propriétaire, Desbordes, fit rapidement fortune ; il acheta pour son fils une charge dans les gabelles et se retira dans un château qu'il fit bâtir à Cormeilles) ; Chapelle et d'Assoucy, *au Chêne-Vert*, près du préau du Temple ; Mézeray, au cabaret de Madame Lefaucheur, à la Chapelle-Saint-Denis; Cyrano de Bergerac, au cabaret de Renard, aux Tuileries, etc., etc.

C'était là qu'on discutait littérature et que, parfois, on jetait les bases de quelque association plus ou moins bachique et littéraire, comme celle du *Concert des enfants de Bacchus*, association de buveurs et de chanteurs qui florissait en 1630, et qui a laissé trace de son existence en publiant le *Parnasse des Muses*, ou comme celle des *Enfants sans souci* (ne pas confondre avec les comédiens), qui « se divertissaient sans cesse et buvaient considérablement, parce qu'ils mangeaient incessamment, » ou enfin comme celle qu'on appelait la *Confrérie du Monosyllabe*, parce que, chaque confrère n'y était connu que sous une épithète ne formant qu'une seule syllabe. Cette confrérie se composant de poëtes, de chanteurs et de jeunes seigneurs, tous joyeux compagnons; l'abbé de Boisrobert en était le plus bel ornement.

Mais, dans ces franches lippées, les vagabonds de lettres savaient défendre leur dignité; un jour l'un d'eux, blessé par l'insolence d'un convive, l'arrêta court en s'écriant : « Monsieur, j'ai une plume! »

Le goût des lettres, des chansons, du théâtre, se répandait partout; le pâtissier Raqueteau et le serrurier Réault savaient agréablement tourner un sonnet.

A l'imitation de l'hôtel de Rambouillet, des académies de beaux-esprits se tenaient à l'hôtel de Montmorency, rue de Braque; chez Mlle de Gournay, rue de l'Arbre-Sec, dans un appartement où l'on arrivait en montant un escalier ayant une corde pour rampe; chez Marie Bruneau dame des Loges, etc., et on a vu que l'Académie française sortit toute armée du salon de Conrart (célèbre par son silence prudent), rue des Cinq-Diamants, puis rue Saint-Denis.

En 1643, quelque temps avant la mort du roi, avait été créée la Société de l'*Illustre Théâtre*, par des jeunes gens qui s'étaient donné le nom des *Enfants de famille*, et que l'amour du théâtre réunit pour former une entreprise dont le début fut assez brillant, mais que la ruine vint bientôt frapper. Ils jouaient la comédie dans les jeux de paume des faubourgs de Paris. Molière entra dans cette société à l'âge de 21 ans : il en devint presque aussitôt le chef; il souscrivit en son nom personnel des engagements pour la faire marcher. Il fut arrêté, mis en prison pour dettes; mais un paveur des bâtiments du roi, Léonard Aubry, ayant répondu pour lui, pour la somme de 300 livres, Molière fut mis en liberté, et le 13 août 1653, toute la troupe de l'*Illustre Théâtre,* assemblée au jeu de paume de la *Croix-Noire*, au port Saint-Paul, s'engagea solidairement à rembourser à Léonard Aubry la somme qu'il avait avancée.

En 1646, la troupe de l'*Illustre Théâtre* avait quitté Paris pour aller jouer en province; nous la retrouverons dans la capitale, en 1650, établie à la Croix-Blanche, rue de Bussy.

Jusqu'en 1630, les particuliers se servaient, pour le transport de leurs personnes ou de leurs effets, des messagers créés par l'Université et dont la confrérie était établie aux Mathurins.

Des bourgeois entreprirent de remplir l'office de messagers : il y eut les petits messagers pour le service des maîtres et des écoliers, et les grands messagers, conduisant toutes personnes, fournissant les chevaux et même la nourriture

Tous étaient sous la protection de l'Université.

Le 12 août 1634, parut un édit qui défendit à tout messager de sortir de la cour ou d'y amener qui que ce fût, cette conduite étant réservée aux courriers de la poste, qui étaient placés sous les ordres du surintendant des postes. Son prédécesseur, M. d'Almeiras, qui portait le titre de général des postes, avait institué le premier ces courriers qui partaient, à jours fixes, de Paris pour se rendre à Lyon, Bordeaux, Toulouse et Dijon.

En décembre 1625, Paris eut des visiteurs et contrôleurs de brasseurs, ayant mission de veiller à ce que la bière, dont l'usage commençait à se répandre, ne fût pas falsifiée. En avril 1641, un édit créa des offices de mesureurs, contrôleurs, porteurs de chaux, pareurs, envergeurs de cordes et toiseurs de pierre de Paris.

On vit même, en 1640, se former deux essais de sociétés ouvrières coopératives : l'une fut fondée par un luxembourgeois, Michel Brunck, qui établit à Paris une société de frères cordonniers,

travaillant en commun, et employant leurs bénéfices à des aumônes ou à des messes pour les compagnons pauvres du métier.

Une société de tailleurs s'établit à l'imitation de celle-ci.

Mais toutes deux furent de courte durée.

Un essai de mont-de-piété fut aussi tenté, en 1626. Aux états généraux de 1614, on avait demandé la création de ces établissements, qui rendaient de grands services en Italie, en préservant le peuple de la rapacité des Lombards. On se décida à rendre, en 1626, un édit les autorisant; mais l'édit fut retiré l'année suivante, et les monts-de-piété ne fonctionnèrent en France qu'en 1643, et à Paris, en 1777.

On comptait, à Paris, 101 médecins en 1634 et 112 en 1638.

Mais, reprenons la suite des événements.

XXVIII

Louis XIV. — Le Val-de-Grâce. — Saint-Sulpice. — La Fronde. — Mort de Mazarin. — Le collège des Quatre-Nations. — Le Carrousel. — Les omnibus. — Les Gobelins. — Les Champs-Élysées. — Les Invaltdes. — La Brinvillers. — Le cengrès. — Les protestants. — La Voisin. — Modes et costumes.



Le lundi 18 mai 1643, le jeune roi alla tenir son lit de justice au parlement, et il y fut rendu un arrêt solennel par lequel le roi déclarait sa mère seule régente, avec pleins pouvoirs de choisir tels ministres de son choix.

Quelques jours plus tard, les Parisiens apprenaient la nouvelle de la victoire de Rocroi, gagnée par le duc d'Enghien; ils ne manquèrent pas de la considérer comme un heureux présage pour le nouveau règne, aussi y eut-il force festins et réjouissances à cette occasion.

Au commencement d'octobre, le roi et la reine mère quittèrent le Louvre pour aller se loger au Palais-Cardinal, présent de Richelieu, et la translation de la cour en ce palais donna lieu d'ouvrir, sur les ruines de l'hôtel de Sillery, la place qui se trouve devant le Palais-Royal, et sur laquelle devait plus tard s'élever la fontaine dite du Château-d'Eau.

L'année 1643 n'offrit aucun fait saillant; en ce qui concerne les travaux d'édilité, nous trouvons l'ouverture d'une rue commençant rue du Gros-Chenet et finissant rue Montmartre, qui fut construite sur l'emplacement de deux jeux de boules : aussi lui donna-t-on le nom de rue des Jeux-Neufs, qui finit, par corruption, par devenir rue des Jeûneurs; l'achèvement du quai des Orfèvres, qu'on revêtit de pierres de taille, et enfin l'établissement d'un monastère de filles de la Paix, rue Riblette, à Charonne. Ce couvent fut supprimé en 1790 et remplacé par un pensionnat dirigé par des sœurs.

Une autre maison religieuse fut aussi établie la même année, celle des filles de la Charité, servantes des pauvres, qu'on appela depuis sœurs grises, en raison de la couleur de la serge dont elles sont vêtues.

Ce fut Mme Le Gras, née Louise de Marillac, qui institua ces sœurs; veuve le 25 décembre 1625, elle avait pris la résolution de se consacrer exclusivement au service des pauvres, et elle chercha autour d'elle des personnes désireuses de l'imiter : saint Vincent de Paul lui en indiqua quelques-unes, et bientôt les filles de la Charité commencèrent leur service — avant même d'être instituées régulièrement — en soignant les pauvres aliénés, à la prière instante du grand bureau des pauvres.

Elles entrèrent d'abord à l'hôpital des Petites-Maisons, puis à Bicêtre et à la Salpêtrière. Ce fut alors que Vincent de Paul adressa à l'archevêque de Paris un mémoire tendant à obtenir l'érection des filles de la Charité en confrérie.

Il fut fait droit à cette requête, le 20 octobre 1646, et le roi accorda les lettres patentes; « mais le secrétaire de Méliand, procureur au parlement, lisons-nous dans *les sœurs de Charité* de M. de Lyden, égara les pièces constitutives, et tout fut à recommencer. Cette seconde enquête dura neuf années ». Enfin, le 18 janvier 1655, le cardinal de Retz érigea la confrérie, à la condition qu'elle serait et demeurerait, à perpétuité, sous son autorité et dépendance et celle de ses successeurs archevêques de Paris.

En décembre 1657, le roi donna de nouvelles lettres patentes, qui furent enregistrées par le parlement, le 16 décembre 1658, et, dix ans plus

tard, le 8 juin 1667, la congrégation reçut l'approbation du saint-siège.

Les sœurs de Charité ne sont pas considérées comme des religieuses, mais comme des filles unies en compagnie séculière. Elles ne peuvent prononcer de vœu qu'après cinq ans d'épreuves, et les renouvellent, annuellement, le 25 mars; elles sont donc libres, chaque année, de rentrer dans la vie ordinaire, de se marier, etc.

La révolution de 1789 abolit la communauté; mais les sœurs de Charité, qui avaient su conquérir l'estime et le respect de la population parisienne, se firent infirmières, pour la plupart. Elles furent rétablies par l'empire et depuis lors, elles n'ont pas cessé de prodiguer leurs soins aux pauvres malades.

Le filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul ont leur maison mère à Paris, rue du Bac.

Les troubles dont l'Angleterre était alors le théâtre obligèrent la reine de cette nation, Henriette de France, à venir chercher un refuge en France; elle arriva à Paris, le 5 novembre 1644. Elle fut haranguée, à une lieue de la ville, par le prévôt des marchands, qui l'attendait à la tête des échevins, du procureur du roi et du greffier, tous à cheval, et qui lui formèrent cortège, précédés de trois cents archers à cheval, des trompettes et des sergents de la ville, des quarteniers, dizainiers, et de trois cents bourgeois « en housse ».

Le roi et la reine mère attendaient ce cortège à Montrouge. Ils en prirent la tête, et l'entrée se fit par la rue Saint-Jacques, le pont Notre-Dame, les rues Saint-Denis et Saint-Honoré, jusqu'au Louvre. Quatre cents carrosses de princes et de seigneurs de la cour s'étaient joints à ce cortège, sur le parcours duquel une foule considérable s'était massée. La reine d'Angleterre fut logée au Louvre, le roi et la reine mère rentrèrent au Palais-Royal; et le lendemain, comme il était d'usage que la ville offrît toujours des présents à ses hôtes princiers, le prévôt et les échevins lui en portèrent, et le parlement, son premier président en tête, la chambre des comptes et les cours souveraines, l'Université, etc., allèrent lui présenter leurs compliments.

La reine Henriette, qui était encore au lit, se leva et s'assit sur une chaise placée au pied de son lit, pour recevoir tous ces hommages et « remercier la compagnie ».

Un grand service funèbre eut lieu à Notre-Dame, le 5 décembre 1644, en l'honneur d'Elisabeth de France, reine d'Espagne, qui était morte à Madrid, le mois précédent : ce fut le coadjuteur, Paul de Gondi, qui officia.

Nous devons encore noter, à cette année, l'établissement à Paris d'une nouvelle maison de religieuses de la congrégation de Notre-Dame : la fondatrice de ce nouveau monastère fut la duchesse d'Orléans, qui l'institua à Charonne, par ses lettres du 14 février, et le dota de 6,000 livres de rentes, sans compter 65,000 livres qu'elle donna pour l'acquisition de la terre de Charonne.

Malgré ces libéralités, les religieuses s'endettèrent et en arrivèrent à devoir plus de 113,000 livres. L'archevêque de Paris s'émut de cette situation, et, par commission en date du 8 novembre 1679, il confia le soin de la maison à Marie-Angélique Lemaistre de Grandmaison, religieuse de l'ordre de Cîteaux, qui en fut mise en possession. Mais les religieuses de Charonne ne voulurent pas la recevoir, la traitèrent d'intruse, et, s'étant plaintes au pape, elle en obtinrent un bref, en vertu duquel elles élirent sœur Catherine-Angélique l'Évesque pour supérieure.

Le roi cassa l'élection et ordonna que le bref lui serait commis, comme contraire aux libertés de l'Eglise gallicane.

La révolte était au monastère.

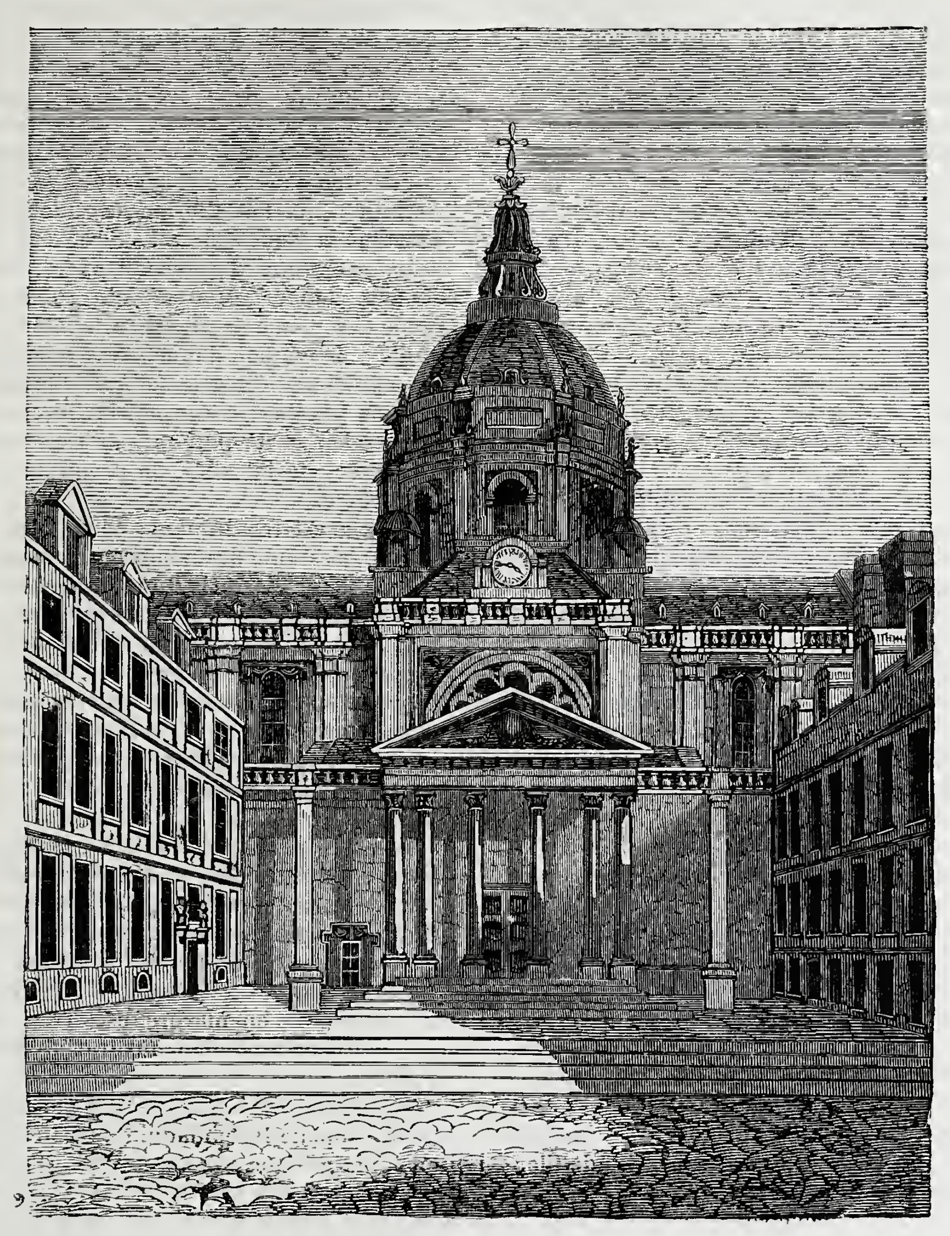
Par arrêt du parlement du 23 décembre, un commissaire de la cour y fit une descente et s'informa exactement de l'état des personnes qui composaient la communauté, de ses revenus et de ses dettes, et, par un autre arrêt du 14 janvier 1681, le monastère fut supprimé et il fut permis aux créanciers de poursuivre la vente des bâtiments, ce qui eut lieu; quant aux religieuses, elles furent transférées en d'autres monastères de leur ordre.

En 1644, l'abbé de Saint-Germain des Prés céda un grand terrain à Nicolas Richard de la Barouillère, à la charge d'y construire des maisons, ce qui fut fait, et bientôt, une rue y fut tracée, sous le nom de rue des Vieilles-Tuileries, en raison de tuileries abandonnées qui s'y trouvaient. Dès qu'elles furent démolies, on projeta de donner à la rue le nom de Saint-Michel; mais ce fut celui du propriétaire qui prévalut, et on la nomma définitivement rue Barouillère.

L'abbaye s'entendit aussi avec un épicier, appelé Pierre Le Jay, qui fit ouvrir, non loin de là, une rue qui fut appelée rue Saint-Placide, en l'honneur du célèbre disciple de saint Benoît, et une seconde qu'on nomma rue Saint-Maur-Saint-Germain ; elle a, depuis peu, changé ce nom en celui de rue des Missions.

C'est de 1645, que date l'invention des voitures publiques appelées fiacres.

« Je me souviens, dit le P. Labat, d'avoir vu le premier carrosse de louage qu'il y ait eu à Paris. On l'appeloit le carrosse à cinq sols, parce qu'on ne payoit que cinq sols par heure. Six personnes y pouvoient être, parce qu'il y avoit des portières qui se baissoient, comme on en voit encore aujourd'hui aux coches et aux carrosses ; et, comme il n'y avoit pas encore de lanternes dans les rues, ce carrosse en avoit une plantée sur une verge de fer au coin de l'impériale, a la gauche du cocher. Cette lumière et le cliquetis que faisoient ses membres mal assemblés, le faisoient voir et entendre de fort loin ».



Hôpital du Val-de-Grâce, vu de l'intérieur.

Ce fut un nommé Fiacre, qui demeurait dans le quartier Saint-Thomas-du-Louvre, qui le premier eut l'idée de ces voitures :

« C'étoit pour avoir des carrosses
Où l'on attelle chevaux rosses
Dont les cuirs tout râpetassés,
Vilains, crasseux et mal passés.
Représentoient le simulacre
De l'ancienne voiture à Fiacre,
Qui fut le premier du métier,
Qui louoit carrosse au quartier
De monsieur saint Thomas du Louvre. »

M[me] Dunoyer en parle aussi dans ses lettres : « Ces carrosses qu'on prend rue Saint-Thomas-du-Louvre et dans lesquels tout le monde peut entrer pour son argent. »

Fiacre fit-il fortune? on l'ignore ; mais, dès le commencement de son exploitation, il rencontra des concurrents. Ce fut d'abord Nicolas Sauvage, qui s'établit rue Saint-Martin, vis-à-vis la rue de Montmorency, à l'enseigne du grand saint Fiacre.

Puis Charles Villerme qui, en 1650, « obtint, dit l'auteur de *Nos Pères*, moyennant 15,000 livres, l'autorisation exclusive d'avoir des voitures de louage dans Paris. En mai 1657, M. de Givry avait obtenu des lettres patentes qui lui accordaient la faculté d'établir des fiacres stationnant sur la voie publique de sept heures du matin à

sept heures du soir, et qu'on pouvait louer pour un temps déterminé : il céda, en 1666, son privilège aux frères Francini. »

Cette année 1645, « le roy voulant perfectionner les nouveaux ouvrages pour l'agrandissement et l'embellissement de Paris, ordonna, par arrest du conseil du 28 janvier, que toutes les places qui se trouvoient vuides entre les portes Saint-Denis et Saint-Honoré, fussent vendues et basties. L'exécution de cet arrest donna lieu à plusieurs nouvelles ruës qui obligèrent d'ouvrir la mesme année les portes de Sainte-Anne et Gaillon, abbatuës depuis quelques années. »

Au fur et à mesure que Paris s'augmentait, la reine, toujours disposée à multiplier le nombre des communautés religieuses, se montrait favorable à l'établissement de toutes celles pour lesquelles une autorisation était sollicitée.

Ce fut ainsi que nous voyons en 1645, les filles de la congrégation de Notre-Dame s'installer dans le quartier du Jardin-des-Plantes, rue Neuve Saint-Etienne (qu'on désignait antérieurement sous le nom de chemin du Moulin-à-Vent, parce qu'elle conduisait à un moulin, et rue du Puits-de-Fer, en raison d'un puits public, qu'on y voyait encore en 1539. Son nom lui fut définitivement donné, par suite de son voisinage avec l'église Saint-Etienne-du-Mont. Traversée par la rue Monge, c'est aujourd'hui la rue Rollin et la rue de Navarre). Ce couvent, supprimé en 1790, devint propriété nationale, et fut vendu le 12 messidor an IV.

Puis ce furent les filles de Sainte-Elisabeth, celles de la Merci, etc.

Le 13 février, la première pierre d'une église, Notre-Dame-de la Paix, fut posée au faubourg Saint-Victor, et l'archevêque présida la cérémonie.

Le lendemain 14, le cardinal de la Rochefoucault mourut à l'abbaye de Sainte-Geneviève, et son corps fut exposé sur un lit de parade pendant trois jours ; puis il fut enterré au collège de Clermont, et, le 22 mars suivant, on fit son service solennel à Sainte-Geneviève.

Ce fut aussi, le 1er avril 1645, que le jeune roi et sa mère posèrent la première pierre de l'abbaye du Val-de-Grâce ; mais les troubles de la fronde, qui survinrent peu de temps après, firent suspendre les travaux qui s'exécutaient sous la direction de François Mansard. Ils furent repris en 1655 : les bâtiments claustraux furent terminés en 1662 ; l'église ne le fut qu'en 1665. François Mansard ne mena la construction qu'à huit mètres environ au-dessus du sol ; Ch. Lemercier, qui lui succéda, la conduisit jusqu'à la hauteur de la corniche ; enfin Pierre Lemuet, secondé par Gabriel Leduc et Duval, l'acheva.

Ce vaste édifice passe pour un des plus réguliers de la capitale. Il se compose de plusieurs corps de logis, de jardins et de l'église.

On entre dans une vaste cour limitée par le grand portail au milieu et par deux ailes de bâtiments que termine, de chaque côté, un pavillon carré. Le grand portail, élevé sur seize marches, est composé de deux ordres ; au premier, un portique soutenu par huit colonnes corinthiennes isolées et accompagnées de niches, est couronné d'un fronton dans la corniche duquel on lit cette inscription, qui fait allusion aux motifs qui ont déterminé la fondation de l'église : *Jesu nascenti, Virginique Matri*. Le second ordre, formé de colonnes composites, s'unit au premier par de grands enroulements ; il est surmonté d'un fronton dans le tympan duquel se voyaient jadis les armes de France écartelées d'Autriche qui étaient celles de la reine ; ces armoiries furent remplacées, pendant la Révolution, par les symboles de la liberté et de l'égalité. On y voit de nos jours une horloge.

Le dôme est remarquable par l'originalité de sa forme (c'est une des nombreuses imitations du dôme de Saint-Pierre de Rome) et par la richesse de sa décoration. Aux quatre angles se trouvent des tourelles surmontées de clochetons en poire qui rappellent un peu, par leur forme, l'architecture orientale. Les pilastres, placés entre les fenêtres qui éclairent l'intérieur du dôme, supportent une galerie entourée de statues d'anges.

Des vases flamboyants garnissent la corniche d'où part la coupole qui, elle-même, est surmontée d'un campanile d'une grande légèreté, décoré de pilastres, d'enroulements et de vases.

Ce dôme est, après ceux du Panthéon et des Invalides, le plus élevé de tous ceux de Paris.

L'intérieur de l'église est orné de pilastres d'ordre corinthien et le pavé de l'édifice, formé d'une mosaïque en marbre, est divisé par compartiments correspondant aux travées de la voûte. La décoration du maître-autel, exécutée sur les dessins de Gabriel Leduc, est des plus remarquables et rappelle le baldaquin de Saint-Pierre de Rome. Six grandes colonnes torses, d'ordre composite, de marbre revêtu de bronze, et chargées de palmes et de rinceaux de bronze doré, sont portées par des piédestaux de marbre. Les chapiteaux, également dorés, soutiennent un baldaquin formé par six grandes courbes supportant un amortissement de six consoles, couronné par une croix posée sur un globe.

Quatre anges, placés sur les entablements des colonnes, tiennent des encensoirs.

Il faut s'arrêter surtout à la coupole, que Mignard a décorée à l'intérieur de peintures à fresques, où il a représenté plus de deux cents figures : les divers ordres des saints adorant la Trinité, et la reine Anne d'Autriche qui offre à Dieu, avec l'assistance de saint Louis, le modèle de l'Église.

Cette peinture, la plus belle de Mignard, a été célébrée par Molière dans son poëme *le Val-de-Grâce*.

Les peintures de la chapelle de la communion sont dues à Philippe de Champaigne. Dans les sculptures des quatre pendentifs et dans les bas-reliefs qui décorent les arcades des neuf chapelles, on reconnaît du premier coup, l'exécution pleine de verve et la composition pompeuse de Michel Anguier.

Cette église avait été destinée à recevoir les cœurs des princes de la famille royale, particulièrement ceux de la famille d'Orléans : le cœur de Madame, sœur de Louis XIV, y fut déposé en 1662; celui d'Anne d'Autriche et celui du duc d'Orléans furent placés dans la chapelle Sainte-Anne, à gauche du dôme.

Anne d'Autriche avait accordé aux religieuses du Val-de-Grâce, entre autres privilèges, celui de conserver la première chaussure de chaque fils et de chaque fille des princes du sang.

Pendant la Révolution, les bâtiments de la communauté, qui avait été supprimée en 1790, furent convertis en magasin central des hôpitaux militaires. Un décret, du 7 ventôse an XII, consacra ces bâtiments à un hospice pour les enfants de la patrie et les couches des femmes indigentes.

Sous l'empire, ils furent affectés à un hôpital militaire, destiné à recevoir les malades de la garnison du département de la Seine — nous en parlerons lors de sa création.

Quant à l'église, elle changea plusieurs fois de destination. Sous l'empire elle devint un magasin général d'habillements et d'effets destinés au service des hôpitaux militaires; toutefois, on établit un plancher pour conserver le marbre du pavage et une cloison pour préserver les sculptures des parois de l'église.

Grâce à ces précautions, l'édifice n'eut pas à souffrir.

Il a été rendu au culte en 1826.

Le 10 juin 1645, les lieutenants civil et criminel de la prévôté de Paris donnèrent avis au parlement qu'il y avait une grande quantité de peuple attroupé dans le faubourg Saint-Germain, autour de l'abbaye, au sujet d'un différend qui s'était élevé concernant la cure de Saint-Sulpice, et prièrent la cour de faire défense de continuer ces attroupements : la cour les défendit et ordonna aux deux lieutenants de se transporter sur les lieux et de procéder contre ceux qui s'attrouperaient : ce qui fut fait.

Plusieurs personnes furent arrêtées, et on informa contre elles, notamment contre les sieurs de Fresque, Bérenger, Vincent Isaac fossoyeur, Rivière marchand drapier demeurant vers les halles à l'enseigne de *la Pomme rouge*, « et plusieurs autres quidams vestus de gris et de rouge, pages et laquais de diverses couleurs et livrées, qui seront désignez, pris au corps et amenez prisonniers en la conciergerie du palais ».

Et le lundi 12, « sur ce que le procureur général du roy a remonstré à la cour que plusieurs femmes et autres personnes, prenant prétexte de la contention pour raison de la cure de Saint-Sulpice, par une contravention manifeste tendant à sédition ou émotion, au préjudice de l'arrest du dernier jour, se sont attroupées cejourd'huy de grand matin et sont en la salle du palais faisant des clameurs à l'entrée de la dite cour »; la cour ordonna qu'itératives défenses seraient faites à toutes personnes de s'attrouper et s'assembler sous quelque prétexte que ce soit, « à peine de la vie », et quelques-uns de ceux qui s'étaient fait le plus remarquer par leurs allures tapageuses, furent envoyés en prison.

Quelques jours plus tard, le roi donna des lettres patentes pour augmenter le guet; il fut créé et établi quatre exempts et vingt archers dans la compagnie du sieur Teste, chevalier du guet de Paris, et accordé à chacun desdits exempts 400 livres de gages par an, et aux vingt archers, les mêmes gages qu'aux anciens.

Le clergé de France s'assembla le 26 mai 1645, à Paris, aux Grands-Augustins. Le corps de ville alla le saluer, selon la coutume, et Scarron de Mauduné, conseiller en la grand'chambre et prévôt des marchands, se rendit, à cet effet, le 17 septembre, aux Augustins, accompagné des quatre échevins, du procureur du roi et du greffier de la ville, tous en habits de cérémonie. Les députés généraux du clergé, avertis de leur arrivée, les reçurent dans l'église, d'où ils les conduisirent au lieu de l'assemblée. Des harangues furent prononcées de part et d'autre; on se fit de fort beaux compliments, et on se quitta jusqu'à la nouvelle assemblée ordinaire ou extraordinaire qui serait tenue à Paris.

Depuis au moins Dagobert, les ouvriers constructeurs, les tailleurs, chapeliers, selliers et autres artisans avaient coutume de se réunir, sous certaines formes déterminées, pour recevoir *compagnons* les apprentis qui avaient fini leur temps d'apprentissage. Les membres de ces associations formaient les Compagnons du Devoir, et avaient adopté un mode d'initiation par lequel un lien universel les unissait entre eux.

Le compagnonnage forme une grande famille, et, dans quelque coin de la terre où se trouve jeté par la fortune un compagnon, son titre lui donne le droit d'être secouru et aidé par ses camarades.

Or, le 21 septembre 1645, les Compagnons du Devoir cordonniers furent dénoncés à la faculté de théologie, à cause des pratiques de l'initiation d'un apprenti, qui semblaient tourner en ridicule celles de la religion.

L'aspirant avait reçu le baptême avec les cérémonies usitées dans les mystères d'Eleusis.

On lui avait donné un parrain et une marraine, on lui avait fait prêter serment sur sa foi, sur sa part de paradis, sur le saint chrême, de ne jamais révéler ce qu'il voyait faire, ce qu'il entendait dire.

Ces pratiques furent regardées comme impies.

L'official de Paris, par sentence du 30 mai 1648, et le bailli du Temple, par autre sentence du 11 septembre 1651, les condamnèrent, et firent promettre solennellement aux cordonniers de ne plus en tolérer l'usage. Ceux-ci durent faire leur abjuration solennelle.

Déjà, en 1635, les compagnons selliers de Paris avaient été accusés de « parodier les cérémonies de la messe, avec paroles hérétiques et impies et profanations hideuses », et un décret de la faculté avait formellement condamné et interdit cette façon de procéder.

Les tailleurs furent aussi quelque peu inquiétés, lorsqu'ils recevaient un compagnon. Sur une table couverte d'une nappe, à l'envers, étaient étalés une salière, un pain, une tasse à trois pieds demi-pleine, trois pièces de monnaie et trois aiguilles.

L'official crut voir là le mystère de la sainte Trinité profané, et les tailleurs durent modifier leur mode de réception, ou plutôt y renoncer.

Déjà, sous François Ier, un édit daté de 1541 avait interdit aux compagnons de « se lier par serment, de se donner des capitaines ou chefs de bande, de se former en dehors des maisons ou des ateliers de leurs maîtres en rassemblements de plus de cinq, sous peine d'être punis, comme monopoleurs, d'amendes arbitraires, de porter épées, poignards, ou bâtons, ès maisons de leurs maîtres ni par la ville, de faire enfin aucun banquet pour entrée ou issue d'apprentissage ou autre raison de métier ».

Toutes les professions avaient leur compagnonnage; mais plusieurs le perdirent, à la suite des poursuites intentées par l'officialité de Paris qui, en 1655, résolut de l'abolir complètement.

Elle tonna contre les compagnons du devoir.

« Ce prétendu devoir, dit sa délibération, consiste en trois paroles : « Honneur à Dieu, conserver le bien du maître et maintenir les compagnons »; mais, tout au contraire, les compagnons déshonorent grandement Dieu, profanent tous les mystères de notre religion, ruinent les maîtres, vidant leurs boutiques quand quelqu'un de leur cabale se plaint d'avoir reçu bravade. Les impiétés et les sacrilèges qu'ils commettent sont différents selon les métiers. Ils ont néanmoins tout cela de commun : de faire jurer celui qui doit être reçu, sur les saints évangiles, qu'il ne révélera à père, ni à mère, ni femme, ni enfant, prêtre ni clerc, pas même en confession, ce qu'il va faire ou voir faire; et pour ce, choisissent un cabaret qu'ils appellent la « mère », parce que c'est là qu'ils s'assemblent d'ordinaire, comme chez leur mère commune; dans lequel ils choisissent deux chambres commodes pour aller l'une dans l'autre, dont l'une sert pour leurs abominations, et l'autre pour le festin. »

On eût pu croire que les compagnons des métiers qui n'avaient pas été inquiétés se fussent joints aux autres; ce fut le contraire qui arriva : ils accusèrent hautement les selliers, les charbonniers, les cordonniers, les chapeliers et les tailleurs d'aspostasie.

L'autorité temporelle se montra moins sévère. Cependant le parlement de Paris rendit quelques arrêts contre les compagnons, et, pendant tout le XVIIe siècle, ils eurent à lutter contre l'Église, qui ne leur laissait ni paix ni trêve.

« Pourquoi, dit l'oratorien Lebrun, fermer la fenêtre et la porte de la chambre où se font les cérémonies, si ce qu'on y fait n'est pas un ouvrage du prince des ténèbres? »

Le compagnonnage était un cas de péché mortel. Cependant nous le verrons résister à la persécution, et arriver jusqu'à nos jours, en devenant une institution toute morale.

Le roi de Pologne avait fait demander en mariage au roi de France Louise-Marie de Gonzague, fille de Charles Ier, duc de Mantoue, et de Catherine de Lorraine; ce mariage fut décidé, et une ambassade polonaise fut envoyée à Paris. Elle arriva, le 26 octobre, par la porte Saint-Antoine, au milieu d'un concours énorme de curieux empressés de voir le comte de Lesno, prince et évêque de Varmic, et le comte Buin Opuliuski, palatin de Posnanie, qui arrivaient, suivis de quatre cents cavaliers, dans le grand costume de la noblesse polonaise.

C'était un spectacle qu'on ne voyait pas souvent.

Ils produisirent un grand effet sur le peuple. Mais, fait remarquer un historien du temps « il ne leur manquoit qu'un air de propreté, car du reste, leurs étoffes estoient brochées d'or et d'argent et les pierreries brilloient de toutes parts dans leur parure, pendant que la noblesse françoise, qui alla à leur rencontre, n'estaloit que des plumes et des rubans ».

Oui; mais il paraît que la noblesse française s'était débarbouillée et lavé les mains, ce qu'avaient oublié de faire les Polonais.

Il avait été question de célébrer le mariage à Notre-Dame, avec toute la magnificence convenable, « pour faire voir à ces estrangers la grandeur de la France ». Mais il s'éleva des difficultés qui ne permirent pas de passer outre, et on dut se borner à faire la cérémonie dans la chapelle du Palais-Royal, le 5 novembre, et sans aucun appareil, puisque la mariée ne mit même pas le manteau royal à la polonaise, c'est-à-dire blanc semé de flammes d'or.

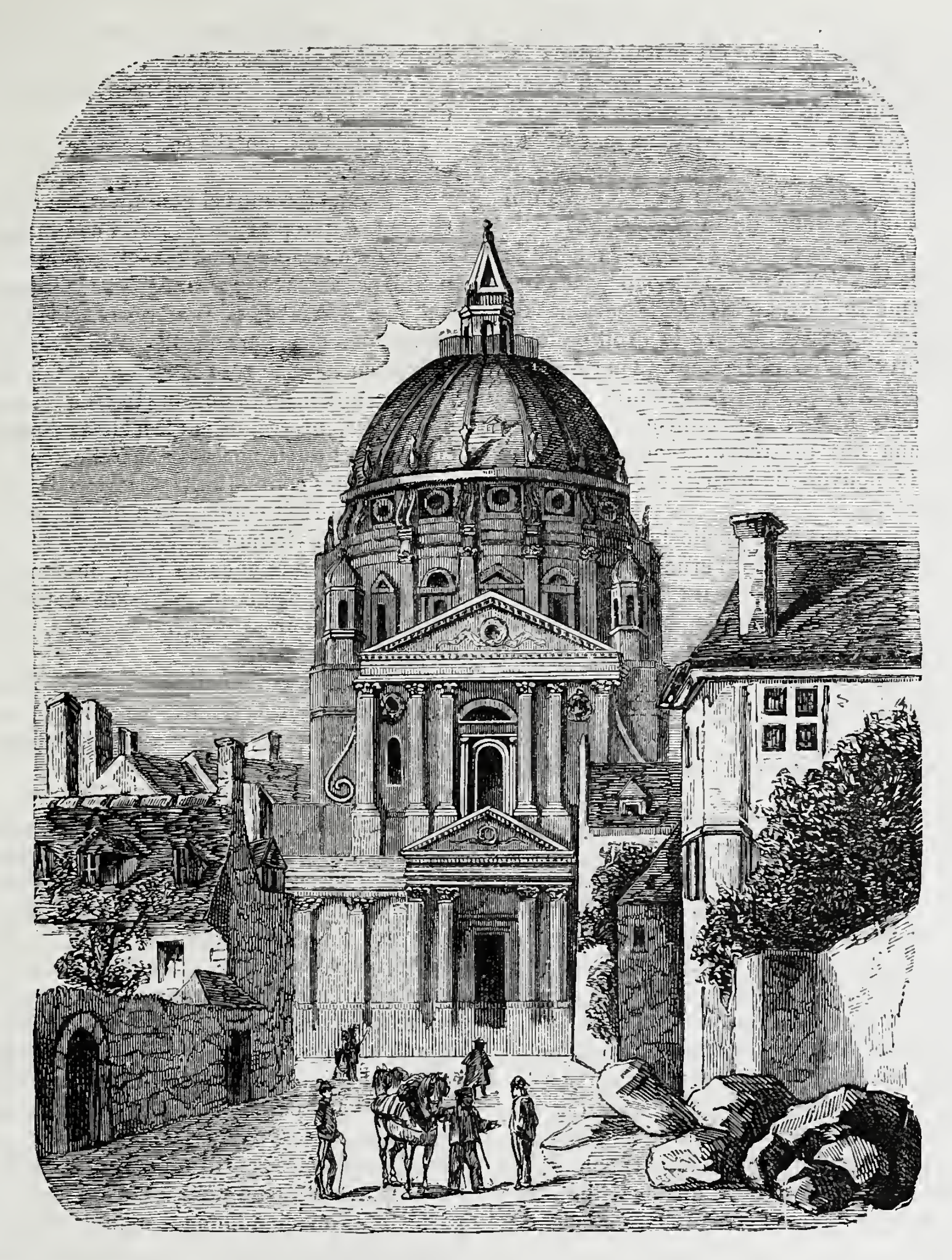
« Il ne se trouva là, pour toutes personnes, que le roy, la reine, le duc d'Anjou, qu'on appeloit *le petit Monsieur*, et le duc d'Orléans. La princesse destinée au throsne de Pologne se mit à genoux sur un drap de pied au milieu de la chapelle, ayant le roy à sa droite et la reine à gauche, et plus bas, sur le mesme drap de pied, estoient Monsieur, frère du roy, et le duc d'Orléans. Le



Imp. Charaire et fils.

Le théâtre de Tabarin sur la place Dauphine, au XVIIe siècle.





Façade du Val-de-Grâce, vu de la rue du même nom.

reste de la compagnie estoit composée de Polonois, de la dame de Senecey, etc ».

Le palatin épousa la princesse au nom du roi de Pologne, son maître; puis on alla dîner, et les Polonais firent honneur au repas.

La nouvelle reine fut logée à l'hôtel de Nevers et pendant trois jours, ce ne furent que visites, cadeaux, révérences et divertissements. Le jour fixé pour le départ, il y eut conduite avec grand cortège, jusqu'à la Croix Penchée, sur le chemin de Saint-Denis, et la jeune reine partit pour la Pologne « où elle fut reçeue avec peu de politesse et de gracieuseté par un mari vieux et chagrin, accablé de gouttes et de graisse ».

Ce n'était vraiment pas la peine d'aller le chercher si loin !

Ce fut en 1645, que Jacques Olier, abbé de Pibrac, qui avait été nommé curé de Saint-Sulpice en 1641, établit à Paris un séminaire dont il avait jeté les bases, l'année précédente à Vaugirard : il s'était associé pour cela à Antoine Raguier de Poussé, docteur en Sorbonne, Antoine Damiens, prêtre de Saint-Sulpice, et quelques autres ecclésiastiques ; du consentement de l'abbé de Saint-Germain des Prés; il fit commencer, sur un terrain de la rue du Vieux-Colombier la construction des bâtiments d'une communauté à la quelle on donna le nom de « grand séminaire. »

Un petit séminaire, qui s'appela d'abord communauté de Saint-Joseph, fut installé dans les maisons voisines. La chapelle du grand séminaire fut terminée par M. Le Ragois de Bretonvilliers, qui succéda à l'abbé Olier dans la cure de Saint-Sulpice.

Lebrun décora cette chapelle de peintures qui furent le commencement de sa réputation.

Le prieur grand vicaire de l'abbaye la bénit le 18 novembre 1650, et le nonce du pape y célébra la première messe. Le 5 août 1698, le cardinal de Noailles accorda aux sulpiciens le droit d'enterrer leurs morts sans les présenter à la paroisse.

Le roi Louis XIV, par lettres patentes données en 1746 à cette maison, en confirma l'établissement et donna aux prêtres qui composaient le séminaire, le pouvoir de bâtir, de recevoir des fondations, etc.

On conservait dans la chapelle le tombeau de son fondateur, M. Olier, et un crucifix auquel on attachait un pouvoir miraculeux.

Le séminaire fut supprimé en 1792. Les bâtiments masquaient le portail de l'église Saint-Sulpice; on les démolit en 1802; mais la communauté ayant été rétablie à la même époque, elle s'installa provisoirement dans une maison située à l'angle de la rue de Vaugirard et de celle du Pot-de-Fer.

En 1820, on entreprit la construction d'un nouveau séminaire, dont nous parlerons.

En novembre 1645, le lieutenant criminel condamna un libraire aux galères, pour avoir imprimé un libelle contre le gouvernement ; le libraire prétendit que c'était M. de Longueil, conseiller d'église, qui le lui avait donné, ce qui embarrassa fort ce conseiller.

« Le libraire et l'imprimeur ont esté condamnés au Chastelet à cinq ans de galères, par appel à la Tournelle et au bannissement pour pareil temps. Le libraire est du palais et dans le banc auquel M. de Longueil mettoit son bonnet, et, comme il est noté dans le conseil comme un des tribuns du peuple, cette mauvaise rencontre le rend encore plus criminel. »

Malgré les nombreux édits rendus contre les duels, ils continuaient à décimer les courtisans, qui mettaient flamberge au vent à la moindre occasion ; le roi crut devoir renouveler la défense de tirer l'épée pour soutenir des querelles particulières, et un nouvel édit fut rendu, le 13 mars 1646. Il ordonna que les coupables seraient emprisonnés, et leurs procès faits par le parlement, à la réquisition du procureur : et ce qui put faire espérer que cet édit saurait, mieux que les précédents, faire cesser les duels, c'est que le duc d'Orléans, le prince de Condé, le cardinal Mazarin et tous les autres membres du conseil, s'engagèrent formellement à ne jamais intercéder en faveur de quelqu'un poursuivi pour crime de duel, et que le roi et la reine mère déclarèrent qu'ils ne voulaient pas qu'à l'avenir, il y eût une seule grâce signée ni scellée.

L'édit fut ratifié au parlement le 20, et publié dans Paris le 23.

Les duels allaient-ils enfin cesser ; on pouvait en douter.

Ils étaient devenus si communs, au dire de Richelieu, « que les rues de Paris commençaient à servir de champ de combat, et, comme si le jour n'était pas assez long pour exercer leur furie, ils se battaient à la faveur des astres et à la lumière des flambeaux, qui leur servaient d'un funeste soleil. »

Déjà en 1609, le roi régnant avait fait défense à la reine, aux princes de son sang, de lui demander une grâce, protestant qu'il n'en accorderait aucune, et les duels ne s'étaient nullement ralentis.

Si l'un des combattants succombait, il y avait peine de mort et confiscation des biens contre le survivant ; la victime était privée de sépulture.

Depuis l'ordonnance de 1626, le simple appel en duel comportait la privation des charges et offices ; l'infamie et la peine capitale, suivant le degré de criminalité.

Or, le nouvel édit abolissait tous les précédents, afin d'empêcher les juges de choisir à leur volonté dans les nombreuses lois spéciales qu'ils avaient à leur disposition.

Qu'arriva-t-il de tout ceci ?

Il périt en combat singulier 4,000 hommes pendant les huit années que dura la régence.

Le 20 février 1646, la reine Anne d'Autriche, accompagnée de la princesse de Condé et de la duchesse d'Aiguillon, posa la première pierre de de la nouvelle église Saint-Sulpice destinée à remplacer l'ancienne devenue insuffisante, et qui, d'ailleurs, avait besoin de grandes réparations; on adopta les dessins de l'architecte Christophe Gamart, qui avait bâti l'hôpital des Incurables.

Les travaux commencèrent, mais les troubles de la Fronde les arrêtèrent, et au bout de neuf ans, lorsqu'on les reprit, on s'aperçut que l'édifice serait beaucoup trop petit pour les besoins de la paroisse, et on abandonna le plan de Gamart pour suivre celui de Louis Levau, architecte du roi. Mais en 1670, Levau étant mort, on choisit un nouvel architecte, Gittard, qui ne manqua pas à son tour de trouver l'œuvre de son prédécesseur défectueuse ; il prétendit que la chapelle de la Vierge, qui n'était encore élevée que jusqu'à la corniche se trouvait trop resserrée et peu régulière, et il demanda qu'elle fût démolie ; mais les marguilliers ne voulurent pas y consentir, et la chapelle fut achevée, conformément au plan de Levau.

Il construisit aussi le chœur, les bas côtés, les transsepts et le portail de gauche.

Mais tous ces travaux absorbèrent beaucoup d'argent, et en 1678 on en manqua.

La fabrique avait plus de 500,000 livres de dettes.

Il fallait absolument s'arrêter dans cette voie. Ce fut ce que lon fit.

Toutefois, on ordonna une enquête, et l'affaire traîna jusqu'en 1688. Un arrêt du 4 mai nomma une commission composée de Bignon, de la Reynie, conseillers d'État, et de la Briffe, maître des requêtes, pour faire un état des dettes.

Elles avaient fait des petits ; elles montaient à 672,000 livres.

C'était une jolie somme pour l'époque.

L'examen des comptes dévoila que les marguilliers ne s'étaient pas montrés d'une probité scrupuleuse dans l'emploi des fonds qu'ils avaient maniés, mais l'affaire était si embrouillée, que l'on préféra l'assoupir par ordre.

Pendant tout ce temps, les travaux étaient interrompus; ils ne furent repris qu'en 1718 par M. Longuet de Gergy, curé, au moyen d'une loterie qui lui fut accordée par le roi au mois de février 1721, et aussi par le secours de quelques personnes pieuses. M. Longuet, les prêtres de la communauté, des gentilshommes et plusieurs particuliers versèrent 17,318 livres 19 sous.

Il commença par faire élever le portail du côté de la rue des Fossoyeurs ; la première pierre en fut posée par le duc d'Orléans, régent du royaume, le 5 décembre 1719. Ce portail est décoré de deux ordres de colonnes; l'un dorique, l'autre ionique. Les deux niches sont remplies par deux statues représentant saint Jean et saint Joseph; elles sont de François Dumont. Ce portail fut élevé sur les dessins de Gittard, fils auxquels Oppenord fit quelques changements.

Lorsque ce portail fut achevé, ainsi que les deux chapelles dela nef du même côté, on fit, le 13 décembre 1725, l'ouverture de terre pour ce qui restait à bâtir.

Voici en quoi consistait cette cérémonie :

On commença par une messe du Saint-Esprit célébrée par le curé.

Ensuite tout le clergé sortit en procession suivi des ouvriers, chacun portant son outil, et fit le tour de l'église, puis bénit le nouvel autel de la chapelle basse de la sainte Vierge et de là revint à l'endroit où l'on devait ouvrir la terre.

Alors, le curé en chape, avec un diacre et un sous-diacre en tuniques, prirent chacun une pioche et commencèrent à ouvrir la terre au chant des psaumes.

Leur exemple fut suivi par les douze plus anciens du clergé.

Le curé quitta sa chape, les diacres leur tunique et chacun prit une hotte, l'emplit de terre et la porta sur le dos, puis la déchargea un peu plus loin, tout le clergé présent fit de même, et nous lisons dans *le Mercure* de décembre que, parmi ceux qui assistèrent à cette cérémonie, «plusieurs, poussés par les sentiments d'une tendre piété, en versèrent des larmes ».

En 1723, donc, on entreprit les travaux à continuer; on commença par le grand portail sur les dessins de Servandoni ; les deux tours, manquant d'harmonie avec l'ensemble de cette magnifique composition, l'architecte Maclaurin fut chargé de la rebâtir ; en 1749 il éleva la tour méridionale; la tour du nord fut reconstruite par Chalgrin en 1777.

« Le plan général de cette église se rapproche de la disposition des églises du moyen âge ; l'ordonnance majestueuse et grandiose de la façade occidentale élevée par Servandoni fait de cet édifice un des monuments religieux les plus remarquables de la capitale. Cette façade, d'une longueur de 184 pieds, se compose de deux ordres, le dorique et l'ionique. Les colonnes du porche, auxquelles on accède par un perron de 22 marches, ont 5 pieds de diamètres et 25 pieds de hauteur; leur entablement a 10 pieds ; les colonnes du second ordre sont hautes de 38 pieds et ont un diamètre de 4 pieds 3 pouces ; l'entablement est de 9 pieds, le fronton dont Servandoni avait couronné cette façade ayant été frappé de la foudre en 1770, fut remplacé par une balustrade.

« Les deux tours qui flanquent le portail, construites, ainsi que nous l'avons dit, par des architectes différents sont dissemblables et de hauteur inégale : ces tours s'élèvent sur un massif quadrangulaire et se composent de deux ordonnances. A la tour du Midi, l'ordonnance inférieure est octogone, et l'ordonnance supérieure circulaire; cette tour est restée inachevée. La tour du nord, dont le style s'accorde beaucoup mieux avec la façade est la plus élevée ; elle mesure 210 pieds de hauteur; un étage circulaire surmonte une première ordonnance quadrangulaire. Les portails latéraux de Saint-Sulpice sont remarquables. Ils comprennent deux étages de colonnes surmontés d'un fronton.

« La longueur totale de l'édifice, hors d'œuvre, est de 432 pieds, la hauteur dans œuvre est de 92 pieds ; le chœur a 89 pieds de longueur; il est entouré de sept arcades dont les pieds droits sont ornés de pilastres corinthiens. Les bas côtés sont larges de 24 pieds et hauts de 40. La croisée a 176 pieds de longueur. Comme on le voit, les dimensions de cette église sont des plus imposantes. Le rond-point du chœur est percé d'une arcade qui laisse voir la chapelle de la Vierge décorée d'abord sur les dessins de Servandoni et restaurée par de Wailly en 1763, après l'incendie de la Foire-Saint-Germain qui avait endommagé la coupole. »

Le seul reproche qu'on puisse adresser à Servandoni, c'est que la façade de l'église n'explique et n'annonce en aucune façon l'intérieur.

L'œil se complaît à mesurer la vaste étendue des trois nefs dont la principale est séparée des deux autres par des piliers corinthiens revêtus de brèche rose à leur base.

La chapelle de la Vierge est resplendissante de marbre, d'or et de peintures; elle renferme un groupe de *la Vierge et l'Enfant Jésus* sculpté par Pigalle, des statues et une *Gloire*, par Monchy.

Le groupe de Pigalle est éclairé par un jour tombant d'en haut; les vitraux du chœur et de l'abside ont été peints par Leclerc ; sur des culs-de-lampe adaptés aux pilastres de l'intérieur du chœur, sont placées des statues de Jésus-Christ, de la Vierge et des douze apôtres, dues au ciseau de Bouchardon. Les deux belles coquilles servant de bénitiers au bas de l'église ont été offertes à François I[er] par la république de Venise; elles sont placées sur des rochers construits par Pigalle. L'ornementation de la chapelle du baptistaire est aussi fort remarquable. La tribune intérieure qui supporte le buffet d'orgue a été élevée sur les dessins de Servandoni ; elle repose sur un péristyle de colonnes isolées d'ordre composite. Le buffet, exécuté par Cliquot, passe pour un des plus complets de l'Europe : il est renfermé dans une menuiserie sculptée par Chalgrin. La chaire à prêcher, donnée en 1788 par le maréchal de Richelieu, a été faite sur les dessins de Wailly; elle est surmontée d'un beau groupe sculpté : *la Charité* entourée d'enfants. Les chapelles sont ornées de peintures à fresque, retraçant les épisodes de la vie des saints auxquels elles sont dédiées.

Les plus importantes peintures qu'il convient de signaler dans ce rapide aperçu, sont : Une *Assomption*, de François Lemoine, qui décore la chapelle de la Vierge ; deux tableaux d'Eugène Delacroix, dans la chapelle des saints anges, *Héliodore battu de verges* et *Jacob luttant avec l'ange*. Le plafond, dû au même artiste, représente *saint Michel vainqueur de Satan*. Les autres chapelles possèdent *les Ames du purgatoire* par Heim, *saint Roch* par Abel de Pujol, *saint Maurice* par Vinchon, *saint François-Xavier* par Lafon, *saint Vincent de Paul* par Guillemot, et surtout le *Ravissement de saint Paul* par Drolling, c'est une des meilleures œuvres du peintre, *saint François de Sales* par Hesse, *saint Jean* par Glaize, *saint Denis* par Jobbé-Duval.

Parmi les personnages inhumés à Saint-Sulpice, on cite le peintre Jean Jouvenet, Etienne Baluze, le maréchal Alain de Coëtlogon, le marquis de Dangeau, de Bezenval, la comtesse de Lauraguais, dont le tombeau fut fait par Bouchardon, le curé Longuet de Gergy, d'Herbelot l'orientaliste; mais tous ces tombeaux furent détruits lors de la Révolution, à l'exception de celui du curé Longuet, à qui l'on doit l'achèvement de l'église; ce mausolée exécuté en marbre de diverses couleurs et en bronze, est l'œuvre de Slodtz.

Sous l'église s'étendent des cryptes considérables, qui renfermaient jadis un grand nombre de sépultures et qui, aujourd'hui, servent aux cathéchismes et à de nombreuses réunions et conférences d'ouvriers catholiques : l'une d'elles renferme les statues de saint Paul et de saint Jean l'Évangéliste, par Pradier.

Au chevet de l'édifice se trouve une chapelle qui a son entrée sur la rue Palatine et qui est réservée au cathéchisme de persévérance des jeunes filles.

On a établi à Saint-Sulpice une ligne méridienne pour mesurer les diverses hauteurs du soleil et fixer d'une manière certaine l'époque des équinoxes et du dimanche de Pâques. Cette ligne est tracée sur le pavé du vrai nord au vrai sud ; l'une de ses extrémités est placée près de la porte latérale de droite ; elle traverse les deux transsepts, en passant obliquement devant le maître autel, et va se terminer au pied d'un obélisque en marbre blanc sur lequel elle se trouve projetée. La fenêtre du transsept méridional est entièrement close; on y a ménagé seulement, à la hauteur de 75 pieds, une petite ouverture circulaire ; au travers de cette ouverture passe à midi un rayon de soleil qui vient tomber sur la méridienne, au solstice d'hiver, le rayon se porte sur la ligne verticale de l'obélisque. Cette méridienne fut tracée par Henri Sully, horloger et astronome anglais, et exécutée en 1743, par Lemonnier.

En 1793, l'église Saint-Sulpice devint le temple de la Raison, puis le temple de la Victoire. Sous le Directoire exécutif, les théophilanthropes y tinrent leurs séances, sous la présidence de la Reveillère-Lépaux. Enfin, en 1802, l'église Saint-Sulpice fut érigée en paroisse du XI[e] arrondissement. Elle eut pour succursales Saint-Germain des Prés et Saint-Séverin.

En 1855 et 1856, des réparations importantes furent faites à cette église.

En 1871, on y établit le club de la Victoire, mais l'église n'eut à subir aucune déprédation.

En 1873, des peintures murales d'une certaine importance furent exécutées par M. Signol, dans le bras de la croix du côté gauche où se trouvait autrefois une entrée latérale donnant sur la rue Saint-Sulpice; ces peintures représentent des scènes tirées des Ecritures saintes.

Le 15 juillet 1646, M. de Gondi, archevêque de Paris, permit aux habitants des Porcherons d'établir dans une chapelle située au coin de la rue Coquenard une confrérie sous le titre de Notre-Dame de Lorette.

Les confrères n'y pouvaient chanter la messe à haute voix, excepté les jours de fêtes consacrées à la Vierge. On n'y bénissait l'eau et le pain que pendant les mêmes solennités; et on n'y administrait qu'en cas de nécessité absolue, les sacrements et consolations spirituelles.

Le jour de la fête de la Chandeleur, les garçons des Porcherons et lieux circonvoisins avaient



Église Saint-Sulpice.

le privilège d'y rendre le pain bénit, et allaient à l'offrande, un cierge à la main.

A la fin du XVIIIe siècle, le service divin se faisait d'une façon régulière dans la chapelle Notre-Dame de Lorette.

L'édifice fut démoli à l'époque de la Révolution, et après le Concordat, une modeste église, succursale de Saint-Eustache, s'ouvrit à l'endroit qu'occupaient en 1860 les écoles communales du IXe arrondissement.

A la demande de M. de Quélen, archevêque de Paris, une ordonnance du 3 janvier 1822, décida qu'une nouvelle église serait élevée au carrefour des Martyrs, comme jadis la croix des Porcherons : ce fut l'église Notre-Dame de Lorette, dont nous parlerons à cette date.

A la même époque, d'importants travaux s'exécutaient à l'église Saint-Germain des Prés ; les religieux de la congrégation de Saint-Maur, introduits en 1631 dans l'abbaye, avaient com-

mencé au mois d'avril 1644 à faire réparer l'église. On agrandit et on éleva la croisée qui fut voûtée. Ce travail demanda deux années, après lesquelles le nonce du pape officia dans la nouvelle église, le 11 juillet 1646. Dans cette restauration, on changea la forme du chœur qui fut disposé à la Romaine et on plaça le grand autel entre les deux piliers qui touchent à la croisée du côté du levant. En 1656 on orna le chœur de belles stalles sculptées et on plaça au milieu le tombeau du roi Childebert et de la reine Ultrogothe.

Nous verrons les religieux reconstruire le cloître en 1685.

On acheva aussi, en 1646, les bâtiments et les autres ouvrages de l'île Saint-Louis, et le 7 juillet, le prévôt des marchands demanda et obtint du roi qu'il fût construit sur la place occupée par les anciennes fortifications de Paris devenues inutiles ; toutefois on ne commença de combler les fossés et d'aplanir les remparts que sur la rive gauche ; les guerres de Picardie et de Flandre obligèrent de conserver encore pendant quelque temps les fortifications de la rive droite.

On perça, en 1646, la rue d'Olivet, qui prit son nom du territoire sur lequel elle était ouverte, on la nomma aussi petite rue Traverse.

La rue Palatine date de la même année ; on l'ouvrit sur une partie du cimetière Saint-Sulpice, qui était située au chevet de l'église ; on la nomma d'abord rue Neuve-Saint-Sulpice, puis rue du Cimetière. Au commencement du XVIII[e] siècle, elle prit le nom de rue Palatine en l'honneur de Anne de Bavière, princesse palatine du Rhin, femme du prince de Condé.

Ce fut aussi en 1646, par arrêt du 8 février, que fut transféré, sur le quai des Ormes, le marché aux Veaux, qui se tenait avant cette époque à l'encoignure des rues Planche Mibray et de la Vieille-Place-aux-Veaux.

Il resta à cette place jusqu'en 1772, où des lettres patentes de Louis XV le transférèrent au clos des Bernardins, près les rues de Poissy et de Pontoise.

L'emplacement du marché primitif qui, au XIV[e] siècle, s'appelait la place aux Sainctyons, devait sa dénomination à une famille de riches bouchers qui y étaient établis. A partir du XV[e] siècle, ce fut la rue aux Veaux, puis la rue de la Tannerie, puis la Place-aux-Veaux, puis enfin, lorsque le marché fut transféré quai des Ormes, la rue de la Vieille-Place-aux-Veaux. Elle aboutissait par un retour d'équerre dans la rue Saint-Jacques-la-Boucherie ; ce débouché fut supprimé lors de la formation de la place du Châtelet, en 1802. Elle a disparu lors du décret du 29 juillet 1854, qui supprima toutes les ignobles rues qui entouraient la tour Saint-Jacques, et régularisa la place du Châtelet.

Le 26 décembre, mourut à Paris le prince de Condé. Son corps demeura exposé dans son hôtel jusqu'au 6 janvier de l'année suivante, où il fut porté à Notre-Dame. Le lendemain, on convoqua les cours et les compagnies pour le service solennel, qui se célébra le 8. Son cœur fut donné aux jésuites de la rue Saint-Antoine et les entrailles aux minimes de la Place-Royale. Le reste du corps fut conduit en Bourgogne.

Le 12 mai 1646, le parlement enregistra des lettres patentes données par le roi au mois de janvier 1644, ordonnant que tous les artisans qui voudraient travailler aux faubourgs Montmartre et Saint-Honoré, où, avant que la nouvelle clôture fût établie, nombre de métiers s'exerçaient en toute liberté, sans maîtrise ni jurande, fussent tenus de prendre des lettres de maîtrise du roi et de prêter le serment accoutumé ; après quoi, les maîtres dresseraient des statuts pour empêcher la continuation « des abus et malversations et que, quand ces statuts auroient esté approuvez et enregistrez, personne ne pourroit plus estre reçue à l'exercice d'aucun art et mestrier qu'en faisant chef-d'œuvre et se soumettant aux règlemens. » Le parlement, en enregistrant ces lettres patentes le 12 mai, excepta les orfèvres, apothicaires, chirurgiens, maîtres des monnaies, écrivains, marchands drapiers et chaussetiers, bonnetiers et pelletiers, et ordonna que les maîtres seraient tenus de garder les règlements faits pour Paris.

Pendant le même temps, les statuts de plusieurs corporations furent confirmés et revisés ; entre autres ceux des maîtres plumassiers de Paris, dont le nombre fut fixé à vingt-cinq, et qui, seuls, avaient le droit de faire des ouvrages de plumes. Les aspirants à la maîtrise qui épousaient des veuves ou filles de maîtres, étaient dispensés du chef-d'œuvre, ainsi que les fils des maîtres. L'apprentissage était de six années.

Les premirs statuts des plumassiers dataient de juillet 1599 ; ils avaient été confirmés par Louis XIII en 1612, avant de l'être par Louis XIV ; en 1691, les charges de juré de cette communauté furent érigées en titres d'office.

Ce fut en 1644, que les pêcheurs à la ligne, qu'on appelait alors pêcheurs à verge, furent organisés en communauté, par lettres patentes du roi, datées du mois d'août et enregistrées à la table de marbre, le 23 mars 1648. Le nombre des pêcheurs n'excédait pas cinquante — Dieu sait si depuis il s'est multiplié !

Mais il y avait aussi les pêcheurs à filets ou à engins, dont l'érection en communauté est du mois d'avril de la même année ; ceux-là étaient plus nombreux : on en comptait une centaine à Paris.

En 1645, ce furent les statuts de l'ancienne corporation des jardiniers (établie depuis février 1473) qui furent confirmés au mois de juin, spécialement en ce qui touchait les maîtres jardiniers

préoliers et maraîchers, qui n'étaient en jurande que depuis 1599.

Il fut ordonné aux jurés de faire deux fois l'an leur visite dans les terres, marais, et jardinages des faubourgs et banlieue de Paris, à l'effet de veiller à ce que les jardiniers ne se servent point d'immondices, fientes de pourceaux, ou des boues de Paris pour fumer les terres qu'ils veulent ensemencer, ce qui leur fut expressément défendu.

Les maîtres furent maintenus en possession du droit de vendre tous les matins, leurs légumes et herbages dans les halles, depuis la halle au blé jusqu'à la rue Saint-Honoré et les rues adjadentes. Ces maîtres étaient au nombre d'environ 1200.

Les lingères de Paris reçurent des statuts le 3 janvier. Selon leurs dispositions, aucune ne pouvait être reçue maîtresse, qu'elle n'ait été « apprentisse » pendant quatre ans et servi deux ans en qualité de fille de boutique.

Les femmes mariées ne pouvaient être admises en qualité d'apprentie, et chaque maîtresse ne pouvait en avoir plus d'une à la fois.

La communauté était gouvernée par quatre jurées, deux femmes et deux filles; elles prêtaient serment devant le procureur du roi du Châtelet. Aucun mari de maîtresse ne pouvait être reçu ou appelé à la jurande. On comptait à Paris 650 maîtresses lingères.

Les menuisiers de Paris sont de bien ancienne origine; sous les noms de huchers, huchiers, faiseurs de huches; huissiers, faiseurs d'huis, on les vit, dès le XIVe siècle, érigés en communauté.

Ce fut un arrêt du 4 septembre 1382, qui leur donna le nom de menuisiers, nom sous lequel on les désigna depuis.

Ce fut en août 1645, que leurs statuts furent réformés par lettres patentes de Louis XIV. Les officiers de la communauté élisaient chaque année un principal et six jurés, dont trois étaient élus par les anciens bacheliers.

L'apprentissage était de six ans.

Les statuts des horlogers furent aussi réformés et renouvelés par Louis XIV, le 20 février 1646; les lettres patentes obligèrent les maîtres et gardes de cette communauté à faire dire et célébrer une messe tous les premiers dimanches du mois pour la prospérité du roi, des princes de sa maison et des seigneurs de son conseil.

L'apprentissage était de huit années.

Nul ne pouvait être maître sans avoir produit pour chef-d'œuvre, au moins un réveil matin.

Les maîtres ne pouvaient faire travailler les compagnons ailleurs que dans leurs boutiques.

Le pont au Change, brûlé en 1621, avait été reconstruit en 1639. A la fin de 1647, il était achevé de rebâtir, et cette fois en pierres de tailles, avec tant de solidité, qu'on éleva dessus deux rangs de maisons à quatre étages, dont les faces étaient de pierre et le derrière de maçonnerie. Du côté du Grand-Châtelet, en face du pont, sous un arc élevé d'environ 30 pieds et orné de deux pilastres et d'un fronton, furent placées trois figures de bronze de grandeur naturelle, « sur l'un fond de marbre noir; la figure du milieu élevée sur un pied-destal représente le roy, à l'âge de neuf ans, vestu de ses habits royaux et couronné de lauriers par les mains de la Victoire. Les deux autres figures représentent le roy Louis XIII et la reine Anne d'Austriche; sur le pied-destal de la figure du roy, se lit l'inscription suivante : *Ce pont a esté commencé le XIX septembre MDCXXXIX du glorieux règne de Louis le Juste et achevé le XX d'octobre MDCXLVII, règnant Louis XIV sous l'heureuse régence de la reine Anne d'Austriche, sa mère.* »

Les maisons à quatre étages bâties sur le pont au Change furent démolies de 1786 à 1788.

En 1858-1859, un pont, un peu moins large que l'ancien, mais digne encore des grandes artères qui y aboutissent de toutes parts, fut édifié pour remplacer le vieux pont au Change démoli.

Les filles de la Providence, qui succédèrent aux nouvelles catholiques dans le couvent de la rue Sainte-Avoie, reçurent des lettres patentes de Louis XIII en 1643; toutefois elles ne furent établies en communauté qu'en 1647. Lors de leur installation rue Sainte-Avoie, Vincent de Paul choisit sept d'entre elles et leur donna des règlements, puis, quelques années plus tard, leur permit de prendre possession de l'hôpital de la Santé, que la reine Anne d'Autriche leur donna. Elles y entrèrent le jour de saint Barnabé 1652. Mme de Polastron, fondatrice de la congrégation des filles de la Providence, ayant négligé de faire enregistrer les lettres qu'elle avait obtenues du roi, fut obligée d'en demander des nouvelles, et non seulement Louis XIV en accorda en 1677, mais il assura à ces religieuses tous les privilèges, droits et exemptions des hôpitaux de fondation royale.

L'institut des filles de la Providence fut confirmé par François de Harlay, archevêque de Paris, et ce prélat voulu qu'il y en eût plusieurs communautés à Paris. Des maisons s'ouvrirent dans l'île Notre-Dame, à l'hospice de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerois, et à la Villeneuve.

Cet établissement qui avait été créé dans le but de retirer du libertinage les jeunes filles qui n'avaient pu résister à la séduction ou à la misère, était, nous l'avons dit, installé à l'hôpital de la Santé, qui existait rue de l'Arbalète; une chapelle du nom de Saint-Sébastien y était jointe.

En 1790, la communauté religieuse fut supprimée, devint propriété nationale et fut vendue le 1er prairial an V.

Au commencement de janvier 1648, le roi se trouva malade assez dangereusement, et revenu à la santé, sa première sortie du Palais-Royal fut pour aller, le 12, à Notre-Dame rendre à Dieu ses

action de grâces; sa mère l'y accompagna et ils furent reçus à la porte de la cathédrale par le coadjuteur de Paris à la tête de tout son clergé. Trois jours après, il tint son lit de justice au parlement, et le 24, il retourna rendre à Dieu de nouvelles actions de grâces dans l'église de Sainte Geniève. Nombre de courtisans l'accompagnèrent.

Nous l'avons déjà dit, Paris était parcouru chaque soir par des bandes de vagabonds et de pillards, voire de jeunes gentilshommes qui faisaient débauche, rossaient le guet et détroussaient les passants par occasion.

Une nuit donc de cette année, qui devait être si féconde en troubles, les sieurs de Charmoy et de Saint-Ange, masqués, armés et accompagnés d'une nombreuse suite, entrèrent avec violence dans le couvent des Filles-Dieu, et y exercèrent « plusieurs voies de fait et violemment ». Une demoiselle de Sainte-Croix fut la principale victime de ces excès.

Le lendemain on en causa beaucoup par la ville, et on en rit à la cour, mais l'enquête ne fut pas poussée plus loin.

Cette année 1648, la cérémonie du feu de la Saint-Jean eut lieu avec un éclat inaccoutumé : le prévôt des marchands et les échevins avaient sollicité du roi l'honneur que leur avaient accordé Henri IV et Louis XIII d'assister à ce feu de joie, et Louis XIV avait promis; aussi, le 23 juin, vers six heures du soir, il se rendit sur la place de Grève et trouva devant l'hôtel de ville les trois compagnies d'archers de la ville, chacune de cent hommes, sous les armes, « fort lestes et en bon ordre ». Le duc de Montbazon à la tête du président Le Ferou, prévôt des marchands, des quatre échevins et des procureur du roi, greffier et receveur de la ville, tous en robes de cérémonie, reçut le roi à la descente de son carrosse avec la reine régente et le duc d'Anjou.

Après les compliments du gouverneur et du prévôt, le roi et la reine furent conduits au son des trompettes, des hautbois, des violons et des autres instruments, dans la grande salle, sur une estrade couverte d'un haut dais qui leur avait été préparée.

Le roi s'étant montré à la fenêtre pour voir l'affluence du peuple accouru à la solennité, fut salué par une décharge de tout le canon de la ville.

Le prévôt, les échevins et les autres officiers de la ville présentèrent ensuite au roi l'écharpe toute de fleur d'oranger, la petite couronne et le bouquet ; ils s'enguirlandèrent à leur tour des fleurs rouges accoutumées, et le maître des cérémonies conduisit le roi au milieu de la place. Il était entouré de la compagnie du grand prévôt des Cent suisses et de la noblesse de la cour, des joueurs d'instruments, des trompettes, des sergents, des officiers et des échevins. Le gouverneur marchait à la droite du roi et le prévôt à gauche; et auprès du roi, se tenaient le cardinal Mazarin, le maréchal de Villeroy, le duc de Joyeuse, le comte d'Harcourt et le capitaine des gardes, Charost.

Tous passèrent dans cet ordre par le milieu des barrières bordées des archers de la ville, et après qu'on eut fait trois fois le tour du bûcher dressé pour le feu, le prévôt des marchands présenta la torche blanche tout allumée au roi, qui y mit le feu.

On remonta ensuite à l'hôtel de ville, où le roi trouva une magnifique collation dressée sur deux tables : l'une de trois couverts, pour lui, la reine et pour le duc d'Anjou; et l'autre, de quarante couverts pour les princesses et dames de leur suite. Sur l'un des bouts de la table du roi s'élevait un rocher de confiture de cinq pieds de haut, d'où jaillissait une fontaine d'eau de fleur d'oranger. Vis-à-vis du rocher, étaient quatre grandes figures de sucre, de pâte et de confiture; « le reste estoit un mélange de poissons d'énorme grandeur, de fruits les plus rares pour la saison et de toutes sortes de confitures. »

Dans le fond de la salle était le grand buffet de vermeil doré de la ville; outre celui du roi, qui était aussi dans la même salle.

Le roi et la reine mère « pour tesmoigner davantage leur confiance en leurs hôtes, ne voulurent être servis que par les officiers de la ville. Après la collation ils retournèrent aux fenestres, pour prendre le divertissement du feu d'artifice, qui dura plus d'une heure, et ne le céda en rien à la magnificence du reste; ce qui finit par une descharge d'artillerie de quarante boëstes et de tout le canon de la ville. Le prévost des marchands et les eschevins allèrent exprès le lendemain au Palais-Royal remercier le roy de l'honneur qu'il avoit fait à la bonne ville de Paris. »

Deux sacrilèges furent commis à Paris pendant le cours de cette année et soulevèrent l'indignation populaire.

Dans la nuit du 27 au 28 juillet, deux voleurs, entrés par une fenêtre de Saint-Sulpice, forcèrent le tabernacle de la chapelle de la Vierge, enlevèrent le saint ciboire et jetèrent les hosties consacrées dans le coin d'un confessionnal de la même église.

Le bruit de ce fait répréhensible se répandit aussitôt dans Paris, et y causa une grande émotion.

On pensa qu'il fallait au plus tôt réparer une telle injure faite au saint sacrement, et l'abbé de Saint-Germain des Prés ordonna une suite d'actions de piété, des messes, des prédications et des processions qui finirent par celle qui se fit le 6 août avec la plus grande solennité.

Toutes les boutiques du faubourg furent fermées ce jour-là, et les rues par où devait passer la procession furent tendues de tapisseries, comme un jour de Fête-Dieu.



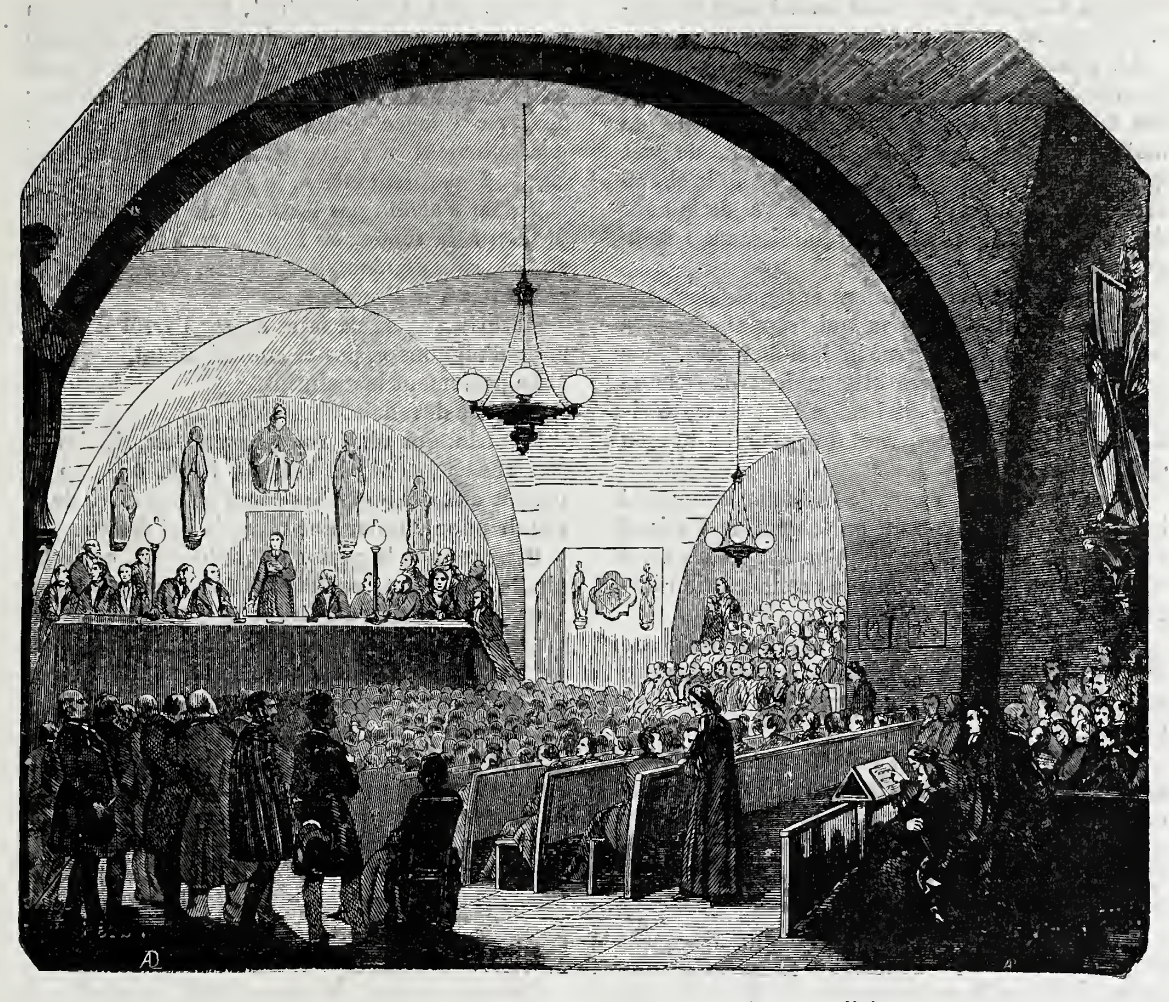
F. Roy, éditeur. — 106.

Imp. Charaire et fils.

Le ravissement de saint Paul.

Tableau de la voûte de la chapelle Saint-Paul dans l'église Saint-Sulpice, peint par Drolling.





Salle souterraine à Saint-Sulpice, pour les sermons et conférences religieuses.

Les prêtres de la paroisse, précédés de leur croix, allèrent quérir les religieux de l'abbaye de Saint-Germain, et toutes choses furent en état de commencer la procession générale sur les dix heures du matin. A la tête de cette procession, marchaient les jacobins du faubourg, au nombre d'environ cinquante; après eux, en plus grand nombre, étaient les petits-augustins; ensuite venaient cent ecclésiastiques en surplis, et enfin les religieux de l'abbaye, tous en chape, qui devaient officier à cette cérémonie. Le nonce portait le saint sacrement sous un dais soutenu par six prêtres en chape.

La reine Anne d'Autriche accompagna la procession, sans que la longueur du chemin ni la chaleur de la saison pussent ralentir sa ferveur.

L'auteur du sacrilège, qui donna lieu à cette réparation demeura inconnu; il n'en fut pas de même de celui qui commit un crime semblable, le 13 août, dans l'église Saint-Jean en Grève. Il fut découvert et puni selon la coutume de l'époque, c'est-à-dire qu'il dut d'abord faire amende honorable nu, en chemise, et qu'il eut le poing coupé devant le portail de l'église où le sacrilège avait été commis.

Ensuite il fut étranglé, et brûlé en place de Grève.

Une procession solennelle fut aussi ordonnée en réparation publique.

Elle eut lieu le dimanche 6 septembre; outre les membres du clergé, la duchesse de Guise, suivie d'une quantité de personnes de qualité, assista à la cérémonie qui dura depuis sept heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi, et cela, sans donner la moindre marque de lassitude.

La minorité du roi avait été jusqu'alors tranquille sous la régence de la reine Anne d'Autriche, mais sous cette tranquillité apparente, se cachaient d'ambitieux desseins; d'un autre côté, malgré les brillantes victoires de Rocroi, Fribourg Nordlingen et Lens, le peuple murmurait parce que les dépenses de la guerre ayant absorbé des sommes considérables, il avait été écrasé de sub-

sides et d'impôts, et il était tombé dans une extrême misère.

La pénurie du Trésor avait rendu nécessaire la création de ressources nouvelles, c'est-à-dire, des édits bursaux; on créa douze charges de maîtres de requêtes et on retint à titre de prêt quatre années de gages de messieurs de la chambre des comptes, du grand conseil et de la cour des aides, sous prétexte du rétablissement de la paulette.

Les membres du parlement enregistraient volontiers les édits bursaux qui frappaient sur le peuple, mais ils avaient une invincible répugnance pour tous ceux qui les atteignaient dans leurs intérêts personnels; aussi refusèrent-ils de vérifier ceux-ci, en se couvrant du prétexte du bien du peuple.

Plusieurs autres cours de province donnèrent leur adhésion à l'arrêt du parlement de Paris et rendirent un arrêt d'union qu'on appela un arrêt « d'oignons », par allusion à la prononciation italienne de Mazarin.

A leur tour, les bourgeois firent cause commune avec la magistrature, qui, au lieu d'accorder des subsides, répondit à la cour par des remontrances hautaines.

Dans sa harangue, l'avocat général Talon supplia la reine de se rappeler du fond de son oratoire, combien était grande la misère des gens du peuple, qui n'avaient plus rien à eux que leurs âmes, parce qu'elles ne pouvaient se vendre à l'encan.

Il y avait dans l'air des germes révolutionnaires.

Depuis l'entrée aux affaires de Mazarin, les intrigues et les rivalités de toutes sortes minaient le pouvoir, bien que la plupart des personnes qui se crussent appelées à les diriger fussent d'une incapacité notoire.

Le nom de Mazarin était devenu une injure si odieuse, que les juges accordèrent des permissions d'informer contre ceux qui le donnaient à quelqu'un, et cela était véritablement devenu nécessaire, car, ceux auxquels on reprochait publiquement d'être Mazarins convaincus, couraient risque d'être assommés. « Ce nom tomba même dans une telle horreur, que les gens du peuple s'en servaient comme d'une sorte d'imprécation, et il était assez ordinaire d'entendre des charretiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de Mazarins. »

D'un autre côté, ce nom servit à marquer un parti, ceux qui tenaient pour la cour étaient appelés Mazarins, les autres Frondeurs.

Ce dernier nom venait de ce que l'année précédente les garçons de boutique et d'autres jeunes gens s'assemblaient en différents lieux où ils se battaient à coups de fronde, malgré les archers, qui ne pouvaient parvenir à les empêcher. Le conseiller au parlement de Bachaumont l'appliqua un jour, en plaisantant, aux assemblées du parlement, en disant que la cour viendrait aussi peu à bout de ses desseins dans le parlement que les archers des leurs à l'égard des frondeurs ; de sorte que ce nom se donna d'abord à ceux qui opinaient vigoureusement, puis à tous ceux qui se déclaraient contre le cardinal.

On ne s'arrêta pas là ; une fois que le mot fut devenu à la mode, on l'appliqua à tout, modes, étoffes, rubans, dentelles, épées, tout, jusqu'au pain fut « à la Fronde ».

Mazarin s'avisa de faire casser l'arrêt d'Union ou « d'oignons », par le conseil d'État.

Le parlement le maintint.

La crise devenait inévitable.

Mazarin, qui était fin et astucieux, dissimula son ressentiment; il accepta l'édit d'Union et permit aux délégués des cours souveraines de se réunir pour étudier une nouvelle loi de finances.

Pendant que le parlement délibérait, on fit tenir, le 31 juillet, un lit de Justice au jeune roi, et on y lut un édit déclarant que la nouvelle organisation de la Justice et des Finances concédée au parlement le mois précédent, était reprise par l'autorité royale.

Un silence glacial accueillit cette lecture, et dans sa réponse, Omer Talon ne craignit pas de dire : « Autrefois, les volontés de nos rois n'étaient point exécutées dans les peuples, qu'elles ne fussent souscrites en original de tous les grands du royaume. A présent cette juridiction est dévolue dans les parlements ; nous jouissons de cette puissance seconde que la prescription des temps autorise. »

Mazarin ne pouvait tolérer un tel langage

Il résolut d'y répondre par un coup d'audace.

Or, depuis quelques jours, le conseiller Broussel ne sortait de sa petite maison du port Saint-Landry que pour aller au parlement se faire l'organe très applaudi des opinions les plus contraires aux idées de Mazarin et de la reine, et comme le peuple, qui suivait assidument les débats du parlement, était informé que le conseiller Broussel s'intéressait puissamment « pour son soulagement », il le prit en affection, et lui donna le titre de Père du peuple.

Les Frondeurs ne tarissaient pas en éloges sur son compte.

« On vous regarde, dit l'un d'eux, dans la *Harangue de la ville de Paris*, aller tous les jours au palais à pied, âgé de soixante-dix-huit ans, par les pluies et les vents, par les froids et les chaleurs les plus excessives et les plus fâcheuses, et cela, pour épargner le sang du peuple et l'argent des pauvres plaideurs. On sait que vos promenades, vos jeux, vos plaisirs, vos maisons de plaisance et vos divertissements ne sont autres que l'exercice de vostre charge et l'exercice de toutes sortes de bonnes œuvres. »

Mazarin voulut, comme on dit, attaquer le

taureau par les cornes, il décida de faire arrêter Broussel.

Condé venait de gagner la bataille de Lens; pour célébrer cet heureux fait d'armes, on chantait un *Te Deum* à Notre-Dame; ce fut tandis que la foule s'engouffrait sous les hautes voûtes de la cathédrale, dans la matinée du 26 Août 1648, que M. de Comminges, lieutenant des gardes de la reine, accompagné de quinze ou seize de ses hommes, se dirigea, muni d'instructions particulières, vers la demeure du vieux conseiller.

Il trouva le magistrat qui achevait de dîner (on dînait alors à l'heure à laquelle on déjeune aujourd'hui).

Comminges lui expliqua le but de sa visite et ne lui laissa pas même le temps de prendre son manteau.

« — Mes enfants, dit le vieux conseiller en s'adressant aux siens, je n'espère pas vous revoir jamais, je vous donne ma bénédiction, je ne vous laisse point de bien, mais je vous laisse un peu d'honneur; ayez soin de le conserver. »

Puis se tournant vers Comminges :

« — Partons, fit-il. »

Et d'un pas ferme, il suivait l'officier, « en simple soutane et sans souliers ».

Mais l'arrivée de celui-ci et la présence des gardes qui l'accompagnaient avaient éveillé l'attention des voisins, et un nombre assez considérable de curieux stationnait à la porte du conseiller et fit entendre des murmures qui ne présageaient rien de bon.

Comminges se hâta de faire monter son prisonnier dans un carrosse qui prit son chemin par l'étroite rue des Marmousets.

On suivit la voiture; soudain on jeta devant un banc de bois de l'étude d'un notaire; néanmoins le cocher évita l'obstacle et passa outre et gagna le Marché-Neuf, mais l'escorte grossissait toujours.

Sur le quai des Orfèvres, à deux pas du Pont-Neuf, une roue du carrosse se rompit, la foule pouvait profiter de ce temps d'arrêt pour délivrer le prisonnier; Comminges ne lui en laissa pas le temps, un carrosse de louage passait transportant une dame Daffiz, de Toulouse.

Comminges commanda au cocher d'arrêter ses chevaux, il fit descendre la dame, obligea Broussel à prendre sa place, et le cocher, fendant la presse au galop, traversa comme un trait la moitié du pont, gagna sans encombre, par le quai du Louvre, la porte de la Conférence, et fila à toute vitesse vers Saint-Germain.

La foule épaississait de plus en plus, mais on ne bougeait pas.

On sortait de Notre-Dame, et les gardes qui avaient fait la haie sur le passage du cortège royal, se répandaient sur les quais et dans les rues environnantes, et leur présence suffisait pour maintenir un semblant d'ordre.

Mais bientôt, on vit déboucher des environs du logis de Broussel des gens armés de hallebardes et de vieilles épées; il en vint de la Grève, d'autres, des voisins du vieux conseiller avaient sauté dans leurs bateaux et, munis de leurs crocs, débarquaient.

Des cris s'élevèrent de tous côtés.

Le tocsin sonna à Saint-Landry.

L'émeute grondait.

Le carrosse qui emportait Broussel était déjà loin, quand tout à coup, des hommes qui n'avaient rien dit lorsqu'il était passé devant eux, se mirent à courir après comme des forcenés en criant :

« — Tue! Tue! »

En un clin d'œil, la ligne de soldats fut rompue; le maréchal de la Meilleraie s'avança à cheval jusque dans la petite rue Saint-Louis, dans l'espoir de calmer l'excitation populaire, mais devant ce flot humain qui se dressait devant lui, menaçant, il s'empressa de reculer prudemment, — c'était le plus sage.

Il repassait sur le quai des Orfèvres, lorsqu'un horloger le visa presqu'à bout portant.

Le coup ne partit pas, le fusil avait raté.

Mais il lui fallut reculer encore, lui et ses soldats, jusqu'au quai de l'École ; auprès de Saint-Germain-l'Auxerrois, blessé déjà, il faillit être pris ; un crocheteur s'élança sur lui, il n'eut que le temps de lui casser la tête d'un coup de pistolet.

Cet homme était le syndic de la corporation des crocheteurs; le coadjuteur Gondi passait là suivant l'émeute, — ce fut le boute-feu de toutes les algarades frondeuses. Il s'approcha de l'homme qui agonisait, et se mit en devoir de le confesser; mais il reçut dans les côtes une grosse pierre qui l'obligea à abandonner le mourant et à se mettre lui-même en sûreté, ce qu'il ne put faire sans recevoir encore quelques horions; il courut vers le Palais-Royal.

Il était en rochet, camail et bonnet carré, et ce costume le désignait aux coups, ce fut par le plus grand des hasards qu'il échappa à la mort.

Il s'était mêlé à la foule pour essayer de l'apaiser et de la dissiper, mais ses efforts furent vains.

— Qu'on nous rende monsieur Broussel, criait-on, et les autres messieurs du parlement.

Car le bruit s'était vite répandu que d'autres magistrats avaient été aussi arrêtés.

C'était vrai, le président Potier de Blancmesnil et Charton étaient pris.

Le maréchal de L'Hôpital et le grand maître s'étaient aussi hasardés avec quelques exempts sur le Pont-Neuf, mais ils y furent reçus à coups de pierres et avec des huées, et ils durent se retirer en tout hâte.

Pendant ce temps, on criait : aux armes! sur les ponts Notre-Dame, Saint-Michel et au Change, dans la rue Saint-Denis, aux halles et en un clin d'œil, toutes les boutiques se fermèrent.

Des groupes se formaient, des gens porteurs d'armes allaient et venaient.

Cependant, clopin-clopant, le coadjuteur était arrivé au Palais-Royal et, s'adressant à la reine mère, il lui fit comprendre la gravité des conséquences que pouvait avoir la mesure prise par le cardinal.

« — A l'heure présente, ajouta-il, une révolte est possible. »

La reine se montra irritée et répondit sur un ton vif :

« — Il y a de la révolte à imaginer que l'on puisse se révolter. Voilà les contes ridicules de ceux qui la veulent. L'autorité du roy y donnera bon ordre. »

Toutefois, quelques familiers du palais qui entrèrent, appuyèrent les paroles du coadjuteur, et Anne d'Autriche fut bien forcée de se rendre à l'évidence; elle parut s'adoucir, et consentit qu'on promît au peuple, de sa part, la liberté du conseiller Broussel, à la condition que le tumulte cessât.

Le coadjuteur fut autorisé, et même invité, à se charger de la commission.

Le maréchal de la Meilleraie se mit en même temps à la tête des chevau-légers et s'avança l'épée à la main en criant :

« — Vive le roi! liberté à Broussel. »

Malheureusement, on entendait difficilement ce qu'il disait et, comme de loin on lui voyait l'épée à la main, on crut qu'il menaçait la foule et le cri : Aux armes! devint beaucoup plus nourri.

Le sieur de Fontrailles, qui se trouvait à côté de lui, eut le bras cassé d'un coup de pistolet, les pierres volaient de toutes parts, et le coadjuteur, qui survint, en reçut une au-dessous de l'oreille qui le jeta à terre.

Ce malheureux dont le camail et le rochet étaient dans un état déplorable, courait grand risque de ne pas se relever, mais le maréchal se porta à son secours et ordonna à ses soldats de ne pas tirer; il y eut un moment d'acalmie, et le maréchal et le coadjuteur purent de nouveau se replier sur le Palais-Royal.

La nuit arriva et chacun rentra chez soi, et la reine se berça de l'illusion que ce commencement d'émeute avait avorté, et, en conséquence, elle fit signer au jeune roi une déclaration qui défendait l'assemblée du parlement, et, dès cinq heures du matin, le chancelier Pierre Séguier ayant reçu l'ordre de la porter au Palais, partit de son hôtel de la rue de Grenelle-Saint-Honoré pour s'y rendre.

L'évêque de Meaux, son frère, avait voulu l'accompagner, et la duchesse de Sully, sa fille, s'était aussi jetée dans son carrosse, quoi qu'il eût pu faire pour l'en empêcher.

Nous l'avons dit, il était cinq heures du matin, mais Paris n'avait dormi que d'un œil, et déjà, de nombreux groupes s'entretenaient des affaires publiques. Toutefois, jusqu'au quai de la Mégisserie, le chancelier ne rencontra pas d'obstacle; il voulut suivre le quai jusqu'au pont au Change, espérant ainsi éviter le dangereux passage du Pont-Neuf, mais les chaînes qu'on y tendait n'étaient pas encore levées.

Il fallut donc s'avancer bravement vers le Pont-Neuf.

Or, le chancelier qui avait de nombreuses qualités, manquait absolument de celle qui eût été nécessaire en pareille circonstance.

Il n'était pas brave.

Il passait pour un capon fieffé.

Mais comme il fallait à tout prix avancer à la hauteur de la place Dauphine, il voulut détourner et prendre l'un ou l'autre des deux quais conduisant au palais, mais, comme celui de la Mégisserie, ils étaient encore tous deux fermés de leurs chaînes.

C'était jouer de malheur!

Il se demandait s'il retournerait sur ses pas, ou s'il prendrait le quai des Augustins et le pont Saint-Michel, lorsque tout à coup, trois ou quatre « grand pendards » abordèrent son carrosse et le sommèrent de se rendre leur prisonnier, en ajoutant que « s'il ne le faisoit, ils le tueroient sur l'heure ».

Bientôt, d'autres gens se joignirent aux premiers : la situation devenait difficile. « Lui ne sachant comment faire pour s'échapper doucement de cette canaille, commande à son cocher de passer outre et d'aller devers les Augustins, où estoit la maison du duc de Luynes. »

Le cocher obéit, et malgré la foule, le carrosse arriva jusqu'aux Augustins; mais là une chaîne tendue sur le quai le força de descendre de voiture, dans l'intention de continuer le reste du chemin à pied; mais un grand maraud, vêtu de gris, lui mit la main sur l'épaule en criant à haute voix :

« — Aux armes! tuons-le. »

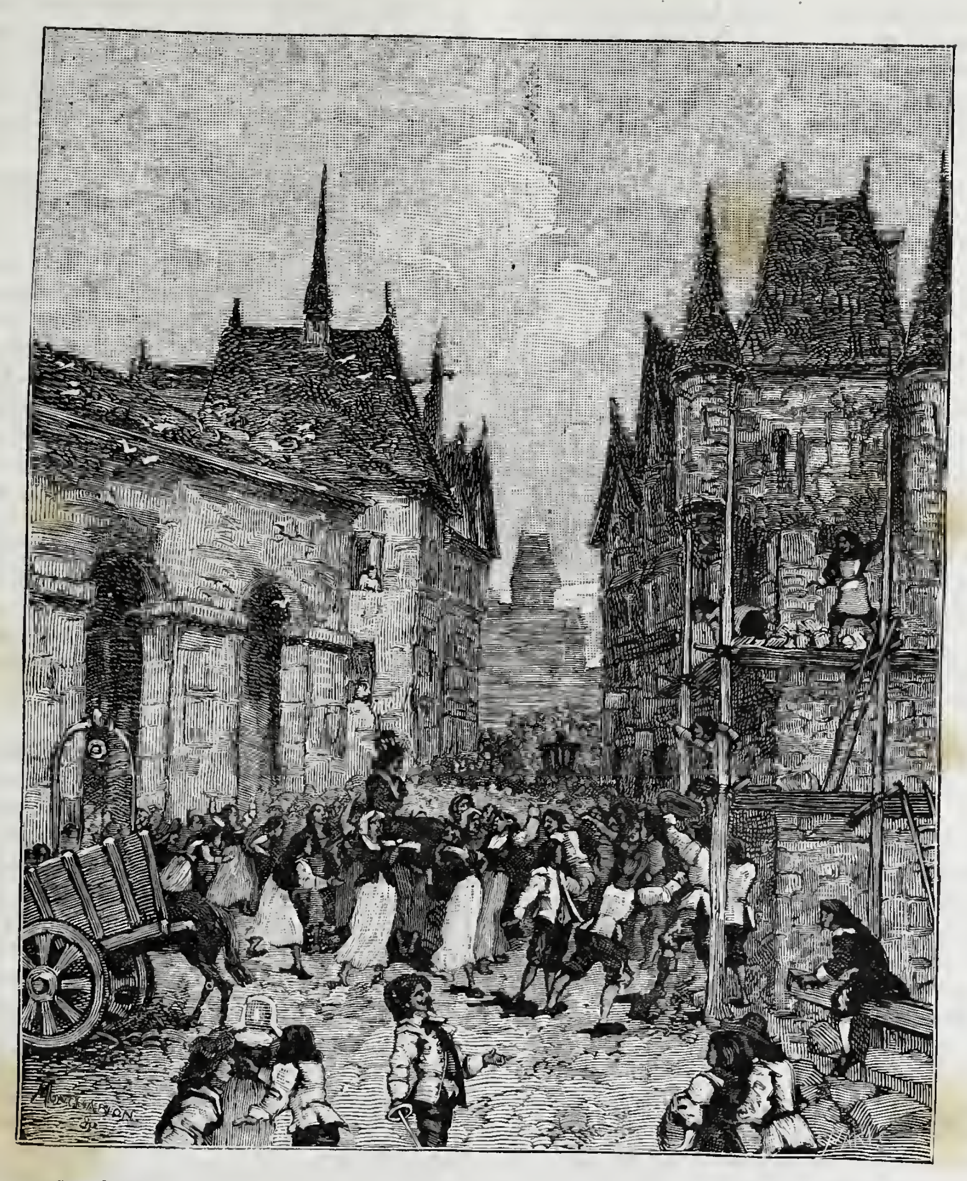
Le malheureux chancelier crut que sa dernière heure était arrivée; poussé de tous côtés, il se sauva à grand'peine avec son frère et sa fille dans l'hôtel de Luynes, où une vieille femme, la seule personne de la maison qui fût éveillée à cette heure, le cacha dans un petit réduit fermé par des ais de sapin.

La populace mutinée enfonça les portes de l'hôtel, et se mit à la recherche du chancelier.

Celui-ci, blotti dans son coin, se confessait à son frère l'évêque.

Soudain, un grand bruit se fit entendre, c'était les gardes suisses qui s'avançaient pour se saisir de la porte de Nesle; le peuple les chargea en flanc et en tua une trentaine.

Ceux qui en voulaient au chancelier s'écrièrent qu'il fallait mettre le feu à l'hôtel, et cette menace allait être mise à exécution, lorsque le maréchal de la Meilleraie survint à la tête de



Les femmes chargèrent le coadjuteur sur leurs épaules et le portèrent à l'archevêché.
(Page 372, col. 1.)

deux ou trois compagnies de gardes françaises et Suisses.

Ce secours permit au chancelier de se jeter dans le carrosse du lieutenant civil, d'Aubray, escorté de quelques officiers de justice et de se sauver ; son frère et sa fille montèrent avec lui, et de nouveau on s'engagea sur ce terrible Pont-Neuf, quartier général de la sédition.

M. de la Meilleraie marchait en avant avec ses troupes et fut obligé de commander quelques décharges pour faire reculer la foule.

Nicolas Samson, fils du géographe, qui avait le plus contribué à faciliter le départ du chancelier, s'était mis, le pistolet au poing, à l'une des portières de la voiture.

La Meilleraie avait aussi le pistolet en main, et à l'entrée du Pont-Neuf il fit feu.

Sa balle tua une pauvre femme qui passait, une hotte sur le dos.

La fureur du peuple n'en fut que plus excitée; « tellement, dit Jolly dans ses *Mémoires*, qu'en passant devant le cheval de bronze, on tira des maisons qui sont vis-à-vis plusieurs coups de feu, dont le carrosse du chancelier fut percé en cinq ou six endroits. Picault, lieutenant du grand prévôt de l'hôtel, qui se tenait auprès de lui, fut tué, et la duchesse de Sully reçut une balle morte qui la blessa au bras.

Arrivé à la descente du pont, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, Nicolas Samson reçut d'une

fenêtre une balle qui lui cassa la cuisse. Il mourut le lendemain des suites de l'amputation (il n'était âgé que de vingt-deux ans et venait d'être reçu géographe ordinaire du roi).

De l'autre côté, le peuple, qui se trouvait sur le quai de la Mégisserie, pilla les étalages de vieilles ferrailles qui se vendaient sur le quai; quelques personnes ayant arboré un morceau de linge au bout d'un bâton, cinq ou six cents autres se groupèrent alentour, et, précédés par un tambour, se mirent à marcher vers le grand Châtelet.

« Sur quoi, dit Jolly, le capitaine du quartier, qui étoit en état avec sa compagnie suivant l'ordre du jour précédent, craignant le pillage, fit tendre la chaîne qui est au bout de la rue, vis-à-vis Saint-Leufroy, et ayant en même temps fait battre la caisse, tous les bourgeois du quartier sortirent en armes, et se portèrent sur la chaîne et aux environs. Cet exemple fut aussitôt suivi par toute la ville; tout le monde s'étant mis à crier : Aux armes! aux barricades! avec tant de promptitude et tant d'ordre, qu'en moins d'une demi-heure toutes les chaînes furent tendues avec double rang de barriques pleines de terre, de pierres où de fumier, derrière lesquelles tous les bourgeois étoient armés en si grand nombre, qu'il est presque impossible de se l'imaginer. »

C'était Carmeline, l'arracheur de dents, qui commandait la barricade du Pont-Neuf.

Or tandis que tout ceci se passait, le parlement s'assemblait dans la grand'chambre, afin de prendre des mesures; il fut arrêté que la cour irait en corps trouver la reine, pour lui demander la liberté de Potier de Blancmesnil et de Broussel (Charton s'était sauvé).

Le premier président Mathieu Molé et toute sa compagnie, fort nombreuse, allèrent à pied au Palais-Royal, où ils furent introduits avec les cérémonies ordinaires dans le grand cabinet. Ils y trouvèrent la reine assise à la droite du roi, accompagnée du duc d'Orléans et du duc de Longueville debout, avec le cardinal Mazarin, le chancelier de France, les secrétaires d'État et plusieurs personnes de la cour.

Le premier président prit la parole et exposa le but de sa visite.

La reine refusa d'accorder la délivrance des deux prisonniers.

Mathieu Molé essaya en vain de faire fléchir sa volonté, mais il n'y put parvenir; la reine persista dans son refus et le congédia avec sa compagnie.

Le parlement ne pouvant rien obtenir se retira, et déjà il était à la hauteur de la Croix du Trahoir, lorsque les séditieux, formant chaîne devant lui, le forcèrent de retourner vers la reine lui demander la liberté de Blancmesnil et de Broussel.

Enfin, Mazarin s'en mêla, et la reine céda; elle fit même apprêter deux carrosses pour aller les chercher. Broussel était à Saint-Germain et Blancmesnil à Vincennes.

Le peuple accueillit cette décision par des cris de joie, mais il ne désarma pas et toute la nuit il veilla derrière ses barricades.

Le lendemain, vendredi 18, le parlement s'assembla de nouveau à huit heures du matin dans la grand'chambre.

Or, tandis qu'on délibérait, le conseiller Broussel y arriva, escorté par tout le peuple et salué par les corps de garde sur tout son passage.

Le premier président le félicita sur son heureux retour, puis un arrêt fut rendu, ordonnant que les barricades seraient défaites, les chaînes détendues et les armes posées.

Cet arrêt fut publié dans Paris à son de trompe et généralement on l'exécuta.

Cependant, il y eut encore une alerte dans la rue Saint-Antoine.

Quelques charrettes chargées de poudre et d'autres munitions sortirent de l'Arsenal et on se demanda à quel usage elles étaient destinées; en même temps le bruit courut que des troupes d'infanterie s'approchaient de Paris.

Il n'en fallut pas plus pour semer l'inquiétude dans le quartier Saint-Antoine, et les bourgeois reprirent leurs armes et confectionnèrent de nouvelles barricades. La panique gagna les autres quartiers, et de tous côtés on recommença à s'armer et à se mettre sur la défensive.

Mais les officiers du Châtelet et de l'hôtel de ville coururent une partie de la nuit pour rassurer le peuple en l'exhortant à n'ajouter nulle créance aux faux bruits qui se répandaient, et ils parvinrent à ramener le calme à peu près dans tous les esprits.

Le samedi matin, les rues furent entièrement libres, les boutiques ouvertes et les marchés approvisionnés.

Mais la reine était mécontente d'avoir cédé et elle jugea prudent de conduire le roi hors Paris; ils partirent le 13 septembre de grand matin, et s'en allèrent à Rueil accompagnés de Mazarin et du maréchal de Villeroy.

Ce départ imprévu fut assez mal interprété.

Le parlement, assemblé le 22, en témoigna son déplaisir, aussi bien que de l'approche de troupes aux environs de Paris et de l'emprisonnement des sieurs de Châteauneuf, de Chavigny, Goulas, marquis de la Vieuville, et de quelques autres, récemment arrêtés par ordre de la reine.

Quelques présidents ajoutèrent qu'ils étaient informés qu'on avait tenu au Palais-Royal des conseils contre la ville et le parlement.

Tous étaient d'accord pour accuser Mazarin; quelques-uns proposèrent de renouveler l'arrêt de 1617, qui interdisait le ministère aux étrangers sous peine de mort.

Néanmoins, on s'en tint à décider que le parlement enverrait une députation à Rueil, pour supplier la reine de ramener le roi à Paris et d'éloigner les troupes qui se trouvaient dans les environs de Paris. Il fut convenu en outre qu'on inviterait le duc d'Orléans et le prince de Condé à se trouver le lendemain à l'assemblée du parlement, pour être présents à la délibération qui devait avoir lieu pour le bien de l'État.

La reine répondit qu'il était bien naturel d'aller à la campagne au mois de septembre, et qu'on n'avait rien à craindre des suites de ce séjour provisoire ; quant aux deux princes, ils s'excusèrent de ne pouvoir assister à la séance.

Alors, le parlement continua à délibérer ; il enjoignit aux gouverneurs des villes de province de tenir la main aux passages de vivres, au prévôt des marchands de parcourir la campagne et de pourvoir à la sûreté de Paris.

Le parlement se déclara en permanence.

Le prévôt des marchands et les échevins se rendirent à leur tour, le même jour 23, à Rueil, où la reine leur dit qu'elle savait qu'on semait de mauvais bruits contre elle, à quoi ils devaient mettre ordre ; ces bruits étaient mal fondés, puisqu'elle n'avait aucun désir de vengeance contre la ville de Paris.

Le 24, il y eut grande conférence à Saint-Germain, conférence qui fut suivie de plusieurs autres pendant le mois d'octobre ; le parlement continuait à tenir séance à Paris et travaillait à l'établissement d'un tarif pour la levée des impôts, et comme les choses n'allaient pas assez vite au gré des Parisiens, plusieurs fois des présidents et des conseillers furent insultés au palais par des marchands et des artisans.

Enfin, le samedi 24 octobre, fut lue, publiée et enregistrée au parlement la déclaration du roi portant diminution d'un cinquième des tailles, suppression du petit tarif établi en 1646 et promesse que les officiers des cours souveraines ne pourraient être troublés désormais dans l'exercice de leurs fonctions par lettres de cachet ou autrement.

En outre le roi et la reine rentrèrent à Paris le 31 octobre.

Paris fit montre de son contentement, mais il ne fut pas de longue durée.

L'esprit de révolte qui animait la capitale et la lutte de la magistrature contre l'autorité du roi, encouragés par la concession faite, redoublèrent d'énergie.

Le conseil de régence commença à réfléchir à la nécessité absolue de dompter l'insubordination parisienne.

Mais ce n'était pas chose facile.

Le prince de Condé et le maréchal de la Meilleraie proposèrent à la régente de se retirer à l'Arsenal, de faire sortir l'armée de ses quartiers (sous prétexte d'arrêter la marche des Espagnols) et de la diriger sur Paris, où elle s'établirait entre la Seine et le faubourg Saint-Antoine. On rallierait pendant ce temps autour du roi les sujets restés fidèles, et si les Parisiens répondaient à cet appel par une prise d'armes et par des barricades, les troupes n'auraient qu'à donner, pour se rendre promptement maîtresses des portes Saint-Antoine et Saint-Bernard et des quais des Célestins et de la Tournelle.

On établirait dans l'Ile-Notre-Dame une sorte de quartier général d'où l'on irait attaquer à coups de canon les barricades.

Une fois la ville rentrée dans le devoir, il ne resterait plus qu'à punir les factieux.

Ce plan était fort bien imaginé, mais il ne sourit pas à Mazarin.

Le cardinal craignait d'être cerné dans Paris et de tomber aux mains de ses ennemis, et il préférait de beaucoup diriger les opérations du dehors.

Tenir la campagne valait mieux, selon lui, que de s'exposer à se faire prendre.

Il prétexta les horreurs de la guerre civile, les maux terribles auxquels pouvait être exposée la ville la plus florissante du monde.

Quelques jours d'investissement suffiraient pour affamer les Parisiens et les forcer à se rendre à discrétion.

Voilà ce qu'il fallait faire sans retard.

L'avis du cardinal prévalut.

La reine, le roi et les princes se retirèrent à Saint-Germain, le 6 janvier 1649 ; ils quittèrent le Palais-Royal à quatre heures du matin, suivis du cardinal de Mazarin, du maréchal de Villeroy et de Villequier, capitaine des gardes.

Le chancelier, les secrétaires d'État et les autres ministres partirent de Paris dès la pointe du jour pour aller joindre la cour à Saint-Germain.

La duchesse de Longueville fut la seule des princesses qui demeura à Paris.

Les bourgeois alarmés se saisirent alors de la Porte-Saint-Honoré, pour empêcher qu'aucun seigneur ne suivît la cour.

Le parlement s'assembla à 9 heures du matin à la grand'chambre, où fut lue une lettre que le roi venait d'envoyer au prévôt des marchands et aux échevins, pour leur faire savoir qu'il s'était vu dans l'obligation de sortir de Paris pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux desseins de quelques officiers de la cour du parlement. Il y avait, en outre, trois autres lettres, de la reine, du duc d'Orléans et du prince de Condé, portant que c'était par leur conseil que le roi avait quitté Paris.

Le parlement rendit aussitôt un arrêt par lequel il était ordonné de pourvoir à la sûreté de la ville, de la munir de vivres, d'en garder les portes, et même de tendre les chaînes dans les rues s'il en était besoin.

Il était dit aussi que les officiers de la ville

travailleraient à faire retirer au loin les gens de guerre, avec défense de les recevoir aux villes et villages à vingt lieues à la ronde de Paris.

Le coadjuteur, à qui la reine avait envoyé un ordre écrit de sa main de se rendre à Saint-Germain, promit d'obéir ; mais il n'avait nullement intention de tenir parole : il fit arrêter son carrosse par quelques affidés qu'il aposta au bout de la rue Notre-Dame.

Des femmes du Marché-Neuf s'attroupèrent aussi pour lui barrer le passage, et à l'aide d'un étau elles firent une sorte de machine sur laquelle on l'obligea de s'asseoir, et les femmes, chargeant ce siège improvisé sur leurs épaules, reportèrent le coadjuteur à l'archevêché.

Le lendemain, le parlement reçut du roi l'ordre de se transporter à Montargis, tandis que la chambre des comptes devait aller tenir ses séances à Orléans, et le grand conseil, les siennes à Mantes.

Décidément les affaires se gâtaient.

Le parlement envoya des députés à la reine qui refusa de les recevoir.

Le vendredi 8 janvier, le parlement déclara Mazarin perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'État, et lui intima l'ordre de quitter la cour immédiatement et le royaume dans la huitaine.

Passé ce délai, il était ordonné à tous les sujets du roi de lui courir sus, et défense fut faite à toute personne de le recevoir.

De son côté, le conseil avait rendu, la veille, un arrêt qui fut publié à Poissy et qui défendait de vendre ni bœufs, ni moutons ni autres viandes aux marchands de Paris, de sorte que les bouchers revinrent sans amener de bétail.

La police générale de la ville, composée des députés des trois cours souveraines : parlement, chambre des comptes et cour des aides, du duc de Montbazon gouverneur de Paris, du prévôt des marchands, des échevins et des six corps de marchands, arrêta, le vendredi dans l'après-midi, de faire une levée de gens de guerre, tant de pied que de cheval, pour faire venir des vivres et les escorter.

En conséquence de cette résolution, deux députés du parlement allèrent faire l'inventaire de l'arsenal, où furent envoyés aussitôt 600 hommes pour le garder.

Le même jour, les présidents Larcher et Amelot, chacun à la tête des députés de sa compagnie, allèrent à Saint-Germain assurer le roi de la fidélité des chambres et l'engager à revenir à Paris. La reine répondit qu'elle aimait le peuple de Paris, mais qu'elle n'y retournerait pas avant que le parlement n'eût obéi à l'ordre qu'il avait reçu de sa part de se transporter à Montargis.

Le gouverneur et les échevins tentèrent aussi une démarche auprès de la reine, mais ils ne furent pas plus heureux.

Le 9 janvier, le parlement, voyant que tout espoir de conciliation était perdu, se résolut à voter des subsides pour lever des troupes.

Le corps entier de cette magistrature offrit 200,000 écus avec le double de la taxe imposée lors du siège de Corbie ; les vingt nouveaux conseillers élus offrirent en plus chacun 15,000 livres, à condition d'être traités comme les anciens.

Le peuple de Paris, toujours gouailleur, les appela à cette occasion les *quinze-vingts*.

Dans l'après-midi, la police générale de la ville s'étant assemblée, jura et protesta ensemble union, secours mutuel et fidélité ; pendant ce temps on travaillait à l'hôtel de ville à délivrer les commissions pour les gens de guerre.

L'excès de la frayeur enfanta l'audace et le dévouement.

On se préparait à une résistance absolue.

Le soir arriva le duc d'Elbeuf qui venait offrir ses services à la ville de Paris ; quelques heures plus tard, ce furent le prince de Conti, le duc de Longueville, le prince de Marsillac, le marquis de Noirmoutier, que le coadjuteur alla recevoir à la porte Saint-Honoré.

Le duc d'Elbeuf ayant pris séance le dimanche matin au parlement comme duc et pair, fut élu général des armées du roi, sous les ordres du parlement ; il alla aussitôt après son élection prêter serment en cette qualité à l'hôtel de ville.

L'après-midi, ce fut le prince de Conti qui vint se mettre à la disposition du parlement ; puis de Brissac, de Bouillon, le maréchal de La Motte-Houdancourt, tous mécontents de Mazarin.

La réunion de tous ces personnages obligea le parlement à régler leur action. Il fut déterminé que le prince de Conti serait généralissime des troupes dans Paris, que le duc de Longueville l'assisterait de ses conseils sans aucun titre, que les ducs d'Elbeuf, de Bouillon et le maréchal de La Motte-Houdancourt seraient tous trois lieutenants généraux du prince de Conti avec égalité de commandement « chacun dans son jour ».

Pour subvenir aux nouvelles levées, le grand conseil vota 52,000 livres, la chambre des comptes se taxa : les maîtres à 800 livres chacun, les correcteurs et les auditeurs à 300 ; les présidents se taxèrent à volonté, les trésoriers de France offrirent 350 livres chacun. Les autres corps et communautés se cotisèrent aussi comme tous les simples particuliers qui tinrent à honneur de coopérer aux charges.

Ce même jour, 12 janvier, on taxa le pain, le prix des armes et de la poudre et on en distribua jusque dans les villages aux environs de Paris.

La forteresse de la Bastille, que l'on avait investie le 11, se rendit le 13, après avoir essuyé cinq ou six coups de canon, pour la forme seulement.

Il en sortit vingt-deux soldats avec le gouverneur, du Tremblay.



F. Roy, éditeur. — 107.

Imp. Charaire et fils.

Scène de la Fronde. — Le peuple demandant la liberté de Broussel.





Entrée des vivres et du pain de Gonesse à Paris. (Page 375, col. 1.)

Broussel fut mis à sa place et son fils, ci-devant enseigne aux gardes, établi son lieutenant. Le même jour arriva le duc de Beaufort, il venait du donjon de Vincennes d'où il s'était échappé. François de Vendôme, duc de Beaufort, qu'on appela le Roi des halles, avait été l'un des premiers à se prononcer contre Mazarin, en se mettant à la tête de la cabale dite des Importants, et il s'était fait arrêter au Louvre par le capitaine des gardes de la reine, qui l'avait conduit à Vincennes, sous l'inculpation d'attentat à la vie de Mazarin. Son évasion allait donner à la populace qui l'adorait un chef hardi, audacieux et entreprenant. Le lendemain se présentèrent le duc de Luynes et le marquis de Vitry, tous disposés à lutter à outrance contre Mazarin.

Dans les églises on dit les prières de quarante heures pour demander à Dieu la pacification des troubles.

Le samedi 16, le recteur et tous les suppôts de l'Université vinrent, à leur tour, offrir leurs services au parlement et lui présenter 10,000 livres.

On apprit le même jour le pillage de la ville de Saint-Denis par les Allemands.

Les environs de Paris commençaient à être fort maltraités, surtout du côté de Saint-Cloud et de Meudon, par un corps de troupes polonaises, sous le commandement du maréchal de Gramont.

Les magistrats s'occupèrent activement de tranquilliser les Parisiens qui craignaient fort de manquer de vivres, tandis que les lieutenants généraux faisaient des sorties sur les troupes du prince de Condé, qui essayaient d'intercepter tout arrivage de provisions de bouche.

La belle duchesse de Longueville accoucha d'un fils qui fut appelé Charles Paris, comme filleul de la capitale. Elle s'était installée à l'hôtel de ville avec ses enfants, pour diriger les affaires et pour répondre, à titre d'otage, du dévouement de son mari et du prince de Conti son frère.

Tous ces événements amenaient, comme on le pense bien, un grand remue-ménage dans Paris où on arrêtait, maltraitait et menaçait de mort ceux qui, sur les ordres de la cour, cherchaient à quitter la ville pour se rendre à Saint-Germain.

« On arrachait aux dames le masque de velours que les femmes de distinction avaient alors coutume de porter, et si elles étaient reconnues comme dévouées au parti de la régence, elles couraient les plus grands dangers. »

Le prince de Conti ne tarda pas à avoir sous ses ordres plus de 100,000 hommes armés, mais ce n'étaient point des soldats. « Les généraux n'auraient pas manqué de courage s'ils avaient pu compter sur la discipline et la solidité de leurs milices. »

« Le Parisien est trop léger de caractère, dit l'auteur des *Sièges de Paris*, pour que, la première terreur passée, il ne revînt pas à son insouciance et à sa gaieté ordinaires. Les chansons, les épigrammes inondèrent les rues...

« Chaque hôtel fournit un homme et un cheval pour organiser un corps de cavalerie, sous le commandement du marquis de la Boulaye, auquel on donna le sobriquet de général des portes cochères. Le régiment que leva à ses frais le coadjuteur de Paris, Paul de Gondi (depuis cardinal de Retz) fut nommé le régiment de Corinthe, parce que le prélat était archevêque titulaire de cette ville.

« Avec la disette, se répandirent dans Paris le mécontentement et le désordre. On se livra à des perquisitions, à des violences contre les partisans de Mazarin. On craignait le pillage. Ceux qui voulurent s'échapper furent maltraités et les beaux villages de la banlieue devinrent la proie des maraudeurs.

« Le 9 janvier, les hostilités commencèrent. Dans une des premières escarmouches du côté de la Villette, un cornette du régiment du coadjuteur fut pris et conduit à Saint-Germain. Le grand prévôt reçut, disent les Mémoires du cardinal de Retz, l'ordre de lui trancher la tête. Mais ce prélat, en ayant été instruit, empêcha l'exécution en menaçant d'user de représailles envers ses prisonniers, au nombre desquels se trouvait le comte d'Olonne (Louis de la Trémoille) qu'on avait arrêté au moment où il se sauvait de Paris en costume de laquais. »

Les Parisiens s'emparèrent de Charenton, que les troupes royales avaient abandonné, et tentèrent une sortie dans la direction de Corbeil ; mais le grand Condé se trouvait là avec une poignée d'hommes, et ils prirent une si grande peur, que des compagnies entières jetèrent leurs armes sans combattre.

En rentrant dans Paris, les soldats-bourgeois prétendirent que leur respect pour les troupes de Sa Majesté les avait empêchés de tirer les premiers.

Le régiment de Corinthe, seul, avait voulu tenir ferme : il avait été culbuté.

On appela par dérision cet échec, la première aux Corinthiens.

« Quand l'abbé de Retz vint au-devant de ses soldats, leur faire un compliment de condoléance, il avait sous son manteau un poignard dont on apercevait la garde enrubannée de blanc et de rose. Ce sont, disait la foule, le bréviaire et les signets de notre coadjuteur. »

Le 29 janvier, le parlement défendit à tous ceux qui étaient aux portes de Paris de laisser passer personne, excepté par les portes Saint-Jacques et Saint-Denis dont l'entrée et la sortie demeurèrent libres pour tout le monde, en raison de leur communication avec les faubourgs.

Condé résolut de reprendre Charenton que les frondeurs avaient fortifié et, le 8 février, il attaqua cette position, derrière laquelle étaient rangés en bataille 15,000 assiégés qui couvraient la plaine depuis Bercy, Saint-Mandé jusqu'à Picpus, et qui étaient soutenus eux-mêmes par des masses de Parisiens s'étendant du faubourg Saint-Antoine jusqu'à la place Royale.

Charenton fut pris : ce combat coûta la vie à plus de cent officiers, dont quatre-vingts du côté des vaincus ; l'armée parisienne, qui n'avait osé franchir la vallée de Fécamp pour porter secours aux défenseurs de Charenton, accueillit par des insultes et des sarcasmes leurs débris échappés au carnage.

Le duc de Beaufort partit le 10 à la tête des troupes parisiennes, pour aller au-devant d'un convoi de blé et de bestiaux que le marquis de Noirmoutiers tentait de faire venir d'Étampes.

Attaqué près de Montlhéry par le maréchal de Gramont, il vit ses soldats dès le premier choc fuir à la débandade ; avec une poignée de gentilshommes, il se plaça à l'arrière-garde pour protéger la retraite et l'entrée du convoi dans Paris.

Au premier bruit qui s'était répandu dans la capitale que le duc de Beaufort était aux mains avec les ennemis, il sortit de la ville 25,000 hommes pour aller le secourir ; mais ils le rencontrèrent en chemin et tous rentrèrent.

Le marquis de Noirmoutier fit encore entrer dans Paris un autre convoi de 500 charrettes de farine le 19 du même mois. L'entreprise avait été sur le point d'échouer : les troupes qu'il avait échelonnées dans la direction de Grosbois s'étant laissé entraîner par leur ardeur, quittèrent leur poste pour charger les escadrons de l'armée royale ; les Parisiens essuyèrent un échec dans le quel le prince de Marsillac fut dangereusement blessé à la gorge d'un coup de pistolet. Le convoi eût été perdus, si Noirmoutier ne fût accouru avec sa réserve pour rétablir le combat ; il rentra à Paris à onze heures du soir.

Condé, pour éviter le retour de pareils faits,

résolut de jeter à l'eau toutes les farines de Gonesse et des environs; mais le maréchal de La Motte-Houdancourt partit avec mille cavaliers et, tandis que les Parisiens rangés en bataille dans la plaine de Saint-Denis et d'Aubervilliers tenaient l'ennemi en échec, il enleva tout ce qu'il put trouver de vivres à Gonesse et ramena le convoi à Paris, sans avoir perdu un seul homme.

« Il eut encore, dit M. Borel d'Hauterive, plusieurs engagements dans les environs de Vincennes, de Chelles et de Saint-Denis; mais les frondeurs y essuyèrent des échecs plus honteux que sanglants, parce qu'ils n'opposaient qu'une faible résistance et se hâtaient de se réfugier derrière leurs remparts. Ils étaient accueillis à leur retour par des huées et des quolibets. Ils s'en dédommageaient en rejetant la faute sur leurs généraux, auxquels ils demandaient sans cesse d'être menés au combat et qu'ils accusaient de trahison après avoir eux-mêmes lâché pied au moment de la bataille. »

Le coadjuteur était d'avis qu'au lieu de rester dans la capitale, où elle se trouvait pour ainsi dire bloquée, l'armée tînt la campagne, de façon à faciliter l'arrivée des convois de vivres.

On se rendit à ses raisons, et les troupes de la garnison allèrent camper au confluent de la Seine et de la Marne.

Malgré ces dispositions, la famine commençait à se faire réellement sentir; heureusement pour les Parisiens, que les paysans, alléchés par l'appât du gain, profitaient de la nuit pour se glisser jusqu'au pied des remparts avec des hottes chargées de pain, de viande et de légumes qu'ils vendaient le plus cher possible.

Si à Paris on était inquiet de la fin de la lutte, la cour n'était pas beaucoup plus rassurée et la reine envoya un héraut d'armes qui se présenta à la porte Saint-Honoré; mais à son tour, le parlement envoya des gens à Saint-Germain dire à la reine que les rois n'adressaient point de hérauts à leurs sujets, et que le parlement s'était bien gardé de recevoir celui-ci comme ennemi.

La reine, favorablement disposée par cette réponse habile, voulut bien recevoir une députation, à la tête de laquelle était le premier président Molé qui lui apprit qu'il était arrivé à Paris un gentilhomme, de la part de l'archiduc Léopold, pour traiter avec le parlement de la paix entre la France et l'Espagne, et qui lui demanda de vouloir bien témoigner de la bonne volonté qu'elle prétendait avoir pour les Parisiens, en ordonnant d'ouvrir les passages aux convois des vivres.

La reine répondit qu'elle ferait connaître au parlement ses volontés par écrit.

La députation se retira et le premier président alla voir le duc d'Orléans et lui parla d'un accommodement possible. La reine ne demandait pas mieux. On convint d'ouvrir des conférences à Rueil, et conséquemment, le roi donna ordre de laisser entrer cent muids de blé par jour à Paris.

Car le pain était rare dans la capitale, où on semblait ne se nourrir que de pamphlets; depuis le commencement de la Fronde c'était une rage. « Il ne se passe pas de jours, disent les imprimeurs dans leurs *Remerciements à Mazarin*, que nos presses ne roulent sur plus d'un volume de toutes sortes d'ouvrages, tant de vers que de prose, de latin que de français... une moitié de Paris imprime ou vend des imprimés, l'autre moitié en compose. Le parlement, les prélats, les docteurs, les prêtres, les moines, les ermites, les religieuses, les chevaliers, les avocats, les procureurs, leurs clercs écrivent et parlent de Mazarin; les colporteurs se courbent sous le poids de leurs imprimés, au sortir de nos portes; ils ne font pas cent pas qu'ils ne soient soulagés du plus pesant de leur fardeau. »

Il y avait des pamphlétaires aux gages des libraires à tant par jour, pour un dîner, pour une chemise.

Un écrivain du Pont-Neuf avait composé jusqu'à six mazarinades dans l'espace de vingt-quatre heures.

Ces feuilles étaient criées le matin par les rues et c'était à qui les achèterait.

Au reste, si les écrivains frondeurs tombaient à plume raccourcie sur Mazarin, ils n'épargnaient pas non plus ceux de leurs confrères qui le défendaient, et les gens de lettres échangeaient des gros mots et des injures, qui valaient bien ceux dont on reproche l'emploi à certains journalistes de notre époque. On plaisantait le « nez pourri » de Théophraste Renaudot, rédacteur de la *Gazette,* qu'on appelait espion, pédant, usurier, etc.

C'était souvent à ceux qui vendaient ces imprimés qu'on s'en prenait, s'ils ne flattaient pas l'opinion du moment; les malheureux vendeurs, étaient hués, injuriés, bâtonnés, et il leur fallait parfois une escorte de vingt-cinq ou de cinquante hommes pour pouvoir débiter leurs feuilles.

Mais alors, des rixes s'élevaient, et le Pont-Neuf était devenu un champ de bataille permanent, jonché de morceaux de papier déchiré.

Enfin, une ordonnance du 1er mars, rendue par le prévôt des marchands et les échevins, enjoignit aux boulangers et aux pâtissiers de cuire des pains de deux et trois livres seulement pour la subsistance des pauvres, et une seconde, datée du 16 mars, exigea pour le gros et le petit pain la marque et le nombre de livres qu'il pesait et défendit de vendre le blanc plus de deux sous la livre, le bis-blanc plus de dix-huit deniers, le pain des pauvres plus d'un sou.

Le parlement nomma pour assister aux conférences le premier président Molé, les présidents de Mesmes, Le Coigneux, de Nesmond et deux conseillers de la grand'chambre, un de

chaque chambre des enquêtes et un des requêtes; la chambre des comptes et la cour des aides nommèrent également leur premier président, avec un ou deux membres.

Quant à la ville de Paris, elle délégua le premier échevin Fournier, avec deux conseillers de ville.

Tous ces députés partirent de Paris, le jeudi 4 mars, pour se rendre à Rueil.

Cependant, on continuait à se mettre en état de défense dans la capitale; un nouveau camp fut établi dans la plaine de Villejuif, et le 7, le prince de Conti alla le visiter; puis, le lendemain, il passa la revue de son armée, qui se trouvait forte de 10,000 hommes.

On se contentait de s'observer de part et d'autre, sans faire acte d'hostilité, mais on se plaignait fort à Paris du retard des vivres qui n'arrivaient pas, et le parlement, sans plus s'occuper de la conférence, ordonna la vente des meubles du cardinal Mazarin (à l'exception de sa bibliothèque), pour le prix être employé à la levée et à la subsistance des troupes.

En même temps, on reçut de bonnes nouvelles du dehors; le maréchal de Turenne arrivait avec 400 cavaliers et 500 hommes d'infanterie au secours de Paris, et le duc de la Trémoille avait levé en Poitou 8,000 piétons et 2,000 cavaliers, tout prêts à marcher sur l'ordre du parlement.

La conférence dura jusqu'au 11; à neuf heures du soir, un traité en vingt et un articles fut signé, aux termes duquel il fut convenu que le parlement se rendrait à Saint-Germain suivant les ordres du roi, qui y tiendrait un lit de justice; aucune autre assemblée des chambres ne devait avoir lieu pendant le reste de l'année 1649, si ce n'est pour la réception des officiers et pour les mercuriales.

Tous arrêts, soit du conseil, soit du parlement, relatifs aux troubles, étaient annulés

Les troupes levées par ordre du parlement devaient être licenciées; la Bastille et l'arsenal remis aux mains du roi, etc., etc.

Lorsqu'on apprit à Paris que ce traité portait la signature de Mazarin, ce fut une explosion de colère universelle; un avocat nommé du Boile, à la tête d'une troupe d'hommes armés d'épées et de poignards, se porta, le 13, au palais de justice, et entra jusqu'à la porte de la grand' chambre, où se trouvaient les députés retour de Rueil, afin de rendre compte à leurs confrères du résultat des négociations, et là, ils demandèrent impérieusement la signature du cardinal pour la faire brûler par la main du bourreau.

Et ils ajoutèrent que si les députés avaient été gagnés pour signer avec lui, il fallait les assommer sur place.

Ceux-ci, qui s'attendaient peut-être à des remerciements, trouvèrent la proposition de mauvais goût, et le vacarme augmentant, ils commencèrent à craindre qu'elle fût acceptée et mise sur-le-champ à exécution.

Le président de Novion harangua les plus mutins et tenta de les apaiser, mais il n'en put venir à bout, qu'en promettant de faire réformer les signatures.

Puis, ce furent les généraux qui se plaignirent que les gens de robe avaient pris sur eux de signer un accommodement sans les consulter.

Bref, tout le monde était furieux.

Cependant, le lendemain, la cour s'assembla, et résolut d'accepter le traité, sauf trois articles que les députés furent chargés de faire disparaître, avec l'agrément du roi, qu'ils durent aller trouver à Saint-Germain.

Le duc de Beaufort, qui, fier de son surnom de Roi des halles, avait quitté son palais pour habiter une maison de la rue Quincampoix, et qui s'était fait nommer marguillier de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, n'était pas du tout favorable à un rapprochement entre les parties belligérantes, et il demanda au président de Bellièvre s'il ne changerait pas la face des affaires, en flanquant un soufflet au duc d'Elbeuf.

« Je ne crois pas, lui répondit gravement le magistrat, que ce soufflet puisse changer autre chose que la face du duc. »

Beaufort tourna les talons, et ne répliqua pas.

Cependant, les choses parurent s'arranger; le roi envoya au prévôt des marchands et aux échevins une déclaration pour le rétablissement du commerce qui fut publiée à Paris, le 20 mars, et le 27, il y eut une assemblée au parlement, dans laquelle, à la majorité de 82 voix contre 40, il fut arrêté que les députés insisteraient pour demander l'éloignement de Mazarin.

En conséquence, ceux-ci firent tous leurs efforts pour l'obtenir, mais ils ne purent y parvenir, et ils durent s'en tenir au traité consenti, sauf les trois articles dont ils demandaient la modification : ce qui leur fut accordé.

Le 30 mars, ils rendirent compte au parlement, toutes chambres assemblées, de leur mission, et le même jour arriva une lettre du roi ordonnant de faire garder les portes jusqu'à entière pacification.

Le 1er avril, le traité amendé fut lu, publié et enregistré, et la cour députa des présidents et des conseillers au roi et à la reine mère, pour les remercier d'avoir donné la paix au peuple, et les supplier en même temps d'honorer la ville de Paris de leur présence.

Trois jours se passèrent en dévotion, et le lundi de Pâques, un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté solennellement par l'archevêque dans la cathédrale.

« Il est difficile d'exprimer avec quel empressement le peuple se portait à cette cérémonie. Toutes les rues et les fenêtres par où le parle-



Les malheureux vendeurs étaient hués, injuriés, bâtonnés. (Page 375, col. 2.)

ment et les autres compagnies passèrent, comme aussi la nef de Notre-Dame, en estoient si fourmillantes, que le parlement, qui estoit là au nombre de cent quatre-vingts personnes, et les autres compagnies furent plus d'une heure à passer, depuis la porte de la nef jusqu'au chœur. »

A l'issue du *Te Deum*, l'artillerie tonna; des feux de joie furent allumés dans la soirée.

Paris paraissait en fête, mais, au fond, le feu couvait sous la cendre, et la vérité était que la paix ne contentait personne; la Fronde n'y gagnait rien, Mazarin restait au pouvoir, et chaque parti conservait ses affections et ses haines.

Gaston d'Orléans, rentra à Paris le 15 avril; ce jour-là un dîner de gala réunissait à l'hôtel de ville le prévôt, les échevins, le gouverneur et les colonels de la capitale.

Le lendemain, le prince de Condé rejoignit Gaston, et tous deux reçurent les compliments du parlement et de la ville.

Quant à Mazarin, il n'osait pas encore revenir au Palais-Royal.

La reine mère, qui d'abord avait dit qu'elle aimerait mieux mourir que de rentrer à Paris, avait fini par promettre d'y revenir avec le roi, pour effacer toute trace du dissentiment passé; mais les Espagnols faisant de grands préparatifs de guerre en Flandre, Louis XIV et sa mère partirent pour Compiègne, puis ils allèrent à Amiens. Ils restèrent absents jusqu'au 17 août.

Pendant ce temps, les ennemis du cardinal

s'agitaient à Paris, et il était facile de prévoir que de nouveaux désordres étaient prochains.

Et les pamphlets dirigés contre lui d'aller leur train.

Jusqu'alors, le parlement avait laissé toute liberté à la plume.

Mais il en parut un qu'on ne pouvait laisser impuni; il s'appelait *la custode du lit de la reyne qui dit tout*, et contenait les accusations les plus graves sur les rapports existant entre Anne d'Autriche et Mazarin.

On y racontait en termes orduriers les amours de la reine et du ministre.

L'autorité judiciaire s'émut, et décréta de prise de corps l'auteur de ce libelle qui était un imprimeur appelé Claude Morlot.

Il fut arrêté le 17 juillet et mis au Châtelet; le même jour, la chambre de la Tournelle le condamna à la potence et à l'étranglement.

Mais comme on le conduisait pour y subir son supplice, de la Conciergerie à la Grève, ainsi qu'un de ses complices condamné au fouet, le peuple s'attroupa sur leur passage et commença à crier, puis à jeter des pierres aux archers; bientôt la foule augmenta et les archers furent assaillis à coup d'épée et de bâton. Après une courte résistance, ils comprirent qu'ils ne pouvaient se défendre contre la multitude, et, abandonnant leurs prisonniers, ils se sauvèrent laissant un des leurs tué, et plusieurs blessés, dont le Grant, lieutenant criminel, qui fut à demi assommé.

Morlot et son complice, protégés par la foule, s'étaient enfuis.

Une autre bande se porta sur la place de Grève pour abattre la potence, briser l'échelle et lancer des pierres et des cailloux dans les vitres de l'hôtel de ville.

Le bourreau s'était hâté de prendre la fuite; le désordre continua sur la place jusqu'à neuf heures du soir, et comme tous les vagabonds qui se trouvaient là criaient : « Aux mazarins! » quelques bourgeois se joignirent à eux et se firent arrêter; mais le lendemain, le prévôt des marchands et les échevins allèrent trouver le roi à Compiègne pour demander leur élargissement, en l'assurant que les bourgeois étaient innocents et que les coupables étaient des vagabonds et des gens sans aveu, qui devenaient plus audacieux au fur et à mesure que l'absence du roi se prolongeait; que le peuple de Paris soupirait ardemment après son retour, etc.

Les bourgeois furent relâchés.

Soupirait-il tant que cela, le peuple de Paris, après le retour de Louis XIV? C'était possible, mais ce qui était certain, c'est qu'il était tout dévoué à son roi des halles.

« Une foule de harengères, disent les *Mémoires du peuple françois*, s'attroupaient devant son hôtel de la rue Quincampoix, remplissaient l'église Saint-Nicolas-des-Champs, lorsque Beaufort y paraissait au banc d'œuvre des marguilliers, vêtu de sa hongreline de velours noir. Elles le regardaient avec amour jouer à la paume, et parfois elles offraient de payer ce qu'il perdait.

« Un jour, ameutées autour de son carrosse, elles supplièrent leur roi de ne pas consentir au mariage de son frère Mercœur avec la nièce de Mazarin. Un autre jour, par suite d'imprudence, Beaufort ayant éprouvé une violente colique, sa cour ordinaire avait crié à l'empoisonnement et demandé avec furie vengeance de ce crime italien. En même temps les églises s'étaient remplies de personnes priant pour la guérison du Roi des halles. »

Le duc de Candale, qui était « un grand mazarin », s'était permis de tenir quelques propos offensants contre le duc de Beaufort et de jeter le ridicule sur sa conduite politique et militaire, ce qui fut rapporté à celui-ci, qui se promit bien de s'en venger.

Il fut averti que Candale devait dîner le lendemain au cabaret de Renard, dans le jardin des Tuileries, avec onze mazarins comme lui, dont le marquis de Jarsay, capitaine des gardes du duc d'Orléans, qui s'était vanté de faire manger de l'herbe à tous les bonnets carrés (membres du parlement).

Beaufort s'y rendit, suivi du cardinal de Retz, de la Motte, de Brissac, et d'environ cinquante gentilshommes, pages et laquais.

Il entra dans la salle, en disant à Candale qu'il venait familièrement se réjouir avec lui et profiter de la liberté qui régnait alors sur le pavé de Paris.

La raillerie parut déplacée à Candale, qui y répondit avec aigreur, et le duc de Beaufort, qui n'attendait que cela, prit le bout de la nappe et renversa tout ce qui était sur la table.

Assiettes, plats, verres et bouteilles, tout cela tomba avec un fracas abominable et les mazarins s'étant levés de table, avaient aussitôt mis l'épée à la main; mais en un clin d'œil ils furent désarmés par les gens de Beaufort.

Candale appela celui-ci au combat, mais on craignait que ce duel n'amenât un soulèvement général : on l'empêcha, et tout finit par de nouveaux pamphlets.

Au reste, ces sortes de scènes étaient dans les mœurs du jour.

Vers le même temps, Brissac, Fontrailles, Matha et quelques autres frondeurs aperçurent en sortant de table des valets de pied du roi en livrées; ils les insultèrent et les battirent en leur disant :

« Les rois ne sont plus de mode; cela était bon pour le temps passé. Allez porter ce que nous vous donnons à votre maître, à la reine et au cardinal. »

Enfin le 12 août, le maître des cérémonies vint

apporter au parlement la nouvelle de la rentrée du roi dans sa bonne ville de Paris pour le 17.

Nouvelle explosion de joie générale.

Déjà on se préparait à organiser une réception extraordinaire ; mais le roi s'y opposa, en démontrant l'inutilité des frais qu'occasionnerait une telle cérémonie.

Les Parisiens, charmés par cette bonhomie et cette simplicité, ne se montrèrent que plus disposés à lui faire une entrée, et nombre de ceux qui s'étaient montrés très hostiles envers le pouvoir royal, se demandaient comment ils pourraient témoigner assez hautement la joie qu'ils éprouvaient de voir Louis XIV revenir dans la capitale, en compagnie de Mazarin.

Après avoir couché le 17 août à Senlis, le roi dîna le 18 au Bourget.

Les bateliers du port Saint-Paul, des Tournelles et du Guichet, au nombre de trois cents, vêtus de hauts-de-chausses écarlates chamarrés d'argent, de pourpoints blancs, portant des baudriers brodés, l'épée au côté et des plumes mêlées à des rubans sur leurs chapeaux, se tenaient à l'entrée du village, les uns ayant à la main une lance peinte rouge et blanc, les autres des avirons fleurdelisés d'or.

Ils étaient conduits par des capitaines, lieutenants, enseignes et sergents, ayant à leur tête douze tambours qui battirent aux champs à l'arrivée du roi, tandis que les bateliers criaient à tue tête : « Vive le roi ! »

Louis XIV, tout surpris de voir cette milice, lui trouva si bonne tenue, qu'il voulut la passer en revue après dîner ; puis il se dirigea ensuite vers Paris, où il devait entrer par la porte Saint-Denis.

Le duc de Montbazon, gouverneur, se tenait à la Croix-Penchée, accompagné de trois cents archers de la ville à cheval, avec trompettes, enseignes et guidons.

Il présenta le corps de ville au roi et à la reine : prévôt, échevins, officiers, tout le monde était à cheval. Après la harangue du prévôt des marchands, tout ce cortège prit le chemin de la porte Saint-Denis, précédé de sept à huit cents gentilshommes et d'un plus grand nombre de bourgeois à cheval.

Puis marchait la maison du roi ; après quoi venait le carrosse de la reine, où elle se trouvait avec le roi, le duc d'Anjou, le prince de Condé et le cardinal Mazarin.

A l'une des portières se tenait à cheval le gouverneur de Paris, à l'autre le prévôt des marchands ; ces places d'honneur leur avaient été données comme une marque de confiance particulière que le roi voulait témoigner à la ville de Paris.

Princes, princesses, ducs, maréchaux et une infinité d'autres personnes suivaient, dans plus de trois mille carrosses, la voiture royale, sans compter environ 8,000 hommes à cheval qui s'étaient joints au cortège.

Toutes les rues étaient tapissées ; aux fenêtres de chaque maison, on voyait des flambeaux allumés.

C'était une véritable entrée triomphale !

En passant sous la porte Saint-Denis, le roi fut salué par des salves d'artillerie ; les acclamations publiques se firent entendre et l'accompagnèrent jusqu'au Palais-Royal.

Le soir il y eut feu d'artifice à la Grève et une si grande quantité de feux de joie allumés dans les rues qu' « il sembloit que Paris fust tout en feu ».

On avait dressé sur les places publiques des tables couvertes de rafraîchissements, ce qui augmenta encore l'allégresse ; enfin ce fut une fête complète qui dura presque toute la nuit ; le lendemain, les cours souveraines allèrent présenter leurs respects au roi et à la reine régente ; le clergé y alla aussi, conduit par le coadjuteur qui porta la parole, comme le firent en outre le premier président Molé pour le parlement, le président Nicolaï pour la chambre des comptes, le président Amelot pour la cour des aides et le lieutenant civil pour le Châtelet.

Le grand conseil, la cour des monnaies et le corps de ville furent admis à l'audience royale le 20 et le 21 ; le recteur s'y rendit et parla à la tête des docteurs et des autres membres de l'Université.

On eût dit qu'un pacte d'amitié éternelle était scellé entre tous.

Le 5 septembre, jour anniversaire de la naissance du roi, la ville fit tirer un superbe feu d'artifice sur la place de Grève et donna un bal et un souper.

Le roi avait douze ans et entra pour la première fois au conseil des finances qui se tint au Louvre le 7 octobre.

A propos des finances, les rentiers de la ville de Paris n'étaient pas satisfaits : ils se plaignaient de ne pas être payés et s'assemblaient par troupes à l'hôtel de ville en exhalant hautement leur mauvaise humeur, et leurs plaintes trouvaient toujours de l'écho dans le peuple ; aussi la chambre des vacations interdit-elle d'une façon absolue ces assemblées et nomma douze syndics chargés de faire payer les rentes ; or le 11 décembre, un de ces syndics, nommé Guy-Joli, fut l'objet d'une tentative d'assassinat : voici comment les mémoires du temps le racontent :

« Le cardinal de Retz et les frondeurs, cherchant à exciter une nouvelle sédition, voulurent faire croire que la cour étoit dans l'intention de faire assassiner Joli, conseiller au Châtelet, syndic pour les rentes sur la ville, et l'un des hommes les plus accrédités parmi le peuple. On plaça son pourpoint et son manteau sur un morceau de bois dans une certaine attitude ; d'Estainville

tira un coup de pistolet avec tant de justesse sur une des manches qu'on avoit remplies de foin, qu'il la perça précisement où il le fallait; après quoi il fut arrêté entre lui et Joli que le véritable coup seroit tiré le lendemain à sept heures et demie du matin, dans la rue des Bernardins. La chose fut faite comme on l'avoit projetée. D'Estainville s'approcha du carrosse, Joli se baissa, le coup passa par-dessus sa tête et fut si bien ajusté qu'il se rapportoit parfaitement à la situation où il devoit être dans le carrosse. Il fut conduit chez un chirurgien vis-à-vis Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où ayant été déshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les balles devoient avoir passé, une espèce de plaie qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fusil, de sorte que le chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup et y mit un appareil dans les formes; tandis que d'Argenteuil disoit et faisoit tout ce qu'il pouvoit pour insinuer que cette entreprise n'avoit pu venir que de la part de la cour, qui vouloit se défaire de celui des syndics qui paroissoit le plus ferme et le plus affectionné au bien public. »

Qu'y a-t-il de vrai et de faux dans cette comédie? On l'ignore; il ne faut pas oublier que la plupart des mémoires écrits sous la Fronde sont pleins de contradictions et que les faits y sont constamment dénaturés, selon que l'auteur était frondeur ou mazariniste.

Une autre version, beaucoup plus simple, est répétée par plusieurs historiens.

« On attenta ou l'on fit semblant d'attenter à la vie du syndic Guy-Joly, conseiller au Châtelet; comme il passait en carrosse dans la rue des Bernardins, un cavalier inconnu tira sur lui un coup de pistolet qui porta à faux. Le bruit de cet assassinat, s'étant répandu, donna lieu au marquis de la Boulaye, à la tête de sept ou huit cavaliers de crier dans le palais et dans les rues aux marchands de fermer leurs boutiques et : « Aux armes! trahison de Mazarin! »

Quoi qu'il en soit, la nouvelle fut aussitôt portée au Palais-Royal.

La reine, en l'apprenant, balança si elle irait entendre la messe à Notre-Dame, comme elle avait coutume de le faire tous les samedis.

Cependant, lorsqu'elle sut que les bourgeois étaient restés sourds aux provocations, elle se décida à se rendre à la cathédrale.

Le même jour, le prince de Condé, après le conseil, s'en était allé chez Prudhomme, le baigneur, lorsqu'un de ses écuyers vint l'y trouver pour l'avertir qu'on avait dessein de l'assassiner, et comme Condé paraissait douter de la véracité du rapport, l'écuyer ajouta que, s'étant servi d'un de ses carrosses pour venir, en passant près de la place Dauphine, un gros de coquins embusqués dans cet endroit, lui avait lâché, sans l'atteindre, cinq ou six coups de carabine.

Condé fut bien obligé de se rendre à l'évidence; cependant, pour être absolument sûr du fait, il eut une inspiration sublime; il appela l'un de ses gentilshommes, Violard, et lui commanda de monter dans son carrosse avec ses livrées et de se faire conduire sur le Pont-Neuf.

« Si on ne cherche pas à te tuer, dit le prince, c'est que je n'ai rien à craindre, si au contraire on te tue, je serai fixé et je prendrai mes précautions. »

Violard trouva l'expédient original; il monta dans le carrosse et se fit suivre par celui de Duras dans lequel il fit placer des laquais, mais il eut soin de descendre de voiture avant d'arriver au pont.

Ce qu'il avait prévu arriva; à peine le carrosse était-il engagé sur le pont qu'une fusillade bien nourrie le cribla de balles, ainsi que celui de Duras qui suivait. « Les laquais qui étaient dedans, se carrant et faisant les princes, eurent une belle peur, l'un d'eux même fut tué. »

L'expérience avait pleinement réussi et n'avait couté que la vie d'un laquais!

Mais alors Condé présenta requête contre ses assassins qu'il acusa être le coadjuteur Gondi, Beaufort et Broussel.

Gondi se défendit avec adresse.

« Est-il possible, messieurs, dit-il à ses juges, qu'un petit fils de Henri le Grand, qu'un sénateur de l'âge et de la probité de M. Broussel, qu'un coadjuteur de Paris, soient seulement soupçonnés d'une sédition où l'on n'a vu qu'un écervelé à la tête de quinze misérables de la lie du peuple? »

Broussel n'eut pas de peine à prouver son innocence.

Quant à Beaufort, aussitôt qu'il paraissait on criait :

« Chapeau bas! vive Beaufort! »

Le parlement s'assembla le 27 décembre pour délibérer sur cette affaire; le coadjuteur se présenta à l'audience escorté par une foule de gentilshommes, de bourgeois et d'artisans qui lui faisaient cortège.

La foule était si grande qu'on se coudoyait, on s'injuriait, on se battait dans la salle. Présidents ou conseillers, chacun avait un poignard dans sa poche.

Rien ne fut décidé, requêtes, enquêtes, atermoiements, le procès n'aboutissait pas.

Un événement inattendu se produisit.

Le 18 janvier 1650, dans la soirée, les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville étaient arrêtés dans le Palais-Royal par l'ordre de Mazarin, et conduits sous bonne escorte au donjon de Vincennes, dans un carrosse à six chevaux.

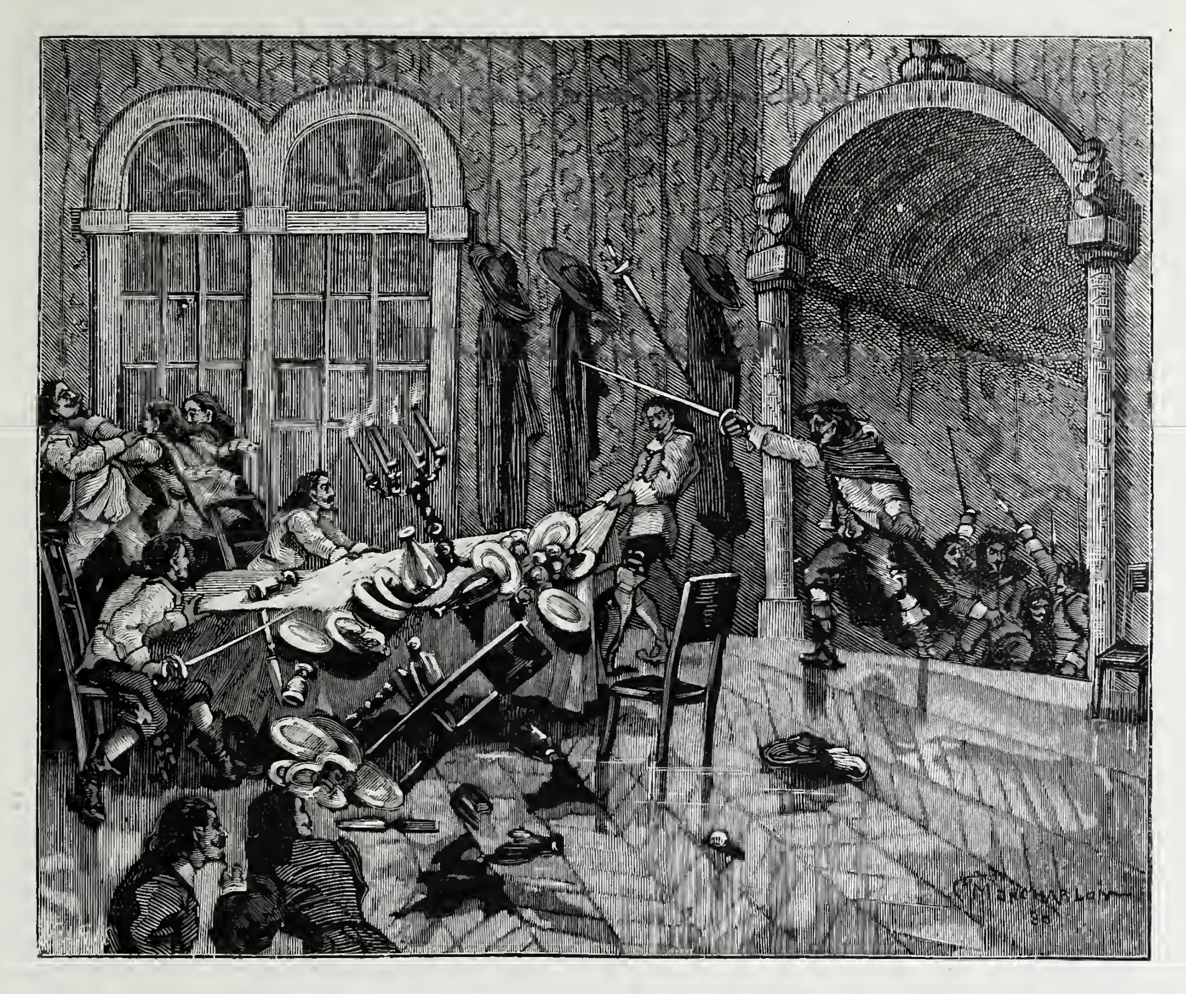
Le bruit de cette arrestation ne tarda pas à se répandre; seulement celui qui le premier la colporta fut un gentilhomme du nom de Boutteville qui, passant à toute bride sur le pont Notre-



F. Roy, éditeur — 108 Imp. Charaire et fils.

Les bourgeois de Paris allant combattre pour la Fronde.





Le duc de Beaufort prit un bout de la nappe et renversa tout ce qui était sur la table. (Page 378, col. 2.)

Dame, cria au peuple qu'on venait d'arrêter le Roi des halles.

Aussitôt on s'arma dans les quartiers Saint-Honoré et des Halles ; on arrêta les carrosses qui passaient et on menaça de tout tuer, si Beaufort n'était pas délivré.

Le duc était alors auprès du duc d'Orléans qui lui commanda de sortir aussitôt à cheval accompagné de sept à huit cavaliers, afin de se montrer au peuple.

Il eut soin de passer dans tous les carrefours où l'émotion semblait plus vive, et partout il fut accueilli par des vivats et des acclamations.

Il retourna trois heures après au Palais-Royal, suivi et escorté de plus de deux mille hommes en armes dont la plus grande partie l'attendit pour le reconduire à son hôtel.

Gondi se promena aussi dans la ville, avec cinq ou six flambeaux devant lui.

Lorsque la vérité fut connue, les Parisiens passèrent de la plus vive indignation à la joie la plus exubérante; on alluma des feux partout.

Quant à Boutteville, il se cacha promptement et fit bien, car il eut été mis en pièces.

Le duc d'Orléans manifesta son contentement par ces paroles :

« Voilà un beau coup de filet; on vient de prendre un lion, un singe et un renard. »

Le parlement s'assembla immédiatement sur l'ordre de la reine, au Palais-Royal, pour recevoir les explications de la mesure prise contre les princes et le duc de Longueville ; il les trouva bonnes, ainsi que le prévôt des marchands et les échevins, et on n'en parla plus.

Le roi et la reine voyagèrent pendant les premiers mois de l'année 1650 et ne rentrèrent à Paris que le 2 mai ; Mazarin partit aussi. Le duc d'Orléans avait été chargé de veiller au maintien de la tranquillité publique en leur absence, et, le 12 mai, fut signée par le roi une déclaration portant amnistie et oubli pour tout ce qui s'était passé à Paris le 11 décembre 1649.

Toutes les personnes arrêtées à la suite des troubles survenus ce jour-là furent rendues à la liberté.

Cependant, les amis du prince de Condé, réunis dans son hôtel, proposèrent, pour exciter le peuple à se soulever contre le cardinal, une entreprise pareille à celle de Joli ; ils formèrent le projet de monter à cheval et d'aller attaquer le duc de Beaufort afin de faire croire au peuple que le cardinal Mazarin était l'auteur de cette attaque. L'exécution commencée échoua parce qu'elle fut mal conduite.

On attribua aussi aux amis des princes une insulte qui fut faite au cardinal ; un matin, on trouva à la croix du Trahoir et au bas du Pont-Neuf, du côté de la rue Dauphine, deux poteaux ; sur chacun, était pendue l'effigie de Mazarin, la corde au cou, et au bas de ces poteaux on voyait une inscription contenant la liste de ses crimes et sa condamnation. Ce spectacle amusa beaucoup le peuple qui faillit assommer l'exempt envoyé pour enlever l'effigie.

Un traité de paix conclu au mois d'octobre 1650, à Bordeaux, avait éteint la sédition qui s'était élevée dans cette ville, mais au moment où le cardinal croyait triompher, les frondeurs s'unirent aux partisans des princes et de nouveaux germes de discorde apparurent.

Saint-Eglan, gentilhomme du duc de Beaufort, fut assassiné le 29 octobre dans la rue Saint-Honoré, alors qu'il allait dans le carrosse de son maître, le chercher à l'hôtel de Montbazon ; les Parisiens accusèrent Mazarin d'avoir voulu faire tuer le Roi des halles dont le malheureux Saint-Églan occupait la voiture, et une forte coalition recommença à se former contre lui ; le parlement y tenait une large place.

Toute l'année se passa en petits faits, en manifestations hostiles contre le cardinal, et les cris *au Mazarin!* se faisaient de nouveau entendre dans mainte occasion, jusqu'à l'intérieur du palais de justice.

Un conseiller osa même proposer de déclarer nul, tant que les princes ne seraient pas mis en liberté, tout mariage contracté avec des parents de Mazarin, et un arrêt porta qu'il serait fait d'humbles remontrances au roi et à la reine, pour obtenir l'élargissement des illustres prisonniers ; Anne d'Autriche ajourna la fixation d'une audience pour recevoir les députés.

Mazarin arriva à Paris le 31 décembre, venant de Bordeaux, et n'y trouva que des visages hostiles ; il songea peut-être qu'il s'était trop hâté d'y revenir, mais il dissimula et attendit les événements.

Ils ne devaient pas être longs à se produire.

Depuis l'assassinat de Saint-Églan, le coadjuteur ne marchait plus dans les rues de Paris qu'escorté ; il faisait poser des sentinelles sur son chemin lorsqu'il sortait la nuit, et il ne se gênait nullement pour dire que s'il prenait ces précautions, c'est que le cardinal était un scélérat, capable de tout pour se défaire de ses ennemis.

Le 20 janvier 1651, la reine se décida enfin à recevoir la députation du parlement et répondit que le 30 elle ferait connaître sa réponse ; elle fut évasive ; Anne d'Autriche promit de s'occuper de la liberté des princes, pourvu que Turenne et madame de Longueville désarmassent.

Le parlement ne se montra nullement satisfait de cette façon d'éluder la question, et, le 4 février, toutes chambres assemblées, il arrêta, au milieu des applaudissements, que le roi et la reine régente seraient très humblement suppliés d'envoyer au plus tôt une lettre de cachet pour mettre en liberté les deux princes du sang et le duc de Longueville, comme aussi d'éloigner le cardinal Mazarin de leur personne et de leurs conseils.

C'était net.

La reine, furieuse et dépitée d'apprendre que le duc d'Orléans faisait cause commune avec le parlement, se résolut à résister quand même ; elle voulut appeler des troupes et se cantonner dans le Palais-Royal, bien que ses femmes lui conseillassent de se loger au Louvre, d'où elle pouvait plus facilement, en cas d'émeute, gagner la porte Neuve pour s'échapper de Paris.

Mais Mazarin, qui était prudent et qui voyait se former des rassemblements tumultueux et probablement bientôt agressifs contre sa personne, préféra s'offrir en victime, et, courbant la tête devant l'expression de la haine populaire dont il était l'objet, il fit part à la reine de son intention de quitter Paris : malgré l'avis de celle-ci, dans la soirée du 6, il s'enveloppa d'un manteau, et, accompagné du comte de Broglie, il sortit du palais, suivit la rue Richelieu et gagna la porte de la ville, où trois cents gentilshommes l'attendaient.

Il partit avec eux pour Saint-Germain. La Fronde triomphait pleinement ; le cardinal abandonnait la partie.

C'était l'occasion ou jamais de bannir à toujours du royaume l'astucieux ministre, les membres de sa famille et ses créatures ; le parlement ne la laissa pas échapper, et, à la satisfaction publique, il rendit, le 9 février, un arrêt par lequel il était ordonné au cardinal, à ses parents et à ses domestiques étrangers, de vider le royaume dans la quinzaine. Cet arrêt fut publié le lendemain à son de trompe dans tous les faubourgs et les carrefours de Paris, et le populaire l'accueillit par de bruyantes exclamations de joie.

Les nièces du cardinal n'avaient pas attendu la publication de l'arrêt pour déguerpir ; dans la nuit du 8, elles étaient parties pour Péronne avec la maréchale d'Hocquincourt ; son neveu Mancini avait aussi jugé prudent de s'esquiver.

Le 10, le bruit se répandit par la ville que la reine avait aussi dessein de quitter Paris et d'emmener le roi. Cette rumeur ayant pris consistance, le peuple se porta au Palais-Royal et demanda à voir le jeune roi.

Anne d'Autriche semblait faire ses préparatifs de départ, car déjà son fils avait chaussé des bottes de voyage.

Lorsqu'elle entendit la clameur populaire qui montait jusqu'à elle, elle s'empressa de débotter le roi et de le mettre au lit.

Les officiers de la milice bourgeoise, introduits alors dans les appartements royaux, purent se convaincre que Louis XIV dormait; ils se retirèrent respectueusement, retenant leur souffle et s'excusant.

Anne d'Autriche fit aussitôt demander le prévôt des marchands et les échevins, et leur donna sa parole royale que le roi ne sortirait pas de Paris; elle ajouta, pour ôter tout sujet de crainte aux habitants, qu'elle désirait que l'on gardât toutes les portes de la ville, ce qui fut exécuté dès la même nuit; et les bourgeois continuèrent cette garde de jour et de nuit jusqu'au 29 avril.

La reine comprit en outre qu'il fallait en finir avec la question irritante de la liberté des princes, et, comme ils avaient été transférés au Havre, elle donna sur-le-champ l'ordre au marquis de la Vrillière d'aller les prévenir qu'ils étaient libres.

Mais Mazarin, qui aimait les coups de scène inattendus, avait réfléchi de son côté qu'il serait peut être très habile de prendre l'initiative de cette mesure, et, se dirigeant sur le Havre, il y devança la Vrillière et porta en personne la nouvelle de leur mise en liberté aux princes et au duc de Longueville.

Il fit plus, il les emmena dîner tous trois, puis il les mit en carrosse en leur faisant mille amitiés.

Ils rencontrèrent à Harfleur le marquis de la Vrillière, qui fut tout étonné de les voir libres; mais, après tout, c'était de la besogne faite, tout était pour le mieux.

Aussitôt qu'on apprit à Paris la nouvelle de cet élargissement, le duc d'Orléans, le duc de Beaufort et le coadjuteur se portèrent à la rencontre des princes, et une foule considérable les attendit, en s'échelonnant du faubourg Saint-Denis au Palais-Royal, et en criant : « Vive le roi, point de Mazarin ! »

A la porte Saint-Denis, Condé donna cinquante pistoles aux bourgeois qui la gardaient, et distribua ses bagues, ses bijoux, l'argent qu'il avait sur lui et jusqu'à son épée, qu'il donna à un jeune officier qui la regardait avec admiration et convoitise.

« Mon ami , lui dit-il en la lui offrant , je souhaite que cette épée vous fasse maréchal de France. »

Le roi et la reine les reçurent avec des démonstrations d'amitié, le duc d'Orléans les mena souper chez lui, et les Parisiens qui, treize mois auparavant, avaient allumé des feux de joie lors de leur emprisonnement, en firent pour célébrer leur délivrance.

Le duc de Longueville dit à cette occasion que les Parisiens brûlaient le reste des fagots qu'ils avaient allumés pour leur détention.

Le roi ne se contenta pas d'avoir rendu la liberté aux prisonniers; il signa le 25 février une déclaration authentique de leur innocence, qui fut vérifiée au parlement le 27, toutes chambres assemblées.

Le parlement rendit le 11 mars un arrêt fulminant contre Mazarin, qui était encore dans le royaume, malgré l'ordre qu'il avait reçu d'en sortir.

Ce qui n'empêcha pas qu'au mois de juin suivant le bruit se répandit à Paris que le cardinal allait y rentrer.

Le parlement réitéra alors ses arrêts, et de sévères peines furent édictées contre ceux qui avaient conservé des relations avec lui, sous quelque prétexte que ce fût.

Tout à coup, un nouvel incident se produisit.

Le prince de Condé, dont on avait si chaudement salué la rentrée à Paris, se retira à Saint-Maur-les-Fossés, sous prétexte que de mauvais desseins se tramaient contre sa personne et qu'on laissait trop d'autorité aux créatures de Mazarin.

La duchesse de Longueville l'imita, ainsi que les ducs de Nemours, de Richelieu, de la Rochefoucauld et plusieurs autres seigneurs, ce qui jeta de nouveau le trouble dans les esprits

La reine dépêcha le maréchal de Gramont au prince de Condé pour le prier de revenir; mais il signifia qu'il ne reviendrait pas tant que la reine conserverait près d'elle les valets du cardinal.

Dieu sait cependant si les partisans de Mazarin était rares !

Une grêle de pamphlets paraissait chaque jour contre lui; on le pendait en effigie dans les carrefours, et parmi toutes les aménités qu'on lui décochait, nous ne citerons que les deux pièces de vers ci-dessous; l'une faisait son portrait en ces termes :

Maudit, maraut, malicieux,
Sot, superbe, symoniaque,
Avare, asnier, ambitieux,
Maudit, maraut, malicieux;
Pendart, pelé, pernicieux,
Plus dangereux qu'un maniaque.
Maudit, maraut, malicieux,
Sot, superbe, symoniaque,
Infâme, impertinent, ingrat,
Tygre, testu, tyran et traistre.
Fourbe, faquin, fantasque, fat,
Infâme, impertinent, ingrat,
Ribaut, rodomont, renégat,
Meschant enfin par toute lettre!

L'autre détaillait les supplices qu'il méritait :

L'empalement des Turcs, les tenailles, le feu;
Mourir de faim, de soif, de rage, c'est trop peu.
Les croix, les chevalets, l'huile, la poix résine
Lentement découlez par le feu sur son dos,
Brûlans jusques au vif de la mouelle des os,
Ou tout vif escorché par le ventre et l'eschine.

La vérité est que Mazarin, toujours en correspondance avec la reine, lui avait persuadé que la tranquillité publique ne se rétablirait pas tant que le prince de Condé ne serait pas une fois de plus sous les verrous, ou tué, ce qui vaudrait encore mieux.

On avait prévenu ce dernier de la disposition dans laquelle la reine se trouvait de suivre ces conseils, et c'était afin de se soustraire à leur mise en pratique qu'il s'était retiré dans son château de Saint-Maur; ce qui ne l'empêchait pas de venir de temps à autre se promener dans les rues de Paris.

Les valets du cardinal dont il parlait, c'étaient les ministres Letellier, Servien et de Lyonne; ils avaient été sommés, par une affiche apposée à Paris le 19 juillet, de quitter la capitale avant vingt-quatre heures et le royaume avant huit jours.

Pour plaire à Condé, la reine se décida à les renvoyer. Ce qui n'empêcha pas celui-ci de venir au parlement le 18 août, accompagné d'une foule de gentilshommes, de pages et de laquais armés, et d'y lire plusieurs discours tendant à repousser les inculpations faites contre lui, et dont il accusait le coadjuteur d'être l'auteur.

La séance fut remise au 21 ; ce fut une des plus curieuses dont fassent mention les annales du parlement.

Le coadjuteur n'avait pas vu sans inquiétude, dans la précédente séance, la nombreuse escorte du prince de Condé, et il résolut de s'en former une, au moins aussi imposante.

Il rassembla tous ses amis et nombre de frondeurs déterminés, et la reine, sur sa demande, envoya au palais plusieurs soldats de sa garde, de gendarmerie et des chevau-légers, placés sous le commandement du sieur Delaigne et qui devaient se reconnaître au mot d'ordre de *Notre-Dame*.

Le prince de Condé arriva au palais avec une troupe encore plus nombreuse que celle qui l'avait accompagné dans la précédente séance ; son mot de ralliement était *Saint Louis*.

Les gens du parlement, prévoyant une lutte, avaient tous sous leurs robes des épées ou des poignards.

Le palais de justice était menacé de devenir un champ de bataille.

Cependant, le prince de Condé, mécontent de voir le coadjuteur disposer d'une telle force armée, se plaignit, en entrant dans la salle des délibérations, du grand rassemblement des partisans de ce prélat et dit que, pour fortifier ce rassemblement, on avait détaché dix hommes de chaque compagnie de la garde royale.

Le coadjuteur répondit que cela était vrai; qu'il avait prié ses amis de l'accompagner pour sa sûreté personnelle, mais que si Son Altesse voulait ordonner à ses gens de se retirer, il prierait les siens d'en faire de même.

Le président ordonna alors que tous les gens de part et d'autre videraient le palais. Le prince de Condé chargea M. de la Rochefoucauld de faire retirer de la grand'salle les hommes de son escorte, et le coadjuteur se leva pour aller donner pareil ordre à ses nombreux partisans.

Le duc de la Rochefoucauld le laissa sortir le premier; mais à peine le prélat eut-il passé la porte des huissiers pour entrer dans la grand'salle, que cinq ou six laquais du prince de Condé vinrent sur lui, l'épée à la main, en criant : « Au Mazarin ! »

A ce cri, les hommes de chaque parti tirèrent leurs épées; les uns, soutenant la cour et le coadjuteur criaient : « Vive le roi ! » et les autres, attachés au parti des princes, faisaient entendre les cris de « : Vive le roi ! vivent les princes ! » de sorte qu'il y eut dans le palais environ trois à quatre mille hommes l'épée à la main.

Les gens du prince n'étant pas les plus forts furent repoussés par ceux du coadjuteur jusqu'à la porte qui menait à la chambre des enquêtes.

Ce fut alors qu'un capitaine des gardes du prince de Conti, se trouvant en face du marquis de Fosseuse, ami du coadjuteur, dit qu'il serait fâcheux que les plus braves gens et les plus grands seigneurs s'égorgeassent pour un coquin tel que le cardinal Mazarin.

Après quelques autres propos, les deux interlocuteurs remirent l'épée au fourreau et tout le monde les imita machinalement et cria : « Vive le roi ! » sans ajouter : « Vivent les princes ! »

Mais tandis que cette scène se passait, une autre avait lieu à la porte qui de la grand'salle conduisait au parquet des huissiers et à la grand'-chambre. Le coadjuteur, délivré des laquais du prince qui se portaient sur lui l'épée à la main, voulut rentrer dans l'assemblée; mais il en trouva la porte fermée par M. de la Rochefoucauld, qui, au lieu de congédier les gens du parti de Condé, comme il en avait reçu l'ordre, se borna à pousser la porte, à la contenir en dedans avec la barre, et laissa le coadjuteur dans la grand'salle, exposé aux insultes et aux coups de ses ennemis.

Accompagné du seigneur d'Argenteuil, Gondi faisait d'inutiles efforts pour ouvrir cette porte que la barre tenait en partie entr'ouverte, mais non suffisamment pour qu'un homme pût y passer.

Le duc de la Rochefoucauld apercevant un gentilhomme du prince de Condé lui dit :

« Tue-moi ce b....là ; il faut le poignarder. »

Ce gentilhomme refusa de se faire assassin.

Un particulier nommé Pech, grand partisan du prince de Condé, instruit que le coadjuteur était retenu à la porte de la grand'salle, s'avança à travers la foule, le poignard à la main en disant :

« Où est ce b....de coadjuteur, que je le tue ? »

D'Argenteuil se hâta de couvrir les épaules du prélat avec le manteau d'un prêtre qui se trouvait

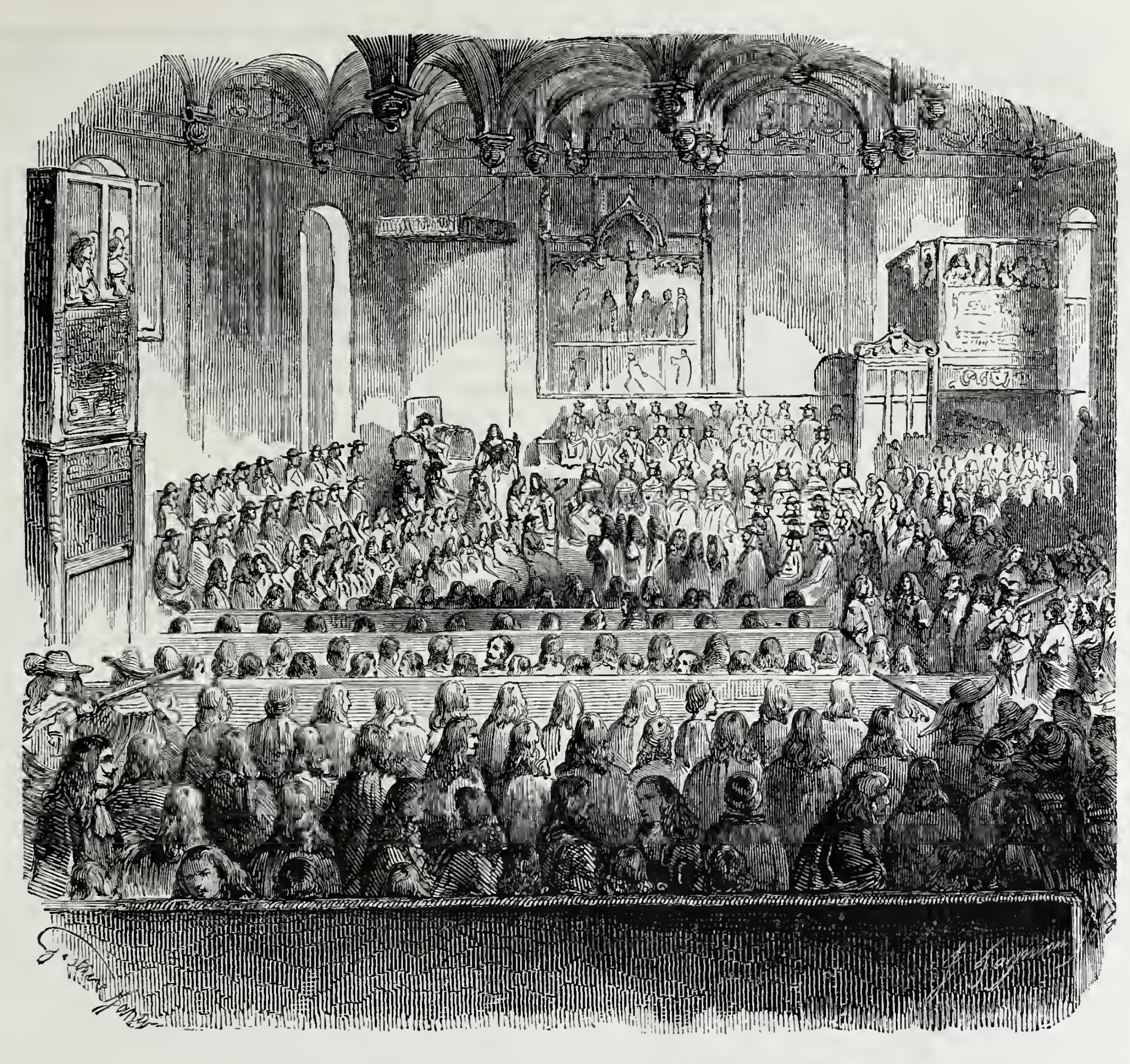


MARCHANDE DE LÉGUMES (*Cris de Paris*, XVIe SIÈCLE)

Au fond, vue de l'ancienne Chambre des Comptes, bâtie sous Louis XI et brûlée le 27 octobre 1737.

F. Roy, éditeur.





Lit de justice tenu à la majorité de Louis XIV, le 7 Septembre 1652. (Page 386, col. 2.)

là et cacha son rochet et son camail, puis se tournant vers ce furieux, il lui dit :

« — Aurais-tu bien le cœur de tuer ton archevêque? »

Ces paroles, prononcées froidement, désarmèrent le zélé partisan du prince de Condé.

Bientôt, dans la grand'chambre, on fut informé du cruel embarras et du danger où se trouvait le coadjuteur. Le sieur de Champlâtreux eut ordre d'aller à son secours et de lui faire ouvrir la porte; ce qu'il ne parvint à exécuter qu'avec beaucoup de peine et en éprouvant une vive résistance de la part de la Rochefoucauld.

De Gondi fut dégagé, au moment où il allait être percé d'un coup de poignard.

Un homme, le bras levé, le menaçait de son arme; il fut arrêté par un nommé Noblet.

Le duc de Brissac, accouru en toute hâte pour sauver le prélat, dit au duc :

« — Si nous étions dans un autre lieu, je vous donnerais cent coups d'éperon. »

Accablé des plus vifs reproches, la Rochefoucauld répondit à Brissac et à Gondi en leur serrant la main :

« — Je voudrais vous avoir étranglés. »

Le coadjuteur répliqua :

« — Camarade la franchise, nous ne nous battrons point pour cela. Je suis prêtre et toi tu n'es qu'un poltron. »

Le duc de la Rochefoucauld fut appelé en duel par le duc de Brissac, mais, par l'intervention d'amis communs, la rencontre n'eut pas lieu.

Le sieur de Champlâtreux parvint avec beaucoup de peine à faire évacuer la grand'salle remplie de troupes, d'officiers, de soldats, de pages et de laquais.

L'assemblée du parlement par suite de ces circonstances orageuses, ne put entendre la ré-

ponse du coadjuteur et s'ajourna sans avoir pris aucune délibération, si ce n'est qu'un arrêt fut rendu contre ceux qui s'attroupaient en armes au palais.

En somme, tout ce bruit s'en alla en fumée; il n'y eut pas de sang répandu « et rien qu'un chapeau de perdu ».

Le duc d'Orléans fit prier le coadjuteur de ne pas aller le lendemain au palais, ce à quoi il se résigna difficilement, estimant que c'était abandonner le parti; néanmoins, il trouva un prétexte plausible pour s'en dispenser, celui d'assister à la procession de la grande confrérie qui devait avoir lieu ce jour-là et où l'archevêque avait coutume de se trouver avec tous les curés de la ville.

Cette procession, partie de l'église des Cordeliers, se déployait dans les rues voisines, lorsque le peuple y voyant figurer le coadjuteur, sans égard, pour la personne du prélat, ni pour les habits archiépiscopaux dont il était revêtu, ni enfin pour la procession dans laquelle on promenait des reliques, se mit à crier: «— Au Mazarin ! » ce qui était alors une injure flagrante; mais Gondi et sa suite s'en inquiétèrent peu, et continuèrent à défiler gravement.

La procession entrait dans la rue du Paon, juste au moment où le prince de Condé s'y engageait, revenant du palais à son hôtel. (L'hôtel de Condé était situé à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Odéon ; l'enclos et les jardins de cet hôtel étaient circonscrits par les rues de Vaugirard, des Fossés-Monsieur-le-Prince et de Condé).

« Une troupe de canailles qui marchoit devant le carrosse du prince cria sur le coadjuteur : «—Au Mazarin !» sans respect pour la cérémonie. Mais le prince de Condé les fit taire et fit mesme baisser la portière de son carrosse, pour recevoir à genoux la bénédiction du coadjuteur, qui la lui donna, le bonnet sur la teste, et l'osta ensuite pour lui faire une profonde révérence à laquelle ce prince répondit aussi gracieusement que s'ils eussent esté les meilleurs amis du monde ; après quoi, chacun poursuivit son chemin. »

Le prince de Condé se vengea d'avoir été dans l'obligation de s'agenouiller devant de Gondi, en faisant afficher des placards contre tous ceux qu'il considérait comme ses ennemis.

Car « le placard ou l'affiche, lisons-nous dans les *Mémoires du Peuple français* succédoit au pamphlet, que le public ne se souciait plus d'acheter. » Déjà en 1649, pendant les négociations pour la paix de Saint-Germain, quelques placards avaient paru. De violentes affiches, en 1650, avaient attaqué Mgr le prince et peut-être motivé son arrestation. Sorti de prison, Condé se servit des affiches dans l'intérêt de ses prétentions. Alors la police redoubla d'activité dans la guerre qu'elle déclarait aux placards, déchirés aussitôt qu'affichés, et donnant souvent lieu à des risques déplorables.

« Les habitants de Paris, à ce propos, se faisaient parfois justice eux-mêmes, et les afficheurs durent employer toutes sortes de moyens adroits pour parvenir à coller sur les murs ces nombreux appels à l'insurrection.

Bientôt néanmoins, les affiches satiriques inondèrent tout Paris, et le parlement s'éleva contre elles. Un arrêt du 16 février 1652, porta qu'il serait informé contre les auteurs et afficheurs de placards tendant à sédition. « Il fut ordonné aux officiers du Châtelet tenant la police, de condamner au fouet et au carcan tous ceux qui seraient trouvés imprimant, affichant, criant, publiant, ou débitant placards contre l'autorité du roi. »

Pendant que tout ceci se passait, l'heure de la majorité du roi allait sonner.

Il entra dans sa quatorzième année le 5 septembre; le surlendemain un lit de justice fut tenu à cette occasion et la cérémonie fut « l'une des plus magnifiques qu'on eust veue depuis longtems en France ».

La cavalcade commença vers huit heures du matin, depuis le Palais-Royal jusqu'au palais de Justice.

Deux trompettes précédaient un groupe de sept à huit cents gentilshommes, « qui marchoient sans avoir pris de rangs, deux à deux, équipez et montez très lestement ». Ensuite venait la compagnie des chevau-légers de la reine, composée de cent maîtres, puis celle du roi, de deux cents, précédées chacune de quatre trompettes; suivait la compagnie du grand prévôt à pied et celle des cent-suisses.

Derrière eux marchait à cheval l'aide des cérémonies qui précédait les seigneurs de la cour magnifiquement vêtus et montés sur des chevaux de prix, richement harnachés.

Ceux-ci étaient suivis de six trompettes et de six hérauts à cheval. Après, venait le maître des cérémonies, à la tête du grand maître d'artillerie, des maréchaux de France.

Le comte d'Harcourt, grand écuyer, portait en écharpe l'épée du roi, suivi des pages et des valets de pied du roi en grand nombre.

Alors paraissait le roi vêtu d'un habit en broderie d'or et monté sur un cheval isabelle, couvert d'une housse semée de croix du Saint-Esprit et de fleurs de lis d'or.

Autour de lui, marchaient ses écuyers et ses gardes du corps à pied.

A sa droite, il avait le duc de Joyeuse, son grand chambellan, et derrière, le maréchal de Villeroy, son gouverneur, avec les capitaines de ses gardes, tous à cheval et superbement vêtus.

Les princes et ducs et pairs suivaient sans aucun rang.

Venait après le carrosse du corps de la reine,

dans lequel elle était avec le duc d'Anjou, le duc d'Orléans, les princesses de Carignan, la duchesse d'Aiguillon la marquise de Senecey et la marquise de Souvré.

Ce carrosse était entouré des exempts et des gardes de la compagnie des gens d'armes du roi, et suivi de plusieurs autres équipages de princes et princesses de la cour.

Tout ce pompeux cortège défila par les rues Saint-Honoré, de la Ferronnerie, Saint-Denis, passa devant le grand Châtelet, traversa le pont Notre-Dame, le Marché-Neuf, et entra par la rue Sainte-Anne dans la cour du palais.

Toutes les rues étaient pleines d'une « prodigieuse multitude de peuple, les uns aux fenestres et les autres jusques sur les toits des maisons ».

Après que le roi eut entendu la messe dans la Sainte-Chapelle, quatre présidents et six conseillers, accompagnés du grand maître des cérémonies, allèrent le recevoir.

Il entra au parlement, s'assit sur son lit de justice et exposa le sujet de sa venue en ces termes :

— Messieurs, je suis venu en mon parlement pour vous dire que suivant la loi de mon État, j'en veux prendre moi-même le gouvernement, et j'espère de la bonté de Dieu que ce sera avec piété et justice. Monsieur le chancelier vous dira plus particulièrement mes intentions.

Le chancelier prit alors la parole et prononça une harangue fort éloquente.

Après quoi, la reine, qui était assise à la droite du roi son fils, un peu au-dessous, déclara lui remettre la puissance qui lui avait été donnée pour gouverner la France.

Louis XIV lui répondit :

« — Madame, je vous remercie du soin qu'il vous a plu prendre de mon éducation et de l'administration de mon royaume. Je vous prie de continuer à me donner vos bons avis et je désire qu'après moi, vous soyez le chef de mon conseil.

La reine se leva alors de son siège pour rendre hommage au roi, et comme elle se baissait, le roi descendit de son lit de justice, la releva et l'embrassa.

Quand il eut repris sa place, le duc d'Anjou son frère, le duc d'Orléans son oncle et le prince de Conti, le saluèrent avec un profond respect, ce que firent pareillement les pairs et les grands officiers de la couronne.

Ensuite, le premier président, découvert, ainsi que les autres présidents, et à genoux, prit la parole pour exprimer son espérance d'un règne heureux, puis, se relevant, il termina en assurant le roi du zèle et de la fidélité du parlement.

Puis on commanda d'ouvrir toutes les portes, non pour faire entrer le public dans la grand'-chambre, qui était absolument pleine, mais se conformer au cérémonial.

Alors, le greffier fit lecture de deux édits du roi, l'un contre les blasphémateurs et l'autre contre les duels, qui furent enregistrés sur l'heure.

Cela fait, le roi sortit, monta en carrosse au pied des degrés de la Sainte-Chapelle et retourna au Palais-Royal au bruit des acclamations du peuple massé sur son parcours.

« A son retour, il fut salué de toute l'artillerie du petit fort qu'il avait fait construire dans le jardin du Palais-Royal, ce qui servit comme de signal au canon de l'arsenal de la Bastille et de la ville qui tira en même temps; sur le soir, les réjouissances redoublèrent par toute la ville et il y eut feux de joie et illuminations. Le lendemain, le roy alla faire ses prières à Notre-Dame et receut ce jour-là, les hommages du clergé, du grand conseil et du corps de ville. »

Le premier acte du roi majeur fut de nommer de nouveaux ministres; Châteauneuf fut chef du conseil et le président Molé garde des sceaux.

Puis il fit connaître, par une déclaration, que tous les actes arbitraires et oppressifs commis pendant la régence d'Anne d'Autriche étaient dus à Mazarin « au méchant homme qui avait justement excité la haine et le mépris des trois ordres du royaume ».

Tout cela ne satisfit pas le prince de Condé qui, mécontent des nouveaux ministres, quitta encore une fois Paris et se retira dans son gouvernement de Guyenne, afin d'y lever des troupes pour faire la guerre au roi.

Le parlement rendit alors un arrêt portant défense à toutes personnes de quelque qualité ou condition qu'elles fussent, de faire aucune assemblée ni levée de gens de guerre, tant à Paris que dans les provinces, sans lettres patentes du roi.

Le 7 décembre, nouvel arrêt réitérant la défense de s'attrouper et d'exciter la sédition sous peine de mort; il fut rendu à l'occasion de quelques factieux assemblés dans la rue de Tournon et qui allèrent crier sous les fenêtres du Luxembourg au duc d'Orléans : « — La paix ! la paix ! point de Mazarin ! »

Du Luxembourg, ils se portèrent au logis du premier président « où il n'y eut que des paroles insolentes sans autre désordre. »

On murmurait tout haut dans les rues de Paris ; bien que le roi eut donné lui-même une déclaration d'exil contre le cardinal, le bruit de son retour circulait, et il n'en fallut pas d'avantage pour exciter la colère populaire.

Pour la calmer un peu, il fallut que Canto, juré crieur du roi, s'en allât dans les carrefours, accompagné de trois trompettes, donner lecture d'un arrêt qui ordonnait de courir sus au ministre, et qui faisait défense de lui donner ni passage ni retraite, ou d'avoir aucun commerce avec lui.

Cet arrêt fut suivi d'un autre, plus sévère

encore; il prescrivait qu'il serait prélevé sur la vente de la bibliothèque et du mobilier du cardinal ministre et sur le revenu de ses bénéfices, une somme de 50,000 écus, qui serait donnée à titre de récompense, à quiconque le livrerait mort ou vif à la justice.

Il est bon d'ajouter que tandis que ces mesures de rigueur étaient prises contre Mazarin, il recevait du roi un passe-port qui lui donnait toute liberté de rentrer à Paris si bon lui semblait.

Aussi, au mois de janvier 1652, Mazarin, qui s'était retiré aux environs de Cologne rentrait en France; conduit par le maréchal d'Hocquincourt il traversa la province à la tête de 3000 hommes, et arriva à Poitiers où le roi alla à sa rencontre.

Le président de Bellièvre et plusieurs autres députés du parlement accoururent demander au roi ce que cela signifiait.

Le roi répondit que Mazarin lui amenait des troupes dont il avait besoin et que, d'ailleurs, il ne pouvait sans se montrer injuste, refuser à un homme que tout le monde accusait, la liberté de venir se disculper.

« L'effet produit dans Paris par l'entrée de Mazarin à Poitiers ne peut se décrire. Cette nouvelle jeta les esprits dans le trouble et l'indécision, à cause du manque absolu de principes politiques chez les partisans de l'une et l'autre Fronde. »

Ce qui en résulta, ce fut une scission entre les frondeurs.

Le prince de Condé après avoir quitté la Guyenne s'était rendu en grande hâte à Paris, auprès du duc d'Orléans qu'il savait n'être pas moins opposé que lui au retour du cardinal, leur ennemi commun.

Au premier bruit du retour du prince de Condé, il se fit une assemblée à l'hôtel de ville. Le maréchal de l'Hôpital qui s'y trouva en qualité de gouverneur, avec le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers et quelques notables bourgeois, fut prié de se rendre auprès du duc d'Orléans pour lui dire qu'on ne devait pas recevoir le prince de Condé avant qu'il ne se fût justifié de ce que lui reprochait la déclaration donnée contre lui par le roi.

Le duc répondit que le prince de Condé ne venait pas à Paris pour y causer aucun trouble et qu'il n'y séjournerait que vingt-quatre heures.

Le lendemain, cependant, il y eut des troubles dans la ville, à l'occasion de plusieurs placards séditieux affichés au coin des rues.

Depuis trop longtemps le désarroi des affaires publiques, les querelles du parlement et des princes, du ministre et du coadjuteur, offraient des prétextes toujours renaissants aux agitateurs de la rue, et le désordre était partout.

Pendant le premier trimestre de 1652, ce ne fut dans les rues que faux bruits, excitations à la révolte, cris séditieux, attroupements; chaque parti soudoyait des gens de sac et de corde qui profitaient de toutes les occasions pour troubler la tranquillité publique.

Le 2 avril, le Pont-Neuf se couvrit d'une nuée de vagabonds et de bandits qui insultaient les passants, arrêtaient les carrosses; « plusieurs dames de qualité coururent fortune d'être jetées dans la rivière par des coquins qui faisoient impunément beaucoup d'imprudences et de lâchetés ».

Ils criaient: «—Vive le roi et les princes, et pas de Mazarin!»

Le carrosse de Mme d'Ornano fut brisé; M. de Brancas était passé un moment auparavant sur le pont, d'où il ne s'était tiré sain et sauf qu'à grand'peine et après avoir reçu nombre de bourrades et de coups de poings. Soudain un carrosse peint en vert s'engagea sur le pont traînant la maréchale d'Ornano :

« Qui souvent comme un godenot,
Montroit le nez à la portière
Et puis se tiroit en arrière.
A voir son habit un peu neuf,
On la crut Madame d'Elbeuf. »

et cette ressemblance faillit lui coûter cher; son cocher fut culbuté à coups de pierres, ses laquais furent bâtonnés, elle-même fut effrontément fouillée, ainsi que les femmes qui l'accompagnaient

« Et la vie on ne leur laissa
Qu'après que leur beau corps d'albâtre
Eust été battu comme plastre.
La populace, après cela,
N'en voulut pas demeurer là.
De même qu'une hydre féroce,
Elle deschira le carrosse. »

« Cette canaille, dit Félibien, continua ses insolences le jour suivant. »

En effet, tous ces gens sans aveu se portèrent sur l'hôtel de Nevers, habité alors par M. et Mme du Plessis-Guénégaud et tentèrent de le mettre au pillage, sous prétexte que la dame était soupçonnée d'être fidèle au roi et de travailler à la paix.

On envoya quelques compagnies de gardes bourgeoises pour rétablir l'ordre.

Le bailli du palais se saisit d'un de ces coquins et le condamna à être pendu; le parlement confirma la sentence, qui fut exécutée le 5 avril.

L'homme fut pendu au milieu du Pont-Neuf. Un de ses camarades fut assez hardi pour se glisser auprès de la potence et pour couper la corde qui liait les mains du patient, afin de lui donner les moyens de se sauver.

Cette témérité ne servit qu'à le faire prendre lui-même, et, le surlendemain, il fut pendu devant le Châtelet, par sentence du lieutenant criminel.

Le 11 avril, Condé fit son entrée officielle à



. Roy, éditeur. — 109. Imp. Charaire et fils.

Le peuple se porta au Palais-Royal et demanda à voir le jeune roi.





Le roi alla à la rencontre de Mazarin. (Page 388, col. 1.)

Paris; des vivats enthousiastes l'accueillirent en raison de la victoire qu'il venait de remporter à Bleneau, en battant les soldats du roi; aussi, tout joyeux de l'ovation qu'on lui fit, il jeta des louis par la portière de son carrosse, ce qui augmenta bien vite le nombre de ses partisans.

Il descendit au Luxembourg, et le soir il alla souper chez le sieur de Chavigny.

Le lendemain, il alla au parlement et y déclara qu'il n'avait pris les armes que pour se garantir des attentats du cardinal de Mazarin et qu'il les déposerait aussitôt que ce ministre serait hors de France.

Le duc d'Orléans, qui accompagnait Condé, exposa de son côté ce qu'il avait fait pour le service du roi, la défense de l'état et la paix générale.

Le parlement décida qu'on porterait au roi la déclaration de ces deux princes avec des remontrances par écrit contre Mazarin et qu'il y aurait une assemblée générale à l'hôtel de ville.

Cette assemblée fut tenue le 19 avril, à trois heures de l'après-midi.

La place de Grève était bondée de gens discourant sur les affaires publiques et déblatérant contre Mazarin.

Lorsque Condé et le duc d'Orléans arrivèrent à l'hôtel de ville, ils trouvèrent deux cents députés du parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides, de chaque chapitre et communauté des seize quartiers de Paris, des six corps de marchands, outre les conseillers de ville et les quarteniers.

Ils se placèrent sur une estrade qui avait été préparée pour eux; sous leurs pieds était un grand tapis, au-dessus de leur tête un dais.

La séance ouverte, le duc d'Orléans dit qu'il

était prêt à mettre bas les armes, aussitôt que le cardinal Mazarin serait sorti du royaume.

Le prince de Condé parla dans le même sens.

Puis tous deux sortirent pour permettre aux députés de voter.

Mais la discussion devint si vive et si embrouillée, qu'il fallut remettre la séance au samedi 20, puis au 22.

Une lettre de cachet du roi, arrivée à Paris le 19 au soir, intimait l'ordre au gouverneur de surseoir toute assemblée de ville.

Mais on passa outre.

Le résultat de toutes ces délibérations fut d'envoyer une députation au roi, pour le prier de venir au plus vite dans sa bonne ville de Paris et d'exclure pour toujours de ses conseils, terres et pays de son obéissance, le cardinal Mazarin, comme aussi, de donner la paix générale à tous ses sujets.

En conséquence, le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et les conseillers de ville, s'étant assemblés de nouveau le lendemain 23, députèrent pour aller porter au roi les remontrances votées, le prévôt, deux échevins, quatre conseillers, quatre quarteniers, un bourgeois de chaque quartier et un membre de chacun des six corps des marchands.

De leur côté, la chambre des Comptes et la cour des Aides préparèrent une députation aux mêmes fins.

Mais il arriva, sur ces entrefaites, un grand désordre aux portes Saint-Antoine et Saint-Honoré, à l'occasion des droits d'entrée que les fermiers voulaient exiger des gens de la campagne avoisinant Paris, qui se réfugiaient en foule dans la capitale, en y amenant leur vin, leur bétail, et tout ce qu'ils possédaient de précieux, pour le sauver du pillage des armées qui étaient aux environs.

Ces deux armées étaient aux prises: celle du prince de Condé occupait les alentours de Paris, et l'armée royale commandée par Turenne la harcelait de son mieux, « les sièges, les combats, les retraites répandaient la désolation dans les campagnes; tout était ravagé par des guerriers qui ne songeaient qu'aux succès du parti qu'ils avaient embrassé, et ne voyaient qu'avec dédain, les malheurs affreux qu'ils causaient.

Le prévôt des marchands envoya cinquante archers à la porte Saint-Antoine, et, le 26 avril, intervint un arrêt du parlement, portant défense aux commis des fermes d'exiger aucun droit sur les bestiaux, grains et provisions de vin amenés par ceux qui se retiraient à Paris, à l'effet de les réserver pour leur usage et non de les vendre.

Le roi revint à Saint-Germain le 27, et le duc d'Orléans envoya vers lui le duc de Rohan, le comte de Chavigny et le sieur Goulas, qui obtinrent une audience de lui; mais comme le principal sujet de la députation était de solliciter l'éloignement du cardinal Mazarin, ce que la reine ne voulut jamais accorder, il s'en revinrent à Paris sans avoir rien fait.

Les Parisiens se plaignaient vivement du séjour des troupes aux portes de la capitale, et les princes firent connaître qu'ils voulaient bien faire retirer les leurs, mais à la condition que l'armée royale s'éloignerait.

Nouvelle réunion du parlement à cette occasion, afin de s'entendre pour envoyer de rechef une députation au roi, mais la chambre était encore en séance, lorsque le procureur du roi, de la ville et des échevins entrèrent au palais avec une quantité d'archers de la ville en casaques et hallebardes en main.

Le peuple dont la grand'salle était pleine, s'émut à la vue de cette escorte et cria qu'il n'y avait que le roi et les enfants de France qui eussent le droit d'entrer au palais avec des gardes armés.

En un moment, la populace en rumeur se jeta sur les archers, les désarma et les dépouilla de leurs casaques.

Les deux échevins, bousculés, tiraillés de tous côtés, couraient grand risque d'être assommés, si le roi des Halles ne fut exprès sorti de la grand'chambre pour les tirer de la presse et apaiser le tumulte.

Les échevins purent alors représenter à l'assemblée que la plus grande partie des marchands avaient fermé leurs boutiques, et qu'il y avait à craindre une sédition.

Le parlement rendit, séance tenante, un arrêt par lequel il était défendu de s'attrouper, et ordre était donné aux marchands de tenir leurs boutiques ouvertes,

Il se passa alors un fait bizarre.

Tandis que la cour était occupée à rendre cet arrêt, les prisonniers qui se trouvaient dans le préau de la conciergerie, se sauvaient de leur prison, voici comment : au fur et à mesure que le peuple avait désarmé les archers, il avait jeté leurs hallebardes par les barreaux de la galerie du palais, dans le préau de la conciergerie, les prisonniers s'en étaient emparés, et à l'aide de ces armes, ils forcèrent les gardiens à leur ouvrir les portes, puis se sauvèrent, au nombre de cent trente-huit, « à la veue de tout le monde. »

Personne ne songea à les en empêcher.

Au reste, on ne savait réellement qui était, en ce moment, dépositaire de l'autorité à Paris.

« Il ne se passait guère de jour, dit Joly dans ses Mémoires, que le peuple ne donnât des marques de son zèle pour les princes, et de sa fureur contre le cardinal Mazarin; le prévôt des marchands et tout le corps de ville, furent attaqués en plusieurs rencontres, particulièrement une fois, en sortant du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligés de se réfugier

dans quelques maisons de la rue de Tournon, et d'abandonner leurs carrosses, qui furent mis en pièces. »

Le prince de Condé voulut donner aux Parisiens un témoignage public de son attachement à leurs intérêts; le lendemain de l'assemblée du parlement, il monta à cheval vers quatre heures de l'après-midi, pour se rendre au bois de Boulogne, et invita les bourgeois à le suivre dans l'expédition qu'il se proposait de faire.

Un grand nombre de jeunes gens, artisans pour la plupart, l'accompagnèrent.

Au fur et à mesure qu'ils arrivaient, il les distribuait par compagnies, et les rangea en bataille près le château de Madrid.

De là, il les conduisit dans la plaine Saint-Denis, où le duc de Beaufort l'attendait avec quatre cents cavaliers.

Il prit le commandement de cette bande et s'en alla attaquer la ville de Saint-Denis, qu'en deux heures il emporta d'assaut.

Il est vrai que le lendemain, elle fut reprise par l'armée royale.

Mais le 14, Saint-Denis fut déclarée ville neutre; on en retira les troupes, du consentement des deux partis, ainsi que celles qui occupaient Neuilly, Saint-Cloud, et quelques autres villages des environs de Paris, ce qui permit à la capitale de pouvoir commercer et s'approvisionner.

Déjà, les Parisiens se réjouissaient de cette espèce de trêve, lorsqu'on annonça que le duc de Lorraine s'avançait sur Paris avec 12 000 hommes qu'il amenait pour secourir les princes.

C'était la guerre qui allait devenir plus vive que jamais.

Le 22 mai, les religieux de Saint-Denis arrivèrent en toute hâte à Paris, apportant le trésor de leur église, et ils allèrent le déposer dans le monastère des Blancs-Manteaux, où ils supposaient qu'il serait plus en sûreté que dans leur abbaye.

Le roi et la reine s'étaient retirés à Melun.

Le 22 juin, les princes allèrent jusqu'au Bourget, au-devant du duc de Lorraine qui arrivait non pas avec 12000 hommes, qui étaient campés à Villeneuve-Saint-Georges, mais avec trois cents cavaliers, quelques seigneurs et une suite de soixante personnes.

On le mena au palais du Luxembourg, où il logea.

La situation des affaires devenait de plus en plus critique.

Une petite minorité de gens qui voyaient avec une grande inquiétude la lutte s'accentuer, désirait le retour du cardinal, non par affection pour lui, mais parce qu'elle était convaincue que ce retour amènerait la paix. Mais la majorité, en haine de Mazarin, soutenait le prince de Condé.

On ne savait comment sortir de tout ceci et on eut recours aux prières publiques pour demander à Dieu la paix; le peuple réclama la procession de la châsse de Sainte-Geneviève, l'archevêque y consentit; il commença par ordonner des processions particulières et les termina par une procession générale qui fut fixée au 11 juin.

Les princes et les cours souveraines y assistèrent.

Le parlement était en robes rouges et les autres corps de la ville dans leurs costumes de cérémonie.

La procession se fit avec le plus grand recueillement. Condé y montra une dévotion qui parut excessive à bien des gens ; on lui supposait moins de foi que d'envie de gagner le populaire par des démonstrations de piété.

Quelques jours plus tard (le 16) les religieux de Saint-Germain des Prés firent aussi une procession solennelle, précédée d'un jeûne. A celle-ci assistèrent les églises, couvents et hôpitaux du ressort de la juridiction de l'abbaye, chacun avec ses reliques.

La châsse de saint Germain, l'un des patrons de Paris, y fut portée par trente-six bourgeois du faubourg, divisés en trois bandes, revêtus d'aubes, pieds nus et la tête couronnée de fleurs.

Les autres reliques de l'abbaye étaient portées de même par des bourgeois précédés de plus de 800 enfants des deux sexes, tous vêtus de blanc et tenant un cierge à la main et pieds nus.

Les religieux de l'abbaye étaient en chapes, ayant à leur tête le nonce du pape pour officiant.

La procession, sortie de l'église vers huit heures du matin, n'y rentra que sur les trois heures de relevée.

On était à la veille d'un combat.

Le duc de Lorraine avait son armée auprès de Villeneuve-Saint-Georges et était prêt à en venir aux mains avec le maréchal de Turenne, qui commandait les troupes du roi, mais un accommodement survenu entre Louis XIV et le duc fit que celui-ci remmena son armée en Lorraine.

C'était désagréable pour les princes, qui, comptant sur son concours et craignant fort, réduits à leurs propres ressources, de ne pouvoir lutter contre l'armée royale, se hâtèrent de rapprocher leurs soldats de Paris pour les faire couvrir par la capitale, et ils les campèrent depuis Saint-Cloud jusqu'à Suresnes.

Mais pendant cet intervalle, des mouvements séditieux se produisaient à Paris. Le roi avait répondu aux députés du parlement, qui s'étaient rendus à Melun, qu'il ne renverrait pas Mazarin, et les Parisiens, mécontents de la députation, ne parlèrent rien moins que d'assommer les députés.

Une rixe eut lieu sur le quai des Orfèvres : voyant passer vers la petite porte du palais la compagnie de la colonelle, commandée par le sieur Menardeau-Champré, conseiller en la grand'-chambre, les bourgeois crièrent sur lui: « au Ma-

zarin.» Ces cris redoublés déterminèrent ceux qui gardaient la chaine devant le cheval de bronze à faire une décharge de leurs fusils, à laquelle la compagnie insultée risposta vivement.

Il y eut quarante hommes tués.

Le 25 juin, ce furent les membres du parlement qui furent en butte à l'explosion de la colère populaire.

Il se forma un gros attroupement à la porte du palais et lorsque les magistrats parurent, on tira dessus, mais aucun d'eux ne fut atteint; seulement il s'en suivit une panique générale et par les moyens employés pour dissiper le rassemblement, vingt-cinq personnes furent tuées ou blessées.

Pendant ce temps, un ordre de la cour obligea le maréchal de Turenne, qui assiégeait Étampes, de lever le siège et de marcher sur Saint-Denis.

De son côté, le prince de Condé, qui était maître du pont de Saint-Cloud, espérait toujours pouvoir mettre la Seine entre Turenne et lui, mais l'armée du maréchal de la Ferté étant venue joindre celle de Turenne, il résolut de sauver ses troupes en gagnant Conflans, où se trouvaient des retranchements qu'avait occupés le duc de Lorraine et dont il espérait tirer parti.

Mais pour cela il fallait traverser la plaine de Grenelle, rabattre le long des faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor, et traverser la Seine vers l'endroit où se trouvait l'Hôpital-Général.

Or, pour exécuter cette manœuvre, il était nécessaire de faire remonter par Paris un pont de bateaux, et Condé craignait que les bourgeois ne le permissent pas ; les chefs de la bourgeoisie, le prévôt des marchands, les échevins, les colonels et les quarteniers, étaient las de la Fronde et faisaient secrètement des vœux pour l'armée royale.

Condé choisit donc le chemin le plus périlleux, mais le plus court, qui était par le bois de Boulogne, le dehors des faubourgs Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine, et il se flatta qu'en faisant diligence, il arriverait à Charenton avant que Turenne pût l'attaquer.

Il quitta donc Saint-Cloud dans la nuit du 1er au 2 juillet 1652, et ordonna au sieur de Lenques de le devancer avec trois escadrons, et de prendre poste à Piepus. De Leuques traversa le bois de Boulogne, longea le cours et les fossés de la ville, dont toutes les portes étaient fermées, suivant la mesure de prudence conseillée par le coadjuteur.

Parvenu à la porte Montmartre, il apprit par des bourgeois qu'on avait arrêtés, que le roi qu'on croyait parti de Saint-Denis pour se retirer à Meulan ou à Poissy, était encore à Saint-Denis, où on l'avait vu se promener.

Cela dérangeait le plan de Condé; de Leuques lui dépêcha un aide de camp pour le prévenir, mais celui-ci fut arrêté par les bagages de l'armée qui encombraient la route, et ne put accomplir sa mission.

De Leuques continua sa marche, arriva à Piepus et de là se porta à Charenton.

Condé et son corps d'armée suivaient le même chemin.

Déjà son avant-garde, conduite par Saulx-Tavannes, touchait presque au but, lorsque, soudain, son arrière-garde, qui était encore à la hauteur de la porte Saint-Denis, fut attaquée par la cavalerie du comte de Noailles.

Le régiment de Conti et quelques escadrons qui appuyaient l'arrière-garde furent entamés dans cette première attaque.

Condé vola à son secours, la dégagea et réunit toute son armée à la tête du faubourg Saint-Antoine. On barricada les rues, les maisons furent trouées et crénelées, et l'artillerie braquée sur un plateau qui dominait les jardins de Reuilly.

Condé se trouvait partout; son courage le multipliait. Si ses soldats pliaient, il les rappelait, se mettait à leur tête, les ramenait au combat.

Son escadron invincible portait incessamment la terreur et la mort dans les rangs ennemis, mais souvent aussi il voyait tomber à ses côtés ses plus chauds partisans.

Vains efforts, l'armée du roi était si supérieure en nombre, son triomphe paraissait si certain, que l'on apprêta un carrosse pour ramener Condé prisonnier, et que le jeune monarque fut conduit par Mazarin sur les hauteurs de Charonne pour être témoin de la victoire.

Dès le commencement de l'action, le duc d'Orléans s'était retiré dans son palais du Luxembourg. Les bourgeois de Paris, accourus sur les remparts, regardaient ce qui se passait, sans paraître y prendre grand intérêt.

Condé obtint qu'on laisserait entrer ses blessés dans Paris.

A la vue de tant de malheureux mutilés, expirant, tout sanglants et défigurés, le peuple commença à se sentir ému de compassion.

En passant par les rues, les blessés remerciaient les bourgeois attendris et exprimaient le regret de ne pouvoir plus servir le héros qui allait être vaincu aux portes de la ville.

En même temps, le roi des Halles haranguait la populace dans les carrefours et sur les places publiques.

Pendant toute la matinée, il n'avait pu vaincre l'indifférence des Parisiens.

Mais vers midi on commença à s'attrouper.

Quelques groupes de bourgeois et d'artisans, entraînés par les femmes dont les fils, les frères ou les maris combattaient sous la bannière de Condé, se présentèrent devant le Luxembourg et sollicitèrent le duc d'Orléans de faire armer le peuple et de se porter au secours de son cousin.



Le prince de Condé rentra à Paris comme un dieu Mars, monté sur un cheval plein d'écume. (Page 394, col. 2.)

Cette manifestation était dirigée par Mademoiselle (fille de Gaston, duc d'Orléans, et de sa première femme, Marie de Bourbon de Montpensier); ce fut à sa prière instante que Gaston donna à sa fille l'ordre de faire ouvrir la porte Saint-Antoine et de recevoir l'armée du prince dans Paris.

Mais il y avait une défense contraire à l'hôtel de ville, écrite de la main du roi et datée de Charonne.

Le gouverneur, les échevins et le conseil assemblés, voulaient obéir à cette défense, et il était ordonné à la garde bourgeoise de tenir la porte Saint-Antoine fermée.

Mais Mademoiselle arriva à cheval, suivie d'une foule de peuple et munie de la permission écrite de son père, elle demanda à grands cris qu'on sauvât le prince et son armée.

Il était difficile aux gens de l'hôtel de ville de résister.

Ils eussent été assommés sur place.

L'autorisation fut donnée.

Mademoiselle remonta à cheval et courut ventre à terre à la porte Saint-Antoine, qu'elle fit ouvrir.

Condé, averti, vint aussitôt la trouver; il était tout couvert de poussière et de sang; quoiqu'il n'eût pas été blessé, sa cuirasse était pleine de coups, et il tenait son épée nue à la main, en ayant perdu le fourreau.

En entrant dans le poste, il se jeta sur un siège et fondit en larmes.

— Pardonnez la douleur où je suis, dit-il à Mademoiselle, j'ai perdu tous mes amis.

— Non! répondit-elle, ils ne sont que blessés et encore ne le sont-ils pas dangereusement.

Et comme elle voulait le retenir, il s'échappa de ses mains.

— Je ne rentrerai, dit-il, qu'à la dernière extrémité, et il ne me sera jamais reproché que j'aie fui en plein jour devant les mazarins.

Et il repartit.

« Cette lutte fratricide, dit l'auteur des *Sièges de Paris*, de Français contre Français ayant mêmes armes, mêmes uniformes, même langage, donnait à craindre des méprises.

« Pour se reconnaître, les soldats de Condé mirent loyalement des brins de paille à leurs chapeaux, ceux de Turenne des morceaux de papier.

« Le marquis de Saint-Mégrin, à la tête de la cavalerie royale et de quelques bataillons suisses, commence l'attaque par le prise des retranchements et des premières barricades de la rue de Charonne ; mais il se trouve en face de Condé, qui l'arrête, le culbute. Dans la retraite, il est renversé de cheval et périt avec le marquis de Mancini, neveu du cardinal de Mazarin, le marquis de Rambouillet et un grand nombre d'officiers. Les Royalistes, ébranlés par cet échec, lâchent pied et se replient vers les villages de la Roquette et de Popincourt. Du côté de Picpus et de la rue de Charenton, le duc de Navailles chassant devant lui les troupes du duc de Nemours, malgré leurs efforts héroïques, s'était emparé des retranchements, avait forcé la barrière et emporté plusieurs barricades.

« Condé paraît, charge et taille en pièces l'avant-garde commandée par le marquis d'Esclainvilliers, maréchal de camp, et le fait lui-même prisonnier. Navailles se retire en bon ordre, sans être poursuivi par son adversaire, que des dangers appellent sur un autre point.

« Dans la grande chaussée du faubourg, la lutte est encore plus vive et plus sanglante. C'est là que Turenne en personne conduit l'assaut. Trois fois, sa colonne, malgré le feu partant des maisons crénelées et de leurs meurtrières, s'avance jusqu'à l'extrémité de la rue du côté de la Bastille ; trois fois, elle est refoulée vers l'entrée de l'avenue de Vincennes (où est aujourd'hui la barrière du Trône). Le duc de Beaufort, qui n'a pu réussir à faire déclarer les Parisiens en faveur du prince de Condé, accourt avec la ferme résolution de vaincre ou de mourir. Il amène une poignée de gentilshommes aussi déterminés que lui. Ce renfort ne pouvait survenir dans un moment plus opportun. Condé. secondé par Valon et par Clinchamp, avait beau se multiplier, ses soldats harassés, fatigués de vaincre, allaient succomber au nombre. L'arrivée de ce secours rétablit le combat sur tous les points ; chaque maison est l'objet d'un siège ; on jette le mousquet pour combattre au pistolet et au sabre ; on démolit les murs ébranlés et l'on s'arme de pierres. Les mousquetaires du roi débusquent les défenseurs des maisons et s'y installent eux-mêmes. Des fenêtres, le feu plonge et fait un horrible carnage. Cette vicissitude de succès et de revers moissonna l'élite des officiers. Le duc de Nemours reçut treize mousquetades dans son armure et deux blessures à la main droite. Montmorency, de Castries, Grossolles, Flamarens, sont mortellement atteints. Le duc de la Rochefoucauld, frappé en pleine figure, tombe dans les bras du duc de Marsillac, son fils. Soutenu et conduit par lui, il parcourt aveuglé, et baigné de sang, toute la rue Saint-Antoine, et cherche à émouvoir, en faveur de ses compagnons d'armes, les milices parisiennes, qui se contentent d'observer la bataille du haut des remparts et de la demi-lune de la Bastille.

« Turenne, ne pouvant enfoncer des lignes que la présence de Condé rend invincibles, s'arrêta et envoya des renforts au duc de Navailles qui regagnait du terrain dans la rue de Charonne et menaçait de tourner les princes et de leur couper la retraite. Le maréchal de la Ferté essaie un mouvement semblable du côté de Bercy et de la Seine. Si ces tentatives réussissent, l'armée entière de Condé est perdue. A ce moment décisif, le canon tonne du haut de la Bastille et jette la confusion et la mort dans les rangs des troupes royales. La porte Saint-Antoine, dont le guichet n'était qu'entrebâillé pour le passage des morts et des blessés, s'ouvre toute grande et laisse passer les milices bourgeoises qui viennent au secours des princes et protègent leur retraite dans la ville ».

Ce canon, c'était *Mademoiselle* qui le tirait.

Grâce à l'ordre qu'elle avait pu obtenir de son père et faire ratifier par le corps de ville, elle s'était fait ouvrir la Bastille par de Louvières, fils de Broussel, qui la gouvernait, et elle avait elle-même mis le feu à la première pièce de canon.

Un boulet alla tomber aux pieds de Mazarin, qui s'écria :

— Ce boulet-là a tué le mari de Mademoiselle.

Jamais en effet, Louis XIV ne pardonna à sa cousine ce coup de canon.

L'armée de Turenne, épuisée par les pertes considérables qu'elle subissait et par la fatigue de la lutte, n'était pas en état de tenter un assaut.

Elle regagna ses quartiers autour de Saint-Denis.

Condé craignant de voir le faubourg Saint-Antoine enveloppé, songea de son côté à mettre son armée en sûreté et fit entrer son infanterie dans la ville, puis il s'y réfugia à son tour avec sa cavalerie.

Un des acteurs de cette scène la rapporte ainsi :

« Il rentra dans Paris comme un dieu Mars, monté sur un cheval plein d'écume, la tête haute et élevée, tout fier encore de l'action qu'il venait de faire ; il tenoit son épée à la main, tout ensanglantée du sang des ennemis, traversant les rues au milieu des acclamations et des louanges qu'on ne pouvoit se dispenser de donner à sa valeur et à sa bonne conduite ».

Cinq mille hommes environ avaient péri dans ce combat.

Condé fit camper le soir même ses troupes dans la plaine d'Ivry et sur les bords de la rivière des Gobelins, aux faubourgs Saint-Victor et Saint-

Mraceau, puis, rentré dans Paris en vainqueur, il voulut y régner en maître.

Le 4 juillet, une assemblée de notables fut convoquée à l'hôtel de ville par les soins du prévôt; Condé fut averti que ce magistrat, d'accord avec les échevins, avait convoqué les personnes qu'il connaissait les mieux disposées pour la paix, afin d'y proposer le retour de la cour à Paris.

Il résolut de faire avorter ce projet.

D'abord, il voulut connaître le nombre exact de gens qui étaient pour lui et pour cela *Mademoiselle* imagina de se parer d'un gros bouquet de paille mis en guise de plume à son feutre et de parcourir les rues et les ponts en criant :

— Que ceux qui ne sont pas du parti de Mazarin prennent la paille, sinon, ils seront saccagés comme tels.

La partie de la population toujours facile à soulever, adopta et fit adopter avec menace à l'autre partie ce signe de ralliement. « Tout le monde fut obligé de faire de même, dit un contemporain, Tavannes, en sorte que nul ne pouvoit paroître avec sûreté sans paille. Les religieux mêmes, étaient contraints d'en avoir sur leurs frocs et ceux qui alloient en carrosse d'en attacher aux portières ou à la tête de leurs chevaux.

Naturellement, cette paille fut la cause de plusieurs désordres.

Une sédition commença vers la place Dauphine; des vagabonds qui voyaient là une occasion de piller quelques récalcitrants, ne se firent pas prier pour porter la cocarde de paille, et tous les vauriens, les gueux et les filous s'en décorèrent;

« Si sans paille on voyoit un homme
Chacun crioit qu'on l'assomme,
Car c'est un chien de Mazarin! »

Malgré tous ces « pailleux », Condé, qui avait conçu le projet de faire déférer au duc d'Orléans la lieutenance générale par l'assemblée et de faire remplacer le prévôt des marchands par Broussel et le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, par le duc de Beaufort, fit déguiser des soldats et des officiers de son armée, qui eurent ordre de se mêler à la populace qui se pressait sur la place de Grève, de façon à exercer une pression populaire sur les membres de l'assemblée.

La séance venait d'être ouverte par le maréchal de L'Hôpital, lorsqu'un trompette portant une lettre du roi se présenta à l'hôtel de ville. Cette lettre adressée au prévôt, aux échevins et aux habitants de Paris, portait que Louis XIV instruit de l'entrée de l'armée du prince de Condé, qui s'était accomplie contre le vœu des habitants, promettait la paix aux Parisiens, pourvu qu'ils continuassent à se montrer attachés à son service; elle ajoutait que les habitants lui prouveraient leur attachement s'ils retardaient de quatre jours leur délibération.

Cette lettre lue devant les princes, fut l'objet d'une vive discussion.

On remarqua qu'elle ne contenait pas un mot touchant le renvoi de Mazarin, ce qui formait le fonds de toute la division qui existait.

On parla, on discuta, mais on ne put rien conclure et la séance fut ajournée à huitaine.

Le prince de Condé sortit en disant qu'il n'y avait rien à attendre de cette assemblée qui était uniquement composée de « mazarins ».

Ces mots firent l'effet du tocsin.

Il s'éleva sur la place de Grève, qui était pleine de monde, un cri général d'indignation.

Les meneurs s'écrièrent qu'on ne devait laisser sortir de l'hôtel de ville aucun de ceux qui y étaient assemblés, sans qu'il eût signé le traité d'union avec les princes.

« — L'union, l'union! tel fut le cri général. »

Bientôt, des cris de mort furent ajoutés à celui-là et une grêle de pierres vint frapper les vitres de l'hôtel de ville.

Le peuple furieux, se rua sur les portes, et les compagnies bourgeoises, au lieu d'en défendre l'entrée, se retirèrent; mais le maréchal de l'Hôpital fit barricader l'entrée principale; malheureusement, un coup de feu tiré d'une des fenêtres, vint tuer un ouvrier au pied de la croix qui s'élevait au milieu de la place.

Ce fut le signal de l'émeute.

On enleva son cadavre, on le plaça sur un chariot, et on le promena par les rues en appelant le peuple aux armes.

D'autres avaient couru sur les bords de la Seine chercher dans les bateaux amarrés à la rive, du bois et de la paille qu'ils amoncelèrent devant la grand'porte de l'hôtel de ville, et y mirent le feu.

La fumée qui montait aux fenêtres, les pierres qu'on lançait, les coups de feu qu'on tirait, tout cela affola les malheureux qui se trouvaient enfermés dans l'hôtel de ville. Quelques-uns jetèrent d'une fenêtre un papier sur lequel le mot « Union » était écrit, mais il n'était pas signé, on n'y prit pas garde; alors ils ne songèrent plus qu'à sauver leur vie, les uns cherchèrent à fuir en se déguisant, tel le gouverneur de L'Hôpital, qui, à la faveur d'un habit de prêtre, put s'échapper.

Bientôt, des tourbillons de flammes enveloppent le bâtiment et les notables enhardis par le danger, s'élancent intrépidement par les portes et par les fenêtres à travers la mousqueterie.

Les salles de l'hôtel de ville sont envahies par des hordes de pillards armés de barres de fer, de pistolets, de sabres, de poignards.

On tue, on vole, et le vacarme est si grand, la confusion telle, qu'on frappe au hasard et que les coups n'épargnent pas même les magistrats connus pour être les ennemis de Mazarin : le maître des requêtes Legras, Ferrand, de Savari, Lefèvre conseiller au parlement, et Miron maître

des comptes, furent tués avec une vingtaine d'autres notables.

Cependant, les vauriens qui étaient entrés en maîtres à l'hôtel de ville vendirent à plusieurs de ceux qui s'y trouvaient assiégés le droit de se retirer sains et saufs et ils les remirent aux mains de bateliers qui se chargèrent de les sauver, à la condition, bien entendu, qu'ils les payeraient largement et qu'ils arboreraient la paille au chapeau, ou sur une des pièces de leur vêtement.

Enfin, pour apaiser la multitude qui criait toujours l'union, et tirait des coups de fusil, on parlementa et on promit de signer cette union; ceux du dehors demandèrent des ôtages et ceux du dedans indiquèrent les curés de Saint-Merri et de Saint-Jean. Ce dernier s'était imaginé, dans l'excellente intention de pacifier les choses, de se présenter au beau milieu de la bagarre porteur du Saint-Sacrement; mais la vue de l'objet sacré ne produisit aucun effet sur les agitateurs qui le menacèrent de le tuer s'il ne se retirait de suite, ce qu'il se hâta de faire.

Ce tumulte, cet excès, ces meurtres continuèrent depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à quatre heures du soir.

Pendant que tout ceci se passait que faisaient les princes?

Ils étaient, tout tranquillement, retournés au Luxembourg.

Le secrétaire du duc d'Orléans, Goulas avait fait tenir un billet à son maître pour lui demander du secours, mais celui-ci répondit en se grattant les ongles « qu'il n'y pouvait que faire et qu'on allât à son neveu de Beaufort ».

Celui-ci se tenait pendant l'attaque dans la boutique d'un mercier de la rue de la Vannerie; mais enfin retourné au Luxembourg, il fut exhorté par *Mademoiselle*, et se décida vers dix heures du soir à aller avec elle sur le lieu du tumulte.

En route, ils conversaient, et *Mademoiselle* soutenait que sa présence suffirait pour désarmer les plus furieux.

Beaufort, au contraire, prétendait que s'ils mettaient bas les armes, ce serait beaucoup plus par égard pour lui que pour elle.

Ce fut en devisant si singulièrement, qu'ils arrivèrent sur la place de Grève qui était à peu près vide.

On n'y voyait plus, à la lueur des feux qui brûlaient encore, que quelques hommes occupés à reconnaître et a enlever les cadavres de leurs amis.

Beaufort et la princesse trouvèrent la même solitude dans l'hôtel de ville. Partout règnaient le silence et l'obscurité, rendus plus effrayants par les reflets de lumière tremblotante que causaient les feux du dehors. Cependant, à la voix de *Mademoiselle*, quelques membres de l'assemblée, ecclésiastiques et autres qui se tenaient cachés, sortirent de leurs retraites et purent, grâce à elles regagner leurs demeures.

« Bien des gens crurent, disent les Mémoires de Joly, que le cardinal Mazarin avait eu beaucoup de part à ce désordre et que par une personne gagnée, il l'avait proposé à Son Altesse comme une action capable d'intimider la cour, et de lui faire connoître ce qu'il pouvoit dans Paris; ayant envoyé en même temps des ordres secrets à ses amis pour augmenter le désordre et porter la confusion jusqu'au dernier point, afin d'en faire tomber tout le blâme sur M. le prince et de le ruiner entièrement dans l'esprit des Parisiens, en quoi il réussit parfaitement. On a su depuis que ces ordres avaient été expédiés par le frère Ariste, commis du comte de Brienne, secrétaire d'État. »

« Alors que l'échauffourée de l'hôtel de ville éclatait, le coadjuteur se tenait à l'archevêché, et quelques-uns de ses amis l'ayant persuadé qu'il courait de grands dangers de la part du prince de Condé, il se servit d'une somme de mille pistoles que lui donna M. de Caumartin pour s'assurer une garde de trois à quatre cents hommes, qui firent sentinelle dans l'archevêché pendant quelques jours. Ce prélat s'assura aussi de la plupart des bourgeois des environs, surtout ceux du pont Notre-Dame et du pont Saint-Michel sur le dévouement desquels il pouvait compter.

Il donna l'ordre aux curés de faire sonner le tocsin en cas d'alarme et d'exciter le peuple à se porter au secours de son archevêque,

Il prit encore la précaution d'ouvrir une des vitres de la Cathédrale afin qu'en cas de besoin, il pût se réfugier dans une des tours de l'église, où il avait fait provision de grenades, de bombes et de vivres pour plusieurs jours.

On ne tenta rien contre sa personne.

Le lendemain 5 juillet, les factieux revenus sur la place de Grève, recommencèrent à exiger de tous ceux qui passaient qu'ils portassent de la paille à leur chapeau ou les femmes à leur bonnet, pour marque d'union avec les princes.

« Cette paille était devenue comme le passeport sans lequel les hommes et les femmes, les religieux mêmes ne pouvoient aller en sûreté par la ville. »

Le duc d'Orléans ayant accepté le titre de lieutenant général du royaume, établit un conseil général dans lequel il fit entrer le chancelier de France et les présidents de Nesmond et de Longueil qui commencèrent à s'assembler au Luxembourg le 27.

Il y joignit les présidents Aubry et Larcher, de la chambre des comptes, avec deux présidents de la cour : Dorieux et Le Noir.

On résolut dans ce conseil, la levée d'une taxe de huit cent mille livres pour l'entretien des troupes.

Il faut avouer que le moment était bien mal choisi pour demander de l'argent aux contribuables.



F. Roy, éditeur. — 110.

Imp. Charaire et fils.

Le palais Mazarin, maintenant Bibliothèque nationale.





Ce canon de la Bastille, c'était *Mademoiselle* qui le tirait. (Page 394, col. 2.)

D'ailleurs, on n'avait qu'une confiance de restreinte dans le duc d'Orléans; il chercha sans y parvenir, à expliquer la singulière conduite qu'il avait tenue pendant ces événements et déclara qu'il avait fait arrêter deux hommes au milieu de l'incendie et des assassinats de la place de Grève.

Ils furent condamnés à être pendus, là où ils avaient été arrêtés, mais les compagnies bourgeoises commandées pour prêter main-forte à l'exécution refusèrent d'y aller.

— Nous ne sommes pas, dirent elles, les valets du bourreau, et d'ailleurs, on pend les innocents pour leurrer le peuple et l'on se garde bien de s'attaquer aux véritables auteurs du mal et à ceux qui l'ont commandé.

Laisné, conseiller à la grand'chambre, chargé avec Gilbert de Voisins d'informer contre les coupables trouva un matin ces mots écrits en grosses lettres sur sa porte :

« — Si vous faites mourir ces deux prisonniers, vous ne vivrez pas six heures après. »

Cela lui donna à réfléchir; il en référa à ses collègues.

L'exécution fut ajournée.

Ou plutôt, au lieu d'être publique, elle se fit sans bruit quelques jours plus tard, dans la cour du palais.

L'un de ces malheureux pendus était officier de cuisine dans la maison du prince de Condé.

Quoi qu'il en soit, l'anarchie la plus complète régna dans Paris. Le patriarche de la Fronde le conseiller Broussel, fut nommé prévôt des marchands, de par le bon plaisir du prince de Condé et des échevins du parti des princes furent substitués aux échevins royalistes; le duc de Beaufort put joindre à son titre honorifique de roi des Halles, la qualité officielle de gouverneur de Paris, en remplacement du maréchal de L'Hôpital.

L'hôtel de ville s'érigeait en gouvernement et envoyait des courriers dans les provinces pour les inviter à faire cause commune avec elle.

La misère était à son comble, tout commerce interrompu; on était revenu aux plus mauvais jours de la ligue.

La chair des chevaux tués au combat du faubourg Saint-Antoine se vendait dix sous la livre et le pain huit sous et on commencait à parler de pillage.

Paris était alors dans une de ces situations, où le plus léger mouvement, imprudemment donné, peut occasionner un bouleversement général.

Le peuple enhardi par le besoin et privé de tout, semblait épier l'occasion de tomber sur les riches.

On décida que chaque porte cochère serait taxée à soixante quinze livres, chaque porte médiocre à trente, et toutes les autres à quinze, et les officiers municipaux déclarèrent que l'acquittement de cette taxe s'opérerait de gré ou de force. Mais un arrêt du conseil défendit de payer.

Il n'y avait plus ni police, ni frein, ni subordination; ceux qui auraient peut-être pu contenir la populace, bons bourgeois et magistrats, se cachaient ou fuyaient malgré les gardes mis aux portes pour les empêcher de sortir, et aussi pour empêcher d'entrer aucuns soldats.

Il est vrai que ceux-ci tapaient sur les gardes et entraient quand même.

Comme il arrive toujours en temps de révolution, tous les frondeurs voulaient commander, et personne ne se résignait à obéir; chaque jour voyait naître une querelle; les filous exploitaient tant qu'ils pouvaient la situation.

Les chefs étaient souvent en désaccord; le roi des Halles et le duc de Nemours eurent une querelle à propos d'une question de préséance, ils allèrent sur le terrain le 30 juillet; le duc de Beaufort arriva à 7 heures du soir à la porte du petit parc de l'hôtel de Vendôme, rue Saint-Honoré, accompagné du comte de Rostaing et de trois gentilshommes; le duc de Nemours s'y rendit de son côté, suivi de quatre gentilshommes.

Ces huit personnes se battirent, les seconds à l'épée, Beaufort et Nemours au pistolet.

Le duc de Nemours tira le premier et sa balle effleura les cheveux de son adversaire; Beaufort fit feu, et la balle se logea dans le côté gauche du duc de Nemours, qui prit son épée et s'escrima un moment avec, mais il tomba presque inanimé sur le sol; on le mit dans son carrosse pour le rapporter dans son hôtel, mais il mourut en route.

Deux des seconds furent blessés mortellement.

Ce duel fit grand bruit, et en tout autre moment, il eût été suivi de poursuites, mais personne alors n'eût eu l'autorité nécessaire pour poursuivre Beaufort.

On se contenta de porter le corps du duc à l'église Saint-André des Arts, et de lui faire un beau service funèbre.

Le 31 juillet, le prince de Condé, aussi pour une discussion de préséance, donna un soufflet au comte de Rieux, fils du duc d'Elbeuf, qui y répondit par un formidable coup de poing appliqué sur la mâchoire de M. le prince.

On tira les épées, mais le duel fut interrompu par l'armée des exempts et de Rieux fut envoyé à la Bastille d'où il sortit quelques jours plus tard.

Le même jour, le roi signa une déclaration ordonnant la translation du parlement de Paris à Pontoise.

Quelques conseillers seulement se rendirent à Pontoise, mais la majorité des magistrats restés à Paris cassa les décisions du parlement rural qui, tout faible qu'il était, n'en demanda pas moins résolument au roi le départ de Mazarin en lui faisant comprendre qu'à ce prix seulement, la tranquillité et la paix pouvaient être rétablies à Paris.

Le roi consentit enfin à ce qu'on lui demandait, d'accord du reste avec le cardinal, qui comprit que le plus sage était de s'exiler volontairement pendant le temps nécessaire à la conclusion de la paix, et il se retira à Sedan le 19 août 1652.

Aussitôt qu'on connut à Paris le départ de Mazarin, les princes et les cours souveraines manifestèrent leur satisfaction, et résolurent d'aller remercier le roi qui était revenu avec toute sa cour à Compiègne.

On continuait cependant à porter de la paille en signe de ralliement; mais un abbé appelé Fouquet, réunit au Palais-Royal plusieurs bourgeois qui désiraient la paix; il leur fit un discours sur les avantages qu'offrirait le retour du roi à Paris et les engagea à placer un morceau de papier à leur chapeau, ce qui était le signe des royalistes.

Ils obéirent, d'autres les imitèrent.

Mais ils n'étaient pas les plus nombreux, et chaque fois que la paille rencontrait le papier dans les rues de Paris, c'était des injures et des coups qui étaient échangés, de manière que des rixes permanentes avaient lieu partout.

Cette jolie invention de l'abbé Fouquet ne fit qu'augmenter le désordre en le généralisant.

Malgré tout, il était évident que Paris inclinait à se soumettre; toutefois, les princes refusaient de mettre bas les armes sans être assurés d'une amnistie plénière; de plus, ils exigeaient que les troupes royales qui désolaient les environs de Paris en fussent éloignées, et qu'enfin, la retraite du cardinal fût sincère et sans espérance de retour, toutes choses que le roi n'était pas disposé à promettre — et encore moins à tenir.

Ce fut alors que le clergé de Paris supplia le coadjuteur, qui venait d'être nommé cardinal, de se mettre à la tête d'une députation qui irait trouver le roi pour le prier de revenir à Paris.

Gondi qui ne s'était jeté dans le parti de la fronde que par dépit de n'être pas cardinal, jugea

que le moment était venu, maintenant qu'il était arrivé à ses fins, de soutenir le parti de la cour, et le 9 septembre à la tête de vingt-cinq prêtres et religieux, il alla à Compiègne négocier la paix. Il obtint une réponse favorable du roi et, en conséquence, il repartit de Compiègne, le 14, avec les députés qui l'accompagnaient, et escorté par cent gardes du corps qui le conduisirent jusqu'à Senlis. Il arriva à Paris dans la soirée, suivi d'un grand nombre de cavaliers et de carrosses.

Il fut reçu à la porte Saint-Denis par le corps de garde sous les armes, tambour battant, et de là, salué dans toutes les rues par les acclamations de la population, qui, déjà instruite du succès de la négociation, répétait à l'envi les louanges du nouveau cardinal.

Le corps de ville n'eût pas mieux demandé que d'envoyer aussi une députation au roi, mais il n'osa le faire, sachant à l'avance qu'elle serait fort mal reçue, le roi ne reconnaissant pas l'existence légale de ce corps depuis les arrêts de son conseil des 9 et 19 août précédent.

Il fallut donc chercher un autre corps capable de représenter la ville; on le trouva dans les six corps de marchands, qui formèrent une députation de soixante-six personnes pour aller se prosterner aux pieds du roi, et implorer sa clémence pour toute la ville.

Le roi leur envoya des passeports le 17 septembre, et ils partirent pour Compiègne, où ils furent parfaitement accueillis.

Tout Paris espéra alors le prompt retour du roi; cependant, celui-ci fit connaître qu'il ne pouvait y entrer, tant que les factieux en seraient les maîtres et qu'il fallait que les bourgeois bien intentionnés se saisissent des principales places de la ville, et fissent main basse sur ceux qui s'opposeraient au dessein de faire reconnaître l'autorité royale.

Tandis que toutes ces négociations avaient lieu, Condé avait tenté un grand coup; il avait appelé à son aide le duc Charles IV de Lorraine, qui accourut avec des troupes, de façon que l'armée de Condé se monta à 20,000 hommes.

Turenne qui commandait pour le roi en avait seulement 8000.

Ces deux armées s'observèrent pendant tout le mois de septembre : celle de Condé campée sur les bords de la Seine et de la Marne, près d'Ablon, et celle de Turenne près de Villeneuve-Saint-Georges.

La population parisienne était exaspérée par une disette continuelle et par les exactions des troupes chargées de la protéger.

Dans la nuit du 4 au 5 octobre, Turenne, trompant la surveillance du comte de Tavannes, traversa la Seine sur le pont de Corbeil; Tavannes ramena alors ses troupes sous les remparts du fort de Vincennes à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, afin de mettre la capitale à couvert.

Les Parisiens furieux, crièrent à la trahison, arrêtèrent et pillèrent les équipages du duc de Wentemberg aux portes de la ville, et le duc de Lorraine, traité de voleur par le menu peuple, fut poursuivi dans les rues de Paris et faillit être écharpé.

Décidément, le parti des princes s'affaiblissait chaque jour, et les bourgeois étaient plus persuadés que jamais, qu'ils n'avaient plus d'autre conduite à tenir que celle de se soumettre humblement à l'autorité royale.

Le parlement défendit de porter au chapeau paille ou papier, ces signes devant être considérés comme des « marques de faction ».

L'avocat général Talon, l'ancien échevin Le Vieux et Pierre, le procureur du roi de la ville, s'en allèrent les premiers faire leur soumission ; les députés des corps marchands avaient été régalés par ordre du roi qui les avait fait dîner au réfectoire des cordeliers; l'ex-prévôt des marchands Le Fèvre fut rétabli dans sa charge, le maréchal de L'Hôpital reprit son gouvernement de Paris : tout annonçait le rétablissement de l'autorité.

Le roi avait donné l'ordre de faire sortir tous les hommes de guerre de la capitale; les Lorrains et les Espagnols de l'armée furent moqués, chansonnés, bafoués, et enfin, Condé, comprenant que le peuple de Paris était tout prêt à se tourner contre lui et à lui faire un mauvais parti, quitta la capitale le 18 octobre, et prit avec le duc de Lorraine, le chemin de la Flandre par la Picardie, après avoir en partant, recommandé de ne pas rendre la ville sans avoir obtenu des conditions avantageuses pour tous deux et pour leurs principaux amis.

Mais le duc d'Orléans n'avait pas plus de crédit que lui; les Parisiens, qui s'étaient passionnés contre Mazarin sans trop savoir pourquoi, méprisaient maintenant les princes et se sentaient tout prêts à les haïr.

Le roi étant de retour a Saint-Germain avait donné audience le 17 aux colonels, capitaines et autres officiers de la milice de Paris, au nombre de plus de 250 personnes, et ce fut à qui protesterait de son éternelle fidélité.

Ils avaient dîné aux dépens du roi et avaient été servis par des officiers, au son des timbales et des trompettes; ils revinrent à Paris en apportant la promesse du retour très prochain du roi, et le peuple en apprenant l'accueil fait à ses députés devint ivre de joie. « Ils se faisoient raconter les détails, se répétoient les uns aux autres les plus petites particularités et finissoient toujours par cette question : — Quand reviendra-t-il ? »

Ils ne furent pas longtemps sans le savoir ; le roi écrivit, le samedi 19, qu'il entrerait à Paris le lundi suivant 21, par la porte de la Conférence

« sans cérémonie, » qu'il dispensait les habitants de lui faire aucune entrée et qu'il se contenterait qu'ils vinssent au-devant de lui jusqu'à la porte du Cours.

« Ce jour tant souhaité des gens de bien, les habitants allèrent au-devant de lui, à la porte du Cours, au-delà de celle de la Conférence, par où il entra sur le soir. Les réjouissances de son retour se continuèrent toute la nuit suivante avec des feux de joye par toute la ville. Les gardes des portes avoient été ostées. Chacun avoit mis les armes bas et l'on n'entendoit plus que des cris redoublez de vive le roy. Ce même soir, le sieur de Louvières rendit la Bastille, dont il avoit esté fait gouverneur. »

Gaston d'Orléans se retira par ordre du roi dès le lendemain de grand matin, à Limours, et *Mademoiselle*, sa fille, à Bois-le-Vicomte, après être restée cachée pendant une journée chez Mme de Choisy, qui demeurait place du Louvre.

Le 22, le roi tint son lit de justice au Louvre, où le parlement se rendit à sept heures du matin, en robes rouges.

Le greffier y lut quatre déclarations.

La première accordait une amnistie générale. Ce qui n'empêcha pas que le duc de Beaufort, La Rochefoucauld et Rohan furent bannis de Paris, ainsi que onze membres du Parlement, parmi lesquels le conseiller Broussel et les présidents Viole et de Thou et plusieurs familles de Condéens qui combattaient encore contre le roi.

La seconde rétablissait le parlement à Paris et défendait aux magistrats le composant de prendre connaissance des affaires générales de l'État, de la direction des finances, en leur interdisant de s'occuper à l'avenir des affaires des princes et des grands et de recevoir d'eux pensions et bienfaits quelconques, de les visiter souvent, d'assister à leurs conseils : « ces sortes d'engagements ont été, dit le roi, la source des maux actuels du royaume. »

Voilà tout ce que gagna le parlement à la Fronde.

Le peuple s'amusa beaucoup de l'humiliation qui lui était imposée, et chansons et libelles tombèrent dru comme grêle sur les malheureux magistrats. « On chanta au Louvre, dit M. A. Challamel, au Palais-Royal, au Luxembourg, dans la cour du palais de Justice, dans les églises, les rues et les places, ce couplet devenu célèbre et cité par *Mademoiselle :*

> Messieurs de la noire Coûr,
> Rendez grâces à la guerre,
> Vous êtes Dieu sur la terre
> Et dansez au Luxembourg,
> Petites gens de chicane
> Tombera canne sur vous,
> Et l'on verra madame Anne
> Vous faire rouer de coups.

La troisième déclaration lue au parlement désignait les personnes exceptées de l'amnistie.

Et enfin la quatrième avait trait à l'affermissement de la tranquillité publique.

Tout cela fut lu et proclamé le jour suivant à son de trompe et cri public par tous les carrefours et les faubourgs de la ville.

La compagnie des deux cents archers du guet fut augmentée de cent hommes. Mme de Longueville encourut les peines portées contre les rebelles criminels de lèse-majesté, perturbateurs du repos public et traîtres à la patrie.

Le 26 octobre, le roi, la reine, le duc d'Anjou, le prince Thomas de Savoie (chargé de l'intérim de Mazarin) et les principaux seigneurs, allèrent à Notre-Dame rendre grâces à Dieu de leur retour; les jours suivants, les cours souveraines et les corps constitués allèrent complimenter le roi.

En présence de cette soumission, pour ainsi dire générale, Louis XIV pensa qu'il pouvait faire revenir le cardinal Mazarin, mais cette résolution ne servit qu'à aigrir davantage les gens qui tenaient encore pour les princes. Ce que voyant, il alla le 13 novembre au parlement, se plaignit qu'il y avait encore des rebelles malgré l'amnistie qu'il avait accordée et réclama l'application des peines édictées contre tous ceux qui prenaient les armes contre le souverain et la patrie. Le parlement enregistra docilement l'expression de la volonté du roi, qui s'en revint satisfait au Louvre, où il logeait, après avoir cédé le Palais-Royal à la reine d'Angleterre et à son fils, avec qui il s'exerçait souvent au jeu de mail dans le jardin.

La Fronde était bien finie.

La main du bourreau lacéra les registres du parlement et de l'hôtel de ville, qui contenaient les actes des frondeurs.

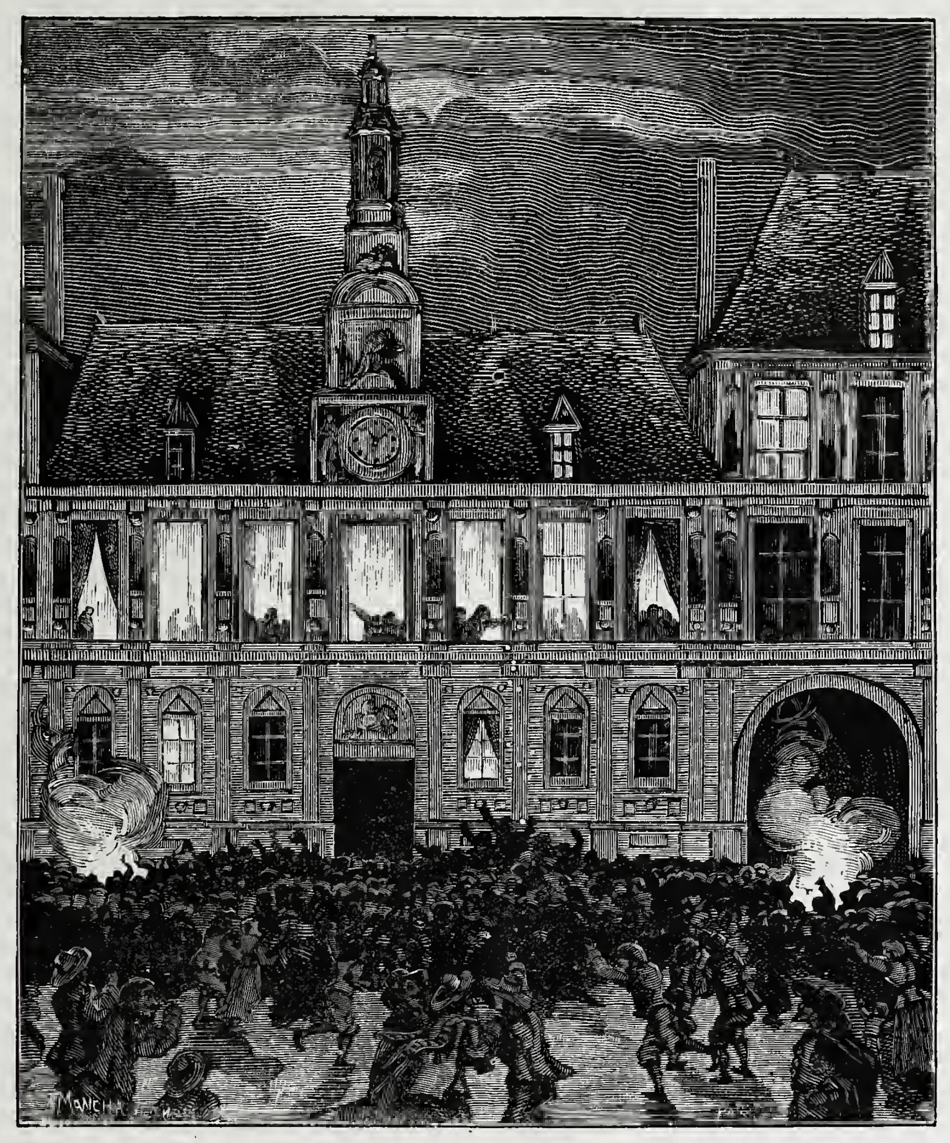
Gondi, devenu cardinal de Retz, se trouvait au Louvre lorsque le roi y était arrivé, et la reine avait dit à son fils de l'embrasser comme celui à qui il devait particulièrement son retour à Paris.

Aussitôt que le roi fut revenu, Gondi se hâta d'aller trouver le duc d'Orléans et l'excita à se mettre en défense, à ne pas se laisser effacer par la puissance royale et lui laissa entrevoir la possibilité de faire de nouvelles barricades et de s'emparer de la personne du roi, en lui promettant que s'il se décidait à agir, il l'appuierait de tout le crédit qu'il avait encore sur le peuple.

Puis il affecta des allures de potentat.

Il continua à se promener dans Paris avec une escorte qui montait parfois jusqu'à deux cents gentilshommes, et il ne sortait qu'avec elle de son fort de l'archevêché, où se trouvaient toujours des munitions en quantité suffisante pour rendre ce poste capable de résistance.

Son insolence alla si loin, que le conseil donna des ordres pour l'arrêter et même pour l'attaquer à main armée, si on ne pouvait se saisir de lui autrement.



Mazarin jeta de la monnaie au peuple, qui se précipita dessus aux cris de : Vive le roi! Vive le cardinal!
(Page 404, col. 2.)

Ses amis, qui prévoyaient pour lui le sort du maréchal d'Ancre, parvinrent à l'engager à relâcher quelque chose de ses prétentions exagérées. Alors, il se détermina à traiter directement avec Mazarin, à l'effet d'obtenir pour lui et les siens des récompenses proportionnées aux services qu'il prétendait avoir rendu ainsi qu'eux.

Sur la foi des négociations entamées avec Mazarin, il vint au Louvre, mais ce fut pour y être arrêté (le 19 décembre) et conduit à Vincennes, sans que le peuple fit mine de s'en préoccuper.

L'archevêque, son oncle, sur les prières de son clergé, alla le lendemain, à la tête de plusieurs membres du chapitre de Notre-Dame, trouver le roi pour lui demander la liberté du cardinal, mais il ne put l'obtenir.

Le recteur et les suppôts de l'université qui allèrent implorer la même grâce ne furent pas plus heureux, mais les chanoines de Notre-Dame furent autorisés à déléguer l'un d'entre eux pour s'enfermer avec le cardinal, afin de l'aider à supporter l'ennui de sa prison.

Le chanoine Bragelonne accepta cette triste mission; mais il fut bientôt saisi d'une profonde mélancolie qui dégénéra en fièvre maligne, et il se suicida pour y échapper.

Le chapitre de Notre-Dame ordonna des prières de quarante heures, avec exposition du saint sacrement, pour la liberté du cardinal, ce qui

fut exécuté malgré un ordre contraire de la cour, mais l'archevêque les fit cesser.

Le roi ne tarda pas davantage à faire revenir Mazarin.

Le 3 février 1653, accompagné du duc d'Anjou et de toute sa cour, il alla au-devant de lui à plus de deux lieues hors de Paris. Après l'avoir comblé de marques d'estime et d'honneur, il le fit monter dans son carrosse et le conduisit au Louvre, au milieu des acclamations du peuple.

Il reçut aussitôt la visite du corps de ville et celles des autres corps.

Le roi « le régala le mesme soir à souper, dans l'appartement du mareschal de Villeroy, et les réjouissances continuèrent par des feux d'artifice qui éclairèrent une partie de la nuit. »

Pendant que le cardinal rentrait par la porte Saint-Denis, ses nièces y arrivaient par la porte Saint-Antoine, conduites par la princesse de Carignan et par les principales dames de la cour.

Le roi et la reine mère, après leur avoir fait l'accueil le plus gracieux, les firent conduire dans l'appartement qui leur avait été préparé au Louvre.

Le cardinal y fut logé à son tour et continua pendant plusieurs jours à recevoir les gens de tous ordres qui s'empressaient de venir le féliciter sur son heureux retour.

Après avoir raconté les principaux événements, de la fronde, nous aurons à dire la misère qu'elle enfanta dans Paris et les maux qu'elle causa à cette classe nombreuse de gens qui ne vivent que du fruit de leur labeur, et que quatre années de troubles civils avaient réduits à la mendicité. Mais avant de tracer le tableau de la triste situation dans laquelle se trouvaient réduits les Parisiens à la suite de toutes ces luttes d'ambitieux, qui ne songeaient en armant les citoyens les uns contre les autres, qu'à satisfaire leurs propres intérêts, disons quelques mots des rares travaux d'édilité qui s'étaient accomplis pendant cette époque tourmentée.

D'abord, nous voyons l'établissement d'un couvent de religieuses de la Miséricorde, dans la rue du Vieux-Colombier. Anne d'Autriche avait fait venir de Provence, en 1649, quatre religieuses de cet ordre, sous la direction de la mère Madelaine, mais les événements politiques ayant détourné l'attention de la reine, ces religieuses demeurèrent à Paris sans aucune ressource et ce fut la duchesse d'Aiguillon qui leur donna mille livres sur le gain inespéré d'un procès.

La mère Madelaine, confiante dans l'avenir, acheta une maison de 50,000 livres, rue du Vieux-Colombier, et y fonda un monastère en quêtant de côté et d'autre les fonds nécessaires. La duchesse d'Aiguillon souscrivit pour 20,000 livres, d'autres l'imitèrent et bientôt tout fut payé.

La communauté s'y installa le 3 novembre 1651; ces religieuses suivaient la règle de Saint-Augustin et leur but était de procurer un asile et des subsistances aux filles de qualité, qui n'avaient pas de ressources suffisantes pour se consacrer à la vie religieuse.

Ce couvent, supprimé en 1790, devint propriété nationale, et les bâtiments avec chapelle furent vendus le 8 thermidor an IV.

En 1650, fut percée la rue Neuve-Saint-Augustin, dans la première partie comprise entre la rue Notre-Dame-des-Victoire et la rue Gaillon; sa dénomination lui vint de son voisinage avec le couvent des religieux Augustins, appelés Petits-Pères. De la rue Notre-Dame-des-Victoires à la rue Richelieu, elle devint la rue des Filles-Saint-Thomas, presqu'aussitôt son percement.

Une autre rue date de la même année : la rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, percée sur l'emplacement des fossés de l'enceinte de Philippe-Auguste, dont le roi avait fait don à la ville de Paris en 1646. On l'appela d'abord rue du Rempart, ensuite rue des Fossés, puis rue des Fossés-Saint-Michel et enfin rue Saint-Hyacinthe, en raison de sa proximité avec le couvent des Jacobins, où saint Hyacinthe, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, était en grande vénération. Cette rue allait de la place Saint-Michel à la rue Saint-Jacques. Elle a été supprimée sous le second empire et la rue Paillet passe sur une partie de son emplacement.

La rue Saint-Marc fut aussi percée en 1650; elle dut son nom à une enseigne, ainsi que celle de la Planchette, qui fut ouverte sur un emplacement servant de chantier de bois flotté; elle allait de la rue des Terres-Fortes à la rue de Charenton. C'est aujourd'hui la rue Biscornet.

En 1650, le trésorier de Gaston d'Orléans, Nicolas Vinette, acheta un terrain dans la rue d'Enfer et y fit bâtir une maison qu'il donna aux Oratoriens. Des lettres patentes royales accordèrent à cet établissement les privilèges dont jouissaient les maisons de fondation royale. Elle servit de noviciat aux aspirants à la Congrégation et s'appelait l'Institution.

Une église y était jointe. La première pierre en fut posée le 11 novembre 1655, et le 7 novembre 1657, on en fit la consécration; elle fut placée sous l'invocation de la Sainte-Trinité et et de l'Enfance de Jésus. On y admirait un bon tableau de Coypel, *Jésus devant Pilate.*

En 1661, un monument en marbre, représentant le cardinal de Bérulle, et dû au ciseau de Jacques Sarrazin, y fut érigé.

En 1792, la Congrégation de l'Oratoire fut supprimée, et l'Institution eut le même sort.

Henriette de France, veuve de Charles Ier, roi d'Angleterre, obtint par lettres patentes, enregistrées au parlement le 19 janvier 1652, l'autorisation de fonder une maison de religieuses de la Visitation à Chailiot. Dans ce but, elle fit l'ac-

quisition d'une grande maison bâtie par Catherine de Médicis et qui avait appartenu après sa mort, au maréchal de Bassompierre. On l'appellait la maison de Grammont.

Henriette demeura pendant quelque temps avec les religieuses qu'elle avait installées dans ce monastère.

En septembre 1656, les religieuses de la Visitation, devenues Dames de Chaillot par suite de la possession de la seigneurerie, obtinrent l'amortissement du château, de la maison du jardinier, des jardins et bois clos de murs, ainsi que le droit de haute justice, sans être tenues de payer finances.

Elles avaient acquis tous ces droits de Marie Damond, marquise d'Estiaux, veuve de Charles Croiset, secrétaire du roi.

Quelques mois auparavant, il y avait eu un arrêt de compétence contre leurs officiers. Le juge de Chaillot avait fait enfermer dans les prisons du lieu deux hommes pour cause de duel. Les deux prisonniers en furent tirés pour être conduits ailleurs, avec défense au juge de connaître des crimes de duel, et le tout fut renvoyé à la connétablie.

Le couvent de la Visitation fut considérablement augmenté. En 1704, Nicolas Frémond, garde du trésor royal, fit rebâtir l'église dans laquelle étaient conservés le cœur d'Henriette, reine d'Angleterre, fondatrice du couvent, et ceux de son fils Jacques II, et de la princesse Marie, sa fille. La reine Marie-Béatrix-Éléonore, femme de Jacques II, fut inhumée dans cette église, dont l'architecture était du plus mauvais goût. Église et communauté furent supprimées en 1790.

Dans la chapelle de saint François de Salles se trouvait un bon tableau de Restout représentant Mme de Chantal et ses religieuses en prière devant l'image de saint François.

Il fut question, sous le premier empire, de construire sur leur emplacement un palais pour le roi de Rome. Ce projet ne fut pas exécuté : on se contenta d'y faire passer le prolongement de la rue des Batailles (cette rue était autrefois un chemin conduisant au village de Chaillot et qui prit le nom de rue Marle. En 1808, on l'appela la rue des Batailles à cause de sa situation qui permettait d'admirer de là les mouvements de troupe qui s'exécutaient au Champ de Mars. Elle allait de la rue Gasté à la barrière Sainte-Marie; elle disparut lorsqu'on traça la place du Trocadéro et les rues aboutissantes.

Ajoutons, puisque nous parlons de Chaillot, qu'en 1659, ce village fut déclaré faubourg de Paris, sous le nom de faubourg de la Conférence.

Malgré la précision de l'arrêt du conseil de 1659, qui ordonna cette érection, les maîtres et gardes jurés de divers métiers attaquèrent les ouvriers et marchands de Chaillot, pour les obliger à prendre des lettres de maîtrise, mais la supérieure et les religieuses de la Visitation s'adressèrent au roi pour qu'il fît cesser le trouble, et le roi, ayant égard à leur requête, déclara par arrêt du conseil du 18 octobre 1707, qu'en érigeant le village de Chaillot en faubourg de Paris, il n'avait jamais prétendu assujétir les habitants aux charges et aux statuts des communautés des arts et métiers de la ville, et en conséquence, il défendit aux maîtres et gardes jurés de ces communautés, de les troubler à l'avenir dans l'exercice de leurs professions.

On voyait en 1652, entre la rue de Bourbon (rue de Lille) et celle de Verneuil, une chapelle qu'on appelait Sainte-Marie et qui avait été élevée en l'honneur de la Sainte-Vierge. Cet oratoire qui dépendait de la paroisse Saint-Sulpice, fut démoli, et sur son emplacement on perça une rue qui prit le nom de rue Sainte-Marie-Saint-Germain. En ces derniers temps ce nom fut changé, et elle s'appelle aujourd'hui rue Allent.

Voilà à peu près tout ce qui fut fait à Paris pendant la Fronde; la politique absorbant tous les esprits, on ne pouvait guère songer à rien fonder d'utile; les grands se faisaient la guerre, et, comme toujours, c'était les petits qui en payaient les frais, et tandis que les premiers, comme le coadjuteur Gondi, ne voyaient qu'une dignité nouvelle à conquérir ou une haute fonction à prendre, les bourgeois espéraient toujours qu'en changeant de ministres ou de maîtres, les affaires iraient mieux, et plus ils délaissaient la boutique pour la place publique, moins ils gagnaient; quant aux artisans de tous états qui quittaient la lime ou le marteau pour prendre le mousquet, ils ne tardaient pas à voir la misère entrer dans leur logis et n'en plus sortir.

En 1653, au moment où le cardinal Mazarin rentra triomphant à Paris, on y comptait quarante mille pauvres, et on peut lire sur le registre de l'hôtel de ville cette mention :

« Nous, prévost des marchands et échevins de la ville de Paris, certifions à tous ceux qu'il appartiendra, que par les registres de la ville, il appert que depuis le samedy vingt-sixième jour d'aoust 1648, jusques à la fin du mois d'octobre 1652, il y a eu dedans ladicte ville, diverses factions qui ont causé de grands troubles et quantités de ruynes, tant en ladicte ville qu'aux environs d'icelle; ayant mesme esté investie fort longtems de gens de guerre, d'armes, estrangers et autres, qui y ont fait tous les maux imaginables, ce qui a empesché les bourgeois et habitants d'icelle de pouvoir vaquer aux faicts de leurs charges et dans leurs propres affaires, pendant cette longue persécution; laquelle fut apaisée par le retour du roy en ladicte ville. »

« Chaque jour, dit l'auteur des *Mémoires du Peuple français*, les ateliers chômaient et se fermaient. La plupart des industriels se plaignaient justement. Il n'y avait de contents que les armu-

riers, les quincailliers, les faiseurs de malles et de valises et de fourreaux de pistolets, les fourbisseurs, usuriers et prêteurs sur gages, les imprimeurs, les colporteurs, les maquignons, les faiseurs de baudriers, les vendeurs de poudre et de balles. »

Quant aux autres ils mouraient de faim.

« A côté des maux réels, se produisaient les paniques, les terreurs imaginaires. Dès les premiers actes d'autorité du Parlement, un émoi perpétuel s'empara des masses ; en 1649, le soir, « aucuns officiers de la ville avec leurs archers « estant à visiter le Palais-Royal avec flambeaux, « donnèrent l'alarme à des femmes et enfants, qui crièrent que l'on bruslait le Palais-Royal ». Tantôt, par crainte de manquer de pain, les habitants d'un quartier ne voulaient pas que les habitants d'un autre quartier en allassent prendre chez leurs boulangers. Tantôt, à l'arrivée d'un régiment allemand autour de Paris, les gens des faubourgs et environs portaient de toutes parts leurs meubles à sauveté dans la ville; tantôt on mettait garnison de soldats à la porte des trésoriers. Le tocsin sonnait tout à coup dans tel ou tel clocher, et soudainement la population était sur pied. Cela n'arrivait souvent que par suite de visites domiciliaires et de rafles d'argent faites chez les financiers. Ou bien les soldats se révoltaient contre leurs officiers pour avoir la solde arriérée, et les Parisiens croyaient à des combats sérieux. Le chapitre des on-dit était interminable et motivait de continuelles alertes. Rarement un jour se passait sans arrestation et quelquefois il se faisait que, sur un soupçon mal fondé, on tentait de jeter un homme à la Seine. »

Ajoutons que les inondations et la disette furent continuelles pendant ces quatre malheureuses années; en 1649, la Seine déborda et fit des ravages considérables ainsi que la rivière de Bièvre ; une neige persistante, puis des maladies en grand nombre, souvent mortelles, amenées par le défaut de nourriture et les privations de tous genres : tous les fléaux semblaient déchaînés sur les Parisiens.

On comprend que dans de telles circonstances, le retour de Mazarin mettant fin aux discordes civiles, fût considéré comme un bienfait.

« Les Parisiens se tuaient au retour de Mazarin pour aller au-devant de lui, dit La Porte dans ses *Mémoires*, et ceux-là mêmes qui avaient été ses plus grands ennemis, furent les plus empressés à se produire et à lui faire la révérence. Je vis une multitude de gens de qualité faire des bassesses si honteuses en cette rencontre, que je n'aurais pas voulu être ce qu'ils étaient, à condition d'en faire autant. J'étais dans le cabinet de la reine, lorsque Son Éminence y entra ; j'y vis, parmi tant de gens de qualité qui s'étouffaient à qui se jetterait à ses pieds, j'y vis, dis-je, un religieux qui se prosterna devant lui avec tant d'humilité, que je crus qu'il ne s'en relèverait point. »

Deux mois après ce retour, le 29 mars, Mazarin fut superbement traité à l'hôtel de ville par le gouverneur, le prévôt des marchands, les échevins et les autres officiers de ville. La table était de quarante couverts, et parmi les convives, se trouvaient les ducs de Guise et d'Arpajon, les maréchaux d'Estrées, de Gramont, de la Motte-Houdancourt, de Senneterre, d'Aumont, d'Hocquincourt, de Grancey, les deux surintendants des finances Servien et Fouquet, Michel Le Tellier, secrétaire d'État, six conseillers de ville et trois quarteniers.

Le dîner fut suivi d'un concert, et le cardinal pour montrer sa libéralité, jeta par les fenêtres des pièces d'argent au peuple, qui se précipita dessus aux cris redoublés de : Vive le roi ! et Vive le cardinal !

Ce fut aussi au mois de mars (le 28) 1653, que le roi et la reine mère posèrent la première pierre de la nouvelle église Saint-Roch, qui fut immédiatement commencée sur les dessins de l'architecte Lemercier ; toutefois le portail ne fut construit qu'en 1736, sous la direction de Robert de Cotte, premier architecte du roi et, ensuite, sous celle de Jules Robert de Cotte, fils du précédent.

Les travaux furent interrompus plusieurs fois faute d'argent, mais enfin, grâce aux libéralités du roi et à celles de divers particuliers (entre autres, le banquier Law qui donna 100,000 livres); l'église fut achevée en 1740.

Le chevet de Saint-Roch est tourné vers le nord, la situation du terrain n'ayant pas permis de le tourner vers l'orient, ainsi que l'est celui des anciennes églises. L'édifice est précédé d'un portail, auquel on arrive par un certain nombre de marches et qui se compose de deux ordres d'architecture superposés, le dorique et le corinthien, surmontés d'un fronton triangulaire couronné d'une croix. On compte huit colonnes au premier ordre et six au second. Ce portail a 27 mètres 21 centimètres de hauteur sur autant de largeur.

Entre les colonnes accouplées qui encadrent la porte centrale, deux statues de François Anguier représentent l'Espérance et la Force.

L'église est divisée en cinq parties distinctes : la nef, le chœur, la chapelle de la Vierge, la chapelle de la Communion ou de l'Adoration et la chapelle du Calvaire.

La nef est longue de 29 mètres 16 centimètres, le chœur de 15 mètres 87 centimètres; leur largeur est de 13 mètres 60 centimètres. Vingt piliers ornés de pilastres doriques revêtus de marbre à leur base soutiennent la voûte de la nef; quarante-huit piliers supportent ses bas côtés, dix-huit chapelles leur servent de ceinture jusqu'au rond-point, trois grandes chapelles sont placées en arrière, deux autres sous la croisée et deux



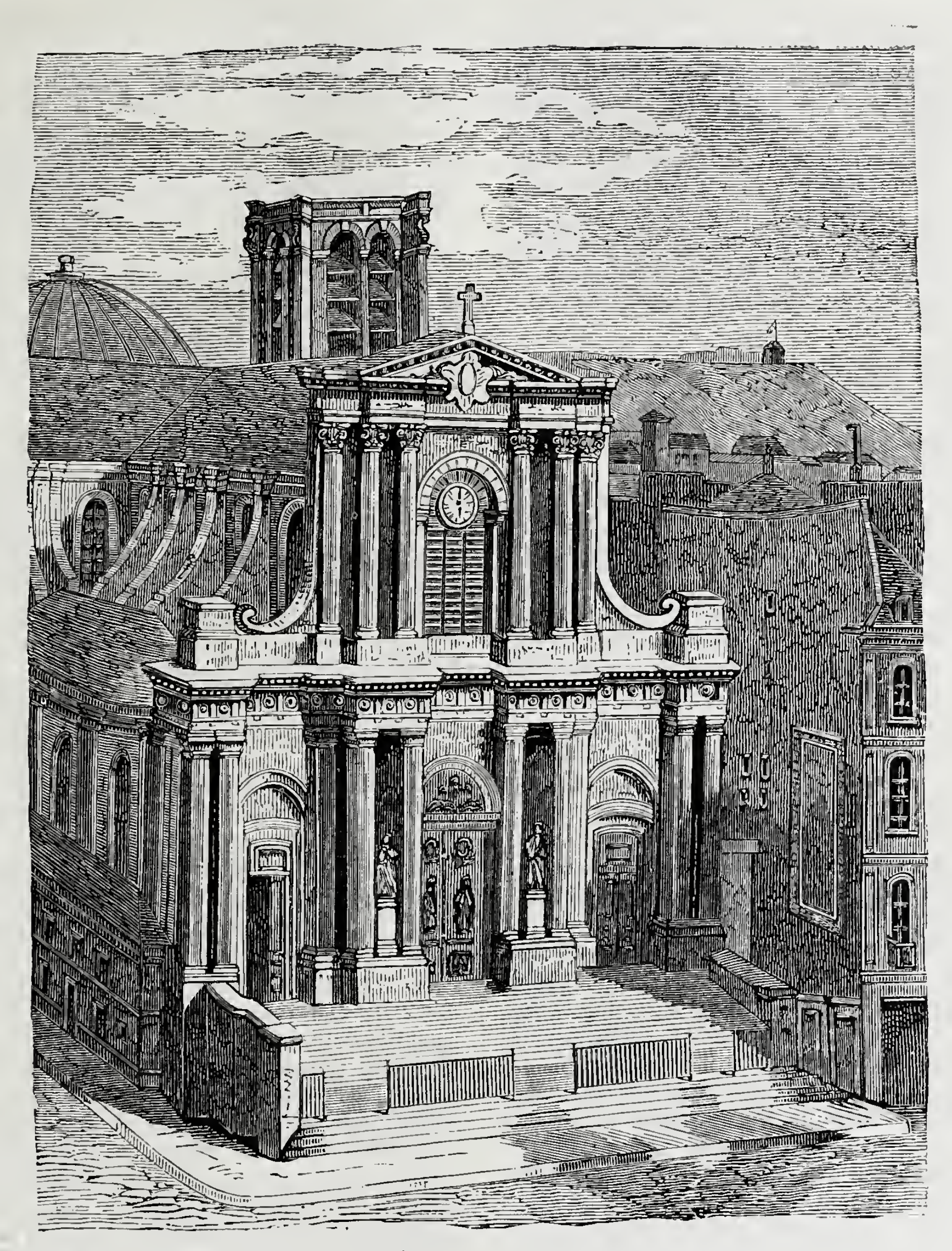
La tour Saint-Roch avant sa démolition.

La tour Saint-Roch après sa démolition.

F. Roy, éditeur. — 111.

Imp. Charaire et fils.





Église Saint-Roch.

autres sont adossées aux piliers de l'entrée du chœur.

La chapelle de la Vierge, située derrière le chœur fut bâtie en 1709 avec les ressources provenant d'une loterie ; elle est de forme circulaire et ornée de pilastres corinthiens; puis vient celle de l'Adoration, dont l'autel représente l'Arche sainte, telle que la Bible en a conservé le souvenir.

Derrière la chapelle de la Vierge, sur le terrain qui servait de cimetière à l'église, est la chapelle du Calvaire, bâtie en 1753, sur les dessins du sculpteur Falconnet et de l'architecte Boullée. Les derniers épisodes de la Passion sont figurés dans cette chapelle, avec une mise en scène d'un grand effet. Au-dessus de l'autel se trouve un calvaire exécuté par Michel Anguier ; la Madeleine éplorée au pied de la croix est représentée par une statue en marbre de la comtesse de Feuquières par Lemoine, et qui était placée jadis auprès du tombeau de Mignard, père de la comtesse. Ce groupe a été complété sous le second empire par une statue de la Vierge, due au ciseau de M. Bogino. A droite de cette chapelle, se voit un très beau groupe du *Christ au Tombeau* dont les figures sculptées par Desseine, sont de propor-

tions colossales. Un autel de bleu turquin, qui n'a pour tout ornement que deux urnes, et au milieu duquel s'élève un tabernacle formé d'un reste de colonne de bronze doré sur laquelle sont groupés divers attributs de la Passion, la robe du Sauveur, la couronne d'épines, la lance, le roseau, les dés, etc., complète la décoration de cette chapelle, où le jour ne pénètre que par une ouverture cachée, de façon qu'un rayon de lumière tombe sur le Christ et l'éclaire, tandis que le reste de la chapelle est plongé dans une demi-obscurité blafarde.

La chaire fut pendant de longues années une des curiosités de Paris ; elle fut dessinée et exécutée par M. Challe, sculpteur ordinaire du roi, qui lui donna plus d'étendue que les chaires n'en ont habituellement, sans l'assujettir à l'ancienne forme circulaire. Le plan de la première face est légèrement cintré. Il y ajouta des ressauts et des arrière-corps, le tout, enrichi de bas-reliefs représentant les Vertus théologales. Toutes les faces sont terminées dans le bas par un gros cordon formé de feuilles de chêne, liées ensemble, et qui sépare la partie supérieure avec l'inférieure. Le massif auquel les vertus sont adossées est orné dans les intervalles des figures de festons de feuilles de chêne, copiées sur les monuments antiques.

« L'abat-voix est fermé par un rideau qui représente le voile de l'Erreur. Il est levé par un génie céleste, emblème de la Vérité. Ce rideau, enrichi à ses extrémités d'une frange dorée, est attaché au pilier auquel est adossé la chaire par de riches cordons, avec beaucoup d'art et de vérité. L'or, dont les figures sont couvertes, contraste singulièrement avec la blancheur éclatante du rideau. La rampe de l'escalier est remarquable par ses ornements de bronze et d'acier bruni. »

Cette chaire a été restaurée par Laperche.

« Malgré ses défauts, dit un auteur moderne, Saint-Roch mérite d'être visité avec l'intérêt qui s'attache aux époques de transition dans l'art. Un observateur exercé y voit facilement la décadence de la grande école d'architecture du siècle de Louis XIV et les commencements d'une réaction qui essaya de remplacer le style pompeux du XVIIe siècle, par ce style d'un pittoresque déclamatoire et faux qui faisait le caractère de la chapelle de la Vierge, située derrière le chœur.»

Ajoutons qu'une nouvelle chapelle a été érigée sur le même emplacement en 1845, par M. Saint-Père, architecte.

L'église de Saint-Roch est très riche en peintures; depuis une trentaine d'années, les chapelles latérales ont été décorées par des artistes de talent. La première, à gauche, est de M. Chassériau, qui y a représenté *Saint François-Xavier* et *Saint Philippe baptisant l'Eunuque;* celle des fonts a été peinte par M. Dureau; celle de saint Nicolas, par M. Collin; celle de la Compassion, par M. Cornu; celle de sainte Suzanne, par MM. Norblin et Herbstroffer.

Celles de droite sont ainsi réparties : La chapelle de l'Enfant prodigue est décorée par M. Quentin ; celle des saintes Femmes, par M. Charpentier; celle de saint Étienne, par M. Roux; celle des Ames du Purgatoire, par M. Boulanger, et celle de saint Pierre, par M. Dureau.

Enfin, les chapelles du chœur ont été décorées de tableaux, encadrés de marbre, et dus à MM. Porion, Tissier, Biennoury, Henri Schœffer, Loyer, Raymond, Devéria, Brisset, Bohn, Brune, et M. Roger a peint, en 1864, la coupole centrale.

Un grand nombre de tableaux et de statues enrichissent encore cette église : on peut citer le *Triomphe de Mardochée*, de Jouvenet ; *Jésus ressuscitant Lazare*, de Vien; *la Circoncision*, de Restout; la *Guérison du Mal des Ardents*, par Doyen; l'*Apparition de Jésus*, par Léthière; *Saint Barthélemy*, de Muller et d'autres de Lorrain, de Lemoine, de Coypel, de Champmartin, de Remy, de Thomas, etc.

Les groupes et les statues sont de Pradier, de Coustou, de Préault, de Renard, de Falconnet, de d'Huez.

Les dalles de Saint-Roch couvraient, avant 1789, les cercueils de plusieurs personnages illustres : l'astronome Maupertuis, le fameux jardinier le Nôtre, Mignard, les sculpteurs François et Michel Anguier, la marquise Deshoulières, la princesse de Conti, l'abbé de l'Épée, etc.

Le 10 août 1821, au-dessus d'un des bénitiers de la grande nef, à gauche en entrant, fut placée une table de marbre avec une inscription indiquant la date de la naissance et celle de la mort du grand Corneille : « L'an 1684, le 2 octobre, M. Pierre Corneille, écuyer, ci-devant avocat général à la table de marbre de Rouen, âgé d'environ 78 ans, décédé hier, rue d'Argenteuil, en cette paroisse, a été inhumé en l'église, en présence de M. Thomas Corneille, sieur de l'Isle, demeurant rue Clos-Georgeau, en cette paroisse, et de M. Michel Bècheur, prêtre de cette église, y demeurant proche. Signé : Corneille et Bècheur. »

Deux autres tables en marbre contiennent la liste des personnages célèbres et des bienfaiteurs de la paroisse, dont les tombes qui se trouvaient dans les églises des environs ont disparu pendant la Révolution.

Le 14 novembre 1856, M. Faudet, curé de Saint-Roch, fit placer dans la seconde chapelle de gauche un monument à la mémoire de l'illustre Bossuet, mort en 1704, sur cette paroisse, rue Neuve-Sainte-Anne. Les armes du célèbre prédicateur surmontent une table de marbre, sur laquelle se trouvent reproduits son acte mortuaire et les noms du curé, du maire et des

membres de la fabrique qui érigèrent le monument.

Si l'aspect de l'église Saint-Roch, sur la rue Saint-Honoré, est agréable au regard, il n'en était pas de même à l'entour. Elle se trouvait encaissée au milieu de vieilles masures perchées en l'air, que dominait une tour carrée, aussi médiocre que possible, au point de vue architectural. Cette tour avait été collée aux flancs de l'église bien après la construction de l'édifice principal. Le conseil municipal de Paris décida en 1878, que cette tour serait démolie, que son emplacement serait recouvert de constructions s'étendant en bordure de la nouvelle rue des Pyramides et qu'on ménagerait un passage latéral à l'église Saint-Roch, entre la rue Saint-Honoré et la rue d'Argenteuil.

Cette décision provoqua une protestation énergique de la part de la paroisse de Saint-Roch, qui s'adressa au ministère de l'Intérieur en vue de faire annuler la décision du conseil municipal.

Toutefois, elle fut maintenue, et voici le projet de travaux qui fut adopté, relativement à l'église Saint-Roch, dont les abords ont été en partie dégagés par l'ouverture du prolongement de la rue des Pyramides.

Entre les nouvelles maisons construites et l'église s'ouvre une petite rue de six mètres de largeur, qui conserve aux fenêtres de l'église l'air et la lumière nécessaires et où peuvent s'abriter les voitures des mariages et des convois, obligées jusqu'ici de stationner dans la rue Saint-Honoré, où elles gênaient la circulation.

Une ouverture de douze mètres est ménagée sur cette voie, afin que, de la rue des Pyramides (qui aboutit aujourd'hui à l'avenue de l'Opéra), on puisse parvenir à l'église par un perron et une entrée monumentale.

La tour qui subsistait en cet endroit a été démolie et on la reconstruit au chevet de l'église, derrière la chapelle de la Vierge pour y recevoir les quatre cloches, déposées provisoirement dans les chapelles latérales et qui forment l'une des belles sonneries de la ville.

Le déblaiement du terrain, du côté de la rue des Pyramides, qui se fit pendant l'été de 1879, mit à jour un grand nombre d'ossements humains, rongés par le temps. Ils indiquaient l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église, supprimé en 1753, pour faire place à la construction de la chapelle dont nous avons parlé.

Terminons cette description de Saint-Roch en notant que, sous la Commune de 1871, l'église n'eut à subir que des perquisitions et des vols, mais les bâtiments furent respectés et les pertes ne s'élevèrent pas à plus d'une dizaine de mille francs.

Nous avons raconté les scènes déplorables qui s'étaient passées le 4 juillet 1652, sur la place de Grève et à l'intérieur de l'hôtel de ville. Le corps municipal voulant rendre à Dieu des actions de grâces « pour avoir délivré les principaux habitans du péril où ils s'estoient trouvez, ordonna une feste à pareil jour de cette année. »

La solennité commença dans l'église du Saint-Esprit par une grand'messe, à laquelle assistèrent le gouverneur, le prévôt des marchands et les échevins, avec les autres officiers de la ville et des notables bourgeois.

Le soir, le roi et la reine mère, accompagnés du duc d'Anjou, du cardinal Mazarin et des principaux personnages de la cour, se rendirent à l'hôtel de ville, où ils eurent le divertissement de la représentation du *Cid*, d'un ballet et d'un feu d'artifice, le tout suivi d'une magnifique collation.

Cette idée de célébrer par une fête l'assassinat de quelques magistrats et bourgeois et la tentative d'incendie de l'hôtel de ville, est au moins originale, mais on la trouva toute simple et les Parisiens d'alors ne songèrent pas à s'en étonner.

Le 6 août, le roi et la reine mère assistèrent à une cérémonie d'un autre ordre : celle de la distribution des prix au collège des Jésuites, prix fondés par le roi, et que pour la première fois, on donnait aux élèves les plus méritants.

On commença par la représentation d'une tragédie appelée *la Suzanne chrétienne* « avec des décorations singulières ». Le roi et la reine prirent place, avec toute leur suite, sur un amphithéâtre dressé au côté gauche du théâtre; vis-à-vis se trouvaient le roi de la Grande-Bretagne, le duc d'York et divers personnages anglais. Après la tragédie, on distribua les prix « et le tout fut terminé par une collation, composée des plus beaux fruits de la saison ».

Le prince de Conti, qui s'était tout à fait réconcilié avec la cour, revint de Bordeaux à Paris et épousa, le 22 février, Marie-Anne Martinozzi, l'une des nièces du cardinal Mazarin. Le mariage fut célébré dans la chapelle du Louvre, en présence du roi et de la reine mère.

Un nouveau couvent de filles du Saint Sacrement fut fondé rue Cassette. C'étaient des religieuses bénédictines de la Conception de Notre-Dame-de-Rambervilliers, qui étaient venues en 1641 se loger à l'abbaye de Montmartre; puis en 1650, elles étaient allées rue du Bac, et de là, rue Férou. Un prêtre de l'église Saint-Sulpice, appelé Picotté, proposa à la reine Anne d'Autriche d'établir ces religieuses dans un couvent spécialement destiné au culte du saint sacrement. Le 12 mars 1654, la croix fut posée sur la porte du monastère, et la reine mère voulut honorer cette cérémonie de sa présence. Après avoir posé la première pierre de l'église, elle s'avança, un cierge à la main, devant le saint sacrement, en expiation des outrages qu'il avait subis pendant la

guerre civile. Une des religieuses devait répéter chaque jour la même expiation. Elle venait, la corde au cou, portant à la main une torche allumée, se mettre à genoux devant un poteau dressé au milieu du chœur et faisait amende honorable à Dieu.

L'église fut achevée en 1659 et bénite le 25 mars de la même année. La communauté fut supprimée en 1790 et les bâtiments furent vendus.

Le 21 mars 1654, Jean François de Gondi, premier archevêque de Paris, mourut à quatre heures du matin; à cinq heures, une assemblée du chapitre eut lieu et un sieur de Labeur prit possession de l'archevêché, au nom du coadjuteur Gondi devenu cardinal de Retz, en vertu d'une procuration que celui-ci lui avait donnée; toutefois, la validité de cette procuration fut contestée, et on prétendit qu'elle avait été fabriquée par le Houx, principal du collège des Grassins, qui avait imité l'écriture du cardinal.

Quoi qu'il en soit, Michel le Tellier parut quelques moments après pour former apposition, au nom du roi, à cette prétendue prise de possession.

Le chapitre se rendit au Louvre pour supplier le roi en faveur du coadjuteur; mais il ne fut pas admis à parler, et, en présence du roi et de la reine, le chancelier lui dit qu'il s'était trop hâté de choisir un successeur à J.-François de Gondi, qu'il lui enjoignait de nommer des grands vicaires pour le gouvernement spirituel de l'archevêché et de réserver le soin du temporel.

Le doyen voulut prendre la parole, mais il en fut empêché.

Trois jours après, un arrêt du conseil était signifié au chapitre.

Les chanoines passèrent outre et reconnurent pour grands vicaires les sieurs Chevalier et l'Avocat, nommés par lettres signées du cardinal de Retz ou du moins prétendues telles, et ces deux vicaires commencèrent à gouverner le diocèse en ordonnant des prières publiques avec exposition du saint sacrement dans toutes les églises de Paris, pour la liberté de leur nouvel archevêque.

Le chapitre exécuta cette ordre dans Notre-Dame et donna l'exemple aux autres églises.

Le coadjuteur était fort effrayé de tout ce qui se passait en son nom, et il finit par donner sa démission d'archevêque; aussitôt après, il parvint à se sauver de sa prison et à gagner Rome.

Dès qu'on sut à Paris (le 8 août) que le coadjuteur était en liberté, on chanta solennellement un *Te Deum* à Notre-Dame, et on fit des feux de joie dans plusieurs quartiers de la ville.

Par lettres patentes du 21 septembre, le roi ordonna à la chambre des vacations d'informer contre la fuite du cardinal; des commissaires furent nommés et l'affaire fut suivie; mais alors une grande ag tation s'éleva parmi les gens d'Église. Le conseil du roi défendit aux grands vicaires du cardinal de Retz, de décerner aucuns mandements.

Un arrêt du même conseil déclara le siège de Paris vacant.

Paris commença à s'occuper sérieusement de ce nouveau sujet de troubles.

Le 4 décembre, un carme appelé Ferdinand d'Ascallano, s'avisa de prêcher publiquement qu'en France, on ne devait l'obéissance qu'aux lois religieuses. Cette doctrine par trop ultramontaine, ne fut pas goûtée par messieurs de la Sorbonne, qui se hâtèrent de la censurer; le parlement ne se contenta pas de cette censure, et ayant cité le supérieur et le régent des carmes à comparaître devant lui, il les admonesta en présence des docteurs en théologie, de façon qu'ils ne fussent pas tentés de recommencer de semblables prédications.

Mais déjà la grande réputation des carmes commençait à se ternir, et le peuple perdait peu à peu le respect qu'il leur avait jusqu'alors témoigné; le mot carme devenait synonyme d'ivrogne et de débauché, à la grande mortification du supérieur, qui, par sa bonne conduite, ne justifiait nullement les accusations portées contre ceux de son ordre.

Le pape étant mort le 7 janvier 1655, son successeur Alexandre VII publia à son avènement une bulle en forme de Jubilé et le cardinal de Retz l'adressa à ses grands vicaires Chevalier et l'Avocat, auxquels il substitua en cas d'absence, les curés de la Madeleine et de Saint-Séverin, archiprêtres, qu'il établit aussi ses vicaires généraux. Ces deux derniers firent aussitôt publier la bulle dans leurs paroisses.

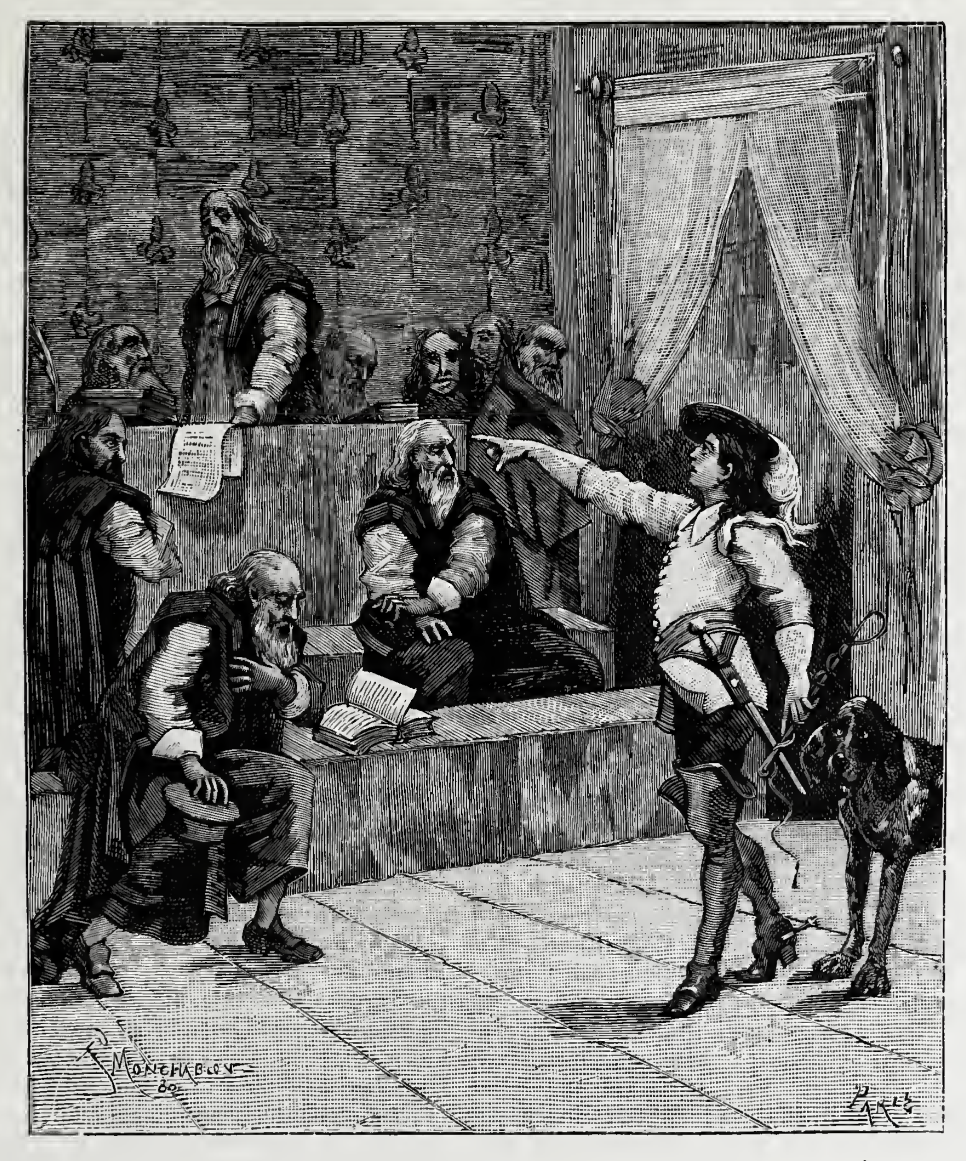
Le cardinal Mazarin manda ces deux nouveaux vicaires, mais le curé de la Madeleine, de Chassebras, se cacha pour n'y point aller, et fit imprimer et afficher aux portes des églises le mandement qui le nommait grand vicaire. Cette affiche était contresignée par son secrétaire Guillotcau.

Les paroissiens s'attroupaient, et, par esprit d'opposition, soutenaient hautement les prétentions du curé.

Les officiers du Châtelet eurent ordre d'informer contre lui, comme auteur de libelles et d'affiches séditieuses et contraires à l'autorité du roi.

On décerna un décret de prise de corps contre lui, et il fut contumacé et crié à son de trompe par les carrefours de Paris.

De son côté, Chassebras fit de nouveau publier et afficher une monition, dans laquelle, après avoir représenté les entreprises dirigées contre la juridiction de l'archevêché, il exhortait et conjurait ceux qui avaient fait ces injures à l'Église à en demander pardon à Dieu et à reconnaître leur faute, afin de ne pas le mettre dans l'obligation procéder contre eux, selon les règles de la discipline ecclésiastique.



Louis XIV, courroucé, fit irruption dans la grand'chambre, en habit de chasse et le fouet à la main.
(Page 112, col. 1.)

La lutte était ouverte.

Une sentence du Châtelet, en date du 27 septembre 1655, déclara le curé banni à perpétuité du royaume, prononça la confiscation de ses biens au profit du roi, et ses bénéfices furent déclarés vacants et impétrables, avec défense à toutes personnes de lui donner retraite ou confort et de le fréquenter.

La sentence ordonnait en outre que ses monitions scandaleuses, séditieuses et injurieuses au roi et aux droits du royaume, seraient brûlées en place de Grève par la main du bourreau, ce qui fut exécuté le même jour.

Toujours caché, mais non soumis, le curé lança une nouvelle monition encore plus violente que la première et s'apprêta à mettre l'interdit sur tout le diocèse; mais le cardinal de Retz, cause de tout ce bruit, ne voulut pas y consentir.

La chambre des vacations dut prononcer la peine de mort contre quiconque imprimerait, publierait, ou afficherait de semblables écrits, mais le président de Novion fut le seul qui mit sa signature au bas de cet arrêt excessif.

L'archevêque de Rouen crut alors devoir intervenir dans le débat et prononça un mandement d'interdiction contre l'évêque de Coutances pour avoir rempli des fonctions épiscopales dans l'archevêché de Paris; le curé de la Madeleine en fit afficher un semblable, au nom du cardinal de Retz et Denis Cochon, ancien évêque de Dôle et

Claude Auvray, évêque de Coutances, reçurent les censures de l'Église, et il leur fut interdit de célébrer la messe dans le diocèse de Paris.

Il devait se tenir à Paris une assemblée générale du clergé.

Le curé de Chassebras fit défense aux prêtres de s'assembler sans la permission de Gondi ou la sienne. Sur ce, les députés du clergé firent connaître à Mazarin qu'ils n'osaient enfreindre cette défense

L'assemblée eut lieu cependant, mais elle ne fut pas nombreuse, et on y décida de prier le pape de nommer lui-même le grand Vicaire de Paris; le pape y consentit, mais en référa au cardinal de Retz, qui nomma avec l'agrément du saint-père le sieur du Saussay curé de Saint Leu ; mais aussitôt nommé, ce nouveau grand vicaire refusa de prêter serment de fidélité au roi, et causa un tel scandale, que dans le chapitre de Notre-Dame, plusieurs chanoines refusèrent d'assister à l'office qu'il célébra le jeudi saint.

C'était la grosse question parisienne du moment; il était à craindre qu'elle devint dangereuse pour la tranquillité publique.

Au reste, elle s'embrouillait tellement, qu'elle finissait par devenir insoluble.

Le cardinal de Retz révoqua Saussay, renomma Chevalier, L'Avocat, Chassebras et le curé de Saint-Séverin. L'acte fut signifié à Saussay, et affiché au coin des rues.

Saussay fut nommé évêque de Toul et sollicita de Chevalier l'autorisation de se faire sacrer à Saint-Denis.

Le Chancelier manda à la cour Chevalier, le fit arrêter sur-le-champ pour s'être permis de donner cette autorisation et l'envoya à la Bastille.

Saussay reçut l'ordre de se faire sacrer à Poissy.

L'Avocat prit le parti de se sauver pour éviter la Bastille.

Et enfin, ce fut le curé de Saint-Séverin qui, seul, eut la liberté de faire les fonctions de grand vicaire.

Revenons à l'année précédente.

Lorsque les troubles du royaume qui avaient fait différer la cérémonie du sacre du roi eurent été apaisés, on songea à en fixer la date, et elle fut indiquée pour le 7 juin 1654. Le 30 mai, le roi, accompagné de la reine mère et du duc d'Anjou, après avoir entendu la messe à Notre-Dame partit avec toute la cour pour Reims.

On fit pendant son absence des prières dans plusieurs églises de Paris, pour attirer la bénédiction du ciel sur la personne du roi, qui revint à Paris le 4 septembre. Le prévôt des marchands et les échevins allèrent à sa rencontre, et le lendemain de son arrivée, qui était le jour de sa naissance il y eut *Te Deum* à Notre-Dame et pendant plusieurs jours, les visites officielles des ambassadeurs étrangers et des corps constitués occupèrent les Parisiens.

L'élection du nouveau pape fut l'occasion de réjouissances publiques. Des feux de joie furent allumés dans les principales rues, et les ambassadeurs de Savoie et de Portugal firent tirer des feux d'artifice et des boîtes.

Le 3 décembre 1654, la cour ordonna l'enregistrement des lettres patentes du roi accordant à Hippolyte de Comans, écuyer, sieur de Soudes, la direction des manufactures et tapisseries de la ville de Paris, avec les honneurs et prérogatives de noblesse et une pension de 1500 livres dont jouissait déjà son frère Alexandre.

Le 23 janvier suivant, la cour rendit un nouvel arrêt portant très expresses défenses à tous pages et laquais de porter dans la ville de Paris, soit de jour, soit de nuit, aucune arme, « comme espées, poignards pistolets, de poche et autres armes à feu et bastons ferrés, et ce, sous peine de mort.

« Veut et ordonne que les pages et laquais qui, après la publication, seront trouvez dans Paris et aux fauxbourgs avec les susdites armes, soient pris et appréhendez au corps et leur procez faict et parfaict par jugement dernier et sans appel sur le procez verbal de capture et punis de peine de mort. »

Cette pénalité paraît excessive, et elle l'était en effet, mais l'audace et les crimes des pages et des laquais avaient fini par combler la mesure.

Depuis une dizaine d'années, les registres du parlement ne cessaient d'inscrire leurs méfaits,

En 1644, on avait vu deux laquais, condamnés aux galères pour assassinat et subissant une détention préalable, rendus soudainement à la liberté par le sieur de Villequier, capitaine des gardes de la reine, qui ordonna à un exempt de briser la porte de leur prison et de donner aux prisonniers la clef des champs; ce qu'il fit.

« Les gens du roi témoignèrent a ladite dame la reine la conséquence de cette affaire et le peu de sûreté dans la ville de Paris, si les laquais espéraient impunité dans les affaires de cette qualité. »

Dans la même année, un huissier, s'étant présenté dans la maison du prévôt de l'hôtel, pour remettre un exploit au frère de ce prévôt, avait été livré aux insultes des pages et des laquais de la maison, qui le fouettèrent et le maltraitèrent à ce point, que le parlement dut commettre des chirurgiens pour le visiter.

Un autre huissier du parlement, voulant empêcher un laquais d'entrer à la grand'chambre, celui-ci tira l'épée et faillit tuer l'huissier.

Le 8 juin 1645, un sieur de Fresque, prétendant à la cure de Saint-Sulpice, voulut en déposséder le titulaire; il arma une troupe de pages et de laquais, qui se ruèrent sur le curé et les prêtres de la paroisse ; et pendant trois jours, les mêmes scènes de violences se renouvelèrent, tant à l'église qu'au presbytère.

Le 15 avril 1646, le prévôt de l'Isle ayant arrêté le chevalier de Roquelaure, quelques gentilshommes assistés de pages et de laquais armés, tentèrent d'arracher le prisonnier des mains des archers. Un combat s'engagea; plusieurs archers furent blessés, d'autres tués, et il fallut que les lieutenants civil et criminel se transportassent sur le théâtre de la lutte avec une force armée imposante, pour avoir raison des agresseurs.

Pendant tout le temps de la fronde, pages et laquais furent mêlés à toutes les rixes. Le 25 juin 1652, plainte fut portée contre eux au parlement: « ils entreprennent de piller les maisons, d'attenter à la vie des magistrats et à celle de plusieurs habitants de cette ville, en sorte que les particuliers ne peuvent plus marcher par les rues, ni vaquer à leurs affaires avec sûreté. »

Le 29 novembre 1653, nouvelle plainte: une multitude de laquais et autres personnes commettent des voies de fait, des violences et empêchent l'exécution de quelques voleurs condamnés par le lieutenant criminel.

En janvier 1654, les carrosses du duc d'Épernon et du sieur de Tilladet s'étant accrochés, les pages et les laquais du duc descendirent et s'avancèrent pour tuer le cocher de Tilladet; celui-ci voulut les empêcher; il mit pied à terre pour défendre son cocher et fut tué par les laquais.

Le 3 juillet de la même année, en compagnie de « vagabonds, gens sans aveu portans armes à feu et autres, exercent de nouvelles violences et s'emparent du cadavre d'un homme condamné à mort et exécuté sur la roue. »

Bref, c'est continuellement de nouveaux excès qu'il faut réprimer, et naturellement, leur fréquence et leur importance exigent une sévère répression.

Les dispositions de l'arrêt du 23 janvier 1655 furent donc lues et publiées dans les carrefours selon la forme accoutumée, et, de plus, les commissaires du Châtelet furent mis en demeure de faire immédiatement les perquisitions nécessaires pour se saisir de tous les vagabonds et gens sans aveu qui se trouvaient dans la ville. On eut aussi à sévir contre les cordeliers; le 26 janvier, la cour, après avoir entendu le prévôt des marchands, les échevins et les gens du roi qui se plaignaient de violences commises par les religieux sur les remparts, ordonna qu'il serait informé contre eux, et nomma à cet effet Charles le Prévost et Jean Doujat conseillers.

A propos des remparts, notons qu'au mois de décembre précédent, des lettres patentes permirent à Etienne et à Jean Michel, jardiniers à Paris, d'établir une glacière sur le rempart allant de la porte Saint-Antoine au Calvaire, à la condition que la neige et la glace qui y seraient conservées, ne pourraient être vendues plus de 18 deniers la livre.

Le chantre de l'église de Paris rendit une sentence pour faire exécuter les règlements antérieurs qui défendaient que les jeunes garçons et les jeunes fille fréquentassent les mêmes petites écoles « pour remédier et obvier aux désordres, abus et malversations qui sont arrivez et peuvent arriver journellement es dites écoles par le meslange des filles avec les garçons, dans la dépravation du siècle présent, où l'on ne peut apporter trop de circonspection pour la conduite de la jeunesse. »

Cette sentence signée le Masle, conseiller du roy en ses conseils d'État et privé, prieur et seigneur des Roches-Saint-Paul, chantre et chanoine de l'église cathédrale et métropolitaine de Paris, collateur, juge et directeur des petites écoles de la ville, fauxbourgs et banlieues de Paris, portait condamnations de tous ceux qui y contreviendraient à quatre livres parisis d'amende, applicables à l'Hôtel-Dieu de Paris, et en cas de récidive, « les déclarons décheüs du droit de tenir écoles, et ordonnons qu'il sera pourveu d'autres maistres ou maistresses en leur lieu et place ».

Le 18 Mai 1655, le roi quitta Paris au son des instruments et aux acclamations du peuple pour se rendre en Picardie; il y rentra le 7 septembre, et à son retour, pour fêter l'heureux succès de sa campagne, il y eut encore des feux de joie allumés en différents endroits, et les Parisiens admirèrent fort celui que l'ingénieur Malo fit dresser sur la Seine en face les jardins du Louvre.

La ratification du traité de paix arriva à Paris le 4 décembre, et il fut décidé que la publication s'en ferait le jeudi suivant 9. Les échevins, accompagnés des conseillers de ville, tous à cheval ainsi que les officiers du Châtelet, suivis des 300 archers de la ville, de deux hérauts d'armes avec leurs cottes et masses, de six trompettes du roi, etc., se transportèrent dans la cour du palais de Justice remplie d'une foule considérable, et après que les trompettes eurent sonné trois fanfares, les hérauts publièrent la paix entre la France, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande.

La même cérémonie avait été faite auparavant à la porte du Louvre en présence du roi et de toute sa cour, les compagnies des gardes françaises et suisses étant sous les armes.

Après que cette publication eut été réitérée sur les autres principales places de la capitale et tandis qu'on allumait un grand feu de joie à la Grève, tous les canons et les boîtes d'artillerie, tant de l'hôtel de ville que de l'arsenal et de la Bastille, tiraient, des feux furent allumés dans toutes les rues et des réjouissances publiques eurent lieu partout.

Décidément, le jeune monarque était un roi heureux, tout lui réussissait, et M. le cardinal Mazarin un grand ministre!

Et le parlement avait eu bien tort de se montrer si mal disposé pour lui!

Il est bon d'ajouter que les succès remportés par les armes françaises contre les ennemis du

dehors coûtaient fort chers et que si le peuple, facile à amuser par des feux de joie et des réjouissances publiques, croyait entrer enfin dans une ère de prospérité et de bonheur, le parlement plus soucieux de ses intérêts et plus à même que lui de juger de l'état réel des finances, voyait avec inquiétude le nombre d'édits bursaux et de mesures ruineuses que l'urgence des besoins faisait inventer au cardinal pour se procurer de l'argent.

Il y avait dans l'administration un désordre qui consommait par anticipation les revenus des années subséquentes, et c'était grave.

Au mois de mai, le roi avait fait enregistrer plusieurs de ces édits dans un lit de justice qu'il avait été tenir au parlement. Il comptait sur leur exécution, lorsque les magistrats, sous prétexte que la présence du monarque avait gêné la libre expression des suffrages, jugèrent à propos de se réunir pour délibérer entr'eux afin de réviser l'assentiment qu'ils avaient donné.

Le roi était parti à Vincennes, satisfait de l'obéissance de son parlement.

Lorsqu'il apprit ce qui s'était passé, il en fut si courroucé, que, quittant Vincennes en habit de chasse, botté, éperonné et le fouet à la main, il fit soudain irruption dans la grand'chambre, où les magistrats s'étaient assemblés ;

« — Messieurs, leur dit-il, chacun sait les malheurs qu'on produits les assemblées du parlement, je veux les prévenir désormais. J'ordonne donc qu'on cesse celles qui sont commencées sur les édits que j'ai fait enregistrer en lit de Justice. »

Et comme les conseillers se regardaient aussi étonnés des paroles du roi que de sa présence et de son costume :

— Monsieur le Président, continua Louis XIV, je vous défends de souffrir ces assemblées et à pas un de vous de les demander. »

Et laissant là les magistrats stupéfaits, il partit.

Le lendemain, ceux-ci parlaient de s'assembler de nouveau ; mais Mazarin leur envoya Turenne, qui arrangea l'affaire et obtint de messieurs du parlement qu'ils se tiendrait cois.

Le 4 février 1646, les maîtres peintres et sculpteurs de Paris, avaient présenté une requête au roi tendant à ce qu'il fût ordonné que le nombre des peintres de la maison du roi fût réduit à quatre ou six au plus, et ceux de la reine à pareil nombre, aux quels seuls il serait permis, lorsqu'ils ne seraient pas employés par le roi, de travailler en chambre pour les maîtres, et que défense leur fût faite d'entreprendre aucun ouvrage d'art, soit pour les églises, soit pour les particuliers, à peine de confiscation desdits ouvrages et de 500 livres d'amende ; qu'ils ne pourraient sous les mêmes peines, tenir boutique ouverte, ni exposer en vente aucuns tableaux ni autres ouvrages.

Un arrêt fut rendu au mois d'Août 1647, qui ordonnait qu'avant de faire droit, ceux qui prenaient la qualité de peintres et de sculpteurs du roi ou de la reine seraient appelés en la cour pour prendre connaissance des pièces du procès.

Cet arrêt fut signifié à tous les artistes privilégiés, sans en excepter même ceux qui, à titre de commensaux et domestiques, etaient logés au Louvre. Le Brun seul fut mis hors de cause.

Mais les artistes irrités par cette signification dont ils ne tinrent aucun compte, conçurent le projet d'obtenir l'établissement d'une école ou académie royale de peinture et de sculpture. Le Brun en écrivit les statuts, qu'il discuta avec Têtelin l'aîné, puis, comme d'autres artistes, Sarrazin, Corneille, d'Egmont, s'assemblaient souvent au logis de Charmois, peintre-amateur, Le Brun leur communiqua son idée, et Charmois qui était secrétaire du maréchal de Schomberg, employa son crédit pour la faire réussir.

Il présenta une requête au roi et à son conseil, par laquelle les peintres et les sculpteurs suppliaient qu'on les délivrât de l'obligation d'une maîtrise, incompatible avec l'art.

Cette requête fut signée par Le Brun, Sarrazin, Perrier, Bourdon, la Hire, Corneille, J. d'Egmont, Van Obstat, Hanse du Guernier et plusieurs autres ; elle fut présentée et lue au conseil le 20 janvier 1648 ; le conseil rendit séance tenante un arrêt conforme, et M. de la Vrillière secrétaire d'État, fut invité à en délivrer immédiatement l'expédition.

L'académie royale de peinture et sculpture tint ses premières séances, tantôt chez Charmois, tantôt dans l'appartement occupé par Beaubrun.

Les statuts furent homologués et portaient création de douze anciens tenus de poser le modèle, chacun pendant un mois. Ces douze furent Le Brun, Ch. Errard, S. Bourdon, L. de la Hire, J. Sarrazin, M. Corneille, F. Perrier, L. Beaubrun, E. Le Sueur, J. d'Egmont, peintres ; Gérard Van Obstat et Simon Guillin sculpteurs.

Charmois, nommé chef de l'académie, emprunta d'un de ses amis un appartement dans sa maison, située près Saint-Eustache, pour y établir son siège ; mais en février 1648, elle s'installa à l'hôtel de Clisson, rue des deux Boules.

Malheureusement, l'académie manquait de fonds ; chaque académicien nouveau dut verser deux pistoles en recevant ses lettres de provision, bientôt, on obligea les élèves à payer dix sous par semaine et une cotisation annuelle fut exigée de chaque académicien.

Un arrêt contenant ces dispositions fut rendu le 3 juillet 1649.

Cependant plusieurs membres ne payaient pas exactement la cotisation et quelques uns se plaignirent de sacrifier non seulement leur temps aux élèves, mais encore d'être forcés de donner de l'argent.

D'un autre côté, Mignard, le peintre, piqué de ce que l'académie ne l'avait pas appelé dans son sein, alla trouver les jurés de la communauté des



F. Roy, éditeur. — 112

Imp. Charaire et fils.

Ancien pont de la Tournelle avant sa reconstruction actuelle.





Intérieur de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

peintres, et sur son conseil ils fondèrent une école de peinture, sous la direction de vingt-quatre anciens, et Mignard en fut nommé non pas directeur mais prince.

Cette rivalité ne produisit rien de bon; alors quelques artistes conçurent le projet de réunir les deux sociétés en une seule. Il y eut des assemblées générales, des conférences, mais la division ne fit que s'accentuer et les jurés présentèrent une requête au parlement le 31 janvier 1651, par laquelle ils demandèrent que, sans avoir égard à l'arrêt constitutif de l'académie, la cour règlât le nombre des privilégiés.

Un arrêt du 2 mars reçut les jurés opposants et les admit à fournir leurs moyens. Alors on négocia de nouveau.

Les deux compagnies se soumirent à l'arbitrage de M. Hervé, conseiller au parlement.

Celui-ci décida, le 4 août 1651, que les lettres patentes de l'académie seraient enregistrées en la cour et que les académiciens et maîtres feraient homologuer un acte de jonction.

Les jurés refusèrent; cependant après quelques nouvelles réunions, un arrêt du parlement du 7 juin 1652, déclara l'union.

Mais alors, la question de préséance gâta tout;

les jurés voulaient avoir le pas sur les académiciens, et réciproquement.

Enfin, il fut convenu que le chef de l'académie présiderait aux assemblées, qu'en son absence, son siège serait vacant, et que les quatre jurés se tiendraient à sa droite et un ancien de l'académie à sa gauche.

Puis on changea de logement; on loua le second étage d'une maison appelée maison Sainte-Catherine, qui était située rue des Déchargeurs, et enfin, en 1653, les deux compagnies s'assemblèrent dans ce local.

Ce fut alors que Ratabon, l'intendant des bâtiments du roi, imagina de mettre l'académie sous le patronage de Mazarin.

Les nouveaux statuts furent enregistrés au parlement le 24 décembre 1654, et des lettres patentes royales furent accordées à l'académie au mois de janvier 1655.

Il fut convenu que la publication de tous ces changements se ferait dans une assemblée générale extraordinaire des deux compagnies.

Elle eut lieu le 3 juillet.

Ce jour-là, on décora la salle commune d'une belle tapisserie de haute lisse, d'une table couverte de velours cramoisi, devant laquelle étaient trois fauteuils de même étoffe, enrichis de franges et de dentelles d'or.

Ratabon prit place sur un des fauteuils, et annonça à l'assemblée les bonnes dispositions du roi à l'égard de l'académie, et pria le secrétaire de lire les lettres patentes par lesquelles le roi déclarait destiner et affecter la galerie du Collège royal de France au logement de l'académie jusqu'à l'entière construction de ce collège, et lui faisait don de 2000 livres par an pour être employées à entretenir les modèles et payer les professeurs. Le roi déchargeait en outre les 30 membres de l'académie ayant titre de directeur, recteurs, secrétaire, trésoriers et professeurs de toutes tutelles, curatelles, guet et gardes.

Les académiciens furent satisfaits, mais les jurés de la communauté des peintres et les maîtres qui en faisaient partie ne le furent pas, et ils quittèrent brusquement la séance.

Seconde assemblée le mardi suivant, dans laquelle Mazarin fut déclaré protecteur et le chancelier Seguier vice-protecteur.

Cette fois, les maîtres de la communauté furent si furieux, qu'ils se retirèrent définitivement de l'académie, et ils emportèrent tous les meubles et les figures en plâtre qui servaient de modèles.

Autre difficulté, lorsque l'académie voulut prendre possession de la galerie du Collège royal de France, le directeur de ce collège, qui était alors le cardinal Barberin, grand aumônier de France, s'y opposa.

Ratabon songea alors à obtenir un local dans le Louvre, mais il n'y en avait pas de vacant. Sarrazin qui y était logé, céda le sien moyennant 2000 livres; l'académie s'y installa, mais elle le trouva bientôt incommode. Enfin, elle en obtint un autre qu'elle quitta pour aller occuper la galerie du palais Brion qui faisait partie du Palais-Royal; elle y resta jusqu'au 2 février 1692, où elle fut transférée au vieux Louvre.

L'académie royale de peinture et sculpture se maintint sans éprouver de changement jusqu'à la Révolution de 1789.

Elle devint comme l'Académie française, dont nous avons parlé, une des classes de l'Institut, lors de sa création.

Il existait au village de Gentilly un monastère de religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus destinées au soulagement des malades. Par lettres patentes du mois de juillet 1655, ces religieuses furent autorisées à s'établir dans l'un des faubourgs de Paris; ces lettres patentes furent enregistrées au parlement le 29 février 1656, à la condition que le revenu que les hospitalières possédaient serait uniquement employé à la nourriture des pauvres filles et femmes malades.

Elles se fixèrent dans la rue Mouffetard au nombre de douze, et le monastère fut appelé Hospitalières de la Miséricorde de Jésus sous le nom de Saint-Julien et de Sainte-Basilisse, ordre de Saint-Augustin.

Le couvent fut supprimé en 1790.

En 1655, vinrent s'établir à l'hôtel d'O, dans la rue Vieille-du-Temple, les religieuses hospitalières de Saint-Anastase, qui étaient auparavant logées à l'hôpital Saint-Gervais, dont nous avons parlé. Elles achetèrent cet hôtel pour le prix de 135,000 livres.

Louis XIV, par lettres patentes d'août 1656, permit ce transfert, à la condition de continuer à l'hôtel d'O l'hospitalité qui était donnée à l'hopital Saint-Gervais. Tout homme qui se présentait dans cette maison devait y être hébergé pendant trois jours.

En 1790, l'hôpital fut supprimé, l'hôtel démoli, et sur son emplacement on fit un marché.

Nous avons dit que le pont de la Tournelle détruit en 1637 avait été rebâti en bois. En 1648, on s'aperçut qu'il était en fort mauvais état, mais ce fut bien pis, lorsqu'en 1651 une partie de ce pont fut emporté par une crue de la Seine.

Il fallut bien songer à le rebâtir.

Toutefois, ce ne fut qu'en 1654, que le roi signa le 3 juillet, des lettres patentes ordonnant que le prévôt des marchands et les échevins feraient incessamment travailler à la reconstruction en pierre de ce pont, suivant l'adjudication qui en avait été faite au bureau de la ville à Noblet et à ses associés; qu'il en avanceraient les frais et emprunteraient même les fonds nécessaires dont ils se rembourseraient au moyen d'un péage de deux deniers par personne qui passerait sur le pont, six pour un cavalier et douze par chaque chariot ou carrosse.

Les travaux marchèrent assez vite pour l'époque, car, en 1656, on put lire un distique gravé sur une table de marbre posée entre les arcades de ce pont par les soins du prévôt des marchands et des échevins, et indiquant la date de la construction.

Il fut restauré, abaissé et élargi sous le règne de Louis-Philippe.

Aujourd'hui, ce pont qui compte six arches à plein cintre de 15 à 17 mètres d'ouvertures, mesure 16 mètres de largeur, y compris les trottoirs sur 116m 60 de longueur.

Pendant les troubles de 1652, les religieuses de la Madeleine du Trainel ne se trouvant pas en sûreté à Melun, étaient venues chercher un asile à Paris, mais elles avaient dû demeurer dans une maison particulière ; en 1654, après l'apaisement des discordes civiles, elles songèrent à fonder un monastère et achetèrent dans ce but une grande maison située rue de Charonne avec un grand jardin. La reine Anne posa la première pierre de l'église de ce couvent, et fit aux religieuses plusieurs donations.

C'était l'abbesse du Paraclet qui nommait la prieure de cette maison placée sous la juridiction de l'archevêque de Paris. Le garde des sceaux d'Argenson augmenta les bâtiments et les revenus du couvent; il fit restaurer et décorer l'église à côté de laquelle il fit bâtir une chapelle dédiée à saint René. Le cœur de ce magistrat y fut déposé après sa mort et la duchesse d'Orléans douairière, ainsi que sa fille, l'abbesse de Chelles, y furent inhumées ; la duchesse avait aussi grandement augmenté les bâtiments de cette communauté, qui contenait en superficie 13,502 mètres ; elle fut supprimée en 1790 et les bâtiments furent vendus en deux lots les 21 floréal an VIII et 5 brumaire an X. Ce fut dans ces vastes corps de logis, que Richard Lenoir établit plus tard un magnifique établissement destiné à la filature du coton.

Nous avons parlé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, simple chapelle construite en 1230 dans le fief du Chardonnet, rue des Bernardins et qui avait pris ce nom des chardons qui y poussaient partout, et érigée en paroisse en 1243. Cette église qui n'avait été consacrée qu'en 1425, fut entièrement reconstruite en 1656. Elle n'était pas terminée, lorsqu'elle fut bénite le 15 août 1667, par M. de Péréfixe, archevêque de Paris. Les travaux interrompus ne furent repris qu'en 1705, et achevés en 1709 (à l'exception du portail, qui le fut beaucoup plus tard), grâce aux fonds résultant d'une loterie.

L'intérieur est décoré d'une architecture d'ordre composite en pilastres dont les chapiteaux ont une forme singulière ; le chœur est pavé en marbre. Les socles des piliers sont aussi revêtus de marbre ; malheureusement, la façade à gauche de laquelle s'élève une tour carrée plus ancienne (1625) que le reste de l'église, consiste en un mur plat qui manque des ornements les plus indispensables. Il est question depuis longtemps d'y élever un véritable portail, celui qui existe n'étant qu'indiqué.

Ce fut là que furent inhumés le premier président Jean de Selve, Jérôme, Bignon, de Voyer de Paulmy, d'Argenson et la mère de Le Brun, dont on voit l'admirable tombeau exécuté par par Collignon et Tuby, sur les dessins de Le Brun. En face de l'entrée de la chapelle se trouve un autre monument élevé à la mémoire de l'illustre artiste ; il se compose de figures allégoriques et d'une pyramide avec le buste de Le Brun par Coysevox. Santeul fut aussi inhumé dans cette église, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Victor, dont il était chanoine.

La décoration artistique consiste en tableaux de Dupuy, Destouches, Valentin, Le Brun, Coypel, Le Sueur, Mignard, Corot, Desgoffes, Natoire, etc.

Sous le second empire on restaura Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui se trouve maintenant sur le boulevard Saint-Germain. La statue de la Vierge qui existe dans la chapelle terminale, fut éclairée par une ouverture circulaire percée au centre de la petite coupole qui couronne la niche.

Ce fut aussi en 1656, que fut édifié dans la rue de Thorigny un vaste hôtel appartenant à Aubert de Fontenay, qui avait fait fortune dans les gabelles, ce qui fit qu'on donna à son habitation le nom d'hôtel « salé » ; c'est encore sous cette appellation qu'il est connu dans le quartier du Marais.

L'ambassade de Venise y fut logée, puis vint le maréchal de Villeroy, ensuite M. de Juigné ;

L'École centrale des arts et manufactures fondée en 1829, occupe l'hôtel salé, ou pour mieux dire, l'hôtel de Juigné, qui est son nom réel.

Cette même année 1656, on commença à bâtir la nouvelle église Notre-Dame-des-Victoires en remplacement de celle dont Louis XIII avait posé la première pierre en 1629, que les augustins déchaussés dits Petits-Pères ne trouvaient plus digne de leur couvent ; bien qu'elle fût loin d'être terminée, elle fut bénite en 1657, mais on avait été obligé d'interrompre les travaux faute d'argent. Ce fut sur les plans de Pierre Lemuet, ingénieur et architecte du roi, que l'on commença à édifier l'église, l'architecte Libéral Bruant la fit sortir à six ou sept pieds de terre. Lorsque les travaux furent repris en 1737, ce fut sous la direction de l'architecte Gabriel Ledue, qui perfectionna le plan primitif, en y ajoutant les tribunes qui sont dans les quatre gros piliers qui devaient porter le dôme et en changeant la place du maître-autel.

L'architecture est d'une grande simplicité; le portail se compose de deux ordres : le corinthien superposé à l'ionique ; un fronton triangulaire surmonté d'une croix, couronne le tout.

Cette église qui a aujourd'hui six chapelles de

chaque côté, n'en eut longtemps que trois. L'une des plus remarquables est la chapelle de Notre-Dame de Savonne, décorée d'après les dessins de Claude Perrault; on y voit la statue de la Vierge représentée telle qu'un paysan nommé Antoine Botta, du village de Saint-Bernard près Savonne, affirma qu'elle lui était apparue.

Cette chapelle est un lieu de pèlerinage et le siège d'une confrérie qui compte des membres nombreux dans le monde entier. Elle est presque entièrement décorée d'*ex-voto*, ainsi que les piliers et les arcades de la nef.

Autour du chœur, règne une boiserie richement sculptée.

On remarque aussi le tombeau du compositeur Lulli par Cotton, qui occupe la première chapelle, celui de Jean Vassal, secrétaire du roi, par le même; celui du marquis de L'Hôpital et de sa femme, par Poultier; celui de Gédéon Dumetz, comte de Rosnay, et plusieurs autres d'importants personnages.

Le chœur est décoré de sept grands tableaux de Van Loo, dont le plus remarquable représente le roi Louis XIII et le cardinal de Richelieu rendant grâces à la Vierge de la prise de la Rochelle.

L'église Notre-Dame-des-Victoires qui fut terminée en 1640, par l'architecte Cartault à qui on doit le portail, et formée d'une seule nef d'ordonnance ionique, est longue de 43 mètres, large de 10m70, et élevée de 18 mètres.

Le revenu de la sacristie était de 30,000 livres par an, avant la Révolution.

Le cloître, qui touchait autrefois à l'église, consistait en un grand corps de bâtiment carré qui renfermait quatre dortoirs se communiquant de plain-pied avec un grand nombre de cellules. Il y avait aussi quatre ailes d'un double cloître superposé ; la partie supérieure était ornée d'un grand nombre de tableaux de valeur par Olivet.

Le réfectoire avait 30 mètres de long et près de neuf de largeur.

Cette immense pièce, éclairée par douze fenêtres, était aussi décorée de peintures de prix.

Au reste, le couvent des Augustins déchaussés passait pour un des plus beaux de Paris.

Mais c'était surtout sa bibliothèque qui était remarquable; elle se composait, avant la Révolution, de plus de 25,000 volumes de choix, soigneusement rangés dans trois pièces dont, la première, servant d'entrée, avait 83 pieds et demi de longueur sur 14 de largeur.

Le vaisseau principal de cette bibliothèque mesurait 131 pieds de longueur sur 19 de largeur et 14 de hauteur ; les faces étaient occupées par 31 armoires de sept pieds de haut, renfermant chacune six tablettes de livres, et des tableaux de grands maîtres la décoraient.

En 1701, un cabinet de médailles, d'antiques et d'histoire naturelle, avait été annexé à la bibliothèque, puis un cabinet d'estampes.

C'était aussi dans l'intérieur de ce monastère que se trouvait, au commencement du XVIIIe siècle, le dépôt de la marine, et en 1711, le comte de Toulouse, amiral de France, ordonna qu'on y apporterait toutes les cartes, les plans, les journaux de navigation, les mémoires, les descriptions, les visites de rades, ports et principaux mouillages des quatre parties du monde.

C'était la plus belle collection qui existât au monde.

En 1760, le dépôt de la marine fut transporté à Versailles.

La révolution de 1789 supprima l'église et le couvent.

L'église servit quelque temps de local à la Bourse de Paris. Rouverte le 9 novembre 1809, elle fut rendue au culte et devint première succursale de la paroisse Saint-Eustache.

Une grande partie des bâtiments du cloître fut affectée à la mairie du 3e arrondissement (aujourd'hui 2e), ainsi qu'à une caserne d'infanterie.

Mairie et caserne furent reconstruites, ainsi qu'on le verra plus loin.

Pendant la Commune de 1871, l'église eut à supporter la perte d'un grand nombre d'objets précieux qui furent volés, et dont l'importance est d'environ 300,000 francs.

Ajoutons que ce qu'on appelle la place des Petits-Pères était, avant l'édification de la nouvelle église, la cour du monastère ; elle fut élargie en 1765.

Le 8 septembre 1656, grand remue-ménage à Paris pour l'entrée de la reine Christine de Suède qui, faisant un voyage d'agrément venait visiter la capitale. Le 1 septembre il y avait eu grande conférence au bureau de la ville pour arrêter le programme de la cérémonie.

« Des escouades de soldats, honnestement vestus » durent y figurer ; mais à l'égard des munitions, comme on avait remarqué que lorsque les soldats tiraient, il en résultait toujours quelques accidents fâcheux, il fut convenu qu'ils porteraient tout simplement un mousquet « ayent une mesche pour la décence ».

Le rendez-vous général des troupes était à la Place-Royale.

« Chaque soldat, quand mesme ce seroit un caporal, se tiendra dans le lieu où le hazard des coupures l'aura mis, sans affecter d'estre au premier rang, attendu que ce seroit une trop grande confusion, s'il falloit démeler toutes les qualitez d'un chacun : joint que cela ne tire point à conséquence, et qu'on verra aussi bien au dernier rang qu'au premier, puisque la reine doit tourner tous les bataillons. »

La reine arriva précédée d'une escorte de plus de 1000 cavaliers et montée sur un grand cheval blanc couvert d'une housse en broderie d'or et d'argent, les pistolets à l'arçon avec les chaperons en broderie. Son vêtement consistait en un



FRANÇOIS Ier

D'après le tableau appartenant à M. le Président de Mesmes. (Gaignères.)

XVIe SIÈCLE

F. Roy, éditeur





Les moines posèrent le saint sacrement sur la brèche, afin de désarmer les assaillants. (Page 424, col. 1.)

justaucorps d'écarlate et une jupe aussi brodée d'or et d'argent, son chapeau était orné de plumes noires et elle tenait une canne à la main.

A son arrivée au faubourg Saint-Antoine, elle trouva la bourgeoisie de Paris en armes au nombre de plus de 15,000 hommes.

Le roi avait envoyé le duc de Guise la chercher, ainsi que le sieur de Berlise, introducteur des ambassadeurs, avec 50 gardes du corps, des valets de pied du roi et plusieurs officiers de sa maison.

Le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, et le prévôt des marchands avec le corps de ville, qui l'attendaient à la porte Saint-Antoine, descendirent de cheval dès qu'ils l'aperçurent, la saluèrent et lui présentèrent le dais, qu'elle ne voulut pas accepter.

Il fut porté devant elle par les quatre échevins, et successivement par les corps des marchands.

Les 300 archers de la ville ouvrirent la marche. puis les gardes du gouverneur et les officiers du corps de ville ; les six corps des marchands suivaient et après eux venaient les quarteniers et conseillers de ville, le procureur du roi, le greffier, le receveur, le prévôt des marchands et le gouverneur qui précédaient immédiatement la reine.

Lorsqu'elle fut arrivée à Notre-Dame, le doyen la complimenta au nom du chapitre, la conduisit au chœur, où on chanta un *Te Deum*, et l'accompagna ensuite à la porte de l'église.

En sortant, elle monta dans une calèche découverte et se rendit au Louvre où son apparte-

ment avait été préparé ; elle y reçut toutes les visites officielles, passa quelques jours à Paris qu'elle visita, sans oublier l'Académie, où elle fut complimentée par Patru et s'en retourna pour revenir l'année suivante. Mais dans l'intervalle, elle avait fait tuer à Fontainebleau son écuyer Monaldeschi, qui était aussi son amant, et ce meurtre lui avait considérablement nui dans l'esprit des Parisiens ; aussi cette seconde fois, on la reçut avec une froideur marquée.

Ce fut encore en 1656, que fut fondé l'hôpital général pour les pauvres ; en 1612 on avait acheté trois maisons aux faubourgs Saint-Victor, Saint-Marcel et Saint-Germain, pour servir de maisons de refuge à tous les pauvres des deux sexes; mais ces établissements furent à peu près abandonnés au bout de six années, tant à cause du peu d'autorité qu'avaient les administrateurs, qu'en raison de la difficulté qu'ils éprouvaient à veiller constamment sur des gens retenus de force sans avoir commis aucun crime.

Il ne restait que l'hôpital de la Pitié, où l'on entretenait encore un certain nombre d'enfants et de vieilles femmes infirmes.

La ville et les faubourgs regorgeaient de vagabonds et de gens sans aveu.

Le roi signa un édit le 26 avril 1656, portant établissement d'un hôpital général, pour y renfermer tous les mendiants; le parlement l'enregistra le 1er septembre, et quatre maisons furent disposées pour recevoir les pauvres: ce furent la Pitié, Bicêtre, la maison de Scipion, et la Salpêtrière.

Disons d'abord un mot de cette maison.

Un règlement daté du 20 avril 1648, avait affecté au « renfermement des filles et femmes débauchées » les bâtiments de la Salpêtrière ou Petit-Arsenal, situés au faubourg Saint-Victor près du confluent de la Seine et de la Bièvre.

Un brevet du 1er juillet 1653, plaça cet établissement sous la direction des administrateurs des « pauvres enfermez », et le cardinal Mazarin le fit disposer selon ses vues.

Lorsque le roi le donna en 1656 à l'Hôpital-Général « avec tous les bâtiments et héritages qui en dépendaient », cette maison destinée à prendre plus tard une si grande importance, consistait « en un grand emplacement de 18 à 20 arpents dans lequel y avoit divers corps de bâtiments de 30 et 40 toises de long, en forme de granges, où se faisoit le salpêtre et d'autres où il y avoit une fonderie et quelques lieux propres à des magasins » ; le bâtiment dit de la Vierge, est un reste de ces anciennes constructions.

Ces lieux « qui furent changez en dortoirs et retraittes des pauvres, ont cousté plus de 40,000 livres pour estre mis en estat d'y pouvoir loger les pauvres. Ils consistent en deux corps de logiz et en quinze grands dortoirs de 30 et 40 toises chacun, qui sont maintenant occupez par 628 pauvres femmes de toutes qualitez que la misère humaine peut faire concevoir, suivant la partition qui en sera cy après exprimée : 192 enfants depuis deux ans jusqu'à sept, légitimes et bastards, exposez et abandonnez aux soins de la Providence et qui sont eslevez par les pauvres femmes de la maison et partagez entre elles comme adoptifs avec la même affection que s'ils étoient leurs enfants et 27 officiers et maîtresses desdits dortoirs, préposez pour veiller à la conduitte des pauvres.

« Plus un grand bâtiment neuf qui se commence pour le logement des mendiants mariez, qui consiste en un quarré de quatre faces de 60 toises sur 56, chacune face composée de trois estages faisant 82 chambres de 10 pieds sur 12, flanqué de quatre pavillons pour le logement des officiers. »

La chapelle de la maison avait été originairement construite en planches à bâteaux déchirées; en 1669, Louis XIV la fit remplacer par une église proportionnée à l'importance de la maison. Due, comme la majeure partie de l'édifice à l'architecte Levau, elle se compose de huit nefs, rayonnant autour d'un dôme central. Le portail principal, d'un style simple et sévère, se trouve encadré entre le bâtiment de Mazarin et le bâtiment Lassay élevé, en 1756, avec les libéralités de la marquise de Lassay.

En 1684, on construisit à la Salpêtrière un quartier spécial pour y séquestrer les femmes « d'une débauche et d'une prostitution publique et scandaleuse » afin que par leur contact, elles ne corrompissent pas les autres pensionnaires de l'établissement. Ce quartier, auquel on donna le nom de maison de force, pouvait recevoir aussi des femmes débauchées impliquées dans un procès criminel, ou des femmes condamnées à la réclusion. Les femmes incarcérées à la maison de force de la Salpêtrière par l'ordre du roi, par mesure administrative, par mesure de police, ou en vertu d'un jugement, étaient soumises à un règlement des plus rigoureux. Leur travail devait être le plus pénible qu'il serait possible ; il devenait moins rude, si elles témoignaient quelque repentir de leur conduite. Leur nourriture se composait de pain, de potage et d'eau ; elles étaient vêtues de tiretaine et chaussées de sabots et couchaient sur une paillasse, avec une maigre couverture. Le retranchement du potage, le cachot, le carcan, punissaient les fautes légères; dans les cas plus graves, la délinquante était enfermée pour un temps plus ou moins long, dans un réduit obscur et malsain, qui rappelait les *in pace* du moyen âge, et qu'on appelait la Malaise.

Un règlement de 1684, appliqua le régime des condamnées aux filles ou femmes détenues sur la plainte de leurs parents ou de leurs maris, mais elles étaient mises dans un quartier spécial.

La maison de force, placée au centre de la Salpêtrière, comprenait le commun, quartier destiné aux femmes les plus dissolues; la correction, où l'on plaçait les filles qui donnaient quelque espoir de revenir au bien; la prison, réservée aux femmes détenues par ordre du roi, et la grande Force, habitée par les femmes flétries par la justice.

Les femmes et les filles destinées à être envoyées aux colonies étaient enfermées à la Salpêtrière, en attendant leur embarquement.

Ce ne fut qu'après 1780, que la Salpêtrière fut pourvue d'infirmières; jusque-là les pensionnaires de l'hôpital qui y tombaient malades étaient envoyées à l'Hôtel-Dieu. Le pavillon central de la Maladrerie fut orienté sur la même ligne que le dôme de l'église et la porte d'entrée de l'hôpital.

En 1788, Tenon écrivait qu'il avait vu jusqu'à 80,00 personnes à la Salpêtrière et en 1790, La Rochefoucauld fit connaître comment se composait alors sa population et quel était le misérable état des bâtiments, des cours, des salles, des dortoirs, des cuisines.

« La salle la plus horrible que l'on puisse présenter aux yeux de celui qui conserve quelque respect pour l'humanité est celle, où près de deux cents filles, jeunes et vieilles, attaquées de la gale, des écrouelles et de la teigne, couchent pêle-mêle quatre et cinq dans un lit, se communiquant tous les maux que la fréquentation peut donner. Combien de fois en parcourant tous ces lieux de misère, ne se dit-on pas avec horreur qu'il serait presque moins cruel de laisser périr l'espèce humaine, que de la conserver avec aussi peu de ménagements! »

Il y avait alors à la Salpêtrière un certain nombre d'aliénées réputées incurables, dont le sort était épouvantable. Ces malheureuses étaient enchaînées dans des cabanons bas, étroits, véritables cachots humides et infects, ne recevant de jour et d'air que par la porte, et elles étaient traitées avec la dernière brutalité; et ce qui rendait encore l'habitation plus funeste et souvent mortelle, c'est qu'en hiver, lors de la crue des eaux de la Seine, ces loges situées au niveau des égouts, devenaient non seulement bien plus insalubres, mais, de plus, un lieu de refuge pour une foule de très gros rats qui se jetaient la nuit sur les malheureuses qu'on y enfermait et qui les rongeaient partout où ils pouvaient les atteindre.

« A la visite du matin, on trouve des folles, les pieds, les mains et la figure déchirés de morsures souvent dangereuses, dont plusieurs sont mortes. »

Ce fait est attesté par le rapport d'un administrateur des hospices, M. Desportes. Lorsque le conseil général des hospices fut installé, on put reconnaître en visitant la Salpêtrière, que Camus, qui l'appelle un cloaque affreux, et La Rochefoucauld, n'avaient rien exagéré dans les descriptions qu'ils en avaient faites. Les réformes étaient urgentes, on les opéra sans retard : on abattit les planches, les cloisons, on perça des fenêtres, on aéra tout, et la population de la Salpêtrière fut réduite peu après, le 1er germinal an X à 4,000 individus: 3,040 valides, 600 folles et 300 malades. Les enfants furent envoyés aux Orphelins et les ménages aux Petites-Maisons.

En 1815, le grand bâtiment habité par les épileptiques fut complètement restauré et en 1818, le conseil général des hospices fit supprimer les basses loges.

Enfin, pour ne rien conserver de ce qui pouvait rappeler le passé, l'hôpital prit en 1823 le nom qu'il a conservé depuis, d'hospice de la Vieillesse-femmes.

Plus tard, l'administration fit placer les aliénées convalescentes dans un bâtiment complètement séparé des folles incurables, et fit planter de vastes préaux, où elles jouissaient d'une entière liberté.

Un atelier de travail fut fondé en 1834.

En 1835, on construisit quatre nouveaux pavillons carrés, divisés en 16 cellules destinées aux folles furieuses et dangereuses, et en 1836, on en construisit quatorze autres, sous forme de châlets suisses.

En 1845, on construisit encore un réservoir d'eau, de la contenance de 1,800,000 litres, alimenté par les eaux du canal de l'Ourcq.

Nous dirons plus loin quelle est la situation et l'organisation actuelle de cet établissement, qui a acquis une réputation européenne.

Revenons à l'Hôpital-Général :

Des lettres patentes royales qui accompagnaient l'édit du 27 avril 1656, prononçaient l'union de la Salpêtrière, de l'hôpital Saint-Jacques, de l'hôtel de Bourgogne et des autres maisons, revenus et dépendances appartenant à la confrérie de la Passion, mais cette union ne fut jamais consommée, en ce qui concerne l'hôpital Saint-Jacques.

Le 11 septembre 1656, dans la grande salle de l'hôtel du premier président, s'assemblèrent pour la première fois les directeurs de l'Hôpital-Général nommés par l'édit d'établissement.

« Etaient présents : Mgr de Bellièvre, premier président; Mgr Fouquet, procureur général et surintendant des finances; MM. Leschassier, maître des comptes; Loyseau, conseiller à la cour des aydes; L'Hoste, avocat; Duplessis, sieur de Montbars; de Gomont, avocat; Chomel, sieur de Villenavon; de La Place, secrétaire du roi; de Pajot, sieur de la Chapelle; de Caumont, sieur de Chenavar; Seguier, sieur de Saint-Firmin; Barbier; J. Levesque, ancien consul; Bert; Drouair, maître d'hôtel du roi; Pichon, ancien consul; Cramoisy, ancien consul et échevin; Gillot, ancien consul; Langeois, bourgeois; Lemarchant.

ancien consul; Pattin, ancien consul; Levieux; ancien consul et échevin; Poignant, bourgeois, Maillet, ancien consul; Vitré, bourgeois; Belin; Burlamaquy et Collard, bourgeois de Paris. »

A Bicêtre, furent envoyés les pauvres (hommes) valides et invalides.

La Pitié fut affectée, pour une partie, aux jeunes garçons.

Et à la maison de Scipion furent établies la boucherie et la boulangerie destinées à l'alimentation de tous les hôtes des maisons précédentes.

L'édit de création de l'Hôpital-Général s'appliquant aux mendiants invalides comme aux valides, tous devaient travailler dans la mesure de leurs forces. Cinquante-deux ouvriers furent désignés par leurs corporations, pour diriger les ateliers établis dans les diverses maisons de l'hôpital et y enseigner leur état.



Ancienne rue Saint-Nicolas du Chardonnet; au fond, l'église de ce nom.

Les directeurs avaient droit de justice et de police pour châtier tous les individus enfermés; les punitions étaient le poteau, le carcan, la prison et les basses-fosses.

Les prêtres missionnaires de Saint-Lazare étaient chargés de l'instruction spirituelle des mendiants, sous l'autorité et la juridiction de l'archevêque de Paris.

Tout cela réglé, on fit publier aux prônes des diverses paroisses de Paris, que l'Hôpital-Général serait ouvert le 7 mai 1657, pour tous les pauvres qui y voudraient entrer de leur propre volonté et défense fut faite à cri public à tous mendiants, de demander l'aumône dans Paris.

Le 13, on chanta une messe du Saint-Esprit dans l'église de la Pitié et le lendemain, on constata que 5000 pauvres étaient enfermés.

Il s'agissait de renvoyer de Paris tous ceux qui n'étaient pas venus se constituer prisonniers ou de les enfermer de force: la chose fut assez difficile à exécuter. On avait fait marcher par la ville une compagnie d'archers pour faire rafle de tous ceux qu'on rencontrerait; mais la populace tirait volontiers de leurs mains ceux qu'ils arrêtaient; à la populace se joignirent des laquais, des bourgeois, des artisans, des soldats et surtout des soldats aux gardes qui, non seulement empêchaient les archers de se livrer à la recherche et à la capture des mendiants, mais qui, excités par des filles de mauvaise vie, volaient et pil-

F. Roy, éditeur. — 113

Imp. Claraye et Gl.

Vue de la Salpêtrière sous Louis XIV.



laient dans les environs de la Salpêtrière et de Bicêtre et des autres maisons de l'Hôpital-Général.

Au début de son existence, l'hôpital tira ses plus grandes ressources de la libéralité du roi et de ses ministres : Mazarin lui donna en une seule fois 100,000 livres et lui légua 60,000 francs par son testament; le président Pompone de Bellièvre lui donna un contrat de 20,000 écus sur la ville. Sans compter les exemptions de péages et d'impôts qui lui étaient accordés, le tiers de toutes les confiscations adjugées au roi, les amendes dans la ville, les faubourgs et prévôté de Paris, qui étaient sans application, les droits d'entrée sur le vin, cinq sous sur chaque minot de sel vendu dans les greniers de la généralité de Paris, le quart des amendes des eaux et forêts, un droit sur les entrées au théâtre, etc., etc.

Enfin, on verra plus loin l'Hôpital-Général être autorisé à ouvrir le premier établissement de mont-de-piété qui ait existé en France.

En même temps que Louis XIV s'occupait des nombreux pauvres de sa bonne ville de Paris, il n'oubliait pas les maîtres d'armes, qu'il entendait vouloir traiter favorablement.

Bien que les duels fussent prohibés, les vingt-cinq maîtres d'armes qui composaient la communauté formée sous Henri III, et qui enseignaient le noble art de tuer proprement les gens, étaient



Cabanon des folles furieuses, à la Salpêtrière.

tenus en grand honneur : ils jouissaient de nombreux privilèges octroyés par les prédécesseurs de Louis XIV, mais ce dernier fit plus :

« Sa Majesté veut que dorénavant ceux qui seront reçus maîtres en fait d'armes ayent lettres de son procureur du roi au Châtelet, dans lesquelles, mention sera faite du mérite, de la profession et que les maîtres se rendront par-devant Sa Majesté pour faire nomination entre eux jusques au nombre de six, auxquels elle accordera lettres de noblesse pour porter à l'avenir la qualité de nobles après vingt années d'exercice actuel en la ville de Paris, à compter du jour de leurs réceptions, de laquelle jouiront leurs descendans.

« Que personne ne puisse s'établir dans le royaume pour faire ladite profession, qu'ils n'ayent été prévôts sous lesdits maîtres de Paris ; permet en outre, Sa Majesté, à ladite compagnie, de prendre pour armes le champ d'azur, à deux épées mises en sautoir, les pointes hautes, les pommeaux, poignées et croisées d'or, accompagnées de quatre fleurs de lis avec timbre au-dessus de l'écusson et trophées d'armes autour. Comme aussi de continuer à avoir des gentilshommes chez eux pour leur montrer l'exercice ; et veut aussi, Sa Majesté, qu'à l'avenir, le nombre des maîtres en fait d'armes, soit réduit à vingt ».

Ces lettres patentes ne furent enregistrées au parlement que le 3 septembre 1664.

Depuis qu'ils avaient été anoblis, les maîtres d'armes se qualifiaient maîtres en faits d'armes des académies du roi, et leurs salles s'appelaient des académies.

Nul autre qu'eux ne pouvait enseigner l'escrime, à peine de 300 livres d'amende, et quiconque souffrait qu'on fît des armes chez lui, spécialement, les aubergistes, maîtres d'hôtels garnis, marchands de vin, vendeurs de bière et d'eau-de-vie, était passible de 1000 livres d'amende.

En 1656, le roi, créa par édit du mois de dé-

cembre, un corps et communauté de deux cents barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes pour la ville et les faubourgs; mais cet édit n'eut pas d'exécution, et ce ne fut qu'en 1673, qu'il s'en fit une nouvelle création, et la communauté subsista jusqu'à la révolution de 1789.

Le premier chirurgien du roi était chef, garde des chartes, statuts et privilèges de la corporation; il avait une chambre de juridiction où il présidait, ainsi qu'au bureau des perruquiers, et en son absence, son lieutenant.

L'apprentissage était de quatre ans et deux ans de service en qualité de garçon.

Le brevet coûtait 40 livres et la maîtrise 300.

Vers la fin du XVIIIe siècle, leurs charges se payaient à Paris jusqu'à 3900 livres.

Ils étaient au nombre de 972.

Les maîtres marchands tailleurs d'habits et les maîtres marchands pourpointiers formaient autrefois à Paris deux communautés différentes qui avaient chacune leurs statuts et ordonnances; l'union de ces deux corps d'état ayant été faite en 1655, sous le nom des maîtres marchands tailleurs d'habits et pourpointiers de Paris, des statuts nouveaux furent dressés l'année suivante, et Louis XIV les confirma le 22 mai 1660.

L'apprentissage était de trois ans, et trois années de compagnonnage. Le brevet coûtait 24 livres, et la maîtrise 400. En 1776, un édit les réunit aux fripiers d'habits et de vêtements en boutiques ou échoppes et leur concéda la faculté de faire des boutons d'étoffe, en concurrence avec les boutonniers-passementiers.

Nous venons de parler des boutonniers; les statuts de leur communauté dataient de Henri II, mais Louis XIV les avait renouvelés en 1653, et ils furent qualifiés boutonniers-passementiers-crépiniers-blondiniers-faiseurs de boutons, olives et autres enjolivements.

Les veuves jouissaient des mêmes droits que leurs maris.

L'apprentissage était de quatre ans et quatre ans de compagnonnage. Le brevet coûtait 36 livres et la maîtrise 300.

Un apprenti pouvait s'exempter du compagnonnage et du chef-d'œuvre, s'il épousait une fille de maître, et, dans ce cas, il ne payait sa maîtrise que 100 livres.

Puisque nous nous occupons des corps de métiers, citons encore ceux qui avaient reçu des statuts nouveaux ou modifiés depuis la Fronde.

C'étaient d'abord les brodeurs-chasubliers, dont les statuts dataient de 1648, et qui se divisaient en anciens, en modernes, et en jeunes; les anciens comptaient trente années de réception, les modernes vingt, et les jeunes dix; l'apprentissage était de six ans et trois ans de compagnonnage, on n'était pas reçu à la maîtrise avant vingt ans; le brevet coûtait 30 livres, la maîtrise 600.

Les fourreurs, appelés officiellement marchands pelletiers-haubaniers-fourreurs, et qui formaient, on le sait, le quatrième des six corps marchands de Paris et, en conséquence, avaient le droit de porter la robe consulaire; leurs derniers statuts leur furent concédés en 1648. Ils exigeaient quatre ans d'apprentissage et autant de compagnonnage. En 1776, ils furent réunis aux bonnetiers et chapeliers;

Les plombiers-fontainiers (statuts de juin 1648) apprentissage de quatre ans et deux ans de compagnonnage; brevet 60 livres, maîtrise 500 livres. Ils furent réunis en 1776, aux couvreurs, carreleurs et paveurs;

Les charpentiers, dont les statuts furent confirmés en 1649; l'apprentissage était de six ans; après lesquels l'apprenti pouvait aspirer à la maîtrise. Il fut défendu aux compagnons d'emporter les copeaux sous peine de punition corporelle; le brevet coûtait 24 livres et la maîtrise 1500;

Les serruriers, statuts donnés par le roi en 1650, et enregistrés au parlement en 1652; l'apprentissage était de cinq ans et autant de compagnonnage. Le brevet coûtait 30 livres et la maîtrise 800;

Les dentelliers qui furent unis aux maîtres passementiers-boutonniers en avril 1653;

Les parcheminiers, dont les statuts furent considérablement modifiés par lettres patentes du roi, de décembre 1654; l'apprentissage était de quatre ans et le compagnonnage de trois. Le brevet était de 36 livres et la maîtrise de 600; le compagnon qui épousait une fille de maître, était exempt de chef-d'œuvre.

Tout le parchemin qui arrivait à Paris devait être porté à la halle du recteur de l'Université pour y être visité et rectorisé, c'est-à-dire qu'il recevait la marque du recteur attestant sa bonne qualité. Pour ce droit de marque, celui-ci percevait par chaque botte de trente-six peaux vingt deniers. Ce droit était originairement perçu par les officiers de l'Université, mais il fut affermé au XVIe siècle, et le produit de ce fermage était le seul revenu fixe du recteur;

Enfin les parfumeurs, dont les premiers statuts dataient de 1190, les virent renouvelés par lettres patentes de Louis XIV en 1656; le parlement les enregistra et qualifia les titulaires de maîtres et marchands-gantiers-parfumeurs. L'apprentissage était de quatre années et le compagnonnage de trois, le brevet coûtait 50 livres et la maîtrise 400;

Nicolas Parfait, abbé de Bazonville et chanoine de Notre-Dame, donna en 1656 une maison située à la Ville-l'Évêque à des religieux cordeliers qui prenaient le titre de Cordeliers de la Terre sainte. Ils s'y établirent malgré l'opposition que leur firent le curé de la Ville-l'Evêque et celui de Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais lors de la Révolution ils avaient quitté Paris et n'y re-

vinrent que sous la Restauration, où ils prirent le nom de Franciscains de Terre sainte, et allèrent s'établir rue des Fourneaux, où ils sont toujours.

Des religieuses carmélites établies dans l'ancien prieuré de Notre-Dame des Champs, désireuses d'avoir dans un quartier plus central une maison de refuge, sollicitèrent et obtinrent du roi, en 1656, des lettres patentes permettant aux mère prieure et religieuses du grand couvent de Carmélites du faubourg Saint Jacques et sa très chère cousine Anne-Marie-Chrétienne de Foix de la Valette, religieuse professe audit couvent, de fonder un monastère dans la rue du Bouloi (en 1359, c'était la rue aux Bouliers, dont on fit Bouloi). Elles s'y installèrent, mais elles ne pouvaient y recevoir que des novices, professes ou religieuses envoyées par le couvent de Notre-Dame des Champs.

Ces entraves subsistèrent jusqu'en 1663. A cette époque, le reine Marie-Thérèse d'Autriche ayant désiré fonder un couvent de religieuses carmélites pour y faire ses retraites spirituelles, le roi signa des lettres patentes en décembre, rendant la maison et communauté de la rue du Bouloi indépendantes du grand couvent.

Ce fut en raison de cette nouvelle fondation royale que, le 20 janvier 1664, les reines Anne et Marie-Thérèse posèrent la première pierre de l'Église du couvent de la rue du Bouloi. Les carmélites l'habitèrent environ pendant vingt-cinq ans, puis ne le trouvant plus assez spacieux, elles le quittèrent pour aller, en 1689, s'installer rue de Grenelle-Saint-Germain.

Nous trouvons encore en 1656, l'établissement d'une communauté de Filles de la Croix, rue d'Orléans-Saint-Marcel sur une partie du petit séjour d'Orléans. Ces religieuses s'occupaient de l'instruction des jeunes personnes. Supprimée en 1790, cette maison devint propriété nationale et fut vendue le 28 thermidor an V.

On ouvrit en 1656, dans le quartier du Marais une rue qui occupait une partie de la culture Saint-Gervais; et qu'on appela d'abord rue Neuve-Saint-Gervais, elle formait l'équerre. Plus tard la partie continuant la rue Saint-Gervais s'appela rue de Thorigny et celle aboutissant à la Vieille-Rue-du-Temple prit le nom de la rue de la Perle, « en raison, dit Sauval, d'un tripot quarré qui a passé longtemps pour le mieux entendu de Paris ».

Ce fut aussi en 1656, qu'un arrêt du conseil, du 7 juin ordonna la formation du boulevard du Temple; ce nom lui fut donné en raison de sa proximité avec l'enclos du Temple.

Nous avons parlé de la construction du pont Barbier en 1632; ce pont fut brûlé en 1656 et on proposa de le rebâtir en pierre, et ce fut pour en fournir les frais, que Laurent Tonti imagina une blanque ou loterie, pour laquelle il obtint des lettres patentes au mois de décembre. Le capital devait être de 1,100,000 livres sur lesquelles seraient prélevées 540,000 livres pour la construction du pont et de la pompe qui y était jointe et 60,000 pour Tonti. Restaient 500,000 livres divisées en 1215 lots; un de 30,000 livres, 4 de 10,000, 10 de 3,000, 200 de 500, et 1,000 de 300 livres. Aux 1215 billets contenant ces lots on devait joindre 48,785 billets blancs, ce qui formait un chiffre total de 50,000 billets, tous paraphés par le lieutenant civil et Tonti, en présence du maréchal de L'Hôpital, gouverneur; du prévôt des marchands, des échevins, du procureur du roi, du comte de Brienne, secrétaire des commandements du roi, et des avocats et procureur du roi au Châtelet, et mis dans un coffre à quatre clés, scellé par le lieutenant civil; les clés étaient données au gouverneur, au prévôt, au comte de Brienne et aux officiers du roi au Châtelet.

Ceux qui auraient voulu mettre à cette blanque eussent dû en faire leur déclaration au lieutenant civil; on se donna beaucoup de peine pour organiser tout cela, mais on n'eut pas confiance et le public refusa de souscrire.

On se contenta donc de rebâtir le pont en bois.

Une autre loterie imaginée en 1644, par Charles Peschard, associé à la marquise de Rambouillet, s'ouvrit le 5 novembre 1657, à l'hôtel d'Anjou, rue de Béthisy.

Le capital était de 3,000,000, il y avait 4,000 lots consistant en 23 maisons dans Paris, tableaux, diamants, bijoux, lots en or et en argent. Un enfant devait remuer les billets avec une grande et longue cuiller, et un autre, aveugle, devait les tirer : mais les maîtres et gardes des six corps marchands y formèrent opposition le 13 décembre; l'affaire fut plaidée au parlement, et un arrêt du 16 janvier 1668, défendit l'exécution de la loterie.

En avril 1657, Louis XIV accorda des lettres patentes en faveur d'un établissement qu'on nomma le séminaire des Trente-Trois, dû à l'initiative d'un ecclésiastique appelé Claude Bernard, mais qu'on nommait vulgairement le « pauvre prêtre. » En 1633, il avait rassemblé les écoliers qu'il savait être dans une extrême indigence et les avait logés dans le collège des Dix-Huit, puis de là, au collège Montaigu, ensuite dans une maison particulière appelée l'hôtel de Marly et située vis-à-vis ce dernier collège. Mais en 1657, grâce aux libéralités de plusieurs personnes charitables, il achcta l'hôtel d'Albiac, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et y établit ses écoliers qui, au début n'étaient que cinq et qui se trouvaient alors trente trois, chiffre qui ne pouvait être dépassé, et qui représentait dans l'esprit de son fondateur, les 33 années que Jésus-Christ a vécues.

Ce séminaire était sous l'autorité et la dépendance de l'archevêque de Paris; il était régi par six administrateurs, trois ecclésiastiques et trois laïques.

Il fut supprimé en 1790; les bâtiments, devenus propriété nationale, furent vendus le 14 vendémiaire an IV.

En 1657, les bâtiments du Châtelet menaçaient ruine; il fut arrêté que pendant les réparations qui y seraient faites, cette cour siégerait aux Grands-Augustins et qu'elle y louerait quelques salles dont elle avait besoin ; mais les Augustins n'aimaient pas à être dérangés : ils refusèrent obstinément de prêter leur local. Des arrêts furent rendus par le parlement ; ils tinrent leurs portes fermées et, pendant un an entier, ils refusèrent d'obéir. Il fallut enfin recourir à la force, qui seule triompha de leur mauvais vouloir.

Au reste, les Augustins n'étaient pas d'humeur facile. « Il y a ici, écrit Guy Patin en 1658, une plaisante querelle qui fait parler bien du monde. Les augustins du grand couvent, au bout du Pont-Neuf se battent et se chicanent cruellement les uns les autres depuis quelques années. Tantôt un parti prévaut, tantôt l'autre; le conseil en a fait arrêter d'un côté, à cause que le parlement en avoit fait emprisonner de l'autre parti, et jusqu'ici le conseil a été le maître; car ceux qu'il avoit fait prendre dès le carême sont encore prisonniers, au grand regret du président de Mesmes qui les portoit extrêmement. »

Guy Patin disait vrai, l'aventure à laquelle il fait allusion causait un grand émoi; voici de quoi il s'agissait :

Célestin Villiers, prieur de ce couvent, ayant fait une nomination illégale, ceux dont elle blessait les intérêts obtinrent du parlement un arrêt qui ordonna qu'il serait procédé à une nouvelle élection. Les religieux refusèrent d'obéir à cet arrêt, et le parlement employa les moyens de force pour les y contraindre.

Les augustins se disposèrent sérieusement à se défendre et à soutenir un siège; ils firent des provisions d'armes, de cailloux, et murèrent leurs portes. « La querelle s'est réchauffée de plus belle depuis quelques jours ; ils se sont barricadés, ont fermé leur église, ont cessé leurs messes et prières, et ont pris avec eux des séculiers pour se défendre en cas qu'ils fussent attaqués ou assaillis. Le parlement n'a point voulu en avoir l'affront, il envoya des archers. »

Mais les archers, ne pouvant entrer dans ce monastère fortifié, résolurent d'en escalader les murs.

L'assaut fut donné et repoussé avec une égale vigueur.

On se battait avec fureur sur un point, tandis que, sur un autre, une troupe d'archers faisait une brèche au mur de clôture qui se trouvait du côté de la rue Christine.

Les moines assiégés, voyant le péril de cette dernière tentative, tirèrent de son sanctuaire le saint sacrement, et le posèrent sur la brèche afin de désarmer les assaillants; mais ceux-ci s'indignèrent de cette ruse de guerre et, élargissant la brèche, passèrent sans toucher au saint sacrement, et tuèrent deux moines dans la bagarre : ils perdirent aussi deux des leurs.

Une fois dans la place, il fallut bien capituler; on donna des otages de part et d'autre, et il fut stipulé que les moines auraient la vie sauve. Ils livrèrent alors passage aux commissaires du parlement, qui ordonnèrent l'arrestation des onze plus mutins de ces religieux : ils furent conduits à la Conciergerie ; mais ils se recommandèrent au cardinal Mazarin, et le ministre, qui avait toujours un vieux fonds de haine contre le parlement, ordonna la mise en liberté des moines.

Ce fut en 1657, que Louis XIV réorganisa les deux compagnies de mousquetaires gris et noirs, ainsi nommés, non à cause de la couleur de leur costume, mais en raison de la robe de leurs chevaux. Les chevaux de la 1er compagnie étaient gris ou blancs, ceux de la 2e étaient noirs. Les premiers logeaient rue de Beaune et les seconds au faubourg Saint-Antoine, rue de Charenton, dans deux belles casernes que le roi leur fit bâtir : celle de la rue de Beaune, qu'on nommait l'hôtel des Mousquetaires gris, était bâtie sur l'emplacement ci-devant nommé la Halle-Barbier.

L'hôtel des mousquetaires noirs fut bâti en 1701, et pouvait contenir 1000 à 1200 hommes.

Les mousquetaires exécutaient leurs manœuvres à pied ou à cheval; à pied, avec le drapeau, les tambours et les fifres : à cheval, avec les étendards et les trompettes, drapeaux et étendards étaient de satin blanc.

La marque distinctive des mousquetaires consistait en quatre grandes croix blanches qu'ils portaient, aussi bien sur la soubreveste que sur la casaque, une par-devant, une par derrière et de chaque côté.

Louis XVI supprima les mousquetaires en 1775 par raison d'économie, et les réorganisa en 1789. Peu après, ils furent licenciés par la République. Lors de la première restauration, en 1814, ils reparurent, mais pour peu de temps; on les supprima définitivement en 1815.

Le 21 avril 1657, le parlement enregistra des lettres patentes du roi en faveur des ouvriers et gens de métiers demeurant au faubourg Saint-Antoine, ordonnant que tous ceux qui étaient établis ou travaillaient dans ledit faubourg, jouissent des franchises qui leur avaient été concédées précédemment, avec défense de les troubler.

Le 30 mai, la cour, toutes chambres assemblées, enregistra les lettres royales portant nomination d'Ambroise, duc de Bournonville, aux fonctions de gouverneur de la ville de Paris.

Il paraît que, malgré la déclaration d'avril 1654, les commissaires chargés de la visite des hôtelleries et maisons garnies de Paris apportèrent une telle négligence dans cette mesure, que des gens enrôlés sous la bannière du prince de Condé venaient dans la ville et les faubourgs à l'effet



Le commissaire se présenta à l'hôtel, mais il fut maltraité par les laquais (Page 429, col. 2.)

d'y faire des recrues et d'y enlever des prisonniers. La cour ordonna, le 24 juillet, que tous gens de guerre au service des ennemis de la couronne, qu'ils soient Français ou étrangers, qui seraient trouvés soit dans Paris, soit dans ses faubourgs, soit dans un rayon de quinze lieues à la ronde, seraient appréhendés au corps et traités comme espions.

Le 27 du même mois, fut accordé aux aveugles des Quinze-Vingts le droit de quêter dans toutes les églises de Paris, avec défense à tous agents de l'autorité de les en empêcher, « et nonobstant la déclaration en forme de reiglement pour l'enfermement des pauvres mandians. »

Les filles de la Madeleine obtinrent par arrêt du 1er janvier 1658 le même privilège.

Le 25 février, il fut fait défense à tous seigneurs, officiers, bourgeois et bouchers forains et autres, d'apporter ou faire apporter à Paris aucune chair, ni vive ni morte, pendant le temps du carême, sans une permission particulière des administrateurs de l'Hôtel-Dieu et de faire aucune vente de viande, volailles et gibier dans un rayon de deux lieues autour de Paris.

Cette défense était faite pour assurer aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu le monopole de la boucherie pendant le temps du carême, ainsi que le constatent les considérants de l'arrêt :

« Sur la remontrance faite à la cour par le procureur général, du roy que depuis que les administrateurs de l'Hostel-Dieu tiennent par leurs mains la boucherie de caresme, le public en est

mieux servi et par la qualité des viandes et par le prix d'icelles, et quoy que la malice de ceux qui veulent continuer la liberté des viandes pendant le caresme, nonobstant les deffenses du roy et de la cour, ait imposé calomnieusement pour rendre odieux ceux qui sont commis de la part desdits administrateurs, etc. »

L'Hôtel-Dieu tenait tant à ce privilège, que non seulement ceux qui contrevenaient aux défenses ci-dessus relatées étaient emprisonnés et leurs marchandises saisies au profit des pauvres, mais ils étaient encore appliqués au carcan pendant trois heures, et ensuite réintégrés en prison jusqu'au jour de Pâques.

C'était sévère pour une infraction à une mesure administrative !

Etait-ce à l'une des cinq boucheries de l'Hôtel-Dieu que s'étaient approvisionnés certains carmes pendant le carême de 1658, c'est-à-dire au moment même où l'arrêt venait d'être publié partout? on l'ignore ; mais ce que l'on sait, c'est qu'une grande partie des moines s'étaient réunis, une nuit de ce carême, dans un lieu secret dépendant de leur couvent et au milieu duquel était dressée une table abondamment servie de gibier, de viandes succulentes, de volailles et de nombreuses bouteilles de vieux vin.

La chère était exquise, la salle bien chauffée, les lumières nombreuses; la fête promettait d'être charmante, lorsque, vers deux heures du matin, les portes s'ouvrirent et deux exempts suivis de leur escorte firent main basse sur les comestibles, parmi lesquels on constata la présence de vingt-deux perdrix, de plusieurs pâtés, de jambons, etc.

Douze des moines furent invités à monter dans des carrosses qui les attendaient à la porte du couvent, pour les mener au For-l'Evêque.

Le supérieur avait été instruit des dispositions gastronomiques des pères, et c'était lui qui avait cru devoir prévenir l'autorité, au lieu de sévir à huis clos contre l'intempérance de ses moines.

Ceux qui avaient été incarcérés furent traduits devant la cour et condamnés à se retirer dans diverses maisons de leur ordre.

Ils refusèrent d'obéir, et se mirent en état de rébellion ; un nouvel arrêt du 28 juin 1659, les condamna, sous des peines graves, à se retirer dans d'autres couvents, et ordonna aux supérieurs de ces couvents de les recevoir, ce qu'ils firent.

Dans la nuit du 28 février au 1er mars 1658, un débordement de la Seine, qui avait déjà fait couler plusieurs bateaux chargés de marchandises, amena la chute de deux arches du pont Marie, du côté de l'île, et l'éboulement des maisons qui étaient bâties dessus.

Ce qu'il y eut de plus triste, c'est que les habitants des maisons furent engloutis sans qu'on pût les secourir, et que soixante personnes environ périrent de la sorte, entre autres deux notaires dont les études étaient dans les maisons écroulées.

Ce fâcheux événement fut un deuil public pour le quartier.

Dès qu'il en eût été averti, le lieutenant civil envoya des commissaires et autres officiers sur le lieu du sinistre, pour empêcher les vols et le pillage qui se commettaient d'ordinaire en pareille circonstance, et pour faire déloger au plus vite les gens qui habitaient dans les maisons encore debout, mais dont on craignait d'heure en heure la chûte.

La cour ordonna en outre qu'il serait dressé procès-verbal de la perte des minutes disparues, et des actes existant chez les notaires, et que le prévôt des marchands et les échevins feraient faire la visite de tous les autres ponts et quais de la ville, de façon à prendre les mesures nécessaires pour leur conservation.

Le 19, le prévôt et les échevins vinrent rendre compte de la mission dont on les avait chargé; la visite avait été faite par de Verdun, Villedo et les maîtres des œuvres, qui avaient dû faire déloger les habitants du Pont-au-Change dont deux arches menaçaient ruine et ceux du quai Saint-Paul, en amont et en aval le long du pont Marie, les maisons bordant ce quai étant aussi en péril.

Ils avaient aussi appréhendé du danger pour le Petit-Pont et le quai de Gêvres et avaient conseillé aux habitants de déloger. Ils avaient même offert aux locataires des maisons du Petit-Pont de les décharger des loyers de leurs maisons, lesquelles appartenaient à la ville, pourvu qu'ils les abandonnassent.

La cour ordonna qu'une assemblée générale se tiendrait à l'hôtel de ville, le mardi suivant, pour « adviser aux remèdes plus convenables pour empescher les débordemens de la rivière, et pour y assister, a commis maistres Michel Ferrand et Charles Ferrand, conseillers en icelle. »

Enfin, le 15 juillet, la cour ordonna encore qu'une nouvelle visite serait faite au pont Notre-Dame, qui depuis dix ans n'avait pas été examiné, et elle fit défense de travailler à la réfection du pont Marie, les décombres n'ayant pas encore été enlevés.

Quant au projet de canalisation qui avait été présenté pour empêcher les débordements de la Seine, il fut réservé.

Ce ne fut qu'en 1660, que le parlement vérifia les lettres patentes du roi, en date du 17 mars 1659, autorisant la reconstruction de la pile et des deux arches du pont Marie, démolies et tombées, et ordonnant, en attendant, construction d'un pont de bois provisoire aboutissant à la partie du pont demeurée debout. Ces lettres portaient en outre que, par-devant le conseiller Étienne Sainctot et le conseiller rapporteur, il serait procédé à la nomination de huit notables personnes, bourgeois et principaux locataires tant des maisons de l'île

Notre-Dame et pont Marie, que des quartiers de la Tournelle et de Saint-Paul, pour veiller à la construction du dit pont, et par eux, procédé à l'adjudication de la ferme du péage qui serait perçu sur les passants du pont pendant dix années.

Le pont de bois provisoire dura pendant ces dix années, et ce ne fut qu'en 1670, qu'on se décida à remplacer les arches tombées par des arches en pierres; mais on ne les couvrit pas de maisons; ce qui fit que, jusqu'à la fin de l'année 1788, époque à laquelle on commenca à jeter bas les bâtiments élevés sur les ponts, le pont Marie demeura en partie découvert et en partie chargé de maisons.

En 1789, il était complètement débarrassé : des trottoirs commodes remplaçaient les habitations, la chaussée se trouva élargie, la pente adoucie, et la vue, dans cette partie de Paris, ne fut plus arrêtée par le spectacle de vieilles maisons suspendues sur le cours de la rivière.

Nous avons relaté plus haut l'ordonnance sévère qui condamnait à mort les pages et laquais coupables de sortir armés.

Il faut croire que, malgré la terrible répression dont elle menaçait les délinquants, elle n'eut pas grande efficacité, car la cour, fatiguée par les plaintes continuelles qu'elle recevait sur les vols et les attaques qui se commettaient nuit et jour dans Paris, dut mander devant elle, le 9 février 1657, les lieutenants civil et criminel et les autres officiers du Châtelet, afin de leur demander d'où provenait le peu de résultat des mesures prises.

Ces magistrats répondirent que la cause principale de ces désordres venait surtout de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient de les empêcher, par suite du peu de gages des archers, qui ne touchaient que trois sous et demi par jour, comme du temps du roi Jean, « les quels encore n'étoient entièrement payés ».

Il résultait de cet état de choses, que les archers avaient beaucoup plus intérêt à s'ententendre avec les voleurs qu'à les arrêter.

Le 21 avril de la même année, Jérôme Bignon, avocat du roi, s'était plaint de ce que huit laquais s'étaient battus le jour précédent sur le boulevard Saint-Antoine.

Ces laquais ne faisaient qu'imiter leurs maîtres.

Enfin le 5 octobre 1658, les officiers du Châtelet furent de nouveau mandés au parlement qui leur reprocha vivement la fréquence des vols et des assassinats commis dans Paris et leur enjoignit d'y porter remède.

Naturellement, les officiers répondirent ce qu'ils avaient déjà répondu l'année précédente, que le premier remède à apporter serait de mieux payer les archers.

Alors le parlement délibéra et arrêta que le roi serait supplié de donner un fonds suffisant pour le payement de ces hommes d'armes.

Puisque nous parlons du roi, nous devons mentionner qu'il avait été fort dangereusement malade au mois de juillet, après la fameuse bataille des Dunes et la prise de Dunkerque.

Dès qu'on sut à Paris que le roi était atteint d'une fièvre maligne, on ordonna des prières publiques et des processions pour le rétablissement de sa santé, on exposa le saint sacrement dans les églises, la châsse de sainte Geneviève fut découverte.

Enfin le roi guérit; alors les prières publiques qu'on faisait pour sa maladie se changèrent en actions de grâces pour sa guérison. Un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame ; tous les corps constitués y assistèrent, et le soir, il y eut des feux de joie à la place de Grève et dans toutes les rue de Paris.

Enfin le roi arriva dans sa capitale le 12 août.

Molière aussi revint à Paris en 1658, et le prince de Conti lui donna accès auprès de Monsieur, frère unique du roi ; Monsieur le présenta au roi et à la reine mère. Sa troupe et lui représentèrent devant Leurs Majestés au Louvre la tragédie de *Nicomède*, sur un théâtre élevé par ordre du roi dans la salle des gardes du vieux Louvre.

Il y avait, on le sait, des comédiens établis à l'hôtel de Bourgogne ; ces comédiens assistèrent aux débuts de la nouvelle troupe. Molière, après la représentation de *Nicomède*, s'avança sur le bord du théâtre et prit la liberté de faire au roi un discours par lequel il remerciait Sa Majesté de son indulgence et loua les comédiens de l'hôtel de Bourgogne dont il devait craindre la jalousie ; il finit en demandant la permission de donner une pièce en un acte, qu'il avait fait jouer en province.

La mode de représenter ces petites farces après de grandes pièces était perdue à l'hôtel de Bourgogne.

Le roi agréa l'offre de Molière, et l'on joua à l'instant le *Docteur amoureux*. Depuis lors, l'usage se continua de donner de ces petites pièces d'un acte ou de trois, après les pièces de cinq.

Molière s'était fait bien humble, et avait accepté avec une modestie exagérée les préventions qu'on devait avoir contre sa troupe, quand « Sa Majesté avait à son service d'excellents originaux dont ils n'étaient que de très faibles copies », ce furent ses expressions.

Cette modestie au reste lui était nécessaire pour conquérir une petite place auprès des deux théâtres privilégiés, gardiens jaloux de leur monopole et qui ne souffraient guère la concurrence.

Il réussit à obtenir le droit de jouer alternativement avec les Italiens, dans la salle du Petit-Bourbon. Cette salle était, au dire de Sauval, la

plus large, la plus haute et la plus longue de tout le royaume. « Sa largeur est de dix-huit pas communs sur trente-cinq toises de longueur, et la couverture si rehaussée que le comble paraît aussi élevé que ceux des édifices de Saint-Germain et de Saint-Eustache, ce qui a été cause que, sous Louis XIII, un lieu si vaste et si voisin du Louvre fut choisi pour la représentation des bals, ballets et autres magnificences de son mariage. Louis XIV s'en est servi jusqu'à nos jours pour ses ballets et sa comédie. »

Selon Sorel, il y avait une communication par de longues galeries entre le Louvre et la salle du Petit-Bourbon ; c'était donc presque une dépendance du Louvre.

Ce fut dans cette salle que furent représentés *l'Etourdi*, *le Dépit amoureux*, *les Précieuses ridicules*, *le Cocu imaginaire*, et les petits divertissements dont Molière régalait la ville.

Mais « le lundi 11 octobre 1660, le théâtre du Petit-Bourbon commença à être démoli par M. de Ratabon, surintendant des bâtiments du roi, sans en avertir la troupe, qui se trouva fort surprise de se trouver sans théâtre. »

En effet, le procédé était assez cavalier, mais on ne se gênait pas avec les histrions : on avait eu besoin de la place qu'ils occupaient et on avait tout simplement jeté bas leur théâtre « fait de bois, de pierre et de plâtre ».

On alla se plaindre au roi, à qui M. de Ratabon dit « que la place de la salle était nécessaire pour le bâtiment du Louvre et que les dedans de la salle qui avaient été faits pour les ballets du roi, appartenant à Sa Majesté, il n'avait pas cru qu'il fallût entrer en considération de la comédie pour avancer le dessein du Louvre. » La méchante intention de M. de Ratabon était apparente.

On épargna toutefois une partie des bâtiments, et notamment une vaste salle formant angle avec l'autre et dont la façade à pignon donnait sur le quai.

Elle subsista jusqu'en 1758 et devint le garde-meuble de la couronne.

La troupe de Molière jouait sur le théâtre du Petit-Bourbon, les mardis, jeudis et samedis, et les Italiens les autres jours.

Ces Italiens étaient venus à Paris en 1645, et ils avaient des comédiens déjà célèbres : Scaramouche, Trivelin et autres.

Les fêtes et les représentations théâtrales étaient fréquentes à la cour et chez les grands, et les ballets jouissaient d'une vogue qui dura de longues années.

Un des premiers ballets importants donnés à la cour fut celui de *Cassandre*, dont Benserade fit les paroles, et dans lequel, le 26 février 1651, le roi, âgé de treize ans, fit ses débuts comme danseur.

Vinrent ensuite : en 1653, *le Ballet de la nuit;* en 1654, les *Noces de Thétis et de Pélée*, dont les machines sont restées célèbres. Le roi y dansa six personnages différents ; ce fut une des plus brillantes représentations de la minorité de Louis XIV.

Les acteurs de la comédie italienne jouaient des pièces qu'ils improvisaient, en consultant un canevas qu'on attachait au revers des coulisses, comme un règlement, ce qui n'empêchait pas que certains canevas, joués à l'impromptu, comportassent cinq actes ; tels que *Rosaura, impératrice de Constantinople*, qui fut représenté sur le théâtre du Petit-Bourbon en 1658, « avec des plus agréables et magnifiques vers, musique, décorations, changements de théâtre et machines entremêlés à chaque acte de ballets et d'admirables inventions. »

La même année, le 7 avril, Mazarin donna une fête superbe.

Bien qu'il habitât au Louvre, il avait préparé dans les appartements de son palais une loterie de plus de 500,000 écus de pierreries, bijoux, chinoiseries « et objets galants », rangés sur des tables et des dressoirs magnifiques. Leurs Majestés, Monsieur, la reine d'Angleterre, sa fille, Mlle de Montpensier, assistaient à la soirée ; le gros lot était un diamant de 4000 écus.

Citons encore au 24 février 1658, la représentation du ballet d'*Alcidiane*, dans le cours de laquelle Lulli osa faire attendre le roi ! et où l'on vit les courtisans habillés d'étoffes d'or.

Car Lulli, qui de simple marmiton de Mlle de Montpensier était devenu chef des petits violons du roi, était alors en pleine vogue à la cour.

Afin d'accélérer les travaux d'embellissements qu'on avait entrepris sur le quai Malaquais, c'est-à-dire l'établissement d'un port, de ses abreuvoirs et autres dépendances, le roi, par lettres patentes du mois de mai 1659, ordonna la vente des terres vaines et vagues de l'ancien fossé de la porte de Nesle jusqu'à la Seine et l'application des fonds à en provenir, aux frais des travaux commencés.

Il fut enjoint en même temps au prévôt des marchands et aux échevins de faire le nécessaire pour que ces travaux fussent poussés avec vigueur, ils avaient à faire la prisée de la tour, des maisons et des échoppes qui devaient être démolies.

Si on embellissait certains quartiers de Paris, tous les efforts faits pour assurer sa tranquillité étaient impuissants. Le 1er avril 1659, le substitut du procureur général était venu se plaindre au parlement des désordres que les soldats du régiment des gardes commettaient dans la ville.

« Ils pillent, ils volent, dit-il, ouvertement à toute heure dans Paris et ses faubourgs, même, vendent publiquement les meubles pillés et volés. Plusieurs particuliers, se disant exempts de la cavalerie, protègent lesdits voleurs et sont complices de leurs vols et larcins. »

BLANCHARD. BOUDOUIN. SC

F. Roy, éditeur. — 114.

Trône élevé en haut du faubourg Saint-Antoine, en 1660, sur l'emplacement qui depuis prit le nom de barrière du Trône.

Imp. Charaire et fils.



Le 8 juin, nouvelles plaintes : «Les gens de livrée et plusieurs autres ont commis plusieurs voies de fait et de rébellion contre les exempts et archers du lieutenant criminel de robe courte, sont entrés en sa maison avec force et violence et ont excité sédition. »

Le parlement ordonna des informations et des perquisitions dans toutes les maisons et hôtels des princes et seigneurs et autres personnes, « lesquels seront tenus de les souffrir ; défend les attroupements, et arrête que le roi sera informé des désordres et des vols qui se commettent journellement par les soldats aux gardes et supplie d'y porter remède. »

Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 20, les sieurs Dorvillier et Dumoulin se battirent en duel. Dumoulin tua son adversaire et, favorisé par les pages et laquais de l'hôtel de Soissons, se réfugia dans cet hôtel.

Le commissaire de police se présenta à l'hôtel pour y chercher l'homme qui s'y cachait, mais il fut repoussé et maltraité par les laquais.

Un commissaire ne pouvait tolérer une semblable réception, il alla se plaindre au substitut du procureur du roi qui, à son tour, se présenta à l'hôtel, mais le même accueil lui était réservé, il fut battu, injurié, mis à la porte, et il eut sa robe déchirée.



Chalets des folles agitées, à la Salpêtrière.

Le parlement s'émut de ce scandale et députa des conseillers auprès du roi pour lui représenter la gravité de pareilles insultes faites à la magistrature. Ce fut Omer Talon qui porta la parole :

« Si les particuliers prévenus de crimes, dit-il , trouvent un asile et une retraite assurée dans les hôtels et maisons des princes et de ceux qui sont constitués dans les premières dignités, et si, non seulement il est permis de favoriser leur évasion, mais de leur donner retraite, avec telle sûreté que les officiers de justice n'aient pas la liberté d'exercer leurs charges, ce qui iroit dans Paris à favoriser l'impunité de toutes sortes de crimes et à établir de petites souverainetés indépendantes, lesquelles étant une fois soustraites du pouvoir des juges ordinaires, ne reconnoîtront pas longtemps la puissance souveraine et royale. »

Cette remontrance fut favorablement accueillie par le roi, qui permit les perquisitions dans les hôtels, et déclara qu'il donnerait assistance, si c'était nécessaire.

Les perquisitions eurent lieu, et le 25, le parlement défendit à tous princes, seigneurs et autres personnes, de retirer dans leurs maisons ceux qui seraient accusés d'assassinats, de duels, ou d'autres crimes, même ceux contre lesquels il y aurait condamnation par corps pour dettes civiles.

Tout cela ne fit pas grand effet.

Le 12 août, le procureur général se plaignit de nouveau au parlement que des soldats débandés de l'armée du roi, joints à des vagabonds

s'étaient rendus à Paris et, d'accord avec les filous de cette ville, commettaient de nombreux vols tant de jour que de nuit.

En 1659, des religieuses chanoinesses de Sainte-Geneviève appartenant à l'ordre des augustines vinrent de Nanterre s'établi à Chaillot; leur monastère s'appela l'abbaye de Sainte-Geneviève de Chaillot; les lettres patentes autorisant leur établissement furent signées en 1671 et enregistrées au parlement le 3 août 1673.

Ce couvent fut aussi parfois désigné sous le nom de Notre-Dame de la Paix, mais en 1746, l'abbaye de Sainte-Périne de la Villette lui fut unie, et à partir de ce moment on l'appela abbaye de Sainte-Périne de Chaillot.

Elle donnait un revenu de 6,500 livres avant la Révolution, et la communauté se composait de quarante à quarante-cinq religieuses.

En 1790, la maison religieuse fut supprimée. Devenue propriété nationale, elle fut vendue le 11 pluviôse an V.

En 1806, MM. Duchayla et Gloux présentèrent à l'impératrice Joséphine le programme d'un établissement hospitalier pour la vieillesse, qu'ils se proposaient de fonder dans l'ancien couvent de Sainte-Périne. Leurs propositions furent agréées, et l'Empereur et l'Impératrice y firent admettre dès les premières années, cent vingt pensionnaires pour lesquels la liste civile versa un capital de 224,640 francs.

Des prêtres, des religieuses, dont les communautés avaient été fermées, trouvèrent également un asile dans la maison de Sainte-Périne.

Le 10 novembre 1807, à la suite de quelques abus signalés dans l'administration, la gestion de la maison fut attribuée définitivement au service des hospices civils de Paris. Un arrêt du 13, chargea le préfet de la Seine de prendre possession de l'administration.

« Tels étaient alors les désordres résultant de la gestion des entrepreneurs administrateurs, dit M. A. Husson dans son étude sur les hôpitaux, que, pendant l'intervalle qui s'écoula entre les notifications du décret et la prise de possession par l'administration des hospices, les cuisines du château durent pourvoir, sur l'ordre de l'empereur, aux repas des pensionnaires auxquels ils étaient apportés chaque jour par les fourgons de la maison impériale.

En 1843, une délibération du conseil général des hospices en fit un asile spécial pour la vieillesse.

En 1865, atteinte par le percement de deux nouveaux boulevards, également menacée de voir ses beaux jardins coupés par plusieurs autres voies qui ne lui auraient laissé qu'un emplacement insuffisant, la maison de Sainte-Périne ne pouvait plus être conservée à Chaillot; elle fut transférée à Auteuil.

Le monastère des religieuses de l'Ave-Maria était de fondation royale, et cependant quelques personnes, il paraît, semblaient faire mine de l'ignorer, car elles ne se gênaient pas pour bâtir, qui, des maisons, qui, des murs à l'entour, de façon à intercepter la vue des religieuses; celles-ci se plaignirent au roi, qui, le 10 avril, signa des lettres patentes défendant à « toutes personnes, de quelque qualité et conditions qu'elles soient, d'élever aucuns bastiments voisins des maisons et couvent desdites religieuses, plus hauts que les anciens murs de la ville de Paris qui les enclosent, ny faire des veues contraires aux précédentes deffenses. »

Quant à ceux qui avaient été bâtis, ordre fut donné de les démolir.

Le 14 du même mois, ce fut le procureur général du roi qui présenta une requête contre la dame abbesse de Montmartre, qui se servait pour sa prison appelée le Savot (fort) aux Dames d'une petite maison de la rue de la Heaumerie « obscure, malsaine et les lieux d'icelle si incommodes que la chapelle est à un troisième étage dans l'épaisseur du mur en forme d'armoire, où tout joignant passe un tuyau qui infecte le prêtre qui célèbre la sainte messe, ce qui est indécent. »

Il est vrai que l'idée de construire une chapelle dans une armoire voisine du cabinet d'aisance et y touchant, était au moins singulière.

« Joint que ladite maison se trouvant située audit lieu, qui est un des passages les plus fréquentez de Paris, il y a toujours grand nombre de prisonniers qui y souffrent beaucoup, tant à cause de l'incommodité du lieu que de l'exaction que font continuellement les geôliers et guichetiers; à quoi il est bon de remédier. »

Le 14 juin, un arrêt fut rendu, le parlement avait commis « un de ces messieurs » pour faire une enquête, et la cour ordonna que l'abbesse de Montmartre serait tenue de faire incessamment réparer la maison où elle faisait tenir sa prison, en sorte que les prisonniers qui y seraient détenus à l'avenir, ne pussent être incommodés et que la chapelle serait placée dans un lieu plus décent et plus convenable. « Si mieux elle n'aime établir sadite prison ailleurs, cependant et jusques à ce que ladite abbesse y ait pourveu, ladite prison demeurera fermée et les prisonniers qui sont en icelle transférés dans les prisons des juridictions où ils doivent être. »

Vers la fin du XVe siècle, Charles VIII avait fait construire sur l'emplacement d'un oratoire que le temps avait détruit, une petite chapelle destinée à la confrérie de la Madeleine et qui se trouvait sur le territoire de la Ville-l'Évêque, c'est-à-dire au milieu du bourg qui s'était formé aux alentours de la maison de l'évêque et qui, peu à peu, avait pris tant d'extension, qu'au XVIIe siècle la chapelle édifiée par Charles VIII en 1487, était devenue tout à fait insuffisante ; d'ailleurs elle commençait à tomber en ruines. Sa reconstruc-

tion fut décidée et, le 8 juillet 1659, la première pierre de la nouvelle église de la Madeleine au faubourg de la Ville-l'Évêque fut bénite par le sieur Sevin, coadjuteur de Cahors, ancien évêque de Sarlat et posée par *Mademoiselle;* et on la désigna désormais, sous le nom de Sainte-Madeleine de la Ville-l'Évêque.

Il paraît que cet édifice n'était plus, un siècle plus tard, assez vaste pour le nombre des habitants du village, compris alors dans l'enceinte de Paris: il fut décidé qu'on le reconstruirait de nouveau.

On profita de la circonstance pour faire servir la basilique projetée à l'embellissement du quartier, et on lui affecta un terrain situé en face de la Rue-Royale, de manière que son portail terminât magnifiquement de ce côté la perspective de la place Louis XV qu'on venait de créer. Nous en reparlerons en 1763, lors de l'ordonnance royale prescrivant cette reconstruction.

Quant à la vieille Église, elle fut supprimée en 1790, devint propriété nationale, et fut vendue le 4 pluviôse an V.

Le 10 février 1659, l'évêque de Rodez bénit la nouvelle chapelle du Louvre, sous le titre de Notre-Dame de la Paix et de Saint-Louis. La reine mère et Monsieur assistèrent à la première messe que ce prélat y célébra. Le nom de Notre-Dame de la Paix lui fut donné à cause des préliminaires dont il était alors question avec l'Espagne, et ce fut probablement afin qu'elle se conclût, qu'il y eut, par ordre du roi, des prières de quarante heures dans toutes les églises de Paris à partir du 27 avril, jour auquel le roi alla, suivi de toute sa cour, faire ses dévotions à Notre-Dame, pendant que la reine faisait les siennes à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ce fut le 7 septembre 1659, que furent signés le fameux traité de paix des Pyrénées, qui mettait fin à vingt-cinq années de guerre avec l'Espagne, et le contrat de mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse.

On bâtissait alors à Paris, au bout du jardin des Tuileries, une porte à laquelle les Parisiens donnèrent le nom de Porte de la Conférence, en souvenir de la conférence qui s'était tenue dans l'île des Faisans pour la signature de ces deux actes importants.

La publication de cette paix qu'on nomma paix des Pyrénées, se fit à Paris le 14 février 1660 et la journée du 16 fut entièrement consacrée aux réjouissances publiques dont elle était l'objet.

Il y eut à Notre-Dame une messe solennelle de la Trinité, suivie d'un *Te Deum* en présence du chancelier à la tête des cours souveraines et du maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, accompagné du corps de ville. Les boutiques furent fermées pendant tout le jour, par ordre du prévôt des marchands et des échevins, et le soir, il y eut à la Grève un feu d'artifice « des plus beaux qu'on eût encore vus. Les personnes les plus distinguées qui se trouvèrent à l'hôtel de ville y furent régalées d'une magnifique collation et, dez deux heures après midi, le vin couloit en faveur du peuple par les trois ouvertures de la fontaine qui estoit pour lors à la place de Greve. Outre les feux et les illuminations dans toutes les rues et à toutes les fenestres, on trouvoit dans les moindres quartiers des tables ouvertes aux passans, avec toutes sortes de rafraîchissemens ».

A côté de la fête municipale, il y eut celle qui fut célébrée à l'hôtel Mazarin.

Dès la pointe du jour, un nombre considérable de pétards et de boîtes d'artillerie firent avec les tambours et les trompettes « un meslange agréable de divertissemens ».

Deux fontaines de vin furent placées devant la porte, un feu d'artifice fut tiré le soir entre ces fontaines, et un second sur le faîte de l'hôtel, brillamment illuminé.

Pendant deux jours, les grands personnages de l'État offrirent aussi au peuple des divertissements du même genre, le chancelier, le duc de Beaufort et le maréchal de L'Hôpital se distinguèrent particulièrement par des festins publics et des feux d'artifices.

Le 25 février, le prince de Condé, rentré en grâce, arrivait à Paris, et, après avoir salué le roi et la reine, allait descendre à l'hôtel du président Perrault, où il reçut les visites de toutes les personnes de marque qui se trouvaient à Paris. Ensuite il alla coucher à son château de Saint-Maur.

Le mariage du roi devint la grosse affaire du moment. Il fut célébré à Saint-Jean-de-Luz, le 9 juin, et le 25, il y eut *Te Deum* à Notre-Dame, et les réjouissances publiques se renouvelèrent en la place de Grève et dans toutes les rues de Paris.

On travaillait en même temps aux préparatifs de l'entrée, dont le jour fut fixé au 26 août.

Et on chercha du nouveau.

On s'arrêta au projet d'habiller et d'armer diversement cinquante hommes de chaque métier.

Les horlogers furent habillés en Flamands, les menuisiers en Italiens, les bouchers en Arméniens, les rôtisseurs en Turcs, les pâtissiers en Indiens, les tailleurs en Égyptiens, les fripiers en Juifs, etc.

Au reste, l'entrée de la reine à Paris fut accompagnée d'un éclat et d'une magnificence telles qu'on n'avait jamais rien vu de semblable. Dès la matinée du jeudi 26 août, les gens de la cour sortirent du palais, tous montés sur des chevaux houssés et caparaçonnés de velours noir et suivis chacun de deux laquais dans l'ordre suivant : le lieutenant criminel de robe courte acccompagné de ses officiers et de cent archers précédés de quatre trompettes, les vingt quatre huissiers de la cour; les quatre notaires; le greffier criminel; le greffier en chef et le premier huissier de la cour; les présidents escortés de quatre gardes du corps; les conseillers

et maître des requêtes ; la compagnie du prévôt de l'Ile composée de cinquante archers. « En cet ordre et équipage, la compagnie trouva toutes les rues tendues de tapisseries et bordées de deux doubles rangées de compagnies bourgeoises richement vêtues et armées», depuis le Louvre jusqu'au haut du faubourg Saint-Antoine, où l'on avait dressé un trône superbe sous un dais à franges d'or.

Dès sept heures du matin, le roi était venu à cheval du château de Vincennes s'asseoir sur ce trône, et peu d'instants après, la jeune reine y était arrivée en calèche découverte, et s'était assise à côté de son époux.

Les princes et princesses du sang et les grands officiers de la couronne s'étaient placés à l'entour, chacun selon son rang.

Le parlement passa au Marché-Neuf sous un grand arc de triomphe qu'on appelait l'Arc de la Paix : il était figuré en marbre blanc et surmonté d'un immense tableau représentant le roi sous la figure d'Hercule dépouillé de la peau du lion par une quantité de petits amours et couronné par la Vertu, de myrte et d'olivier ; la reine mère, sous les traits de Pallas, lui présentait une branche d'olivier, et lui montrait plusieurs nymphes représentant les villes demeurées françaises par la paix.

Du Marché-Neuf, la compagnie passa sur le pont Notre-Dame, à l'entrée duquel était dressé un grand portique soutenu par deux colonnes supportant deux statues de marbre, *l'Honneur* et *la Fécondité*. Un grand tableau le surmontant représentait la reine mère en Junon, commandant à Mercure et à Iris de porter à l'Hymen les portraits de son fils et de sa bru, à l'aspect desquels Mars était terrassé.

Place de Grève, était un autre arc de triomphe dressé à l'entrée du cimetière Saint-Jean et représentant le Parnasse avec toutes les Muses.

Du cimetière Saint-Jean, elle continua sa marche par la rue Saint-Antoine, bondée de peuple et de soldats. Sur la porte de la ville étaient deux statues *l'Espérance* et *la Sûreté publique ;* au frontispice, le portrait du roi en bronze et sur le comble, trois autres statues représentant les Délices naissant de la paix et du mariage.

Un peu plus loin, un autre portique était flanqué de deux statues de pierre, l'une représentant *la Paix*, l'autre *l'Espérance*.

A la sortie de la porte Saint-Antoine, la compagnie entrant dans le faubourg prit, à gauche, le chemin qui conduisait à ce qu'on appelait alors le village de Charonne, pour éviter l'embarras de la rencontre des autres compagnies, et arriva au trône sur lequel étaient Leurs Majestés.

L_ roi était vêtu d'un habit en broderies d'argent, chargé d'une riche garniture de rubans d'argent et de soie incarnat, l'épée au côté, et son chapeau orné d'un gros bouquet de plumes blanches et rouges.

La reine était aussi très richement habillée.

Depuis huit heures, ils recevaient l'hommage et le serment de fidélité de tous les corps, communautés, corporations, compagnies, etc, à commencer par les religieux mendiants, qui y vinrent en procession. Ensuite le clergé de chaque paroisse avec croix et bannières, l'université, le corps de ville, le châtelet, la cour des monnaies, la cour des aides, la chambre des comptes et le parlement.

Le premier de chaque corps portait la parole.

Voici comment les choses se passèrent pour le parlement :

En arrivant à quelques pas du trône, les présidents descendirent de cheval avec le conseiller d'honneur, trois maîtres des requêtes, six conseillers de la grand'chambre, deux présidents des enquêtes, le greffier en chef et le premier huissier.

Les autres demeurèrent en selle.

Ceux qui avaient mis pied à terre furent reçus au pied du trône par le secrétaire d'État et le maître des cérémonies, qui les conduisirent en face Leurs Majestés. Alors le premier président ayant fait une profonde révérence, mit un genou en terre ; le roi lui fit signe de se relever, et il prononça sa harangue.

Puis chacun remonta à cheval et reprit le chemin du palais.

Toutes ces cérémonies durèrent jusqu'à l'heure du dîner, que le roi et la reine allèrent prendre dans une maison voisine par une galerie vitrée pratiquée exprès pour les y conduire.

A deux heures, le dîner était terminé et la cérémonie de l'entrée commença.

La compagnie du prévôt de l'Ile marchait en tête. Venaient ensuite :

L'équipage du cardinal Mazarin, composé de soixante-douze mulets, douze chevaux de main et sept carrosses, le tout accompagné de deux écuyers, vingt-quatre pages, quarante valets de pied, trente gentilshommes de sa maison et enfin des gardes du cardinal, conduits par leur capitaine.

L'écurie du duc d'Anjou avec les officiers de sa maison.

Celle de la reine, qui se distinguait par l'éclat de la livrée de ceux qui la conduisaient.

L'équipage du roi, composé de quatre-vingt-dix mulets de la petite et de la grande écurie.

Les secrétaires du roi, les maîtres des requêtes, les contrôleurs généraux, les grands audienciers et autres officiers de la chancellerie, qui précédaient une haquenée blanche, richement harnachée, sur laquelle étaient les sceaux dans un coffret de vermeil.

Le chancelier de France avec ses pages et ses domestiques.

Les nouveaux et les anciens mousquetaires, les chevau-légers, les pages de la chambre, les offi-



On vit sortir de l'épinette un jeune enfant beau comme un ange. (Page 438, col. 1.)

ciers et gentils hommes servant, la prévôté de l'hôtel, et le grand prévôt de France.

Sur les pas de ce seigneur marchaient nombre de gouverneurs et lieutenants du roi des provinces.

Les maréchaux de France et quelques grands seigneurs.

La compagnie des cent suisses, les quatre trompettes de la Chambre, dix-neuf hérauts d'armes.

Le roi, à cheval, accompagné du duc d'Anjou, du prince de Condé, du duc d'Enghien, du prince de Conti et du comte de Soissons, le grand écuyer de France portant l'épée royale dans son fourreau bleu semé de fleurs de lis d'or.

Tous les gens qui se pressaient curieusement sur le passage de ce magnifique cortège, et qui ouvraient de grands yeux pour admirer la richesse des costumes, poussaient de véritables exclamations à la vue de la belle enseigne de diamants qui tenait les plumes du chapeau du roi et faisaient remarquer la beauté de son cheval d'Espagne bai-brun, couvert d'une housse tout en broderies d'argent et d'un harnais semé de pierreries.

A la suite du roi venaient 200 gentilshommes ordinaires de sa maison, appelés gentilshommes à bec de corbin et divisés en deux compagnies; ils étaient suivis des pages de la reine.

Celle-ci, seule, dans une superbe calèche. « Ce char exposé aux rayons du soleil jettoit un

éclat extraordinaire qui le faisoit remarquer de loin. Dans ce trosne mouvant, le fer n'avoit point esté emploïé; les roues et le train estoient couverts d'or, et l'argent estoit le moindre métail qui y parust. Cette nouvelle machine estoit couverte dedans et dehors d'une broderie d'or trait sur un fond d'argent. Le dais soutenu de deux colonnes estoit orné de festons, de reliefs, et de fleurs hyéroglyphiques. Le char estoit tiré par six chevaux danois gris perle dont le harnois répondoit à la richesse du char. »

A la portière droite, marchait à cheval le comte de Fuensaldaigne à la place du grand maître, et à la gauche, le duc de Guise avec quatre écuyers à pied, quelques gardes du corps et plusieurs seigneurs.

Le carrosse du corps et quelques autres qui venaient ensuite étaient occupés par des princesses et les principales dames de la cour.

Sous le premier des arcs de triomphe avoisinant le trône, le roi et la reine s'arrêtèrent un moment pour entendre un concert qui leur fut donné; ils se remirent en marche et arrivèrent à la porte Saint-Antoine, qui était fermée selon l'usage.

Elle s'ouvrit devant eux, ils la franchirent et en même temps, le prévôt des marchands leur présenta deux dais qui furent portés par les échevins et successivement par les corps des marchands.

La reine mère s'était placée à une fenêtre de l'hôtel de Beauvais pour voir passer le cortège; elle avait auprès d'elle la reine d'Angleterre avec la princesse sa fille, la princesse palatine, quelques dames de la cour et le cardinal Mazarin.

Le roi et la reine s'arrêtèrent un moment pour saluer cette belle compagnie et continuèrent leur chemin par le pont Notre-Dame, le Marché-Neuf, la place Dauphine, et le Pont-Neuf; d'où ils se rendirent au Louvre, « aux acclamations d'un monde infini de toutes les provinces du royaume et d'estrangers même, que la curiosité avoit attirez à ce spectacle, le plus somptueux et le plus superbe qui se soit jamais veu à Paris. Le lendemain, le roy et la reine avec toute la cour, dans le même équipage que la veille, se rendirent à Notre-Dame, où le *Te Deum* fut chanté la troisième fois pour la paix et pour le mariage du roy. Les jours suivants se passèrent en festins, en bals, courses, feux de joye et dans toutes les autres réjouissances qu'on peut imaginer. »

Les mémoires du temps font monter à plus de dix millions la dépense que les seuls particuliers firent pour paraître avec éclat à ces fêtes.

Ce fut probablement dans le but de leur permettre de rentrer dans ces dépenses et peut-être aussi à cause d'un peu de relâchement de la sévérité jusqu'alors déployée contre les jeux de hasard que, par suite des réjouissances de la paix, le conseil accorda au sieur Popin le privilège d'établir une loterie dans toutes les villes du royaume pendant dix ans. Des lettres patentes du roi confirmèrent ce privilège, en vertu duquel Popin fit publier un mémoire imprimé, par lequel il annonçait que, le 4 novembre, la recette de sa banque à Paris commencerait dans la rue Bertin-Poirée, vis-à-vis la rue Jean Lointier (Lantier), proche la chapelle aux Orfèvres, et finirait le 4 décembre, et que la distribution des lots se ferait le 13.

Il y avait dix lots par chaque mille billets; les billets étaient d'un louis. Potin retenait dix pour cent, tant pour son bénéfice que pour la redevance qu'il devait payer à l'Hôpital-Général.

« Si le fond se trouvoit de 100,000 louis, il devoit y avoir 1000 lots: 20 de 1000 louis chacun; 60 de 300 louis; 40 de 200; 200 de 100 louis et 400 de 25 louis. La manière de tirer cette banque estoit ingénieuse et imaginée de telle sorte, qu'une mesme personne pouvoit avec un seul billet retirer plusieurs lots. Il y avoit six registres. Au *verso* du premier feuillet de chacun, il y avoit quatre colonnes et quatre au *recto* du second feuillet; en tout huit, cotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et ainsi jusqu'à la fin du registre. A chaque colonne estoient vingt-cinq numéros. Chaque louis d'or d'un particulier estoit escrit une fois en chacun des registres, à des colonnes et numéros différents. Pour tirer, six enfans prenoient chacun un registre. Ensuite, on mettoit devant eux une boeste où il y avoit six boules cottées 1, 2, 3, 4, 5, 6...; on les brouilloit, et chaque enfant en saisissoit une en mesme temps. Le registre que tenoit l'enfant à qui estoit escheue la boule 1 estoit inscrit registre 1 et ainsi des autres. Ensuite, on apportoit cinq boules dans une boeste. Sur l'une estoit escrit *lots;* sur l'autre, *registre;* sur l'autre, *colonne des feuillets;* sur l'autre, *feuillets des registres;* et sur l'autre, *numéro des colonnes.* Cinq enfans tiroient ces boules et chacun d'eux estoit destiné à tirer la chose escrite sur la boule qui lui estoit venuë. Le jour que devoit se tirer la banque, on apportoit cinq boestes sur la table. Dans l'une il y avoit autant de boules que la banque avoit de lots et chaque boule portoit escrit le nom d'un lot. Dans la seconde estoient six boules dont chacune portoit le nom d'un registre. Dans la troisième, autant de boules que chaque registre avoit de feuillets. Dans la quatrième huit boules dont chacune portoit le nom d'une des huit colonnes de chaque feuillet. Et dans la cinquième, vingt-cinq boules, chacune inscrite d'un des vingt-cinq numéros de chaque colonne. Chaque boeste estoit placée devant l'enfant à qui il estoit eschu de la tirer. On vuidoit les boestes et on les remplissoit à la veue de l'assistance; puis tous les enfans mettant la main vuide chacun dans sa boeste, en tiroit une boule, et on enregistroit par ordre ce qui estoit escrit sur chacune en trois livres différens, tenus par le greffier, le dépositaire

de l'argent et le maistre de la banque. Après avoir nommé tout haut les choses escrites sur les boules, par exemple : première boeste, *un lot de mille louis ;* seconde boeste, *registre* 1 ; troisième boeste, *feuillet* 1 ; quatrième boeste, *colonne* 1 ; cinquième boeste, *numéro* 1. Les boules des lots ne se remettoient point dans la boeste des lots, les autres boules se remettoient dans leurs boestes, pour estre tirées de nouveau. Ainsi un seul homme pour un seul louis d'or, se trouvant inscrit en six registres pouvoit gagner plusieurs lots, et mesme il pouvoit arriver qu'il les emportast tous, s'il estoit assez heureux pour cela. »

Ce système pouvait-être ingénieux, mais, à coup sûr, il ne brillait ni par la simplicité ni par la brièveté de son exécution.

Quoi qu'il en soit, il obtint un grand succès; l'exemple de Popin trouva de suite des imitateurs. Un nommé Boulanger et plusieurs autres ouvrirent des bureaux de banques et de loteries et ce fut une rage.

Le parlement voyant qu'on abusait de la tolérance qu'on avait eue en considération du temps pour ces sortes de jeux de hasard, fit, par son arrêt du 11 mai 1661, fermer toutes les banques, et en interdit l'usage, sous peine de confiscation des fonds au profit de l'Hôpital-Général.

Des comédiens espagnols venus après la paix des Pyrénées débutèrent à Paris en juillet 1660, au théâtre du Petit-Bourbon et ensuite à l'hôtel de Bourgogne.

Ils jouaient dans la langue de leur pays; or comme très peu de personnes entendaient ce qu'ils disaient, ils firent un four complet, ainsi qu'on le voit par cette note du registre de La Grange :

« Dimanche 11 juillet, il vint en ce temps une troupe de comédiens espagnols qui joua trois fois à Bourbon : une fois à un demi-pistole, la seconde fois à un écu et la troisième fois fit un four. »

Comme ils n'obtinrent pas plus de succès à l'hôtel de Bourgogne qu'à Bourbon, « ces comédiens lassés enfin de déclamer dans des solitudes, repassèrent les Pyrénées ».

Toutefois, le goût du théâtre progressait beaucoup; le jeune roi l'aimant, et marié à une jeune princesse, il fit donner de nombreuses représentations théâtrales à sa cour, et, comme toujours, les courtisans imitèrent le roi, et les bourgeois firent comme les courtisans.

Cependant, la troupe italienne quitta le Petit-Bourbon en cette année 1660, continua ses représentations au Palais-Royal, en attendant qu'elle fut expulsée de Paris en 1697.

Un arrêt du 7 septembre, fut rendu en faveur de l'Hôpital-Général, et on lit entre autres dispositions particulières, que les notaires appelés à recevoir des testaments, seraient tenus d'engager les testateurs à laisser quelque chose à l'Hôpital-Général, à peine de quatre livres parisis d'amende, contre les notaires contrevenants.

En même temps, la Cour défendit de mendier à Paris sous peine du fouet et ordonna que dans le délai de quinze jours, à dater de la publication dudit arrêt, les pauvres mendiants valides, les fainéants et vagabonds, les soldats estropiés et les pauvres mendiants non nés ni domiciliés à Paris, depuis au moins un an, seraient tenus de se retirer au lieu de leur naissance à peine du fouet, à moins qu'ils ne renonçassent à la mendicité. De plus, défense était faite à toute personne, sous peine de quatre livres parisis d'amende, de faire l'aumône secrètement ou ostensiblement.

Les pauvres étaient une cause perpétuelle d'embarras pour la ville; malheureusement, leur nombre augmentait toujours, et malgré les mesures diverses qu'on prenait pour interdire la mendicité, elle était aussi vivace que jamais.

On procéda aussi contre les congrégations, confréries et communautés qui s'établissaient sans autorisation préalable, et qui, de leur autorité privée, s'arrogeaient le droit d'avoir des prisons et lieux de détention, dans lesquels elles retenaient abusivement des personnes soustraites à leur juridiction naturelle et spécialement, en un lieu appelé le refuge Saint-Paul, où se trouvaient plusieurs femmes et filles emprisonnées. Un arrêt du 13 décembre fit fermer toutes ces maisons et mettre les détenus en liberté.

Si l'autorité s'occupait incessamment de réduire le nombre des pauvres, il faut reconnaître qu'elle ne favorisait guère le désir qu'ils pouvaient avoir de travailler; au contraire, elle tenait la main à ce que toutes les fêtes fussent religieusement observées; et les jours de chômage étaient si souvent répétés, que les artisans se voyaient dans la nécessité de demeurer les bras croisés, alors que plus d'une fois, ils auraient préféré travailler.

Ce fut ainsi que, le 17 mars 1661, un arrêt fut rendu pour ordonner que le peuple s'abstiendrait de se livrer à aucune œuvre manuelle le jour de Saint-Joseph, que les boutiques seraient fermées et qu'il serait informé contre tout contrevenant.

Naturellement, ceux qui ne travaillaient pas ce jour-là et n'avaient pas d'argent pour acheter le pain du jour ou du lendemain, se trouvaient placés entre la nécessité de désobéir à la loi qui leur défendait de mendier, ou à celle qui leur interdisait de travailler.

Triste alternative !

Le 6 novembre 1660, défense encore — ce mot-là revient souvent sous la plume de l'historien — à toute personne de faire travailler à aucun nouveau bâtiment sans permission expresse scellée du grand sceau, sous peine de 10,000 livres d'amende applicables à l'Hôpital-Général.

Quant aux ouvriers maçons, charpentiers, menuisiers ou autres, qui avaient travaillé à un

bâtiment dont la construction n'avait pas été autorisée, ils étaient passibles de la prison pour la première fois et des galères pour la seconde.

Nous avons parlé plus haut du trône qu'on avait élevé au haut du faubourg Saint-Antoine, lors de l'entrée du roi et de la reine; ce fut à partir de ce moment que le vaste emplacement sur lequel ce trône avait été construit fut appelé place du Trône. Plus tard, il fut question d'édifier là un arc de triomphe monumental; la première pierre en fut posée le 6 août 1670, et il fut élevé jusqu'à la hauteur des piédestaux des colonnes; puis, on imagina de le terminer d'abord en plâtre pour juger de l'effet.

Il ne fut jamais achevé, et après la mort du roi, le régent ordonna son entière destruction; il fut démoli en 1716, après avoir coûté 513,735 livres; c'était l'architecte Perrault qui en avait fait le dessin.

Il resta une place, de forme circulaire, ornée d'une belle plantation d'arbres.

En 1793, on donna à cette voie publique le nom de place du Trône renversé.

Elle est redevenue et est encore la place du Trône.

Ce fut aussi en 1660, que fut ouverte la rue Saint-Claude-Bonne-Nouvelle, qu'on appela originairement rue Sainte-Anne et qui allait de la rue Sainte-Foy à la rue de Cléry; elle prit le nom de Saint-Claude d'une image de ce saint qu'on voyait au coin de la rue de Bourbon-Villeneuve. Elle a disparu.

Ce fut au commencement de l'année 1661, que le séminaire des Filles de l'Union chrétienne fut établi à Charonne pour l'instruction des nouvelles catholiques. Une jeune demoiselle noble, nommée Anne de Croze, fille de Claude de Croze et de Françoise de Gravelle, s'étant associée à Renée des Bordes, Madeleine Vergnier et Marguerite de Martaigneville, travailla très activement à cet établissement, en se retirant dans sa maison de Charonne avec les quelques personnes que nous venons de nommer et d'autres qui vinrent se joindre à elle.

Louis XIV approuva cette communauté par lettres patentes de février 1673, et il faut croire que sa prospérité fut assez rapide, car en 1683, on voit les Filles de l'Union chrétienne acheter moyennant 92,000 livres, l'hôtel saint Chaumont près la porte Saint-Denis, et s'y établir deux ou trois ans après.

Cette maison ne pouvait être convertie en maison de profession religieuse et les filles qui l'habitaient devaient rester séculières suivant leur institut, sous la direction et la dépendance de l'archevêque de Paris. Son principal but était d'élever des jeunes filles, particulièrement des orphelines et des nouvelles converties. Plusieurs prélats ayant demandé des maisons semblables dans leurs diocèses, les filles de l'Union chrétienne en fondèrent, et elles formèrent une sorte de congrégation, dont le sémnaire de Saint-Chauémont était le chef.

En 1679, elles avaient pris possession d'une maison située rue de la Lune et qu'on nommait la Petite-Union. Cette maison leur fut donnée en toute propriété, le 13 mai 1682, par les sieur et dame Berthelot, qui l'avaient fait bâtir pour y loger des soldats estropiés, avant que le roi eût fait construire l'hôtel des Invalides.

La Petite-Union était spécialement affectée à former au travail et à la piété, des filles que la nécessité obligeait de se mettre en service et à servir d'asile à celles qui se trouvaient sans place.

Cette institution fut supprimée en 1790; l'hôtel Saint-Chaumont était situé cour Bellot.

Melchior Mitte, marquis de saint Chaumont avait acheté cette cour ainsi que dix maisons qui s'y trouvaient et y avait fait bâtir un hôtel en 1631, c'était une vaste construction avec dépendances; elle fut divisée en trois lots et vendue le 8 messidor an III, à plusieurs particuliers, et en 1798, on ouvrit sur une partie de son emplacement le passage Saint-Chaumont, qui commençait à la rue du Ponceau, et finissait à la rue Saint-Denis. Il fut supprimé vers 1848.

Quant à la maison de la rue de la Lune, elle fut aussi supprimée en 1790, devint propriété nationale et fut vendue le 7 germinal an III. Elle contenait alors une superficie de 638^{m},645. Les bâtiments furent démolis en 1822 et remplacés par une maison particulière.

Au mois de janvier 1661, la *Gazette Historique* de Loret informe ses lecteurs que :

Une troupe toute nouvelle
Qui se dit à Mademoiselle,
Qu'on attendoit de longue main,
Joue au fauxbourg Saint-Germain.

Et Saint-Foix, en consacrant un article à la rue des Quatre-Vents (qui n'était jadis qu'une ruelle descendant à la foire Saint-Germain, elle prit le nom de rue Combault au xve siècle, du nom du chanoine Combault qui y demeurait et fut ensuite appelée rue des Quatre-Vents en raison d'une enseigne de marchand), dit ceci :

« La première maison à porte cochère à main droite, en entrant par la rue de Condé, a été bâtie sur l'emplacement d'un petit théâtre établi en 1661, dont la troupe se qualifioit de comédiens de Mademoiselle. Ce petit théâtre ne subsista pas longtemps; les comédiens prirent parti dans les autres troupes de la Capitale, car il en existoit six alors, et Paris n'étoit pas si grand de la moitié. »

Un acteur de cette troupe, Dorimon, composa plusieurs pièces qui furent imprimées, et le privilège daté du 26 mars 1661, le qualifie en effet de comédien de Mademoiselle. Le frontispice de chacune des pièces porte : représentée sur le théâtre



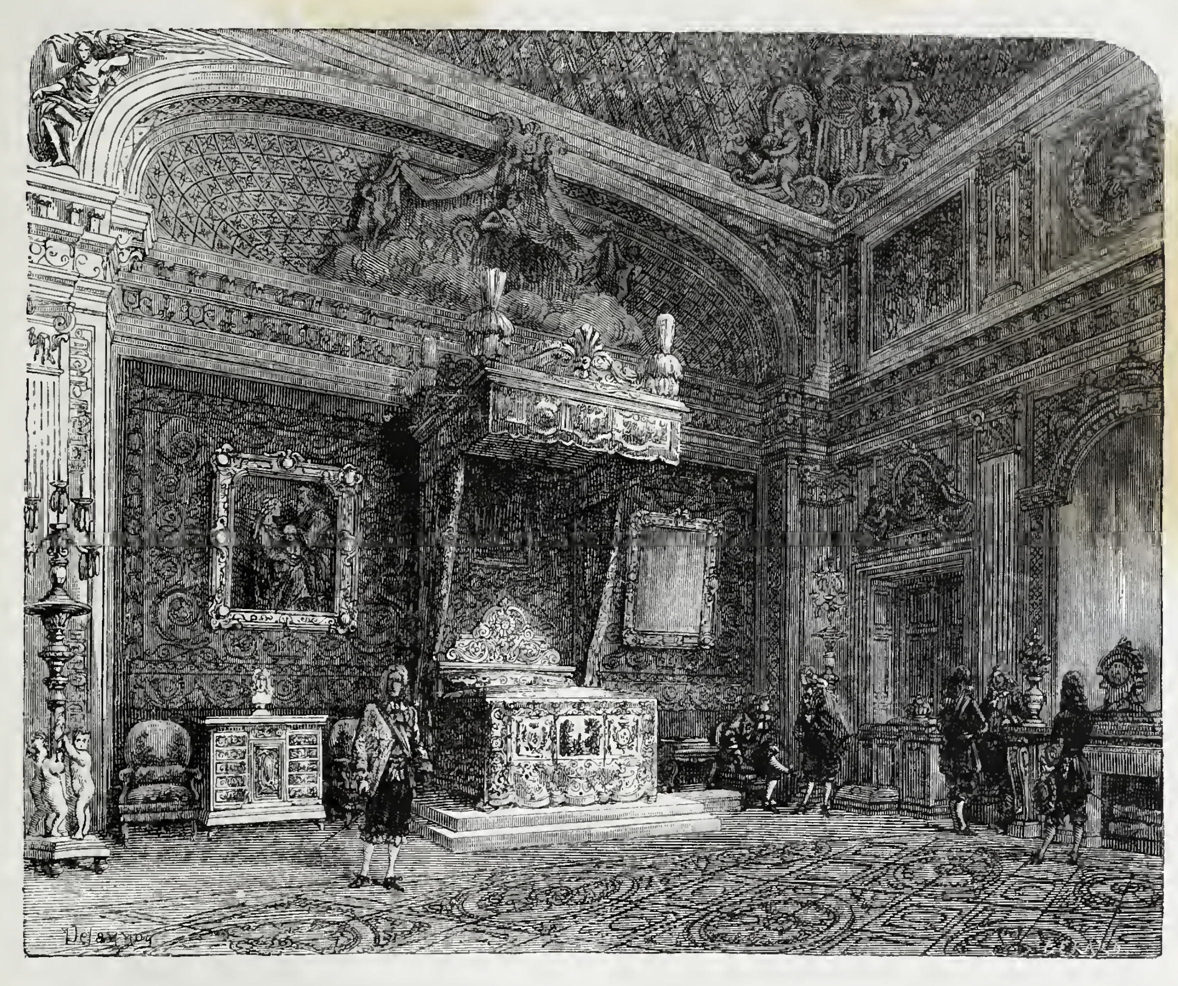
F Roy, éditeur, — 113.

Imp. Charaire et fils

Collège des Quatre-Nations sous Louis XIV.

(Vue prise du Louvre.)





La chambre de Louis XIV.

de la rue des Quatre-Vents. Toutefois, il ne subsista pas longtemps, car Saint-Foix ajoute : « On appelle aujourd'hui ce bâtiment le passage du Commissaire, parce qu'il y a un passage public qui ne l'est que de jour, qui conduit dans la rue des Boucheries, et un commissaire de police y demeure. »

A propos de la foire Saint-Germain, au mois de février de la même année, il y parut un spectacle « d'un genre tout à fait neuf, l'affiche promettoit un prodige de méchanisme et d'obéissance dans une épinette : ce qui attira à l'inventeur une foule de monde. C'étoit un organiste de Troyes, nommé Raisin, qui avoit imaginé et exécuté une épinette à deux claviers, très longue et très large; enfin, le double des épinettes ordinaires. »

Cette invention fit merveille, tout le monde alla la voir et l'admirer, mais elle présentait un côté singulier qui intriguait vivement ceux qui la regardaient, et dont Grimaret nous a laissé le récit :

« D'abord, le petit Raisin aîné, et le petit Raisin cadet, se mettoient chacun à son clavier et jouoient une pièce ensemble; ensuite le père prenoit une clef avec la quelle il sembloit monter cet instrument, par le moyen d'une roue qui faisoit un vacarme terrible dans le corps de la machine, comme s'il y avait eu une multiplicité de roues possible et nécessaire pour exécuter ce qu'il alloit lui faire jouer; il la changeoit même souvent de place pour ôter tout soupçon.

« — Hé ! épinette ! disait-il à *cette* instrument, quand tout étoit préparé, jouez moi une telle courante. »

« Aussitôt l'obéissante épinette jouoit cette pièce entière; quelquefois Raisin l'interrompoit en lui disant :

« — Arrêtez-vous, épinette ! »

« S'il disoit de poursuivre la pièce, elle la poursuivoit; d'en jouer une autre, elle la jouoit; de se taire, elle se taisoit. »

Tout Paris était préoccupé de ce petit prodige. Les esprits faibles croyaient que Raisin était sorcier et on commencait sérieusement à parler de lui faire son procès. Les plus clairvoyants se doutaient bien qu'il y avait dans tout ceci quelque

chose d'extraordinaire qui échappait à leur investigation, mais quoi?

Le bruit qui se fit autour de la fameuse épinette fut si grand, qu'il arriva jusqu'au roi, qui voulut la voir, et après en avoir admiré l'invention ingénieuse, il la fit passer dans l'apparte-de la reine, pour lui donner le plaisir d'un spectacle si nouveau.

Mais la reine jeta un cri d'effroi lorsqu'elle entendit l'instrument obéir à la voix de celui qui le commandait, et le roi ordonna que sur le champ l'épinette fût ouverte.

On l'ouvrit, et on en vit sortir un jeune enfant « beau comme un ange, qui fut caressé de toute la cour ».

« Le 6 février 1661, dit l'auteur des *Recherches historiques*, douze médecins se réunissaient dans une des salles du Palais-Mazarin, et le célèbre Guénaud se chargeait d'annoncer au cardinal le résultat de la consultation : c'était un arrêt de mort; Mazarin l'entendit avec calme. L'inquiétude des uns, la joie mal dissimulée des autres, tout lui faisait comprendre déjà que le moment fatal approchait. Deux jours auparavant, une main restée inconnue avait semé dans sa chambre des lettres de faire part, préparées d'avance, et qui annonçaient son enterrement pour le 21 mars. »

Brisé par la maladie, il se leva et se traîna seul dans les vastes galeries de son palais, jetant un regard désespéré sur les merveilles artistiques qu'il y avait réunies, et se désolant comme un enfant à l'idée de s'en séparer. Sa faiblesse, plutôt que la résignation, lui fit abréger cette triste visite, et il rentra dans ses appartements, bien décidé à abandonner une demeure qui offrait tant d'aliments à ses regrets.

Dès le lendemain, il se faisait transporter au château de Vincennes.

Disons quelques mots du palais qu'il venait de quitter.

Ce palais, « le plus grand qu'il y eût à Paris après les maisons royales », était situé au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs et de la rue Vivienne.

C'était autrefois l'hôtel du président Tubœuf.

En 1624, le cardinal avait acheté cet hôtel, ainsi que l'hôtel de Chivry, qui était au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs et de la rue Richelieu, et presque tout le terrain qui s'étendait au delà entre les rues Vivienne, de l'Arcade Colbert et Richelieu.

Ce fut sur cet emplacement, qu'après avoir fait jeter bas les constructions qui s'y trouvaient, il fit élever cette belle résidence dont on voit encore les ailes bâties en pierres et en briques, bordant les trois côtés de la grande cour donnant sur la rue Vivienne et sur la rue Neuve-des-Petits-Champs.

Elle occupait une superficie de 14,150 mètres.

Les plafonds furent peints par Romanelli, et les murailles par Grimaldi Bolognèse. L'architecte Mansard, qui avait été chargé par Mazarin de dessiner le plan du nouveau palais avait respecté les dispositions principales de l'hôtel Tubœuf, en se contentant de donner plus de grandeur à certains développements. Ce fut ainsi qu'il l'étendit par des ailes sur la rue Richelieu et sur la rue Vivienne, en conservant la facade sur la rue Neuve-des-Petits-Champs et en créant les vastes galeries où le cardinal pût installer ses riches collections de livres, de statues, de tableaux et des curiosités de toutes sortes.

« Les principaux appartemens étoient superbement meublés, lisons-nous dans Hurtaut, et l'on comptait dans ce palais plus de 400 têtes, bustes et statues de marbre blanc d'Egypte, de bronze, de porphyre, qui estoient des têtes de tout ce que la Grèce et l'ancienne Rome avoient de plus rare et de plus précieux.

« Il y avoit 500 tableaux de 120 peintres différens, parmi lesquels il s'en trouvoit sept des plus beaux de Raphaël, trois du Corrège, huit du Titien, deux d'André del Sarte, douze de Louis Carrache, cinq de Paul Véronèse, trois de Giorgione, six de Pordenone, vingt-un du Guide, trois de Paul Potter, vingt-huit de Van-Dick, plusieurs d'André Mantègna, de Perrin del Vague etc.

« La bibliothèque étoit dans une galerie qui règne sur la rue Richelieu. Elle étoit enrichie de livres les plus rares et les plus curieux. Gabriel Naudé, un des plus savans bibliothécaires de ce temps, qui en étoit chargé, assuroit que le nombre excédoit 40,000 volumes. »

Après la mort du cardinal Mazarin, ce palais fut partagé en deux. La partie la plus considérable porta le nom de l'Éminence jusqu'en 1719, que le roi en fit l'acquisition et la donna à la Compagnie des Indes pour y établir ses bureaux. L'autre partie échut en partage au marquis de Mancini, duc de Nevers, neveu du cardinal, et on la nomma hôtel de Nevers, nom qu'elle continua à porter jusqu'à ce que le roi en fît l'acquisition pour y établir la banque royale.

Lorsque cette banque fut supprimée, un arrêt du conseil du roi du 14 septembre 1721, ordonna le transport de la bibliothèque du roi en l'hôtel de la banque royale, ce qui fut exécuté; tous les livres y furent transportés, et on les rangea au-dessus de la grande porte de l'hôtel.

Mais revenons à Mazarin : il mourut le 9 mars 1661, ayant désigné pour ses exécuteurs testamentaires le premier président Lamoignon, le surintendant Fouquet, Zongo Ondedei, évêque de Fréjus, Letellier et Colbert.

Or, il est bon de dire que le rusé cardinal qui craignait que la source de la grande fortune qu'il laissait ne suscitât des embarras à ses héritiers, imagina de tout donner au roi, prévoyant, ce qui arriva, que Louis XIV n'accepterait pas cette

preuve de désintéressement si absolu. Quoi qu'il en soit, les millions ayant été donnés au roi et rendus par celui-ci aux héritiers, ils se trouvaient purifiés.

Il avait encore, avant de mourir, réalisé un projet qu'il nourrissait depuis longtemps, la fondation d'un collège exclusivement destiné à de jeunes gentilshommes, nés dans les provinces conquises pendant son ministère. Il hésita pour le nom à lui donner, entre collège des Conquêtes et collège Mazarin, et il s'était décidé pour le dernier.

Cette institution devait être divisée en deux parties, collège et académie; le collège devait renfermer soixante écoliers savoir : 15 originaires du territoire de Pignerol, 15 des États romains, 15 de l'Alsace, 15 de la Flandre, de l'Artois, du Hainaut et de la Sardaigne. L'éducation devait y être toute française. L'académie destinée à compléter l'instruction reçue dans le collège, était établie pour 15 élèves seulement, auxquels on eût enseigné l'équitation, l'escrime, et la danse. De plus il léguait à cette fondation sa bibliothèque, et affectait une somme de 2 millions à la construction de l'établissement, en lui assignant pour revenus annuels ceux de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, qui étaient de 34,000 livres et 45,000 livres de rente sur l'hôtel de ville de Paris.

Le 20, tous les exécuteurs testamentaires s'assemblèrent chez le premier président, afin de s'occuper de la fondation ordonnée par Mazarin, et après de longues discussions qui nécessitèrent plusieurs réunions, il fut convenu que le collège serait bâti près la porte de Nesle vis-à-vis du Louvre « auquel lieu on pourroit faire une place publique qui serviroit d'ornement à l'aspect du Louvre ».

Les dépenses faites pour l'achat du terrain, les expropriations et les diverses indemnités s'élevèrent à 574, 500 livres.

On commença aussitôt les constructions; l'architecte Levau avait fourni les plans, il en dirigea l'exécution; deux autres architectes de mérite, Lambert et Dorbay, lui furent adjoints.

La tour de Nesle et plusieurs maisons (six qui se trouvaient à l'angle de la rue du Fossé-de-la Porte-de-Nesle et de la rue de Seine et quelques-unes sur le quai Malaquais) furent abattues.

D'après le plan adopté, la façade du collège formait une place demi-circulaire; au centre s'élevait le portail de la chapelle faisant face au Louvre. Deux pavillons massifs arrêtaient les limites de la place. « Dès l'origine, dit M. Franklin dans ses *Recherches historiques sur le collège des Quatre-Nations*, le pavillon occidental, où l'on avait eu l'intention d'établir le manège et les salles d'escrimes et de danse, porta le nom de pavillon des Arts, qu'il conserva jusqu'à la Révolution. L'autre fut appelé pavillon de la Bibliothèque; il fut bâti le dernier, et marque très exactement l'endroit ou se trouvait la fameuse tour de Nesle, car la cage de l'escalier qui conduit à la bibliothèque a été construite sur l'emplacement de la grande porte. Les travaux marchèrent fort lentement. En 1664, rien n'était arrêté encore pour la distribution intérieure des logements. »

Quant aux dépenses, d'après un devis dressé par Levau lui-même, elles furent évalués à 1,482,000 livres, ce qui joint aux 574,500 livres, pour achat de terrain et expropriation, formait un total de 2,056,500 livres; mais ce total fut considérablement augmenté.

La façade actuelle du palais de l'Institut ne donne qu'une idée très inexacte de ce qu'était celle du collège des Quatre-Nations; M. Franklin va nous fournir des renseignements précis à cet égard : « Il existait d'abord au-dessus de la corniche des vases de pierre qui furent enlevés sous le second empire, leur poids surchargeant trop l'édifice (ils avaient été refaits en 1763). La grille qui ferme l'entrée de la chapelle n'existait pas alors; les sept marches qui y conduisent étaient entourées de lourdes bornes en pierre. Les deux fontaines situées de chaque côté du perron sont également récentes (elles furent établies en vertu d'un décret impérial du 2 mai 1806; chacun des quatre lions de bronze a deux mètres de longueur et pèse 1600 kilogrammes). Au-dessus du portail, entre les colonnes corinthiennes, une inscription rappelait que la chapelle avait été consacrée sous l'invocation de Saint-Louis. Plus haut, sur la frise du fronton qu'occupent aujourd'hui les mots : *Institut de France*, on lisait :

JUL. MAZARIN. S. R. E. CARD.
BASILICAM. GYMNAS. F. C. A. MDCLXI.

Six massifs de pierre, qui se voient encore au pied du dôme, supportaient six groupes sculptés composés chacun de deux personnages : les quatre Évangélistes d'abord, puis les Pères de l'Église grecque et quatre Docteurs de l'Église latine. Le dôme était couvert d'ardoises taillées en écailles de poisson avec des bandes de plomb doré (au mois de mai 1756, on recouvrit le dôme, et on fit redorer la boule et la croix. La lanterne, les consoles, guirlandes et autres ornements furent peints de la couleur la plus approchante de l'or qu'il fût possible). La lanterne qui a été récemment reconstruite était plus large et moins élevée; elle était entièrement à jour, soutenue par des consoles et surmontée d'un globe doré qui supportait une croix.

« La porte qui conduit aujourd'hui dans la première cour, servait également d'entrée au collège. Mais toutes les autres baies étaient fermées par des devantures vitrées et formaient une série non interrompue de vingt quatre boutiques. La loge actuelle des portiers de l'Institut était alors coupée en deux, et on louait la pièce qui prenait jour sur le quai.

« Neuf boutiques étaient établies sous le pavil-

lon de la bibliothèque, et cinq d'entre elles donnaient sur la place Conti. Les deux premières existent encore et servent de dépôt à la bibliothèque Mazarine.

« Entre le pavillon de la bibliothèque et la porte d'entrée du collège, se trouvaient les dixième et onzième boutiques. »

De la chapelle au pavillon des Arts, on voyait cinq autres boutiques, et sous ce pavillon, il y en avait six; plus tard, trois autres furent ouvertes, en retour de ce pavillon sur la rue de Seine.

« La partie du quai se trouvant devant le collège venait d'être entièrement refaite, et une somme de 150,000 francs avait été employée à ces travaux. Une balustrade à jour en pierres de taille avait remplacé l'ancien parapet. En dehors, sur le mur qui fait face au Louvre, les armes de Mazarin, sculptées avec soin étaient répétées trois fois à distance égales, et au milieu on lisait sur une plaque de marbre une inscription latine. »

Faute de fonds suffisants, on ne put jeter un pont entre les deux rives. Mais en face du pavillon des Arts, à l'endroit où se trouvait le port au Charbon, on installa de petits bateaux qui, moyennant six deniers par personne, transportaient devant le Louvre.

La première cour avait le même aspect qu'aujourd'hui. A droite et à gauche, deux portails dont l'un conduit à la chapelle, l'autre à la bibliothèque, tous deux placés au-dessus d'un large perron de pierre, sont composés de quatre pilastres cannelés d'ordre corinthien, qui supportent un fronton,et chacun de ces frontons représente deux Vertus cardinales appuyées d'un côté sur les armes de Mazarin et de l'autre sur le cadran d'une horloge.

« La chapelle a été entièrement métamorphosée sous l'Empire, lorsque l'Institut a pris possession des bâtiments du collège. Le sanctuaire était sous la coupole du petit dôme qui se trouve au fond de l'église, et aux deux côtés s'ouvraient deux chapelles qui devaient servir de lieu de sépulture aux membres de la famille Mazarin. Un peu plus loin une nef était réservée aux élèves du collège. Comme aujourd'hui, on parvenait à quatre petites tribunes par quatre escaliers à vis; un autre montait jusqu'au-dessus du dôme qui présente une particularité fort curieuse: sa forme, parfaitement circulaire au dehors, est elliptique à l'intérieur, et c'est dans l'espace que laissent libres ces deux dispositions différentes, qu'ont été pratiqués les escaliers.

Le pavé de cette chapelle formé de compartiments de marbre blanc, noir et jaspé, était semé d'étoiles empruntées aux armoiries de Mazarin. Un tableau de Paul Véronèse, *la Circoncision*, décorait le maître-autel, et le mausolée de Mazarin, chef-d'œuvre de Coysevox, représentait, sur un sarcophage de marbre noir soutenu par des consoles en bronze doré, la statue en marbre blanc du cardinal, à genoux, les mains jointes, derrière un ange supportant un faisceau. La base du cénotaphe se compose de trois marches de marbre blanc sur lesquelles sont assises la Prudence, l'Abondance et la Fidélité.

Sous l'arc qui s'élevait derrière ce mausolée, la Charité et la Religion, sculptées en bas-reliefs, soutenaient les armes du cardinal.

Ce tombeau était placé au fond de la petite chapelle qui existait à droite du maître-autel, précisément à l'endroit où l'on plaça plus tard la statue de Napoléon 1er. Le corps reposait dans les vastes caveaux qui s'étendent sous toute cette partie de l'édifice. Le mausolée, transporté d'abord au musée des Petits-Augustins après la Révolution, est aujourd'hui au Louvre. — Le portique qui, dans la première cour, fait face à la chapelle, portait au-dessus du fronton les mots :

BIBLIOTHECA. A. FUNDATORE. MAZARINÆA.

L'architecte chargé de la construction de la bibliothèque avait reproduit, aussi exactement que possible, la forme et l'aspect de celle du palais Mazarin. Au reste, l'imitation était d'autant plus facile que le cardinal avait légué au collège, avec ses livres, les boiseries de sa bibliothèque.

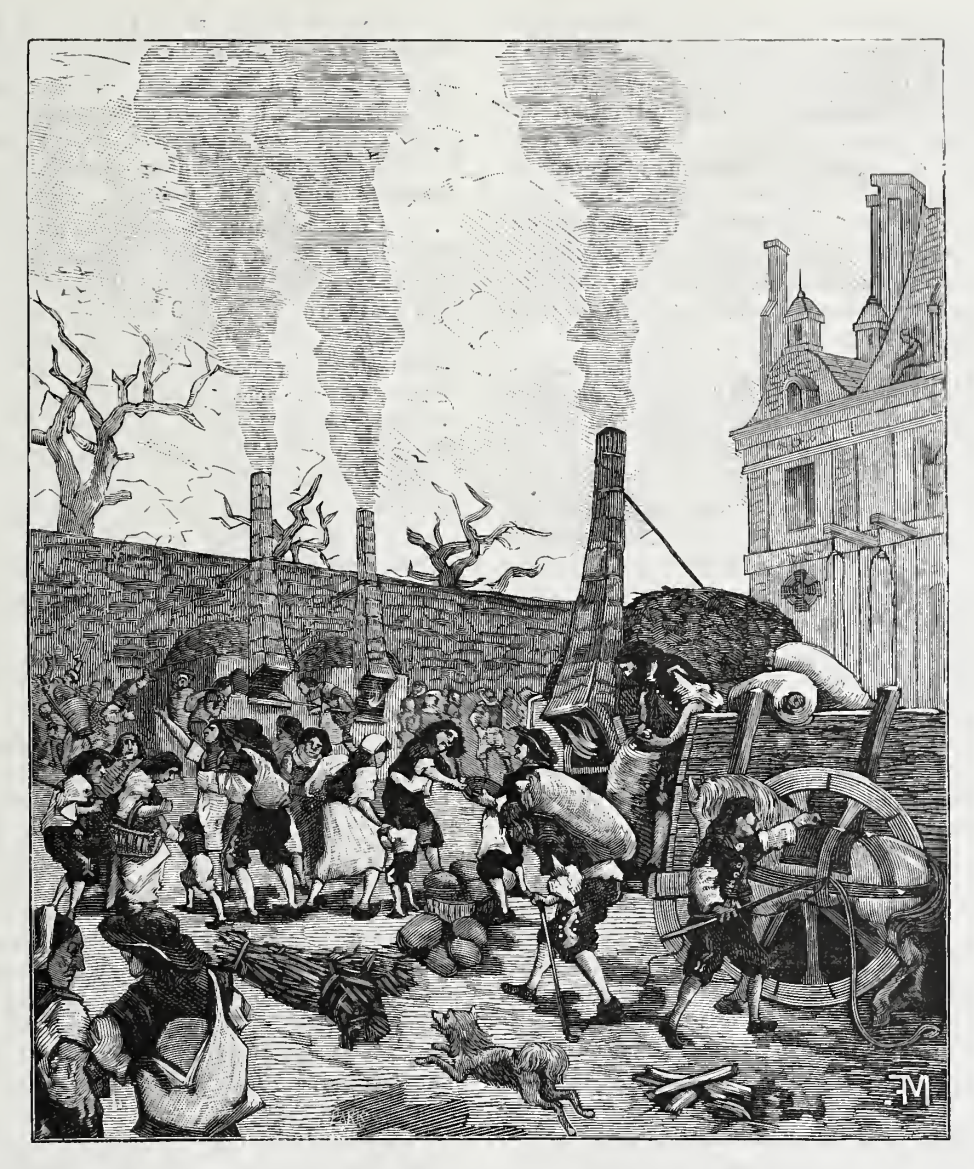
Cependant, en 1739, on supprima les cintres de la voûte qui se trouva transformée en un plafond ordinaire, formant angle droit à sa rencontre avec les murs; l'espace ainsi conquis permit de placer, sur le balcon qui règne tout autour de la pièce, 20,000 volumes de petit format.

A gauche de la grande porte se trouvait l'appartement du grand maître du collège; le bâtiment qui s'étend entre la première et la seconde cour renfermait les logements des professeurs et des écoliers. Lorsqu'en janvier 1800, la partie supérieure fut accordée à la bibliothèque Mazarine, on réunit le premier et le second étage, et on obtint une belle galerie, qui est aujourd'hui affectée à la bibliothèque particulière de l'Institut.

La seconde cour du collège passait alors pour une des plus grandes de Paris; elle n'était construite que d'un seul côté, un mur absolument nu la bornait à gauche dans toute sa longueur. Le grand bâtiment qui s'étendait à droite était, comme le précédent, partagé en chambres pour les fonctionnaires du collège et les écoliers.

Une petite porte donnait accès dans la troisième cour, qui était alors aussi large que les deux autres; mais pendant la Révolution, l'administration de l'hôtel des Monnaies s'en empara de la moitié. Un parterre était situé au milieu de cette cour, la porte de sortie donnait sur une rue (en 1660, on arrivait à la porte de Nesle par un pont jeté sur un fossé qui fut comblé et forma cette rue); on l'appela la rue des Fossés-de-Nesle; en 1717, elle devint la rue Mazarine.

Le collège fondé, il fallut s'adresser à l'Université pour obtenir qu'il fonctionnât; l'Université



Le roi avait fait bâtir des fours aux Tuileries, pour distribuer du pain au peuple à un prix modéré.
(Page 343, col. 2.)

y consentit, à la condition que le nouveau collège se conformerait à ses statuts généraux, et qu'on n'y enseignerait ni la théologie, ni le droit, ni la médecine, et qu'il n'y aurait ni manège, ni professeur de danse, ni maître d'escrime.

L'établissement ainsi mutilé ne répondait plus au but de son fondateur: aussi bien, que Louis XIV l'eût déclaré de fondation royale, seule la noblesse pauvre y envoya ses enfants.

En 1688 eut lieu l'ouverture des classes; la bibliothèque ne fut ouverte au public qu'en 1691: elle était accessible aux gens de lettres les lundis et jeudis; il en fut ainsi jusqu'à la révolution de 1789, qui donna au collège le nom de collège de l'Unité. Le 8 mars 1793, il fut supprimé et le palais des Quatre-Nations devint une maison d'arrêt; le Comité de Salut public y tint ses séances; puis en l'an IV, on y installa une école centrale supérieure par un décret du 11 octobre 1801, on affecta le palais aux Ecoles des beaux-arts; enfin, le 10 ventôse an XIII, un décret ordonna la translation de l'Institut dans les bâtiments du collège des Quatre-Nations. Ce fut l'architecte Vaudoyer qui fut chargé de les approprier à leur nouvelle destination, et l'installation définitive de l'Institut eut lieu en août 1806.

Ce fut à la chapelle royale de Vincennes que le corps du cardinal fut provisoirement inhumé, en attendant qu'il pût l'être dans la chapelle du collège qu'il avait ordonné de faire construire et où il fut transféré en grande pompe, le 6 septembre 1684.

Gaston, duc d'Orléans, était mort à Blois le 2 février 1660; il avait légué au roi une superbe collection de médailles, de pierres gravées: toutes ces richesses artistiques furent transportées au château du Louvre.

Ce fut vers la même époque, que le banquier Éverard Jabach fit construire un fort bel hôtel dans la rue Neuve-Saint-Merri, sur les dessins de Bruant et de Bullet, et y installa sa magnifique collection se composant de 101 tableaux de maîtres, au nombre desquels était une série de Corrège et 5142 dessins.

Jobach menait la vie d'un grand seigneur; mais il se ruina, et, en mars 1671, il fut obligé de céder à Louis XIV, moyennant 200,000 livres, sa collection qui est aujourd'hui au Louvre.

Après la ruine du banquier, l'hôtel devint la propriété d'abord de sa sœur Marie-Anne Jabach, veuve de Nicolas Fourment, directeur de la manufacture royale de buffles de Corbeil; puis de la nièce des sœurs et dame Fourment, qui avait épousé Remigeau Moutoire, conseiller au parlement de Metz. C'est ce dernier qui fit exécuter par Nicolas d'Ulin, l'architecte du château de Villegenis, les travaux de restauration et d'agrandissement.

Les bâtiments élevés sur la seconde cour et en retour d'équerre sur la rue Saint-Martin, ont remplacé les jardins, et l'hôtel fut transformé en une maison de produit. Il a été occupé, au cours du siècle dernier, par les expositions de peinture de l'académie de Saint-Luc, ce qui faisait appeler Jabachs les tableaux d'ordre inférieur qui en provenaient; ces expositions s'y firent jusqu'en 1777. Un fameux magasin de tabatières s'y établit ensuite. Dans le temps des expositions, s'y tenaient des assemblées, sortes de fêtes de nuit, qui faisaient concurrence aux bals de l'Opéra et qui offraient en outre les redoutables attraits d'une maison de jeu.

Du conseiller au parlement Moutoire, l'hôtel passa dans les mains de la famille Jacquemart. Jacquemart et fils et Doulcet d'Égligny y fondèrent un comptoir général commercial qui ne réussit pas et fut déclaré en faillite.

Le prix de la vente, consentie le 1er février 1782 à la famille Jacquemart, était de 200,000 livres; le 31 mai 1820, après la faillite, l'hôtel ne fut vendu à M. Giroux de Villette, qu'une somme de 199,000 francs.

Le 3 mai 1879, l'hôtel Jabach, dont la façade a été conservée sans trop de mutilations, fut vendu à l'audience des criées 400,000 francs.

Au mois de mars 1661, le roi par lettres patentes ordonna qu'il serait établi à Paris une académie royale de danse, dont l'objet était de perfectionner l'art de la danse et de corriger les abus qui s'y étaient introduits. Le nombre des académiciens fut fixé à treize : François et Florent Galand, T. Vacher, H. d'Olivet, J. et G. Roynal, G. Guérin, N. de Large, J.-F. Piquet, J. Grigny, Jean et Guillaume Regnaud et Melaine la Faveur. Ils s'assemblaient une fois par mois dans une maison louée à frais communs, et deux d'entr'eux devaient se trouver à l'académie tous les samedis, afin d'enseigner les anciennes et les nouvelles danses. Tout maître à danser pouvait être reçu « académiste », à la pluralité des voix des treize anciens, après avoir dansé devant eux. Le nouvel académicien, fils de maître, payait lors de sa réception 150 livres, et 300 s'il ne l'était pas. Il jurait de garder les statuts de l'académie. Le roi accorda à ces danseurs des privilèges, et leur accorda, outre l'exemption de tutelle, curatelle, guet, garde et lettres de maîtrise, le droit de *committimus*, mais le Parlement, en enregistrant les lettres patentes, le 30 mars, supprima ce droit de *committimus*.

La police ne cessait de traquer le jeu et les joueurs; mais malgré tous les arrêts rendus, il était bien difficile de les empêcher; depuis quelques années un jeu espagnol faisait fureur à Paris, c'était le « hoca », jeu de hasard originaire de Catalogne, et qui avait beaucoup de ressemblance avec le biribi.

Le 7 décembre 1658, un sieur Maurice Rambosty avait obtenu l'autorisation de « faire l'exercice du jeu de « hoca », et avait en conséquence établi quatre bureaux dans la foire Saint-Germain; mais, sur la plainte portée par le bailli du faubourg Saint-Germain, la Cour, considérant que ce jeu était une espèce de blanque prohibée et défendue par les ordonnances, ordonna que de très humbles remontrances seraient faites au roi, relativement aux lettres patentes qu'il avait accordées au sieur Rambosty, et fit défense d'établir à Paris et dans ses faubourgs aucun bureau pour l'exercice du jeu de hoca.

Le 7 avril 1661, une autre loterie frauduleuse fut encore établie par un joaillier appelé Paul Drou fils, demeurant dans la rue Saint-Louis : il avait imaginé de mettre en loterie des bijoux auxquels il assignait une valeur considérable et qui étaient faux ; quelques personnes qui avaient gagné des morceaux de cristal pour des pierres fines se plaignirent d'être volées, et la Cour fit poursuivre le joaillier.

Mais à peine ces poursuites étaient-elles ordonnées, qu'il fallut en intenter d'autres contre un sieur Boulanger et quelques personnes avec lesquelles il s'était associé pour établir « une espèce de banque et loterie, laquelle ayant été tolérée dans un temps de réjouissance pour la paix et l'heureux mariage du roy, mesme en quelque façon, appuyée des premiers officiers de la police, ils prétendent continuer et perpétuer ».

La cour fit défense audit sieur Boulanger et à tous autres de tenir aucune banque et loterie, et ordonna que les bureaux qu'ils avaient établis

seraient fermés, et les deniers par eux reçus, rendus et restitués.

Malgré cet arrêt, Boulanger et ses associés voulurent bien renoncer à la loterie, mais ils refusèrent de rendre l'argent: un nouvel arrêt, du 24 mai 1661, leur donna trois jours pour le restituer sous peine de prison.

On avait beau faire, le goût de la loterie s'ancrait de plus en plus chez les Parisiens.

Des particuliers qui possédaient des terrains sur le bord de la Seine, au delà de la porte Saint-Bernard, avaient creusé des fossés profonds qui rendaient le chemin dangereux : le parlement, par un arrêt du 28 avril 1661, ordonna que tous ces fossés seraient comblés, depuis la porte Saint-Bernard jusqu'au Port à l'Anglais; mais l'abbé et les religieux de Saint-Victor, ainsi que les administrateurs de l'Hôpital-Général essayèrent de s'opposer à l'exécution de cette mesure : un autre arrêt du 17 juin confirma le premier, et il fallut obéir.

Il se fit à Paris, dans le même temps, trois établissements importants: le premier fut une halle au poisson, qui fut bâtie par Jacques Thuiol, sieur de Sainte-Foy, valet de chambre du duc d'Anjou, dans une maison qui lui appartenait, rue de la Cossonnerie, suivant lettres de permission de mai 1661 ; le second fut un marché et quatre étaux de boucherie, au carrefour de la Croix-Rouge, par lettres patentes accordées, le 3 août, à Guillaume Brisset boucher et Jeanne Fouchart sa femme; enfin le troisième fut la création de l'éclairage portatif; le privilège en fut accordé à l'abbé Laudati de Caraffe; il consistait à former une compagnie de porte-lanternes et de porte-flambeaux de louage : « les flambeaux dont se serviroient les commis de l'abbé Caraffe seroient d'une livre et demie de bonne cire jaune, pris chez les officiers de la ville, marquez des armes de Paris et divisez en dix portions, de chacune desquelles ceux qui s'en feroient éclairer, paieroient cinq sous; et à l'égard des porte-lanternes, que les rues seroient divisées par postes chacun de cent toises; qu'à chaque poste il y auroit une lanterne peinte, qu'on paieroit un sou marqué pour chaque poste; que ceux qui voudroient se faire éclairer dans leurs carrosses, paieroient aux porte-lanternes cinq sous par quart d'heure, et les gens de pied seulement trois sous; enfin, que les porte-lanternes auroient pendu à la ceinture un sable (sablier) d'un quart d'heure, aux armes de la ville. »

Bien qu'on eût grand besoin d'être éclairé le soir dans les rues de Paris, l'innovation de l'abbé Caraffe eut peu de succès, porte-flambeaux et porte-lanternes ne fonctionnèrent que fort peu de temps.

Les Parisiens ne furent pas heureux pendant l'hiver de 1661-62 : la récolte de 1660 avait été médiocre, aussi bien que celle de 1661, et en outre les marchands de grains de Paris, dans le but d'augmenter le prix de leur marchandise, avaient prétendu que ces récoltes avaient été plus mauvaises encore, ce qui fit qu'au commencement de 1662, le setier de blé se vendait 50 francs, et la livre de pain huit sous.

La disette était menaçante : le roi fit venir, de plusieurs contrées de l'Europe, une grande quantité de blés qui arrivèrent à Paris au mois d'avril et furent déchargés devant le Louvre. Le 12, il se tint une assemblée à l'hôtel du chancelier, et il y fut décidé que ce blé serait distribué aux seuls bourgeois de Paris, sur certificats des commissaires de chaque quartier, à raison de 27 livres le setier, et que chaque famille ne pourrait en acheter plus d'un setier.

La publication de cette vente se fit le jour même par ordre du prévôt de Paris, ce qui obligea les marchands de grains à diminuer sensiblement leurs prix.

Les blés du roi furent bientôt après donnés à 20 livres, et ceux des marchands subirent une nouvelle baisse; malheureusement, les bourgeois seuls étant admis à s'approvisionner, le menu peuple ne profitait guère de la baisse : les boulangers continuèrent à vendre le pain fort cher.

De plus, la mauvaise nourriture et les privations avaient causé nombre de maladies dangereuses parmi les pauvres, dont le nombre augmentait sans cesse, et il était à craindre que des événements fâcheux se produisissent.

Ce fut pour les éviter, que le roi ordonna une assemblée générale de police, qui se tint à la chambre de Saint-Louis le 21 avril. Elle fut composée des députés du Parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides, de deux trésoriers de France, de plusieurs officiers du Châtelet, du prévôt des marchands et des quatre échevins avec quelques députés du chapitre de Paris, de l'abbaye de Sainte-Geneviève, des autres abbayes de la ville et des faubourgs et d'un certain nombre de bourgeois.

On y résolut de convertir en farine ou en pain tout le reste des blés que le roi avait fait venir, afin de le distribuer au peuple à un prix modéré; à cet effet, on bâtit des fours aux Tuileries, et, par des fenêtres qu'on perça le long du mur du jardin du côté de la porte de la Conférence, où il n'y avait pas encore de terrasse, le pain du roi se vendit à raison de deux sous six deniers la livre (2 sous 1/2), et on permit aux pâtissiers, aux communautés et à tous particuliers d'en cuire et d'en mettre en vente.

Il fut en outre ordonné que les fumiers et autres immondices, amassés en divers endroits de la ville, seraient transportés hors les murs.

On prit aussi des mesures contre les mendiants et les vagabonds et en même temps contre les pages et les laquais qui continuaient à sortir

armés ; ceux qui n'avaient point d'armes se munissaient de gros bâtons, avec lesquels « ils commettoient plusieurs insolences » : ils pénétraient jusqu'aux portes des chambres du Parlement, insultaient les gens « jouant publiquement aux dés, et blasphémant le nom de Dieu » ; la peine du fouet fut édictée contre eux.

Les gages des archers du guet furent augmentés. Enfin le 4 mai, il se fit une procession générale de Notre-Dame à Sainte-Geneviève, suivie de prières publiques dans toutes les églises pour les biens de la terre ; mais cette année et la suivante, la récolte ne fut pas meilleure et la disette se prolongea jusqu'à la moisson de 1664, où le blé ne se vendit plus que 14 à 15 livres.

Les directeurs de l'Hôpital-Général, voyant chaque jour de nouveaux pauvres frapper à leur porte pour être secourus, et n'ayant pas le moyen de les assister, déclarèrent que si le gouvernement ou les particuliers ne venaient pas à leur aide, ils se trouveraient dans la nécessité de congédier tous leurs pensionnaires.

C'était rejeter sur le pavé de Paris nombre d'affamés : les gens du roi se joignirent à eux pour exciter le Parlement à chercher un remède à cette fâcheuse situation et il fut ordonné, par arrêt du 26 avril 1662, que tous les corps de la ville, séculiers et ecclésiastiques, seraient invités à contribuer, proportionnellement à leurs revenus, à la nourriture et à l'entretien des pauvres de l'Hôpital-Général, jusqu'à concurrence de la somme de 100,000 livres pour l'année seulement, à dater du 1er janvier 1662, et qu'au cas où ils refuseraient d'y contribuer volontairement, ils seraient taxés par des commissaires de la cour et contraints à payer leurs taxes.

Il y avait alors 10,000 pauvres à l'hôpital.

L'arrêt rendu fut d'une exécution difficile et les administrateurs, reculant devant l'extrémité dont il avait menacé la ville, n'hésitèrent pas à engager leur fortune privée pour faire face aux charges toujours croissantes que leur apportait l'affluence des pauvres.

Ce n'était pas assez des pauvres de Paris! un arrêt du Parlement, du 29 juin, obligea l'hôpital général à recueillir les indigents de la campagne, jusqu'à ce que la moisson fût ouverte « parce qu'autrement, ils seraient en péril de mourir de faim ».

Naturellement, cet édit amena à l'hôpital un flot de malheureux.

Bientôt, faute de place, les directeurs furent obligés de loger ces indigents sous des tentes, dans les cours.

Par ce surcroît de dépenses, l'Hôpital-Général vit s'épuiser rapidement ses dernières ressources. ce fut alors que Louis XIV ordonna d'établir dans chaque ville et gros bourg du royaume un hôpital « afin que chacun nourrisse ses pauvres malades ». Cet édit, daté de juin 1662, arrêta momentanément l'émigration des mendiants de la province sur la capitale.

Il était temps!

Malgré la misère publique, le roi eut l'idée de donner une fête qui occupa grandement Paris et qui eut lieu les 5 et 6 juin, précisément à l'époque où les administrateurs de l'hôpital déclaraient ne pouvoir subvenir à l'entretien des trop nombreux pauvres confiés à leurs soins.

Cette fête, offerte aux gens de la cour, se donna sur le terrain qui existait entre les anciens murs de Paris et le palais des Tuileries, et sur lequel on avait créé, en 1600, le jardin de Mademoiselle.

Beaux arbres, verts gazons, fleurs rares qui avaient changé en élégants parterres un désert fangeux semé de cloaques et de fondrières, tout cela disparut soudain par un caprice royal, pour devenir un vaste emplacement nu, destiné à servir d'arène à un carrousel.

Tout fut culbuté et nivelé sous les efforts d'une troupe d'ouvriers armés de pelles et de pioches qui eurent bientôt fait du jardin un champ de manœuvre.

Cette fête, ou plutôt ce spectacle, était composé de courses et de ballets.

« Le roy à la fleur de l'âge, dit Félibien, invita ceux de son sang et les premiers officiers de ses troupes à une course de bagues et de testes, organisée suivant le projet imaginé par le sieur Vigarani, son ingénieur. Les seigneurs nommez pour entrer en lice furent divisez en cinq brigades, représentant diverses nations dont elles portoient l'habit et les armes. Le roy, chef de la première brigade, estoit vestu à la romaine, ainsi que tous les chevaliers de sa suite au nombre de dix, sans compter un mareschal de camp, plusieurs trompettes et timbales. Les quatre autres brigades, sous des habits de Persans, de Turcs, d'Arméniens et de Sauvages, estoient composées d'un pareil nombre de seigneurs et avoient à leur teste quelqu'un des princes du sang avec des livrées et des devises particulières. »

Le cortège du roi était composé de plusieurs écuyers, de 24 pages, de 50 chevaux de main, conduits chacun par un palefrenier, et 50 valets de pied vêtus en licteurs et portant des faisceaux d'armes dorés. Monsieur, frère du roi, avait aussi à sa suite plusieurs écuyers, 18 pages, 20 chevaux de main, conduits par 40 palefreniers, et 24 esclaves avec l'arc et le carquois. Le prince de Condé, le duc d'Enghien et le duc de Guise, chefs des trois autres brigades, avaient également une suite appropriée à leur rang.

Tous étaient équipés avec tant de magnificence « qu'il sembloit qu'on eust rassemblé tout ce qu'il y avoit au monde de pierreries et de rubans pour l'ornement de cette feste. L'or et l'argent estoient d'ailleurs emploïez avec une si grande profusion sur les habits et les housses des chevaux, qu'à peine pouvoit-on discerner le fond de l'étoffe



F. Roy, éditeur — 116.

Imp. Charaire et fils.

Arc de triomphe de la place du Carrousel.





Le comte de Sault emporta la bague, et fut jugé digne du prix. (Page 345, col. 2.)

d'avec la broderie dont elle estoit couverte. Le roy surtout et les princes y brilloient extraordinairement par la quantité prodigieuse de diamans dont leurs armes et les harnois de leurs chevaux estoient enrichis ».

Le duc de Grammont, qui faisait l'office de maréchal de camp général, marchait à la tête de cette magnifique calvacade qui, s'étant rendue de différents endroits au Marché aux chevaux derrière l'hôtel de Vendôme, au bout de ce qu'on appelait alors le faubourg Saint-Honoré, continua sa marche, le 5 juin, par la rue Richelieu, d'où elle entra sur la place où se donnait le carrousel et qui était entourée d'un amphithéâtre carré dont chaque face avait soixante-dix toises de long et qui servit à placer un grand nombre de spectateurs. Il y en avait un second richement décoré qui se trouvait élevé devant le grand pavillon des Tuileries, pour les deux reines de France, celle d'Angleterre et toutes les princesses de la cour, les maréchaux juges du camp et les ambassadeurs étrangers.

« Le roy commença la course avec trois cavaliers de sa quadrille, le long des barrières plantées exprès, armez chacun d'une lance et d'un dard pour emporter et darder les testes de Maure et de Méduse, posées sur les bustes de bois doré. Les autres cavaliers le suivirent quatre à quatre et presque tous signalèrent leur adresse, aussi bien que le roy, qui en fit paroistre beaucoup. L'honneur de cette course fut cependant déféré au marquis de Bellefonds, de la quadrille de Monsieur, frère du roy, qui en reçeut le prix des mains de la reine. C'estoit une boeste à portrait garnie de diamans de grand prix. Le lendemain, la mesme troupe partit de l'arsenal, d'où elle traversa Paris pour se rendre à la place du Carrouzel pour y courir la bague avec les mêmes cérémonies que la veille. Le comte de Sault, de la brigade du prince de Condé, emporta la bague et fut jugé digne du prix d'un riche diamant qui lui fust donné par la reine mère ; après quoi toute la feste finit par le régal que cette princesse donna aux dames de la compagnie comme elle avoit fait le jour précédent. »

Ce royal divertissement ne coûta guère que la

somme de 1,200,000 livres; mais tandis que la cour y prit un grand plaisir, le peuple la chansonnait et raillait impitoyablement le faste de mauvais goût dont elle avait preuve en cette circonstance. Les pamphlets, les satires, les épigrammes pleuvaient de toutes parts sur les malencontreux acteurs; nul ne fut épargné, pas même la place qui leur avait servi de tréteau :

> Cirque de bois à cinq croisées,
> Barbouillé d'azur et d'or peint,
> Amphithéâtre de sapin,
> Fantôme entre les colysées,
> Hippodrome à Pantagruel,
> Belle place du Carrousel
> Faite en forme d'huître à l'écaille,
> Quoiqu'on en dise on vous voit là
> Un habit de pierres de taille
> Vous siérait mieux que celui-là

Cette place garda le nom du Carrousel, qu'elle conserva jusqu'à la révolution de 1789. Un arrêt de la Commune du 19 janvier 1793, ordonna « que l'arbre de la Fraternité qui doit être planté sur la place du Carrousel sera entouré de quatre-vingt-quatre piques formant un faisceau et portant le nom de chaque département, et, en outre, que la place du Carrousel sera dorénavant appelée place de la Fraternité ».

Aussitôt l'établissement de l'Empire, la place du Carrousel reprit son nom, et un décret impérial, du 26 février 1806, la décora d'un arc de triomphe élevé à la gloire des armées françaises : cet arc de triomphe dut être élevé avant le 1er novembre suivant, et les travaux d'art qu'il nécessitait, achevés et placés avant le 1er janvier 1809.

Cet arc de triomphe fut construit sur les dessins de MM. Fontaine et Percier; il offre trois arcades sur la face principale : celle du milieu a 8m62 de haut sur 4m55, de large; les deux autres ont une hauteur de 5m20, et une largeur de 2m76.

Ces trois ouvertures sont coupées par une arcade transversale dont les dimensions sont les mêmes que celles des petits arcs de la façade principale. La hauteur totale du monument est de 14m63, sa largeur de 17m88, son épaisseur de 6m54. Quatre colonnes corinthiennes en marbre rouge, avec bases et chapiteaux en bronze, supportent, sur chacune des deux grandes faces, un entablement en ressaut, dont la frise est en marbre griotte d'Italie. A l'aplomb des colonnes au devant de l'attique, sont placées des statues en marbre, représentant les différents corps d'armée qui se trouvaient à la bataille d'Austerlitz.

Les renommées placées dans les tympans du grand arc sont de Dupasquier et de Taunay ; les tympans des autres ouvertures sont occupés par des trophées.

Les quatre faces du monument sont décorées de bas-reliefs en marbre dont les sujets sont empruntés aux guerres de l'Empire. Sous la Restauration, ils furent remplacés par des sujets tirés de la guerre d'Espagne, le gouvernement de Juillet replaça les primitifs.

Sous le premier empire, les fameux chevaux de bronze de Saint-Marc, chef-d'œuvre de l'art antique, servaient de couronnement à l'arc du carrousel ; on les rendit à Venise après les désastres de 1815 et depuis, on les a remplacés par un autre groupe en bronze de Bosio, représentant une figure allégorique de la Restauration debout sur un char triomphal traîné par quatre chevaux.

L'arc de triomphe du carrousel, dont la construction n'a coûté que 1,400,000 francs, pêche par l'exiguité des proportions. Il paraît un peu écrasé au milieu des monuments grandioses qui l'entourent ; mais on peut louer sans réserve l'élégance de l'ornementation, la richesse et le bon goût des détails, le caractère vraiment antique de l'ensemble,

Au commencement de mars 1880 on monta les premières pièces métalliques des baraquements qui doivent être affectés à l'hôtel des Postes dans la cour du Carrousel.

C'est dans la cour fermée que cette première aile de bâtiment va s'élever. On se sert de fermes en fontes provenant de l'Exposition universelle, et qui ont 12 mètres de largeur avec une hauteur maxima de 15 mètres.

Cette première aile se développe parallèlement aux bâtiments incendiés des Tuileries.

En même temps que s'élèvent ces pièes métalliques, on travaille aux fondations des bâtiments en maçonnerie légère, qui occuperont la partie ouverte de la cour du Carrousel.

On construit également les clôtures d'ensemble de ces bâtiments. Elles se composeront de boiseries découpées comme celles de l'ancienne Exposition.

C'est de 1662, que datent les premiers omnibus qu'on vit circuler dans Paris. Le 19 janvier le privilège en fut octroyé à Artus Gouffier duc de Roannez, à Jean du Bouschet, marquis de Sourches, et à Pierre de Perrin marquis de Crenan ; ce privilège, enregistré au Parlement le 23 février suivant, portait que les nouvelles voitures à cinq sous par place traverseraient Paris en plusieurs sens à des heures fixes et en suivant un itinéraire déterminé. Sur la première ligne, dit M. de Belleval dans *nos pères* ouverte le 18 mars 1662, sept carrosses traversèrent Paris de la porte Saint-Antoine au Luxembourg ; la seconde ligne ouverte le 11 avril suivant, allait de la Place-Royale à Saint Roch, la troisième, de la rue Montmartre au Luxembourg, la quatrième de la rue Neuve-Saint-Paul à la rue Taranne, et la cinquième de la rue de Poitou au Luxembourg : les carrosses-omnibus étaient à huit places, armoriés des armes et écussons de la ville de Paris, les cochers et les laquais vêtus d'une casaque bleue. Ceux de la troisième route avaient sur les coutures un galon aurore, blanc et rouge, et ceux de la cinquième route,

un galon blanc, orange, vert et rouge, large d'un doigt. L'entrée de ces voitures était interdite aux soldats, pages et laquais « et autres gens de livrée, manœuvres et gens de bras, pour la plus grande liberté et commodité des personnes de mérite ». Aussi les laquais déclarèrent-ils la guerre aux nouveaux carosses et à leur personnel ; l'inauguration se fit au milieu des huées de cette populace qui jeta même des pierres et blessa plusieurs cochers. La sœur de Blaise Pascal (qui était l'inventeur de ce nouveau moyen de locomotion), rend compte dans une lettre, du succès de l'entreprise.

« L'établissement, dit-elle, commença samedi à sept heures du matin, mais avec un éclat et une pompe merveilleux. On distribua les sept carrosses dont on a fourni cette première route (porte Saint-Antoine au Luxembourg) on en envoya trois à la porte Saint-Antoine et quatre devant le Luxembourg, où se trouvèrent en même temps deux commissaires du Châtelet en robe, quatre gardes de Monsieur le grand prévost, dix ou douze archers de la ville et autant d'hommes à cheval.

« Quand toutes les choses furent en état, Messieurs les commissaires proclamèrent l'établissement et, en ayant remontré les utilités, ils exhortèrent les bourgeois de tenir main forte et déclarèrent à tout le petit peuple que si on faisoit le moindre insulte, la punition seroit rigoureuse et ils dirent tout cela de la part du roy. Ensuite, ils délivrèrent aux cochers chacun leurs casaques qui sont bleues des couleurs du roi et de la ville avec les armes du roy et de la ville en broderies sur l'estomac, puis ils commencèrent la marche.

« Alors il partit un carrosse, avec un garde de Monsieur le grand prévost dedans. Un demi-quart d'heure après on en fit partir un autre et puis les deux autres dans des distances pareilles, ayant chacun un garde, qui y demeurèrent tout ce jour-là. En même temps, les archers de la ville et les gens de cheval se répandirent par la route.

« Du côté de la porte Saint-Antoine, on pratiqua les mêmes cérémonies, à la même heure, pour les trois carrosses qui s'y étoient rendus, et on observa les mêmes choses qu'à l'autre côté pour les gardes, pour les archers et pour les gens de cheval. Enfin, la chose a été si bien conduite, qu'il n'est pas arrivé le moindre désordre et ces carrosses-là marchent aussi paisiblement comme les autres. »

Cette version n'est pas d'accord avec celle que nous avons relatée plus haut ; mais la vérité est que, si le premier jour on se contenta d'admirer les nouvelles voitures, le populaire, justement blessé d'en être exclu, poursuivit de ses huées et de ses quolibets les bourgeois qui y montaient ; et ce qui prouve que le succès ne fut qu'éphémère, c'est qu'au bout de très peu de temps, les omnibus disparurent au profit des fiacres dont le nombre alla toujours en augmentant.

Le 1er novembre, la reine était accouchée à Fontainebleau d'un Dauphin, et pendant quinze jours, Paris fut en fête et en réjouissances, « les Parisiens firent éclater leur joie en tant de manières et avec tant d'art, de despense et de profusion, qu'il ne s'estoit jamais rien veu qui en approchast. Tous les corps de Paris s'intéressèrent à cette feste, plus qu'à toute autre, et il n'y eut pas jusqu'aux religieux mandians qui ne la célébrassent avec beaucoup d'appareil par des *Te Deum*, des processions, des feux d'artifice, accompagnez des fanfares, des trompettes et par des aumosnes extraordinaires. »

Il y eut procession générale à Notre-Dame le 7, le lendemain du jour où le Dauphin fut amené à Paris.

Il y avait près de huit ans que l'église de Paris était gouvernée par les grands vicaires en l'absence de Gondi cardinal de Retz qui, on le sait, était hors du royaume. Après la mort du cardinal, ses amis tentèrent d'obtenir du roi qu'il rentrât ; mais Louis XIV n'y voulut consentir qu'à la condition qu'il donnerait une démission en bonne forme de son archevêché, ce à quoi le cardinal consentit. Le roi nomma, pour lui succéder, Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, mais il mourut presque aussitôt nommé (le 29 juin 1662), et ce fut Hardouin de Péréfixe de Beaumont, évêque de Rodez, ancien précepteur du roi, qui devint archevêque de Paris.

Vers la même époque, le quartier Saint-Victor fut mis en émoi par une aventure dont on s'entretenait partout : une servante, étant descendue à la cave, remonta précipitamment, en donnant tous les signes d'une frayeur sans égale, et en s'écriant qu'elle venait de voir une âme entre deux tonneaux.

On commença par se moquer d'elle ; cependant, sur son affirmation, quelques esprits forts résolurent de savoir à quoi s'en tenir, et descendirent à leur tour, mais ils remontèrent avec la même promptitude et la même frayeur.

Bientôt, le bruit se répandit dans tout le quartier qu'un esprit revenait dans cette cave, vingt témoins oculaires certifièrent le fait, et ce fut à qui irait voir de loin la fameuse maison : il y avait foule dans la rue Saint-Victor ; un commissaire qui y alla ne put que confirmer la vérité, et il fit une enquête ; mais alors on apprit que le chariot qui transportait les cadavres de l'hôpital au cimetière, en passant par la rue Saint-Victor, avait versé juste devant la maison en question, et qu'un corps, en tombant, avait passé par le soupirail de la cave et était venu se planter tout droit entre les deux tonneaux.

L'apparition ainsi expliquée, on enleva le cadavre, et l'émotion populaire se calma.

Le 30 janvier 1663, un arrêt fut rendu, confirmant le don anciennement fait de la foire Saint-Laurent à la mission de Saint-Lazare, contenant

permission de transporter ladite foire en tous lieux que la mission pourrait posséder ou acquérir.

Le 16 février, la cour rendit un autre arrêt, obligeant les maîtres et gardes du corps des apothicaires et épiciers de la ville de Paris à fournir à l'hôpital des Petites-Maisons, toutes les drogues et les médicaments nécessaires; ce qu'ils avaient cessé de faire depuis le mois de janvier de l'année précédente, probablement parce qu'ils n'étaient pas payés.

Mais un arrêt beaucoup plus important à signaler, est celui qui fut rendu le 3 avril, sur la représentation de Denis Talon, avocat du roi, se plaignant qu'il avait eu avis qu'il y avait à Paris des gens qui enlevaient par adresse et par violence, dans les rues, des hommes et des femmes, des garçons et filles « lesquels ils gardent dans des maisons particulières, et en des lieux secrets, soubz prétexte de les envoyer en Amérique, ou autres lieux, à quoy il est nécessaire de pourvoir, avec d'autant plus de raison que quelques habitans de cette ville allarmez de ces enlèvemens, ont recours aux armes et soubz prétexte d'empescher cette violence, se sont jettez sur les archers de l'Hospital-Général, lesquels ils ont battus et excédez, mesme tué le jour d'hier un desdicts archers, ce qu'il est d'autant plus nécessaire d'empescher que, depuis peu, on a mis hors dudict Hospital-Général, un grand nombre de pauvres valides, attendu qu'ils peuvent présentement gagner leur vie, etc »

La cour, en raison de ces faits, fit inhibitions et défenses à toutes personnes « de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'entreprendre sur les libertez des sujets du roy et d'enlever aucune personne et les garder, etc., à peine de vie. »

L'arrêt portait en outre qu'il serait informé contre les coupables, et que toute personne qui s'attaquerait aux archers de l'Hôpital-Général serait punie de mort.

Le 2 août 1663, vers neuf heures du matin, des gens attroupés aux environs du pont Saint-Michel essayèrent de sauver deux condamnés à mort qu'on conduisait au lieu du supplice, en les arrachant des mains des archers. L'un d'eux prit la fuite et parvint à se réfugier dans le grand couvent des Cordeliers, où il pensait être en sûreté ; mais le commissaire Manchon, s'étant immédiatement transporté au monastère, intima au père gardien l'ordre de lui rendre immédiatement le criminel.

Le gardien et plusieurs autres cordeliers présents refusèrent péremptoirement d'obéir à cette injonction, soutenant que leur maison était un asile inviolable, dont l'entrée était interdite à tous les officiers de justice, et ils firent évader celui qu'on recherchait.

Le commissaire s'en référa au procureur général, qui se plaignit à la cour, et celle-ci cita le gardien du couvent à comparaître le lendemain à sept heures du matin devant elle. Il comparut, et, interrogé sur le fait ci-dessus, répondit qu'en effet un homme s'était réfugié dans le monastère et que son intention était de faire quérir les sergents afin qu'ils le conduisissent en prison, mais que le criminel avait été se cacher dans la chambre « du compagnon du confesseur de la reine», qui l'avait fait évader après l'avoir présenté à la reine, qui était justement alors dans le couvent, et qui avait promis de le faire grâcier par le roi. Donc que ce n'était nullement sa faute si le criminel était sauvé.

La cour accepta cette explication, et se contenta d'ordonner que le gardien serait admonesté par le premier président.

Le lendemain, le procureur général représenta à la cour que la veille il y avait eu quelque désordre arrivé dans la grand' salle du palais ; une rixe s'était élevée entre les clercs et les laquais ; il y avait eu de part et d'autre des blessés et il la conjura de prendre des mesures énergiques pour empêcher le retour de semblables faits.

La cour ne put qu'ordonner l'application des règlements et arrêts antérieurs, et ordonna, une fois de plus, qu'il serait défendu aux laquais de porter « aucuns bâtons ni armes offensives à peine de vie, comme aussi leur fait défense de jouer aux cartes ni autres jeux dans l'enclos du palais, de s'y attrouper sous peine du fouet, fait pareillement défense aux clercs du palais de s'attrouper ni de porter aucunes armes au palais, ni de méfaire auxdits laquais, à peine de punition exemplaire. »

Mais dix fois, vingt fois déjà, ces défenses avaient été faites, et jamais elles n'avaient été observées par ceux contre lesquels elles étaient rendues.

Ce fut en 1663, qu'eut lieu la fondation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous le titre d'Académie des inscriptions et médailles : son objet était de consacrer les grands événements de la monarchie au moyen d'inscriptions. de médailles et de devises ; ce fut le ministre Colbert qui prit l'initiative de cette fondation et c'était dans sa bibliothèque, que se réunissaient les premiers membres de cette académie, Chapelain, l'abbé de Bourzeis, Charpentier, et l'abbé de Cassaignes.

Le nombre des académiciens fut doublé par le marquis de Louvois qui, après avoir tenu chez lui quelques réunions de la nouvelle académie, l'établit au Louvre dans le local où s'assemblait l'Académie francaise.

Après la mort de ce ministre, le roi plaça à la tête M. Pontchartrain ; le roi lui donna un nouveau règlement, le 16 juillet 1701, et augmenta le nombre des académiciens, qui fut porté à 40.

Ce prince confirma l'établissement par des



— Sire, dit Mazarin, je vous dois tout; mais je m'acquitte envers Votre Majesté en lui donnant Colbert. (Page 456, col. 1.)

lettres patentes données à Marly au mois de février 1713, enregistrées au Parlement et à la chambre des comptes, les 6 et 30 mai suivants.

Sous Louis XV, la direction de l'académie fut donnée au directeur général des bâtiments du roi; en 1716, elle prit le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Lors de la révolution de 1789, elle eut le sort des autres académies, et devint, comme elles, une classe de l'Institut.

A l'angle de la rue de Sèvres et de la rue du Cherche-Midi, existait un terrain que des religieux de l'ordre des prémontrés achetèrent le 16 octobre 1661, de Marie Lenoir, veuve de René Chartier, médecin du roi, aidés de 10,000 livres que leur avait donnécs la reine mère, qui, en outre, leur accorda des lettres de fondation en son nom pour l'établissement du couvent qu'ils avaient intention de créer. « Le 28 juin 1662, le duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain des Prés, leur donna son consentement à cet effet, et, en 1663, on commença la construction de l'église et des lieux réguliers du nouveau monastère du Saint-Sacrement ou de la Conception du carre-

four de la Croix-Rouge. La reine mère en posa la première pierre, le 13 octobre 1662, et l'édifice, bâti sur les dessins de d'Orbey, architecte du roi, fut achevé et bénit par le prieur de Saint-Germain des Prés, le 30 octobre 1663. Le roi donna à ces religieux des lettres patentes dans lesquelles il les qualifia de chanoines réguliers de la réforme de l'étroite observance de l'ordre des prémontrés.

L'église ne tarda pas à paraître trop petite aux religieux, elle fut démolie et rebâtie; ce fut le prince de Lorraine, d'Armagnac, évêque de Bayeux, qui en posa la première pierre au nom du roi, le 21 juin 1719.

Elle fut élevée sur les dessins de l'architecte Simonet. Supprimée en 1790, elle devint propriété nationale et fut vendue le 1er prairial an V.

En 1663 fut érigé à Paris, par les soins et les libéralités de Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, le séminaire des Missions étrangères. Par contrat du 16 mars, il fit don à Antoine de Barillon, seigneur de Morangis, directeur des finances et à Jean de Garibal, baron de Saint-Sulpice et de Vias, de toutes les maisons et emplacements qui lui appartenaient au faubourg Saint-Germain, dans la rue de la Fresnaie ou Petite-Grenelle (cette rue, qu'on désignait encore sous le nom de la rue de la Maladrerie, fut, en 1673, appelée rue de Babylone; elle dut cette appellation à l'évêque dont nous parlons) et dans la rue du Bac, avec quelques arpents de terre situés dans la plaine de Grenelle « tant aux fourneaux qu'à la grande forest » ; il leur donna de plus, en faveur du futur séminaire, tous les biens meubles qui lui appartiendraient lors de son décès, avec sa chapelle complète et sa bibliothèque.

Il y joignit la maison qu'il avait achetée à Ispahan, en Perse, avec les meubles, la chapelle et la bibliothèque qui s'y trouvaient, à condition que MM. de Morangis et de Garibal, établiraient, dans sa maison du faubourg Saint-Germain, un séminaire de personnes ecclésiastiques ou aspirantes à l'ordre ecclésiastique ou même laïques « instruites aux études, sciences et langues nécessaires pour les missions » et qui seraient envoyées en Perse pour travailler à la conversion des Persans.

Ce séminaire fut formé, non par Morangis et de Garibal qui en déclinèrent l'honneur, mais par deux prêtres, docteurs en théologie, qui, grâce aux relations qu'ils avaient avec les évêques de Pétrée, d'Héliopolis, de Bérite et de Metelopolis, étaient plus que personne à même de fonder utilement cette institution que le roi autorisa par lettres patentes de juillet 1663.

Ce fut de cette maison que sortirent tous ces volontaires catholiques qui allèrent prêcher l'évangile sous toutes les latitudes : les missionnaires étaient non seulement chargés de travailler à la conversion des idolâtres, mais ils devaient s'appliquer surtout à former un clergé composé de naturels indigènes.

Le 10 octobre de la même année, l'abbé de Saint-Germain consentit à cette fondation.

Avant leur départ, les missionnaires exerçaient à Paris les fonctions du ministère ecclésiastique et se livraient surtout à la prédication et à l'éducation religieuse.

Jusqu'en 1683, on célébra les offices dans une salle du séminaire ; à cette époque, on éleva une chapelle dont la première pierre fut posée le 24 avril par l'archevêque de Paris, au nom du roi.

Cette chapelle est double, c'est-à-dire qu'il y en a une qu'on appelle chapelle haute, l'autre chapelle basse. Elle est aujourd'hui succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, sous le titre d'église des missions. On voit dans la chapelle basse, sur le maître-autel, une *Adoration des Mages* par Mauperrin; sur les autels latéraux, *la Vierge* et *saint François-Régis* par le même; dans la chapelle haute, sur l'autel principal, une *Adoration des Mages* par Carle Vanloo ; sur l'autel de droite, la *Sainte Famille* par Restout; sur l'autel de gauche, une statue de la Vierge assez remarquable.

Dans cette église sont conservés les cœurs de plusieurs personnages célèbres, entre autres ceux de Louis Le Voyer d'Argenson et de Louise de la Tour d'Auvergne (Mlle de Bouillon).

Le séminaire des Missions étrangères, supprimé en 1792, fut rétabli en 1804. En 1793, le bâtiment où se trouvait la bibliothèque fut vendu comme bien national et il devint le lieu de réunion d'une assemblée de catholiques fervents qui s'y livrèrent aux pratiques de la religion sous la direction d'un jésuite, le P. Delpuits.

Aujourd'hui, la salle de la bibliothèque forme une chapelle intérieure pour le séminaire (à l'angle de la rue du Bac et de la rue de Babylone).

C'est dans cette chapelle qu'a lieu la cérémonie des adieux aux jeunes missionnaires qui partent pour leurs lointaines missions.

Le 11 août 1663, furent enregistrées au Parlement des lettres patentes du roi permettant aux sieurs de Bellefonds et du Pertuis, de construire à leurs frais deux ports, l'un entre le pont de la Tournelle et la maison des galériens, qui prendrait le nom de port de Bellefonds et l'autre entre la porte Saint-Bernard et une arche sous laquelle passait la Bièvre, et qui fut appelé port de Pertuis; ils servaient l'un et l'autre à la décharge et à la vente des grains, du bois carré et autres marchandises.

Le port de Bellefonds devint plus tard le port Saint-Bernard et le port de Pertuis est devenu le port aux vins.

Le 15 janvier 1664, dom Ignace Philibert, prieur de l'abbaye de Saint-Germain des Prés et vicaire général du duc du Verneuil, abbé, donna

son approbation à l'institution fondée rue du Gindre, par Marie de Gournay et David Rousseau, l'un des marchands de vin du roi, dans le but d'instruire de pauvres jeunes filles.

Cette maison était gouvernée par une maîtresse qui prit le titre de sœur aînée, et plus tard celui de sœur première.

En 1738, la communauté fut transférée rue du Pot-de-Fer, dans une maison plus vaste et plus commode.

Elle fut supprimée en 1790, et en 1802 ses bâtiments furent occupés par le séminaire de Saint-Sulpice.

En 1655, le bureau de la ville avait décidé, à la prière et à la requête de M. du Plessis de Guénégaud, secrétaire d'État, que le château Gaillard, qui s'élevait sur « le quay de la rivière » entre le Pont-Neuf et la tour de Nesle, serait abattu, parce qu'il nuisait à l'ornementation de ce quai, et que ses matériaux serviraient à l'établissement « d'un quay qui prendra depuis le dict lieu jusques à la Porte de Nesle ».

Malgré cette décision les choses traînèrent en longueur et, le 10 juillet 1662, une nouvelle délibération de la ville ordonna qu'on se mît à l'œuvre; aussitôt que les travaux du collège des Quatre-Nations furent terminés, le quai se fit et se nomma d'abord quai de Nesle; vers la fin du XVIIe siècle on le nomma quai Guénégaud, et enfin quai de Conti, parce que l'hôtel de ce nom y eut sa principale entrée.

Le 22 avril 1769, des lettres patentes du roi adoptèrent l'exécution d'un plan qui consistait à élargir le quai en démolissant les deux pavillons bordant les deux côtés de la place du Collège Mazarin, mais ces dispositions restèrent à l'état de projet.

Dans sa séance du 14 fructidor an VI, l'administration centrale du département arrêta que le quai de Conti prendrait le nom de quai de la Monnaie.

Le 27 avril 1814, un arrêté préfectoral lui rendit son nom de quai de Conti.

De 1662 à 1664, on devait aussi prolonger la rue de Seine jusqu'à la rue de Tournon et le bureau de la ville avait émis un avis favorable; cependant les choses restèrent en l'état et par lettres patentes du 22 avril 1769, ce projet revint sur l'eau, après avoir été abandonné pendant un siècle. Le prolongement ne commença à s'effectuer que sous le Consulat. En 1811, un décret, du 24 février, prolongea la rue de Tournon jusqu'à la rue des Boucheries, puis, l'année suivante, elle atteignit la rue de Buci et fut confondue avec la rue de Seine dont elle prit le nom à partir de la rue Saint-Sulpice

Au bout de la rue de Seine se trouvait la rue du Petit-Lion-Saint-Sulpice, anciennement nommée ruelle descendant à la Rue-Neuve à la foire et ruelle allant à la foire; ce fut en 1664, qu'elle prit le nom du Petit-Lion, en raison d'une enseigne. En 1851, elle forma avec la rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice (qui allait de la rue de Seine à la place Saint-Sulpice, tandis que la rue du Petit-Lion allait de la rue de Condé à la rue de Seine) ce qu'on nomme depuis cette époque la rue Saint-Sulpice.

Ce fut aussi en 1663, que fut mentionnée pour la première fois la rue des Mulets, qui commençait de la rue d'Argenteuil pour finir à la rue des Moineaux; elle devait son nom aux mulets qui transportaient les sacs de blé aux moulins de la butte. Cette voie publique, élargie en 1826, fut, peu de temps après, fermée aux deux bouts; le percement de l'avenue de l'Opéra a modifié son parcours.

Une sorte d'avenue qui longeait le jardin de l'hôtel de M. de la Faye, sieur de la Sourdière, fut aussi convertie en rue en 1663 et prit le nom de rue de la Sourdière, qu'elle a conservé.

Nous trouvons, en 1664, l'établissement de la halle aux vins. Une ordonnance du bureau de la ville, en date du 12 mai, porte : « Veu nostre procès-verbal des 17 et 18 avril dernier, contenant la réquisition du sieur de Chamarande et consorts, interressez en l'établissement d'une halle aux vins pour les marchands forains; la descente par nous faite sur deux chantiers acquis par les susnommés hors la porte Saint-Bernard pour y construire la dite halle, le plan à nous présenté, ensemble le rapport, en conséquence de la permission accordée par Sa Majesté au dit sieur de Chamarande et consorts de faire bastir quelques halles aux endroits les plus commodes de la dite ville pour retirer à couvert les vins des marchands forains ayant à cet effet acquis deux chantiers des abbé, prieur et religieux du couvent de Saint-Victor et de la dame de la Fayette etc; avons ordonné que les bastiments et autres ouvrages à faire en la dite halle aux vins seront construits en la manière et ainsi qu'il est porté au dit rapport. »

Cette première halle aux vins fut bâtie à l'angle du quai Saint-Bernard et de la rue des Fossés-Saint-Bernard. En 1811 un décret impérial en ordonna la reconstruction sous le nom d'entrepôt des vins.

Nous avons dit précédemment que la petite église Notre-Dame-en-l'Ile était devenue insuffisante pour le nombre de paroissiens qui la fréquentait, on dut la reconstruire; l'un d'eux, Jean-Baptiste Lambert, mort le 22 décembre 1645, avait laissé par son testament une somme de 30,000 livres applicables aux travaux de réédification : avec ces premiers fonds et quelques autres versés par des personnes pieuses, on put commencer par reconstruire le chœur et, le 1er octobre 1664, l'archevêque de Paris, M. de Péréfixe, posa la première pierre au nom du roi. L'ancienne chapelle se trouvait d'une construc-

tion disparate avec le chœur; de plus l'ensemble du bâtiment était en si mauvais état, qu'une partie s'en détacha et tomba, le 2 février 1702, sur le marquis de Verderonne qui fut tué net. Ces raisons firent prendre la résolution de rebâtir aussi la nef, et le cardinal de Noailles en posa la première pierre, le 7 septembre 1702; elle fut achevée en 1723, hormis la coupole qui fut construite en 1724 et 1725, ce qui nécessita pour la troisième fois la pose de la première pierre, faite solennellement par M. Bertin, maître des requêtes.

Enfin, en 1726, le 14 juillet, la consécration et la dédicace s'en firent, sous le nom de Saint-Louis-en-l'Ile, par M. de Caulet, évêque de Grenoble, au nom du cardinal de Noailles.

L'église, commencée sur les dessins de Louis Levau, fut continuée par Gabriel Leduc qui fit faire la grande porte. Elle est décorée de quatre colonnes doriques isolées qui supportent un entablement couronné d'un fronton. La coupole est due à l'architecte Doucet, marguillier de l'église. Jean-Baptiste de Champaigne fournit les dessins des sculptures qui la décorent.

Elle n'a de remarquable, à l'extérieur, qu'un clocher avec flèche à jour en pierres de taille de 30 mètres de hauteur, d'un effet plus bizarre qu'agréable, et qui fut ajouté en 1741. L'intérieur, orné de pilastres corinthiens, supportant d'élégantes arcades, est d'une ordonnance assez pittoresque. La disposition des fenêtres et leur ornementation fleurie sont d'un bon effet.

« La longueur de l'église, lisons-nous dans *Paris illustré*, est de 57 mètres et sa largeur de 28 mètres; seize piliers quadrangulaires, flanqués sur chaque face d'un pilastre à chapiteau corinthien, soutiennent la grande voûte, dont l'élévation est de 20 mètres.

« Les principales peintures sont: dans la première chapelle à droite, une *Vierge* de Mignard; dans la chapelle de la communion *les Disciples d'Emmaüs* d'Antoine Coypel, une *Ascension* par Perron, une *Adoration des Mages* par Perrin, et dans les autres chapelles *Saint Louis recevant le viatique* par Simon Vouët, une *Assomption* par Lemoine, un *saint François de Salles* par D. Hallé. »

Le même ouvrage, après avoir signalé quelques bonnes statues, mentionne le fait du peintre Norblin qui, peignant dans la chapelle centrale *Saint Louis recevant la croix à Lyon*, a figuré avec la plus grande exactitude derrière le roi, la façade bien connue de Notre-Dame de Poitiers.

La famille Czartoryski a donné à cette église le vitrail la Résurrection posé dans la première chapelle à gauche de la nef; c'est pour cette chapelle que M. Maison a peint, en 1865, *la messe pour les âmes du purgatoire*.

Philippe Quinault, académicien, fut inhumé dans cette église qui fut supprimée pendant la Révolution; elle devint propriété nationale et fut vendue, le 13 thermidor an VI. Elle fut rachetée par la ville, le 15 septembre 1817, moyennant la somme de 120,000 francs, et devint première succursale de la paroisse Notre-Dame.

Pendant la Commune de 1871, cette église ne fut ni inquiétée ni endommagée.

Il faut croire que l'hôpital général continuait à être le point de mire de tous ceux qui se trouvaient menacés d'y être enfermés, car nous voyons une déclaration du roi, du 9 juin 1664, prononçant la peine de mort contre les individus qui se rendraient coupables d'attentat à la personne et à la propriété des directeurs et des préposés de l'hôpital général, ou des personnes étrangères que leur charité portait à visiter les pauvres dans les maisons dépendant de cette institution. La même peine était encourue pour le seul fait d'entraver les archers dans l'exercice de leurs fonctions; elle était portée aussi contre les soldats qui fréquenteraient les environs de Bicêtre, de la Salpêtrière, ou des autres dépendances de l'hôpital.

Nous avons parlé de Raisin et de son épinette, renfermant un enfant; quand le truc eut été débiné il fallut bien songer à autre chose. Il avait reparu à la foire Saint-Germain, en 1663, avec son épinette qu'il accompagna d'un petit divertissement; mais le bruit de son aventure à la cour se répandit, et le nombre de ses admirateurs diminua sensiblement.

Aussi, en 1664, il engagea plusieurs enfants pour former une troupe de petits comédiens qu'il nomma, avec l'autorisation du roi, troupe de M. le Dauphin et ce fut sous ce nom qu'elle parut sur le théâtre du Palais-Royal en juin 1664. Loret dans sa gazette fait l'éloge de ces jeunes acteurs:

Leurs danses et leurs mélodies,
Pastorales et comédies,
Se font, foi d'écrivain loyal,
Admirer au Palais-Royal.

Raisin, mourut peu de temps après, et sa veuve continua à diriger la petite troupe; puis elle la conduisit en province où elle ne fit pas fortune, car elle revint à Paris en 1668, et, connaissant la générosité de Molière, elle alla le prier de lui prêter son théâtre pour trois jours seulement.

Molière accorda volontiers cette faveur, et les deux premiers jours, Madame Raisin fit salle comble; on s'extasiait à voir jouer le petit Baron.

Il est permis de croire que Molière qui était d'une nature fort obligeante, prêta plusieurs fois sa salle à la troupe de M. le Dauphin, car les lettres de Robinet en font mention le 6 mai et le 12 septembre de la même année.

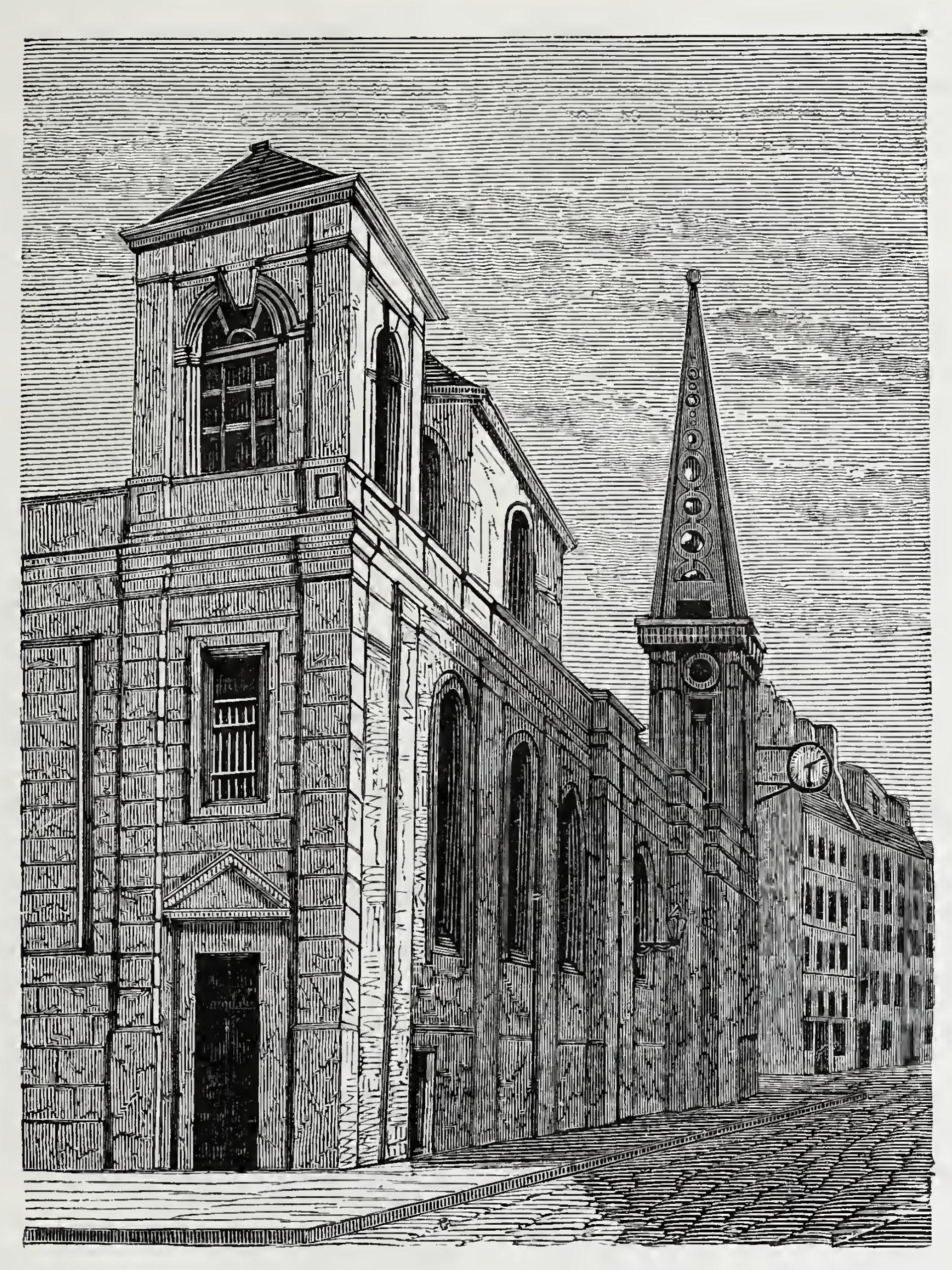
Cependant, Molière ayant obtenu un ordre du roi qui obligeait Baron à se réunir à la troupe royal, celle de la Raisin, privée de son meilleur artistee,en tarda pas à disparaître.

F. Roy, éditeur. — 117.

Imp. Charaire et fils.

Vue de l'entrepôt des vins, près la porte Saint-Bernard.





Ancienne église Saint-Louis-en-l'Isle.

Lorsque le théâtre du petit Bourbon fut démoli, le roi décida qu'un théâtre serait élevé dans la partie septentrionale du château des Tuileries et qu'il serait destiné à la réprésentation des ballets et comédies. En 1662, Vigarini, machiniste du roi, fut chargé de faire exécuter sur ses dessins cette salle qu'on appela le théâtre des machines. Il fut inauguré par l'*Ercole Amante* de Cavalli, avec des entrées de ballets ajoutées par Lulli.

Quant à la salle du Palais-Royal, (qui était située vers l'angle actuel de la rue de Valois), elle était alors passablement délabrée. Bien que Sauval ait prétendu qu'elle pouvait tenir 3 à 4,000 personnes, il est permis d'en douter; le parterre mesurait en largeur neuf toises sur dix ou onze de profondeur et des deux côtés régnaient « deux balcons dorés posés l'un sur l'autre et qui, commençant au portique, venaient finir assez près du théâtre » : c'était donc deux rangs de galeries seulement; donc, en réduisant à 1,500 le nombre des places, nous pensons être beaucoup plus près de la vérité què Sauval qui, souvent, se laisse entraîner à l'exagération.

Ce fut sur ce théâtre qu'eut lieu, le vendredi 20 juin 1664, la première représentation de la

Thébaïde ou *les Frères ennemis*; c'était la première tragédie de Racine. Molière qui était alors directeur du théâtre du Palais-Royal, était fâché de voir que tous les auteurs tragiques portaient leurs pièces au théâtre de l'hôtel de Bourgogne et ce fut ce qui l'engagea à accueillir très favorablement un jeune homme qui vint lui apporter le plan d'une tragédie qu'il avait le dessin d'écrire. La pièce faite, elle fut jouée et eut quinze représentations, ce qui était alors un succès. Molière fit à Racine un présent considérable, et celui-ci toucha, en outre, deux parts sur la recette, ce qui était une faveur, les auteurs ne touchant alors qu'une part (le nombre des parts était proportionné à celui des acteurs : ainsi en 1662, ils étaient quinze, la part de l'acteur était donc de 6 fr. 66 c. pour cent ; en janvier 1670, ils n'étaient plus que 12, l'auteur touchait 8 fr. 33 c.).

En 1636, une demoiselle Blosset avait réuni plusieurs filles dévotes pour vivre en communauté ; sans costume spécial, sans clôture et sans vœux : elles visitaient les pauvres, et tenaient de petites écoles. Cette association prit le nom de Sainte-Geneviève, et occupait une maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, au coin de celle des Boulangers, et ces personnes étaient appelées filles de Sainte-Geneviève; en 1661, l'archevêque approuva l'institution.

Vers 1661, Marie Bonneau, veuve de J.-J. de Beauharnais, seigneur de Miramion, conseiller au parlement de Paris, fonda une communauté de douze filles qu'elle appela la Sainte Famille ; elle l'établit dans la rue Saint-Antoine ; elle était calquée sur celle de Sainte-Geneviève ; l'année suivante, elle la transporta dans la rue Saint-Nicolas-du-Chardonnet auprès de l'hôtel de Mme de Nesmond, sa fille : ce fut alors que le sieur Féret, supérieur des deux communautés, imagina de les réunir, ce qui eut lieu ; Mme de Miramion fut élue supérieure : elle donna 70,000 francs à l'établissement qui fut approuvé par l'archevêque de Paris le 14 août 1665.

En 1670, madame de Miramion acheta l'hôtel de Nesmond qui existe encore sur le quai de la Tournelle, et y installa sa communauté qui prit une extension si considérable, que l'hôtel de Nesmond fut insuffisant pour les exercices publics qui s'y tenaient, et une maison voisine, achetée et payée 75,000 livres par de pieuses personnes, y fut annexée.

La communauté fut supprimée en 1790 et l'hôtel de Nesmond est aujourd'hui occupé par la pharmacie centrale des hôpitaux et hospices civils.

Le nom de l'ancien possesseur de l'hôtel se lit encore au-dessus de la porte d'entrée. M. de Nesmond fut le premier, selon Saint-Simon, qui se donna la vanité de cette sorte d'inscription liminaire, il sera l'un des derniers qui l'aient conservée.

Ce fut aussi au zèle et à la charité de Mme de Miramion, que furent établis les refuges de la Pitié et de Sainte-Pélagie, destinés à enfermer les filles et les femmes de mauvaise vie.

Cette dame obtint, en avril 1665, de Louis XIV, des lettres patentes l'autorisant à transférer dans la maison de la Pitié les jeunes filles qu'elle avait deux ans auparavant, réunies dans un local du faubourg Saint-Antoine. Mais ce que voulait Mme de Miramion, c'était un établissement important, et elle proposa au président de Lamoignon de joindre ses efforts aux siens pour le fonder ; elle versa 10,000 livres dans ce but et, à son imitation, la duchesse d'Aiguillon, Mmes de Farinvilliers et Traversé, en versèrent chacune autant et à l'aide de ces 40,000 livres, on acheta un terrain voisin de l'hôpital de la Pitié et on y construisit plusieurs corps de bâtiments; l'un d'eux, appelé le refuge, servit à enfermer les femmes et filles débauchées que le prévôt de Paris, les juges du Châtelet ou du Parlement lui envoyaient à cet effet, et qui ne pouvaient être mises en liberté que par leur ordre ; une autre partie de la maison, dite Sainte-Pélagie, était réservée aux filles repenties de bonne volonté qui, lassées du libertinage, venaient faire pénitence auprès de Mme de Miramion.

Celle-ci se trouva bientôt à la tête d'un bataillon de filles qui grossit tellement, grâce aux soins du lieutenant de police qui lui adressait chaque jour de nouvelles pensionnaires, qu'on dut transférer, faute de place, ces filles au faubourg Saint-Germain, dans le couvent des filles de la Mère-Dieu, maison louée par Mme de Miramion pour servir de succursale à son refuge.

Mais à la prière des administrateurs de la maison principale, qui obtinrent des nouvelles lettres patentes en 1691, confirmant l'établissement de Sainte-Pélagie, le troupeau des Madeleines repentantes y fut réintégré, et la maison conserva sa destination jusqu'à la révolution de 1789, qui, l'année suivante, la supprima.

En 1792, la Commune de Paris convertit les bâtiments qui forment un vaste quadrilatère bordé par les rues du Battoir, du Puits-l'Ermite, de Lacépède et de la Clef, en une prison qui jusqu'en 1795, reçut des hommes et des femmes arrêtés aussi bien pour crimes et délits, que pour cause politique.

Du 14 mars 1797 au mois de janvier 1834, les détenus pour dettes y furent enfermés.

Ce fut, sous l'administration de M. de Belleyme, préfet de police en 1828, que la prison de Sainte-Pélagie fut dédoublée. Il y eut alors deux guichets, deux greffes, deux concierges, en un mot, deux prisons entièrement distinctes, l'une de la détention, l'autre de la dette.

Enfin, à la même époque, c'est-à-dire à la fin de 1834, Sainte-Pélagie servit de maison de correction pour les petits voleurs, les vagabonds

au-dessous de seize ans et les enfants enfermés, sur la demande de leurs parents.

Sainte-Pélagie servit aussi, sous la Restauration et sous les deux empires, de prison d'État.

Aujourd'hui cette prison, après avoir été affectée aux débiteurs insolvables, aux jeunes vauriens, est plus spécialement réservée aux détenus politiques et aux détenus pour délits de presse ; cependant, à côté de ceux-ci, figurent des condamnés à moins d'un an pour délits de droit commun, des banqueroutiers, des dettiers d'amende ou de dommages-intérêts, etc.

Sainte-Pélagie se divise en trois corps de bâtiments, séparés par trois cours. Le premier, au nord, est le pavillon de la dette, le second, à l'ouest, celui de la préfecture ou des travées, le troisième à l'est, appelé pavillon des princes; la cour à laquelle il correspond se nomme cour de l'infirmerie ou des politiques.

Ces cours sont entourées de hautes murailles et plantées de quelques accacias. Le faîte des murs est surmonté d'une plate-forme de 4 à 5 pieds de largeur, avec trois guérites où se tiennent des factionnaires. A l'extérieur, et parallèlement aux murs, on a établi un chemin de ronde que garde continuellement un poste d'infanterie. Derrière la cour de la préfecture, se trouve la chapelle, construite sous la Restauration aux frais de la duchesse du Berry.

Elle n'a rien de remarquable comme architecture, mais elle possède quelques curiosités, notamment un dessus d'autel brodé par la duchesse de Praslin (qui fut plus tard assassinée) et un *Chemin de la croix*.

On compte à Sainte-Pélagie trois parloirs, celui du greffe, celui de la dette et le parloir grillé, dit parloir des singes.

Le premier est réservé aux conférences des accusés avec leur avocats.

Celui de la dette, donnant sur la cour du même nom, d'un côté, communique de l'autre avec le parloir grillé; c'est une salle de 6 à 7 mètres carrés, sombre, humide, et divisée par le milieu, au moyen d'une balustrade d'un mètre de haut. Le parloir grillé est composé de trois couloirs. Celui du milieu, large de 1 mètre 25, est séparé des autres par un grillage ; c'est dans celui-là que se promène le gardien, tandis que visiteurs et visités, placés les uns d'un côté, les autres de l'autre, se parlent à haute voix, afin de se faire entendre.

Le personnel administratif de Sainte-Pélagie se compose d'un directeur, d'un greffier, d'un commis greffier, d'un brigadier et de douze surveillants, de six garçons de service, d'une fouilleuse, d'un barbier, d'un cantinier et d'une lingère.

Un médecin, deux médecins-adjoints, un infirmier pharmacien et un prêtre catholique sont attachés à l'établissement.

Le 30 août 1665, le lieutenant criminel Tardieu fut assassiné, ainsi que sa femme, sur le quai des Orfèvres, et ce crime donna lieu à une belle complainte que composa le cocher de Verthamont et qu'il chantait lui-même sur le Pont-Neuf; nous n'en citerons que le premier couplet :

> Des voleurs insolents,
> Qui n'avoient pas d'argent
> Ont, d'humeur incivile,
> Assassiné Monsieur,
> Lieutenant, plein d'honneur,
> Criminel de la ville.

Ce cocher fut un type curieux de l'époque; après avoir mené le carrosse du magistrat de Verthamont, il laissa là le service et se sentant de la voix et se croyant poète, il alla s'installer près de la Samaritaine et là, toujours en livrée de cocher, il chantait des complaintes ou des cantiques qu'il composait lui-même ; mais il excellait surtout dans les complaintes inspirées par les crimes qui se commettaient journellement dans Paris et particulièrement sur le Pont-Neuf, où on assassinait plus que jamais, ainsi que M. E. Fournier le constate dans son *Histoire du Pont-Neuf:*

« Un matin de l'année 1663, dans le temps où le tire-laine Jean le Brutal se faisait le plus redouter, un poète, ami de Molière, nommé Magnon, avait été trouvé percé de coups de poignard sur le Pont-Neuf. Le baron de Livet y avait été aussi tué vers le même temps. Comme il se rendait de nuit des Tuileries à la place Dauphine, il avait été attaqué par six de ces voleurs qui s'embusquaient de préférence entre la Samaritaine et le cheval de bronze. Au lieu de jeter sa bourse qu'on lui demandait, il mit l'épée à la main, blessa deux des tire-laine; mais enfin, désarmé, il fut tué.

« Des crimes semblables se renouvelaient chaque nuit. Nous ne citons donc ici que les assassinats qui firent un peu de bruit, à cause de la qualité de ceux qui en furent les victimes...

« La nuit, c'étaient les voleurs; le jour, c'étaient les spadassins, dont on ne comptait pas moins d'une dizaine de mille dans Paris. Ils étaient logés pour la plupart dans le quartier latin, d'où ils descendaient vers midi pour faire leurs mauvais coups sur le Pont-Neuf. Un jour, quatre des plus redoutables y attaquèrent en plein soleil le graveur Jean Papillon qui, par bonheur, était brave et bien armé. Il leur tint tête et les mena toujours ferraillant jusque vers Saint-Séverin, où il trouva un refuge.

« Les racoleurs étaient des vauriens de la même trempe, qui cumulaient le métier de bretteurs et celui de marchands de chair humaine pour le compte du roi.

« Le siège de leur industrie se trouvait sur le quai voisin du Pont-Neuf, en cette ancienne vallée de misère où les marchands du Pont-aux-Oiseaux s'étaient établis avec leurs cages après sa

destruction, et que l'étalage des marchands de ferraille qui lui donnèrent leur nom, encombrait déjà en 1616. »

Ce fut probablement pour faire compensation au nombre de gens qui disparaissaient par le fer des voleurs et des spadassins, qu'un édit fut rendu en 1666, au dire de Saint-Foix, édit qui créait des pensions en faveur des pères de famille ayant dix enfants vivants : cette pension s'augmentait si le père arrivait à douze. Saint-Foix ajoute que « cet édit forçant la nature fut abrogé ».

La reine mère était tombée dangereusement malade, et le Parlement, par son arrêt du 18 janvier 1666, ordonna que « sans tirer à conséquence pour l'avenir » la châsse de sainte Geneviève serait descendue pour être visitée par les processions de toutes les églises séculières et régulières de la ville et des faubourgs et que, pendant que cette châsse serait exposée, elle serait gardée avec les portes de l'église et de l'abbaye, par le lieutenant civil.

On n'eut pas le temps de faire beaucoup de processions : la reine mère expira le 20 du même mois.

Son cœur fut porté au Val-de-Grâce selon qu'elle en avait manifesté le désir, et le 9 février suivant, eurent lieu les services solennels à l'église Notre-Dame.

Ce fut en 1666 que le ministre Colbert fit venir de Venise à Paris trente ouvrières en dentelles qui formèrent des élèves et jetèrent les fondements de la première manufacture de ce genre qu'il y ait eu en France. Plus tard une dame de Bruxelles étant venue à Paris avec ses quatre filles, obtint la permission d'élever une nouvelle manufacture dont les produits effacèrent bientôt ceux de Venise. Le nombre des ouvrières, dont plusieurs étaient des filles de qualité, s'élevait à plus de 200. Les Cent-Suisses du roi fournissaient une garde d'honneur à la porte de la maison. M[lle] de Marsan, fille du comte d'Harcourt, en eut un instant la direction.

Au reste, Colbert s'occupait activement de développer le commerce et l'industrie à Paris et justifiait la bonne opinion que Mazarin avait eue de lui; on sait que lorsque le cardinal mourut il avait dit au roi Louis XIV :

« — Sire, je vous doit tout, mais je m'acquitte envers Votre Majesté en lui donnant Colbert. »

Jamais legs d'un mourant ne fut plus précieux que celui du cardinal.

Le 15 mai 1665, il avait proposé au roi une réforme générale de la justice, et ses ordonnances sont restées célèbres.

Colbert était un travailleur infatigable ; ses bureaux s'ouvraient à cinq heures et demie du matin en toute saison, il travaillait seize heures par jour et imposait une pareille somme de travail à tous ses employés.

En 1666, il s'installa dans l'hôtel situé au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs et de la rue Vivienne (l'hôtel Mazarin formait l'autre angle). L'aspect général de cette habitation était des plus imposants. La grande porte d'entrée était surmontée des armes du ministre : *d'or, à la couleuvre d'azur posée en pal*; un large escalier de marbre à balustres conduisait au péristyle d'un principal corps de logis, auquel on arrivait par une vaste cour d'honneur. Deux ailes en retour allaient rejoindre deux pavillons élevés de chaque côté de la grande porte. Derrière le bâtiment du fond, se trouvait le jardin ; l'aile gauche, prolongée de ce côté, formait une longue galerie dont le rez-de-chaussée servait de serre chaude et d'orangerie. D'immenses communs et dépendances se prolongeaient jusqu'à la rue Colbert actuelle et contenaient les écuries.

Après avoir traversé l'antichambre, on pénétrait dans un salon tapissé en rouge précédant la bibliothèque, pièce immense, éclairée par cinq fenêtres sur la cour et cinq sur le jardin. Les parties du mur qui ne disparaissaient pas sous les livres, rangés dans des casiers de noyer sculpté, étaient tendues de satin de Bruges vert; les rideaux et les portières étaient en gros de Tours de même couleur, rehaussés d'un galon et d'une frange d'or et d'argent, avec les armes des Colbert brodées sur les pentes des portières richement festonnées.

De la bibliothèque, on passait dans le cabinet de travail, vaste pièce carrée décorée de tableaux de sainteté de Jules Romain, de Véronèse, de Lebrun. L'ameublement de ce cabinet était somptueux ; c'était là que se trouvait le fameux miroir garni d'argent qu'on estimait 13,000 livres.

Cet hôtel dont il ne reste plus que le souvenir, était en un mot, plein de faste et de magnificence.

Colbert en possédait un second dans la rue qu'on appelle aujourd'hui rue de l'Hôtel-Colbert : il était beaucoup moins important que celui que nous venons d'indiquer ; il n'offrait ni dans son architecture, ni dans ses agencements intérieurs, rien de remarquable. Depuis longtemps il est dégradé et loué en détail ; on ignorerait totalement qu'il existe, si une plaque de marbre noir ne le signalait à l'attention des passants dans la rue de l'Hôtel-Colbert (cette rue fut ouverte en 1202, sur le clos Mauvoisin, on la nommait rue d'Aras ; en 1520, elle fut désignée sous le nom de rue des Rats ; vers 1680, la partie de cette rue commençant à la rue de la Bûcherie pour finir au quai, s'appelait rue des Petits-Degrés. En 1829, les propriétaires des maisons situées rue des Rats demandèrent que le nom de cette rue fût changé et, le 28 décembre 1829, le ministre décida que la rue des Rats se nommerait dorénavant rue de l'Hôtel-Colbert).

Ce fut aussi en 1666, que fut fondée l'Académie des sciences. Ses futurs membres avaient com-



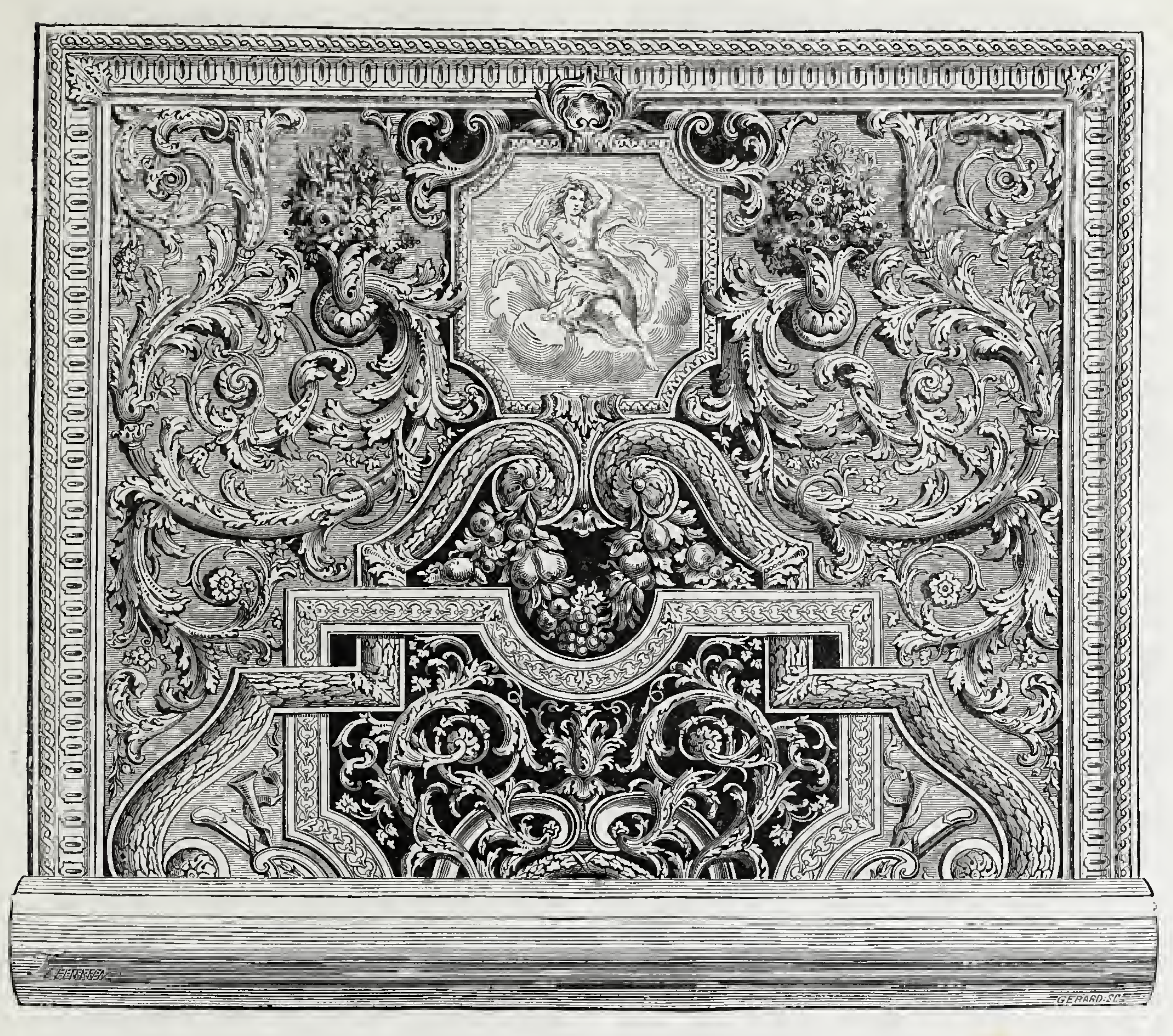
MOUSQUETAIRE EN 1586

RÈGNE DE HENRI III. Tiré du portefeuille de Gaignères. (IX, 151.

XVIe SIÈCLE

F. Roy, éditeur.





Tapis exécuté dans la manufacture des Gobelins sous Louis XIV. (Page 462, col. 2.)

mencé à s'assembler par ordre du roi, peu de temps après la paix des Pyrénées, pour s'occuper de chimie, de médecine et de physique; mais à partir de 1666, les réunions furent régulièrement tenues deux fois par semaine. Toutefois, ce ne fut que le 29 janvier 1699, que le roi « voulant continuer à donner des marques de son affection à l'Académie royale des Sciences, lui octroya un règlement, fixant le nombre des académiens à des honoraires, et trois autres classes de pensionnaires, associés et élèves. »

Les assemblées ordinaires se tenaient à la bibliothèque du roi, mais la salle des séances fut trouvée bien exiguë, et le roi donna à la compagnie un appartement spacieux dans le Louvre.

L'Académie des Sciences ne contenait à son origine que des sections de géométrie, de mécanique, d'anatomie, de chimie et de botanique; vers la fin du XVIIIe siècle, on y adjoignit celle de minéralogie, d'histoire naturelle, d'agriculture et de physique.

Après la Révolution, l'Académie des Sciences devint la première classe de l'Institut.

Nous avons dit combien le nombre de jours fériés était préjudiciable aux intérêts des artisans et des commerçants, obligés, les uns de demeurer inactifs au risque de se passer de dîner, et les autres forcés de fermer boutique; l'archevêque de Paris finit par s'émouvoir de cette situation faite aux travailleurs, et le 20 octobre, il se décida à en retrancher une partie; le roi, par lettres du 27 novembre, ordonna au Parlement de tenir la main à l'exécution du mandement et « d'aller au palais les jours retranchés ». Le Parlement, par son arrêt du 1er décembre, se réserva de vaquer les jours de saint Barthélemy, de saint Nicolas, des Innocents et de la dernière fête de la Pentecôte, et pour le reste, il ordonna l'enregistrement, la publication et l'exécution du mandement de l'archevêque et des lettres du roi

Bon nombre de gens s'en réjouirent et les membres des nouvelles corporations qui avaient

été autorisées dans ces dernières années s'en félicitèrent, à commencer par les salpêtriers qui avaient la réputation d'observer assez mal les prescriptions qui leur étaient imposées et qui, depuis le 11 mai 1658, avaient reçu des statuts qui les établissaient en communauté de salpêtriers du roi.

Les maîtres de danse et joueurs d'instruments formèrent aussi une communauté dont les statuts furent approuvés par lettres patentes du roi en 1658. « Celui qui est à la tête de la communauté et qui la gouverne avec les maîtres de la confrairie a le titre et qualité de roi de tous les violons, maîtres à danser et joueurs d'instruments. Ce chef n'entre pas en charge par élection, mais par des lettres de provision du roi, comme étant un des officiers de sa maison. Les apprentis s'engagent pour quatre ans, mais on peut leur faire grâce d'une année. Les aspirants doivent faire expérience devant le roi des violons qui peut y appeler vingt-quatre maîtres à son choix, mais seulement dix pour les fils de maîtres et les maris des filles de maîtres. Les violons de la chambre de Sa Majesté sont reçus sur leurs brevets de retenue; néanmoins, ils paient les droits. Il faut être maître pour tenir salle ou école, pour donner des sérénades ou concerts d'instruments aux noces ou assemblées publiques. Mais il est défendu aux maîtres de jouer dans les cabarets. »

Les vinaigriers de Paris reçurent aussi de nouveaux statuts en 1658; l'apprentissage était de quatre ans et le compagnonnage de deux. Tout aspirant devait faire un chef-d'œuvre : moutarde, vinaigre ou verjus, à son choix.

Les vinaigriers intentèrent un procès aux apothicaires pour leur défendre de vendre des vinaigres aromatiques, mais ils le perdirent. En ce qui concerne le vinaigre ordinaire, ils pouvaient s'en approvisionner, mais s'ils en vendaient, ils étaient passibles d'une amende de 3000 livres. Quant aux épiciers, ils ne pouvaient en avoir chez eux plus de 40 pintes, et il leur était défendu d'en vendre plus d'une pinte à la fois.

Les savetiers robelineurs, carreleurs de souliers, qui avaient des statuts datant de 1443, étaient ambitieux; ils sollicitèrent du roi des lettres patentes qui leur furent accordées en mars 1659, et qui confirmèrent à leurs jurés le titre de gouverneurs de la communauté. Huit prudhommes étaient en outre élus pour se trouver aux assemblées des chefs-d'œuvre, où l'aspirant produisait une savate métamorphosée, par un raccommodage habile, en soulier ayant toute l'apparence du neuf; l'apprentissage était de trois ans. Quoique les maîtres ne dussent travailler qu'en vieux, ils avaient cependant le droit de fabriquer des souliers neufs pour leur usage, celui de leur femme et de leur famille.

Les papetiers, les colleurs et les brossiers virent aussi renouveler les statuts de leurs communautés en 1659.

En 1664, ce furent les peaussiers qui firent renouveler les leurs, datant de 1357; 37 articles composèrent leurs nouveaux règlements: l'apprentissage était de cinq ans et l'aspirant à la maîtrise devait faire en outre deux ans de compagnonnage; cette communauté était riche en officiers qui se divisaient en jurés, maîtres de la confrérie, petits jurés et doyen.

Enfin en 1666, le 22 février, les vitriers obtinrent la réformation de leurs statuts.

Lorsque les charrettes de verres à vitres arrivaient à Paris avant onze heures du matin, les jurés vitriers étaient tenus de les visiter et de les lotir entre les maîtres de la ville.

L'apprentissage était de quatre années et le compagnonnage de six.

Autrefois, la communauté des marchands liniers de Paris était composée d'hommes et de femmes; mais, par lettres patentes de 1666, cette communauté ne le fut plus que de maîtresses qui se qualifièrent maîtresses linières, chanvrières et filassières de la ville et faubourgs de Paris.

Le 22 janvier 1666, le Parlement enregistra des lettres patentes du roi, en date du mois d'octobre précédent, qui permettaient au sieur du Noyer d'établir, dans tel des faubourgs de la ville de Paris qu'il lui plairait choisir, une ou plusieurs verreries pour y fabriquer « des glaces à miroir, des mesmes et diverses grandeurs, netteté et perfection, que celles que l'on fait et fabrique à Moran près la ville de Venise, lozanges et carreaux transparans servans aux chassis et fenestres, lustres, vases, de toutes façons, veroteries pour les Indes, esmaux, pièces de cheminées, verres de cristal, services entiers de table, etc., etc., ce pendant vingt années ».

Le 19 février suivant, autre enregistrement de lettres patentes du roi, en date du 28 novembre 1659, permettant à David Chaliou de faire vendre et débiter à Paris « une certaine composition qui se nomme chocolat, soit en liqueur, soit en pastilles en boëte ou telle autre manière qu'il luy plaira et ce pendant l'espace de 29 ans ».

Colbert avait institué une chambre de justice qui examina tous les comptes des financiers; elle condamna les plus coupables à mort et les autres à l'amende : Gourville et Bruant premier commis de Fouquet, et Dumont, autre financier, furent pendus devant la Bastille ; le trésorier de l'épargne, Plessis Guénégaud obtint sa grâce; mais il dut se mettre à genoux devant le tribunal, pendant que le greffier donnait lecture des lettres d'abolition.

Les trois autres trésoriers de l'épargne furent taxés à vingt-deux millions, Catelan et Lacour-Desbois à six millions, Girardin à quatre millions, etc.

Cette chambre trouva pour une gestion de six années, 384 millions de fausses ordonnances et de bons du comptant simulés par les comptables.

Elle condamna ceux-ci à plus de 35 millions d'amende.

Mais quatre ans plus tard, elle fut supprimée dans l'intérêt des familles : toutes celles qui avaient quelqu'un de leurs membres dans les finances avaient une telle peur de le voir condamner, qu'elles vivaient dans une appréhension continuelle.

Du grand au petit, quiconque avait manié les fonds publics en avait gardé aux doigts.

Plusieurs fois, nous avons eu occasion de relater des condamnations prononcées par les officiers du Châtelet; on se plaignait d'un jugement rendu le 20 décembre 1666, par le nouveau lieutenant criminel qui avait seul condamné un délinquant au fouet et fait exécuter la sentence.

« Un commissaire amena cet homme prisonnier et fit sa plainte: qu'il l'avoit trouvé dans le marché, disant que le blé estoit renchéri et qu'il falloit renchérir le pain. »

L'accusé qui était facteur de marchands de blé, qu'on disait « honneste homme, riche de 20,000 écus, logé dans la rue de la Mortellerie et ayant une famille honneste » fut condamné au fouet et au bannissement et on le fouetta sur l'heure.

Cette affaire fit grand bruit et ce fut à la suite qu'en mars 1667, les fonctions de la justice et de la police qui avaient été jusqu'alors confiées à un seul magistrat, qui était le lieutenant civil du prévôt de Paris, furent partagées en deux par un édit royal. L'office de lieutenant civil fut supprimé et il en fut créé deux, dont l'un fut appelé lieutenant civil du prévôt de Paris, et l'autre, lieutenant du prévôt de Paris pour la police ou plutôt lieutenant général de police.

Les deux charges devaient être exercées par deux personnes différentes et ne pourraient jamais être réunies.

Les attributions du lieutenant civil et celles du lieutenant du prévôt furent nettement définies et le siège du nouveau lieutenant général de police fut fixé à la chambre civile du Châtelet « et il lui fut accordé une petite chambre à côté, en attendant qu'autrement lui fust pourveu ».

Voici la liste des magistrats qui ont porté le titre de lieutenants généraux de police depuis l'institution de cette charge jusqu'à son abolition, survenue en 1789 :

29 Mars 1667. Gabriel Nicolas, seigneur de la Reynie.

29 Janvier 1697. Marc René le Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson.

28 Janvier 1718. Louis Charles de Machault, seigneur d'Arnouville.

26 Janvier 1720. Marc Pierre le Voyer de Paulmy, comte d'Argenson.

18 Février 1721. Gabriel Tachereau, seigneur de Baudry et de Linières.

26 Avril 1722. Marc Pierre le Voyer de Paulmy, comte d'Argenson (pour la seconde fois)

28 Janvier 1724. Nicolas Jean Baptiste Ravot, seigneur d'Ombreval.

28 Août 1725. René Hérault, seigneur de Fontaine l'abbé et de Vaucresson.

21 Janvier 1739. Claude Henry Feydeau de Marville, seigneur de Dampierre et de Gien.

27 Mai 1747. Nicolas René Berryer de Ravenoville.

29 Octobre 1757. Henry Léonard Jean Baptiste Bertin de Bellisle, comte de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, premier baron du Périgord.

21 Novembre 1759. Antoine Raymond Jean Guilbert Gabriel de Sartine, comte d'Alby.

24 Août 1774. Jean Charles Pierre Lenoir.

14 Mai 1775. Joseph François Ildephonse Rémond Albert.

19 Juin 1776. Jean Charles Pierre Lenoir (pour la seconde fois).

11 Août 1785. Louis Thiroux de Crosne qui exerça ses fonctions jusqu'au 16 juillet 1789.

Les lieutenants généraux de police ne tardèrent pas à être considérés comme les magistrats les plus utiles : entretenir dans Paris un approvisionnement suffisant, protéger le public contre les tromperies des marchands, « être présent partout sans être vu, mouvoir ou arrêter à son gré une multitude immense et tumultueuse et être l'âme toujours agissante et presque inconnue de ce grand corps, voilà, dit Fontenelle, les fonctions du magistrat de police ».

Ils furent remplacés en 1796 par des ministres de la police.

Nous avons relaté plus haut la tentative faite par l'abbé de Caraffe pour établir dans Paris des porte-flambeaux et des porte-lanternes.

Le bureau qu'il avait ouvert rue Saint-Honoré, près les piliers des halles, était fermé et nombre de gens regrettaient beaucoup la suppression de ces utiles distributeurs de lumière. Un bourgeois n'osait guère se hasarder à sortir pendant la nuit sans être muni de sa lanterne, car les voleurs ne respectaient personne, et, malgré les défenses, les laquais de bonne maison, l'épée à la main, insultaient et frappaient les roturiers qui avaient l'audace de se trouver sur leur passage.

En vain, un opuscule du temps avait fait ressortir toutes les « commoditez » qu'un semblable mode d'éclairage procurait aux Parisiens, particulièrement à tous ceux qui n'avaient pas de valets et flambeaux à point nommé pour se retirer à l'heure qui leur plaisait, et n'avait pas manqué d'ajouter qu'outre ces « commoditez », il donnait de l'occupation à quantité d'enfants de quinze à seize ans « qui bien souvent ne font rien ; » rien n'avait pu militer en faveur des lampadophores, qui devaient surtout leur insuccès aux conditions

minutieuses que le Parlement avait imposées à l'exercice du privilège.

Cependant, touché des plaintes que chacun exhalait, M. le lieutenant de police La Reynie conçut le projet d'éclairer Paris avec quelque régularité. On suspendit d'abord une lanterne garnie d'une chandelle allumée, à chaque extrémité de rue et une autre au milieu. Louis XIV fut si content de cette innovation qu'il fit frapper une médaille avec cette légende : *Urbis securitas et nitor* (sécurité et clarté de la ville).

Ce nouveau mode d'éclairage fit merveille; les bourgeois de Paris en étaient enthousiastes, et beaucoup d'entre eux s'amusaient fort à voir descendre et monter la machine. La *Gazette* de Robinet ne manque pas d'enregistrer ce fait dans ses vers.

Mme de Sévigné aussi admira la nouvelle invention. « Nous trouvâmes plaisant, écrit-elle à sa fille, d'aller ramener Mme Scarron à minuit, au fin fond du faubourg Saint-Germain, fort au-delà de Mme de Lafayette, quasi auprès de Vaugirard, dans



Musée de la tapisserie des Gobelins. (Page 463, col. 1.)

la campagne. Nous revînmes gaîment, à la faveur des lanternes et dans la sûreté des voleurs. »

Enfin, nous lisons dans le *Saint-Evremoniana* : « L'invention d'éclairer Paris pendant la nuit par une infinité de lumières, mérite que les peuples les plus éloignés viennent voir ce que les Grecs et les Romains n'ont jamais pensé pour la police de leurs républiques. Les lumières, enfermées dans des fanaux de verre suspendus en l'air et à une égale distance, sont dans un ordre admirable et éclairent toute la nuit; ce spectacle est si beau et si bien entendu, qu'Archimède même, s'il vivait encore, ne pourrait rien ajouter de plus agréable et de plus utile. »

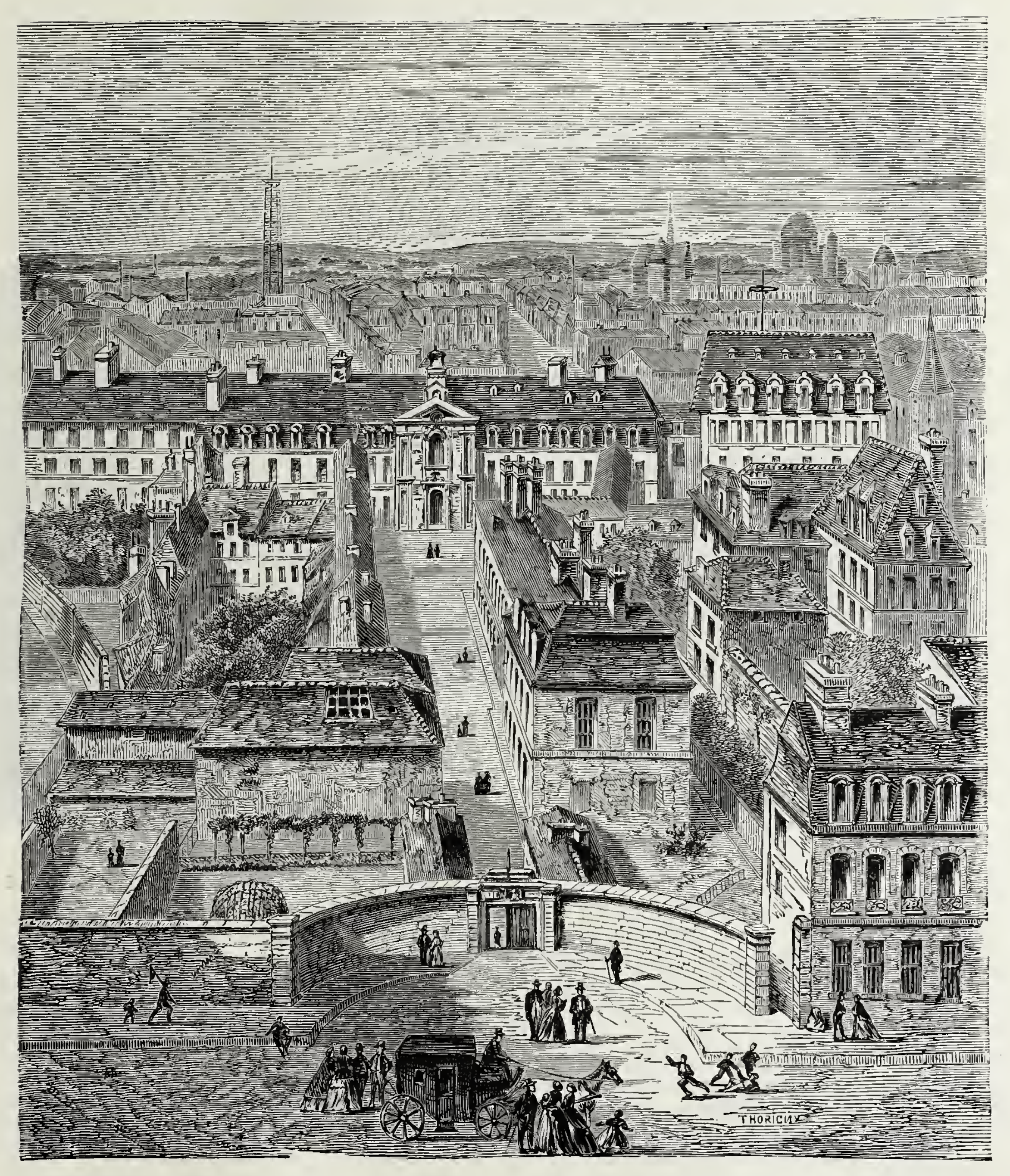
On voit que nos pères s'enthousiasmaient pour de bon !

Cet éclairage, qui excitait si fort leur admiration, n'avait lieu, à l'origine, que depuis le 1er novembre jusqu'au 1er mars. Plus tard, un arrêt du 23 mai 1671, ordonna qu'à l'avenir les lanternes seraient allumées depuis le 20 octobre jusqu'au 1er avril. Ensuite, l'éclairage eut lieu pendant neuf mois, dont on exceptait encore les huit jours de lune. (Alors qu'il avait lieu pendant six mois seulement, il coûtait 1,500,000 francs).

Ajoutons que chaque chandelle pesait 125 grammes et qu'elle était enfermée dans une cage de verre de deux pieds de hauteur, couverte d'une plaque de fer, et la corde qui la soutenait attachée à une barre de fer, glissait de sa poulie dans une coulisse scellée dans le mur.

Le bris des lanternes publiques était puni des galères.

Trois jeunes gentilshommes, appartenant à de



F. Roy, éditeur. — 118. Imp. Charaire et fils.

Vue à vol d'oiseau de la manufacture des Gobelins, fondée par Louis XIV, en 1667.



grandes familles, qui s'étaient amusés à ce jeu, furent arrêtés et ne purent être relâchés qu'après une détention de plusieurs mois, grâce aux protecteurs qu'ils avaient à la cour.

Nous verrons, en 1743, l'abbé Matherod de Preigney et Bourgeois de Châteaublanc inventer un nouveau système d'éclairage public.

En attendant, les bons bourgeois de Paris espéraient pouvoir maintenant sortir le soir sans crainte d'être assommés. Il était temps.

Au mois d'avril 1667, on avait arrêté un sieur Aubry, convaincu de vingt-trois vols et assassinats qu'il avait commis « tant de jour que de nuit, tant lui seul qu'avec d'autres gens de sa trempe ».

Entre autres, il fut prouvé qu'au commencement de septembre 1663, il avait, avec des complices, assassiné de nuit, sur le quai des Augustins, le nommé Sébastien Antoine, soldat aux gardes.



Ateliers de fabrication des tapis des Gobelins. (Page 463, col. 2.)

Qu'en 1664, lui et feu Nicolas, son frère, avaient assassiné en plein jour, rue des Fossés-Saint-Germain, le nommé Germain Gousset, compagnon plombier, « qui portoit un fardeau sur ses espaules et qui passoit son chemin n'ayant ny verge ny baston ».

Qu'en octobre 1666, lui et ce même frère avaient assailli à coups d'épée des domestiques du marquis de Sourdis, qui rentraient au logis de leur maître.

Qu'en la même année 1666, lui et son frère assassinèrent en plein jour un limonadier, au bout du Pont-Neuf, dans sa propre maison.

Qu'au mois d'avril 1667 « luy et son frère » ont encore assassiné, en plein jour, dans la grande rue de Chaillot, le fils du commissaire Bruneau.

Enfin, que lui et son frère, peu de temps après cet assassinat, ayant fait la débauche dans un mauvais lieu, et, à la sortie, ayant rencontré pendant la nuit un malheureux mendiant qui était couché et endormi sur une pierre, vers le Pont-Neuf, ils l'assassinèrent de gaieté de cœur.

Voilà un échantillon de ce qui se passait dans les rues de Paris, en l'an de grâce 1667.

En cette année-là, fut établi à Paris l'Observatoire dont Perrault, illustré par sa colonnade du Louvre, fut chargé par le ministre Colbert de donner les dessins, tandis qu'on attendait le fameux astronome Cassini, mandé par Colbert, qui voulait le charger de diriger à Paris un établissement spécial destiné à l'étude de l'astronomie, de la météorologie, etc.

Perrault se mit à l'œuvre et ses plans ayant été adoptés à première vue, les fondations du nouvel édifice furent jetées et l'observatoire fut achevé en 1672. Sa construction coûta deux millions; l'édifice forme un rectangle à quatre faces répondant chacune aux quatre points cardinaux. Aux deux angles de la façade méridionale sont deux pavillons octogones et au milieu de la façade nord se trouve un avant-corps de 7m80, couronné d'un fronton. C'est dans cet avant-corps qu'est située la porte du monument; l'épaisseur des murailles est de plus de deux mètres, et les fondations ont une profondeur de 27 mètres, égale à la hauteur de l'édifice au-dessus du sol. L'observatoire fut construit tout entier en pierre, sans fer ni bois; toutes les salles sont voûtées. Il a deux étages, un très grand et un petit, et se termine par une terrasse. La base de la face méridionale se confond avec le parallèle de Paris, la méridienne est tracée dans la grande salle du deuxième étage. Le point où ces deux lignes se coupent sert encore aujourd'hui d'origine dans les levées de la carte de France, dont la première fut faite par Cassini.

L'observatoire, tel que le construisit Perrault, subsiste encore dans son entier; mais, sauf la plate-forme qui le domine au sommet et les terrasses méridionales du premier étage, où l'on installe les télescopes mobiles, il ne sert plus aux observations astronomiques.

Les salles n'ayant pas répondu, conformément aux prévisions de Cassini, à l'emploi que l'on en attendait (Cassini, en arrivant à Paris, s'était plaint que l'architecte n'avait pas tenu assez compte de la destination toute spéciale du monument, et avait demandé des modifications qu'il ne put obtenir; Cassini se résigna et se fit bâtir sur la terrasse supérieure une petite tourelle pour ses observations), on fut forcé, en 1834, d'ajouter à l'observatoire proprement dit deux basses ailes accessoires, l'une à l'est, l'autre à l'ouest. Dans la première furent installés les cabinets d'observation, les instruments de précision, etc.; dans l'autre fut ouvert un amphithéâtre pouvant contenir 800 personnes.

Le deuxième étage de l'aile d'observation renferme les globes terrestres, les instruments de physique, etc.

La grande salle de l'observatoire est ornée de la statue de Cassini et des bustes des savants astronomes Lalande, Descartes, Pingré, La Condamine, Laplace, etc.

Sur la plate-forme extérieure de l'édifice sont placés les instruments météorologiques indiquant la direction, la force du vent, etc. Le bâtiment contigu, bâti à l'est, est le siège le plus ordinaire des observations astronomiques et météorologiques. A l'ouest, se trouvent les appareils d'observations sur la foudre, la température.

Sous l'édifice s'étendent des caves profondes servant aussi aux études sur la chute des corps; enfin, l'observatoire possède une bibliothèque spéciale, et il est relié à tous les autres observatoires de l'Europe par un télégraphe électrique.

En 1873, on construisit un nouveau corps de bâtiment destiné spécialement à l'étude des taches du soleil, et on répara la tour de gauche, contenant les instruments de déclinaison et la grande lunette méridienne.

L'observatoire a été successivement dirigé par Dominique Cassini, puis par son fils Jacques, son petit-fils César-François, son arrière-petit-fils Jacques-Dominique, ensuite par Lalande, Bouvard, Arago, Le Verrier, Delaunay et encore Le Verrier.

Depuis sa fondation jusqu'à la révolution de 1789, cet établissement dépendait de l'Académie des sciences; en 1795, la Convention, ayant institué le bureau des longitudes, lui confia la direction générale de l'observatoire; jusqu'en 1854, le bureau nommait le directeur; à partir de cette époque (année de la mort d'Arago), l'empereur nomma à la direction de l'observatoire. Un décret du 3 avril 1868, replaça cet établissement sous la dépendance du bureau des longitudes. Par décret du 13 février 1873, il dépend du ministère de l'instruction publique.

Le personnel comprend un directeur, six astronomes, dix astronomes-adjoints, des aides-astronomes et un secrétaire agent-comptable.

Le directeur est nommé par le chef du pouvoir exécutif, sur la présentation d'une liste de deux candidats par l'assemblée générale des astronomes, conseillers et chefs de service des établissements scientifiques.

Un édit royal de novembre 1667 porta ceci: « La manufacture des tapisseries et autres ouvrages demeurera établie dans l'hostel appelé les Gobelins, maison et lieux de dépendances à nous appartenant, sur laquelle porte duquel hostel sera posé un marbre au-dessus de nos armes, dans lequel sera inscrit : Manufacture royale des meubles de la Couronne ».

Le même édit plaçait la nouvelle fondation sous la dépendance et la règle de Colbert et en nommait directeur Lebrun, premier peintre du roi.

Ce n'était pas seulement une teinturerie ni une fabrique de tapisseries que Louis XIV créait aux Gobelins, mais bien un immense atelier, où l'on devait composer et confectionner tout ce qui constitue un ameublement.

L'hôtel dans lequel il fut établi, rue Mouffetard, appartenait au sieur Leleu, conseiller au Parlement; il fut acheté par Colbert et métamorphosé en manufacture qui, aux termes de l'édit précité, devait être « remplie de bons peintres, maîtres tapissiers, orfèvres, fondeurs, sculpteurs, graveurs, lapidaires, menuisiers en ébène, teinturiers et autres ouvriers en toutes sortes d'arts et métiers, et que les jeunes gens, sous ces maîtres en-

tretenus pendant cinq années, pourront, après six ans d'apprentissage et quatre années de service, lever et tenir boutique de marchandises, arts et métiers auxquels ils auront été instruits, tant à Paris que dans les autres villes du royaume ».

En 1594, Henri IV avait fait venir, on le sait, des ouvriers tapissiers d'Italie ; puis, en 1601, des Flamands qui, après plusieurs établissements successifs, étaient venus s'installer en 1630 sur les bords de la Bièvre, dans la maison dite des Gobelins, appartenant à la famille Gobelin, dont l'ancêtre, Jean Gobelin, qui était déjà là en 1450, avait fait une fortune considérable dans la teinturerie ; après lui, son fils Philibert avait encore augmenté cette fortune, et, à sa mort, ses héritiers se partagèrent dix maisons, jardins, prés, terres, etc.

Aux Gobelin avaient succédé les Canaye qui, à leur tour, furent remplacés, en 1655, par un Hollandais appelé Gluck et par un ouvrier appelé Jean.

Ces divers teinturiers ne se bornèrent pas, comme les Gobelins, à teindre la laine en écarlate ; ils fabriquèrent aussi des tapisseries et ils se montrèrent si habiles dans cette industrie, qu'ils attirèrent l'attention de Colbert ; le ministre mit sous les yeux du roi leurs produits et, dès 1661, ils avaient réuni maîtres et ouvriers tapissiers dans l'hôtel qui devint la manufacture royale.

L'achat de l'hôtel coûta 40,000 livres, et les changements, adjonctions qu'on y apporta s'élevèrent à 50,000 livres, ce qui fit un total de 90,000 livres.

Lebrun demeura directeur de l'établissement jusqu'en 1690, époque de sa mort, et pendant tout le temps qu'il la dirigea, la manufacture entretint 250 ouvriers tapissiers qui fabriquaient 19 tentures de haute lisse mesurant 4,110 aunes carrées et coûtant 1,100 000 livres sans les modèles, et 34 tentures de basse lisse ayant 4,300 aunes de surface et coûtant 624,000 livres, toujours sans les modèles.

A cette époque, les tapisseries s'exécutaient à l'entreprise ; les meilleurs ouvriers de haute lisse gagnaient par aune carrée 450 livres (représentant aujourd'hui 2700 francs, ce qui équivaut à 1,915 francs le mètre carré) la basse lisse se payait moins cher.

En même temps que ces habiles ouvriers artistes tissaient les riches tentures, dont le premier peintre du roi ou ses élèves donnaient les dessins, des sculpteurs sur métaux et des orfèvres fondaient et ciselaient le bronze en torchères, en candélabres ; des ébénistes tournaient et doraient le bois des meubles ; des Florentins composaient des mosaïques.

Enfin, des serruriers fabriquaient des serrures qui étaient de véritables chefs-d'œuvre artistiques.

Louis XIV se plaisait à faire connaître en tous lieux les magnifiques produits de sa manufacture, en donnant aux têtes couronnées les plus belles tapisseries qui en sortaient.

Les peintres Van der Meulen, Yvart, Bœls, Baptiste, furent aussi appelés à donner des modèles, et Mignard succéda à Lebrun comme directeur ; on lui adjoignit La Chapelle-Bessé, architecte et contrôleur de bâtiments. Sous leur direction, une école de dessin fut créée aux Gobelins avec Toby, Coysevox et Sébastien Leclerc pour professeurs. Malheureusement, les revers des dernières années du règne de Louis XIV firent fermer les ateliers ; on n'avait plus d'argent pour payer les ouvriers ; lors du rétablissement de la paix, les Gobelins rouvrirent, mais seulement comme fabrique de tapisseries.

Désorganisés au milieu du tumulte de la Révolution, ils furent réorganisés sous le Directoire.

En 1825, on transporta à Beauvais tous les métiers de basse lisse qui furent remplacés par les métiers à tapis de pied de la Savonnerie, supprimée à cette époque : M. des Rotours était directeur de la manufacture ; en 1833, M. Lavocat lui succéda.

Le gouvernement de Louis-Philippe commanda une série considérable de tapisseries destinées à l'ornement des résidences royales, et aussi à être données aux souverains étrangers.

En 1848, une école d'apprentis tapissiers fut fondée aux Gobelins, ainsi qu'une école gratuite de dessin.

Aujourd'hui, la manufacture possède un budget de 208,000 francs.

M. Darcel en prit la direction en 1871.

La plupart des ouvriers sont logés dans la manufacture, les autres reçoivent une indemnité de logement de 200 francs.

La façade de l'établissement n'a rien de bien monumental, mais l'aspect général en est agréable. Les bâtiments semblent avoir été construits sans aucun plan à des époques différentes, et agrandis selon les besoins du service.

On trouve en premier lieu trois salles d'exposition où sont conservées des tapisseries exécutées dans l'établissement depuis sa fondation, puis six ateliers contenant vingt-cinq métiers.

Les ateliers de tapisserie sont au premier étage et les ateliers de tapis occupent le rez-de-chaussée.

« Des gravois des dernières fortifications, et de la situation du terrain, lisons-nous dans Félibien, il s'estoit formé derrière Saint-Roch une butte chargée de quelques moulins ; quatre particuliers entreprirent de l'aplanir avec la permission du roy qui leur fut accordée par arrest du conseil du 15 septembre 1667. L'ouvrage ne fut achevé qu'en 1677 et a donné douze nouvelles ruës au quartier Saint-Honoré. »

M. Ed. Fournier, dans son *histoire de la butte des moulins*, va nous apprendre le nom de ces

quatre particuliers : c'est Villedo et « ses deux fils Guillaume et François qui sont aussi devenus généraux des bâtiments du roi et des ponts et chaussées, puis son gendre, Michel Noblet, maître des eaux de la ville et garde des fontaines publiques.

Le plan de ces travaux fut dressé par Simon de Lespine, maître des œuvres de maçonnerie des bâtiments du roi, et ils durent s'exécuter sous la conduite de MM. Claude de Paris et André Rouillet, sieur de Beauchamp, grands voyers.

Seulement, une difficulté se présenta : les gravois enlevés, où les mettre ? « On dut s'accommoder d'une place qu'on trouva dans les terrains bas de la ferme des Mathurins, dont, par les grandes pluies d'hiver, les eaux descendant de Montmartre, et débordant du grand égout découvert, situé à la hauteur de notre rue de Provence, faisaient un marécage inextricable. Un accord intervint entre les entrepreneurs de l'aplanissement de la butte et les religieux, pour que ceux-ci missent à la disposition de ceux-là vingt arpents de leurs terres les plus basses. »

La première rue qui fut ouverte en 1667, sur l'emplacement de la butte, fut la rue Thérèse : toutefois ce nom ne lui fut donné qu'après la mort de la reine ; quant aux moulins que le vent faisait marcher sur cette butte, ils furent transportés les uns à Montmartre, les autres à la Montagne Sainte-Geneviève et à la fin de 1668, il n'en restait plus sur la butte, dont le quartier environnant n'avait pas encore perdu complètement son aspect champêtre et ne s'était pas surtout débarrassé de ses mauvais chemins.

Le palais de Mazarin était environné d'une sorte de fondrière où, comme en pleine campagne, le moindre pavage ne permettait pas de se garer de la boue ; il en était de même tout le long de la rue Neuve-des-Petits-Champs.

Nous avons précédemment cité le procès du pain mollet; ce fut en 1668, qu'il survint. Disons d'abord ce qui y donna lieu. Les boulangers faisaient à cette époque une grande variété de pains « depuis le pain coco du Languedoc, fin appétissant, mollet, pétri avec du sucre et des œufs — et dont notre gros pain Jocko, bien qu'il en rappelle le nom, a si peu gardé la délicatesse, — depuis le pain de Gentilly fait au beurre, le pain à la Montauron » et tous ceux dont nous avons eu déjà occasion de parler, jusqu'au fameux pain à la reine, cause du débat.

« Cette sorte de pain, dit M. Édouard Fournier, qui devait son nom à la préférence que lui avait donnée la reine Marie de Médicis, était à la mode depuis un demi-siècle, au grand déplaisir des cabaretiers et des hôteliers ; c'était le seul dont voulussent manger leurs pratiques ». Or, les boulangers le vendant plus cher que le pain ordinaire, les taverniers ne voulaient pas en donner, à moins qu'on ne payât un supplément. De là des querelles et des rixes fréquentes.

Les boulangers de Gonesse, qui fournissaient Paris de pain de ménage, se joignirent aux cabaretiers pour empêcher la fabrication du pain mollet ou pain à la reine.

« Les boulangers de petit pain, écrit Guy Patin dans une lettre du 13 novembre 1668, ont ici un gros procès contre les cabaretiers et hôteliers ; ceux-ci accusent les boulangers de faire leur pain avec la levure de bière et non avec du franc levain. Messieurs du Parlement ont député six médecins de notre faculté, desquels je suis l'ancien, MM. Brayer, Blondel, Férault, Courtois et Rainssant ; ce dernier est tout jeune et n'est encore guère capable de juger. Mais c'est qu'il est médecin de la Conciergerie; nous nous assemblerons, un de ces jours, là-dessus, et ferons le procez à cette leveure de bière, qui n'est qu'une vilaine écume. »

Le rapport, signé Rainssant et Férault, conclut à autoriser l'usage du pain mollet, « à condition que cet usage sera réglé par les lois de la médecine, sans laquelle il n'y a rien qui ne soit nuisible ».

Le procès dura deux ans ; enfin le Parlement donna gain de cause aux boulangers contre les cabaretiers et hôteliers ; mais il y eut appel du jugement, et l'année suivante, les juges, sans prohiber complètement l'emploi de la levure dans le pain, le permirent seulement à titre provisoire.

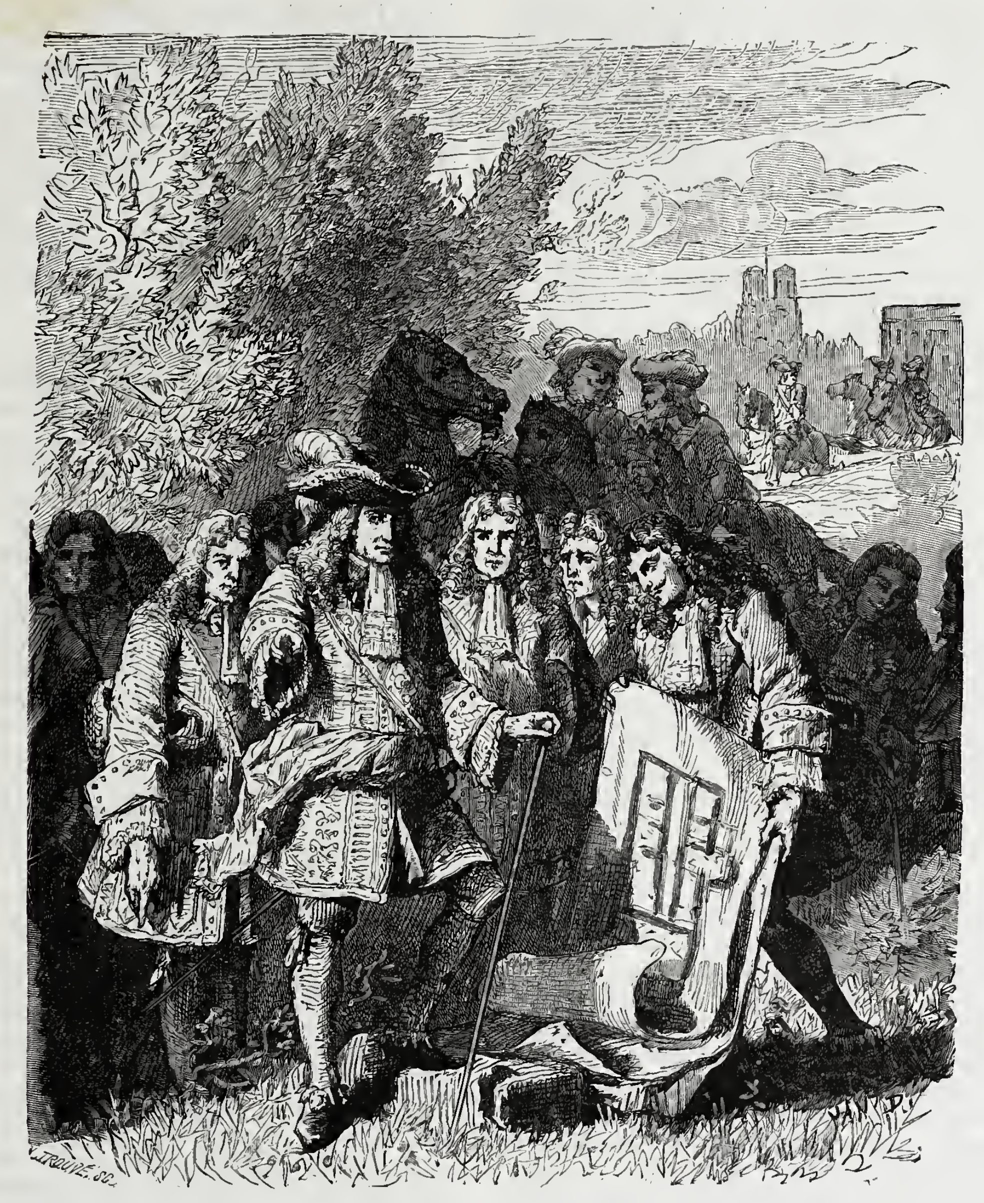
Ce procès fit grand bruit à Paris : on s'y intéressait avec passion, et on se déclarait hautement pain-molliste ou anti-pain-molliste, et un siècle plus tard, M. de la Condamine, un savant, se fit poète pour mettre en vers le fameux procès du pain mollet.

L'année 1668 amena à Paris une maladie contagieuse qui fit des ravages. Le Parlement mit tout en œuvre pour en arrêter les progrès. Il ordonna, par un arrêt du 7 juillet, à tous les médecins, apothicaires et chirurgiens de la ville et des faubourgs, de déclarer à l'un des commissaires de leur quartier ceux qui serait attaqués de la contagion ou qui seraient soupçonnés de l'être, à peine de la privation de leurs maîtrises et de 1000 livres d'amende.

Par un second arrêt du même jour, il fut ordonné que ceux qui auraient eu communication avec « les infectez » seraient incessamment conduits dans une maison appartenant au président Musnier qui consistait en quelques corps de logis et jardin, louée 50 écus par an, située au haut de la Courtille, avec un enclos de trois arpents dans le voisinage de l'hôpital Saint-Louis.

Les malades devaient faire là leur quarantaine, avec défense d'en sortir et de communiquer avec aucunes personnes du dehors, et à toutes personnes de la ville, de les visiter sous peine de mort.

La durée de la maladie fit suspendre, cette année-là, la tenue de la foire Saint-Laurent, qui



Fondation des Invalides par Louis XIV. (Page 469, col. 2.)

fut remise au mois d'octobre; celle du Landit fut renvoyée, à l'année suivante ; on voulut aussi empêcher la tenue de la foire Saint-Germain, qui devait s'ouvrir en février 1669, et l'affaire fut portée devant le conseil du roi, et le conseil décida qu'elle pourrait se tenir sans danger, à la condition d'observer certaines mesures de précaution.

Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, était en procès depuis deux ans avec l'abbé et les religieux de Sainte-Geneviève, au sujet de quelques droits contestés. Par arrêt du 4 juillet 1668, il fut fait défense à l'abbé d'assister à la procession du Saint-Sacrement en habits pontificaux, d'y donner la bénédiction au peuple, de faire promouvoir ses religieux aux ordres par autre que par l'archevêque et de décerner aucuns monitoires.

L'archevêque prétendit en outre, qu'en vertu de sa dignité archiépiscopale, il devait avoir toute juridiction spirituelle dans le faubourg et sur le territoire de Saint-Germain des Prés, tandis que l'abbé, qui tenait essentiellement à l'exercice de cette juridiction, soutenait le contraire. Après bien des contestations, l'archevêque et l'abbé finirent par transiger, le 20 septembre 1668. Toute la juridiction spirituelle du faubourg et de son territoire et la collation des cures furent attribuées à l'archevêque et à ses successeurs. L'abbaye et son enclos avec les religieux, leurs domestiques et les autres habitants, furent déclarés exempts

de la juridiction de l'archevêque. Le prieur de l'abbaye et ses successeurs furent déclarés vicaires généraux nés de l'archevêque dans tout le faubourg; une longue énumération des droits de chacun fut spécifiée et cette transaction fut confirmée par lettres patentes du roi, du mois de septembre, enregistrées au Parlement le 8 avril 1669.

Ce fut dans le cours de la même année que trois voleurs s'étant introduits la nuit dans l'église de Saint-Martin, au cloître Saint-Marcel, brisèrent le tabernacle et emportèrent le saint ciboire.

Ils furent pris et avouèrent qu'ils avaient emporté une des hosties dans un mouchoir, et l'avaient jetée contre les murailles du jardin du Val-de-Grâce.

Les voleurs furent condamnés à être brûlés vifs, ce qui fut exécuté.

L'hostie fut retrouvée et, pour réparation du sacrilège, l'archevêque de Paris ordonna une procession solennelle, à laquelle il assista nu-pieds et portant le saint sacrement.

Sur une éminence qui se trouvait entre le Val-de-Grâce et les Capucins, on avait dressé un autel paré magnifiquement. Le saint sacrement y fut posé et adoré, et au bas de cette éminence, on éleva une croix de pierre, en forme de pyramide, en mémoire de cette réparation.

Le 1er décembre 1668, la cour enregistra les lettres patentes du roi accordant à Roland Fréjus, le privilège d'établir à Paris pendant dix années, une fabrique de savon blanc et marbré, façon de Gênes et d'Alicante.

Le sieur Robert Collinet jeune, bourgeois de la ville de Tours, fut substitué dans la possession de ce privilège à Roland Fréjus, et ce fut lui qui établit le premier à Paris la manufacture de savons qui fut élevée à Chaillot; il y ajouta une manufacture et fabrique de savons mous, pour le même espace de temps.

Le 19 janvier 1669, messire Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, fut fait gouverneur de Paris et reçu au Parlement en cette qualité le 24 du même mois.

En 1670, l'architecte Blondel fut chargé de remplacer l'ancienne porte de la Tournelle, qui avait été déjà reconstruite dans les années 1606 et 1608, (c'était une porte faisant partie de l'ancienne enceinte de Philippe-Auguste), et de la convertir en une sorte d'arc de triomphe, qui fut terminé en 1674 ainsi que l'indiquent ses inscriptions. Il se composait de deux portiques d'égales dimensions.

« Les ornemens symboliques de cet ouvrage, dit Félibien, sont destinés à marquer que ce lieu est le plus grand abord des marchandises qui arrivent à Paris par la Seine et que cette heureuse abondance est l'effet de la protection et de la sage prévoyance du roi. » Cette porte fut démolie en 1787. « Ce fut aussi l'an 1670, que l'on travailla au grand mur du rempart de la porte Saint-Antoine et que l'on commença le cours, planté d'arbres et revestu de murs dans toute sa longueur qui est de six cent toises, depuis la porte Saint-Antoine, jusqu'au coin des murs du calvaire et par arrest du conseil du 6 juin 1670, il fut permis de continuer ce cours jusqu'à la porte Saint-Martin. Dans le même temps, on planta à côté du cours la Reine, les allées et contr'allées de diverses largeurs, qu'on appelle les Champs-Élysées. »

En effet, ce fut en cette année-là que la plaine qui s'étendait jusqu'au Roule fut plantée d'arbres, que les premières allées furent dessinées et que des tapis de gazon furent ménagés; mais, bien que la disposition générale fût à peu près conforme à la disposition actuelle, on était encore loin des Champs-Elysées d'aujourd'hui.

Au reste, à cette époque, cette promenade se nommait le Grand-Cours pour la distinguer de celle du cours la Reine qui lui était mitoyenne.

Peu à peu le Grand-Cours s'agrandit, s'embellit et finit par devenir les Champs-Élysées que nous connaissons, c'est-à-dire la promenade favorite des Parisiens.

En 1723, le duc d'Antin, surintendant général des bâtiments, la fit replanter presque tout entière et y ajouta de nouveaux arbres. M. de Marigny un des successeurs du duc d'Antin, poursuivit ces embellissements.

« Toutefois, dit M. E. de Labédollière dans son *Nouveau Paris*, les Champs-Élysées furent longtemps mal entretenus. Du côté des jardins du faubourg Saint-Honoré, ils n'offraient que de petites allées malpropres et marécageuses, par le peu d'écoulement qu'elles offraient aux eaux de pluie. Au milieu d'un terrain bas, s'élevaient trois petits cafés, formant un triangle, dont celui qui occupait le sommet, construit d'après un plan de J.-J. Rousseau, avait pris le nom de café des Ambassadeurs, parce qu'on destinait alors l'hôtel Crillon au logement des diplomates étrangers. Il n'y avait d'autre chemin que par la grande avenue ou qu'un passage étroit et malpropre à droite et à gauche du pavillon Perronet. Plusieurs baraques, et même des caves mal fermées, déshonoraient par leur présence ce petit café.

« La grande division de gauche offrait d'abord quelques baraques comme celle de droite, et des cafés ou cabarets à bière, fréquentés par des femmes publiques et des hommes qui cherchaient à se soustraire aux regards de la police. On entrait ensuite dans le grand carré, à l'extrémité duquel se trouvaient un grand terrain planté d'arbres, l'allée d'Antin et celle des Veuves, séparées l'une de l'autre par des marais. Cette dernière allée était la promenade solitaire des veuves que la coutume obligeait à se dérober aux re-

gards dans les premiers temps de leur deuil. Une loi du 27 novembre 1792, réunit les Champs-Elysées au domaine national. Sous la République, le 11 brumaire an II (1er novembre 1793), un décret de la Convention ordonna que l'on conserverait au centre du rond-point un mausolée de verdure élevé à la mémoire de Lepelletier et de Marat.

« Le Directoire fit élargir la grande avenue, placer sur leurs socles les chevaux de Marly, abattre des baraques et combler quelques souterrains. La route, depuis la rue de Chaillot jusqu'à la barrière de l'Étoile, fut améliorée, par l'aplanissement, l'exhaussement, ou la coupure des terres latérales qui l'obstruaient.

« Ces embellissements et les fêtes données aux Parisiens par Napoléon les accoutumèrent à venir se promener et se divertir aux Champs-Élysées. Alors d'élégants édifices furent construits depuis la droite du rond-point jusqu'à la rue d'Angoulême, de grands terrains situés derrière les maisons furent comblés. Les anciens cafés, particulièrement celui des Ambassadeurs, reçurent de nouvelles décorations, et plusieurs restaurants offrirent aux gastronomes des jouissances presque comparables à celle qu'on trouvait au Palais-Royal. Les jeux s'y multiplièrent et un corps-de-garde y maintint la police pendant le jour et la sûreté pendant la nuit. »

En 1814, les Cosaques y bivouaquèrent et leurs chevaux dévorèrent l'écorce des arbres ; les Champs-Élysées furent saccagés, il fallut les replanter, et, en 1817, le roi Louis XVIII les fit réparer et embellir; il fit élargir l'allée Gabrielle : cette allée naguère fangeuse, malpropre, devint une belle chaussée bordée de barrières, carossable, et s'étendit en formant un demi-cercle devant le jardin de l'Élysée, jusqu'à l'avenue de Marigny, pour se réunir à une autre chaussée non moins large qui, à son extrémité, alla se joindre à la grande allée.

De larges avenues furent pratiquées du même côté, l'enceinte du grand carré fut élargie, des marronniers furent plantés, etc.

Une ordonnance royale du 20 août 1828, concéda à la ville de Paris à titre de propriété « la place Louis XVI et la promenade dite des Champs-Élysées, telles qu'elles sont désignées au plan annexé à la présente loi, y compris les constructions dont la propriété appartient à l'État et à, l'exception des deux fossés de la place Louis XVI, qui bordent le jardin des Tuileries. Ladite concession est faite à la charge, par la ville de Paris, 1° de pourvoir aux frais de surveillance et d'entretien des lieux ci-dessus désignés ; 2° d'y faire, dans le délai de cinq ans, des travaux d'embellissement jusques à concurrence d'une somme de 2,230,000 francs au moins, etc. »

En 1838 et 1839, la ville fit établir dans les Champs-Élysées cinq fontaines dont la dépense s'est élevée à 105,932 francs. Des candélabres et des lanternes nécessitèrent en outre, une dépense de 51,169 fr. 29 c.

Des bordures en granit longèrent les deux côtés de la grande avenue. Le milieu des contre-allées fut occupé par des trottoirs en bitume.

A partir de ce moment, les Champs-Élysées furent transfigurés : un quartier neuf s'y éleva ; un palais, des bals, des spectacles, des restaurants, des cafés élégants, des jeux, firent de ce côté de Paris une promenade étrange, sorte de parc, de hameau, de bazar, sans équivalent nulle part. Sous le second empire la ville y fit transporter à grands frais une provision de plantes exotiques de Hollande qui ajoutèrent encore à la beauté du coup d'œil. Nous aurons du reste, de nombreuses occasions d'y promener le lecteur pour le faire assister à la fondation des établissements de tous genres qui s'y installèrent.

En attendant, revenons à l'année 1670 et aux autres embellissements de Paris relatés par Félibien :

« Dans la mesme année, la ville fit la despense de deux pompes au pont Notre-Dame, dont l'une fut conduite par le sieur Joly, ingénieur du roy, et l'autre par le sieur de Mance. Deux moulins qui estoient en ce lieu et que la ville acheta allégèrent la despense qu'il auroit fallu faire et avancèrent considérablement l'exécution de l'entreprise.

« Les eaux de la rivière, élevées par le secours de ces machines hydrauliques, à la hauteur de soixante pieds et dans la quantité de quatre-vingts pouces, sont conduites en différens quartiers de la ville par des tuyaux de six pouces de diamètre. »

Ajoutons que ces pompes étaient renfermées dans un bâtiment dont la porte était décorée d'un médaillon de Louis XIV et de deux figures sculptées en bas-relief, dont l'une représentait un fleuve et l'autre une naïade ; elles étaient de Jean Goujon : ces sculptures avaient orné préalablement un édifice du marché neuf qui avait été démoli.

Une inscription du poète Santeuil complétait la décoration du monument d'ordre ionique.

Ces pompes furent restaurées et refaites en partie en 1708.

En cette année 1670, il existait aussi à Paris un cirque sur le rempart, à peu près à la place où fut construite un peu plus d'un siècle après, la salle d'opéra qui devait ensuite devenir la Porte-Saint-Martin.

Toutefois ce cirque, ouvert avec privilège du roi, ne fit pas de brillantes affaires, car on lit dans le journal des avis et des affaires de Paris du 8 juillet 1676, que l'on établit à la porte Saint-Martin, au grand cirque royal, un nouveau jeu de bague, « par lequel chacun étant monté sur un cheval de bois, il peut aller un long espace de temps avec une vitesse plus grande que s'il était sur un cheval naturel ».

Après cela, peut-être ce fameux cirque royal n'eut-il jamais d'autres chevaux que des chevaux de bois!

« Le dimanche 3 août 1670, il fut commis une action très horrible, ainsi s'exprime le journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, le criminel fut pris, renvoyé au Chastelet, le lundy matin, sur la compétence et jugé au Parlement sur l'appel, par toute la grand'chambre assemblée dans la Tournelle et bruslé l'après-dinée. »

Ainsi, crime commis le dimanche, jugement lundi, condamnation sur appel et exécution le mardi, c'est ce qu'on peut appeler de la justice à toute vapeur.

Qu'avait donc fait cet affreux criminel si vite livré au feu? Lefèvre d'Ormesson va nous le faire savoir :

« Ce misérable s'appeloit François Sarrazin, de Caen, âgé de 22 ans, né de famille commune, il avoit un oncle fou. Il avoit fait ses études aux jésuites, mais depuis il avoit apostasié ou plutôt il s'étoit fait une religion nouvelle; il avoit fait faire des habits singuliers de taffetas blanc, avec du ruban vert, et il prétendoit s'habiller comme les juifs l'estoient. *Il estoit enfermé à Caen, comme fou*, dans la maison de sa mère, il s'en estoit eschappé et estoit parti de Caen et avoit couché le samedy dans un village près de Paris, où il estoit arrivé le dimanche matin à sept heures, estoit allé à Nostre-Dame, y avoit pénétré dans l'enceinte de la chapelle de la sainte Vierge. Là, il avoit mis l'espée à la main, tasché de frapper l'hostie, de la couper, avoit renversé le calice qui n'estoit pas consacré, renversé le ciboire, répandu plusieurs hosties consacrées, donné au prestre qui célébroit, un coup d'espée au travers du corps.

« Sarrazin arresté avoua et fut ainsy condamné au feu et a eu le poing coupé.

« M. le premier président, que l'on dit l'avoir admirablement interrogé sur la sellette, a dit n'avoir jamais rien vu de pareil ; ce misérable lui ayant respondu sans étonnement, mais avec une douceur, une honnesteté et une présence d'esprit extraordinaires ; de mesme pour l'évesque de Bayeux, l'ayant esté voir dans sa prison pour tascher de le convertir.

« Il estoit allé au supplice sans paroître ému, avoit fait amende honorable devant Nostre-Dame, avoit demandé pardon à Dieu, estant pécheur, mais non au Roy, ne l'ayant point offensé, ny à la justice, ne la reconnoissant point ; avoit eu le poing coupé sans avoir fait le moindre cri, au contraire, ayant souri, se voyant le bras sans main, avoit esté attaché au poteau et avoit esté bruslé, sans qu'on l'eust ouy se plaindre. »

On ne trouvait pas tous les jours des condamnés se résignant à subir un aussi cruel supplice avec autant de « douceur et d'honnesteté ».

Quoi qu'il en soit, Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, « pénétré de douleur d'un si grand crime dont son église avoit été souillée », ordonna par un mandement du 5 août des prières publiques de quarante heures dans toutes les églises de la ville, des processions et un jeûne de trois jours, et tout cela fut terminé par une réparation publique à Notre-Dame, le mardi matin 12.

Une grande procession générale eut lieu, à laquelle assista le Parlement. Les rues furent tapissées et les chaînes tendues aux avenues de celles par où la procession devait passer.

Il s'était établi à Paris un certain nombre de monastères ou hospices de filles, les uns en vertu de simples permissions, d'autres sur des lettres patentes non vérifiées. Le Parlement, par arrêt du 25 janvier 1670, avait commis deux conseillers : Guillaume Besnard et Robert du Laurens, pour faire la visite de ces maisons et en examiner les titres de fondation.

Ils trouvèrent des défauts de formalités essentielles dans beaucoup de ces couvents; tous ceux qui ne purent justifier de la légalité de leur existence furent supprimés.

Une ordonnance du 3 octobre de la même année disposa que « les mendiants vicieux ou fieffés devront être placés dans une maison séparée de l'hôpital pour y être employés sous bonne garde à un travail continuel afin de les empêcher de troubler la discipline et l'économie de l'hôpital ». Telle fut l'origine des maisons de force construites dans les établissements de l'hôpital général.

Ce fut aussi en cette année que le Parlement vérifia des lettres patentes du roi, de mars 1669, confirmant la plupart des privilèges accordés précédemment à la ville de Paris. Ces lettres, citées souvent pour leur extrême importance historique, confirmaient notamment celles du roi Louis VI, datées de 1154, pour le payement des dettes par prise et saisie des biens des débiteurs ; celles de Louis VII, de 1165, portant exemption aux habitants de Paris de fournir aucuns meubles ou ustensiles aux officiers des maisons royales; celles du roi Charles IV, de 1324, exemptant les prévôts des marchands et échevins, de plaider ailleurs que par-devant les juges du Parlement de Paris ; celles du roi Jean, de 1350, portant défense aux marchands forains de passer les ponts de Paris sans être associés aux marchands de la ville, et permission au prévôt des marchands et aux échevins de lever le droit de compagnie française; celles de Charles V, du 9 août 1371, qui confirmaient les bourgeois de Paris dans les privilèges de posséder fiefs nobles, d'avoir la garde de leurs enfants mineurs, de porter armes, livrées et ornements de chevalerie; celles de Louis XI, confirmant les habitants de Paris dans le privilège de ne pouvoir être tirés hors des murs de la ville pour plaider ailleurs, et dispense de se trouver aux convocations du ban et de l'arrière-ban, etc.

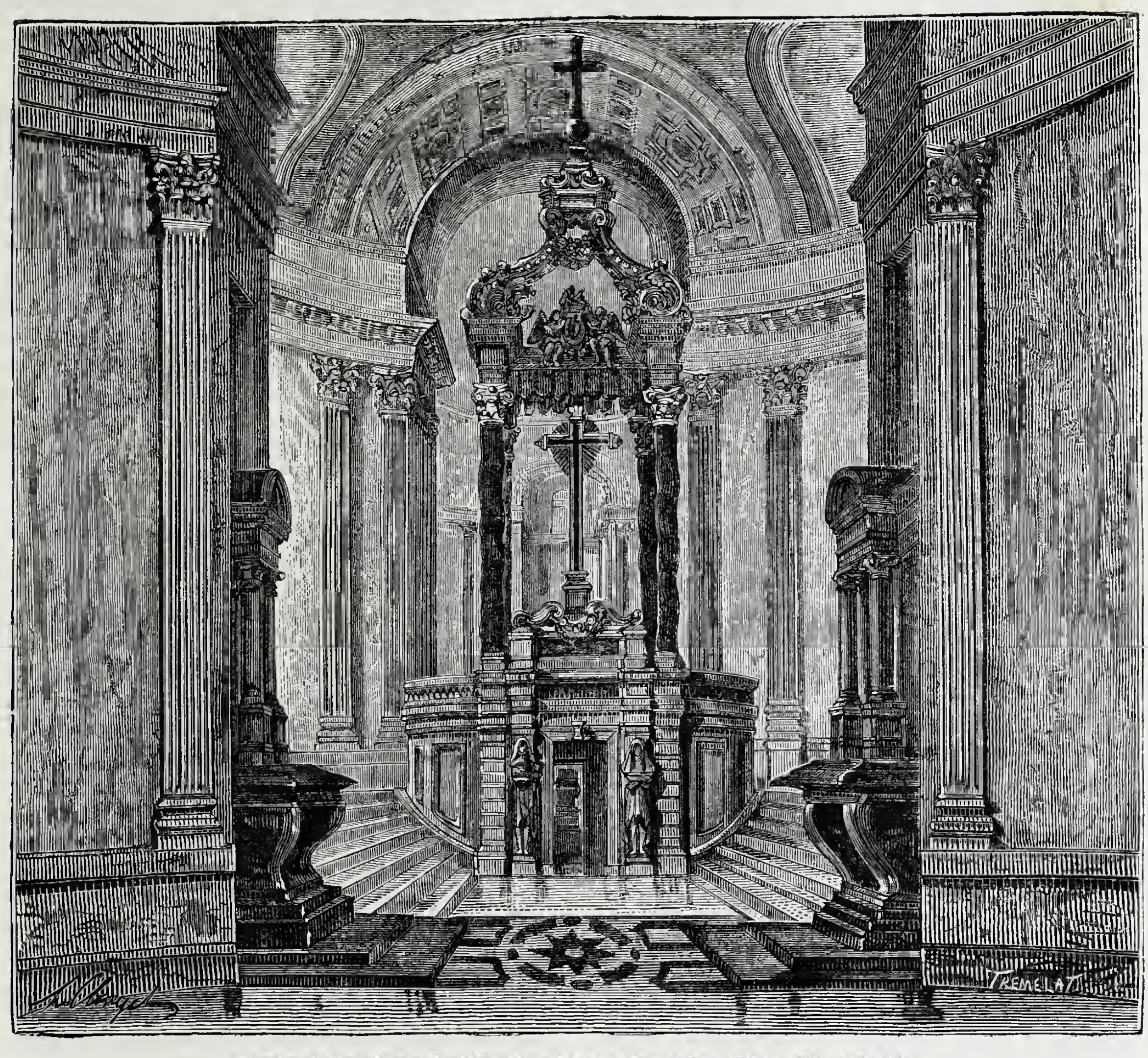


F. Roy, éditeur. — 119.

Imp. Charaire et fils.

L'hôtel des Invalides, fondé par Louis XIV, le 12 mars 1670.





Crypte du tombeau de Napoléon Ier aux Invalides. (Page 471, col. 1.)

Enfin, par arrêt du conseil, du 18 octobre 1670, le prévôt des marchands et les échevins furent maintenus dans la possession du droit de connaître en première instance des procès et différends relatifs à la navigation sur la rivière de Seine et autres affluents « pour raison des marchandises et autres denrées nécessaires pour la fourniture et provision de la ville, avec déffense aux juges des eaux et forêts de la table de marbre de Paris et tous autres, d'en prendre connaissance à cause de nullité. »

Un arrêt du conseil, du 7 juin, ordonna la formation de trois boulevards. L'un, commençant à la porte Saint-Antoine, reçut le nom de boulevard Saint-Antoine ; le 22 janvier 1831 le ministre de l'intérieur autorisa le préfet de la Seine à substituer le nom de boulevard Beaumarchais à celui de boulevard Saint-Antoine.

Le second boulevard, faisant suite au premier, fut établi sous le nom de boulevard des Filles du Calvaire, qu'il a conservé depuis.

Enfin le troisième, qui prit le nom de boulevard Saint-Martin, faisant suite au boulevard du Temple formé en 1656.

Ce fut le 30 novembre 1670, que le roi posa la première pierre de l'hôtel des Invalides, un des plus beaux monuments de Paris, commencé sur les plans de Libéral Bruant, et terminé trois ans plus tard par J. H. Mansart, qui donna seul les plans du dôme et dirigea la construction.

Disons d'abord que Henri IV avait projeté de former un établissement en faveur des vieux soldats et que, sous son règne, on en plaça un certain nombre dans la maison de la Charité chrétienne.

A son tour, Louis XIII eut le dessein d'approprier le château de Bicêtre, à cette destination, mais il mourut avant d'avoir pu le réaliser, et

Louis XIV ayant affecté Bicêtre à l'hôpital général, il ne restait pas un monument convenable pour les vieux soldats; ce fut alors que le roi fit acheter de vastes terrains sur la rive gauche de la Seine et ordonna, le 12 mars 1670, d'y construire l'hôtel qui subsiste encore tel qu'il fut élevé.

Cet édifice présente au nord une façade d'une ornementation sévère et grandiose à la fois, s'étendant sur un développement de 196 mètres. Derrière se trouvent cinq cours entourées de bâtiments à trois étages : au centre, la cour d'honneur, au fond de laquelle est l'entrée de l'église dont l'extrémité sud aboutit au dôme ; à droite et à gauche de cette cour, deux par deux, les cours d'Austerlitz, de la Valeur, d'Angoulême et de la Victoire.

Dans le prolongement de ces bâtiments, existent d'autres constructions, destinées au logement des officiers et à l'installation des services généraux, et qui furent élevées en 1749 ; elles forment deux vastes quadrilatères s'étendant symétriquement à gauche et à droite du dôme : celui de gauche comprend six cours intérieures d'égale dimension, celui de droite quatre cours.

L'avant-cour de l'hôtel est défendue par un fossé de trois mètres de profondeur sur six de largeur. A droite et à gauche de la grande grille d'entrée est placée la batterie d'honneur, composée de 18 bouches à feu. Les deux bas côtés de cette avant-cour, occupée par un superbe jardin, sont divisés en petits jardinets cultivés par des invalides.

La façade principale de l'hôtel se compose d'un rez-de-chaussée, dont les ouvertures sont en arcades et de trois étages. Trois pavillons avancés, ou avant-corps, rompent la monotonie des lignes. Dans celui du milieu est percée l'entrée d'honneur de l'hôtel, décorée de piédestaux et de colonnes d'ordre ionique, qui supportent un grand arc dans lequel se trouve un bas-relief représentant Louis XIV à cheval : à ses pieds sont la Justice et la Prudence, à droite et à gauche de la porte sont les statues de Mars et de Minerve. C'est à Guillaume Coustou, qu'on est redevable de cette ornementation. La statue de Louis XIV, brisée par la Révolution, fut rétablie par Chartelier, et inaugurée le 24 août 1816.

L'attique qui s'élève au-dessus du grand entablement est décoré par des lucarnes formant trophées. Des trophées couronnent également les attiques percés de deux baies des avant-corps de droite et de gauche et qui sont surmontés de terrasses carrées entourées de maisons. Aux angles s'élèvent quatre statues en bronze du sculpteur Desjardins (ces figures, qui représentent les nations vaincues par la France, décoraient précédemment la statue équestre de Louis XIV, élevée sur la place des Victoires).

Le porche, percé dans l'avant-corps, au milieu de la façade, donne accès dans un vaste vestibule orné de colonnes, qui conduit à la cour d'honneur.

« Cette cour, lisons-nous dans le *Grand dictionnaire universel*, entourée de deux étages d'arcades formant galerie, a environ 100 mètres de longueur et 65 de largeur. Un artiste de talent, M. Bénédict Masson, a décoré la galerie du rez-de chaussée d'immenses fresques représentant divers épisodes de l'histoire de France. Les pavillons placés aux angles de cette cour sont ornés de groupes de chevaux foulant aux pieds les attributs de la guerre. La galerie supérieure est surmontée d'un riche entablement supportant en retrait des baies qui forment trophées. Les bâtiments placés à droite et à gauche de la cour d'honneur derrière les galeries, contiennent de vastes salles servant de réfectoires, dont les murs sont décorés de peintures exécutées par Martin, élève de Van der Meulen, et qui rappellent les victoires de Louis XIV. Au-dessus des réfectoires s'étendent les dortoirs.

« L'avant-corps qui regarde l'entrée principale de la cour d'honneur, est formé par le portail de la première église appelée anciennement église des soldats, par opposition au dôme, appelé église royale. Cette église s'étend du nord au midi, perpendiculairement au corps de logis qui forme le côté sud de la cour d'honneur. Elle mesure environ 70 mètres de longueur, sur 22 de largeur et 24 de hauteur sous clef. Le vaisseau est divisé par des arcs doubleaux ornés de rosaces, de fleurs de lis et de couronnes. Des figures symboliques, des trophées d'armes, des drapeaux pris sur l'ennemi, ornent les voûtes. La nef est séparée du chœur par une magnifique grille de fer enrichie d'ornements en bronze doré. La chaire, d'un travail remarquable, est en marbre blanc veiné avec ornements de bronze et d'or. Sur les piliers sont placés des cénotaphes élevés à la mémoire de plusieurs gouverneurs de l'hôtel. Cette église communique avec l'église du dôme qui lui fait suite. Les caveaux de l'église des Invalides contiennent les dépouilles mortelles de la plupart des gouverneurs de l'hôtel et d'un grand nombre de personnages illustres.

« L'église dite des soldats ayant bientôt paru trop petite, Jules-Hardouin Mansart fut chargé, non pas de l'agrandir, mais, pour ainsi dire, de la compléter par un second monument, dont le plan se raccorderait aux constructions, de Libéral Bruant. Mansart exécuta un chef-d'œuvre, mais il faut reconnaître que l'édifice qu'il éleva ne fait pas corps avec la première église. L'œuvre de Mansart, dont la principale entrée est tournée au midi, comprend un carré de 56 mètres de côté et a la forme d'une croix grecque, au centre de laquelle s'élève le grand dôme, soutenu intérieurement par quatre piliers d'ordre corinthien. Le sommet de la croix qui surmonte le dôme atteint une hauteur de 105 mètres. Une vaste et belle

cour, nommée cour de Vauban, précède l'entrée de ce splendide monument. Un grand perron carré de 15 marches conduit sous le portique de l'église qui est en avant-corps. Ce portique est orné de colonnes doriques, de pilastres supportant un entablement au-dessus duquel s'élève un étage d'ordre corinthien. Diverses statues, parmi lesquelles on remarque celles de saint Louis et de Charlemagne, décorent les deux étages de cette façade de l'église. Les extrémités orientale et occidentale de la croix grecque sont occupées par deux grandes chapelles. Dans l'une, consacrée à la Vierge, se trouve le tombeau du maréchal Vauban, dû au ciseau d'Etex. Dans la chapelle opposée, dédiée à sainte Thérèse, on voit le tombeau de Turenne, qui se trouvait à Saint-Denis. Dans le milieu du dôme règne une balustrade circulaire en marbre blanc, du haut de laquelle on domine la crypte. Dans les quatre angles de l'église se trouvent quatre chapelles de forme ronde communiquant par des arcades avec les chapelles de la Vierge et de Sainte Thérèse et consacrées aux Pères de l'Eglise : saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire et saint Ambroise. De 1840 à 1861, les restes du captif de Sainte-Hélène ont été déposés provisoirement dans la chapelle Saint-Jérôme. Sous la chapelle Saint-Ambroise se trouve un caveau contenant la dépouille mortelle de Jérôme Napoléon, ancien roi de Westphalie, et de divers membres de la famille impériale. Les voûtes et la coupole sont décorées de peintures dues aux pinceaux de Charles Delafosse, de Coypel, de Louis Boullongne, de Bon Boullongne, etc. Les voûtes de la nef du dôme forment quatre arcades, dont les pendentifs sont couronnés d'une entablement et d'un attique en mosaïque ornés de médaillons en bas-relief, représentant douze rois de France.

« L'attique en mosaïque sert de soubassement à vingt-quatre pilastres d'ordre composite accouplés, entre lesquels sont douze croisées qui éclairent cette partie du dôme ; ces pilastres portent le dernier entablement de la première voûte d'où s'élèvent des arcs doubleaux formant des panneaux peints par Jean Jouvenet. »

Mais abrégeons cette description qui nous mènerait trop loin, constatons seulement que le maître-autel est un véritable chef-d'œuvre et que son baldaquin doré est soutenu par quatre colonnes torses, monolithes d'un marbre précieux, et que l'autel en marbre noir est supporté par un soubassement en marbre vert dont la base est en marbre noir orné de panneaux en grand antique ; puis, descendons l'escalier en marbre blanc qui se trouve de chaque côté du massif en marbre qui supporte l'autel, et arrivons à la crypte où est le tombeau de Napoléon Ier, exécuté sous la direction de Visconti. A droite et à gauche de l'entrée de cette crypte, se trouvent les cénotaphes des maréchaux du palais Duroc et Bertrand.

De chaque côté de la porte en bronze, sont placées deux grandes statues de même métal représentant la force civile et la force militaire. Après avoir descendu 26 marches, on se trouve en face du sarcophage, placé au milieu d'un espace circulaire entouré d'une galerie qui s'étend sous le pavé du dôme et au plafond de laquelle sont suspendues des lampes funéraires; elle est décorée de dix bas-reliefs de marbre blanc de Simart, représentant les principaux faits de la vie de l'Empereur. La partie de la crypte où se trouve le sarcophage est à ciel ouvert et n'a pour voûte que la coupole du dôme. Ce sarcophage, taillé dans un bloc de granit rouge de Finlande, est placé sur un pied de granit vert des Vosges; l'intérieur est doublé de marbre de Corse. Douze statues colossales de marbre blanc, sculptées par Pradier, et représentant des victoires, forment des piliers sur lesquels s'appuie la galerie circulaire de la crypte. En face de l'entrée du tombeau se trouve, sous la galerie, une sorte de chapelle obscure, à laquelle on a donné le nom de reliquaire, et qui contient divers objets ayant appartenu à Napoléon. Au fond de la chapelle dont les parois sont revêtues de marbre noir, se trouve une statue, en marbre blanc, de l'Empereur par Simart.

L'extérieur du dôme est décoré de quarante colonnes composites, posées sur un soubassement qui sert à élever tout l'édifice ; trente-deux de ces colonnes accompagnent huit massifs qui servent de piliers. Le dôme s'élève en manière de coupe renversée, son ornementation est très riche ; de larges côtés correspondant aux massifs de dessous ont dans leurs intervalles de grands trophées d'armes en bas-relief, au milieu desquels sont des lucarnes en forme de casques, dont les visières servent à éclairer la charpente intérieure du dôme. La lanterne qui couronne l'édifice est tout à jour. Elle est ornée de douze colonnes et supporte une sorte d'obélisque surmonté d'un globe.

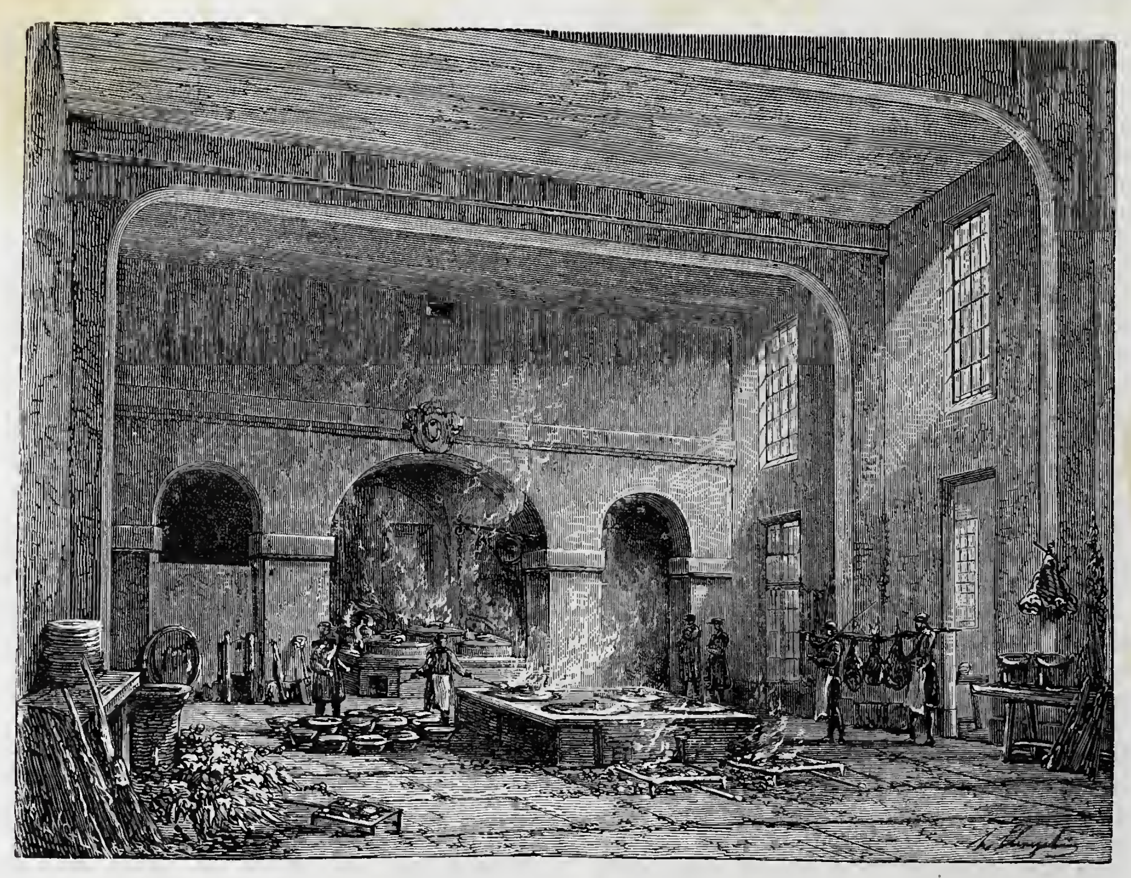
L'hôtel des Invalides possède une bibliothèque d'environ 17000 volumes, fondé en 1800.

Dans les combles est établie la galerie des plans en relief des places de guerre.

Le musée d'artillerie, qui occupait les bâtiments de l'ancien couvent des Dominicains-Jacobins de Saint-Thomas-d'Aquin, a été transporté à l'hôtel des Invalides ; nous aurons à en parler.

Devant l'hôtel des Invalides, s'étend, jusqu'au quai d'Orsay, qui en forme la limite septentrionale, un vaste terrain rectangulaire planté d'arbres sur les côtés, bordé à l'est et à l'ouest par les rues d'Austerlitz et d'Iéna, et qui porte le nom d'esplanade des Invalides.

L'empereur avait fait placer au centre de cette place, en 1804, le lion de Saint-Marc, apporté de Venise; en 1815, l'Autriche revendiqua ce trophée, mais en le déplaçant de son piédestal on le brisa. Sous la Restauration une gerbe de lis en plomb



Ancienne cuisine des Invalides.

doré surmonta ce piédestal en faisant l'office de fontaine. Le gouvernement de Louis-Philippe remplaça les lis par le buste de La Fayette. Buste et piédestal ont été supprimés.

Ce fut en 1674, que les Invalides, qui avaient été provisoirement installés dans la rue du Cherche-Midi, en attendant l'achèvement des travaux, purent prendre possession du magnifique hôtel qu'on avait construit pour eux.

Louis XIV dota généreusement cet établissement. Voici l'édit qu'il signa à ce sujet au mois d'avril 1674, et qui fut enregistré par le Parlement, le 5 juin suivant.

« Considérant aussi que rien n'est plus capable de détourner ceux qui auroient la volonté de porter les armes, d'embrasser cette profession, que de voir la méchante condition où se trouveroient réduits la plûpart de ceux qui, s'y étant engagés et n'ayant point de bien, y auroient vieilli ou auroient été estropiés, si l'on n'avoit soin de leur subsistance et entretènement, nous avons pris la résolution d'y pourvoir et, quoique nous ayons ci-devant, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, tâché d'adoucir la misère des dits estropiés, soit en leur accordant des places de religieux laïcs dans les abbayes et prieurés de notre royaume qui, de tout temps, leur ont été affectés..

« Nous avons par ce présent édit perpétuel et irrévocable, fondé, établi et affecté, fondons, établissons et affectons à perpétuité ledit hôtel royal que nous avons qualifié du titre des Invalides, lequel nous faisons construire au bout dudit fauxbourg Saint-Germain de notre dite ville de Paris, pour le logement, subsistance et entretènement de tous les pauvres officiers et soldats de nos troupes qui ont été ou seront estropiés, ou qui, ayant vieilli dans le service en icelles, ne seront plus capables de nous en rendre...

« Et afin que le dit hôtel soit doté d'un revenu suffisant et assuré, qui ne puisse jamais manquer pour la subsistance et entretènement, dans celui des dits officiers et soldats invalides nous y avons affecté et affectons à perpétuité par le présent édit tous les deniers provenants des pensions, des places des religieux laïcs des abbayes et prieurés de notre royaume...

« Affectons pour toujours le fonds qui proviendra aussi des deux deniers pour livre de tous les paiements qui seront faits par les trésoriers généraux de l'ordinaire et extraordinaire de nos guerres, etc. »

Malheureusement, sous le règne de ce roi, des abus s'introduisirent dans l'hôtel. Les grands seigneurs y faisaient admettre leurs anciens laquais,



Molière accourut pour les empêcher d'accomplir leur funeste dessein. (Page 478, col. 1.)

bien qu'ils n'eussent jamais été soldats, et on eut beaucoup de peine à faire cesser cette illégalité.

La Révolution mit les dépenses des Invalides à la charge de l'État.

En 1811, Napoléon réorganisa par un décret l hôtel des Invalides, auquel il accorda une dotation de six millions.

En 1832, cette dotation fit retour au trésor, et depuis lors, les dépenses causées par ce service forment un chapitre du budget du ministère de la guerre.

L'hôtel des Invalides fut construit pour recevoir 6,000 hommes; ce nombre fut plus tard réduit à 4,000. Depuis 1865, une partie des bâtiments fut aménagée pour recevoir un régiment.

En 1866, la partie occidentale de l'hôlel des Invalides en fut distraite et affectée au casernement d'un régiment de la garde impériale, au moyen de l'addition de quelques corps de batiments L'entrée de cette caserne est sur le boulevard Latour-Maubourg.

En 1872, la commission du budget a émis le vœu de supprimer cet établissement hospitalier, et les braves mutilés qui l'habitent n'ont pas été fâchés de voir ce vœu repoussé; car il serait difficile de leur offrir un équivalent.

Nous avons dit plus haut que les filles de l'Assomption avaient fait bâtir une église pour remplacer leur chapelle en 1670; le dessin en fut donné par Charles Erard, ancien directeur de l'Académie royale de peinture de Paris.

La partie principale de cette église est le dôme, qui a dix toises et deux pieds de diamètre dans œuvre, c'est-à-dire soixante-deux pieds. Le comble est terminé par un lanternin, soutenu par des consoles. Le portique est soutenu de huit colonnes corinthiennes élevées sur huit degrés; le profil en est assez correct, mais l'entablement et le fronton ne répondent nullement aux modules des colonnes. Le dedans de l'église est de figure ronde et décoré de quatre arcs, entre lesquels sont des pilastres corinthiens couplés, soutenant la grande corniche qui règne au pourtour.

La voûte est ornée d'un grand morceau de peinture à fresque qui représente l'*Assomption de la sainte Vierge* de La Fosse. Il est accompa-

gné de roses de couleur d'or, renfermées dans des octogones enrichis d'oves.

Le maître-autel est de menuiserie figurant des marbres de différentes couleurs. Le beau tableau qui est au milieu représente *la Nativité*, il a été peint par Houasse; le grand crucifix qui est vis-à-vis de la porte est de Noël Coypel. Ce qu'on y trouve de plus à reprendre, c'est que la sainte Vierge qui est au pied de la croix paraît de beaucoup plus jeune que Jésus-Christ, son fils. Au-dessus de la porte est un morceau de peinture d'Antoine Coypel fils de Noël.

Dans une des quatre petites chapelles ménagées entre les pilastres est un excellent tableau de Lafosse, qui représente *Saint-Pierre en prison et consolé par un ange*. Les tableaux qui sont dans l'attique entre les vitraux qui éclairent ce dôme représentent des sujets pris de la vie de la sainte Vierge. Le plafond du chœur des religieuses a soixante pieds de longueur et a été peint par Lafosse.

Cet édifice fut achevé en 1676. Supprimée en 1790, la maison religieuse devint propriété nationale. L'église conservée servit, pendant la Révolution, de magasin de décors.

Napoléon décida que cette église serait à l'avenir la paroisse du Ier arrondissement et qu'elle remplacerait l'église de la Madeleine de la Ville-l'Évêque, dont elle reçut officiellement la dénomination. L'usage a fait prévaloir le nom de l'Assomption.

Depuis l'achèvement de la Madeleine, l'Assomption n'est plus qu'une succursale de cette paroisse, employée surtout pour les catéchismes. A gauche de l'autel de la Vierge, une plaque de marbre blanc indique la place où repose le cœur de Mgr Feutrier, évêque de Beauvais, ancien curé de la Madeleine, décédé le 26 juin 1830.

En 1671, fut bâtie ou plutôt rebâtie la porte Saint-Antoine qui existait depuis Henri II, mais qui, passablement maltraitée pendant les troubles de la Ligue et de la Fronde, était dans un tel état de dégradation qu'il était devenu indispensable de la réédifier; ce fut l'architecte Blondel qui fut chargé de ce soin : il conserva l'ancienne dont il fit le centre de la nouvelle, en ajoutant deux ouvertures, une de chaque côté, à la principale et en continuant l'ordre dorique dont elle était décorée.

Dans le tympan du fronton, sur la porte du milieu, étaient en relief les armes de France et de Navarre; dans l'attique, un globe entre deux trophées et surmonté d'un soleil.

La face qui regardait le faubourg était richement décorée, elle était ornée de refends et d'un grand entablement dorique, qui régnait sur toute la largeur et était surmonté d'un attique en manière de piédestal continu, aux extrémités duquel étaient deux obélisques. Dans les niches pratiquées entre les pilastres se trouvaient deux statues représentant les suites heureuses de la paix entre la France et l'Espagne; elles étaient de François Anguier. Au-dessus de ces niches étaient deux vaisseaux allégoriques .Sur une espèce de console, formée par la saillie de la clef de voûte du grand portique, était un buste du roi. Deux statues, la Seine et la Marne, à demi couchées sur les impostes, étaient de Jean Goujon et considérées comme des chefs-d'œuvre de sculpture. D'autres statues de Van Obstal achevaient la décoration.

Cette porte, précédée du côté du faubourg par une vaste demi-lune, fut démolie en 1778.

« La mesme année, dit Félibien, fut enfin bastie la ruë de la Ferronnerie soixante et un ans trop tard; on démolit en même temps les hôtels de Nemours et de Luynes; sur les ruines de l'un on fit ouvrir la ruë de Savoie et à la place de l'autre on construisit les maisons qui font aujourd'hui partie du quai des Augustins » ; on élargit aussi la rue de la Verrerie et un arrêt du conseil, du 22 avril 1671, augmenta le nombre des fontaines publiques et le porta à quinze. Par contrat du 22 juin, la ville traita avec le sieur Berryer chargé de la procuration de Jean Casimir roi de Pologne, abbé de Saint-Germain-des-Prés, pour les eaux de Cachan qu'elle put joindre à celles de Rungis. En conséquence, l'arrêt porta qu'une fontaine serait établi au faubourg Saint-Marcel, une autre au faubourg Saint-Victor ; que la fontaine située près de l'église des Carmes serait transféré place Maubert ; qu'on en construirait une sur la place du Palais-Royal, une au-dessous de l'église Saint-Roch, et une dans la rue de Richelieu, « toutes alimentées par les eaux de Sa Majesté » ; que les eaux provenant des sources du pré Saint-Gervais fourniraient à deux nouvelles fontaines établies l'une aux Petits-Carreaux et l'autre contre le mur des Petits-Pères, rue du Mail ; que celles fournies par les pompes du pont Notre-Dame seraient distribuées à de nouvelles fontaines placées au carrefour de Buci, hors la porte Dauphine, au petit marché du faubourg Saint-Germain; au carrefour de la Charité rue Taranne; à la Croix-Rouge, dans le même faubourg, sur la place du collège des Quatre-Nations ; sur la place Dauphine ; sur la place de la Bastille ; au bas de la rue Saint-Martin, à la pointe de la rue Darnetal. »

Cet arrêt ne fut pas complètement exécuté, et neuf fontaines seulement au lieu de quinze furent établies. Celle qui devait être placée près de l'église Saint-Roch le fut près des Capucins, on n'en mit pas au carrefour de la Croix-Rouge, et la fontaine destinée à la place du collège des Quatre-Nations fut établie sur le quai Conti, où une bouche d'eau insuffisante ne fournit de l'eau que pendant quelques années.

On refit la fontaine du Pot-de-fer, située à l'angle de la rue de ce nom et de la rue Mouffetard dont nous avons déjà parlé.

Et on bâtit à nouveau : la fontaine de la place du Palais-Royal, son bassin avait la forme quadrangulaire ; elle fut détruite en 1719, lorsque le duc d'Orléans fit construire là le Château-d'Eau ; puis la fontaine des Cordeliers, située rue de ce nom, (rue de l'École-de-Médecine) entre la rue du Paon et le passage du Commerce, (la rue du Paon-Saint-André qui date du XIII[e] siècle, devait son nom à une enseigne ; elle fut supprimée lors du prolongement du boulevard Saint-Germain à peu près à l'endroit où se trouvait l'ancienne porte Saint-Germain) ; elle fut reconstruite en 1682 et 1717 ; elle fut supprimée en 1806 lors de la construction de la fontaine placée dans la même rue en face l'École de Médecine ; la fontaine de l'Échaudé, construite rue Vieille-du-Temple, au coin de la rue de Poitou ; la fontaine des Tournelles, au coin de la rue de ce nom et de celle Saint-Antoine.

Le 2 octobre 1671, la ville obtint aussi du roi la permission d'acquérir l'Ile Louviers qui appartenait au sieur d'Entragues et qu'elle lui louait pour y faire décharger les bateaux, ce qui était le sujet d'éternelles contestations. « Le roy estant en son conseil a ordonné et ordonne aux sieurs prévost des marchands et eschevins d'acquérir la dite Isle Louviers. »

La ville de Paris, malgré cet arrêt du conseil du roi, signé Séguier et Colbert, ne devint propriétaire de l'Ile Louviers qu'en 1700, moyennant la somme de 61,500 livres.

La loi du 24 août 1793 enleva aux communes la propriété de leurs biens, pour les réunir au domaine national ; par application de cette loi, le domaine s'empara de l'Ile Louviers.

En 1806, l'affaire revint au conseil d'État qui décida que l'Ile Louviers devait être considérée comme une place de marché et abandonnée à la ville de Paris. Les terrains de cette île furent affemés par la ville à des marchands de bois moyennant 40,000 fr. de location annuelle. Par arrêté préfectoral du 10 mai 1813, cette somme fut abandonnée aux hospices civils. Par ordonnance du 10 février 1841, le marché au bois à brûler de l'Ile Louviers fut supprimé. En 1843, on combla le petit bras de rivière qui l'isolait et on construisit un nouveau quai.

En 1671, des religieux Eudistes vinrent s'établir à Paris dans une maison située près de l'église Saint-Josse et furent chargés de desservir cette église paroissiale.

Ils quittèrent cette habitation pour aller, vers 1727, s'intaller dans une maison qu'ils avaient précédemment achetée (en 1703) dans la rue des Postes pour y former un hospice.

En 1773, fut rendu par l'archevêque de Paris un décret qui reconnut et maintint l'établissement sous le titre de communauté et séminaire pour les jeunes prêtres de la congrégation. Les ecclésiastiques qui venaient faire quelque séjour à Paris se logeaient dans cette maison en y payant pension.

Le 5 avril 1792, un décret de la Convention supprima les Eudistes.

Ils furent rétablis en 1826, et leur maison s'ouvrit à Paris rue Saint-Jacques, 193.

Ce fut le 28 Juin 1669, que le roi accorda à l'abbé Perrin ex-introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston d'Orléans, et à son associé Cambert des lettres patentes portant privilège pour douze ans, d'établir « en la ville de Paris et autres du royaume, des académies de musique, pour chanter en public des pièces de théâtre. »

La première salle où fut installé l'opéra de Paris était située rue Mazarine, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le passage du Pont-Neuf ; cette salle se nommait le jeu de paume de l'hôtel Guénégaud, ou de la Bouteille : ce fut là que le 19 mars 1671, fut représenté l'opéra de *Pomone* qui avait été longtemps répété dans la grande salle de l'hôtel de Nevers ou Mazarin. Il fut joué pendant huit mois avec le plus grand succès et rapporta à Perrin et à ses associés chacun 30,000 fr. ! La troupe qui le joua se composait de cinq hommes, quatre femmes, quinze choristes et treize symphonistes à l'orchestre.

Le jour de la première réprésentation, des billets se vendirent jusqu'à 15 livres.

Lulli directeur de la musique du roi, supplanta Perrin et Cambert et obtint pour lui le privilège, le 30 mars 1672. Les lettres patentes portent que le roi « ayant esté informez que les peines et soins que ledit sieur Perrin a pris pour cet establissement n'ont pu seconder pleinement nostre intention et élever la musique au point que nous nous l'estions promis ; nous avons crü que pour y mieux réussir, il estoit à propos d'en donner la conduite à une personne dont l'expérience et la capacité nous fussent connues et qui eust assez de suffisance pour fournir des élèves, tant pour bien chanter et actionner sur le théâtre, qu'à dresser des bandes de violons, flustes et autres intrumens. A ces causes, bien informez de l'intelligence et grande connoissance que s'est acquis nostre cher et bien amé Jean-Baptiste Lulli au fait de la musique dont il nous a donné et donne journellement de très agréables preuves depuis plusieurs années qu'il s'est attaché à nostre service qui nous ont convié de l'honorer de la charge de surintendant et compositeur de la musique de nostre chambre, nous avons au dit sieur Lulli permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes, signées de nostre main, d'establir une académie royale de musique dans nostre bonne ville de Paris qui sera composée de tel nombre et qualité de personnes qu'il avisera bon estre que nous choisirons et arresterons, sur le rapport qu'il nous en fera, pour faire des représentations devant nous quand il nous plaira des pièces de musique qui seront

composées tant en vers français qu'autres langues étrangères... et pour le dédommager des grands frais qu'il conviendra faire pour les dites représentations, tant à cause des théâtres, machines, décorations, habits, qu'autres choses nécessaires, nous lui permettons de donner au public toutes les pièces qu'il aura composées, mesme celles qui auront été représentées devant nous, sans néanmoins, qu'il puisse se servir pour l'exécution des dictes pièces des musiciens qui sont à nos gages, comme aussi de prendre telles sommes qu'il jugera à propos et d'establir des gardes et autres gens nécessaires aux portes des lieux où se feront les dites représentations, faisant très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, mesme aux officiers de nostre maison, d'y entrer sans payer, etc. »

A peine Lulli était-il devenu directeur à la place de Perrin, qu'il trouva la salle du jeu de paume de la Bouteille incommode et fit agencer celle du jeu de paume du Bel Air, rue de Vaugirard, près du Luxembourg, et y transporta l'Opéra ; il l'inaugura le 15 novembre 1672, par la première représentation des *fêtes de l'amour et de Bacchus* ; mais cette salle improvisée n'offrait pas les garanties de solidité désirables, et Lulli dut revenir au théâtre de Perrin.

Mais à la mort de Molière, survenue le 17 février 1673, Lulli obtint du roi la permission d'installer sa troupe au Palais-Royal.

Henri II avait fait défense de bâtir au delà des bornes qu'il avait fait planter; mais, malgré cette défense, la ville n'avait cessé de s'accroître, et Louis XIII avait de nouveau prescrit des limites aux bâtisseurs de maisons, ce qui n'empêcha pas maisons et hôtels de s'élever de tous côtés.

Louis XIV voulut à son tour mettre un frein à cet envahissement ; mais, comme il n'entendait pas que ses ordres fussent transgressés, il prit des mesures en conséquence, il ordonna par un arrêt du conseil, du 8 janvier 1670, qu'il serait dressé un état « tant des bornes que des entreprises faites contre les édits, déclarations et arrests » et, par une déclaration postérieure, en date du 26 avril 1672, il permit aux propriétaires des maisons bâties au delà des bornes indiquées par Louis XIII d'en demeurer possesseurs, mais à la condition de payer le dixième de la valeur des bâtiments, et en même temps il nomma des commissaires pour planter de nouvelles bornes autour de Paris, audelà desquelles il défendit très expressément de rien bâtir de nouveau. (Par la même déclaration il ordonnait la construction d'un nouveau Châtelet et la translation de la halle aux draps et aux toiles, des halles à l'hôtel de Vic). Enfin, par un arrêt du conseil du 25 mars 1673, on ordonna la démolition des maisons de ceux qui n'avaient pas payé le dixième exigé dans le délai fixé. Ce qui fut fait.

Le moyen était violent mais il réussit.

Bien que Charles V eût jadis autorisé les habitants de Passy à se clore de murs à chaux et à sable, pour préserver leurs récoltes de la dent des lapins, ce village ne prenait pas d'extension et on pouvait y bâtir tout à l'aise, sans avoir à craindre de voir sa maison démolie.

Il n'existait pas même d'église, et il fallait aller, pour ouïr la messe, à l'église paroissiale d'Auteuil; mais le conseiller du roi, Claude de Chahu, obtint de l'archevêque Hardouin de Péréfixe l'érection canonique d'une chapelle succursale de l'église d'Auteuil, à la condition que cette chapelle serait placée sous l'invocation de Notre-Dame de Grâce et que le vicaire qui la desservirait serait nommé par le curé d'Auteuil.

Au mois de mai, Christine de Heurles, veuve de Claude de Chahu, obtint du roi de nouvelles lettres pour l'érection de Notre-Dame de Grâce de Passy en paroisse et l'union de cette nouvelle cure à la communauté des Barnabites de Saint-Éloi. Les Barnabites furent autorisés à choisir le curé de Passy, à la condition qu'il serait agréé par le seigneur et l'archevêque de Paris. Trois de ces religieux desservirent la cure jusqu'en 1736, et un quatrième leur fut adjoint par les soins et aux frais de la marquise de Saillac,

La révolution de 1789 laissa l'église de Passy consacrée au culte, et son curé, l'abbé Chauvet, conserva ses fonctions, et lorsqu'il mourut, la commune lui éleva un mausolée avec cette inscription : « Ci gît Pierre-Antoine Chauvet, curé de Passy pendant près d'un demi-siècle, né à Château-Thierry, le 14 décembre 1739, décédé au milieu du troupeau qu'il aima et qui chérit sa mémoire, le 8 juin 1827 ».

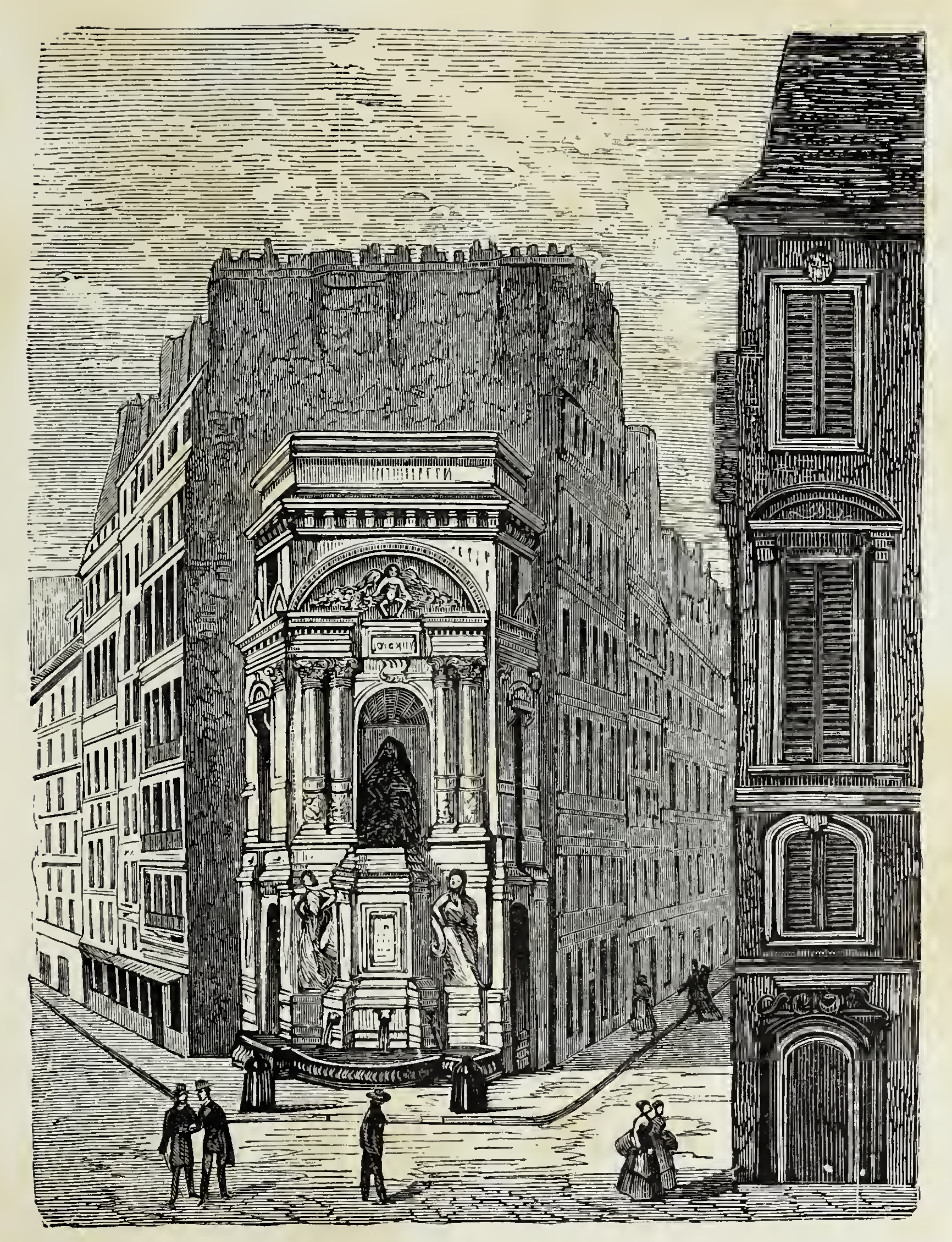
Cette église ne se composait originairement que d'une nef et d'une aile gauche ; on y ajouta plus tard une aile droite et une chapelle dédiée à saint Augustin. Mais, en 1845, l'édifice fut entièrement remanié, sous la direction de l'architecte Debressenne. Le plafond est à compartiments de bois carrés et dorés. Au-dessus de l'autel sont des fresques de Gabriel Bouré, qui ne sont pas sans valeur.

Les vitraux sont de la fabrication des Carmélites du Mans et ont été donnés par le conseil municipal; l'orgue est très élégant et on remarque à l'entrée de l'église les statues de saint Augustin et de sainte Bathilde, par Teras.

L'église de Passy n'a pas été inquiétée, pendant la commune de 1871, et n'a souffert aucun dommage.

Nous venons de parler de l'église d'Auteuil : cette église, sous l'invocation de Notre-Dame, date aussi du XVIIe, siècle pour sa reconstruction ; cependant le portail paraît être du XIIe ainsi que la tour du clocher terminée en pyramide octogone de pierre.

« A l'entrée de la nef, lisons-nous dans *le Nou-*



F. Roy, éditeur. — 12

Imp. Charaire et fils.

Fontaine Molière.





— Vous me voyez, messieurs, dit le roi, occupé à faire manger Molière. (Page 478, col. 1.)

veau Paris, est un bas-relief de marbre blanc qui représente une femme mourante étendue sur un canapé ; au chevet, une autre femme tombe abattue ; sur un fauteuil, de l'autre côté un jeune homme au désespoir se penche sur un vieillard ; deux enfants, dont le plus jeune semble comprendre à peine cette scène de deuil, sont au pied de la couche mortuaire. Une inscription nous apprend que ce monument a été élevé par Étienne-Nicolas-Louis Ternaux à sa femme, Caroline-Blanche Rousseau, née à Paris, le 9 juin 1786, et morte le 8 octobre 1817 ; ce groupe est signé Debay 1819. »

Dans le chœur est inhumé Antoine-Nicolas Nicolaï, premier président de la cour des comptes de Paris, mort à Auteuil, le 15 juin 1731 ; le médecin Gendron fut aussi enterré là.

« La place qui précède le portail de l'église était autrefois le cimetière. Des monuments dont il était embelli, on a conservé un obélisque de granit, fixé sur un socle de marbre noir et surmonté d'un globe qui porte une croix. C'est le mausolée du chancelier d'Aguesseau et de sa femme Anne Lefebvre d'Ormesson. »

Sur la demande de M. Legros, membre du conseil général, la ville Paris donna à l'église Notre-Dame-d'Auteuil, en 1844, un *Jésus-Christ guérissant les paralytiques* ; on y remarque aussi une *Résurrection de Jésus-Christ*. Les stalles du chœur sont en bois sculpté et d'un travail élégant.

Cette église n'eut à souffrir aucune dévastation sous la commune de 1871.

Le quartier d'Auteuil était déjà sous Louis XIV habité par les gens de lettres. La maison de Molière et celle de Boileau étaient le centre, le lieu de réunion de tous les beaux esprits du temps.

On connaît l'histoire du souper d'Auteuil : Boileau, LaFontaine, Chapelle, Baron, Mignard, Lulli se trouvaient réunis chez Molière pour y fêter sa guérison ; celui-ci quitta bientôt la table pour aller se coucher de bonne heure, comme il le faisait depuis quelque temps ; son absence ne ralentit pas la verve des convives qui mangent et boivent avec un entrain tel que, peu à peu, ils finissent par ne plus trop savoir ce qu'ils disent. Chapelle a, ce soir-là, le vin triste : il fait remarquer à ses amis qu'en somme, la vie n'est qu'une suite de misères et de souffrances et qu'il serait

sage de s'en débarrasser au plus vite en allant tous ensemble se noyer dans la Seine. Cette proposition est accueillie avec transport. La Fontaine envoie un exprès chez lui pour prévenir qu'il ne rentrera pas, et voilà toute la bande qui se dirige vers la Seine, excepté Baron cependant, qui, moins ivre que les autres, s'empresse d'aller prévenir Molière de ce qui se passe ; celui-ci se hâte de s'habiller et de sortir pour retrouver ses amis.

Mais déjà, nos gens étaient arrivés à la rivière et s'emparaient d'un bateau pour prendre le large et se noyer au beau milieu du fleuve.

Molière seul pouvait les empêcher de commettre leur folie; il commença, en abondant dans leur sens par leur reprocher de ne pas l'avoir associé à leur dessein; puis il leur remontra que, s'ils se noyaient ainsi après boire, les envieux, les jaloux, ne manqueraient pas de dire partout qu'ils avaient obéi, bien plus à l'effet du vin qu'à celui du raisonnement, et il leur proposa de remettre la partie au lendemain, afin de se noyer tous à jeun, en plein midi, à la face du monde.

Il n'en fallut pas davantage pour que tous allassent immédiatement se coucher, et, le lendemain, nul ne songeait plus à se jeter à l'eau.

A propos de souper, nous devons citer la légende de l'en-cas de nuit, bien que sa véracité soit très contestée; on prétend que Louis XIV, un matin, voulant venger Molière des dédains des officiers de la Chambre, qui refusaient de faire avec un comédien le lit du roi, se fit apporter l'en-cas de nuit, qu'on tenait toujours prêt pour ce monarque grand mangeur, qu'il le fit asseoir et lui servit lui-même une aile de poulet; puis donnant l'ordre de faire entrer les courtisans :

— Vous me voyez, messieurs, en train de faire manger Molière, que mes valets de chambre ne trouvent pas d'assez bonne compagnie pour eux.

Or, ce qui est certain, c'est que jamais Louis XIV n'admit un homme à sa table, de quelque condition qu'il fût; il serait bien extraordinaire qu'il eût fait exception en faveur d'un comédien.

Nous venons de dire que Molière était malade; dans la soirée du 17 février 1673 le bruit se répandit dans Paris que le plus grand de tous les poètes comiques venait de mourir, et ce bruit n'était que trop fondé : Molière jouait dans sa pièce *le Malade imaginaire*, tout à coup, il fut pris, en prononçant le mot *juro* de la cérémonie burlesque, d'une convulsion qu'il dissimula sous un rire forcé.

On le transporta aussitôt chez lui (il demeurait dans une maison de la rue Richelieu, faisant face à la fontaine).

Il expira dans la nuit, entre les bras de deux sœurs de Charité.

L'archevêque refusait de le faire inhumer, vu l'excommunication qui pesait sur lui ; mais le roi fit lever la défense, et le corps put être conduit de nuit, accompagné de deux prêtres et de quelques porteurs de torches, au cimetière Saint-Joseph.

« Mardi 21 février 1673, sur les neuf heures du soir, l'on a fait le convoy de Jean-Baptiste Pocquelin-Molière, tapissier valet de chambre, illustre comédien, sans autre pompe sinon de trois ecclésiastiques ; quatre prestres ont porté le corps dans une bière de bois couverte du poelle des tapissiers; six enfans bleus portant six cierges dans six chandeliers d'argent, plusieurs laquais portant des flambeaux de cire allumez. Le corps, pris rue de Richelieu devant l'hostel de Crussol, a esté porté au cimetière de Saint-Joseph et enterré au pied de la croix. Il y avoit grande foule de peuple et l'on a fait distribution de mil à douze cens livres aux pauvres qui s'y sont trouvés, à chacun cinq sols. Le dit Molière étoit décédé le vendredy au soir, 17 février 1673. M. l'archevêque avoit ordonné qu'il fust ainsi enterré sans aucune pompe et mesme défendu aux curez et religieux de faire aucun service pour lui. Néantmoins l'on a ordonné quantité de messes pour le défunt. »

« La veuve de Molière, rapporte Titon du Tillet, fit porter une grande tombe de pierre qu'on plaça au milieu du cimetière de Saint-Joseph où on la voit encore (du Tillet écrit en 1732). Cette pierre est fendue par le milieu, ce qui fut occasionné par une action très belle et très remarquable de cette dame. Deux ou trois ans après la mort de Molière, il y eut un hiver très froid ; elle fit voiturer cent voies de bois dans le dit cimetière, lequel bois fut brûlé sur la tombe de son mari, pour chauffer tous les pauvres du quartier. La grande chaleur ouvrit cette tombe en deux, voilà ce que j'ai appris, il y a environ vingt ans, d'un ancien desservant de la dite chapelle, qui me dit avoir assisté à l'enterrement de Molière, et qu'il n'était pas inhumé sous cette tombe, mais dans un endroit plus éloigné, attenant à la maison du chapelain. »

Lulli s'étant emparé, aussitôt après la mort de Molière, de la salle du Palais-Royal, les comédiens qui n'avaient eu le temps de jouer que douze fois depuis la perte de leur directeur, ne savaient plus où aller ; ils durent alors acheter, dans le jeu de paume de la rue Mazarine, qui appartenait à M. de Laffemas le théâtre construit par M. de Sourdéac pour les représentations d'opéra.

« En prenant le jeu de paume où pend pour enseigne la bouteille, ils devaient payer pour chacun an le prix de 2,400 livres, et en outre ils furent obligés de compter à M. de Sourdéac 14,000 livres qu'ils furent contraints d'emprunter à M. Boudet, tapissier du roi. Ils firent l'ouverture de leur nouveau théatre, le 9 juillet 1673, par Tartuffe.

« La troupe du feu sieur-Molière ayant choisi ce qu'il y avait de bons acteurs dans la troupe du marais, en a composé une des plus amples et des plus belles. Comme elle est en état de divertir Sa

Majesté, le roi l'a honorée du nom de sa troupe, les nombreuses assemblées qui l'ont honorée depuis qu'elle a remonté sur le théâtre, ont avoué hautement qu'on ne peut jouer la comédie avec plus de justesse. »

C'est de Visé, le rédacteur du *Mercure Galant*, qui s'exprime de la sorte.

La troupe de Molière, qu'on appelait le théâtre Guénégaud, joua une fois à la cour en 1674; toutefois elle ne fit pas de brillantes affaires, jusqu'à l'année suivante, où elle eut un succès avec *Circé*, pièce à machines, qui coûtait fort cher à représenter : il fallait jusqu'à 100 livres de chandelles par soirée, c'est-à-dire 35 francs de luminaire !

« Quoique la troupe, dit M. Eugène Despois, soit en état de divertir *Sa Majesté*, et porte à ce titre le nom de « Troupe du roi » pendant sept ans qu'elle doit durer encore, on ne voit pas qu'elle ait joui d'une excessive faveur, car elle va trois ou quatre fois en tout à la cour, si je ne me trompe, pendant toute cette période. L'hôtel de Bourgogne, débarrassé de son rival, peut y régner sans partage et y représenter les pièces de Molière, sauf une, *le Malade imaginaire*, dont le Théâtre Guénégaud conservait le monopole, la pièce n'étant pas encore imprimée. »

Le faveur du roi pour Molière s'éteignit avec lui et ne s'étendit guère à ses malheureux camarades.

Les médecins des universités provinciales avaient établi à Paris une chambre royale et, par des statuts dressés par eux et présentés au grand Conseil, ils avaient établi des procureurs-syndics et des receveurs, ordonné des messes solennelles et des processions en habits de docteurs, et réglé les époques des assemblées ordinaires et extraordinaires, des réceptions etc., et des lettres patentes d'avril 1673, confirmèrent cette fondation; mais les médecins de la faculté de Paris protestèrent avec la plus grande vivacité contre l'établissement de cette Chambre, qu'ils attaquèrent vigoureusement, et le 17 juin, un arrêt du conseil du roi révoqua la déclaration du mois d'avril qui en avait autorisé la création.

L'année 1672 avait été fertile en conquêtes : Le Rhin franchi, la fortification de 40 villes de guerre, enfin l'apogée de la grandeur de Louis XIV. Le prévôt des marchands et les échevins décidèrent qu'on érigerait un arc de triomphe en mémoire de ces glorieux exploits ; on lui donna le nom de porte Saint-Denis. Ce fut François Blondel qui en dessina le plan et l'ensemble ; il s'exprime ainsi en parlant lui-même de son œuvre :

« Dans la construction de la porte Saint-Denis, qui est peut-être un des plus grands ouvrages qui soient de cette nature, au reste du monde, sa masse ayant plus de 23 mètres 40 cent. de hauteur et autant de largeur, avec une ouverture de plus de 7 mètres 80 cent. dans le milieu ; je me suis principalement appliqué à la rendre plus considérable par la justesse des proportions qu'elle a, du tout à ses parties et de ses parties entre elles, que par la quantité d'ornements dont elle aurait pu être chargée. »

En somme, il lui donna une largeur de 72 pieds sur une hauteur précisément égale, puis, partageant cette largeur en trois parties de 24 pieds chacune, il ouvrit l'arc et réserva les deux autres pour ses pieds droits, au milieu desquels il perça deux portes de cinq pieds d'ouverture et d'une hauteur double. Sur le nu de ces pieds droits, deux pyramides en bas-relief se dressent jusqu'au-dessous de l'entablement, où elles se terminent par de petites boules. Ces pyramides, qui se répètent sur la double façade du monument sont couvertes, de trophées d'armes. Sur la façade qui regarde le boulevard, au pied des pyramides, est représenté *le Rhin épouvanté*, figuré par un homme robuste s'appuyant sur un gouvernail ; à gauche, *la Hollande*, éplorée et vaincue, est assise sur un lion à demi mort, couché sur une épée rompue et un faisceau de flèches brisées. Deux bas-reliefs, placés au-dessous de l'arc, représentent le *Passage du Rhin à Tholus* et la *prise de Maëstricht*. Au-dessus de l'arcade, sur la frise de l'entablement, on ne lit que ces deux mots latins *Ludovico Magno* (à Louis le Grand).

Le claveau de l'arc est la dépouille d'un lion dont la tête et les pattes pendent sur le sommet de l'archivolte. Enfin, des Renommées en bas-relief sont sculptées dans les tympans d'une niche carrée.

Les travaux de sculpture ont été exécutés partie par Girardon et partie par Anguier.

Les frais de cette construction s'élevèrent à 500,122 francs, qui furent supportés par la ville de Paris.

La porte Saint-Denis fut restaurée en 1811, sous la direction de M. Cellerier.

Deux arrêts du conseil, des 10 avril et 16 août 1672, ordonnèrent que la partie de la rue Jean-Beausire (qui, au XIVe siècle, s'appelait rue d Espagne, puis rue du Rempart, et enfin rue Jean-Beausire vers 1538), prenant naissance à la rue Saint-Antoine, serait prolongée jusqu'à la rue Saint-Gilles. Ce plongement reçut un commencement d'exécution ; mais on le suspendit en 1685, et il ne fut jamais achevé, ce qui fit qu'on donna à la partie faite, le nom d'impasse Jean-Beausire.

Le 19 août 1672 « le roi estant en son conseil, s'estant faict représenter le plan arresté entre les prévost des marchands et eschevins de la bonne ville de Paris et le sieur président de Mesmes, scindicq apostolique et protecteur général des Cordeliers de France, et en particulier du grand couvent de ladite ville pour la construction d'une place de neuf thoises de large, qui traversera ladite place jusques à la rue des Fossés vis-à-vis l'hostel de Condé, etc., a ordonné, et ordonne que ledit plan sera exécuté etc ».

La rue de l'Observance fut ouverte, en vertu de cet arrêt, sur une largeur de 11 mètres 80 cent. et prit son nom de la maison religieuse des Cordeliers, dite le grand couvent de l'Observance. Le 25 juillet 1793, cette rue nommée place de l'Ami-du-Peuple; en l'an IV, elle fut appelée place de l'École-de-Santé; puis, après la Révolution, elle reprit son nom de rue de l'Observance; elle a disparu lors du percement du boulevard Saint-Germain.

Le 15 juillet 1673, le roi en son conseil ordonna que le plan présenté par le prévôt des marchands et les échevins pour la construction d'un nouveau quai commençant sur le pont Notre-Dame, vis-à-vis de la rue de Gesvres, en continuant jusqu'à la grève, serait mis à exécution, et que les travaux commenceraient immédiatement, de façon que le 15 avril 1674, les tanneurs et les teinturiers qui occupaient, dans les rues de la Tannerie et des Teinturiers, les maisons qu'il fallut abattre pour le passage du quai, pussent être établis, soit au faubourg Saint-Marcel, soit à Chaillot.

Il fut fait selon l'arrêt, et le quai fut construit sous la direction de l'architecte Bullet. Il reçut le nom de Quai Le Peletier, en l'honneur de Claude Le Peletier, président aux enquêtes, qui était alors échevin. En 1835, ce quai fut bordé de trottoirs et d'une plantation d'arbres. C'est aujourd'hui une section du quai de l'Hôtel de ville.

La rue de la Tannerie, que les tanneurs et teinturiers durent évacuer par l'arrêt que nous venons de citer, s'appelait déjà de ce nom en 1300; en 1348, on la nommait ruelle de la Planche-aux-Teinturiers; ensuite des bouchers vinrent l'habiter, et elle prit le nom de rue de l'Escorcherie. Enfin les tanneurs y revinrent, et, de nouveau, elle s'appela rue de la Tannerie. La rue des Teinturiers, qui commençait à la rivière et finissait à la rue de la Vannerie, était construite depuis Louis VII; elle se nomma successivement rue de l'Archet, rue du Navet et rue des Trois-Bouteilles. Ces rues disparurent lorsqu'on dégagea l'Hôtel de ville en 1854.

Nous avons dit qu'après la mort de Molière, Lulli obtint du roi l'autorisation d'installer sa troupe dans la salle du Palais-Royal.

Cette salle, construite par Lemercier. en 1637 sur les ordres et aux frais du cardinal de Richelieu, était située à droite en entrant par la rue Saint-Honoré dans la grande cour du Palais-Royal; le public y arrivait par un cul-de-sac qu'on appela bientôt cul-de-sac de l'Opéra, impasse obscure, malpropre, qui devint plus tard l'extrémité de la rue de Valois.

La salle qui n'avait aucune apparence extérieure formait un carré long dont la scène occupait une extrémité; elle avait deux galeries divisées en loges; son plancher était formé de gradins s'élevant de cinq pouces les uns au-dessus des autres et sur lesquels on plaçait des sièges.

Appropriée à sa nouvelle destination, la salle du Palais-Royal fut inaugurée, le 15 juin 1673, par *Cadmus et Hermione*, opéra de Quinault et Lulli, dont la première représentation avait été donnée le 11 février précédent.

Un incendie qui survint le 6 avril 1763, détruisit la salle du Palais-Royal, et l'Opéra alla s'installer au palais des Tuileries, dans la salle des machines.

On a vu, depuis le commencement de cette histoire, que les Parisiens étaient soumis à des justices seigneuriales particulières, et plusieurs fois nous avons eu à relater les conflits qui s'élevaient entre les hauts-justiciers de Paris, tels que l'abbé de Saint-Germain des Prés, l'archevêque, etc.

En 1674, on comptait encore dans la capitale dix-huit justices abbatiales et particulières, qui se partageaient le droit de faire pendre.

Louis XIV pensa que c'était beaucoup trop; d'ailleurs, depuis déjà longtemps, la centralisation de la justice s'effectuait peu à peu, et, si les vieux us et coutumes subsistaient encore de droit, il n'eût pas toujours été prudent de les invoquer, encore moins d'en revendiquer l'exécution.

Il ne pouvait y avoir dans la bonne ville de Paris, selon Louis XIV, qu'une seule juridiction, la sienne, comme il n'y avait qu'une seule volonté devant laquelle tout s'inclinait et tout pliait, la sienne encore.

Aussi, au mois de février 1674, un édit royal parut, ainsi conçu :

« Louis etc. Le désir que nous avons de faire administrer la justice dont nous sommes redevable à nos sujets, avec le plus de diligence et le moins de frais qu'il nous est possible, nous ayant fait considérer les incommoditez que le grand nombre de justices subalternes qui sont dans nostre bonne ville de Paris cause à ses habitans, pour les conflits que l'incertitude de leurs limites et la prévention des officiers de nostre Chastelet font souvent naistre et les longueurs qn'apportent les différens degrez de juridiction qu'il faut essuyer avant que les affaires puissent estre portées en nostre cour de parlement pour y estre terminées ; nous avons estimé n'y pouvoir apporter de remède plus utile que de réünir toutes ces justices, et mesme celle de nostre bailliage du palais, au siège présidial et de la prévosté et vicomté de Paris, tenu au Chastelet, en donnant aux seigneurs ecclésiastiques qui les possèdent des biens dont la jouissance leur soit plus utile et réparant avantageusement la perte de ces marques d'honneur devenuës onéreuses à plusieurs d'entr'eux, par les sommes qu'ils sont obligez de payer pour la nourriture des enfans trouvez et les autres frais nécessaires pour les faire exercer ; indemnisant leurs officiers de ce qu'ils peuvent raisonnablement prétendre, et procurant par ce moyen l'avantage à la ville capitale de nostre royaume, que la justice n'y soit



Sainte-Croix suivait attentivement l'opération, quand, tout à coup, le masque se brisant l'étendit roide mort.
(Page 483, col. 2.)

renduë qu'en nostre nom et par nos seuls officiers...

« A ces causes etc, nous avons par le présent édit perpétuel et irrévocable réüni et incorporé, réünissons et incorporons à la justice de nostre Chastelet de Paris le bailliage de nostre palais et toutes les justices des seigneurs qui sont dans nostre bonne ville et fauxbourgs de Paris et s'estendent dans sa banlieue, sans qu'à l'avenir, elles en puissent estre désunies ni restablies, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit... »

En même temps, l'édit créait et instituait un second siège présidial de la prévôté et vicomté deParis : « Il seroit impossible que les officiers de nostre Chastelet pussent expédier seuls toutes les affaires qui s'y présenteront après ceste réunion ».

Ce second Châtelet, qui avait les mêmes prérogatives et pouvoirs que l'autre, était composé d'un prévôt, d'un lieutenant général civil, d'un lieutenant général de police, d'un lieutenant général criminel, et d'un lieutenant particulier civil, de police, criminel, un conseiller honoraire, 34 conseillers, deux clercs et 32 laïques, deux avocats, un procureur du roi, 5 substituts, un juge auditeur, 19 commissaires, 100 procureurs postulants, un commissaire des saisies et un commis, un premier huissier audiencier, 10 autres huissiers audienciers, un médecin, un chirurgien, 60 huissiers à cheval, 60 sergents à verge, 12 autres sergents gardes pour le nouveau prévôt, un concierge garde des clefs, un concierge garde des prisons.

Par le même édit, le roi régla le territoire des deux sièges et, par un autre arrêt du conseil, du 18 avril, les causes qui devaient être portées au nouveau ; enfin, par un règlement du mois d'août, il spécifia plus nettement ses intentions sur les bornes et l'étendue des deux territoires soumis aux deux Châtelets. (Le siège du second était établi, dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés.)

Les Parisiens regardèrent comme un bienfait la suppression des justices seigneuriales, et s'en réjouirent; mais il n'en fut pas de même des seigneurs justiciers : l'archevêque de Paris surtout prit la chose fort mal. Après l'avoir privé du droit de justice, le roi avait pensé qu'il était logique de le débarrasser de sa prison du For-l'Évêque dont il n'avait plus l'emploi, et il l'avait purement et simplement confisquée à son profit en la déclarant prison séculière, son intention étant d'en faire une succursale de la Bastille.

L'archevêque se fâcha tout rouge ; il redemanda sa justice et sa prison, auxquelles il paraissait tenir singulièrement, et jura que l'affaire ne se passerait pas de la sorte.

Il se remua tant et si bien, qu'il finit par ressaisir, sinon la puissance effective de ses prédécesseurs, du moins une compensation.

Ainsi, le roi conserva le For-l'Évêque ; mais, par lettres patentes d'avril 1674, il érigea la terre et la seigneurie de Saint-Cloud à laquelle furent jointes celles de Maisons, Créteil, Ozouer-la-Ferrière et Armentières, en duché-pairie, ensemble la justice et la temporalité de l'archevêché, en faveur de messire François de Harlay archevêque et ses successeurs pour en jouir en tous droits, justice et juridiction de pairie sous le ressort immédiat des parlements, les cas royaux exceptés.

Le siège de cette duché-pairie était à l'archevêché.

« Voulons que les vassaux et tenanciers le reconnoissent (François de Harlay) et ses successeurs archevesques, et leur fassent les foy et hommages et autres reconnoissances en ladite qualité de ducs de Saint-Cloud et pairs de France. Et pour l'exercice de la justice, voulons que nostre dit cousin et ses successeurs ayent un siège de duché et pairie dans l'enclos de l'archevesché de Paris, au mesme lieu où le siège ordinaire de la temporalité avoit accoûtumé d'estre tenu. »

Le samedi 19 août, messire François de Harlay fut reçu en sa qualité de duc de Saint-Cloud et pair de France, et prêta serment de fidélité au roi.

Ce n'est pas tout, le Parlement enregistra, le 26 mai 1681, des lettres patentes du mois d'avril précédent, donnant à l'archevêque et à ses successeurs, pour supplément d'indemnité des justices du For-l'Évêque et de Saint-Magloire, la somme de six mille livres par an.

On voit que messire de Harlay était amplement dédommagé de la perte de sa justice.

Quant à l'abbé de Saint-Martin-des-Champs, qui, lui aussi, réclama son droit de justicier, le roi, par lettres patentes du 22 janvier 1678, déclara que son intention n'avait point été d'unir à son Châtelet la haute justice de l'enclos de l'église, des maisons, cours et jardins du prieuré de Saint-Martin, et il maintint Jules Paul de Lyonne, prieur commendataire, et ses successeurs, dans la possession du droit de haute justice ; de plus, il le maintint également dans celui de moyenne et basse justice dans la censive du prieuré, dans la ville et dans les faubourgs de Paris.

Enfin, au mois de février 1693, il donna des lettres patentes au cardinal de Furstenberg, abbé de Saint-Germain des Prés, par lesquelles il le maintint, lui et ses successeurs abbés, dans le droit de haute justice dans toute l'étendue de l'enclos de l'abbaye. On voit que Louis XIV, si puissant qu'il fût, n'avait pas osé lutter contre les trois grands justiciers de Paris, l'archevêque et les abbés de Saint-Germain des Prés et de Saint-Martin.

Ce fut en 1674, que fut construite la porte Saint-Martin, sur le dessin de Pierre Bullet, élève de François Blondel. Cette porte a 18 mètres de largeur sur autant d'élévation. Elle est percée de trois arcades, celle du milieu mesure 8m 60 cent. de largeur et autant d'élévation ; les deux autres ont chacune 4m 30 cent. de largeur et 5m 20 cent. de hauteur. Les deux faces et les retours sont ornés de bossages vermiculés. Les deux côtés du grand arc sont occupés par des bas-reliefs représentant, du côté du boulevard, *la prise de Besançon* et *la triple alliance*, du côté du faubourg, *la prise de Limbourg* et *la défaite des Allemands*. Ces différentes sculptures sont, les deux premières, de Desjardins et Marsy, les deux autres, de Lehongre et de Legros.

Un entablement, dont des consoles pratiquées dans la frise soutiennent la saillie, couronne le tout. Un attique règne au-dessus dans toute la longueur du monument.

On voit, aux extrémités de l'attique, deux pilastres angulaires saillants, entre lesquels est une grande table enrichie de moulures et d'ornements; cette table contient les inscriptions suivantes, qui expliquent l'érection du monument : *Ludovico Magno Vesontione Sequanisque bis captis et fractis Germanorum, Hispanorum Batavorumque exercitibus præf. et ædiles P. C. C. anno* 1674. (A Louis le Grand, pour avoir pris deux fois Besançon et la Franche-Comté et écrasé les armées allemande, espagnole et hollandaise, le prévôt des marchands et les échevins de Paris, 1674).

L'inscription du côté du faubourg exprime à peu près la même idée.

En 1819 et en 1820, on répara cet édifice qu'il a été question de supprimer ces temps derniers.

Des pluies continuelles, qui faisaient désespérer du résultat de la moisson, donnèrent lieu à une procession générale qui fut faite à Paris le

19 juillet 1675, on y porta la châsse de sainte Geneviève et un nombre considérable de personnes y assistèrent.

Le 9 septembre de la même année, un service funèbre fut célébré à Notre-Dame pour le maréchal de Turenne. Le Parlement fut placé à gauche dans le chœur et la Chambre des comptes à droite. Ce fut l'évêque de Lombez qui prononça l'oraison funèbre. Le mausolée, au milieu du chœur, représentait une tour ovale, posée sur une montagne entre quatre palmiers chargés de trophées d'armes, et couronnée de trois couronnes, l'une de prince, l'autre de laurier et la troisième d'étoiles. Au-dessus de la tour quatre vertus soutenaient une urne à l'antique, sur laquelle l'immortalité, foulant la mort aux pieds, portait l'image du vicomte de Turenne vers le ciel, et aux quatre portes de la tour, se trouvaient placées quatre autres vertus, la Piété, la Fidélité, la Valeur et la Sagesse.

La messe fut dite par l'archevêque de Paris.

Ce fut aussi en 1675, que les religieuses de Notre-Dame des Prés, établies à Paris en 1637, et retournées dans leur province après un court séjour à Picpus, revinrent dans la capitale et obtinrent, le 3 décembre, la permission de se loger rue du Bac; mais elles ne tardèrent pas à acheter une maison rue de Vaugirard, où elles s'établirent. Comme elles manquèrent de fonds pour se soutenir, l'archevêque de Paris supprima le couvent en 1741 : une dizaine de religieuses qui le composaient furent réparties dans d'autres maisons monastiques.

Au mois de février 1676, le duc de Créqui fut nommé pour trois ans gouverneur de Paris, à la place du duc de Mortemart qui venait de mourir.

Au commencement de juillet, le prévôt des marchands et les échevins présentèrent au roi le plan de Paris : ce plan contenait l'indication de tous les travaux qui restaient à faire pour compléter l'ensemble de la ville; le roi l'approuva et ordonna qu'il serait exécuté.

En 1676, tout Paris s'occupa d'un procès criminel qui fit tant d'éclat, que le souvenir s'en est conservé jusqu'ici; nous voulons parler du procès de la marquise de Brinvilliers, la célèbre empoisonneuse, dont les crimes ont fourni la matière de tant de drames et de romans.

Nous n'en rappellerons que les faits principaux.

Marie-Madeleine de Dreux d'Aubray, fille du lieutenant civil au Châtelet de Paris, avait épousé, en 1651, le marquis de Brinvilliers, mestre-de-camp au régiment de Normandie. Celui-ci avait présenté à sa femme un de ses camarades, capitaine au régiment de Tracy, appelé Sainte-Croix, qui devint bientôt l'amant de la marquise. Celle-ci, toute à sa passion, se sépara de son mari et demeura publiquement avec Sainte-Croix.

Brinvilliers prit la chose avec philosophie, et, laissant sa femme vivre à sa guise, il vécut de son côté le plus agréablement possible; mais il n'en fut pas de même du père de Mme de Brinvilliers. Le sévère magistrat, scandalisé des désordres de sa fille, obtint du roi une lettre de cachet qui l'autorisa à faire incarcérer Sainte-Croix, ce qui fut fait en plein Pont-Neuf, en 1665; il fut arrêté et jeté à la Bastille, où il rencontra un Italien appelé Exili, « l'un de ces empoisonneurs qui avoient fait périr plus de cent cinquante personnes à Rome sous Innocent X ».

Au bout d'un an, Sainte-Croix fut mis en liberté avec Exili, qu'il prit, dit-on, à son service, et il se livra à la fabrication des poisons avec un apothicaire du faubourg Saint-Germain, appelé Glazer; il simula aussi un changement de vie, se maria, affecta des sentiments religieux, ce qui ne l'empêcha pas de revoir la marquise; seulement, les deux amants, rendus prudents par le passé, apportèrent la plus grande réserve dans leurs relations.

Pendant l'automne de 1666, le lieutenant civil d'Aubray mourut à la suite d'un mal inconnu.

Antoine d'Aubray, frère de la marquise, succéda à son père dans sa charge de lieutenant civil (il était marié à Mlle Mangot de Villarceau).

Un second frère de Mme de Brinvilliers était conseiller au parlement de Paris.

Enfin, leur sœur était religieuse au couvent des Carmélites de Paris.

Or, en avril 1670, Antoine, le lieutenant civil, qui n'avait cessé de reprocher à la marquise la continuation de ses rapports avec Sainte-Croix, tomba gravement malade et mourut le 17 juin.

Au mois de novembre, le conseiller le suivit dans la tombe.

La femme d'Antoine tomba deux fois malade et faillit mourir.

La marquise de Brinvilliers se livrant plus que jamais à sa vie de désordres, Sainte-Croix la quitta; et le 31 juillet 1672, celui-ci, renfermé seul dans un laboratoire secret qu'il avait dans le cul-de-sac de la Valette, près la place Maubert, fabriquait ses poisons, le visage couvert d'un masque de verre et la tête penchée sur un fourneau; il suivait attentivement l'opération, quand tout à coup, le masque se brisant l'étendit roide mort.

Une autre version fait mourir Sainte-Croix après une maladie de quatre ou cinq mois, mais elle n'est pas probable, et si cet homme était mort de maladie « après avoir reçu les secours de la religion et ayant toute sa connaissance », il n'eût pas manqué de faire disparaître les papiers compromettants pour ses amis qu'on trouva chez lui, ainsi qu'on va le voir.

Toujours est-il que le bruit de cet événement se répandit aussitôt dans tout Paris. Sainte-Croix y était fort connu, et comme depuis quelque temps

on savait qu'il devait acheter une charge à la cour, on en parla partout.

Son valet de chambre, La Chaussée, apprit l'un des premiers la mort de son maître, et, comme sa veuve, Catherine du Breuil, requit immédiatement l'apposition des scellés, La Chaussée forma opposition, déclarant qu'il y avait sept ans qu'il était au service du défunt, qu'il lui avait donné en garde, depuis deux ans, cent pistoles et cent écus blancs qui devaient se trouver dans un sac de toile derrière la fenêtre du cabinet, et dans lequel il y avait un billet attestant que ladite somme lui appartenait, ainsi qu'un transport d'une somme de trois cents livres qui lui était due par feu M. d'Aubray, conseiller; ledit transport par lui fait à Laserre, et trois quittances de son maître d'apprentissage, de cent livres chacune, lesquels sommes et papiers il réclamait.

Il fut répondu à La Chaussée, par le commissaire Picard, qu'il eût à attendre le jour de la levée des scellés.

Cette levée eut lieu le 13 août; on trouva, dans un cabinet où le défunt déposait ses objets les plus précieux, une cassette que le commissaire ouvrit, et le premier objet qui frappa ses regards fut un papier écrit dc la main de Sainte-Croix et portant ce qui suit :

« Je supplie très humblement ceux ou celles entre les mains desquels tombera cette cassette, de me faire la grâce de vouloir la rendre en main propre à Mme la marquise de Brinvilliers, demeurante rue Neuve-Saint-Paul, attendu que tout ce qu'elle contient la regarde et appartient à elle seule, et que d'ailleurs il n'y a rien d'aucune utilité à personne au monde, son intérêt à part. Et, en cas qu'elle fût plus tôt morte que moi, de la brûler et tout ce qu'il y a dedans, sans rien ouvrir ni innover. Et, afin qu'on ne prétende cause d'ignorance, je jure, sur le Dieu que j'adore et tout ce que j'ai de plus sacré, que je n'expose rien qui ne soit véritable. Si, d'aventure, on contrevient à mes intentions, toutes justes et raisonnables en ce chef, j'en charge en ce monde et en l'autre leur conscience, pour la décharge de la mienne, et proteste que c'est ma dernière volonté. Fait à Paris, le 25 mai après midi, 1670. Signé Sainte-Croix. »

« Il y a un seul paquet, adressé à M. Penautier, qu'il faut rendre. »

Sur ces recommandations, on se contenta de jeter un coup d'œil très rapide dans l'intérieur de la cassette, puis on la referma et la scella, et on en donna la garde au sergent Cruellebois.

Aussitôt que la marquise de Brinvilliers eut été instruite de ce qui s'était passé, elle courut, folle de terreur, trouver le sergent et le supplia de lui remettre la cassette, lui offrant 50 louis de récompense.

Cruellebois refusa; elle se retira désespérée, et, empruntant quelqu'argent, elle quitta Paris et se réfugia en Angleterre.

Mais, lorsqu'on apprit la tentative de corruption faite par elle auprès du sergent, on eut des soupçons, et, comme on n'avait trouvé par l'inventaire que des valeurs insignifiantes, alors qu'on savait quc Sainte-Croix possédait des sommes importantes, on résolut de procéder à un examen plus attentif de la fameuse cassette, et, le 18 août, on réunit tous les intéressés, et, en présence du lieutenant civil, on se livra à cette nouvelle opération. Voici un extrait du procès-verbal :

« S'est trouvé (dans la cassette) un paquet cacheté de huit cachets marqués de différentes armes sur lequel est écrit : « Papiers pour être brûlés après ma mort, n'étant d'aucune conséquence à personne. Je supplie très humblement ceux entre les mains de qui ils tomberont de les brûler : j'en charge même leur conscience; le tout sans ouvrir le paquet. » Dans ce paquet, s'est trouvé deux paquets de drogue de sublimé.

« *Item*, un autre paquet, cacheté de six cachets de plusieurs armes, sur lequel étoit pareille inscription, dans lequel s'est trouvé d'autre sublimé, du poids d'une demi-livre.

« *Item*, un autre paquet... dans lequel se sont trouvés trois paquets contenant, l'un une demi-once de sublimé, l'autre deux onces et un quarteron de vitriol romain, et le troisième du vitriol calciné et préparé. »

Puis ce fut une grande fiole carrée, d'une chopine, pleine d'eau claire, et une autre plus petite pleine d'eau, au fond de laquelle il y avoit un sediment blanchâtre, un petit pot de faïence dans lequel étoient deux ou trois gros d'opium, un papier contenant deux drachmes de sublimé corrosif en poudre, une boîte contenant de la pierre infernale, etc. »

Tout un arsenal de drogues et de poisons.

Puis encore trente-quatre lettres de la marquise de Brinvilliers, vingt-sept recettes intitulées secrets curieux.

Outre ces objets, on trouva dans la cassette deux obligations, l'une de la marquise, pour une somme de trente mille francs, dont la date correspondait à l'époque de la mort de M. d'Aubray, et une de dix mille francs, dont la date correspondait à l'époque de la mort d'un sieur Saint-Laurent, ami de Penautier et de Sainte-Croix, mort aussi subitement.

La découverte de ces poisons et de ces papiers ouvrit enfin les yeux à la justice. On se rappela que La Chaussée avait été au service du conseiller d'Aubray, et qu'il lui avait servi à dîner, le jour où celui-ci était tombé malade pour ne plus se relever.

Guy Simon, marchand apothicaire, chargé d'analyser le contenu des fioles et des paquets de poudre trouvés dans la cassette, déclara que « Le poison de Sainte-Croix a passé par toutes les épreuves et se joue de toutes les expériences; ce poison nage sur l'eau, il cst supérieur et c'est lui



F. Roy, éditeur. — 121. Imp. Charaire et fils.

Porte Saint-Denis, ou arc de triomphe, élevée en 1672 à la gloire de Louis XIV.





La marquise de Brinvilliers était étendue et courbée sur le tréteau. (Page 487, col. 2.)

qui fait obéir cet élément; il se sauve de l'expérience du feu, où il ne laisse qu'une matière douce et innocente; dans les animaux, il se cache avec tant d'art et d'adresse, qu'on ne peut le reconnoître: toutes les parties de l'animal sont saines et vivantes; dans le même temps, qu'il y fait couler une source de mort, ce poison artificieux y laisse l'image et les marques de la vie ».

La veuve d'Antoine d'Aubray poursuivit alors La Chaussée en l'accusant d'avoir empoisonné son mari, le lieutenant civil, et son beau-frère, le conseiller; un peu plus tard, elle demanda que les poursuites comprissent également les complices de cet homme, dont le principal, sinon l'unique, était la marquise de Brinvilliers.

La Chaussée fut arrêté le 4 septembre, et le Châtelet lui fit son procès.

L'accusé nia avec obstination, et les juges, ne croyant point avoir assez de preuves contre lui, le condamnèrent à la question préparatoire. Madame d'Aubray appela de ce jugement, qui sauvait probablement le coupable s'il avait la force de résister aux douleurs et de ne rien avouer, et, en vertu de cet appel, un arrêt de la Tournelle, en date du 24 mars 1673, déclara Jean Amelin, dit La Chaussée, atteint et convaincu d'avoir empoisonné le dernier lieutenant civil et le conseiller; pour réparation de quoi, il fut condamné à être rompu vif et à expirer sur la roue, préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices.

Par le même arrêt, la marquise de Brinvilliers fut condamnée par contumace, à avoir la tête tranchée.

La Chaussée supporta la torture des brodequins et l'affronta avec courage, mais lorsqu'on lui eut enfoncé le troisième coin entre les planches qui rapprochaient ses jambes, il déclara qu'il était prêt à parler.

La question fut suspendue.

On le porta sur un matelas étendu dans le chœur de la chapelle, et là, comme il était très faible et pouvait à peine parler, il demanda une demi-heure pour se remettre, ce qui lui fut accordé; au reste, nous n'avons qu'à suivre le procès-verbal :

« M. le rapporteur s'étant retiré, une demi-heure après La Chaussée le fit prier de revenir. Il lui a dit: qu'il était coupable, que Sainte-Croix lui a dit que la dame de Brinvilliers lui avoit donné les poisons pour empoisonner ses frères; qu'il les a empoisonnés dans de l'eau et des bouillons, a mis l'eau roussâtre dans le verre du lieutenant civil à Paris, et de l'eau claire dans la tourte de Villequoy; que Sainte-Croix lui avoit promis cent pistoles, et de le garder toujours près de lui; qu'il lui alloit rendre compte de l'effet des poisons, que Sainte-Croix lui a donné des dites eaux bien des fois. Sainte-Croix lui a dit que la dame de Brinvilliers ne savoit rien de ses autres empoisonnements; mais il croit qu'elle le savoit, parce qu'elle lui parloit toujours, à lui, La Chaussée, de ses poisons; qu'elle le vouloit obliger de s'en fuir, et lui donner deux écus pour s'en aller; qu'elle lui demandoit où était la cassette, et ce qu'il y avoit dedans; que si Sainte-Croix avoit pu mettre quelqu'un auprès de madame d'Aubray, la lieutenante civile, il l'aurait fait peut-être empoisonner à son tour, etc. »

La Chaussée fut roué en grève le 24 mars 1673.

Pendant ce temps, la marquise de Brinvilliers s'était réfugiée à Londres, où sa retraite fut découverte et le ministre Colbert tenta d'obtenir du gouvernement anglais une autorisation d'extradition; mais il n'y parvint pas, et tandis que le ministre chargeait son frère, alors ambassadeur à Londres, de négocier l'affaire, la marquise qui avait eu vent de ce qui se tramait contre elle, quitta subitement Londres et passa dans les Pays-Bas.

Au printemps de 1676, elle était à Liège, dans un couvent qu'elle considérait comme un asile inviolable; en effet, l'enlever de force de son monastère eut été chose impossible; on eut recours à la ruse.

Parmi les agents les plus habiles de M. le lieutenant de police de la Reynie, il s'en trouvait un nommé François Desgrez qu'il employait dans toutes les affaires délicates. Celui-ci partit pour Liège, se présenta à la marquise en qualité d'abbé, parvint à la décider un jour à faire une promenade avec lui, et une fois hors du couvent, il la fit monter dans un carrosse qui l'emmena.

Desgrez arriva avec sa captive le 26 avril 1676, à Paris, et cette arrivée fit sensation; cette affaire qui, depuis plusieurs années, occupait l'attention publique, allait donc avoir une solution.

Desgrez avait saisi au couvent de Liège une cassette de la marquise dans laquelle se trouvait sa confession écrite de sa main; elle contenait sept articles; dans le premier, elle s'accusait d'avoir été incendiaire; dans le second, d'avoir cessé d'être fille à sept ans; dans le troisième, d'avoir empoisonné son père ; dans le quatrième, d'avoir empoisonné ses frères; dans le cinquième, d'avoir tenté d'empoisonner sa sœur, religieuse aux Carmélites.

Les deux autres articles étaient consacrés à une série de crimes épouvantables, monstrueux. Ainsi, elle avait donné cinq ou six fois du poison à son mari, mais chaque fois, elle en avait eu regret et « l'avait fait bien soigner » ; elle en avait également donné à une de ses filles « par ce qu'elle était grande. » Des cinq enfants qu'elle avait, deux étaient de Sainte-Croix avec lequel elle avait vécu quatorze ans durant, et un autre d'un cousin issu de germain. Elle avait commis soit de fait, soit d'intention, avec divers, un nombre considérable d'incestes, d'adultères, de tentatives d'avortements, d'empoisonnements etc.

Jamais monstre semblable ne s'était vu.

Le scandale fut comble, quand on connut le contenu de la cassette de Liège. Bientôt, des bruits se répandirent que la justice ne suivrait pas son cours ordinaire, parce qu'il y avait, dans le procès, des personnages importants que l'on tenait à ménager. On disait même que pour obtenir ce résultat, des sommes considérables avaient été distribuées.

Paris ne s'occupait absolument que de cette affaire et les esprits étaient tellement surexcités par les on dit, qui se répétaient partout, que le roi, qui était alors au camp de Quiévrain, écrivit au ministre une lettre dans laquelle il lui mandait :

« Sur l'affaire de Mme de Brinvilliers, je crois qu'il est important que vous disiez au premier président et au procureur général de ma part, que je m'attends qu'ils feront tout ce que des gens de bien comme eux doivent faire, pour déconcerter tous ceux de quelque qualité qu'ils soient, qui sont mêlés dans un si vilain commerce. Mandez-moi tout ce que vous pourrez en apprendre. On prétend qu'il y a de fortes sollicitations et beaucoup d'argent répandu. »

En raison de l'énormité du crime, on crut devoir faire un appel aux consciences pour éclairer la procédure, et on publia un monitoire. Le défenseur de la marquise, Me Nivelle, voulait que la confession de sa cliente fut rejetée du procès ; mais cet écrit avait produit un effet moral que rien au monde n'eut pu détruire.

Une déposition foudroyante vint encore rendre l'accusée plus antipathique à tous. Un sieur Brincourt, bachelier en théologie et avocat, qui avait été précepteur des enfants de la marquise et qui avait obtenu ses faveurs, déclara qu'en un jour d'expansion, sa maîtresse lui avait avoué avoir fait empoisonné son père et ses frères, grâces au poison que lui avait fourni Sainte-Croix; Brincourt ajouta que s'apercevant de l'horreur que cette confidence lui avait inspirée, la marquise avait plusieurs fois tenté de le faire assassiner, mais qu'il avait été assez heureux pour découvrir et déjouer les entreprises criminelles formées contre lui.

Le 16 juillet 1676, l'arrêt suivant fut rendu :

« Vu par la cour les grand'chambres et Tournelles assemblées etc, en conséquence du renvoi requis par la dite d'Aubray de Brinvilliers, conclusions du procureur général du roi, interrogée la dite d'Aubray sur les cas résultans du procès, dit a été que la cour a déclaré et déclare la dite d'Aubray de Brinvilliers duement atteinte et convaincue d'avoir fait empoisonner maître Dreux d'Aubray son père et les dits maîtres d'Aubray, l'un lieutenant civil, l'autre conseiller au parlement, ses deux frères, et attenté à la vie de Thérèse d'Aubray sa sœur ; et, pour réparation, a condamné et condamne la dite d'Aubray de Brinvilliers, à faire amende honorable au-devant de la principale porte de l'église de Paris, où elle sera menée dans un tombereau, nu-pieds, la corde au cou, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres, et là, étant à genoux, dire et déclarer que méchamment, par vengeance et pour avoir leurs biens, elle a empoisonné son père, fait empoisonner ses deux frères et attenté à la vie de sa sœur, dont elle se repent, en demande pardon à Dieu, au roi et à la justice, et ce fait, menée et conduite dans le dit tombereau en la place de Grève de cette ville, pour y avoir la tête tranchée sur un échafaud, qui, pour cet effet, sera dressé sur la dite place, son corps brûlé et les cendres jetées au vent ; icelle préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation de ses complices ; la déclare déchue des successions de ses dits père, frères et sœur, du jour des dits crimes par elle commis, et tous ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra, sur iceux et autres non sujets à confiscation, préalablement pris la somme de quatre mille livres d'amende envers le roi, quatre cents livres pour faire prier Dieu pour le repos des âmes des dits défunts frères, père et sœur, en la chapelle de la Conciergerie du palais ; dix mille livres de réparation en la dite dame Mangot et tous les dépens, même ceux faits contre le dit Amelin, dit La Chaussée. »

Le procureur général avait en outre demandé qu'elle eut le poing coupé comme parricide ; mais la cour avait cru devoir lui faire grâce de cette partie de la peine.

L'exécution eut lieu le lendemain de la condamnation.

La veille du jour de l'arrêt, la marquise avait confessé ses crimes à Edme Pirot, docteur en Sorbonne, que le premier président avait chargé de l'assister dans ses derniers moments et de l'amener à faire des aveux.

Elle renouvela les aveux, à la question qui lui fut donnée.

Ce fut d'abord la question ordinaire.

Le bourreau lui attacha les pieds à deux anneaux placés devant elle, l'un près de l'autre et fixés au plancher ; puis lui renversant le corps en arrière, il lui fixa les mains aux anneaux du mur distants l'un de l'autre, d'un mètre environ. De cette manière, la tête était à la même hauteur que les pieds, tandis que le corps soutenu par le tréteau, décrivait une demi-courbe, comme s'il eût été couché sur une roue.

Pour ajouter encore à l'extension des membres, le bourreau donna deux tours à une manivelle, qui força les pieds, éloignés des anneaux d'un pied à peu près, de s'en rapprocher de six pouces.

Le bourreau avait auprès de lui quatre coquemars pleins d'eau et contenant chacun deux pintes et demie; il tenait à la main une corne contenant un coquemar.

Après qu'il se fut assuré que la marquise était bien assujettie sur son tréteau, il s'approcha d'elle et lui introduisit la corne dans la bouche.

Elle se remua, son corps tressaillit; le bourreau crut qu'elle voulait parler.

— Vous me tuez, dit-elle.

« Admonestée alors de nommer ses complices, elle dit qu'elle n'en avoit pas d'autres qu'un homme qui, dix ans auparavant, lui avoit demandé du poison pour se défaire de sa femme, mais que cet homme étoit mort.

« Lui a été baillé de l'eau, s'est un peu tournée et remuée. »

On lui fit encore quelques questions touchant ses complices, mais elle ne répondit rien qui fut de nature à éclairer la justice, et de la question ordinaire, on passa à l'extraordinaire qui comportait l'absorption de huit coquemars d'eau, de deux pintes et demie chacun, ce qui faisait vingt pintes d'eau.

« En conséquence, au lieu du tréteau de deux pieds et demi, sur lequel elle étoit couchée, il fit passer sous ses reins un tréteau de trois pieds et demi qui imposa une cambrure plus grande encore et comme cette opération se fit sans qu'on donnât plus de longueur à la corde, les membres furent obligés de se distendre de nouveau, et les liens se resserrant autour des poignets et des chevilles des pieds, pénétraient dans les chairs, au point que le sang en coula; aussitôt la question recommença, interrompue par les demandes du greffier et les réponses de la patiente. Quant aux cris, ils semblaient n'être pas même entendus.

« Sur le grand tréteau, et pendant le tiraillement a dit plusieurs fois :

— O mon Dieu ! vous me démembrez, Seigneur ayez pitié de moi, Seigneur pardonnez-moi.

« Admonestée si elle n'avoit rien autre chose à déclarer sur ses complices :

« A dit qu'on pouvoit la tuer, mais qu'elle ne feroit point un mensonge qui perdroit son âme.

Et la question continua encore longuement,

toujours interrompue par des demandes auxquelles elle répondait.

Puis, lorsque le bourreau comprit qu'elle ne voulait ou ne pouvait plus parler : « par quoi, sans autre grief lui faire, a été déliée, descendue et amenée devant le feu en la manière accoutumée. »

Ce fut là, sur le matelas de la question, que le docteur en théologie qui l'avait assistée et était allé dire une messe à son intention, revint la trouver et ne la quitta plus.

Les préparatifs terminés, la condamnée fut conduite au supplice.

Elle trouva dans la cour de la prison, une cinquantaine de personnes, gens de cour et magistrats, entr'autres Roquelaure et la comtesse de Soissons, mademoiselle de Scudéry, l'abbé de Chimay.

Elle fit un pas en arrière, et de ses mains, toutes liées qu'elles étaient, elle abattit le devant de sa coiffe et s'en couvrit à moitié le visage.

Le bourreau lui mit alors dans la main la torche allumée qu'elle devait porter jusqu'à Notre-Dame, où elle devait faire son amende honorable, et lui passa une chemise par-dessus ses vêtements et comme la torche était lourde et qu'elle vacillait dans sa main, le docteur Pirot la soutint, tandis que pour la seconde fois, le greffier lui lisait l'arrêt qui la condamnait;

Enfin, elle monta dans le tombereau qui était préparé et elle s'y blottit comme une bête fauve à l'angle gauche, et tournée à reculons, ses yeux étaient fixés sur un crucifix que le docteur l'avait exhortée à ne pas quitter des yeux.

Une foule immense stationnait sur le parcours de ce lugubre cortège et ne cessa de l'accompagner d'atroces clameurs. Pour comble de misères, Desgrez, qui l'avait trahie à Liége, le commandait, et ce fut lui qu'elle aperçut le dernier.

Enfin, on arriva sur la place du parvis Notre-Dame ; les archers firent écarter le peuple qui l'encombrait et bientôt, la Brinvilliers agenouillée sur les marches de l'église qui était tout ouverte, répéta mot à mot la formule d'amende honorable que lui lisait le bourreau :

— Je reconnais que méchamment et par vengeance, j'ai empoisonné mon père et mes frères, et attenté à l'empoisonnement de ma sœur pour avoir leurs biens, dont je demande pardon à Dieu, au roi et à justice.

Le bourreau la reprit dans ses bras et la reporta dans le tombereau qui s'achemina vers la Grève ; il ne put s'approcher de l'échafaud tant la foule était compacte ; le valet du bourreau lança quelques coups de fouet à travers pour se faire jour, mais il ne put y parvenir; il fallut s'arrêter à quelques pas ; le bourreau était descendu, et ajustait l'échelle ; cela fait, il alla tirer la condamnée du tombereau et la hissa au moyen de l'échelle sur la plate-forme où il la fit mettre à genoux devant une bûche qui était couchée en travers, et lui coupa les cheveux, ce qui dura une demi-heure.

Les cheveux coupés, il lui découvrit les épaules, lui banda les yeux et lui relevant le menton avec la main, lui commanda de se tenir la tête droite.

Bientôt, le coup sourd d'un long cimeterre fit incliner cette tête sur le côté gauche, elle glissa sur l'épaule et roula en arrière, tandis que le corps tombait en avant sur la bûche placée à cet effet.

Mme de Sévigné qui, elle aussi, était allée voir passer la célèbre empoisonneuse, écrivait le lendemain à Mme de Grignan : « Enfin c'en est fait, la Brinvilliers est en l'air, son pauvre petit corps a été jeté après l'exécution dans un fort grand feu, et les cendres au vent ; de sorte que nous la respirerons et, par la communication des petits esprits, il nous prendra quelqu'humeur empoisonnante dont nous serons tout étonnés. »

On ne joua point dans les théâtres le jour de cette exécution, tout le monde étant à la Grève.

Les fréquents démêlés que ne cessaient d'avoir les diverses troupes de comédiens avec les confrères de la Passion, amenèrent la suppression de cette confrérie et un édit du 3 décembre 1676, enregistré au Parlement le 4 février 1677, ordonna « que tous les biens et revenus de la confrairie de la Passion et résurrection de N. S. soient et demeurent à l'advenir joints et unis aux autres biens et revenus de l'hospital général de cette ville de Paris, pour estre les dits biens et revenus administrez conjointement et par les mesmes directeurs et employez, les charges du service divin et autres debtes acquittées à la nourriture et entretien des pauvres de l'hospital des Enfans trouvez. »

D'importants travaux d'édilité furent exécutés en 1676 ; plusieurs boulevards furent formés en vertu de lettres patentes du mois de juillet. L'un fut appelé boulevard des Capucines ; il dut cette dénomination au couvent des Capucines qui s'étendait jusqu'à cet endroit.

Un second, le boulevard St-Denis. En 1826, on exécuta de grands travaux de nivellement à ce boulevard ; il fut aussi grandement élargi par ordonnance royale du 6 mai 1836.

Un troisième, le boulevard des Italiens.

Un quatrième, le boulevard de la Madeleine, qui dut son nom à l'église de la Madeleine.

Un cinquième, le boulevard Montmartre, auquel la porte Montmartre donna son nom.

Un sixième, le boulevard Bonne-Nouvelle, qui dut sa dénomination à sa proximité de l'église Notre-Dame-de-la-Bonne-Nouvelle.

Et enfin, un septième, le boulevard Poissonnière, commençant à la rue de ce nom.



La Voisin fut mise sur le bucher, assise et liée avec du fer; elle jura et repoussa la paille cinq ou six fois.
(Page 495, col. 1.)

La partie de l'impasse des Cordiers, qui formait alors une ligne droite dans la rue des Petits-Carreaux, fut prolongée jusqu'à la rue Saint-Denis et prit le nom de rue Thévenot, en raison d'André Thévenot, ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de ville, qui y fit bâtir plusieurs maisons.

En cette année, un sieur de Rambouillet fit aussi construire, près la rue de Bercy, une maison magnifique et planter un jardin superbe; cette propriété s'appelait le Jardin de Neuilly ou les Quatre-Pavillons; c'était là qu'étaient logés les ambassadeurs des puissances non catholiques.

Cette belle habitation fut acquise en 1720 par un particulier qui ne laissa subsister que le logement du jardinier et transforma le reste en terrains de rapports ; mais on avait pris l'habitude d'appeler la rue où elle se trouvait rue de Rambouillet, et ce nom lui fut conservé.

L'inventeur des marionnettes, Jean Brioché, qui faisait les délices des foires Saint-Germain et Saint-Laurent, eut maille à partir au mois d'octobre 1676, avec un agent trop zélé du lieutenant de police La Reynie, qui voulut interdire ses marionnettes. Brioché réclama auprès du roi qui, par lettre au lieutenant de police, autorisa « les pensionnaires de Brioché dans un lieu qui sera ultérieurement déterminé ». Mais le 5 février 1677, par une autre lettre, Louis XIV défendit à

tous les joueurs de marionnettes, qui commençaient à s'émanciper, de mêler de la musique à leurs représentations, comme licence contraire au privilège de Lulli.

Le Mercure de France, de mars 1677, signale un nouveau théâtre :

« Il ne me reste plus qu'à vous parler du théâtre qu'on a nouvellement ouvert au Marais, dont les acteurs sont appelés Bamboches; Bamboche est le nom d'un fameux peintre qui ne faisait que de petites figures que les curieux appelaient des bamboches, et il fut donné depuis indifféremment à toutes les petites figures, de quelque peintre qu'elles fussent. Celles du Marais se sont déjà perfectionnées, elles ne dansent pas mal, mais elles chantent trop haut pour pouvoir chanter bien longtemps. »

La première pièce que jouèrent ces bamboches, qui étaient de même taille que les personnes, était une pastorale intitulée *les Amours de Micro-ton*, mais, « ce qui plait aux seigneurs de Rome a paru ridicule aux bourgeois de Paris ».

L'entrepreneur des Bamboches n'avait pas d'autorisation, néanmoins il ne fut pas inquiété ni par l'hôtel de Bourgogne, ni par l'hôtel Guénégaud ; au reste, il ferma au bout de quelques mois.

Le 18 février 1677, la cour rendit un arrêt fameux, sur une question délicate qui depuis longtemps préoccupait les esprits.

Messire Réné de Cordouan, chevalier marquis de Langey, âgé dé 25 ans, avait épousé, en 1653, Mlle Marie de Saint-Simon de Courtomer, âgée de treize à quatorze ans ; quatre ans plus tard, la jeune femme accusa son mari d'être disgracié par la nature et de n'être son époux que de nom ; le marquis, blessé dans sa dignité d'homme, demanda le Congrès et l'obtint, mais il lui fut défavorable, et le 8 février 1659, son mariage fut annulé, et il fut condamné à restituer la dot. La demoiselle de Saint-Simon se remaria alors avec messire Pierre de Caumont, marquis de Boisse, et en même temps, le marquis de Langey contracta une nouvelle union avec Mlle Diane de Montault de Navaille, et eut d'elle sept enfants.

Cette situation bizarre ne pouvait prêter à aucune équivoque, la vertu de la seconde femme étant à l'abri de tout soupçon.

La marquise de Boisse étant morte, M. de Langey plaida à propos de la reddition du compte des biens et demanda la révision du jugement qui l'avait déclaré inhabile au mariage.

La Cour, présidée par M. le premier Président de Lamoignon, rendit un arrêt qui déboutait M. de Langey en raison du double mariage qui avait suivi le premier jugement, mais qui, « faisant droit sur les conclusions du Procureur général du roi, fait défenses à tous juges, même à ceux des officialités, d'ordonner à l'avenir, dans les causes de mariage, la preuve du Congrès ».

Ainsi fut abolie cette coutume de l'ancienne jurisprudence, qui était plus immorale qu'utile, car on put la combattre bien souvent, en lui opposant des résultats semblables à celui qu'avait donné le congrès ordonné dans l'affaire du marquis et de la marquise de Langey.

La description des établissements nouvellement fondés et le récit des événements divers qui se passèrent à Paris, nous ont un peu fait laisser de côté la situation faite aux protestants depuis l'avènement de Louis XIV au trône.

Jusqu'en 1660, on les laissa à peu près libres de vivre comme ils l'entendaient, tout en ayant soin de les ramener le plus possible dans le giron de l'église catholique ; or, le zèle des convertisseurs était souvent trop ardent ; un arrêt du 24 mars 1661, ordonna qu'on ne pouvait convertir au catholicisme que les garçons ayant atteint l'âge de 14 ans et les filles celui de douze; ces nouveaux convertis pouvaient se marier sans le consente- de leurs père et mère, et un arrêt du Parlement de Paris de 1663, décida que malgré ce défaut de consentement, les enfants ne pouvaient encourir l'exhérédation.

Quant aux convertis qui retournaient au protestantisme, ils furent déclarés, par ordonnance du 20 juin 1665, passibles de la peine des galères perpétuelles, et en 1679, ils furent en outre contraints de faire amende honorable et leurs biens confisqués au profit du roi.

Les protestants qui se faisaient catholiques se trouvaient déchargés des dettes qu'ils pouvaient avoir contractées envers leurs coreligionnaires; un arrêt du Conseil, du 4 septembre 1666, consacra cette disposition; aussi vit-on des gens employer ce moyen de se libérer de ce qu'ils devaient.

Les ministres de la religion réformée avaient à redouter des rigueurs continuelles; en 1664, on leur défendit de porter des soutanes et des robes à manches ; la qualification de pasteur leur avait été interdite dès 1660. Le 9 février 1672, il leur fut défendu d'avoir dans leur temple des bancs destinés aux magistrats et des tapis à fleurs de lis et aux armes de Sa Majesté.

Les protestants avaient à Paris trois cimetières, ceux de la Trinité (rue Saint-Denis), de Saint-Germain (à l'angle des rues Perronnet et des Saints-Pères), et des Poules (au coin de la rue de ce nom et de celle du Puits qui parle). Plus tard on leur en donna un quatrième, en face l'hôpital de la Charité. Enfin, trois autres furent ouverts par la suite : un près de la porte Saint-Martin, qui fut remplacé en 1762 par un autre derrière le cimetière Saint-Louis, et enfin le cimetière dit des Étrangers, ou Port-au-Plâtre.

Dans la nuit du 20 août 1671, une troupe de gens voulurent brûler celui qu'ils possédaient au

faubourg Saint-Germain. Déjà les portes avaient été enduites d'une substance facile à enflammer et on s'apprêtait à y mettre le feu, lorsqu'un corps de garde, établi dans une maison voisine, donna l'alarme; les soldats accoururent au bruit du peuple armé de torches et dissipèrent les incendiaires. Huit jours après, c'était le temple de Charenton que l'on essayait de brûler ; le Parlement, informé de ces faits, prit des mesures pour la recherche et la punition des coupables.

Les protestants avaient établi des hôpitaux où étaient reçus les pauvres malades de leur religion. Un arrêt du Parlement du 3 décembre 1665, supprima ces hôpitaux dans Paris et ses faubourgs, et confisqua leurs mobiliers au profit de l'Hôtel-Dieu.

« Dans les commencements, dit un historien, on se contenta de défendre que les protestants fussent admis à des fonctions publiques, lucratives, ou simplement honorables, fonctions municipales, judiciaires, doctrinales et même mécaniques. Ensuite, on ordonna à ceux qui y avaient été admis auparavant, d'y renoncer. Ainsi, ils furent exclus des corps de métiers, des maîtrises, des apprentissages, du barreau, etc. ; il ne leur fut plus permis d'être sergents, recors, huissiers, greffiers, procureurs, à plus forte raison, juges et avocats. Les chambres de l'édit furent supprimées. On leur interdit aussi les fermes du roi et tout ce qui y a rapport, même les emplois subalternes; leurs noms furent rayés des matricules des universités, des rôles de la maison du roi, de celle des princes et de toute la famille royale. On retrancha non seulement aux officiers, mais aux veuves et à leurs enfants opiniâtres, les pensions, les honneurs, le droit de noblesse et les autres distinctions ordinairement attachées à ces places. Enfin, il ne leur fut plus permis de pratiquer la médecine, la chirurgie, la pharmacie, ni même, d'exercer l'état de sage-femme. »

C'était ainsi qu'on s'acheminait tout doucement vers la révocation de l'édit de Nantes octroyé par Henri IV en faveur des protestants « qui ne devaient être recherchés ni molestés en aucun lieu du royaume. »

Aussi, cet édit était-il toujours invoqué par ceux qu'on persécutait.

Au mois d'août 1679, un édit du roi enregistré au parlement le 1er septembre suivant, porta règlement général sur les duels, et cette fois, on peut dire que la matière fut étudiée à fond, car ce long règlement ne contint pas moins de 36 articles. Il commençait par exhorter tous les sujets du roi à vivre « dans la paix, l'union et la concorde » et prévoyant le cas cependant où des différends ou des querelles surviendraient entre eux, il en renvoyait la connaissance au tribunal des maréchaux de France chargé de statuer sur toutes les questions du point d'honneur. Les peines édictées contre tous ceux qui ne se conformeraient pas à cette disposition et se battraient sans avoir exposé leurs griefs au tribunal des maréchaux, étaient excessivement sévères; on y lit entre autres ceci à l'article 13 : « Nous voulons et ordonnons qu'encore qu'il n'y ait aucun blessé ou tué, le procès criminel et extraordinaire soit fait contre eux, qu'ils soient sans rémission punis de mort, que tous leurs biens, meubles et immeubles nous soient confisqués etc. »

Et à l'article 14 « Encore que nous espérions que nos défenses et des peines si justement ordonnées contre les duels, retiendront dorénavant tous nos sujets d'y retomber, néanmoins, s'il s'en rencontrait encore d'assez téméraires pour oser contrevenir à nos volontés, non seulement en se faisant raison par eux-mêmes, mais en engageant de plus dans leurs querelles et ressentiments, des seconds, tiers ou autre plus grand nombre de personnes, ce qui ne peut se faire que par une lâcheté artificieuse qui fait rechercher à ceux qui sentent leur faiblesse la sûreté dont ils ont besoin dans le courage d'autrui, nous voulons que ceux qui se trouveront coupables d'une si criminelle et si lâche contravention à notre présent édit, soient sans rémission punis de mort, quand même il n'y aurait aucun de blessé ni de tué dans ces combats, que tous leurs biens soient confisqués comme dessus, qu'ils soient dégradés de noblesse, déclarés roturiers, incapables de tenir jamais aucunes charges, leurs armes noircies et brisées publiquement par l'exécuteur de la haute Justice. »

Certes, le grand roi ne pouvait rien imaginer qui ne fût parfait; cependant il doit être permis d'observer qu'il était au moins inutile de déclarer les gens condamnés à mort « incapables de tenir jamais aucunes charges » car il devait leur être difficile d'exercer une charge quelconque, après que leur tête avait été séparée de leur corps.

Mais glissons sur ce détail.

Le même édit contenait aussi des peines non moins sévères contre « les gens de naissance ignoble qui n'ont jamais porté les armes et qui sont assez insolents pour appeler les gentilshommes » en duel.

En tel cas, les dits ignobles et roturiers devaient être « sans rémission pendus et étranglés, tous leurs biens meubles et immeubles confisqués etc. »

Quant aux laquais ou autres domestiques « qui porteront sciemment des billets d'appel ou qui conduiront aux lieux des duels ou rencontres » ils étaient punis du fouet et marqués d'une fleur de lis, pour la première fois ; la seconde ils étaient condamnés aux galères.

Enfin, ceux qui avaient volontairement assisté comme simples spectateurs au duel, étaient pirvés

pour toujours des charges, dignités ou pensions qu'ils pouvaient posséder et, lorsqu'il s'agissait de gens qui n'en possédaient point, ils perdaient le quart de leurs biens, confisqué et appliqué aux hôpitaux.

Les juges et autres officiers, convaincus d'avoir supprimé et changé les informations, étaient destitués et privés de leurs charges et châtiés comme faussaires.

Il était alloué une somme de 1,500 livres aux prévôts, vice-baillis, vice-sénéchaux et lieutenants criminels de robe courte qui arrêtaient les coupables et les incarcéraient.

Les parents d'un homme tué en duel avaient trois mois pour poursuivre le meurtrier, et, de droit, le poursuivant obtenait la remise à son profit de la confiscation des biens du mort.

Le crime de duel ne pouvait être éteint ni par la mort, ni par aucune prescription de vingt ni de trente ans.

Enfin, à l'article 36, le roi jurait et promettait, en foi et parole de roi, de n'exempter à l'avenir aucune personne de la rigueur de cet édit.

Est-il nécessaire d'ajouter que cet arsenal de peines, plus sévères les unes que les autres, n'empêcha nullement les duellistes de se couper la gorge.

En même temps qu'on essayait d'ôter aux gens la faculté de s'entretuer pour des causes souvent bien futiles, on s'occupait de l'élevage des enfants destinés à être plus tard des hommes : « Le grand nombre des enfans trouvez dont on estoit chargé en ce temps-là, fit imaginer à quelques personnes qu'on pourroit les nourrir avec du lait de vache ou de chèvre, sans le secours des nourrices. Les directeurs de l'hospital général n'osèrent mettre en pratique ce qui leur avoit esté proposé là dessus, sans consulter le Parlement qui, par son arrest du 19 août 1679, ordonna qu'ils communiqueroient la proposition au doyen de la faculté de médecine, à Moreau et André médecins de l'hostel-Dieu, à Thevart et Finot médecins de l'hospital général, à Rainsant, Turbier et Bienaise, médecin et chirurgiens du Parlement et à deux jurées matrones de la ville, pour avoir leur avis. Il ne fut pas favorable au projet et on ne l'a point pratiqué. »

Ce fut aussi en 1679, que le roi donna à Paris des lettres patentes pour le rétablissement à l'Université de Paris, de l'étude du droit romain.

Enfin, dans cette même année, nous trouvons un arrêt du conseil du 4 juin, ordonnant l'élargissement de la rue Aubry-le-Boucher, rue qui existait déjà sous ce nom en 1273, et un autre arrêt du 22 avril, prescrivant l'élargissement du cul-de-sac Peronnelle ou de la Corderie, dans la partie comprise entre la rue Neuve-Saint-Roch et celle de la Sourdière, et qu'on appela après l'établissement du marché Saint-Honoré, la rue de la Corderie.

Vers 1679, quelques religieuses de la maison de Notre-Dame-des-Vertus d'Aubervilliers s'établirent à Paris, rue Basfroi; mais, en 1681, l'abbé Mazure, curé de Saint-Paul, leur fit don d'une propriété qu'il possédait dans la rue Saint-Bernard, — ces religieuses vinrent l'habiter en 1585, et s'y occupèrent de l'enseignement des jeunes filles pauvres du quartier. A la mort de l'abbé Mazure, ses héritiers attaquèrent la donation et gagnèrent leur procès; la maison fut vendue. M. Bragelongne, conseiller à la cour des aides, vint au secours de la communauté, en rachetant la maison à son profit; il lui donna, en outre, une rente pour l'entretien de sept sœurs.

Supprimé en 1790, ce couvent devint propriété nationale, et fut vendu le 21 vendémiaire an V.

L'année suivante (1680), plusieurs avenues et places furent formées aux abords de l'hôtel royal des Invalides ; mais elles restèrent sans dénomination; et ce fut plus d'un siècle plus tard que l'avenue qui va du quai d'Orsay à l'avenue de la Motte-Picquet fut appelée avenue de la Bourdonnaye, sous le premier empire, en souvenir du gouverneur des Iles-de-France et Bourbon, mort en 1754. Cette avenue se terminait originairement à celle Lowendal. La partie comprise entre cette avenue et celle de Tourville fut supprimée et, sur son emplacement, fut établi un polygone pour les élèves de l'Ecole militaire.

L'avenue de Breteuil, ainsi nommée en souvenir de Le Tonnelier, baron de Breteuil, ancien ministre.

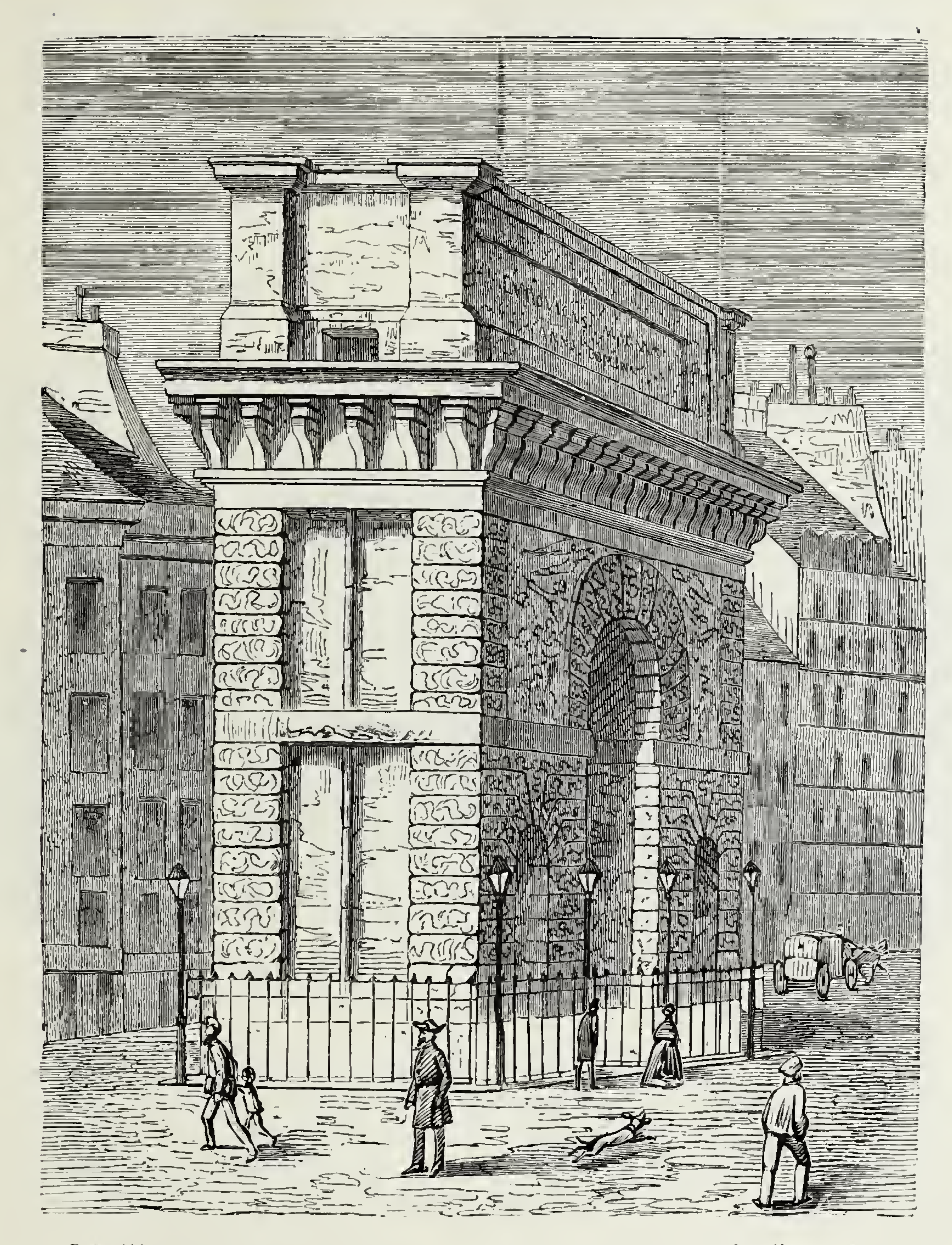
L'avenue de la Motte-Picquet (pour la partie comprise entre la rue de Grenelle et les avenues de la Bourdonnaye et de Tourville, le reste n'a été formé qu'en 1775) ; elle doit son nom au lieutenant général La Motte-Picquet.

L'avenue de Tourville (pour la partie qui longe l'hôtel des Invalides, le surplus n'a été formé qu'en 1780) ; elle doit son nom au maréchal de Tourville.

Un édit du 8 janvier 1680, ordonna l'élargissement de la rue des Bons-Enfants et « que le bastiment dépendant du Palais-Royal et faisant enclave sur ladite rue seroit démoly et retranché dans toute l'étendue de la place nécessaire pour l'élargissement de ladite rue des Bons-Enfants ». (Cette rue s'appelait, au XIIe siècle, chemin qui va à Clichy ; au XIIIe, on la nommait ruelle par où l'on va au collège des Bons-Enfants ; au XIVe, on l'appelle rue aux Écoliers-Saint-Honoré, et enfin, au XVIe, rue des Bons-Enfants.)

La rue de Poitiers fut aussi percée en 1680, son nom lui vient d'un propriétaire riverain appelé Potier ; ce fut par corruption que, plus tard, ce nom devint Poitiers.

A la même époque, la rue du Bon-Puits (elle existait déjà au XIIIe siècle, car elle est citée par



F. Roy, éditeur. — 122 imp. Charaire et fils.

Porte Saint-Martin, construite en 1674, en souvenir des batailles gagnées par Louis XIV.



Guillot) fut fermée à l'un de ses bouts et devint une impasse située dans la rue Traversine ; on l'appela impasse du Bon-Puits, puis elle redevint rue et alla de la rue Saint-Victor à la rue Traversine. Elle disparut après 1860, lorsqu'on fit le square qui se trouve devant l'École polytechnique. Son nom lui venait d'un puits public.

La rue du Regard fut aussi ouverte en 1680, sur une partie de l'enclos du couvent des Carmes. Elle doit son nom au regard d'une fontaine qui était située en face.

Si la marquise de Brinvilliers avait été mise à mort, il paraît qu'elle avait laissé des élèves ; les empoisonnements et les pratiques magiques auxquelles on les associait se renouvelèrent peu de temps après le supplice de la marquise et ils devinrent si fréquents, que le roi dut songer enfin à sévir contre les auteurs de ces attentats dont la multiplicité jetait la terreur partout.

Louis XIV, par ordonnance du 11 janvier 1680, établit à l'Arsenal une commission chargée de faire le procès aux empoisonneurs et aux magiciens.

On nomma ce tribunal la Chambre ardente, parce qu'il connaissait d'un crime dont le supplice du feu devait être le châtiment.

Plusieurs personnes de la cour, des plus qualifiées, furent compromises dans cette affaire, et



La Voisin fit des aveux complets et accusa un grand nombre de personnages de la cour. (Page 494, col. 2.)

le 27 janvier, une lettre que le comte de Bussy-Rabutin adressait au sieur la Rivière, contenait ceci :

« Grandes nouvelles, monsieur, la Chambre des poisons a donné décret de prise de corps contre M. de Luxembourg, contre la comtesse de Soissons, contre le marquis d'Alluye, et contre Mme de Polignac. Aussitôt que M. de Luxembourg l'eut appris, il partit de Paris et s'en alla à Saint-Germain, où il ne vit pas le roi, mais il lui fit demander une lettre de cachet pour entrer à la Bastille, laquelle Sa Majesté lui accorda. Il vint donc, mercredi au soir, 24 de ce mois, s'y rendre ; son secrétaire a été mené, deux jours auparavant, au bois de Vincennes (c'est-à-dire au fort).

« Le roy envoya mardi M. de Bouillon dire à la comtesse de Soissons que, si elle se sentoit innocente, elle entrât à la Bastille et qu'il la serviroit comme son ami; mais que, si elle étoit coupable, elle se retirât où elle voudroit. Elle manda au roi qu'elle étoit fort innocente, mais qu'elle ne pouvoit souffrir la prison. Ensuite, elle partit avec la marquise d'Alluye, à quatre heures du matin du mercredi, avec deux carrosses à six chevaux ; elle va, dit-on, en Flandre.

« On a envoyé, en Auvergne, ordre d'arrêter Mme de Polignac.

« On a donné ajournement personnel à Mme de Bouillon, à la princesse de Tingri, à la maréchale de la Ferté et à Mme du Roure.

« Il y a encore décret de prise de corps contre Le Sage. On dit que le crime de M. de Luxembourg est d'avoir fait empoisonner à l'armée un intendant des contributions de Flandre, duquel il avoit tiré l'argent du roi.

« La comtesse de Soissons étoit accusée d'avoir empoisonné son mari ; la marquise d'Alluye, d'avoir empoisonné son beau-père ; la princesse

de Tingri, d'avoir empoisonné des enfants dont elle étoit accouchée.

« Mme de Polignac, accusée d'avoir empoisonné un valet de chambre qui servoit ses commerces amoureux.

« Le roi a rendu un billet à la duchesse de Foix qu'elle avait écrit à la Voisin, par lequel elle lui mandoit entre autres : plus je frotte, moins ils poussent. Sa Majesté lui en demandant l'explication, elle lui répondit qu'elle avoit demandé à la Voisin une recette pour se faire venir de la gorge, et ce qu'elle lui avait donné ne lui faisant rien, elle lui avoit écrit ce billet.

« Le roi en rendit un autre au duc de... quelques jours après, qui n'étoit que pour le jeu et les curiosités...

« Mme de Bouillon, qui avoit été assignée, ayant à répondre devant les commissaires de la Chambre des poisons, y alla, lundi dernier, accompagnée de neuf carrosses de ducs, M. de Vendôme la menoit. M. de Besons lui demanda d'abord si elle n'étoit pas venue pour répondre sur les interrogats qu'on lui feroit; elle dit qu'oui, mais qu'avant que d'entrer en matière, elle lui déclaroit que tout ce qu'elle diroit ne pourroit préjudicier au rang qu'elle tenoit, à ses privilèges, et ne voulust rien dire, ni rien écouter davantage que le greffier n'eust écrit cela. Après, M. de Besons lui demanda ce qu'elle avoit demandé à la Voisin; elle lui répondit qu'elle l'avoit priée de lui faire voir les sibylles qu'elle avoit souhaité de tout temps d'entretenir; et, après huit ou dix autres questions d'importance, sur lesquelles elle répondit toujours en se moquant, M. de Besons lui dit qu'elle s'en pouvoit aller; et, M. de Vendôme lui donnant sa main sur le seuil de la porte de cette chambre, elle dit tout haut : qu'elle n'avoit jamais tant ouï-dire de sottises d'un ton si grave; elle dit qu'elle va faire imprimer son interrogatoire et l'envoyer dans les pays étrangers. Cela a fort fâché le roi contre elle; en effet, cela donne un très grand ridicule à la chambre de justice. »

On voit qu'il est question, dans cette lettre, de la Voisin; c'est qu'en effet Catherine des Hayes, veuve Monvoisin, connue sous le nom de la Voisin, était la cheville ouvrière de toutes ces affaires d'empoisonnement.

Elle avait été sage-femme à Paris; mais, ne trouvant pas dans l'exercice de cette profession le moyen de satisfaire ses goûts de plaisir et de dépenses, elle se mit à exploiter la crédulité publique en se faisant devineresse, cartomancière et en vendant de prétendus secrets de conserver la jeunesse, de gagner au jeu, de se faire aimer, etc. Elle s'occupait surtout d'avortements et, d'après le témoignage de sa servante Margot, nombre d'enfants étaient enterrés dans son jardin.

« Elle faisait consumer dans un four les restes des morts-nés et se servait du sang des enfants nés viables pour faire de prétendues conjurations; enfin, la Voisin vendait des poisons qu'on nommait alors « poudre à succession ».

Elle était assistée dans toutes ces manœuvres criminelles par une femme, perdue de mœurs comme elle, qu'on appelait Marie Vaudon, femme de Mathurin Vigoureux, tailleur d'habits de femmes; d'un sieur Adam Cœuret, dit Lesage, aumônier de la maison de Montmorency et d'un prêtre de Bonne-Nouvelle, nommé Étienne Guibourg.

La police, qui depuis longtemps surveillait la Voisin et ses complices, les arrêta.

Enfermée à la Bastille et soumise à la torture, la Voisin fit des aveux complets et accusa nombre gens de la cour d'être en correspondance suivie avec elle et en commerce d'affaires. Celui-ci lui avait demandé du poison pour se défaire de sa femme, celui-là avait eu recours à elle pour qu'elle l'aidât à hériter promptement d'un riche parent.

Le nombre de ceux qu'elle compromit fut si grand, qu'on s'empressa de couper court à ce torrent d'accusations, et on la condamna à être brûlée vive, après avoir été de nouveau appliquée à la question.

La Vigoureux fut condamnée au même supplice, mais elle ne put supporter la question et mourut au milieu des atroces souffrances qu'elle lui causait.

Quant à la Voisin qui, devant ses juges, n'avait cessé de montrer le plus grand cynisme, son attitude ne se démentit pas un seul instant après sa condamnation.

L'arrêt avait été prononcé le samedi; il ne fut exécuté que le jeudi suivant et, pendant tout le temps qui s'écoula entre le jour du jugement et celui du supplice, elle ne fit que rire, plaisanter et chanter des chansons obscènes.

Le lundi à minuit, elle fit lever son geôlier pour lui demander du vin qu'elle but le plus gaiement du monde.

Le mardi, elle subit la question, sans se plaindre et continua à tenir des propos libertins; on lui fit honte d'un tel désordre en lui disant qu'elle ferait mieux de chanter un *Ave Maria* ou un *Salve*.

« Elle entonna l'un et l'autre avec dérision, puis elle dit aux gardes :

« — Puisque vous n'êtes bons à rien auprès de moi, retirez-vous et laissez-moi dormir. »

Le mercredi s'écoula encore en conversations libres et en chansons; on lui envoya un confesseur; mais, aussitôt qu'elle le vit, elle lui dit :

— Mon révérend père, soyez le bienvenu, si vous voulez prendre un siège et boire, sinon je n'ai pas besoin de votre ministère et n'entends point dissiper en niaiseries la moindre partie du temps qui me reste.

« Enfin, le 22 février, dit Mme de Sévigné, elle

étouffa un peu et parut embarrassée. On voulut la faire confesser; point de nouvelles. A cinq heures, on la lia et, avec une torche à la main, elle parut dans le tombereau habillée de blanc. Elle était fort rouge, et on voyait qu'elle repoussait le confesseur et le crucifix avec violence. A Notre-Dame, elle ne voulut jamais prononcer l'amende honorable, et à la Grève elle se défendit autant qu'elle put de sortir du tombereau; on l'en tira de force; on la mit sur le bûcher, assise et liée avec du fer; on la couvrit de paille; elle jura beaucoup, elle repoussa la paille cinq ou six fois, mais enfin le feu s'augmenta, on la perdit de vue et les cendres sont en l'air présentement. »

Ajoutons que le dernier cri de cette malheureuse fut un blasphème.

Le procès continua : deux cent quarante individus eurent à répondre devant la justice; trente-six, ayant subi la question ordinaire et extraordinaire, furent condamnés à mort; parmi eux, une dame de Carada, plusieurs prêtres, et Jean Maillard, auditeur des Comptes, accusé de tentative d'empoisonnement sur le roi et sur Colbert.

M. de Luxembourg avait été placé à la Bastille dans une assez belle chambre, mais il arriva un ordre de le mettre « dans une de ces horribles chambres qui sont dans les tours. » Son intendant fut condamné aux galères. Après deux ans d'exil, le duc de Luxembourg rentra en grâce.

Plusieurs autres personnes de tout rang furent, pendant cette année et la suivante, arrêtées par ordre de la commission siégeant à l'arsenal et condamnées à diverses peines : Mme de Bouillon fut exilée à Nevers et Mme d'Alluye à Amboise; un berger appelé Étienne de Bray fut étranglé, puis brûlé en place de Grève, un sieur de Berlys fut mis à la Bastille, etc.

La chambre ardente termina sa mission en poursuivant les sorciers, les jeteurs de sorts, les noueurs d'aiguillettes, et tous ceux qui s'adonnaient aux pratiques de sortilèges et de magie; mais à partir de 1682, ils ne furent plus considérés que comme des imposteurs et des corrupteurs de l'esprit du peuple.

Dès qu'on cessa de les prendre au sérieux, leur nombre diminua sensiblement.

Louis XIV avait vu avec déplaisir les différends qui s'étaient à plusieurs reprises, élevés entre les comédiens de l'hôtel de Bourgogne et ceux du jeu de paume de la rue Guénégaud; le 21 octobre 1680, il rendit l'ordonnance suivante :

« Sa Majesté ayant estimé à propos de réunir les deux troupes de comédiens établies à l'hôtel de Bourgogne et dans la rue de Guénégaud, à Paris, pour n'en faire à l'avenir qu'une seule, afin de rendre les représentations des comédies plus parfaites par le moïen des acteurs et actrices auxquels elle a donné place dans la dite troupe. Sa Majesté a ordonné et ordonne qu'à l'avenir ces dites deux troupes de comédiens françois seront réunies pour n'en faire qu'une seule et même troupe et sera composée des acteurs et actrices dont la liste sera arrêtée par Sa Majesté; et pour leur donner moïen de se perfectionner de plus en plus, Sa dite Majesté veut que la dite seule troupe puisse représenter les comédies dans Paris, faisant défenses à tous autres comédiens françois de s'établir dans la dite ville et faubourg de Paris, sans ordre exprès de Sa Majesté. Enjoint Sa Majesté au sieur de la Reinie, lieutenant général de police, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance. »

En vertu de cette ordonnance, le lieutenant général de police rendit à son tour deux sentences par lesquelles il défendit à tous ceux « qui représentoient des petites comédies et des farces dans l'enclos de la foire Saint-Germain, de continuer leurs spectacles ».

Mais le sieur Dufresnoy, receveur de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, interjeta appel de ces deux sentences, se fondant sur le préjudice qu'elles lui causaient en raison de ce qu'il tirait un gros bénéfice, en louant chèrement les places occupées par les théâtres forains. Le cardinal d'Estrées, qui était alors abbé, intervint dans la cause pour appuyer son receveur et réclamer les libertés et franchises de la foire.

Alexandre Bertrand, Maurice, Selle, Tiquet, étaient les principaux entrepreneurs de ces spectacles; ils alléguèrent d'abord qu'ils étaient comédiens forains, qu'ils n'avaient jamais prétendu s'établir dans Paris, pour y faire une résidence fixe; qu'ils suppliaient la cour de faire attention à leur état et à leur condition; qu'ils n'étaient pas « dans le cas des défenses portées par le brevet du roi, parcequ'il falloit les envisager comme des gens errans qui divertissoient le public en passant, semblables à des militaires qui résident sous des tentes.

« Secondement, qu'ils ne prenoient point la qualité de comédiens françois, que leurs troupes étoient ordinairement composées d'Espagnols, d'Italiens, d'Anglais, de Flamans et d'autres étrangers. »

Qu'enfin, en n'élevant leurs théâtres que dans l'enceinte des foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent, qui étaient considérées comme lieux de franchise, ils devaient être maintenus en liberté, pendant tout le temps de la durée de ces foires.

Pendant des années la lutte dura et ce ne fut qu'en 1707, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'un arrêt définitif intervint, en faveur des comédiens français contre les spectacles forains.

Nous trouvons dans les *Spectacles forains* de M. Jules Bonnassies une reproduction fidèle des affiches du théâtre de la foire. Elles donneront une idée de ce qu'étaient alors ces théâtres. (Les affiches originales existent aux archives de la Comédie française.)

LA TROVPPE ROYALE

DV GRAND SCOT ROMAIN



Vous donnera tous les iours les mesmes divertissemens quelle a donné à Sa Majesté Très Chrestienne, à toute la Cour et à toutes les Têtes Couronnées de l'Europe et d'Asie. Le GRAND SCOT boira vne quantité incroyable d'Eau qu'il convertira en toute sorte de vin, en laict, en bierre, en ancre, en eauës odoriférantes de plusieurs senteurs.

Il fera aussi chaque iour l'vne des Merveilles suivantes :

Il fera sortir de sa bouche de la salade aussi fresche que celle que l'on vend aux halles. Deux plats pleins de veritables poissons toute en vie.

Des roses, des œillets, des tulipes et plusieurs autres fleurs, aussi belles et frêches quelles naissent dans les iardins au Printemps, Et de plus des oyseaux en vie, trois ou quatre cens pièces d'or, des cravates et des manchettes de point et de dentelles, des rubans et mille autres curiositez que l'on ne peut expliquez, et qui semble aller au delà de l'imagination.

Vous verrez aussi vn Voltigeur de corde que vous admirerez par son adresse surprenante et inconcevable.
Et outre cela sa Troupe Italienne se prépare à vous donner chaque iour vne nouvelle Farce fort divertissante.
L'on payera deux Louïs d'or pour une loge entière, vn écu chaque place dans les Loges et sur le Théâtre.
Vingt sols aux Galleries, dix sols au Parterre.

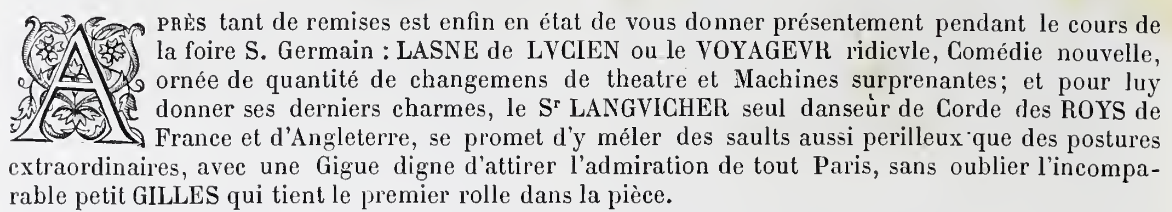
L'on commencera à quatre heures précises
C'est dans la ruë Mazarin, au Ieu de Paulme, de la place Royale sur le Fossé Faubourg S. Germain.

Deffences sont faites de par Sa Majesté à toutes personnes, mesme aux Officiers de sa Maison d'y entrer sans payer.

Voici la seconde affiche :

LA TROVPPE

DE TOVS LES PLAISIRS



Après tant de remises est enfin en état de vous donner présentement pendant le cours de la foire S. Germain : LASNE de LVCIEN ou le VOYAGEVR ridicvle, Comédie nouvelle, ornée de quantité de changemens de theatre et Machines surprenantes; et pour luy donner ses derniers charmes, le Sr LANGVICHER seul danseur de Corde des ROYS de France et d'Angleterre, se promet d'y méler des saults aussi perilleux que des postures extraordinaires, avec une Gigue digne d'attirer l'admiration de tout Paris, sans oublier l'incomparable petit GILLES qui tient le premier rolle dans la pièce.

L'on commencera à trois heures et demye précises, et l'on ne prendra que sept sols au Parterre, quinze sols à l'Amphithéatre et dans les Galleries et trente sols aux Loges.

C'est à la Foire Saint Germain dans le grand Ieu de Paulme du Dauphin, ruës des Quatre-Vents et des Boucheries; les billets se distribuent à la Porte.

On voit, par la première de ces affiches, que Robert Houdin, et même le fameux Hermann qui passionnèrent les Parisiens, ne furent que des petits garçons à côté du grand Scot qui faisait sortir de sa bouche « deux plats pleins de véritables poissons toute en vie » et toutes les autres jolies choses dont on vient de lire le détail.

Aussi on comprend que les comédiens français fussent furieux contre lui : *l'Avare* ou *Tartuffe* pouvaient-ils lutter avec avantage contre un monsieur qui vous offrait, sortant de sa bouche, de la salade aussi fraîche que celle qu'on vend aux halles?

« Le 12 mars 1681, dit M. J. Bonnassies, les comédiens adressèrent donc au lieutenant de police une requête contre Jouiliani Scotto, dit *le Romain* ou *le Grand Scot romain* qui, avec sa *Grande Troupe Royale Italienne*, s'est établi rue Mazarine, près la Comédie, et joue les mêmes pièces que l'Hôtel de Bourgogne (devenu la Comédie italienne depuis sept mois), en les qualifiant de farces et les affichant dans tous les car-



Les agents étaient postés sur le Pont-Neuf, pour arrêter les porteurs d'épées qui ne pouvaient en justifier le droit. (Page 500, col. 2.)

refours de Paris; qui encombre ainsi les abords de leur hôtel, d'où naissent des querelles et des désordres, et viole leur privilège. Ils demandent qu'on lui défende de jouer des comédies, qu'on démolisse son théâtre et qu'on le force à aller s'établir ailleurs pour exécuter ses tours d'adresse et boire de l'eau.

« La Reynie donne assignation à Scot pour le jour suivant, à sept heures du matin, et, en attendant, lui défend de jouer.

« Mais ce dernier, ne tenant compte de la défense, et ne laissant point d'afficher, La Grange, le même jour, va trouver, au nom des comédiens, le commissaire Lemaistre, et le prie de verbaliser ; celui-ci se transporte au jeu de paume de la place Royale, et constate que trois farceurs (un docteur, un scaramouche et un arlequin), y jouent une petite farce en italien, en un acte.

« Sur ce procès-verbal, intervient la sentence de police du 13 mars, qui ordonne seulement à Scot de réformer ses affiches et lui interdit les acteurs et les récits sur le théâtre.

« Scot obéit probablement, car nous n'apprenons plus rien sur lui, si ce n'est que, le 30, il obtint la permission d'avoir à son spectacle deux gardes de robe courte.

« Quant à Languicher, ses représentations deviennent, le 16 mars, l'objet d'un procès-verbal dressé par Lemaistre. Mais, comme il les continue, la comédie adresse, le 20, au lieutenant de police une requête, où elle demande qu'on défende au délinquant les comédies, qu'on lui enjoigne de

démolir son théâtre, et, s'il s'y refuse, qu'on le démolisse; qu'on lui inflige une amende et, en cas de contravention, la prison et la confiscation de son établissement. La Reynie lui donne assignation. Nous ignorons ce qu'il en advint. »

Ce fut en 1680, qu'un patenôtrier de Paris, nommé Jaquin, inventa les perles fausses.

Ce Jaquin possédait une maison de campagne à Passy, et un jour il remarqua que de petits poissons, des ablettes, qu'on lavait en sa présence dans un baquet rempli d'eau, la teignaient d'une couleur argentée. Il laissa reposer l'eau et trouva au fond du baquet un précipité qui ne le cédait point à l'éclat de la plus belle nacre.

Il s'occupa aussitôt de tirer parti de cette découverte; ses essais furent d'abord peu fructueux: les perles qu'il fabriquait fondaient au contact de la chaleur et s'attachaient à la peau; il perfectionna sa découverte et fit souffler par un émailleur des petites boules de verres dont il se servit pour faire ses perles, et il réussit si bien, qu'on lit, dans *le Mercure* de 1686, que les sieurs Jaquin et Breton associés avaient porté si loin le talent de fabriquer des perles, façon de fine, que les orfèvres y étaient trompés tous les jours, et il cite un marquis, plus vif dans ses désirs que favorisé des dons de la fortune, qui se servit d'un collier de perles de Jaquin, pour « séduire le cœur d'une jeune personne ».

Était-ce une réclame faite par de Visé au profit de l'inventeur? C'est possible; mais en tous cas Jaquin fit fortune, et toutes les Parisiennes qui n'avaient pas le moyen de se parer d'un collier de perles fines s'adressaient à Jaquin.

Puisque nous parlons de perles et de colliers, disons quelques mots du costume sous le règne de Louis XIV.

Si nous nous en rapportons aux *Lois de la galanterie française*, volume paru au commencement de ce règne, nous voyons d'abord que : « pour parler premièrement de ce qui concerne la personne, l'on peut aller quelquefois chez les baigneurs pour avoir le corps net; et tous les jours, l'on prendra la peine de se laver les mains avec le pain d'amande. Il faut aussi se faire laver le visage presque aussi souvent et se faire raser le poil des joues, et quelquefois se faire laver la teste ou la dessécher avec de bonnes poudres. »

Cet auteur avait raison de recommander de se laver. Nos bons aïeux n'étaient pas forts sur cette coutume, et la reine Marguerite de Navarre composa un dialogue amoureux dans lequel la dame avouait qu'elle ne s'était pas décrassé les mains depuis huit jours.

Sous Louis XIV, on avait conservé cette sainte horreur de l'eau.

Aussi *les Lois de la galanterie* conseillent-elles de se servir d'un barbier, « non pas de ceux qui pansent les plaies et les ulcères et qui sentent toujours le pus et l'onguent », mais un barbier-barbant. Ce barbier frisait les cheveux et accommodait la barbe; les uns portaient la moustache comme un trait de sourcil et fort peu au menton, les autres la moustache à coquille, c'est-à-dire bouclée aux pointes, à l'aide d'une *bigotère* au moyen de laquelle on pinçait les moustaches pour qu'elles prissent, pendant le sommeil, le pli qu'on voulait leur donner.

Les hommes avaient porté sous Louis XIII le collet rabattu, attaché par des cordons garnis de gros glands. En 1656, les cordons firent place aux cravates de ruban ou de dentelle. Ce fut un régiment de Croates, venu en France à cette époque, qui amena cette mode. Les Croates portaient en effet une bande de linge blanc autour du cou pour le préserver du froid; il n'en fallut pas davantage pour qu'on s'empressât d'adopter cette mode, et bientôt les grands ne parurent plus en public sans avoir au cou une petite pièce de mousseline qui s'appela un cravate. Louis XIV ne manqua pas de se distinguer par la richesse de cette partie du vêtement et il porta des cravates de dentelle d'une richesse incomparable. En se vulgarisant, le cravate se féminisa, et bientôt les bourgeois et plus tard le peuple adoptèrent la cravate de couleur, et la cravate blanche demeura exclusivement réservée aux gens de cour et à la magistrature.

« Quant aux canvas de linge que l'on estalle au-dessus des bottes, nous les approuvons bien dans leur simplicité quand ils sont fort larges et de toile de batiste bien empesée quoique l'on ait dit que cela ressembloit à des lanternes de papier, et qu'une lingère du palais s'en servit ainsi un soir, mettant sa chandelle au milieu pour la garder du vent. »

Les cordons et les aiguillettes qui décoraient l'habit s'appelaient la petite oie; bientôt la petite oie comprit aussi les galants ou nœuds de ruban cousus sur l'épaule, le long des ouvertures du pourpoint, au bas des chausses, et ceux qui étaient posés à la ceinture, de manière à couvrir le ventre comme un petit tablier.

Le pourpoint fut raccourci et la ceinture du haut de chausses baissée pour laisser voir un flot de linge tout autour du corps; c'était le duc de Candale qui avait inventé cette mode. « Elle parut, dit M. Quicherat dans son *Histoire du Costume*, très ridicule au commencement, parce qu'il semblait, à chaque pas qu'on faisait, que le vêtement le plus essentiel allait tomber par terre. Les enfants des rues criaient à ceux qu'ils voyaient dans cet état : « Monsieur vous perdez vos chausses ! »

Ce fut sous Louis XIV que les barbiers-barbant commencèrent à coiffer les femmes : le premier qui eut cet honneur s'appelait Champagne.

« Ce faquin, dit Tallemand des Réaux, par son adresse à coeffer et à se faire valoir, se faisoit rechercher et caresser de toutes les femmes. Leur foiblesse le rendit si insupportable, qu'il

leur disoit tous les jours cent insolences. Il en a laissé telles à demi coeffées; à d'autres, après avoir fait un costé, il disoit qu'il n'acheveroit pas si elles ne le baisoient. Quelquefois il s'en alloit et disoit qu'il ne reviendroit pas si on ne faisoit retirer un tel qui lui desplaisoit, et qu'il ne pouvoit rien faire devant ce visage-là. J'ay ouï dire qu'il dit à une femme qui avoit un gros nez : Vois-tu, de quelle façon que je te coeffe, tu ne seras jamais bien, tant que tu auras ce nez-là. »

Après la Fronde, la mode des coiffes commença. C'était une pièce de crêpe ou de taffetas, dont on s'enveloppait la tête et qu'on nouait sous le menton en laissant le visage à découvert.

Comme elles étaient noires, les précieuses les appelaient des ténèbres.

La robe était très décolletée; on garnissait l'encolure avec des devants ou bouillons de linon et de gaze disposés en guirlande, et autour desquels on enroulait des fils de perles ou du cordonnet d'or.

En 1650, apparut le justaucorps; ce fut la femme du maître des comptes Belot, qui la première en porta un.

Les bourgeoises s'habillaient de camelot de Hollande (soie tramée de laine), de ferrandine (soie tramée de coton), de serge à double envers, et des autres tissus employés indistinctement pour les vêtements d'hommes ou de femmes.

Le menu peuple portait du petit drap et une étoffe de laine appelée grisette.

« La mode des écharpes fut rétablie; elle donna lieu, en 1656, à une étrange aventure qui montre comment la police était faite alors à Paris. De ces vauriens qui abondaient encore dans l'armée sous le nom de *Soudrilles* firent proclamer à son de trompe, par plusieurs des leurs, que le roi avait défendu les écharpes; puis, se répandant par bandes dans les divers quartiers de la ville, ils allèrent enlever les écharpes de dessus les épaules des femmes effarées. Une plaisanterie de ce goût ne pouvait pas durer longtemps. Tous ceux de ses auteurs sur qui l'on put mettre la main furent pendus haut et court.

« Les petits objets de toilette étaient le demi-masque de velours noir, les gants d'Espagne parfumés et coupés, c'est à dire fendus sur le dos de la main, l'éventail, les manchettes, le mouchoir brodé avec des glands aux quatre coins, les mules avec leur accompagnement traditionnel de patins. Il n'était rien qu'on ne fît pour être chaussée mignonnement. Quantité de dames mettaient sous leurs bas des chaussons étroits de toile cirée. Un jour, plusieurs filles d'honneur de la reine s'évanouirent de douleur dans son cabinet, pour s'être serré les pieds avec des bandelettes de leurs cheveux. » (*Histoire du Costume.*)

A partir de la mort du cardinal Mazarin, les modes se ressentirent du goût que Louis XIV avait pour tout ce qui était éclat et magnificence.

En 1664, on voit apparaître l'institution des justaucorps à brevet, c'était un habit qui ne pouvait se porter qu'en vertu d'un brevet signé de la main du roi. Il était bleu, doublé de rouge, brodé d'un dessin magnifique, or, avec un peu d'argent. Le nombre de ceux qui en avaient la faveur en était déterminé; lorsqu'un titulaire mourait, c'était à qui lui succéderait et mettrait pour cela en mouvement tous les rouages de la protection et de la recommandation.

C'étaient alors les tailleurs qui étaient en possession du privilège de confectionner les habits de femmes, les couturières n'ayant été autorisées à se former en communauté qu'en 1675, et il leur fut défendu de mettre la main aux pièces ajustées du vêtement.

Plus tard, elles furent divisées en quatre sortes d'ouvrières : couturières en habit, couturières en corps d'enfants, couturières en linge et couturières en garnitures. Une maîtresse ne pouvait avoir qu'une apprentie et l'apprentissage était de trois ans.

La mode des perruques florissait déjà sous la Fronde.

« En 1665, rapportent les *Mémoires du peuple français,* les cheveux des jeunes gens ne tenaient pas à leur tête, sur laquelle ils étaient placés « comme un gros bonnet de filace ». Les courtisans, par crainte de gagner des rhumes ou des fluxions en faisant leur cour tête découverte, les chauves pour dissimuler leur calvitie, les rousseaux pour cacher la couleur de leurs cheveux, les teigneux pour qu'on ne vît pas leur mal, avaient adopté les perruques fort multipliées après 1659; à cette époque, Louis XIV se contentait de simples touffes de faux cheveux.

« Bernin faisant son buste (1665), lui dit :

« — Votre Majesté peut montrer son front à toute la terre.

« Comme pour s'excuser de la liberté qu'il avait prise d'écarter sur le dessus du front de son modèle, une boucle de cheveux qui le recouvrait. Le mot obtint un plein succès, et la mode créa la coiffure à la Bernin, imitant l'ajustement de cheveux disposé par le statuaire napolitain. »

Ce fut en 1673 que Louis XIV adopta la volumineuse perruque entière, inventée par le frère du baigneur La Viene.

Cette perruque n'avait point de tresse, tous les cheveux étaient passés dans la coiffe l'un après l'autre, et on y avait ménagé des jours pour y passer les mèches des cheveux du roi qui les avait très beaux.

Elle coûta cinquante pistoles.

Mais une perruque pour le grand roi, cela n'était pas suffisant, on en fit une seconde, puis une troisième, et bientôt le barbier de service pré-

senta à Louis XIV, à son lever, cinq perruques entre lesquelles il choisissait.

Le luxe se mit de la partie. On vit apparaître les perruques « à la française, en bichon, à calotte, à la moutonne, à l'espagnole, à deux faces, à la brigadière ». Le coiffeur Binet imagina la grande perruque « in-folio ».

Il fabriquait des perruques si renommées que personne ne put se passer d'une « binette ».

Les plus fameux perruquiers de l'époque furent Quentin, Ervais et Binet; ils confectionnèrent des perruques rondes, carrées, pointues, des perruques à boudins, à papillons, à deux et trois marteaux, des perruques grand et petit in-folio, in-quarto, in-trente-deux, des perruques à effet, de circonstance, de voyage, etc., etc.

Il y en eut qui se vendirent mille écus.

Les cheveux valaient jusqu'à trente écus l'once.

Toutefois, les ecclésiastiques durent s'abstenir de porter les grandes perruques; il y eut procès et le parlement ordonna que la perruque serait tolérée chez les prêtres, pourvu qu'ils prissent soin de la déposer avant d'officier.

Nombre d'abbés ne se soumettant pas à cette disposition, on autorisa alors les ecclésiastiques à porter de petites perruques spéciales, qu'on nomma perruques d'abbé.

On porta sur cet amas de cheveux des chapeaux à forme basse, garnis de plumes tout autour; mais le plus souvent, ce chapeau se tenait à la main, la perruque suffisant amplement à couvrir la tête.

A partir de 1670, l'habillement masculin, surchargé de rubans et de dentelles, commença à s'effacer devant l'habit militaire, plus sobre d'accessoires. Le pourpoint écourté, à petites manches, que Molière appela si justement une brassière, fit place au justaucorps et à la veste; c'étaient deux tuniques ajustées, portées l'une sur l'autre; toutes deux avaient des poches, et formaient à peu près le gilet de chasse actuel et le paletot. La rhingrave, ample culotte tombant droit, complétait le costume; en 1678, elle fit place à la culotte proprement dite.

En 1677, *le Mercure*, parlant des modes d'homme, s'exprime ainsi : « Plus d'étoffes somptueuses. L'élégance est dans la coiffure, la chaussure, la beauté du linge et la veste ».

Cette veste était brodée, chamarrée, garnie de dentelles et de rubans, il n'y en avait plus qu'un seul sur l'habit; on le nommait l'épaulette : c'était une touffe qui s'attachait sur l'épaule droite.

L'épée se portait au bout d'un large baudrier frangé et bordé de soie.

Aux termes d'un édit de 1666, défense fut faite, sous peine de 200 livres d'amende, de porter des épées dans les rues, à moins qu'on ne fût gentilhomme, officier de la maison du roi, des troupes et compagnies d'ordonnance, soldat des gardes, tant françaises que suisses, ou préposé pour l'exécution des ordres de la justice. Tout autre individu, non compris dans ces exceptions, devait s'abstenir de porter épée; mais nombre de bourgeois, exerçant des professions civiles, s'en parèrent quand même et on vit à l'entrée du Pont-Neuf, des exempts postés à l'effet d'arrêter les porteurs d'épée qui ne pouvaient pas justifier du droit de sortir armés dans les rues.

En 1668, on imagina de couvrir le baudrier par une écharpe bordée de dentelle.

L'hiver, un manteau court s'ajoutait au costume, ainsi qu'un manchon de peluche ou de peau de léopard, assujetti sur le devant du corps au moyen d'un cordon noué autour de la taille.

Les prêtres sortaient en domino et en soutane, un bonnet carré sur la tête. Les abbés à bénéfice portaient la soutanelle et le manteau à petit collet.

« Entre 1660 et 1680, lisons-nous dans l'ouvrage de M. Quicherat, la métamorphose ne fut pas aussi complète dans la mise des femmes que dans celle de l'autre sexe. Leur habillement passa par une infinité de petits changements, dont aucun n'en atteignit le caractère fondamental. On ne sortit pas des tailles en pointe, des manches courtes et des amples jupes retroussées sur d'autres jupes étroites.

« Il faut savoir que la jupe retroussée s'appela *manteau* dans le langage du temps. Le manteau de cour se prolongeait en une queue dont la mesure était déterminée par la qualité des personnes. La queue de la reine était de neuf aunes, les filles de France en avaient sept, les princesses du sang, cinq; les duchesses, trois. »

On porta aussi des robes battantes, flottant sur le corps, dans le but de dissimuler les grossesses; elles se nommaient « robes à l'innocente ».

En 1672, on s'habilla de noir avec un tablier blanc qui s'appelait un « laisse-tout-faire ». — Les veuves s'habillaient, chez elles, tout en blanc.

Une coiffeuse du nom de Martin mit à la mode la coiffure « hurlupée ou hurluberlu ». Mme de Sévigné va la décrire :

« Imaginez-vous une tête partagée à la paysanne, jusqu'à deux doigts du bourrelet. On coupe les cheveux de chaque côté, d'étage en étage, dont on fait de grosses boucles rondes et négligées qui ne viennent pas plus bas qu'un doigt au-dessous de l'oreille. Cela fait quelque chose de fort jeune et de fort joli, et comme deux gros bouquets de cheveux trop courts; car, comme il faut les friser naturellement, les boucles, qui en emportent beaucoup, ont attrapé plusieurs dames dont l'exemple doit faire trembler les autres. »

Cette coiffure est celle qu'on nomme « à la Maintenon ».

Le Mercure, rendant compte du mariage du prince de Conti avec Mlle de Blois, célébré en 1680, donne le détail de leur habillement :

« Le fond de l'habit de M. le prince de Conty estoit de satin couleur de paille, bordé de mille-



F. Roy, éditeur — 123. Imp. Charaire et fils.

Vase artistique de Lepautre.

Règne de Louis XIV.





En 1672, un Arménien, appelé Pascal, avait ouvert un établissement de *café* à la foire Saint-Germain. (Page 502, col. 1.)

ret noir rehaussé de diamans, autour desquels il y avoit de la découpure de velours noir. Le manteau en estoit couvert environ trois quartiers de haut et les chausses toutes remplies de branchages noirs relevés de diamans. La doublure de son manteau estoit de velours noir, et sa garniture d'un ruban couleur de feu et blanc velouté. Il avoit un chapeau noir avec un bouquet de plumes couleur de feu, moucheté de blanc, et sur ses souliers des nœuds couleur de feu et blanc, mouchetés de diamans. Son cordon aussi bien que l'attache de son espée, et son ceinturon et son espée, en estoient couverts.

« L'habit de Mlle de Blois estoit blanc, et tout lizeré de diamans et de perles. Et, comme c'estoit la coustume des mariées de mettre derrière leur tête une manière de petite couronne de fleurs, qu'on appelle le chapeau ; cette princesse en avoit un de cinq rangs de perles au lieu de fleurs ; et ce fut le roy, qui luy fit l'honneur de les attacher. »

Ce fut aussi sous le règne de Louis XIV, que se propagea l'usage des chaises à porteur, dont la reine Margot, première femme de Henry IV, s'était servie la première. Le 11 décembre 1617, des lettres patentes du roi autorisèrent la société formée entre Jean Doucet fabricant, Jean Regnault d'Ézanville, financier, et Pierre Petit, capitaine aux gardes, pour l'exploitation des chaises à porteur. Ils rédigèrent un prospectus ainsi conçu : « Ceux qui désireroient avoir permission de se servir du privilège pour porter des chaises devront s'adresser au bureau établi en la rue du Grand Hulen, en la maison de Charles Chaignet menuisier, où l'on voit le modèle des dites chaises. « En 1639, un autre privilège fut accordé au sieur Montbrun, un troisième fut ensuite donné au sieur de Souscarrières et enfin un quatrième à Mlle d'Étampes. Plus tard, on perfectionna ces chaises qui, à l'origine, étaient découvertes ou tout au moins mal couvertes ; on leur ajouta deux roues. Ce fut « la vinaigrette » qu'un homme tirait par devant, et qu'une femme ou un enfant poussaient par derrière.

La calèche fut aussi importée d'Italie en France vers 1660, mais elles étaient très rares à Paris.

Le jeu avait pris une extension considérable; le roi s'y livrait avec passion et, naturellement, tous ceux qui l'approchaient l'imitaient : le jeu de Mme de Montespan « montait à un tel excès que les pertes de cent mille écus étaient communes. Le jour de Noël 1676, elle perdit sept cent mille écus; elle joua, sur trois cartes, cent cinquante mille pistoles (1,500,000 francs) et les gagna ». Une nuit, sa perte atteignit neuf millions de livres.

On jouait à la bassette, jeu de cartes apporté d'Italie en France en 1678, par un noble vénitien; (ce jeu ressemblait assez à celui du lansquenet), au brelan, au pharaon, à la prime, au piquet, à la ramasse, à la roulette.

Au plaisir du jeu était venue se joindre la distraction du *Caffé*. En 1672, un Arménien, appelé Pascal, avait ouvert un établissement de ce nom à la foire Saint-Germain, où il débitait le liquide à la mode moyennant deux sous et demi la tasse; il gagna beaucoup d'argent à ce commerce et, naturellement, il se trouva vite des imitateurs. Pascal avait transféré son *caffé* rue de Bussy; on y jouait aux dames, et, dès 1676, les limonadiers furent érigés en communauté (le 28 janvier), et les lettres patentes furent enregistrées au parlement le 27 mars suivant.

Le café et le cabaret se partageaient les Parisiens.

« Autant l'ivrognerie, dit l'historien A. Challamel, était fréquente à la cour, autant elle était passée en habitude à la ville, dans l'hôtel, dans l'arrière-boutique et dans la chambre de l'artisan. Le grand prieur de Vendôme se vantait de ne s'être pas couché une seule nuit pendant quarante ans sans être ivre. Depuis que les liqueurs étaient venues à la mode, les femmes profitaient de ce prétexte pour boire de tout ce que bon leur semblait, jusqu'à l'excès; elles buvaient même de l'eau-de-vie tout comme elles auraient fait de l'eau douce. Si la boisson les incommodait, elles prenaient une « physique », c'est-à-dire une médecine, et leur malaise disparaissait. »

Nous venons de parler du grand prieur de Vendôme. Ce haut dignitaire de l'ordre de Malte avait succédé à Jacques de Souvré qui, en 1667, avait ordonné la démolition des vieilles murailles du Temple et avait fait construire à la place, sur les plans et les dessins de de Lisle, un magnifique hôtel qui fut réparé et modifié, en 1720, par le chevalier d'Orléans, le grand prieur d'alors.

Cet hôtel se composait d'une façade d'ordre dorique, à colonnes isolées, surmontées d'un attique avec fronton. Par cette façade, donnant rue du Temple, on entrait dans une vaste cour d'abord entourée d'un péristyle à colonnes couplées, puis plantée de tilleuls, quand le péristyle fut tombé en ruines.

Le prince de Conti joignit encore à ce logis divers bâtiments, en 1770.

Ajoutons qu'au coin de la rue du Temple et de celle des Vieilles-Haudriettes, il exista jusqu'à 1789 une échelle, ou plutôt un reste d'échelle, signe du droit de haute justice qu'exerçait le prieur et qu'on nommait « l'échelle du Temple ». C'était la seule qui restait de toutes celles indiquant les justices particulières supprimées.

Il y avait aussi contre les murs du Temple, à l'entrée de la rue de la Corderie, une boucherie composée de trois étaux qui avait été fondée par les templiers au XIIe siècle.

Donc, le prieur Philippe de Vendôme était logé au Temple, dont les jardins étaient devenus publics et y avait établi une académie de bons vivants, d'intrépides buveurs au nombre desquels il fallait compter : Chaulieu, la Farc, Nevers, Chapelle, Lulli, La Fontaine, Têtu, Campistron, Palaprat, etc.

Les soupers qu'on faisait là étaient proverbiaux.

Le duc de Vendôme touchait 60,000 livres par an de son prieuré et en consacrait une grande partie à traiter ses amis, et les grands buveurs étaient là chez eux.

On sait que Louis XIV était gros mangeur, la duchesse d'Orléans rapporte qu'elle lui vit manger très souvent quatre assiettes de différentes soupes, un faisan tout entier, une perdrix, une grande assiette de salade, du mouton coupé dans son jus avec de l'ail, deux bons morceaux de jambon, une assiette pleine de patisseries, et du fruit et des confitures.

Mais en revanche, il ne buvait que de l'eau rougie.

Aussi, jamais le luxe de la table ne fut plus grand que sous son règne; nobles et bourgeois mangeaient avec un appétit féroce pour imiter le roi, seulement ils cessaient de l'imiter, en buvant comme des trous.

« La grande mode était de mettre quatre beaux potages dans les quatre coins de la table et quatre porte-assiettes entre deux, avec quatre salières qui touchaient les bassins des potages en dedans. Sur les porte-assiettes on mettait quatre entrées dans des tourtières à l'italienne; les assiettes des convives étaient creuses aussi, afin que l'on pût se représenter du potage, ou s'en servir soi-même ce que chacun désirait manger, sans prendre cuillerée à cuillerée dans le plat, à cause du dégoût que l'on pouvait avoir les uns des autres de la cuiller qui, au sortir de la bouche, eût puisé dans le plat sans l'essuyer. »

C'était une innovation que de prendre de la soupe chacun dans son assiette, car, même chez le roi, il paraît que précédemment on mangeait à la gamelle.

« Le second service était de quatre fortes pièces dans les coins, soit court-bouillon, la pièce de bœuf ou du gros rôti, ou sur les assiettes des salades; au troisième service, la volaille et le gi-

bier, rôti sur les assiettes et petit rôti, et ainsi tout le reste. Au milieu de la table on mettait des melons, des salades différentes dans un bassin, sur les petites assiettes, des oranges et des citrons, les confitures liquides dans de petites abaisses de massepan, aussi sur des assiettes. »

Les confitures figuraient dans tous les repas. Aussi, les confiseurs, qu'on tenait en haute estime dans le commerce parisien, faisaient-ils partie du corps d'épicerie qui était, on le sait, le second des six corps marchands.

Nous avons parlé tout à l'heure des limonadiers, cette communauté ne subsista à Paris en corps de jurande que jusqu'à la fin de 1704; un édit du mois de décembre la supprima, avec injonction à tous les maîtres qui la composaient de fermer leur boutique, avec défense de vendre aucune eau-de-vie, esprit-de-vin et autres liqueurs.

En leur place furent créés 150 privilèges héréditaires de marchands limonadiers.

Mais en juillet 1705, un nouvel édit rétablit la communauté.

Au mois de septembre 1706, elle fut de nouveau supprimée et 150 privilèges furent de nouveau créés.

Enfin, ces privilèges héréditaires n'ayant pu prendre faveur, et le traitant ne pouvant s'en défaire comme il l'avait espéré, les anciens limonadiers furent, pour la troisième fois, réunis en communauté, par un quatrième édit du mois de novembre 1713. Cet édit de rétablissement fut enregistré au parlement le 20 décembre de la même année.

Les apprentis devaient prendre un brevet pardevant notaires, servir pendant trois ans chez les maîtres, et ils ne pouvaient être reçus à la maîtrise, qu'après avoir demandé et fait le chef-d'œuvre.

Les limonadiers avaient le privilège exclusif de vendre du café brûlé et en poudre et il leur était défendu d'en vendre en grain, ce droit étant spécialement réservé aux épiciers.

Les limonadiers avaient aussi le droit d'avoir des personnes attablées chez eux « et de leur donner du ratafia par verrée, ce que ne pouvaient faire les épiciers, pour aucune liqueur que ce soit, à l'exception de l'eau-de-vie, qu'ils pouvaient débiter sur leur comptoir, sans fournir ni sièges ni tables ».

Par arrêt du conseil, du 23 mai 1746, les maîtres limonadiers furent maintenus dans le droit de se dire et qualifier maîtres distillateurs d'eaux-de-vie et de toutes autres eaux et liqueurs.

Une déclaration de 1673, par laquelle Louis XIV ajouta plusieurs nouvelles communautés à celles qui étaient établies dans Paris, donna des statuts aux maîtres éventaillistes et il fut fait défense aux doreurs sur cuirs qui avaient eu des contestations avec les marchands merciers et les peintres pour la première monture, fabrique et vente des éventails, de prendre d'autre qualité que celle de doreurs sur cuirs et de troubler les merciers dans la possession où ils étaient de faire peindre et dorer les éventails par les peintres et doreurs et de les faire monter par qui ils voulaient.

L'apprentissage était de quatre ans avec obligation de chef-d'œuvre.

Terminons ici ce second volume de l'histoire de Paris, qui embrasse environ trois siècles, pendant lesquels la grande ville a bien modifié sa physionomie. Mais que de changements de tous genres sont appelés encore à s'y produire, que d'événements curieux, importants, dramatiques doivent s'y passer!

La fin du règne de Louis XIV va nous fournir un contingent de faits d'un ordre nouveau précédant les scandales de la régence, les désastres du système de Law et les folies religieuses des convulsionnaires. Nous aurons à décrire de nombreux monuments importants, à constater l'accroissement considérable de la ville, en même temps que nous montrerons Paris, centre du courant philosophique et littéraire, qui doit bouleverser la société jusque dans ses bases, en l'entraînant vers la Révolution, ce drame passionné, si souvent raconté et qui présente toujours des côtés inconnus.

Puis ce sera le Paris de l'Empire et de la Restauration, le Paris de Louis-Philippe et de 1848, le Paris du second Empire, si profondément remué, le Paris du siége et le Paris d'aujourd'hui.

Chacune de ces époques a son caractère particulier, mais toutes sont fécondes en grands événements, et on peut dire qu'en suivant pas à pas la marche de Paris à travers les siècles, l'intérêt s'accroît forcément par le spectacle des commotions violentes et des ébranlements sociaux qui ont, tour à tour, retenu ou précipité le mouvement ascensionnel dans le sens du progrès et de la liberté.



TABLE DES CHAPITRES DU DEUXIÈME VOLUME

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XXIV

CHAPITRE XXV

CHAPITRE XXVI

CHAPITRE XXVII

CHAPITRE XXVIII

CHAPITRE XXIX

ERRATA

Une erreur de mise en page fait que le chapitre XXVI n'est pas indiqué à la page 122; le chapitre XXV doit finir après le paragraphe : « par son ordonnance en date du 8 mai », jusqu'à la fin de la deuxième colonne, et avant les mots : « Pendant le long récit que nous venons de faire. »

Et le chapitre portant à tort le chiffre XXVIII, à la page 351, devient le chapitre XXIX.

Nos lecteurs auront facilement rétabli eux-mêmes cette confusion, qui au reste ne modifie en rien l'ordre du texte et ne porte que sur l'en-tête des chapitres.

SCEAUX. — IMP. CHARAIRE ET FILS.





